



<http://www.numelyo.bm-lyon.fr>

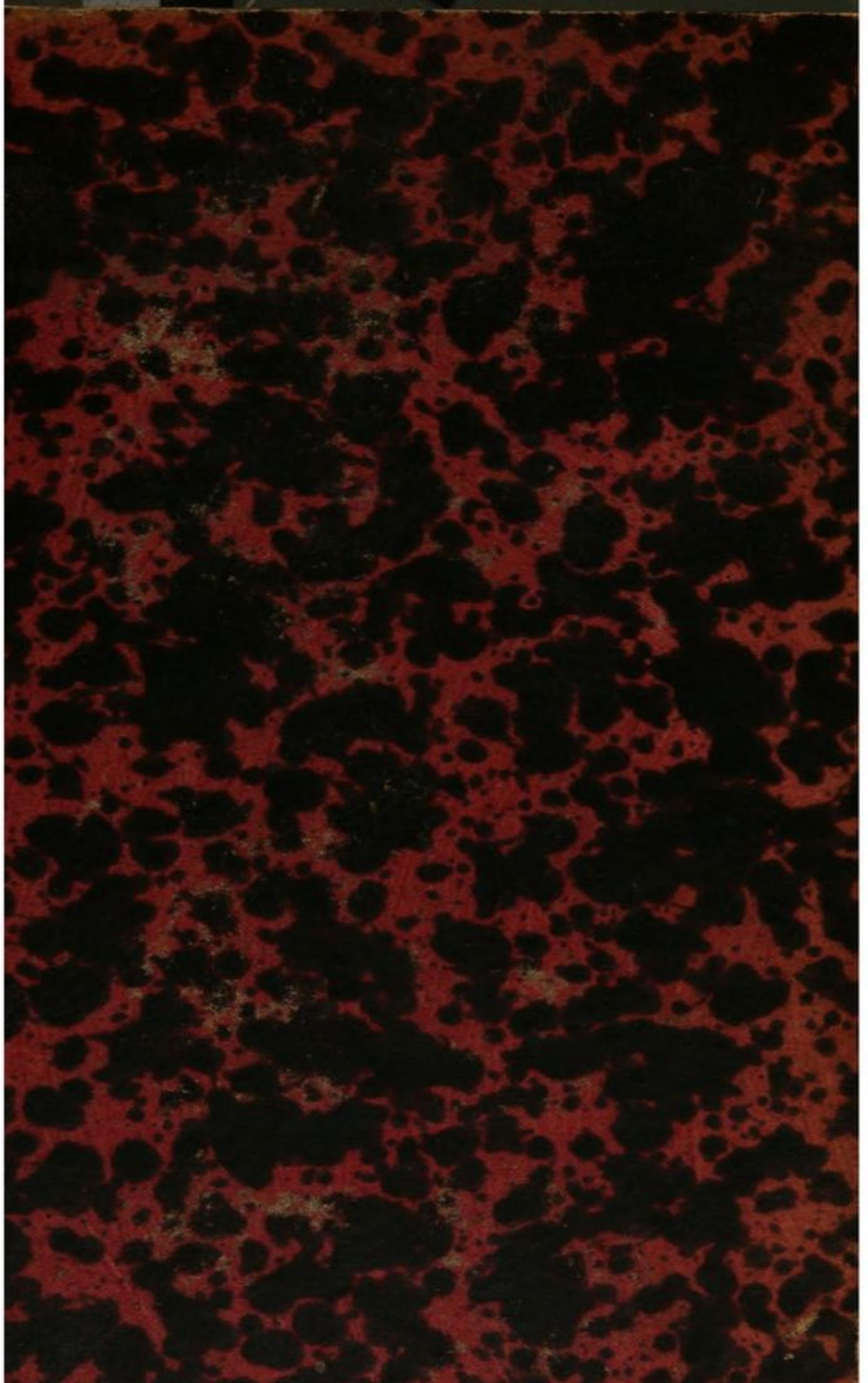
**Sainte Bible en latin et en français, avec des notes littérales, critiques et historiques, des préfaces et des dissertations, tirées du commentaire de Dom Augustin Calmet, abbé de Sénones et de l'abbé De Vence,...**

**Auteur :Rondet, Laurent-Etienne, 1717-1785 et Carrières, Louis de, 1662-1717**

**Date :1820-1824**

**Cote : SJ E 245/1 T. 06**

**Permalien : [http://numelyo.bm-lyon.fr/BML:BML\\_00GOO0100137001101713548](http://numelyo.bm-lyon.fr/BML:BML_00GOO0100137001101713548)**



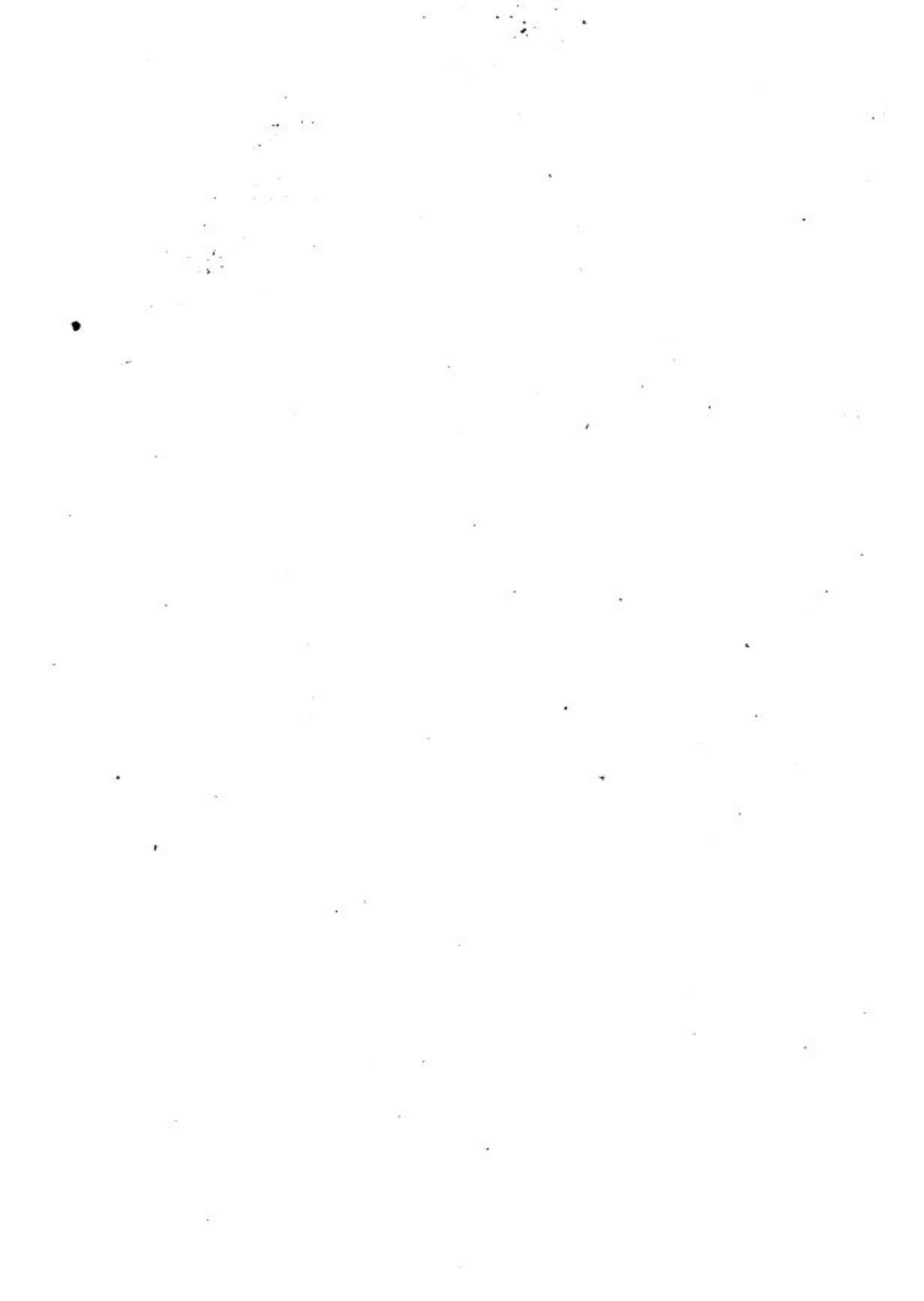
**BIBLIOTHECA S. J.**

Maison Saint-Augustin

ENGHIEN

E. 245/1





~~2-8-3~~



# **SAINTE BIBLE,**

**EN LATIN ET EN FRANÇAIS.**

**T. VI.**

**SE TROUVE AUSSI :**

*A Lyon, chez PÉRISSE frères.*

— •  
*A Paris, chez ARTHUS BERTRAND.*

*A Angers, chez FOURIER MAME.*

*A Tours, chez AMAND MAME.*

DE L'IMPRIMERIE DE L.-T. CELLOT.

# SAINTE BIBLE,

EN LATIN ET EN FRANÇAIS,

AVEC DES NOTES

LITTÉRALES, CRITIQUES ET HISTORIQUES,  
DES PRÉFACES ET DES DISSERTATIONS,

Tirées du Commentaire de dom AUGUSTIN CALMET, abbé de Senones;  
de l'abbé DE VENCE, et des Auteurs les plus célèbres, pour faciliter  
l'intelligence de l'ÉCRITURE SAINTE.

OUVRAGE ENRICHİ DE CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DE FIGURES.

QUATRIÈME ÉDITION,

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE DE DIVERSES NOTES.

TOME SIXIÈME.

LES DEUX DERNIERS LIVRES DES ROIS.

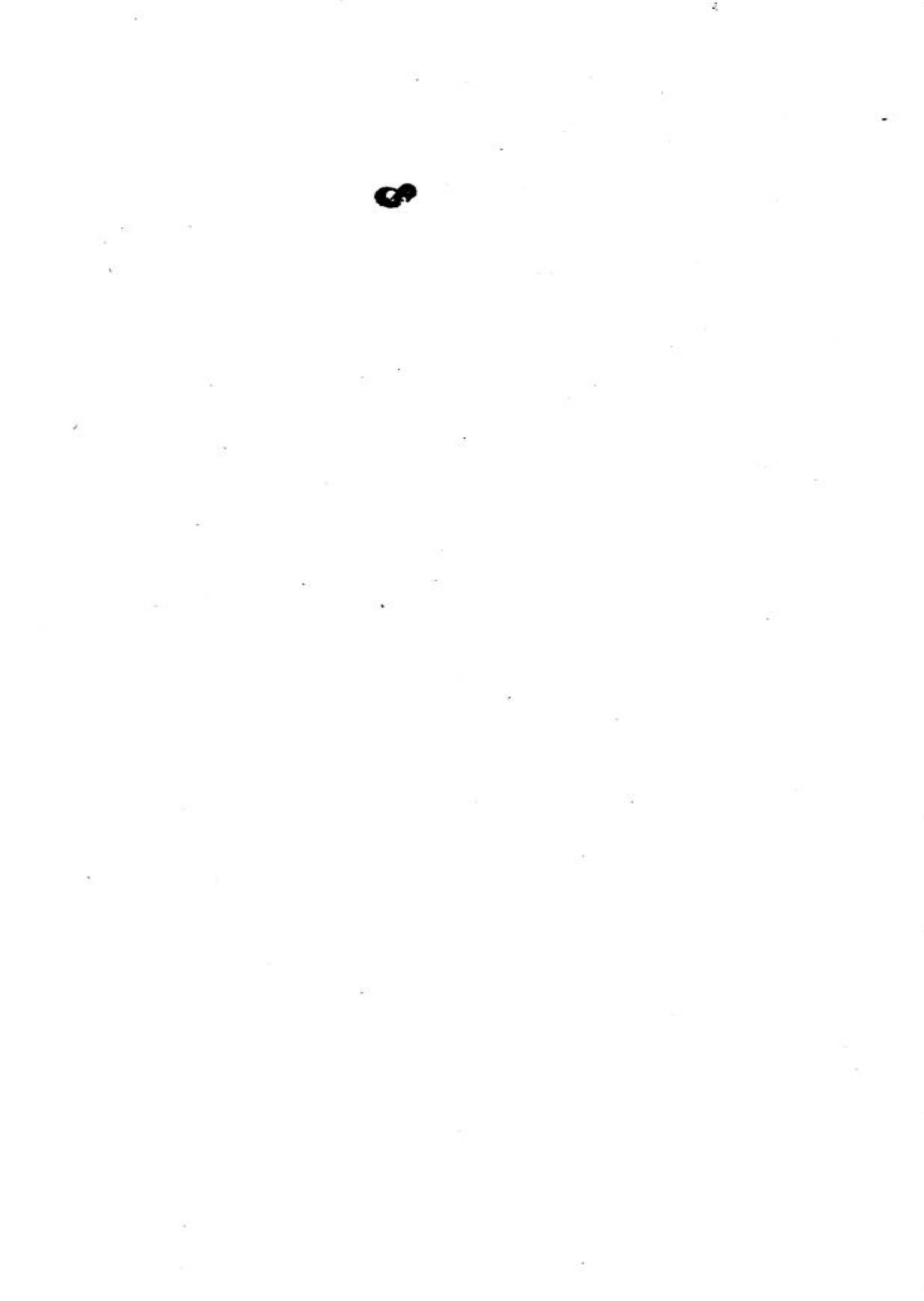


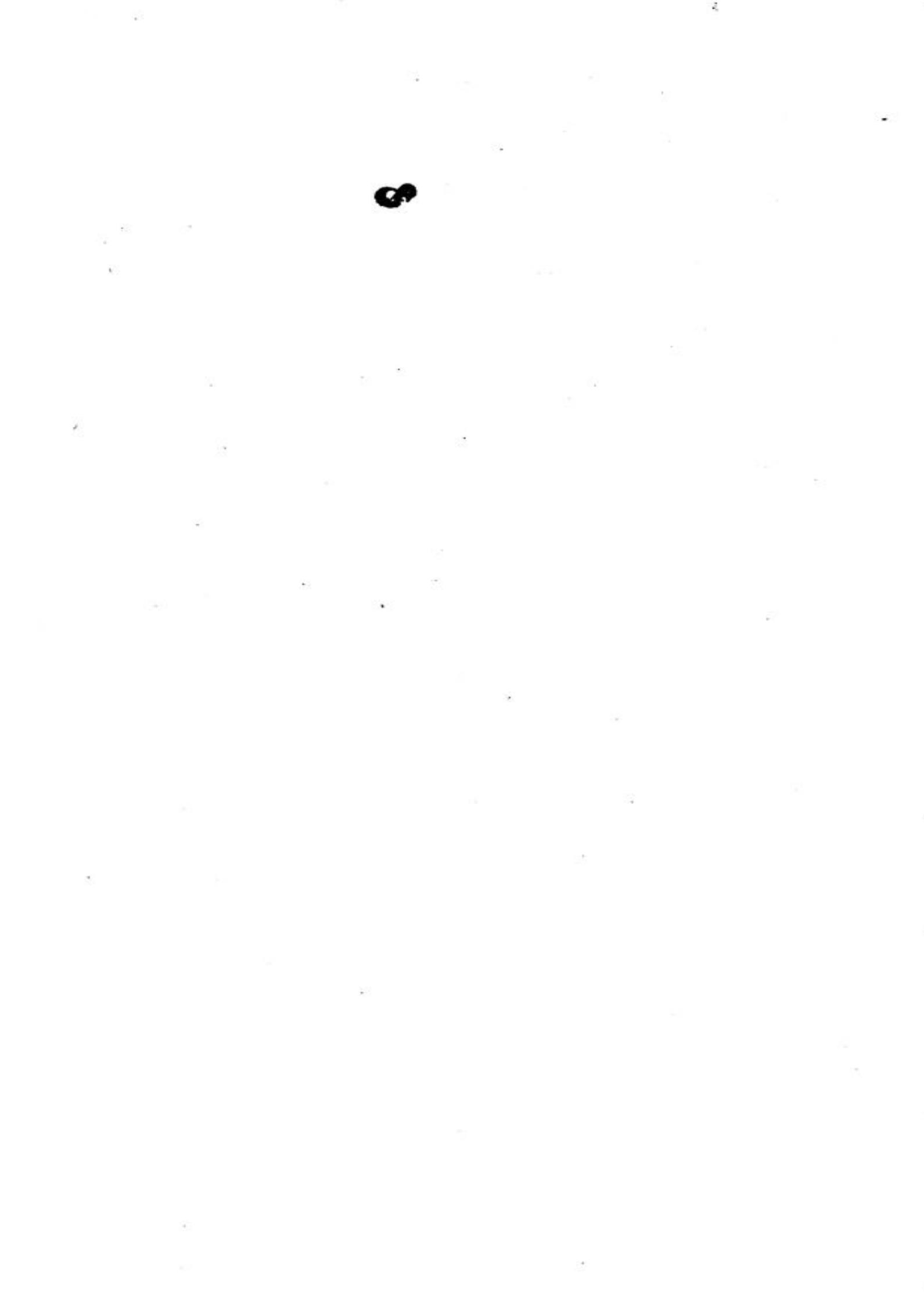
A PARIS,

CHEZ LES LIBRAIRES ÉDITEURS,

MÉQUIGNON FILS AÎNÉ, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS ;  
MÉQUIGNON JUNIOR, RUE DE LA HARPE, PRÈS LA SORBONNE.

—  
1821.





---

## AVERTISSEMENT

SUR LE VI. VOLUME DE CETTE QUATRIÈME ÉDITION.

---

☞ FIDÈLES au principe que nous nous sommes fait de rendre cette édition plus complète que les précédentes, sans cependant nous écarter du plan qui nous était tracé, nous avons cru devoir insérer dans ce volume la Dissertation de d'Anville sur l'étendue de Jérusalem et du Temple, et sur les mesures de longueur des Hébreux. Cette pièce, très-recommandable par l'érudition profonde et la saine critique de son auteur, devient comme le supplément aux Dissertations sur les temples des anciens, etc. ; elle étoit un complément tellement nécessaire au travail de D. Calmet, que Rondet s'étoit cru obligé d'y renvoyer le lecteur. Elle a d'ailleurs reçu un témoignage très-flatteur de son exactitude, par le suffrage du célèbre auteur de *l'Itinéraire de Paris à Jérusalem*.

« La Bible du savant père Houbigant, dit Rondet,  
» continue de me fournir de nouvelles notes. Dans les  
» Dissertations, j'ai l'avantage d'avoir soutenu dès la  
» première édition, le sentiment qu'il a préféré sur l'ap-  
» parition de Samuël et sur la prière de Naaman. Sur  
» ce dernier point, son sentiment est opposé à celui de  
» D. Calmet; et je donne encore ici une nouvelle  
» preuve de mon impartialité; car, comme dans le vo-

» l'ouvrage précédent , j'ai soutenu le sentiment de D. Cal-  
 » met contre celui du père Houbigant, sur l'immola-  
 » tion de la fille de Jephthé; dans celui-ci, au contraire,  
 » je persiste à soutenir avec le père Houbigant le senti-  
 » ment opposé à celui de D. Calmet, sur la prière de  
 » Naaman. Je crois que le public a droit d'attendre de  
 » moi cette impartialité, et que je dois lui en montrer  
 » les preuves.

» Avant les Paralipomènes (1) on trouvera deux Dis-  
 » sertations touchant les grands-prêtres des Juifs et les  
 » trois tiges lévitiques. La première est foncièrement  
 » de D. Calmet, mais retouchée en beaucoup d'en-  
 » droits; la seconde est une espèce de supplément que  
 » nous avons ajouté à celle de D. Calmet. Nous exposons  
 » ensuite deux autres Dissertations du même auteur,  
 » concernant les officiers de la cour et des armées des  
 » rois hébreux, et la milice des Hébreux; ainsi qu'une  
 » troisième, et toujours de D. Calmet, sur les richesses  
 » de David. » Rondet ne s'explique pas davantage sur  
 le mérite intrinsèque de ces Dissertations. Cependant il  
 en est une, celle de la rétrogradation du soleil dans  
 l'horloge d'Achaz, que nous aurions désiré retoucher  
 en entier, si nous ne nous fussions pas proposé de don-  
 ner; autant qu'il seroit en nous, l'esprit de nos auteurs  
 et non le nôtre. On voit dans cette Dissertation repa-  
 roître les mêmes erreurs systématiques que dans celle  
 qui traite de la station du soleil et de la lune, opérée par  
 Josué. Il nous a été aisé de supprimer de cette dernière  
 deux paragraphes qui en étoient comme détachés et rem-  
 plis de conséquences; ou inutiles à la question, ou dé-

(1) Ils se trouvent dans le tome viii<sup>e</sup> de cette quatrième édition.

droites de systèmes astronomiques dont le temps a fait justice. Nous aurions bien voulu en faire autant dans celle-ci; mais il n'y avoit pas moyen, toutes les parties en étant tellement coordonnées entre elles, qu'il auroit fallu non pas simplement ajouter, mais détruire. Pour concilier ce que nous devons aux lumières de nos illustres écrivains, avec ce que le public éclairé a droit d'attendre de nous quand il s'agit d'améliorations jugées indispensables, nous avons cherché à rectifier, par une remarque que l'on trouvera à la fin du volume, ce qui nous a paru se rattacher dans cette Dissertation à des erreurs particulières, et en suivant à peu près le même plan que dans notre Dissertation supplémentaire, incorporée à celle de nos auteurs, sur la station du soleil, tom. IV, pag. 474-477.

Nous finirons cet avertissement par la remarque qui suit, et que nous estimons de la plus haute importance.

Une imperfection grave déparoit les éditions précédentes de cette Bible. Les notes philologiques ajoutées aux éclaircissemens du texte n'étoient pas accompagnées des passages hébreux, du moins en caractères orientaux. Souvent des Dissertations entières, telles que celle sur les *textes parallèles*, qui se trouve dans notre septième volume, étoient hérissées de passages originaux en caractères romains. Il en résultoit que ces notes étoient à peu près inutiles au simple fidèle qui étoit nécessairement rebuté par des sons étrangers à notre langue, et au savant qui étoit obligé de recourir à l'original, ne pouvant que difficilement reconnoître le mot hébreu, chaldéen ou syriaque dans un groupe de lettres romaines dont la combinaison avec les caractères orientaux est fort ar-

bitraire. Un autre inconvénient se faisoit sentir encore plus généralement. Certaines Dissertations de ce bel ouvrage roulent sur la valeur donnée aux lettres et aux accens hébreux; telle est, par exemple, celle sur les interprétations superstitieuses des partisans de la cabale, qui paroîtra dans le VIII<sup>e</sup> volume. Il falloit ici parler aux yeux, et rendre le sujet en question sensible pour ainsi dire au commun des lecteurs, cela n'étoit pas cependant; l'absence des caractères orientaux rendoit le raisonnement inintelligible pour tout autre que les savans, et on avoit à gémir du peu de fruit qui résultoit des recherches laborieuses de nos auteurs. Toutes plaintes à ce sujet cesseront désormais. A commencer par ce VI<sup>e</sup> volume, tous les passages du texte sacré seront en caractères hébreux. Ils sont vérifiés sur le texte original et imprimés avec beaucoup de soin. Ce travail vraiment utile, et dont l'importance sera vivement sentie par tous ceux qui s'intéressent au progrès des sciences sacrées, est dû à M. R..... orientaliste, qui a bien voulu nous donner constamment des conseils dans le cours de l'exécution de cette grande entreprise.

---

---

# SAINTE BIBLE.

## PRÉFACE

SUR LES DEUX DERNIERS LIVRES

## DES ROIS.

LES deux derniers livres des Rois n'en faisoient qu'un autrefois dans l'hébreu (1) ; les Juifs les ont séparés, et en ont fait deux à notre imitation, à cause de leur longueur; ils les appellent *premier et second des Rois*, et les Septante, *troisième et quatrième des Règnes*. Origène les cite communément sous le nom de *livres des Règnes*; mais il remarque que les Juifs leur donnoient pour titre, les premiers mots du texte du troisième livre, **וְדָוִד מֶלֶךְ** (2) ; ce qui nous fait faire deux réflexions: la première, qu'alors ces deux livres n'étoient point encore séparés dans les exemplaires hébreux; et la seconde, que les Juifs ne leur donnoient point encore le nom de *livres des Rois*. Du temps de saint Jérôme, les quatre livres des Rois n'en faisoient encore que deux chez les Hébreux (3) ; et dans les bibles hébraïques d'aujourd'hui, imprimées à l'usage des Juifs, ces deux derniers livres sont tout de suite et sans séparation; seulement, au commencement du quatrième livre, on voit de nouveaux chiffres aux marges, pour la distinction des cha-

I.  
Ancien usage de réunir ces deux livres. Leur dénomination dans le grec et dans l'hébreu

(1) Les deux premiers articles de cette Préface sont de D. Calmet. — (2) *Origenes apud Eus. Præp. l. vi. c. 11. ἐν τῇ τρίτῃ τῶν Βασιλειῶν. Et apud eund. Euseb. Hist. Eccl. l. vi. c. 25. Βασιλειῶν τρίτη καὶ τετάρτη ἐν ἑβραῖοις, Οὐαμμελεχ Δαβὶδ, ἐπὶ ἰσραὴλ, Βασιλεια Δαβὶδ. — (3) *Hieronym. Prolog. Galeat. Tertius sequitur Samuel, quem nos Regnorum primum et secundum dicimus. Quartus Malachim מלכים, qui tertio et quarto Regnorum volumine continetur.**

pitres, et, au haut des pages, on lit, *premier des Rois*, et ensuite, *second des Rois* (1).

II.  
Quel est l'auteur de ces deux livres ?

L'auteur de ces deux livres est inconnu : on forme sur cela diverses conjectures ; mais aucune n'est appuyée sur d'assez fortes preuves pour conduire l'esprit à l'évidence et à la certitude. Quelques-uns ont prétendu que David avoit écrit l'histoire de son règne dont on voit la fin au commencement du troisième livre des Rois. D'autres ont cru que divers auteurs, comme les prophètes Isaïe ou Jérémie, ou le roi Ezéchias, avoient fait chacun l'histoire du temps auquel ils ont vécu, et on fonde ce dernier sentiment sur ce que l'Écriture cite Isaïe dans l'histoire du roi Ezéchias : *Le reste des actions d'Ezéchias et de toutes ses bonnes œuvres, est écrit dans la vision du prophète Isaïe, fils d'Amos, et dans le livre des rois de Juda et d'Israël* (2). De plus, on remarque dans ce prophète (3) et dans Jérémie (4), quelques chapitres qui se trouvent aussi dans le quatrième livre des Rois ; ce qui semble prouver que les prophéties et l'histoire où ces choses se rencontrent, sont d'une même main et d'un seul auteur.

Mais nous sommes persuadés que ce qu'on lit aujourd'hui dans Isaïe de l'histoire d'Ezéchias y a été mis après coup, et est tiré du quatrième livre des Rois (5). Nous ne nions pas toutefois qu'Isaïe n'ait écrit des mémoires touchant le règne de ce prince, comme il est marqué expressément dans les Paralipomènes ; mais ces mémoires ne sont point parvenus jusqu'à nous, non plus que les annales des rois de Juda et d'Israël, qui sont citées au même endroit. Le dernier chapitre de Jérémie est aussi tiré mot pour mot de la fin du quatrième des Rois ; c'est une narration purement historique, qui n'est point liée avec les prophéties précédentes, et celui qui a mis cette addition en cet endroit l'a expressément distinguée des ouvrages de Jérémie, puisque immédiatement auparavant, on lit ces mots : *Huc usque verba Jeremiæ* : « Jusqu'ici sont les discours de Jérémie ; » comme pour dire que le chapitre suivant n'en étoit plus.

Esdras est celui à qui l'on attribue plus communément la composition de cette histoire. Il est évident que c'est

(1) *Vide edit. Bibl. Rabbiniæ. Venetiis impres. anno 1564.* — (2) *Par. xxxii. 32. Vide, si placet, Theodoret. præfat in quæst. lib. Reg.* — (3) *Isai, xxxvii. et xxxviii. comparé à 4. Reg. xix. et xx.* — (4) *Jerem. i. 1. comparé à 4. Reg. xxiv. 18. et xxv. 1. et seq.* — (5) Voyez ce qui est dit sur cela dans le Commentaire sur ce prophète.

l'ouvrage d'un seul auteur. 1° L'égalité du style, et la liaison des récits et des événemens, en sont des preuves. 2° L'historien avoit d'anciens mémoires qu'il cite souvent, et auxquels il renvoie, témoignant qu'il ne fait que les compiler et les abrégés. *Le reste des actions de ce prince*, dit-il souvent, *se trouve dans les livres des jours des rois de Juda, ou d'Israël.* 3° Il écrivoit, ou du temps de la captivité de Babylone, ou après cette captivité, puisqu'il conduit cette histoire jusqu'au delà de la trente-septième année de la transmigration de Joachin, quarante-cinquième de la captivité. Il marque en un autre endroit (1), que les dix tribus du royaume de Samarie étoient encore de son temps dans le pays des Assyriens, où elles avoient été emmenées pour leurs crimes, conformément aux prédictions des prophètes. 4° Il fait quelquefois des réflexions et des récapitulations, qui montrent qu'il n'a pas vécu à l'époque où s'est passé ce qu'il raconte, et qu'il raisonne sur ce qu'il lit dans ses mémoires. Lisez le chapitre xvii. du quatrième des Rois, § 6. et suivans, jusqu'au vingt-quatrième, où, après avoir raconté que le royaume des dix tribus fut ruiné par Salmanasar, et que ces tribus furent conduites dans le pays des Assyriens où elles étoient encore de son temps, il remarque que ce peuple ne cessa d'irriter le Seigneur par ses crimes et par son idolâtrie, depuis qu'il fut séparé de Juda; qu'en vain Dieu leur envoya ses prophètes, pour les rappeler de leurs égaremens; qu'ils demeurèrent endurcis, et s'abandonnèrent à toutes sortes d'impiétés, ce qui fit que le Seigneur les rejeta, et les abandonna à leurs ennemis; de sorte qu'il ne resta que le royaume de Juda dans la Palestine. Mais Juda même ne demeura point fidèle au Seigneur; il suivit les égaremens d'Israël, jusqu'à ce que Dieu, lassé de leur malice incorrigible, rejeta de devant sa face toute la race d'Israël. Ces réflexions sont sans doute d'un auteur qui vivoit après les captivités de Juda et des dix tribus, et à qui tous ces événemens étoient présens. 5° L'auteur étoit prêtre, selon toutes les apparences; et il s'attache bien moins à nous donner une histoire politique, à détailler ce que le monde appelle grands événemens, et à relever ce qu'on estime et ce qu'on loue, sous le nom de valeur, de conquêtes, de fine politique, qu'à nous décrire ce qui regarde le temple, la religion, les cérémonies, les fêtes, le culte du

(1) 4. Reg. xvii. 25.

Seigneur, la piété des princes, la fermeté des prophètes, la punition du crime, les effets de la vengeance de Dieu sur les impies, et de sa bonté sur les justes. Il étoit fort zélé pour la maison de David : il ne parle des rois d'Israël que comme en passant ; sa principale attention est tournée du côté de ceux de Juda. Voilà ce qui se fait le plus remarquer dans cet ouvrage, par rapport à la personne de l'écrivain.

Or, comme tous ces caractères conviennent assez à Esdras, et qu'il n'y en a aucun qui ne soit compatible avec sa personne, il est très-probable qu'il est auteur de ces deux livres. A la vérité on y trouve quelques traits qui semblent ne pas s'accorder avec l'époque où Esdras a vécu ; par exemple, il dit (1) que l'arche étoit encore au temple de son temps ; il parle de la séparation des deux royaumes de Juda et d'Israël, comme si ces deux royaumes subsistoient encore (2) ; il marque les mois Zio, Bul et Ethanim (3), lesquels sont différens de ceux qui étoient en usage au temps d'Esdras. Enfin, l'auteur parlant presque partout comme contemporain, et quittant rarement ce caractère, il semble que ce ne peut être Esdras.

On concilie aisément ces objections avec le sentiment qu'on a proposé en faveur d'Esdras, en disant qu'il a tellement compilé les auteurs des annales, et les récits des prophètes, dont il a emprunté quelque chose, que pour l'ordinaire il a rendu mot pour mot tout ce qu'il y rencontroit ; ce qui prouve éminemment sa sincérité et la vérité de son récit, puisqu'il a tellement pris garde d'altérer le sens de ses mémoires, qu'il en a voulu conserver jusqu'aux propres paroles.

Le III<sup>e</sup> livre des Rois contient l'espace de 125 ans, depuis la fin du règne de David, en l'année 1015 avant l'ère chrétienne vulgaire, jusqu'à la mort de Josaphat, en 890.

David étant vieux, et ne pouvant échauffer, on lui donne Abisag pour être auprès de lui. Adonias veut s'emparer de la royauté. Bethsabée, par le conseil de Nathan, en avertit David, et lui rappelle la promesse qu'il lui avoit faite en faveur de Salomon. Nathan vient appuyer les représentations de Bethsabée. David assure à Bethsabée l'exécution de sa promesse. Il envoie sacrer Salomon, et le fait asseoir sur son trône ; tout le peuple en témoigne une grande joie.

(1) 3. Reg. viii. 8. — (2) 3. Reg. xii. 19. — (3) 5. Reg. vi. 1. et 57. 38. et viii. 2.

**Adonias** et son parti apprennent que **David** a établi roi **Salomon** ; ils en sont troublés et fuient de tous côtés. **Adonias** va embrasser les cornes de l'autel. **Salomon** envoie l'en tirer , et lui donne la vie et la liberté (chap. 1). **David** étant près de mourir, exhorte **Salomon** son fils à observer les commandemens de Dieu ; il lui laisse le soin de punir **Joab** et **Séméi** , et de récompenser les enfans de **Berzellaï**. Il meurt. **Adonias** engage **Bethsabée** à prier **Salomon** de lui donner en mariage **Abisag**. **Salomon** , irrité de cette demande , fait tuer **Adonias**. Il relègue le grand-prêtre **Abiathar**. Il fait tuer **Joab** dans le tabernacle même. Il établit **Banaïas** à la place de **Joab** , et **Sadoc** à la place d'**Abiathar**. Il défend à **Séméi** de sortir de **Jérusalem** , sous peine de la vie. **Séméi** y consent. Il en sort et est puni de mort (chap. 11). **Salomon** épouse la fille de **Pharaon** , roi d'**Egypte**. Le Seigneur apparoit à **Salomon**. Ce prince lui demande la sagesse ; et le Seigneur lui accorde non-seulement la sagesse , mais aussi les richesses et la gloire. Deux femmes de mauvaise vie se disputent devant lui l'enfant de l'une d'elles. **Salomon** , par le moyen dont il se sert pour découvrir la vraie mère de cet enfant , fait paroître , pour la première fois , la sagesse dont Dieu l'avoit rempli (chap. 13). Ici l'historien sacré marque les noms des principaux officiers de **Salomon** ; l'étendue de la domination de ce prince , les vivres qui étoient nécessaires pour sa table , le nombre de ses chevaux et de ses chariots , l'étendue de sa sagesse (chap. 14).

**Hiram** , roi de **Tyr** , envoie féliciter **Salomon** sur son avènement à la couronne. **Salomon** lui demande du bois pour la construction du temple. **Hiram** lui en donne ; et **Salomon** lui fournit des vivres. **Salomon** choisit des ouvriers pour la construction du temple (chap. 15). Ici se trouve la description de ce superbe édifice (chap. 16) , qui donnera lieu à une Dissertation sur les temples des anciens. A cette description se trouve jointe celle de quelques autres édifices que **Salomon** fit bâtir pour lui , et pour la reine son épouse , et celle de divers ouvrages de bronze qu'il fit faire pour le temple par un excellent ouvrier nommé **Hiram** , qu'il avoit fait venir de **Tyr** (chap. 17). Tous les enfans d'**Israël** s'assembloient auprès de **Salomon** , pour la dédicace du temple. Les prêtres y transportent l'arche de l'alliance ; et on immole dans cette cérémonie une multitude innombrable de victimes. Une nuée remplit la maison du Seigneur. **Salomon** y reconnoît la présence de Dieu ; il

adresse sa prière au Seigneur, et bénit le peuple. Cette solennité fut célébrée avec une grande pompe et un grand concours (chap. viii).

Le Seigneur apparaît une seconde fois à Salomon. Il l'assure de sa protection pour lui et pour son peuple, s'ils lui demeurent fidèles; mais il le menace lui et son peuple d'une ruine entière, s'ils lui manquent de fidélité. Salomon donne vingt villes au roi de Tyr pour le récompenser de tout ce qu'il lui avoit fourni pour le bâtiment du temple et de son palais. Il bâtit et fortifie plusieurs villes. Il rend tributaires les restes des Chananéens qui étoient demeurés au milieu des enfans d'Israël. Il envoie une flotte au pays d'Ophir, d'où elle apporte une grande quantité d'or (chap. ix). Ce pays d'Ophir sera le sujet d'une Dissertation.

La reine de Saba, touchée de la réputation de Salomon, vient le trouver. Elle admire sa sagesse et sa magnificence, et s'en retourne après lui avoir fait de grands présens, et en avoir reçu de très-magnifiques. L'historien sacré nous représente encore ici les grandes richesses et la profonde sagesse de Salomon (chap. x). Ensuite il nous décrit sa chute. Salomon épouse plusieurs femmes étrangères contre la défense de la loi. Elles lui pervertissent le cœur, et le font tomber dans l'idolâtrie. Le Seigneur, irrité contre Salomon, lui suscite pour ennemis Adad iduméen, Razon syrien, et Jeroboam éphrathéen. Le prophète Ahias coupe son manteau en douze parts, en donne dix à Jéroboam, et l'assure que le Seigneur divisera de même le royaume d'Israël, et qu'il lui en donnera dix tribus, n'en laissant qu'une au fils de Salomon, à cause de l'idolâtrie de son père. Salomon meurt. La diversité des opinions sur le salut de ce prince donnera lieu à une Dissertation. Roboam, fils de Salomon, lui succède (chap. xi).

Tout Israël, assemblé à Sichem pour couronner Roboam, lui demande la diminution des impôts. Ce prince, préférant le conseil des jeunes gens à celui des vieillards, menace le peuple de le traiter encore plus durement qu'il n'avoit fait son père. Le peuple d'Israël, irrité de la réponse de Roboam, l'abandonne. Dix tribus choisissent Jéroboam pour leur roi. Roboam règne sur les tribus de Juda et de Benjamin. Il se prépare à faire la guerre à Jéroboam. Le prophète Séméias, le lui défend de la part du Seigneur. Jéroboam établit le culte impie des veaux d'or (chap. xii).

Un prophète envoyé de Dieu, prédit à Jéroboam le renversement de son autel et la naissance du roi Josias qui devoit détruire les hauts lieux. Jéroboam commande qu'on l'arrête; mais sa main devient sèche, l'autel se brise, et le roi n'est guéri que par la prière du prophète, qui s'en retourne sans vouloir manger en ce lieu, selon que le Seigneur le lui avoit ordonné. Un vieux prophète qui étoit à Béthel, trompe l'homme de Dieu, et lui persuade de revenir chez lui boire et manger contre la défense du Seigneur. Le Seigneur fait prédire à l'homme de Dieu, que son corps ne sera point enseveli dans le tombeau de ses pères. Un lion le tue, lorsqu'il s'en retournoit chez lui. Il est enterré dans le tombeau du prophète qui l'avoit trompé. Jéroboam persiste dans son impiété (chap. XIII). Son fils tombe malade. Jéroboam envoie sa femme pour consulter le prophète Ahias sur cette maladie. Le prophète lui déclare que l'enfant mourra, que toute la maison de Jéroboam sera détruite, et que la maison d'Israël sera livrée en proie, à cause de l'idolâtrie dans laquelle elle s'est laissé entraîner par Jéroboam. L'enfant meurt. Jéroboam son père meurt ensuite; Nadab son fils lui succède. Les enfans de Juda, soumis à Roboam, s'abandonnent aussi à l'idolâtrie, et commettent toutes sortes d'abominations. Sésac, roi d'Égypte, vient à Jérusalem, enlève les trésors du temple et ceux de Roboam. Ce prince meurt; Abiam son fils lui succède (chap. XIV).

Abiam imite l'impierité de Roboam son père. Dieu lui donne néanmoins un fils en considération de David. Il meurt, et ce fils nommé Asa règne en sa place. Asa imite la piété de David. Il bannit de son royaume la débauche et l'idolâtrie. Baasa, roi d'Israël, lui fait la guerre. Asa implore contre lui le secours du roi de Syrie, qui s'empare d'une partie du royaume d'Israël. Asa meurt, et son fils Josaphat lui succède. L'historien sacré reprend ici l'histoire des rois d'Israël. Nadab, fils de Jéroboam, imite les impiétés de son père. Il est tué par Baasa, qui règne en sa place. Ce nouveau roi extermine toute la race de Jéroboam, et imite néanmoins ses impiétés (chap. XV). Le prophète Jéhu, par l'ordre du Seigneur, prédit à Baasa la ruine de sa postérité. Ce roi impie donne ordre qu'on tue ce prophète. Baasa étant mort, Ela son fils lui succède. Zambri se révolte contre Ela, le tue dans un festin, se fait roi d'Israël, et extermine toute la race de Baasa. Cependant Amri est établi roi par l'armée d'Israël. Il marche contre

Zambri qui, se voyant près d'être pris, s'enferme dans son palais, et s'y brûle avec toute la maison royale. Le peuple d'Israël se divise en deux partis : celui d'Amri a l'avantage ; Amri règne seul sur Israël. Il bâtit Samarie, et surpasse en impiété tous ses prédécesseurs. Il meurt, et Achab, son fils, règne en sa place. Ce prince épouse Jézabel ; adore Baal, et irrite le Seigneur plus que tous ses pères (chap. xvi).

Le prophète Elie déclare à Achab qu'il ne pleuvra point jusqu'à ce que Dieu l'ordonne par sa bouche. Il se retire ensuite sur le bord du torrent de Carith, où il est nourri par des corbeaux. Le torrent sèche, et le Seigneur envoie Elie à Sarepta. Il y va, et demande à manger à une pauvre veuve, qui lui donne tout ce qui lui restoit pour vivre. Le prophète, pour récompenser cette charité, multiplie sa farine et son huile. Le fils de cette veuve tombe malade, et meurt. Sa mère s'en plaint à Elie, qui le ressuscite (chap. xvii). Le Seigneur envoie Elie se présenter devant Achab. Le prophète veut faire annoncer sa venue par Abdias. Abdias s'en excuse, et lui représente que c'est l'exposer à la mort, lui qui a sauvé la vie à cent prophètes. Elie le rassure, et Abdias lui obéit. Achab vient au-devant d'Elie. Ce prophète lui parle avec fermeté, et demande que le peuple s'assemble sur le mont Carmel, et que tous les faux prophètes de Baal et d'Astaroth s'y trouvent. Le peuple s'assemble au lieu indiqué ; les faux prophètes de Baal s'y rendent. Elie reproche au peuple le partage impie de son culte entre Dieu et Baal. Il leur propose de reconnoître pour unique dieu celui qui fera descendre du ciel un feu qui dévore la victime qui lui sera offerte. Le peuple accepte la proposition. Les prophètes de Baal ayant préparé leur sacrifice, invoquent en vain leur dieu. Elie adresse sa prière au Seigneur ; le feu tombe du ciel, et dévore l'holocauste qu'il avoit préparé. Tout Israël reconnoît que le Seigneur est le vrai Dieu. Elie leur ordonne d'arrêter les prophètes de Baal qu'il fait tous mourir. Il promet de la pluie à Achab, et elle tombe en abondance (chap. xviii). Jézabel ayant appris qu'Elie avoit tué tous les prophètes de Baal, veut le faire mourir. Le prophète, saisi de frayeur, s'enfuit dans le désert. Il s'y endort, et est réveillé par un ange qui lui commande de manger du pain et de boire de l'eau qu'il trouve auprès de lui. Elie, fortifié par cette nourriture, marche durant quarante jours et quarante nuits, et

arrive enfin à la montagne d'Horeb. Il se retire dans une caverne. Il se plaint au Seigneur, qu'il est demeuré seul qui le reconnoisse pour le véritable Dieu, et qu'on le cherche pour le faire mourir. Le Seigneur lui déclare qu'il s'est réservé sept mille hommes qui n'ont point fléchi le genou devant Baal. Il lui commande de sacrer Hazaël roi de Syrie, Jéhu roi d'Israël, et Elisée prophète pour lui succéder (chap. xix).

Bénadad, roi de Syrie, vient assiéger Samarie, et fait sommer Achab de lui en livrer toutes les richesses avec ses femmes et ses enfans. Un prophète vient de la part du Seigneur, promettre à Achab de lui livrer toute l'armée ennemie, par les mains des valets de pied des princes des provinces. Achab les fait marcher contre les Syriens; ils les mettent en fuite, et les défont entièrement. Les Syriens croyant que le Dieu des Israélites étoit le dieu des montagnes et non des vallées, viennent avec une armée très-nombreuse pour les combattre dans la plaine. Dieu les livre une seconde fois à son peuple, qui en tue cent mille en un jour, et met le reste en fuite. Bénadad se rend à Achab, qui lui sauve la vie et fait alliance avec lui. Dieu l'en reprend par un prophète, qui l'assure que sa vie répondra pour celle de ce méchant prince, et son peuple pour le peuple de Syrie (chap. xx). Naboth refuse de vendre sa vigne à Achab. Achab s'offense vivement de ce refus. Jézabell'ayant appris, envoie des ordres pour faire faire le procès à Naboth. On gagne de faux témoins qui l'accusent d'avoir blasphémé contre Dieu et contre le roi. Il est condamné et lapidé. Achab ayant su la mort de Naboth, va s'emparer de sa vigne. Elie vient le trouver de la part du Seigneur, lui reproche son crime, et le menace des plus grands maux. Ce prince s'humilie, et détourne de dessus lui par son humiliation les maux dont il étoit menacé (chap. xxi). Josaphat, roi de Juda, veut se joindre à Achab, roi d'Israël, qui avoit résolu de reprendre Ramoth-Galaad sur le roi de Syrie. Tous les prophètes d'Achab lui promettent un heureux succès. Josaphat demande un prophète du Seigneur, et on va querir Michée, qui se présente devant les deux rois. Il leur prédit la défaite d'Israël et la mort d'Achab. Il est mis en prison par l'ordre de ce prince, pour y demeurer jusqu'à son retour. Le prophète prend tout le peuple à témoin qu'Achab n'en reviendra point. Les deux rois marchent contre les Syriens. Le roi d'Israël se déguise, et

combat comme un particulier. Le roi de Juda se trouve en danger. Achab est blessé d'une flèche tirée au hasard, et en meurt. Son chariot est lavé dans la piscine de Samarie, et les chiens y lèchent son sang. Ochozias, son fils, règne en sa place. Josaphat après avoir régné dans la justice, meurt, et Joram, son fils, lui succède. Ochozias, roi d'Israël, suit les voies corrompues de son père (chap. xxii). Voilà le précis du III<sup>e</sup> livre des Rois.

IV.  
Analyse du  
IV<sup>e</sup> livre.

Le IV<sup>e</sup> livre contient l'espace d'environ 334 ans, depuis la mort d'Achab, en l'année 896 avant l'ère chrétienne, jusqu'à l'élévation de Joachin ou Jéchonias à Babylone, en la 37<sup>e</sup> année depuis sa transmigration, 45<sup>e</sup> de la captivité des Juifs, 562<sup>e</sup> avant l'ère chrétienne vulgaire.

Moab secoue le joug d'Israël. Ochozias tombe, et envoie consulter Béalzébub sur cette chute. Elie lui fait dire qu'il a tort de consulter un autre dieu que le Dieu d'Israël, et qu'il mourra. Ochozias envoie un capitaine et cinquante soldats pour prendre Elie, et ce prophète fait tomber sur eux le feu du ciel, qui les dévore. La même chose arrive une seconde fois. Ochozias envoie un troisième capitaine avec cinquante hommes. Ce capitaine s'humilie devant le prophète, et lui demande la vie. Elie va avec lui trouver le roi, et lui déclare qu'il n'en relèvera point. Ochozias meurt en effet, et Joram, son frère, lui succède (chap. i). Elisée, sachant qu'Elie devoit lui être enlevé, ne veut pas le quitter. Ils passent ensemble le Jourdain à pied sec, Elie ayant divisé les eaux en les frappant de son manteau. Elisée demande à Elie son double esprit. Elie le lui promet. Il est enlevé dans un char de feu, et laisse tomber son manteau; Elisée le ramasse, et repasse le Jourdain à pied sec en le frappant avec ce manteau. Les enfans des prophètes vont chercher Elie pendant trois jours, et ne le trouvent point. Elisée rend saines les eaux de Jéricho en y jetant du sel. Quarante-deux enfans qui s'étoient moqués de ce prophète, sont dévorés par deux ours (chap. ii).

Le roi de Moab refuse de continuer à payer tribut au roi d'Israël. Ce prince marche contre lui avec le roi de Juda et celui d'Edom par le désert de l'Idumée. Ils s'y trouvent en danger de périr de soif avec leurs armées. Josaphat, roi de Juda, demande un prophète du Seigneur, pour implorer sa miséricorde. Joram, roi d'Israël, lui indique Elisée qui, en considération du roi de Juda, leur promet de l'eau et une entière victoire. Les eaux viennent

en abondance dans le camp d'Israël. Les Moabites sont vaincus, leur pays ruiné, la capitale assiégée; le roi, réduit à l'extrémité, immole son fils sur les murailles à la vue des assiégeans qui en ont horreur et se retirent (chap. iii). La veuve d'un prophète vient représenter à Elisée, qu'un créancier de son mari veut lui enlever son fils et en faire son esclave. Le prophète multiplie un peu d'huile qu'elle avoit chez elle, et lui donne ainsi le moyen de satisfaire à ce créancier. Il loge chez une femme considérable de Sunam. Il lui promet un fils, que Dieu lui donne au même temps que le prophète lui avoit dit. Cet enfant tombe malade et meurt. Sa mère le porte dans la chambre d'Elisée, le met sur son lit, et va elle-même trouver le prophète. Il envoie son serviteur Giézi avec son bâton, et lui ordonne de mettre ce bâton sur le visage de l'enfant. Giézi le fait inutilement. Le prophète vient lui-même, se couche sur l'enfant, et le ressuscite. Il adoucit l'amertume de certaines herbes qu'on avoit servies aux enfans des prophètes. Il rassasie plusieurs personnes avec un peu de pain (chap. iv). Une fille d'Israël, captive dans la Syrie, y fait connoître Elisée. Naaman, général des armées du roi de Syrie, vient trouver ce prophète, pour le prier de le guérir de la lèpre dont il étoit affligé. Elisée envoie dire à Naaman d'aller se laver sept fois dans le Jourdain. Naaman se retire très-fâché; ses serviteurs lui conseillent de faire ce que le prophète lui a dit. Il le fait, et est guéri. Il revient remercier le prophète, et lui offre des présens. Ce prophète les refuse. Naaman lui parle de l'adoration qui se rendoit en son pays dans le temple de Remmon; ce qu'il dit sur ce point, partage les interprètes, et sera le sujet d'une Dissertation. Elisée le renvoie en paix. Giézi court après Naaman, et reçoit de lui deux habits et deux talens d'argent. Elisée reproche à Giézi son avarice et son infidélité, et le frappe de lèpre lui et sa postérité (chap. v).

Les enfans des prophètes vont, avec la permission d'Elisée, abattre du bois proche le Jourdain, pour agrandir leur logement. L'un d'eux laisse tomber dans l'eau le fer de sa cognée. Elisée le fait revenir sur l'eau, et lui donne ainsi moyen de le reprendre. Elisée découvre au roi d'Israël les desseins du roi de Syrie, qui lui faisoit la guerre. Ce prince envoie des soldats pour arrêter ce prophète. Il les frappe d'aveuglement, et les conduit à Samarie, où il leur ouvre les yeux, leur fait donner à manger, et les renvoie à leur

maître. Le roi de Syrie vient assiéger Samarie, et y cause une effroyable famine. Le roi d'Israël envoie un homme pour couper la tête d'Elisée. Ce prophète en est averti par le Seigneur, et donne le temps au roi de venir lui-même empêcher qu'on ne commette ce crime (chap. vi). Le même jour où le roi d'Israël avoit perdu toute espérance, Elisée lui promet que le lendemain il y auroit à Samarie des vivres en abondance. Un seigneur doute de la vérité de cette promesse. Le prophète lui prédit qu'il verra cette abondance de vivres, mais qu'il n'en mangera point. Les Syriens frappés d'une terreur panique, lèvent le siège, abandonnent leur camp, et laissent toutes leurs provisions. Des lépreux ayant reconnu la fuite des Syriens, en donnent avis au roi d'Israël. Ce prince envoie reconnoître la vérité de cet avis; et s'en étant assuré, tous les habitans de Samarie vont piller le camp des ennemis, et l'officier qui avoit douté de la parole d'Elisée, est étouffé à la porte de la ville, selon ce que ce prophète lui avoit prédit (chap. vii).

Elisée avertit la Sunamite d'aller en quelque autre pays, pour éviter la famine qui devoit durer sept ans dans la terre d'Israël. Il va à Damas, y prédit la mort de Bénadad, roi de Syrie, le règne d'Hazaël, et les maux qu'il devoit faire à Israël. Hazaël ayant entendu cette prophétie, retourne à Damas, fait mourir le roi, et règne en sa place. Joram, roi de Juda, imite l'impiété des rois d'Israël. Dieu l'épargne en considération de David. Il défait les Iduméens. Il meurt. Ochozias son fils lui succède, et marche dans les mêmes voies (chap. viii). Elisée envoie un des enfans des prophètes à Ramoth-Galaad y sacrer Jéhu roi d'Israël. Ce prophète ordonne à Jéhu de la part du Seigneur d'exterminer la maison d'Achab, et de venger le sang des prophètes répandu par Jézabel. Jéhu est reconnu roi par les officiers de l'armée. Il marche vers Jezrahel où Joram, roi d'Israël, étoit malade. Joram vient au-devant de lui; Jéhu le tue, et fait jeter son corps dans le champ de Naboth. Ochozias, roi de Juda, qui étoit avec Joram, prend la fuite. Il est poursuivi et blessé par les gens de Jéhu. Il en meurt, et est enseveli dans la ville de David. Jéhu entre à Jezrahel. Jézabel se pare, et se met à une fenêtre. Jéhu la fait jeter en bas, et son corps est mangé par les chiens (chap. ix). Jéhu envoie ordre aux principaux de Samarie, de tuer les soixante-dix fils d'Achab qu'ils avoient entre leurs mains. Ils exécutent cet ordre, et lui envoient les têtes de ces

princes. Jéhu, allant à Samarie, rencontre quarante-deux frères d'Ochozias, roi de Juda. Il les fait tuer, sans en épargner aucun. Il assemble adroitement tous les prêtres et les adorateurs de Baal, et les fait passer au fil de l'épée. Il détruit le temple de cette idole, et l'extermine d'Israël. Il ne quitte point le culte des veaux d'or; cependant Dieu le récompense du soin qu'il a eu d'exécuter ses ordres. Le Seigneur, lassé des crimes d'Israël, permet que Hazaël, roi de Syrie, remporte de grands avantages sur Israël. Jéhu meurt, et son fils Joachaz lui succède (chap. x).

Athalie, mère d'Ochozias, roi de Juda, fait mourir les enfans que son fils avoit laissés, et usurpe la couronne. Josaba, sœur d'Ochozias, sauve Joas de ce carnage. Il demeure six ans caché avec sa nourrice dans le temple du Seigneur. La septième année du règne d'Athalie, le grand-prêtre Joïada fait reconnoître Joas pour roi, par les soldats et par le peuple. Athalie vient au bruit du couronnement de Joas. Elle entre dans temple où elle le voit assis sur son trône. Joïada la fait prendre par ses soldats, qui la tuent. Les autels de Baal sont renversés par le peuple, qui célèbre avec de grandes réjouissances le couronnement de Joas (chap. xi). Ce prince règne avec justice tant qu'il suit les conseils du grand-prêtre Joïada. Il reproche aux prêtres le peu de soin qu'ils avoient de faire les réparations du temple. Il établit un nouvel ordre, afin qu'elles soient faites exactement. Hazaël, roi de Syrie, vient assiéger Jérusalem. Joas lui donne tout l'argent du temple et de son palais pour le faire retirer. Joas est tué par ses serviteurs, et Amasias son fils lui succède (chap. xii). Joachaz, roi d'Israël, imite les impiétés de Jéroboam, et attire sur lui la colère de Dieu, qui livre son peuple entre les mains des rois de Syrie. Ce prince affligé s'humilie devant le Seigneur, qui l'écoute et délivre Israël des maux qu'il souffroit. Ce peuple continue d'adorer les idoles. Joachaz meurt, et Joas son fils règne en sa place. Joas persévère dans le culte des veaux d'or. Il va voir Elisée qui se mourait. Ce prophète lui prédit qu'il battra trois fois les Syriens. Elisée meurt. Un corps mort jeté dans son sépulcre, ressuscite aussitôt. Joas bat trois fois les Syriens, selon la prédiction de ce prophète (chap. xiii).

Amasias, roi de Juda, règne avec équité. Il fait mourir ceux qui avoient tué son père. Il bat les Iduméens, et leur prend une forteresse. Il déclare la guerre à Joas, roi d'Is-

raël. Ce prince tâche de le porter à la paix. Amasias ne veut point l'écouter. Joas marche contre lui, et lui livre bataille. Amasias la perd, est pris par Joas, qui enlève tous les trésors du temple de Jérusalem, et les porte à Samarie. Joas meurt, et Jéroboam son fils lui succède. Amasias est obligé de s'enfuir à Lachis, à cause d'une conjuration faite contre lui à Jérusalem. Les conjurés l'y poursuivent, et l'y tuent. Son fils Azarias ou Ozias est établi roi en sa place. Jéroboam, roi d'Israël, rétablit les limites de ce royaume, selon la prédiction de Jonas. Il meurt, et Zacharias son fils lui succède (chap. xiv). Azarias, roi de Juda, est frappé de lèpre. Joathan son fils gouverne à sa place, et règne après lui. Zacharias, roi d'Israël, est tué par Sellum, qui règne en sa place. Sellum est tué par Manahem, qui lui succède. Manahem exerce de grandes cruautés contre les habitans de Thapsa. Il achète la protection de Phul, roi d'Assyrie. Phacéia son fils lui succède, et est tué par Phacée qui règne en sa place. Phacée fait le mal devant le Seigneur. Theglathphalasar transporte pendant son règne une grande partie des Israélites en Assyrie. Osée conspire contre Phacée, le tue, et règne après lui. Joathan, roi de Juda, meurt, et Achaz son fils lui succède (chap. xv).

Achaz, roi de Juda, imite l'impiété des rois d'Israël. Il est assiégé dans Jérusalem par Rasin, roi de Syrie, et par Phacée, roi d'Israël. Il envoie demander du secours à Theglathphalasar, qui prend Damas et tue Rasin. Achaz va à Damas voir Theglathphalasar. Il ordonne au grand-prêtre Urie de faire faire un autel comme celui de Damas, dont il lui envoie le modèle. Il abandonne le culte du Seigneur, et embrasse celui des idoles. Il meurt, et Ezéchias son fils lui succède (chap. xvi). Osée, roi d'Israël, fait le mal devant le Seigneur. Il est assujetti à Salmanasar. Ce prince ayant su qu'il vouloit se révolter, marche contre lui, le prend dans Samarie, et transfère les Israélites en Assyrie; Dieu le permettant ainsi, pour les punir de leur idolâtrie. Cette dernière transmigration des Israélites donnera lieu à une Dissertation sur le pays où les dix tribus furent transportées. Le roi d'Assyrie envoie de ses sujets pour habiter Samarie, en la place des enfans d'Israël. Dieu envoie des lions contre ces nouveaux habitans. Ils font venir des prêtres d'Israël pour leur apprendre le culte du Seigneur, et adorent en même temps les idoles (chap. xvii).

Ezéchias imite la piété de David. Il détruit les hauts lieux, renverse les idoles, et met en pièces le serpent d'airain que les Israélites adoroient. Il s'affranchit du tribut qu'il payoit aux Assyriens, et il remporte de grands avantages sur les Philistins. Sennachérib attaque les villes de Juda. Ezéchias lui envoie tout l'or et tout l'argent qu'il trouve dans ses trésors. Il détache même les lames d'or des portes du temple, et les lui donne pour l'engager à se retirer. Sennachérib envoie un corps d'armée devant Jérusalem. Rabsacès, l'un de ses commandans, parle avec menaces, et prononce d'horribles blasphèmes contre le Seigneur. Les officiers d'Ezéchias prient Rabsacès de leur parler en syriaque, afin que les Juifs ne puissent l'entendre. Mais il le refuse, et parle encore avec plus de force et d'insolence (chap. xviii). Ezéchias, consterné des blasphèmes de Rabsacès, déchire ses vêtemens, se couvre d'un sac, et envoie vers Isaïe, afin qu'il prie le Seigneur pour lui et pour son peuple. Isaïe console Ezéchias et lui promet le secours du Seigneur. Sennachérib marche contre le roi d'Ethiopie. Il fait de nouvelles menaces à Ezéchias, et lui écrit une lettre pleine de blasphèmes. Ezéchias présente la lettre de Sennachérib devant le Seigneur, et le prie avec beaucoup de ferveur. Isaïe l'assure que Dieu a écouté sa prière, et qu'il le délivrera de la main de Sennachérib, auquel il fait plusieurs reproches. L'armée de ce prince est exterminée par un ange, et lui-même est massacré par ses enfans (chap. xix). La défaite de l'armée de Sennachérib sera le sujet d'une Dissertation. Lorsque Jérusalem étoit menacée par ce prince, Ezéchias tomba malade. Isaïe l'avertit de se préparer à la mort. Ce prince a recours au Seigneur qui lui promet de lui accorder encore quinze années de vie, et de délivrer Jérusalem de la main du roi des Assyriens, et en même temps lui donne un signe pour l'assurer de la vérité de cette promesse, en faisant rétrograder l'ombre du soleil sur l'horloge d'Achaz; ce qui sera le sujet d'une Dissertation. Le roi de Babylone envoie des ambassadeurs à Ezéchias, pour le féliciter sur le recouvrement de sa santé. Ezéchias leur montre tous ses trésors. Il en est repris par le prophète Isaïe, qui lui prédit qu'ils seront un jour transportés à Babylone. Ezéchias meurt, et Manassé son fils lui succède (chap. xx). Manassé adore les idoles, et rétablit les hauts lieux. Il profane le temple du Seigneur en y établissant le culte des idoles, et il surpasse en impiété les anciens habitans de la terre de

Chanaan. Le Seigneur annonce les maux qu'il fera tomber sur Jérusalem et sur Juda, à cause de Manassé qui a fait pécher Juda. Manassé meurt, et Amon son fils règne en sa place. Il imite les impiétés de son père. Il est tué par ses serviteurs, et son fils Josias lui succède (chap. XXI).

Josias imite la piété de David. Il fait réparer le temple, et rétablit le culte de Dieu. Il entend la lecture du livre de la loi, qu'on avoit trouvé dans le temple, et en est effrayé. Il envoie consulter la prophétesse Holda, qui l'assure que tous les maux écrits dans ce livre tomberont sur Jérusalem et sur son peuple, mais que ce ne sera qu'après sa mort (chap. XXII). Josias ayant assemblé les anciens de Juda, va au temple, y lit devant le peuple le livre de la loi, et fait une nouvelle alliance avec le Seigneur. Il détruit tout ce qui étoit consacré aux idoles, extermine les augures, et ceux qui offroient de l'encens à Baal. Il détruit l'autel de Béthel, après y avoir brûlé les os des adorateurs des idoles, selon que le prophète l'avoit prédit. Il fait mourir les prêtres des hauts lieux; et étant retourné à Jérusalem, il y fait célébrer la Pâque. Néchao, roi d'Egypte, marche contre le roi des Assyriens. Josias va au-devant de lui, lui livre bataille, et est tué. Son fils Joachaz est établi roi par le peuple. Néchao le prend, l'emmène en Egypte, et établit en sa place Eliacim, qu'il nomme Joacim. Celui-ci paye de grandes sommes au roi d'Egypte, et s'abandonne à toutes les impiétés de ses pères (chap. XXIII). Nabuchodonosor vient en Judée. Ici commence la captivité de Babylone. Joacim demeure assujetti au roi de Babylone pendant trois ans. Il veut secouer le joug. La Judée est ravagée par les peuples voisins. Joacim meurt; son fils Joachin lui succède, et commet les mêmes crimes que ses pères. Nabuchodonosor vient une seconde fois devant Jérusalem. Joachin se rend à lui. Le temple est pillé; et les principaux des habitans de Jérusalem sont transportés à Babylone. Mathanias est mis en la place de Joachin, et reçoit le nom de Sédécias. Il fait le mal devant le Seigneur, et se révolte contre le roi de Babylone (chap. XXIV). Nabuchodonosor vient une troisième fois assiéger Jérusalem. Il y fait une brèche. Sédécias s'enfuit; il est pris, et amené au roi de Babylone, qui fait mourir ses enfans devant lui, et lui fait crever les yeux. Nabuzardan, général de l'armée de Nabuchodonosor, achève de piller le temple et la ville de Jérusalem. Il y met le feu, en abat les murailles, et en transporte les habitans à Babylone avec

toutes les richesses. Godolias est établi gouverneur du pays. Ismaël le tue ; et le peuple craignant les Chaldéens , s'enfuit en Egypte. Evilmérôdach , roi de Babylone , tire de prison Joachin , et le fait manger à sa table le reste de sa vie ( chap. xxv ). Voilà le précis du quatrième et dernier livre des Rois.

Dans ces deux derniers livres , comme dans les deux premiers (1), l'auteur sacré , conduit et inspiré par l'Esprit de Dieu , s'attache à rapporter les événemens les plus propres à faire sentir la providence de Dieu , à donner une haute idée de sa sagesse et de sa puissance , de sa justice et de sa bonté. Il est tout occupé de la grandeur et de la sainteté du Seigneur ; et il s'efforce partout de représenter l'avantage qu'il y a de lui être fidèle , et le malheur qu'on s'attire quand on l'abandonne.

Quoique cette histoire soit courte , il en est peu dont les événemens soient aussi variés , et qui fournissent des instructions aussi importantes. La sagesse que Salomon reçoit de Dieu , et qu'il fait paroître avec tant d'éclat au commencement de son règne , mais qu'il perd ensuite d'une manière si déplorable , fait voir à ceux qui ont reçus les plus grandes lumières et les dons les plus excellens , avec quel soin ils doivent veiller sur eux-mêmes , et avec quelle ardeur ils doivent recourir à Dieu , pour le prier de conserver en eux les biens dont il les a comblés.

Les richesses immenses de Salomon , la somptuosité de sa table , la magnificence de sa cour , la multitude de ses officiers , et la grandeur de sa puissance , sont une figure imparfaite de la grandeur du véritable Salomon , et de la gloire infinie qui éclate dans sa maison. Elles marquent aussi , par leur peu de durée , et par le vide où elles laissent le cœur de ce prince , la vanité des biens de ce monde , et l'impuissance où ils sont de rassasier le cœur de l'homme , et de lui procurer une véritable félicité.

Le temple que Salomon éleva en l'honneur du vrai Dieu , est une image de l'Eglise , bâtie par les soins du vrai fils de Dieu , qui emploie à cet édifice spirituel les Juifs et les gentils , et veut que toutes les pierres qui entrent dans sa

V.  
Instructions  
et mystères  
renfermés  
dans ces deux  
livres.

(1) Ce dernier article est tiré en partie de la Préface du P. de Carrières. On y trouvera par forme de supplément dans cette nouvelle édition les réflexions que j'y ai ajoutées dans le journal ecclésiastique de mai 1765. C'est le développement des vues dont le P. de Carrières a donné les premières ouvertures. ( *Note de la précédente édition.* )

structure soient taillées hors de la Jérusalem céleste, afin que l'on n'entende aucun bruit dans cette cité sainte, et que tous ceux qui l'habitent, y jouissent d'une paix profonde et d'une parfaite tranquillité.

Ce temple matériel que Salomon bâtit, ne subsista pas long-temps dans son éclat et sa splendeur. Dieu en livra bientôt toutes les richesses aux ennemis de son peuple, pour le punir de ses infidélités, et pour apprendre à tous les hommes, qu'il n'estime les plus riches dons qu'on lui offre, qu'autant qu'ils sont la marque du don sincère qu'on lui fait de son cœur. Il vouloit aussi par-là faire comprendre à son peuple, que les promesses immuables qu'il lui avoit faites, regardoient moins ce temple matériel, que le temple spirituel qu'il devoit former par sa grace, et dans lequel il devoit éternellement habiter.

L'usage que Dieu fait de l'aveuglement de Roboam qui préfère le conseil des jeunes gens de sa cour à celui des sages vieillards qui avoient été auprès de son père, montre comment sa divine sagesse sait faire servir à l'exécution de ses desseins les passions des hommes.

On voit encore la même vérité dans la personne de Jéroboam. Dieu se sert de son orgueil et de son ambition pour punir l'impiété de Salomon dans son fils; et Jéroboam devient ensuite lui-même un exemple étonnant de l'aveuglement du cœur humain. Il se voit choisi de Dieu pour régner sur dix tribus d'Israël que Dieu ôte à Roboam en punition de l'idolâtrie de Salomon; et Jéroboam, pour s'assurer l'empire sur ces dix tribus, abandonne lui-même le Seigneur, à l'exemple de Salomon, et se livre à l'idolâtrie qui avoit fait perdre à ce prince, dans la personne de son fils, le royaume que Dieu vient de lui donner.

Les moyens que Dieu emploie pour porter Jéroboam à rentrer en lui-même, ne servent qu'à montrer plus clairement l'endurcissement de son cœur. Il résiste à la parole d'un prophète que Dieu lui envoie; il méprise ses menaces; il voit l'autel qu'il avoit élevé en l'honneur de ses idoles, se briser à ses yeux, sans en être touché; il perd le mouvement de la main qu'il avoit étendue contre ce prophète, et il ne se convertit pas; il demeure insensible à la grace de sa guérison que ce même prophète lui accorde avec une extrême générosité.

Les successeurs de ce prince ingrat tombent presque tous dans le même aveuglement et la même infidélité. Dieu

les élevoit sur le trône pour punir l'idolâtrici de leurs prédécesseurs; et ils tomboient ensuite eux-mêmes dans cette idolâtrie, et attiroient ainsi sur eux les mêmes châtimens qu'il avoit fait souffrir à ceux qui les avoient précédés; Dieu faisant voir, par la conduite insensée de ces princes, l'aveuglement du cœur de l'homme, et le besoin qu'il a du secours intérieur de la grace pour connoître son véritable bien, et pour y demeurer invariablement attaché.

Dieu, pour faire sentir cette vérité dans toute son étendue, n'épargnoit aucun des secours extérieurs qui pouvoient porter ces princes et leurs peuples à sortir de leur aveuglement et de leur insensibilité. Il leur envoyoit des prophètes remplis de son esprit et revêtus de son souverain pouvoir; il autorisoit leurs paroles par des miracles inouïs, et multiplioit ses prodiges au milieu d'Israël. Aux exhortations les plus tendres, il joignoit les menaces les plus terribles. Il frappoit les Israélites dans sa colère et les guérissoit par sa bonté. Mais enfin ce peuple ingrat et infidèle, endurcissant son cœur contre les divins effets de la justice et de la miséricorde de son Dieu, fut livré à ses ennemis, enlevé de la Terre-Sainte qu'il avoit souillée par ses crimes, et conduit dans une terre étrangère pour y souffrir une longue et dure captivité.

L'instruction que Dieu nous donne en nous mettant sous les yeux l'histoire du royaume d'Israël, séparé de la maison de David et de la tribu de Juda, il nous la confirme en nous présentant l'histoire du royaume de Juda même. Les enfans de Juda voient le triste exemple que Dieu leur donne dans la personne des enfans d'Israël leurs propres frères, et ils n'en profitent pas. Ils se précipitent eux-mêmes dans l'idolâtrie qui a irrité le Seigneur contre les enfans d'Israël. Dieu suscite parmi eux, comme parmi les enfans d'Israël, des prophètes qui leur reprochent leurs iniquités et leur annoncent les vengeances du Seigneur, et ils ne les écoutent pas. Il fait plus; il leur donne des rois selon son cœur, qui s'efforcent de les ramener au Dieu de leurs pères; mais ils sont plus disposés à suivre l'exemple de leurs mauvais princes, qu'à imiter ceux qui, dociles à la voix de Dieu, s'appliquoient à lui soumettre leurs sujets. Il permet que les Assyriens qui avoient subjugué le royaume d'Israël, pénètrent jusque dans le sein du royaume de Juda, et s'avancent jusqu'aux portes de Jérusalem conduits par Sennachérib. Il exauce les cris du saint roi Ezéchias, et délivre

son peuple par un des plus étonnans miracles de sa puissance. Mais après la mort de ce prince, Manassé son successeur et son fils, retombe lui-même dans l'idolâtrie, et entraîne avec lui son peuple dans son infidélité. Manassé frappé de Dieu revient à lui; mais le peuple s'endurcit. Dieu suscite encore au milieu de Juda l'exemple du saint roi Josias; il y joint la voix puissante de son prophète Jérémie; mais toutes ces graces extérieures sont insuffisantes pour fléchir l'indocilité du cœur de ce peuple. L'hypocrisie des enfans de Juda et leur persévérance dans le mal, achèvent d'attirer sur eux les derniers coups des vengeances du Seigneur qui néanmoins les frappe encore trois fois par la main de Nabuchodonosor, avant de consommer sur eux les effets de sa juste colère par la ruine de Jérusalem et du temple, et par le dernier enlèvement de leurs captifs.

Les Chrétiens, en lisant les grands événemens qui sont rapportés dans ces divins livres, doivent se souvenir qu'ils ont été écrits pour leur instruction particulière, *Rom. xv. 4.*, et que tout ce qui se passoit chez les Juifs n'étoit qu'une figure de ce qui les regarde. Ainsi ils doivent également profiter des graces que Dieu a accordées à ce peuple et des plaies dont il l'a frappé. Ils voient dans son ingratitude et dans son penchant à l'idolâtrie, ce qu'ils seroient eux-mêmes sans la grace de Jésus-Christ qui leur a enseigné la vérité, et la leur a fait aimer; et ils apprennent des maux qu'a soufferts ce peuple, à craindre l'infidélité qui les lui a attirés.

Les persécutions et les combats que David a eus à es-suyer de la part de son propre peuple et des nations ennemies de celui-ci, étoient l'image des persécutions que l'Eglise a eues à souffrir de la part des Juifs dans son établissement et de la part des païens pendant trois siècles. Le règne pacifique de Salomon représente la paix dont l'Eglise a joui depuis que les empereurs et les rois se sont eux-mêmes soumis au joug de Jésus Christ. Les infidélités dont Salomon se rendit coupable dans la tranquillité de son règne, et surtout l'idolâtrie par laquelle il ternit sa gloire, figurent les infidélités dont les Chrétiens se rendirent coupables après que la paix fut rendue à l'Eglise, et notamment le scandale des grandes hérésies, telles que l'arianisme, qui prit naissance dans ces jours de paix; et fut appuyé successivement par plusieurs princes chrétiens depuis Constantin jusqu'à Théodose qui y mit fin; car, selon la pens des saints pères, les idoles au milieu des Chrétiens, ce sont

particulièrement les dogmes de l'erreur qui s'efforcent d'usurper l'hommage souverain qui n'est dû qu'à la vérité.

Après la mort de Salomon, le royaume se divise, l'esprit de schisme s'empare des dix tribus, l'idolâtrie se répand dans le royaume d'Israël. Après la mort de Théodose, l'empire se divise; les dissensions s'élèvent entre l'Orient et l'Occident; l'erreur fait de rapides progrès chez les Orientaux; le nestorianisme et l'eutychianisme pervertissent des provinces entières; le schisme entraîne toute l'Eglise grecque. Le pape Grégoire IX écrivant à Germain, patriarche de Constantinople, sentoit lui-même la vérité de ce parallèle, lorsqu'il disoit (1) : Certainement la division des tribus faite avec tant de présomption sous Jérôboam qui, selon l'Écriture, a fait pécher Israël, signifie manifestement, *patenter signat*, le schisme des Grecs; et la multitude des abominations de Samarie signifie les diverses hérésies de cette multitude qui est séparée, et qui a cessé de révéler le temple du Seigneur, c'est-à-dire, l'Eglise romaine.

Les infidélités des dix tribus idolâtres et schismatiques sont punies par la main des Assyriens qui subjuguent à différentes reprises toute l'étendue du royaume d'Israël. Les infidélités des Orientaux séduits par les faux dogmes, et celles de toute l'Eglise grecque entraînée par le schisme, sont successivement punies (2) par diverses invasions d'un peuple ennemi du nom chrétien, c'est-à-dire, par les Mahométans qui soumettent d'abord les deux grands patriarchats d'Égypte et de Syrie, et ensuite tout l'empire des Grecs.

Les enfans de Juda imitent les infidèles des enfans d'Israël, et attirent sur eux la colère du Seigneur. Les Assyriens qu'il a choisis pour frapper son peuple, se répandent dans la Judée, vont jusqu'aux portes de Jérusalem; où Dieu par sa miséricorde arrête leurs progrès. Les Occidentaux ayant également attiré sur eux la colère du Seigneur, les Sarrasins, disciples de Mahomet, passent de l'Orient dans l'Occident, inondent l'Afrique, l'Espagne, les Gaules, et s'avancent jusqu'aux portes de Rome, où Dieu les repousse. De même les Turcs, après avoir subjugué Constantinople et son empire, pénètrent dans l'Occident, entrent dans l'Italie, et en assiégeant Otrante menacent

(1) *Tom. XI. Conc. Ep. Greg. IX. p. 324.* — (2) La Chétardie, *Explic. de l'Apocal. Duguet, Explic. des livres des Rois.*

Rome (1); mais Dieu daigne encore les arrêter et les repousser.

Les enfans de Juda échappés à la main de Sennachérib se livrent à l'idolâtrie, et tombent sous la puissance des Chaldéens conduits par Nabuchodonosor qui inonde trois fois la Judée. Les Occidentaux que n'ont point atteints les armes des Turcs qui ont subjugué l'Orient (2), se laissent séduire par l'illusion de la prétendue réforme, et s'abandonnent à de faux dogmes; l'erreur fait d'étranges progrès; et déjà plus d'une fois, Dieu a appesanti son bras sur nous; on se souvient encore des dangers auxquels la capitale de l'Empire s'est vue exposée. Vienne en Autriche célèbre elle-même chaque année avec action de grâces l'anniversaire du jour où Dieu, par un effet signalé de sa puissance et de sa miséricorde, la délivra de la main des Turcs qui l'assiégeoient en 1683.

En sauvant ainsi la capitale de l'Empire, et forçant les ennemis du nom chrétien à rentrer dans leurs états, Dieu a préservé tout le reste de l'Europe de l'inondation dont elle étoit menacée. Bénissons le Seigneur qui continue de nous couvrir de sa puissante et miséricordieuse protection, et gardons-nous bien d'abuser de sa patience et de sa longanimité. Craignons sa justice qui, en épargnant aux coupables les fléaux temporels, réserve aux impénitens des malheurs d'autant plus redoutables, qu'ils seront éternels.

Souvenons-nous de cette parole de saint Jérôme, et ne l'oublions jamais : *Punitis hæreticis, qui intelliguntur Ephraim, etiam Judas, scilicet hi qui cum Ecclesia permanent, et hæreticorum vel erroribus vel vitiis continentur, simili sententiæ subjacebunt* (3). « Les hérétiques compris sous le nom d'*Ephraim* (qui désigne le royaume d'Israël), ayant été punis, *Juda* même, c'est-à-dire, ceux qui demeurant avec l'Eglise, sont toutefois engagés dans les erreurs et dans les vices des hérétiques, auront à subir avec eux une semblable sentence. » Voilà ce que les saints pères et les interprètes les plus éclairés ont vu dans l'histoire des deux royaumes d'Israël et de Juda; voilà ce que nous devons y voir après eux, si nous voulons profiter avec eux des instructions que Dieu nous y a préparées.

(1) Massillon, Panég. de saint François de Paule. — (2) La Chétardie, Explic. de l'Apocal. — (3) *Hier. in Osee, cap. v.*

# ROIS.

## LIVRE TROISIÈME.

### CHAPITRE PREMIER.

Abisag est choisie pour échauffer David dans sa vieillesse. Adonias forme un parti pour se faire déclarer roi. Salomon est établi successeur de David. Il pardonne à Adonias.

1. **ET** rex David senuerat, habebatque ætatis plurimos dies : cumque operiretur vestibus, non calefiebat.

2. **DIXERUNT** ergo ei servi sui : Quæramus domino nostro regi adolescentulam virginem, et stet coram rege, et foveat eum, dormiatque in sinu suo, et calefaciat dominum nostrum regem.

3. **QUÆSIERUNT** igitur adolescentulam speciosam in omnibus finibus Israel : et invenerunt Abisag Sunamitidem, et adduxerunt eam ad regem.

4. **ERAT** autem puella pulchra nimis, dormiebatque cum rege, et ministrabat ei : rex vero non cognovit eam.

1. **LE** roi David étoit fort vieux et dans un âge très-avancé, *ayant environ soixante-dix ans*; " et, quoi qu'on le couvrit beaucoup, il ne pouvoit échauffer.

2. Ses serviteurs lui dirent donc : Nous chercherons une jeune fille vierge pour le roi notre seigneur, afin qu'*étant devenue son épouse*, elle se tienne devant le roi, qu'elle l'échauffe, " et que dormant auprès de lui, elle remédie à ce grand froid du roi notre seigneur.

3. Ils cherchèrent donc dans toutes les terres d'Israël une fille qui fût jeune et belle ; et ayant trouvé Abisag de Sunam *dans la tribu d'Issachar*, ils l'amènèrent au roi.

4. C'étoit une fille d'une grande beauté ; elle dormoit auprès du roi, et elle le servoit ; et le roi la laissa toujours vierge.

Avant l'ère chr. vulg. 1015.

‡ 1. Voyez au chapitre suiv. ‡ 10.

‡ 2. Hébr. autr. qu'elle se tienne devant le roi *pour le servir* ; qu'elle le soulage. *Infr.* ‡ 4 et 15.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1015.

5. Cependant Adonias, fils d'Haggith, devenu l'aîné depuis la mort d'Absalom, s'élevait, en disant : Ce sera moi qui régnerai. Et il se fit faire des chariots, prit des gens de cheval, et cinquante hommes pour courir devant lui.

6. Jamais son père ne l'en reprit, en lui disant : Pourquoi agissez-vous ainsi ? Or Adonias qui étoit le second après Absalom, " étoit aussi parfaitement beau.

7. Il s'étoit lié avec Joab, fils de Sarvia, et avec Abiathar grand-prêtre, qui soutenoient son parti.

8. Mais Sadoc grand-prêtre, Banaïas, fils de Joïada, le prophète Nathan, Séméï, " et Roi, " et le gros de l'armée de David, " n'étoient point pour Adonias.

9. Adonias ayant donc immolé " des bœufs, " des veaux, et toutes sortes de victimes grasses auprès de la pierre de Zohéleth, qui étoit près de la fontaine de Rogel, " y convia tous ses frères, fils du roi, et tous ceux de Juda qui étoient au service du roi.

5. Adonias autem filius Haggith elevabatur dicens : Ego regnabo. Fecitque sibi currus et equites, et quinquaginta viros qui currebant ante eum.

6. Nec corripuit eum pater suus aliquando, dicens : Quare hoc fecisti ? Erat autem et ipse pulcher valde, secundus natus post Absalom.

7. Et sermo ei cum Joab filio Sarviæ, et cum Abiathar sacerdote, qui adjuvabant partes Adoniæ.

8. Sadoc vero sacerdos, et Banaïas filius Joiadæ, et Nathan propheta, et Semei et Rei, et robur exercitus David, non erat cum Adonia.

9. Immolatis ergo Adonias arietibus et vitulis, et universis pinguibus, juxta lapidem Zohelath, qui erat vicinus fonti Rogel, vocavit universos fratres suos filios regis, et omnes viros Juda servos regis.

¶ 6. Hébr. litt. *Et ipsum peperit post Absalom*. Mais on ne sait à qui pourroit se rapporter *peperit*, פִּיִּי. On a proposé de lire פִּיִּי, *genuit*, en le rapportant à David qui cependant n'est pas nommé, mais dont le nom peut avoir disparu.

¶ 8. Différent de celui qui avoit répandu des malédictions contre David, et qui fut mis à mort par l'ordre de Salomon.

*Ibid.* Quelques-uns veulent que ce soit le même qu'Ira de Jaïr, ancien ami de David. 2. Reg. xi. 26.

*Ibid.* Hébr. ni les braves qui étoient attachés à David.

¶ 9. Souvent l'Écriture se sert de ce mot pour marquer simplement les animaux tués pour un festin.

*Ibid.* Hébr. des brebis.

*Ibid.* Près de Jérusalem.

10. Nathan autem prophetam, et Banaïam, et robustos quosque, et Salomonem fratrem suum non vocavit.

11. Dixit itaque Nathan ad Bethsabée matrem Salomonis : Num audisti, quod regnaverit Adonias filius Haggith, et dominus noster David hoc ignorat ?

12. Nunc ergo veni, accipe consilium a me, et salva animam tuam, filiique tui Salomonis.

13. Vade, et ingredere ad regem David, et dic ei : Nonne tu, domine mi rex, jurasti mihi ancillæ tuæ, dicens : Salomon filius tuus regnabit post me, et ipse sedebit in solio meo ? quare ergo regnat Adonias ?

14. Et adhuc ibi te loquente cum rege, ego veniam post te, et complebo sermones tuos.

15. Ingressa est itaque Bethsabée ad regem in cubiculum : rex autem senuerat niinis, et Abisag Sunamitis ministrabat ei.

16. Inclinavit se Bethsabée, et adoravit regem. Ad quam rex, Quid tibi, inquit, vis ?

17. Quæ respondens, ait : Domine mi, tu jurasti per Dominum

10. Mais il n'y convia ni le prophète Nathan, ni Banaïas, ni tous les plus vaillans de l'armée, ni Salomon son frère.

11. Alors Nathan dit à Bethsabée, mère de Salomon : Savez-vous qu'Adonias, fils d'Haggith, s'est fait roi, sans que David notre seigneur le sache ?

12. Venez donc, et suivez le conseil que je vous donne ; sauvez votre vie et celle de votre fils Salomon.

13. Allez vous présenter au roi David, et dites-lui : O roi mon seigneur, ne m'avez vous pas juré à moi, qui suis votre servante, en me disant : Salomon votre fils régnera après moi, et c'est lui qui sera assis sur mon trône ? Pourquoi donc Adonias règne-t-il ?

14. Pendant que vous parlerez encore au roi, je surviendrai après vous, et j'appuierai tout ce que vous aurez dit.

15. Bethsabée alla donc trouver le roi dans sa chambre. Le roi étoit fort vieux ; et Abisag de Sunam le servoit.

16. Bethsabée se baissa profondément, et adora le roi. Le roi lui dit : Que désirez-vous ?

17. Elle lui répondit : Mon seigneur, vous avez juré à votre servante par le Seigneur votre Dieu, et

ψ 11. Hébr. litt. Nonne. Ne savez vous pas ? comme au ψ 15.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1015.

*vous m'avez dit : Salomon votre fils régnera après moi, et c'est lui qui sera assis sur mon trône.*

18. Cependant voilà Adonias qui s'est fait roi, sans que vous le sachiez, ô roi mon seigneur.

19. Il a immolé des bœufs, toutes sortes de grasses *victimes*, et un grand nombre de beliers; et il y a convié tous les enfans du roi, Abiathar *grand-prêtre* et Joab, général de l'armée; mais il n'a point convié Salomon votre serviteur.

20. Cependant " tout Israël a maintenant les yeux sur vous, ô roi mon seigneur, attendant que vous leur déclariez, ô roi mon seigneur, qui est celui qui doit être assis après vous sur votre trône ;

21. Car après que le roi mon seigneur se sera endormi avec ses pères, nous serons *traités comme criminels*, moi et mon fils Salomon, *si nous voulons l'élever sur le trône sans que vous l'ayez ordonné.*"

22. Elle parloit encore au roi, lorsque le prophète Nathan arriva.

23. Et l'on dit au roi : Voilà le prophète Nathan. Nathan s'étant présenté devant le roi, l'adora, en se baissant profondément en terre,

24. Et lui dit : O roi mon seigneur, avez-vous dit : Qu'Adonias règne

Deum tuum ancillæ tuæ : Salomon filius tuus regnabit post me, et ipse sedebit in solio meo.

18. Et ecce nunc Adonias regnat, te, domine mi rex, ignorante.

19. Mactavit boves, et pingua quæque, et arietes plurimos, et vocavit omnes filios regis, Abiathar quoque sacerdotem, et Joab principem militiæ : Salomonem autem servum tuum non vocavit.

20. Verumtamen, domine mi rex, in te oculi respiciunt totius Israel, ut indices eis, quis sedere debeat in solio tuo, domine mi rex, post te.

21. Eritque cum dormierit dominus meus rex cum patribus suis, erimus ego et filius meus Salomon peccatores.

22. Adhuc illa loquente cum rege, Nathan propheta venit.

23. Et nuntiaverunt regi, dicentes : Adest Nathan propheta. Cumque introisset in conspectu regis, et adorasset eum pronus in terram,

24. Dixit Nathan : Domine mi rex, tu di-

† 20. On lit dans l'hébreu, ΠΛΝΓ, par *aloph*; c'est-à-dire, *Et tu*, au lieu de ΠΛΥΓ, qui signifie *Et nunc*.

† 21. Hébr. autr. Moi et mon fils Salomon, nous serons frustrés de nos espérances.

xisti : Adonias regnet post me , et ipse sedeat super thronum meum ?

25. Quia descendit hodie , et immolavit boves , et pinguia , et arietes plurimos , et vocavit universos filios regis , et principes exercitus , Abiathar quoque sacerdotem : illisque vescentibus , et bibentibus coram eo , et dicentibus : Vivat rex Adonias :

26. Me servum tuum , et Sadoc sacerdotem , et Banaïam filium Joiadæ , et Salomonem famulum tuum non vocavit.

27. Numquid a domino meo rege exivit hoc verbum , et mihi non indicasti servo tuo , quis sessurus esset super thronum domini mei regis post eum ?

28. Et respondit rex David , dicens : Vocate ad me Bethsabée . Quæ cum fuisset ingressa coram rege , et stetit ante eum ,

29. Juravit rex , et ait : Vivit Dominus qui eruit animam meam de omni angustia ,

30. Quia sicut juravi tibi per Dominum Deum Israel , dicens : Salomon filius tuus re-

après moi , et que ce soit lui qui soit assis sur mon trône ?"

25. Car il est descendu aujourd'hui ; il a immolé des bœufs , des *victimes* grasses et plusieurs beliers ; et il a convié tous les fils du roi , les généraux de l'armée et le *grand-prêtre* Abiathar , qui ont mangé et bu avec lui , en disant : Vive le roi Adonias.

26. Mais pour moi qui suis votre serviteur , il ne m'a point convié , ni le *grand-prêtre* Sadoc , ni Banaïas , fils de Joïada , non plus que Salomon votre serviteur.

27. Cet ordre est-il venu de la part du roi mon seigneur , sans que vous m'ayez déclaré à moi votre serviteur , qui étoit celui qui devoit être assis après le roi mon seigneur sur son trône ?

28. Le roi David dit : Qu'on me fasse venir Bethsabée ; *car elle s'étoit retirée , lorsque le prophète Nathan étoit entré*. Bethsabée s'étant donc présentée devant le roi , et se tenant devant lui ,

29. Le roi lui jura , et lui dit : Vive le Seigneur qui a délivré mon ame de toutes sortes de périls ;

30. Ainsi que je vous ai juré par le Seigneur Dieu d'Israël , en vous disant : Salomon votre fils régnera après moi , et c'est lui qui sera

† 24. La marque de l'interrogation manque dans l'hébreu , comme dans la Vulgate , où l'on y supplée par le point d'interrogation.

† 27. On lit dans l'hébreu , עבדך , *servis tuis* , au lieu de עבדך , *servo tuo*.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1015.

assis en ma place sur mon trône; je le ferai dès aujourd'hui.

31. Bethsabée baissant le visage jusqu'en terre, adora le roi, et lui dit : Que David mon seigneur vive à jamais.

32. Le roi David dit encore : Faites-moi venir le *grand-prêtre* Sadoc, le prophète Nathan, et Banaïas, fils de Joïada. Lorsqu'ils se furent présentés devant le roi,

33. Il leur dit : Prenez avec vous les serviteurs de votre maître ; faites monter sur ma mule mon fils Salomon, et menez-le à *la fontaine de Gihon, où il y a toujours beaucoup de monde, afin de rendre la chose plus publique ;*

34. Et que Sadoc *grand-prêtre* et le prophète Nathan le sacrent en ce lieu pour être roi d'Israël. Et vous sonnerez *aussi* de la trompette, et vous crierez : Vive le roi Salomon.

35. Vous remontez *ici* à sa suite et il viendra s'asseoir sur mon trône ; il régnera en ma place, et je lui ordonnerai de gouverner Israël et Juda.

36. Banaïas, fils de Joïada, répondit au roi : Que cela soit ainsi ; que le Seigneur Dieu du roi mon seigneur, l'ordonne ainsi, *et qu'il le fasse réussir.*

37. Comme le Seigneur a été avec

‡ 33. Au couchant de Jérusalem. On lit dans l'hébreu, <sup>ל</sup>י, *super*, au lieu de <sup>ל</sup>ג, *ad* ou *in Gihon*.

gnabit post me, et ipse sedebit super solium meum pro me : sic faciam hodie.

31. Summissoque Bethsabee in terram vultu, adoravit regem, dicens : Vivat dominus meus David in æternum.

32. Dixit quoque rex David : Vocate mihi Sadoc sacerdotem, et Nathan prophetam, et Banaïam filium Joïadæ. Qui cum ingressi fuissent coram rege,

33. Dixit ad eos : Tollite vobiscum servos domini vestri, et imponite Salomonem filium meum super mulam meam : et ducite eum in Gihon.

34. Et ungat eum ibi Sadoc sacerdos, et Nathan propheta in regem super Israel : et canetis buccina, atque dicetis : Vivat rex Salomon.

35. Et ascendetis post eum, et veniet, et sedebit super solium meum, et ipse regnabit pro me : illique præcipiam ut sit dux super Israel et super Judam.

36. Et respondit Banaïas filius Joïadæ regi, dicens : Amen : sic loquatur Dominus Deus domini mei regis.

37. Quomodo fuit

Dominus cum domino meo rege, sic sit cum Salomone, et sublimius faciat solium ejus a solio domini mei regis David.

38. Descendit ergo Sadoc sacerdos, et Nathan propheta, et Banaïas filius Joiadæ, et Cerethi, et Phelethi : et imposuerunt Salomonem super mulam regis David, et adduxerunt eum in Gihon.

39. Sumpsitque Sadoc sacerdos, cornu olei de tabernaculo, et unxit Salomonem : et cecinerunt buccina, et dixit omnis populus : Vivat rex Salomon.

40. Et ascendit universa multitudo post eum, et populus canticum tibii, et lætantium gaudio magno, et insonuit terra a clamore eorum.

41. Audivit autem Adonias, et omnes qui invitati fuerant ab eo, jamque convivium finitum erat : sed et Joab, audita voce tubæ, ait : Quid sibi vult clamor civitatis tumultuantis ?

42. Adhuc illo loquente, Jonathas filius Abiathar sacerdotis venit : cui dixit Adonias : Ingredere, quia vir fortis es, et bona nuntians.

43. Responditque

le roi mon seigneur, qu'il soit de même avec Salomon, et qu'il élève son trône encore plus que ne l'a été le trône du roi David mon seigneur.

38. Alors le *grand-prêtre* Sadoc descendit avec le prophète Nathan, Banaïas, fils de Joiada, les Céréthiens et les Phéléthiens; et ils firent monter Salomon sur la mule du roi David, et le menèrent à Gihon.

39. Et Sadoc *grand-prêtre* prit du tabernacle une corne" *pleine* d'huile, et sacra Salomon. Ils sonnèrent de la trompette, et tout le monde s'écria : Vive le roi Salomon.

40. Tout le peuple vint après lui. Plusieurs jouoient de la flûte, et donnoient toutes les marques d'une grande joie, et la terre retentissoit de leurs acclamations.

41. Adonias et tous ceux qu'il avoit conviés, entendirent ce bruit, lorsque le festin étoit déjà achevé. Et Joab ayant entendu sonner de la trompette, dit : Que signifient ces cris et ce tumulte de la ville ?

42. Lorsqu'il parloit encore, Jonathas, fils d'Abiathar *grand-prêtre*, se présenta, et Adonias lui dit : Entrez, car vous êtes un brave homme, et vous nous apportez de bonnes nouvelles.

43. Jonathas répondit à Adonias :

Avant l'ère chr. vulg. 1015.

‡ 39. On mettoit autrefois les liqueurs dans des vases de corne.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1015.

Je n'en ai point de bonnes à vous dire, car le roi David notre seigneur a établi roi Salomon.

44. Il a envoyé avec lui le grand-prêtre Sadoc, le prophète Nathan, Banaïas, fils de Joïada, les Céréthiens et les Phélétiens; et ils l'ont fait monter sur la mule du roi; *ce qui n'est permis qu'à celui qui doit lui succéder;*

45. Et Sadoc grand-prêtre et le prophète Nathan l'ont sacré roi à Gihon, d'où ils sont revenus avec des cris de réjouissance qui ont retenti par toute la ville; c'est là le bruit que vous avez entendu.

46. Salomon même est déjà assis sur le trône du royaume,

47. Et les serviteurs du roi en ont été faire leur conjouissance au roi David notre seigneur, en lui disant: Que Dieu" rende le nom de Salomon encore plus illustre que le vôtre, et qu'il élève son trône au-dessus de votre trône. Et le roi adorant Dieu dans son lit,

48. A dit: Béni soit le Seigneur Dieu d'Israël qui m'a fait voir aujourd'hui de mes propres yeux *mon fils* assis sur mon trône.

49. Ceux donc qu'Adonias avoit conviés, se levèrent tous saisis de frayeur, et chacun s'en alla de son côté.

‡ 47. On lit dans l'hébreu, אלהיך, *Deus tuus*, au lieu de אלהים, *Deus*.

Jonathas Adoniae: Nequaquam: dominus enim noster rex David regem constituit Salomonem:

44. Misitque cum eo Sadoc sacerdotem, et Nathan prophetam, et Banaïam filium Joïadæ, et Cerethi et Phelathi, et imposuerunt eum super mulam regis.

45. Unxeruntque eum Sadoc sacerdos et Nathan propheta regem in Gihon: et ascenderunt inde lætantes, et insonuit civitas: hæc est vox quam audistis.

46. Sed et Salomon sedet super solum regni.

47. Et ingressi servi regis benedixerunt domino nostro regi David, dicentes: Amplificet Deus nomen Salomonis super nomen tuum, et magnificet thronum ejus super thronum tuum. Et adoravit rex in lectulo suo:

48. Et locutus est: Benedictus Dominus Deus Israel, qui dedit hodie sedentem in solio meo, videntibus oculis meis.

49. Territi sunt ergo, et surrexerunt omnes qui invitati fuerant ab Adonia, et ivit u-

nusquisque in viam suam.

50. Adonias autem timens Salomonem, surrexit, et abiit, tenuitque cornu altaris.

51. Et nuntiaverunt Solomoni, dicentes: Ecce Adonias timens regem Salomonem, tenuit cornu altaris, dicens: Juret mihi rex Salomon hodie, quod non interficiat servum suum gladio.

52. Dixitque Salomon: Si fuerit vir bonus, non cadet ne unus quidem capillus ejus in terram: sin autem malum inventum fuerit in eo, morietur.

53. Misit ergo rex Salomon, et eduxit eum ab altari: et ingressus adoravit regem Salomonem, dixitque ei Salomon: Vade in domum tuam.

50. Adonias craignant Salomon, se leva *de même*, sortit au plus tôt, et s'en alla embrasser la corne de l'autel, "pour y demeurer en sûreté.

51. Alors on vint dire à Salomon: Voilà Adonias qui, craignant le roi Salomon, se tient attaché à la corne de l'autel, et qui dit: Que le roi Salomon me jure aujourd'hui qu'il ne fera point mourir son serviteur par l'épée.

52. Salomon répondit: S'il se conduit en homme de bien, il ne tombera pas à terre un seul cheveu de sa tête; mais s'il vient à se conduire mal, il mourra.

53. Le roi Salomon envoya donc vers Adonias, et le fit tirer de l'autel; et Adonias s'étant présenté devant le roi Salomon, l'adora; et Salomon lui dit: Allez-vous-en dans votre maison, et demeurez-y en paix.

† 50. Soit de celui qui étoit à Gabaon, ou plutôt de celui qui étoit à Sion.

## CHAPITRE II.

Derniers avis de David à Salomon. Sa mort. Adonias est mis à mort. Abiathar est relégué. Joab est tué au pied de l'autel. Séméi est puni de mort.

1. APPROPINQUAVERT autem dies David ut moreretur, præcepitque Salomoni filio suo, dicens:

2. Ego ingredior

1. Le jour de la mort de David étant proche, il donna ces avis à Salomon son fils, et lui dit:

2. Me voici près du terme où toute

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1015.

1014.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1014.

la terre doit arriver : *je vais mourir, et vous allez me succéder. Armez-vous de fermeté, et conduisez-vous en homme de cœur.*

3. Observez tout ce que le Seigneur votre Dieu vous a commandé; marchez dans ses voies; gardez ses cérémonies, ses préceptes, ses ordonnances et ses lois, selon qu'il est écrit dans la loi de Moïse, afin que tout ce que vous avez à faire, et tout ce que vous entreprendrez, vous le fassiez avec sagesse. "

Deut. xvii.  
19.

4. C'est ainsi que le Seigneur vérifiera la parole qu'il m'a donnée, lorsqu'il m'a dit : Si vos enfans veillent sur leurs voies, et qu'ils marchent devant moi dans la vérité, de tout leur cœur et de toute leur âme, vous aurez toujours quelqu'un de vos descendans qui sera assis sur le trône d'Israël.

5. Vous savez aussi de quelle manière m'a traité Joab, fils de Sarvia, après qu'il eut tué Absalom mon fils, et ce qu'il a fait à deux généraux de l'armée d'Israël, à Abner, fils de Ner, et à Amasa, fils de Jéther, qu'il a assassinés, ayant répandu leur sang durant la paix, comme il auroit fait durant la guerre, et en ayant teint le baudrier qui étoit sur ses reins, et les souliers qu'il avoit aux pieds; cependant je ne l'ai point puni. Les troubles continuels dont mon règne a été agité, et le crédit qu'il s'étoit acquis sur les peuples, m'en ont empêché; mais pour vous, vous n'aurez point ces raisons de le ménager.

2. Reg. iii. 27  
2. Reg. xi.  
10.

viam universæ terræ : confortare, et esto vir.

3. Et observa custodias Domini Dei tui, ut ambules in viis ejus, ut custodias cæremónias ejus, et præcepta ejus, et judicia, et testimonia, sicut scriptum est in lege Moy-si : ut intelligas universa quæ facis, et quocumque te verte-ris :

4. Ut confirmet Dominus sermones suos, quos locutus est de me, dicens : Si custodierint filii tui vias suas, et ambulaverint coram me in veritate, in omni corde suo, et in omni anima sua, non auferetur tibi vir de solio Israel.

5. Tu quoque nosti quæ fecerit mihi Joab filius Sarviæ, quæ fecerit duobus principibus exercitus Israel, Abner filio Ner, et Amasæ filio Jether, quos occidit, et effudit sanguinem belli in pace, et posuit cruorem prælii in balteo suo, qui erat circa lumbos ejus, et in calceamento suo, quod erat in pedibus ejus.

‡ 3. Hébr. autr. vous le fassiez avec succès.

6. Facies ergo juxta sapientiam tuam, et non deduces canitiem ejus pacifice ad inferos.

7. Sed et filiis Berzellai Galaaditis reddes gratiam, eruntque comedentes in mensa tua : occurrerunt enim mihi quando fugiebam a facie Absalom fratris tui.

8. Habes quoque apud te Semei filium Gera filii Jemini de Bathurim, qui maledixit mihi maledictione pessima, quando ibam ad castra : sed quia descendit mihi in occursum cum transirem Jordanem, et juravi ei per Dominum, dicens : Non te interficiam gladio :

9. Tu noli pati eum esse innoxium. Vir autem sapiens es, ut scias quæ facies ei, deducesque canos ejus cum sanguine ad inferos.

10. Dormivit igitur David cum patribus suis, et sepultus est in civitate David.

11. Dies autem quibus regnavit David su-

6. Vous ferez donc à son égard, selon votre sagesse ; et vous ne permettrez pas qu'après avoir vieilli dans l'impunité de son crime, il descende en paix dans le tombeau.

7. Mais vous témoignerez votre reconnaissance aux fils de Berzellaï de Galaad ; et ils mangeront à votre table, " parce qu'ils sont venus au-devant de moi, lorsque je fuyois devant Absalom votre frère.

8. Vous avez de plus auprès de vous Séméï, fils de Géra, fils de Jémini de Bathurim, qui prononça des malédictions contre moi, et me dit les outrages les plus sanglans, lorsque je m'en allois au camp. " Mais parce qu'il vint au-devant de moi quand je passai le Jourdain, je lui jurai par le Seigneur que je ne le ferois point mourir par l'épée.

9. Ne laissez pas néanmoins son crime impuni. Vous êtes sage pour savoir comment vous devez le traiter ; et vous aurez soin qu'en sa vieillesse il ne descende au tombeau que par une mort violente, qui venge l'outrage qu'il a fait à la majesté royale, et qui apprenne aux peuples à demeurer dans le respect dû au souverain.

10. David s'endormit donc avec ses pères, étant âgé de soixante-dix ans ; " et il fut enseveli dans la ville de David.

11. Le temps du règne de David sur Israël, fut de quarante ans : il

Avant l'ère chr. vulg. 1014.

2. Reg. xix. 31 32.

2. Reg. xvi. 5. et xix. 18 23.

Act. II. 29.

1. Par. xxix. 27.

ψ 7. Hébr. Ils seront du nombre de ceux qui sont nourris de votre table.

ψ 8. Hébr. autr. à Mahanaïm. 2. Reg. xix. 18 23.

ψ 10. David avoit trente ans lorsqu'il commença de régner, et il régna quarante ans. 2. Reg. v. 4.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1014.

régnâ sept ans à Hébron, et trente-trois dans Jérusalem.

12. En même temps Salomon prit possession du royaume de David son père; et son règne s'affermi puissamment.

13. Alors Adonias, fils d'Haggith, vint trouver Bethsabée, mère de Salomon. Celle-ci lui dit : Venez-vous *ici* avec un esprit de paix ? Il lui répondit : *Oui*, j'y viens avec des pensées de paix.

14. Et il ajouta : J'ai un mot à vous dire. Dites, répondit Bethsabée.

15. Vous savez, dit Adonias, que la couronne m'appartenoit *par le droit d'aînesse*, et que tout Israël m'avoit choisi par préférence pour être son roi ; " mais le royaume a été transféré, et il est passé à mon frère, parce que c'est le Seigneur qui le lui a donné.

16. Maintenant donc, je n'ai qu'une prière à vous faire; ne me faites pas cette confusion que de me refuser. Bethsabée ajouta : Expliquez-vous.

17. Adonias lui dit : Comme le roi Salomon ne peut vous rien refuser, je vous prie de lui demander pour moi Abisag de Sunam, afin que je l'épouse.

18. Bethsabée, qui ne pénétrât pas les conséquences de la demande d'Adonias, lui répondit : *Je le veux bien*; je parlerai pour vous au roi.

ψ 15. Hébr. tout Israël avoit jeté les yeux sur moi pour être son roi.

per Israel, quadraginta anni sunt : in Hebron regnavit septem annis : in Jerusalem, triginta tribus.

12. Salomon autem sedit super thronum David patris sui, et firmatum est regnum ejus nimis.

13. Et ingressus est Adonias filius Haggith ad Bethsabee matrem Salomonis. Quæ dixit ei : Pacificusne est ingressus tuus ? Qui respondit : Pacificus.

14. Addiditque : Sermo mihi est ad te. Cui ait : Loquere. Et ille :

15. Tu, inquit, nosti, quia meum erat regnum, et me præposuerat omnis Israel sibi in regem : sed translatum est regnum, et factum est fratris mei : a Domino enim constitutum est ei.

16. Nunc ergo petitionem unam precor a te : ne confundas faciem meam. Quæ dixit ad eum : Loquere.

17. Et ille ait : Precor ut dicas Salomoni regi ( neque enim negare tibi quidquam potest ), ut det mihi Abisag Sunamitidem uxorem.

18. Et ait Bethsabee : Bene; ego loquar pro te regi.

19. Venit ergo Bethsabée ad regem Salomonem, ut loqueretur ei pro Adonia : et surrexit rex in occursum ejus, adoravitque eam, et sedit super thronum suum : positusque est thronus matri regis, quæ sedit ad dexteram ejus.

20. Dixitque ei ; Petitionem unam parvulam ego deprecor a te : ne confundas faciem meam. Et dixit ei rex : Pete, mater mea : neque enim fas est ut avertam faciem tuam.

21. Quæ ait : Detur Abisag. Sunamitis Adoniæ fratri tuo uxor.

22. Responditque rex Salomon, et dixit matri suæ : Quare postulas Abisag Sunamitidem Adoniæ ? postula ei et regnum : ipse est enim frater meus major me, et habet Abiathar sacerdotem, et Joab filium Sarviæ.

23. Juravit itaque rex Salomon per Dominum, dicens : Hæc faciat mihi Deus, et hæc addat, quia contra animam suam locutus est Adonias verbum hoc.

24. Et nunc vivit Dominus, qui firmavit me, et collocavit me super solium David patris mei, et qui fecit

19. Bethsabée vint donc trouver le roi Salomon, afin de lui parler pour Adonias. Le roi se leva, vint au-devant d'elle, la salua profondément, et s'assit sur son trône ; et l'on mit un trône pour la mère du roi, laquelle s'assit à sa main droite.

20. *Bethsabée* dit à Salomon : Je n'ai qu'une petite prière à vous faire ; ne me donnez pas la confusion d'être refusée. Le roi lui dit : Ma mère, dites ce que vous me demandez, car il ne seroit pas juste de vous renvoyer mécontente.

21. Bethsabée lui dit : Donnez Abisag de Sunam pour épouse à votre frère Adonias.

22. Le roi Salomon répondit à sa mère, et lui dit : Pourquoi demandez-vous Abisag de Sunam pour Adonias ? Demandez donc aussi pour lui le royaume ; car il est mon aîné, et il a déjà pour lui Abiathar, grand-prêtre, et Joab, fils de Sarvia.

23. Salomon jura donc par le Seigneur, et dit : Que Dieu me traite dans toute sa sévérité, s'il n'est vrai qu'Adonias par cette demande, a parlé contre sa propre vie, et a témoigné le désir qu'il a de s'emparer du royaume.

24. Et maintenant je jure par le Seigneur qui m'a assuré la couronne, qui m'a fait asseoir sur le trône de David mon père, et qui a établi ma maison ; comme il l'avoit

Avant Père  
chr. vulg.  
1014.

dit, qu'Adonias sera mis à mort aujourd'hui.

25. Et le roi Salomon ayant envoyé Banaïas, fils de Joïada, pour exécuter cet ordre, il perça Adonias, et le tua.

26. Le roi dit aussi à Abiathar *grand-prêtre* : Allez à Anathoth, dans la terre qui vous appartient. Vous méritez la mort; mais je ne vous ferai pas mourir, parce que vous avez porté l'arche du Seigneur *notre* Dieu devant David mon père, et que vous avez accompagné mon père dans tous les travaux qu'il a endurés.

1. Reg. II.  
31.

27. Salomon relégua donc Abiathar, afin qu'il ne fît plus les fonctions de *grand-prêtre* du Seigneur, et que la parole que le Seigneur avoit prononcée dans Silo, touchant la maison d'Héli, fût *ainsi* accomplie.

28. Cette nouvelle étant venue à Joab, qui avoit suivi le parti d'Adonias, et non celui de Salomon, il s'enfuit dans le tabernacle du Seigneur, et prit la corne de l'autel.

29. On vint dire au roi Salomon que Joab s'étoit enfui dans le tabernacle du Seigneur, et qu'il se tenoit à l'autel. Et Salomon envoya

mihi domum, sicut locutus est, quia hodie occidetur Adonias.

25. Misitque rex Salomon per manum Banaïæ filii Joïadæ, qui interfecit eum, et mortuus est.

26. Abiathar quoque sacerdoti dixit rex : Vade in Anathoth ad agrum tuum, equidem vir mortis es : sed hodie te non interficiam, quia portasti arcam Domini Dei coram David patre meo, et sustinisti laborem in omnibus, in quibus laboravit pater meus.

27. Ejecit ergo Salomon Abiathar, ut non esset sacerdos Domini, ut impleretur sermo Domini, quem locutus est super domum Heli in Silo.

28. Venit autem nuntius ad Joab, quod Joab declinasset post Adoniam, et post Salomonem non declinasset : fugit ergo Joab in tabernaculum Domini, et apprehendit cornu altaris.

29. Nuntiatumque est regi Salomoni, quod fugisset Joab in tabernaculum Domini, et

† 26. Ville sacerdotale de la tribu de Benjamin. On lit dans l'hébreu *In Anathoth vade*, contre la construction ordinaire qu'exprime la Vulgate, *Vade in Anathoth*.

† 28. On lit dans l'hébreu : d'Absalom. Les anciens interprètes ont varié sur cela ; l'un et l'autre est vrai. C'est-à-dire que Joab avoit suivi le parti d'Adonias, quoiqu'il n'eût point auparavant suivi celui d'Absalom.

† 29. Au lieu de *et esset*, on lit dans l'hébreu, *והנה*, pour *et ecce*, pour *והנה*, et *ecce ille*; on sous-entend *erat*.

esset juxta altare: misitque Salomon Banaïam filium Joiadæ, dicens: Vade, interfice eum:

30. Et venit Banaïas ad tabernaculum Domini, et dixit ei: Hæc dicit rex: Egredere. Qui ait: Non egrediar, sed hic moriar. Renuntiavit Banaïas regi sermonem, dicens: Hæc locutus est Joab, et hæc respondit mihi.

31. Dixitque ei rex: Fac sicut locutus est: et interfice eum, et sepeli, et amovebis sanguinem innocentem qui effusus est a Joab, a me, et a domo patris mei.

32. Et reddet Dominus sanguinem ejus super caput ejus, quia interfecit duos viros justos, melioresque se: et occidit eos gladio, patre meo David ignorante, Abner filium Ner principem militiæ Israel, et Amasam filium Jether principem exercitus Juda:

33. Et revertetur sanguis illorum in caput Joab, et in caput seminis ejus in sempiternum. David autem et semini ejus, et domui et throno illius, sit pax usque in æternum a Domino.

34. Ascendit itaque Banaïas filius Joiadæ, et aggressus eum interfecit: sepultusque

Banaïas, fils de Joiada, et lui dit: Allez, et le tuez.

30. Banaïas vint au tabernacle du Seigneur, et dit à Joab: Le roi vous commande de sortir de là. Joab lui répondit: Je ne sortirai point, mais je mourrai en ce lieu. Banaïas fit son rapport au roi, et lui dit: Voilà la réponse que Joab m'a faite.

31. Le roi lui dit: *L'autel ne peut être un asile pour les méchants comme toi; faites donc comme il vous a dit; tuez-le dans le tabernacle, et l'ensevelissez; et vous empêchez que moi et la maison de mon père ne soyons chargés du sang innocent répandu par Joab.*

32. Et le Seigneur fera retomber son sang sur sa tête, parce qu'il a assassiné deux hommes justes qui valaient mieux que lui, et qu'il a tués par l'épée, sans que mon père David le sût, Abner, fils de Ner, général de l'armée d'Israël, et Amasa, fils de Jéther, général de l'armée de Juda:

33. Et leur sang retombera pour jamais sur la tête de Joab et sur sa postérité. Mais que le Seigneur donne une éternelle paix à David et à sa postérité, à sa maison et à son trône.

34. Banaïas, fils de Joiada, étant donc allé *trouver Joab*, l'attaqua, et le tua, et on l'ensevelit en sa maison, dans le désert.

Avant l'ère chr. vulg. 1014.

2. Reg. III.

27.  
2. Reg. XX.

10.

Avant Père  
chr. vulg.  
1014.

35. Alors le roi établit, en la place de Joab, Banaïas fils de Joïada, pour être général de l'armée, et Sadoc pour *grand-prêtre*, en la place d'Abiathar.

36. Le roi envoya aussi appeler Séméi, et lui dit : Bâtiſsez-vous une maison dans Jérusalem, et demeurez-y ; et n'en sortez point pour aller d'un côté et d'un autre.

37. Si vous en sortez jamais, et que vous passiez le torrent de Cédron, sachez que vous serez tué au même jour ; et votre sang retombera sur votre tête, *comme étant vous-même cause de votre mort.*

38. Séméi dit au roi : Cet ordre est très-juste. Ce que le roi mon seigneur a dit, sera exécuté par son serviteur. Séméi demeura donc longtemps à Jérusalem.

39. Mais trois ans s'étant passés, il arriva que les esclaves de Séméi s'enfuirent vers Achis, fils de Maacha, roi de Geth ; et on vint dire à Séméi que ses esclaves étoient allés à Geth.

40. Séméi fit donc aussitôt seller son âne, et s'en alla vers Achis à Geth, pour redemander ses esclaves, et les ramena de Geth.

41. Salomon ayant été averti que Séméi avoit été de Jérusalem à Geth, et en étoit revenu,

† 37. Qu'il falloit nécessairement passer pour aller à Bahurim, demeure ordinaire de Séméi.

est in domo sua in deserto.

35. Et constituit rex Banaïam filium Joïadæ pro eo super exercitum, et Sadoc sacerdotem posuit pro Abiathar.

36. Misit quoque rex, et vocavit Semei, dixitque ei : *Ædifica tibi domum in Jerusalem, et habita ibi : et non egredieris inde huc atque illuc.*

37. Quacumque autem die egressus fueris, et transieris torrentem Cedron, scito te interficiendum : sanguis tuus erit super caput tuum.

38. Dixitque Semei regi : Bonus sermo : sicut locutus est dominus meus rex, sic faciet servus tuus. Habitavit itaque Semei in Jerusalem diebus multis.

39. Factum est autem post annos tres, ut fugerent servi Semei ad Achis filium Maacha regem Geth : nuntiatumque est Semei, quod servi ejus issent in Geth.

40. Et surrexit Semei, et stravit asinum suum : ivitque ad Achis in Geth ad requirendum servos suos, et adduxit eos de Geth.

41. Nuntiatum est autem Salomoni, quod isset Semei in Geth de

Jerusalem, et rediisset.

42. Et mittens vocavit eum, dixitque illi : Nonne testificatus sum tibi per Dominum, et prædixi tibi : Quacumque die egressus, ieris huc et illuc, scito te esse moriturum ? Et respondisti mihi : Bonus sermo quem audi-  
vi.

43. Quare ergo non custodisti jusjurandum Domini, et præceptum quod præceperam tibi ?

44. Dixitque rex ad Semei : Tu nosti omne malum, cujus tibi conscientium est cor tuum, quod fecisti David patri meo : reddidit Dominus malitiam tuam in caput tuum.

45. Et rex Salomon benedictus, et thronus David erit stabilis coram Domino usque in sempiternum.

46. Jussit itaque rex Banaïæ filio Joiadæ : qui egressus, percussit eum, et mortuus est.

42. L'envoya querir, et lui dit : Ne vous ai-je point averti auparavant, et ne vous ai-je pas juré par le Seigneur, en vous disant : Si vous sortez jamais, pour aller d'un côté et d'un autre, sachez que vous serez puni de mort au même jour ? Et vous m'avez répondu : Rien n'est plus juste que ce que je viens d'entendre."

43. Pourquoi donc n'avez-vous pas gardé le serment que vous avez fait au Seigneur, et l'ordre que je vous avois donné ?

44. Et le roi dit à Séméi : Vous savez tout le mal que votre conscience vous reproche d'avoir fait à David mon père. Le Seigneur a fait retomber votre méchanceté sur votre tête ; *vous serez puni comme vous le méritez.*

45. Mais le roi Salomon sera béni, et le trône de David sera stable éternellement devant le Seigneur.

46. Le roi donna donc cet ordre à Banaïas, fils de Joiada, qui étant allé *l'exécuter*, frappa Séméi, et le tua.

† 42. Hébr. autr. Cela est juste : j'y obéis ; ou j'y obéirai. Le mot שמעתי, signifie *audivi*, ou *obedivi* ; et peut-être faudroit-il lire, שמעתי, et *obedivi*, hébraïsme pour *obediam*.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1015.

## CHAPITRE III.

Salomon épouse la fille de Pharaon. Il demande à Dieu la sagesse. Dieu lui donne par surcroît les richesses et la gloire. Jugement qu'il porte entre deux femmes.

### II. Paratipomènes, I. 1-13.

1. LE règne de Salomon s'étant ainsi affermi *au dedans*, par la mort de ceux qui pouvoient en troubler la tranquillité, il voulut aussi chercher de l'appui au dehors. Il s'allia donc avec Pharaon, roi d'Égypte; car il épousa sa fille, qu'il amena dans la ville de David, où elle demeura jusqu'à ce qu'il eût achevé de bâtir sa maison, la maison du Seigneur et les murs qu'il faisoit faire tout autour de Jérusalem.

2. Cependant le peuple immoloit toujours sur les hauts lieux, parce que jusqu'alors on n'avoit point encore bâti de temple au nom du Seigneur.

3. Or Salomon aima le Seigneur, et se conduisit selon les préceptes de David son père, excepté qu'il sacrifioit au Seigneur, et qu'il brûloit de l'encens en son honneur dans les hauts lieux, contre la défense de la loi."

4. Il s'en alla donc à Gabaon avec tout Israël, pour y sacrifier, parce que c'étoit là le plus considérable de tous les hauts lieux, et il offrit au Seigneur mille hosties en holocauste, sur l'autel d'airain qui étoit à Gabaon. C'étoit le même que Moïse avoit dressé dans le désert."

5. Or, après ce sacrifice d'agréable odeur, le Seigneur apparut à Sa-

1. CONFIRMATUM est igitur regnum in manu Salomonis, et affinitate conjunctus est Pharaoni regi Ægypti: accepit namque filiam ejus, et adduxit in civitatem David, donec complet ædificans domum suam et domum Domini, et murum Jerusalem per circuitum.

2. Attamen populus immolabat in excelsis: non enim ædificatum erat templum nomini Domini usque in diem illum.

3. Dilexit autem Salomon Dominum, ambulans in præceptis David patris sui, excepto quod in excelsis immolabat, et accendebat thymiama.

4. Abiit itaque in Gabaon, ut immolaret ibi: illud quippe erat excelsum maximum: mille hostias in holocaustum obtulit Salomon super altare illud in Gabaon.

5. Apparuit autem Dominus Salomoni per

‡ 3. Quelques-uns traduisent l'hébreu: Au reste il sacrifioit, etc., et ils regardent ceci comme une simple remarque de ce qui se pratiquoit alors avant la construction du temple.

‡ 4. Voyez au 11<sup>e</sup> livre des Paratipomènes, 1. 3. et suiv.

somnium nocte, dicens : Postula quod vis ut dem tibi.

6. Et ait Salomon : Tu fecisti cum servo tuo David patre meo misericordiam magnam, sicut ambulavit in conspectu tuo in veritate, et justitia, et recto corde tecum : custodisti ei misericordiam tuam grandem, et dedisti ei filium sedentem super thronum ejus sicut est hodie.

7. Et nunc, Domine Deus, tu regnare fecisti servum tuum pro David patre meo : ego autem sum puer parvulus, et ignorans egressum et introitum meum,

8. Et servus tuus in medio est populi quem elegisti, populi infiniti, qui numerari et supputari non potest præ multitudine.

9. Dabis ergo servo tuo cor docile, ut populum tuum judicare possit, et discernere inter bonum et malum : quis enim poterit judicare populum istum, populum tuum hunc multum ?

10. Placuit ergo sermo coram Domino, quod Salomon postu-

lomon en songe pendant la nuit, et lui dit : Demandez-moi ce que vous voulez que je vous donne.

6. Salomon lui répondit : Vous avez usé d'une grande miséricorde envers David mon père, votre serviteur, selon qu'il a marché devant vous dans la vérité et dans la justice, et que son cœur a été droit à vos yeux. Vous lui avez conservé votre grande miséricorde, et vous lui avez donné un fils qui est assis sur son trône, comme il paroît aujourd'hui.

7. Maintenant donc, ô Seigneur Dieu, " vous m'avez fait régner, moi qui suis votre serviteur, en la place de David mon père ; mais je ne suis encore qu'un jeune enfant, ne sachant de quelle manière je dois me conduire ;

8. Et votre serviteur se trouve au milieu de votre peuple que vous avez choisi, d'un peuple infini, qui est innombrable à cause de sa multitude.

9. *Je vous supplie* donc de donner à votre serviteur un cœur docile *aux instructions de votre sagesse divine*, afin qu'il puisse juger votre peuple, et discerner entre le bien et le mal ; car qui pourra, *sans cette sagesse*, rendre la justice à votre peuple, à ce peuple qui est si nombreux ?

10. Le Seigneur " agréa donc que Salomon lui eût fait cette demande,

† 7. On lit dans l'hébreu, אלהי, *Deus meus*, peut-être pour אלהים, *Deus*, comme on le lit dans les Paralip.

† 10. On lit ici dans l'hébreu, *Adonai*, peut-être pour *Jehova*, que les Hébreux, comme on l'a dit, n'osent exprimer autrement que par le mot *Adonai*.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1013.

11. Et il dit à Salomon : Parce que vous m'avez fait cette demande, et que vous n'avez point désiré que je vous donnasse un grand nombre d'années, ni de grandes richesses, ni la vie de vos ennemis, mais que vous m'avez demandé la sagesse, pour discerner ce qui est juste;

12. J'ai déjà fait ce que vous m'avez demandé, et je vous ai donné un cœur si plein de sagesse et d'intelligence, qu'il n'y a jamais eu d'homme avant vous qui vous ait égalé, et qu'il n'y en aura point après vous qui vous égale.

Sap. vii. 11.  
Matt. vi. 29.

13. Mais je vous ai même donné *de plus* ce que vous ne m'avez point demandé; savoir, les richesses et la gloire; de sorte qu'aucun roi ne vous aura jamais égalé *en ce point* dans tous les siècles passés.

14. Si vous marchez dans mes voies, et que vous gardiez mes préceptes et mes ordonnances, comme votre père les a gardés, je vous donnerai encore une longue vie.

15. Salomon s'étant éveillé, fit réflexion au songe qu'il avoit eu; et étant venu à Jérusalem, il se présenta devant l'arche de l'alliance du Seigneur, offrit des holocaustes et des victimes pacifiques, et fit à tous ses serviteurs un grand festin.

lasset hujuscemodi rem.

11. Et dixit Dominus Salomoni : Quia postulasti verbum hoc, et non petisti tibi dies multos, nec divitias, aut animas inimicorum tuorum, sed postulasti tibi sapientiam ad discernendum iudicium,

12. Ecce feci tibi secundum sermones tuos, et dedi tibi cor sapiens et intelligens, in tantum ut nullus ante te similis tui fuerit, nec post te surrecturus sit.

13. Sed et hæc quæ non postulasti, dedi tibi : divitias scilicet, et gloriam, ut nemo fuerit similis tui in regibus, cunctis retro diebus.

14. Si autem ambulaveris in viis meis, et custodieris præcepta mea, et mandata mea, sicut ambulavit pater tuus, longos faciam dies tuos.

15. Igitur evigilavit Salomon, et intellexit quod esset somnium : cumque venisset Jerusalem, stetit coram arca fœderis Domini, et obtulit holocausta, et fecit victimas pacificas, et grande convivium universis famulis suis.

✠ 15. Hébr. autr. Salomon s'éveilla tout rempli du songe qu'il avoit eu.

16. Tunc venerunt duæ mulieres meretrices ad regem, steteruntque coram eo,

17. Quarum una ait : Obsecro, mi domine : ego et mulier hæc habitabamus in domo una, et peperim apud eam in cubiculo.

18. Tertia autem die postquam ego peperim, peperit et hæc : et eramus simul, nullusque alius nobiscum in domo, exceptis nobis duabus.

19. Mortuus est autem filius mulieris hujus nocte, dormiens quippe oppressit eum.

20. Et consurgens intempestæ noctis silentio, tulit filium meum de latere meo ancillæ tuæ dormientis, et collocavit in sinu suo : suum autem filium, qui erat mortuus, posuit in sinu meo.

21. Cumque surrexissem mane ut darem lac filio meo, apparuit mortuus : quem diligentius intuens clara luce, deprehendi non esse meum quem genueram.

22. Responditque altera mulier : Non est ita ut dicis : sed filius tuus mortuus est, meus autem vivit. E contrario illa dicebat : Mentiris : filius quippe meus vivit, et filius

16. Alors deux femmes de mauvaise vie " vinrent trouver le roi, et se présentèrent devant lui ;

17. L'une d'elles lui dit : Je vous prie, mon seigneur, *faites-moi justice*. Nous demeurions, cette femme et moi, dans une même maison, et je suis accouchée dans la *même* chambre où elle étoit.

18. Elle est accouchée aussi trois jours après moi : nous étions ensemble, et il n'y avoit dans cette maison qui que ce soit que nous deux.

19. Le fils de cette femme est mort pendant la nuit, parce qu'elle l'a étouffé en dormant.

20. Et se levant dans le silence d'une nuit profonde, pendant que je dormois, moi qui suis votre servante, elle m'a ôté mon fils que j'avois à mon côté ; et l'ayant pris auprès d'elle, elle a mis auprès de moi son fils qui étoit mort

21. M'étant levée le matin pour donner à téter à mon fils, il m'a paru qu'il étoit mort ; et le considérant avec plus d'attention au grand jour, j'ai reconnu que ce n'étoit point le mien que j'avois enfanté.

22. L'autre femme lui répondit : Ce que vous dites n'est point vrai ; mais c'est votre fils qui est mort, et le mien est vivant. La première au contraire répliquoit : Vous mentez, car c'est mon fils qui est vivant, et le vôtre est mort. Et elles disputoient ainsi devant le roi.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1013.

ÿ 16. Hébr. autr. deux hôtelières. Voyez au livre de Josué, II. 1.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1013.

23. Alors le roi dit : Celle-ci dit : Mon fils est vivant, et le vôtre est mort. Et l'autre répond : Non ; mais c'est votre fils qui est mort, et le mien est vivant.

24. Le roi ajouta : Apportez-moi une épée. Lorsqu'on eut apporté une épée devant le roi,

25. Il dit à ses gardes : Coupez en deux cet enfant qui est vivant, et donnez-en la moitié à l'une, et la moitié à l'autre.

26. Alors la femme dont le fils étoit vivant, dit au roi ( car ses entrailles furent émues de tendresse pour son fils) : Seigneur, donnez-lui, je vous supplie, l'enfant vivant, et ne le tuez point. L'autre disoit au contraire : Qu'il ne soit ni à moi, ni à vous, mais qu'on le divise en deux.

27. Alors le roi prononça cette sentence : Donnez à celle-ci l'enfant vivant, et qu'on ne le tue point, car c'est elle qui est sa mère.

28. Tout Israël ayant donc su la manière dont le roi avoit jugé cette affaire, ils eurent tous de la crainte et du respect pour lui, voyant que la sagesse de Dieu étoit en lui pour rendre justice.

tuus mortuus est. Atque in hunc modum contendebant coram rege.

23. Tunc rex ait : Hæc dicit, filius meus vivit, et filius tuus mortuus est. Et ista respondit : Non, sed filius tuus mortuus est, meus autem vivit.

24. Dixit ergo rex : Afferte mihi gladium. Cumque attulissent gladium coram rege,

25. Dividite, inquit, infantem vivum in duas partes, et date dimidiam partem uni, et dimidiam partem alteri.

26. Dixit autem mulier, cujus filius erat vivus, ad regem ( commota sunt quippe viscera ejus super filio suo ) : Obsecro, domine, date illi infantem vivum, et nolite interficere eum. E contrario illa dicebat : Nec mihi, nec tibi sit : sed dividatur.

27. Respondit rex, et ait : Date huic infantem vivum, et non occidatur : hæc est enim mater ejus.

28. Audivit itaque omnis Israel judicium quod judicasset rex, et timuerunt regem, videntes sapientiam Dei esse in eo ad faciendum judicium.

## CHAPITRE IV.

Principaux officiers de Salomon. Etendue de sa domination. Paix sous son règne. Sagesse de ce prince.

1. ERAT autem rex Salomon regnans super omnem Israël.

2. Et hi principes quos habebat : Azarias filius Sadoc sacerdotis,

3. Eliboreph et Ahia filii Sisa scribæ : Josaphat filius Ahilud a commentariis :

4. Banaïas filius Joiadæ super exercitum , Sadoc autem , et Abiathar sacerdotes,

5. Azarias filius Nathan , super eos qui assistebant regi : Zabud filius Nathan , sacerdos , amicus regis :

6. Et Ahisar præpositus domus : et Adoniram filius Abda super tributa.

7. Habebat autem Salomon duodecim præfectos super omnem Israel , qui præ-

1. OR le roi Salomon régnoit sur tout Israël, *n'ayant personne qui lui disputât la couronne , et qui la partageât avec lui.*

2. Et voici quels étoient ses principaux officiers : Azarias, fils du grand-prêtre Sadoc , "

3. Elihoreph et Ahia , fils de Sisa, étoient secrétaires. " Josaphat , fils d'Ahilud , étoit chancelier. "

4. Banaïas , fils de Joiada , étoit général d'armée. Sadoc et Abiathar étoient *grands-prêtres ; mais Abiathar étoit relégué dans sa maison, et n'en faisoit pas les fonctions*

5. Azarias, fils de Nathan, avoit l'intendance sur ceux qui étoient toujours auprès du roi. " Zabud, fils de Nathan , prêtre, " étoit favori du roi.

6. Ahisar étoit grand maître de sa maison, et Adoniram, fils d'Abda, surintendant des tributs. "

7. Salomon avoit établi douze officiers sur tout Israël, lesquels avoient soin d'entretenir la table du roi et de toute sa maison. Chacun fournissoit

‡ 2. Le sens de la phrase joint ce verset au verset suivant ; et il y a lieu de présumer que dans l'hébreu au lieu des deux points (:) qui séparent ces deux versets, on a pu lire originairement la lettre †, qui signifie *et*.

‡ 3. Voyez la *Dissertation sur les officiers des rois hébreux*, dans ce volume.

‡ 5. Hébr. autr. étoit chef des douze officiers qui avoient l'intendance sur tout Israël. *Infr.* ‡ 7.

*Ibid.* Hébr. autr. du prêtre Nathan. Cette épithète le distingue de celui qui précède, lequel étant ainsi désigné par son seul nom, pouvoit être le prophète connu sous ce nom.

‡ 6. L'hébreu se peut entendre aussi des charges et des servitudes personnelles. *Infr.* v. 14.

Avant Père  
chr. vulg.  
1013.

pendant un mois de l'année tout ce qui étoit nécessaire *pour cette dépense.*

8. Voici les noms de ces officiers : Benhur " *avoit l'intendance sur la montagne d'Ephraïm.*

9. Bendecar, à Maccès, Salélim, Bethsamès, Elon et Béthanan. "

10. Benhésed, à Aruboth ; il avoit aussi Socho, et toute la terre d'Epher.

11. Benabinadab, qui avoit l'intendance de tout *le pays de Nephathdor*, eut pour femme Tapheth, fille de Salomon.

12. Bana, fils d'Ahilud, étoit gouverneur de Thanac, de Mageddo, de tout *le pays de Bethsan*, qui est proche de Sarthana au-dessous de Jezraël, depuis Bethsan jusqu'à Abelméhula, vis-à-vis de Jecmaan.

13. Bengaber étoit intendant de Ramoth-Galaad ; et il avoit les bourgs de Jaïr, fils de Manassé, qui sont en Galaad. Il commandoit dans tout le pays d'Argob, qui est en Basan, à soixante villes qui étoient *fort grandes*, et fermées de murailles, et avoient des portes de bronze. "

bebant annonam regi et domui ejus : per singulos enim menses in anno, singuli necessaria ministrabant.

8. Et hæc nomina eorum : Benhur, in monte Ephraim.

9. Bendecar, in Maccès, et in Salelim, et in Bethsames, et in Elon, et in Bethanan.

10. Benhesed in Aruboth : ipsius erat Socho, et omnis terra Epher.

11. Benabinadab, cujus omnis Nephathdor, Tapheth filiam Salomonis habebat uxorem.

12. Bana filius Ahilud regebat Thanac et Mageddo, et universam Bethsan, quæ est juxta Sarthana subter Jezrael, a Bethsan usque Abelmehula e regione Jecmaan.

13. Bengaber in Ramoth-galaad : habebat Avoth-jair filii Manasse in Galaad : ipse præerat in omni regione Argob, quæ est in Basan, sexaginta civitatibus magnis atque muratis quæ habebant seras æreas.

Ÿ 8. *Benhur* en hébreu, signifie *Filius Hur* : ce qui donne lieu de présumer que cette expression pouvoit être précédée d'un autre mot qui étoit le nom de ce *fils de Hur*. Il en est de même de ces autres noms qui vont suivre : *Bendecar, Benhesed, Benabinadab, Bengaber.* Ÿ 9. 10. 11. 13.

Ÿ 9. Hébr. et Elon-Bethanan.

Ÿ 13. Hébr. et dont les portes avoient des barres d'airain. Voyez la *Dissertation sur les demeures des Hébreux*, tom. IV.

14. Ahinadab filius Addo præerat in Manaim.

15. Achimaas, in Nephthali : sed et ipse habebat Basemath filiam Salomonis in conjugio.

16. Baana filius Husi, in Aser, et in Baloth.

17. Josaphat filius Pharue, in Issachar.

18. Semei filius Ela, in Benjamin.

19. Gaber filius Uri, in terra Galaad, in terra Sehon regis Amorrhæi et Og regis Basan, super omnia quæ erant in illa terra.

20. Juda et Israel innumerabiles, sicut arena maris in multitudine: comedentes, et bibentes, atque lætantes.

21. Salomon autem erat in ditione sua, habens omnia regna a flumine terræ Philistiim usque ad terminum Ægypti: offerentium sibi munera, et servientium ei cunctis diebus vitæ ejus.

22. Erat autem cibus Salomonis per dies singulos, triginta cori similæ, sexaginta cori farinæ,

14. Ahinadab, fils d'Addo, étoit intendant en Manaïm;

15. Achimaas en Nephthali; et il eut aussi pour femme une fille de Salomon, nommée Basémath.

16. Baana, fils d'Husi, étoit intendant dans tout le pays d'Aser et de Baloth;

17. Josaphat, fils de Pharué, en Issachar;

18. Séméi, fils d'Ela, en Benjamin;

19. Gaber, fils d'Uri, en la province de Galaad, dans le pays de Séhon, roi des Amorrhéens, et d'Og, roi de Basan, et sur tout ce qui étoit dans cette terre."

20. Le peuple de Juda et d'Israël étoit innombrable, comme le sable de la mer; et ils vivoient dans l'abondance et dans la joie.

21. Salomon avoit sous sa domination tous les royaumes, depuis le fleuve d'Euphrate, jusqu'au pays des Philistins, et jusqu'à la frontière d'Egypte. Ils lui offroient tous des présents, et lui demeurèrent assujettis tous les jours de sa vie.

22. Les vivres pour la table de Salomon étoient chaque jour trente mesures de fleur de farine, et soixante de farine ordinaire,

Avant l'ère chr. vulg. 1013.

Eccli. XLVII. 15.

ψ 19. Hébr. *Et præpositus unus qui in terra.* Peut-être qu'au lieu de **וְשֵׁן**, qui, il faudroit lire **וְשֵׁר**, *imperabat*: et chacun d'eux commandoit dans le pays de son district.

ψ 21. C'est ainsi qu'il se lit au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, ix. 26. L'Euphrate étoit à l'orient de la Terre-Sainte, les Philistins au couchant, et l'Egypte au midi. C'est-à-dire qu'au lieu de **וְאֶרֶץ**, *terræ*, on lit dans les Paralipomènes, **וְעַד אֶרֶץ** *et usque ad terram.*

ψ 22. A la lettre, trente corus, mesure qui contenoit environ 300 pintes.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1013.

23. Dix bœufs gras ; vingt bœufs des pâturages , cent moutons , outre la viande de venaison , les cerfs , les chevreuils , les bœufs sauvages , " et toutes sortes de volailles , " qu'on lui apportoit des pays voisins ;

24. Car il dominoit sur tous les pays qui étoient en-de-çà du fleuve de l'Euphrate , depuis Thaphsa , " situé sur le bord oriental de ce fleuve , jusqu'à Gaza des Philistins , qui est sur la mer Méditerranée ; et tous les rois de ces provinces lui étoient assujettis ; et il avoit la paix de toutes parts avec tous ses voisins.

25. Dans Juda et Israël , tout homme demeura sans aucune crainte , chacun sous sa vigne et sous son figuier , depuis Dan jusqu'à Bersabée , " pendant tout le règne de Salomon.

2. Par. ix.  
25.

26. Et Salomon avoit quarante mille chevaux dans ses écuries " pour les chariots , et douze mille chevaux de selle.

27. Ces douze officiers du roi , dont on a déjà parlé , avoient la charge de les nourrir ; et ils fournissoient dans le temps , avec un grand soin , tout ce qui étoit nécessaire pour la table du roi Salomon."

23. Decem boves pingues , et viginti boves pascuales , et centum arietes , excepta venatione cervorum , caprearum atque bubalorum et avium altium.

24. Ipse enim obtinebat omnem regionem quæ erat trans flumen , a Thaphsa usque ad Gazam , et cunctos reges illarum regionum : et habebat pacem ex omni parte in circuitu.

25. Habitabatque Juda et Israel absque timore ullo , unusquisque sub vite sua et sub ficu sua , a Dan usque Bersabee , cunctis diebus Salomonis.

26. Et habebat Salomon quadraginta millia præsepia equorum currilium , et duodecim millia equestrium.

27. Nutriebantque eos supradicti regis præfecti : sed et necessaria mensæ regis Salomonis , cum ingenti cura præbebant in tempore suo.

‡ 23. Le mot hébreu signifie , dit-on , une espèce de daim ou de chèvre sauvage.

*Ibid.* La plupart traduisent l'hébreu : des volailles engraisées.

‡ 24. c. à. d. Thapsaque.

‡ 25. Depuis Dan , à l'extrémité septentrionale , jusqu'à Bersabée , à l'extrémité méridionale.

‡ 26. La Vulgate le traduit ainsi au 11<sup>e</sup> livre des Paralipomènes , ix. 25. Ici le texte porte à la lettre : Quarante mille écuries pour les chevaux des chariots ; ou selon les Septante : Quarante mille femelles de chevaux pour les chariots. L'hébreu du livre des Paralipomènes ne met que quatre mille. Il a été facile de confondre ארבעת , *quatuor* avec ארבעים , *quadraginta*. Voyez au chap. x. ‡ 26.

‡ 27. Hébr. Ces douze officiers , dont on a parlé , fournissoient avec un

28. *Hordeum quoque et paleas equorum et jumentorum, deferebant in locum ubi erat rex, juxta constitutum sibi.*

29. *Dedit quoque Deus sapientiam Salomoni, et prudentiam multam nimis, et latitudinem cordis, quasi arenam quæ est in litore maris.*

30. *Et præcedebat sapientia Salomonis sapientiam omnium Orientalium et Ægyptiorum :*

31. *Et erat sapientior cunctis hominibus, sapientior Ethan Ezrahitæ, et Heman, et Chalcol, et Dorda, filiis Mahol : et erat nominatus in universis gentibus per circuitum.*

32. *Locutus est quoque Salomon tria millia parabolas : et fuerunt carmina ejus quinque et mille.*

33. *Et disputavit super lignis, a cedro quæ est in Libano, usque*

28. *Ils faisoient aussi porter l'orge et la paille pour les chevaux et les autres bêtes, au lieu où étoit le roi, selon l'ordre qu'ils avoient reçu.*

29. *Dieu donna de plus à Salomon une sagesse et une prudence prodigieuse, et un esprit capable de s'appliquer à autant de choses qu'il y a de grains de sable sur le rivage de la mer.*

30. *Et la sagesse de Salomon surpassoit la sagesse de tous les Orientaux et de tous les Egyptiens.*

31. *Il étoit plus sage que tous les hommes, plus sage qu'Ethan Ezrahitæ, que Héman, Chalcol et Dorda, enfans de Mahol, très-célebres en ce temps-là pour la musique et la poésie ; et sa réputation étoit répandue dans toutes les nations voisines.*

32. *Salomon composa aussi trois mille paraboles, et fit cinq mille cantiques.*

33. *Il traita aussi de tous les arbres, depuis le cèdre qui est sur le Liban, jusqu'à l'hysope qui sort de*

Avant l'ère chr. vulg. 1013.

Eccli. XLVII. 16. 17. 18.

extrême soin chacun dans son mois tout ce qui étoit nécessaire pour la nourriture du roi Salomon, et de tous ceux qui approchoient de sa table. Le R. P. Houbigant soupçonne que ces deux versets, 27. et 28., sont ici transposés, et que leur vraie place est entre les versets 19. et 20.

¶ 28. Le mot hébreu signifie, selon quelques-uns, des chevaux d'une vitesse extraordinaire.

¶ 31. C'est ainsi que quelques-uns entendent l'expression de l'hébreu que la Vulgate a rendue par *filiis Mahol*. Le mot hébreu *Mahol* signifie un chœur de musique. Mais d'ailleurs on connoît dans l'Écriture, *Ethan* et *Heman*, deux des chefs de la musique du temple. On connoît aussi au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, II. 6. *Dara*, peut-être le même que *Dorda*.

¶ 32. Il nous en reste une partie dans le livre des Proverbes.

*Ibid.* C'est le sens des Septante. Dans l'hébreu et dans la Vulgate on lit mille cinq. De tous ces cantiques il ne nous reste que celui qui est appelé *le Cantique des Cantiques* ; à moins qu'on n'en ait admis quelques autres dans le recueil des Psaumes.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1013.

la muraille ; et il traita de même des animaux de la terre, des oiseaux, des reptiles et des poissons.

34. Il venoit des gens de tous les pays, pour entendre la sagesse de Salomon ; et tous les rois de la terre envoyoiient vers lui, pour être instruits par sa sagesse.

ad hyssopum quæ egreditur de pariete : et dissevit de jumentis, et volucris, et reptilibus, et piscibus.

34. Et veniebant de cunctis populis ad audiendam sapientiam Salomonis, et ab universis regibus terræ, qui audiebant sapientiam ejus.

Voyez la carte de la monarchie des Hébreux.

## CHAPITRE V.

Alliance entre Hiram et Salomon. Hiram lui fournit les bois nécessaires pour la construction du temple. Salomon choisit dans Israël ceux qui devoient travailler à cet édifice.

### II. Paratipomènes, II.

1012.

1. HIRAM, roi de Tyr, envoya aussi ses serviteurs vers Salomon, ayant appris qu'il avoit été sacré roi en la place de son père ; car Hiram avoit toujours été ami de David.

2. Salomon, de son côté, envoya vers Hiram, et lui fit dire :

3. Vous savez quel a été le désir de David mon père, et qu'il n'a pu bâtir une maison au nom du Seigneur son Dieu, à cause des guerres qu'il avoit à soutenir de toutes parts, jusqu'à ce que le Seigneur eût mis tous ses ennemis sous ses pieds.

‡ 3. Dans l'hébreu, comme dans la Vulgate, on ne sait à quoi se rapporte le pronom eos. On lit dans l'hébreu à la lettre : *a facie belli quod circumdedit* (ou même selon les rabbins, *circumdederunt eum*.) L'interprète chaldéen semble avoir lu, *a facie facientium bellum, qui circumdederunt eum* : à cause de ceux qui lui faisoient la guerre de tous côtés : c'est-à-dire, un seul mot de plus *‡*, *facientium*.

1. Misit quoque Hiram rex Tyri servos suos ad Salomonem : audivit enim quod ipsum unxissent regem pro patre ejus : quia amicus fuerat Hiram David omni tempore.

2. Misit autem Salomon ad Hiram, dicens :

3. Tu scis voluntatem David patris mei, et quia non potuerit ædificare domum nomini Domini Dei sui propter bella imminentia per circuitum, do-

nec daret Dominus eos sub vestigio pedum ejus.

4. Nunc autem requiem dedit Dominus Deus meus mihi per circuitum : et non est satan, neque occursum malus.

5. Quamobrem cogito ædificare templum nomini Domini Dei mei, sicut locutus est Dominus David patri mei, dicens : Filius tuus, quem dabo pro te super solium tuum, ipse ædificabit domum nomini meo.

6. Præcipe igitur ut præcidant mihi servi tui cedros de Libano, et servi mei sint cum servis tuis : mercedem autem servorum tuorum dabo tibi quamcumque petieris : scis enim quomodo non est in populo meo vir qui noverit ligna cædere sicut Sidonii.

7. Cum ergo audisset Hiram verba Salomonis, lætatus est valde, et ait : Benedictus Dominus Deus hodie, qui dedit David filium sapientissimum super populum hunc plurimum.

8. Et misit Hiram ad Salomonem, dicens : Audivi quæcumque mandasti mihi : ego faciam omnem vo-

4. Mais maintenant le Seigneur mon Dieu m'a donné la paix de tous côtés; et je n'ai plus, ni d'ennemi à combattre, ni rien qui s'oppose à moi.

5. C'est pourquoi j'ai dessein de bâtir un temple au nom du Seigneur mon Dieu, selon que le Seigneur l'a ordonné à David mon père, en lui disant : Votre fils, que je ferai assseoir en votre place sur votre trône, sera celui qui bâtira une maison à mon nom.

6. Donnez donc ordre à vos serviteurs qu'ils coupent pour moi des cèdres du Liban; et mes serviteurs seront avec les vôtres, et je donnerai à vos serviteurs telle récompense que vous me demanderez; car vous savez qu'il n'y a personne parmi mon peuple qui sache couper le bois comme les Sidoniens."

7. Hiram, ayant entendu ces paroles de Salomon, en eut une grande joie, et dit : Béni soit aujourd'hui le Seigneur qui a donné à David un fils très-sage pour gouverner un si grand peuple.

8. Et il envoya dire à Salomon : J'ai entendu tout ce que vous m'avez fait dire; j'exécuterai tout ce que vous désirez pour les bois de cèdre et de sapin.

Avant l'ère  
chr. vulg  
1012.

2. Reg. vii.  
13.  
1. Par. xii.  
10.

¶ 6. Il paroît qu'alors on nommoit ainsi tous les Phéniciens, tant ceux de Tyr que ceux de Sidon.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1012.

9. Mes serviteurs les " porteront du Liban sur le bord de la mer ; je les ferai mettre sur mer en radeaux, et je les ferai conduire jusqu'au lieu que vous m'aurez marqué, où je les ferai aborder ; et vous aurez soin de les faire prendre. Pour cela, vous me ferez donner tout ce qui me sera nécessaire pour nourrir ma maison ; car vous savez que les Tyriens tout entiers à leur commerce, s'appliquent peu à l'agriculture, et ne trouvent pas chez eux suffisamment de quoi se nourrir.

10. Hiram donna donc à Salomon des bois de cèdre et de sapin, autant qu'il en désiroit.

11. Et Salomon donnoit à Hiram, pour l'entretien de sa maison, vingt mille mesures " de froment, et vingt mille mesures " d'huile très-pure. Ce sont là les provisions que Salomon envoyoit chaque année à Hiram.

Sup. III. 12.

12. Le Seigneur donna aussi la sagesse à Salomon, selon qu'il le lui avoit promis. Il y avoit paix entre Hiram et Salomon, et ils firent alliance l'un avec l'autre.

13. Le roi Salomon choisit aussi des ouvriers dans tout Israël, et ordonna que l'on prendroit pour

luntatem tuam in lignis cedrinis et abiegnis.

9. Servi mei deponent ea de Libano ad mare : et ego componam ea in ratibus in mari, usque ad locum quem significaveris mihi, et applicabo ea ibi, et tu tolles ea : præbebisque necessaria mihi, ut detur cibus domui meæ

10. Itaque Hiram dabat Salomoni ligna cedrina, et ligna abiegna, juxta omnem voluntatem ejus.

11. Salomon autem præbebat Hiram, coros tritici viginti millia, in cibum domui ejus, et viginti coros purissimi olei : hæc tribuebat Salomon Hiram per singulos annos.

12. Dedit quoque Dominus sapientiam Salomoni, sicut locutus est ei : et erat pax inter Hiram et Salomonem, et percusserunt ambo fœdus.

13. Elegitque rex Salomon operarios de omni Israel, et erat

‡ 9. Le pronom *ea* manque dans l'hébreu, où on lit ירדו, *descendent*, pour ירדוהו, *descendere facient*, ou *demittent ea*.

‡ 11. Litt. vingt mille corus. Le corus contenoit environ 300 pintes. *Ibid.* Selon les Septante : vingt mille baths. On le lit ainsi dans le 11<sup>e</sup> livre des Paralipomènes, II. 10. Le bath contenoit environ trente pintes. On aura pu confondre בת, *bathos*, avec כר, *corus*.

indictio triginta millia virorum.

14. Mittebatque eos in Libanum, decem millia per menses singulos vicissim, ita ut duobus mensibus essent in domibus suis : et Adoniram erat super hujuscemodi indicatione.

15. Fueruntque Salomoni septuaginta millia eorum qui onera portabant, et octoginta millia latomorum in monte :

16. Absque præpositis qui præerant singulis operibus, numero trium millium et trecentorum, præcipientium populo, et his qui faciebant opus.

17. Præcepitque rex, ut tollerent lapides grandes, lapides pretiosos in fundamentum templi, et quadrarent eos.

18. Quos dolaverunt cæmentarii Salomonis, et cæmentarii Hiram : porro Giblii præparaverunt ligna et lapides ad ædificandam domum.

*cet ouvrage trente mille hommes de toutes les tribus d'Israël.*

14. Il les envoyoit au Liban tour à tour, dix mille chaque mois ; de sorte qu'ils demeuroient deux mois dans leurs maisons ; et Adoniram avoit l'intendance sur tous ces gens-là.

15. Salomon avoit soixante-dix mille manœuvres qui portoient les fardeaux, et quatre-vingt mille qui tailloient les pierres sur la montagne,

16. Sans compter ceux qui avoient l'intendance sur chaque ouvrage, lesquels étoient au nombre de trois mille trois cents, " et donnoient les ordres au peuple, et à ceux qui travailloient. *Ces hommes étoient pris d'entre les prosélytes et les étrangers.* "

17. Le roi leur commanda aussi de prendre de grandes pierres, des pierres d'un grand prix, pour les murs, et même pour les fondemens du temple, et de les préparer pour cet effet.

18. Et les maçons de Salomon et ceux d'Hiram eurent soin de les tailler ; " et ceux de Giblos, ou de *Biblos* " dans la Phénicie, apprêtèrent le bois et les pierres pour bâtir la maison du Seigneur, étant très-habiles dans cet art.

Avant l'ère chr. vulg. 1012.

¶ 16. Le texte des Paralipomènes met trois mille six cents aux ¶ 2. et 18. du chap. II du II<sup>e</sup> livre, et le ¶ 17. le confirme; en sorte qu'il est assez visible que la différence vient ici des copistes qui ont confondu *שש*, six, avec *ששס*, six.

*Ibid.* Voyez au II<sup>e</sup> livre des Paralipomènes, II. 17.

¶ 18. Hébr. autr. Les ouvriers de Salomon, les ouvriers d'Hiram, et ceux de Giblos taillèrent et préparèrent le bois et les pierres pour bâtir la maison du Seigneur.

*Ibid.* On croit que Giblos est la même que Biblos.

## CHAPITRE VI.

Description du temple bâti par Salomon.

### II. *Paratipomènes*, III. 1-14.

1. ON commença donc à bâtir une maison au Seigneur, quatre cent quatre-vingts ans après la sortie des enfans d'Israël hors de l'Égypte, la quatrième année du règne de Salomon sur Israël, au mois de Zio, qui est le second mois de l'année sacrée. "

2. La maison que le roi Salomon bâtissoit à la gloire du Seigneur, avoit soixante coudées de long de l'orient à l'occident, vingt coudées de large du midi au septentrion, et trente coudées de haut; la coudée avoit environ vingt pouces. "

3. Il y avoit un vestibule devant le temple, " de vingt coudées de long du septentrion au midi, autant que le temple avoit de largeur; et il avoit dix coudées de large de l'orient à l'occident; et ce vestibule étoit devant la face du temple, et avoit la même hauteur.

4. Et il fit au temple des fenêtres obliques, plus larges en dedans qu'en dehors, " et fermées avec des treillis. "

5. Les fenêtres étoient de quinze

1. FACTUM est ergo quadringentesimo et octogesimo anno egressionis filiorum Israel de terra Ægypti, in anno quarto, mense Zio ( ipse est mensis secundus ), regni Salomonis super Israel, ædificari cœpit domus Domino.

2. Domus autem quam ædificabat rex Salomon Domino, habebat sexaginta cubitos in longitudine, et viginti cubitos in latitudine, et triginta cubitos in altitudine.

3. Et porticus erat ante templum viginti cubitorum longitudinis, juxta mensuram latitudinis templi: et habebat decem cubitos latitudinis ante faciem templi.

4. Fecitque in templo fenestras obliquas.

5. Et ædificavit su-

¶ 1. Et qui répondoit à notre mois d'avril.

¶ 2. D. Calmet donne à la coudée environ vingt pouces et demi.

¶ 3. Hébr. litt. *Et vestibulum ante faciem templi domus*; peut-être pour *Et vestibulum templi ante faciem domus*.

¶ 4. Plusieurs interprètes l'entendent ainsi.

*Ibid.* On peut expliquer ainsi l'hébreu: des fenêtres fermées avec des treillis.

per parietem templi tabulata per gyrum, in parietibus domus per circuitum templi et oraculi, et fecit latera in circuitu.

6. Tabulatum quod subter erat, quinque cubitos habebat latitudinis, et medium tabulatum sex cubitorum latitudinis, et tertium tabulatum septem habens cubitos latitudinis. Trabes autem posuit in domo per circuitum forinsecus, ut non hæerent muris templi.

7. Domus autem cum ædificaretur, de lapidibus dolatis atque perfectis ædificata est; et malleus, et securis, et omne ferramentum non sunt audita in domo, cum ædificaretur.

8. Ostium lateris mediæ in parte erat domus dextræ; et per cochleam ascendebant in mediam cœnaculum, et a medio in tertium.

*coudées au-dessus du rez de chaussée, afin qu'elles donnassent du jour au temple par-dessus les bâtimens qui étoient autour;* car il bâtit des chambres à trois étages appuyées sur les murailles du temple, autour de l'enceinte du temple et de l'oracle. Et il fit de ces chambres comme des bas-côtés, qui régnoient tout autour de la maison du Seigneur.

6. L'étage d'en bas de ces chambres avoit cinq coudées de large; celui du milieu, gagnant une coudée par la retraite prise en dehors sur l'épaisseur de la muraille du temple, avoit six coudées de large; et le troisième, gagnant encore une coudée par une semblable retraite, en avoit sept. Il mit, pour porter les planchers de ces chambres, des poutres, dont le bout étoit posé sur ces retraites qui régnoient autour de la maison du Seigneur par le dehors, afin que ces poutres ne fussent point attachées aux murailles du temple, et qu'on ne fût point obligé d'en entailler les pierres, pour y faire entrer ces poutres;

7. Car lorsque la maison du Seigneur se bâtissoit, elle le fut de pierres qui étoient déjà toutes taillées et achevées de polir; en sorte qu'on n'entendit dans la maison, ni marteau, ni cognée, ni le bruit d'aucun instrument, pendant qu'elle se construisoit.

8. Il y avoit une porte à chacun des bas-côtés; la porte du bas-côté droit étoit au côté droit de la maison du Seigneur, et celle du bas-côté gauche étoit à gauche, chacune au milieu du bas-côté; et l'on montoit par un escalier qui alloit en tournant, du rez de chaussée,

ψ 5. Voyez au ψ 10.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1012.

dans la chambre de l'étage du milieu et de celle de l'étage du milieu, dans la chambre du troisième étage. "

9. Il bâtit ainsi, et acheva la maison du Seigneur, et la revêtit de lambris de cèdre.

10. Et il fit un plancher au-dessus de tout l'édifice, en forme de voûte, de cinq coudées de haut, depuis le commencement de cette voûte, jusqu'au milieu; et il couvrit cette maison de bois de cèdre, laissant encore cinq coudées de vide entre ce plafond cintré et la couverture. "

11. Alors le Seigneur parla à Salomon, et lui dit :

12. J'ai vu avec plaisir cette maison que vous bâtissez en mon honneur. " Si vous marchez dans mes préceptes, si vous exécutez mes ordonnances, et que vous gardiez tous mes commandemens, sans vous en détourner d'un pas, je vérifierai en votre personne la parole que j'ai dite à David votre père.

13. J'habiterai au milieu des enfans d'Israël, et je n'abandonnerai point mon peuple d'Israël.

ψ 8. Autr. Il y avoit une porte à l'extrémité de chacun des bas-côtés; et cette porte s'ouvroit dans le portique ou dans le vestibule; la porte de l'étage du milieu (ou plutôt, selon les Septante, de l'étage d'en-bas) du bas-côté droit étoit au côté droit de la maison du Seigneur, et celle du bas-côté gauche étoit à gauche; et on montoit..... de l'étage d'en-bas dans la chambre du milieu, etc., c'est-à-dire, qu'au lieu de התיכנה, medii, vraisemblablement on a lu התיכנה; inferiori.

ψ 10. Autr. Et il fit au long de tout l'édifice des étages en forme de bas-côtés, chacun de cinq coudées de haut, les trois ensemble ayant de hauteur quinze coudées; et il couvrit l'édifice de bois de cèdre, dont il fit un toit en plate-forme. Le R. P. Houbigant pense que ce ψ. pouvoit être originairement avant le précédent.

ψ 12. Ce Domus hæc quam ædificas, demeure ici suspendu; peut-être se rapportoit-il originairement à un ibi du ψ 13. Et habitabo ibi. Cette maison.... j'y habiterai.

9. Et ædificavit domum, et consummavit eam: texit quoque domum laquearibus cedrinis.

10. Et ædificavit tabulatum super omnem domum quinque cubitis altitudinis, et operuit domum lignis cedrinis.

11. Et factus est sermo Domini ad Salomonem, dicens:

12. Domus hæc quam ædificas, si ambulaveris in præceptis meis, et judicia mea feceris, et custodieris omnia mandata mea, gradiens per ea, firmabo sermonem meum tibi, quem locutus sum ad David patrem tuum.

13. Et habitabo in medio filiorum Israel, et non derelinquam populum meum Israel.

2. Reg. vii.  
19. et seqq.

14. Igitur ædificavit Salomon domum, et consummavit eam.

15. Et ædificavit parietes domus intrinsecus tabulatis cedrinis a pavimento domus usque ad summitatem parietum, et usque ad laquearia, operuit lignis cedrinis intrinsecus: et texit pavimento domus tabulis abiegnis.

16. Ædificavitque viginti cubitorum ad posteriorem partem templi tabulata cedrina, a pavimento usque ad superiora: et fecit interiorem domum oraculi in Sanctum sanctorum.

17. Porro quadraginta cubitorum erat ipsum templum pro foribus oraculi.

18. Et cedro omnis domus intrinsecus vestiebatur, habens tornaturas et juncturas suas fabrefactas, et cælaturas eminentes: omnia cedrinis tabulis vestiebantur: nec omnino lapis apparere poterat in pariete.

19. Oraculum autem in medio domus

14. Salomon bâtit donc la maison du Seigneur, et l'acheva.

15. Il lambrissa d'ais de cèdre le dedans des murailles du temple, depuis le pavé du temple, jusqu'au haut des murailles et jusqu'au plancher d'en haut; il le couvrit en dedans de lambris de cèdre; et il planchéia tout le temple de bois de sapin.

16. Il fit aussi une séparation d'ais de cèdre, qui renfermoit un espace de vingt coudées, depuis cette séparation jusqu'au fond du temple; il éleva cette cloison depuis le plancher jusqu'au haut; et il fit, en cet espace, le lieu intérieur de l'oracle, qui est le Saint des saints.

17. Le temple, depuis le vestibule jusqu'à l'entrée de l'oracle, avoit quarante coudées; et l'oracle en avoit vingt.

18. Et tout le temple étoit en dedans lambrissé de cèdre; et les jointures du bois étoient faites avec grand art, et ornées de sculptures et de moulures. Tout étoit revêtu de lambris de cèdre, et il ne paroissoit point de pierres dans la muraille.

19. Il fit l'oracle au milieu du temple dans la partie la plus intérieure,

¶ 16. Hébr. litt. usque ad muros. Peut-être lisoit-on originairement comme au ¶ précéd. usque ad muros tegminis, c'est-à-dire, comme l'exprime la Vulgate au ¶ précéd. usque ad summitatem parietum, jusqu'au haut des murs.

¶ 17. Le mot oraculi n'est pas exprimé dans l'hébreu; mais il y manque assez visiblement. On y lit : פניו, ante faciem, apparemment pour פניו, ante faciem ejus, scilicet, oraculi.

¶ 18. Hébr. autr. Et ce lambris étoit en réseaux ornés de pommes de coloquinte et de fleurs épanouies.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1012.

pour y mettre l'arche de l'alliance  
du Seigneur.

20. L'oracle" avoit vingt coudées de long, vingt coudées de large, et vingt coudées de haut, depuis le rez de chaussée jusqu'au commencement de la voûte; et il le couvrit et revêtit d'or très-pur : il couvrit aussi d'un or très-pur l'autel de bois de cèdre, " sur lequel l'arche devoit être posée.

21. Il couvrit encore d'un or très-pur la partie du temple qui étoit devant l'oracle, et il attacha les lames d'or avec des clous d'or."

22. Et il n'y avoit rien dans le temple qui ne fût couvert d'or. Il couvrit aussi d'or tout l'autel des parfums, qui étoit devant l'oracle.

23. Il fit dans l'oracle deux chérubins de bois d'olivier, " qui avoient dix coudées de haut

24. L'une des ailes du chérubin avoit cinq coudées, et l'autre avoit aussi cinq coudées; ainsi il y avoit dix coudées, depuis l'extrémité d'une des ailes, jusqu'à l'extrémité de l'autre.

in interiori parte fecerat, ut poneret ibi arcam foederis Domini.

20. Porro oraculum habebat viginti cubitos longitudinis, et viginti cubitos latitudinis, et viginti cubitos altitudinis : et operuit illud, atque vestivit auro purissimo : sed et altare vestivit cedro.

21. Domum quoque ante oraculum operuit auro purissimo, et affixit laminas clavibus aureis.

22. Nihilque erat in templo quod non auro tegetetur : sed et totum altare oraculi texit auro.

23. Et fecit in oraculo duos cherubim de lignis olivarum, decem cubitorum altitudinis.

24. Quinque cubitorum ala cherub una, et quinque cubitorum ala cherub altera : id est, decem cubitos habentes, a summitate alicuius usque ad aliam alterius summitatem.

‡ 20. Hébr. litt. *Ante oraculum*. En comparant ce texte avec celui du 11<sup>e</sup> livre des Paralip. III. 8., il paroît qu'il faudroit lire ici *Ante latitudinem domus, oraculum*, etc. : Devant la largeur du temple, l'oracle avoit, etc.

*Ibid.* C'est le sens de l'hébreu : *Sed et vestivit altare cedri*.

‡ 21. Hébr. Il couvrit d'un or très-pur la partie intérieure du temple; et il fit passer devant l'oracle des chaînes ou des barres d'or pour fermer les portes ou pour soutenir le voile, et il revêtit d'or l'intérieur de l'oracle. Il paroît manquer là quelques mots qui exprimoient ce qui devoit fermer l'oracle, c'est-à-dire, le Saint des saints, soit que ce fût un voile ou des portes.

‡ 23. Hébr. de bois huileux ou résineux, comme le pin et le cyprès.

25. Decem quoque cubitorum erat cherub secundus : in mensura pari, et opus unum erat in duobus cherubim,

26. Id est, altitudinem habebat unus cherub decem cubitorum, et similiter cherub secundus.

27. Posuitque cherubim in medio templi interioris : extendebant autem alas suas cherubim, et tangebant ala una parietem, et ala cherub secundi tangebant parietem alterum : alæ autem alteræ in media parte templi se invicem contingebant.

28. Textit quoque cherubim auro.

29. Et omnes parietes templi per circuitum sculpsit variis cælaturis et torno : et fecit in eis cherubim, et palmas, et picturas varias, quasi prominentes de pariete, et egredientes.

30. Sed et pavimentum domus textit auro intrinsecus et extrinsecus.

31. Et in ingressu oraculi fecit ostiola de

25. Le second chérubin avoit aussi dix coudées, avec les mêmes dimensions ; et l'ouvrage de tous les deux étoit le même,

26. C'est-à-dire, que le premier chérubin avoit dix coudées de haut, et le second autant.

27. Il mit les chérubins au milieu du temple intérieur, *un de chaque côté, à cinq coudées du mur* ; et ils avoient leurs ailes étendues ; l'une des ailes *du premier chérubin* touchoit l'une des murailles, et l'aile du second chérubin, l'autre muraille ; et leurs secondes ailes venoient se joindre au milieu du temple, *pour couvrir l'arche et les petits chérubins qui étoient sur le propitiatoire.*

28. Il couvrit aussi d'or les chérubins.

29. Il orna toutes les murailles du temple tout à l'entour de moulures et de sculptures, où il fit des chérubins et des palmes en bas-relief, et diverses peintures qui sembloient se détacher de leur fond, et sortir de la muraille."

30. Il couvrit aussi d'or le pavé du temple au dedans et au dehors, *c'est-à-dire, dans le sanctuaire et dans le Saint.*

31. Il fit à l'entrée de l'oracle de petites portes de bois d'olivier, " et

‡ 29. Hébr. litt. Toutes les murailles du temple étoient environnées de réseaux, de gravures et de moulures, de chérubins et de palmiers, et de fleurs épanouies, en dedans et en dehors, *c. à. d. dans le sanctuaire et dans le Saint.* Ces palmiers pouvoient n'être que des pilastres ornés par le haut de feuilles de palmier.

‡ 31. Hébr. des portes de bois huileux.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1012.

des poteaux qui étoient à cinq pans. "

32. Il fit ces deux portes de bois d'olivier; et il y fit tailler des figures de chérubins, et de palmes, et des basses-tailles avec beaucoup de relief, " et il couvrit d'or, tant les chérubins que les palmes, et tout le reste, avec tant d'art, que l'or appliqué sur les moulures en prenoit toute la forme, et ne diminueoit rien de leur délicatesse et de leur beauté.

33. Il mit à l'entrée du temple des poteaux de bois d'olivier taillés à quatre faces : "

34. Et il y mit deux portes de bois de sapin, l'une d'un côté et l'autre de l'autre. Chaque porte étoit brisée, et s'ouvroit, ayant ses deux parties unies ensemble. "

35. Il fit tailler des chérubins, des palmes et d'autres ornemens, avec beaucoup de saillie; et il couvrit de lames d'or le tout bien pressé à la règle et à l'équerre. "

36. Il bâtit aussi le parvis intérieur de trois assises de pierres polies, avec une assise de bois de cèdre.

*lignis olivarum, postesque angulorum quinque.*

32. Et duo ostia de lignis olivarum : et sculpsit in eis picturam cherubim, et palmarum species, et anaglypha valde prominentia, et textit ea auro : et operuit tam cherubim quam palmas, et cetera, auro.

33. Fecitque in introitu templi postes de lignis olivarum quadrangulatos :

34. Et duo ostia de lignis abiegnis altrinsecus : et utrumque ostium duplex erat, et se invicem tenens aperiebatur.

35. Et sculpsit cherubim, et palmas, et cælaturas valde eminentes : operuitque omnia laminis aureis opere quadro ad regulam.

36. Et ædificavit atrium interius tribus ordinibus lapidum po-

✠ 31. Hébr. autr. le linteau supérieur et les jambages taillés à cinq faces. *Infr.* ✠ 33.

✠ 32. Hébr. et des fleurs épanouies.

✠ 33. L'hébreu de ce verset paroît avoir souffert; mais en le comparant avec le ✠ 31, on aperçoit que la leçon auroit pu être semblable dans les deux, à l'exception du dernier mot qui en fait la différence essentielle, comme l'exprime très-bien la Vulgate. Le sens seroit donc que Salomon fit à l'entrée du temple des portes de bois d'olivier, et que le linteau et les jambages étoient taillés à quatre angles.

✠ 34. Hébr. autr. et ses deux battans se replioient l'un sur l'autre. On lit ici dans l'hébreu, קלעים, *sculptura*, pour צלעים, *latera*, les battans de la porté.

✠ 35. Hébr. et des fleurs épanouies.

*Ibid.* Hébr. autr. et il couvrit le tout d'or étendu sur la sculpture. C'est ce qui a été exprimé dans la paraphrase du ✠ 32.

litorum, et uno ordine lignorum cedri.

37. Anno quarto fundata est domus Domini in mense Zio :

38. Et in anno undecimo, mense Bul ( ipse est mensis octavus ), perfecta est domus in omni opere suo, et in universis utensilibus suis : ædificavitque eam annis septem.

‡ 38. Et qui répond à notre mois d'octobre.

*Ibid.* L'Écriture met ici le nombre entier de sept ans, au lieu de sept ans et demi, qui s'écoulèrent depuis le second mois de la quatrième année du règne de Salomon, jusqu'au huitième mois de la onzième année. On a déjà vu ci-devant l'exemple d'une demi-année ainsi négligée. 2. Reg. v. 5. et 3. Reg. ii. 11.

Avant l'ère chr. vulg.  
1012.

37. Les fondemens de la maison du Seigneur furent posés la quatrième année du règne de Salomon, au mois de Zio.

38. Et la onzième année au mois de Bul, qui est le huitième mois de l'année saerée, " elle fut entièrement achevée, et dans toutes ses parties, et dans tout ce qui devoit servir au culte de Dieu. Et ainsi Salomon fut sept ans à la bâtir. "

## CHAPITRE VII.

Description du palais de Salomon. Divers ouvrages faits pour le temple.

1. DOMUM autem suam ædificavit Salomon tredecim annis, et ad perfectum usque perduxit.

2. Ædificavit quoque domum saltus Libani centum cubitorum longitudinis, et quinquaginta cubitorum latitudinis, et triginta cubitorum altitudinis : et quatuor deambulacra inter columnas cedrinas : ligna quippe cedrina exciderat in columnas.

3. Et tabulatis ce-

1. SALOMON bâtit et acheva aussi entièrement son palais dans l'espace de treize ans.

2. Il bâtit encore le palais " appelé la maison du bois du Liban, à cause de la quantité prodigieuse de cèdres qui entroient dans la structure de cet édifice qui avoit cent coudées de long, cinquante coudées de large, et trente coudées de haut. Il y avoit quatre galeries entre des colonnes de bois de cèdre ; " car il avoit fait tailler des colonnes de bois de cèdre.

3. Et il revêtit de lambris de bois

‡ 2. Hébr. autr. Il bâtit donc le palais appelé la maison du bois du Liban, etc. Ce palais n'est pas différent de celui dont il est parlé au ‡ 1.

*Ibid.* Hébr. Il y avoit quatre rangs de colonnes de bois de cèdre ; c. à. d. un rang de pilastres posés contre la muraille, et trois rangs de piliers qui soutenoient le plafond. *Infr.* ‡ 3. Ou plutôt au lieu de ארבעה, quatuor, les Septante ont lu שבעה, tres ; et en effet au ‡ suiv. il n'est parlé que de quarante-cinq colonnes en trois rangs.

1004.  
Supr. vi. 38.  
et infr. ix. 10.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1004.

de cèdre tout le plafond, qui étoit soutenu par quarante-cinq colonnes en trois rangs. Chaque rang avoit quinze colonnes,

4. Qui étoient posées l'une vis-à-vis de l'autre, "

5. Et se regardoient l'une l'autre, étant placées à égale distance. " Et il y avoit sur les colonnes des poutres carrées, toutes d'une même grosseur.

6. Il fit une autre galerie de colonnes, qui avoit cinquante coudées de long, et trente coudées de large; et encore une autre galerie vis-à-vis de la plus grande, avec des colonnes, et des architraves sur les colonnes. "

7. Il fit aussi la galerie " du trône, où étoit le tribunal; et il la lambrissa de bois de cèdre, depuis le plancher jusqu'au haut. *Ainsi le parvis étoit environné de galeries de tous côtés.* "

8. Il y avoit au milieu de la galerie du trône un parquet " où étoit son lit de justice, qui étoit du même ouvrage. Salomon fit aussi, pour la fille de Pharaon qu'il avoit épousée, un palais qui étoit bâti d'une même architecture que cette galerie.

Sap. III. 1.

\* 4. et 5. Hébr. Il fit trois rangs de fenêtres dont les ouvertures étoient vis-à-vis les unes des autres à trois distances; toutes les portes et tous les jambages étoient carrés, et leurs ouvertures étoient vis-à-vis les unes des autres à trois distances. On lit dans l'hébreu *שקף ומול*, *prospiciebat et e regione*, peut-être pour *שקפו מול*, *prospiciebant e regione*.

\* 6. Hébr. autr. Et il fit un autre portique de colonnes, qui avoit cinquante coudées de long selon la largeur du premier, et trente coudées de large; et ce portique étoit vis-à-vis du premier, les colonnes et les poutres du second portique étoient vis-à-vis de celles du premier.

\* 7. Autr. le portique.

*Ibid.* Autr. ainsi le portique du trône étoit précédé de deux autres portiques.

\* 8. Hébr. Il y avoit au dedans du portique comme un second parvis.

drinis vestivit totam cameram, quæ quadraginta quinque columnis sustentabatur. Unus autem ordo habebat columnas quindecim

4. Contra se invicem positas,

5. Et e regione se respicientes, æquali spatio inter columnas, et super columnas quadrangulata ligna in cunctis æqualia.

6. Et porticum columnarum fecit quadraginta cubitorum longitudinis, et triginta cubitorum latitudinis, et alteram porticum in facie majoris porticus: et columnas, et epistylia super columnas.

7. Porticum quoque solii, in qua tribunal est, fecit: et textit lignis cedrinis a pavimento usque ad summitatem.

8. Et domuncula, in qua sedebatur ad iudicandum, erat in media porticu, simili opere. Domum quoque fecit filiæ Pharaonis (quam uxorem duxerat Salo-

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1004.

mon) tali opere, quali et hanc porticum.

9. Omnia lapidibus pretiosis, qui ad normam quamdam atque mensuram tam intrinsecus quam extrinsecus serrati erant : a fundamento usque ad summitatem parietum, et extrinsecus usque ad atrium majus.

10. Fundamenta autem de lapidibus pretiosis, lapidibus magnis decem sive octo cubitorum.

11. Et desuper lapides pretiosi æqualis mensuræ secti erant, similiterque de cedro.

12. Et atrium majus rotundum, trium ordinum de lapidibus sectis, et unius ordinis de dolata cedro : necnon et in atrio domus Domini interiori, et in porticu domus.

13. Misit quoque rex Salomon, et tulit Hiram de Tyro,

14. Filium mulieris viduæ de tribu Nephthali, patre Tyrio, artificem ærarium, et plenum sapientia, et intelligentia, et doctrina ad faciendum omne

9. Tous ces bâtimens, depuis les fondemens jusqu'au haut des murs, et par dehors jusqu'au grand parvis, étoient construits de pierres parfaitement belles, dont les deux paremens tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, avoient été sciés tout d'une même forme et d'une même mesure.

10. Les fondemens étoient aussi de pierres parfaitement belles et très-grandes; *les unes* ayant dix coudées, *les autres* huit.

11. Il y avoit au-dessus de très-belles pierres taillées d'une même grandeur, couvertes aussi de lambris de cèdre.

12. Le grand parvis étoit rond, et avoit trois rangs de colonnes tout autour, et les murailles étoient composées de trois rangs de pierres de taille taillées, et d'un rang de poutres de cèdres polies : " ce qui étoit observé aussi " dans le parvis intérieur de la maison du Seigneur, et dans le vestibule du temple.

13. Le roi Salomon fit aussi venir de Tyr Hiram,

14. Qui étoit fils d'une femme veuve de la tribu de Nephthali, et dont le père étoit de Tyr; il travailloit en bronze, et il étoit rempli de sagesse, d'intelligence et de science, pour faire toutes sortes d'ouvrages de bronze. Hiram étant donc venu

‡ 12. La paraphrase réunit ici deux différens sens de la Vulgate. L'hébreu peut se traduire : Et tout le tour du grand parvis étoit construit de trois rangs ou assises de pierres taillées, et d'un rang ou assise de bois de cèdre poli. *Sup.* vi. 36.

*Ibid.* Peut-être qu'au lieu de la conjonction *et*, ou comme l'exprime la Vulgate, *necnon et*, on auroit lu originairement *et sicut*; c'est-à-dire, comme cela étoit observé, etc.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1004.

trouver le roi Salomon, fit tous les ouvrages qu'il lui ordonna.

opus ex ære. Qui cum venisset ad regem Salomonem, fecit omne opus ejus.

II. Paratipomènes, III. 15. et suiv.

15. Il fit deux colonnes de bronze pour la porte du vestibule du temple, dont chacune avoit dix-huit coudées de haut; et un réseau de douze coudées, "entouroit chaque colonne" qui avoit elle-même douze coudées de circonférence.

15. Et finxit duas columnas æreas, decem et octo cubitorum altitudinis columnam unam, et linea duodecim cubitorum ambiebat columnam utramque.

Jer. LII, 21.

16. Il fit aussi deux chapiteaux de bronze, qu'il jeta en fonte, pour mettre sur le haut de chaque colonne; l'un des chapiteaux avoit cinq coudées de haut, et l'autre avoit aussi la même hauteur de cinq coudées;

16. Duo quoque capitella fecit, quæ ponerentur super capita columnarum, fusilia ex ære: quinque cubitorum altitudinis capitellum unum, et quinque cubitorum altitudinis capitellum alterum:

17. Et on y voyoit une espèce de rets, et de chaînes entrelacées l'une dans l'autre avec un art admirable. Chaque chapiteau de ces colonnes étoit jeté en fonte; il y avoit sept rangs de mailles dans le réseau de l'un des chapiteaux, et autant dans l'autre.

17. Et quasi in modum retis, et catenarum sibi invicem miro opere contextarum. Utrumque capitellum columnarum fusile erat: septena versuum retiacula in capitello uno, et septena retiacula in capitello altero.

18. Il fit ces colonnes de manière qu'il y avoit deux rangs de mailles qui couvroient et entouroient les chapiteaux, ces mailles étant po-

18. Et perfecit columnas, et duos ordines per circuitum retiaculorum singulorum, ut

ψ 15. Au lieu de *utramque*, on lit dans l'hébreu *secundam*; ce qui donne lieu de soupçonner qu'entre les deux membres ici mis en opposition, les copistes ont omis les deux membres qui y répondoient, et que la leçon primitive étoit: La hauteur de l'une étoit de dix-huit coudées (et la hauteur de l'autre étoit aussi de dix-huit coudées; l'une avoit douze coudées de circonférence), et l'autre avoit de même douze coudées de circonférence. Ce qui est entre deux parenthèses est omis dans l'hébreu.

ψ 17 et 18. L'hébreu est fort embarrassé dans ces deux versets et dans les deux suivans; on peut le traduire ainsi: *Il fit des réseaux en forme d'entrelacement d'un ouvrage en forme de franges et en forme de chaînes: Il fit ces ouvrages pour les chapiteaux des colonnes, sept pour*

tegerent capitella, quæ erant super summitatem malogranatorum : eodem modo fecit et capitello secundo.

19. Capitella autem, quæ erant super capita columnarum, quasi opere lili fabricata erant in porticu quatuor cubitorum.

20. Et rursum alia capitella in summitate columnarum desuper, juxta mensuram columnæ contra retiacula : malogranatorum autem ducenti ordines erant in circuitu capitelli secundi.

21. Et statuit duas columnas in porticu templi : cumque stauisset columnam dexteram, vocavit eam nomine Jachin : similiter

sées au-dessus des grenades qui ornoient les chapiteaux. Il fit le second chapiteau comme le premier.

19. Les chapiteaux qui étoient au haut des colonnes qui furent mises dans le parvis, étoient faits en façon de lis, et avoient quatre coudées de hauteur.

20. Et il y avoit encore au haut des mêmes colonnes, au-dessus des rets, d'autres chapiteaux d'une coudée de haut, mais proportionnés pour la largeur à la grosseur de la colonne; et autour de ce second chapiteau, il y avoit deux cents grenades disposées en deux rangs.

21. Il mit ces deux colonnes au vestibule du temple; et ayant posé la colonne droite, il l'appela Jachin, c'est-à-dire, fermeté. Il posa de même la seconde colonne, qu'il appela Booz, c'est-à-dire, force,

chaque chapiteau. Et il fit des pommes de grenades, \* deux rangs autour de chaque réseau, pour couvrir le chapiteau qui étoit au haut de la colonne. Il en fit autant pour l'autre colonne. \* Au lieu de *perfecit columnas.... ut tegerent.... super summitatem malogranatorum*, D. Calmet suppose qu'il faut lire dans le texte : *perfecit malogranata...., ut tegerent.... super summitatem columnarum*. Peut-être aussi qu'au lieu de *שבעה*, septem, il faudroit lire *שבעה*, *retiaculum* : un réseau pour chaque chapiteau. Les Septante ont lu au commencement de ce  $\psi$  le mot *שערי*, Et feoit, qu'on n'y trouve plus.

$\psi$  19. *Quasi opere lili fabricata erant*. D. Calmet pense que ces mots appartiennent au verset suivant, comme on va le voir dans la note suivante.

$\psi$  20. On pourroit traduire ainsi l'hébreu : Il fit aussi un chapiteau en forme de lis sur les deux colonnes, au-dessus et vis-à-vis du ventre qui étoit au delà des réseaux; c. a. d. que ce lis sembloit naître du corps des chapiteaux, et s'élever au-dessus des grenades et du réseau qui ornoient le chapiteau. Et il fit deux rangs de deux cents grenades tout autour pour couvrir (l'un des chapiteaux; et il en fit autant pour couvrir) l'autre chapiteau. Ce qui est entre deux parenthèses ne se lit plus dans l'hébreu. Le mot *duo* qui paroît manquer ici, se trouve dans la version syriaque. Ces deux rangs sont marqués au  $\psi$  42.

$\psi$  21. *Jachin. i. e. statuet.*

*Ibid. Booz. i. e. In eo Robur.*

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1004.

*marquant par ces deux noms la force et la solidité de cet édifice*

22. Il mit au-dessus des colonnes cet ouvrage fait en forme de lis, qui en faisoit comme le principal chapiteau ; et l'ouvrage des colonnes fut ainsi entièrement achevé.

## II. Paratipomènes, IV.

23. Il fit aussi une mer de fonte, c'est-à-dire, une grande cuve de dix coudées de large d'un bord jusqu'à l'autre, qui étoit toute ronde. Elle avoit cinq coudées de haut, et étoit environnée tout à l'entour d'un cordon de trente coudées, qui étoit la mesure de sa circonférence.

24. Au-dessous de son bord, il y avoit des moulures et des figures en relief qui l'entouroient ; savoir, dix dans l'espace de chaque coudée ; et il y avoit deux rangs de ces figures en relief, qui avoient aussi été jetées en fonte.

25. Cette mer étoit posée sur douze bœufs, trois desquels regardoient le septentrion, trois l'occident, trois le midi, et trois l'orient : et la mer étoit portée par ces bœufs, dont tout le derrière étoit caché sous la mer.

26. Le bassin avoit trois pouces d'épaisseur, et son bord étoit renversé comme le bord d'une coupe,

¶ 24. On ne convient pas de la signification du mot hébreu. La plupart l'entendent de quelque figure ronde. Le texte des Paratipomènes semble dire que ces ornemens avoient la figure de bœufs ; mais le mot qui s'y trouve employé pourroit signifier des grains de raisin.

*Ibid.* C'est le sens de l'hébreu : *decem in cubito*.

¶ 26. Hébr. un palme : c. à. d. plus de trois pouces et demi.

*Ibid.* c. à. d. environ deux cents muids. Peut-être faudroit-il lire ici comme au 11<sup>e</sup> livre des Paratipomènes, iv. 5. trois mille bats ou trois cents muids. La différence ne consiste que dans la seule omission du mot *tria* ; car alors le pluriel *millia* se prend en hébreu au sens de *duo millia*.

erexit columnam secundam, et vocavit nomen ejus Booz.

22. Et super capita columnarum opus in modum lillii posuit : perfectumque est opus columnarum.

23. Fecit quoque mare fusile decem cubitorum a labio usque ad labium, rotundum in circuitu : quinque cubitorum altitudo ejus, et resticula triginta cubitorum cingebat illud per circuitum.

24. Et sculptura subter labium circuibat illud decem cubitis ambiens mare : duo ordines sculpturarum striatarum erant fusiles.

25. Et stabat super duodecim boves, e quibus tres respiciebant ad aquilonem, et tres ad occidentem, et tres ad meridiem, et tres ad orientem, et mare super eos desuper erat : quorum posteriora universa intrinsecus latitabant.

26. Grossitudo autem lateris, trium unciarum erat : labiumque

ejus, quasi labium calicis, et folium repandi lili : duo millia batos capiebat.

27. Et fecit decem bases æneas, quatuor cubitorum longitudinis bases singulas, et quatuor cubitorum latitudinis, et trium cubitorum altitudinis.

28. Et ipsum opus basium interrasile erat : et sculpturæ inter juncturas.

29. Et inter coronulas et plectas, leones et boves, et cherubim, et in juncturis similiter desuper : et subter leones et boves, quasi lora ex ære dependentia.

30. Et quatuor rotæ per bases singulas, et axes ærei : et per quatuor partes quasi humeruli subter luterem fusiles, contra se invicem respectantes.

31. Os quoque luteris intrinsecus erat in capitis summitate : et quod forinsecus apparebat, unius cubiti erat totum rotundum, pariterque habebat unum

et comme la feuille d'un lis qui est épanoui ; et il contenoit deux mille bats. "

27. Il fit aussi dix socles d'airain, dont chacun avoit quatre coudées de long, quatre coudées de large, et trois coudées de haut.

28. Ces socles étoient de plusieurs pièces, les unes limées et polies, les autres gravées, et il y avoit des ouvrages de sculpture *aux quatre faces*, entre les jointures qui étoient dans les angles."

29. Là, entre des couronnes et des entrelas, "il y avoit des lions, des bœufs et des chérubins ; et au droit des jointures, il y avoit aussi, tant dessus que dessous, des lions, des bœufs, et comme des courroies d'airain qui pendoient."

30. Chaque socle avoit quatre roues d'airain, et des essieux d'airain. Aux quatre angles, il y avoit comme de grandes consoles jetées en fonte, qui soutenoient la cuve, et se regardoient l'une l'autre.

31. Au haut du socle, il y avoit une cavité, dans laquelle entroit la cuve ; ce qui en paroissoit au dehors étoit tout rond et d'une coudée, le tout faisant une coudée et demie : et il y avoit diverses gravures dans les angles des colonnes ;" et ce qui

✧ 28. Hébr. litt. Et voilà l'ouvrage de ces socles ; ils avoient des fermetures, et ces fermetures étoient entre des jointures ; c. à. d. tout le corps de ces socles étoit fermé par quatre plaques qui formoient un corps carré ; et ces plaques étoient jointes ensemble par leurs extrémités, de manière qu'elles entroient l'une dans l'autre par des espèces d'emboitures.

✧ 29. Hébr. sur ces *plaques* ou fermetures, dans l'espace qui étoit entre les jointures.

*Ibid.* Hébr. des courroies d'un ouvrage descendant ou étendu. Il y a dans les interprètes très-peu d'assurance sur la signification des mots de tous ces versets.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1004.

étoit entre les colonnes n'étoit pas rond, mais carré.

32. Les quatre roues, qui étoient au droit des quatre angles, étoient jointes ensemble par *les essieux qui passoient sous le socle*; et chaque roue avoit une coudée et demie de hauteur.

33. Ces roues étoient semblables à celles d'un chariot : leurs essieux, leurs rais, leurs jantes et leurs moyeux étoient tous jetés en fonte.

34. Et les quatre consoles, qui étoient aux quatre angles de chaque socle, faisoient une même pièce avec le socle, et étoient de même fonte.

35. Au haut du socle, il y avoit un rebord d'une demi-coudée de haut, qui étoit rond, et travaillé d'une telle manière, que *le fond de la cuve* pût s'y enchâsser; et il étoit orné de gravures et de sculptures différentes, qui étoient d'une même pièce avec le socle.

36. *Hiram* fit encore dans les entre-deux *des jointures*, qui étoient aussi d'airain, et aux angles, des chérubins, des lions et des palmes; ces *chérubins* représentant un homme qui est debout, en sorte que ces

✧ 31. Il y a apparence que sous le nom de *colonnes* il faut entendre ici les angles du socle.

✧ 32. Hébr. Les quatre roues étoient sous les *plaques* ou fermetures, et les essieux de ces roues étoient sous le socle.

✧ 36. Autr. chacune de ces choses représentée *en relief*, comme un homme qui est debout. L'hébreu est fort obscur et paroît altéré par la méprise des copistes. On y lit כְּמַעַר אִישׁ, *secundum nuditatem viri*, vraisemblablement pour כְּתַאֲר אִישׁ, *secundum formam viri*, ou *uniuscujusque*; car le mot אִישׁ peut signifier l'un et l'autre, et dans ce dernier sens il se rapporteroit aux trois figures dont il s'agit ici.

cubitum et dimidium : in angulis autem columnarum variæ cælaturæ erant : et media intercolumnia, quadrata non rotunda.

32. Quatuor quoque rotæ, quæ per quatuor angulos basis erant, cohærebant sibi subter basim : una rota habebat altitudinis cubitum et semis.

33. Tales autem rotæ erant, quales solent in curru fieri : et axes earum, et radii, et canthi, et modioli, omnia fusilia.

34. Nam et humeruli illi quatuor per singulos angulos basis unius, ex ipsa basi fusiles et conjuncti erant.

35. In summitate autem basis erat quædam rotunditas dimidii cubiti, ita fabrefacta, ut luter desuper posset imponi, habens cælaturas suas, variasque sculpturas ex semetipsa.

36. Sculpsit quoque in tabulatis illis quæ erant ex ære, et in angulis, cherubim, et leones, et palmas; quasi in similitudinem

hominis stantis, ut non cælata, sed apposita per circuitum viderentur.

37. In hunc modum fecit decem bases, fusura una, et mensura, sculpturaque consimili.

38. Fecit quoque decem luteræ æneæ : quadraginta batos capiebat luter unus, eratque quatuor cubitorum : singulos quoque luteræ per singulas, id est, decem bases, posuit.

39. Et constituit decem bases, quinque ad dexteram partem templi, et quinque ad sinistram : mare autem posuit ad dexteram partem templi contra orientem ad meridiem.

40. Fecit ergo Hiram lebetes, et scutras, et hamulas, et perfecit omne opus regis Salomonis in templo Domini.

41. Columnas duas, et funiculos capitellorum super capitella columnarum duos : et retiacula duo, ut ope-

figures paroissent non point gravées, mais des ouvrages ajoutés tout à l'entour.

37. Il fit ainsi dix socles fondus d'une même manière, de même grandeur, et de sculpture pareille.

38. Il fit aussi dix cuves d'airain, chacune desquelles contenoit quarante mesures" et étoit de quatre coudées de haut; et il posa chaque cuve sur chacun des dix socles.

39. Il plaça ces dix socles, savoir, cinq au côté droit du temple, et cinq au côté gauche; et il mit la mer d'airain au côté droit du temple, entre l'orient et le midi.

40. Hiram fitaussi des marmites, des chaudrons et des bassins." Il acheva tout l'ouvrage que le roi Salomon vouloit faire dans le temple du Seigneur.

41. Or, pour reprendre en peu de mots ce qu'on a dit de ces ouvrages, il fit deux colonnes et deux cordons sur les chapiteaux, avec deux réseaux, pour couvrir les deux

✧ 38. Litt. quarante bats : c. à. d. environ quatre muids.

✧ 39. Dans le parvis des prêtres.

✧ 40. Les termes hébreux peuvent signifier des chaudrons pour mettre des cendres, des pelles à feu, et des patères ou coupes pour recevoir et répandre le sang des victimes. L'hébreu répète ici le mot כִּירֹת, luteræ. du ✧ 38., au lieu de סִירֹת, lebetes, qu'on lit dans le 11<sup>e</sup> livre des Paral. iv. 11.

✧ 41. Hébr. et deux chapiteaux circulaires. Autr. et deux volutes de chapiteaux.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1004.

cordons qui étoient aux chapiteaux des colonnes ;"

42. Et quatre cents grenades qui étoient attachées au couronnement des chapiteaux, et descendoient dans les deux réseaux, savoir, deux rangs de grenades dans chaque réseau dont étoient couverts les deux cordons des chapiteaux qui étoient au haut des colonnes ;"

43. Dix socles, et dix cuves sur les socles ;

44. Une mer, et douze bœufs sous cette mer ;

45. Des marmites, des chaudrons et des bassins. "Tous les vases qu'Hiram fit par l'ordre du roi Salomon pour la maison du Seigneur, étoient de l'airain le plus pur."

46. Le roi les fit fondre dans une plaine proche le Jourdain, en un champ où il y avoit beaucoup d'argile, entre Sechoth et Sarthan."

47. Salomon mit "dans le temple tous les vases ; et il y en avoit une si grande quantité, que le poids de l'airain en étoit exorbitant.

48. Salomon fit aussi tout ce qui devoit servir dans la maison du Seigneur ; l'autel d'or pour les parfums, et la table" dor sur laquelle

rurent duos funiculos, qui erant super capita columnarum.

42. Et malogranata quadringenta in duobus retiaculis : duos versus malogranatorum in retiaculis singulis ad operiendos funiculos capitellorum, qui erant super capita columnarum :

43. Et bases decem, et luteræ decem super bases :

44. Et mare unum, et boves duodecim subter mare :

45. Et lebetes, et scutras, et hamulas : omnia vasa quæ fecit Hiram regi Solomoni in domo Domini, de aurichalco erant.

46. In campestri regione Jordanis fudit ea rex in argillosa terra, inter Sechoth et Sarthan.

47. Et posuit Salomon omnia vasa : propter multitudinem autem nimiam non erat pondus æris.

48. Fecitque Salomon omnia vasa in domo Domini : altare aureum, et mensam,

‡ 41. Hébr. les deux chapiteaux circulaires qui étoient sur les deux colonnes.

‡ 42. Hébr. les deux chapiteaux circulaires. On y lit פנים, *facies*, pour ראש, *caput*.

‡ 43. Voyez au ‡ 40.

*Ibid.* Aurichalco. L'hébreu : de l'airain poli ou affiné.

‡ 46. Près le Jourdain dans la tribu d'Issachar.

‡ 47. Au 11<sup>e</sup> livre des Paralip. iv. ‡ 18. , on lit : Salomon fit tous ces vases en grand nombre ; si, qu'on ne put savoir le poids de l'airain. C'est-à-dire, qu'au lieu de פנים, *Et reposuit* ; on y lit פועל, *Et fecit*.

‡ 48. Au 11<sup>e</sup> livre des Paralip. iv. ‡ 19., on lit les tables ; et en effet au

super quam ponerentur panes propositionis, auream,

49. Et candelabra aurea, quinque ad dexteram, et quinque ad sinistram, contra oraculum, ex auro puro : et quasi lillii flores, et lucernas desuper aureas : et forcipes aureos,

50. Et hydrias, et fuscinulas, et phialas, et mortariola, et thuribula, de auro purissimo : et cardines ostiorum domus interioris Sancti sanctorum, et ostiorum domus templi, ex auro erant.

on devoit mettre les pains de proposition *toujours exposés devant le Seigneur ;*

49. Et les chandeliers d'or, cinq à droite, cinq à gauche, devant l'oracle, *qui étoit de fin or,* au-dessus desquels il y avoit des fleurs de lis et des lampes d'or. *Il fit aussi des pincettes d'or,*

50. Des vases à mettre de l'eau, des fourchettes, des coupes, des mortiers et des encensoirs d'un or très-pur. Les gonds des portes de la maison intérieure du Saint des saints, et des portes de la maison du temple, étoient aussi d'or.

## II. Paralipomènes, V. 1.

51. Et perfecit omne opus quod faciebat Salomon in domo Domini, et intulit quæ sanctificaverat David pater suus, argentam et aurum, et vasa, reposuitque in thesauris domus Domini.

même chap. v. 8., il est dit qu'il en fit dix, dont cinq furent mises à droite et cinq à gauche.

v. 49. Ou plutôt : *et qui étoient de fin or.* C'est le sens de l'hébreu qui, au commencement du verset, ne met pas *aurea*.

v. 50. Ou autre liqueur.

*Ibid.* Le mot hébreu peut signifier des cuillers pour prendre de l'encens. On traduit assez diversement les termes hébreux de ce verset.

*Ibid.* Les interprètes ne conviennent pas de la signification précise du terme de l'original.

51. Ainsi Salomon acheva tout ce qu'il avoit entrepris pour la maison du Seigneur; et il porta dans le temple l'argent, l'or et les vases que David son père avoit consacrés à Dieu, et les consigna dans les trésors de la maison du Seigneur.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1003.

## CHAPITRE VIII.

Dédicace du temple. Salomon offre à Dieu sa prière, et bénit le peuple. Nombre des victimes immolées dans cette solennité. (*Voyez les cinq planches.*)

### II. Paratipomènes, V. 2. et suiv.

1. *Le temple ayant été achevé la onzième année du règne de Salomon, la dédicace en fut différée jusqu'à l'année suivante, qui étoit une année de jubilé, afin que le peuple, jouissant du repos de cette année, fût plus en état d'y assister.* Alors tous les anciens d'Israël, avec les princes des tribus, et tous les chefs des familles des enfans d'Israël, s'assemblèrent, et vinrent trouver le roi Salomon dans Jérusalem, pour transporter l'arche de l'alliance du Seigneur de la ville de David, c'est-à-dire, de Sion.

2. *Tout Israël s'assembla donc auprès du roi Salomon en un jour solennel du mois d'Ethanim, qui est le septième mois de l'année sainte, et le premier de l'année civile, où l'on célébroit la fête des tabernacles.*

3. *Tous les anciens d'Israël étant*

1. *Tunc congregati sunt omnes majores natu Israel cum principibus tribuum, et duces familiarum filiorum Israel, ad regem Salomonem in Jerusalem: ut deferrent arcam fœderis Domini, de civitate David, id est, de Sion.*

2. *Convenitque ad regem Salomonem universus Israel in mense Ethanim, in solemnitate die, ipse est mensis septimus.*

3. *Veneruntque cunc-*

¶ 1. Le P. de Carrières suppose avec plusieurs savans commentateurs et chronologistes, que les années jubilaires ne succédoient pas aux septièmes sabbatiques, comme quelques-uns le pensent; mais que les septièmes sabbatiques étoient en même temps sabbatiques et jubilaires. Dans cette supposition, l'année de la dédicace du temple dut être la soixante-troisième sabbatique et la neuvième jubilaire (note de la précédente édition.) Voyez dans ce volume la *Chronologie sabbatique* que nous avons placée à la suite de la Dissertation sur la défaite de Sennachérib.

*Ibid.* Hébr. litt. *Et congregavit Salomon.... ad regem Salomonem in Jerusalem.* Le texte parallèle du 11<sup>e</sup> livre des Paralip. v. 2. dit : *Tunc congregavit Salomon.... ad Jerusalem*; ce qui paroît être la leçon primitive.

¶ 2. Les mots *in solemnitate die*, qui paroissent avoir été transposés par es copistes, sont remis par la traduction à la place qui paroît mieux leur convenir.

ti senes de Israel, et tulerunt arcam sacerdotum, et venerunt, les prêtres prirent l'arche du Seigneur,

4. Et portaverunt arcam Domini, et tabernaculum fœderis, et omnia vasa sanctuarii, quæ erant in tabernaculo : et ferebant ea sacerdotes et levitæ.

5. Rex autem Salomon, et omnis multitudo Israel, quæ convenerat ad eum, gradiebatur cum illo ante arcam, et immolabant oves et boves absque æstimatione et numero.

6. Et intulerunt sacerdotes arcam fœderis Domini in locum suum, in oraculum templi, in Sanctum sanctorum, subter alas cherubim.

7. Siquidem cherubim expandebant alas super locum arcæ, et protegebant arcam et vectes ejus desuper.

8. Cumque eminerent vectes, et apparerent summitates eorum foris sanctuarium ante oraculum, non apparebant ultra extrinsecus, qui et fuerunt ibi usque in præsentem diem.

4. Et la portèrent, avec le tabernacle de l'alliance qui avoit été à Gabaon, et celui qui avoit été dressé par David sur le mont de Sion, et tous les vases du sanctuaire qui étoient dans le tabernacle ; et les prêtres et les lévites les portèrent.

5. Le roi Salomon, et tout le peuple qui s'étoit assemblé auprès de lui, marchaient devant l'arche, et immoloient une multitude de brebis et de bœufs sans prix et sans nombre.

6. Les prêtres portèrent l'arche de l'alliance du Seigneur au lieu qui lui étoit destiné, dans l'oracle du temple, dans le Saint des saints, sous les ailes des chérubins que Salomon y avoit placés ;

7. Car les chérubins étendoient leurs ailes au-dessus du lieu où étoit l'arche, et ils couvroient l'arche et les bâtons qui y tenoient ;

8. Et ils retirèrent les bâtons en devant, en sorte qu'ils touchoient le voile, et qu'on en voyoit les extrémités dès l'entrée du sanctuaire devant l'oracle ; mais elles ne paroissent point au dehors, étant cachées par le voile ; et ils sont demeurés là jusqu'à ce jour. "

Ÿ 4. La paraphrase réunit ici les deux opinions qui partagent les interprètes. Mais la plupart sont persuadés que l'Écriture parle ici principalement du tabernacle qui étoit à Gabaon, auquel convient proprement le nom de tabernacle de l'alliance, étant originairement celui qui avoit été dressé par Moïse dans le désert.

Ÿ 8. Hébr. autr. Et les bâtons s'allongeoient en devant, de manière que les têtes de ces bâtons paroissent s'avancant du milieu du sanctuaire vers l'entrée de l'oracle ; mais on ne la voyoit point paroître au dehors. Au lieu de ces mots in sanctuario, le texte du 11<sup>e</sup> livre des Para-

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1003.  
Hebr. ix. 4.

9. Or il n'y avoit dans l'arche que les deux tables de pierre que Moïse y avoit mises à Horeb, lorsque le Seigneur fit alliance avec les enfans d'Israël, aussitôt après leur sortie d'Égypte; *ce qu'il y avoit eu de plus, savoir, l'urne pleine de manne, la verge d'Aaron, et le livre de la loi, ayant été mis à côté de l'arche.*"

10. Après que les prêtres furent sortis du sanctuaire, où ils avoient posé l'arche, une nuée remplit la maison du Seigneur;

11. Et les prêtres ne pouvoient plus s'y tenir, ni faire les fonctions de leur ministère, à cause de la nuée, parce la gloire du Seigneur, *qui éclatoit dans cette nuée*, avoit rempli la maison du Seigneur.

## II. Paralipomènes, VI.

12. Alors Salomon dit : Le Seigneur a dit qu'il habiteroit dans une nuée." *Et en même temps, regardant cette nuée comme une marque de sa divine présence, il fit cette prière :*

13. *O Dieu ! j'ai bâti cette maison, afin qu'elle vous tienne lieu de demeure, et que votre trône y soit établi pour jamais ; "*

9. In arca autem non erat aliud, nisi duæ tabulæ lapideæ, quas posuerat in ea Moyses in Horeb, quando pepigit Dominus foedus cum filiis Israel, cum egrederentur de terra Ægypti.

10. Factum est autem, cum exissent sacerdotes de sanctuario, nebula implevit domum Domini,

11. Et non poterant sacerdotes stare et ministrare propter nebulam : impleverat enim gloria Domini domum Domini.

12. Tunc ait Salomon : Dominus dixit ut habitaret in nebula.

13. *Ædificans ædificavi domum in habitaculum tuum, firmissimum solium tuum in sempiternum.*

lipomènes, v. 9., dit, *ex arca*; ils paroissent s'avancant du corps de l'arche.

‡ 8. Le texte des Paralip. dit : et elle est demeurée là jusqu'à ce jour. Au lieu de *וַיִּהְיֶה*, *Et fuerunt*, on y lit *וַיִּהְיֶה*, *Et fuit*, qui paroît mieux convenir.

‡ 9. Voyez ce qui est dit sur cela dans la *Dissertation sur la manne*, à la tête de l'Exode, tom. II.

‡ 12. Cette parole peut être fondée sur ce que le Seigneur s'étoit toujours montré à son peuple sous une nuée. 2. *Par. vi. 1.* L'interprète syrien lisoit : Seigneur, vous avez dit que vous habiteriez dans une nuée. Le ‡ suiv. suppose en effet cette leçon : *Tu, Domine, dixisti ut habitares in nebula*. La différence consiste principalement dans l'omission du pronom *אתה*, *Tu*, et ensuite dans *אמר*, *dixit*, au lieu de *אמרת*, *dixisti*.

‡ 13. Hébr. J'ai bâti cette maison afin que vous y habitiez, et qu'elle soit votre demeure à jamais.

14. Convertitque rex faciem suam, et benedixit omni ecclesiæ Israel : omnis enim ecclesia Israel stabat.

15. Et ait Salomon : Benedictus Dominus Deus Israel, qui locutus est ore suo ad David patrem meum, et in manibus ejus perfecit dicens :

16. A die qua eduxi populum meum Israel de Ægypto, non elegi civitatem de universis tribubus Israel, ut ædificaretur domus, et esset nomen meum ibi : sed elegi David ut esset super populum meum Israel.

17. Voluitque David pater meus ædificare domum nomini Domini Dei Israel :

18. Et ait Dominus ad David patrem meum : Quod cogitasti in corde tuo ædificare domum nomini meo, bene fecisti, hoc ipsum mente tractans.

19. Verumtamen tu non ædificabis mihi domum, sed filius tuus, qui egredietur de renibus tuis, ipse ædificabit domum nomini meo.

20. Confirmavit Dominus sermonem

14. Et le roi se tournant vers toute l'assemblée d'Israël, lui souhaila les bénédictions du ciel; car tout Israël étoit assemblé en ce lieu-là.

15. Et Salomon dit : Béni soit le Seigneur Dieu d'Israël, qui a parlé de sa bouche à David mon père, et qui, par sa puissance, a exécuté sa parole, en disant :

16. Depuis le jour que j'ai tiré de l'Égypte mon peuple d'Israël, je n'ai point choisi de ville dans toutes les tribus d'Israël, afin qu'on m'y bâtît une maison, et que mon nom y fût établi; mais j'ai choisi David pour être chef de mon peuple d'Israël.

17. David mon père avoit voulu bâtir une maison au nom du Seigneur Dieu d'Israël;

18. Mais le Seigneur dit à David mon père : Quand vous avez formé dans votre cœur le dessein de bâtir une maison à mon nom, vous avez bien fait de prendre en vous-même cette résolution.

19. Néanmoins ce ne sera pas vous qui me bâtirez une maison; mais votre fils qui sortira de vous, sera celui qui bâtira une maison à mon nom.

20. Le Seigneur a vérifié la parole qu'il avoit dite. J'ai succédé à David

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

2. Reg. vii. 5.

† 16. Autr. Depuis le jour que j'ai tiré de l'Égypte Israël mon peuple, je n'avois point encore choisi de ville dans toutes les tribus d'Israël, afin qu'on y bâtît une maison où mon nom fût établi; et je n'avois point non plus choisi d'homme pour lui donner la conduite d'Israël mon peuple; mais maintenant j'ai choisi Jérusalem pour être le lieu où mon nom soit honoré, et j'ai choisi David, etc. Les deux phrases intermédiaires ici omises sont exprimées au 11<sup>e</sup> livre des Paral. vi. 5. 6.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1003.

mon père; j'ai pris possession du trône d'Israël, comme le Seigneur l'avoit ordonné; et j'ai bâti une maison au nom du Seigneur Dieu d'Israël.

21. J'ai établi ici le lieu de l'arche, où sont les tables de la loi, qui est l'alliance que le Seigneur fit avec nos pères, lorsqu'ils sortirent du pays d'Égypte.

22. Salomon se mit ensuite devant l'autel du Seigneur, s'y tint debout à la vue de toute l'assemblée d'Israël, puis se jeta à genoux, et tenant ses mains étendues vers le ciel,

23. Il dit : Seigneur, Dieu d'Israël, il n'y a point de Dieu qui vous soit semblable, ni au plus haut du ciel, ni sur la terre; c'est vous qui conservez l'alliance et la miséricorde que vous avez faite à vos serviteurs qui marchent devant vous de tout leur cœur.

24. C'est vous qui avez gardé fidèlement à David mon père votre serviteur tout ce que vous lui avez promis; vous l'avez prêté de votre bouche, et vos mains l'ont accompli, comme ce jour en est une preuve.

25. Conservez donc maintenant, Seigneur Dieu d'Israël, à David mon père votre serviteur ce que vous lui avez promis, en lui disant : Vous ne manquerez point d'héritiers qui

suum, quem locutus est : stetitque pro David patre meo, et sedi super thronum Israel, sicut locutus est Dominus : et ædificavi domum nomini Domini Dei Israel.

21. Et constitui ibi locum arcæ, in qua fœdus Domini est, quod percussit cum patribus nostris, quando egressi sunt de terra Ægypti.

22. Stetit autem Salomon ante altare Domini in conspectu ecclesiæ Israel, et expandit manus suas in cœlum,

23. Et ait : Domine Deus Israel, non est similis tui Deus in cœlo desuper, et super terram deorsum : qui custodis pactum et misericordiam servituis, qui ambulat coram te in toto corde suo :

24. Qui custodisti servo tuo David patri meo quæ locutus es ei : ore locutus es, et manibus perfecisti, ut hæc dies probat.

25. Nunc igitur, Domine Deus Israel, conserva famulo tuo David patri meo quæ locutus es ei, dicens :

‡ 22. Cette circonstance est marquée au second livre des Paralipomènes, vi. 13. et au ‡ 54. de ce chapitre.

‡ 23. Plusieurs éditions portent *ambulabant*, mais les meilleures disent *ambulant*. On lit ainsi dans le 11<sup>e</sup> livre des Paralip., vi. 14., et c'est le sens de l'hébreu.

2. Reg. vii.  
22.

Non auferetur de te vir coram me, qui se-deat super thronum Israel : ita tamen si custodierint filii tui viam suam, ut ambulent coram me sicut tu ambulasti in conspectu meo.

26. Et nunc, Domine Deus Israel, firmentur verba tua quæ locutus es servo tuo David patri meo.

27. Ergone putandum est quod vere Deus habitet super terram? si enim cælum, et cæli cælorum te capere non possunt, quanto magis domus hæc quam ædificavi.

28. Sed respice ad orationem servi tui, et ad preces ejus, Domine Deus meus : audi hymnum et orationem, quam servus tuus orat coram te hodie :

29. Ut sint oculi tui aperti super domum hanc nocte ac die : super domum de qua dixisti : Erit nomen meum ibi : ut exaudias orationem quam orat in loco isto ad te servus tuus :

30. Ut exaudias deprecationem servi tui

soient assis devant moi sur le trône d'Israël, pourvu néanmoins qu'ils veillent sur leurs voies; en sorte qu'ils marchent en ma présence comme vous avez marché devant moi.

26. Accomplissez donc, ô Seigneur Dieu d'Israël, les paroles que vous avez dites à David mon père votre serviteur.

27. Est-il donc croyable que Dieu habite véritablement sur la terre? Car si les cieus et le ciel des cieus ne peuvent vous comprendre, combien moins cette maison que j'ai bâtie.

28. Mais ayez égard, ô Seigneur mon Dieu, à l'oraison de votre serviteur et à ses prières; écoutez l'hymne et l'oraison que votre serviteur vous offre aujourd'hui,

29. Afin que vos yeux soient ouverts nuit et jour sur cette maison; sur cette maison de laquelle vous avez dit : C'est là que sera mon nom; afin que vous exauciez la prière que votre serviteur vous offre en ce lieu ;

30. Que vous exauciez, dis-je, la prière de votre serviteur, et toutes

Deut. xii. 12.

‡ 27. c. à. d. le ciel le plus élevé. Voyez la *Dissertation sur le système du monde*, à la tête de l'Écclésiaste, tom. xi.

‡ 29. c. à. d. Ce lieu sera appelé ma maison; j'y ferai éclater la gloire de mon nom, et ce sera là que les hommes viendront me rendre leurs hommages.

*Ibid.* Hébr. que votre serviteur vous offrira en ce lieu.

‡ 30. Hébr. que vous exauciez, dis-je, les prières que votre serviteur et Israël votre peuple vous offriront en ce lieu.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
3001.

celles que votre peuple d'Israël vous offrira dans ce même lieu ; que vous les exauciez du " lieu de votre demeure dans le ciel ; et que, les ayant exaucées, vous leur fassiez miséricorde. "

31. Lorsqu'un homme aura péché contre son prochain, n'ayant pas gardé le serment par lequel il s'étoit lié, " et qu'il viendra dans votre maison, et devant votre autel, pour prêter serment,

32. Vous écouterez du ciel, " et vous ferez justice à l'égard de vos serviteurs ; vous condamnerez le coupable, en faisant retomber sa perfidie sur sa tête, et vous justifierez le juste, en lui rendant selon sa justice.

33. Lorsque votre peuple d'Israël fuira devant ses ennemis, parce qu'il péchera *un jour* contre vous, et que, faisant pénitence, et rendant gloire à votre nom, ils viendront vous prier, et qu'ils imploreront votre miséricorde, *se transportant en esprit* dans cette maison ;

34. Exaucez-les du ciel, et pardonnez le péché de votre peuple d'Israël, et ramenez-les en la terre que vous avez donnée à leurs pères, " *et dont ils ont été enlevés en punition de leurs péchés.*

et populi tui Israel, quodcumque oraverint in loco isto : et exaudies in loco habitaculi tui in cœlo, et cum exaudieris, propitius eris.

31. Si peccaverit homo in proximum suum, et habuerit aliquod juramentum quo teneatur astrictus, et venerit propter juramentum coram altari tuo in domum tuam,

32. Tu exaudies in cœlo, et facies, et judicabis servos tuos, condemnans impium, et reddens viam suam super caput ejus, justificansque justum, et retribuens ei secundum justitiam suam.

33. Si fugerit populus tuus Israel inimicos suos, (quia peccaturus est tibi), et agentes pœnitentiam, et cōfidentes nomini tuo, venerint, et oraverint, et deprecati te fuerint in domo hac,

34. Exaudi in cœlo, et dimitte peccatum populi tui Israel, et reduces eos in terram quam dedisti patribus eorum.

ψ 30. *In loco... in cœlo* pour *de loco... de cœlo*, qu'on lit dans l'hébreu au 11<sup>e</sup> livre des Paralip., vi. 21.

*Ibid.* Hébr. autr. Écoutez donc, Seigneur, de votre demeure qui est dans le ciel, écoutez et faites miséricorde. 2. *Par.* vi. 21.

ψ 31. Hébr. autr. et qu'ayant été pris à serment, il viendra, etc. 2. *Par.* vi. 22.

ψ 4. 32. Vulg. litt. *in cœlo*. La préposition est omise dans l'hébreu. Au 11<sup>e</sup> livre des Paralip., vii. 23., on lit *de cœlo*. Il en est de même au

ψ 34. qui va suivre.

ψ 34. Autr. *à eux et à leurs pères.* 2. *Par.* vi. 25.

35. Si clausum fuerit cœlum, et non pluerit propter peccata eorum, et orantes in loco isto, pœnitentiam egerint nomini tuo, et a peccatis suis conversi fuerint propter afflictionem suam :

36. Exaudi eos in cœlo, et dimitte peccata servorum tuorum, et populi tui Israël : et ostende eis viam bonam per quam ambulent, et da pluviam super terram tuam, quam dedisti populo tuo in possessionem.

37. Fames si oborta fuerit in terra, aut pestilentia, aut corruptus aer, aut ærugo, aut locusta, vel rubigo, et afflixerit eum inimicus ejus portas obsidens, omnis plaga, universa infirmitas,

38. Cuncta devotio, et imprecatio, quæ acciderit omni homini de populo tuo Israël : si quis cognoverit plagam cordis sui, et expanderet manus suas in domo hac,

39. Tu exaudies in cœlo in loco habitationis tuæ, et reprobiteris, et facies ut

35. Lorsque le ciel sera fermé, et qu'il n'en tombera point de pluie, à cause de leurs péchés ; et que, priant en ce lieu, ils feront pénitence pour honorer votre nom, et se convertiront et quitteront leurs péchés à cause de l'affliction où ils seront ;

36. Exaucez-les du ciel, et pardonnez les péchés de vos serviteurs et de votre peuple d'Israël ; montrez-leur une voie droite par laquelle ils marchent ; et répandez la pluie sur votre terre que vous avez donnée à votre peuple, afin qu'il la possédât.

37. Lorsqu'il viendra sur la terre, ou une famine, ou une peste, ou une corruption de l'air, ou que la nielle, la sauterelle, ou quelque maligne humeur gâtera les blés, ou que votre peuple sera pressé d'un ennemi qui se trouvera à ses portes, et l'assiégera, ou qu'il sera frappé de quelque plaie, ou de quelque langueur que ce puisse être ;

38. Quand un homme de votre peuple d'Israël, quel qu'il soit, vous offrira ses vœux et ses prières, et que, reconnoissant la plaie de son cœur, il étendra ses mains vers vous dans cette maison ;

39. Vous l'exaucerez du ciel, ce lieu de votre demeure ; vous vous rendrez de nouveau propice, et vous lui ferez *miséricorde*, selon que

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1003.

✧ 36. L'hébreu omit également la préposition ici et dans les Paralipomènes.

✧ 37. Hébr. la chenille. 2. Par. vi. 28.

✧ 39. La préposition omise dans l'hébreu se trouve dans les Paralipomènes.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1003.

vous verrez *la disposition* de son cœur, rendant à chacun selon toutes ses œuvres *et* ses désirs ( car il n'y a que vous seul qui connoissiez le fond des cœurs des enfans des hommes ),

40. *Rendant, dis-je, à chacun selon ses œuvres et ses désirs*, afin qu'ils vous craignent, *et qu'ils marchent dans vos voies*, tant qu'ils vivront sur la face de la terre que vous avez donnée à nos pères.

41. Lorsqu'un étranger, qui ne sera point de votre peuple d'Israël, viendra d'un pays fort éloigné, étant attiré par votre nom ( parce que la grandeur de votre nom, la force de votre main et la puissance de votre bras

42. Se feront connoître de tous côtés ), lorsqu'un étranger, *dis-je*, sera venu prier en ce lieu,

43. Vous l'exaucerez du ciel, du firmament où vous demeurez, et vous ferez tout ce que l'étranger vous aura prié de faire, afin que tous les peuples de la terre apprennent à craindre votre nom, comme fait votre peuple d'Israël, et qu'ils éprouvent *eux-mêmes* que votre nom a été invoqué sur cette maison que j'ai bâtie.

44. Lorsque votre peuple ira à la guerre contre ses ennemis, et que, marchant par le chemin où vous les aurez envoyés, ils vous adresseront

des unicuique secundum omnes vias suas, sicut videris cor ejus ( quia tu nosti solus cor omnium filiorum hominum ),

40. Ut timeant te cunctis diebus quibus vivunt super faciem terræ quam dedisti patribus nostris.

41. Insuper et alienigena qui non est de populo tuo Israel, cum venerit de terra longinqua propter nomen tuum ( audietur enim nomen tuum magnum, et manus tua fortis, et brachium tuum

42. Extentum ubique ), cum venerit ergo, et oraverit in hoc loco,

43. Tu exaudies in cœlo, in firmamento habitaculi tui, et facies omnia pro quibus invocaverit te alienigena : ut discant universi populi terrarum nomen tuum timere, sicut populus tuus Israel, et probent quia nomen tuum invocatum est super domum hanc quam ædificavi.

44. Si egressus fuerit populus tuus ad bellum contra inimicos suos, per viam,

‡ 40. Ces mots sont exprimés au 11<sup>e</sup> livre des Paralip., vi. 51.

‡ 43. Hébr. afin que tous les peuples de la terre apprennent à connoître votre nom, et qu'ils vous craignent, etc. 2. Par. vi. 33.

‡ 44. Hébr. litt. *Dominum* au lieu de *te* qu'on lit aussi au 11<sup>e</sup> livre des Paralipomènes, vi. 34.

quocumque miseris eos, orabunt te contra viam civitatis quam elegisti et contra domum quam ædificavi nomini tuo,

45. Et exaudies in cœlo orationes eorum et preces eorum, et facies judicium eorum.

46. Quod si peccaverint tibi ( non est enim homo qui non peccet ), et iratus tradideris eos inimicis suis, et captivi ducti fuerint in terram inimicorum longe vel prope :

47. Et egerint pœnitentiam in corde suo in loco captivitatis, et conversi deprecanti te fuerint in captivitate sua, dicentes : Peccavimus, inique egimus, impie gessimus :

48. Et reversi fuerint ad te in universo corde suo, et tota anima sua, in terra inimicorum suorum, ad quam captivi ducti fuerint : et oraverint te contra viam terræ suæ, quam dedisti patribus eorum, et civitatis quam elegisti, et templi quod ædificavi nomini tuo :

49. Exaudies in cœlo, in firmamento solii tui, orationes eorum et preces eorum, et facies judicium eorum :

50. Et propitiaberis

leurs prières, en regardant vers la ville que vous avez choisie, et vers cette maison que j'ai bâtie à la gloire de votre nom,

45. Vous exaucerez du ciel leurs oraisons et leurs prières, et vous leur rendrez justice.

46. Si votre peuple pèche contre vous ( parce qu'il n'y a point d'homme qui ne pèche ), et qu'étant en colère contre eux, vous les livriez entre les mains de leurs ennemis, et qu'ils soient emmenés captifs, ou près, ou loin, dans une terre ennemie ;

47. S'ils font pénitence du fond du cœur " dans le lieu de leur captivité, et que, se convertissant à vous, étant captifs, ils implorent votre miséricorde, en disant : Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, nous avons fait des actions impies ;

48. S'ils reviennent à vous de tout leur cœur et de toute leur ame dans le pays de leurs ennemis, où ils ont été emmenés captifs, et qu'ils vous prient en regardant vers la terre que vous avez donnée à leurs pères, vers la ville que vous avez choisie, et le temple que j'ai bâti à votre nom ;

49. Vous exaucerez du ciel, et de cette demeure stable où est votre trône, leurs oraisons et leurs prières ; vous prendrez en main la défense de leur cause ;

50. Vous vous rendrez propice à

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

2. Par. vi. 36.  
Ecol. vii. 2..  
1. Joan. i. 8.

\* 47. Hébr. autr. s'ils rentrent en eux-mêmes.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1603

vosre peuple qui a péché contre vous ; et *vous leur pardonnerez* toutes les iniquités par lesquelles ils ont violé vosre loi ; et vous inspirerez de la tendresse pour eux à ceux qui les auront emmenés captifs, afin qu'ils aient pitié d'eux ;

51. Car ils sont vosre peuple et vosre héritage, et c'est vous" qui les avez tirés du pays d'Égypte, du milieu d'une fournaise de fer.

52. Que vos yeux *donc* soient ouverts" aux prières de vosre serviteur et de vosre peuple d'Israël, afin que vous les exauciez dans toutes les demandes qu'ils vous feront ;

53. Car c'est vous, ô Seigneur Dieu, qui les avez séparés de tous les peuples de la terre, pour en faire vosre héritage, selon que vous l'avez déclaré par Moïse vosre serviteur, lorsque vous avez tiré nos pères *du pays d'Égypte*.

populo tuo qui peccavit tibi, et omnibus iniquitatibus eorum, quibus prævaricati sunt in te : et dabis misericordiam coram eis qui eos captivos habuerint, ut misereantur eis.

51. Populus enim tuus est, et hereditas tua, quos eduxisti de terra Ægypti, de medio fornacis ferreæ.

52. Ut sint oculi tui aperti ad deprecationem servi tui, et populi tui Israel, et exaudias eos in universis pro quibus invocaverint te.

53. Tu enim separasti eos tibi in hereditatem de universis populis terræ, sicut locutus es per Moysen servum tuum, quando eduxisti patres nostros de Ægypto, Domine Deus.

## II. Paratipomènes, VII. 1.-10.

54. Salomon ayant achevé d'offrir au Seigneur cette oraison et cette prière, se leva de devant l'autel du Seigneur ; car il avoit mis les deux

54. Factum est autem, cum complisset Salomon orans Dominum omnem oratio-

† 51. Ou simplement : eux que vous avez tirés du pays d'Égypte.

† 52. Ce verset ne paroît pas lié avec ce qui précède ; on ne sait à quoi tient cette expression *Ut sint, etc.* Cela peut venir de l'omission de trois versets qui se trouvent au 11<sup>e</sup> livre des Paralip., vi. 40. 41. 42., et qui se lient naturellement à celui-ci, en cette manière : Maintenant donc, mon Dieu, que vos yeux soient ouverts sur ce lieu, et que vos oreilles soient attentives aux prières qui vous y seront présentées. Levez-vous donc maintenant, Seigneur Dieu, entrez dans vosre repos, vous et l'arche de vosre puissance ; que vos prêtres, Seigneur Dieu, soient revêtus de vos dons salutaires, et que ceux qui sont l'objet de vosre miséricorde se réjouissent du bien *qu'ils recevront de vous*. Seigneur Dieu, ne rejetez pas le visage de vosre christ *qui se présente devant vous* ; mais souvenez-vous des promesses que vous avez faites dans vosre miséricorde à David vosre serviteur ; en sorte que vos yeux soient ouverts aux prières de vosre serviteur, etc.

nem et deprecationem hanc, surrexit de conspectu altaris Domini: utrumque enim genu in terram fixerat, et manus expanderat in cœlum.

55. Stetit ergo, et benedixit omni ecclesiæ Israel voce magna, dicens :

56. Benedictus Dominus, qui dedit requiem populo suo Israel, juxta omnia quæ locutus est : non cecidit ne unus quidem sermo, ex omnibus bonis quæ locutus est per Moysen servum suum.

57. Sit Dominus Deus noster nobiscum, sicut fuit cum patribus nostris, non derelinquens nos, neque projiciens,

58. Sed inclinet corda nostra ad se, ut ambulemus in universis viis ejus, et custodiamus mandata ejus, et cæremonias ejus, et judicia quæcumque mandavit patribus nostris.

59. Et sint sermones mei isti, quibus deprecatus sum coram Domino, appropinquantes Domino Deo nostro die ac nocte, ut faciat judicium servo suo, et populo suo Israel, per singulos dies :

60. Ut sciant omnes populi terræ, quia Do-

genoux en terre, et tenoit les mains étendues vers le ciel.

55. Etant donc debout devant le peuple, il bénit une seconde fois toute l'assemblée d'Israël, en disant à haute voix :

56. Béni soit le Seigneur, qui a donné la paix à son peuple d'Israël, selon toutes les promesses qu'il avoit faites ; tous les biens qu'il nous avoit promis par Moïse son serviteur nous sont arrivés, sans qu'il soit tombé une seule de ses paroles à terre.

57. Que le Seigneur notre Dieu soit avec nous, comme il a été avec nos pères ; qu'il ne nous abandonne et ne nous rejette point ;

58. Mais qu'il incline nos cœurs vers lui, afin que nous marchions dans toutes ses voies, et que nous gardions ses préceptes, ses cérémonies et toutes les ordonnances qu'il a prescrites à nos pères.

59. Que les paroles de cette prière que j'ai faite devant le Seigneur soient présentes jour et nuit au Seigneur notre Dieu, afin que chaque jour il fasse justice à son serviteur et à son peuple d'Israël ;

60. Afin que tous les peuples de la terre sachent que c'est le Sei-  
6.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1003.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1003.

gneur qui est le *vrai* Dieu, et qu'à  
près lui il n'y en a point d'autre.

61. Que notre cœur aussi soit par-  
fait avec le Seigneur notre Dieu, afin  
que nous marchions selon ses pré-  
ceptes, et que nous gardions *tou-  
jours* ses ordonnances, comme *nous  
faisons* en ce jour.

62. Le roi, et tout Israël avec lui,  
immolèrent donc des victimes de-  
vant le Seigneur.

63. Et Salomon pour hosties paci-  
fiques, égorgea et immola " au Sei-  
gneur vingt-deux mille bœufs, et  
cent vingt mille brebis. Et le roi avec  
les enfans d'Israël dédièrent *ainsi*  
le temple du Seigneur.

64. En ce jour-là le roi consacra  
le milieu du parvis qui étoit devant  
la maison du Seigneur, " en y offrant  
des holocaustes, des sacrifices, " et  
la graisse des hosties pacifiques *sur  
un autel qu'il y fit faire*, parce  
que l'autel d'airain, qui étoit devant  
le Seigneur, étoit trop petit, et ne  
pouvoit suffire pour les holocaustes,  
les sacrifices et les graisses des hos-  
ties pacifiques, *quoiqu'il eût vingt  
coudées de long et autant de large.*

65. Salomon fit donc alors une

minus ipse est Deus,  
et non est ultra absque  
eo.

61. Sit quoque cor  
nostrum perfectum  
cum Domino Deo nos-  
tro, ut ambulemus in  
decretis ejus, et cus-  
todiamus mandata e-  
jus, sicut et hodie.

62. Igitur rex, et  
omnis Israel cum eo,  
immolabant victimas  
coram Domino.

63. Mactavitque Sa-  
lomon hostias pacifi-  
cas quas immolavit  
Domino, boum vi-  
ginti duo millia, et  
ovium centum viginti  
millia : et dedicave-  
runt templum Domini  
rex et filii Israel.

64. In die illa sanc-  
tificavit rex medium  
atrii, quod erat ante  
domum Domini : fecit  
quippe holocaustum  
ibi, et sacrificium, et  
adipem pacificorum :  
quoniam altare æreum,  
quod erat coram Do-  
mino, minus erat, et  
capere non poterat ho-  
locaustum, et sacrifi-  
cium, et adipem paci-  
ficorum.

65. Fecit ergo Sa-

¶ 63. L'hébreu répète le même verbe ; ce qui montre que ce sont deux  
phrases différentes, entre lesquelles les copistes ont omis la répétition du  
mot qui les distinguoit. *Mactavitque Salomon hostias pacificas (et hos-  
tias pacificas) ; quas mactavit Domino, boum, etc. : Salomon immola des  
hosties pacifiques, et les hosties pacifiques qu'il immola au Seigneur,  
consistèrent en vingt-deux mille bœufs, etc.*

¶ 64. C'est-à-dire, du parvis des prêtres. L'autel d'airain destiné pour  
les holocaustes, étoit dans la partie supérieure de ce parvis, vis-à-vis la  
porte du Saint.

*Ibid.* Hébr. des offrandes de farine.

Iomonin tempore illo festivitatem celebrem, et omnis Israel cum eo, multitudo magna ab introitu Emath usque ad rivum Ægypti, coram Domino Deo nostro, septem diebus, et septem diebus, id est, quatuordecim diebus.

66. Et in die octava dimisit populos : qui benedicentes regi profecti sunt in tabernacula sua lætantes, et alacri corde super omnibus bonis quæ fecerat Dominus David servo suo, et Israel populo suo.

fête très-célèbre pendant sept jours" pour la dédicace du temple; et tout Israël la fit aussi avec lui, y étant venu en foule, depuis l'entrée d'Emath, jusqu'au fleuve d'Égypte; et étant demeurés devant le Seigneur notre Dieu pendant sept autres jours, pour la dédicace de l'autel, et sept autres jours ensuite, pour la fête des tabernacles, c'est-à-dire, pendant quatorze jours."

66. Au huitième jour de cette dernière fête, vingt-troisième jour du septième mois" il renvoya les peuples qui, bénissant le roi, s'en retournoient dans leurs maisons avec une allégresse publique, ayant le cœur plein de joie pour tous les biens que le Seigneur avoit faits David son serviteur, et à tout son peuple d'Israël.

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

¶ 65. Ces sept jours sont exprimés au 11<sup>e</sup> livre des Paralip. vii. 8.

*Ibid.* C'est-à-dire depuis l'extrémité septentrionale jusqu'à l'extrémité méridionale. Le fleuve d'Égypte est le bras le plus oriental du Nil.

*Ibid.* Au 11<sup>e</sup> livre des Paralip. vii. 9., on voit que ces quatorze jours furent ainsi employés à la dédicace de l'autel et à la fête des tabernacles.

¶ 66. Ce vingt-troisième jour est marqué au 11<sup>e</sup> livre des Paralip. vii. 10.

## CHAPITRE IX.

Le Seigneur apparôit une seconde fois à Salomon. Ce prince donne vingt villes au roi de Tyr. Il bâtit plusieurs villes, et s'assujettit plusieurs peuples. Il envoie une flotte au pays d'Ophir.

### II. Paralipomènes, VII. 11. et suiv.

1. FACTUM est autem cum perfecisset Salomon ædificium domus Domini, et ædificium regis, et omne quod optaverat et voluerat facere,

1. SALOMON ayant achevé de bâtir la maison du Seigneur, acheva aussi dans la suite le palais du roi, et tout ce qu'il avoit souhaité et voulu faire; ce qui dura près de vingt ans."

¶ 1. Cela est dit ci-après au ¶ 10. On lit dans l'hébreu : et omne desi-

Avant Père  
chr. vulg.  
1003.  
Sup. III. 3.

2. *Mais, aussitôt après la prière qu'il fit au Seigneur à la dédicace du temple, le Seigneur lui apparut une seconde fois durant la nuit,* " comme il lui avoit apparu à Gabaon,

3. Et lui dit : J'ai exaucé votre prière et la supplication que vous m'avez faite ; j'ai sanctifié cette maison que vous avez bâtie pour y établir mon nom à jamais, et mes yeux et mon cœur y seront toujours *attentifs aux besoins de ceux qui m'y invoqueront.*

4. Si vous marchez en ma présence, comme votre père y a marché, dans la simplicité et la droiture de votre cœur ; si vous faites tout ce que je vous ai commandé, et que vous gardiez mes lois et mes ordonnances,

2. Reg. VII.  
12. et 16.

5. J'établirai votre trône et votre règne sur Israël pour jamais, selon que je l'ai promis " à David votre père, en lui disant : Vous aurez toujours de votre race des successeurs qui seront assis sur le trône d'Israël.

6. Mais si vous vous détournez de moi, vous et vos enfans, si vous cessez de me suivre, et de garder mes préceptes et les cérémonies que

2. Apparuit ei Dominus secundo, sicut apparuerat ei in Gabaon.

3. Dixitque Dominus ad eum : Exaudivi orationem tuam et deprecationem tuam quam deprecatus es coram me : sanctificavi domum hanc quam ædificasti, ut ponerem nomen meum ibi in sempiternum, et erunt oculi mei et cor meum ibi cunctis diebus.

4. Tu quoque si ambulaveris coram me sicut ambulavit pater tuus, in simplicitate cordis, et in æquitate : et feceris omnia quæ præcepi tibi, et legitima mea et judicia mea servaveris,

5. Ponam thronum regni tui super Israel in sempiternum, sicut locutus sum David patri tuo, dicens : Non auferetur vir de genere tuo de solio Israel.

6. Si autem aversione aversi fueritis vos et filii vestri, non sequentes me, nec

*derium Salomonis quod voluit facere ; c'est le commencement d'une phrase que le texte des Paralip. achève en disant, prospere fecit. Dans les Paralip. ce ψ est indépendant du suivant. Peut-être qu'ici même il faudroit lire : Factum est cum perfecisset Salomon ædificium domus Domini, domum regis ædificavit ; car la vision suivante parolt intimement liée avec la prière qui précède, et entièrement indépendante de la construction du palais de Salomon.*

ψ 2. Cette circonstance est marquée au n° livre des Paralipomènes, vii. 12.

ψ 5. Hébr. דְּבַרְתִּי, locutus sum. Au n° livre des Paral. vii., on lit כָּרַתִּי, pepigi. Vulg. pollicitus sum.

custodientes mandata mea, et cæremonias meas quas proposui vobis, sed abieritis et colueritis deos alienos, et adoraveritis eos :

7. Auferam Israel de superficie terræ quam dedi eis, et templum quod sanctificavi nomini meo, projiciam a conspectu meo, eritque Israel in proverbium et in fabulam cunctis populis,

8. Et domus hæc erit in exemplum : omnis qui transierit per eam, stupebit, et sibilabit, et dicet : Quare fecit Dominus sic terræ huic et domui huic ?

9. Et respondebunt : Quia dereliquerunt Dominum Deum suum, qui eduxit patres eorum de terra Ægypti, et secuti sunt deos alienos, et adoraverunt eos, et coluerunt eos : idcirco induxit Dominus super eos omne malum hoc.

## II. Paratipomènes, VIII.

10. Expletis autem annis viginti postquam ædificaverat Salomon duas domos, id est, domum Domini, et domum regis

11. ( Hiram rege Tyri præbente Salo-

je vous ai prescrites, et que vous alliez servir et adorer les dieux étrangers,

7. J'exterminerai les Israélites de la terre que je leur ai donnée, je rejetterai loin de moi ce temple que j'ai consacré à mon nom; Israël deviendra la fable et l'objet des railleries de tous les peuples ;

8. Et cette maison réduite en cendres sera considérée comme un exemple de ma justice ; et quiconque passera devant, sera frappé d'étonnement, et lui insultera, en disant : D'où vient que le Seigneur a traité ainsi cette terre et cette maison ?

9. Et on lui répondra : Le Seigneur a frappé ces peuples de tous ces maux, parce qu'ils ont abandonné le Seigneur leur Dieu, qui avoit tiré leurs pères de l'Égypte, et qu'ils ont suivi des dieux étrangers, et les ont adorés et servis.

10. Vingt ans s'étant passés, pendant lesquels Salomon bâtit les deux maisons, c'est-à-dire, la maison du Seigneur et la maison du roi

11. ( Hiram, roi de Tyr, lui envoyant tous les bois de cèdre et de

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

Dout. xxix. 24.  
Jer. xxii 8.

† 8. Hébr. autr. cette maison qui aura été élevée. Le chaldéen ajoute, sera déserte. Le pronom quæ manque ici dans l'hébreu; mais il est exprimé dans le 11<sup>e</sup> livre des Paral. vii. 20.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1003.

sapin, et l'or, selon le besoin qu'il en avoit), Salomon donna à Hiram vingt villes dans le pays de Galilée."

12. Hiram ; roi de Tyr, vint pour voir ces villes que Salomon lui avoit données; mais elles ne lui plurent pas,

13. Et il dit : Sont-ce là, mon frère, les villes que vous m'avez données, comme une juste récompense des grands services que moi et mes gens vous ont rendus? Et pour marquer le peu de cas qu'il en faisoit, il appela cette contrée la terre de Chabul, c'est-à-dire, la terre de Sable," comme elle s'appelle encore aujourd'hui ; montrant par-là qu'elle étoit fort inférieure aux dons qu'il avoit faits à Salomon.

14. En effet, Hiram, outre les matériaux et les ouvriers qu'il avoit fournis, avoit encore envoyé au roi Salomon cent vingt talens d'or," qui ne suffirent pas néanmoins pour achever les bâtimens qu'il avoit entrepris.

15. Et la raison qu'eut le roi Salomon de mettre un nouveau tribut sur son peuple," fut la grande dépense qu'il fut obligé de faire pour bâtir la maison du Seigneur et sa maison, pour bâtir les maisons du lieu ap-

moni ligna cedrina et abiegna, et aurum juxta omne quod opus habuerat), tunc dedit Salomon Hiram viginti oppida in terra Galilææ.

12. Et egressus est Hiram de Tyro, ut videret oppida quæ dederat ei Salomon, et non placuerunt ei,

13. Et ait : Hæccine sunt civitates quas dedisti mihi, frater? Et appellavit eas terram Chabul, usque in diem hanc.

14. Misit quoque Hiram ad regem Salomonem centum viginti talenta auri.

15. Hæc est summa expensarum quam obtulit rex Salomon ad ædificandam domum Domini et domum suam, et Mello, et mu-

† 11. C'est-à-dire, dans la Basse-Galilée, joignant les états du roi de Tyr.

† 13. Les opinions sont très-partagées sur le mot *Chabul* dont on ignore la vraie signification. Josèphe prétend que dans le phénicien ce mot signifie un objet qui ne plaît point.

† 14. C'est-à-dire plus de huit millions de notre monnaie.

† 15. Cette traduction est prise sur l'hébreu : *Hæc est ratio tributi quod exegit rex Salomon*. Autrement : *et comme il voulut rendre à Hiram cette somme*, ce fut la raison du tribut qu'il exigea de son peuple pour bâtir, etc.

rum Jerusalem, et Hésér, et Mageddo, et Gazer.

16. Pharaon rex Ægypti ascendit, et cepit Gazer, succenditque eam igni: et Chanaanæum qui habitabat in civitate, interfecit, et dedit eam in dotem filiæ suæ uxori Salomonis.

17. Ædificavit ergo Salomon Gazer et Béthoron inferiorem,

18. Et Baalath, et Palmyram in terra solitudinis.

19. Et omnes vicos qui ad se pertinebant, et erant absque muro, munivit, et civitates curruum et civitates equitum, et quodcumque ei placuit ut ædificaret in Jerusalem, et in Libano, et in omni terra potestatis suæ.

20. Universum populum qui remanserat

*peté Mello, " les murailles de Jérusalem, Hésér, Mageddo et Gazer. "*

16. Pharaon, roi d'Égypte, étoit venu prendre Gazer, et l'avoit brûlée, et il avoit tué les Chananéens, qui habitoient dans la ville, et il l'avoit donnée pour dot à sa fille que Salomon avoit épousée.

17. Salomon rebâtit donc Gazer, *Béthoron la haute* et *Béthoron la basse;*

18. *Balaath* et *Palmyre,* dans le pays du désert de la Syrie de *Soba.*

19. Il fortifia aussi tous les bourgs qui étoient à lui, et qui n'avoient point de murailles, les villes où étoient les magasins de vivres et les chariots de guerre, et les villages qui étoient destinés à la demeure des gens de cheval; et il acheva tout ce qu'il lui plut de bâtir dans Jérusalem, au palais qui fut appelé le Liban, et dans toute l'étendue de son royaume.

20. Quant à tout ce qui étoit demeuré de peuple des Amorrhéens,

Avant l'ère chr. vulg. 1003.

‡ 15. Entre la montagne de Sion et la basse-ville de Jérusalem.

*Ibid.* Hésér, peut-être Asor, ville de la tribu de Juda. Mageddo, ville de la tribu de Manassé en-deçà du Jourdain. Gazer, ville de la tribu d'Ephraïm.

‡ 17. Ces deux villes étoient aussi dans la tribu d'Ephraïm. Béthoron la haute est nommée au 11<sup>e</sup> livre des Paral. viii. 5.

‡ 18. Il y avoit une ville de ce nom dans la tribu de Dan.

*Ibid.* Cette ville est nommée dans l'hébreu au 11<sup>e</sup> livre des Paral. viii. 4. תדמר, *Tadmor*; et ici par méprise de copiste תמר; le *ד* a disparu; les rabbins en laissent la place vide. Ce sont les Grecs qui ont nommé cette ville *Palmyra*.

*Ibid.* Quelques-uns croient que l'hébreu l'exprimoit originairement ainsi. Le nom de *Soba* se trouve au 11<sup>e</sup> livre des Paral. viii. 3.

‡ 19. C'est un second sens de l'expression que la Vulgate a rendu par *vicos absque muro*. On pourroit traduire l'hébreu de ce verset: Et il fortifia toutes les villes où étoient les magasins de vivres, les villes où étoient les chariots, et les villes où étoient les gens de cheval.

*Ibid.* Il sera parlé de ce palais au chap. suiv. ‡ 17. et 21. où il est appelé *la maison de la forêt du Liban*.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
1003.

des Héthéens, des Phérézéens, des Hévéens et des Jébuséens, qui n'étoient point des enfans d'Israël,

21. Salomon rendit tributaires leurs enfans qui étoient restés dans le pays, c'est-à-dire ceux que les enfans d'Israël n'avoient pu exterminer; *et ils sont demeurés tributaires jusqu'aujourd'hui, chargés des corvées et des ouvrages les plus pénibles;*

22. *Car il ne voulut pas qu'aucun des enfans d'Israël servit d'esclave;* mais il en fit ses hommes de guerre, ses ministres, ses principaux officiers et les chefs de ses armées; et ils commandoient les chariots et la cavalerie.

23. Il y avoit sur tous les ouvrages de Salomon cinq cent cinquante hommes établis, auxquels le peuple étoit soumis, et qui avoient l'intendance de tous les ouvrages qu'il avoit entrepris.

24. Après cela, la fille de Pharaon vint, de la ville de David, dans sa maison que Salomon lui avoit bâtie; et ce fut alors que le roi bâtit des maisons au lieu appelé Mello, c'est-à-dire, rempli, parce qu'il avoit comblé une vallée qui y étoit auparavant.

25. Salomon offroit aussi trois fois l'année, dans les trois fêtes solennelles, des holocaustes et des victi-

de Amorrhæis, et Hethæis, et Pherezæis, et Hevæis, et Jebusæis, qui non sunt de filiis Israel:

21. Horum filios qui remanserant in terra, quos scilicet non potuerant filii Israel exterminare: fecit Salomon tributarios, usque in diem hanc.

22. De filiis autem Israel non constituit Salomon servire quemquam, sed erant viri bellatores, et ministri ejus, et principes, et duces, et præfecti curruum et equorum.

23. Erant autem principes super omnia opera Salomonis præpositi quingenti quinquaginta, qui habebant subjectum populum, et statutis operibus imperabant.

24. Filia autem Pharaonis ascendit de civitate David in domum suam, quam ædificaverat ei Salomon: tunc ædificavit Mello.

25. Offerebat quoque Salomon tribus vicibus per annos sin-

‡ 22. Ou plutôt: il ne voulut point qu'aucun des enfans d'Israël fût assujetti à travailler à ces ouvrages. C'est l'expression du texte du 11<sup>e</sup> livre des Paralipomènes, VIII. 9.

‡ 23. Au 11<sup>e</sup> livre des Paral. VIII. 10., on ne lit que deux cent cinquante. On peut avoir confondu le *resch*, qui vaut deux cents, avec le *caph* final, qui vaut cinq cents.

*Ibid.* L'expression de l'hébreu peut s'entendre de ceux qui avoient l'intendance de son domaine, de ses finances.

gulos holocausta, et pacificas victimas, super altare quod ædificaverat Domino, et adolebat thymiama coram Domino : perfectumque est templum.

26. Classem quoque fecit rex Salomon in Asiongaber, quæ est juxta Ailath in littore maris Rubri, in terra Idumææ.

27. Misitque Hiram in classe illa servos suos viros nauticos et gnaros maris, cum servis Salomonis.

28. Qui cum venissent in Ophir, sumpsum inde aurum quadringentorum viginti talentorum, detulerunt ad regem Salomonem.

mes pacifiques sur l'autel qu'il avoit élevé au Seigneur, devant le vestibule," et il brûloit du parfum sur l'autel qui étoit devant le Seigneur dans le vestibule, " après que le temple eut été achevé.

26. Le roi Salomon équipa aussi une flotte" à Asiongaber, qui est près d'Elath, sur le rivage de la mer Rouge, au pays d'Idumée.

27. Et Hiram envoya avec cette flotte quelques-uns de ses gens, bons hommes de mer, et qui entendoient fort bien la navigation, lesquels se joignirent aux gens de Salomon, qui y étoient moins habiles.

28. Et étant allés en Ophir, " ils y prirent quatre cent vingt" talens d'or, faisant près de trente millions de livres, qu'ils apportèrent au roi Salomon.

‡ 25. Ces mots *ante vestibulum* sont exprimés au 11<sup>e</sup> livre des Paralip. VIII. 12.

*Ibid.* C'est-à-dire, (*super altare*) *quod erat coram Domino*. Les deux premiers mots sont omis dans l'hébreu; mais les autres qui s'y trouvent; supposent les deux premiers. L'autel des holocaustes étoit dans le parvis, et celui des parfums dans le vestibule. On lit dans l'hébreu : *et adolebat eum*, וַיִּבֶן, peut-être pour וַיִּבֶן, *ci*.

‡ 26. L'hébreu ne parle que d'un vaisseau.

‡ 28. Voyez, dans ce volume, la *Dissertation sur le pays d'Ophir*.

*Ibid.* Au 11<sup>e</sup> livre des Paral. VIII. 18., on lit quatre cent cinquante. On peut avoir confondu le *capit* qui vaut *vingt*, avec le *noun* qui vaut *cinquante*.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
992.

## CHAPITRE X.

La reine de Saba vient trouver Salomon. Sagesse et richesses de ce prince.  
Description du trône qu'il fit faire.

### II. Paratipomènes, IX, 1.-24.

Matt. XII. 42.  
Luo. XI. 31.

1. *La sagesse de ce prince lui attiroit le respect de son peuple et l'estime de ses voisins.* La reine de Saba même, sur la réputation de tout ce que Salomon avoit fait au nom du Seigneur, vint, du fond de l'Arabie Heureuse, pour en faire expérience par des énigmes qu'elle lui proposa.

2. Et étant entrée dans Jérusalem avec une grande suite et un riche équipage, avec des chameaux qui portoient des aromates et une quantité infinie d'or, et des pierres précieuses, elle se présenta devant le roi Salomon, et lui découvrit tout ce qu'elle avoit dans le cœur.

3. Salomon l'instruisit sur toutes les choses qu'elle lui avoit proposées, et il n'y en eut aucune que le roi ignorât, et sur laquelle il ne la satisfît par ses réponses.

4. Or la reine de Saba voyant toute la sagesse de Salomon, la maison qu'il avoit bâtie,

5. La manière dont sa table étoit servie, les appartemens de ses officiers, les diverses classes de ceux qui le servoient, la magnificence de

1. SED et regina Saba, audita fama Salomonis in nomine Domini, venit tentare eum in ænigmatibus.

2. Et ingressa Jerusalem multo cum comitatu, et divitiis, camelis portantibus aromata, et aurum infinitum nimis, et gemmas pretiosas, venit ad regem Salomonem, et locuta est ei universa quæ habebat in corde suo.

3. Et docuit eam Salomon omnia verba quæ proposuerat: non fuit sermo qui regem posset latere, et non responderet ei.

4. Videns autem regina Saba omnem sapientiam Salomonis, et domum quam ædificaverat,

5. Et cibos mensæ ejus, et habitacula servorum, et ordines ministrantium, ves-

‡ 1. Autr. Ayant appris la grande réputation de Salomon. A la lettre, une réputation du Seigneur, une réputation divine, une grande réputation.

‡ 4. C'est-à-dire, son palais, ou plutôt, le temple.

tesque eorum, et pin-  
cernas, et holocausta  
quæ offerebat in domo  
Domini, non habebat  
ultra spiritum,

6. Dixitque ad re-  
gem : Verus est sermo  
quem audivi in terra  
mea,

7. Super sermoni-  
bus tuis, et super sa-  
pientia tua, et non  
credebam narrantibus  
mihi; donec ipsa ve-  
ni, et vidi oculis meis,  
et probavi quod media  
pars mihi nuntiata non  
fuerit : major est sa-  
pientia et opera tua,  
quam rumor quem  
audivi.

8. Beati viri tui,  
et beati servi tui, qui  
stant coram te sem-  
per, et audiunt sa-  
pientiam tuam.

9. Sit Dominus  
Deus tuus benedictus,  
cui complacuisti, et  
posuit te super thro-  
num Israel, eo quod  
dilexerit Dominus Is-  
rael in sempiternum,  
et constituit te regem,  
ut faceres iudicium et  
justitiam.

10. Dedit ergo regi  
centum viginti talenta  
auri, et aromata mul-  
ta nimis, et gemmas  
pretiosas : non sunt  
allata ultra aromata  
tam multa, quam ea

leurs habits, ses échansons, et les  
holocaustes " qu'il offroit dans la  
maison du Seigneur, elle étoit tout  
hors d'elle-même;

6. Et elle dit au roi : Ce qu'on  
m'avoit rapporté dans mon royaume,

7. De vos entretiens" et de votre  
sagesse étoit très-véritable, et je ne  
croyois pas néanmoins ce qu'on  
m'en disoit, jusqu'à ce que je sois  
venue moi-même, et que je l'aie vu  
de mes propres yeux; et j'ai reconnu  
qu'on ne m'avoit pas dit la moitié *de*  
*ce qui en est*. Votre sagesse et votre  
conduite est au-dessus de tout ce  
que la renommée m'avoit dit *de*  
*vous*.

8. Heureux ceux qui sont à vous !  
Heureux vos serviteurs, qui jouissent  
toujours de votre présence, et qui  
écoutent votre sagesse !

9. Béni soit le Seigneur votre  
Dieu, qui a mis son affection en  
vous, qui vous a fait asseoir sur le  
trône d'Israël, parce qu'il " a aimé  
Israël pour jamais, et qu'il vous a  
établi roi, pour régner avec équité,  
et pour rendre la justice.

10. La reine de Saba donna en-  
suite au roi cent vingt talens d'or;"  
une quantité infinie de parfums, et  
des pierres précieuses. On n'a ja-  
mais apporté depuis à Jérusalem  
tant de parfums que la reine de  
Saba en donna au roi Salomon.

ψ 5. On lit dans l'hébreu חללע, *holocaustum ejus*.

ψ 7. Hébr. autr. de vous et de votre sagesse.

ψ 9. Hébr. autr. il a aimé Israël pour jamais, et il vous a établi, etc.

2. Par. ix. 8.

ψ 10. C'est-à-dire plus de huit millions.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
992.

11. (La flotte d'Hiram, " qui apportoit l'or d'Ophir, apporta aussi de ce pays une quantité de bois très-rares, " et des pierres précieuses.

12. Et le roi fit faire, de ces bois rares, les balustres " de la maison du Seigneur et de la maison du roi, des harpes et des lyres " pour les musiciens. On n'apporta et on ne vit jamais de cette sorte de bois jusqu'à ce jour.)

13. Le roi Salomon, de son côté, donna à la reine de Saba tout ce qu'elle désira et ce qu'elle lui demanda, outre les présens qu'il lui fit de lui-même avec une magnificence royale et qui surpassèrent ceux qu'elle lui avoit apportés. Et la reine s'en retourna, et s'en alla en son royaume, avec ses serviteurs, comblée de joie et de riches dons.

14. Le poids de l'or qu'on apportoit à Salomon chaque année, étoit de six cent soixante-six talens d'or, "

quæ dedit regina Saba regi Salomoni.

11. ( Sed et classis Hiram, quæ portabat aurum de Ophir, attulit ex Ophir ligna thyina multa nimis, et gemmas pretiosas.

12. Fecitque rex de lignis thyinis fulcrum domus Domini, et domus reginæ, et citharas lyrasque cantoribus. Non sunt allata hujuscemodi ligna thyina, neque visa usque in præsentem diem. )

13. Rex autem Salomon dedit reginæ Saba omnia quæ voluit et petivit ab eo : exceptis his quæ ultro obtulerat ei munere regio. Quæ reversa est, et abiit in terram suam cum servis suis.

14. Erat autem pondus auri quod afferbatur Salomoni per annos singulos, sexcentorum sexaginta sex talentorum auri :

‡ 11. L'hébreu ne parle que d'un vaisseau. Au 11<sup>e</sup> livre des Paral. ix. 10., il n'est parlé que des serviteurs d'Hiram et de Salomon. Il y a lieu de présumer qu'on auroit lu ici, *et navis in qua erant servi Salomonis et servi Hiram*. La réunion des deux extrémités, par l'omission de l'entre-deux, a pu produire la leçon présente : *et navis Hiram*.

*Ibid.* *Ligna thyina*, à la lettre, des bois de citre, ou des bois odorans. Il y a lieu de croire que le mot hébreu se prend en général pour tous les bois qui produisent la gomme, et en particulier pour l'arbre qui produit la gomme d'Arménie, ou celle d'Arabie.

‡ 12. Au 11<sup>e</sup> livre des Paral. ix. 11. on lit, les escaliers. C'étoient peut-être les balustres des escaliers.

*Ibid.* Hébr. des nables. Voyez la *Dissertation sur les instrumens de musique des Hébreux*, tom. ix.

‡ 13. Cela se trouve exprimé au 11<sup>e</sup> livre des Paralip. ix. 12.

‡ 14. C'est-à-dire plus de quarante-six millions.

15. Excepto eo quod afferebant viri qui super vectigalia erant, et negotiatores, uniusversique scruta vendentes, et omnes reges Arabiæ ducesque terræ.

16. Fecit quoque rex Salomon ducenta scuta de auro purissimo, sexcentos auri siclos dedit in laminas scuti unius.

17. Et trecentas peltas ex auro probato: trecentæ minæ auri unam peltam vestiebant: posuitque eas rex in domo saltus Libani.

18. Fecit etiam rex Salomon thronum de ebore grandem: et vestivit eum auro fulvo nimis,

19. Qui habebat sex gradus: et summitas throni rotunda erat in parte posteriori: et duæ manus hinc atque

15. Sans compter ce que lui apportoient ceux qui avoient l'intendance des tributs, les gens de trafic, les marchands de choses curieuses, tous les rois de l'Arabie, et tous les gouverneurs des pays voisins de la Judée qui lui étoient soumis.

16. Le roi Salomon fit aussi deux cents boucliers d'un or très-pur; il donna pour chaque bouclier six cents siclos d'or."

17. Il fit aussi trois cents autres boucliers de fin or plus petits, mais beaucoup plus massifs que les premiers; car chacun de ces boucliers étoit revêtu de trois cents mines d'or, qui font dix-huit mille siclos; de sorte qu'ils étoient plus pour l'ornement que pour le service; et le roi les mit dans la maison du bois du Liban.

18. Le roi Salomon fit de plus un grand trône d'ivoire qu'il revêtit d'un or très-pur."

19. Ce trône avoit six degrés; le marchepied étoit d'or; le haut, ou le dossier, étoit rond par derrière, le dedans étant en forme de niche; et il avoit deux mains, l'une

‡ 15. Hébr. sans ce que lui rapportoient ceux qui trafiquoient, et qui voyageoient en vendant leurs marchandises dans ses états. On lit dans l'hébreu, præter viros, מַשְׁכָּנִים, mercatores, peut-être pour מַשְׁכָּנִים, præter allata mercatorum.

Ibid. D. Calmet pense que l'hébreu signifie proprement les peuples de l'Arabie déserte à l'orient de la mer Morte, et qui sont plutôt un mélange de divers peuples, qu'une nation particulière.

‡ 16. C'est-à-dire environ sept mille livres.

‡ 17. Autrement selon l'hébreu: trois mines d'or, qui ne donnent que cent quatre-vingts siclos. Ou plutôt selon le texte des Paralipomènes: trois cents siclos d'or. 2. Par. ix. 16. Il paroît que les copistes ont confondu מִנִּים, minæ, avec מִנְתָּם, centum.

‡ 18. Hébr. d'or d'Uphaz (ou d'Ophaz); qui est apparemment la Colchide où se voit le fleuve de Phase.

‡ 19. Cette circonstance est marquée au 11<sup>e</sup> livre des Paralip. ix. 18.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
992 .

d'un côté, et l'autre de l'autre, qui tenoient le siège; et deux lions auprès des deux mains, *ou des deux bras.*

20. Il y avoit douze lionceaux sur les six degrés, six d'un côté et six de l'autre. Il ne s'est jamais fait un si bel ouvrage dans tous les royaumes du monde.

21. Tous les vases où le roi Salomon buvoit, étoient aussi d'or; et toute la vaisselle de la maison du bois du Liban étoit d'un or très-pur. L'argent n'étoit plus considéré, et on n'en tenoit aucun compte sous le règne de Salomon, *tant il étoit commun,*

22. Parce que sa flotte, avec celle du roi Hiram, faisoit voile de trois ans en trois ans, et alloit en Tharsis, d'où elle rapportoit de l'or, de l'argent, des dents d'éléphant, des singes et des paons.

23. Le roi Salomon surpassa donc tous les rois du monde en richesses et en sagesse.

24. Et toute la terre *"* désiroit de

† 21. Autr. Aucun de ces vases n'étoit d'argent; car on n'en tenoit aucun compte, etc.

† 22. Hébr. parce que le roi avoit en mer un vaisseau de Tharsis *ou de long cours* avec le vaisseau d'Hiram; et ce vaisseau de Tharsis *ou de long cours* revenoit tous les trois ans *du pays d'Ophir* (Sup. ix. 28.), et rapportoit, etc. Voyez, dans ce volume, la *Dissertation sur le pays d'Ophir*. Au n° livre des Paralip., ix. 21., on lit: Le roi avoit des vaisseaux qui alloient à Tharse avec les serviteurs d'Hiram. Il paroît que les deux textes se concilieroient en lisant: Le roi avoit un vaisseau de Tharse qui alloit sur mer avec les serviteurs d'Hiram; et ce vaisseau de Tharse revenoit tous les trois ans, etc. On a vu que jusqu'ici l'hébreu n'a parlé que d'un seul vaisseau qui appartenoit à Salomon, et sur lequel montoient les gens d'Hiram avec les gens de Salomon.

*Ibid.* D. Calmet croit que l'hébreu se doit entendre de l'ébène.

† 24. Autrement: tous les rois de la terre, etc. 2. Par. ix. 23.

inde tenentes sedile :  
et duo leones stabant  
juxta manus singulas.

20. Et duodecim  
leunculi stantes super  
sex gradus hinc atque  
inde. Non est factum  
tale opus in universis  
regnis.

21. Sed et omnia  
vasa quibus potabat  
rex Salomon, erant  
aurea : et universa sup-  
pellex domus saltus  
Libani de auro puris-  
simo : non erat argen-  
tum, nec alicujus pretii  
putabatur in diebus  
Salomonis,

22. Quia classis re-  
gis per mare cum clas-  
se Hiram semel per  
tres annos ibat in  
Tharsis, deferens inde  
aurum, et argentum,  
et dentes elephantorum,  
et simias, et pavos.

23. Magnificatus est  
ergo rex Salomon su-  
per omnes reges ter-  
ræ, divitiis et sapientia.

24. Et universa ter-

ra desiderabat vultum Salomonis, ut audiret sapientiam ejus, quam dederat Deus in corde ejus.

25. Et singuli deferebant ei munera, vasa argentea et aurca, vestes et arma bellica, aromata quoque, et equos et mulos, per annos singulos.

voir le visage de Salomon, pour écouter la sagesse que Dieu lui avoit répandue dans le cœur.

25. Et chacun lui envoyoit tous les ans des présens, des vases d'argent et d'or, des étoffes précieuses, des armes, des parfums, des chevaux et des mulets.

II. Paratipomènes, IX. 25. et suiv.

26. Congregavitque Salomon currus et equites: et facti sunt ei mille quadringenticurrus, et duodecim millia equitum: et disposuit eos per civitates munitas, et cum rege in Jerusalem.

27. Fecitque ut tanta esset abundantia argenti in Jerusalem, quanta et lapidum: et cedrorum præbuit multitudinem, quasi sycomoros quæ nascuntur in campestribus.

28. Et educebantur equi Salomoni de Ægypto, et de Coa. Negotiatores enim re-

26. Et Salomon amassa un grand nombre de chariots et de gens de cheval; il eut mille quatre cents chariots, douze mille hommes de cavalerie; et il les distribua dans les villes fortes, et en retint une partie pour être près de sa personne dans Jérusalem.

27. Il fit que, de son temps, l'argent devint aussi commun à Jérusalem que les pierres, et qu'on y vit autant de cèdres que de ces sycomores qui naissent dans la campagne.

28. On faisoit venir aussi de l'Égypte et de Coa des chevaux pour Salomon; car ceux qui trafiquoient pour le roi, les achetoient à Coa,

‡ 26. Peut-être faudroit-il lire mille quatre cents chevaux pour les chariots, et douze mille pour les cavaliers. Ces nombres paroissent alors mieux proportionnés; car comme chaque chariot étoit attelé de deux ou même quatre chevaux, cela réduiroit à moitié ou au quart le nombre des chariots.

*Ibid.* Hébr. dans les villes destinées à les loger.

‡ 27. Le 11<sup>e</sup> livre des Paralip., 1. 15., y ajoute l'or.

‡ 28. On ne sait quel est ce pays de Coa. Il y a quelque lieu de soupçonner qu'au lieu de מִקוֹרָה, de Coa, il faudroit lire, מִרְכָּבוֹת, *currus*. En ce sens, on faisoit venir de l'Égypte des chevaux et des chariots pour Salomon; et ceux qui trafiquoient pour le roi prenoient des chariots et des chevaux pour un certain prix, et les lui amenoient, Le ‡ suiv. marque

Avant l'ère  
chr. vulg.  
992

et les lui amenoient pour un prix arrêté.

29. On lui amenoit *un attelage de quatre chevaux d'Égypte, pour six cents sicles d'argent,* et un cheval pour cent cinquante. Et tous les rois des Héthéens et de Syrie lui vendoient ainsi des chevaux de leur pays."

gis emebant de Coa, et statuto pretio perducebant.

29. Egrediebatur autem quadriga ex Ægypto sexcentissiclis argenti, et equus centum quinquaginta. Atque in hunc modum cuncti reges Hethæorum et Syriæ equos venumdabant.

distinctement le prix des chevaux et des chariots, ou du moins de leurs attelages que leur prix suppose être de quatre chevaux, puisqu'il est le quadruple du prix des chevaux de main.

‡ 29. C'est-à-dire environ mille livres.

*Ibid.* Hébr. autr. Et ils en amenoient aussi de cette sorte à tous les rois des Héthéens et de Syrie. Ces Héthéens demeuroient apparemment au delà du Liban.

## CHAPITRE XI.

Salomon se laisse aller à l'amour des femmes. Elles le font tomber dans l'idolâtrie. Ennemis que Dieu lui suscite. Le prophète Ahias promet à Jéroboam le royaume des dix tribus. Mort de Salomon. Roboam lui succède.

980.

Deut. xvii.

17.

Eccli. xlvii.

2.

1. CÉPENDANT le roi Salomon aima passionnément plusieurs femmes étrangères, avec " la fille de Pharaon, des femmes de Moab et d'Ammon, des femmes d'Idumée, de Sidon et du pays des Héthéens,

1. REX autem Salomon adamavit mulieres alienigenas multas, filiam quoque Pharaonis, et Moabitidas, et Ammonitidas, Idumæas, et Sidonias, et Hethæas :

Deut. vii.  
3. et seqq.

2. Qui étoient toutes des nations dont le Seigneur avoit dit aux enfans d'Israël : Vous ne prendrez point pour vous des femmes de ces pays-là, et vos filles n'en épouseront point des hommes; car ils vous pervertiront le cœur très-certainement, pour vous faire adorer leurs dieux. Salomon s'attacha donc à ces femmes

2. De gentibus super quibus dixit Dominus filiis Israel : Non ingrediemini ad eas, neque de illis ingredientur ad vestras : certissime enim avertent corda vestra, ut sequamini deos earum.

‡ 1. C'est le sens de l'hébreu : *cum filia Pharaonis.*

His itaque copulatus est Salomon ardentissimo amore.

3. Fueruntque ei uxores quasi reginæ septingentæ, et concubinæ trecentæ : et averterunt mulieres cor ejus.

4. Cumque jam esset senex, depravatum est cor ejus per mulieres, ut sequeretur deos alienos : nec erat cor ejus perfectum cum Domino Deo suo, sicut cor David patris ejus.

5. Sed colebat Salomon Astarthen deam Sidoniorum, et Moloch idolum Ammonitarum.

6. Fecitque Salomon quod non placuerat coram Domino, et non adimplevit ut sequeretur Dominum, sicut David pater ejus.

7. Tunc ædificavit Salomon fanum Chamos idolo Moab, in monte qui est contra Jerusalem, et Moloch idolo filiorum Ammon.

8. Atque in hunc

avec une passion très-ardente, malgré la défense du Seigneur.

3. Et il eut sept cents femmes qui étoient comme des reines, et trois cents qui étoient comme ses concubines. " Et les femmes lui pervertirent le cœur.

4. Il étoit déjà vieux, lorsque les femmes lui corrompirent le cœur pour lui faire suivre des dieux étrangers: *il avoit alors environ soixante ans; " et dans cet âge avancé, son cœur n'étoit point parfait devant le Seigneur son Dieu, comme avoit été le cœur de David son père.*

5. Mais Salomon adoroit Astarthé, déesse des Sidoniens, et Moloch, l'idole des Ammonites. "

6. Et Salomon fit ce qui n'étoit point agréable au Seigneur, et ne suivit point le Seigneur parfaitement, *en lui demeurant fidèle jusqu'à la fin, comme avoit fait David son père;*

7. Car en ce même temps Salomon bâtit un temple à Chamos, " idole des Moabites, sur la montagne des Oliviers qui étoit vis-à-vis de Jérusalem, et à Moloch l'idole des enfans d'Ammon.

8. Et il fit la même chose pour

✧ 3. Ce mot n'avoit pas, parmi les Hébreux, l'idée odieuse qui y est attachée parmi nous. C'étoit une femme légitime, mais d'un rang inférieur.

✧ 4. Il y a lieu de présumer que la naissance de Salomon ne peut être placée que vers le milieu du règne de David qui ne régna que quarante ans, d'où il suit que Salomon ne pouvoit guère avoir que vingt ans lorsqu'il commença de régner. Et comme il ne régna que quarante ans, il s'ensuit que vers la fin de son règne, il ne pouvoit guère avoir que soixante ans.

✧ 5. *Astarthen et Moloch.* Voyez la *Dissertation sur Moloch*, à la tête du Lévitique, tom. III., et la *Dissertation sur les divinités phéniciennes*, à la suite du livre de Josué, tom. IV.

✧ 7. Voyez la *Dissertation sur Chamos*, à la tête du Lévitique, tom. III.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
980 .

Avant l'ère  
chr. vulg.  
980.

toutes ses femmes étrangères, qui brûloient de l'encens et sacrifioient à leurs dieux *dans les temples qu'il leur avoit bâtis.*

*Sup. ix. 2.*

9. Le Seigneur se mit donc en colère contre Salomon, de ce que son esprit s'étoit détourné du Seigneur Dieu d'Israël, qui lui avoit apparu une seconde fois, "

10. Et lui avoit défendu expressément de suivre les dieux étrangers; et de ce qu'il n'avoit point gardé ce que le Seigneur lui avoit commandé.

11. Le Seigneur dit donc à Salomon : Puisque vous vous comportez ainsi, et que vous n'avez point gardé mon alliance et les commandemens que je vous avois faits, je déchirerai et diviserai votre royaume; et je le donnerai à l'un de vos serviteurs.

*Infr. xii. 15.*

12. Je ne le ferai pas néanmoins pendant votre vie, à cause de David votre père; mais je le diviserai lorsque le royaume sera entre les mains de votre fils.

13. Je ne lui ôterai cependant pas le royaume tout entier; mais j'en donnerai une tribu à votre fils à cause de David mon serviteur, et de Jérusalem que j'ai choisie.

14. Or le Seigneur suscita pour ennemi à Salomon Adad Iduméen de la race royale, qui étoit dans Edom; "

1. *Reg. viii.*  
14.

15. Car lorsque David étoit " dans

modum fecit universis uxoribus suis alienigenis, quæ adolebant thura, et immolabant diis suis.

9. Igitur iratus est Dominus Salomoni, quod aversa esset mens ejus a Domino Deo Israel, qui apparuerat ei secundo,

10. Et præceperat de verbo hoc ne sequeretur deos alienos, et non custodivit quæ mandavit ei Dominus:

11. Dixit itaque Dominus Salomoni : Quia habuisti hoc apud te, et non custodisti pactum meum, et præcepta mea quæ mandavi tibi, dirumpens scindam regnum tuum, et dabo illud servo tuo.

12. Verumtamen in diebus tuis non faciam, propter David patrem tuum : de manu filii tui scindam illud.

13. Nec totum regnum auferam, sed tribum unam dabo filio tuo, propter David servum meum, et Jerusalem quam elegi.

14. Suscitavit autem Dominus adversarium Salomoni, Adad Idumæum de semine regio qui erat in Edom.

15. Cum enim esset

ψ 9. Hébr. autr. qui lui avoit apparu deux fois.

ψ 14. C'est-à-dire, dans l'Idumée.

David in Idumæa, et ascendisset Joab princeps militiæ ad sepeliendum eos qui fuerant interfecti, et occidisset omne masculinum in Idumæa

16. ( Sex enim mensibus ibi moratus est Joab, et omnis Israel, donec interimeret omne masculinum in Idumæa ),

17. Fugit Adad ipse, et viri Idumæi de servis patris ejus cum eo, ut ingrederetur Ægyptum : erat autem Adad puer parvulus.

18. Cumque surrexissent de Madian, venerunt in Pharan, tuleruntque secum viros de Pharan, et introierunt Ægyptum ad Pharaonem regem Ægypti: qui dedit ei domum, et cibos constituit, et terram delegavit.

19. Et invenit Adad gratiam coram Pharaone valde, in tantum ut daret ei uxorem, sororem uxoris suæ, germanam Taphnes reginæ.

20. Genuitque ei soror Taphnes Genubath filium, et nutrit eum Taphnes in domo Pharaonis : eratque Genubath habitans apud Pharaonem cum filiis ejus.

‡ 15. Au lieu de בַּחַיִּיתָ, *oum asset*, les Septante ont lu בַּחַכּוֹת, *oum perouteret*, ou *peroussisset* : Lorsque David eut battu les Iduméens.

‡ 18. Madian est au couchant, et Pharan est au midi de l'Idumée.

l'Idumée, Joab, général de son armée, y vint pour ensevelir ceux qui avoient été tués, et pour tuer tous les mâles dans l'Idumée.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
980.

16. Et il y resta six mois avec toute l'armée d'Israël, pendant qu'il tuoit tous les mâles de l'Idumée.

17. Et en même temps, Adad s'enfuit du pays avec des Iduméens, serviteurs de son père, pour se retirer en Egypte; et Adad n'étoit alors qu'un petit enfant.

18. De Madian, ils allèrent à Pharan; et ayant pris avec eux des gens de Pharan, ils entrèrent en Egypte, et se présentèrent à Pharaon, roi d'Egypte, qui donna une maison à Adad, lui ordonna ce qui étoit nécessaire pour sa table, et lui assigna un certain pays, dont il le fit gouverneur.

19. Et Adad s'acquit tellement l'affection de Pharaon, qu'il lui fit épouser la propre sœur de la reine Taphnès sa femme.

20. De cette sœur de la reine, il eut un fils, nommé Genubath, que Taphnès nourrit dans la maison de Pharaon; et Genubath demeuroit dans le palais de Pharaon avec les enfans du roi.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
980.

21. Adad ayant *ensuite* appris dans l'Égypte que David s'étoit endormi avec ses pères, et que Joab, général de son armée, étoit mort, dit à Pharaon : Laissez-moi aller, afin que je retourne dans mon pays.

22. Pharaon lui dit : Mais qu'est-ce qui vous manque chez moi, pour penser à retourner dans votre pays? Adad lui répondit : Rien ne me manque; mais je vous supplie de me permettre de m'en retourner. *Il s'en retourna en effet, et disposa les Iduméens à se révolter contre Salomon.*

23. Dieu lui suscita aussi pour ennemi Razon, fils d'Eliada, qui s'étoit enfui d'auprès d'Adarézer, " roi de Soba son seigneur, *lorsqu'il eut été défait par David;*

24. Et qui, rassemblant des gens contre ce prince, " étoit devenu capitaine de voleurs, lorsque David leur faisoit la guerre. *Ces voleurs étant allés à Damas avec Razon leur chef, y habitèrent, et l'établirent roi à Damas.*

25. Il fut ennemi d'Israël pendant tout le règne de Salomon, *et il laissa Adad héritier de son royaume et de sa haine contre les Israélites.* " Voilà quelle fut la source des maux qu'Adad causa aux enfans d'Israël, et de la haine qu'il avoit contre eux; et il régna en Syrie *après la mort de Razon.* "

† 25. On lit dans l'hébreu, *Adadézer*, comme au 11<sup>e</sup> livre, VIII. 3. et suivant.

\* 24. Hébr. autr. et qui rassemblant des gens auprès de soi.

† 25. Au lieu de אַרָם, *Aram*, c'est-à-dire, la Syrie, les Septante ont lu אֶדוֹם, *Edom*, c'est-à-dire, l'Idumée qui étoit en effet la patrie d'Adad. Il paroît que l'hébreu pourroit se prendre en ce sens : *et cum malo*

21. Cumque audisset Adad in Ægypto, dormivisse David cum patribus suis, et mortuum esse Joab principem militiæ, dixit Pharaoni : Dimitte me, ut vadam in terram meam.

22. Dixitque ei Pharaon : Qua enim re apud me indiges, ut quæras ire ad terram tuam? At ille respondit : Nulla : sed obsecro te, ut dimittas me.

23. Suscitavit quoque ei Deus adversarium Razon filium Eliada, qui fugerat Adarézer regem Soba dominum suum :

24. Et congregavit contra eum viros, et factus est princeps latronum cum interficeret eos David : abieruntque Damascum, et habitaverunt ibi, et constituerunt eum regem in Damasco :

25. Eratque adversarius Israeli cunctis diebus Salomonis : et hoc est malum Adad, et odium contra Israel, regnavitque in Syria.

26. Jeroboam quoque filius Nabat, Ephrathæus, de Sareda, servus Salomonis, cujus mater erat nomine Sarva, mulier vidua, levavit manum contra regem.

27. Et hæc est causa rebellionis adversus eum, quia Salomon ædificavit Mello, et coæquavit voraginem civitatis David patris sui.

28. Erat autem Jeroboam vir fortis et potens: vidensque Salomon adolescentem bonæ indolis et industrium, constituerat eum præfectum super tributa universæ domus Joseph.

29. Factum est igitur in tempore illo, ut Jeroboam egrederetur de Jerusalem, et inveniret eum Ahias Silonites propheta in via, operatus pallio novo: erant autem duo tantum in agro.

30. Apprehendensque Ahias pallium suum novum quo coopertus erat, scidit in duodecim partes:

31. Et ait ad Jeroboam: Tolle tibi decem

26. Jéroboam; fils de Nabat, Ephrathéen, de Sareda, serviteur de Salomon, dont la mère étoit une femme veuve qui s'appeloit Sarva, se souleva aussi contre le roi.

27. Et le sujet de sa révolte contre ce prince, vint de ce que Salomon avoit chargé d'impôts, non-seulement les étrangers, mais même les Israélites, lorsqu'il avoit bâti Mello, et rempli l'endroit creux et profond qui étoit dans la ville de David son père.

28. Or Jéroboam étoit un homme fort et puissant. Et Salomon voyant ce jeune homme intelligent et capable d'affaires, lui avoit donné l'intendance des tributs d'Ephraïm et de Manassé; ce qui lui donna le moyen de s'insinuer dans l'esprit de toute la maison de Joseph.

29. Il arriva en ce même temps que Jéroboam sortit de Jérusalem, et qu'Ahias Silonite prophète, ayant sur lui un manteau tout neuf, rencontra Jéroboam dans le chemin. Ils n'étoient qu'eux deux dans le champ:

30. Et Ahias prenant le manteau neuf qu'il avoit sur lui, le coupa en douze parts;

31. Et dit à Jéroboam: Prenez dix parts pour vous; car voici ce que dit

Avant Père chr. vulg. 980.

2. Par. x. 15.

quo Adad punxit Israel, dum ipse regnaret in Edom. Razon, roi de Syrie, fut ennemi d'Israël en même temps qu'Adad qui régnoit dans l'Idumée, molestoit aussi Israël.

† 27. Voyez au chap. ix. † 15. 24.

† 28. Ou subsides, ou corvées. L'hébreu à la lettre: des charges.

† 29. C'est-à-dire, de Silo, ville de la tribu d'Ephraïm.

vant l'ère  
chr. vulg.  
980.

le Seigneur Dieu d'Israël : Je diviserai et ôterai le royaume des mains de Salomon, et je vous en donnerai dix tribus ;

32. Il lui en demeurera une, à cause de David mon serviteur, et de la ville de Jérusalem que j'ai choisie d'entre toutes les tribus d'Israël ; *mais je vous abandonnerai les autres,*

33. Parce que Salomon m'a abandonné, et qu'il a adoré Astarthe, déesse des Sidoniens, Chamos, dieu de Moab, et Moloch, dieu des enfans d'Ammon, et qu'il n'a point marché dans mes voies, pour faire ce qui étoit juste devant moi, *et pour accomplir mes préceptes et mes ordonnances, comme David son père.*

34. Je ne retirerai pas néanmoins le royaume de ses mains ; mais je le lui laisserai gouverner tout le reste de ses jours, à cause de David mon serviteur que j'ai choisi, qui a gardé mes ordonnances et mes préceptes.

35. Mais j'ôterai le royaume d'entre les mains de son fils, et je vous en donnerai dix tribus ;

36. Et j'en donnerai une à son fils, afin qu'il reste toujours à mon serviteur David une lampe qui luise devant moi dans la ville de Jérusalem que j'ai choisie, afin que mon nom y soit honoré.

37. Mais, pour vous, je vous prendrai, et vous régnerez sur tout ce que

scissuras : hæc enim dicit Dominus Deus Israel : Ecce ego scindam regnum de manu Salomonis, et dabo tibi decem tribus.

32. Porro una tribus remanebit ei, propter servum meum David, et Jerusalem civitatem quam elegi ex omnibus tribubus Israel :

33. Eo quod dereliquerit me, et adorerit Astarthen deam Sidoniorum, et Chamos deum Moab, et Moloch deum filiorum Ammon : et non ambulaverit in viis meis, ut faceret justitiam coram me, et præcepta mea, et judicia sicut David pater ejus.

34. Nec auferam omne regnum de manu ejus, sed ducem ponam eum cunctis diebus vitæ suæ : propter David servum meum quem elegi, qui custodivit mandata mea et præcepta mea.

35. Auferam autem regnum de manu filii ejus, et dabo tibi decem tribus :

36. Filio autem ejus dabo tribum unam, ut remaneat lucerna David servo meo cunctis diebus coram me in Jerusalem civitate, quam elegi ut esset nomen meum ibi.

37. Te autem assumam, et regnabis su-

per omnia quæ desiderat anima tua, erisque rex super Israel.

38. Si igitur audieris omnia quæ præcepero tibi, et ambula-veris in viis meis, et feceris quod rectum est coram me, custodiens mandata mea et præcepta mea, sicut fecit David servus meus : ero tecum, et ædificabo tibi domum fidelem, quomodo ædificavi David domum, et tradam tibi Israel :

39. Et affligam semen David super hoc, verumtamen non cunctis diebus

40. Voluit ergo Salomon interficere Jeroboam : qui surrexit, et aufugit in Ægyptum ad Sésac regem Ægypti, et fuit in Ægypto usque ad mortem Salomonis.

## II. Paratipomènes, IX. 29 et suiv.

41. Reliquum autem verborum Salomonis, et omnia quæ fecit, et sapientia ejus : ecce universa scripta sunt in libro verborum dierum Salomonis.

42. Dies autem quos regnavit Salomon in Jerusalem super omnem Israel, quadraginta anni sunt.

43. Dormivitque Salomon cum patribus

ψ 41. Ce livre est perdu.

votre ame désire, et vous serez roi dans Israël.

38. Si vous écoutez donc tout ce que je vous ordonne, si vous marchez dans mes voies, et que vous fassiez ce qui est juste et droit devant mes yeux, en gardant mes ordonnances et mes préceptes, comme a fait David mon serviteur, je serai avec vous, je vous ferai une maison *qui sera stable et fidèle*, comme j'en ai fait une à mon serviteur David, et je vous livrerai *la plus grande partie* d'Israël ;

39. Et j'affligerai en ce point la race de David, mais non pour toujours.

40. Salomon voulut donc faire mourir Jéroboam, *dès qu'il sut ce qui lui étoit arrivé* ; mais il s'enfuit en Egypte, vers Sésac, roi de ce pays, et il y demeura jusqu'à la mort de Salomon.

41. Tout le reste des actions de Salomon, tout ce qu'il a fait, et tout ce qui regarde sa sagesse, est écrit dans le livre *qui contient l'histoire* du règne de Salomon. "

42. Le temps pendant lequel il régna dans Jérusalem sur tout Israël fut de quarante ans.

43. Et Salomon s'endormit avec ses pères ; et il fut enseveli en la ville

Avant l'ère chr. vulg.

990.

875.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
875.

de David son père ; " et Roboam son  
fils *unique* régna en sa place.

suis, et sepultus est in  
civitate David patris  
sui, regnavitque Ro-  
boam filius ejus pro eo.

✧ 45. Voyez dans ce volume la *Dissertation sur le salut de Salomon*.

## CHAPITRE XII.

Roboam donne lieu à la séparation des dix tribus, qui choisissent Jéroboam pour roi. Roboam se prépare à faire la guerre à Jéroboam. Le prophète Séméias le lui défend. Culte impie des veaux d'or établi par Jéroboam.

### II. Paratipomènes, X.

1. ALORS Roboam vint à Sichem, dans la tribu d'Ephraïm, parce que tout Israël s'y étoit assemblé pour l'établir roi.

2. Mais Jéroboam, fils de Nabat, qui étoit encore dans l'Égypte où il s'étoit réfugié dans la crainte qu'il avoit du roi Salomon, ayant appris la mort de celui-ci, revint de ce pays ; "

3. Parce qu'on lui avoit envoyé des gens pour le faire revenir. Jéroboam vint" donc avec tout le peuple d'Israël trouver Roboam, et ils lui dirent :

4. Votre père nous avoit chargés d'un joug très-dur; diminuez donc maintenant quelque chose de l'extrême dureté du gouvernement de votre père, et de ce joug très-pesant qu'il avoit imposé sur nous; et nous vous servirons.

1. VENIT autem Roboam in Sichem : illuc enim congregatus erat omnis Israel ad constituendum eum regem.

2. At vero Jero-boam filius Nabat, cum adhuc esset in Ægypto profugus a facie regis Salomonis, audita morte ejus, reversus est de Ægypto.

3. Miseruntque et vocaverunt eum : venit ergo Jero-boam, et omnis multitudo Israel, et locuti sunt ad Roboam, dicentes :

4. Pater tuus durissimum jugum imposuit nobis : tu itaque nunc imminue paululum de imperio patris tui durissimo, et de jugo gravissimo quod

✧ 2. On lit dans l'hébreu, *Et sederat in Ægypto*. Le même mot **שׁוּב**, peut signifier *et sederat*, ou *est reversus est*; la différence ne vient que de ce qu'on y lit **י**, in, pour **ד**, de, devant le mot *Ægypto*.

✧ 3. On lit dans l'hébreu *Et venerunt*, **וַיָּבֹאוּ**, au lieu de **וַיָּבִיאוּ**, *Et venit*, qu'on lit au 11<sup>e</sup> livre des Paral. x. 3.

imposuit nobis , et serviemus tibi.

5. Qui ait eis : Ite usque ad tertium diem, et revertimini ad me. Cumque abisset populus ,

6. Iniit consilium rex Roboam cum senioribus, qui assistebant coram Salomone patre ejus, cum adhuc viveret, et ait : Quod datis mihi consilium, ut respondeam populo huic ?

7. Qui dixerunt ei : Si hodie obedieris populo huic, et servieris, et petitioni eorum cesseris, locutusque fueris ad eos verba lenia, erunt tibi servi cunctis diebus.

8. Qui dereliquit consilium senum, quod dederant ei, et adhibuit adolescentes, qui nutriti fuerant cum eo, et assistebant illi,

9. Dixitque ad eos : Quod mihi datis consilium, ut respondeam populo huic, qui dixerunt mihi : Levius fac jugum quod imposuit pater tuus super nos ?

10. Et dixerunt ei juvenes qui nutriti fuerant cum eo : Sic

5. Roboam leur répondit ; Allez-vous-en *maintenant*, et dans trois jours revenez me trouver. Le peuple s'étant retiré,

6. Le roi Roboam tint conseil avec les vieillards qui étoient auprès de Salomon son père lorsqu'il vivoit encore, et il leur dit : Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple ?

7. Ils lui répondirent : Si vous obéissez maintenant à ce peuple, et que vous leur cédiez, en vous rendant à leur demande", et en leur parlant avec douceur, ils s'attacheront pour toujours à votre service.

8. Mais Roboam, n'approuvant point le conseil que les vieillards lui avoient donné, voulut consulter les jeunes gens qui avoient été nourris avec lui," et qui étoient toujours près de sa personne,

9. Et il leur dit : Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple qui est venu me dire : Adoucissez un peu le joug que votre père a imposé sur nous ?

10. Ces jeunes gens, qui avoient été nourris avec ce prince, lui répondirent : Voici la réponse que vous

Avant l'ère  
chr. vulg.  
975.

† 7. On lit dans l'hébreu וַעֲנִיתָם, *Et responderis eis*. Peut-être pour וַיִּצְוֶנָה, *Et placueris eis*, que l'on trouve au 11<sup>e</sup> livre des Paralipomènes, x. 7.

† 8. C'étoit l'usage des princes orientaux de faire élever leurs fils avec de jeunes seigneurs de leur âge.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
975.

ferez à ce peuple qui est venu vous dire : Votre père a rendu notre joug très-pesant ; nous vous prions de nous soulager ; et vous lui parlerez en ces termes : Le plus petit de mes doigts est plus gros que mon père ne l'étoit par le *milieu* du corps ;

11. Mon père, à ce que vous dites, a imposé sur vous un joug pesant ; et moi je le rendrai encore plus pesant ; mon père vous a battus avec des verges ; et moi je vous châtierai avec des scorpions. "

12. Jéroboam vint donc avec tout le peuple trouver Roboam le troisième jour, selon que Roboam le leur avoit dit : Revenez me trouver dans trois jours.

13. Et le roi répondit durement au peuple ; et abandonnant le conseil que les vieillards lui avoient donné,

14. Il leur parla selon que les jeunes gens le lui avoient conseillé, et leur dit : Mon père vous a imposé un joug pesant ; mais moi je le rendrai encore plus pesant ; mon père vous a battus avec des verges ; mais moi je vous châtierai avec des scorpions.

Sup. xi. 51. 15. Et le roi ne se rendit point à la volonté du peuple, parce que le Seigneur s'étoit détourné de lui *dans*

loqueris populo huic qui locuti sunt ad te, dicentes : Pater tuus aggravavit jugum nostrum, tu releva nos : Sic loqueris ad eos : Minimus digitus meus grossior est dorso patris mei.

11. Et nunc pater meus posuit super vos jugum grave : ego autem addam super jugum vestrum : pater meus cecidit vos flagellis, ego autem cædam vos scorpionibus.

12. Venit ergo Jero-boam, et omnis populus ad Roboam die tertia, sicut locutus fuerat rex, dicens : Revertimini ad me die tertia.

13. Responditque rex populo dura, derelicto consilio seniorum quod ei dederant,

14. Et locutus est eis secundum consilium juvenum, dicens : Pater meus aggravavit jugum vestrum, ego autem addam jugo vestro : pater meus cecidit vos flagellis, ego autem cædam vos scorpionibus.

15. Et non acquievit rex populo : quoniam aversatus fuerat eum

† 10. Le mot *digitus* n'est pas exprimé dans l'hébreu ; l'usage le faisoit apparemment sous-entendre, ou les copistes l'ont omis.

† 11. Sorte de fouet de cordes plombées ou garnies de fers tranchans. Voyez la *Dissertation sur les Supplices*, à la tête du livre des Nombres, tom. III.

† 12. On lit dans l'hébreu irrégulièrement וָבָרָא, et *venerunt*, pour וָבָרָא, et *venit*.

Dominus, ut suscitaret verbum suum, quod locutus fuerat in manu Ahiaë Silonitæ, ad Jeroboam filium Nabat.

16. Videns itaque populus quod noluisset eos audire rex, respondit ei, dicens: Quæ nobis pars in David? vel quæ hereditas in filio Isai? Vade in tabernacula tua, Israel: nunc vide domum tuam, David. Et abiit Israel in tabernacula sua.

17. Super filios autem Israel, quicumque habitabant in civitatibus Juda, regnavit Roboam.

18. Misit ergo rex Roboam Aduram, qui erat super tributa: et lapidavit eum omnis Israel, et mortuus est. Porro rex Roboam festinus ascendit currum, et fugit in Jerusalem:

19. Recessitque Israel a domo David, usque in præsentem diem.

20. Factum est autem cum audisset om-

sa colère," pour vérifier la parole qu'il avoit dite à Jéroboam, fils de Nabat, par Ahias Silonite.

16. Le peuple voyant donc que le roi n'avoit point voulu les écouter, commença de dire: Qu'avons-nous de commun avec la famille de David? Quel héritage avons-nous à espérer du fils d'Isaï? Israël, retirez-vous" dans vos tentes; et vous, fils de David, pourvoyez" maintenant à votre maison. Israël se retira donc dans ses tentes, et secoua le joug de Roboam.

17. Mais Roboam régna sur tous les enfans d'Israël qui demeuroient dans les villes de Juda et sur la tribu de Benjamin.

18. Le roi Roboam envoya ensuite Aduram, qui avoit la surintendance des tributs, pour les exiger; mais tout Israël" le lapida, et il mourut. Le roi Roboam monta aussitôt" sur son char, et s'enfuit à Jérusalem.

19. Et Israël se sépara de la maison de David, comme il l'est encore aujourd'hui.

20. Tous ceux d'Israël ayant entendu dire que Jéroboam étoit re-

ψ 15. Hébr. autr. parce que le Seigneur permit cette révolution, pour, etc.

ψ 16. On lit dans l'hébreu, אָלַי, et non, vraisemblablement pour אָלַי, et quæ.

Ibid. Le mot *Vade* est omis dans l'hébreu ici et dans les Paralipomènes, où l'on trouve *unusquisque* qui manque ici. 2. Par. x. 16.

Ibid. Au lieu de *Vide*, אָנֹכִי, écrit par *aleph*, les Septante ont lu *Pasce*, אָנֹכִי, écrit par *aïn*: Gouvernez votre maison.

ψ 18. Ou peut-être pour apaiser le peuple.

Ibid. Au 11<sup>e</sup> livre des Paral. x. 18. au lieu de אָלַי, *omnis*, on lit אָלַי, *filiis*: les enfans d'Israël, ceux qui s'étoient retirés de l'obéissance de Roboam.

Ibid. Hébr. autr. Le roi Roboam s'opiniâtrant, monta sur son char.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
975.

venu, l'envoyèrent querir, et le firent venir dans une assemblée générale, où ils l'établirent roi sur tout Israël. Et nul ne suivit la maison de David, que la seule tribu de Juda et celle de Benjamin.

nis Israel, quod reversus esset Jeroboam, miserunt, et vocaverunt eum congregato cœtu, et constituerunt eum regem super omnem Israel, necsecutus est quisquam domum David præter tribum Juda solam.

II. *Paratipomènes*, XI. 1-4.

21. Roboam étant venu à Jérusalem, assembla toute la maison de Juda et la tribu de Benjamin, au nombre de cent quatre-vingt mille hommes de guerre choisis, afin qu'ils combattissent contre la maison d'Israël, et qu'ils réduisissent le royaume sous l'obéissance de Roboam, fils de Salomon.

21. Venit autem Roboam Jerusalem, et congregavit universam domum Juda, et tribum Benjamin, centum octoginta millia electorum virorum bellatorum, ut pugnarent contra domum Israel, et reducerent regnum Roboam filio Salomonis.

22. Alors le Seigneur adressa sa parole à Séméias, homme de Dieu, et lui dit :

22. Factus est autem sermo Domini ad Semeiam virum Dei, dicens :

23. Parlez à Roboam, fils de Salomon, roi de Juda, à toute la maison de Juda et à la tribu de Benjamin, et à tout le reste du peuple, et dites-leur :

23. Loquere ad Roboam filium Salomonis regem Juda, et ad omnem domum Juda et Benjamin, et reliquos de populo, dicens :

24. Voici ce que dit le Seigneur : Vous ne vous mettez point en campagne, et vous ne ferez point la guerre contre les enfans d'Israël qui sont vos frères. Que chacun retourne en sa maison ; car c'est moi qui ai fait ceci. Ils écoutèrent la parole du Seigneur, et ils s'en retournèrent, selon que le Seigneur le leur avoit commandé.

24. Hæc dicit Dominus : Non ascendetis, neque bellabitis contra fratres vestros filios Israel : revertatur vir in domum suam, a me enim factum est verbum hoc. Audierunt sermonem Domini, et reversi sunt de

† 20. Peut-être faudroit-il lire : Et nul ne suivit la maison de Juda que la seule tribu de Benjamin. Le verset suivant confirme cette conjecture.

† 21. On lit dans l'hébreu, et venerunt, וָבָאוּ, pour וָבָא, Et venit.

itinere, sicut eis præceperat Dominus.

25. *Ædificavit autem Jeroboam Sichem in monte Ephraim, et habitavit ibi: et egressus inde, ædificavit Phanuel.*

26. *Dixitque Jeroboam in corde suo: Nunc revertetur regnum ad domum David,*

27. *Si ascenderit populus iste, ut faciat sacrificia in domo Domini in Jerusalem: et convertetur cor populi hujus ad dominum suum Roboam regem Juda, interficientque me, et revertentur ad eum.*

28. *Et excogitato consilio fecit duos vitulos aureos, et dixit eis: Nolite ultra ascendere in Jerusalem: Ecce dii tui, Israel, qui te eduxerunt de terra Ægypti.*

29. *Posuitque unum in Bethel, et alterum in Dan:*

30. *Et factum est verbum hoc in peccatum: ibat enim populus ad adorandum vitulum usque in Dan.*

31. *Et fecit fana in excelsis, et sacerdotes de extremis populi, qui non erant de filiis Levi.*

32. *Constituitque*

25. Or Jéroboam rebâtit Sichem sur la montagne d'Ephraïm, et il y établit sa demeure; et étant sorti de là, et *ayant passé le Jourdain*, il rebâtit Phanuel *sur le torrent de Jeboc.*

26. Jéroboam dit cependant en lui-même: Le royaume retournera bientôt à la maison de David,

27. Si ce peuple va à Jérusalem, pour y offrir des sacrifices dans la maison du Seigneur; le cœur de ce peuple retournera alors vers Roboam, roi de Juda son seigneur; et ils me tueront, et retourneront à lui.

28. Et après y avoir bien pensé, il fit deux veaux d'or sur le modèle du dieu Apis qu'il avoit vu adorer en Egypte, et du veau d'or que les Israélites avoient élevé dans le désert, et il dit au peuple: N'allez plus à l'avenir à Jérusalem. Israël, voici vos dieux qui vous ont tiré de l'Egypte.

29. Il les mit *aux deux extrémités du royaume, savoir*, l'un à Béthel, et l'autre à Dan:

30. Ce qui devint un sujet de scandale et de péché; car ce peuple, *amateur de la nouveauté, abandonnant le Seigneur*, alloit jusqu'à Dan, pour y adorer ce veau.

31. Il fit aussi des temples dans les hauts lieux *consacrés à l'honneur des idoles*; et il y établit pour prêtres les derniers du peuple, qui n'étoient point enfans de Lévi.

32. Il ordonna aussi qu'on célé-

Avant l'ère  
chr. vulg.  
973.

Ex. xxxii. 8.

Tob. i. 5.

† 31. Hébr. autr. des hommes pris d'entre le peuple.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
973.

breroit un jour solennel dans le huitième mois, qui seroit le quinzième du même mois, pour répondre au jour solennel qui se célébroit en Juda *au septième mois*; et il montoit lui-même à l'autel, *pour faire les fonctions de prêtre; et relever, par sa dignité, le culte des idoles*. Il fit la même chose à Béthel, sacrifiant *lui-même* aux veaux d'or qu'il avoit fait faire; et il établit dans Béthel des prêtres des hauts lieux qu'il avoit bâtis.

33. Le quinzième jour du huitième mois, qu'il avoit fait *solennel* à sa antaisie, " il monta à l'autel qu'il avoit bâti dans Béthel, *pour y offrir des sacrifices*; et il fit faire une fête solennelle aux enfans d'Israël, et monta à l'autel, pour y offrir de l'encens.

diem solemnem in mense octavo, quinta decima die mensis; in similitudinem solemnitatis quæ celebrabatur in Juda. Et ascendens altare, similiter fecit in Bethel, ut immolaret vitulis quos fabricatus fuerat: constituitque in Bethel sacerdotes excelsorum quæ fecerat.

33. Et ascendit super altare quod extruxerat in Bethel, quinta decima die mensis octavi, quem fixerat de corde suo, et fecit solemnitatem filiis Israel, et ascendit super altare, ut adoleret incensum.

‡ 33. On lit dans l'hébreu sans aucun sens, מלכד, pour מלכבו, de corde suo.

## CHAPITRE XIII.

Un prophète prédit devant Jéroboam la naissance de Josias et la destruction des hauts lieux. Ce prophète est tué par un lion, pour avoir désobéi au commandement de Dieu. Jéroboam persiste dans son impiété.

1. En même temps un homme de Dieu vint de Juda à Béthel par l'ordre du Seigneur, lorsque Jéroboam étoit près de l'autel, et qu'il y brûloit de l'encens;

2. Et il s'écria contre l'autel, en parlant ainsi de la part du Seigneur: Autel, autel, voici ce que dit le Seigneur: Il naîtra dans la maison de David un fils qui s'appellera Josias, et il immolera sur toi les prêtres des hauts lieux qui t'encensent mainte-

1. Et ecce vir Dei venit de Juda in sermone Domini in Bethel, Jeroboam stante super altare, et thus jaciente:

2. Et exclamavit contra altare in sermone Domini, et ait: Altare, altare, hæc dicit Dominus: Ecce filius nascetur domui David, Josias nomine,

et immolabit super te sacerdotes excelso-  
rum, qui nunc in te  
thura succendunt, et  
ossa hominum super  
te incendet.

3. Deditque in illa  
die signum dicens :  
Hoc erit signum quod  
locutus est Dominus :  
Ecce altare scindetur,  
et effundetur cinis qui  
in eo est.

4. Cumque audisset  
rex sermonem homi-  
nis Dei, quem incla-  
maverat contra altare  
in Bethel, extendit  
manum suam de al-  
tari, dicens : Appre-  
hendite eum. Et exau-  
ruit manus ejus quam  
extenderat contra eum :  
nec valuit retrahere  
eam ad se.

5. Altare quoque  
scissum est, et effusus  
est cinis de altari,  
juxta signum quod  
prædixerat vir Dei in  
sermone Domini.

6. Et ait rex ad vi-  
rum Dei : Deprecare  
faciem Domini Dei tui,  
et ora pro me, ut res-  
tituatur manus mea  
mihi. Oravitque vir  
Dei faciem Domini,  
et reversa est manus  
regis ad eum, et facta  
est sicut prius fuerat.

7. Locutus est au-  
tem rex ad virum Dei :  
Veni mecum domum  
ut prandeas, et dabo  
tibi munera.

8. Responditque vir  
6.

nant, et brûlera sur toi les os des  
hommes.

3. Et en même temps, pour preuve  
de ce qu'il prédisoit, il ajouta : Voici  
ce qui fera connoître que le Seigneur  
a parlé : L'autel va *tout présentement*  
se rompre, et la cendre qui est dessus  
se répandra par terre.

4. Le roi ayant entendu ces paro-  
les que l'homme de Dieu avoit pro-  
noncées à haute voix contre l'autel  
qui étoit à Béthel, étendit sa main  
de dessus l'autel, et dit : Qu'on l'ar-  
rête. Et en même temps la main  
qu'il avoit étendue contre le pro-  
phète, se sécha, et il ne put plus la  
retirer à lui.

5. L'autel aussitôt se rompit en  
deux, et la cendre qui étoit dessus  
se répandit, selon le miracle que  
l'homme de Dieu avoit, par le com-  
mandement du Seigneur, prédit  
*devoir arriver.*

6. Alors le roi dit à l'homme de  
Dieu : Offrez vos prières au Seigneur  
votre Dieu, et priez-le pour moi,  
afin qu'il me rende *l'usage de ma*  
main. Et l'homme de Dieu pria le  
Seigneur, et le roi retira sa main à  
lui, et elle devint comme elle étoit  
auparavant.

7. Le roi dit encore à l'homme de  
Dieu : Venez dîner avec moi dans  
ma maison, et je vous ferai des pré-  
sens.

8. L'homme de Dieu dit au roi :  
8

Avant l'ère  
chr. vulg.  
973.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
973.

Quand vous me donneriez la moitié de votre maison, je n'irai point avec vous, et je ne mangerai point de pain, ni ne boirai d'eau en ce lieu-ci ;

9. Car le Seigneur en me donnant cet ordre, m'a fait ce commandement : Vous ne mangerez point là de pain ; et n'y boirez point d'eau, et vous ne vous en retournerez point par le même chemin que vous êtes venu.

10. Il s'en alla donc par un autre chemin, et il ne retourna pas par le même qu'il avoit pris pour venir à Béthel.

11. Orily avoit un vieux prophète qui demouroit à Béthel, à qui ses enfans vinrent dire " toutes les œuvres merveilleuses que l'homme de Dieu avoit faites ce jour-là à Béthel ; et ils rapportèrent à leur père les paroles qu'il avoit dites au roi.

12. Leur père leur dit : Par où s'en est-il allé ? Ses enfans lui montrèrent le chemin par où l'homme de Dieu, qui étoit venu de Juda, s'en étoit allé.

13. Et il dit à ses fils : Sellez-moi mon âne. Après qu'ils l'eurent sellé, il monta dessus,

14. Et s'en alla après l'homme de Dieu, qu'il trouva assis sous un térébinthe, et il lui dit : Etes-vous

Dei ad regem : Si dederis mihi mediam partem domus tuæ, non veniam tecum, nec comedam panem, neque bibam aquam in loco isto :

9. Sic enim mandatum est mihi in sermone Domini præcipientis : Non comedes panem, neque bibes aquam, nec reverteris per viam qua venisti.

10. Abiit ergo per aliam viam, et non est reversus per iter quo venerat in Bethel.

11. Pæphetes autem quidam senex habitabat in Bethel, ad quem venerunt filii sui, et narraverunt ei omnia opera quæ fecerat vir Dei illa die in Bethel : et verba quæ locutus fuerat ad regem, narraverunt patri suo.

12. Et dixit eis pater eorum : Per quam viam abiit ? Ostenderunt ei filii sui viam per quam abierat vir Dei, qui venerat de Juda.

13. Et ait filiis suis : Sternite mihi asinum. Qui cum stravissent, ascendit,

14. Et abiit post virum Dei, et invenit eum sedentem subtus

‡ 11. On lit dans l'hébreu : *et venit filius ejus, et narravit*, ויבוא בניו ויספרו, au lieu de ויבאו בניו ויספרו. *et venerunt filii ejus, et narraverunt* : à la fin du ‡, on lit dans l'hébreu *narraverunt patri suo*, comme dans la Vulgate. Et toute la suite confirme ce pluriel.

terebinthum , et ait illi ? Tune es vir Dei , qui venisti de Juda ? Respondit ille : Ego sum.

15. Dixitque ad eum : Veni mecum domum , ut comedas panem.

16. Qui ait : Non possum reverti , neque venire tecum : nec comedam panem , neque bibam aquam in loco isto :

17. Quia locutus est Dominus ad me in sermone Domini , dicens : Non comedes panem , et non bibes aquam ibi , nec revertaris per viam qua ieris.

18. Qui ait illi : Et ego propheta sum similis tui : et angelus locutus est mihi in sermone Domini , dicens : Reduc eum tecum in domum tuam , ut comedat panem , et bibat aquam. Fefellit eum ,

19. Et reduxit secum : comedit ergo panem in domo ejus , et bibit aquam.

20. Cumque sederent ad mensam , factus est sermo Domini ad prophetam qui reduxerat eum :

21. Et exclamavit ad virum Dei , qui venerat de Juda , dicens : Hæc dicit Dominus :

l'homme de Dieu qui êtes venu de Juda ? Il lui répondit : Je le suis.

15. Venez , lui dit-il , avec moi dans ma maison , pour manger *un peu* de pain.

16. L'homme de Dieu lui répondit : Je ne puis retourner , ni aller avec vous ; et je ne mangerai point de pain , ni ne boirai d'eau en ce lieu-ci ;

17. Car le Seigneur , en me parlant , comme le Seigneur a coutume de parler , *c'est-à-dire , avec cette autorité absolue qui convient à sa divine majesté* , m'a donné cet ordre : Vous ne mangerez point de pain , et ne boirez point d'eau en ce lieu-là , et vous ne retournerez point par le chemin où vous serez allé.

18. Cet homme lui répondit : Je suis moi-même prophète comme vous , et un ange est venu me dire de la part du Seigneur : Ramenez-le avec vous dans votre maison , afin qu'il mange du pain , et qu'il boive de l'eau. Il le trompa ainsi ,

19. Et l'emmena avec lui. L'homme de Dieu mangea du pain dans sa maison , et il but de l'eau.

20. Et lorsqu'ils étoient à table , le Seigneur fit entendre sa parole au prophète qui l'avoit ramené :

21. Et *ce prophète* cria à l'homme de Dieu , qui étoit venu de Juda , et dit : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que vous n'avez pas obéi à la

Avant l'ère  
chr. vulg.  
975.

parole du Seigneur, et que vous n'avez point gardé le commandement que le Seigneur votre Dieu vous avoit fait,

22. Et que vous êtes revenu en ce lieu, où vous avez mangé du pain et bu de l'eau, quoique Dieu vous eût ordonné de n'y point manger de pain, et de n'y point boire d'eau, votre corps mort ne sera point porté au sépulcre de vos pères. "

23. Après que l'homme de Dieu eut bu et mangé, *le vieux prophète* sella son âne pour le prophète qu'il avoit ramené. "

24. Et comme l'homme de Dieu étoit en chemin pour s'en retourner, un lion le rencontra qui le tua ; et son corps demeura étendu mort dans le chemin : l'âne se tint auprès de lui ; et le lion demeura auprès de son corps.

25. Des gens qui passaient par-là virent son corps étendu dans le chemin, et le lion qui se tenoit près du corps, et ils vinrent publier *ce qu'ils avoient vu*, dans la ville où ce vieux prophète demouroit.

26. Ce prophète, qui l'avoit fait

‡ 22. C'étoit une grande punition pour un Hébreu. On voit l'antiquité des sépultures particulières dans celle des patriarches. Gen. xxiii. 4. et seqq.

‡ 23. On lit dans l'hébreu : *Et stravit ei asinum, propheta quem reduxerat cum* ; en sorte que le nominatif manque, le régime est double, et le nom de *prophète* qui dans tout ce chapitre désigne le vieillard de Béthel, se trouve transféré à l'homme qui étoit venu de Juda, et qui est appelé dans tout ce chapitre *l'homme de Dieu*. Peut-être qu'au lieu de נָבִיא, *propheta*, il faudroit lire נְבִיאָהוּ, *propheta qui reduxerat cum*, comme au ‡ 20.

Quia non obediens fuisti ori Domini, et non custodisti mandatum quod præcepit tibi Dominus Deus tuus,

22. Et reversus es, et comedisti panem, et bibisti aquam, in loco in quo præcepit tibi ne comederes panem, neque biberes aquam, non inferetur cadaver tuum in sepulchrum patrum tuorum.

23. Cumque comedisset et bibisset, stravit asinum suum prophetae quem reduxerat.

24. Qui cum abiisset, invenit eum leo in via, et occidit, et erat cadaver ejus projectum in itinere : asinus autem stabat juxta illum, et leo stabat juxta cadaver.

25. Et ecce viri transeuntes viderunt cadaver projectum in via, et leonem stantem juxta cadaver. Et venerunt et divulgaverunt in civitate, in qua propheta ille senex habitabat.

26. Quod cum au-

disset propheta ille qui reduxerat eum de via, ait : Vir Dei est, qui inobediens fuit ori Domini, et tradidit eum Dominus leoni, et confregit eum, et occidit juxta verbum Domini, quod locutus est ei.

27. Dixitque ad filios suos : Sternite mihi asinum. Qui cum stravissent,

28. Et ille abiisset, invenit cadaver ejus projectum in via, et asinum et leonem stantes juxta cadaver : non comedit leo de cadavere, nec læsit asinum.

29. Tulit ergo propheta cadaver viri Dei, et posuit illud super asinum, et reversus intulit in civitatem prophetæ senis ut plangeret eum.

30. Et posuit cadaver ejus in sepulchro suo : et planxerunt eum : Heu, heu, mi frater !

31. Cumque planxissent eum, dixit ad filios suos : Cum mortuus fuero, sepelite me in sepulchro in quo vir Dei sepultus est : juxta ossa ejus ponite ossa mea.

32. Profecto enim veniet sermo quem prædixit in sermone Domini contra altare quod est in Bethel, et

revenir de son chemin, l'ayant appris, dit : C'est un homme de Dieu qui a été désobéissant à la parole du Seigneur, et le Seigneur l'a livré à un lion qui l'a mis en pièces et l'a tué, selon la parole qu'il lui avoit dite.

27. Et il dit à ses fils : Sillez-moi mon âne. Après qu'ils l'eurent sellé,

28. Il s'en alla, et il trouva le corps mort étendu dans le chemin, et l'âne et le lion qui se tenoient près du corps : le lion ne mangea point du corps mort, et ne fit point de mal à l'âne.

29. Le prophète prit donc le corps mort de l'homme de Dieu, le mit sur son âne, et le ramena dans la ville où il demouroit, pour le pleurer.

30. Il mit le corps dans son sépulcre, et ils le pleurèrent, en disant : Hélas ! hélas, mon frère !

31. Après qu'ils l'eurent pleuré, il dit à ses fils : Quand je serai mort, ensevelissez-moi dans le même sépulcre où repose l'homme de Dieu ; mettez mes os auprès de ses os ;

32. Car ce qu'il a prédit de la part du Seigneur contre l'autel qui est à Bethel, et contre tous les temples des hauts lieux qui sont dans les villes du royaume d'Israël qui aura

Avant l'ère  
chr. vulg.  
973.

*pour capitale la ville de Samarie, " arrivera très-certainement.*

33. Après ces choses, Jéroboam ne revint point du dérèglement de sa vie toute corrompue; mais il prit au contraire des derniers " du peuple pour en faire les prêtres des hauts lieux *consacrés aux idoles*. Quiconque le vouloit, remplissoit sa main *d'offrandes qu'il élevoit devant l'autel*, et devenoit ainsi prêtre " des hauts lieux.

34. Ce fut là le péché de la maison de Jéroboam, et c'est pour cela qu'elle a été détruite et exterminée de dessus la terre *vingt-deux ans " après sa révolte*.

ψ 32. Samarie n'étoit pas encore bâtie, et le royaume des dix tribus ne portoit pas encore le nom de royaume de Samarie; mais c'est un prophète qui parle. L'hébreu n'exprime pas *sunt*; on peut également y sous-entendre *futura sunt*; et peut-être qu'au lieu de בְּעָרֵי, *in urbibus*, il faudroit lire בְּעִיר *in urbe*.

ψ 33. Voyez au chap. précédent, ψ 31.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, כֹּהֲנֵי, *sacerdotes*, pour כֹּהֵן, *sacerdos*.

ψ 34. Ou plutôt vingt-trois ans. Voyez la *Dissertation sur le iv<sup>e</sup> âge du monde*, à la tête des deux premiers livres des Rois, tom. v.

## CHAPITRE XIV.

Jéroboam envoie sa femme consulter le prophète Abias sur la maladie de son fils. Mort de Jéroboam. Nadab lui succède. Sésac, roi d'Égypte, pille le temple de Jérusalem. Roboam meurt. Abiam règne à sa place.

1. EN ce même temps, " Abia, fils de Jéroboam, tomba malade;

2. Et Jéroboam dit à sa femme : Allez-vous-en; changez d'habit; et qu'on ne connoisse point que vous êtes femme de Jéroboam : Allez à Silo où est le prophète Abias qui

1. IN tempore illo ægrotavit Abia filius Jero-boam.

2. Dixitque Jero-boam uxori suæ: Surge, et commuta habitum, ne cognoscaris quod sis uxor Jero-

Sup. xi. 31.

ψ 1. C'est le sentiment du P. de Carrières. Mais les commentateurs conviennent que ces mots, *en ce temps-là*, ne marquent pas toujours une liaison d'événement; et D. Calmet croit que ceci arriva sur la fin du règne de Jéroboam. *Infr.* ψ 14.

boam : et vade in Silo, ubi est Ahias propheta, qui locutus est mihi, quod regnaturus essem super populum hunc.

3. Tolle quoque in manu tua decem panes, et crustulam, et vas mellis, et vade ad illum : ipse enim indicabit tibi quid eventurum sit puero huic.

4. Fecit ut dixerat uxor Jeroboam : et consurgens abiit in Silo, et venit in domum Ahiaë : at ille non poterat videre, quia caligaverant oculi ejus præ senectute.

5. Dixit autem Dominus ad Ahiam : Ecce uxor Jeroboam ingreditur, ut consulat te super filio suo qui ægrotat : hæc et hæc loqueris ei. Cum ergo illa intraret, et dissimularet se esse quæ erat.

6. Audivit Ahias sonitum pedum ejus introeuntis per ostium, et ait : Ingredere, uxor Jeroboam : quare aliam te esse simulas ? ego autem missus sum ad te durus nuntius.

7. Vade, et dic Jeroboam : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Quia exaltavi te de medio populi, et dedi

m'a prédit que je régnerois sur ce peuple.

3. Prenez avec vous dix pains, un tourteau, et un vase plein de miel, et allez le trouver avec ces présents que vous lui offrirez ; car il vous fera connoître ce qui doit arriver à cet enfant.

4. La femme de Jéroboam fit ce qu'il lui avoit dit. Elle s'en alla aussitôt à Silo, et vint en la maison d'Ahias qui ne pouvoit plus voir, parce que ses yeux s'étoient obscurcis, à cause de son grand âge.

5. Le Seigneur dit donc à Ahias : Voici la femme de Jéroboam qui vient vous consulter sur son fils qui est malade : vous lui direz telle et telle chose. Comme la femme de Jéroboam entroit, en dissimulant qu'elle étoit, afin que le prophète pût lui parler avec plus de liberté,

6. Ahias à son arrivée entendit le bruit qu'elle fit en marchant, et il lui dit : Entrez, femme de Jéroboam ; pourquoi feignez-vous d'être une autre que vous n'êtes ? Vous attendez de moi une réponse favorable ; mais j'ai été envoyé pour vous annoncer une mauvaise nouvelle.

7. Allez, et dites à Jéroboam : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël, Je vous ai élevé du milieu des Israélites, et je vous ai établi chef de mon peuple d'Israël ;

Avant l'ère chr. vulg. 975.

‡ 3. Hébr. des gâteaux.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
973.

8. J'ai divisé le royaume de la maison de David, et vous l'ai donné; et après cela, vous n'avez point été comme mon serviteur David, qui a gardé mes commandemens, et qui m'a suivi de tout son cœur en faisant ce qui m'étoit agréable;

9. Mais vous avez commis plus de mal que tous ceux qui ont été avant vous; et vous vous êtes fait des dieux étrangers et jetés en fonte, pour irriter ma colère, et vous m'avez rejeté derrière vous.

Infr. xv.  
29.

10. C'est pourquoi je ferai tomber toutes sortes de maux sur la maison de Jéroboam, et je ferai mourir dans la maison " de Jéroboam jusqu'aux animaux, jusqu'à celui que l'on conservoit précieusement, et jusqu'au dernier de sa famille " qui se trouvera dans Israël, et je nettoierai tous les restes de la maison de Jéroboam, comme on a coutume de nettoyer le fumier, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus.

11. Ceux de la maison de Jéroboam qui mourront dans la ville, seront mangés par les chiens; et ceux qui mourront à la campagne, seront mangés par les oiseaux du ciel; cela sera ainsi, car c'est le Seigneur qui a parlé.

12. Allez-vous-en donc, et retournez en votre maison; et au moment

te ducem super populum meum Israel:

8. Et scidi regnum domus David, et dedi illud tibi, et non fuisti sicut servus meus David, qui custodivit mandata mea, et secutus est me in toto corde suo, faciens quod placitum esset in conspectu meo:

9. Sed operatus es mala super omnes qui fuerunt ante te, et fecisti tibi deos alienos et conflatiles, ut me ad iracundiam provocares, me autem projecisti post corpus tuum:

10. Idcirco ecce ego inducam mala super domum Jeroboam, et percutiam de Jeroboam mingentem ad parietem, et clausum, et novissimum in Israel: et mundabo reliquas domus Jeroboam, sicut mundari solet firmus usque ad purum.

11. Qui mortui fuerint de Jeroboam in civitate, comedent eos canes: qui autem mortui fuerint in agro, vorabunt eos aves cœli: quia Dominus locutus est.

12. Tu igitur surge, et vade in domum

† 10. *Mingentem ad parietem.* Voyez la note sur le 1<sup>er</sup> livre des Rois, xxv. 22.

*Ibid.* Hébr. litt. *clausum et derelictum*: celui qui est gardé avec le plus de soin, comme celui qui est le plus négligé.

tuam : et in ipso introitu pedum tuorum in urbem , morietur puer ,

13. Et planget eum omnis Israel , et sepeliet : iste enim solus inferetur de Jeroboam in sepulchrum , quia inventus est super eo sermo bonus a Domino Deo Israel , in domo Jeroboam.

14. Constituit autem sibi Dominus regem super Israel , qui percutiet domum Jeroboam in hac die , et in hoc tempore.

15. Et percutiet Dominus Deus Israel , sicut moveri solet arundo in aqua : et evellat Israel de terra bona hac , quam dedit patribus eorum : et ventilabit eos trans flumen : quia fecerunt sibi lucos , ut irritarent Dominum.

16. Et tradet Dominus Israel propter peccata Jeroboam , qui peccavit et peccare fecit Israel.

17. Surrexit itaque

où vous mettrez le pied dans la ville , l'enfant mourra ,

13. Et tout Israël le pleurera et l'ensevelira ; c'est le seul de la maison de Jéroboam , qui sera mis dans le tombeau , parce que le Seigneur Dieu d'Israël l'a regardé d'un œil favorable " dans la maison de Jéroboam.

14. Mais le Seigneur s'est établi un roi sur Israël , qui ruinera la maison de Jéroboam en ce jour , et en ce temps même où nous vivons."

15. Le Seigneur Dieu frappera" ainsi Israël , et le rendra comme le roseau qui est agité dans les eaux ; et il arrachera Israël de cette terre si excellente qu'il a donnée à leurs pères , et il les dispersera au delà du fleuve de l'Euphrate où ils seront emmenés captifs , parce qu'ils ont consacré à leur impiété de grands bois pour irriter le Seigneur contre eux."

16. Et le Seigneur livrera en proie Israël , à cause des péchés de Jéroboam qui a péché , et qui a fait pécher Israël.

17. La femme de Jéroboam s'en

† 13. Hébr. autr. parce qu'il s'est trouvé en lui quelque chose de bon devant le Seigneur Dieu d'Israël.

† 14. On lit dans l'hébreu : *Et quid etiam nunc*. Peut-être pour *Et hoc etiam nunc*. C'est-à-dire , *quid* , pour *hoc* , *hoc*. Cette prophétie fut vérifiée par Baasa la seconde année du règne de Nadab , fils de Jéroboam. *Infr.* xv. 27. 29.

† 15. Hébr. *וַיִּנְחַץ* , *Et percutiet*. L'interprète arabe lisoit *וַיִּנְחַץ* , *Et movebit* , relativement à la comparaison qui suit , *sicut moveri solet*.

*Ibid.* On vit l'exécution de ces menaces par degrés. Le royaume d'Israël fut presque toujours agité de troubles et de guerres depuis Jéroboam. Thégathphalassar emmena quelques tribus sous le règne de Phacée. Et enfin sous le règne d'Oséa , Salmanasar enleva le reste du peuple ; et ils furent dispersés au delà de l'Euphrate.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
973.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
973.

retourna donc, et vint à Thersa, où *Jéroboam* faisoit sa résidence; et lorsqu'elle mettoit le pied sur le pas de la porte de sa maison, l'enfant mourut.

18. Il fut enseveli ensuite, et tout Israël le pleura, selon que le Seigneur avoit prédit par le prophète *Ahias* son serviteur.

19. Le reste des actions de *Jéroboam*, ses combats et la manière dont il régna, sont écrits dans le livre des annales des rois d'Israël.

20. Le temps du règne de *Jéroboam* fut de vingt-deux ans. Il s'endormit ensuite avec ses pères, et *Nadab* son fils régna en sa place.

*uxor Jeroboam*; et abiit, et venit in Thersa: cumque illa ingredere-  
tur limen domus, puer  
mortuus est,

18. Et sepelierunt eum. Et planxit eum omnis Israel juxta sermonem Domini, quem locutus est in manu servi sui *Ahiæ* prophætæ.

19. Reliqua autem verborum *Jeroboam*, quomodo pugnaverit, et quomodo regnaverit, ecce scripta sunt in libro verborum dierum regum Israel.

20. Dies autem, quibus regnavit *Jeroboam*, viginti duo anni sunt: et dormivit cum patribus suis, regnavitque *Nadab* filius ejus pro eo.

## II. *Paralipomènes*, XII.

21. Cependant *Roboam*, fils de *Salomon*, régnoit sur Juda. Il avoit quarante-un ans " lorsqu'il commença de régner; et il régna dix-sept ans en la ville de Jérusalem que le Seigneur avoit choisie dans toutes les tribus d'Israël, pour y établir son nom. Sa mère s'appeloit *Naama*, et elle étoit du pays des *Ammonites*. *Roboam*, corrompu par ses mauvais conseils, abandonna bientôt le Seigneur, pour adorer les idoles.

21. Porro *Roboam* filius *Salomonis* regnavit in Juda. Quadraginta et unius anni erat *Roboam*, cum regnare cœpisset: decem et septem annos regnavit in Jerusalem civitate quam elegit Dominus, ut poneret nomen suum ibi, ex omnibus tribubus Israel. Nomen au-

\* 21. Il y a lieu de soupçonner ici quelque faute de copiste; car *Salomon* n'ayant régné que quarante ans, si *Roboam* avoit alors *quarante-un ans*, il faudroit qu'il fût né avant la mort de *David*. Sa mère étoit *Ammonite*; et il est peu vraisemblable que *Salomon* ait épousé une *Ammonite* sous les yeux de *David*. Peut-être faudroit-il lire, *viginti et unius*. Dans l'hébreu il est aisé de confondre le *capit* qui vaut *vingt*, avec le *mem* qui vaut *quarante*. *Roboam* pouvoit avoir vingt-un ans. Toute la suite prouve qu'il étoit jeune.

tem matris ejus Naama Ammonitis.

22. Et fecit Judas malum coram Domino, et irritaverunt eum super omnibus quæ fecerant patres eorum in peccatis suis quæ peccaverunt.

23. Ædificaverunt enim et ipsi sibi aras, et statuas, et lucos, super omnem collem excelsum, et subter omnem arborem frondosam :

24. Sed et effeminati fuerunt in terra, feceruntque omnes abominations gentium quas attrivit Dominus ante faciem filiorum Israel :

25. In quinto autem anno regni Roboam, ascendit Sesac rex Ægypti in Jerusalem,

26. Et tulit thesauros domus Domini, et thesauros regios, et universa diripuit : scuta quoque aurea quæ fecerat Salomon :

27. Pro quibus fecit rex Roboam scuta ærea, et tradidit ea in manum ducum scutariorum, et eorum qui excubabant ante ostium domus regis.

28. Cumque ingrederetur rex in domum

22. Et Juda, à son exemple, fit le mal devant le Seigneur; et ils l'irritèrent par les péchés qu'ils commirent, plus que leurs pères ne l'avoient irrité par tous leurs crimes;

23. Car ils se construisirent aussi des autels, et se firent des statues et des bois profanes sur toutes les collines élevées, et sous tous les arbres touffus.

24. Il y eut aussi dans leur pays des effeminés; et ils commirent toutes les abominations de ces peuples que le Seigneur avoit détruits à la vue des enfans d'Israël.

25. Mais ces crimes ne demeurèrent pas long-temps impunis. Dès la cinquième année du règne de Roboam, Sésac, " roi d'Égypte, vint à Jérusalem, qui lui ouvrit ses portes.

26. Il enleva sans résistance les trésors de la maison du Seigneur et les trésors du roi, et pillait tout; il prit aussi les boucliers d'or que Salomon avoit faits;

27. En la place desquels le roi en fit faire d'airain, et les mit entre les mains de ceux qui avoient soin des boucliers, " et de ceux qui faisoient sentinelle devant la porte de la maison du roi.

28. Et lorsque le roi entroit dans la maison du Seigneur, ceux qui de-

Avant l'ère  
chr. vulg.  
973.

Sup. x. 16.

‡ 25. On lit dans l'hébreu, שושק, Susao, pour שישק, Sesao, comme on le lit dans les Paralipomènes.

‡ 27. Hébr. entre les mains des chefs de ses coureurs ou de ses gardes qui gardoient la porte de la maison du roi.

voient marcher devant lui portoi-  
ent ces boucliers, et les reportoi-  
ent ensuite au lieu destiné à garder les ar-  
mes.

29. Le reste des actions de Ro-  
boam, et tout ce qu'il a fait, est écrit  
dans le livre des annales des rois de  
Juda.

30. Et il y eut toujours *inimitié*,  
et souvent guerre ouverte entre Ro-  
boam et Jéroboam.

31. Et Roboam s'endormit avec  
ses pères; et il fut enseveli avec eux  
dans la ville de David: sa mère, qui  
étoit Ammonite, s'appeloit Naama;  
et Abiam son fils régna en sa place.

Domini, portabant ea  
qui præundi habebant  
officium: et postea  
reportabant ad arma-  
mentarium scutario-  
rum.

29. Reliqua autem  
sermonum Roboam,  
et omnia quæ fecit,  
ecce scripta sunt in li-  
bro sermonum dierum  
regum Juda.

30. Fuitque bellum  
inter Roboam et Jero-  
boam cunctis diebus.

31. Dormivitque  
Roboam cum patribus  
suis, et sepultus est  
cum eis in civitate Da-  
vid: nomen autem  
matris ejus Naama  
Ammonitis: et regna-  
vit Abiam filius ejus  
pro eo.

¶ 31. Il est nommé dans les Paralip. *Abia*, en hébreu, אבִיָּא pour אבִיָּא. La différence vient ainsi de la dernière lettre.

## CHAPITRE XV.

Abiam imite l'impiété de Roboam. Il meurt et est remplacé par Asa son  
fils. Celui-ci imite la piété de David. Josaphat son fils lui succède.  
Nadab est tué par Baasa qui règne en sa place.

### II. Paratipomènes, XIII. 1. et 2.

958.

1. LA dix-huitième année du règne  
de Jéroboam, fils de Nabat, *sur Is-  
raël*, Abiam, *fils de Roboam*, ré-  
gna sur Juda. *Son père l'avoit choisi  
pour lui succéder, parce qu'il étoit  
plus sage et plus capable de régner  
que tous ses autres enfans."*

2. Il régna trois ans dans Jérusa-  
lem: sa mère se nommoit Maacha,  
et étoit fille d'Abessalom."

1. Igitur in octavo  
decimo anno regni Je-  
roboam filij Nabat,  
regnavit Abiam super  
Judam.

2. Tribus annis reg-  
navit in Jerusalem:  
nomen matris ejus

¶ 1. Voyez au 11<sup>e</sup> livre des Paralip., xi. 22.

¶ 2. Ou Absalom. 2. Par. xi. 20. 21. Mais il ne faut pas pour cela le

Maacha filia Abessalom.

3. Ambulavitque in omnibus peccatis patris sui, quæ fecerat ante eum : nec erat cor ejus perfectum cum Domino Deo suo, sicut cor David patris ejus.

4. Sed propter David dedit ei Dominus Deus suus lucernam in Jerusalem, ut suscitarret, filium ejus post eum, et statueret Jerusalem :

5. Eo quod fecisset David rectum in oculis Domini, et non declinasset ab omnibus quæ præceperat ei cunctis diebus vitæ suæ, excepto sermone Uriæ Hethæi.

6. Attamen bellum fuit inter Roboam et Jeroboam, omni tempore vitæ ejus.

3. Il marcha dans tous les péchés que son père avoit commis avant lui ; et son cœur n'étoit point parfait avec le Seigneur son Dieu, comme l'avoit été le cœur de David son père.

4. Cependant le Seigneur son Dieu lui donna, à cause de David, une lampe dans Jérusalem, en suscitant son fils après lui pour conserver la gloire de Jérusalem,

5. Parce que David avoit fait ce qui étoit droit et juste aux yeux du Seigneur ; et que, dans tous les jours de sa vie, il ne s'étoit point détourné de tout ce qu'il lui avoit commandé, excepté ce qui se passa à l'égard d'Urié Héthéen.

6. Il y eut néanmoins toujours guerre entre Roboam et Jéroboam ; tant que Roboam vécut, et cette guerre continua du vivant d'Abiam son fils. "

## II. Paratipomènes, XIII. 22.

7. Reliqua autem sermonum Abiam, et omnia quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda ? Fuitque prælium inter Abiam et inter Jeroboam.

7. Car, pour n'en rapporter qu'un seul exemple, puisque le reste des actions d'Abiam, et tout ce qu'il fit, est écrit au livre des annales des rois de Juda, Israël et Juda en vinrent aux mains sous son règne ; et il se donna une bataille entre Abiam et Jéroboam, où Abiam, avec quatre cent mille hommes, défit entière-

confondre avec Absalom, fils de David. Il paroît que celui-ci étoit fils d'Uriel de Gabaa, selon ce qui sera dit sur le 11<sup>e</sup> livre des Paralip., XIII. 2.

\* 6. Les Septante ont lu ici *Abiam*, au lieu de *Roboam* ; et cette leçon paroît plus naturelle. On le lit ainsi au 11<sup>e</sup> livre des Paratipomènes. XIII. 2.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
958.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
958.

ment *Jéroboam*, qui en avoit huit cent mille, dont il y eut cinq cent mille de tués ou blessés. "

8. Après cela, *Abiam* s'endormit avec ses pères, et on l'ensevelit dans la ville de *David*; et son fils *Asa* régna en sa place.

956.

9. La vingtième année de *Jéroboam*, roi d'*Israël*, *Asa*, roi de *Juda*, commença son règne.

10. Il régna quarante-un ans dans *Jérusalem*; sa mère s'appeloit *Maacha*, et étoit *petite-fille* " d'*Abessalom*.

8. Et dormivit *Abiam* cum patribus suis, et sepelierunt eum in civitate *David*: regnavitque *Asa* filius ejus pro eo.

9. In anno ergo vigesimo *Jeroboam* regis *Israel*, regnavit *Asa* rex *Juda*:

10. Et quadraginta et uno anno regnavit in *Jerusalem*: nomen matris ejus *Maacha*, filia *Abessalom*.

## II. *Paratipomènes*, XIV. 2.

11. Et *Asa* fit ce qui étoit droit et juste aux yeux du Seigneur, comme avoit fait *David* son père.

12. Il chassa de ses terres les efféminés; il purgea *Jérusalem* de toutes les infamies des idoles que ses pères y avoient dressées.

11. Et fecit *Asa* rectum ante conspectum Domini, sicut *David* pater ejus:

12. Et abstulit effeminatos de terra, purgavitque universas sordes idolorum quæ fecerant patres ejus.

## II. *Paratipomènes*, XV. 16. et suiv.

13. Il ôta aussi l'autorité à sa mère *Maacha*, afin qu'elle n'eût plus l'intendance des sacrifices de *Priape*, et du bois qu'elle lui avoit consacré; il renversa la caverne où il étoit ho-

13. Insuper et *Maacham* matrem suam amovit, ne esset princeps in sacris *Priapi*, et in loco ejus, quem

† 7. Voyez au 11<sup>e</sup> livre des *Paralip.*, XIII. L'hébreu pourroit aussi signifier simplement: Il y eut guerre entre *Abiam* et *Jéroboam*; ce qui ne seroit alors qu'une répétition de ce qui étoit apparemment déjà dit au † précédent; et ce n'est peut-être en effet que la variante du † précéd. ; car l'hébreu ne distingue point *bellum* et *prælium*; c'est également מלחמה. Il n'y a de différence que dans le seul nom d'*Abiam*, au lieu de *Roboam*.

† 10. *Maacha*, mère d'*Asa*, étoit apparemment différente de *Maacha*, mère d'*Abiam*: *Sup.* † 2., ou bien *Maacha*, fille d'*Abessalom*, est nommée ici non comme mère, mais comme grand'mère d'*Asa*. Au lieu de *Maacha*, les Septante ont lu *Ana*.

consecraverat: subvertitque specum ejus, et confregit simulachrum turpissimum, et combussit in torrente Cedron :

14. Excelsa autem non abstulit. Verumtamen cor Asa perfectum erat cum Domino cunctis diebus suis :

15. Et intulit ea quæ sanctificaverat pater suus, et voverat, in domum Domini, argentum et aurum, et vasa.

16. Bellum autem erat inter Asa, et Baasa regem Israel, cunctis diebus eorum.

noré; il brisa cette idole infâme, " la brûla, et en jeta les cendres dans le torrent de Cédron.

14. Cependant Asa, craignant d'irriter son peuple, ne détruisit pas les hauts lieux où ils avoient coutume d'offrir au Seigneur, contre la défense de la loi. Et toutefois son cœur étoit parfait avec le Seigneur en tout ce qui regardoit son culte; et il le fut pendant tous les jours de sa vie, quoiqu'il ne fût pas entièrement irrépréhensible. "

15. Il porta aussi dans la maison du Seigneur ce que son père avoit consacré à Dieu, l'argent et l'or, et les vases qu'il avoit fait vœu de donner, pour s'attirer la protection du Seigneur. "

16. Or il y eut guerre ou inimitié " entre Asa, roi de Juda, et Baasa, roi d'Israël, tant qu'ils vécutent.

## II. Paratipomènes, XVI.

17. Ascendit quoque Baasa rex Israel in Judam, et ædificavit Rama, ut non posset quispiam egredi vel ingredi de parte Asa regis Juda.

17. Et Baasa, roi d'Israël, vint en Juda, et bâtit la forteresse de Rama, afin que personne ne pût sortir ni entrer dans les états d'Asa, roi de Juda. "

ψ 13. Hébr. autr. Il ôta aussi l'autorité à sa mère Maacha, parce qu'elle avoit fait une idole honteuse au bois profane (ou, à la déesse Asera), et il brisa cette idole infâme. La signification du mot hébreu que la Vulgate traduit par le nom de Priape, n'est pas bien connue. Voyez la Dissertation sur les divinités phéniciennes, à la suite du livre de Josué, tom. 1v.

ψ 14. Le 11<sup>e</sup> livre des Paratipomènes lui reproche quelques fautes. 2. Par. xvi.

ψ 15. Autrement et selon l'hébreu : ce que son père et lui avoient fait vœu d'y donner, l'or, l'argent et les vases. 2. Par. xv. 18. On lit dans l'hébreu, וְשִׁדְוֹתָא, et sanctificatum suum, pour וְשִׁדְוֹתָא, et sanctificata sua.

ψ 16. Au 11<sup>e</sup> livre des Paralip., xv. 19., et xvi. 1., on voit qu'il n'y eut guerre ouverte qu'à la fin du règne de Baasa.

ψ 17. Vulg. des états, etc. Hébr. litt. afin de ne donner ni sortie ni entrée à Asa, etc.

Avant l'ère chr. vulg. 956.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
956.

18. Alors Asa prenant tout l'argent et l'or qui étoient demeurés dans les trésors de la maison du Seigneur, et dans les trésors " du palais du roi, les mit entre les mains de ses serviteurs, et les envoya à Bénadad, fils de Tabrémon, fils d'Hézion, " roi de Syrie, qui demouroit à Damas, et lui fit dire :

19. Il y a alliance entre vous et moi, comme il y en a eu entre mon père et le vôtre. C'est pourquoi je vous ai envoyé des présens, de l'argent et de l'or; et je vous prie de venir, et de rompre l'alliance que vous avez avec Baasa, roi d'Israël, afin qu'il se retire de dessus mes terres.

20. Bénadad s'étant rendu à la prière du roi Asa, envoya les généraux de son armée contre les villes d'Israël; et ils prirent Ahion, Dan, Abel maison-de-Maacha, " et toute la contrée de Cennéroth, c'est-à-dire, toutes les terres de Nephtali.

21. Baasa, ayant reçu ces nouvelles, cessa de bâtir *la ville de Rama*, et s'en revint à Thersa.

22. Alors le roi Asa fit publier ceci par des courriers dans tout l'étendue de Juda : Que tous, sans exception,

‡ 18. On lit dans l'hébreu, *et thesauros*, au lieu de *et in thesauris*.

*Ibid.* Ou Razon, fondateur du royaume de Damas, dont il a été parlé au chap. xi.

‡ 20. Ou en conservant le nom hébreu : Abel-beth-Maacha. Cette ville et les deux autres, Ahion et Dan, sont au septentrion de la terre de Chanaan. On lit dans le 11<sup>e</sup> livre des Paral., xvi. 4., אַבֵּל מַיִם, au lieu de אַבֵּל בֵּית־מַעֲכָה. Ou ce sont deux noms du même lieu, ou ce sont deux lieux différens dont l'un peut avoir fait oublier l'autre par les copistes.

18. Tollons itaque Asa omne argentum et aurum quod remanserat in thesauris domus Domini, et in thesauris domus regis, dedit illud in manus servorum suorum: et misit ad Benadad filium Tabremon filii Hezion, regem Syriæ, qui habitabat in Damasco, dicens:

19. Fœdus est inter me et te, et inter patrem meum et patrem tuum: ideo misi tibi munera, argentum et aurum: et peto ut venias, et irritum facias fœdus quod habes cum Baasa rege Israel, et recedat a me.

20. Acquiescens Benadad regi Asa, misit principes exercitus sui in civitates Israel, et percusserunt Ahion, et Dan, et Abel domum Maacha, et universam Cenneroth, omnem scilicet terram Nephtali.

21. Quod cum audisset Baasa, intermisit ædificare Rama, et reversus est in Thersa.

22. Rex autem Asa nuntium misit in omnem Judam, dicens:

Nemo sit excusatus. Et tulerunt lapides de Rama, et ligna ejus quibus ædificaverat Baasa, et extruxit de eis rex Asa Gabaa-Benjamin : et Maspha.

23. Reliqua autem omnium sermonum Asa, et universæ fortitudines ejus, et cuncta quæ fecit, et civitates quas extruxit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda? Verumtamen in tempore senectutis suæ doloit pedes.

*viennent à Rama. Et toutes les pierres et tout le bois que Baasa avoit employés à bâtir Rama ayant été emportés, le roi Asa l'employa à bâtir Gabaa en Benjamin, et Maspha. "*

23. Le reste des actions d'Asa, et toutes les entreprises où il signala sa valeur, tout ce qu'il fit, et les villes qu'il bâtit; tout cela, *dis-je*, est écrit au livre des annales des Rois de Juda. *On y voit aussi qu'il eut un grand mal de jambes,* lorsqu'il étoit déjà vieux;

Avant Père chr. vulg. 956.

## II. Paratipomènes, XVII. 1.

24. Et dormivit cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David patris sui. Regnavitque Josaphat filius ejus pro eo.

25. Nadab vero filius Jeroboam regnavit super Israel anno secundo Asa regis Juda : regnavitque super Israel duobus annis.

26. Et fecit quod malum est in conspectu Domini, et ambulavit in viis patris sui, et in peccatis ejus, quibus peccare fecit Israel.

27. Insidiatus est autem ei Baasa filius

24. *Qu'il s'endormit ensuite avec ses pères; et qu'il fut enseveli avec eux dans la ville de David son père. Et Josaphat son fils régna en sa place.*

25. *Voici maintenant comment Baasa s'établit roi d'Israël : La seconde année d'Asa, roi de Juda, Nadab, fils de Jéroboam, commença de régner sur Israël, et il régna deux ans.*

26. Il fit le mal devant le Seigneur, et il marcha dans les voies de son père, et dans les péchés qu'il avoit fait commettre à Israël.

27. Mais Baasa, fils d'Ahias, de la maison d'Issachar, fit une entre-

954.

ψ 22. De la tribu de Juda.

ψ 23. Litt. aux pieds.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
954.

prise secrète contre sa personne, et le tua près de Gebbèthon, qui est une ville des Philistins" que Nadab, et tout Israël assiégeoient alors.

Ahiæ de domo Issa-  
char, et percussit  
eum in Gebbethon  
quæ est urbs Philisti-  
norum : siquidem Na-  
dab et omnis Is-  
rael obsidebant Geb-  
bethon.

953.

28. Baasa tua donc Nadab, et régna en sa place, la troisième année du règne d'Asa, roi de Juda.

28. Interfecit ergo  
illum Baasa in anno  
tertio Asa regis Juda,  
et regnavit pro eo.

*Infr.* XXI. 22.

29. Baasa étant devenu roi, tua tous ceux de la maison de Jéroboam : il n'en laissa pas vivre un seul de sa race, jusqu'à ce qu'il l'eût exterminée entièrement, selon que le Seigneur l'avoit prédit par Ahias Silonite son serviteur ;

29. Cumque regnas-  
set, percussit omnem  
domum Jeroboam :  
non dimisit ne unam  
quidem animam de se-  
mine ejus, donec de-  
leret eum, juxta ver-  
bum Domini quod lo-  
cutus fuerat in manu  
servi sui Ahiaë Siloni-  
tis :

*Supr.* XIV. 10.

30. *Et ceci arriva à cause des péchés que Jéroboam avoit commis, et qu'il avoit fait commettre à Israël, et à cause du péché par lequel ils avoient irrité le Seigneur Dieu d'Israël.*

30. Propter peccata  
Jeroboam, quæ pec-  
caverat, et quibus pec-  
care fecerat Israel, et  
propter delictum quo  
irritaverat Dominum  
Deum Israel.

31. Le reste des actions de Nadab, et tout ce qu'il fit, est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

31. Reliqua autem  
sermonum Nadab, et  
omnia quæ operatus  
est, nonne hæc scrip-  
ta sunt in libro verbo-  
rum dierum regum  
Israel ?

32. Et il y eut guerre entre Asa, roi de Juda, et Baasa, roi d'Israël, tant qu'ils vécurent."

32. Fuitque bellum  
inter Asa, et Baasa  
regem Israel, cunctis  
diebus eorum.

33. La troisième année d'Asa, roi de Juda, Baasa, fils d'Ahias, régna sur

33. Anno tertio Asa  
regis Juda, regnavit

† 27. Elle appartenoit à la tribu de Dan ; mais elle étoit alors occupée par les Philistins.

† 32. Voyez au † 16.

Baasa filius Abiæ super omnem Israel, in Thersa, viginti quatuor annis.

34. Et fecit malum coram Domino, ambulavitque in via Jeroboam, et in peccatis ejus, quibus peccare fecit Israel.

tout Israël dans Thersa ; et son règne fut de vingt-quatre ans.

34. Il fit le mal devant le Seigneur, et il marcha dans la voie de Jéroboam, et dans les péchés qu'il avoit fait commettre à Israël.

Avant l'ère chr. vulg. 953.

## CHAPITRE XVI.

Jéhu prédit à Baasa la ruine de sa famille. Mort de Baasa. Ela lui succède. Zambri tue Ela, et se fait roi d'Israël. Amri est choisi roi par le peuple ; Zambri se brûle dans son palais. Mort d'Amri ; Achab lui succède, et épouse Jézabel.

1. Factus est autem sermo Domini ad Jehu filium Hanani contra Baasa, dicens :

2. Pro eo quod exaltavi te de pulvere, et posui te ducem super populum meum Israel, tu autem ambulasti in via Jeroboam, et peccare fecisti populum meum Israel, ut me irritares in peccatis eorum :

3. Ecce ego demetam posteriora Baasa, et posteriora domus ejus : et faciam domum tuam sicut domum Jeroboam filii Nabat.

4. Qui mortuus fuerit de Baasa in civitate, comedent eum ca-

1. Or le Seigneur adressa sa parole à Jéhu, fils d'Hanani, contre Baasa, et lui dit : *Vous parlerez ainsi de ma part à Baasa :*"

2. Je vous ai élevé de la poussière, et je vous ai établi chef sur mon peuple d'Israël ; car, quoique je n'aie pas approuvé votre révolte, c'est moi néanmoins qui l'ai fait réussir. Et après cela, vous avez marché dans la voie de Jéroboam, et vous avez fait pécher mon peuple d'Israël pour m'irriter par leurs péchés, comme avoit fait le fils de Jéroboam que vous avez vous-même exterminé.

3. C'est pourquoi je retrancherai de dessus la terre la postérité de Baasa et la postérité de sa maison, et je ferai de votre maison ce que j'ai fait de la maison de Jéroboam, fils de Nabat, dont vous avez imité les impiétés.

4. Celui de la race de Baasa qui mourra dans la ville, sera mangé par les chiens ; et celui qui mourra

‡ 1. La suite suppose ces mots omis peut-être par les copistes.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
953.  
Sup. XIV. 11.

à la campagne, sera mangé par les oiseaux du ciel.

2. Par. XVI.

5. Le reste des actions de Baasa, et tout ce qu'il a fait, et ses combats, tout cela est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

6. Baasa s'endormit donc avec ses pères. Il fut enseveli à Thersa, et Ela son fils régna en sa place.

7. Mais le prophète Jéhu, fils d'Hanani, ayant déclaré à Baasa ce que le Seigneur avoit prononcé contre lui et contre sa maison, à cause de tout le mal qu'il avoit fait aux yeux du Seigneur, pour l'irriter par les œuvres de ses mains, et que le Seigneur traiteroit sa maison comme celle de Jéroboam, Baasa en étant irrité, ordonna qu'on le fit mourir; *ce qui ne fut point exécuté.*"

8. *Cependant Baasa étant mort la vingt-sixième année d'Asa, roi de Juda, Ela, fils de Baasa, régna sur Israël à Thersa, et son règne ne dura pas deux ans entiers;*

9. Car Zambrî son serviteur, qui

¶ 7. *Hoc est, Jehu filium Hanani, prophetam.* Ces mots ne sont point dans l'hébreu. Il paroît que Jéhu survécut à Baasa. 2. Par. XIX. 2. Plusieurs entendent de Nadab et de ses enfans ce que la Vulgate explique de Jéhu; en traduisant ainsi : Le Seigneur s'étoit servi du prophète Jéhu, fils d'Hanani, pour porter sa parole contre Baasa et contre sa maison, à cause de tout le mal, etc.; et parce qu'il avoit tué Nadab et toute la maison de Jéroboam. Mais d'autres l'entendent de Baasa même : Le Seigneur s'étoit servi de Jéhu, etc., pour porter sa parole contre Baasa, etc., à cause de tout le mal, etc. Et ce fut à cause de ce mal, que le Seigneur le fit mourir. Le R. P. Houbigant pense que ce verset est transposé, et que sa vraie place est après le § 4.

nes : et qui mortuus fuerit ex eo in regione, comedent eum volucres cœli.

5. Reliqua autem sermonum Baasa, et quæcumque fecit, et prælia ejus, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Israel ?

6. Dormivit ergo Baasa cum patribus suis, sepultusque est in Thersa : et regnavit Ela filius ejus pro eo.

7. Cum autem in manu Jehu filii Hanani prophetæ verbum Domini factum esset contra Baasa, et contra domum ejus, et contra omne malum quod fecerat coram Domino, ad irritandum eum in operibus mandata suarum, at fieret sicut domus Jero-boam : ob hanc causam occidit eum, hoc est, Jehu filium Hanani, prophetam.

8. Anno vigesimo sexto Asa regis Juda, regnavit Ela filius Baasa super Israel in Thersa duobus annis.

9. Et rebellavit con-

tra eum servus suus  
Zambri, dux mediæ  
partis equitum : erat  
autem Ela in Thersa  
bibens et temulentus  
in domo Arsa præfecti  
Thersa.

10. Irruens ergo  
Zambri, percussit et  
occidit eum anno vi-  
gesimo septimo Asa  
regis Juda, et regna-  
vit pro eo.

11. Cumque regnas-  
set, et sedisset super  
solium ejus, percus-  
sit omnem domum  
Baasa, et non dereli-  
quit ex ea mingentem  
ad parietem, et pro-  
pinquos et amicos e-  
jus.

12. Delevitque Zam-  
bri omnem domum  
Baasa, juxta verbum  
Domini, quod locutus  
fuerat ad Baasa in ma-  
nu Jehu prophetæ,

13. Propter univer-  
sa peccata Baasa, et  
peccata Ela filii ejus  
qui peccaverunt, et  
peccare fecerunt Is-  
rael, provocantes Do-  
minum Deum Israel  
in vanitatibus suis.

14. Reliqua autem  
sermonum Ela, et  
omnia quæ fecit, non-  
ne hæc scripta sunt in  
libro verborum dierum  
regum Israel ?

15. Anno vigesimo  
septimo Asa regis Ju-  
da, regnavit Zambri

commandoit la moitié de sa cavale-  
rie, " se révolta contre lui ; et pen-  
dant qu'il buvoit à Thersa, et qu'il  
étoit ivre dans la maison d'Arsa, gou-  
verneur " de Thersa,

10. Zambri se jetant sur lui tout  
d'un coup, le frappa, et le tua la  
vingt-septième année du règne d'Asa,  
roi de Juda, et il régna en sa place.

11. Lorsqu'il fut établi roi, et  
qu'il fut assis sur son trône, il ex-  
termina toute la maison de Baasa,  
sans en laisser aucun reste, et sans  
épargner aucun de ses proches ou  
de ses amis.

12. Zambri détruisit ainsi toute la  
maison de Baasa, selon la parole que  
le Seigneur avoit fait dire à Baasa  
par le prophète Jehu,

13. A cause de tous les péchés de  
Baasa et de son fils Ela, qui avoient  
péché et fait pécher Israël, en irri-  
tant le Seigneur Dieu d'Israël par  
leurs vanités et leurs mensonges ;  
*c'est-à-dire, par le culte faux et  
trompeur qu'ils rendoient aux ido-  
les.*

14. Le reste des actions d'Ela, et  
tout ce qu'il fit, est écrit au livre des  
annales des rois d'Israël.

15. La vingt-septième année d'Asa,  
roi de Juda, Zambri régna à Thersa  
pendant sept jours seulement ; car

Avant l'ère  
chr. vulg.  
930.

4. Reg. ix  
31.

† 9. Hébr. de ses chariots.

Ibid. Hébr. Intendant du palais.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
929.

l'armée d'Israël, qui assiégeoit alors  
Gebbéthon, ville des Philistins, "

septem diebus in Thersa : porro exercitus obsidebat Gebbethon urbem Philistinorum.

16. Ayant appris que Zambri s'étoit révolté et avoit tué le roi, tout Israël établit roi Amri, général de l'armée d'Israël, qui étoit alors dans le camp.

16. Cumque audisset rebellasse Zambri, et occidisset regem, fecit sibi regem omnis Israel Amri, qui erat princeps militiae super Israel in die illa in castris.

17. Amri quittant donc Gebbéthon, marcha avec l'armée d'Israël, et vint assiéger Thersa.

17. Ascendit ergo Amri, et omnis Israel cum eo, de Gebbethon, et obsidebant Thersa.

18. Zambri voyant que la ville alloit être prise, entra dans le palais, et se brûla avec la maison royale, et mourut

18. Videns autem Zambri quod expugnanda esset civitas, ingressus est palatium, et succendit se cum domo regia : et mortuus est.

19. Dans les péchés qu'il avoit commis, en faisant le mal devant le Seigneur, et marchant dans la voie de Jéroboam, et dans le péché par lequel il avoit fait pécher Israël.

19. In peccatis suis, quæ peccaverat faciens malum coram Domino, et ambulans in via Jeroboam, et in peccato ejus, quo fecit peccare Israel.

20. Le reste des actions de Zambri, de sa conjuration, et de sa tyrannie, est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

20. Reliqua autem sermonum Zambri, et insidiarum ejus, et tyrannidis, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Israel ?

21. Alors le peuple d'Israël, sans a participation duquel l'armée avoit élu Amri, se divisa en deux partis. La moitié du peuple suivoit Thebni, fils de Gineth, pour l'éta-

21. Tunc divisus est populus Israel in duas partes : media pars populi sequebatur Thebni filium Gineth, ut

ψ 15. Voyez au chap. xv. ψ 27.

constitueret eum regem : et media pars Amri.

22. Prævaluit autem populus qui erat cum Amri, populo qui sequebatur Thebni filium Gineth : mortuusque est Thebni, et regnavit Amri.

23. Anno trigesimo primo Asa regis Juda, regnavit Amri super Israel, duodecim annis : in Thersa regnavit sex annis.

24. Emitque montem Samariæ a Somer duobus talentis argenti : et ædificavit eum, et vocavit nomen civitatis quam extruxerat, nomine Somer domini montis, Samariam.

25. Fecit autem Amri malum in conspectu Domini, et operatus est nequiter super omnes qui fuerunt ante eum.

26. Ambulavitque in omni via Jeroboam filii Nabat, et in pec-

blir roi, et l'autre moitié suivoit Amri.

22. Mais le peuple qui étoit avec Amri, eut l'avantage sur le peuple qui étoit avec Thebni, fils de Gineth ; et Thebni étant mort, Amri régna seul.

23. La trente-unième année d'Asa, roi de Juda, Amri régna seul sur Israël : son règne entier depuis la mort de Zambri, fut de douze ans, dont six à Thersa. "

24. Il acheta la montagne de Samarie " de Somer pour deux talens d'argent, " et il y bâtit une ville qu'il appela Samarie du nom de Somer, " auquel avoit appartenu la montagne ; et cette ville devint le séjour ordinaire des rois d'Israël, qui avoient d'abord demeuré à Sichem, puis à Thersa : Amri y régna environ deux ans.

25. Amri fit le mal devant le Seigneur ; et les crimes qu'il commit surpassèrent encore ceux de tous ses prédécesseurs, ne se contentant pas de porter son peuple à l'idolâtrie par son exemple, mais l'y contraignant encore par ses lois. "

26. Il marcha dans toute la voie de Jeroboam, fils de Nabat, et dans les péchés par lesquels il avoit fait

Avant l'ère chr. vulg. 929.

925.

¶ 23. Il y a lieu de présumer qu'il manque quelque chose dans le texte de ce verset ; car les douze années du règne d'Amri devant se terminer en la trente-huitième d'Asa, comme on le voit au ¶ 29, ne peuvent se prendre de la trente-unième ici marquée. Elles doivent remonter à la vingt-septième marquée au ¶ 15. Voyez la *Dissertation sur le quatrième âge du monde*, tom. v.

¶ 24. Hébr. de Someron.

*Ibid.* C'est-à-dire, environ dix mille livres.

*Ibid.* La Vulgate le nomme ici *Semer*, quoiqu'elle l'ait nommé dans ce même verset *Somer*. Dans l'hébreu c'est שֶׁמֶר, que les rabbins prononcent *Semer*.

¶ 25. Cette interprétation es fondée sur un texte du prophète Michée, vi. 16.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
925.

pécher Israël, pour irriter le Seigneur Dieu d'Israël par ses vanités et ses mensonges, c'est-à-dire, par son idolâtrie.

27. Le reste des actions d'Amri, avec les combats qu'il donna, est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

28. Amri s'endormit avec ses pères, et fut enseveli à Samarie; et Achab son fils régna en sa place.

918.

29. La trente-huitième année du règne d'Asa, roi de Juda, Achab, fils d'Amri, régna sur Israël. Achab, fils d'Amri, régna donc sur Israël à Samarie, et son règne dura vingt-deux ans.

30. Achab, fils d'Amri, fit le mal devant le Seigneur, et surpassa en impiété tous ceux qui avoient été avant lui.

31. Il ne se contenta pas de marcher dans les péchés de Jéroboam, fils de Nabat; mais il épousa Jézabel, fille d'Ethbaal, roi des Sidoniens; et il alla servir Baal, et l'adora.

32. Il mit l'autel de Baal dans le temple de Baal qu'il avoit bâti à Samarie;

33. Et il planta un bois en l'honneur de cette idole; et ajoutant tou-

catis ejus quibus peccare fecerat Israel, ut irritaret Dominum Deum Israel in vanitatibus suis.

27. Reliqua autem sermonum Amri, et praelia ejus, quæ gessit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Israel?

28. Dormivitque Amri cum patribus suis, et sepultus est in Samaria: regnavitque Achab filius ejus pro eo.

29. Achab vero filius Amri regnavit super Israel anno trigesimo octavo Asa regis Juda. Et regnavit Achab filius Amri super Israel in Samaria viginti et duobus annis.

30. Et fecit Achab filius Amri malum in conspectu Domini, super omnes qui fuerunt ante eum.

31. Nec suffecit ei ut ambularet in peccatis Jeroboam filii Nabat: insuper duxit uxorem Jezabel filiam Ethbaal regis Sidoniorum: et abiit, et servivit Baal, et adoravit eum.

32. Et posuit aram Baal in templo Baal quod ædificaverat in Samaria,

33. Et plantavit lignum: et addidit Achab

ŷ 31. Voyez la *Dissertation sur les divinités phéniciennes*, à la suite de Josué, tom. iv.

in opere suo, irritans Dominum Deum Israel, super omnes reges Israel, qui fuerunt ante eum.

34. In diebus ejus ædificavit Hiel de Bethel, Jericho: in Abiram primitivo suo fundavit eam, et in Segub novissimo suo posuit portas ejus: juxta verbum Domini quod locutus fuerat in manu Josue filii Nun.

jours crime sur crime, il irrita le Seigneur Dieu d'Israël plus que tous les rois d'Israël qui avoient été avant lui.

34. Pendant son règne, Hiel, qui étoit de Béthel, bâtit Jéricho : il perdit Abiram son fils aîné, lorsqu'il en jeta les fondemens, et Ségub le dernier de ses fils, lorsqu'il en posa les portes, selon que le Seigneur l'avoit prédit par Josué, fils de Nun.

Avant l'ère chr. vulg. 918.

Jos. vi. 26.

## CHAPITRE XVII.

Elie déclare à Achab qu'il ne pleuvra point jusqu'à ce que Dieu l'ordonne par sa bouche. Ce prophète est nourri par les corbeaux. Il va à Sarepta chez une veuve dont il multiplie l'huile et la farine. Le fils de cette femme meurt, et Elie le ressuscite.

1. Et dixit Elias Thesbites de habitatoribus Galaad ad Achab: Vivit Dominus Deus Israel, in cujus conspectu sto, si erit annis bis ros et pluvia, nisi juxta oris mei verba.

2. Et factum est verbum Domini ad eum, dicens :

3. Recede hinc, et vade contra orientem, et abscondere in torrente Carith, qui est contra Jordanem,

1. En ce temps-là, Elie de Thesbé, qui étoit un des habitans de Galaad, dit à Achab, qu'il avoit repris plusieurs fois inutilement de ses impiétés : Vive le Seigneur Dieu d'Israël devant lequel je suis présentement, comme son ministre et son prophète, pour punir l'orgueil avec lequel vous lui résistez, il ne tombera pendant ces années, ni rosée, ni pluie, que selon la parole qui sortira de ma bouche.

2. Le Seigneur s'adressa ensuite à Elie, et lui dit :

3. Retirez-vous d'ici; allez vers l'orient, et cachez-vous sur le bord du torrent de Carith, qui est vis-à-vis le Jourdain. "

912.  
Ecdi. XLVIII.  
1. Jac. v. 17.

ÿ 1. Hébr. autr. Elie le Thesbite de Tesbé en Galaad. Les Septante l'ont pris en ce sens. Le nom de *Tesbé* signifie habitans, ou plutôt séjournans, c'est-à-dire, étrangers qui séjournent dans un lieu : *enquiritini*.

ÿ 3. Au couchant du Jourdain et à l'orient de Samarie.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
912.

4. Vous boirez là de l'eau du torrent; et j'ai commandé aux corbeaux de vous nourrir en ce même lieu.

5. Elie partit donc, selon l'ordre du Seigneur, et alla demeurer sur le bord du torrent de Carith, qui est vis-à-vis le Jourdain.

6. Les corbeaux lui apportoient le matin du pain et de la chair, et le soir encore du pain et de la chair; et il buvoit de l'eau du torrent.

7. Quelque temps après, le torrent se sécha, car il n'avoit point plu sur la terre.

8. Et Alors le Seigneur lui parla en ces termes :

9. Allez à Sarepta, " *qui est une ville des Sidoniens, et demeurez-y; car j'ai commandé à une femme veuve de vous y nourrir, en la disposant intérieurement à vous faire part de tout ce qu'elle aura.*

Luc. 117. 26.

10. Elie aussitôt s'en alla à Sarepta. Lorsqu'il fut venu à la porte de la ville, il aperçut une femme veuve qui ramassoit du bois; il l'appela, et lui dit : Donnez-moi un peu d'eau dans un vase, afin que je boive.

11. Comme elle alloit lui en querir, il lui cria derrière elle : Apportez-moi aussi, je vous prie, dans votre main, une bouchée de pain.

4. Et ibi de torrente bibes : corvisque præcepi ut pascant te ibi.

5. Abiit ergo, et fecit juxta verbum Domini : cumque abiisset, sedit in torrente Carith qui est contra Jordannem.

6. Corvi quoque deferebant ei panem et carnes mane, similiter panem et carnes vespere, et bibebat de torrente.

7. Post dies autem siccatus est torrens : non enim pluerat super terram.

8. Factus est ergo sermo Domini ad eum, dicens :

9. Surge, et vade in Sarephtha Sidoniorum, et manebis ibi : præcepi enim ibi mulieri viduæ ut pascat te.

10. Surrexit, et abiit in Sarephtha. Cumque venisset ad portam civitatis, apparuit ei mulier vidua colligens ligna, et vocavit eam, dixitque ei : Da mihi paululum aquæ in vase, ut bibam.

11. Cumque illa pergeret ut afferret, clamavit post tergum ejus, dicens : Affer mihi, obsecro, et buccellam panis in manu tua.

† 9. On lit dans les Septante et dans saint Luc, 17. 26. *Sarepta*. La Vulgate met ici *Sarephtha* ou *Sarephtha*; et cette dernière leçon est plus conforme à l'hébreu.

12. Quæ respondit : Vivit Dominus Deus tuus, quia non habeo panem, nisi quantum pugillus capere potest farinæ in hydria, et paululum olei in lecytho : en colligo duo ligna, ut ingrediar et faciam illum mihi et filio meo, ut comedamus, et moriamur.

13. Ad quam Elias ait : Noli timere, sed vade, et fac sicut dixisti : verumtamen mihi primum fac de ipsa farinula subcinericium panem parvulum, et affer ad me : tibi autem et filio tuo facies postea.

14. Hæc autem dicit Dominus Deus Israel : Hydria farinæ non deficiet, nec lecythus olei minuetur, usque ad diem in qua Dominus daturus est pluviam super faciem terræ.

15. Quæ abiit, et fecit juxta verbum Eliæ : et comedit ipse, et illa, et domus ejus : et ex illa die,

16. Hydria farinæ non defecit, et lecythus olei non est imminutus, juxta verbum Domini quod locutus fuerat in manu Eliæ.

17. Factum est au-

12. Elle lui répondit : Vive le Seigneur votre Dieu, je n'ai point de pain ; " j'ai seulement dans un pot autant de farine qu'il en peut tenir dans le creux de la main, et un peu d'huile dans un petit vase. Je viens ramasser ici deux morceaux de bois pour aller apprêter à manger à moi et à mon fils, afin que nous mangions *ce petit reste*, et que nous mourions *ensuite, n'ayant plus rien pour vivre*.

13. Elie lui dit : Ne craignez point. Faites comme vous avez dit ; mais faites pour moi auparavant, de ce petit reste de farine, un petit pain cuit sous la cendre, et apportez-le moi ; et vous en ferez après cela pour vous et pour votre fils ;

14. Car voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : La farine qui est dans ce pot ne manquera point, et l'huile qui est dans ce petit vase ne diminuera point, jusqu'au jour auquel le Seigneur doit faire tomber la pluie sur la terre.

15. Cette femme s'en alla donc ; et *animée de la foi dont Dieu la remplit dans le moment, elle fit ce qu'Elie lui avoit dit*. Elie mangea, et elle aussi avec toute sa maison. Et depuis ce jour-là, "

16. La farine du pot ne manqua point, et l'huile du petit vase ne diminua point, selon que le Seigneur l'avoit prédit par Elie.

17. Il arriva ensuite que le fils de

Avant l'ère  
chr. vulg.  
912.

† 12. On lit dans l'hébreu, מַעוֹן, *subcinericium panem*. Les interprètes chaldéen et syrien lisoient מַחְוֵה אֵם, *quidquid am* : Je n'ai rien qu'une poignée de farine.

† 15. Hébr. litt. pendant des jours, c'est-à-dire, pendant long-temps.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
9<sup>12</sup>.

cette femme, mère de famille, fut atteint d'une maladie si violente, qu'il ne lui restoit plus aucun souffle.

18. Cette femme dit donc à Elie : Qu'y a-t-il entre vous et moi, homme de Dieu ? Etes-vous venu chez moi pour renouveler la mémoire de mes péchés, et pour m'en faire porter la peine, en faisant mourir mon fils ?

19. Elie lui dit : Donnez-moi votre fils. Et l'ayant pris d'entre ses bras, il le porta dans la chambre où il demuroit, et le mit sur son lit.

20. Il cria ensuite au Seigneur, et lui dit : Seigneur mon Dieu, avez-vous aussi affligé cette bonne veuve qui a soin de me nourrir comme elle peut, jusqu'à faire mourir son fils ?

21. Après cela, il se mit sur l'enfant par trois fois, en se mesurant à son petit corps, et il cria au Seigneur, et lui dit : Seigneur mon Dieu, faites, je vous prie, que l'ame de cet enfant rentre dans son corps.

22. Et le Seigneur exauça la voix d'Elie : l'ame de l'enfant rentra en lui, et il recouvra la vie.

23. Elie ayant pris l'enfant, descendit de sa chambre au bas de la maison, le mit entre les mains de sa mère, et lui dit : Voilà votre fils en vie.

tempost hæc ægrota vit filius mulieris matris familias, et erat languor fortissimus, ita ut non remaneret in eo halitus.

18. Dixit ergo ad Eliam : Quid mihi et tibi, vir Dei ? ingressus es ad me, ut rememorarentur iniquitates meæ, et interficeres filium meum ?

19. Et ait ad eam Elias : Da mihi filium tuum. Tulitque eum de sinu ejus, et portavit in cœnaculum ubi ipse manebat, et posuit super lectulum suum.

20. Et clamavit ad Dominum, et dixit : Domine Deus meus, etiamne viduam apud quam ego utcumque sustentor, afflixisti ut interficeres filium ejus ?

21. Et expandit se, atque mensus est super puerum tribus vicibus, et clamavit ad Dominum, et ait : Domine Deus meus, revertatur, obsecro, anima pueri hujus in viscera ejus.

22. Et exaudivit Dominus vocem Eliæ : et reversa est anima pueri intra eum, et revixit.

23. Tulitque Elias puerum, et deposuit eum de cœnaculo in inferiorem domum, et tradidit matri suæ, et

ait illi : En vivit filius tuus.

24. Dixitque mulier ad Eliam : Nunc in isto cognovi, quoniam vir Dei es tu, et verbum Domini in ore tuo verum est.

24. La femme répondit à Elie : Je reconnois maintenant après cette action, que vous êtes un homme de Dieu, et que la parole du Seigneur est véritable dans votre bouche.

Avant l'ère chr. vulg. 912.

## CHAPITRE XVIII.

Le Seigneur envoie Elie se présenter devant Achab. Elie persuade à Abdias d'aller annoncer son arrivée à Achab. Entrevue d'Achab et d'Elie. Celui-ci fait descendre le feu sur son sacrifice, et met à mort les faux prophètes de Baal. Il promet de la pluie, et elle tombe.

1. Post dies multos factum est verbum Domini ad Eliam, in anno tertio dicens : Vade, et ostende te Achab, ut dem pluviam super faciem terræ.

2. Ivit ergo Elias, ut ostenderet se Achab : erat autem fames vehementem in Samaria.

3. Vocavitque Achab Abdiam dispensatorem domus suæ : Abdias autem timebat Dominum valde.

4. Nam cum interfecerit Jezabel prophetas Domini, tulit ille centum prophetas, et

1. LONG-TEMPS après, le Seigneur adressa sa parole à Elie *qui se tenoit toujours caché. C'étoit la troisième année depuis qu'il avoit quitté la terre de Carith, où il avoit demeuré six mois,* et il lui dit : Allez, présentez-vous devant Achab; et faites devant lui les merveilles que je vous dirai, afin qu'il reconnoisse ma puissance, et que je fasse tomber la pluie sur la terre, *d'une manière qui l'assure que c'est moi qui la donne et la retiens quand il me plaît.*

2. Elie s'en alla donc pour se présenter devant Achab. Cependant la famine étoit extrême dans Samarie.

3. Et Achab fit venir Abdias, intendant de sa maison; c'étoit un homme qui craignoit fort le Seigneur;

4. Car lorsque Jézabel tuoit les prophètes du Seigneur, il en prit cent qu'il cacha dans des cavernes, cinquante dans l'une et cinquante

908.

A

† 1. Saint Luc et saint Jacques remarquent que cette sécheresse dura trois ans et demi. *Luc. iv. 25. Jac. v. 17.*

Avant l'èr  
chr. vulg.  
908.

dans l'autre, " et il les nourrit de pain et d'eau.

5. Achab dit donc à Abdias : Allez par *tout* le pays à toutes les fontaines et à toutes les vallées, pour voir si nous pourrions trouver de l'herbe, afin de sauver les chevaux et les mulets, et que toutes les bêtes ne meurent pas.

6. Il partagèrent donc le pays entre eux, pour aller chercher de tous côtés. Achab alloit par un chemin, et Abdias alloit séparément par un autre.

7. Et lorsque Abdias étoit en chemin, Elie vint au-devant de lui. Abdias l'ayant reconnu se prosterna le visage contre terre, et lui dit : Est-ce vous, Elie mon seigneur?

8. Il lui répondit : C'est moi. Allez, et dites à votre maître : Voici Elie.

9. Quel péché ai-je commis, dit Abdias, pour que vous me livriez entre les mains d'Achab, moi qui suis votre serviteur, afin qu'il me fasse mourir?

10. Vive le Seigneur votre Dieu, il n'y a point de nation ni de royaume où mon seigneur n'ait envoyé vous chercher; et tous lui disant que vous n'y étiez pas, et voyant qu'on ne vous trouvoit point, il a conjuré les rois et les peuples de *tui découvrir où vous étiez*.

abscondit eos quinquagenos et quinquagenos in speluncis, et pavit eos pane et aqua.

5. Dixit ergo Achab ad Abdiam : Vade in terram ad universos fontes aquarum, et in cunctas valles, si forte possimus invenire herbam, et salvare equos et mulos, et non penitus jumenta intereant.

6. Diviseruntque sibi regiones, ut circumirent eas : Achab ibat per viam unam, et Abdias per viam alteram seorsum.

7. Cumque esset Abdias in via, Elias occurrit ei : qui cum cognovisset eum, cecidit super faciem suam, et ait : Num tu es, domine mi, Elias?

8. Cui ille respondit : Ego. Vade, et dic domino tuo : Adest Elias.

9. Et ille : Quid peccavi, inquit, quoniam tradis me servum tuum in manu Achab, ut interficiat me?

10. Vivit Dominus Deus tuus, quia non est gens, aut regnum, quo non miserit dominus meus te requirens : et respondentibus cunctis : Non est hic : adjuravit regna singula et gentes, eo

ψ 4. La répétition du mot *quinquagenos* manque dans l'hébreu; on la trouve au ψ 13.

quod minime repereris.

11. Et nunc tu dicis mihi : Vade, et dic domino tuo : Adest Elias.

12. Cumque recessero a te, Spiritus Domini asportabit te in locum quem ego ignoro : et ingressus nuntiabo Achab, et non inveniens te, interficiet me : servus autem tuus timet Dominum ab infantia sua.

13. Numquid non indicatum est tibi domino meo, quid fecerim cum interficeret Jezabel prophetas Domini, quod absconderim de prophetis Domini centum viros, quinquagenos et quinquagenos in speluncis, et paverim eos pane et aqua ?

14. Et nunc tu dicis : Vade, et dic domino tuo : Adest Elias : ut interficiat me ?

15. Et dixit Elias : Vivit Dominus exercituum, ante cujus vultum sto, quia hodie apparebo ei.

16. Abiit ergo Abdias in occursum Achab, et indicavit ei : venitque Achab in occursum Eliæ.

17. Et cum vidisset eum, ait : Tune es ille qui conturbas Israel ?

11. Et maintenant vous me dites : Allez, et dites à votre maître : Voici Elie.

12. Et après que je vous aurai quitté, l'Esprit du Seigneur vous transportera en quelque lieu qui me sera inconnu, et quand j'aurai averti Achab *de votre arrivée, si après cela il ne vous trouve point, il me fera mourir, comme un imposteur qui aura voulu se moquer de lui.* Cependant votre serviteur *ne mérite pas que vous le livriez ainsi à la fureur d'Achab, puisqu'il craint le Seigneur depuis son enfance, comme vous pouvez le savoir.*

13. Ne vous a-t-on pas dit à vous, mon seigneur, ce que je fis, lorsque Jézabel tuoit les prophètes du Seigneur ? Et que je cachai cent de ces prophètes dans des cavernes, en ayant mis cinquante d'un côté et cinquante d'un autre, et que je les nourris de pain et d'eau ?

14. Et après cela, vous me dites : Allez, et dites à votre maître : Voici Elie ; afin qu'il me tue.

15. Elie lui dit : Vive le Seigneur des armées, en la présence duquel je suis : *je ne vous tromperai point ; car je me présenterai aujourd'hui devant Achab.*

16. Abdias alla donc trouver Achab, et lui rapporta *ce qu'il avait vu.* Et Achab vint aussitôt au-devant d'Elie.

17. Et le voyant, il lui dit : N'êtes-vous pas celui qui trouble tout Israël ?

Avant l'ère  
chr. vulg.  
908.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
908.

18. Elie lui répondit : Ce n'est pas moi qui ai troublé Israël, mais c'est vous-même et la maison de votre père, lorsque vous avez abandonné les commandemens du Seigneur, et et que vous avez suivi " Baal.

19. Néanmoins *le Seigneur touché de compassion de vos maux, veut bien les faire cesser.* Envoyez donc maintenant vers Israël; et faites assembler tout le peuple sur le Mont-Carmel, et les quatre cent cinquante prophètes de Baal, avec les quatre cents prophètes des grands bois, " que Jézabel nourrit de sa table.

20. Achab envoya donc querir tous les enfans d'Israël, et il rassembla les prophètes *de Baal*, sur la montagne de Carmel. *Ceux des grands bois retenus par Jézabel ne s'y trouvèrent pas.*

21. Elie s'approchant de tout le peuple, lui dit : Jusqu'à quand serez-vous comme un homme qui boite des deux côtés, " *adorant tantôt le Seigneur, et tantôt les idoles? Si le Seigneur est Dieu, suivez-le constamment; et si Baal est Dieu, suivez-le aussi de même, et ne changez pas de Dieu comme vous faites, selon le caprice de ceux qui vous gouvernent.* Le peuple ne lui répondit pas un seul mot, *sentant la vérité et la justice de cette parole.*

22. Elie dit encore au peuple : Je suis demeuré tout seul d'entre les prophètes du Seigneur, *les autres ayant été tués, ou ayant pris la fuite,* au lieu que les prophètes de

18. Et ille ait : Non ego turbavi Israel, sed tu, et domus patris tui, qui dereliquistis mandata Domini, et secuti estis Baalim.

19. Verumtamen nunc mitte, et congrega ad me universum Israel in monte Carmeli, et prophetas Baal quadringentos quinquaginta, prophetasque lucorum quadringentos, qui comedunt de mensa Jezabel.

20. Misit Achab ad omnes filios Israel, et congregavit prophetas in monte Carmeli.

21. Accedens autem Elias ad omnem populum, ait : Usquequo claudicatis in duas partes ? si Dominus est Deus, sequimini eum : si autem Baal, sequimini illum. Et non respondit ei populus verbum.

22. Et ait rursus Elias ad populum : Ego remansi propheta Domini solus : prophetæ autem Baal quadrin-

† 18. On lit dans l'hébreu : *et ivisti* (pour *ivistis*) *post Baalim.*

† 19. Hébr. autr. les quatre cents prophètes d'Astarte. Voyez la *Dissertation sur les divinités phéniciennes*, à la suite du livre de Josué, tom. iv.

† 21. Au lieu de *partes*, on lit dans l'hébreu *ספספא*, que l'on suppose signifier *cogitationes*, peut être pour *ספספא*, *claudicationes*, bien rendu par le mot *partes*.

genti et quinquaginta viri sunt.

23. Dentur nobis duo boves, et illi eligant sibi bovem unum, et in frusta cædentes ponant super ligna, ignem autem non supponant : et ego faciam bovem alterum, et imponam super ligna, ignem autem non supponam.

24. Invocate nomina deorum vestrorum, et ego invocabo nomen Domini mei : et Deus qui exaudierit per ignem, ipse sit Deus. Respondens omnis populus ait : Optima propositio.

25. Dixit ergo Elias prophetis Baal : Eligite vobis bovem unum, et facite primi, quia vos plures estis : et invocate nomina deorum vestrorum, ignemque non supponatis.

26. Qui cum tulissent bovem quem dederat eis, fecerunt : et invocabant nomen Baal de mane usque ad meridiem, dicentes : Baal, exaudi nos. Et non erat vox, nec qui responderet : transiliebantque altare quod fecerant.

27. Cumque esset jam meridies, illudebat illis Elias, dicens :

ψ 26. C'est le sens de l'hébreu : *transibant juxta altare quod fecerant.* On y lit *fecerat* pour *fecerant*.

6.

Baal sont au nombre de quatre cent cinquante.

23. *Cependant* qu'on nous donne deux bœufs, qu'ils en choisissent un pour eux, et que l'ayant coupé par morceaux, ils le mettent sur du bois sans mettre de feu par-dessous ; et moi, je prendrai l'autre bœuf, et le mettant aussi sur du bois, je ne mettrai point non plus de feu au-dessous.

24 Invoquez le nom de vos dieux ; et moi, j'invoquerai le nom de mon Seigneur ; et que le Dieu qui *déclara* par le feu, *qu'il* aura exaucé les vœux qu'on lui a faits, soit reconnu pour Dieu. Tout le peuple répondit : La proposition est très-juste.

25. Elie dit donc aux prophètes de Baal : Choisissez un bœuf pour vous ; et commencez les premiers, parce que vous êtes en plus grand nombre ; et invoquez le nom de vos dieux, sans mettre le feu au bois.

26. Ayant donc pris le bœuf qui leur fut donné, ils préparèrent *leur sacrifice*, et ils invoquoient le nom de Baal depuis le matin jusqu'à midi, en disant : Baal, exaucez-nous. Mais Baal ne disoit mot ; et il n'y avoit personne pour leur répondre, pendant qu'ils passaient d'un côté à l'autre " de l'autel qu'ils avoient fait.

27. Il étoit déjà midi, et Elie commença de se moquer d'eux, en leur disant : Criez plus haut, car votre

Avant l'ère  
chr. vulg.  
908.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
908.

Dieu Baal parle peut-être à quel-  
qu'un, ou il est en chemin, ou dans  
une hôtellerie ;<sup>27</sup> il dort peut-être, et  
il a besoin qu'on le réveille.

28. Ils se mirent donc à crier en-  
core plus haut, et ils se faisoient  
des incisions, selon leur coutume,  
avec des couteaux et des lancettes,  
jusqu'à ce qu'ils fussent couverts de  
leur sang.

29. Midi étant passé, et le temps  
étant venu auquel on avoit coutume  
d'offrir le sacrifice, les prophètes  
crioient et invoquoient *en vain*; leur  
dieu Baal étoit sourd, et il n'y avoit  
personne qui répondit, ni qui parût  
entendre ceux qui prioient.

30. Alors Elie dit à tout le peuple :  
Venez avec moi. Et le peuple s'étant  
approché de lui, il rétablit l'autel du  
Seigneur, lequel avoit été autrefois  
érigé en cet endroit, et qui avoit été  
détruit par la longueur du temps.

31. Il prit douze pierres, selon le  
nombre des tribus des enfans de Ja-  
cob, auquel le Seigneur avoit adressé  
sa parole, en lui disant : Israël sera  
votre nom.

32. Et il bâtit de ces pierres un au-  
tel au nom du Seigneur. Il fit une ri-  
gole, et comme deux petits sillons  
autour de l'autel ;<sup>28</sup>

33. Il prépara le bois, coupa le  
bœuf par morceaux, et le mit sur le  
bois,

Clamate voce majore,  
deus enim est, et for-  
sitan loquitur, aut in  
diversorio est, aut in  
itinere, aut certe dor-  
mit : ut excitetur.

28. Clamabant ergo  
voce magna, et inci-  
debant se juxta ritum  
suum cultris et lan-  
ceolis, donec perfun-  
derentur sanguine.

29. Postquam au-  
tem transiit meridies,  
et illis prophetantibus  
venerat tempus quo sa-  
cificium offerri solet,  
nec audiebatur vox, nec  
aliquis respondebat,  
nec attendebat orantes :

30. Dixit Elias om-  
ni populo : Venite ad  
me. Et accedente ad  
se populo, curavit al-  
tare Domini quod des-  
tructum fuerat.

31. Et tulit duode-  
cim lapides juxta nu-  
merum tribuum filio-  
rum Jacob, ad quem  
factus est sermo Domi-  
ni, dicens : Israel erit  
nomen tuum.

32. Et ædificavit de  
lapidibus altare in no-  
mine Domini : fecitque  
aquæductum, quasi  
per duas aratiunculas  
in circuitu altaris.

33. Et composuit  
ligna : divisitque per  
membra bovem, et  
posuit super ligna,

† 27. Hébr. autr. il est peut-être distrait par quelque autre objet ; il est  
peut-être en chemin.

† 28. Hébr. litt. il fit un sillon environ de la capacité de deux seah de  
graines ; c'est-à-dire, capable de contenir environ vingt pintes.

34. Et ait : Implete quatuor hydrias aqua, et fundite super holocaustum et super ligna : rursumque dixit : Etiam secundo hoc facite. Qui cum fecissent secundo, ait : Etiam tertio idipsum facite. Feceruntque tertio,

35. Et currebant aque circum altare, et fossa aquæductus repleta est.

36. Cumque jam tempus esset ut offerretur holocaustum, accedens Elias propheta, ait : Domine Deus Abraham, et Isaac, et Israel, ostende hodie quia tu es Deus Israel, et ego servus tuus, et juxta præceptum tuum feci omnia verba hæc.

37. Exaudi me, Domine, exaudi me, ut discat populus iste, quia tu es Dominus Deus, et tu convertisti cor eorum iterum.

38. Cecidit autem ignis Domini, et voravit holocaustum, et ligna, et lapides, pulverem quoque, et aquam quæ erat in aquæductu lambens.

39. Quod cum vidisset omnis populus, cecidit in faciem suam, et ait : Dominus ipse

34. Et dit : Emplissez d'eau quatre cruches, et répandez-les sur l'holocauste et sur le bois. Il ajouta : Faites encore la même chose une seconde fois. Et l'ayant fait une seconde fois, il leur dit : Faites encore la même chose pour la troisième fois. Et ils le firent pour la troisième fois,

35. En sorte que les eaux couroient autour de l'autel, et que la rigole en étoit toute pleine, *montrant ainsi clairement qu'il n'y avoit point de feu caché sous l'autel.*

36. Le temps étant venu d'offrir l'holocauste, le prophète Elie s'approcha, et dit : Seigneur, Dieu d'Abraham, d'Isaac et d'Israël, faites voir aujourd'hui que vous êtes le Dieu d'Israël, et que je suis votre serviteur, et que c'est par votre ordre que j'ai fait toutes ces choses.

37. Exaucez-moi, Seigneur, exaucez-moi, afin que ce peuple apprenne que vous êtes le Seigneur Dieu, et que vous avez de nouveau converti leur cœur."

38. En même temps, le feu du Seigneur tomba du ciel, et dévora l'holocauste, le bois et les pierres, la poussière même et l'eau qui étoit dans la rigole *autour de l'autel.*

39. Ce que tout le peuple ayant vu, il se prosterna le visage contre terre, et dit : C'est le Seigneur qui est le vrai Dieu ; c'est le Seigneur

\* 37. Hébr. autr. Faites que ce peuple sache que vous êtes le Seigneur Dieu, et convertissez enfin leur cœur.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
908.

qui est *le vrai Dieu, et il n'y en a point d'autre.*

40. Alors Élie leur dit : Prenez les prophètes de Baal, et qu'il n'en échappe pas un seul. Et le peuple s'étant saisi d'eux, Élie les mena au torrent de Cison *qui coule au pied du mont Carmel*, où il les fit mourir.

41. Élie dit ensuite à Achab : Allez, mangez, et buvez *ce que vous avez en réserve*, car j'entends le bruit d'une grande pluie *qui va vous donner des vivres en abondance.*

42. Achab s'en alla pour manger et pour boire ; et Élie monta sur le haut du Carmel, où se penchant en terre, il mit son visage entre ses genoux, *implorant avec ardeur le secours du Seigneur.*

43. Et, *plein de confiance en sa divine bonté*, il dit à son serviteur : Allez, et regardez du côté de la mer. Ce serviteur étant allé regarder, vint lui dire : Il n'y a rien. Élie lui dit encore : Retournez-y ; *et il le lui répéta sept fois.*

44. Et la septième fois, il parut un petit nuage qui s'élevait de la mer, *grand comme le pied d'un homme.* Élie dit à son serviteur : Allez dire à Achab : Faites mettre les chevaux à votre char ; et allez vite ; de peur que la pluie ne vous surprenne.

45. Et lorsqu'il se tournoit d'un côté et d'un autre, le ciel tout d'un coup fut couvert de ténèbres. *On vit paroître des nuées ; le vent s'éleva ;*"

‡ 45. Hébr. litt. *et fuit hinc et inde, et cæli obscurati sunt, et nubes et ventus.* Peut-être faudroit-il lire : *Et fuit hinc et inde et nubes et ventus :*

est Deus, Dominus ipse est Deus.

40. Dixitque Elias ad eos : Apprehendite prophetas Baal, et ne unus quidem effugiat ex eis. Quos cum apprehendissent, duxit eos Elias ad torrentem Cison, et interfecit eos ibi.

41. Et ait Elias ad Achab : Ascende, comedere, et bibe, quia sonus multæ pluvie est.

42. Ascendit Achab ut comederet et biberet : Elias autem ascendit in verticem Carmeli, et pronus in terram posuit faciem suam inter genua sua.

43. Et dixit ad puerum suum : Ascende, et prospice contra mare. Qui cum ascendisset, et contemplatus esset, ait : Non est quidquam. Et rursum ait illi : Reverte-re : septem vicibus.

44. In septima autem vice, ecce nubecula parva quasi vestigium hominis ascendebat de mari. Qui ait, Ascende, et dic Achab : Junge currum tuum, et descende, ne occupet te pluvia.

45. Cumque se verteret huc atque illuc, ecce cæli contenebrati sunt, et nubes, et

ventus, et facta est pluvia grandis. Ascendens itaque Achab abiit in Jezrahel :

46. Et manus Domini facta est super Eliam, accinctisque lumbis currebat ante Achab, donec veniret in Jezrael.

et il tomba une grande pluie. Achab montant donc *sur son char*, s'en alla à Jezrahel *qui est environ à douze lieues du mont Carmel.*

46. Et en même temps, la main du Seigneur fut sur Élie, et s'étant ceint les reins, celui-ci courait devant Achab, jusqu'à ce qu'il vint à Jezrahel.

Avant l'ère chr. vulg. 908.

*et cæli obscurati sunt.* Il s'éleva de côté et d'autre des nuages et du vent; le ciel s'obscurcit.

## CHAPITRE XIX.

Jézabel veut faire mourir Elie. Le prophète se retire à la montagne d'Horeb. Le Seigneur l'envoie sacrer Hazaël roi de Syrie, et Jéhu roi d'Israël. Elisée reçoit l'esprit de prophétie, et s'attache à Elie.

1. NUNTIAVIT autem Achab Jezabel omnia quæ fecerat Elias, et quomodo occidisset universos prophetas gladio.

2. Misitque Jezabel nuntium ad Eliam, dicens: Hæc mihi faciant dii, et hæc addant, nisi hac hora cras posuero animam tuam sicut animam unius ex illis.

3. Timuit ergo Elias, et surgens abiit quocumque eum ferebat voluntas: venitque in Bersabee Juda, et dimisitibi puerum suum.

4. Et perrexit in desertum, viam unius

1. ACHAB ayant rapporté à Jézabel tout ce qu'Élie avoit fait, et de quelle manière" il avoit tué par l'épée tous les prophètes *de Baal*,

2. Jézabel envoya un homme à Élie pour lui dire: Que les dieux me traitent dans toute leur sévérité, si, demain à la même heure, je ne vous fais perdre la vie, comme vous l'avez fait perdre à chacun de ces prophètes.

3. Dieu en même temps, abandonna Élie à sa propre foiblesse, pour le conserver dans l'humilité. Il eut donc peur," et s'en alla partout où son désir le portoit; et étant venu à Bersabée en Juda, il y laissa son serviteur.

4. Il fit dans le désert une journée de chemin; et étant venu sous un

909

ψ 1. On lit dans l'hébreu, *et omne quod occidisset.* Les Septante ne lisoient point ce mot *omne* qui est assez visiblement une faute de copiste.

ψ 3. On lit dans l'hébreu *et vidit*, נָרָא, au lieu de נִרְאָה, *et timuit.*

Avant l'ère  
chr. vulg.  
908.

genièvre, il s'y assit; et souhaitant la mort, *dans la douleur qu'il avoit de voir les justes opprimés et la vraie religion abandonnée*, il dit à Dieu: Seigneur, c'est assez *vivre pour moi*; retirez mon ame de mon corps; car je ne suis pas meilleur que mes pères *qui sont morts avant moi*.

5. Et il se jeta par terre, et s'endormit à l'ombre du genièvre. En même temps un ange du Seigneur le toucha, et lui dit: Levez-vous et mangez.

6. Élie regarda, et vit auprès de sa tête un pain cuit sous la cendre et un vase d'eau. Il mangea donc et but, et il s'endormit encore.

7. L'ange du Seigneur revenant une seconde fois, le toucha *de nouveau*, et lui dit: Levez-vous, et mangez, car il vous reste un grand chemin à faire.

8. S'étant levé, il mangea et but; et fortifié par cette nourriture, il marcha quarante jours et quarante nuits, *s'écartant de côté et d'autre dans le désert pour éviter ses persécuteurs*, jusqu'à ce qu'il arrivât à Horeb, appelé aussi la montagne de Dieu.

9. Étant arrivé, il demeura dans une caverne; et le Seigneur lui adressant sa parole, lui dit: Que faites-vous là, Élie? *Pourquoi vous tenez-vous caché dans cette caverne?*

10. Élie lui répondit: Je brûle de zèle pour vous, Seigneur Dieu des armées, parce que les enfans d'Israël ont abandonné votre alliance; qu'ils ont détruit vos autels; qu'ils ont tué vos prophètes par l'épée; et

diei. Cumque venisset, et sederet subter unam juniperum, petivit animæ suæ ut moreretur, et ait: Sufficit mihi, Domine: tolle animam meam, neque enim melior sum quam patres mei.

5. Projecitque se, et obdormivit in umbra juniperi: et ecce angelus Domini tetigit eum, et dixit illi: Surge, et comede.

6. Respexit, et ecce ad caput suum subcinericius panis et vas aquæ: comedit ergo et bibit, et rursum obdormivit.

7. Reversusque est angelus Domini secundo, et tetigit eum, dixitque illi: Surge, comede, grandis enim tibi restat via.

8. Qui cum surrexisset, comedit et bibit, et ambulavit in fortitudine cibi illius, quadraginta diebus et quadraginta noctibus, usque ad montem Dei Horeb.

9. Cumque venisset illuc, mansit in spelunca: et ecce sermo Domini ad eum, dixitque illi: Quid hic agis, Elia?

10. At ille respondit: Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum, quia dereliquerunt pactum tuum filii Israel: altaria tua

destruxerunt, prophetas tuos occiderunt gladio, derelictus sum ego solus, et quaerunt animam meam ut auferant eam.

11. Et ait ei : Egredere, et sta in monte, coram Domino : et ecce Dominus transit. Et spiritus grandis et fortis subvertens montes, et conterens petras ante Dominum : non in spiritu Dominus. Et post spiritum commotio : non in commotione Dominus.

12. Et post commotionem ignis : non in igne Dominus. Et post ignem sibilus aureus tenuis.

13. Quod cum audisset Elias, operuit vultum suum pallio, et egressus stetit in ostio speluncae : et ecce vox ad eum dicens : Quid hic agis, Elia ? Et ille respondit :

14. Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum : quia dereliquerunt pactum tuum filii Israel, altaria tua destruxerunt, prophetas tuos occiderunt gladio, derelictus sum ego solus, et quaerunt animam meam ut auferant eam.

qu'étant resté seul de vos adorateurs, ils cherchent encore à m'ôter la vie.

11. Le Seigneur lui dit : Sortez, et tenez-vous sur la montagne devant le Seigneur ; et voilà le Seigneur qui va passer. Il s'élèvera un vent violent et impétueux, capable de renverser les montagnes et de briser les rochers ; et le Seigneur ne sera point dans ce vent. Après le vent, il se fera un tremblement de terre ; et le Seigneur ne sera point dans ce tremblement.

12. Après le tremblement, il s'allumera un feu ; et le Seigneur ne sera point dans ce feu. Après le feu, on entendra le souffle d'un petit vent doux ; et là sera le Seigneur."

13. Ce qu'Élie ayant entendu, il se couvrit le visage de son manteau, par respect ; et étant sorti, il se tint à l'entrée de la caverne ; et en même temps, une voix se fit entendre, qui lui dit : Que faites-vous là, Élie ? Il répondit :

14. Je brûle de zèle pour vous, Seigneur Dieu des armées, parce que les enfans d'Israël ont abandonné votre alliance, détruit vos autels, tué vos prophètes par le fer, et qu'étant demeuré seul dans vos intérêts, ils cherchent encore à m'ôter la vie.

Avant l'ère chr. vulg. 908.

Rom. xi. 5.

¶ 12. Ces mots se trouvent dans le manuscrit alexandrin de la version des Septante, et achèvent de développer le sens des paroles de l'ange. Ce seroit se méprendre, que de prendre ici dans les deux ¶ 11. et 12. au préterit comme récit de l'historien, ce qui est dit au sens du futur par l'ange qui parle à Élie. L'expression, *ecce Dominus transit*, est dans le style des Hébreux l'annonce de ce qui va arriver.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
908.

15. Et le Seigneur lui dit : Allez ; retournez par le chemin où vous êtes venu le long du désert vers Damas ; et lorsque vous y serez arrivé , vous sacrez d'huile" Hazaël pour être roi de Syrie.

4. Reg. ix.

16. Vous sacrez aussi Jéhu , fils de Josaphat, " fils de Namsi , pour être roi d'Israël ; et vous sacrez Élisée , fils de Saphat , qui est d'Abelméula, " pour être prophète en votre place.

17. Quiconque aura échappé à l'épée d'Hazaël , sera tué par Jéhu ; " et quiconque aura échappé à l'épée de Jéhu , sera tué par Élisée :

Rom. xi. 4.

18. *Et ne dites point que vous êtes le seul qui m'adoriez , car je me suis réservé dans Israël sept mille hommes qui n'ont point fléchi le genou devant Baal , et qui ne l'ont point adoré , en portant la main à leur bouche , pour la baiser , en l'honneur de cette idole.*

19. Élie étant donc parti de là , trouva Élisée , fils de Saphat , qui labouroit avec douze paires de bœufs , et conduisoit lui-même une des charries des douze paires de bœufs. Élie s'étant approché d'Élisée , mit son manteau sur lui , *comme pour lui communiquer l'esprit de prophétie , en lui donnant l'habit de prophète.*

20. Élisée aussitôt quitta ses bœufs ,

15. Et ait Dominus ad eum : Vade , et revertere in viam tuam per desertum in Damascum : cumque perveneris illuc , unges Hazael regem super Syriam ,

16. Et Jehu filium Namsi unges regem super Israel : Eliseum autem filium Saphat , qui est de Abel-meula , unges prophetam pro te.

17. Et erit quicumque fugerit gladium Hazael , occidet eum Jehu : et quicumque fugerit gladium Jehu , interficiet eum Eliseus.

18. Et derelinquam mihi in Israel septem millia virorum , quorum genua non sunt incurvata ante Baal , et omne os quod non adoravit eum osculans manus.

19. Profectus ergo inde Elias , reperit Eliseum filium Saphat , arantem in duodecim jugis boum , et ipse in duodecim jugis boum arantibus unus erat : cumque venisset Elias ad eum , misit pallium suum super illum.

20. Qui statim relic-

ψ 15. Ou simplement : vous sacrez ; quelques-uns prétendent que l'expression de l'hébreu ne suppose pas toujours l'onction réelle.

ψ 16. On le trouve nommé ainsi au 1<sup>r</sup> livre des Rois , ix. 2.

Ibid. Dans la tribu d'Ephraïm ou de Manassé en-de-çà du Jourdain.

ψ 17. Voyez au livre suivant , chapitres viii. et ix.

ψ 18. Le nombre de sept se met souvent pour un nombre indéterminé.

tis bobus cucurrit post Eliam, et ait : Osculer, oro, patrem meum et matrem meam, et sic sequar te. Dixitque ei : Vade et revertere : quod enim meum erat, feci tibi.

21. Reversus autem ab eo, tulit par boum, et mactavit illud, et in aratro boum coxit carnes, et dedit populo, et comederunt : surgensque abiit, et secutus est Eliam, et ministrabat ei.

courut après Élie, et lui dit : Permettez-moi, je vous prie, que j'aie baiser mon père et ma mère ; et après cela, je vous suivrai. Élie lui répondit : Allez, et revenez, car j'ai fait pour vous ce qui dépendoit de moi ; et c'est à vous maintenant à répondre à la grâce que vous venez de recevoir.

21. Élisée, après avoir quitté Élie, prit une paire de bœufs, qu'il tua. Il en fit cuire la chair avec le bois de la charrue dont il avoit labouré, et la donna au peuple qui en mangea. Il s'en alla aussitôt après, et se mit à suivre Élie, et à le servir, abandonnant ainsi sa maison, ses biens et sa famille, pour s'attacher à ce prophète.

Avant l'ère chr. vulg. 908.

† 20. Hébr. litt. *Nam quid feci tibi.* Peut-être faudroit-il lire : *Nam vidisti quid feci tibi* : Car vous avez vu ce que je vous ai fait.

† 21. On lit dans l'hébreu, *coxit eos carnem, et dedit populo* ; au lieu de *coxit eos, et dedit eam populo.*

## CHAPITRE XX.

Siège de Samarie par Bénadad. Défaite de son armée. Seconde défaite de l'armée des Syriens. Achab fait alliance avec Bénadad. Il en est repris par un prophète.

1. PORRO Benadad rex Syriae congregavit omnem exercitum suum, et triginta duos reges secum, et equos, et currus : et ascendens pugnabat contra Samariam, et obsidebat eam.

2. Mittensque nuntios ad Achab regem Israel in civitatem,

3. Ait : Hæc dicit Benadad : Argentum

1. OR Bénadad roi de Syrie, ayant rassemblé toute son armée, sa cavalerie et ses chariots, et trente-deux rois avec lui (c'étoient des princes qui commandoient dans les villes qui lui étoient soumises), il marcha pour attaquer Samarie et l'assiégea.

2. En même temps, il envoya dans la ville des ambassadeurs à Achab, roi d'Israël,

3. Pour lui dire : Voici ce que dit Bénadad : Votre argent et votre or

901.

† 1. Fils de celui dont il est parlé au chap. xv. *Infr.* † 54.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
901.

est à moi, vos femmes et vos enfans  
les mieux faits sont à moi.

4. Le roi d'Israël lui répondit : O  
roi mon seigneur, je suis à vous,  
comme vous le dites, et tout ce que  
j'ai est à vous.

5. Les ambassadeurs revenant en-  
core vers Ahab, lui dirent : Voici  
ce que dit Bénadad qui nous avoit  
envoyés vers vous : Vous me donne-  
rez votre argent, votre or, vos fem-  
mes et vos fils.

6. Demain donc à la même heure,  
j'enverrai mes serviteurs vers vous,  
ils visiteront votre maison et la mai-  
son de vos serviteurs; et ils pren-  
dront tout ce qui leur plaira, et  
l'emporteront.

7. Alors le roi d'Israël fit venir  
tous les anciens de son peuple, et  
leur dit : Considérez, et voyez qu'il  
nous tend un piège, car il m'a déjà  
envoyé pour mes femmes, pour mes  
fils, pour mon argent et mon or; et  
je ne lui ai rien refusé de ce qui est  
à moi. Mais maintenant il de-  
mande ce qui est à vous.

8. Tous les anciens et tout le peu-  
ple lui répondirent : Ne l'écoutez  
point, et ne vous rendez point à ce  
qu'il désire.

9. Ahab répondit donc aux am-  
bassadeurs de Bénadad : Dites au  
roi mon seigneur : Je ferai toutes les  
choses que vous m'avez fait deman-  
der, comme étant votre serviteur;  
mais pour cette dernière chose, je  
ne la puis faire, ne pouvant donner  
ce qui n'est pas à moi.

tuum, et aurum tuum,  
meum est : et uxores  
tuas, et filii tui optimi,  
mei sunt.

4. Responditque rex  
Israel : Juxta verbum  
tuum, domine mi rex,  
tuus sum ego, et omnia  
mea.

5. Revertentesque  
nuntii, dixerunt : Hæc  
dixit Benadad, qui mi-  
sit nos ad te : Argen-  
tum tuum, et aurum  
tuum, et uxores tuas, et  
filios tuos, dabis mihi.

6. Cras igitur hæc  
eadem hora mittam  
servos meos ad te, et  
scrutabuntur domum  
tuam, et domum ser-  
vorum tuorum : et om-  
ne quod eis placuerit,  
ponent in manibus  
suis, et auferent.

7. Vocavit autem rex  
Israel omnes seniores  
terræ, et ait : Animad-  
verte, et videte, quon-  
iam insidiatur nobis :  
misit enim ad me pro  
uxoribus meis, et filiis,  
et pro argento et auro :  
et non abui.

8. Dixeruntque om-  
nes majores natu, et  
universus populus ad  
eum : non audias, ne-  
que acquiescas illi.

9. Respondit itaque  
nuntiis Benadad : Di-  
cite domino meo regi :  
Omnia propter quæ  
misisti ad me servum  
tuum in initio, faciam :  
hanc autem rem face-  
re non possum.

10. Reversique nuntii retulerunt ei. Qui remisit, et ait : Hæc faciant mihi dii, et hæc addant, si suffecerit pulvis Samariæ pugillis omnis populi qui sequitur me.

11. Et respondens rex Isragl, ait : Dicit ei : Ne gloriatur accinctus æque ut dis-cinctus.

12. Factum est autem, cum audisset Benadad verbum istud, bibebat ipse et reges in umbraculis, et ait servis suis : Circumdate civitatem. Et circumdederunt eam.

13. Et ecce propheta unus accedens ad Achab regem Israel, ait ei : Hæc dicit Dominus : Certe vidisti omnem multitudinem hanc nimiam ? ecce, ego tradam eam in manu tua hodie, ut scias quia ego sum Dominus.

14. Et ait Achab : Per quem ? Dixitque ei : Hæc dicit Dominus : Per pedisequos principum provinciarum. Et ait : Quis incipiet preliari ? Et ille dixit : Tu.

10. Les ambassadeurs s'en étant retournés, firent leur rapport à Bénadad, qui les renvoya encore, et fit dire à Achab : Que les dieux me traitent dans toute leur sévérité, si je laisse à Samarie pierre sur pierre, et si toute la poussière de Samarie, quand je l'aurai détruite, suffit pour remplir seulement le creux de la main de tous les gens qui me suivent.

11. Le roi d'Israël leur répondit : Dites à votre maître : Ce n'est pas lorsqu'on prend les armes pour combattre, qu'on doit se vanter ; c'est quand on les quitte, après avoir remporté la victoire.

12. Bénadad reçut cette réponse lorsqu'il buvoit dans sa tente avec les autres rois, et il dit aussitôt à ses gens : Qu'on aille investir la ville. Et ils l'investirent.

13. En même temps un prophète vint trouver Achab, roi d'Israël, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Vous avez vu toute cette multitude innombrable ; je vous déclare que je vous la livrerai aujourd'hui entre les mains, afin que vous sachiez que c'est moi qui suis le Seigneur.

14. Achab lui demanda : Par qui ? Il lui répondit : Voici ce que dit le Seigneur : Ce sera par les valets de pied des princes des provinces. Achab ajouta : Qui commencera le combat ? Ce sera vous, dit le prophète.

ψ 12. Hébr. litt. *Ponite, et posuerunt adversus civitates.* Les Septante ont lu : *Ponite vallum, et posuerunt vallum* : Faites le fossé. Ou plutôt, Mettez les machines pour battre la ville.

ψ 14. Hébr. autr. qui engagera le combat ? Sera-ce moi ou les Syriens ?

Avant l'ère  
chr. vulg.  
901.

15. Achab fit donc la revue des valets de pied des princes des provinces, et il en trouva deux cent trente-deux. Il fit ensuite la revue du peuple de tous les enfans d'Israël, *et il en trouva sept mille en état de combattre.*

16. Ils sortirent de la ville sur le midi. Cependant Bénadad étoit dans sa tente, qui buvoit et qui étoit ivre; et les trente-deux rois qui étoient venus à son secours, *buvoient aussi avec lui.*

17. Les valets de pied des princes des provinces marchaient à la tête de l'armée. Bénadad ayant envoyé *pour les reconnoître*, on vint lui dire : Ce sont des gens qui sont sortis de Samarie.

18. Il dit à ceux qui lui parloient : Soit qu'ils viennent pour traiter de la paix, soit qu'ils viennent pour combattre, prenez-les tout vifs.

19. Les valets de pied des princes des provinces s'avancèrent donc, et le reste de l'armée après eux.

20. Et chacun d'eux tua ceux qui se présentèrent devant lui; et aussitôt les Syriens *prenant l'épouvante*, s'enfuirent; et l'armée d'Israël les poursuivit. Bénadad, roi de Syrie, s'enfuit aussi à cheval, avec les cavaliers qui l'accompagnoient.

21. Et le roi d'Israël étant sorti de Samarie, tua les chevaux, renversa

15. Recensuit ergo pueros principum provinciarum, et reperit numerum ducentorum triginta duorum : et recensuit post eos populum, omnes filios Israel, septem millia :

16. Et egressi sunt meridie. Benadad autem bibebat temulentus in umbraculo suo, et reges triginta duorum cum eo, qui ad auxilium ejus venerant.

17. Egressi sunt autem pueri principum provinciarum in prima fronte : misit itaque Benadad. Qui nuntiaverunt ei, dicentes : Viri egressi sunt de Samaria.

18. Et ille ait : Sive pro pace veniunt, apprehendite eos vivos : sive ut prælientur, vivos eos capite.

19. Egressi sunt ergo pueri principum provinciarum, ac reliquus exercitus sequebatur.

20. Et percussit unusquisque virum qui contra se veniebat : fugeruntque Syri, et persecutus est eos Israel. Fugit quoque Benadad rex Syriæ in equo cum equitibus suis.

21. Necnon egressus rex Israel percussit

\* 19. On lit dans l'hébreu à la tête de ce vers le mot ואלה, et illi, peut-être pour ואלה, et ecce.

equos et currus, et percussit Syriam plaga magna.

22. ( Accedens autem propheta ad regem Israel, dixit ei : Vade, et confortare, et scito, et vide quid facias : sequenti enim anno rex Syriæ ascendet contra te. )

23. Servi vero regis Syriæ dixerunt ei : Dii montium sunt dii eorum, ideo superaverunt nos : sed melius est ut pugnemus contra eos in campestribus, et obtinebimus eos.

24. Tu ergo verbum hoc fac : Amove reges singulos ab exercitu tuo, et pone principes pro eis :

25. Et instaure numerum militum qui ceciderunt de tuis, et equos secundum equos pristinos, et currus secundum currus quos ante habuisti : et pugnabimus contra eos in campestribus, et videbis quod obtinebimus eos. Creditur consilio eorum, et fecit ita.

26. Igitur postquam annus transierat, recensuit Bénadad Syros, et ascendit in Aphec, ut pugnaret contra Israel.

27. Porro filii Israel recensiti sunt, et acceptis cibariis profecti

les chariots, et frappa la Syrie d'une grande plaie.

22. Alors un prophète vint trouver le roi d'Israël, et lui dit : Allez, fortifiez-vous, et considérez bien ce que vous avez à faire, car le roi de Syrie viendra encore l'année suivante pour vous combattre.

23. Alors les serviteurs du roi de Syrie lui dirent : Leurs dieux sont les dieux des montagnes, et c'est pour cela qu'ils nous ont vaincus ; il faut que nous combattions contre eux en rase campagne, et nous les vaincrons.

24. Voici donc ce que vous avez à faire : Faites retirer tous les rois de votre armée, et mettez en leur place vos principaux officiers.

25. Rétablissez vos troupes, en y remettant autant de soldats qu'il en a été tué, autant de chevaux qu'il y en avoit dans votre armée, et autant de chariots que vous en avez eu auparavant, et nous combattons contre eux en rase campagne ; et vous verrez que nous les battons. Il crut le conseil qu'ils lui donnèrent, et il fit ce qu'ils lui avoient dit.

26. Un an après, Bénadad fit la revue des Syriens, et il vint à Aphec vers le mont Liban, pour combattre contre Israël.

27. Les enfans d'Israël firent aussi la revue de leurs troupes ; et ayant pris des vivres, ils marchèrent con-

Avant l'ère chr. vulg. 901.

900.

‡ 27. Hébr. autr. et s'étant tous rassemblés.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
900.

tre les Syriens, et campèrent vis-à-vis d'eux. *Ils ne paroissent que* comme deux petits troupeaux de chèvres, au lieu que les Syriens couvroient toute la terre.

28. Alors un homme de Dieu vint trouver le roi d'Israël, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que les Syriens ont dit : Le Seigneur est le Dieu des montagnes, mais il n'est pas le Dieu des vallées, je vous livrerai toute cette grande multitude, et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur.

29. Les deux armées furent rangées en bataille l'une devant l'autre pendant sept jours. Le septième jour la bataille se donna; et les enfans d'Israël tuèrent en un jour cent mille hommes de pied des Syriens.

30. Ceux qui échappèrent s'enfuirent dans la ville d'Aphéc; et une muraille tomba sur vingt-sept mille hommes qui étoient restés. Bénadad s'enfuyant, entra dans la ville, et se retira dans le lieu le plus secret d'une chambre.

31. Alors ses serviteurs lui dirent : Nous avons entendu dire que les rois de la maison d'Israël sont doux et clémens. Mettons donc des sacs sur nos reins et des cordes à notre cou, et allons trouver le roi d'Israël; peut-être qu'il nous donnera la vie.

ÿ 31. C'étoient des habits grossiers qu'on ceignoit ordinairement sur les reins.

ex adverso; castraque metati sunt contra eos, quasi duo parvi greges caprarum: Syri autem repleverunt terram.

28. ( Et accedens unus vir Dei, dixit ad regem Israel: Hæc dicit Dominus: Quia dixerunt Syri: Deus montium est Dominus, et non est Deus vallium: dabo omnem multitudinem hanc grandem in manu tua, et scietis quia ego sum Dominus. )

29. Dirigebantque septem diebus ex adverso hi atque illi acies, septima autem die commissum est bellum: percusseruntque filii Israel de Syris centum millia peditum in die una.

30. Fugerunt autem qui remanserant in Aphec, in civitatem: et cecidit murus super viginti septem millia hominum qui remanserant. Porro Benadad fugiens ingressus est civitatem, in cubiculum quod erat intra cubiculum.

31. Dixeruntque ei servi sui: Ecce, audivimus quod reges domus Israel clementes sint: ponamus itaque saccos in lumbis nostris, et funicu-

los in capitibus nostris, et egrediamur ad regem Israel : forsitan salvabit animas nostras.

32. Accinserunt saccis lumbos suos, et posuerunt funiculos in capitibus suis, veneruntque ad regem Israel, et dixerunt ei : Servus tuus Benadad dicit : Vivat, oro te, anima mea. Et ille ait : Si adhuc vivit, frater meus est.

33. Quod acceperunt viri pro omine : et festinantes rapuerunt verbum ex ore ejus, atque dixerunt : Frater tuus Benadad. Et dixit ei : Ite, et adducite eum ad me. Egressus est ergo ad eum Benadad, et levavit eum in currum suum.

34. Qui dixit ei : Civitates quas tulit pater meus a patre tuo reddam : et plateas fac tibi in Damasco, sicut fecit pater meus in Samaria, et ego foederatus recedam a te. Pepigit ergo foedus, et dimisit eum.

32. Ainsi ils se mirent des sacs sur les reins et la corde au cou, et vinrent trouver le roi d'Israël, et lui dirent : Bénadad votre serviteur vous envoie faire cette supplication : Accordez-moi la vie. Il leur répondit : S'il est encore en vie, c'est mon frère.

33. Les Syriens tirèrent de là un bon présage ; et prenant aussitôt ce mot de sa bouche, ils lui dirent : Votre frère Bénadad vous fait cette prière. Il leur répondit : Allez, et amenez-le-moi. Bénadad vint donc se présenter à Achab, qui le fit monter sur son chariot.

34. Et Bénadad lui dit : Je vous rendrai les villes que mon père a prises sur votre père ; et faites-vous des places publiques dans Damas, comme mon père en avoit fait pour lui dans Samarie ; et quand nous aurons fait cette alliance entre nous, je me retirerai. Achab fit donc cette alliance avec lui, et le laissa aller.

‡ 32. Hébr. Est-il encore en vie?

‡ 33. On lit dans l'hébreu, et rapuerunt an ea ore ejus, ויחלטו, ויחלטוהו ממנו, au lieu de ויחלטוהו ממנו, et rapuerunt illud ex ore ejus.

‡ 34. Bénadad parle apparemment des places que son prédécesseur avoit prises sur Baasa (Sup. xv. 20.) qu'il appelle père d'Achab, supposant que comme celui-ci lui avoit succédé au royaume, il étoit aussi son fils.

Ibid. Hébr. autr. Faites-vous des rues.

Ibid. Hébr. Pour moi, dit Achab, quand nous aurons fait alliance, je vous laisserai aller. Les copistes ont omis et dixit Achab.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
900.

35. Alors un des enfans des prophètes dit de la part du Seigneur, à un de ses compagnons : Frappez-moi. Et comme il ne voulut pas le frapper,

36. Il lui dit : Parce que vous n'avez pas voulu écouter la voix du Seigneur, *en me frappant comme il vous l'avoit ordonné*, aussitôt que vous m'aurez quitté, un lion vous tuera. Lorsqu'il fut un peu éloigné de lui, un lion le trouva, et le tua.

37. Ayant rencontré un autre homme, il lui dit : Frappez-moi. Cet homme le frappa, et le blessa.

38. Le prophète, au sortir de là, s'en alla donc au-devant du roi qui étoit en chemin; et il se rendit méconnoissable, en se mettant de la poussière sur le visage et sur les yeux."

39. Et lorsque le roi fut passé, il cria après lui, et lui dit : Votre serviteur s'étoit avancé pour combattre les ennemis de près, et l'un d'eux s'étant enfui, quelqu'un me l'a amené, et m'a dit : Gardez-moi bien cet homme-là; et s'il s'échappe, votre vie répondra de la sienne, ou vous payerez un talent d'argent.

40. Et comme étant troublé je me tournois de côté et d'autre, "cet homme a disparu tout d'un coup.

35. Tunc vir quidam de filiis prophetarum dixit ad socium suum in sermone Domini : Percute me. At ille noluit percutere.

36. Cui ait : Quia noluisti audire vocem Domini, ecce recedes a me, et percutiet te leo. Cumque paululum recessisset ab eo, invenit eum leo, atque percussit.

37. Sed et alterum inveniens virum, dixit ad eum : Percute me. Qui percussit eum, et vulneravit.

38. Abiit ergo propheta, et occurrit regi in via, et mutavit aspersione pulveris os et oculos suos.

39. Cumque rex transisset, clamavit ad regem, et ait : Servus tuus egressus est ad præliandum cominus : cumque fugisset vir unus, adduxit eum quidam ad me, et ait : Custodi virum istum : qui si lapsus fuerit, erit anima tua pro anima ejus, aut talentum argenti appendes.

40. Dum autem ego turbatus huc illucque me verterem, subito

† 38. L'hébreu met seulement : sur ses yeux. Les Septante ont lu : Il se lia d'un bandeau sur les yeux. C'est-à-dire, qu'au lieu de וְתָחַפְּשׁוּ בְּנֵי אִפְרַיִם, et mutavit se pulvere, ils ont lu וְתָחַפְּשׁוּ בְּנֵי אִפְרַיִם, et ligavit se fascia.

† 40. Hébr. litt. Et fuit servus tuus agens huc et illuc. Peut-être qu'au lieu de וְתָחַפְּשׁוּ, agens, il faudroit lire וְתָחַפְּשׁוּ, respiciens.

non comparuit. Et ait rex Israel ad eum : Hoc est iudicium tuum, quod ipse decrevisti.

41. At ille statim abstersit pulverem de facie sua, et cognovit eum rex Israel, quod esset de prophetis.

42. Qui ait ad eum : Hæc dicit Dominus : Quia dimisisti virum dignum morte de manu tua, erit anima tua pro anima ejus, et populus tuus pro populo ejus.

43. Reversus est igitur rex Israel in domum suam, audire contemnens, et furibundus venit in Samariam.

Le roi d'Israël lui dit : Vous avez vous-même prononcé votre arrêt.

41. Aussitôt il essuya la poussière de son visage ; et le roi d'Israël reconnut qu'il étoit du nombre des prophètes.

42. Il dit au roi : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que vous avez laissé échapper de vos mains " un homme digne de mort, " votre vie répondra pour la sienne, et votre peuple pour son peuple.

43. Le roi d'Israël retourna donc en sa maison, ne faisant pas de cas de ce que ce prophète lui avoit dit. " Et il entra plein de fureur dans Samarie, étant irrité de cette menace du Seigneur.

Avant l'ère chr. vulg. 900.

Infr. xxii. 35.

ψ 42. Hebr. litt. *de manu*. Le pronom *tua* est omis.

*Ibid.* Hebr. un homme que j'avois destiné à l'anathème.

ψ 43. *Audire contemnens*. Le même mot de l'hébreu est traduit par *indignans* au chap. suiv. ψ 4.

## CHAPITRE XXI.

Naboth refuse de vendre sa vigne à Achab. Jézabel fait condamner Naboth à être lapidé. Elie fait de terribles menaces à Achab. Ce prince s'humilie, et détourne de dessus lui les maux dont il étoit menacé.

1. Post verba autem hæc, tempore illo vinea erat Naboth Jezrahelitæ, quæ erat in Jezrahel, juxta palatium Achab regis Samariæ.

2. Locutus est ergo Achab ad Naboth dicens : Da mihi vineam  
6.

1. APRÈS ces événemens, *il en arriva un autre* dans le même temps. Naboth de Jezraël avoit à lui, dans Jezraël même, une vigne près du palais d'Achab, roi de Samarie.

2. Et Achab lui dit : Donnez-moi votre vigne, afin que je puisse faire un jardin potager, parce qu'elle est

899.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
899.

proche de ma maison, et je vous en donnerai une meilleure par celle-là ; ou," si cela vous accommode mieux, je vous la paierai en argent, le prix qu'elle vaut.

3. Naboth lui répondit : Dieu me garde de vous donner l'héritage de mes pères, que la loi me défend d'aliéner.

4. Achab revint donc chez lui tout en colère, et plein de fureur, à cause de cette parole de Naboth de Jezraël, qui lui avoit dit : Je ne vous donnerai point l'héritage de mes pères ; et se jetant sur son lit, il se tourna du côté de la muraille, " et ne mangea point.

5. Jézabel sa femme étant venue le trouver, lui dit : Qu'est-ce donc que cela ? d'où vous vient cette tristesse, et pourquoi ne mangez-vous point ?

6. Il lui répondit : J'ai parlé à Naboth de Jezraël, et je lui ai dit : Donnez-moi votre vigne, et je vous en donnerai l'argent ; ou, si vous l'aimez mieux, je vous en donnerai une meilleure pour celle-là. Et il m'a répondu : Je ne vous donnerai point ma vigne.

7. Jézabel sa femme lui dit : Votre

✧ 2. La conjonction est omise dans l'hébreu.  
✧ 4. L'hébreu ne met pas, *adp aristem.*

tuam, ut faciam mihi hortum olerum, quia vicina est, et prope domum meam, daboque tibi pro ea vineam meliorem : aut si commodius tibi putas argenti pretium, quanto digna est.

3. Cui respondit Naboth : Propitius sit mihi Dominus, ne dem hereditatem patrum meorum tibi.

4. Venit ergo Achab in domum suam indignans, et frendens super verbo quod locutus fuerat ad eum Naboth Jezrahelites, dicens : Non dabo tibi hereditatem patrum meorum. Et projiciens se in lectulum suum, avertit faciem suam ad parietem, et non comedit panem.

5. Ingressa est autem ad eum Jezabel uxor sua, dixitque ei : Quid est hoc, unde anima tua contristata est ? et quare non comedis panem ?

6. Qui respondit ei : Locutus sum Naboth Jezrahelitæ, et dixi ei : Da mihi vineam tuam, accepta pecunia : aut, si tibi placet, dabo tibi vineam meliorem pro ea. Et ille ait : Non dabo tibi vineam meam.

7. Dixit ergo ad eum

Jezabel uxor ejus : Grandis auctoritatis es, et bene regis regnum Israel. Surge, et comedere panem, et æquo animo esto : ego dabo tibi vineam Naboth Jezrahelitæ.

8. Scripsit itaque litteras ex nomine Achab, et signavit eas annulo ejus, et misit ad majores natu et optimates, qui erant in civitate ejus, et habitabant cum Naboth.

9. Litterarum autem hæc erat sententia : Prædicate jejunium, et sedere facite Naboth inter primos populi,

10. Et submittite duos viros filios Belial contra eum, et falsum testimonium dicant : Benedixit Deum et regem. Et educite eum, et lapidate, sicque moriatur.

11. Fecerunt ergo cives ejus majores natu et optimates, qui habitabant cum eo in urbe, sicut præceperat eis Jezabel, et sicut scriptum erat in litteris quas miserat ad eos :

12. Prædicaverunt

autorité est grande, à ce que je vois; et vous gouvernez bien le royaume d'Israël. " Levez-vous, mangez, et ayez l'esprit en repos; je me charge de vous faire avoir la vigne de Naboth de Jezraël.

8. Aussitôt elle écrivit des lettres au nom d'Achab, qu'elle cacheta du cachet du roi, et les envoya aux anciens et aux premiers de la ville de Naboth qui demeuroient avec lui.

9. Ces lettres étoient conçues en ces termes : Publiez un jeûne, comme pour vous disposer à juger une affaire importante; " et faites asseoir Naboth entre les premiers du peuple;

10. Et gagnez contre lui deux enfans de Bélial, " qui rendent un faux témoignage, en disant : Naboth a blasphémé " contre Dieu et contre le roi. Qu'on le mène hors de la ville, qu'il soit lapidé et mis à mort.

11. Les anciens et les premiers de la ville de Naboth qui demeuroient avec lui, firent ce que Jézabel leur avoit commandé, et ce que portoit la lettre qu'elle leur avoit envoyée.

12. Ils publièrent un jeûne, " et

ψ 7. Hébr. Vous allez donc désormais exercer une grande autorité sur Israël

ψ 9. Il faudroit peut-être lire : Convoquez une assemblée. On auroit pu confondre יצא, jejunium, écrit par sadé, avec ירד, cæsum, écrit par samech.

ψ 10. C'est-à-dire des méchans, des scélérats.

Ibid. Benedixit. Dans la langue sainte on dit bénir au lieu de maudire, pour éviter ce dernier terme.

ψ 12. Ou, ils convoquèrent une assemblée. Comme au ψ 9.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
899.

fîrent asseoir Naboth entre les premiers du peuple, *comme pour juger avec eux une affaire importante.*

13. Et ayant fait venir deux enfans du diable, ils les firent asseoir vis-à-vis de lui. Et ces deux enfans du diable portèrent témoignage contre lui devant l'assemblée, en disant : Naboth a blasphémé contre Dieu et le roi. Et ensuite de ce témoignage, ils le firent mener hors de la ville, et le lapidèrent.

14. Ils envoyèrent aussitôt à Jézabel, pour lui dire : Naboth a été lapidé, et il est mort.

15. Jézabel ayant appris que Naboth avoit été lapidé, et qu'il étoit mort, vint dire à Achab : Allez, et emparez-vous de la vigne de Naboth de Jezraël, qui n'a pas voulu se rendre à votre désir, ni vous la donner pour le prix qu'elle valoit ; car Naboth n'est plus en vie ; mais il est mort, *comme criminel de lèse-majesté, et la confiscation de son bien vous appartient.*

16. Achab ayant appris la mort de Naboth, alla aussitôt dans la vigne de Naboth de Jezraël, pour s'en rendre maître.

17. En même temps le Seigneur adressa sa parole à Elie de Thesbé, et lui dit :

18. Allez et descendez au-devant d'Achab, roi d'Israël, qui est dans Samarie ; car le voilà qui va

jejunium, et sedere fecerunt Naboth inter primos populi.

13. Et adductis duobus viris filiis diaboli, fecerunt eos sedere contra eum : at illi, scilicet ut viri diabolici, dixerunt contra eum testimonium coram multitudine : Benedixit Naboth Deum et regem : quam ob rem eduxerunt eum extra civitatem, et lapidibus interfecerunt.

14. Miseruntque ad Jezabel, dicentes : Lapidatus est Naboth, et mortuus est.

15. Factum est autem, cum audisset Jezabel lapidatum Naboth, et mortuum, locuta est ad Achab : Surge, et posside vineam Naboth Jezrahelitæ, qui noluit tibi acquiescere, et dare eam accepta pecunia : non enim vivit Naboth, sed mortuus est.

16. Quod cum audisset Achab, mortuum videlicet Naboth, surrexit, et descendebat in vineam Naboth Jezrahelitæ, ut possideret eam.

17. Factus est igitur sermo Domini ad Eliam Thesbiten, dicens :

18. Surge et descende in occursum Achab regis Israel, qui est in

‡ 13. Hébr. deux enfans de Bélial. *Supr.* † 10.

Samaria ? ecce ad vineam Naboth descendit, ut possideat eam :

19. Et loqueris ad eum, dicens : Hæc dicit Dominus : Occidisti, insuper et possedisti. Et post hæc addes : Hæc dicit Dominus : In loco hoc, in quo linxerunt canes sanguinem Naboth, lambent quoque sanguinem tuum.

20. Et ait Achab ad Eliam : Num invenisti me inimicum tibi ? Qui dixit : Inveni, eo quod venundatus sis, ut faceres malum in conspectu Domini.

21. Ecce ego inducam super te malum, et demetam posteriora tua, et interficiam de Achab mingentem ad parietem, et clausum et ultimum in Israel.

22. Et dabo domum tuam sicut domum Jeroboam filii Nabat, et sicut domum Baasa fi-

dans la vigne de Naboth, " pour s'en rendre maître.

19. Et vous lui parlerez en ces termes : Voici ce que dit le Seigneur : Vous avez tué Naboth, et de plus vous vous êtes emparé de sa vigne. Et vous lui direz ensuite : Voici ce que dit le Seigneur : Dans ce même lieu où les chiens ont léché le sang de Naboth, ils lécheront aussi votre sang et celui de vos enfans. "

20. Et Achab dit à Elie : En quoi avez-vous trouvé que je me sois montré votre ennemi, pour me faire de telles menaces ? Elie lui répondit : Je l'ai trouvé " en ce que vous vous êtes vendu pour faire le mal aux yeux du Seigneur. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur : "

21. Je vais faire fondre tous les maux sur vous ; je vous retrancherai, vous et votre postérité, de dessus la terre ; et je tuerai de la maison d'Achab jusqu'aux plus petits enfans et aux animaux, " et depuis le premier jusqu'au dernier. " dans Israël.

22. Je rendrai votre maison comme la maison de Jéroboam, fils de Nabat, et comme la maison de Baasa, fils d'Ahia, parce que vos actions

Avant l'ère chr. vulg. 899.

Infr. xxvii. 38.

2. Reg. ix. 8.

Sup. xv. 29.

Sup. xvi. 3.

ψ 18. Hébr. litt. *Ecce in vinea Naboth, quia descendit ibi ad possidendam eam.* Au lieu de *Ecce*, les Septante ont lu *Ecce ille* ; et c'est ce qu'exige le style des Hébreux.

ψ 19. Achab ayant détourné de dessus lui, par son humiliation, les maux dont il étoit menacé (*Infr.* ψ 29.), ceci ne fut accompli à la lettre qu'en la personne de Joram son fils. *Infr.* 4 Reg. ix. Les Septante ont lu *In omni loco, in quo, etc.... ibi, etc.* En quelque lieu que les chiens aient léché le sang de Naboth, là ils lécheront aussi votre sang.

ψ 20. Hébr. autr. *M'avez-vous trouvé, vous qui êtes mon ennemi ? Avez-vous trouvé le moment que vous attendiez pour vous élever contre moi ?* Elie répondit : *Je vous ai trouvé, car vous vous êtes vendu, etc.*

*Ibid.* La suite suppose ces mots omis peut-être par les copistes.

ψ 21. *Mingentem ad parietem.* Voyez la note sur le 1<sup>er</sup> livre des Rois, xv. 22.

*Ibid.* Hébr. litt. *clausum et doretotum.* Voyez la note sur le chap. xiv. ψ 10.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
899.

4. Reg. ix.  
36.

ont irrité ma colère, et que vous avez fait pécher *les anciens d'Israël, en les obligeant de faire mourir Naboth, quoiqu'il fût innocent.*

23. Le Seigneur a prononcé aussi cet arrêt contre Jézabel : Les chiens mangeront Jézabel dans le champ " de Jezraël.

24. Si Achab meurt dans la ville, " il sera mangé par les chiens; et s'il meurt dans les champs, il sera mangé par les oiseaux du ciel.

25. Achab n'eut donc point son semblable en méchanceté, comme ayant été vendu pour faire le mal aux yeux du Seigneur; car il y fut excité *encore* par Jézabel sa femme.

26. Et il devint tellement abominable, qu'il suivoit les idoles des Amorrhéens " que le Seigneur avoit exterminés à l'entrée des enfans d'Israël *dans leur pays.*

27. Achab ayant entendu ces paroles, déchira ses vêtemens, couvrit sa chair d'un cilice, jeûna, et dormit avec le sac, et marcha ayant la tête baissée. "

28. Alors le Seigneur adressa sa parole à Elie de Thesbé, et lui dit :

✧ 23. Hébr. autr. sous les murs.

✧ 24. Hébr. Ceux de la famille d'Achab qui mourront dans la ville, etc., et ceux qui mourront dans les champs, etc.

✧ 26. Hébr. Et il commit de grandes abominations en suivant les idoles, selon tout ce qu'avoient fait les Amorrhéens.

✧ 27. On ignore la signification de ce dernier mot hébreu **וְנָחַ**, qui ne se trouve point ailleurs. Les Septante l'ont pris au sens de *plorans* : il marcha en pleurant.

lii Ahia : quia egisti ut me ad iracundiam provocares, et peccare fecisti Israel.

23. Sed et de Jezabel locutus est Dominus, dicens : Canes comedent Jezabel in agro Jezrahel.

24. Si mortuus fuerit Achab in civitate, comedent eum canes : si autem mortuus fuerit in agro, comedent eum volucres cœli.

25. Igitur non fuit alter talis sicut Achab, qui venundatus est ut faceret malum in conspectu Domini : concitavit enim eum Jezabel uxor sua.

26. Et abominabilis factus est, in tantum ut sequeretur idola quæ fecerant Amorrhæi, quos consumpsit Dominus a facie filiorum Israel.

27. Itaque cum audisset Achab sermones istos, scidit vestimenta sua, et operuit cilicio carnem suam, jejunavitque et dormivit in sacco, et ambulavit demisso capite.

28. Et factus est sermo Domini ad Eliam Thesbiten, dicens :

29. Nonne vidisti humiliatum Achab coram me? quia igitur humiliatus est mei causa, non inducam malum in diebus ejus, sed in diebus filii sui inferam malum domui ejus.

29. N'avez-vous pas vu Achab humilié devant moi? Puis donc qu'il s'est humilié à cause de moi, je ne ferai point tomber *sur lui*, pendant qu'il vivra, les maux *dont je l'ai menacé*; mais sous le règne de son fils, je les ferai tomber sur sa maison.

Avant l'ère chr. vulg. 899.

4. Reg. ix.

## CHAPITRE XXII.

Achab et Josaphat se liguent contre les Syriens. Les faux prophètes d'Achab prédisent la victoire; Michée lui prédit sa mort. Achab meurt, Ochozias lui succède. Josaphat meurt aussi, et Joram règne à sa place.

### II. Paratipomènes, XVIII.

1. TRANSIERUNT igitur tres anni absque bello inter Syriam et Israel.

2. In anno autem tertio descendit Josaphat rex Juda ad regem Israel.

3. ( Dixitque rex Israel ad servos suos: Ignoratis quod nostra sit Ramoth Galaad, et negligimus tollere eam de manu regis Syriæ? )

4. Et ait ad Josaphat: Veniesne mecum ad præliandum in Ramoth Galaad?

5. Dixitque Josaphat ad regem Israel: Sicut ego sum, ita et tu: populus meus et populus tuus unum

1. APRÈS cela, trois ans se passèrent " sans qu'il y eût guerre entre la Syrie et Israël.

2. Mais la troisième année *depuis l'alliance faite entre Bénadad et Achab*, la guerre recommença; et Josaphat, roi de Juda, vint trouver le roi d'Israël *à sa prière*;

3. ( Car le roi d'Israël avoit déjà dit à ses serviteurs: Ignorez-vous que la ville de Ramoth en Galaad est à nous? Et cependant nous ne pensons point à la retirer des mains du roi de Syrie. )

4. Et le roi d'Israël dit à Josaphat: Viendrez-vous avec moi à la guerre, pour prendre Ramoth en Galaad?

5. Josaphat répondit au roi d'Israël: Vous pouvez disposer de moi comme de vous-même; mon peuple et votre peuple ne sont qu'un seul *peuple*; et ma cavalerie est votre

896.

† 1. Hebr. litt. *Et cæderunt*, ou *Et reversi sunt*. Le mot  $\text{וַיָּשׁוּב}$  peut signifier l'un ou l'autre. Peut-être faudroit-il lire  $\text{וַיִּשְׁבְּ}$ , *Et mutati sunt*, ou *reversati sunt*. C'est de cette racine même que dérive le mot  $\text{פְּנֵימָה}$ , *annus*, qui signifie révolution de jours.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
896.

cavalerie. Et il ajouta, en parlant au même roi d'Israël : Consultez néanmoins aujourd'hui, " je vous prie, quelle est la volonté du Seigneur.

6. Le roi d'Israël assembla donc ses prophètes qui se trouvèrent environ quatre cents (*c'étoient les prophètes des grands bois que Jézabel nourrissoit de sa table*), " et il leur dit : Dois-je aller à la guerre, pour prendre Ramoth en Galaad, ou me tenir en paix? Ils lui répondirent : Allez; et le Seigneur livrera la ville " entre les mains du roi.

7. Josaphat lui dit : N'y a-t-il point ici quelque prophète du Seigneur, afin que nous le consultations par lui?

8. Le roi d'Israël répondit à Josaphat : Il est demeuré un homme par qui nous pouvons consulter le Seigneur; mais je hais cet homme-là, parce qu'il ne me prophétise jamais rien de bon, et qu'il ne me prédit que du mal. *C'est Michée,* " fils de Jemla. Josaphat lui répondit : O roi, ne parlez pas ainsi, *et ne refusez pas d'apprendre la volonté de Dieu de la bouche de ce prophète.*

9. Le roi d'Israël ayant appelé un eunuque, il lui dit : Faites venir promptement Michée, fils de Jemla.

sunt : et equites mei, equites tui. Dixitque Josaphat ad regem Israel : Quære, oro te, hodie sermonem Domini.

6. Congregavit ergo rex Israel prophetas, quadringentos circiter viros, et ait ad eos : Ire debeo in Ramoth Galaad ad bellandum, an quiescere? Qui responderunt : Ascende, et dabit eam Dominus in manu regis.

7. Dixit autem Josaphat : Non est hic propheta Domini quispiam, ut interrogemus per eum?

8. Et ait rex Israel ad Josaphat : Remansit vir unus, per quem possumus interrogare Dominum : sed ego odi eum, quia non prophetat mihi bonum, sed malum, Michæas filius Jemla. Cui Josaphat ait : Ne loquaris ita, rex.

9. Vocavit ergo rex Israel eunuchum quemdam, et dixit ei : Festina adducere Michæam filium Jemla.

¶ 5. On lit dans l'hébreu, כיום, *juxta diem*, peut-être pour היום, *hodie*.

¶ 6. Voyez au chap. xviii. § 19.

*Ibid.* Le pronom *eam* est omis dans l'hébreu. On y lit אגואי peut-être pour יהווא; ce qui peut venir de l'usage des rabbins qui par respect prononcent l'un pour l'autre. On trouve יהווא au § 12. où ceci est répété.

¶ 8. Ce n'est pas celui qui est entre les douze petits prophètes. On sous-entend ici *Ipsè est*, et ce pronom est exprimé dans les Paralip. Au lieu de cette expression, l'interprète syrien a lu *nomen ejus* : son nom est Michée, etc.

10. Rex autem Israel, et Josaphat rex Juda, sedebant unusquisque in solio suo, vestiti cultu regio, in area juxta ostium portæ Samariæ, et universi prophetæ prophetabant in conspectu eorum.

11. Fecit quoque sibi Sedecias filius Chanaana cornua ferrea, et ait : Hæc dicit Dominus : His ventilabis Syriam, donec deleas eam.

12. Omnesque prophetæ similiter prophetabant, dicentes : Ascende in Ramoth Galaad, et vade prospere, et tradet Dominus in manus regis.

13. Nuntius vero qui ierat ut vocaret Michæam, locutus est ad eum, dicens : Ecce sermones prophetarum ore uno regi bona prædicant : sit ergo sermo tuus similis eorum et loquere bona.

14. Cui Michæas ait : Vivit Dominus, quia quodcumque dixerit mihi Dominus, hoc loquar.

15. Venit itaque ad regem, et ait illi rex : Michæa, ire debemus in Ramoth Galaad ad præliandum, an cessare ? Cui ille respon-

10. Le roi d'Israël et Josaphat, roi de Juda, étoient dans la cour, près la porte de Samarie, assis chacun sur leur trône, avec des habits d'une magnificence royale ; et tous les prophètes *des hauts lieux* prophétisoient devant eux.

11. Sédécias, fils de Chanaana, s'étoit fait faire aussi des cornes de fer ; et il dit : Voici ce que dit le Seigneur : Vous battrez avec ces cornes, et vous agitez la Syrie, jusqu'à ce que vous l'ayez toute détruite.

12. Tous les prophètes prophétisoient de même, et disoient : Allez contre Ramoth en Galaad, et marchez heureusement ; et le Seigneur *la* " livrera entre les mains du roi.

13. Celui qu'on avoit envoyé pour faire venir Michée, lui dit : Voilà tous les prophètes qui, dans leurs réponses, prédisent tout d'une voix un bon succès au roi ; que vos paroles soient donc semblables aux leurs, et que votre prédiction soit favorable.

14. Michée lui répondit : Vive le Seigneur, je ne dirai que ce que le Seigneur m'aura dit.

15. Michée se présenta donc devant le roi, et le roi lui dit : Michée, devons-nous aller à la guerre, pour prendre Ramoth en Galaad, ou demeurer en paix ? Michée, *se conformant aux autres prophètes et au*

Avant l'ère  
chr. vulg.  
896.

ψ 10. Autrement, et à la lettre : dans une aire.

\* 12. Ici le pronom *eam* est omis dans l'hébreu et dans la Vulgate.

Avant l'ère  
chr. vulg  
896.

*désir du roi, lui répondit, mais d'un ton qui faisoit bien voir qu'il pensoit autrement : Allez, marchez heureusement contre Ramoth en Galaad ; et le Seigneur la " livrera entre les mains du roi.*

16. Le roi ajouta : Je vous conjure au nom du Seigneur de ne me parler que selon la vérité.

17. Michée lui dit : *Si vous voulez que je vous parle selon la vérité, voici ce que je vous dirai : J'ai vu tout Israël dispersé dans les montagnes, comme des brebis qui n'ont point de pasteur ; et le Seigneur a dit : Ils n'ont point de chef qui les conduise à la guerre ; que chacun donc retourne en paix dans sa maison.*

18. Aussitôt le roi d'Israël dit à Josaphat : Ne vous avois-je pas bien dit que cet homme ne me prophétise jamais rien de bon, mais qu'il me prédit toujours du mal ?

19. Et Michée ajouta : Ecoutez " la parole du Seigneur. J'ai vu le Seigneur assis sur son trône, et toute l'armée du ciel autour de lui, à droite et à gauche ;

20. Et le Seigneur a dit : Qui séduira Achab, roi d'Israël, afin qu'il marche contre Ramoth en Galaad, et qu'il y périsse ? Et l'un dit une chose, et l'autre une autre.

dit : Ascende, et vade prospere, et tradet eam Dominus in manus regis.

16. Dixit autem rex ad eum : Iterum atque iterum adjuro te, ut non loquaris mihi nisi quod verum est, in nomine Domini.

17. Et ille ait : Vidi cunctum Israel dispersum in montibus, quasi oves non habentes pastorem, et ait Dominus : Non habent isti dominum : revertatur unusquisque in domum suam in pace.

18. Dixit ergo rex Israel ad Josaphat : Numquid non dixi tibi, quia non prophetat mihi bonum, sed semper malum ?

19. Ille vero addens, ait : Propterea audi sermonem Domini : Vidi Dominum sedentem super solium suum, et omnem exercitum cœli assistentem ei a dextris et a sinistris :

20. Et ait Dominus : Quis decipiet Achab regem Israel, ut ascendat et cadat in Ramoth Galaad ? Et dixit

ψ 15. Le pronom *eam*, exprimé dans la Vulgate, est omis dans l'hébreu.

ψ 19. Litt. *Audi*. Au 11<sup>e</sup> livre des Paral. xviii. 18, on lit : *Audite*. Nos traductions vulgaires n'y mettent point de différence : Ecoutez.

unus verba hujusmodi, et alius aliter.

21. Egressus est autem spiritus, et stetit coram Domino, et ait : Ego decipiam illum. Cui locutus est Dominus : In quo ?

22. Et ille ait : Egrediar, et ero spiritus mendax in ore omnium prophetarum ejus. Et dixit Dominus : Decipies, et prævalebis : egredere, et fac ita.

23. Nunc igitur ecce dedit Dominus spiritum mendacii in ore omnium prophetarum tuorum, qui hic sunt : et Dominus locutus est contra te malum.

24. Accessit autem Sedecias filius Chanaana, et percussit Michæam in maxillam, et dixit : Mene ergo dimisit Spiritus Domini, et locutus est tibi ?

25. Et ait Michæas : Visurus es in die illa, quando ingredieris cubiculum, ut abscondaris.

26. Et ait rex Israel : Tollite Michæam, et maneat apud Amon principem civitatis, et apud Joas filium Amelech,

21. Mais l'esprit *malin* s'avança ; et se présentant devant le Seigneur, il lui dit : C'est moi qui séduirai Achab. Le Seigneur lui dit : Et comment ?

22. Il répondit : J'irai, et je serai un esprit menteur dans la bouche de tous ses prophètes. Le Seigneur lui dit : Vous le séduirez, et vous aurez l'avantage *sur lui*. Allez, *je vous le permets*, et faites comme vous le dites.

23. Maintenant donc le Seigneur a mis un esprit de mensonge en la bouche de tous vos prophètes qui sont ici, et le Seigneur a prononcé votre arrêt.

24. En même temps Sédécias, fils de Chanaana, s'approcha de Michée, et lui donna un soufflet, et lui dit : L'Esprit du Seigneur m'a-t-il donc quitté, et n'a-t-il parlé qu'à vous ?

25. Michée lui dit : Vous le verrez au jour où vous passerez de chambre en chambre " pour vous cacher.

26. Alors le roi d'Israël dit à ses gens : Prenez " Michée, et qu'on le mène chez Amon, gouverneur de la ville, et chez Joas, fils d'Amelech ;

Avant l'ère  
chr. vulg.  
896.

ψ 24. Hébr. autr. Par où l'Esprit du Seigneur a-t-il passé de moi à vous pour vous parler. On y lit  $\text{מִי־יָדַי}$  pour  $\text{יָדַי מִי־יָדַי}$ , *Que via*, que l'on trouve au 11<sup>e</sup> livre des Paral. xviii. 23.

ψ 25. Autr. où vous entrerez dans le plus secret de la chambre. Voyez au chap. xx. ψ 30.

ψ 26. On lit dans l'hébreu, *Tolle*, pour *Tollite*.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
896.

27. Et dites-leur : " Voici ce que le roi a ordonné : Renfermez cet homme dans la prison ; et qu'on le nourrisse d'un pain de douleur et d'une eau d'affliction , " jusqu'à ce que je revienne en paix.

28. Michée lui dit : Si vous revenez en paix, le Seigneur n'a point parlé par moi. Et il ajouta : Peuples, tous tant que vous êtes, soyez-en témoins. "

29. Le roi d'Israël et Josaphat, roi de Juda, marchèrent donc contre Ramoth en Galaad, *sans avoir égard à la prophétie de Michée.*

30. Cependant le roi d'Israël, *qui savoit que Bénadad en vouloit particulièrement à sa personne*, dit à Josaphat : Prenez vos armes, et combattez avec vos habits ordinaires. " Mais le roi d'Israël se déguisa avant de donner la bataille.

31. Or le roi de Syrie avoit donné cet ordre aux trente-deux capitaines de ses chariots, *qui avoient pris la places de trente-deux rois qu'il avoit dans sa première armée* : Ne combattez contre qui que ce soit, ni petit ni grand ; n'attaquez que le seul roi d'Israël.

32. Les capitaines des chariots

27. Et dicite eis : Hæc dicit rex : Mittite virum istum in carcerem, et sustentate eum pane tribulationis, et aqua angustiae, donec revertar in pace.

28. Dixitque Michæas : Si reversus fueris in pace, non est locutus in me Dominus. Et ait : Audite, populi omnes.

29. Ascendit itaque rex Israel, et Josaphat rex Juda, in Ramoth Galaad.

30. Dixit itaque rex Israel ad Josaphat : Summe arma, et ingredere prælium, et induere vestibus tuis. Porro rex Israel mutavit habitum suum, et ingressus est bellum.

31. Rex autem Syriæ præceperat principibus curruum triginta duobus, dicens : Non pugnabitis contra minorem et majorem quempiam, nisi contra regem Israel solum.

32. Cum ergo vidis-

‡ 27. On lit dans l'hébreu : *Et dices*, pour *Et dicetis*.

*Ibid.* Hébr. autr. Qu'on ne lui donne qu'un peu de pain et un peu d'eau. C'est ainsi que la Vulgate le traduit au 11<sup>e</sup> livre des Paralipomènes, xviii. 26.

‡ 28. Hébr. Que tous les peuples l'entendent.

‡ 30. Les Septante : Je me déguiserai avant d'entrer dans le combat ; et pour vous, revêtez-vous de mes habits. En effet on voit que les Syriens prirent Josaphat pour Achab. *Infr.* ‡ 32. Mais les seuls habits royaux suffisoient pour attirer leur attention sans que Josaphat eût pris les habits d'Achab. On peut donc conserver l'expression du texte : revêtez-vous de vos habits. Il paroît seulement qu'au lieu de *Mutare et ingredi*, on a pu lire originairement, *Ecce ego mutans me et ingrediens*, par opposition à l'expression suivante, *tu autem induere*. La différence consiste dans l'omission de ce mot יָנַח, *Ecce ego*, et dans le changement d'une lettre, מַחֲתֵם, *Mutare*, au lieu de מַחֲתֵם, *mutans te*.

sent principes curruum Josaphat, suspicati sunt quod ipse esset rex Israel, et impetu facto pugnabant contra eum : et exclamavit Josaphat :

33. Intellexeruntque principes curruum quod non esset rex Israel, et cessaverunt ab eo.

34. Vir autem quidam tetendit arcum, in incertum sagittam dirigens, et casu percussit regem Israel inter pulmonem et stomachum. At ille dixit aurigæ suo : Verte manum tuam, et ejice me de exercitu, quia graviter vulneratus sum.

35. Commissum est ergo prælium in die illa, et rex Israel stabat in curru suo contra Syros, et mortuus est vespere : fluebat autem sanguis plagæ in sinum currus.

36. Et præco insonuit in universo exercitu antequam sol occumberet, dicens : Unusquisque revertatur in civitatem, et in terram suam.

ayant donc vu Josaphat avec les marques de la dignité royale, s'imaginèrent que c'étoit le roid'Israël, et étant venus fondre sur lui en même temps, ils le combattoient. Alors Josaphat jeta un grand cri vers le Seigneur ; "

33. Et les capitaines des chariots reconnurent que ce n'étoit pas le roi d'Israël, et ne le pressèrent pas davantage.

34. Il arriva cependant qu'un homme ayant tendu son arc, tira une flèche au hasard ; " et elle vint percer le roi d'Israël entre le pumon et l'estomac. " Il dit aussitôt à son cocher : Tourne bride, et retire-moi du milieu des troupes, parce que je suis dangereusement blessé.

35. Le combat dura néanmoins tout le reste du jour ; " et le roi d'Israël, tout blessé qu'il étoit, demeura dans son chariot, tournant face vers les Syriens, et animant ses gens par sa présence à combattre vaillamment. Cependant le sang couloit de sa blessure sur tout son chariot, et il mourut le soir,

36. Avant que le soleil fût couché. Alors un héraut sonna de la trompette dans toute l'armée, et dit : Le roi est mort ; il n'y a plus de chef pour commander. Que chacun s'en retourne dans sa ville et dans son pays.

✧ 32. Il se lit ainsi au n° livre des Paralipomènes, xviii. 31.

✧ 34. Hébr. innocemment, et sans dessein de tuer Achab.

Ibid. Au n° livre des Paralipomènes, xviii. 33., les mêmes mots de l'hébreu sont traduits par ceux-ci : entre le cou et les épaules. Quelques-uns traduisent l'hébreu : entre les cuissards et la cuirasse.

✧ 35. Au n° livre des Paralipomènes, xviii. 34., la Vulgate traduit : La guerre fut terminée en ce jour. Dans les deux textes l'hébreu dit : Le combat monta ; ce qui peut signifier qu'il devint très-vif.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
896.

37. Le roi étant donc mort, fut porté à Samarie où il fut enseveli.

37. Mortuus est autem rex, et perlatus est in Samariam, sepelieruntque regem in Samaria,

Sup. xxi. 19.

38. On lava son chariot et les rênes de ses chevaux dans la piscine de Samarie; et les chiens léchèrent son sang, selon la parole que le Seigneur avoit prononcée.

38. Et laverunt currum in piscina Samariæ, et lixerunt canes sanguinem ejus, et habenas laverunt, juxta verbum Domini quod locutus fuerat.

39. Le reste des actions d'Achab, et tout ce qu'il fit, la maison ornée d'ivoire qu'il fit faire, et toutes les villes qu'il fit bâtir, sont écrites au livre des annales des rois d'Israël.

39. Reliqua autem sermonum Achab, et universa quæ fecit, et domus eburnea quam ædificavit, cunctarumque urbium quas extruxit, hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

40. Achab s'endormit donc avec ses pères. Et Ochozias son fils régna en sa place.

40. Dormivit ergo Achab cum patribus suis, et regnavit Ochozias filius ejus pro eo.

## II. Paratipomènes, XX. 31 et suiv.

41. Josaphat, fils d'Asa, avoit commencé de régner sur Juda la quatrième année d'Achab, roi d'Israël.

41. Josaphat vero filius Asa regnare cœperat super Judam anno quarto Achab regis Israel.

42. Il avoit trente-cinq ans lorsqu'il commença de régner; et il régna vingt-cinq ans dans Jérusalem: sa mère s'appeloit Azuba, fille de Salai.

42. Triginta quinque annorum erat cum regnare cœpisset, et viginti quinque annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Azuba filia Salai.

43. Il marcha dans toutes les voies d'Asa son père, sans s'en écarter, et il fit ce qui étoit droit et juste devant le Seigneur.

43. Et ambulavit in omni via Asa patris sui, et non declinavit ex ea: fecitque quod rectum erat in conspectu Domini.

44. Néanmoins il ne détruisit pas

44. Verumtamen ex-

eelsa non abstulit : ad-  
huc enim populus sa-  
crificabat et adolebat  
incensum in excelsis.

45. Pacemque habuit  
Josaphat cum rege Is-  
rael.

46. Reliqua autem  
verborum Josaphat, et  
opera ejus, quæ gessit,  
et prælia, nonne hæc  
scripta sunt in libro  
verborum dierum re-  
gum Juda ?

47. Sed et reliquias  
effeminatorum, qui re-  
manserant in diebus  
Asa patris ejus, abstu-  
lit de terra.

48. Nec erat tunc  
rex constitutus in E-  
dom.

49. Rex vero Josa-  
phat fecerat classes in  
mari, quæ navigarent  
in Ophir propter au-  
rum : et ire non po-  
tuerunt, quia confrac-  
tæ sunt in Asiongaber.

50. Tunc ait Ocho-  
zias filius Achab ad Jo-  
saphat : Vadant servi  
mei cum servis tuis in  
navibus. Et noluit Jo-  
saphat.

51. Dormivitque Jo-  
saphat cum patribus

les hauts lieux ; car le peuple y sa-  
crifioit encore, et y brûloit de l'en-  
cens au Seigneur, quoique cela ne  
dût se faire que dans Jérusalem.

45. Josaphat eut la paix avec le  
roi d'Israël.

46. Le reste des actions de Josa-  
phat, tout ce qu'il fit, tous ses com-  
bats, sont écrits au livre des annales  
des rois de Juda.

47. Il extermina aussi de la terre  
le reste des efféminés qui étoient  
demeurés pendant le règne d'Asa  
son père.

48. Et il n'y avoit point alors de  
roi établi dans Edom."

49. Ainsi le roi Josaphat, se trou-  
vant maître d'Élath et d'Asiongaber  
sur le golfe Élanitique, avoit  
fait faire une flotte pour la mettre  
en mer, afin qu'elle fît voile en  
Ophir, pour en apporter de l'or ;  
mais ses vaisseaux ne purent y  
aller, parce qu'ils se brisèrent à  
Asiongaber.

50. Alors Ochozias, fils d'Achab,  
dit à Josaphat : Que mes serviteurs  
aillent en mer avec les vôtres. Mais  
Josaphat ne voulut pas, jugeant  
que le Seigneur n'approuveroit  
pas cette société.

51. Josaphat s'endormit avec ses  
pères, et fut enseveli avec eux dans

‡ 48. Hébr. autr. Il n'y avoit point alors de roi dans Edom, mais un  
officier préposé par le roi de Juda. La conjonction manque ; c'est ce qui  
a donné lieu de réunir les deux phrases.

‡ 49. On lit dans l'hébreu, פלפלים *naves* ; cependant on trouve en-  
suite, et non *ivit quia contrita est* ; ce qui semble supposer פלפלים *navem*.  
Les rabbins veulent qu'on lise *contritæ sunt*, sans considérer qu'alors il  
faudroit lire aussi, *ierunt*. Les copistes ont aussi écrit dans ce verset, פלפלים,  
*decem*, pour פלפלים, *fecerat*.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
896.

la ville de David son père; et Joram son fils régna en sa place.

suis, et sepultus est cum eis in civitate David patris sui : regnavitque Joram filius ejus pro eo.

52. Ochozias, fils d'Achab, avoit commencé de régner sur Israël dans Samarie la dix-septième" année de Josaphat, roi de Juda, et il régna deux ans sur Israël.

52. Ochozias autem filius Achab regnare cœperat super Israel in Samaria, anno septimo-decimo Josaphat regis Juda, regnavitque super Israel duobus annis.

53. Il fit le mal devant le Seigneur; il marcha dans la voie de son père et de sa mère, et dans la voie de Jéroboam, fils de Nabat, qui avoit fait pécher Israël.

53. Et fecit malum in conspectu Domini, et ambulavit in via patris sui et matris suæ, et in via Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

54. Il servit aussi Baal, et l'adora; et il irrita le Seigneur Dieu d'Israël par toutes les mêmes choses que son père avoit faites pour l'irriter.

54. Servivit quoque Baal, et adoravit eum, et irritavit Dominum Deum Israel, juxta omnia quæ fecerat pater ejus.

‡ 52. Ou plutôt il paroît qu'il y a là quelque faute de copiste, et qu'il faudroit lire *la dix-neuvième*, pour avoir les vingt-deux années du règne d'Achab qui, comme on vient de le voir au ‡ 41., n'étoit encore que dans la quatrième année de son règne lorsque Josaphat monta sur le trône. Voyez ce qui est dit sur cela dans la *Dissertation sur le 14<sup>e</sup> âge du monde*, tom. v.

# ROIS.

## LIVRE QUATRIÈME.

### CHAPITRE PREMIER.

Moab secoue le joug d'Israël. Ochozias envoie consulter Béalzébub sur sa maladie. Elie lui prédit qu'il mourra. Ce prince envoie des gens pour se saisir d'Elie. Mort d'Ochozias. Joram lui succède.

1. **P**REVARICATUS EST autem Moab in Israel, postquam mortuus est Achab.

2. Ceciditque Ochozias per cancellos cœnaculi sui quod habebat in Samaria, et ægrotavit : misitque nuntios, dicens ad eos : Ite, consulite Beelzebub deum Accaron, utrum vivere queam de infirmitate mea hac.

3. Angelus autem Domini locutus est ad Eliam Thesbiten, dicens : Surge, et ascende in occursum nuntiorum regis Samariæ, et dices ad eos : Numquid non est Deus in Israel, ut eatis ad consulendum Beelzebub deum Accaron ?

1. **A**PRÈS la mort d'Achab, Moab que David avoit assujetti, secoua le joug d'Israël.

2. Il arriva aussi qu'Ochozias, fils d'Achab, étant tombé de la plateforme par les barreaux d'une chambre haute qu'il avoit à Samarie, en fut bien malade ; et il envoya de ses gens, en leur disant : Allez, consultez Béalzébub le dieu d'Accaron, pour savoir si je pourrai relever de cette maladie.

3. En même temps, l'ange du Seigneur parla à Élie de Thesbé, et lui dit : Allez au-devant des gens du roi de Samarie, et dites-leur : Est-ce qu'il n'y a pas un Dieu dans Israël, que vous allez consulter ainsi Béalzébub le dieu d'Accaron ?

Avant l'ère chr. vulg. 895.

† 2. C'est-à-dire, par le grillage qui y donnoit du jour d'en haut. Voyez la *Dissertation sur les demeures des Hébreux*, tom. iv.  
• *Ibid.* Voyez la *Dissertation sur les dieux des Philistins*, tom. v.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
895.

4. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur : Vous ne releverez point du lit où vous êtes ; mais vous mourrez très-certainement. Ensuite de quoi Elie s'en alla exécuter l'ordre de l'ange.

5. Ceux qu'Ochozias avoit envoyés s'en étant retournés, il leur dit : D'où vient que vous êtes revenus ?

6. Ils lui répondirent : Un homme est venu au-devant de nous, qui nous a dit : Allez, retournez vers le roi qui vous a envoyés, et dites-lui : Voici ce que dit le Seigneur : Est-ce qu'il n'y a pas un Dieu en Israël, que vous envoyez ainsi consulter Beelzébub le dieu d'Accaron ? C'est pour cela que vous ne releverez point du lit où vous êtes ; mais vous mourrez très-certainement.

7. Le roi leur dit : Quelle est la figure et l'habit de cet homme qui est venu au-devant de vous, et qui vous a dit ces paroles ?

8. Ils lui répondirent : C'est un homme couvert d'un habit de poil de chameau, et qui est ceint sur les reins d'une ceinture de cuir. C'est Elie de Thesbé, leur dit-il.

9. Et aussitôt il envoya un capitaine de cinquante hommes, et les cinquante soldats qui étoient sous lui. Ce capitaine monta vers Elie, qui étoit assis sur le haut d'une montagne, et lui dit en se moquant : Homme de Dieu, le roi vous commande de descendre, et de venir le trouver.

10. Elie lui répondit : Si je suis homme de Dieu, que le feu des-

4. Quam ob rem hæc dicit Dominus : De lectulo super quem ascendisti, non descendes, sed morte morieris. Et abiit Elias.

5. Reversique sunt nuntii ad Ochoziam. Qui dixit eis : Quare reversi estis ?

6. At illi responderunt ei : Vir occurrit nobis, et dixit ad nos : Ite, et revertimini ad regem qui misit vos, et dicetis ei : Hæc dicit Dominus : Numquid, quia non erat Deus in Israel, mittis ut consulatur Beelzebub deus Accaron ? Idcirco de lectulo super quem ascendisti, non descendes, sed morte morieris.

7. Qui dixit eis : Cujus figuræ et habitus est vir ille qui occurrit vobis, et locutus est verba hæc ?

8. At illi dixerunt : Vir pilosus, et zona pellicea accinctus renibus. Qui ait Elias Thesbites est.

9. Misitque ad eum quinquagenarium principem, et quinquaginta qui erant sub eo. Qui ascendit ad eum : sedentique in vertice montis, ait : Homo Dei, rex præcepit ut descendas.

10. Respondensque Elias, dixit quinquagenarium

genario : Si homo Dei sum , descendat ignis de cœlo , et devoret te , et quinquaginta tuos. Descendit itaque ignis de cœlo , et devoravit eum , et quinquaginta qui erant cum eo.

11. Rursumque misit ad eum principem quinquagenarium alterum , et quinquaginta cum eo. Qui locutus est illi : Homo Dei , hæc dicit rex : Festina , descende.

12. Respondens Elias ait : Si homo Dei ego sum , descendat ignis de cœlo , et devoret te , et quinquaginta tuos. Descendit ergo ignis de cœlo , et devoravit illum , et quinquaginta ejus.

13. Iterum misit principem quinquagenarium tertium , et quinquaginta qui erant cum eo. Qui cum venisset , curvavit genua contra Eliam , et precatus est eum , et ait : Homo Dei , noli despiciere animam meam , et animas servorum tuorum qui mecum sunt.

14. Ecce descendit ignis de cœlo , et devoravit duos principes quinquagenarios primos , et quinquagenos

deux du ciel , et vous dévore avec vos cinquante hommes. Aussitôt le feu du ciel descendit , et dévora le capitaine avec les cinquante hommes qui étoient avec lui.

11. Ochozias envoya encore un autre capitaine avec ses cinquante soldats , qui dit aussi à Elie , *en lui insultant* : Homme de Dieu , le roi m'a commandé de vous dire : Hâtez-vous de descendre , et de venir me trouver.

12. Elie lui répondit : Si je suis homme de Dieu , que le feu du ciel descende , et vous dévore avec vos cinquante hommes. Et aussitôt le feu du ciel descendit , et dévora le capitaine et les cinquante hommes qui étoient avec lui.

13 Ochozias envoya encore un troisième" capitaine et ses cinquante hommes avec lui. Ce capitaine étant venu devant Elie , se mit à genoux , et lui fit cette prière : Homme de Dieu , sauvez-moi la vie , et *sauvez-la* aussi à vos serviteurs qui sont avec moi.

14. Le feu est déjà descendu du ciel , et il a dévoré les deux premiers capitaines , et les cinquante hommes que commandoit chacun d'eux ; mais je vous supplie présentement

† 15. On lit dans l'hébreu , שלשים , tertiorum , pour שליש , tertium.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
895.

de me sauver la vie, *en venant avec nous trouver le roi.*

15. En même temps, l'ange du Seigneur parla à Elie, et lui dit : Descendez avec lui, et ne craignez point. Elie se leva donc, et descendit avec ce capitaine pour aller trouver le roi,

16. Auquel il parla de cette sorte : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que vous avez envoyé des gens pour consulter Béalzébub le dieu d'Accaron, comme" s'il n'y avoit pas un Dieu en Israël que vous pussiez consulter, vous ne releverez point du lit sur lequel vous êtes; mais vous mourrez certainement.

17. Ochozias mourut donc, selon la parole que le Seigneur avoit dite par Elie; et Joram son frère" régna en sa place, la seconde année de Joram, fils de Josaphat, roi de Juda; " car Ochozias n'avoit point de fils.

18. Le reste des actions d'Ochozias est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

qui cum eis erant : sed nunc obsecro ut miseraris animæ meæ.

15. Locutus est autem angelus Domini ad Eliam, dicens : Descende cum eo, ne timeas. Surrexit igitur, et descendit cum eo ad regem,

16. Et locutus est ei : Hæc dicit Dominus : Quia misisti nuntios ad consulendum Beelzebub deum Accaron, quasi non esset Deus in Israel, a quo posses interrogare sermonem, ideo de lectulo super quem ascendisti non descendes, sed morte morieris.

17. Mortuus est ergo juxta sermonem Domini quem locutus est Elias, et regnavit Joram frater ejus pro eo, anno secundo Joram filii Josaphat regis Judæ : non enim habebat filium.

18. Reliqua autem verborum Ochoziæ quæ operatus est, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

✧ 16. On lit dans l'hébreu, *an non est*, pour *quasi non esset*.

✧ 17. L'hébreu ne dit pas que Joram fut frère d'Ochozias; mais la plupart des exemplaires des Septante le portent ainsi.

*Ibid.* Peut-être qu'au lieu de *la seconde année de Joram, fils de Josaphat*, il faudroit lire *la vingtième année de Josaphat*. Voyez ce qui a été dit sur cela dans la *Dissertation sur le 14<sup>e</sup> âge du monde*, tom. v.

## CHAPITRE II.

**Enlèvement d'Élie.** Ce prophète promet à Élisée de lui communiquer son esprit ; il lui laisse son manteau. Élisée sépare les eaux du Jourdain, et rend saines celles de Jéricho. Quarante enfans sont dévorés pour s'être moqués de ce prophète.

1. FACTUM est autem, cum levare vellet Dominus Eliam per turbinem in cœlum, ibant Elias et Eliseus de Galgalis.

2. Dixitque Elias ad Eliseum : Sede hic, quia Dominus misit me usque in Bethel. Cui ait Eliseus : Vivit Dominus, et vivit anima tua, quia non derelinquam te. Cumque descendissent Bethel,

3. Egressi sunt filii prophetarum qui erant in Bethel, ad Eliseum, et dixerunt ei : Numquid nosti, quia hodie Dominus tollet dominum tuum a te ? Qui respondit : Et ego novi : silete.

4. Dixit autem Elias ad Eliseum : Sede hic, quia Dominus misit me in Jericho. Et ille ait : Vivit Dominus, et vivit anima tua, quia non derelinquam te.

✧ 3. Au lieu de *a te*, on lit dans l'hébreu, *desuper caput tuum*, de dessus votre tête : expression qui insinuoit que cet enlèvement viendrait du ciel.

1. LORSQUE le Seigneur voulut enlever Élie au ciel par le moyen d'un tourbillon de feu, il arriva qu'Élie et Élisée venoient de Galgala.

2. Et Élie, à qui le Seigneur t'avoit révélé, voulant se dérober à ses disciples, dit à Élisée : Demeurez ici, parce que le Seigneur m'a envoyé à Béthel. Élisée, à qui le Seigneur avoit aussi découvert ce qui devoit arriver à son maître, lui répondit : Vive le Seigneur, vive votre ame, je ne vous abandonnerai point. Ils allèrent donc ensemble à Béthel.

3. Et les enfans, c'est-à-dire, les disciples des prophètes, qui étoient à Béthel, vinrent dire à Élisée : Ne savez-vous pas que le Seigneur vous enleva aujourd'hui d'en haut" votre maître ? Car le Seigneur te leur avoit aussi découvert. Élisée leur répondit : Je le sais, mais n'en dites mot, de peur de lui faire de la peine, car il veut que la chose soit cachée.

4. Élie dit encore à Élisée : Demeurez ici, parce que le Seigneur m'a envoyé à Jéricho. Élisée lui répondit : Vive le Seigneur, vive votre ame, je ne vous abandonnerai point. Lorsqu'ils furent arrivés à Jéricho,

Avant l'ère  
chr. vulg.  
895.

5. Les enfans des prophètes qui étoient à Jéricho, vinrent dire à Élisée : Ne savez-vous pas que le Seigneur vous enleva aujourd'hui votre maître ? Il leur répondit : Je le sais ; n'en dites mot.

6. Élie dit encore à Élisée : Demeurez ici, parce que le Seigneur m'a envoyé jusqu'au Jourdain. Élisée lui répondit : Vive le Seigneur, et vive votre ame, je ne vous abandonnerai point. Ils allèrent donc tous deux ensemble.

7. Et cinquante des enfans des prophètes les suivirent, et les virent s'arrêter bien loin vis-à-vis d'eux ; et ils se tinrent tous deux au bord du Jourdain.

8. Alors Élie prit son manteau, et l'ayant plié, il en frappa les eaux, qui se divisèrent en deux parts, et ils passèrent tous deux à pied sec.

9. Lorsqu'ils furent passés, Élie dit à Élisée : Demandez-moi ce que vous voudrez, afin que je l'obtienne pour vous, avant que je sois enlevé d'avec vous. Élisée lui répondit : Je vous prie que votre double esprit repose sur moi, et que j'aie comme vous le don de prophétie, et le pouvoir de faire des miracles pour la gloire du Seigneur."

10. Élie lui dit : Vous me deman-

ÿ 9. Autr. que j'aie une double mesure de votre esprit, comme étant votre premier-né.

Cumque venissent Jericho,

5. Accesserunt filii prophetarum qui erant in Jericho ad Eliseum, et dixerunt ei : Numquid nosti, quia Dominus hodie tollet dominum tuum a te ? Et ait : Et ego novi : silete.

6. Dixit autem ei Elias : Sede hic, quia Dominus misit me usque ad Jordanem. Qui ait : Vivit Dominus, et vivit anima tua, quia non derelinquam te. Ierunt igitur ambo pariter,

7. Et quinquaginta viri de filiis prophetarum secuti sunt eos, qui et steterunt e contra, longe : illi autem ambo stabant super Jordanem.

8. Tulitque Elias pallium suum, et involvit illud, et percussit aquas quæ divisæ sunt in utramque partem, et transierunt ambo per siccum.

9. Cumque transissent, Elias dixit ad Eliseum : Postula quod vis, ut faciam tibi, antequam tollar a te. Dixitque Eliseus : Obsecro ut fiat in me duplex spiritus tuus.

10. Qui respondit :

Rem difficilem postulasti : attamen si videris me, quando tollar a te, erit tibi quod petisti : si autem non videris, non erit.

11. Cumque pergerent, et incedentes sermocinarentur, ecce currus igneus et equi ignei dividerunt utrumque : et ascendit Elias per turbinem in cœlum.

12. Eliseus autem videbat, et clamabat : Pater mi, pater mi, currus Israel, et auriga ejus. Et non vidit eum amplius : apprehenditque vestimenta sua, et scidit illa in duas partes.

13. Et levavit pallium Eliæ quod ceciderat ei : reversusque stetit super ripam Jordanis,

14. Et pallio Eliæ, quod ceciderat ei, percussit aquas, et non sunt divisæ, et dixit : Ubi est Deus Eliæ etiam nunc ? Percussitque aquas, et divisæ sunt huc atque illuc, et transiit Eliseus.

15. Videntes autem filii prophetarum qui

dez une chose bien difficile ; " néanmoins si vous me voyez lorsque je serai enlevé d'avec vous, vous aurez ce que vous avez demandé ; mais si vous ne me voyez pas, vous ne l'aurez point, parce que le Seigneur ne vous l'accordera qu'à cette condition.

11. Lorsqu'ils continuoient leur chemin, et qu'ils marchaient en s'entretenant, un char de feu et des chevaux de feu les séparèrent tout d'un coup l'un de l'autre ; et Élie monta au ciel par le moyen d'un tourbillon.

12. Élisée le voyoit monter, et crioit : Mon père, mon père, qui étiez le char d'Israël et son conducteur." Après cela, il ne le vit plus. Et prenant ses vêtemens, il les déchira en deux, pour marquer sa douleur.

13. Il leva de terre en même temps le manteau qu'Élie avoit laissé tomber, afin qu'il lui demeurât. Et Élisée s'en revenant, s'arrêta sur le bord du Jourdain,

14. Et prit le manteau qu'Élie avoit laissé tomber pour lui. Il en frappa les eaux, et elles ne furent point divisées." Alors Élisée dit : Où est maintenant le Dieu d'Élie ? Et frappant les eaux une seconde fois, elles se partagèrent d'un côté et d'un autre, et il passa au travers.

15. Ce que voyant les enfans des prophètes, qui étoient dans Jéricho

‡ 10. Hébr. autr. Vous me demandez beaucoup.

‡ 12. Hébr. litt. le char d'Israël et sa cavalerie, c'est-à-dire, la force d'Israël. La cavalerie et les chariots de guerre faisoient alors la force des armées.

‡ 14. Ces mots, et aquas non sunt divisæ, sont omis dans l'hébreu.

Ibid. Au lieu de etiam nunc, on lit dans l'hébreu, etiam ipse, peut-être pour nunc.

Avant l'ère chr. vulg. 895.

Eccl. XLVIII  
13.  
1. Mach. III.  
58.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
895.

vis à-vis de ce lieu-là, ils dirent : L'esprit d'Elie s'est reposé sur Élisée. Et venant au-devant de lui, ils se prosternèrent à ses pieds avec un profond respect,

16. Et lui dirent : Il y a entre vos serviteurs cinquante hommes forts qui peuvent aller chercher votre maître ; car peut-être que l'Esprit du Seigneur l'aura enlevé et jeté quelque part sur une montagne, ou dans une vallée. Élisée leur répondit : N'y envoyez point.

17. Mais ils le contraignirent *par leurs instances*, à y condescendre *enfin*, et à leur dire : " Envoyez-y. Ils envoyèrent donc cinquante hommes, qui l'ayant cherché pendant trois jours, ne le trouvèrent point.

18. Ils revinrent ensuite trouver Élisée qui demouroit à Jéricho, et il leur dit : Ne vous avois-je pas dit : N'y envoyez point ?

19. Les habitans de cette ville dirent aussi à Élisée : Seigneur, la demeure de cette ville est très-commode, comme vous le voyez vous-même ; mais les eaux y sont très-mauvaises, et la terre stérile.

20. Élisée leur répondit : Apportez-moi un vaisseau neuf, et mettez du sel dedans. Lorsqu'ils le lui eurent apporté,

21. Il alla à la fontaine, et ayant

erant in Jericho e contra, dixerunt : Requievit spiritus Eliæ super Eliseum. Et venientes in occursum ejus, adoraverunt eum proni in terram,

16. Dixeruntque illi: Ecce, cum servis tuis sunt quinquaginta viri fortes qui possunt ire, et quærere dominum tuum, ne forte tulerit eum Spiritus Domini, et projecit eum in unum montium, aut in unam vallium. Qui ait : Nolite mittere.

17. Coegeruntque eum, donec acquiesceret, et diceret : Mittite. Et miserunt quinquaginta viros : qui cum quæssissent tribus diebus, non invenerunt.

18. Et reversi sunt ad eum : at ille habitabat in Jericho, et dixit eis : Numquid non dixi vobis : Nolite mittere ?

19. Dixerunt quoque viri civitatis ad Eliseum : Ecce habitatio civitatis hujus optima est, sicut tu ipse, domine, perspicias : sed aquæ pessimæ sunt, et terra sterilis.

20. At ille ait : Affer te mihi vas novum, et mittite in illud sal. Quod cum attulissent,

21. Egressus ad fon-

† 17. Hébr. autr. Mais tant qu'il différâ de se rendre à leur désir, ils continuèrent de le presser, et *enfin* il leur dit.

tem aquarum, misit in illum sal, et ait : Hæc dixit Dominus : Sanavi aquas has, et non erit ultra in eis mors, neque sterilitas.

22. Sanatæ sunt ergo aquæ usque in diem hanc, juxta verbum Elisei quod locutus est.

23. Ascendit autem inde in Bethel : cumque ascenderet per viam, pueri parvi egressi sunt de civitate, et illudebant ei, dicentes : Ascende, calve : ascende, calve.

24. Qui cum respexisset, vidit eos, et maledixit eis in nomine Domini : egressique sunt duo ursi de saltu, et laceraverunt ex eis quadraginta duos pueros.

25. Abiit autem inde in montem Carmeli, et inde reversus est in Samariam.

jeté le sel dans l'eau, il dit : Voici ce que dit le Seigneur : J'ai rendu ces eaux saines, et elles ne causeront plus à l'avenir, ni mort ni stérilité.

22. Ces eaux devinrent donc saines, comme elles le sont encore aujourd'hui, selon la parole qu'en donna alors Elisée.

23. Elisée vint de là à Béthel. Et lorsqu'il marchoit dans le chemin, de petits enfans sortit de la ville se moquèrent de lui, en disant : Monte, chauve ; monte, chauve.

24. Elisée, regardant, jeta les yeux sur eux ; et, pour punir l'injure qu'ils faisoient, non à sa personne, mais à son ministère, il les maudit au nom du Seigneur, dont il avoit l'honneur d'être le prophète. En même temps, il sortit du bois deux ours qui se jetèrent sur cette troupe d'enfans, et en déchirèrent quarante-deux.

25. Elisée alla ensuite sur la montagne du Carmel, d'où il revint à Samarie.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
895.

### CHAPITRE III.

Le roi de Moab refuse de payer le tribut au roi d'Israël. Ce prince marche contre lui avec le roi de Juda et celui d'Edom. Elisée délivre leur armée près de périr de soif. Les Moabites sont vaincus.

1. JORAM vero filius Achab regnavit super

1. LA dix-huitième année du règne de Josaphat, roi de Juda", Joram,

ψ 1. Peut-être que cette dix-huitième année est une suite de la dix-septième qu'on lit au livre précédent, ch. xxii. ψ 52. Et comme dans ce même livre il paroît qu'il faudroit lire la dix-neuvième, il suivroit de là qu'il faudroit lire ici la vingtième. Voyez ce qui a été dit sur cela dans la Dissertation sur le 14<sup>e</sup> âge du monde, tom. v.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
895.

*second* fils d'Achab, régna sur Israël dans Samarie ; et son règne dura douze ans.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, mais non pas autant que son père et sa mère, car il ôta les statues de Baal que son père avoit fait faire.

3. Il demeura néanmoins toujours dans les péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avoit fait pécher Israël, *en lui faisant adorer les veaux d'or*, et il ne s'en retira point.

4. Or Mésa, roi de Moab, nourrissoit de grandstroupeaux, et payoit au roi d'Israël cent mille agneaux et cent mille moutons avec leur toison.

5. Mais, après la mort d'Achab, il rompit le traité qu'il avoit fait avec le roi d'Israël ; *et la mort précipitée d'Ochozias ne lui permit pas de s'en faire faire raison.*

6. C'est pourquoi le roi Joram *qui lui succéda, étant entré dans le dessein qu'il avoit de faire la guerre à Moab*, sortit alors de Samarie, fit la revue de toutes les troupes d'Israël,

7. Et envoya dire à Josaphat, roi de Juda : Le roi de Moab s'est soulevé contre moi : Venez avec moi pour le combattre. Josaphat lui répondit : J'irai avec vous ; ce qui est à moi, est à vous ; mon peuple est votre peuple, et mes chevaux sont vos chevaux.

8. Et il ajouta : Par quel chemin irons-nous ? Joram lui répondit : Par

Israel in Samaria anno decimo octavo Josaphat regis Judæ : regnavitque duodecim annis.

2. Et fecit malum coram Domino, sed non sicut pater suus et mater : tulit enim statuas Baal quas fecerat pater ejus.

3. Verumtamen in peccatis Jeroboam filii Nahat qui peccare fecit Israel, adhæsit, nec recessit ab eis.

4. Porro Mesa rex Moab nutriebat pecora multa, et solvebat regi Israel centum millia agnorum, et centum millia arietum, cum velleribus suis.

5. Cumque mortuus fuisset Achab, prævaricatus est fœdus quod habebat cum rege Israel.

6. Egressus est igitur rex Joram in die illa de Samaria, et recensuit universum Israel.

7. Misitque ad Josaphat regem Juda, dicens : Rex Moab recessit a me, veni mecum contra eum ad prælium. Qui respondit : Ascendam : qui meus est, tuus est : populus meus, populus tuus, et equi mei, equi tui.

8. Dixitque : Per quam viam ascende-

mus ? At ille respondit : Per desertum Idumææ.

9. Perrexerunt igitur rex Israel, et rex Juda, et rex Edom, et circuierunt per viam septem dierum, nec erat aqua exercitui, et iumentis quæ sequebantur eos.

10. Dixitque rex Israel : Heu, heu, heu, congregavit nos Dominus tres reges, ut traderet in manus Moab.

11. Et ait Josaphat : Estne hic propheta Domini, ut deprecemur Dominum per eum ? Et respondit unus de servis regis Israel : Est hic Eliseus filius Saphat, qui fundebat aquam super manus Eliæ.

12. Et ait Josaphat : Est apud eum sermo Domini. Descenditque ad eum rex Israel, et Josaphat rex Juda, et rex Edom.

13. Dixit autem Eliseus ad regem Israel : Quid mihi et tibi est ? vade ad prophetas patris tui et matris tuæ. Et ait illi rex Israel : Quare congregavit Do-

le désert de l'Idumée, afin d'éviter les difficultés que nous pourrions rencontrer au passage du Jourdain.

9. Le roi d'Israël, le roi de Juda, et le roi d'Edom, tributaire de Josaphat, auquel il avoit joint ses troupes, marchèrent donc avec leurs gens ; et ils tournèrent autour de la mer Morte, par le chemin du désert qui conduit au pays de Moab, pendant sept jours, sans rencontrer d'ennemis ; mais il n'y avoit point d'eau pour l'armée, ni pour les bêtes qui la suivoient.

10. Alors le roi d'Israël dit : Hélas hélas ! hélas ! le Seigneur nous a ici joints trois rois ensemble, pour nous livrer entre les mains de Moab

11. Josaphat répondit : N'y a-t-il point ici de prophète du Seigneur, pour implorer par lui la miséricorde du Seigneur ? L'un des serviteurs du roi d'Israël répondit : Il y a ici Elisée, fils de Saphat, qui versoit de l'eau sur les mains d'Elie, et le servoit.

12. Josaphat dit : La parole du Seigneur est en lui. Alors le roi d'Israël, Josaphat, roi de Juda, et le roi d'Edom, allèrent trouver Elisée.

13. Et Elisée dit au roi d'Israël, qui n'avoit pas encore détruit les autels de Baal : Qu'y a-t-il entre vous et moi ? Allez-vous-en aux prophètes de votre père et de votre mère. Le roi d'Israël lui dit : D'où vient que " le Seigneur a assemblé ces

Avant l'ère chr. vulg. 895.

ψ 13. On lit dans l'hébreu, וַיִּלֶּךְ, *No quia*. Il paroît que saint Jérôme, auteur de notre Vulgate, a lu ici comme dans la Genèse, III. 1. *Quare*, ou *Numquid* ; à la lettre *Etiam-ne est quod*. Est-ce donc que ? וַיִּלֶּךְ.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
895.

trois rois, pour les livrer entre les mains de Moab ?

14. Elisée lui dit : Vive le Seigneur des armées, en la présence duquel je suis, " si je ne respectois la personne de Josaphat, roi de Juda, je n'eusse pas seulement jeté les yeux sur vous, et ne vous eusse pas regardé.

15. Mais maintenant faites-moi venir un joueur de harpe, pour calmer, par le son de cet instrument, l'émotion que mon zèle contre vous m'a causée. Et lorsque cet homme chantoit sur sa harpe, la main du Seigneur fut sur Elisée ; il fut rempli de son esprit, et il dit :

16. Voici ce que dit le Seigneur : Faites plusieurs fosses le long du lit" de ce torrent;

17. Car voici ce que dit le Seigneur : Vous ne verrez ni vent, ni pluie; et néanmoins le lit de ce torrent sera rempli d'eau; et vous boirez, vous, et vos serviteurs et vos bêtes.

18. Et ceci n'est encore qu'une petite partie de ce que le Seigneur veut faire pour vous; mais de plus, il livrera Moab entre vos mains.

19. Vous détruirez toutes les villes fortes, toutes les places les plus importantes; vous couperez par le pied tous les arbres fruitiers; vous boucherez toutes les fontaines; et vous

minus tres reges hos, ut traderet eos in manus Moab ?

14. Dixitque ad eum Eliseus : Vivit Dominus exercituum, in cujus conspectu sto, quod si non vultum Josaphat regis Judæ erubescerem, non attendissem quidem te, nec respexissem.

15. Nunc autem adducite mihi psaltem. Cumque caneret psaltes, facta est super eum manus Domini, et ait :

16. Hæc dicit Dominus : Facite alveum torrentis hujus fossas et fossas.

17 Hæc enim dicit Dominus : Non videbitis ventum, neque pluviam : et alveus iste replebitur aquis, et bibetis vos, et familiæ vestræ, et jumenta vestra.

18. Parumque est hoc in conspectu Domini : insuper tradet etiam Moab in manus vestras.

19. Et percutietis omnem civitatem munitam, et omnem urbem electam, et universum lignum fruc-

† 14. Autr. en la présence duquel je demeure, c'est-à-dire, au service duquel je suis.

† 16. Autr. dans le lit de ce torrent.

tiferum succidētis ,  
cunctosque fontes a-  
quarum obturabitis ,  
et omnem agrum e-  
gregium operietis lapi-  
dibus.

20. Factum est igitur mane, quando sacrificium offerri solet, et ecce aquæ veniebant per viam Edom, et repleta est terra aquis.

21. Universi autem Moabitæ, audientes quod ascendissent reges ut pugnarent adversum eos, convocaverunt omnes qui accincti erant balteo desuper, et steterunt in terminis.

22. Primoque mane surgentes, et orto jam sole ex adverso aquarum, viderunt Moabitæ e contra aquas rubras quasi sanguinem,

23. Dixeruntque : Sanguis gladii est : pugnaverunt reges contra se, et cæsi sunt mutuo : nunc perge ad prædam, Moab.

24. Perrexeruntque in castra Israel : porro consurgens Israel, percussit Moab : at illi fugerunt coram eis. Venerunt igitur qui

couvrirez de pierres" tous les champs les plus fertiles.

20. Le lendemain matin sur l'heure où l'on a accoutumé d'offrir le sacrifice," les eaux vinrent tout d'un coup le long du chemin d'Edom, et la terre en fut remplie.

21. Les Moabites ayant appris que ces rois étoient venus pour les combattre, rassemblèrent tous ceux qui portoient les armes," et vinrent *tous ensemble* les attendre sur leurs frontières.

22. Et s'étant levés dès le point du jour, dès que les rayons du soleil brillèrent sur les eaux, elles leur parurent rouges comme du sang ;

23. Et ils s'entre-dirent : C'est l'épée qui a répandu tant de sang ; les rois se sont battus l'un contre l'autre, et se sont entre-tués : Moabites, marchez *hardiment* pour enlever les dépouilles.

24. Ils vinrent donc au camp d'Israël, *plutôt pour piller, que pour combattre*. Mais les Israélites sortant tout d'un coup, battirent les Moabites *qu'ils trouvèrent en désordre*, et qui, *ne s'attendant à rien moins,*

Avant l'ère  
chr. vulg.  
895.

‡ 19. On lit dans l'hébreu, תכאבו, *dolore afflictiis*, peut-être pour תרנו, *obruetiis*, qui se joint communément avec *lapidibus*.

‡ 20. C'est-à-dire, vers le lever du soleil.

‡ 21. Hébr. autr. tous ceux qui étoient en âge de porter les armes, et au-dessus : c'est-à-dire, et tous les autres qui pouvoient en être exempts à cause de leur âge.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
895.

s'enfuirent devant eux. Les victorieux les poursuivant, les taillèrent en pièces, "

25. Détruisirent leurs villes, remplirent tous les champs les plus fertiles de pierres que chacun vint y jeter, bouchèrent toutes les fontaines, abattirent tous les arbres fruitiers, et ne laissèrent sur pied que les murailles faites de terre. " La ville capitale, où le roi s'étoit retiré, fut aussi investie par les frondeurs; et une grande partie des murailles fut abattue par les pierres qu'on lançoit avec des machines.

26. Le roi de Moab voyant qu'il ne pouvoit plus résister aux ennemis, prit avec lui sept cents hommes de guerre, pour forcer les quartiers du roi d'Edom, où il croyoit trouver moins de résistance; mais ils ne purent y réussir.

27. Alors prenant son fils aîné, qui devoit régner après lui, il l'offrit en holocauste sur la muraille, pour se rendre ses dieux favorables. Ce que les Israélites ayant vu, ils eurent horreur d'une action si barbare; et s'étant retirés aussitôt de dessus les terres de Moab, ils s'en retournèrent dans leur pays.

vicerant, et percusserunt Moab,

25. Et civitates destruxerunt: et omnem agrum optimum, mittentes singuli lapides, repleverunt: et universos fontes aquarum obturaverunt: et omnia ligna fructifera succiderunt, ita ut muri tantum fictiles remanerent: et circumdata est civitas a fundibulariis, et magna ex parte percussa.

26. Quod cum vidisset rex Moab, prevaluisse scilicet hostes, tulit secum septingentes viros educentes gladium, ut irrumperent ad regem Edom: et non potuerunt.

27. Arripiensque filium suum primogenitum, qui regnaturus erat pro eo, obtulit holocaustum super murum: et facta est indignatio magna in Israel, statimque recesserunt ab eo, et reversi sunt in terram suam.

¶ 24. On lit dans l'hébreu sans aucun sens, ויכו בה והכות. Les rabbins supposent qu'au lieu de ויכו, il faudroit lire ויכו; le sens seroit: Et percusserunt in ea, et percutores. Les Septante semblent avoir lu: Et intraverunt intrantes et percutientes: Ils vinrent fondre sur eux les taillant en pièces.

¶ 25. Hébr. jusqu'à ne laisser que les pierres de la ville nommée Kir-Hareseth, c'est-à-dire, murailles de briques. Et cette ville fut investie, etc. Kir-Hareseth est la même que Ar ou Ariépolis, capitale des Moabites. On pourroit soupçonner ici dans l'hébreu une transposition, en sorte que le sens seroit: et les frondeurs environnèrent Kir-Hareseth, et continuèrent de la frapper tant qu'il leur resta des pierres. Alors au lieu de lapides ejus; on liroit lapides.

CHAPITRE IV.

Elisée multiplie l'huile d'une pauvre veuve. Il obtient de Dieu un enfant à une Sunamite; cet enfant meurt, et il le ressuscite. Il adoucit l'amertume de quelques herbes, et rassasie cent personnes avec quelques pains.

1. MULIER autem quædam de uxoris prophetarum clamabat ad Eliseum, dicens : Servus tuus vir meus mortuus est, et tu nosti quia servus tuus fuit timens Dominum : et ecce creditor venit ut tollat duos filios meos ad serviendum sibi.

2. Cui dixit Eliseus : Quid vis ut faciam tibi ? Dic mihi, quid habes in domo tua ? At illa respondit : Non habeo ancilla tua quidquam in domo mea, nisi parum olei, quo ungar.

3. Cui ait : Vade, pete mutuo ab omnibus vicinis tuis vasa vacua non pauca :

4. Et ingredi, et claude ostium tuum, cum intrinsecus fueris tu, et filii tui : et mitte inde in omnia vasa hæc : et cum plena fuerint, tolles.

5. Ivit itaque mulier, et clausit ostium super se, et super filios suos : illi offerebant vasa, et illa infundebat.

6. Cumque plena

1. ALORS une femme de l'un des prophètes vint crier à Elisée, et lui dit : Mon mari qui étoit votre serviteur est mort, et vous savez que votre serviteur craignoit le Seigneur; et maintenant son créancier vient pour prendre mes deux fils, et en faire ses esclaves.

2. Elisée lui dit : Que voulez-vous que je fasse ? Dites-moi : Qu'avez-vous dans votre maison ? Elle répondit : Votre servante n'a dans sa maison qu'un peu d'huile, pour m'en oindre. "

3. Elisée lui dit : Allez, empruntez de vos voisins un grand nombre de vaisseaux vides ;

4. Et après que vous serez rentrée dans votre maison, fermez la porte sur vous; et vous tenant au dedans, vous et vos fils, versez de cette huile que vous avez, dans tous ces vases; et quand ils seront pleins, vous les ôterez.

5. Cette femme s'en alla donc, ferma la porte sur elle et sur ses enfans; ceux-cilui présentoient les vaisseaux, et elle versoit de l'huile dedans.

6. Et lorsque tous les vaisseaux fu-

ψ 2. Quo ungar. Ces deux mots ne sont pas dans l'hébreu.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
894.

rent remplis, elle dit à son fils : Apportez-moi encore un vaisseau. Il lui répondit : Je n'en ai plus ; et l'huile s'arrêta.

7. Cette femme alla rendre compte de tout à l'homme de Dieu, qui lui dit : Allez, vendez cette huile ; rendez à votre créancier *ce qui lui est dû* ; ensuite, vous et vos fils, vivez du reste.

8. Un jour Elisée passoit par Sunam, *ville de la tribu d'Issachar*, et une femme fort considérable le retint par force pour manger ; et passant souvent par-là, il alloit loger chez elle pour y manger.

9. Alors cette femme dit à son mari : Je vois que cet homme qui passe souvent chez nous, est un homme de Dieu *et un saint*.

10. Faisons-lui donc faire une petite chambre, et mettons-y un petit lit, une table, un siège et un chandelier, afin que, lorsqu'il viendra nous voir, il demeure là.

11. Un jour donc Elisée étant venu à Sunam, alla loger en cette chambre, et y reposa.

12. Il dit ensuite à Giézi son serviteur : Faites venir cette Sunamite. Giézi l'ayant fait venir, et elle se tenant debout devant lui, "

fuissent vasa, dixit ad filium suum : Affer mihi adhuc vas. Et ille respondit : Non habeo. Stetitque oleum.

7. Venit autem illa, et indicavit homini Dei. Et ille, Vade, inquit, vende oleum, et redde creditori tuo : tu autem, et filii tui, vivite de reliquo.

8. Facta est autem quædam dies, et transibat Eliseus per Sunam : erat autem ibi mulier magna, quæ tenuit eum ut comederet panem : cumque frequenter inde transiret, divertebat ad eam ut comederet panem.

9. Quæ dixit ad virum suum : Animadverto quod vir Dei sanctus est iste qui transit per nos frequenter.

10. Faciamus ergo eicœnaculum parvum, et ponamus ei in eo lectulum, et mensam, et sellam, et candela-brum, ut cum venerit ad nos, maneat ibi.

11. Facta est ergo dies quædam, et veniens divertit in cœnaculum, et requievit ibi.

12. Dixitque ad Giézi puerum suum : Vocata Sunamitidem istam. Qui cum vocasset eam,

† 12. Et suiv. Autr. Giézi la fit venir ; et elle se tenoit devant la porte. Or il avoit dit à son serviteur : Dites-lui de ma part, etc.

et illa stetit coram  
eo,

13. Dixit ad puerum  
suum : Loquere ad  
eam : Ecce sedulo in  
omnibus ministrasti  
nobis, quid vis ut fa-  
ciam tibi ? numquid  
habes negotium, et vis  
ut loquar regi, sive  
principi militiæ ? Quæ  
respondit : In medio  
populi mei habito.

14. Et ait : Quid  
ergo vult ut faciam ei ?  
Dixitque Giezi : Ne  
quæras : filium enim  
non habet, et vir ejus  
senex est.

15. Præcepit itaque  
ut vocaret eam : quæ  
cum vocata fuisset, et  
stetisset ante ostium,

16. Dixit ad eam :  
In tempore isto, et in  
hac eadem hora, si  
vita comes fuerit, ha-  
bebis in utero filium.  
At illa respondit : Noli,  
quæso, domine mi,  
vir Dei, noli mentiri  
ancillæ tuæ.

17. Et concepit mu-  
lier, et peperit filium,  
in tempore, et in hora  
eadem, qua dixerat  
Eliseus.

18. Crevit autem  
puer : et cum esset  
quædam dies, et egres-  
sus esset ad patrem su-  
um, ad messorum,

13. Il dit à son serviteur : Dites-lui  
*de ma part* : Vous nous avez rendu  
avec soin toutes sortes de services ;  
que voulez-vous donc que je fasse  
pour vous ? Avez-vous quelque affai-  
re, et voulez-vous que je parle *pour*  
*vous* au roi, ou au général de ses  
armées ? Elle lui répondit : Je de-  
meure ici *en paix* au milieu de mon  
peuple.

14. Elisée dit à Giézi : Que veut-  
elle donc que je fasse pour elle ?  
Giézi lui répondit : Il n'est pas be-  
soin de le lui demander, car elle n'a  
point de fils, et son mari est déjà  
vieux.

15. Elisée ordonna donc à Giézi  
de faire venir cette femme ; et étant  
venue, elle se tenoit devant la porte  
*de sa chambre, n'osant y entrer*  
*par respect.*

16. Elisée *l'ayant fait entrer*,  
lui dit : *Dans un an* en ce même  
temps, et à cette même heure, " si  
Dieu vous conserve en vie, vous  
aurez un fils dans vos entrailles.  
Elle lui répondit : Non, mon sei-  
gneur ; non, homme de Dieu ; ne  
trompez pas, je vous prie, votre ser-  
vante, *en lui promettant une chose*  
*qu'elle n'ose plus espérer.*

17. Cette femme conçut ensuite ;  
et elle enfanta un fils a u même temps  
et à la même heure qu'Elisée lui avoit  
dit.

18. L'enfant crût ; et étant un jour  
allé trouver son père qui étoit avec  
ses moissonneurs,

ψ 16. Hébr. austr. En ce même temps, et à cette même heure, dans  
un an, vous embrasserez un fils. Infr. ψ 17.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
894.

19. Il lui dit : La tête me fait mal, la tête me fait mal. Son père dit à un de ses serviteurs : Prenez cet enfant, et menez-le à sa mère.

20. Il le prit, et le porta à sa mère; et elle l'ayant tenu sur ses genoux jusqu'à midi, il mourut.

21. Elle monta ensuite à *la chambre de l'homme de Dieu*, et mit l'enfant sur son lit; et ayant fermé la porte, elle vint trouver son mari,

22. Et lui dit : Envoyez avec moi, je vous prie, un de vos serviteurs; et je prendrai l'ânesse, pour courir jusqu'à l'homme de Dieu, et m'en revenir.

23. Son mari lui répondit : D'où vient que vous allez le trouver? Ce n'est aujourd'hui ni le premier jour du mois, ni un jour de sabbat, où vous puissiez profiter des instructions qu'il fait au peuple en ces jours-là. Elle lui répondit : Je suis bien aise d'y aller. "

24. Elle fit donc seller l'ânesse, et dit à son serviteur: Menez-moi promptement; que rien ne m'arrête dans mon voyage; et faites tout ce que je vous ordonne. "

25. S'étant donc mise en chemin, elle vint trouver l'homme de Dieu sur la montagne du Carmel. Et l'homme de Dieu l'ayant aperçue venir à

19. Ait patri suo : Caput meum doleo, caput meum doleo. At ille dixit puero : Tolle, et duc eum ad matrem suam.

20. Qui cum tulisset, et duxisset eum ad matrem suam, posuit eum illa super genua sua usque ad meridiem; et mortuus est.

21. Ascendit autem, et collocavit eum super lectulum hominis Dei, et clausit ostium : et egressa,

22. Vocavit virum suum, et ait : Mitte mecum, obsecro, unum de pueris, et asinam, ut excurram usque ad hominem Dei, et revertar.

23. Qui ait illi : Quam ob causam vadis ad eum? hodie non sunt calendæ, neque sabbatum. Quæ respondit : Vadam.

24. Stravitque asinam, et præcepit puero : Mina, et propera, ne mihi moram facias in eundo : et hoc age quod præcipio tibi.

25. Profecta est igitur, et venit ad virum Dei in montem Carmeli. Cumque vidisset

† 23. Hébr. litt. Paix; soyez tranquille; ne vous inquiétez point.

† 24. Hébr. Menez-moi, et marchez; ne m'empêchez point d'avancer, que je ne vous le dise. De Sunam au mont Carmel où demouroit Elishée, il n'y avoit pas moins de six ou sept lieues.

eam vir Dei e contra, ait ad Giezi puerum suum : Ecce Sunamitis illa.

26. Vade ergo in occursum ejus, et dic ei : Rectene agitur circa te, et circa virum tuum, et circa filium tuum? Quæ respondit: Recte.

27. Cumque venisset ad virum Dei in montem, apprehendit pedes ejus : et accessit Giezi, ut amoveret eam. Et ait homo Dei: Dimitte illam : anima enim ejus in amaritudine est, et Dominus celavit a me, et non indicavit mihi.

\* 28. Quæ dixit illi : Numquid petivi filium a domino meo? numquid non dixi tibi : Ne illudas me?

29. Et ille ait ad Giezi : Accinge lumbos tuos, et tolle baculum meum in manu tua, et vade. Si occurrerit tibi homo, non salutes eum : et si salutaverit te quispiam, non respondeas illi : et pones baculum meum super faciem pueri.

30. Porro mater pueri ait : Vivit Dominus, et vivit anima tua, non dimittam te. Surrexit ergo, et secutus est eam.

31. Giezi autem præcesserat ante eos, et

lui, il dit à Giézi son serviteur : Voilà cette Sunamite.

26. Allez au-devant d'elle, et dites-lui : Tout va-t-il bien chez vous? Vous, votre mari et votre fils se portent-ils bien? Et elle lui répondit : Fort bien.

27. Et étant venue trouver l'homme de Dieu, sur la montagne, elle se jeta à ses pieds; et Giézi s'approcha d'elle pour la retirer. Mais l'homme de Dieu lui dit : Laissez-la; son ame est dans l'amertume; et le Seigneur me l'a caché, et ne me l'a point fait connoître.

28. Alors cette femme lui dit : Vous ai-je demandé un fils, mon seigneur? Ne vous ai-je pas dit : Ne me trompez point?

29. Elisée dit à Giézi : Ceignez vos reins, pour relever votre robe; prenez mon bâton à votre main; et allez-vous-en chez cette femme. Si vous rencontrez quelqu'un, ne le saluez point; et si quelqu'un vous salue, ne lui répondez point; en un mot, que rien ne vous arrête en chemin. Et lorsque vous serez arrivé, mettez mon bâton sur le visage de l'enfant.

30. Mais la mère de l'enfant dit à Elisée : Je vous jure par le Seigneur et par votre vie, que je ne vous quitterai point que vous ne veniez avec moi. Il partit donc, et la suivit.

31. Cependant Giézi étoit allé devant eux, et il avoit mis le bâton d'E-

Avant l'ère  
chr. vulg.  
894.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
894.

lisée sur le visage de l'enfant ; mais, ni la parole, ni le sentiment ne lui étoient revenus ; il retourna *donc* au-devant de son maître, et vint lui dire : L'enfant n'est point ressuscité.

32. Elisée entra ensuite dans la maison ; et il trouva l'enfant mort couché sur son lit.

33. Il ferma aussitôt la porte sur lui, et sur l'enfant, et pria le Seigneur.

34. Après cela, il monta *sur le lit*, et se coucha sur l'enfant ; il mit sa bouche sur sa bouche, ses yeux sur ses yeux, et ses mains sur ses mains, et il se courba " sur l'enfant. Et la chair de l'enfant fut échauffée.

35. Et étant descendu *de dessus le lit*, il se promena, et fit deux tours dans la chambre ; il remonta encore *sur le lit*, et se coucha sur l'enfant ; alors l'enfant bâilla " sept fois, et ouvrit les yeux.

36. Elisée ensuite appela Giezi, et lui dit : Faites venir cette Sunamite. Elle vint aussitôt, et entra dans la chambre. Elisée lui dit : Emmenez votre fils.

37. Cette femme s'approcha de lui, et se jeta à ses pieds, et elle adora sur la terre ; et ayant pris son fils, elle s'en alla.

38. Et Elisée, *après ce miracle*,

posuerat baculum super faciem pueri, et non erat vox neque sensus : reversusque est in occursum ejus, et nuntiavit ei, dicens: Non surrexit puer.

32. Ingressus est ergo Eliseus domum, et ecce puer mortuus jacebat in lectulo ejus.

33. Ingressusque clausit ostium super se, et super puerum, et oravit ad Dominum.

34. Et ascendit, et incubuit super puerum : posuitque os suum super os ejus, et oculos suos super oculos ejus, et manus suas super manus ejus: et incurvavit se super eum, et calefacta est caro pueri.

35. At ille reversus, deambulavit in domo, semel huc atque illuc : et ascendit, et incubuit super eum : et oscitavit puer septies, aperuitque oculos.

36. At ille vocavit Giezi, et dixit ei : Vocata Sunamitidem hanc. Quæ vocata, ingressa est ad eum. Qui ait : Tolle filium tuum.

37. Venit illa, et corruit ad pedes ejus, et adoravit super terram : tulitque filium suum, et egressa est.

38. Et Eliseus re-

ψ 34. Hébr. autr. et il se coucha sur l'enfant ; c'est la même expression qu'au ψ suivant.

ς 35. Hébr. autr. éternua.

versus est in Galgala. Erat autem fames in terra, et filii prophetarum habitabant coram eo : dixitque uni de pueris suis : Pone ollam grandem, et coque pulmentum filiis prophetarum.

39. Et egressus est unus in agrum ut colligeret herbas agrestes : invenitque quasi vitem silvestrem, et collegit ex ea colocynthidas agri, et implevit pallium suum, et reversus concidit in ollam pulmenti : nesciebat enim quid esset.

40. Infuderunt ergo sociis, ut comederent : cumque gustassent de coctione, clamaverunt, dicentes : Mors in olla, vir Dei. Et non potuerunt comedere.

41. At ille, Afferte, inquit, farinam. Cumque tulissent, misit in ollam, et ait : Infunde turbæ, ut comedant. Et non fuit amplius quidquam amaritudinis in olla.

42. Vir autem quidam venit de Baalsalisa deferens viro Dei panes primitiarum, viginti panes hordeaceos, et frumentum novum in pera sua. At

retourna, non au Carmel d'où il étoit venu, mais à Galgala. Or la famine étoit en ce pays-là ; et les enfans des prophètes demeuroient avec Elisée. Il dit donc à l'un de ses serviteurs : Prenez un grand pot, et préparez à manger pour les enfans des prophètes.

39. Et l'un d'eux étant sorti dehors, pour cueillir des herbes des champs, il trouva une espèce de vigne sauvage ; et il en cueillit des colocintes sauvages plein son manteau. Etant revenu, il les coupa par morceaux, et les mit cuire dans le pot, car il ne savoit pas " ce que c'étoit.

40. Ils servirent ensuite à manger aux disciples d'Elisée, qui, en ayant goûté, s'écrièrent : Homme de Dieu, il y a dans ce pot quelque poison mortel. Et ils ne purent en manger.

41. Elisée leur dit : Apportez-moi de la farine. Ils lui en apportèrent ; il la mit dans le pot, et leur dit : Servez-en maintenant à tout le monde, afin que chacun en mange. Et il n'y eut plus ensuite aucune amertume dans le pot.

42. Et il vint un homme de Baalsalisa, " qui portoit à l'homme de Dieu des pains des prémices, vingt pains d'orge, et du froment nouveau dans sa besace. " Elisée dit à son serviteur : Donnez ces pains à manger au peuple. "

Avant l'ère chr. vulg. 894.

‡ 39. Hébr. ils ne savoient pas.

‡ 42. Ville de la tribu de Dan.

Ibid. Hébr. autr. qui étoit encore dans son épi.

Ibid. Autr. à ce monde ; c'est-à-dire, aux disciples des prophètes.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
894.

43. Son serviteur lui répondit : Qu'est-ce que cela, pour servir à cent personnes? Il redit encore : Donnez *ce pain* à manger au peuple; car voici ce que dit le Seigneur : Ils mangeront, et il y en aura de reste.

44. Il servit donc ces pains devant ces personnes. Elles en mangèrent, et il y en eut de reste, selon la parole que le prophète avoit dite de la part du Seigneur.

ille dixit : Da populo, ut comedat.

43. Responditque ei minister ejus : Quantum est hoc, ut apponam centum viris? Rursum ille ait : Da populo, ut comedat : hæc enim dicit Dominus : Comedent, et supererit.

44. Posuit itaque coram eis : qui comederunt, et superfuit juxta verbum Domini.

## CHAPITRE V.

Naaman est guéri de la lèpre par le prophète Elisée. Glézi est frappé de cette maladie pour avoir reçu des présents de Naaman.

1. NAAMAN, général de l'armée du roi de Syrie, étoit un homme puissant et en grand honneur auprès du roi son maître, parce que le Seigneur avoit sauvé par lui la Syrie ; il étoit vaillant et riche, mais lépreux.

2. Or quelques voleurs étant sortis de Syrie, " avoient emmené captive une petite fille du pays d'Israël, qui fut depuis mise au service de la femme de Naaman.

3. Cette fille dit à sa maîtresse : Plût à Dieu que mon seigneur eût été trouver le prophète qui est à Samarie, il l'auroit sans doute guéri de sa lèpre!

1. NAAMAN princeps militiæ regis Syriæ, erat vir magnus apud dominum suum, et honoratus : per illum enim dedit Dominus salutem Syriæ : erat autem vir fortis et dives, sed leprosus.

2. Porro de Syria egressi fuerant latronculi, et captivam duxerant de terra Israel puellam parvulam, quæ erat in obsequio uxoris Naaman.

3. Quæ ait ad dominam suam : Utinam fuisset dominus meus ad prophetam qui est in Samaria : profecto

† 2. De Syria. La préposition est omise dans l'hébreu.

curasset eum a lepra quam habet.

4. Ingressus est itaque Naaman ad dominum suum, et nuntiavit ei, dicens : Sic et sic locuta est puella de terra Israel.

5. Dixitque ei rex Syriæ : Vade, et mitтам litteras ad regem Israel. Qui cum profectus esset, et tulisset secum decem talenta argenti, et sex millia aureos, et decem mutatoria vestimentorum,

6. Detulit litteras ad regem Israel, in hæc verba : Cum acceperis epistolam hanc, scito quod miserim ad te Naaman servum meum, ut cures cum a lepra sua.

7. Cumque legisset rex Israel litteras, scidit vestimenta sua, et ait : Numquid Deus ego sum, ut occidere possim, et vivificare, quia iste misit ad me, ut curem hominem a lepra sua ? animadvertite, et videte quod occasiones quærat adversum me.

8. Quod cum audisset Eliseus vir Dei, scidisse videlicet regem Israel vestimenta sua, misit ad eum, dicens : Quare scidisti vestimenta tua ? veniat

4. Sur cela, Naaman vint trouver son maître, et lui dit : Une fille d'Israël a dit telle et telle chose.

5. Le roi de Syrie lui répondit : Allez; j'écrirai *pour vous* au roi d'Israël. Il partit donc *de Syrie*; il prit avec lui dix talens d'argent, " six mille écus d'or, " et dix habits neufs, "

6. Et porta au roi d'Israël la lettre du roi de Syrie, laquelle étoit conçue en ces termes : Lorsque vous aurez reçu cette lettre, vous saurez que je vous ai envoyé Naaman mon serviteur, afin que vous le guérissiez de sa lèpre.

7. Le roi d'Israël ayant lu cette lettre, déchira ses vêtements, et dit: Suis-je un Dieu, pour pouvoir ôter et rendre la vie? Pourquoi m'envoyer ainsi un homme afin que je le guérisse de sa lèpre; vous voyez que ce prince ne cherche qu'une occasion pour rompre avec moi.

8. Elisée, homme de Dieu, ayant appris que le roi d'Israël avoit déchiré ainsi ses vêtements, lui envoya dire : Pourquoi avez-vous déchiré vos vêtements? Que cet homme vienne à moi, et qu'il sache qu'il y a un prophète dans Israël.

ψ 5. Environ 50,000 livres de notre monnoie.

*Ibid.* Ou six mille sicles, qui font environ 70,000 livrés.

*Ibid.* Autr. dix paires d'habits, c'est-à-dire, dix tuniques et dix manteaux. Voyez la *Dissertation sur les habits des Hébreux*, tom. XII.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
894.

9. Naaman vint donc avec ses chevaux et ses chariots; et se tint à la porte de la maison d'Elisée.

10. Et Elisée lui envoya une personne pour lui dire : Allez vous laver sept fois dans le Jourdain, et votre chair sera guérie, et deviendra nette.

11. Naaman tout fâché commençoit à se retirer, en disant : Je croyois qu'il viendrait me trouver, et que se tenant debout, il invoqueroit le nom du Seigneur son Dieu, qu'il toucheroit de sa main ma lèpre, et qu'il me guériroit.

12. N'avons-nous pas à Damas les fleuves d'Abana et de Pharphar, qui sont meilleurs que tous ceux d'Israël, pour aller m'y laver, et me rendre le corps net? Comme donc il avoit déjà tourné le visage, et qu'il s'en alloit tout indigné,

13. Ses serviteurs s'approchèrent de lui, et lui dirent : Père, quand le prophète vous auroit ordonné quelque chose de bien difficile, vous auriez dû néanmoins le faire. Combien donc devez-vous plutôt lui obéir lorsqu'il vous dit : Allez vous laver, et vous deviendrez net?

Luc. iv. 27.

14. Il s'en alla donc, et se lava sept fois dans le Jourdain, selon que l'homme de Dieu le lui avoit ordonné; et sa chair devint comme la chair d'un petit enfant, et il se trouva guéri.

ad me, et sciat esse prophetam in Israel.

9. Venit ergo Naaman cum equis et curribus, et stetit ad ostium domus Elisei.

10. Misitque ad eum Eliseus nuntium, dicens : Vade, et lavare septies in Jordane, et recipiet sanitatem caro tua, atque mundaberis.

11. Iratus Naaman recedebat, dicens : Putabam quod egrederetur ad me, et stans invocaret nomen Domini Dei sui, et tangeret manu sua locum lepræ, et curaret me.

12. Numquid non meliores sunt Abana et Pharphar, fluvii Damasci, omnibus aquis Israel, ut laver in eis, et munder? Cum ergo vertisset se, et abiret indignans,

13. Accesserunt ad eum servi sui, et locuti sunt ei : Pater, et si rem grandem dixisset tibi propheta, certe facere debueras : quanto magis quia nunc dixit tibi : Lavare, et mundaberis?

14. Descendit, et lavit in Jordane septies juxta sermonem viri Dei, et restituta est caro ejus, sicut caro pueri parvuli, et mundatus est.

✧ 13. La particule **DN**, si, est omise dans l'hébreu.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
894.

15. Reversusque ad virum Dei cum universo comitatu suo, venit, et stetit coram eo, et ait : Vere scio quod non sit alius Deus in universa terra, nisi tantum in Israel : obsecro itaque ut accipias benedictionem a servo tuo.

16. At ille respondit : Vivit Dominus ante quem sto, quia non accipiam. Cumque vim faceret, penitus non acquievit.

17. Dixitque Naaman : Ut vis : sed, obsecro, concede mihi servo tuo, ut tollam onus duorum burdonum de terra : non enim faciet ultra servus tuus holocaustum aut victimam diis alienis, nisi Domino.

18. Hoc autem solum est, de quo deprecaris Dominum pro servo tuo, quando ingredietur dominus meus templum Remmon, ut adoret : et illo innitente super manum meam, si adoravero in templo Remmon, adorante eo in eodem loco, ut ignoscat mihi Dominus servo tuo pro hac re.

15. Après cela, il retourna pour voir l'homme de Dieu avec toute sa suite ; et il vint se présenter devant lui, et lui dit : Je sais certainement qu'il n'y a point d'autre Dieu dans toute la terre, que *celui qui est* dans Israël ; je vous conjure donc de recevoir ce que votre serviteur vous offre.

16. Elisée lui répondit : Vive le Seigneur devant lequel je suis présentement, " je ne recevrai rien de vous. Et quelque instance que fit Naaman, il ne voulut jamais se rendre.

17. Naaman lui dit donc : Il faut faire ce que vous voulez ; " mais je vous conjure de me permettre d'emporter la charge de deux mulets de la terre de ce pays ; car à l'avenir votre serviteur n'offrira plus d'holocaustes ou de victimes aux dieux étrangers ; mais il ne sacrifiera qu'au Seigneur.

18. Il n'y a qu'une chose pour laquelle je vous supplie de prier le Seigneur pour votre serviteur, qui est que, lorsque le *roi* mon seigneur entrera dans le temple de Remmon, " pour adorer *cette idole*, en s'appuyant sur ma main, si *je me baisse pour soutenir mon maître*, en sorte qu'il semble que j'adore aussi dans le temple de Remmon, lorsqu'il y adorera lui-même, que le Seigneur me le pardonne. "

ψ 16. Autr. que je sers.

ψ 17. Hébr. litt. *et non*. Sept. *et si non*. Si donc vous ne voulez pas, accordez-moi seulement que je puisse emporter, etc.

ψ 18. C'est ici le seul texte où il soit parlé de cette divinité. On est fort partagé sur sa nature. D. Calmet croit que c'est le soleil.

*Ibid.* Au lieu de *adorante eo*, on lit dans l'hébreu, *adorante me* ; mais c'est assez visiblement une faute de copiste.

vant l'ère  
chr. vulg.  
894.

19. Elisée lui répondit : Allez en paix. Naaman se sépara ainsi de lui ; et il avoit déjà fait une lieue de chemin, "

20. Lorsque Giézi qui servoit l'homme de Dieu dit *en lui-même* : Mon maître a épargné ce Naaman de Syrie, et n'a rien voulu prendre. Vive le Seigneur, je courrai après lui, et j'en recevrai quelque chose.

21. Giézi s'en alla donc après Naaman ; et Naaman le voyant courir vers lui, descendit promptement de son chariot, vint au-devant de lui et lui dit : Tout va-t-il bien ?

22. Fort bien, répondit Giézi. Mon maître m'a envoyé vous dire que deux jeunes hommes des enfans des prophètes lui sont arrivés tout à l'heure de la montagne d'Ephraïm ; il vous prie de me donner pour eux un talent d'argent et deux habits neufs.

23. Naaman lui dit : Il vaut mieux que je vous donne deux talens. Et il le contraignit *de les recevoir* ; et ayant mis les deux talens d'argent et les deux habits dans deux sacs qu'il lia, il en chargea deux de ses serviteurs, qui les portèrent devant Giézi.

24. Le soir étant venu, " il les prit de leurs mains, et les serra dans

19. Qui dixit ei : Vade in pace. Abiit ergo ab eo : electo terræ tempore :

20. Dixitque Giezi puer viri Dei : Pepercit dominus meus Naaman Syro isti, ut non acciperet ab eo quæ attulit : vivit Dominus, quia curram post eum, et accipiam ab eo aliquid.

21. Et secutus est Giezi post tergum Naaman : quem cum vidisset ille currentem ad se, desiliit de curru in occursum ejus, et ait : Rectene sunt omnia ?

22. Et ille ait : Recte. Dominus meus misit me ad te, dicens : Modo venerunt ad me duo adolescentes de monte Ephraim, ex filiis prophetarum : da eis talentum argenti, et vestes mutatorias duplices :

23. Dixitque Naaman : Melius est ut accipias duo talenta. Et coegit eum, ligavitque duo talenta argenti in duobus saccis, et duplicia vestimenta, et imposuit duobus pueris suis, qui et portaverunt coram eo.

24. Cumque venisset jam vesperi, tulit de

† 19. Cette traduction est prise sur l'hébreu que D. Calmet entend de la longueur d'un sillon de chemin, c'est-à-dire de la longueur du terrain qu'on faisoit labourer à une paire de bœufs, et qu'il évalue à environ 240 pieds.

† 24. Hébr. Lorsqu'il fut arrivé vers la hauteur où étoit Samarie.

mann eorum, et reposuit in domo, dimisitque viros, et abierunt.

25. Ipse autem ingressus, stetit coram domino suo. Et dixit Eliseus : Unde venis, Giézi ? Qui respondit : Non ivit servus tuus quoquam.

26. At ille ait : Nonne cor meum in presenti erat, quando reversus est homo de curru suo in occursum tui ? Nunc igitur accepisti argentum, et accepisti vestes, ut emas oliveta, et vineas, et oves, et boves, et servos, et ancillas.

27. Sed et lepra Naaman adhærebit tibi, et semini tuo, usque in sempiternum. Et egressus est ab eo leprosus quasi nix.

sa maison, et renvoya ces gens, qui s'en retournèrent.

25. Giézi entra ensuite, et vint se présenter devant son maître. Et Elisée lui dit : D'où venez-vous, Giézi ? Giézi lui répondit : Votre serviteur n'a été nulle part.

26. Mais Elisée lui répondit : Mon esprit ne vous étoit-il pas présent, lorsque cet homme est descendu de son chariot pour aller au-devant de vous ? Vous avez donc reçu maintenant de l'argent et des habits, pour acheter des plants d'oliviers, des vignes, des bœufs, des brebis, des serviteurs et des servantes.

27. Mais aussi la lèpre de Naaman s'attachera à vous et à toute votre race pour jamais. Et Giézi se retira d'avec son maître tout couvert d'une lèpre blanche comme la neige.

Avant l'ère.  
chr. vulg.  
894.

‡ 26. Hébr. litt. Mon cœur n'étoit-il pas allé ? Les Septante ajoutent : avec vous.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, הַיְהוּא, num tempus, au lieu de הַיְהוּא, Nunc igitur.

*Ibid.* Hébr. litt. accepisti argentum et accepisti vestes, et oliveta, etc. Vraisemblablement c'est une transposition, au lieu de accepisti argentum et vestes, et accepisti, c'est-à-dire, ut accipias oliveta, etc., bien rendu dans la Vulgate par ut emas oliveta.

## CHAPITRE VI.

Elisée fait revenir sur l'eau le fer d'une cognée. Il découvre au roi d'Israël les desseins que formoit contre lui le roi de Syrie. Celui-ci envoie des soldats pour arrêter le prophète. Le roi de Syrie assiège Samarie, et y cause une effroyable famine.

1. DIXERUNT autem filii prophetarum ad Eliseum : Ecce locus in quo habitamus co-

1. Un jour les enfans des prophètes dirent à Elisée : Vous voyez que ce lieu-ci, où nous demeurons avec vous, est trop petit pour nous.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
894.

2. Permettez-nous d'aller jusqu'au Jourdain, afin que chacun de nous prenne du bois de la forêt, et que nous nous bâtions là un logement où nous puissions demeurer. Elisée leur répondit : Allez.

3. L'un d'eux lui dit : Venez donc aussi vous-même avec vos serviteurs. Il lui répondit : J'irai.

4. Et il s'en alla avec eux. Lorsqu'ils furent venus jusqu'au Jourdain, ils commencèrent à couper du bois.

5. Mais il arriva que, comme l'un d'eux abattoit un arbre, le fer de sa cognée tomba dans l'eau; aussitôt il s'écria, et dit à *Elisée* : Hélas, mon Seigneur, hélas! j'avois emprunté cette cognée.

6. L'homme de Dieu lui dit : Où le fer est-il tombé? Il lui montra l'endroit. Elisée coupa donc un morceau de bois, et le jeta au même endroit; et le fer revint, et nagea sur l'eau.

7. Elisée lui dit : Prenez-le. Il étendit la main, et le prit.

889.

8. Le roi de Syrie combattoit un jour contre Israël; et tenant conseil avec ses officiers, il leur dit : Il faut que nous dressions une embuscade en tel et tel endroit.

9. L'homme de Dieu envoya donc dire au roi d'Israël : Prenez garde à

ram te, angustus est nobis.

2. Eamus usque ad Jordanem, et tollant singuli de silva materias singulas, ut ædificemus nobis ibi locum ad habitandum. Qui dixit : Ite.

3. Et ait unus ex illis : Veni ergo et tu cum servis tuis. Respondit : Ego veniam.

4. Et abiit cum eis. Cumque venissent ad Jordanem, cædebant ligna.

5. Accidit autem, ut cum unus materiam succidisset, caderet ferrum securis in aquam : exclamavitque ille, et ait : Heu, heu, heu, domine mi, et hoc ipsum mutuo acceperam.

6. Dixit autem homo Dei : Ubi cecidit? At ille monstravit ei locum. Præcidit ergo lignum, et misit illuc : natavitque ferrum.

7. Et ait : Tolle. Qui extendit manum, et tulit illud.

8. Rex autem Syriæ pugnabat contra Israel : consiliumque iniit cum servis suis, dicens : In loco illo et illo ponamus insidias.

9. Misit itaque vir Dei ad regem Israel,

† 8. On lit dans l'hébreu, תחנת, *castra posui*, vraisemblablement pour תחנת, *descensus sum*, ou *insidias posui*, relativement au † suiv. où l'on va trouver dans le même sens, נחתי, *descendi* ou *in insidiis positi*.

dicens : Cave ne trans-  
eas in locum illum :  
quia ibi Syri in insidiis  
sunt.

10. Misit itaque rex  
Israel ad locum quem  
dixerat ei vir Dei, et  
preoccupavit eum, et  
observavit se ibi non  
semel neque bis.

11. Conturbatumque  
est cor regis Syriæ pro  
hac re : et convocatis  
servis suis, ait : Quare  
non indicatis mihi quis  
proditor mei sit apud  
regem Israel ?

12. Dixitque unus  
servorum ejus : Nequa-  
quam, domine mi rex :  
sed Eliseus propheta  
qui est in Israel, in-  
dicat regi Israel omnia  
verba quæcumque lo-  
cutus fueris in conclavi  
tuo.

13. Dixitque eis :  
Ite, et videte ubi sit,  
ut mittam, et capiam  
eum. Annuntiaverunt-  
que ei, dicentes : Ecce  
in Dothan.

14. Misit ergo illuc  
equos et currus, et  
robur exercitus : qui  
cum venissent nocte,  
circumdederunt civi-  
tatem.

15. Consurgens au-  
tem diluculo minister  
virii Dei, egressus, vi-  
dit exercitum in cir-  
cuitu civitatis, et equos

ne pas passer par-là, parce que les  
Syriens doivent y dresser une em-  
buscade.

10. Le roi d'Israël envoya à l'en-  
droit que lui avoit dit l'homme de  
Dieu, et il s'en saisit le premier ;  
et il se garda ainsi *des Syriens* plus  
d'une et deux fois.

11. Le cœur du roi de Syrie fut  
troublé de cet accident ; et ayant as-  
semblé ses serviteurs, il leur dit :  
Pourquoi ne me découvrez-vous  
point qui est celui qui me trahit  
auprès du roi d'Israël ?

12. L'un de ses officiers lui ré-  
pondit : Ce n'est point qu'on vous  
trahisse, ô roi mon seigneur ; mais  
c'est le prophète Elisée, qui est en  
Israël, qui découvre au roi d'Israël  
tout ce que vous dites *en secret* dans  
votre chambre.

13. Il leur répondit : Allez ; voyez  
où il est, afin que je l'envoie pren-  
dre. Ils vinrent donc l'avertir, et lui  
dirent : Elisée est à Dothan, *ou*  
*Dothain, aux environs de Sama-*  
*rie.*

14. Le roi de Syrie y envoya aus-  
sitôt de la cavalerie, des chariots et  
ses meilleures troupes ; et étant ar-  
rivés la nuit, ils investirent la ville.

15. Le serviteur de l'homme de  
Dieu, se levant au point du jour,  
sortit dehors ; et ayant vu l'armée  
autour de la ville, la cavalerie et les  
chariots, il vint en avertir son maî-

† 10. Hébr. au lieu que l'homme de Dieu lui avoit dit, et dont il  
l'avoit averti. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, וְהוֹדוּהוּ, pour וְהוֹדוּהוּ,  
et præmonuerat eum.

† 13. On lit dans l'hébreu, אִיכָה, ou selon les rabbins, אִיכָה, peut-  
être pour אִיכָה, ubi.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
889.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
889.

tre, et lui dit : Hélas, mon seigneur ! hélas ! que ferons-nous ?

16. Elisée lui répondit : Ne craignez point, car il y a plus de monde avec nous, qu'il n'y en a avec eux.

17. En même temps Elisée faisant sa prière, dit à Dieu : Seigneur, ouvrez-lui les yeux, afin qu'il voie. Le Seigneur ouvrit les yeux à ce serviteur, et il vit aussitôt la montagne pleine de chevaux et de chariots de feu, qui étoient autour d'Elisée.

18. Cependant les ennemis vinrent à lui, et Elisée fit sa prière au Seigneur, et lui dit : Frappez, je vous prie, tout ce peuple d'aveuglement. Et aussitôt le Seigneur les frappa d'aveuglement, selon la prière d'Elisée.

19. Alors Elisée leur dit : Ce n'est pas ici le chemin, ni la ville où vous devez aller ; suivez-moi, et je vous montrerai l'homme que vous cherchez. Il les mena donc dans Samarie.

20. Et lorsqu'ils furent entrés dans la ville, Elisée dit à Dieu : Seigneur, ouvrez-leur les yeux, afin qu'ils voient. Le Seigneur leur ouvrit les yeux, et ils reconnurent qu'ils étoient au milieu de Samarie.

21. Le roi d'Israël les ayant vus, dit à Elisée : Mon père, ne les tuerai-je pas ?

et currus : nuntiavitque ei, dicens : Heu, heu, heu, domine mi, quid facimus ?

16. At ille respondit : Noli timere : plures enim nobiscum sunt, quam cum illis.

17. Cumque orasset Eliseus, ait : Domine, aperi oculos hujus, ut videat. Et aperuit Dominus oculos pueri, et vidit et ecce mons plenus equorum, et carrum igneorum, in circuitu Elisei.

18. Hostes vero descenderunt ad eum : porro Eliseus oravit ad Dominum, dicens : Percute, obsecro, gentem hanc cæcitate. Percussitque eos Dominus, ne viderent, juxta verbum Elisei.

19. Dixit autem ad eos Eliseus : Non est hæc via, neque ista est civitas : sequimini me, et ostendam vobis virum quem quæritis. Duxit ergo eos in Samariam.

20. Cumque ingressi fuissent in Samariam, dixit Eliseus : Domine, aperi oculos istorum, ut videant. Aperuitque Dominus oculos eorum, et viderunt se esse in medio Samariæ.

21. Dixitque rex Israel ad Eliseum, cum vidisset eos : Numquid percutiam eos, pater mi ?

22. At ille ait : Non percussisti eos gladio et arcu tuo, ut percussas : sed pone panem et aquam coram eis, ut comedant et bibant, et vadant ad dominum suum.

23. Appositaque est eis ciborum magna præparatio, et comederunt, et biberunt, et dimisit eos, abieruntque ad dominum suum : et ultra non venerunt latrones Syriæ in terram Israel.

24. Factum est autem post hæc, congregavit Benadad rex Syriæ universum exercitum suum, et ascendit, et obsidebat Samariam.

25. Factaque est famines magna in Samaria : et tamdiu obsessa est, donec venundaretur caput asini octoginta argenteis, et quarta pars cæbi stercoreis columbarum quinque argenteis.

26. Cumque rex Is-

22. Elisée lui répondit : Non, vous ne les tuerez point ; car vous ne les avez point pris avec l'épée ou avec l'arc, pour avoir droit de les tuer ; mais faites-leur servir du pain et de l'eau, afin qu'ils mangent et qu'ils boivent, et qu'ils s'en retournent vers leur maître.

23. Le roi d'Israël leur fit donc servir une grande quantité d'alimens. Et après qu'ils eurent mangé et bu, il les renvoya, et ils retournèrent vers leur maître. Depuis ce temps-là, les Syriens ne revinrent plus par troupes, pour piller les terres d'Israël.

24. Quelque temps après, Bénadad, roi de Syrie, rassembla toutes ses troupes, et vint assiéger Samarie.

25. Et la ville fut pressée d'une famine extrême, jusque-là que le siège continuant toujours, la tête d'un âne fut vendue quatre-vingts pièces d'argent, et la quatrième partie d'un cæbe de fiente de pigeon cinq pièces d'argent.

26. Et comme le roi d'Israël pas-

884.

† 22. Hébr. litt. *an quia cepisti eos gladio tuo et arcu tuo, tu percussisti ?* Les avez-vous donc pris avec l'épée ou avec l'arc pour avoir droit de les tuer ?

† 23. Litt. les voleurs de Syrie ne vinrent plus dans les terres d'Israël. Ces partis syriens qui venoient auparavant faire des courses dans le pays, cessèrent alors d'y venir.

† 25. Animal impur, et dont en toute autre occasion les Juifs auroient eu horreur.

*Ibid.* Ou quatre-vingts sicles qui font plus de cent vingt francs.

*Ibid.* Le quart du cæbe contenoit un peu plus de trois poissons.

*Ibid.* Sous le nom de *fiente de pigeon*, quelques-uns entendent un légume de la nature des pois chiches ; de même que nous désignons certain champignon, sous le nom de *vesse de loup*.

*Ibid.* Environ huit francs de notre monnoie.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
884.

soit le long des murailles, une femme s'écria, et lui dit : O roi mon seigneur, sauvez-moi.

27. Il lui répondit : Le Seigneur ne vous sauve pas. " D'où prendrais-je de quoi vous sauver ? Serait-ce de l'aire ou du pressoir ? *L'état où sont les choses ne me le permettrait pas ; il ne reste plus ni pain ni vin.* Et le roi ajouta : Que voulez-vous dire ? Elle lui répondit :

28. Voilà une femme qui m'a dit : Donnez votre fils, afin que nous le mangions aujourd'hui ; et demain nous mangerons le mien.

29. Nous avons donc fait cuire mon fils, et nous l'avons mangé. Je lui ai dit le jour d'après : Donnez votre fils, afin que nous le mangions. Mais elle a caché son fils.

30. Le roi l'ayant entendue parler de la sorte, déchira ses vêtements ; et il passait le long des murailles ; et tout le monde vit le cilice " dont il étoit couvert sur sa chair.

31. Et le roi dit : Que Dieu me traite dans toute sa sévérité, si la tête d'Elisée, fils de Saphat, est sur ses épaules aujourd'hui *au soir.*

32. Cependant Elisée étoit assis dans sa maison, et des vieillards étoient assis avec lui. *Le roi* envoya donc un homme *pour le tuer ; et "*

rael transiret per murum, mulier quædam exclamavit ad eum, dicens : Salva me, domine mi rex.

27. Qui ait : Non te salvat Dominus : unde te possum salvare ? de area, vel de torculari ? Dixitque ad eam rex : Quid tibi vis ? Quæ respondit :

28. Mulier ista dixit mihi : Da filium tuum, ut comedamus eum hodie, et filium meum comedemus cras.

29. Coximus ergo filium meum, et comedimus. Dixitque ei die altera : Da filium tuum, ut comedamus eum. Quæ abscondit filium suum.

30. Quod cum audisset rex, scidit vestimenta sua, et transibat per murum : viditque omnis populus cilicium quo vestitus erat ad carnem intrinsecus.

31. Et ait rex : Hæc mihi faciat Deus, et hæc addat, si steterit caput Elisei filii Saphat super ipsum hodie.

32. Eliseus autem sedebat in domo sua, et senes sedebant cum eo. Præmisit itaque

*Ibid.* On lit dans l'hébreu,  $\text{לֹא}$ , *ne*, pour  $\text{אֵין}$ , *non*.

‡ 30. Hébr. litt. le sac ; habit rude et grossier qu'on portoit dans le deuil et dans la pénitence.

‡ 32. Dans l'hébreu cette conjonction *et* n'est pas avant *antequam*, mais avant *dixit* ; c'est que vraisemblablement il y a là une transposition.

virum : et antequam veniret nuntius ille, dixit ad senes : Numquid scitis quod miserit filius homicidæ hic, ut præcidatur caput meum ? videte ergo, cum venerit nuntius, claudite ostium, et non sinatis eum introire : ecce enim sonitus pedum domini ejus post eum est.

33. Adhuc illo loquente eis, apparuit nuntius qui veniebat ad eum. Et ait : Ecce tantum malum a Domino est : quid amplius expectabo a Domino ?

avant que cet homme fût arrivé, *Elisée* dit à ces vieillards : Savez-vous que ce prince, fils d'un meurtrier, a envoyé ici un homme, pour me couper la tête ? Prenez donc garde lorsqu'il arrivera ; fermez-lui la porte, et ne le laissez pas entrer ; car j'entends le bruit des pieds de son seigneur qui vient après lui, pour l'empêcher d'exécuter l'ordre qu'il lui a donné.

33. Lorsqu'Elisée parloit encore, on vit paroltre cet homme qui venoit à lui. Et le roi, qui le suivoit, étant arrivé presque en même temps chez le prophète, " lui dit : Vous voyez l'extrême malheur où Dieu nous réduit ; que puis-je attendre davantage du Seigneur ? Il est évident qu'il nous a abandonnés.

Ces mots *Præmisit itaque virum* qui se rapportent au roi, paroissent appartenir à la fin du § précédent ; en sorte que dans celui-ci le sens seroit : *Eliseus autem sedebat in domo sua, et senes sedebant cum eo antequam veniret nuntius ille, et dixit ad senes.*

§ 33. Ainsi le prétendent la plupart des interprètes, fondés sur la suite du texte. On lit dans l'hébreu : *Et ecce nuntius descendit ad eum, et dixit.* Peut-être qu'au lieu de נִנְיָא, nuntius, il faudroit lire נִנְיָא, rex. Les paroles qui suivent sortent assez évidemment de la bouche du roi.

## CHAPITRE VII.

Elisée prédit une grande abondance de vivres dans Samarie. Les Syriens prennent la fuite, et laissent toutes leurs provisions. Un officier du roi, qui n'avoit pas cru à la prédiction d'Elisée, est étouffé à la porte de la ville.

1. DIXIT autem Eliseus : Audite verbum Domini : hæc dicit Dominus : In tempore hoc cras modius similæ uno statere erit, et duo

1. Elisée lui répondit : Vous croyez qu'il n'y a plus rien à espérer ; écoutez cependant la parole du Seigneur : Voici ce que dit le Seigneur : Demain, à cette même heure, la mesure<sup>1</sup> de pure farine se

§ 1. Hébr. le séah, mesure qui contenoit environ dix pintes.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
884.

donnera pour un sicle " à la porte " de Samarie, et ~~on~~ aura pour un sicle deux mesures d'orge.

2. Un des grands " de sa cour, sur la main duquel le roi " s'appuyoit, répondit à l'homme de Dieu : Quand le Seigneur feroit pleuvoir des vivres du ciel, ce que vous dites pourroit-il être? Elisée lui répondit : Vous le verrez de vos yeux, et vous n'en mangerez point, pour vous punir de n'avoir pas cru à la parole du Seigneur.

3. Or il y avoit quatre lépreux près de la porte de la ville, où ils se tenoient séparés de tout le monde à cause de leur mal; ils se dirent l'un à l'autre? Pourquoi demeurons-nous ici où nous ne pouvons attendre que la mort?

4. Si nous voulons entrer dans la ville, nous mourrons de faim; si nous demeurons ici, nous ne pouvons éviter la mort. Allons-nous-en donc au camp des Syriens, et rendons-nous à eux. S'ils ont pitié de nous, nous vivrons; et s'ils veulent nous tuer, nous mourrons, comme nous ferions ici.

5. Ils partirent donc le soir pour aller au camp des Syriens; et étant venus à l'entrée du camp, ils ne trouvèrent personne;

6. Car le Seigneur avoit fait entendre dans le camp des Syriens un

modii hordei statere uno, in porta Samariæ.

2. Respondens unus de ducibus, super cujus manum rex incumbabat, homini Dei ait : Si Dominus fecerit etiam cataractas in cælo, numquid poterit esse quod loqueris? Qui ait : Videbis oculis tuis, et inde non comedes.

3. Quatuor ergo viri erant leprosi juxta introitum portæ : qui dixerunt ad invicem : Quid hic esse volumus donec moriamur?

4. Sive ingredi volerimus civitatem, fame moriemur : sive manserimus hic, moriendum nobis est : venite ergo, et transfugiamus ad castra Syriæ : si pepercerint nobis, vivemus : si autem occidere voluerint, nihilominus moriemur.

5. Surrexerunt ergo vesperi, ut venirent ad castra Syriæ. Cumque venissent ad principium castrorum Syriæ, nullum ibidem repererunt.

6. ( Siquidem Dominus sonitum audiri

ψ 1. Le sicle vaut un franc soixante-deux centimes.

Ibid. A la porte de la ville étoit ordinairement une grande place où se tenoit le marché.

ψ 2. Hébr. Un des trois premiers officiers de sa cour.

Ibid. On lit dans l'hébreu, למלך, regi, pour המלך, rex.

fecerat in castris Syriæ curruum et equorum, et exercitus plurimi : Dixeruntque ad invicem : Ecce mercede conduxit adversum nos rex Israel reges Hethæorum et Ægyptiorum, et venerunt super nos.

7. Surrexerunt ergo, et fugerunt in tenebris, et dereliquerunt tentoria sua, et equos et asinos, in castris, fugeruntque, animas tantum suas salvare cupientes. )

8. Igitur cum venissent leprosi illi ad principium castrorum, ingressi sunt unum tabernaculum, et comederunt, et biberunt : tuleruntque inde argentum et aurum, et vestes, et abierunt, et absconderunt : et rursum reversi sunt ad aliud tabernaculum, et inde similiter auferentes absconderunt.

9. Dixeruntque ad invicem : Non recte facimus : hæc enim dies boni nuntii est. Si tacuerimus, et noluerimus nuntiare usque mane, sceleris arguemur : venite, eamus, et nuntiemus in aula regis.

10. Cumque venis-

grand bruit *comme* de chariots, de chevaux, et d'une armée innombrable, et les Syriens *l'entendant* s'étoient dit l'un à l'autre : Le roi d'Israël a fait venir à son secours contre nous les rois des Héthéens" et des Egyptiens; et les voilà qui viennent *tous fondre* sur nous.

7. *Dans cette pensée qui les avoit remplis de trouble et de frayeur*, ils s'étoient enfuis pendant la nuit, abandonnant dans leur camp, leurs tentes, leurs chevaux et leurs ânes; et ne pensant qu'à sauver leur vie par la fuite. "

8. Ces lépreux étant donc venus à l'entrée du camp *des Syriens*, entrèrent dans une tente où ils mangèrent et burent; et ayant pris de l'argent, de l'or et des vêtements, ils allèrent les cacher; et étant retournés, ils entrèrent dans une autre tente, et en emportèrent de même diverses choses qu'ils cachèrent.

9. Alors ils se dirent l'un à l'autre : Nous ne faisons pas bien, car ce jour est un jour de bonne nouvelle. Si nous demeurons dans le silence, et que nous n'en donnions point avis avant demain matin, on nous en fera un crime; allons donc porter cette nouvelle à la cour du roi.

10. Lorsqu'ils furent venus à la

¶ 6. Peuples qui habitoient apparemment au midi de la Palestine.

¶ 7. Hébr. autr. et ils s'enfuirent à leur gré, où il leur plut. On a vu la même expression avec la même ambiguité au III<sup>e</sup> livre, chap. XIX. ¶ 3. où la Vulgate même préfère ce dernier sens.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
884.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
884.

porte de la ville, ils parlèrent à ceux qui étoient de garde, et leur dirent : Nous avons été au camp des Syriens, et nous n'y avons pas trouvé un seul homme, mais seulement des chevaux et des ânes qui y sont attachés, et leurs tentes qui y sont encore dressées.

11. Les gardes de la porte allèrent au palais du roi, et firent entendre cette nouvelle à ceux du dedans.

12. En même temps le roi se leva, quoiqu'il fût nuit, et dit à ses officiers : Je vois bien le dessein des Syriens contre nous. Comme ils savent que la faim nous presse, ils sont sortis de leur camp, et sont cachés quelque part dans la campagne, en disant : Ils sortiront de la ville, et alors nous les prendrons vifs, et nous entrerons sans peine dans la ville.

13. L'un des serviteurs du roi lui répondit : Il y a encore cinq chevaux restés seuls ici de ce grand nombre qui étoit dans Israël, tous les autres ayant été mangés; prenons-les et envoyons des gens à la découverte.

14. On amena donc deux chevaux, et le roi envoya deux hommes dans le camp des Syriens, et leur dit : Allez, et voyez.

sent ad portam civitatis, narraverunt eis, dicentes : Ivimus ad castra Syriae, et nullum ibidem reperimus hominem, nisi equos et asinos alligatos, et fixa tentoria.

11. Ierunt ergo portarii, et nuntiaverunt in palatio regis intrinsecus.

12. Qui surrexit nocte, et ait ad servos suos : Dico vobis quid fecerint nobis Syri : Sciunt quia fame laboramus, et idcirco egressi sunt de castris, et latitant in agris, dicentes : Cum egressi fuerint de civitate, capiemus eos vivos, et tunc civitatem ingredi poterimus.

13. Respondit autem unus servorum ejus : Tollamus quinque equos, qui remanserunt in urbe (quia ipsi tantum sunt in universa multitudine Israel, alii enim consumpti sunt) : et mittentes, explorare poterimus.

14. Adduxerunt ergo duos equos, misitque rex in castra Syrorum, dicens : Ite, et videte.

¶ 11. On lit dans l'hébreu, ויקרא, Et clamavit, pour ויקראו, Et clamaverunt. Ils crièrent du dehors à ceux qui étoient en dedans.

¶ 13. Vulg. litt. in urbe. On lit dans l'hébreu, בה, in ea, peut-être pour בהו, hio; et cela est ainsi répété deux fois; car l'hébreu peut signifier : Prenons cinq des chevaux restés, qui sont restés ici; il en sera d'eux comme de la multitude d'Israël qui est restée ici, ou il en sera d'eux comme de la multitude d'Israël qui a péri; envoyons-les donc, et voyons.

¶ 14. Hébr. deux chariots attelés chacun de deux chevaux.

15. Qui abierunt post eos usque ad Jordannem : ecce autem omnis via plena erat vestibus et vasis , quæ projecerant Syri cum turbarentur : reversique nuntii indicaverunt regi.

16. Et egressus populus diripuit castra Syriæ , factusque est modius similæ statere uno , et duo modii hordei statere uno , juxta verbum Domini.

17. Porro rex ducem illum , in cujus manu incumbebat , constituit ad portam : quem conculcavit turba in introitu portæ , et mortuus est , juxta quod locutus fuerat vir Dei , quando descenderat rex ad eum.

18. Factumque est secundum sermonem viri Dei quem dixerat regi quando ait : Duo modii hordei statere uno erunt , et modius similæ statere uno , hoc eodem tempore cras in porta Samariæ.

19. Quando responderat dux ille viro Dei , et dixerat : Etiamsi Dominus fecerit cataractas in cælo , numquid poterit fieri quod loqueris ? Et dixit ei : Videbis oculis tuis , et inde non comedes.

20. Evenit ergo ei sicut prædictum fue-

15. Ils allèrent donc après les Syriens jusqu'au Jourdain , et ils trouvèrent que tous les chemins étoient pleins de vêtemens et d'armes que les Syriens avoient jetés dans le trouble où ils étoient ; et les coureurs étant revenus , en rendirent compte au roi.

16. Le peuple aussitôt sortit *de la ville* , et pilla le camp des Syriens ; et la mesure de pure farine fut vendue un sicle ; et on donna pour un sicle deux mesures d'orge , selon la parole du Seigneur.

17. Or le roi avoit mis à la porte *de la ville* cet officier sur la main duquel il avoit coutume des'appuyer ; et la foule du peuple fut si grande à l'entrée de la porte *de la ville* , qu'il fut étouffé , et mourut selon que l'homme de Dieu le lui avoit prédit , lorsque le roi vint le trouver chez lui.

18. C'est ainsi que fut accompli ce qu'avoit prédit l'homme de Dieu , lorsqu'il dit au roi : Demain , à l'heure qu'il est , on donnera à la porte de Samarie pour un sicle deux mesures d'orge , et la mesure de pure farine ne vaudra qu'un sicle.

19. Et lorsque cet officier eut dit à l'homme de Dieu : Quand le Seigneur feroit pleuvoir des vivres du ciel , ce que vous dites pourroit-il être ? L'homme de Dieu lui répondit : Vous le verrez de vos yeux , et vous n'en mangerez point.

20. Ce qu'Elisée avoit prédit , lui arriva ; et le peuple l'ayant foulé au x

Avant l'ère  
chr. vulg.  
884.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
884.

pieds, il mourut à la porte de la ville.

rat, et conculcavit eum  
populus in porta, et  
mortuus est.

## CHAPITRE VIII.

La Sunamite revient dans Israël après les sept années de famine. Elisée va à Damas, et prédit la mort de Bénadad, et le règne d'Hazaël. Joram, fils de Josaphat, règne sur Juda. Révolte des Iduméens. Mort de Joram. Ochozias lui succède.

Sup. vi. 35.

1. OR avant que cette famille arrivât, Elisée parla à cette femme dont il avoit ressuscité le fils à Sunam, et lui dit : Allez-vous-en, vous et votre famille; et sortez de votre pays, pour demeurer partout où vous pourrez; car le Seigneur a appelé la famine, et elle viendra sur la terre d'Israël pendant sept ans."

2. Cette femme fit donc ce que l'homme de Dieu lui avoit dit; elle s'en alla avec toute sa famille hors de son pays, et demeura long-temps dans la terre des Philistins.

3. Après que les sept années de famine furent passées, cette femme revint du pays des Philistins, et alla trouver le roi, pour lui demander d'être rétablie dans sa maison et dans ses terres.

4. Le roi parloit alors avec Giézi, serviteur de l'homme de Dieu, et lui disoit : ConteZ-moi toutes les merveilles qu'a faites Elisée.

1. ELISEUS autem locutus est ad mulierem cujus vivere fecerat filium, dicens : Surge, vade tu et domus tua, et peregrinare ubicumque repereris : vocavit enim Dominus famem, et veniet super terram septem annis.

2. Quæ surrexit, et fecit juxta verbum hominis Dei : et vadens cum domo sua, peregrinata est in terra Philisthiim diebus multis.

3. Cumque finiti essent anni septem, reversa est mulier de terra Philisthiim : et egressa est ut interpelleret regem pro domo sua et pro agris suis.

4. Rex autem loquebatur cum Giezi puero viri Dei, dicens : Narra mihi omnia magna quæ fecit Elisæus.

¶ 1. Hébr. Et elle est déjà venue sur la terre d'Israël, où elle doit durer sept ans. Et en effet la famine régnoit déjà dans le pays, lorsqu'Elisée vint à Galgal après avoir ressuscité le fils de la Sunamite. Supr. iv. 38. D'ailleurs comme au ¶ 4. on voit Giézi appelé *serviteur d'Elisée* et parlant au roi, il y a lieu de présumer que ceci arriva avant qu'il eût été frappé de lèpre.

5. Cumque ille narraret regi quomodo mortuum suscitasset, apparuit mulier cujus vivificaverat filium, clamans ad regem pro domo sua et pro agris suis. Dixitque Giezi : Domine mi rex, hæc est mulier, et hic est filius ejus, quem suscitavit Eliseus.

6. Et interrogavit rex mulierem : quæ narravit ei. Deditque ei rex eunuchum unum, dicens : Restitue ei omnia quæ sua sunt, et universos redditus agrorum, a die qua reliquit terram usque ad præsens.

7. Venit quoque Eliseus Damascum, et Benadad rex Syriæ ægrotabat : nuntiaveruntque ei, dicentes : Venit vir Dei huc.

8. Et ait rex ad Hazaël : Tolle tecum munera, et vade in occursum viri Dei, et consule Dominum per eum, dicens : Si evadere potero de infirmitate mea hac ?

9. Ivit igitur Hazaël in occursum ejus, habens secum munera, et omnia bona Damasci, onera quadraginta camelorum. Cumque stetisset coram eo, ait : Filius tuus Benadad rex Syriæ misit me ad te, dicens : Si sanari

5. Et comme Giézi rapportoit au roi de quelle manière Elisée avoit ressuscité un mort, cette femme, dont il avoit ressuscité le fils, vint se présenter au roi, le conjurant de lui faire rendre sa maison et ses terres. Alors Giézi dit : O roi mon seigneur, voilà cette femme, et c'est là son fils qu'Elisée a ressuscité.

6. Le roi ayant interrogé la femme même, elle lui rapporta comment tout s'étoit passé. En même temps le roi envoya avec elle un eunuque, auquel il dit : Faites-lui rendre tout ce qui est à elle, et le revenu de toutes ses terres, depuis le jour où elle est sortie du pays jusqu'à aujourd'hui.

7. Elisée vint aussi à Damas ; et Bénadad, roi de Syrie, étoit alors malade ; et ses gens lui dirent : L'homme de Dieu est venu dans ce pays.

8. Sur quoi le roi dit à Hazaël : Prenez des présents, et allez au-devant de l'homme de Dieu, et consultez par lui le Seigneur, pour savoir si je pourrai relever de cette maladie.

9. Hazaël alla au-devant de l'homme de Dieu, menant avec lui quarante chameaux chargés de présents, de tout ce qu'il y avoit de plus précieux à Damas. Hazaël s'étant présenté devant Elisée, lui dit : Bénadad, roi de Syrie, votre serviteur et votre fils, m'a envoyé vers vous, pour savoir s'il pourra relever de sa maladie.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
884.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
884.

10. Elisée lui répondit : Allez, dites-lui : Vous serez guéri, " mais le Seigneur m'a fait voir qu'il mourra assurément.

11. Et l'homme de Dieu étant demeuré *quelque temps* avec Hazaël, se trouva ému, et son émotion parut même sur son visage, et il versa des larmes. "

12. Hazaël lui dit : Pourquoi mon seigneur pleure-t-il ? Elisée lui répondit : Parce que je sais combien de maux vous devez faire aux enfans d'Israël. Vous brûlerez leurs villes fortes ; vous ferez passer au fil de l'épée leurs jeunes hommes, vous écraserez contre terre leurs petits enfans, et vous fendrez le ventre aux femmes grosses.

13. Hazaël lui dit : Qui suis-je moi votre serviteur qui ne suis qu'un chien, pour faire de si grandes choses ? Elisée lui répondit : Le Seigneur m'a fait voir que vous serez roi de Syrie.

14. Hazaël ayant quitté Elisée, vint retrouver son maître, qui lui dit : Que vous a dit Elisée ? Il lui répondit : Il m'a dit que vous recouvrerez la santé.

15. Le lendemain Hazaël prit une couverture, " qu'il trempa dans de

potero de infirmitate mea hac ?

10. Dixitque ei Eliseus : Vadè, dic ei : Sanaberis : porro ostendit mihi Dominus quia morte morietur.

11. Stetitque cum eo, et conturbatus est usque ad suffusionem vultus : flevitque vir Dei.

12. Cui Hazael ait : Quare dominus meus flet ? At ille dixit : Quia scio quæ factururus sis filiis Israel mala. Civitates eorum munitas igne succendes, et juvenes eorum interficies gladio, et parvulos eorum elidès, et prægnantes divides.

13. Dixitque Hazael : Quid enim sum servus tuus canis, ut faciam rem istam magnam ? Et ait Eliseus : Ostendit mihi Dominus te regem Syriæ fore.

14. Qui cum recessisset ab Eliseo, venit ad dominum suum. Qui ait ei : Quid dixit tibi Eliseus ? At ille respondit : Dixit mihi : Recipies sanitatem.

15. Cumque venisset dies altera, tulit stra-

ψ 10. C'est-à-dire, vous guérez ; la maladie n'est pas mortelle ; et s'il ne lui arrive rien autre chose, il ne mourra point ; mais le Seigneur m'a fait voir qu'il mourra assurément, non de sa maladie, mais d'un autre accident. On lit dans l'hébreu, לֹא, non, pour הִנֵּה, ei.

ψ 11. Hébr. autr. Et Hazael se tenoit devant lui, demeurant tout étonné tant qu'il différa de s'expliquer ; et l'homme de Dieu pleura. On a déjà vu une expression semblable au chap. 11. ψ 17.

ψ 15. L'hébreu peut signifier un oreiller, un coussin.

gulum, et infudit aquam, et expandit super faciem ejus : quo mortuo, regnavit Hazaël pro eo.

l'eau, et l'étendit sur le visage du roi, *pour l'étouffer*; et le roi étant mort, Hazaël régna en sa place.

Avant Père chr. vulg. 884.

## II. Paratipomènes, XXI.

16. Anno quinto Joram filii Achab regis Israel, et Josaphat regis Juda, regnavit Joram filius Josaphat rex Juda.

16. La cinquième année de Joram, fils d'Achab, roi d'Israël, *et la vingt-cinquième* de Josaphat, roi de Juda, " Joram, fils de Josaphat, régna sur Juda.

890.

17. Triginta duorum annorum erat cum regnare cœpisset, et octo annis regnavit in Jerusalem.

17. Il avoit trente-deux ans lorsqu'il commença de régner, et il régna *sept ou huit* ans dans Jérusalem. "

18. Ambulavitque in viis regum Israel, sicut ambulaverat domus Achab : filia enim Achab erat uxor ejus : et fecit quod malum est in conspectu Domini.

18. Il marcha dans les voies des rois d'Israël, comme la maison d'Achab y avoit marché, parce que sa femme *Athalie*, qui étoit fille d'Achab, *le porta à imiter ses impiétés*; et ainsi il fit le mal devant le Seigneur.

19. Noluit autem Dominus disperdere Judam, propter David servum suum, sicut promiserat ei, ut daret illi lucernam, et filiis ejus cunctis diebus.

19. Mais le Seigneur ne voulut pas perdre entièrement Juda, à cause de David son serviteur, selon la promesse qu'il lui avoit faite de lui conserver une lampe *tuisante*, *en conservant la puissance royale* à lui et " à ses enfans dans toute la suite.

3. Reg. xi. 36.

20. In diebus ejus recessit Edom, ne es-

20. Pendant le temps de son règne, Edom, *que David avoit sou-*

¶ 16. Ou plutôt ces mots, *et Josaphat regis Juda*, ont été introduits ici par quelque méprise de copiste. Les interprètes syrien et arabe, les Septante de l'édition de Complute, et plusieurs manuscrits latins ne les lisent point.

¶ 17. Il y a lieu de soupçonner ici une faute de copiste; car la suite semble ne donner à Joram que sept ans de règne. Bientôt on verra qu'Ochozias son fils lui succéda dans la *onzième* année de Joram, roi d'Israël, régna *un an*, et mourut dans la *douzième* année du règne de ce prince. Voyez ce qui a été dit sur cela dans la *Dissertation sur le iv<sup>e</sup> âge du monde* à la tête des deux premiers livres des Rois, tom. v.

¶ 19. La conjonction *et* manque ici dans l'hébreu. On la trouve dans le texte parallèle. 2. Par. xxi. 7.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
890.

*mis, secoua le joug de Juda, pour ne plus lui être assujetti, et il s'établit un roi.*

21. Mais Joram étant venu à Séir<sup>†</sup> avec tous ses chariots, sortit la nuit contre les Iduméens qui l'avoient environné, et tailla en pièces leur armée et ceux qui commandoient leurs chariots; et ce peuple s'enfuit dans ses tentes. *Mais Joram ne sut pas profiter de sa victoire, et il donna aux Iduméens le temps de se fortifier de nouveau, et de s'affranchir entièrement de sa domination.*

22. Depuis ce temps-là donc, Edom se retira de Juda, ne voulant plus lui être assujetti, comme il ne l'est plus encore aujourd'hui. En ce même temps, *Lobna, ville sacerdotale qui est au midi de Juda, entraînée par la révolte des Iduméens, se retira aussi de la domination de Juda.*

23. Or le reste des actions de Joram, et tout ce qu'il a fait, se trouve écrit dans le livre des annales des rois de Juda.

24. Et cependant Joram, *ayant été frappé par le Seigneur d'une maladie incurable qui lui fit souffrir d'extrêmes douleurs pendant deux ans, s'endormit avec ses pères, et fut enseveli avec eux dans la ville de David, mais non pas dans le tombeau des rois.* Et son fils Ochozias, *nommé aussi Joachaz,* régna en sa place.

† 21. Partie de l'Idumée. Au lieu de צעיר, *in Seir*, on lit dans le texte parallèle, עם שרין, *cum principibus suis*. 2. Par. xxi. 9. Peut-être faudroit-il réunir les deux expressions.

‡ 22. Tunc... *in tempore illo*. Peut-être qu'au lieu de תנו, *tunc*, il faudroit lire הנה, *etiam*.

§ 24. Voyez au 11<sup>e</sup> livre des Paralipomènes, xxi. 18. 19.

¶ *Ibid.* Il est nommé ainsi au 11<sup>e</sup> livre des Paralipomènes, xxi. 17., où

set sub Juda, et constituit sibi regem.

21. Venitque Joram Seira, et omnes currus cum eo : et surrexit nocte, percussitque Idumæos, qui eum circumdederant, et principes curruum : populus autem fugit in tabernacula sua.

22. Recessit ergo Edom ne esset sub Juda, usque ad diem hanc. Tunc recessit et Lobna in tempore illo.

23. Reliqua autem sermonum Joram, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda ?

24. Et dormivit Joram cum patribus suis, sepultusque est cum eis in civitate David, et regnavit Ochozias filius ejus pro eo.

II. *Paratipomènes*, XXII. 1-6.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
890.

25. Anno duodecimo Joram filii Achab regis Israel, regnavit Ochozias filius Joram regis Judæ.

25. La douzième année" de Joram, fils d'Achab, roi d'Israël, Ochozias, fils de Joram, roi de Juda, monta sur le trône.

26. Viginti duorum annorum erat Ochozias cum regnare cœpisset, et uno anno regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Athalia filia Amri regis Israel.

26. Il avoit vingt-deux ans quand il commença de régner, et il régna un an dans Jérusalem; sa mère s'appeloit Athalie, et étoit fille d'Achab, " fils d'Amri, roi d'Israël.

884.

27. Et ambulavit in viis domus Achab: et fecit quod malum est coram Domino, sicut domus Achab: gener enim domus Achab fuit.

27. Il marcha dans les voies de la maison d'Achab; et il fit le mal devant le Seigneur, comme la maison d'Achab, parce qu'il étoit *fils d'un* gendre de la maison d'Achab.

28. Abiit quoque cum Joram filio Achab, ad præliandum contra Hazael regem Syriæ in Ramoth - Galaad, et vulneraverunt Syri Joram.

28. Il marcha aussi avec Joram, fils d'Achab, pour combattre contre" Hazaël, roi de Syrie, à Ramoth de Galaad; et Joram fut blessé par les Syriens.

29. Qui reversus est ut curaretur, in Jezrahel: quia vulneraverant eum Syri in Ramoth, præliantem contra Hazael regem Syriæ. Porro Ochozias filius Joram rex Judæ, descendit invisere Joram filium Achab in Jezrahel, quia ægrotabat ibi.

29. Il revint à Jezrahel, pour se faire traiter de la blessure qu'il avoit reçue à Ramoth, en combattant contre Hazaël, roi de Syrie. Et Ochozias, fils de Joram, roi de Juda, vint à Jezrahel, pour voir Joram, fils d'Achab, parce qu'il y étoit malade.

il est dit qu'il étoit le plus jeune; et plus loin, chap. XXI. § 1., on voit que ses frères aînés avoient été tués.

§ 25. Ou plutôt, il y a lieu de conjecturer que les copistes ont mis ici la *douzième* au lieu de la *onzième*, comme le texte même le dira au chap. suiv. § 29. Voyez la *Dissertation* citée plus haut.

§ 26. Voyez au § 18. précédent et au n° livre des Paralip. XXI. 6.

§ 28. On lit dans l'hébreu, *עם*, cum, pour *לע*, contra, qui se trouve dans le texte parallèle. 2. Par. XXI. 5.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
883.

## CHAPITRE IX.

Jéhu est sacré roi d'Israël, et reçoit ordre d'exterminer la maison d'Achab. Il tue Joram. Ochozias est tué par ses gens, et Jézabel est précipitée par sa fenêtre.

1. *En ce même temps*, le prophète Elisée appela un des enfans des prophètes, et lui dit : Ceignez-vous les reins; prenez dans votre main cette petite fiole d'huile, et allez à Ramoth de Galaad.

3. Reg. XIX.  
16-

2. Quand vous serez là, vous verrez Jéhu, fils de Josaphat, fils de Namsi; et vous approchant de lui, vous le prierez de sortir d'avec ses frères, et d'entrer dans une chambre secrète.

3. Vous prendrez ensuite cette petite fiole d'huile, et vous la lui répandrez sur la tête, en disant : Voici ce que dit le Seigneur : Je vous ai sacré roi d'Israël. Aussitôt vous ouvrirez la porte, et vous vous enfuirez, sans demeurer là davantage.

4. Le jeune homme, ministre du prophète, " alla donc aussitôt à Ramoth de Galaad.

5. Il entra au lieu où les principaux officiers de l'armée étoient assis, et il dit à Jéhu : Prince, j'ai un mot à vous dire. Jéhu lui dit : A qui d'entre nous voulez-vous parler ? Il lui répondit : A vous, prince.

1. ELISEUS autem prophetes vocavit unum de filiis prophetarum, et ait illi : Accinge lumbos tuos, et tolle lenticulam olei hanc in manu tua, et vade in Ramoth-Galaad.

2. Cumque veneris illuc, videbis Jehu filium Josaphat filii Namsi : et ingressus suscitabis eum de medio fratrum suorum, et introduces in interioribus cubiculum.

3. Tenensque lenticulam olei, fundes super caput ejus, et dicces : Hæc dicit Dominus : Unxi te regem super Israel. Aperisque ostium, et fugies, et non ibi subsistes.

4. Abiit ergo adolescens puer prophetæ in Ramoth-Galaad.

5. Et ingressus est illuc : ecce autem principes exercitus sedebant, et ait : Verbum mihi ad te, o princeps. Dixitque Jehu : Ad quem ex omnibus no-

¶ 4. Hébr. litt. *Puer puer prophetæ*; ou, selon les Septante, simplement *puer propheta* : le jeune prophète; c'est-à-dire, celui qui a été appelé au § 1. *l'un des enfans des prophètes*.

bis ? At ille dixit : Ad te, o princeps.

6. Et surrexit, et ingressus est cubiculum: at ille fudit oleum super caput ejus, et ait: *Hæc dicit Dominus Deus Israel: Unxi te regem super populum Domini Israel.*

7. Et percuties domum Achab domini tui: et ulciscar sanguinem servorum meorum prophetarum, et sanguinem omnium servorum Domini de manu Jezabel.

8. Perdamque omnem domum Achab: et interficiam de Achab mingentem ad parietem, et clausum et novissimum in Israel.

9. Et dabo domum Achab, sicut domum Jeroboam filii Nabat, et sicut domum Baasa filii Ahia.

10. Jezabel quoque comedent canes in agro Jezrahel, nec erit qui sepeliat eam. Aperuitque ostium, et fugit.

11. Jehu autem regressus est ad servos domini sui: qui dixerunt ei: Rectene sunt omnia? quid venit insanus iste ad te? Qui ait eis: Nostis hominem, et quid locutus sit.

ÿ 8. *Mingentem ad parietem.* Voyez au 1<sup>er</sup> livre des Rois, xxv. 22. *Ibid.* Hébr. litt. *clausum et derelictum*: oelui qui est gardé avec le plus de soin comme celui qui est le plus négligé.

ÿ 11. On lit dans l'hébreu, וַיֹּאמֶר, et dixit, pour וַיִּדְבַּר, et dixerunt.

6. Jéhu se leva donc, et entra dans une chambre; et le jeune homme lui répandit l'huile sur la tête, et lui dit: Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël: Je vous ai sacré roi sur Israël le peuple du Seigneur.

7. Vous exterminerez la maison d'Achab votre seigneur; je vengerai ainsi de la main *cruelle* de Jézabel le sang des prophètes mes serviteurs, et le sang de tous les serviteurs du Seigneur.

8. Je perdrai toute la maison d'Achab, et je tuera de cette maison jusqu'aux petits enfans, jusqu'aux animaux," depuis le premier jusqu'au dernier" dans Israël.

9. Et je traiterai la maison d'Achab comme j'ai traité la maison de Jéroboam, fils de Nabat, et celle de Baasa, fils d'Ahia.

10. Jézabel sera aussi mangée des chiens dans le champ de Jezrahel, et il ne se trouvera personne pour l'ensevelir. Ensuite il ouvrit la porte, et s'enfuit.

11. Jéhu rentra aussitôt au lieu où étoient les officiers de son maître, qui lui dirent: "Tout va-t-il bien? qu'est venu vous dire ce fou-là? Jéhu leur dit: Vous connoissez le personnage, et ce qu'il a pu me dire.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
883.

3. Reg. xv.  
29.  
3. Reg. xvi.  
3.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
885.

12. Ils lui répondirent : Il n'est point vrai *que nous sachions ce qu'il vous a dit*; mais contez-le-nous plutôt vous-même. Jéhu leur dit : Il m'a déclaré telle et telle chose, et il a ajouté : Voici ce que dit le Seigneur : Je vous ai sacré roi d'Israël.

13. Ils se levèrent aussitôt; et chacun d'eux prenant son manteau, ils les mirent sous ses pieds, en firent comme une espèce de trône, et sonnante de la trompette, ils crièrent : Jéhu est notre roi.

Sup. VIII. 28.

14. Jéhu, fils de Josaphat, fils de Namsi, fit donc une conjuration contre Joram, *qui étoit malade comme on l'a dit*; car Joram ayant déclaré la guerre à Hazaël, roi de Syrie, avoit assiégé Ramoth de Galaad avec toute l'armée d'Israël;

15. Et ayant été blessé par les Syriens, lorsqu'il combattoit contre Hazaël, roi de Syrie, il étoit venu à Jezrahel pour se faire traiter de ses blessures. Et Jéhu dit *à ceux de son parti* : Donnez ordre, je vous prie, que personne ne s'enfuie hors de la ville, de peur qu'il n'aille en porter la nouvelle à Jezrahel.

16. Il partit aussitôt, et marcha contre Jezrahel où Joram étoit malade; et Ochozias, roi de Juda, y étoit allé pour voir Joram.

17. La sentinelle qui étoit au haut de la tour de Jezrahel, vit Jéhu avec sa troupe qui venoit, et dit :

‡ 13. Hébr. ils les mirent sous ses pieds sur le haut des degrés, qui n'étoient peut-être autre chose que l'estrade qui étoit dans cette salle.

12. At illi responderunt : Falsum est, sed magis narra nobis. Qui ait eis : Hæc et hæc locutus est mihi, et ait : Hæc dicit Dominus : Unxi te regem super Israel.

13. Festinaverunt itaque, et unusquisque tollens pallium suum posuerunt sub pedibus ejus in similitudinem tribunalis, et cecinerunt tuba, atque dixerunt : Regnavit Jéhu.

14. Conjuravit ergo Jéhu filius Josaphat filii Namsi contra Joram. Porro Joram obsederat Ramoth-Galaad, ipse et omnis Israel, contra Hazaël regem Syriæ :

15. Et reversus fuerat ut curaretur in Jezrahel propter vulnera, quia percusserant eum Syri, præliantem contra Hazaël regem Syriæ. Dixitque Jéhu : Si placet vobis, nemo egrediatur profugus de civitate, ne vadat, et nuntiet in Jezrahel.

16. Et ascendit, et profectus est in Jezrahel : Joram enim ægrotabat ibi, et Ochozias rex Juda descenderat ad visitandum Joram.

17. Igitur speculator qui stabat super turrim Jezrahel, vidit

globum Jehu venientis, et ait : Video ego globum. Dixitque Joram : Tolle currum, et mitte in occursum eorum, et dicat vadens : Rectene sunt omnia ?

18. Abiit ergo, qui ascenderat currum in occursum ejus, et ait : Hæc dicit rex : Pacatane sunt omnia ? Dixitque Jehu : Quid tibi et paci ? transi, et sequere me. Nuntiavit quoque speculator, dicens : Venit nuntius ad eos, et non revertitur.

19. Misit etiam currum equorum secundum : venitque ad eos, et ait : Hæc dicit rex : Numquid pax est ? Et ait Jehu : Quid tibi et paci ? transi, et sequere me.

20. Nuntiavit autem speculator, dicens : Venit usque ad eos, et non revertitur : est autem incessus quasi incessus Jehu filii Namsi : præceptis enim graditur.

21. Et ait Joram : Junge currum. Junxeruntque currum ejus, et egressus est Joram rex Israel, et Ochozias rex Juda, singuli in curribus suis, egressique sunt in occursum Jehu, et invenerunt

Je vois une troupe de gens. Joram dit à l'un de ceux qui l'accompagnoient : Prenez un chariot, et envoyez-le au-devant de ces gens-là ; et que celui qui le conduira, leur dise : Apportez-vous la paix ?

18. Celui donc qui étoit monté sur le chariot, alla au-devant de Jéhu, et lui dit : Apportez-vous la paix ? Jéhu lui répondit : Qu'y a-t-il de commun entre vous et la paix ? *qu'il y ait paix, ou guerre, que vous importe ?* Passez et suivez-moi. La sentinelle en donna aussitôt avis, et dit : Celui qu'on avoit envoyé, est allé à eux, " mais il ne revient point.

19. Joram en envoya encore un autre avec un autre chariot ; celui-ci étant venu vers Jéhu, lui dit : Le roi m'a ordonné de savoir de vous si vous apportez la paix. Qu'y a-t-il de commun entre vous et la paix ? dit Jéhu ; *de quoi vous mettez-vous en peine ?* Passez, et suivez-moi.

20. La sentinelle en avertit aussitôt, et dit : *Celui qu'on avoit envoyé, les a joints encore ;* mais il ne revient point ; celui qui s'avance paroît, à sa démarche fière et empressée, être Jéhu, *fils de Josaphat,* " fils de Namsi ; car il vient avec une étrange précipitation.

21. Alors Joram dit : Qu'on mette les chevaux à mon chariot. Et les chevaux y étant mis, Joram, roi d'Israël, et Ochozias, roi de Juda, marchèrent chacun dans leur chariot, allèrent au-devant de Jéhu, et le trouvèrent dans le champ de Naboth de Jezrahel.

ψ 18. Hébr. litt. *usque eos*, pour *usque ad eos* qui se trouve au ψ 20. De là vient que la Vulgate met simplement dans celui-ci *ad eos*.

ψ 20. On l'a vu ainsi exprimé au ψ 2.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
883.

22. Joram ayant vu Jéhu, lui dit : Apportez-vous la paix ? Jéhu lui répondit : Quelle peut être cette paix pour vous, pendant que vous faites la guerre à Dieu, et que les fornications de Jézabel votre mère et ses enchanemens règnent encore en tant de manières dans votre maison ?

23. Joram aussitôt tourna bride, et prenant la fuite, dit à Ochozias : Nous sommes trahis, Ochozias.

24. En même temps, Jéhu tendit son arc, et frappa Joram d'une flèche entre les épaules ; la flèche lui perça le cœur, et il tomba mort dans son chariot.

25. Jéhu dit aussitôt à Badacer, capitaine de ses gardes : Prenez-le, et le jetez dans le champ de Naboth de Jezrahel ; car il me souvient que, lorsque nous suivions Achab son père, et que nous étions vous et moi dans un même chariot, le Seigneur prononça contre lui cette prophétie, en disant : Je jure par moi-même, dit le Seigneur,

26. Que je répandrai votre sang dans ce même champ pour le sang de Naboth, et pour celui de ses enfans que je vous ai vu répandre hier. Prenez-le donc maintenant, et le jetez dans le champ, selon la parole du Seigneur.

3. Reg. XXI.  
22.

eum in agro Naboth Jezrahelitæ.

22. Cumque vidisset Joram Jehu, dixit : Pax est, Jehu ? At ille respondit : Quæ pax ? adhuc fornicationes Jezabel matris tuæ, et veneficia ejus multa vigent.

23. Convertit autem Joram manum suam, et fugiens ait ad Ochoziam : Insidiæ, Ochozia.

24. Porro Jehu tendit arcum manu, et percussit Joram inter scapulas : et egressa est sagitta per cor ejus, statimque corruit in curru suo.

25. Dixitque Jehu ad Badacer ducem : Tolle, projice eum in agro Naboth Jezrahelitæ : memini enim quando ego et tu sedentes in curru sequebamur Achab patrem hujus, quod Dominus onus hoc levaverit super eum, dicens :

26. Si non pro sanguine Naboth, et pro sanguine filiorum ejus quem vidi heri, ait Dominus, reddam tibi in agro isto, dicit Dominus. Nunc ergo tolle, et projice eum in agrum, juxta verbum Domini.

ψ 25. Hébr. שלשה, pour שלשו, ou שלישו, ducem suum, l'un de ses officiers. Les rabbins en conviennent.

Ibid. Hébr. litt. quia memini, ego et tu, eramus oim equitantibus junctis post Achab, patrem ejus, et Dominus, etc. Vraisemblablement on lisoit : memini ego, quod ego et tu eramus, etc.

27. Ochozias autem rex Juda videns hoc; fugit per viam domus horti: persecutusque est eum Jehu, et ait: Etiam hunc percutite in curru suo: et percusserunt eum in ascensu Gaver, qui est juxta Jeblaam: qui fugit in Mageddo, et mortuus est ibi.

28. Et imposuerunt eum servi ejus super currum suum, et tulerunt in Jerusalem: sepelieruntque eum in sepulchro cum patribus suis in civitate David.

29. Anno undecimo Joram filii Achab, regnavit Ochozias super Judam.

30. Venitque Jehu in Jezrahel: potro Jezabel, introitu ejus audito, depinxit oculos suos stibio, et ornavit caput suum, et respexit per fenestram

31. Ingredientem Jehu per portam, et ait: Numquid pax potest esse Zambri, qui interfecit dominum suum?

32. Levavitque Jehu faciem suam ad fenestram, et ait: Quæ est ista? Et inclinaverunt

27. Ce qu'Ochozias, roi de Juda, ayant vu, il s'enfuit par le chemin de la maison du jardin, et Jehu le poursuivit, et dit à ses gens: Qu'on tue aussi celui-ci dans son chariot; *il est fils d'une fille d'Achab.* Ils le frappèrent donc " au lieu où l'on monte à Gaver, qui est près de Jeblaam. Et s'étant enfui à Mageddo, il y mourut.

28. Ses serviteurs l'ayant mis sur son chariot, le portèrent à Jérusalem, et l'ensevelirent avec ses pères dans la ville de David.

29. La onzième année du règne de Joram, fils d'Achab, Ochozias régna sur Juda.

30. Jehu vint ensuite à Jezrahel; et Jezabel ayant appris son arrivée, se para les yeux avec du fard, " mit ses ornemens sur sa tête, et regarda par la fenêtre

31. Jehu qui entroit dans la ville, et lui dit: Peut-on espérer quelque paix de celui qui, comme Zambri, a tué son maître?

32. Jehu levant la tête vers la fenêtre, dit: Qui est celle-là? Et deux ou trois eunuques, qui étoient en haut, lui firent une profonde révé-

Avant Père chr. vulg. 883.

3. Reg. xvi 10.

‡ 27. Hébr. litt. *Etiam hunc percutite eum in curru in ascensu Gaver, etc.* Les Septante ont lu: *Etiam hunc. Et percusserunt eum in curru, etc.* L'interprète syriaque: *Etiam hunc percutite. Et percusserunt eum, etc.*

*Ibid.* Ville du royaume de Samarie au couchant de Jezrahel. 2. Par. xxii. 9.

‡ 30. Autr. se farda les yeux avec de l'antimoine.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
883.

rence, *en lui disant que c'étoit Jézabel.*

33. Jéhu lui dit : Jetez-la du haut en bas. Aussitôt ils la jetèrent *par la fenêtre* ; et la muraille fut teinte de son sang, et elle fut foulée aux pieds des chevaux. "

34. Après que Jéhu fut entré *dans le palais*, pour boire et pour manger, il dit *à ses gens* : Allez voir *ce qu'est devenue* cette malheureuse ; ensevelissez-la, parce qu'elle est fille de roi.

35. Et étant allés pour l'ensevelir, ils n'en trouvèrent que le crâne, les pieds, et l'extrémité des mains.

3. Reg. xxi.  
23.

36. Et ils revinrent le dire à Jéhu, qui *leur* dit : C'est ce que le Seigneur avoit prononcé par Elie de Thesbé son serviteur, en disant : Les chiens mangeront la chair de Jézabel dans le champ de Jezrahel,

37. Et la chair de Jézabel sera, dans le champ de Jezrahel, comme le fumier ~~sur~~ la face de la terre ; et tous ceux qui passeront, diront, *en la voyant* : Est-ce là cette Jézabel *si superbe et si hautaine* ?

ψ 33. Hébr. et son sang rejaillit sur la muraille et sur les chevaux, et ils la foulèrent aux pieds. À la lettre וַיִּדְמָסוּהָ, *et conculcavit eam*, pour וַיִּדְמָסוּהָ, *et conculcaverunt eam*.

se ad eum duo vel tres eunuchi.

33. At ille dixit eis : Præcipitate eam deorsum. Et præcipitaverunt eam, aspersusque est sanguine paries, et equorum ungu læ conculcaverunt eam.

34. Cumque introgressus esset, ut comederet, biberetque, ait : Ite, et videte maledictam illam : et sepelite eam, quia filia regis est.

35. Cumque issent, ut sepelirent eam, non invenerunt nisi calvariam, et pedes, et summas manus.

36. Reversique nuntiaverunt ei. Et ait Jehu : Sermo Domini est, quem locutus est per servum suum Eliam Thesbiten, dicens : In agro Jezrahel comedent canes carnes Jézabel,

37. Et erunt carnes Jezabel sicut stercus super faciem terræ in agro Jezrahel, ita ut prætereuntes dicant : Hæccine est illa Jézabel ?

## CHAPITRE X.

Jéhu fait mourir les fils d'Achab et les frères d'Ochozias. Il extermine les faux prophètes de Baal, détruit son temple, et brûle sa statue. Hazaël remporte de grands avantages sur Israël. Mort de Jéhu. Joachaz lui succède.

1. ERANT autem Achab septuaginta filii in Samaria : scripsit ergo Jehu litteras, et misit in Samariam, ad optimates civitatis, et ad majores natu, et ad nutritios Achab, dicens :

2. Statim ut acceperitis litteras has, qui habetis filios domini vestri, et currus, et equos, et civitates firmas, et arma,

3. Eligite meliorem, et eum qui vobis placuerit de filiis domini vestri, et eum ponite super solium patris sui, et pugnate pro homo domini vestri.

4. Timuerunt illi vehementer, et dixerunt : Ecce duo reges non potuerunt stare coram eo : et quomodo nos valebimus resistere ?

5. Miserunt ergo præpositi domus, et

1. ACHAB avoit soixante-dix fils " dans Samarie; et Jéhu écrivit des lettres qu'il envoya aux principaux de Samarie, " aux anciens et à ceux qui nourrissoient les enfans d'Achab, par lesquelles il leur mandoit :

2. Aussitôt que vous aurez reçu ces lettres, vous qui avez *entre vos mains* les enfans de votre maître, des chariots, des chevaux, des villes fortes et des armes,

3. Choisissez le plus considérable d'entre les fils de votre maître, et celui qui vous plaira davantage; et établissez-le sur le trône de son père, et combattez pour la maison de votre seigneur, *si vous êtes assez puissans pour la soutenir contre moi.*

4. Ces gens furent saisis d'une grande crainte, et dirent : Deux rois n'ont pu se soutenir contre lui; et comment donc pourrions-nous lui résister ?

5. Ainsi les maîtres du palais du roi, les principaux officiers de la

† 1. C'est-à-dire, fils et petits-fils. Mais on peut aussi l'entendre à la lettre, Achab ayant eu plusieurs femmes.

*Ibid.* Hébr. à Samarie aux principaux de Jézrahel. Mais c'est assez évidemment une faute, יזרעאל, *Jezrahel*, pour יזרעיר ואל, *civitatis et ad*, comme l'exprime la Vulgate. Cette préposition manque dans l'hébreu, parce qu'elle a été jointe avec le mot précédent.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
885.

ville, les anciens, et ceux qui nourrissoient les princes, envoyèrent " dire à Jéhu : Nous sommes vos serviteurs; nous ferons tout ce que vous nous commanderez. Nous ne nous choisissons point de roi; mais faites tout ce qu'il vous plaira.

6. Il leur écrivit une seconde fois, et leur manda : Si vous êtes à moi, et que vous vouliez m'obéir, coupez les têtes aux fils de votre roi, et venez me les apporter demain à cette même heure à Jezrahel. Or le roi *Achab* avoit soixante-dix fils, qui étoient nourris chez les principaux de la ville de *Samarie*.

7. Lorsque ceux-ci eurent reçu les lettres de Jéhu, ils prirent les soixante-dix fils du roi, et les tuèrent; ils mirent leurs têtes dans des corbeilles, et les envoyèrent à Jezrahel.

8. On vint donc annoncer cette nouvelle à Jéhu, et ses gens lui dirent : Ils ont apporté les têtes des enfans du roi. Sur quoi il leur dit : Mettez-les en deux tas à l'entrée de la porte de la ville, jusqu'à demain matin.

9. Le lendemain, il sortit au point du jour, et s'arrêtant en présence de tout le peuple, il leur dit : Vous êtes justes, et vous savez juger sainement des choses; si j'ai conjuré contre mon seigneur, et si je l'ai tué, qui est celui qui a tué tous ceux-ci? C'est sans doute par le même ordre du Seigneur, que l'im-

præfecti civitatis, et majores natu, et nutritii, ad Jehu, dicentes : Servi tui sumus, quæcumque jusseris faciemus, nec constituemus nobis regem : quæcumque tibi placent, fac.

6. Rescripsit autem eis litteras secundo, dicens : Si mei estis, et obeditis mihi, tollite capita filiorum domini vestri, et venite ad me hac eadem hora cras in Jezrahel. Porro filii regis, septuaginta viri, apud optimates civitatis nutriebantur.

7. Cumque venissent litteræ ad eos, tulerunt filios regis, et occiderunt septuaginta viros, et posuerunt capita eorum in cophinis, et miserunt ad eum in Jezrahel.

8. Venit autem nuntius, et indicavit ei, dicens : Attulerunt capita filiorum regis. Qui respondit : Ponite ea ad duos acervos juxta introitum portæ usque mane.

9. Cumque diluxisset, egressus est, et stans dixit ad omnem populum : Justi estis : si ego conjuravi contra dominum meum, et interfeci eum, quis percussit omnes hos ?

‡ 5. On lit dans l'hébreu, וישלחו, Et misit, pour וישלחו, Et miserunt.

*pie Achab et ses enfans ont été exterminés.*

Avant l'ère  
chr. vulg.  
883.

3. Reg. xxi.  
19.

10. Videte ergo nunc quoniam non cecidit de sermonibus Domini in terram, quos locutus est Dominus super domum Achab, et Dominus fecit quod locutus est in manu servi sui Eliæ.

10. Considérez qu'il n'est tombé à terre aucune des paroles que le Seigneur avoit prononcées contre la maison d'Achab, et que le Seigneur a accompli tout ce qu'il avoit prédit par son serviteur Elie contre cette famille impie.

11. Percussit igitur Jehu omnes qui reliqui erant de domo Achab in Jezrahel, et universos optimates ejus, et notos, et sacerdotes, donec non remanerent ex eo reliquiæ,

11. Jéhu fit mourir ensuite tout ce qui restoit de la maison d'Achab dans Jezrahel, tous les grands de sa cour, ses amis et les prêtres qui étoient à lui, sans qu'il restât rien de ce qui avoit eu quelque liaison à sa personne.

12. Et surrexit, et venit in Samariam : cumque venisset ad cameram pastorum in via,

12. Après cela, il vint à Samarie, et lorsqu'il étoit en chemin près d'une cabane de pasteurs,

13. Invenit fratres Ochoziæ regis Juda, dixitque ad eos : Quinam estis vos ? Qui responderunt : Fratres Ochoziæ sumus, et descendimus ad salutandos filios regis et filios reginæ.

13. Il trouva les frères " d'Ochozias, roi de Juda, et leur dit : Qui êtes-vous ? Ils lui répondirent : Nous sommes les frères d'Ochozias. Nous étions venus ici pour saluer les fils du roi et les fils de la reine.

14. Qui ait : Comprehendite eos vivos. Quos cum comprehendissent vivos, jugularerunt eos in cisterna juxta cameram, quadraginta duos viros : et non reliquit ex eis quemquam.

14. Et Jéhu dit à ses gens : Prenez-les vifs. Et les ayant pris ainsi, ils les menèrent à une caverne près de cette cabane, où ils les égorgèrent, sans en épargner un seul de quarante-deux qu'ils étoient.

15. Cumque abiisset

15. Etant parti de là, il trouva Jo-

ψ 13. C'est-à-dire, les fils de ses frères, selon l'expression du n° livre des Paralipomènes, xxi. 8. On lit dans l'hébreu au milieu du verset précédent, *וְיָהוּא*, *ipso*; et au commencement de celui-ci, *וְיָהוּא*, *Et Jéhu*. Le sens paroît demander le contraire, *וְיָהוּא...וְיָהוּא*, *Jéhu, etc..... et ipso*.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
883.

Jonadab, fils de Réchab, qui venoit au-devant de lui, et il le salua, et lui dit : Avez-vous le cœur droit à mon égard, " comme le mien l'est à l'égard du vôtre? Oui, lui répondit Jonadab. S'il est ainsi, " dit Jéhu, donnez-moi la main. Jonadab la lui ayant présentée, Jéhu le fit monter dans son chariot,

16. Et lui dit : Venez avec moi, et vous verrez mon zèle pour le Seigneur. Et l'ayant fait asseoir ainsi dans son chariot,

17. Il le mena à Samarie. Etant entré dans la ville, il fit tuer tous ceux qui restoient de la maison d'Achab, sans en épargner un seul, selon la sentence que le Seigneur avoit prononcée par Elie,

18. En même temps Jéhu fit assembler tout le peuple, et leur dit : Achab a rendu quelque honneur à Baal; mais je veux lui en rendre plus que lui.

19. Qu'on me fasse donc venir maintenant tous les prophètes de Baal, tous ses ministres et tous ses prêtres; qu'il n'y en manque pas un seul; car je veux faire un grand sacrifice à Baal; quiconque ne s'y trouvera pas, sera puni de mort. Or ceci étoit un piège que Jéhu tendoit aux adorateurs de Baal, pour les exterminer tous.

¶ 15. *Cor tuum.* La version des Septante ajoute, *cum corde meo*. On en trouve le vestige dans l'hébreu, où l'expression *cor tuum* est précédée de la particule *אך*, qui, vraisemblablement, vient de *אם*, *oum*, transposé. Le membre suivant suppose la leçon telle qu'elle est dans les Septante.

*Ibid.* Hébr. litt. *Et est*, *אם*. Les Septante : *Et si est*; comme s'ils eussent lu *אם אכן*.

inde, invenit Jonadab filium Rechab in occursum sibi, et benedixit ei. Et ait ad eum: Numquid est cor tuum rectum, sicut cor meum cum corde tuo? Et ait Jonadab: Est. Si est, inquit, da manum tuam. Qui dedit ei manum suam. At ille levavit eum ad se in curru:

16. Dixitque ad eum: Veni mecum, et vide zelum meum pro Domino. Et impositum in curru suo,

17. Duxit in Samariam. Et percussit omnes qui reliqui fuerant de Achab in Samaria usque ad unum, juxta verbum Domini, quod locutus est per Eliam.

18. Congregavit ergo Jehu omnem populum; et dixit ad eos: Achab coluit Baal parum, ego autem colam eum amplius.

19. Nunc igitur omnes prophetas Baal, et universos servos ejus et cunctos sacerdotes ipsius vocate ad me: nullus sit qui non veniat: sacrificium enim grande est mihi Baal: quicumque defuerit, non vivet. Porro Jehu

faciebat hoc insidiose,  
ut disperderet cultores  
Baal.

20. Et dixit : Sanc-  
tificate diem solèmnem  
Baal. Vocavitque,

21. Et misit in uni-  
versos terminos Israel,  
et venerunt cuncti ser-  
vi Baal : non fuit resi-  
duus ne unus quidem,  
qui non veniret. Et  
ingressi sunt templum  
Baal : et repleta est  
domus Baal a summo  
usque ad summum.

22. Dixitque his qui  
erant super vestes :  
Proferte vestimenta u-  
niversis servis Baal. Et  
protulerunt eis vestes.

23. Ingressusque Je-  
hu, et Jonadab filius  
Rechab templum Baal,  
ait cultoribus Baal :  
Perquirite, et videte,  
ne quis forte vobiscum  
sit de servis Domini,  
sed ut sint servi Baal  
soli.

24. Ingressi sunt igitur  
ut facerent victi-  
mas et holocausta :  
Jehu autem præpara-  
verat sibi foris octogin-  
ta viros, et dixerat eis :  
Quicumque fugerit de  
hominibus his quos ego  
adduxero in manus  
vestras, anima ejus  
erit pro anima illius.

25. Factum est au-  
tem cum completum

20. Jéhu dit encore : Qu'on publie  
une fête solennelle à l'honneur de  
Baal.

21. Et il envoya dans toutes les  
terres d'Israël, pour appeler tous les  
ministres de Baal qui y vinrent tous  
sans qu'il en manquât un seul. Ils  
entrèrent dans le temple de Baal,  
*qui étoit hors de la ville*; et la mai-  
son de Baal en fut remplie depuis  
un bout jusqu'à l'autre.

22. Il dit ensuite à ceux qui gar-  
doient les vêtements *des prêtres* :  
Donnez des vêtements à tous les mi-  
nistres de Baal. Et ils leur en don-  
nèrent.

23. Et Jéhu étant entré dans le  
temple de Baal avec Jonadab, fils  
de Réchab, dit aux adorateurs de  
Baal : Prenez bien garde qu'il n'y  
ait parmi vous aucun des ministres  
du Seigneur, mais seulement les  
adorateurs de Baal.

24. Ils entrèrent donc dans le  
temple de Baal, pour y offrir leurs  
victimes et leurs holocaustes *avec  
une entière confiance*. Mais Jéhu  
avoit donné ordre à quatre-vingts  
hommes de se tenir tout prêts hors  
du temple, et il leur avoit dit : S'il  
échappe un seul homme de tous  
ceux que je vous livrerai entre les  
mains, votre vie me répondra de la  
sienne.

25. Après donc que l'holocauste  
eut été offert, Jéhu donna l'ordre

† 21. Hébr. litt. *os ad os*. Les Septante l'ont traduit ainsi : Bouche  
bouche, c'est-à-dire, qu'on étoit si serré, qu'on se touchoit.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
885.

à ses soldats et à ses officiers, " et leur dit : Entrez; tuez; et qu'il ne s'en sauve pas un seul. Et les officiers *entrèrent* avec les soldats, les passèrent *tous* au fil de l'épée, et jetèrent hors *du temple leurs corps morts*. " Ils allèrent ensuite à la ville, où étoit un *autre* temple de Baal.

26. Ils tirèrent du temple la statue de Baal; et l'ayant brisée, ils la brûlèrent.

27. Ils détruisirent aussi le temple de Baal, et firent à la place un lieu destiné pour les besoins de la nature, *lequel y est demeuré* jusqu'aujourd'hui.

28. Ainsi Jéhu extermina Baal d'Israël.

29. Mais il ne se retira point des péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avoit fait pécher Israël, et il ne quitta point " les veaux d'or qui étoient à Béthel et à Dan.

30. Cependant le Seigneur dit à Jéhu : Parce que vous avez accompli avec soin ce qui étoit juste et ce qui étoit agréable à mes yeux, et " que vous avez exécuté contre la maison d'Achab tout ce que j'avois dans le cœur, vos enfans seront assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération.

† 25. Hébr. à ses cœurs ou à ses gardes, et à ses principaux officiers.

*Ibid.* Le pronom *eos* qui manque dans l'hébreu, se trouve dans la version syriaque.

† 29. *Nec dereliquit.* Cela n'est point dans l'hébreu. Les Septante ont lu *Ivit post*; et dans l'hébreu on a pu confondre cette particule *post* avec celle qui précède; car on y lit à la lettre, *non recessit a post eos*; ce qui donne lieu de présumer qu'on lisoit ensuite : *sed ivit post vitulos*, etc.

† 30. La conjonction *et* est omise dans l'hébreu.

esset holocaustum, præcepit Jehu militibus, et ducibus suis: Ingreimini, et percussite eos, nullus evadat. Percusseruntque eos in ore gladii, et procerunt, milites et duces: et ierunt in civitatem templi Baal.

26. Et protulerunt statuum de fano Baal, et combusserunt,

27. Et comminuerunt eam. Destruerunt quoque ædem Baal, et fecerunt pro ea latrinas usque in diem hanc.

28. Delevit itaque Jehu Baal de Israel.

29. Verumtamen a peccatis Jeroboam filii Nabat qui peccare fecit Israel, non recessit, nec dereliquit vitulos aureos, qui erant in Bethel et in Dan.

30. Dixit autem Dominus ad Jehu: Quia studiose egisti quod rectum erat, et placebat in oculis meis, et omnia quæ erant in corde meo fecisti contra domum Achab: filii tui usque ad quartam generationem sede-

bunt super thronum  
Israel.

31. Porro Jéhu non  
custodivit ut ambula-  
ret in lege Domini Dei  
Israel in toto corde suo:  
non enim recessit a  
peccatis Jeroboam qui  
peccare fecerat Israel.

32. In diebus illis  
cœpit Dominus tædere  
super Israel : percus-  
sitque eos Hazael in  
universis finibus Is-  
rael,

33. A Jordane con-  
tra orientalem plagam,  
omnem terram Galaad,  
et Ruben, et Manasse,  
ab Aroer, quæ est su-  
per torrentem Arnon,  
et Galaad, et Basan.

34. Reliqua autem  
verborum Jéhu, et u-  
niversa quæ fecit, et  
fortitudo ejus, nunc  
hæc scripta sunt in li-  
bro verborum dierum  
regum Israel ?

35. Et dormivit Jéhu  
cum patribus suis, se-  
pelieruntque eum in  
Samaria : et regnavit  
Joachaz filius ejus pro  
eo.

36. Dies autem quos  
regnavit Jéhu super Is-  
rael, viginti et octo an-  
ni sunt, in Samaria.

31. Mais *parce que* Jéhu n'eut pas  
soin de marcher de tout son cœur  
dans la loi du Seigneur Dieu d'Israël,  
et *qu'il* ne se retira point des péchés  
de Jéroboam qui avoit fait pécher  
Israël, *en lui faisant adorer des*  
*veaux d'or,*

32. En ce temps-là le Seigneur  
commença de se lasser " d'Israël :  
et Hazael, *roi de Syrie*, les tailla  
en pièces sur toutes leurs frontiè-  
res,

33. Depuis le Jourdain, vers l'o-  
rient. Il ruina tout le pays de Ga-  
laad, de Gad, de Ruben et de Ma-  
nassé, depuis Aroër, qui est le long  
du torrent d'Arnon, et Galaad, et  
Basan.

34. Le reste des actions de Jéhu,  
tout ce qu'il a fait, et sa valeur dans  
la guerre, a été écrit au livre des an-  
nales des rois d'Israël.

35. Jéhu s'endormit avec ses pè-  
res, et fut enseveli à Samarie ; et  
son fils Joachaz régna en sa place.

36. Le temps que Jéhu régna sur  
Israël en Samarie, fut de vingt-huit  
ans.

‡ 32. Hébr. à retrancher.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
883.

## CHAPITRE XI.

Athalie fait mourir toute la race royale, et usurpe la couronne. Joas est sauvé de ce carnage, et établi ensuite sur le trône. Athalie est mise à mort.

### II. Paratipomènes, XXII. 10. et suiv.

1. ATHALIE, mère d'Ochozias, voyant " son fils mort, et voulant s'emparer du royaume, s'éleva contre les princes de la race royale, et les fit tous tuer.

2. Mais Josaba, fille du roi Joram, sœur d'Ochozias, et femme du grand-prêtre Joïada, " prit Joas, fils d'Ochozias, avec sa nourrice qu'elle fit sortir de sa chambre, " et le déroba du milieu des enfans du roi, lorsqu'on les tuoit, et lui sauva la vie, le tenant caché, " sans qu'Athalie pût le savoir.

3. Il fut six ans caché avec sa nourrice dans " la maison du Seigneur; et Athalie cependant régnoit sur la terre de Juda.

1. ATHALIA vero mater Ochoziæ videns mortuum filium suum, surrexit, et interfecit omne semen regium.

2. Tollens autem Josaba filia regis Joram, soror Ochoziæ, Joas filium Ochoziæ, furata est eum de medio filiorum regis qui interficiebantur, et nutricem ejus de triclinio: et abscondit eum a facie Athaliæ, ut non interficeretur.

3. Eratque cum ea sex annis clam in domo Domini: porro Athalia regnavit super terram.

### II. Paratipomènes, XXIII.

877.

4. La septième année, Joïada envoya querir les centeniers et les soldats. " Il les fit entrer dans le temple

4. Anno autem septimo misit Joiada: et assumens centuriones

ψ 1. On lit dans l'hébreu, וַיִּרְאֵהוּ, et vidit, pour וַיִּרְאֵהוּ, vidit.

ψ 2. Voyez au II<sup>e</sup> livre des Paratipomènes, xxii. 11. Elle y est nommée Josabeth.

Ibid. Hébr. autr. prit Joas, fils d'Ochozias, et le déroba du milieu des enfans du roi, lorsqu'on les tuoit; (et elle le fit passer) lui et sa nourrice dans la chambre des lits. C'est-à-dire que les copistes ont omis ici dans l'hébreu l'expression *Et posuit eum*, qui se trouve dans le texte parallèle.

2. Par. xxii. 11.

Ibid. On lit dans l'hébreu, וַיִּסְתְּרוּ, Et absconderunt, pour וַיִּסְתֵּר, Et abscondit, qu'on trouve dans le texte parallèle.

ψ 3. La préposition est omise dans l'hébreu.

ψ 4. Hébr. litt. les centeniers, les beliers, c'est-à-dire, les chefs subordonnés aux centeniers, et les coureurs, c'est-à-dire, les lévites armés à la légère.

et milites, introduxit ad se in templum Domini, pepigitque cum eis fœdus : et adjurans eos in domo Domini, ostendit eis filium regis.

5. Et præcepit illis, dicens : Iste sermo est quem facere debetis.

6. Tertia pars vestrum introeat sabbato, et observet excubias domus regis : tertia autem pars sit ad portam Sur : et tertia pars sit ad portam quæ est post habitaculum scutariorum : et custodietis excubias domus Messa.

7. Duæ vero partes e vobis, omnes egredientes sabbato, custodiant excubias domus Domini circa regem.

8. Et vallabitis eum, habentes arma in manibus vestris : si quis autem ingressus fuerit septum templi, interficiatur : eritisque cum

du Seigneur, et fit un traité avec eux, et leur fit prêter le serment dans la maison du Seigneur, en leur montrant le fils du roi ;

5. Et il leur donna cet ordre : Voici ce que vous devez faire :

6. Vous vous diviserez en trois bandes. La première qui entrera en semaine fera garde à la maison du roi ; " la seconde sera à la porte de Sur " *vers l'orient* ; et la troisième à la porte qui est derrière la maison de ceux qui portent les boucliers ; " et vous ferez garde à la maison de Messa. "

7. Que deux bandes composées de ceux de votre corps qui sortiront " de semaine, fassent garde à la maison du Seigneur auprès du roi.

8. Vous vous tiendrez auprès de sa personne les armes à la main ; si quelqu'un entre dans le temple *pour lui insulter*, qu'il soit tué aussitôt ; et vous vous tiendrez avec le roi, lorsqu'il entrera ou qu'il sortira. "

¶ 6. Autr. Ceux qui entreront en semaine se diviseront en trois bandes. La première fera garde à la maison du roi, *o'est-à-dire, à l'appartement qu'il occupoit alors dans le temple*. On lit dans l'hébreu, באי... ושמרי, *ingredientes.... et custodientes*, peut-être pour שמרי, *custodiant*.

*Ibid.* Il paroît que c'est celle qui est appelée dans le texte parallèle la porte du fondement. On a pu confondre סור, *Sur*, avec ה'סוד, *fundamenti*. 2. Par. xxiii. 5.

*Ibid.* Hébr. à la porte qui est derrière la maison des coureurs ou des gardes, vers l'occident.

*Ibid.* D. Calmet croit que c'est le même lieu qui est appelé ailleurs le Musach ou couvert du Sabbat. *Isfr.* xvi. 18.

¶ 7. On lit dans l'hébreu, ושמרי, *et custodiant*, peut-être pour שמרי, *custodiant*.

¶ 8. Ce ¶ qui a rapport au premier tiers dont il a été parlé au commencement du ¶ 6., paroît peut-être déplacé par les copistes à l'occasion de la répétition du même mot ה'מלך, *regis* au ¶ 6., *regem* au ¶ 7. Mais peut-être qu'au lieu de *Et circumdabitis regem*, comme on le lit ici dans l'hébreu, il faudroit lire comme dans le texte parallèle : *Et*

Avant l'ère  
chr. vulg.  
877.

9. Les centeniers exécutèrent tout ce que le pontife Joïada leur avoit ordonné ; et tous prenant leurs gens qui entroient en semaine avec ceux qui en sortoient, ils vinrent trouver le pontife Joïada ;

10. Et il leur donna les lances et les armes " du roi David " qui étoient dans la maison du Seigneur.

11. Ils se tinrent donc tous, les armes à la main, rangés auprès du roi, depuis le côté droit du temple, jusqu'au côté gauche de l'autel et du temple.

12. Il leur présenta ensuite le fils du roi, " et lui mit le diadème sur la tête et le livre de la loi à la main. Ils l'établirent roi, le sacrèrent ; et frappant des mains, ils crièrent : Vive le roi !

13. Athalie entendit le bruit du peuple qui accouroit ; " et entrant parmi la foule dans le temple du Seigneur,

14. Elle vit le roi assis sur son trône, " selon la coutume, et auprès

*circumdabunt levitæ regem; ce qui ne se rapporteroit toujours qu'aux lévites commis à la garde du roi. 2. Par. xxiii. 7.*

¶ 10. Autrement et selon l'hébreu : les lances et les boucliers *grands et petits*. 2. Par. xxiii. 9. Le texte parallèle en distingue de deux sortes. *Ibid.* C'est-à-dire, les armes que ce prince avoit consacrées au Seigneur.

¶ 12. Autr. Et après qu'il leur eut présenté le fils du roi, il lui mit sur la tête le diadème et le livre de la loi. Voyez au livre de Job, xxxi. 35.

¶ 13. On lit dans l'hébreu, *הרצין העם*, *concurrentium populi*, pour *העם הרצין*, *populi concurrentium*, qu'on lit dans le texte parallèle. 2. Par. xxiii. 12.

rege introeunte et egrediente.

9. Et fecerunt centuriones juxta omnia quæ præceperat eis Joïada sacerdos : et assumentes singuli viros suos, qui ingrediebantur sabbatum, cum his qui egrediebantur sabbato, venerunt ad Joïadam sacerdotem :

10. Qui dedit eis hastas, et arma regis David, quæ erant in domo Domini.

11. Et steterunt singuli habentes arma in manu sua, a parte templi dextera, usque ad partem sinistram altaris et ædis circum regem.

12. Produxitque filium regis, et posuit super eum diadema et testimonium : feceruntque eum regem, et unxerunt : et plaudentes manu, dixerunt : Vivat rex.

13. Audivit autem Athalia vocem populi currentis : et ingressa ad turbas in templum Domini,

14. Vidit regem stantem super tribunal jux-

ta morem, et cantores et tubas prope eum, omnemque populum terræ lætantem, et canentem tubis : et scidit vestimenta sua, clamavitque : Conjuratio, conjuratio.

15. Præcepit autem Joiada centurionibus qui erant super exercitum, et ait eis : Educite eam extra septa templi : et quicumque eam secutus fuerit, feriatur gladio. Dixerat enim sacerdos : Non occidatur in templo Domini.

16. Imposueruntque ei manus, et impegerunt eam per viam introitus equorum, juxta palatium, et interfecta est ibi.

17. Pepigit ergo Joiada fœdus inter Dominum, et inter regem et inter populum, ut esset populus Domini, et inter regem et populum.

18. Ingressusque est omnis populus terræ templum Baal, et destruxerunt aras ejus, et imagines contriverunt valide : Mathan quoque sacerdotem Baal occiderunt coram altari. Et posuit sacerdos custodias in domo Domini.

de lui les chantres et les trompettes, tout le peuple étant dans la joie, et sonnait de la trompette; alors elle déchira ses vêtements et s'écria : Trahison, trahison.

15. En même temps Joiada donna cet ordre aux centeniers qui commandoient les troupes, et leur dit : Emmenez-la hors du temple; et si quelqu'un la suit, qu'il périsse par l'épée. Car le pontife avoit dit : Qu'on ne la tue pas dans le temple du Seigneur.

16. *Les officiers se saisirent donc de sa personne, et la menèrent par force dans le chemin de la porte " par où passoient les chevaux auprès du palais; et elle fut tuée en ce lieu-là.*

17. Joiada en même temps fit une alliance entre le Seigneur, le roi et le peuple, afin qu'il fût désormais le peuple du Seigneur, et entre le peuple et le roi;

18. Et tout le peuple étant entré dans le temple de Baal, ils renversèrent ses autels, mirent ses images en pièces, et tuèrent devant l'autel, Mathan, prêtre de Baal. Le pontife mit des gardes dans la maison du Seigneur, afin qu'il n'y entrât rien de souillé."

✧ 14. Hébr. sur l'estrade, que Salomon avoit fait mettre au milieu du parvis du peuple. 2. Par. vi. 13.

✧ 16. Hébr. austr. Ils lui firent place, et la laissèrent sortir, et lorsqu'elle fut dans le chemin de l'entrée de la porte des chevaux, etc. Le mot *portæ* est exprimé dans le texte parallèle. 2. Par. xxiii. 15.

✧ 18. Voyez 2. Par. xxiii. 19.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
87.

19. Il prit *avec lui* les centeniers et les légions de Céreth et de Phéleth avec tout le peuple; et ils conduisirent le roi hors de la maison du Seigneur, et passèrent par l'entrée où logeoient ceux qui portoient les boucliers, laquelle menoit au palais royal; et le roi fut assis sur le trône des rois de Juda.

20. Tout le peuple fit une grande réjouissance, et la ville demeura en paix, Athalie ayant péri par l'épée dans la maison du roi.

21. Joas avoit sept ans, lorsqu'il commença de régner.

¶ 19. Hébr. litt. les beliers et les coureurs de même qu'au ¶ 4.

19. Tulitque centuriones, et Cerethi et Phelethi legiones, et omnem populum terræ, deduxeruntque regem de domo Domini, et venerunt per viam portæ scutariorum in palatium, et sedit super thronum regum.

20. Lætatusque est omnis populus terræ, et civitas conquievit: Athalia autem occisa est gladio in domo regis.

21. Septemque annorum erat Joas, cum regnare cœpisset.

## CHAPITRE XII.

Joas fait réparer le temple. Hazaël vient assiéger Jérusalem. Mort de Joas, Amasias lui succède.

### II. Paratipomènes, XXIV.

1. LA septième année du règne de Jéhu sur Israël, Joas commença de régner sur Juda, et il régna quarante ans dans Jérusalem. Sa mère s'appeloit Sébia, et elle étoit de Bersabée.

2. Il fit ce qui étoit juste devant le Seigneur, tant qu'il fut conduit par le pontife Joïada.

3. Il n'ôta pas néanmoins les hauts lieux consacrés au Seigneur; et il n'osa l'entreprendre, de peur de soulever le peuple qui y sacrifioit encore, et y offroit de l'encens au Seigneur, contre l'ordonnance de la loi.

1. ANNO septimo Jéhu, regnavit Joas: et quadraginta annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Sebia, de Bersabee.

2: Fecitque Joas rectum coram Domino cunctis diebus quibus docuit eum Joiada sacerdos.

3. Verumtamen excelsa non abstulit: adhuc enim populus immolabat, et adolebat in excelsa incensum.

4. Dixitque Joas ad sacerdotes : Omnem pecuniam sanctorum, quæ illata fuerit in templum Domini a prætereuntibus, quæ offertur pro pretio animæ, et quam sponte et arbitrio cordis sui inferunt in templum Domini :

5. Accipiant illam sacerdotes juxta ordinem suum, et instaurent sarta tecta domus, si quid necessarium viderint instauracione.

6. Igitur usque ad vigesimum tertium annum regis Joas, non instauraverunt sacerdotes sarta tecta templi.

7. Vocavitque rex Joas Joiadam pontificem et sacerdotes, dicens eis : Quare sarta tecta non instauratis templi ? nolite ergo amplius accipere pecuniam juxta ordinem vestrum, sed ad instauracionem templi reddite eam.

8. Prohibitique sunt

4. Alors Joas voyant que les réparations du temple étoient fort négligées, et que les prêtres tournoient à leur profit les fonds destinés à cette bonne œuvre, dit aux prêtres : Que les prêtres prennent tout l'argent consacré qui sera apporté dans le temple du Seigneur par ceux, ou qui passent vingt ans, et qui sont obligés de fournir à l'entretien du temple, ou qui l'offrent à Dieu pour le prix de leur ame, ou qui font d'eux-mêmes au temple des dons volontaires.

5. Que les prêtres, chacun à son rang, prennent cet argent, et qu'ils en fassent les réparations de la maison du Seigneur, lorsqu'ils verront quelque chose qui ait besoin d'être réparé.

6. Mais, malgré cet ordre du roi, les prêtres n'avoient point fait ces réparations du temple, jusqu'à la vingt-troisième année du règne de Joas.

7. Le roi fit donc venir devant lui le pontife Joiada et les prêtres, et leur dit : Pourquoi ne faites-vous point les réparations du temple ? N'en recevez donc plus l'argent, selon l'ordre de votre ministère ; mais rendez celui que vous avez reçu, afin qu'on l'emploie aux réparations du temple.

8. Et il ordonna que les prêtres "

855.

‡ 4. C'est-à-dire, pour se racheter après s'être consacré. Voyez au Lévit. xxvii. L'hébreu est ici fort obscur ; on y lit : *argentum transeuntis uniuscujusque, argentum animarum æstimationem suam*. Peut-être qu'au lieu de עובר, *transeuntis*, il faudroit lire ערך, *æstimationis*, en ce sens, *argentum æstimationis, argentum animarum uniuscujusque juxta æstimationem suam* ; l'argent de la taxe, l'argent du rachat des ames de chacun selon sa taxe.

‡ 5. Hébr. Que les prêtres, chacun dans leurs villes, prennent cet argent de ceux qu'ils connoîtront.

‡ 8. Hébr. et les prêtres convinrent de ne plus recevoir, etc.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
855

ne recevroient plus à l'avenir l'argent du peuple, et qu'ils ne seroient point aussi chargés des réparations de la maison du Seigneur.

9. Alors le pontife Joiada prit un coffre d'un des prêtres, et y fit faire une ouverture par-dessus, et le mit auprès de l'autel à la main droite de ceux qui entroient dans la maison du Seigneur; et les prêtres qui gardoient les portes, y mettoient tout l'argent qu'on apportoit au temple du Seigneur.

10. Lorsqu'ils voyoient qu'il y avoit trop d'argent dans le tronc, le secrétaire du roi venoit avec le pontife; et ils en tiroient et comptoient l'argent qui s'étoit trouvé dans la maison du Seigneur;

11. Et ils le déposoient par compte et par poids entre les mains des personnes qui avoient soin de ceux qui travailloient à la fabrique du temple; et cet argent étoit employé pour les charpentiers et pour les maçons qui faisoient les réparations de la maison du Seigneur,

12. Et pour les tailleurs de pierres, afin qu'on en achetât du bois et

sacerdotes ultra accipere pecuniam a populo, et instaurare sarta tecta domus.

9. Et tulit Joiada pontifex gazophylacium unum, aperuitque foramen desuper, et posuit illud juxta altare ad dexteram ingredientium domum Domini: mittebantque in eo sacerdotes qui custodiebant ostia, omnem pecuniam quæ deferebatur ad templum Domini.

10. Cumque viderent nimiam pecuniam esse in gazophylacio, ascendebat scriba regis, et pontifex: effundebantque et numerabant pecuniam quæ inveniebatur in domo Domini:

11. Et dabant eam juxta numerum atque mensuram in manu eorum qui præerant cæmentariis domus Domini: qui impendebant eam in fabris lignorum, et in cæmentariis iis qui operabantur in domo Domini,

12. Et sarta tecta faciabant: et in ils qui

‡ 9. Hébr. litt. *in dextera*; les rabbins préfèrent avec raison de lire *a dextera*.

‡ 10. Hébr. litt. ils lioient et comptoient l'argent. Au lieu de *וַיִּצְרֹךְ*, et *ligabant*, la Vulgate suppose *וַיִּצְקוּ*, et *effundebant*. Dans le texte parallèle, 2. Par. xxiv, 11., on lit qu'ils vidoient le coffre, *וַיִּעַרְרֻהוּ*, et *evacuabant*. Ces trois mots se ressemblent; il a été facile de les confondre; mais ce dernier suppose le mot *arcam*, au lieu que les deux autres se rapportent à *pecuniam*.

‡ 11. Hébr. ils le donnoient préparé; c'est-à-dire, pesé et estimé suivant sa valeur.

caedebant saxa, et ut emerent ligna, et lapides qui excidebantur, ita ut impleretur instauratio domus Domini in universis quæ indigebant expensa ad muniendam domum.

13. Verumtamen non fiebant ex eadem pecunia hydriæ templi Domini, et fuscinulæ, et thuribula, et tubæ, et omne vas aureum et argenteum, de pecunia quæ inferebatur in templum Domini.

14. Ils enim qui faciebant opus, dabatur, ut instauraretur templum Domini :

15. Et non fiebat ratio iis hominibus, qui accipiebant pecuniam, ut distribuèrent eam artificibus, sed in fine tractabant eam.

16. Pecuniam vero pro delicto, et pecuniam pro peccatis, non inferebant in templum Domini, quia sacerdotum erat.

17. Tunc ascendit Hazael rex Syriæ, et pugnabat contra Geth, cepitque eam : et direxit faciem suam ut ascenderet in Jerusalem.

des pierres qu'on faisoit polir, et pour toute la dépense de tout ce qui étoit nécessaire aux réparations et au rétablissement de la maison du Seigneur.

13. On ne faisoit point néanmoins de cet argent qui étoit apporté au temple du Seigneur, les vaisseaux du temple du Seigneur, les fourchettes, les encensoirs, les trompettes et tous les vases d'or et d'argent. *On ne l'employa à cet usage que lorsque le temple fut entièrement rétabli.*

14. Jusque-là, on donnoit cet argent à ceux qui avoient soin de faire faire les réparations du temple du Seigneur ;

15. Et on n'en demandoit point compte à ceux qui le recevoient, pour le distribuer aux ouvriers ; mais ils l'employoient de bonne foi.

16. On ne portoit point dans le temple du Seigneur l'argent qui étoit donné pour les fautes, et pour les péchés, parce qu'il appartenoit aux prêtres.

17. *Joas, qui avoit gouverné si sagement par les conseils de Joïada, ne persévéra pas après la mort de ce pontife. Il s'abandonna à l'idolâtrie, et fit même tuer Zacharie, fils de Joïada, par une ingratitude et une impiété que Dieu se hâta de punir. En effet, Hazaël, roi de Syrie, vint mettre le siège devant*

Avant l'ère  
chr. vulg.  
855.

ψ 13. Le même terme de l'hébreu est traduit ailleurs par *phialæ*, des coupes. 3. Reg. vii. 50.

*Ibid.* Voyez au 11<sup>e</sup> livre des Paralipomènes, xxiv. 14. On lit dans l'hébreu, פשע, *fiebat*, pour פשע, *fiebat*.

ψ 17. Voyez au 11<sup>e</sup> livre des Paralipomènes, xxiv. 22.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
839.

Geth, ville des Philistins, qui, depuis le règne de David, appartenait aux rois de Juda, et il la prit, et tourna le visage pour marcher vers Jérusalem.

18. C'est pourquoi Joas, roi de Juda, prit tout l'argent consacré que Josaphat, Joram et Ochozias, rois de Juda, ses prédécesseurs et ses pères, et lui-même, avoient offert au temple, et tout ce qui put se trouver d'argent dans les trésors du temple du Seigneur, et dans le palais du roi; et il l'envoya à Hazaël, roi de Syrie, qui se retira de Jérusalem.

19. Le reste des actions de Joas, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des rois de Juda.

20. Or les officiers de Joas firent une conspiration entre eux, et se soulevèrent contre lui, et le tuèrent en sa maison de Mello à la descente de Sella, " pour venger le fils de Joiada, souverain pontife, qu'il avoit fait mourir."

21. Josachar, fils de Sémaath, " et Josabad, fils de Somer, " furent ceux de ses serviteurs qui le tuèrent. Et étant mort, il fut enseveli avec ses pères dans la ville de David, mais non dans le tombeau des rois; " et Amasias son fils régna en sa place.

i.

18. Quamobrem tulit Joas rex Juda omnia sanctificata, quæ consecraverant Josaphat et Joram et Ochozias patres ejus reges Juda, et quæ ipse obtulerat: et universum argentum quod inveniri potuit in thesauris templi Domini, et in palatio regis: misitque Hazaeli regi Syriæ, et recessit ab Jerusalem.

19. Reliqua autem sermonum Joas, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda?

20. Surrexerunt autem servi ejus, et conjuraverunt inter se, percusseruntque Joas in domo Mello in descensu Sella.

21. Josachar namque filius Semaath, et Jozabad filius Somer, servi ejus, percusserunt eum, et mortuus est, et sepelierunt eum cum patribus suis in civitate David, regnavitque Amasias filius ejus pro eo.

\* 20. C'est-à-dire, au bas de la levée qui menoit au temple: *Ibid.* Le 11<sup>e</sup> livre des Paralipomènes, xxiv. 25. s'exprime ainsi.

\* 21. Femme ammonite. 2. *Par.* xxiv. 26. *Ibid.* Femme moabite, *ibid.*

*Ibid.* Voyez au 11<sup>e</sup> livre des Paralipomènes, xxiv, 25.

## CHAPITRE XIII.

Joachaz, roi d'Israël, est opprimé par le roi de Syrie. Il meurt. Joas lui succède. Elisée prédit à Joas qu'il battra trois fois les Syriens. Mort d'Elisée. Un corps mort jeté dans son tombeau ressuscite aussitôt.

1. ANNO vigesimo tertio Joas filii Ochoziæ regis Juda, regnavit Joachaz filius Jehu super Israel in Samaria decem et septem annis.

2. Et fecit malum coram Domino, secutusque est peccata Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel, et non declinavit ab eis.

3. Iratusque est furor Domini contra Israel, et tradidit eos in manu Hazael regis Syriæ, et in manu Bénadad filii Hazael, cunctis diebus.

4. Deprecatus est autem Joachaz faciem Domini, et audivit eum Dominus : vidit enim angustiam Israel, quia attriverat eos rex Syriæ.

5. Et dedit Dominus salvatorem Israel, et liberatus est de manu regis Syriæ : habitaveruntque filii Israel in tabernaculis suis sicut heri et nudiustertius.

6. Verumtamen non

1. LA vingt-troisième année du règne de Joas, fils d'Ochozias, roi de Juda, Joachaz, fils de Jéhu, commença de régner. Il régna " sur Israël dans Samarie pendant dix-sept ans.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, et suivit l'exemple de Jéroboam, fils de Nabat, en commettant les péchés dans lesquels il avoit fait tomber Israël; et il ne s'en retira point.

3. Alors la fureur du Seigneur s'alluma contre les enfans d'Israël, et il les livra pendant tout ce temps-là entre les mains d'Hazaël, roi de Syrie, et entre les mains de Bénadad, fils d'Hazaël.

4. Mais Joachaz se prosterna devant la face du Seigneur, et lui fit sa prière; et le Seigneur l'écouta, parce qu'il vit l'affliction d'Israël et l'extrémité où le roi de Syrie les avoit réduits.

5. Le Seigneur donna un sauveur à Israël, dans la personne de Joas, " fils de Joachaz, et il fut délivré de la main du roi de Syrie; et les enfans d'Israël demeurèrent dans leurs tentes comme auparavant, avec paix et tranquillité.

6. Ils ne se retirèrent point néan-

ψ 1. La répétition de ce mot *regnavit* est quelquefois ainsi sous-entendue, ou peut-être omise par les copistes, dans l'hébreu.

ψ 5. Voyez le ψ 14.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
855.

moins des péchés de la maison de Jéroboam qui avoit fait pécher " Israël ; mais ils continuèrent d'y marcher ; et le *grand* bois consacré *aux idoles* " demeura toujours en Samarie.

7. Il n'étoit resté " à Joachaz de tout son peuple que cinquante cavaliers, dix chariots et dix mille hommes de pied ; car le roi de Syrie les avoit taillés en pièces, et les avoit réduits comme la poudre de l'aire où l'on bat le grain.

8. Le reste des actions de Joachaz, et tout ce qu'il a fait, et son courage *dans les combats*, sont écrits au livre des annales des rois d'Israël.

9. Enfin Joachaz s'endormit avec ses pères, et fut enseveli dans Samarie. Joas son fils régna en sa place.

10. La trente-septième année " du règne de Joas, roi de Juda, Joas, " fils de Joachaz, régna sur Israël dans Samarie pendant seize ans.

recesserunt a peccatis domus Jeroboam, qui peccare fecit Israel : sed in ipsis ambulaverunt : siquidem et lucus permansit in Samaria.

7. Et non sunt derelicti Joachaz de populo nisi quinquaginta equites, et decem currus, et decem millia peditum ; interfecerat enim eos rex Syriæ, et redegerat quasi pulverem in tritura areæ.

8. Reliqua autem sermonum Joachaz, et universa quæ fecit, et fortitudo ejus, hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel ?

9. Dormivitque Joachaz cum patribus suis, et sepelierunt eum in Samaria : regnavitque Joas filius ejus pro eo.

10. Anno trigesimo septimo Joas regis Juda, regnavit Joas filius Joachaz super Israel in Samaria sedecim annis.

¶ 6. On lit irrégulièrement dans l'hébreu יִשְׁמַח, pour נִשְׁמַח, *peccare fecit* ; les rabbins en conviennent.

*Ibid.* Le mot hébreu se peut entendre ou du bois consacré à Astarte, ou de l'idole même de cette divinité. Voyez la *Dissertation sur les divinités phéniciennes*, tom. iv.

¶ 7. Hébr. litt. *Quia non sunt derelicti*, etc. Il y a lieu de présumer que ce ¶ a été transposé, et que sa place est à la suite du ¶ 4.

¶ 10. Ou peut-être *la trente-neuvième*, pour avoir les dix-sept années de Joachaz, qui avoit commencé dans la vingt-troisième. Voyez ce qui a été dit sur cela dans la *Dissertation sur le iv<sup>e</sup> âge du monde*, tom. v.

*Ibid.* Ici dans l'hébreu le roi d'Israël est appelé שְׁמַח, *Johas* ; le roi de Juda, יוֹאָשׁ, *Joas* ; mais cette distinction n'est pas soutenue. Au ¶ précédent, le roi d'Israël se trouve appelé יוֹאָשׁ, *Joas*, et de même dans la suite.

11. Et fecit quod malum est in conspectu Domini : non declinavit ab omnibus peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel, sed in ipsis ambulavit.

12. Reliqua autem sermonum Joas, et universa quæ fecit, et fortitudo ejus, quomodo pugnaverit contra Amasiam regem Juda, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

13. Et dormivit Joas cum patribus suis : Jeroboam autem sedit super solium ejus. Porro Joas sepultus est in Samaria cum regibus Israel.

14. Eliseus autem ægrotabat infirmitate, qua et mortuus est : descenditque ad eum Joas rex Israel, et flebat coram eo, dicebatque : Pater mi, pater mi, currus Israel, et auriga ejus !

15. Et ait illi Eliseus : Affer arcum et sagittas. Cumque attulisset ad eum arcum et sagittas,

16. Dixit ad regem Israel : Pone manum tuam super arcum. Et cum posuisset ille manum suam, superpo-

11. Il fit le mal devant le Seigneur ; il ne se détourna point de tous les péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avoit fait pécher Israël ; mais il y " marcha toujours.

12. Le reste des actions de Joas, tout ce qu'il a fait, son courage, et la manière dont il combattit contre Amasias, roi de Juda, *qu'il vainquit et fit prisonnier*, " tout cela est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

13. Et Joas s'endormit avec ses pères ; et Jéroboam *son fils* monta sur le trône, après que Joas eut été enseveli dans Samarie avec les rois d'Israël.

14. Or voici comment Joas fut le *sauveur d'Israël*, et le *délivra des mains d'Hazaël, roi de Syrie*. Elisée étoit malade de la maladie dont il mourut ; et Joas, roi d'Israël, vint le voir ; et il pleuroit devant lui, en disant : Mon père, mon père, vous êtes le char d'Israël, " et celui qui le conduit.

15. Elisée lui dit : Apportez-moi un arc et des flèches. Et le roi d'Israël lui ayant apporté un arc et des flèches,

16. Elisée lui dit : Mettez votre main sur cet arc. Et ayant mis les mains sur l'arc, Elisée mit ses mains sur celles du roi,

✧ 11. On lit dans l'hébreu, מן, in ea, pour םן. in eis.

✧ 12. Voyez au chap. xiv. ✧ 13.

✧ 14. Voyez au chap. 11. ✧ 12.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
859.

17. Et *tui* dit : Ouvrez la fenêtre qui regarde l'orient. Le roi l'ayant ouverte, Elisée lui dit : Jetez une flèche. Et l'ayant jetée, Elisée *tui* dit : C'est la flèche du salut du Seigneur; c'est la flèche du salut contre la Syrie. Vous taillerez en pièces la Syrie à Aphec, " jusqu'à ce que vous l'exterminiez.

18. Il lui dit encore : Prenez des flèches. Le roi en ayant pris, Elisée lui dit : Frappez la terre avec vos flèches. Il la frappa trois fois, et il s'arrêta.

19. Et l'homme de Dieu se mit en colère contre lui, et lui dit : Si vous eussiez frappé la terre, cinq, ou six, ou sept fois, vous eussiez battu la Syrie jusqu'à l'exterminer entièrement; mais maintenant vous ne la battriez que trois fois.

20. Elisée mourut donc, et fut enseveli. Cette même année il vint des voleurs" de Moab sur les terres d'Israël.

21. Et il arriva que quelques-uns" enterrant un homme, virent ces voleurs, et jetèrent le corps mort dans le sépulcre d'Elisée, et s'en allèrent."

‡ 17. Ville de Syrie.

‡ 20. C'est-à-dire des brigands. On lit dans l'hébreu, בַּמָּשָׁנָה, *venit annus*, peut-être pour כְּבֹרַת שָׁנָה, *veniente anno*, comme l'expriment les Septante; c'est-à-dire, au commencement de l'année.

‡ 21. Au lieu de *Quidam*, on lit dans l'hébreu, אֵין, *ipsi*, peut-être pour הִנֵּה, *ecce*, qui se trouve après, en sorte que l'un peut avoir pris la place de l'autre. C'est-à-dire : *Et factum est, ipsi sepelientes hominem, et ecce viderunt*, au lieu de *Et factum est; ecce sepelientas hominum, et ipsi viderunt*, etc.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, וַיֵּלֶךְ, *et abiit*, pour וַיֵּלְכוּ, *et abierunt*.

suit Eliseus manus suas manibus regis,

17. Et ait : Aperi fenestram orientalem. Cumque aperuisset, dixit Eliseus, Jace sagittam. Et jecit. Et ait Eliseus : Sagitta salutis Domini, et sagitta salutis contra Syriam : percutiesque Syriam in Aphec, donec consumas eum.

18. Et ait : Tolle sagittas. Qui cum tulisset, rursum dixit ei : Percute jaculo terram. Et cum percussisset tribus vicibus, et stetit,

19. Iratus est vir Dei contra eum, et ait : Si percussisses quinque, aut sexies, sive septies, percussisses Syriam usque ad consumptionem : nunc autem tribus vicibus percuties eam.

20. Mortuus est ergo Eliseus, et sepelierunt eum. Latrunculi autem de Moab venerunt in terram in ipso anno.

21. Quidam autem sepelientes hominem, viderunt latrunculos, et projecerunt cadaver

Eccli. XLVIII.  
14.

in sepulchro Elisei. Quod cum tetigisset ossa Elisei, revixit homo, et stetit super pedes suos.

22. Igitur Hazael rex Syriæ afflixit Israel cunctis diebus Joachaz :

23. Et misertus est Dominus eorum, et reversus est ad eos propter pactum suum, quod habebat cum Abraham, et Isaac, et Jacob : et noluit disperdere eos, neque projicere penitus usque in præsens tempus.

24. Mortuus est autem Hazael rex Syriæ, et regnavit Benadad filius ejus pro eo.

25. Porro Joas filius Joachaz tulit urbes de manu Benadad filii Hazael, quas tulerat de manu Joachaz patris sui jure prælii : tribus vicibus percussit eum Joas, et reddidit civitates Israel.

Le corps ayant touché les os d'Elisée, cet homme ressuscita, et se leva sur ses pieds.

22. Après donc qu'Hazaël, roi de Syrie, eut affligé Israël pendant tout le règne de Joachaz,

23. Le Seigneur eut pitié d'eux sous le règne de Joas son fils, et il revint à eux à cause de l'alliance qu'il avoit faite avec Abraham, Isaac et Jacob; et il ne voulut pas les perdre, ni les rejeter entièrement jusqu'à ce temps-ci.

24. Après cela Hazaël, roi de Syrie, mourut, et Bénadad son fils régna en sa place.

25. Mais Joas, fils de Joachaz, reprit d'entre les mains de Bénadad, fils d'Hazaël, les villes qu'Hazaël avoit prises à son père par droit de la guerre : Joas le battit trois fois; et il rendit à Israël les villes qui lui avoient été prises.

Avant l'ère chr. vulg. 839.

## CHAPITRE XIV.

Amasias fait mourir les meurtriers de son père; il bat les Iduméens, et il est vaincu par Joas, roi d'Israël. Mort de Joas. Jéroboam lui succède. Amasias est mis à mort par les siens. Azarias règne après lui. Mort de Jéroboam. Zécharias règne en sa place.

### II. Paratipomènes, XXV.

1. In anno secundo Joas filii Joachaz regis

1. La seconde année du règne de Joas, fils de Joachaz, roi d'Israël,

838.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
838.

Amasias, fils de Joas, roi de Juda, commença son règne.

2. Il avoit vingt-cinq ans lorsqu'il commença de régner; et il en régna vingt-neuf dans Jérusalem; sa mère étoit de Jérusalem, et s'appeloit Joadan."

3. Il fit ce qui étoit juste devant le Seigneur, mais non comme David son père. Il se conduisit en tout comme Joas son père s'étoit conduit *au commencement de son règne, et on ne put lui rien reprocher alors,*

4. Sinon qu'il n'ôta point les hauts lieux consacrés au Seigneur; car le peuple y sacrifioit encore, et y brûloit de l'encens.

5. Lorsqu'il eut affermi son règne, il fit mourir ceux de ses officiers qui avoient tué le roi son père;

6. Mais il ne fit point mourir les enfans de ces meurtriers, selon ce qui est écrit au livre de la loi de Moïse, et selon cette ordonnance du Seigneur: Les pères ne mourront point " pour les fils, et les fils ne mourront point " pour les pères; mais chacun mourra pour son péché.

7. Ce fut lui qui battit dix mille Iduméens dans la vallée des Salines," et qui prit d'assaut une forteresse

Israel, regnavit Amasias filius Joas regis Juda.

2. Viginti quinque annorum erat cum regnare cœpisset: viginti autem et novem annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Joadan, de Jerusalem.

3. Et fecit rectum coram Domino, verumtamen non ut David pater ejus. Juxta omnia quæ fecit Joas pater suus, fecit,

4. Nisi hoc tantum, quod excelsa non abstulit: adhuc enim populus immolabat, et adolebat incensum in excelsis.

5. Cumque obtinisset regnum, percussit servos suos, qui interfecerant regem patrem suum:

6. Filios autem eorum qui occiderant, non occidit, juxta quod scriptum est in libro legis Moysi, sicut præcepit Dominus, dicens: Non morientur patres pro filiis, neque filii morientur pro patribus: sed unusquisque in peccato suo morietur.

7. Ipse percussit Edom in valle Salinarum decem millia, et ap-

ψ 2. On lit dans l'hébreu, *Joadin*. Mais dans le texte parallèle, 2. *Par.* xxv., on trouve *Joadan*; et les rabbins préfèrent cette leçon.

ψ 6. Hébr. litt. *Non occidentur*, ne seront point mis à mort. La Vulgate l'exprime ainsi dans le texte parallèle, 2. *Par.* xxv. 4. et dans la loi de Moïse, *Deut.* xxiv. 16.

ψ 7. D. Calmet croit que cette vallée étoit dans l'Idumée orientale. 2. *Reg.* viii. 13.

prehendit petram in prælio, vocavitque nomen ejus Jectehel, usque in præsentem diem.

8. Tunc misit Amasias nuntios ad Joas filium Joachas, filii Jehu regis Israel, dicens: Veni, et videamus nos.

9. Remisitque Joas rex Israel ad Amasiam regem Juda, dicens: Carduus Libani misit ad cedrum quæ est in Libano, dicens: Da filiam tuam filio meo uxorem. Transieruntque bestię saltus quæ sunt in Libano, et conculcaverunt carduum.

10. Percutiens inva-  
luisti super Edom, et sublevavit te cor tuum: contentus esto gloria, et sede in domo tua: quare provocas malum, ut cadas tu et Judas tecum?

11. Et non acquievit Amasias: ascenditque Joas rex Israel, et viderunt se, ipse et Amasias rex Juda, in Bethsames oppido Judæ.

12. Percussusque est Juda coram Israel, et fugerunt unusquisque in tabernacula sua.

✧ 10. Hébr. litt. *gloriare*, הַכְּבִיד. Le texte parallèle dit להַכְּבִיד, *gloriando*: Votre cœur vous a élevé en vous glorifiant, vous vous êtes glorifié dans votre cœur. 2. Par. xxv. 19.

✧ 12. On lit dans l'hébreu, לַאֲזוּלָיו, in tabernaculum suum, pour לַאֲזוּלָיו, in tabernacula sua.

qu'il appela Jectéhel, nom qu'elle porte encore aujourd'hui, montrant, par ce nom qui signifie l'Obéissance au Seigneur, que cette conquête étoit le fruit de son obéissance à Dieu.

8. Alors Amasias enflé de sa victoire, envoya des ambassadeurs vers Joas, fils de Joachaz, fils de Jéhu, roi d'Israël, et lui fit dire: Venez, et voyons-nous l'un l'autre les armes à la main.

9. Joas, roi d'Israël, renvoya cette réponse à Amasias, roi de Juda: Le chardon du Liban envoya vers le cèdre qui est au Liban, et lui fit dire: Donnez-moi votre fille, afin que mon fils l'épouse. Mais les bêtes de la forêt du Liban passèrent et foulèrent aux pieds le chardon, étant choquées de sa vanité.

10. Parce que vous avez eu de l'avantage sur les Iduméens, et que vous les avez battus, votre cœur s'est élevé d'orgueil; soyez content de votre gloire, et demeurez en repos dans votre maison. Pourquoi cherchez-vous votre malheur, pour périr vous-même, et faire périr Juda avec vous?

11. Mais Amasias ne voulut point écouter cette remontrance; et Joas, roi d'Israël, marcha contre lui. Ils se virent donc, Amasias, roi de Juda et lui, près de Bethsames qui est une ville de Juda.

12. L'armée de Juda fut taillée en pièces par celle d'Israël, et chacun s'enfuit chez soi.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
826.

13. Et Joas, roi d'Israël, prit dans le combat de Bethsamès, Amasias, roi de Juda, fils de Joas, fils d'Ochozias, et l'emmena " à Jérusalem; il fit une brèche à la muraille de Jérusalem de quatre cents coudées de long, depuis la porte d'Ephraïm jusqu'à la porte de l'angle. "

14. Il emporta tout l'or et l'argent, et tous les vases, qui se trouvèrent dans la maison du Seigneur et dans tous les trésors de la maison " du roi; il prit des otages, et retourna à Samarie.

15. Le reste des actions de Joas, et le courage avec lequel il combattit contre Amasias, roi de Juda, sont écrits au livre des annales des rois d'Israël.

824.

16. Joas s'endormit enfin avec ses pères, et fut enseveli à Samarie avec les rois d'Israël; et Jéroboam son fils régna en sa place.

17. Mais Amasias, fils de Joas, roi de Juda, régna encore quinze ans après la mort de Joas, fils de Joachaz, roi d'Israël.

13. Amasiam vero regem Juda, filium Joas filii Ochozias, cepit Joas rex Israel in Bethsames, et adduxit eum in Jerusalem: et interrupit murum Jerusalem, a porta Ephraim usque ad portam anguli, quadringentis cubitis.

14. Tulitque omne aurum et argentum, et universa vasa, quæ inventa sunt in domo Domini, et in thesauris regis, et obsides, et reversus est in Samariam.

15. Reliqua autem verborum Joas quæ fecit, et fortitudo ejus qua pugnavit contra Amasiam regem Juda, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

16. Dormivitque Joas cum patribus suis, et sepultus est in Samaria cum regibus Israel: et regnavit Jeroboam filius ejus pro eo.

17. Vixit autem Amasias filius Joas, rex Juda, postquam mortuus est Joas filius Joachaz regis Israel, quindecim annis.

‡ 13. On lit dans l'hébreu, וַיִּבְנֶה, Et œdificavit; les rabbins voudroient qu'on lût וַיָּבֵא, Et venit. La Vulgate suppose וַיִּבְנֶה, Et adduxit eum, comme en effet on le lit dans le texte parallèle. 2. Par. xxv. 23.

‡ Ibid. On lit dans l'hébreu, בַּשַּׁעַר, in porta, pour אֶת־הַשַּׁעַר, a porta, qu'on lit aussi dans le texte parallèle. Voyez le plan de Jérusalem joint à ces deux livres dans ce volume.

‡ 14. Le mot domus est dans l'hébreu. Au lieu de et in thesauris, le texte parallèle dit: et thesauros.

18. Reliqua autem sermonum Amasiae, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda?

19. Factaque est, contra eum conjuratio in Jerusalem: at ille fugit in Lachis. Miseruntque post eum in Lachis, et interfecerunt eum ibi.

20. Et asportaverunt in equis, sepultusque est in Jerusalem cum patribus suis in civitate David.

18. Le reste des actions d'Amasias est écrit au livre des annales des rois de Juda.

19. Il se fit contre lui à Jérusalem une conjuration qui l'obligea de s'enfuir à Lachis; mais ils envoyèrent après lui à Lachis, et ils le tuèrent en ce même lieu.

20. Ils transportèrent son corps sur des chevaux, et il fut enseveli à Jérusalem avec ses pères dans la ville de David.

Avant Père  
chr. vulg.  
824.

## II. Paratipomènes, XXVI. 1. et 2.

21. Tulit autem universus populus Judæ Azariam annos natum sedecim, et constituerunt eum regem pro patre ejus Amasia.

22. Ipse ædificavit Elath, et restituit eam Judæ, postquam dormivit rex cum patribus suis.

23. Anno quintodecimo Amasiae filii Joas regis Juda, regnavit Jeroboam filius Joas regis Israel in Samaria, quadraginta et uno anno.

24. Et fecit quod

21. Tout le peuple de Juda prit ensuite Azarias, "agé de seize ans, et il fut établi roi en la place de son père Amasias.

22. Ce fut lui qui bâtit Elath, "l'ayant reconquise pour Juda, après que le roi se fut endormi avec ses pères.

23. La quinzième année du règne d'Amasias, fils de Joas, roi de Juda, Jéroboam, fils de Joas, roi d'Israël, commença de régner à Samarie; et y régna quarante-un, ou même cinquante-un ans."

24. Il fit le mal devant le Seigneur;

‡ 19. Ville de la tribu de Juda.

‡ 21. Ou Ozias. *Infr.* xv. 1. En hébreu il a été facile de confondre עזריה ou עזריהו, *Azarias*, avec עוזיא, *Ozias*. On ne sauroit dire si c'est méprise de copiste, ou si c'est qu'en effet ce prince a eu ces deux noms. En hébreu, *Azarias* signifie le secours de Dieu; et *Ozias*, la force de Dieu.

‡ 22. Ville d'Idumée.

‡ 23. La suite donne lieu de présumer qu'il faudroit lire, *cinquante-un ans*. Voyez ce qui est dit sur cela dans la *Dissertation sur le 14<sup>e</sup> âge*, tome v.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
810.

il ne se retira point de tous les péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avoit fait pécher Israël.

25. Il rétablit les limites du royaume d'Israël telles qu'elles avoient été sous le règne de Jéroboam premier. Il reconquit tout ce qui étoit depuis l'entrée d'Emath jusqu'à la mer du désert, " selon la parole que le Seigneur Dieu d'Israël avoit prononcée par son serviteur Jonas, " fils d'Amathi, prophète, qui étoit de Geth, qui est en Opher, dans la tribu de Zabulon ;

Jon. 1.1.

26. Car le Seigneur vit l'affliction d'Israël, qui étoit venue à son comble ; " il vit qu'ils étoient tous consumés, jusqu'à ceux qui étoient renfermés dans la prison, et jusqu'aux derniers du peuple, " sans qu'il y eût personne qui secourût Israël.

27. Le Seigneur ne voulut donc pas effacer le nom d'Israël de dessous le ciel ; mais il les sauva par la main de Jéroboam, fils de Joas.

28. Le reste des actions de Jéroboam, tout ce qu'il a fait, le courage avec lequel il combattit, comment il reconquit pour Israël Damas et Emath, qui avoient été à Juda, et dont les Syriens s'étoient emparés, " tout cela est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

‡ 25. C'est-à-dire, la mer Morte.

*Ibid.* C'est celui dont nous avons les prophéties.

‡ 26. Ou, selon la version syriaque, que l'affliction d'Israël étoit extrême.

*Ibid.* Hébr. autr. depuis ceux qui étoient renfermés et à couvert, jusqu'à ceux qui avoient été laissés et abandonnés.

‡ 28. Au lieu de *Judæ in Israel*, l'interprète syrien a lu simplement *Israëli*. On a pu facilement confondre *בְּיִשְׂרָאֵל*, in *Israel*, avec *יִשְׂרָאֵל*, *Israëli*. Le mot *Judæ* paroît ici entièrement étranger ; il a pu venir d'une méprise de copiste.

malum est coram Domino : non recessit ab omnibus peccatis Jéroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

25. Ipse restituit terminos Israel, ab introitu Emath, usque ad mare solitudinis, juxta sermonem Domini Dei Israel, quem locutus est per servum suum Jonam filium Amathi, prophetam, qui erat de Geth, quæ est in Opher.

26. Vidit enim Dominus afflictionem Israel amarâ nimis, et quod consumpti essent usque ad clausos carcere, et extremos, et non esset qui auxiliaretur Israeli.

27. Nec locutus est Dominus ut deleret nomen Israel de sub cælo, sed salvavit eos in manu Jéroboam filii Joas.

28. Reliqua autem sermonum Jéroboam, et universa quæ fecit, et fortitudo ejus quæ præliatus est, et quomodo restituit Damascus et Emath Judæ in Israel, nonne hæc

scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel ?

29. Dormivitque Jeroboam cum patribus suis regibus Israel, et regnavit Zacharias filius ejus pro eo.

29. Jéroboam s'endormit avec les rois d'Israël ses pères; et Zacharias son fils régna en sa place.

Avant l'ère chr. vulg. 810.

## CHAPITRE XV.

Azarias, roi de Juda, est frappé de lèpre; Joatham gouverne en sa place. Zacharias, roi d'Israël, est tué par Sellum, qui s'empare du trône. Manahem succède à Sellum, et a pour successeur Phacécia, et après lui, Phacéc. Théglathphalasar transporte en Syrie une grande partie des Israélites. Osée succède à Phacéc, et Achaz à Joathan, roi de Juda.

### II. Paralipomènes, XXVI. 3. et suiv.

1. ANNO vigesimo septimo Jeroboam regis Israel, regnavit Azarias filius Amasie regis Juda.

2. Sedecim annorum erat cum regnare cœpisset, et quinquaginta duobus annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Jechelia, de Jerusalem.

3. Fecitque quod erat placitum coram Domino, juxta omnia quæ fecit Amasias pater ejus.

4. Verumtamen excelsa non est demolitus: adhuc populus

1. La vingt-septième année du règne de Jéroboam, roi d'Israël, Azarias, qui se nommoit aussi Ozias, fils d'Amasias, roi de Juda, commença de régner.

2. Il n'avoit que seize ans lorsque son règne commença; et il régna cinquante-deux ans dans Jérusalem. Sa mère étoit de Jérusalem, et s'appeloit Jéchelia.

3. Il fit ce qui étoit agréable au Seigneur, et se conduisit en tout ce qui regardoit le culte de Dieu comme Amasias son père.

4. Il ne détruisit pas néanmoins les hauts lieux consacrés au Seigneur; car le peuple y sacrifioit en-

¶ 1. Ou plutôt, c'est vraisemblablement une faute de copiste pour la quinzième, selon ce qu'on vient de lire au chap. précédent, ¶ 17. qu'Amasias régna quinze ans après la mort de Joas, c'est-à-dire, quinze ans avec Jéroboam, fils de Joas. Voyez ce qui a été dit sur cela dans la Dissertation sur le 14<sup>e</sup> âge du monde, tom. 7.

Ibid. Il est nommé ainsi au 11<sup>e</sup> livre des Paralipomènes, xxvi. 1. et suivans, et dans la suite même de ce chapitre.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
810.

core, et brûloit de l'encens, contre l'ordonnance de la loi.

5. Mais le Seigneur frappa ce roi, parce qu'il entreprit d'exercer les fonctions du sacerdoce; et il demeura lépreux jusqu'au jour de sa mort; il vivoit à part dans une maison écartée; cependant Joathan, fils du roi, étoit grand maître du palais, et jugeoit le peuple.

6. Le reste des actions d'Azarias, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des rois de Juda.

7. Et Azarias s'endormit avec ses pères; il fut enseveli avec ses ancêtres dans la ville de David; et Joathan son fils régna en sa place.

773.

8. La trente-huitième année du règne d'Azarias, roi de Juda, Zacharias, fils de Jéroboam, régna dans Israël à Samarie pendant six mois.

9. Il fit le mal devant le Seigneur, comme avoient fait ses pères, et il ne se retira point des péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avoit fait pécher Israël. Aussi fut-il le dernier de la race de Jéhu qui régna sur Israël;

10. Car Sellum, fils de Jabès,

¶ 5. Voyez au n° livre des Paralipomènes, xxvi. 16. et suiv.

¶ 7. Non dans les tombeaux des rois, mais dans le champ où étoient les tombeaux des rois, parce qu'il étoit lépreux. 2. Par. xxvi. 25.

Ibid. Ce prince, nommé Joathan dans la Vulgate, au ¶ 5. et au ¶ 7, est nommé dans l'hébreu, Joatham; et la Vulgate même le nomme ainsi à la fin du chapitre, ¶ 30. et suiv.

¶ 10. On lit dans l'hébreu; שֵׁלֹם, pour שֵׁלֹם, Sellum, comme on le lit au ¶ 13.

sacrificabat, et adolebat incensum in excelsis.

5. Percussit autem Dominus regem, et fuit leprosus usque in diem mortis suæ, et habitabat in domo libera seorsum: Joathan vero filius regis gubernabat palatium, et judicabat populum terræ.

6. Reilqua autem sermonum Azariæ, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda?

7. Et dormivit Azarias cum patribus suis: sepelieruntque eum cum majoribus suis in civitate David, et regnavit Joathan filius ejus pro eo.

8. Anno trigesimo octavo Azariæ regis Juda, regnavit Zacharias filius Jeroboam super Israel in Samaria sex mensibus.

9. Et fecit quod malum est coram Domino, sicut fecerant patres ejus: non recessit a peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

10. Conjuravit au-

tem contra eum Sellum filius Jabes : percussitque eum palam , et interfecit, regnavitque pro eo.

11. Reliqua autem verborum Zachariæ, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

12. Iste est sermo Domini quem locutus est ad Jehu, dicens : Filii tui usque ad quartam generationem sedebunt super thronum Israel. Factumque est ita.

13. Sellum filius Jabes regnavit trigesimo nono anno Azariæ regis Juda : regnavit autem uno mense in Samaria.

14. Et ascendit Manahem filius Gadi de Thersa, venitque in Samariam, et percussit Sellum filium Jabes in Samaria, et interfecit eum, regnavitque pro eo.

15. Reliqua autem verborum Sellum, et conjuratio ejus, per quam tetendit insidias, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

16. Tunc percussit Manahem Thapsam, et omnes qui erant in ea, et terminos ejus de Thersa, noluerant

fit une conjuration contre lui : il l'attaqua, et le tua publiquement; et il régna en sa place.

11. Le reste des actions de Zacharias est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

12. Ainsi fut accompli ce que le Seigneur avoit dit à Jehu : Vos enfans seront assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération seulement. Et c'est ce qui arriva.

13. La trente-neuvième année du règne d'Azarias, roi de Juda, Sellum, fils de Jabès, commença de régner sur Israël; et il régna un mois seulement à Samarie;

14. Car Manahem, fils de Gadi, général des troupes de Zacharie, ayant appris qu'il avoit été tué, vint de Thersa à Samarie, pour venger sa mort. Il attaqua Sellum, fils de Jabès, le tua dans la même ville, et régna en sa place.

15. Le reste des actions de Sellum, et la conspiration qu'il fit pour surprendre le roi, sont écrits au livre des annales des rois d'Israël.

16. En ce même temps, Manahem prit la ville de Thapsa, tua tout ce qui étoit dedans, et en ruina tout le territoire jusqu'aux confins de Thersa, parce que les habitans n'avoient

Avant l'ère chr. vulg. 773.

Sup. x. 30.

772.

ψ 14. Ancienne capitale du royaume d'Israël.

ψ 16. Voisine de Thersa.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
772.

pas voulu lui ouvrir *les portes* ; il tua toutes les femmes grosses, et leur fendit le ventre."

17. La trente-neuvième année *du règne* d'Azarias, roi de Juda, Manahem, fils de Gadi, commença de régner sur Israël à Samarie, et y régna dix ans."

18. Il fit le mal devant le Seigneur, et il ne se retira point des péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avoit fait pécher Israël pendant tout son règne."

19. Phul, " roi des Assyriens, étant venu dans la terre d'Israël à la prière de Manahem, ce prince lui donna mille talens d'argent, " afin qu'il le secourût, et qu'il affermît son règne.

20. Manahem leva " cet argent dans Israël sur toutes les personnes puissantes et riches, pour le donner au roi des Assyriens; et il les taxa à cinquante sicles " d'argent par tête: le roi d'Assyrie s'en retourna aussitôt, et ne demeura point dans le pays.

enim aperire ei : et interfecit omnes prægnantes ejus, et scidit eas.

17. Anno trigesimo nono Azariæ regis Juda, regnavit Manahem filius Gadi super Israel decem annis in Samaria.

18. Fecitque quod erat malum coram Domino : non recessit a peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel cunctis diebus ejus.

19. Veniebat Phul rex Assyriorum in terram, et dabat Manahem Phul mille talenta argenti, ut esset ei in auxilium, et firmaret regnum ejus.

20. Indixitque Manahem argentum super Israel eunctis potentibus et divitibus, ut daret regi Assyriorum, quinquaginta sicles argenti per singulos : reversusque est rex Assyriorum, et non est moratus in terra.

‡ 16. Hébr. litt. *Et percussit omnes, prægnantes ejus scidit*, vraisemblablement pour, *Et percussit eum, et omnes prægnantes ejus scidit*.

‡ 17. Ou peut-être, onze ans; car au ‡ 23., on verra que son fils ne lui succéda que dans la cinquantième année d'Azarias. Voyez ce qui a été dit sur cela dans la *Dissertation sur le 14<sup>e</sup> âge*, tom. v.

‡ 18. Autr. et pendant tout son règne, il ne se retira point, etc.

‡ 19. Apparemment père de Sardanapal, ou Sardanapal même. Voyez le *prépis de l'histoire profane d'Orient*, à la suite de l'Ecclésiastique, tom. xii.

*Ibid.* C'est-à-dire, environ cinq millions.

‡ 20. On lit dans l'hébreu, *NY*, par *sado*, au sens de *et extra fecit*, pour *NY*, par *sin*, signifiant *et levavit*.

*Ibid.* C'est-à-dire un peu plus de quatre-vingts livres.

21. Reliqua autem sermonum Manahem, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

22. Et dormivit Manahem cum patribus suis: regnavitque Phaceia filius ejus pro eo.

23. Anno quinquagesimo Azariæ regis Juda, regnavit Phaceia filius Manahem super Israel in Samaria bienio.

24. Et fecit quod erat malum coram Domino: non recessit a peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

25. Conjuravit autem adversus eum Phacee filius Romeliæ, dux ejus, et percussit eum in Samaria in turre domus regiæ, juxta Argob, et juxta Arie, et cum eo quinquaginta viros de filiis Galaaditarum, et interfecit eum, regnavitque pro eo.

26. Reliqua autem sermonum Phaceia, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel?

27. Anno quinquagesimo secundo Aza-

21. Le reste des actions de Manahem, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

22. Manahem s'endormit avec ses pères; et Phacéia son fils régna en sa place.

23. La cinquantième année *du règne* d'Azarias, roi de Juda, Phacéia, fils de Manahem, commença de régner sur Israël à Samarie, et y régna deux ans.

24. Il fit le mal devant le Seigneur, et ne se retira point des péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avoit fait pécher Israël.

25. Phacée, fils de Romélie, général de ses troupes, " fit une conspiration contre lui; il l'attaqua à Samarie dans la tour de la maison royale, près d'Argob et d'Arië, " et cinquante hommes des Galaadites qui étoient avec lui; et il le tua, et régna en sa place.

26. Le reste des actions de Phacéia, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des rois d'Israël.

27. La cinquante-deuxième année *du règne* d'Azarias, roi de Juda,

Avant Père  
chr. vulg.  
772.

761.

759.

✧ 25. Hébr. l'un de ses trois premiers officiers.

*Ibid.* Selon l'hébreu, Argob et Arié peuvent se prendre pour le nom de deux officiers qui étoient à la tête de ces cinquante hommes de Galaad, et qui accompagnoient Phacée, ou peut-être qui étoient auprès de Phacéia.

Avant l'ère  
abr. vulg.  
759.

Phacée, fils de Romélie, régna dans Israël à Samarie pendant vingt ans. "

28. Il fit le mal devant le Seigneur, et ne se retira point des péchés de Jéroboam, fils de Nabat, qui avoit fait pécher Israël.

29. Pendant le règne de Phacée, roi d'Israël, Théglathphalasar, " roi des Assyriens, vint en Israël, et prit Aion et Abel-Maison de Maacha, et Janoé, Cedès, Asor, " Galaad, la Galilée et tout le pays de Nephthali, et en transporta tous les habitans en Assyrie.

30. Mais Osée, fils d'Ela, fit une conspiration contre Phacée, fils de Romélie, pour le surprendre. Il l'attaqua, le tua, et régna en sa place la vingtième année du règne de Joatham, fils d'Ozias. "

31. Le reste des actions de Phacée, et tout ce qu'il a fait, est écrit au

riæ regis Juda, regnavit Phacee filius Romeliæ super Israel in Samaria viginti annis.

28. Et fecit quod erat malum coram Domino : non recessit a peccatis Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

29. In diebus Phacee regis Israel venit Theglathphalasar rex Assur, et cepit Aion, et Abel-Domum Maacha, et Janoe; et Cedès, et Asor, et Galaad, et Galilæam, et universam terram Nephthali : et transtulit eos in Assyrios.

30. Conjuravit autem, et tetendit insidias Osee filius Ela contra Phacee filium Romeliæ, et percussit eum, et interfecit : regnavitque pro eo vigesimo anno Joatham filii Oziaë.

31. Reliqua autem sermonum Phacee, et

¶ 27. La suite donne lieu de présumer qu'il en régna trente, puisque Osée ne lui succéda que dans la douzième, ou même quatorzième année d'Achaz, fils de Joatham, et petit-fils d'Azarias. Voyez ce qui a été dit sur cela dans la *Dissertation sur le 14<sup>e</sup> âge du monde*, tom. v.

¶ 29. Le même que Ninus le jeune. Voyez l'*abrégé de l'histoire profane*, à la suite de l'*Ecclésiastique*, tom. xii.

*Ibid.* Villes septentrionales de la Terre-Sainte.

¶ 30. Il ne seroit pas facile de concilier cette date avec celle du chapitre xvii. § 1., où il est dit qu'Osée commença de régner dans la douzième année d'Achaz, fils de Joatham; et d'ailleurs au § 33. on va voir que Joatham ne régna que seize ans. Il y a lieu de présumer que cette date appartient au § précédent, et qu'au lieu de la vingtième, il faudroit y lire la dixième; ce qui se rapporteroit à l'expédition de Theglathphalasar, qui est marquée au § précédent, et qui ne doit pas être confondue avec celle dont il sera parlé dans le chap. suiv. Voyez sur cela la *Dissertation sur le 14<sup>e</sup> âge*, tom. v.

universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Israel ?

livre des annales des rois d'Israël.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
759.

## II. Paratipomènes, XXVII.

32. Anno secundo Phacee, filii Romeliæ regis Israel, regnavit Joatham filius Oziaë regis Juda.

33. Viginti quinque annorum erat cum regnare cœpisset, et sedecim annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Jerusa filia Sadoc.

34. Fecitque quod erat placitum coram Domino: juxta omnia quæ fecerat Ozias pater suus, operatus est.

35. Verumtamen excelsa non abstulit: adhuc populus immolabat, et adolebat incensum in excelsis: ipse ædificavit portam domus Domini sublimissimam.

36. Reliqua autem sermonum Joatham, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda ?

37. In diebus illis cœpit Dominus mittere in Judam, Rasin regem Syriæ et Phacee filium Romeliæ.

38. Et dormivit Joatham

32. La seconde année du règne de Phacée, fils de Romélie, roi d'Israël, Joatham, fils d'Ozias, roi de Juda, commença de régner.

33. Il avoit vingt-cinq ans lorsque son règne commença; et il régna dans Jérusalem pendant seize ans. Sa mère s'appeloit Jérusa, et étoit fille de Sadoc.

34. Il fit ce qui étoit agréable au Seigneur, et se conduisit en tout comme avoit fait Ozias son père.

35. Il ne détruisit pas néanmoins les hauts lieux; car le peuple y sacrifioit encore, et y brûloit de l'encens. Ce fut lui qui bâtit la plus haute porte " de la maison du Seigneur.

36. Le reste des actions de Joatham, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des rois de Juda.

37. En ce même temps le Seigneur commença d'envoyer en Juda, Rasin, roi de Syrie, et Phacée, fils de Romélie.

38. Joatham s'endormit avec ses pères; il fut enseveli avec eux

† 35. On croit que c'est la porte orientale.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
758.

dans la ville de David son père; et Achaz son fils régna en sa place.

cum patribus suis ,  
sepultusque est cum  
eis in civitate David  
patris sui , et regnavit  
Achaz filius ejus pro eo.

## CHAPITRE XVI.

Achaz se livre au culte des idoles. Il est assiégé dans Jérusalem par Rasin et par Phacée. Il appelle à son secours Théglatphalasar. Il fait dresser dans le temple un autel conforme à celui de Damas. Il meurt, et Ezéchias lui succède.

### II. Paratipomènes, XXVIII.

743.

1. LA dix-septième année du règne de Phacée, fils de Romélie, Achaz, fils de Joatham, roi de Juda, monta sur le trône.

2. Il avoit vingt-cinq ans<sup>1</sup> lorsqu'il commença de régner; et il régna seize ans à Jérusalem. Il ne fit point ce qui étoit agréable au Seigneur son Dieu, comme David son père.

3. Il marcha dans la voie des rois d'Israël, et consacra même son fils aux idoles, le faisant passer par le feu, suivant l'idolâtrie des nations que le Seigneur avoit détruites à l'entrée des enfans d'Israël dans la Palestine.

4. Il immoloit aussi des victimes, et offroit de l'encens sur les hauts lieux; sur les collines et sous tous les arbres chargés de feuillages.

1. ANNO decimo septimo Phacee filii Romeliæ, regnavit Achaz filius Joatham regis Juda.

2. Viginti annorum erat Achaz cum regnace cœpisset, et se decim annis regnavit in Jerusalem: non fecit quod erat placitum in conspectu Domini Dei sui, sicut David pater ejus.

3. Sed ambulavit in via regum Israel: insuper et filium suum consecravit, transfereus per ignem secundum idola gentium quas dissipavit Dominus coram filiis Israel.

4. Immolabat quoque victimas, et adolebat incensum in excelsis, et in collibus,

† 2. Les Septante ont lu *vingt-cinq* au 11<sup>e</sup> livre des Paralipomènes, chap. xxviii. † 1. La suite le suppose; car au chap. xviii. de ce 14<sup>e</sup> livre, † 2., on verra qu'à la mort d'Achaz, Ezéchias son fils avoit déjà vingt-cinq ans. Voyez la *Dissertation sur le 14<sup>e</sup> âge du monde*, tom. v.

† 3. Voyez la *Dissertation sur Moloch*, à la tête du Lévitique, tom. xi.

et sub omni ligno frondoso.

5. Tunc ascendit Rasin rex Syriæ, et Phacee filius Romeliæ rex Israel, in Jerusalem ad præliandum: cumque obsiderent Achaz, non valuerunt superare eum.

6. In tempore illo restituit Rasin rex Syriæ Ailam Syriæ, et eiecit Judæos de Aila: et Idumæi venerunt in Ailam, et habitaverunt ibi usque in diem hanc.

7. Misit autem Achaz nuntios ad Theglathphalasar regem Assyriorum, dicens: Servus tuus et filius tuus ego sum: ascende, et salvum me fac de manu regis Syriæ, et de manu regis Israel, qui consurrexerunt adversum me.

8. Et cum collegisset argentum et aurum, quod inveniri potuit in domo Domini, et in thesauris regis, misit regi Assyriorum munera.

9. Qui et acquievit voluntati ejus: ascendit enim rex Assyriorum in Damascum, et

5. Alors Rasin, roi de Syrie, et Phacée, fils de Romélie, roi d'Israël, s'étant ligüés ensemble, vinrent mettre le siège devant Jérusalem; et tenant Achaz assiégé, ils ne purent néanmoins le vaincre.

6. En ce même temps Rasin, roi de Syrie, reconquit Elam de Syrie, et en chassa les Juifs qui l'avoient prise sur les Iduméens; et l'ayant rendue à ces peuples, les Iduméens vinrent à Elam, et y habitèrent, comme ils y sont encore aujourd'hui.

7. L'année suivante, Rasin et Phacée s'unirent de nouveau pour venir assiéger Jérusalem. Alors Achaz envoya des ambassadeurs à Théglathphalasar, roi des Assyriens, pour lui dire de sa part: Je suis votre serviteur et votre fils; venez me sauver des mains du roi de Syrie, et de celles du roi d'Israël, qui se sont ligüés contre moi.

8. Et ayant ramassé l'argent et l'or qui put se trouver dans la maison du Seigneur et dans les trésors du roi, il en fit des présens au roi des Assyriens.

9. Celui-ci s'étant rendu à ce qu'il désiroit de lui, vint à Damas, ruina la ville, en transféra les habitans à Cyrène, et tua Rasin.

¶ 6. Hébr. Elath de Syrie, ou plutôt d'Idumée. *Edom* qui signifie en hébreu, l'Idumée, et *Aram* qui signifie la Syrie, se confondent aisément en cette langue. Dans la suite de ce même verset, l'hébreu porte de même אַרְוֹמִים, *Syri*, pour אִדּוּמִים, *Idumæi*, comme les rabbins en conviennent, et comme on le lit dans la Vulgate.

¶ 7. On rapporte à cette seconde année les ravages dont il est parlé au 11<sup>e</sup> livre des Paralipomènes, xxviii. 5. et suiv.

¶ 9. Non dans la province de Cyrène près de l'Égypte, mais, selon l'hébreu, à Kir, c'est-à-dire, apparemment sur le fleuve Cyrus qui sort des montagnes de la grande Arménie, et tombe dans la mer Caspienne. Ou plutôt on lit simplement dans l'hébreu, וַיְגַלַּח קִרְחַ, ce que l'on

Avant l'ère chr. vulg.

743.

Isai. vii. 1.

742.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
742.

10. Alors le roi Achaz alla à Damas au-devant de Théglathphalasar, " roi des Assyriens; et ayant vu l'autel qui étoit à Damas, " il envoya au pontife Urie un modèle qui en représentoit exactement tout l'ouvrage.

11. Et le pontife Urie bâtit un autel tout semblable à celui de Damas, selon l'ordre qu'il en avoit reçu du roi Achaz, en attendant que ce roi fût revenu de Damas.

12. Lorsque le roi Achaz fut revenu de Damas, il vit cet autel, et le révéra, et y vint immoler des holocaustes et son sacrifice; "

13. Il y fit des oblations de liqueurs, et y répandit le sang des hosties pacifiques qu'il avoit offertes sur l'autel.

suppose signifier *Et transtulit eam in Kir*; mais comme on ne transfère pas une ville, il y a lieu de soupçonner que ces deux mots signifieroient plutôt, *Et revelavit murum ejus*; il découvrit son mur en détruisant son rempart et son avant-mur.

¶ 10. Ce nom est composé de deux *Theglathphalasar*: le second est diversement écrit: au § 7. פלסר, ici פלאסר; l'un et l'autre peuvent se prononcer, *Phalasar*; mais dans les Paralip. on lit פלנסר, *phalnasar*. On ignore quelle est la vraie leçon.

*Ibid.* Le texte varie de même sur le nom de Damas: au § 9, דמשק, *Damesec*, d'où est venu en latin, *Damascus*; ici דומסק, *Dumeseco*: dans les Paralip. דרמשק, *Darmosec*. La première leçon est celle que l'usage a confirmée.

¶ 12. Hébr. il vit cet autel, il s'en approcha et y monta; il y fit brûler son holocauste et son offrande de farine, etc.

vastavit eam: et transtulit habitatores ejus Cyrenen, Rasin autem interfecit.

10. Perrexitque rex Achaz in occursum Theglathphalasar regi Assyriorum in Damascum, cumque vidisset altare Damasci, misit rex Achaz ad Uriam sacerdotem exemplar ejus, et similitudinem juxta omne opus ejus.

11. Extruxitque Urias sacerdos altare: juxta omnia quæ præceperat rex Achaz de Damasco, ita fecit sacerdos Urias, donec veniret rex Achaz de Damasco.

12. Cumque venisset rex de Damasco, vidit altare, et veneratus est illud: ascenditque et immolavit holocausta, et sacrificium suum,

13. Et libavit libamina, et fudit sanguinem pacificorum quæ obtulerat super altare.

14. Porro altare æreum quod erat coram Domino, transtulit de facie templi, et de loco altaris, et de loco templi. Domini: posuitque illud ex latere altaris ad aquilonem.

15. Præcepit quoque rex Achaz Uriæ sacerdoti, dicens: Super altare majus offer holocaustum matutinum, et sacrificium vespertinum, et holocaustum regis, et sacrificium ejus, et holocaustum universi populi terræ, et sacrificia eorum, et libamina eorum, et omnem sanguinem holocausti, et universum sanguinem victimæ super illud effundes: altare vero æreum erit paratum ad voluntatem meam.

16. Fecit igitur Urias sacerdos juxta omnia quæ præceperat rex Achaz.

17. Tulit autem rex Achaz cælatas bases, et luterem qui erat desuper: et mare deposuit de bobus æreis qui sustentabant illud, et posuit super pavimentum stratum lapide.

14. Il transporta l'autel d'airain que Salomon avoit fait faire, et qui étoit devant le Seigneur, de devant la face du temple, du lieu de l'autel, "et du milieu du temple du Seigneur où il avoit été placé par ce prince; et il le mit à côté de l'autel nouveau qu'il avoit fait faire dans un coin du parvis, vers le septentrion.

15. Le roi Achaz donna aussi cet ordre au pontife Urie: Vous offrirez sur le grand autel que j'ai fait faire l'holocauste du matin et le sacrifice du soir, l'holocauste du roi et son sacrifice, l'holocauste de tout le peuple, leurs sacrifices et leurs oblations de liqueur; et vous répandrez sur cet autel tout le sang des holocaustes et tout le sang des victimes; mais pour ce qui est de l'autel d'airain, je me réserve d'en ordonner à ma volonté.

16. Le pontife Urie exécuta donc, en toutes choses, les ordres que le roi Achaz lui avoit donnés.

17. Le roi Achaz fit ôter les socles ornés de gravures, et les cuves d'airain qui étoient dessus; il fit aussi ôter la mer de dessus les bœufs d'airain qui la portoient, et la mit sur le pavé du temple qui étoit de pierre, la laissant ainsi dans le mépris et hors d'état de servir.

‡ 14. Hébr. d'entre le nouvel autel et le temple du Seigneur.

‡ 15. On lit dans l'hébreu, וַיִּצְוֵהוּ, Et præcepit ei, pour וַיִּצְוֵהוּ, Et præcepit. Les rabbins en conviennent.

‡ 17. Hébr. litt. Et amovit desuper eis et luterem; cette répétition de la conjonction et, est visiblement une faute de copiste.

Avant Père  
chr. vulg.  
742.

18. Il ôta aussi le couvert " du lieu où les prêtres se reposoient le jour du sabbat, " qu'il avoit lui-même bâti " dans le temple ; et , au lieu de l'entrée de dehors par où le roi passoit du palais au temple à la vue du peuple , il en fit une au dedans par où il y entroit secrètement , à cause du roi des Assyriens , auquel il craignoit de déplaire en adorant le Seigneur.

19. Le reste des actions d'Achaz est écrit au livre des annales des rois de Juda.

20. Achaz s'endormoit avec ses pères ; il fut enseveli avec eux dans la ville de David ; " et Ezéchias " son fils régna en sa place.

18. Musach quoque sabbati , quod ædificaverat in templo , et ingressum regis exterius , convertit in templum Domini , propter regem Assyriorum.

19. Reliqua autem verborum Achaz quæ fecit , nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda ?

20. Dormivitque Achaz cum patribus suis , et sepultus est cum eis in civitate David , et regnavit Ezechias filius ejus pro eo.

¶ 18. C'est la signification de *Musach* qui est le terme même de l'hébreu conservé dans la Vulgate.

*Ibid.* D'autres l'entendent de la tribune où le roi se plaçoit le jour du sabbat.

*Ibid.* Hébr. qu'on avoit bâti.

¶ 20. Mais non pas dans les tombeaux des rois. 2. *Par.* xxviii. 27.

*Ibid.* Le nom de ce prince varie dans l'hébreu : ici *Ezechias* ; au chap. xviii. § 1. *Ezechia* ; dans les Paralip. *Jezechias*. Le premier de ces trois noms a prévalu. ●

## CHAPITRE XVII.

Siège de Samarie par Salmanasar. La ville est prise , et les Israélites transportés dans l'Assyrie. Colonies envoyées dans Samarie à la place des Israélites.

750.

1. LA douzième " années du règne d'Achaz , roi de Juda , Osée , fils

1. ANNO duodecimo Achaz regis Juda , reg-

¶ 1. Ou même la quatorzième ; car Achaz régna seize ans ; et au chap. xviii. § 1. on verra qu'Osée n'étoit encore que dans la troisième année de son règne , lorsqu'Ezéchias succéda à son père Achaz. Voyez sur cela la *Dissertation sur le iv<sup>e</sup> âge* , à la tête des deux premiers livres des Rois , tom. v.

navit Osee filius Ela in Samaria super Israel novem annis.

2. Fecitque malum coram Domino, sed non sicut reges Israel qui ante eum fuerant.

3. Contra hunc ascendit Salmanasar rex Assyriorum, et factus est ei Osee servus, reddebatque illi tributa.

4. Cumque deprehendisset rex Assyriorum Osee, quod rebellare nitens misisset nuntios ad Sua regem Ægypti, ne præstaret tributa regi Assyriorum, sicut singulis annis solitus erat, obsedit eum, et vinctum misit in carcerem.

5. Pervagatusque est omnem terram, et ascendens Samariam, obsedit eam tribus annis.

6. Anno autem nono Osee, cepit rex Assyriorum Samariam, et transtulit Israel in Assyrios: posuitque eos in Hala, et in Habor juxta fluvium Gozan, in civitatibus Medorum.

7. Factum est enim, cum peccassent filii Israel Domino Deo

d'Ela, régna sur Israël à Samarie, et son règne dura neuf ans.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, mais non comme les rois d'Israël qui avoient été avant lui; car il souffroit que son peuple allât à Jérusalem y adorer le vrai Dieu; ce que ses prédécesseurs avoient toujours empêché.

3. Cependant Salmanasar, roi des Assyriens, qui avoit succédé à Thégathphalasar, marcha contre lui; et Osée fut asservi à Salmanasar, roi des Assyriens, et lui payoit tribut.

4. Mais le roi des Assyriens ayant découvert qu'Osée pensoit à se révolter contre lui, et que, pour s'affranchir du tribut qu'il lui payoit tous les ans, il avoit envoyé des ambassadeurs à Sua, roi d'Egypte, il l'assiégea; et l'ayant pris, il l'envoya lié en prison. Voici comme la chose se passa:

5. Salmanasar fit d'abord des courses par tout le pays dépendant du royaume d'Israël; et étant venu ensuite à Samarie, il la tint assiégée pendant trois ans.

6. Enfin la neuvième année du règne d'Osée, le roi des Assyriens prit Samarie, et transféra les Israélites au pays des Assyriens, et les fit demeurer dans Hala et dans Habor, villes de Mèdes, près du fleuve de Gozan;

7. Et cela arriva, parce que les enfans d'Israël avoient péché contre le Seigneur leur Dieu qui les avoit

Avant l'ère chr. vulg. 730.

Infr. XVIII. 9.  
Tob. I. 1.

721.  
Infr. XVIII.  
10.

† 6. Le mot *juxta* est omis ou sous-entendu dans l'hébreu. Voyez, dans ce volume, à la suite de ces deux livres, la *Dissertation sur le pays où les dix tribus furent transportées.*

Avant l'ère  
chr. vulg.  
721.

tirés de l'Égypte, et de la puissance de Pharaon, roi d'Égypte, et qu'ils adoroient des dieux étrangers.

8. Ils vivoient selon les coutumes des nations que le Seigneur avoit exterminées à l'entrée des enfans d'Israël, et selon les coutumes *introduites par l'impiété* des rois d'Israël qui avoient imité ces nations.

9. Les enfans d'Israël avoient *donc* offensé " le Seigneur leur Dieu par ces actions criminelles, et s'étoient bâti des hauts lieux dans toutes leurs villes, depuis les tours des gardes *qui servoient de retraite aux troupeaux et aux pasteurs*, jusqu'aux villes fortes.

10. Ils avoient aussi dressé des statues, et planté des bois " sur toutes les hautes collines, et sous tous les arbres chargés de feuillages.

11. Ils brûloient de l'encens sur les autels, comme les nations que le Seigneur avoit exterminées à leur entrée; ils commettoient des actions très-criminelles, par lesquelles ils irritoient le Seigneur;

12. Et ils adoroient des abominations, contre la défense expresse que le Seigneur leur en avoit faite.

13. Le Seigneur avoit souvent fait

suo, qui eduxerat eos de terra Ægypti, de manu Pharaonis regis Ægypti, coluerunt deos alienos.

8. Et ambulaverunt juxta ritum gentium quas consumpserat Dominus in conspectu filiorum Israel, et regum Israel : quia similiter fecerant.

9. Et offenderunt filii Israel verbis non rectis Dominum Deum suum : et ædificaverunt sibi excelsa in cunctis urbibus suis, a turri custodum usque ad civitatem munitam.

10. Feceruntque sibi statuas, et lucos, in omni colle sublimi, et subter omne lignum nemorosum.

11. Et adolebant ibi incensum super aras in morem gentium quas transtulerat Dominus a facie eorum : feceruntque verba pessima irritantes Dominum.

12. Et coluerunt immunditias, de quibus præcepit eis Dominus ne facerent verbum hoc.

13. Et testificatus est

‡ 9. On lit dans l'hébreu, *וְאֵתְּוּרָה*, mot inconnu; peut-être pour *וְאֵתְּוּרָה*, *Et profulerunt filii Israel verba non recta adversus Dominum*, etc. : Les enfans d'Israël proférèrent des paroles criminelles contre le Seigneur, etc.

‡ 10. L'hébreu se peut entendre des bois consacrés à la déesse Astarté, ou même des statues de cette déesse. Voyez la *Dissertation sur les divinités phéniciennes*, tom. IV.

Dominus in Israel et in Juda, per manum omnium prophetarum et videntium, dicens : Revertimini a viis vestris pessimis, et custodite præcepta mea, et cæremonias, juxta omnem legem quam præcepi patribus vestris : et sicut misi ad vos in manu servorum meorum prophetarum.

14. Qui non audierunt, sed induraverunt cervicem suam juxta cervicem patrum suorum, qui noluerunt obedire Domino Deo suo.

15. Et abjecerunt legitima ejus, et pactum quod pepigit cum patribus eorum, et testificationes quibus contestatus est eos : secuti sunt vanitates, et vane egerunt : et secuti sunt gentes quæ erant per circuitum eorum, super quibus præceperat Dominus eis, ut non facerent sicut et illæ faciebant.

16. Et dereliquerunt omnia præcepta Domini Dei sui : feceruntque sibi conflatile duos vitulos et lucos, et adoraverunt universam militiam cæli : servieruntque Baal.

ces protestations dans Israël et dans Juda par tous ses prophètes, et " par les voyans, et il leur avoit dit : Quittez vos voies corrompues, et revenez à moi ; gardez mes préceptes et mes cérémonies, selon toutes les lois que j'ai prescrites à vos pères, et selon que je vous l'ai déclaré par les prophètes mes serviteurs que je vous ai envoyés.

14. Et ils n'avoient pas voulu écouter *le Seigneur*; mais leur tête étoit devenue dure et inflexible comme celle de leurs pères qui n'avoient point voulu obéir au Seigneur leur Dieu.

15. Ils avoient rejeté ses lois, et l'alliance qu'il avoit faite avec leurs pères, aussi-bien que toutes les remontrances qu'il leur avoit fait faire *par ses serviteurs*. Ils avoient couru après les vanités et le mensonge, " et avoient agi vainement, en suivant les nations dont ils étoient environnés, quoique le Seigneur leur eût défendu expressément de faire ce qu'elles faisoient.

16. Ils avoient abandonné toutes les ordonnances du Seigneur leur Dieu; ils s'étoient fait deux veaux de fonte, avoient planté de grands bois, " adoré tous les astres du ciel, et servi Baal.

‡ 13. Dans l'hébreu cette conjonction, au lieu d'être jointe, selon l'usage, au mot suivant, est jointe au mot précédent qu'elle obscurcit.

‡ 15. C'est-à-dire, après de vaines idoles.

‡ 16. Hébr. autr. ils avoient érigé des statues à Astarté. *Sup.* ‡ 9.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
721.

17. Ils sacrifioient leurs fils et leurs filles, et les faisoient passer par le feu; " ils s'attachoient aux divinations et aux augures, et s'abandonnoient aux actions criminelles qu'ils commettoient devant le Seigneur, en sorte qu'ils l'irritèrent.

18. Le Seigneur ayant donc conçu une grande indignation contre les enfans d'Israël, les rejeta de devant sa face; il les chassa de la terre qu'il leur avoit donnée; et il ne demeura plus dans cette terre, que la tribu de Juda avec celle de Lévi et de Benjamin qui, s'étant unies à elle, ne firent plus qu'un même corps; et comme une seule tribu.

19. Et cette tribu de Juda même ne garda point les commandemens du Seigneur son Dieu, mais marcha dans les erreurs et les égaremens d'Israël;

20. De sorte que le Seigneur abandonna toute la race d'Israël; il les affligea, et les livra en proie à ceux qui étoient venus les piller, jusqu'à ce qu'ils les rejetât entièrement de devant sa face.

21. Ceci commença dès le temps qu'Israël fit schisme, " qu'il se sépara de la maison de David, et que les dix tribus établirent Jéroboam, fils de Nabat, pour être leur roi; car Jéroboam sépara " Israël d'avec le Seigneur, et les fit tomber dans un grand péché.

ψ 17. Voyez la *Dissertation sur Moloch*, à la tête du Lévitique, tom. III.

ψ 21. Hébr. litt. *Quia scissus est Israel*, etc. : Car Israël fit schisme, etc. Ce ψ et les deux suivans paroissent être la suite du 17. La difficulté de les joindre au ψ 21, a été cause que saint Jérôme en a changé l'expression, en disant *ex eo tempore*, comme on le lit dans notre Vulgate.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu sans aucun sens נדן, les rabbins prétendent que c'est pour נדן; *Et expulit*; peut-être seroit-ce plutôt pour נדן, et separavit.

17. Et consecraverunt filios suos, et filias suas, per ignem, et divinationibus inserviebant et auguriis: et tradiderunt se ut facerent malum coram Domino, ut irritarent eum.

18. Iratusque est Dominus vehementer Israeli, et abstulit eos a conspectu suo, et non remansit nisi tribus Judae tantummodo.

19. Sed nec ipse Judae custodivit mandata Domini Dei sui: verum ambulavit in erroribus Israel, quos operatus fuerat.

20. Projecitque Dominus omne semen Israel, et afflixit eos, et tradidit eos in manu diripientium, donec projiceret eos a facie sua:

21. Ex eo jam tempore quo scissus est Israel a domo David, et constituerunt sibi regem Jeroboam filium Nabat: separavit enim Jeroboam Israel a Domino, et peccare eos

5. Reg. XII.  
28. et seqq.

fecit peccatum magnum.

22. Et ambulaverunt filii Israel in universis peccatis Jeroboam quæ fecerat, et non recesserunt ab eis,

23. Usquequo Dominus auferret Israel a facie sua, sicut locutus fuerat in manu omnium servorum suorum prophetarum : translatusque est Israel de terra sua in Assyrios, usque in diem hanc.

24. Adduxit autem rex Assyriorum de Babylone, et de Cutha, et de Avah, et de Emath, et de Sepharvaim, et collocavit eos in civitatibus Samariæ pro filiis Israel : qui possederunt Samariam, et habitaverunt in urbibus ejus.

25. Cumque ibi habitare cœpissent, non timebant Dominum : et immisit in eos Dominus leones, qui interficiebant eos.

26. Nuntiatumque est regi Assyriorum, et dictum : Gentes quas transtulisti, et habitare fecisti in civitatibus Samariæ, ignorant legitima Dei terræ : et immisit in eos Dominus leones, et ecce

22. Les enfans d'Israël marchèrent ensuite dans tous les péchés de Jéroboam, et ne s'en retirèrent point,

23. Jusqu'à ce qu'enfin le Seigneur rejetât Israël de devant sa face, comme il l'avoit prédit par tous les prophètes ses serviteurs, et qu'Israël fût transféré de son pays dans l'Assyrie, comme il l'est encore aujourd'hui.

24. Or le roi des Assyriens fit venir des habitans de Babylone, de Cutha, d'Avah, d'Emath et de Sépharvaïm, et les établit dans les villes de Samarie, en la place des enfans d'Israël. Ces peuples possédèrent Samarie, et habitèrent dans ses villes.

25. Lorsqu'ils eurent commencé d'y demeurer, comme ils ne craignoient point le Seigneur, le Seigneur envoya contre eux des lions qui les tuoient.

26. On en porta la nouvelle au roi des Assyriens, et on lui fit dire : Les peuples que vous avez transférés en Samarie, et auxquels vous avez commandé de demeurer dans ses villes, ignorent la manière dont le Dieu de ce pays-là veut être adoré ; et ce Dieu a envoyé contre eux dès lions qui les tuent, parce qu'ils ne

Avant l'ère  
chr. vulg.  
721.

Jer. xiv. 9.

ŷ 22. On lit dans l'hébreu, *ab ea*, pour *ab eis*.

ŷ 24. La particule *de* manque ici dans l'hébreu.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
721

savent pas la manière dont le Dieu de cette terre veut être adoré.

27. Alors le roi des Assyriens leur donna cet ordre, et leur dit : Envoyez en Samarie l'un des prêtres que vous en avez emmenés captifs; qu'il y retourne, et demeure " avec ces peuples, afin qu'il leur apprenne le culte qui doit être rendu au Dieu du pays.

28. Ainsi l'un des prêtres qui avoient été emmenés captifs de la province de Samarie, y étant revenu, demeura à Béthel; et il leur apprenoit la manière dont ils devoient honorer le Seigneur.

29. Chacun de ces peuples ensuite se forgea son dieu; et ils les mirent dans les temples et dans les hauts lieux " que les Samaritains avoient bâtis. Chaque nation mit le sien dans la ville où elle habitoit.

30. Les Babyloniens se firent leur dieu Sochothbénoth; les Chuthéens, Nergel; ceux d'Emath, Asima;

31. Les Hévéens " firent Nébahaz et Tharthac; mais ceux de Sépharvaïm faisoient passer leurs enfans par le feu, et les brûloient, pour honorer Adramélech et Anamélech, dieux " de Sépharvaïm.

interficiunt eos, eo quod ignorent ritum Dei terræ.

27. Præcepit autem rex Assyriorum, dicens : Ducite illuc unum de sacerdotibus quos inde captivos adduxistis, et vadat, et habitet cum eis : et doceat eos legitima Dei terræ.

28. Igitur cum venisset unus de sacerdotibus his qui captivi ducti fuerant de Samaria, habitavit in Bethel, et docebat eos quomodo colerent Dominum.

29. Et unaquæque gens fabricata est deum suum : posueruntque eos in fanis excelsis quæ fecerant Samariæ, gens et gens in urbibus suis, in quibus habitabat.

30. Viri enim Babylonii fecerunt Sochothbenoth : viri autem Chuthæi fecerunt Nergel : et viri de Emath, fecerunt Asima.

31. Porro Hevæi fecerunt Nebahaz et Tharthac. Hi autem qui erant de Sepharvaïm, comburebant filios suos igni, Adramelech et Anamelech diis Sepharvaïm.

‡ 27. On lit dans l'hébreu, וַיֵּלְכוּ וַיֵּשְׁבוּ, et vadant, et habitent, pour וַיֵּלְכוּ וַיֵּשְׁבוּ, et vadat, et habitet.

‡ 29. Autr. dans les temples des hauts lieux.

‡ 31. C'est-à-dire, ceux d'Avâh. Sup. ‡ 24.

Ibid. On lit dans l'hébreu, וַיֵּלְכוּ וַיֵּשְׁבוּ, et vadant, et habitent, pour וַיֵּלְכוּ וַיֵּשְׁבוּ, et vadat, et habitet.

32. Et nihilominus colebant Dominum. Fecerunt autem sibi de novissimis sacerdotibus excelsorum, et ponebant eos in fanis sublimibus.

33. Et cum Dominum colerent, diis quoque suis serviebant juxta consuetudinem gentium; de quibus translati fuerant Samariam.

34. Usque in presentem diem, morem sequuntur antiquum: non timent Dominum, neque custodiunt caeremonias ejus, judicia et legem, et mandatum quod praeceperat Dominus filiis Jacob, quem cognominavit Israel:

35. Et percusserat cum eis pactum, et mandaverat eis, dicens: Nolite timere deos alienos, et non adoretis eos, neque colatis eos, et non imoletis eis:

36. Sed Dominum Deum vestrum, qui eduxit vos de terra Egypti in fortitudine

32. Tous ces peuples ne laissoient pas d'adorer le Seigneur. Ils choisissoient les derniers\* du peuple pour les établir prêtres des hauts lieux; et les plaçoient dans ces temples pour offrir leurs sacrifices;

33. Et quoiqu'ils adorassent le Seigneur, ils servoient en même temps leurs dieux, selon la coutume des nations du milieu desquelles ils avoient été transférés en Samarie.

34. Ces peuples\*\* suivent encore aujourd'hui leurs anciennes coutumes; ils ne craignent point le Seigneur, ils ne gardent point ses cérémonies, ni ses ordonnances, ni ses lois, ni les préceptes qu'il donna aux enfans de Jacob qu'il surnomma Israël, quoiqu'ils se vantent d'être les enfans de ce patriarche,

35. Avec lesquels il avoit contracté son alliance, en leur donnant ce commandement si exprès: Gardez-vous bien de révéler les dieux étrangers, de les adorer, de les servir et de leur sacrifier;

36. Mais rendez tous ces devoirs au Seigneur votre Dieu qui vous a tirés de l'Egypte par une grande puissance, et en déployant la force de

Avant l'ère chr. vulg. 721.

Gen. xxxii. 28.

\* 32. Hébr. autr. du milieu du peuple.

† 34. Plusieurs bons commentateurs rapportent aux Israélites ce verset et le suivant. Il paroît qu'il y a dans l'hébreu quelque confusion ou quelque lacune; et en effet dans le syriaque on lit: Or les enfans d'Israël ont été transférés hors de leur terre jusqu'à ce jour, parce qu'ils suivoient leurs premières coutumes; ils ne craignoient point le Seigneur, et n'agissoient point selon leurs statuts, ni selon leurs ordonnances, ni selon la loi, ni selon le précepte que le Seigneur donna aux enfans de Jacob qu'il surnomma Israël. C'est-à-dire qu'on y lit: *Et filii Israel translati sunt e terra sua usque in presentem diem, quia ipsi faciebant secundum mores priores, nequaquam timebant Dominum, etc.*

son bras ; révérez-le, adorez-le, et lui offrez vos sacrifices.

37. Gardez ses cérémonies, ses ordonnances, ses lois, et les préceptes qu'il vous a donnés par écrit; observez-les tous les jours de votre vie; n'ayez aucune crainte des dieux étrangers.

38. N'oubliez jamais l'alliance qu'il a faite avec vous, et n'honorez point les dieux étrangers.

39. Mais craignez le Seigneur votre Dieu; et ce sera lui qui vous délivrera de la puissance de tous vos ennemis.

40. Cependant ils n'ont point écouté ces préceptes du Seigneur dont on les avoit instruits, et ils ont suivi leurs anciennes coutumes.

41. Ainsi ces peuples ont craint le Seigneur, mais *fort imparfaitement* puisqu'ils ont servi en même temps les idoles; car leurs fils et leurs petits-fils font encore aujourd'hui ce qu'ont fait leurs pères. "

magna, et in brachio extento, ipsum timete, et illum adorate, et ipsi immolate.

37. Cæremonias quoque et judicia, et legem, et mandatum quod scripsit vobis, custodite ut faciatis cunctis diebus: et non timeatis deos alienos.

38. Et pactum quod percussit vobiscum, nolite oblivisci: nec colatis deos alienos.

39. Sed Dominum Deum vestrum timete: et ipse eruet vos de manu omnium inimicorum vestrorum.

40. Illi vero non audierunt, sed juxta consuetudinem suam pristinam perpetrabant.

41. Fuerunt igitur gentes istæ timentes quidem Dominum, sed nihilominus et idolis suis servientes: nam et filii eorum, et nepotes, sicut fecerunt patres sui, ita faciunt usque in præsentem diem.

¶ 40. et 41. Si, selon la précédente note, on applique aux Israélites les versets précédens, comme en effet il est assez visible qu'ils s'y rapportent, le ¶ 40. en est la suite, et le seul ¶ 41. concerne les nations étrangères qui leur furent substituées, comme en effet elles ne sont nommées que dans celui-ci. C'est-à-dire: Les enfans d'Israël n'écoutèrent point la voix du Seigneur; mais ils suivirent leurs premières coutumes; c'est pourquoi il les fit enlever de leur pays. Ces peuples, au contraire, qui furent mis à leur place, ont craint le Seigneur, mais en même temps ils ont servi les idoles, etc.

CHAPITRE XVIII.

Ezéchias rétablit le culte du Seigneur dans sa pureté. Sennachérib s'avance contre Jérusalem. Discours impies et menaçans de Rabsacès, officier de Sennachérib.

II. *Paralipomènes*, XXIX. 1. et 2.

1. ANNO tertio Osee filii Ela regis Israel, regnavit Ezechias filius Achaz regis Juda.

2. Viginti quinque annorum erat, cum regnare cœpisset : et viginti novem annis regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Abi filia Zachariæ.

3. Fecitque quod erat bonum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat David pater ejus.

4. Ipse dissipavit excelsa, et contrivit statuas, et succidit lucos, confregitque serpentem æneum quem fecerat Moyses : siquidem usque ad illud tempus filii Israel adolebant ei incensum : vocavitque nomen ejus Nohestan.

5. In Domino Deo Israel speravit : itaque post eum non fuit si-

1. LA troisième année du règne d'Osée, fils d'Ela, roi d'Israël, Ezéchias, fils d'Achaz, roi de Juda, commença de régner.

2. Il avoit vingt-cinq ans lorsqu'il monta sur le trône, et il régna vingt-neuf ans dans Jérusalem. Sa mère s'appeloit Abi, et étoit fille de Zacharie. "

3. Il fit ce qui étoit bon et agréable au Seigneur, selon tout ce qu'avoit fait David son père.

4. Il détruisit les hauts lieux, brisa les statues, abattit les bois profanes, " et fit mettre en pièces le serpent d'airain que Moïse avoit fait, parce que les enfans d'Israël lui avoient brûlé de l'encens jusqu'alors; et il l'appela Nohestan, c'est-à-dire, dragon d'airain; nom qu'il lui donna pour marquer ce qu'il étoit véritablement, et pour montrer la vanité de ceux qui l'adoroient comme un dieu. "

5. Il mit son espérance dans le Seigneur Dieu d'Israël; c'est pourquoi il n'y en eut point après lui,

Num. XXI. 9.

\* 2. On lit ici dans l'hébreu : אבי בת זכריה, *Abi filia Zacharia*. Dans le texte parallèle : אביה בת זכריה, *Abia filia Zacharias*.

\* 4. On lit dans l'hébreu, אטרה, *lucum*, pour אטרים, *lucos*.

*Ibid.* Ou plutôt l'hébreu peut également signifier : Et on l'avoit appelé Nohestan. Ce nom est composé de deux mots *Nohestht-han*, qui signifient, *æs-draco*, dragon d'airain.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
727.

d'entre tous les rois de Juda, qui lui fût semblable, comme il n'y en avoit point eu avant lui, *depuis la séparation des dix tribus.*

6. Il demeura attaché au Seigneur, ne se retira point de ses voies, et observa avec une entière fidélité les commandemens que le Seigneur avoit donnés à Moïse.

7. C'est pourquoi le Seigneur étoit avec ce prince, et il se conduisoit avec sagesse " dans toutes ses entreprises. Il secoua aussi le joug du roi des Assyriens, qui sous prétexte de venir au secours d'Achaz son père, l'avoit lui-même assujetti; et Ezéchias ne voulut plus lui être asservi.

8. Il battit les Philistins qui s'étoient emparés de plusieurs villes de Juda; il les poursuivit jusqu'à Gaza, et ruina leurs terres, depuis les tours des gardes " jusqu'aux villes fortes, c'est-à-dire, depuis les moindres villages jusqu'aux plus grandes villes.

9. La quatrième année du règne du roi Ezéchias, qui étoit la septième du règne d'Osée, fils d'Ela, roi d'Israël, Salmanasar, roi des Assyriens, vint à Samarie, l'assiégea,

721.  
Sup. xvii. 6.  
Tob. 1. 2.

10 Et la prit, " car Samarie fut prise après un siège de trois ans, la sixième année du règne du roi Ezéchias, c'est-à-dire, la neuvième année du règne d'Osée, roi d'Israël.

11. Et le roi des Assyriens transféra les Israélites en Assyrie, et les fit demeurer dans Hala et dans Ha-

milis ei de cunctis regibus Juda, sed neque in his qui ante eum fuerunt.

6. Et adhæsit Domino, et non recessit a vestigiis ejus, fecitque mandata ejus, quæ præceperat Dominus Moysi.

7. Unde et erat Dominus cum eo, et in cunctis ad quæ procedebat, sapienter se agebat. Rebellavit quoque contra regem Assyriorum, et non servivit ei.

8. Ipse percussit Philisthæos usque ad Gazam, et omnes terminos eorum, a turre custodum usque ad civitatem munitam.

9. Anno quarto regis Ezechie, qui erat annus septimus Osee filii Ela regis Israel, ascendit Salmanasar rex Assyriorum in Samariam, et oppugnavit eam,

10. Et cepit. Nam post annos tres, anno sexto Ezechie, id est, anno nono Osee regis Israel, capta est Samaria.

11. Et transtulit rex Assyriorum Israel in Assyrios, collocavit-

‡ 7. Hébr. autr. il roussissoit.

‡ 8. Voyez au chap. précédent, ‡ 9.

‡ 10. C'est le même événement dont il est déjà parlé au chap. précédent, ‡ 5. et suiv.

que eos in Hala et Habor fluvii Gusan in civitatibus Medorum :

12. Quia non audierunt vocem Domini Dei sui, sed prægressi sunt pactum ejus : omnia quæ præceperat Moyses servus Domini, non audierunt, neque fecerunt.

bar villes des Mèdes ; près du fleuve Gozan ;

12. Parce qu'ils n'avoient point écouté la voix du Seigneur leur Dieu, qu'ils avoient violé son alliance, et qu'ils n'avoient, ni écouté, ni suivi toutes les ordonnances que Moïse serviteur du Seigneur leur avoit prescrites.

Avant l'ère chr. vulg. 721.

II. Paratipomènes, XXXII. 1-16. Isaïe, XXXVI.

13. Anno quatuordecimo regis Ezechias, ascendit Sennacherib rex Assyriorum ad universas civitates Juda munitas : et cepit eas.

14. Tunc misit Ezechias rex Juda nuntios ad regem Assyriorum in Lachis, dicens : Peccavi, recede a me : et omne quod imposueris mihi, feram. Indixit itaque rex Assyriorum Ezechias regi Judæ trecenta talenta argenti, et triginta talenta auri.

15. Deditque Ezechias omne argentum quod repertum fuerat in domo Domini, et in thesauris regis.

16. In tempore illo confregit Ezechias valvas templi Domini, et

13. La quatorzième année du règne du roi Ezechias, Sennacherib, roi des Assyriens, irrité de ce qu'Ezechias avoit refusé de lui payer le tribut auquel son père s'étoit engagé, vint attaquer toutes les villes fortes de Juda, et les prit.

14. Alors Ezechias, roi de Juda, envoya des ambassadeurs au roi des Assyriens à Lachis, et lui dit : J'ai fait une faute, en rompant avec vous ; mais retirez-vous de dessus mes terres, et je souffrirai tout ce que vous m'imposerez. Le roi des Assyriens ordonna à Ezechias, roi de Juda, de lui donner trois cents talents d'argent et trente talents d'or.

15. Et Ezechias lui donna tout l'argent qui se trouvoit dans la maison du Seigneur, et dans les trésors du roi ; mais cela ne suffisant pas pour faire la somme que Sennacherib lui demandoit,

16. Ezechias détacha, des battans des portes du temple du Seigneur, les lames d'or que lui-même y avoit

713.  
Eccli. XLVIII.  
20.

710.

† 14. Ville de Juda au midi de Jérusalem.

Ibid. C'est-à-dire, environ quinze cent mille livres.

Ibid. C'est-à-dire, environ deux millions quatre-vingt-dix mille livres.

† 16. Hébr. Ezechias dépouilla les battans des portes du temple du Seigneur, et les montans de ces portes, qu'il avoit lui-même couverts de lames d'or.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
710.

attachées, " et les donna au roi des Assyriens.

17. Cependant celui-ci, *au lieu de se retirer comme il l'avoit promis*, envoya Tharthan, Rabsaris et Rabsacès, de Lachis *qu'il assiégeoit*, à Jérusalem vers le roi Ezéchias, avec un grand nombre de gens de guerre, qui étant venus à Jérusalem, s'arrêtèrent près de l'aqueduc du haut étang qui est sur le chemin du champ du foulon ;

18. Et ils demandèrent à parler au roi. Eliacim, fils d'Helcias, grand maître de la maison du roi, Sobna secrétaire, et Joahé, fils d'Asaph, chancelier, " allèrent les trouver.

19. Et Rabsacès leur dit : Allez dire ceci à Ezéchias : Voici ce que dit le grand roi, le roi des Assyriens : Quelle est cette confiance où vous êtes ? Sur quoi vous appuyez-vous, pour oser vous révolter contre moi ?

20. Vous avez peut-être formé le dessein de vous préparer au combat ; " mais en quoi mettez-vous votre confiance, pour oser vous opposer à moi ?

21. Est-ce que vous espérez du soutien du roi d'Egypte que le roi mon maître vient de défaire ? Ce n'est plus qu'un roseau cassé ; et si un homme s'appuie dessus, il se brisera, lui entrera dans la main et la

laminas auri quas ipse affixerat, et dedit eas regi Assyriorum.

17. Misit autem rex Assyriorum Tharthan, et Rabsaris, et Rabsacen, de Lachis ad regem Ezechiam cum manu valida, Jerusalem, qui cum ascendissent, venerunt Jerusalem, et steterunt juxta aquæductum piscine superioris, quæ est in via agri fullonis :

18. Vocaveruntque regem. Egressus est autem ad eos Eliacim filius Helciæ præpositus domus, et Sobna scriba, et Joahé filius Asaph a commentariis.

19. Dixitque ad eos Rabsaces : Loquimini Ezechiaë : Hæc dicit rex magnus, rex Assyriorum : Quæ est ista fiducia qua niteris ?

20. Forsitan inisti consilium, ut præpares te ad prælium. In quo confidis, ut audeas rebellare ?

21. An speras in baculo arundineo atque confracto Ægypto, super quem, si incubuerit homo, comminutus ingreditur manum e-

ψ 18. Voyez, dans ce volume, la *Dissertation sur les officiers de la cour et des armées des rois hébreux*.

ψ 20. Hébr. Vous vous êtes vanté de ne manquer ni de conseil ni de valeur pour entreprendre la guerre. Mais maintenant en qui mettez-vous votre confiance, etc. Autr. Vous n'avez dit que de vaines paroles ; mais il faut du conseil et de la force pour la guerre. Maintenant donc en qui mettez-vous votre confiance, etc.

jus, et perforabit eam? sic est Pharaon rex Ægypti, omnibus qui confidunt in se.

22. Quod si dixeritis mihi : In Domino Deo nostro habemus fiduciam, nonne iste est, cujus abstulit Ezechias excelsa et altaria : et præcepit Judæ et Jerusalem : Ante altare hoc adorabitis in Jerusalem ?

23. Nunc igitur transite ad dominum meum regem Assyriorum, et dabo vobis duo millia equorum, et videte an habere valeatis ascensores eorum.

24. Et quomodo potestis resistere ante unum satrapam de servis domini mei minimis ? An fiduciam habes in Ægypto propter currus et equites ?

25. Numquid sine Domini voluntate ascendendi ad locum istum, ut demolirer eum ? Dominus dixit mihi : Ascende ad terram hanc, et demolire eam.

26. Dixerunt autem, Eliacim filius Helciæ, et Sobna, et Joabe, Rabsaci : Precamur ut

transpercera ; voilà ce qu'est *maintenant* Pharaon, roi d'Égypte, pour tous ceux qui mettent leur confiance en lui, *plus capable de leur nuire que de leur servir.*

22. Si vous me dites : Nous mettons notre espérance dans le Seigneur notre Dieu ; n'est-ce pas ce Dieu dont Ezechias a détruit les autels et les hauts lieux, ayant fait ce commandement à Juda, et à Jérusalem : Vous n'adorerez plus que dans Jérusalem, et devant ce seul autel ? *Ce dieu outragé est sans doute bien éloigné de vouloir vous secourir.*

23. Marchez " donc maintenant contre le roi des Assyriens mon maître ; je vous donnerai deux mille chevaux ; voyez si vous pouvez trouver seulement autant d'hommes qu'il en faut pour les monter.

24. Et comment pourriez-vous tenir ferme devant un seul capitaine des derniers serviteurs de mon seigneur ? Est-ce que vous mettez votre confiance dans l'Égypte, à cause des chariots et de la cavalerie *que vous en espérez ?*

25. Mais *outré qu'elle n'est plus en état de vous secourir*, n'est-ce pas par la volonté du Seigneur, que je suis venu en ce pays pour le détruire ? Le Seigneur m'a dit : Entrez dans cette terre, et ravagez tout. *Comment donc pourriez-vous résister ?*

26. Sur quoi Eliacim, fils d'Helcias ; Sobna et Joahé lui dirent : Nous vous supplions de parler à vos serviteurs en syriaque, " parce que

Avant l'ère  
chr. vulg.  
710.

‡ 23. Autr. Passez donc maintenant vers le roi des Assyriens, etc. ; ou, selon l'hébreu : Entrez donc maintenant en accommodement avec le roi des Assyriens.

‡ 26. C'est-à-dire, en chaldéen.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
710.

nous entendons bien cette langue ; et de ne nous pas parler en langue judaïque" devant le peuple qui nous écoute de dessus les murailles.

27. Rabsacès leur répondit : Est-ce pour parler à " votre maître et à vous, que mon seigneur m'a envoyé ici ? et n'est-ce pas plutôt pour parler à ces hommes qui sont sur la muraille, qui seront réduits à manger leurs excréments avec vous, et à boire leur urine, s'ils entreprennent de nous résister ?

28. Rabsacès se tenant donc debout, cria à haute voix, en langue judaïque : Ecoutez les paroles du grand roi, du roi des Assyriens.

29. Voici ce que le roi dit : Qu'Ezéchias ne vous séduise point, car il ne pourra point vous délivrer de ma main. "

30. Ne vous laissez point aller à cette confiance qu'il veut vous donner, en disant : Le Seigneur nous délivrera de ce péril, et cette ville ne sera point livrée entre les mains des Assyriens.

31. Gardez-vous bien d'écouter Ezéchias, car voici ce que dit le roi des Assyriens : Prenez un conseil utile, et traitez avec moi ; venez

loquaris nobis servis tuis syriace : siquidem intelligimus hanc linguam : et non loquaris nobis judaice, audiente populo, qui est super murum.

27. Responditque eis Rabsaces, dicens: Numquid ad dominum tuum, et ad te, misit me dominus meus, ut loquerer sermones hos, et non potius ad viros qui sedent super murum, ut comedant stercora sua, et bibant urinam suam vobiscum ?

28. Stetit itaque Rabsaces, et exclamavit voce magna judaice, et ait : Audite verba regis magni, regis Assyriorum.

29. Hæc dicit rex : Non vos seducat Ezechias : non enim poterit eruere vos de manu mea.

30. Neque fiduciam vobis tribuat super Dominum, dicens : Eruens liberabit nos Dominus, et non tradetur civitas hæc in manu regis Assyriorum.

31. Nolite audire Ezechiam. Hæc enim dicit rex Assyriorum : Facite mecum quod

‡ 26. C'est-à-dire, en langue hébraïque. On lit ici dans l'hébreu, **אִנְנוּ**, par *aïn*, *nobiscum*, au lieu de **אִנְנוּ**, par *aleph*, *ad nos*.

‡ 27. On lit dans l'hébreu, **לְעַד**, par *aïn*, *adversus*, au lieu de **לְעַד**, par *aleph*, *ad*. De même plus loin : *ad viros*.

‡ 29. On lit dans l'hébreu, **מִמָּנוּ**, *de manu ejus*, pour **מִמָּנוּ**, *de manu mea*. On ne trouve ni l'un ni l'autre dans le texte parallèle d'Isaïe, xxxvi. 14.

vobis est utile, et egredimini ad me : et comedet unusquisque de vinea sua et de ficu sua : et bibetis aquas de cisternis vestris :

32. Donec veniam, et transferam vos in terram quæ similis est terræ vestræ, in terram fructiferam, et fertilem vini, terram panis et vinearum, et olei ac mellis : et vivetis, et non moriemini. Nolite audire Ezechiam qui vos decipit, dicens : Dominus liberabit nos.

33. Numquid liberaverunt dii gentium terram suam de manu regis Assyriorum ?

34. Ubi est deus Emath, et Arphad ? ubi est deus Sepharvaïm, Ana, et Ava ? numquid liberaverunt Samariam de manu mea ?

35. Quinam illi sunt in universis diis terrarum, qui eruerunt regionem suam de manu mea, ut possit eruere Dominus Jerusalem de manu mea ?

36. Tacuit itaque populus, et non respondit ei quidquam : siquidem præceptum regis acceperant, ut non responderent ei.

37. Venitque Eliacim filius Helciæ, præpositus domus, et

vous rendre à moi ; et chacun de vous mangera *le fruit* de sa vigne et de son figuier, et vous boirez des eaux de vos citernes,

32. Jusqu'à ce que je vienne vous transférer en une terre qui est semblable à la vôtre, une terre fertile, abondante en pain et en vin, une terre de vignes et d'oliviers, une terre d'huile et de miel ; et vous vivrez *en paix*, et vous ne mourrez point. N'écoutez donc point Ezechias qui vous trompe, en disant : Le Seigneur nous délivrera.

33. Les dieux des nations ont-ils délivré leurs terres de la main du roi des Assyriens ?

34. Où est maintenant le dieu d'Emath, et le dieu d'Arphad ? Où est le dieu de Sépharvaïm, d'Ana et d'Ava ? Ont-ils "délivré de ma main *ces villes* ? *En ont-ils délivré les habitans qui ont été transférés de la ville de Samarie* ?

35. Où trouvera-t-on un dieu parmi tous les dieux des nations qui ait délivré de ma main son propre pays, pour croire que le Seigneur pourra délivrer de ma main la ville de Jérusalem ?

36. Cependant le peuple demeura dans le silence, et ne répondit pas un seul mot ; car ils avoient reçu ordre du roi de ne lui point répondre.

37. Après cela, Eliacim, fils d'Helcias, grand maître de la maison du roi, Sobna, secrétaire, et Joahé,

Avant l'ère  
chr. vulg.  
710.

† 34. On lit ici dans l'hébreu, *כי*, quia ; dans le texte parallèle d'Isaïe, xxxvi. 19. *כי*, et quia ; peut-être pour *כי*, Numquid.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
710.

filis d'Asaph, chancelier, vinrent trouver Ezéchias, ayant leurs habits déchirés; et ils lui rapportèrent les paroles de Rabsacès.

Sobna scriba, et Joahe filius Asaph a commentariis, ad Ezechiam, scissis vestibus, et nuntiaverunt ei verba Rabsacis.

ψ 37. C'étoit la coutume d'en user ainsi, lorsqu'on entendoit quelque chose de triste ou d'injurieux à Dieu.

## CHAPITRE XIX.

Ezéchias envoie vers Isaïe Ce prophète console Ezéchias. Sennachérib marche contre l'Ethiopie, et blasphème de nouveau contre le Seigneur. Ezéchias prie le Seigneur. Isaïe prédit la défaite de Sennachérib, et l'ange du Seigneur extermine l'armée de ce prince.

### II. Paralipomènes, XXXII. 17-23. Isaïe, XXXVII.

1. LE roi Ezéchias ayant entendu ce que Rabsacès avoit dit, déchira ses vêtemens, se couvrit d'un sac, et entra dans la maison du Seigneur.

2. Et il envoya Eliacim, grand maître de sa maison, Sobna, secrétaire, et les plus anciens des prêtres couverts de sacs au prophète Isaïe, fils d'Amos,

3. Qui lui dirent : Voici ce que dit Ezéchias : Ce jour est un jour d'affliction pour nous, de reproches et de blasphèmes contre Dieu; de sorte qu'on ne peut mieux exprimer la douleur que nous ressentons, que par ce proverbe : Les enfans sont venus jusqu'à faire effort pour sortir du sein de leur mère; mais celle qui est en travail n'a pas assez de force pour enfanter. C'est là véritablement l'état où nous nous trouvons; nous souhaiterions avec ardeur de venger l'injure qu'on a

1. QUÆ cum audisset Ezechias rex, scidit vestimenta sua, et opertus est sacco, ingressusque est domum Domini.

2. Et misit Eliacim præpositum domus, et Sobnam scribam, et senes de sacerdotibus, opertos saccis, ad Isaïam prophetam filium Amos,

3. Qui dixerunt : Hæc dicit Ezechias : Dies tribulationis, et increpationis, et blasphemie, dies iste : venerunt filii usque ad partum, et vires non habet parturientes.

*faite à Dieu, et nous ne le pouvons.*

4. Si forte audiat Dominus Deus tuus universa verba Rabsacis quem misit rex Assyriorum dominus suus, ut exprobraret Deum viventem, et argueret verbis, quæ audivit Dominus Deus tuus : et fac orationem pro reliquiis quæ repertæ sunt.

5. Venerunt ergo servi regis Ezechiaë ad Isaiam.

6. Dixitque eis Isaias: Hæc dicetis domino vestro : Hæc dicit Dominus : Noli timere a facie sermonum quos audisti, quibus blasphemaverunt pueri regis Assyriorum me.

7. Ecce ego immittam ei spiritum, et audiet nuntium, et revertetur in terram suam, et dejiciam eum gladio in terra sua.

8. Reversus est ergo Rabsaces, et invenit regem Assyriorum expugnantem Lobnam : audierat enim quod recessisset de Lachis.

9. Cumque audisset de Tharaca rege Æthiopiæ, dicentes : Ecce egressus est ut pugnet

4. Mais le Seigneur votre Dieu aura sans doute entendu les paroles de Rabsacès, " que le roi des Assyriens son maître a envoyé pour blasphémer le Dieu vivant, et pour lui insulter par des paroles que le Seigneur votre Dieu a entendues. Faites donc votre prière au Seigneur, pour le conjurer de sauver ce qui se trouve encore du reste de son peuple, dont la plus grande partie a été emmenée en captivité :

5. Les serviteurs du roi Ezéchias allèrent donc trouver Isaïe ;

6. Et Isaïe leur répondit : Vous direz ceci à votre maître : Voici ce que dit le Seigneur : Ne craignez point ces paroles que vous avez entendues, par lesquelles les serviteurs du roi des Assyriens m'ont blasphémé.

7. Je vais lui envoyer un certain esprit de crainte et de frayeur ; et il apprendra une nouvelle qui le fera retourner en son pays ; et je l'y ferai périr par l'épée.

8. Rabsacès retourna donc vers le roi des Assyriens, et il le trouva qui assiégeoit Lobna ; " car il avoit su qu'il s'étoit retiré de devant Lachis.

9. Et les nouvelles étant venues à Sennachérib que Tharaca, roi d'Éthiopie, s'étoit mis en campagne pour venir le combattre, il résolut de

† 4. Hébr. litt. Le Seigneur votre Dieu écoutera peut-être les paroles de Rabsacès, y fera peut-être attention, lorsque vous le prierez. Faites donc votre prière, etc.

† 8. Ville de Juda au midi de Jérusalem, peu éloignée de Lachis.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
710.

marcher contre ce roi; et il envoya " *auparavant* ses ambassadeurs à Ezechias avec cet ordre :

10. Vous direz à Ezechias, roi de Juda : Prenez garde de vous laisser séduire par votre Dieu en qui vous mettez votre confiance; et ne dites point : Jérusalem ne sera point livrée entre les mains du roi des Assyriens;

11. Car vous avez appris vous-même ce que les rois des Assyriens ont fait à toutes les nations, et de quelle manière ils les ont ruinées; serez-vous donc le seul qui pourrez vous en sauver?

12. Les dieux des nations ont-ils délivré les peuples que mes pères ont ravagés? ont-ils délivré Gozan, Haran, Réseph, et les enfans d'Eden qui étoient en Thélassar?

13. Où est maintenant le roi d'Emath, le roi d'Arphad, le roi de la ville de Sépharvaïm, d'Ana et d'Avava?

14. Ezechias ayant reçu la lettre " *de Sennachérib* de la main des ambassadeurs, la lut, vint dans le temple, étendit la lettre " devant le Seigneur,

adversum te : et iret contra eum, misit nuntios ad Ezechiam, dicens :

10. Hæc dicite Ezechiae regi Juda : Non te seducat Deus tuus, in quo habes fiduciam : neque dicas : Non tradetur Jerusalem in manus regis Assyriorum.

11. Tu enim ipse audisti quæ fecerunt reges Assyriorum universis terris, quomodo vastaverunt eas : num ergo solus poteris liberari ?

12. Numquid liberaverunt dii gentium singulos quos vastaverunt patres mei, Gozan videlicet, et Haran, et Reseph, et filios Eden qui erant in Thelassar ?

13. Ubi est rex Emath, et rex Arphad, et rex civitatis Sepharvaim, Ana et Avava ?

14. Itaque cum accepisset Ezechias litteras de manu nuntiorum, et legisset eas, ascendit in domum Domini, et expandit eas coram Domino,

‡ 9. Au lieu de *et iret contra eum*, misit, on lit dans l'hébreu : *Et reversus est, et misit*. C'est un hébraïsme qui signifie : *et reversus misit*, il envoya derechef, ou de nouveau, une seconde fois. On verra un semblable hébraïsme au chap. xxi. ‡ 5.

‡ 14. Le texte qui précède ne parle point de lettre; mais elle est expressément marquée dans le texte parallèle des Paralip. xxxii. 17. *Epistolas (ou Litteras) quoque scripsit, etc.*

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, ויפרשנו, *et expandit eam*, au lieu de ויפרשו, *et expandit eas*.

15. Et oravit in conspectu ejus, dicens : Domine Deus Israel, qui sedes super cherubim, tu es Deus solus regum omnium terræ : tu fecisti cælum et terram.

16. Inclina aurem tuam, et audi : aperi, Domine, oculos tuos, et vide : audi omnia verba Sennacherib, qui misit ut exprobraret nobis Deum viventem.

17. Vere, Domine, dissipaverunt reges Assyriorum gentes, et terras omnium,

18. Et miserunt deos eorum in ignem : non enim erant dii, sed opera manuum hominum ex ligno et lapide, et perdidit eos.

19. Nunc igitur, Domine Deus noster, salvos nos fac de manu ejus, ut sciant omnia regna terræ, quia tu es Dominus Deus solus.

20. Misit autem Isaias filius Amos ad Ezechiam, dicens : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Quæ deprecatus es me super Sennacherib rege Assyriorum, audivi.

21. Iste est sermo quem locutus est Dominus de eo : Sprevit

15. Et fit sa prière devant lui en ces termes : Seigneur *des armées*, Dieu d'Israël, qui êtes assis sur les chérubins, c'est vous seul qui êtes le Dieu de tous les rois du monde : c'est vous qui avez fait le ciel et la terre.

16. Prêtez l'oreille, et écoutez ; ouvrez les yeux, Seigneur, et considérez ; écoutez toutes les paroles de Sennachérîb qui a envoyé ses ambassadeurs pour blasphémer devant nous le Dieu vivant.

17. Il est vrai, Seigneur, que les rois des Assyriens ont détruit les nations, qu'ils ont ravagé toutes leurs terres,

18. Et qu'ils ont jeté leurs dieux dans le feu, et les ont exterminés, parce que ce n'étoient point des dieux, mais des images de bois et de pierre, faites par la main des hommes.

19. Sauvez-nous donc maintenant, Seigneur notre Dieu, des mains de ce roi, afin que tous les royaumes de la terre sachent que c'est vous seul qui êtes le Seigneur et le vrai Dieu.

20. Alors Isaië, fils d'Amos, envoya dire à Ezechias : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : J'ai entendu la prière que vous m'avez faite, touchant Sennachérîb, roi des Assyriens.

21. Voici ce que le Seigneur a dit de lui : La vierge fille de Sion t'a méprisé et t'a insulté ; la fille de Jérusalem

Avant l'ère  
chr. vulg.  
710.

¶ 15. Le mot *exercituum* se trouve dans le texte parallèle. Isaï, lxxvii.  
16.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
710.

saalem a secoué la tête derrière toi, " lorsqu'elle a entendu tes paroles pleines d'orgueil et tes blasphèmes contre son Dieu.

22. A qui penses-tu avoir insulté? Qui crois-tu avoir blasphémé? Contre qui as-tu haussé la voix et élevé tes yeux insolens? C'est contre le Saint d'Israël.

23. Tu as blasphémé le Seigneur par tes serviteurs, et tu as dit : Je suis monté sur le haut de montagnes du Liban avec la multitude " de mes chariots; j'ai abattu ses hauts cèdres, et les plus grands d'entre ses sapins; j'ai pénétré jusqu'à l'extrémité de son bois, et j'ai abattu sa forêt semblable à celle du Carmel; "

24. J'ai bu les eaux étrangères, et j'ai séché toutes celles qui étoient fermées, en y faisant marcher mes gens; et tu n'as pas reconnu que c'étoit par mes ordres que tu entreprenois ces choses, et par mon secours que tu les exécutois.

25. N'as-tu donc point ouï dire ce que j'ai fait dès le commencement, pour délivrer mon peuple des mains

te, et subsannavit te virgo filia Sion : post tergum tuum caput movit filia Jerusalem.

22. Cui exprobrasti, et quem blasphemasti? contra quem exaltasti vocem tuam, et elevasti in excelsum oculos tuos? contra Sanctum Israel.

23. Per manum servorum tuorum exprobrasti Domino, et dixisti : In multitudine curruum meorum ascendi excelsa montium in summitate Libani, et succidi sublimes cedros ejus, et electas abietes illius. Et ingressus sum usque ad terminos ejus et saltum Carmeli ejus.

24. Ego succidi. Et bibi aquas alienas, et siccavi vestigiis pedum meorum omnes aquas clausas.

25. Numquid non audisti quid ab initio fecerim? Ex diebus

† 21. C'est le sens de l'hébreu; c'est aussi celui de la Vulgate même, en supprimant la virgule qui s'est glissée dans plusieurs éditions avant *virgo* et avant *filia*. Ce ne sont pas des vocatifs, mais des nominatifs; car dans l'hébreu les verbes sont au féminin; et le † suivant prouve que tout ceci s'adresse à Sennachérib.

† 23 On lit dans l'hébreu, כרכב, *in equitando*, au lieu de כרב, *in multitudi*ne, qu'on lit dans le texte parallèle. *Isai*, xxxvii. 24.

*Ibid.* Le nom de *Carmel* se prend souvent pour un lieu fertile. Au lieu de usque ad terminos ejus, on lit dans l'hébreu : מלון קצה, *diversorium extremitatis*, ou, selon les rabbins, קצין, *extremitatis ejus*. Dans le texte parallèle, *Isai*, xxxvii. 24., on lit מרום קצין, *elevationem extremitatis ejus*. L'interprète syrien paroît avoir lu עביו, *densitatum ejus*, c'est-à-dire, l'élévation de ses épaisses forêts, et son bois dont la fécondité égale celle du Carmel.

antiquis psalmavi illud, et nunc adduxi : eruntque in ruinam collium pignantium civitates munitæ.

*des Egyptiens? Je l'aurois de même délivré des tiennes, si je l'avois voulu ; mais, avant les premiers siècles, j'ai formé ce dessein, pour punir l'infidélité de mon peuple, et je l'ai exécuté maintenant par tes mains ; c'est pourquoi les villes fortes défendues par un grand nombre de combattans ont été détruites par tes armes, et sont devenues comme des collines désertes. "*

Avant l'ère chr. vulg. 710.

26. Et qui sedent in eis, humiles manu : contremuerunt, et confusi sunt : facti sunt velut fœnum agri, et virens herba tectorum quæ arefacta est antequam veniret ad maturitatem.

26. Les mains de ceux qui étoient dedans ont été sans force ; " ils ont été saisis d'effroi, et couverts de confusion ; ils sont devenus comme le foin qui est dans les champs, et comme l'herbe verte qui croît sur les toits, et qui se sèche avant de venir à maturité ; " rien ne t'a résisté, parce que je t'ai ainsi ordonné

27. Habitaculum tuum, et egressum tuum, et introitum tuum, et viam tuam ego præscivi, et furorem tuum contra me.

27. J'ai prévu de même, il y a long-temps, ta demeure, ton entrée et ta sortie, le chemin par où tu es venu, et la fureur avec laquelle tu t'es élevé contre moi ;

28. Insanisti in me,

28. Car tu m'as attaqué par ton

ψ 25. Hébr. autr. N'as-tu donc point appris ce que j'ai dit de toi? Car il y a long-temps que j'ai formé ce dessein, et je l'ai préparé dès les temps anciens; maintenant je l'ai amené à son exécution, et il est arrivé au point que les villes les plus fortes sont devenues semblables à des monceaux de ruines. L'expédition de Sennachérib avoit été prédite par les prophètes, et spécialement par Isaïe. On lit dans l'hébreu à la lettre : Nonne audivisti? A longe hoc feci, a diebus antiquis et psalmavi illud (peut-être au lieu de, et psalmavi illud a diebus antiquis) : nunc adduxi illud, et factum est æquando acervos eversos (et) civitates munitas.

La conjonction et n'est pas exprimée. Au lieu de להשות, æquando, on lit dans le texte parallèle, להשאות, desolando, Isai, xxxvii. 26. Les rabbins prétendent qu'il faut lire de même dans les Rois. Mais la première leçon paroît plus naturelle et mieux assortie aux comparaisons qui se trouvent dans le verset suivant.

ψ 26. Hébr. Ceux qui étoient dedans s'étant trouvés sans mains et sans force pour se défendre, ont été saisis d'effroi.

Ibid. Hébr. litt. et adustio ante segetem. Au lieu de ושרפה, et adustio, on lit dans le texte parallèle, ושרפה, et arvum : ils sont devenus comme l'herbe des toits, et comme un champ avant la moisson, lorsque l'herbe tendre et sans force ploie, sous le moindre souffle.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
710.

insolence, " et le bruit de ton orgueil est monté jusqu'à mes oreilles. Je te mettrai donc un cercle au nez et un mors à la bouche ; et je te ferai retourner par le même chemin où tu es venu.

29. Mais pour vous, ô Ezéchias, voici le signe que je vous donnerai de l'affection que j'ai pour vous, et du soin que je prends de vous protéger : Mangez " cette année ce que vous pourrez trouver de reste dans les champs que l'ennemi a ravagés ; ces restes suffiront pour vous faire subsister. La seconde année, qui est l'année sabbatique, vous mangerez ce qui naîtra de soi-même, selon l'ordonnance de ta loi ; mais pour la troisième année, semez et recueillez ; plantez des vignes, et mangez-en le fruit ; vous ne serez point troublés par les courses de l'ennemi. "

30. Et tout ce qui vous restera de la maison de Juda, jettera ses racines en bas, et poussera son fruit en haut ;

31. Car il sortira de Jérusalem un reste de peuple qui sera comme la semence d'un peuple nouveau ; et de cette montagne de Sion, que vous regardez déjà comme perdue, il en demeurera qui seront sauvés, et qui seront pour les autres une source de salut ; c'est ce que fera pour cette ville le zèle du Seigneur des armées, " et l'amour qu'il a pour elle.

‡ 28. Hébr. *Mais maintenant* parce que tu t'es ainsi élevé avec fureur contre moi, et que le bruit, etc.

‡ 29. Litt. *Comede*. En hébreu, אכלו, peut-être pour אכלו, *Comedite* ; car tous les autres verbes qui suivent sont au pluriel ; et le même est répété au pluriel à la fin du ‡.

*Ibid.* Voyez, dans ce volume, la *Dissertation sur la défaite de Sennachérib*, et la chronologie sabbatique qui y est jointe.

‡ 31. Le mot *exercituum* manque ici dans l'hébreu. Les rabbins en avertissent. On le trouve dans le texte parallèle, *Isai*, xxxvii. 32.

et superbia tua ascendit in aures meas. Ponam itaque circum in naribus tuis, et eam in labiis tuis, et reducam te in viam per quam venisti.

29. Tibi autem, Ezechia, hoc erit signum : Comede hoc anno quæ repereris : in secundo autem anno, quæ sponte nascuntur : porro in tertio anno, seminate et metite : plantate vineas, et comedite fructum earum.

30. Et quodcumque reliquum fuerit de domo Juda, mittet radicem deorsum, et faciet fructum sursum.

31. De Jerusalem quippe egredientur reliquæ, et quod salvetur de monte Sion : zelus Domini exercituum faciet hoc.

32. Quamobrem hæc dicit Dominus de rege Assyriorum : Non ingredietur urbem hanc, nec mittet in eam sagittam, nec occupabit eam clypeus, nec circumdabit eam munitio.

33. Per viam qua venit revertetur : et civitatem hanc non ingredietur, dicit Dominus.

34. Protégamque urbem hanc, et salvabo eam propter me, et propter David servum meum.

35. Factum est igitur in nocte illa, venit angelus Domini, et percussit in castris Assyriorum centum octoginta quatuor millia. Cumque diluculo surrexisset, vidit omnia corpora mortuorum : et recedens abiit.

36. Et reversus est Sennacherib rex Assyriorum, et mansit in Ninive.

37. Cumque adoraret in templo Nesroch deum suum, Adramelech et Sarasar filii ejus percusserunt eum gladio, fugeruntque in terram Armeniorum, et regnavit Asarhaddon filius ejus pro eo.

‡ 34. Hébr. litt. *Et protégam ad*, pour *super*, qu'on trouve dans le texte parallèle, *Isai*, xxxvii. 34. C'est-à-dire, *לך*, par *aleph*, pour *לך*, par *aleph*.

‡ 37. L'expression *Adis ejus* est omise dans l'hébreu. Les rabbins en avertissent. On la trouve dans le texte parallèle, *Isai*, xxxvii. 38.

*Ibid.* Hébr. dans la terre d'Ararat en Arménie.

32. C'est pourquoi voici ce que le Seigneur a dit du roi des Assyriens : Il n'entrera point dans cette ville; il ne tirera point de flèches contre ses murailles; elle ne sera point forcée par les boucliers des siens, ni environnée de retranchemens, et de terrasses.

33. Il retournera par le même chemin où il est venu; et il n'entrera point dans cette ville, dit le Seigneur.

34. Je protégerai cette ville, et je la sauverai à cause de moi et de la promesse que j'ai faite à mon serviteur David.

35. Cette même nuit l'ange du Seigneur vint dans le camp des Assyriens, et y tua cent quatre-vingt-cinq mille hommes; et Sennacherib, roi des Assyriens, s'étant levé au point du jour, vit tous ces corps morts; et il s'en retourna aussitôt.

36. Il se retira en son pays, et demeura à Ninive.

37. Et lorsqu'il adoroit Nesroch son dieu dans son temple, ses deux fils, Adramelech et Sarasar, le tuèrent à coups d'épée, et s'enfuirent en Arménie; et Asarhaddon son fils régna en sa place.

Avant l'ère chr. vulg. 710.

*Tob. i. 21.*  
*Ecclesi. XLVIII.*  
24.  
1. *Mach. VII.*  
41.  
2. *Mach. VIII.*  
19.

*Tob. i. 24.*

Avant l'ère  
chr. vulg.  
713.

## CHAPITRE XX.

Maladie d'Ezéchias. Rétrogradation du soleil. Ambassade du roi de Babylone. Ezéchias est repris d'avoir montré ses trésors à ces étrangers. Mort d'Ezéchias. Manassé lui succède.

### II. Paralipomènes, XXXII. 24. et suiv. Isaïe, XXXVIII. et XXXIX.

1. En ce temps-là, Ezéchias fut malade à " la mort; et le prophète Isaïe, fils d'Atmos, vint le trouver, et lui dit : Voici ce que dit le seigneur Dieu : Mettez ordre à votre maison, car vous ne vivrez pas *d'avantage*; mais vous mourrez.

2. Alors Ezéchias tournant le visage vers la muraille, *pour être plus recueilli et plus appliqué à Dieu*, fit sa prière au Seigneur en ces termes :

3. Seigneur, souvenez-vous, je vous prie, de quelle manière j'ai marché devant vous dans la vérité et avec un cœur parfait, et que j'ai fait ce qui vous étoit agréable. Ezéchias versa ensuite une grande abondance de larmes, *voyant qu'il mouroit sans laisser d'enfans en qui pussent s'accomplir les promesses que le Seigneur avoit faites à David.*

4. Et avant qu'Isaïe eût passé a moitié du vestibule, " le Seigneur lui parla, et lui dit :

5. Retournez, et dites à Ezéchias, chef de mon peuple : Voici ce que

1. IN diebus illis ægrotavit Ezechias usque ad mortem : et venit ad eum Isaias filius Amos, propheta, dixitque ei : Hæc dicit Dominus Deus : Præcipe domui tuæ : morieris enim tu, et non vives.

2. Qui convertit faciem suam ad parietem, et oravit Dominum, dicens :

3. Obsecro, Domine, memento, quæso, quomodo ambulaverim coram te in veritate, et in corde perfecto, et quod placitum est coram te, fecerim. Flevit itaque Ezechias fletu magno.

4. Et antequam egrederetur Isaias mediam partem atrii, factus est sermo Domini ad eum, dicens.

5. Revertere, et dic Ezechiaë duci populi

‡ 1. Le mot *usque* n'est pas exprimé ici dans l'hébreu; mais on le trouve dans le texte parallèle des Paralip. xxxii. 24.

‡ 4. On lit dans l'hébreu, יריד, *civitatis*, au lieu de ארץ, *atrii*. Les rabbins en conviennent.

mei : Hæc dicit Dominus Deus David patris tui : Audivi orationem tuam, et vidi lacrymas tuas : et ecce sanavi te, die tertio ascendes templum Domini :

6. Et addam diebus tuis quindecim annos : sed et de manu regis Assyriorum liberabo te, et civitatem hanc, et protegam urbem istam propter me, et propter David servum meum.

7. Dixitque Isaias : Afferte massam ficorum. Quam cum attulissent, et posuissent super ulcus ejus, curatus est.

8. Dixerat autem Ezechias ad Isaiam : Quod erit signum, quia Dominus me sanabit, et quia ascensus sum die tertia templum Domini?

9. Cui ait Isaias : Hoc erit signum a Domino, quod facturus sit Dominus sermonem quem locutus est : Vis ut ascendat umbra decem lineis, an ut revertatur totidem gradibus?

10. Et ait Ezechias : Facile est umbram crescere decem lineis,

dit le Seigneur Dieu de David votre père : J'ai entendu votre prière, et j'ai vu vos larmes; et vous allez être guéri; vous irez dans trois jours au temple du Seigneur;

6. Et j'ajouterai encore quinze années aux jours de votre vie; de plus je vous délivrerai, vous et cette ville, de la main du roi des Assyriens; et je la protégerai, à cause de moi-même, et en considération de David mon serviteur.

7. Alors Isaïe dit *aux serviteurs du roi* : Apportez-moi une masse de figes. Ils la lui apportèrent, la mirent sur l'ulcère du roi, et il fut guéri.

8. Mais, *avant qu'on lui appliquât ce remède*, Ezéchias avoit dit à Isaïe, *non par défiance, mais pour se confirmer de plus en plus dans la foi qu'il avoit en Dieu* : Quel signe aurai-je que le Seigneur me guérira, et que j'irai dans trois jours au temple?

9. Isaïe lui répondit : Voici le signe que le Seigneur vous donnera, pour vous assurer qu'il accomplira la parole qu'il a dite en votre faveur; Voulez-vous que l'ombre *du soleil* s'avance de dix lignes, ou qu'elle retourne en arrière de dix degrés?

10. Ezéchias lui dit : Il est aisé que l'ombre s'avance de dix lignes, et ce n'est pas ce que je désire que le Sei-

Avant l'ère chr. vulg. 713.

¶ 6. On peut inférer de là que la maladie d'Ezéchias est antérieure à la défaite de Sennachérib.

¶ 9. Au lieu de *Vis ut ascendat*, on lit dans l'hébreu, *וַיֵּלֶךְ*, *Vadat*, peut-être pour *וַיֵּחָזֵק*, *An vadat?*

Avant l'ère  
chr. vulg.  
713.

gneur fasse ; " mais qu'il la fasse retourner en arrière de dix degrés.

11. Le prophète Isaïe invoqua donc le Seigneur, et il fit que l'ombre retourna en arrière sur l'horloge d'Achaz, par les dix degrés par lesquels elle étoit déjà descendue. "

12. En ce temps-là, Bérodech " Baladan, fils de Baladan, roi des Babyloniens, envoya *des ambassadeurs* " avec des lettres et des présents à Ezéchias, parce qu'il avoit su qu'il avoit été malade, *et guéri miraculeusement*.

13. Ezéchias eut une grande joie " de leur arrivée; et, *touché d'une secrète vanité*, il leur montra ses parfums, " son or et son argent, tous ses aromates et ses huiles de senteur, tous ses vases précieux, " et ce qu'il avoit dans tous ses trésors. Il n'y eut rien dans tout son palais, ni de tout ce qui étoit à lui, qu'il ne leur fit voir.

nec hoc volo ut fiat, set ut revertatur retrorsum decem gradibus.

11. Invocavit itaque Isaias propheta Dominum, et reduxit umbram per lineas quibus jam descenderat in horologio Achaz, retrorsum decem gradibus.

12. In tempore illo misit Berodach Baladan, filius Baladan, rex Babyloniorum, litteras et munera ad Ezechiam : audierat enim quod ægrotasset Ezechias.

13. Lætatus est autem in adventu eorum Ezechias, et ostendit eis domum aromatum, et aurum et argentum, et pigmenta varia, unguenta quoque, et domum vasorum suorum, et omnia quæ habere poterat in thesauris suis. Non fuit quod non monstraret

¶ 10. Au lieu de ces mots *Nec hoc volo ut fiat*, on lit simplement dans l'hébreu, *Non*.

¶ 11. Voyez, dans ce volume, la *Dissertation* sur cet événement.

¶ 12. Ce prince est nommé dans Isaïe, xxxix. 1., *Merodach*; et l'on croit que ce pourroit être le *Mardoos-Empad* du Canon de Ptolémée. On verra aussi à la fin de ce livre le même nom dans celui d'*Evil-Merodach*, fils et successeur de Nabuchodonosor.

*Ibid.* Le mot *legatos* qui paroît manquer ici, se trouve dans la version des Septante au texte parallèle d'Isaïe, xxxix. 1. Le verset suivant le suppose.

¶ 13. On lit dans l'hébreu, וישמע, *Et audivit*, pour וישמח, *Et lætatus est*, qui se trouve dans le texte parallèle, *Isai*, xxxix. 2.

*Ibid.* Selon quelques-uns l'hébreu peut signifier ses raretés, ou ses bijoux. On lit dans l'hébreu, בית נכתו pour נכתו; ce qui pourroit signifier *domum gazarum suarum*, et cela répondroit au gazophylacium des Grecs : la maison du trésor, où l'on renferme ce qu'on a de plus riche.

*Ibid.* Quelques-uns l'entendent de ses arsenaux.

eis Ezechias in domo sua, et in omni potestate sua.

14. Venit autem Isaias propheta ad regem Ezechiam, dixitque ei : Quid dixerunt viri isti ? aut unde venerunt ad te ? Cui ait Ezechias : De terra longinqua venerunt ad me, de Babylone.

15. At ille respondit : Quid viderunt in domo tua ? Ait Ezechias : Omnia quaecumque sunt in domo mea, viderunt : nihil est quod non monstraverim eis in thesauris meis.

16. Dixit itaque Isaias Ezechiae : Audi sermonem Domini :

17. Ecce dies venient, et auferentur omnia quae sunt in domo tua, et quae condiderunt patres tui usque in diem hanc, in Babylonem : non remanebit quidquam, ait Dominus.

18. Sed et de filiis tuis qui egredientur ex te, quos generabis, tollentur, et erunt eunuchi in palatio regis Babylonis.

19. Dixit Ezechias ad Isaiam : Bonus sermo Domini, quem locutus es : sit pax et

14. Le prophète Isaïe vint ensuite trouver le roi Ezéchias, et lui dit : Que vous ont dit ces gens-là ? Ou d'où sont-ils venus pour vous parler ? Ezéchias lui répondit : Ils sont venus vers moi d'un pays fort éloigné ; *ils sont venus de Babylone.*

15. Isaïe lui dit : Qu'ont-ils vu dans votre maison ? Ezéchias répondit : Ils ont vu tout ce qu'il y a dans mon palais ; il n'y a rien dans tous mes trésors que je ne leur aie fait voir.

16. Alors Isaïe dit à Ezéchias : Ecoutez la parole du Seigneur *des armées* :

17. Il viendra un temps où tout ce qui est dans votre maison, et tout ce que vos pères y ont amassé jusqu'à ce jour, sera transporté en Babylone, sans qu'il en demeure rien, dit le Seigneur.

18. Vos enfans mêmes qui seront sortis de vous, que vous aurez engendrés, seront pris " alors pour être eunuques dans le palais du roi de Babylone.

19. Ezéchias répondit à Isaïe : Il n'y a rien que de juste dans tout ce que vous m'annoncez de la part du Seigneur ; *je m'y sou mets de tout*

ψ 16. Le mot *exoroituum* est exprimé dans le texte parallèle d'Isaïe, xxxix. 5.

ψ 18. On lit dans l'hébreu, *תקור*, *tollatur*, pour *תקורו*, *tollentur*. Les rabbins en avertissent.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
713.

*mon cœur ; mais que la paix et la vérité règnent au moins pendant tous les jours de ma vie. "*

20. Le reste des actions d'Ezéchias, son grand courage, et de quelle manière il fit faire une piscine et un aqueduc pour donner des eaux à la ville, " tout cela est écrit au livre des annales des rois de Juda.

21. Ezéchias s'endormit enfin avec ses pères, et Manassé, son fils, régna en sa place.

¶ 19. Hébr. litt. *Et dixit : Nonne si pax et veritas in diebus meis.* Dans le texte parallèle, *Isai*, xxxix. 8. on lit : *Et dixit : Quod pax et veritas in diebus meis.* Ces deux leçons paroissent avoir également souffert; elles laissent également à sous-entendre le verbe *sit*; peut-être qu'au lieu de  $\text{DN N}^{\text{h}}\text{N}^{\text{h}}$ , *Nonne si*, il faudroit lire  $\text{N}^{\text{h}} \text{N}^{\text{h}}\text{N}^{\text{h}}$ , *Velit Deus*, avec le  $\text{Q}$  ou *quod* du texte d'Isaïe : *Velit Deus quod (sit) pax et veritas in diebus meis.* Plaise à Dieu que la paix et la vérité règnent pendant ma vie; c'est-à-dire, la paix du côté de Dieu, et la vérité ou fidélité du côté des hommes.

¶ 20. Voyez au 11<sup>e</sup> livre des Paralipomènes, xxxii. 30.

*veritas in diebus meis.*

20. Reliqua autem sermonum Ezechiae, et omnis fortitudo ejus, et quomodo fecerit piscinam et aquaeductum, et introduxerit aquas in civitatem, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda?

21. Dormivitque Ezechias cum patribus suis, et regnavit Manasses filius ejus pro eo.

## CHAPITRE XXI.

Impiété de Manassé. Menaces du Seigneur contre Jérusalem. Mort de Manassé. Amon lui succède. Il est tué par ses serviteurs. Josias régne à sa place.

### II. Paralipomènes, XXXIII.

698.

1. MANASSÉ avoit douze ans lorsqu'il commença de régner; et il régna cinquante-cinq ans dans Jérusalem. Sa mère s'appeloit Haphsiba.

2. Il fit le mal devant le Seigneur, et adora les idoles des nations " que

1. DUODECIM annorum erat Manasses cum regnare cœpisset, et quinquaginta quinque annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Haphsiba.

2. Fecitque malum in conspectu Domini,

¶ 2. Hébr. Il fit le mal devant le Seigneur selon les abominations des nations, etc. 2. *Par.* xxxiii. 2.

juxta idola gentium quas delevit Dominus a facie filiorum Israel.

3. Conversusque est, et ædificavit excelsa quæ dissipaverat Ezechias pater ejus : et erexit aras Baal, et fecit lucos sicut fecerat Achab rex Israel, et adoravit omnem militiam cœli, et coluit eam.

4. Extruxitque aras in domo Domini de qua dixit Dominus : In Jerusalem ponam nomen meum.

5. Et extruxit altaria universæ militiæ cœli in duobus atriiis templi Domini.

6. Et traduxit filium suum per ignem : et ariolatus est, et observavit auguria, et fecit pythones, et aruspices multiplicavit, ut faceret malum coram Domino, et irritaret eum.

7. Posuit quoque idolum luci, quem se-

le Seigneur avoit exterminées à l'entrée des enfans d'Israël dans la Palestine.

3. Il rebâtit " les hauts lieux que son père Ezechias avoit détruits ; il dressa des autels à Baal, fit planter de grands bois " comme avoit fait Achab, roi d'Israël, adora tous les astres du ciel, et leur sacrifia.

4. Il bâtit des autels *profanes* dans la maison du Seigneur, de laquelle le Seigneur avoit dit : J'établirai mon nom dans Jérusalem.

5. Et il dressa des autels à tous les astres du ciel dans les deux parvis du temple du Seigneur.

6. Il fit passer son fils par le feu, " aima les divinations, observa les augures, institua ceux qu'on appelle pythons, " et multiplia les enchanteurs ; " de sorte qu'il commit le mal aux yeux du Seigneur, et l'irrita " plus que n'avoient fait tous ses prédécesseurs.

7. Il mit aussi l'idole du grand bois qu'il avoit planté " dans le tem-

Avant l'ère  
chr. vulg.  
698.

† 5. Hébr. litt. *Et reversus est, et ædificavit* ; hébraïsme pour, *Et rursus ædificavit*.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, אֲרָמִים, *lucos*, pour אֲרָמִים, *lucos*, qu'on lit dans le texte parallèle, 2. Par. xxxiii. 3. Ce mot s'entend particulièrement des bois consacrés à la déesse Astarte. Voyez la *Dissertation sur les divinités phéniciennes*, à la suite du livre de Josué, tom. iv.

† 6. Voyez la *Dissertation sur Moloch*, à la tête du Lévitique, tom. iii. Au lieu de בְּנֵי, *filium suum*, on lit dans le texte parallèle, 2. Par. xxxiii. 6. בְּנָיו, *filios suos*.

*Ibid.* C'est-à-dire, des magiciens. Voyez au 1<sup>er</sup> livre des Rois, xxviii. 7.

*Ibid.* Litt. les aruspices ; ou autres sortes de devins. L'hébreu pourroit aussi se traduire : Il établit des magiciens et des enchanteurs ; et il commit beaucoup de maux, etc. 2. Paral. xxxiii. 6.

*Ibid.* Le pronom *eum* est omis dans l'hébreu. On le trouve dans le texte parallèle, 2. Par. xxxiii. 6.

† 7. Hébr. l'idole d'Astarte qu'il avoit faite. Voyez la *Dissertation sur les divinités phéniciennes*, à la suite du livre de Josué, tom. iv.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
698.

2. Reg. vii.  
10.

Id. vii. 26.

3. Reg. viii.  
16. ix. 5.

Jer. xv. 4.

ple du Seigneur, " duquel le Seigneur avoit dit à David et à Salomon son fils : C'est dans ce temple, et dans Jérusalem que j'ai choisie d'entre toutes les tribus d'Israël, que j'établirai mon nom pour jamais :

8. Et je ne permettrai plus qu'Israël mette le pied hors de la terre que j'ai donnée à leurs pères, pourvu qu'ils observent tout ce que je leur ai commandé, et toute la loi que mon serviteur Moïse leur a donnée.

9. Et cependant ils n'ont point écouté le Seigneur; mais ils se sont laissé séduire par Manassé, pour faire encore plus de mal que n'en avoient fait les nations que le Seigneur a exterminées à l'entrée des enfans d'Israël dans la terre de Chanaan.

10. Le Seigneur a parlé ensuite par les prophètes ses serviteurs, " et a dit :

11. Parce que Manassé, roi de Juda, a commis ces abominations encore plus détestables que tout ce que les Amorrhéens avoient fait avant lui, et qu'il a fait pécher Juda par ses infamies;

12. Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Je vais faire fondre de tels maux sur Jérusalem et sur

cerat in templo Domini, super quod locutus est Dominus ad David, et ad Salomonem filium ejus : In templo hoc, et in Jerusalem quam elegi de cunctis tribubus Israel, ponam nomen meum in sempiternum :

8. Et ultra non faciam commoveri pedem Israel de terra, quam dedi patribus eorum : si tamen custodierint opera omnia quæ præcepi eis, et universam legem quam mandavit eis servus meus Moyses.

9. Illi vero non audierunt : sed seducti sunt a Manasse, ut facerent malum super gentes quas contrivit Dominus a facie filiorum Israel.

10. Locutusque est Dominus in manu servorum suorum prophetarum, dicens :

11. Quia fecit Manasses rex Juda abominationes istas pessimas, super omnia quæ fecerunt Amorrhæi ante eum, et peccare fecit etiam Judam in immunditiis suis :

12. Propterea hæc dicit Dominus Deus Israel : Ecce ego indu-

✧ 7. Le mot *Domini* est omis dans l'hébreu. Dans le texte parallèle on trouve *Dei*. 2. Par. xxxiii. 7.

✧ 10. Litt. par les prophètes ses serviteurs.

eam mala super Jerusalem et Judam : ut quicumque audierit, tinniant ambæ aures ejus.

13. Et extendam super Jerusalem funiculum Samariæ, et pondus domus Achab : et delebo Jerusalem, sicut deleri solent tabulæ : et delens vertam, et ducam crebrius stylum super faciem ejus.

14. Dimittam vero reliquias hereditatis meæ, et tradam eas in manus inimicorum ejus : eruntque in vastitatem, et in rapinam cunctis adversariis suis :

15. Eo quod fecerint malum coram me, et perseveraverint irritantes me, ex die qua egressi sunt patres eorum ex Ægypto, usque ad hanc diem.

16. Insuper et sanguinem innocium fudit Manasses multum nimis, donec impleret Jerusalem usque ad os : absque peccatis suis, quibus peccare fecit Judam, ut faceret malum coram Domino.

Juda, que les oreilles en seront étourdies à quiconque les entendra."

Avant l'ère chr. vulg. 698.

13. J'étendrai sur Jérusalem le cordeau de Samarie et le poids de la maison d'Achab ; je la mesurerai à la même mesure, et je lui ferai le même traitement ; j'effacerai Jérusalem, comme on efface ce qui est écrit sur des tablettes ; je passerai et repasserai souvent le style par-dessus, afin qu'il n'en demeure rien."

14. J'abandonnerai les restes de mon héritage, et je les livrerai entre les mains de leurs ennemis ; et tous ceux qui les haïssent les pilleront et les ravageront,

15. Parce qu'ils ont commis le mal devant moi, et qu'ils ont continué de m'irriter, depuis le jour que leurs pères sortirent de l'Égypte jusqu'aujourd'hui.

16. Manassé répandit de plus des ruisseaux de sang innocent, jusqu'à en remplir toute la ville de Jérusalem, outre les péchés par lesquels il avoit fait pécher Juda, faisant ainsi le mal devant le Seigneur. Pour l'en punir, Dieu le livra aux Assyriens, qui l'emmenèrent chargé de fers à Babylone. Il y demeura jusqu'à ce qu'étant rentré en lui-même, il se convertit sincèrement au Seigneur."

\* 12. On lit dans l'hébreu, וַיִּשְׁמְעוּ, qui audierunt illum, pour אָזְנוֹתָם, qui audierit illud.

† 13. Hébr. et j'essuierai Jérusalem, comme un plat que l'on essuie, et que l'on retourne ensuite sur sa face ou sur ses bords. On lit עַל פְּנֵיהֶּם, super faciem ejus ; peut-être pour עַל פִּיָּהּ, super os ejus.

‡ 16. Voyez au 11<sup>e</sup> livre des Paralipomènes, xxxiii. 11. et suiv.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
698.

17. Le reste des actions de Manassé, toutes les choses qu'il a faites, et le péché qu'il a commis, tout cela est écrit au livre des annales des rois de Juda.

18. Manassé s'endormit enfin avec ses pères, et fut enseveli dans le jardin de sa maison, " dans le lieu nommé le jardin d'Oza, parce que c'étoit l'endroit où Oza avoit été frappé par le Seigneur; et Amon son fils régna en sa place.

643

19. Amon avoit vingt-deux ans lorsqu'il commença de régner, et il régna deux ans dans Jérusalem. Sa mère s'appeloit Messalémeth, et étoit fille d'Harus, de Jétéba.

20. Il fit le mal devant le Seigneur, comme avoit fait Manassé son père.

21. Il marcha dans toutes les voies criminelles par lesquelles son père avoit marché; il révéra les mêmes abominations que son père avoit révérees, et les adora comme lui.

22. Il abandonna le Dieu de ses pères, et ne marcha point du tout dans la voie du Seigneur, ayant imité les crimes de son père, sans imiter sa pénitence.

23. Ses serviteurs lui dressèrent des embûches, et le tuèrent dans sa maison.

24. Mais le peuple tua " tous ceux

‡ 18. Quelques-uns croient que Manassé par humilité ne voulut pas être enterré dans les tombeaux des rois.

‡ 24. Au lieu de וְיָ, Et percussit, on lit dans le texte parallèle וְיָ,

17. Reliqua autem sermonum Manasse, et universa quæ fecit, et peccatum ejus quod peccavit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda?

18. Dormivitque Manasses cum patribus suis, et sepultus est in horto domus suæ, in horto Oza: et regnavit Amon filius ejus pro eo.

19. Viginti duorum annorum erat Amon, cum regnare cõpisset: duobus quoque annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Messalemeth, filia Harus, de Jeteba.

20. Fecitque malum in conspectu Domini, sicut fecerat Manasses pater ejus.

21. Et ambulavit in omni via per quam ambulaverat pater ejus: servivitque immunditiis quibus servierat pater ejus, et adoravit eas.

22. Et dereliquit Dominum Deum patrum suorum, et non ambulavit in via Domini.

23. Tetenderuntque ei insidias servi sui, et interfecerunt regem in domo sua.

24. Percussit autem

populus terræ omnes qui conjuraverant contra regem Amon : et constituerunt sibi regem Josiam filium ejus pro eo.

25. Reliqua autem sermonum Amon quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda ?

26. Sepelieruntque eum in sepulchro suo, in horto Oza : et regnavit Josias filius ejus pro eo.

qui avoient conspiré contre le roi Amon ; et il établit Josias son fils pour régner en sa place.

25. Le reste des actions d'Amon est écrit au livre des annales des rois de Juda.

26. Il fut enseveli en son sépulcre dans le jardin d'Oza ; et Josias son fils régna en sa place.

Avant l'ère chr. vulg. 643.

*Et ponessorunt.* C'est l'usage des Hébreux de mettre le verbe au pluriel avec le mot *populus* qui est un collectif ; on le voit dans ce verset même, où l'hébreu dit : *et regnare fecerunt populus terræ Josiam.*

‡ 26. On lit dans l'hébreu, ויקבר, *Et sepelivit*, pour ויקברו, *Et sepelierunt.*

## CHAPITRE XXII.

Piété de Josias. On trouve dans le temple le livre de la loi. Josias, effrayé par la lecture qu'on lui en a faite, consulte la prophétesse Holda.

### II. Paralipomènes, XXXIV. 1-28.

1. Otto annorum erat Josias cum regnare cœpisset : triginta et uno anno regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Idida, filia Hadaia de Besecath.

2. Fecitque quod placitum erat coram Domino, et ambulavit per omnes vias David

1. JOSIAS avoit huit ans lorsqu'il commença de régner, et il régna trente-un ans à Jérusalem. Sa mère s'appeloit Idida, et étoit fille de Hadaïa, de Bésécath.

2. Il fit ce qui étoit agréable au Seigneur, et marcha dans toutes les voies de David son père, sans se détourner, ni à droite, ni à gauche.

641.

‡ 1. Ou trente-deux, selon la Chronique d'Eusèbe. Voyez ce qui sera dit sur cela dans la *Dissertation sur les 390 ans dont il est parlé au chap. iv. d'Ézéchiel* ; elle sera placée à la tête du livre de ce prophète, tom. xv.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
623.

3. La dix-huitième année de son règne, il envoya Saphan, fils d'Asla, fils de Messulam, secrétaire du temple du Seigneur, en lui donnant cet ordre :

4. Allez trouver le grand prêtre Helcias, afin qu'il fasse ramasser tout l'argent qui a été porté au temple du Seigneur, et que les portiers du temple ont reçu du peuple;

5. Et que les maîtres de la maison du Seigneur le donnent aux entrepreneurs, afin qu'ils le distribuent à ceux qui travaillent aux réparations du temple du Seigneur,

6. Aux charpentiers, aux maçons et à ceux qui rétablissent les murs entr'ouverts, afin qu'on achète aussi du bois, et qu'on tire des pierres des carrières, pour rétablir le temple du Seigneur.

7. Qu'on ne leur fasse point néanmoins rendre compte de l'argent qu'ils reçoivent; mais qu'ils en soient les maîtres, et qu'on se repose sur leur bonne foi, afin qu'ils travaillent plus tranquillement, et qu'ils rendent leur ouvrage plus solide.

‡ 3. Hébr. autr. il envoya au temple du Seigneur Saphan, fils d'Asla, secrétaire de la maison du roi, etc.

‡ 4. Hébr. litt.  $\text{סית}$ , et perficiatur. La Vulgate paroît supposer  $\text{יתן}$ , et confletur; peut-être faudroit-il lire  $\text{יתכן}$ , et ponderetur. Voyez le ‡ 9.

‡ 5. Hébr. autr. et qu'on le donne aux entrepreneurs qui ont l'inspection dans la maison du Seigneur, afin, etc. On lit irrégulièrement dans l'hébreu,  $\text{יתנן}$ : les rabbins veulent qu'on lise  $\text{יתננו}$  au sens de *Et dont illam*; mais le même mot donne aussi mieux encore au singulier, *Et des illam*.

‡ 6. Hébr. autr. aux architectes.

patris sui : non declinavit ad dexteram, si-  
ve ad sinistram.

3. Anno autem octavo decimo regis Josiæ, misit rex Saphan filium Asla, filii Messulam, scribam templi Domini, dicens ei :

4. Vade ad Helciam sacerdotem magnum, ut confletur pecunia quæ illata est in templum Domini, quam collegerunt janitores templi a populo,

5. Deturque fabris per præpositos domus Domini : qui et distribuunt eam his qui operantur in templo Domini, ad instauranda sarta tecta templi :

6. Tignariis videlicet et cæmentariis, et iis qui interrupta componunt : et ut emanent ligna, et lapides de lapidinis ad instaurandum templum Domini.

7. Verumtamen non suppütetur eis argentum quod accipiunt, sed in potestate habeant, et in fide.

8. Dixit autem Helcias pontifex ad Saphan scribam : Librum legis reperi in domo Domini : deditque Helcias volumen Saphan, qui et legit illud.

9. Venit quoque Saphan scriba ad regem, et renuntiavit ei quod præceperat, et ait : Conflaverunt servi tui pecuniam quæ reperta est in domo Domini : et dederunt ut distribueretur fabris a præfectis operum templi Domini.

10. Narravit quoque Saphan scriba regi, dicens : Librum dedit mihi Helcias sacerdos. Quem cum legisset Saphan coram rege,

11. Et audisset rex verba libri legis Domini, scidit vestimenta sua.

12. Et præcepit Helciæ sacerdoti, et Ahicam filio Saphan, et Achobor filio Micha, et Saphan scribæ, et Asaiæ servo regis, dicens :

13. Ite et consulite Dominum super me,

8. Alors le grand-prêtre Helcias dit à "Saphan, secrétaire : J'ai trouvé un livre de la loi dans le temple du Seigneur. (*C'étoit le Deutéronome" écrit de la main de Moïse.*) Et il donna ce livre à Saphan, qui le lut.

9. Saphan, secrétaire, revint ensuite trouver le roi, pour lui rendre compte de ce qu'il lui avoit commandé, et lui dit : Vos serviteurs ont ramassé " tout l'argent qui s'est trouvé dans la maison du Seigneur, et l'ont donné aux intendans des bâtimens du temple du Seigneur, pour le distribuer aux ouvriers.

10. Saphan, secrétaire, dit encore au roi : Le pontife Helcias m'a donné aussi un livre. Et il le lut " devant le roi.

11. Le roi ayant entendu les paroles du livre de la loi du Seigneur, déchira ses vêtemens,

12. Et dit au grand-prêtre Helcias, à Ahicam, fils de Saphan, à Achobor, fils de Micha, " à Saphan, secrétaire, et à Asaias, officier du roi :

13. Allez; consultez le Seigneur sur ce qui me regarde, moi et tout

ψ 8. On lit dans l'hébreu, לַע, par *ain*, *super*, au lieu de לָא, par *aleph*, *ad*, qu'on lit dans le texte parallèle, 2. *Par.* xxxiv. 15.

*Ibid.* Ou au moins les chapitres xxviii. xxix. xxx. et xxxi. du Deutéronome, qui contiennent l'acte que Moïse dressa après le renouvellement de l'alliance dans les plaines de Moab, peu de temps avant sa mort. *Deut.* xxxi. 26. Voyez au 11<sup>e</sup> livre des Paralipomènes, xxxiv. 14.

ψ 9. On lit dans l'hébreu, הִתִּיר, *Conflaverunt*, peut-être pour הִתְכַּנְּנוּ, *Ecce ponderaverunt*.

ψ 10. Hébr. litt. *Et legit eum*. Le texte parallèle dit *in eo* : il en lut devant le roi. 2. *Par.* xxxiv. 18.

ψ 12. Hébr. Michaiia. Dans le texte parallèle, on lit, Abdon, fils de Micha. 2. *Par.* xxxiv. 20.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
623.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
623.

le peuple d'*Israël*, " avec tout Juda, touchant les paroles de ce " livre qui a été trouvé; car la colère du Seigneur s'est allumée contre nous, parce que nos pères n'ont point écouté " les paroles de ce livre, et n'ont point fait ce qui nous avoit été prescrit. "

14. Alors le *grand-prêtre* Helcias, Ahicam, Achobor, Saphan et Asaïas allèrent trouver la prophétesse Holda, femme de Sellum, fils de Thécuas, fils d'Araas, " gardien des vêtemens, laquelle demouroit à Jérusalem, dans la seconde *enceinte de la ville*; " et ils lui parlèrent *selon l'ordre du roi*.

15. Holda leur répondit : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'*Israël* : Dites à l'homme qui vous a envoyés vers moi :

16. Voici ce que dit le Seigneur : Je vais faire tomber sur " ce lieu et sur ses habitans tous les maux que le roi de Juda a lus dans *ce livre de la loi*,

et super populo, et super omni Juda, de verbis voluminis istius, quod inventum est : magna enim ira Domini succensa est contra nos, quia non audierunt patres nostri verba libri hujus, ut facerent omne quod scriptum est nobis.

14. Ierunt itaque, Helcias sacerdos, et Ahicam, et Achobor, et Saphan, et Asaia, ad Holdam prophetidem, uxorem Sellum, filii Thecuæ, filii Araas custodis vestium, quæ habitabat in Jerusalem in secunda : locutique sunt ad eam.

15. Et illa respondit eis : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Dicite viro qui misit vos ad me :

16. Hæc dicit Dominus : Ecce ego adducam mala super locum istum, et super habitatores ejus, omnia verba legis quæ legit rex Juda :

¶ 13. Le nom d'*Israël* paroît manquer ici; et le texte parallèle confirme cette conjecture. 2. Par. xxxiv. 21.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, *quod inventum est istius*, pour *istius quod inventum est*.

*Ibid.* Au lieu de *שמעו*, *audierunt*, on lit dans le texte parallèle, *שמרו*, *custodierunt*. 2. Par. xxxiv. 21.

*Ibid.* Hébr. litt. *verba libri istius, ut facerent juxta omne quod scriptum est super nos*; au lieu de quoi le texte parallèle dit : *verbum Domini, ut facerent juxta omne quod scriptum est super libro isto*. La différence peut venir de la transposition du mot *liber isto*, qui aura pris la place de *Domini*, et aura été remplacé par le pronom *nos*. 2. Par. xxxiv. 21.

¶ 14. Il est nommé dans le texte parallèle, Thecuath, fils d'Hasra. 2. Par. xxxiv. 22.

*Ibid.* Voyez au 11<sup>e</sup> livre des Paral. xxxiii. 14.

¶ 16. On lit dans l'hébreu, *ל*, par *aleph*, *ad*, pour *ל*, par *ain*, *super*.

17. Quia dereliquerunt me, et sacrificaverunt diis alienis, irritantes me in cunctis operibus manuum suarum : et succendetur indignatio mea in loco hoc, et non extinguetur.

18. Regi autem Juda qui misit vos ut consuleretis Dominum, sic dicetis : Hæc dicit Dominus Deus Israel : pro eo quod audisti verba voluminis,

19. Et perterritum est cor tuum, et humiliatus es coram Domino, auditis sermonibus contra locum istum, et habitatores ejus, quod videlicet fierent in stuporem et in maledictum, et scidisti vestimenta tua, et flevisisti coram me, et ego audivi, ait Dominus :

20. Idcirco colligam te ad patres tuos, et colligeris ad sepulchrum tuum in pace, ut non videant oculi tui omnia mala quæ inducturus sum super locum istum.

17. Parce qu'ils m'ont abandonné, qu'ils ont sacrifié à des dieux étrangers, et qu'ils m'ont irrité généralement par toutes leurs œuvres; et mon indignation s'allumera de telle sorte contre ce lieu, qu'il n'y aura rien qui puisse l'éteindre.

18. Mais pour le roi de Juda qui vous a envoyés consulter le Seigneur, vous lui direz : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Parce que vous avez écouté les paroles de ce livre,

19. Que votre cœur en a été épouvanté, " que vous vous êtes humilié devant le Seigneur, après avoir appris les maux dont il menace cette ville et ses habitans, *en les assurant* qu'ils deviendront un jour l'étonnement et l'exécration *de toute la terre*, et parce que vous avez déchiré vos vêtemens, et pleuré devant moi, j'ai écouté *votre prière*," dit le Seigneur.

20. C'est pourquoi je vous ferai reposer avec vos pères, et vous serez enseveli " en paix, afin que vos yeux ne voient point les maux que je dois faire tomber sur cette ville.

¶ 18 et 19. On lit dans l'hébreu : *Verba quæ audisti, propterea (quod) mollitum est cor tuum.* Il y a lieu de présumer que c'est une transposition, et que le sens est : *Propterea quod audisti verba voluminis, et mollitum est cor tuum.* Le mot *voluminis* a été omis, et la particule *וְכִי*, peut également signifier *quæ* ou *quod* : ce *quod* manque après *propterea*. Il y a aussi un rapport assez marqué entre ces expressions : *Propterea quod audisti... et ego audivi*, à la fin de ce ¶ 19.

*Ibid.* La Vulgate dans le texte parallèle ajoute le pronom *te* : Je vous ai écouté. 2. *Paral.* xxxiv. 27.

¶ 20. Litt. *Colligeris ad sepulchrum tuum.* On lit dans l'hébreu, *קברתך, sepulchra tua, pour קברתך, sepulchrum tuum.*

Avant l'ère  
chr. vulg.  
623.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
623.

## CHAPITRE XXIII.

Josias ayant assemblé tout le peuple, renouvelle l'alliance avec le Seigneur. Il détruit les restes de l'idolâtrie, et ordonne la célébration de la Pâque. Il est tué dans un combat. Joachaz lui succède. Joakim est mis en la place de Joachaz.

### II. Paralipomènes, XXXIX. 29. et suiv.

1. Ils vinrent donc rapporter au roi tout ce que cette prophétesse leur avoit dit; et le roi ayant fait assembler et venir auprès de lui tous les anciens de Juda et de Jérusalem,

2. Alla au temple du Seigneur accompagné de tous les hommes de Juda, et de tous ceux qui habitoient dans Jérusalem, des prêtres, des prophètes et de tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand; et il lut devant eux tous, toutes les paroles de ce livre de l'alliance qui avoit été trouvé dans la maison du Seigneur.

3. Le roi se tint debout sur un lieu élevé, et fit alliance avec le Seigneur, lui et tout son peuple, afin qu'ils marchassent dans la voie du Seigneur, qu'ils observassent ses préceptes, ses ordonnances et ses cérémonies de tout leur cœur et de toute leur ame, et qu'ils accomplissent toutes les paroles de l'alliance qui étoient écrites dans ce livre; et le peuple consentit à cet accord.

1. Et renuntiaverunt regi quod dixerat. Qui misit : et congregati sunt ad eum omnes senes Juda et Jerusalem.

2. Ascenditque rex templum Domini, et omnes viri Juda, universique qui habitabant in Jerusalem cum eo, sacerdotes et prophetæ, et omnis populus a parvo usque ad magnum : legitque cunctis audientibus omnia verba libri fœderis, qui inventus est in domo Domini.

3. Stetitque rex super gradum : et fœdus percussit coram Domino, ut ambularent post Dominum, et custodirent præcepta ejus, et testimonia, et cæremonias, in omni corde, et in tota anima, et suscitarent verba fœderis hujus quæ scripta erant in libro illo : acquievitque populus pacto.

ψ 2. Il faudroit peut-être lire, des lévites, comme on le trouve dans le texte parallèle, 2. Par. xxxiv. 30.

ψ 3. C'est-à-dire, sur l'estrade que Salomon avoit fait mettre au milieu du parvis du peuple. Sup. xi. 14.

4. Et præcepit rex Helciæ pontifici, et sacerdotibus secundi ordinis, et janitoribus, ut projicerent de templo Domini omnia vasa quæ facta fuerant Baal, et in luco, et universæ militiæ cœli : et combussit ea foris Jerusalem in convalle Cedron, et tulit pulverem eorum in Bethel.

5. Et delevit aruspices quos posuerant reges Juda ad sacrificandum in excelsis per civitates Juda, et in circuitu Jerusalem, et eos qui adolebant incensum Baal, et soli, et lunæ, et duodecim signis, et omni militiæ cœli.

6. Et efferrit fecit lucum de domo Domini foras Jerusalem in convalle Cedron, et combussit eum ibi, et redegit in pulverem, et projecit super sepulchra vulgi.

7. Dextruxit quoque ædiculas effeminatorum quæ erant in do-

4. Alors le roi ordonna au pontife Helcias, aux prêtres du second ordre et aux portiers, de jeter hors du temple du Seigneur tous les vaisseaux qui avoient servi à Baal, au bois consacré " et à tous les astres du ciel ; et ils les brûla hors de Jérusalem dans la vallée de Cédron ; " et en emporta la poussière à Béthel, pour souiller ce lieu consacré aux idoles par Jéroboam et ses successeurs.

5. Il extermina aussi les augures " qui avoient été établis par les rois d'Israël, pour sacrifier " sur les hauts lieux dans les villes de Juda, et autour de Jérusalem, et ceux qui offroient de l'encens à Baal, au soleil, à la lune, aux douze signes " du Zodiaque, et à toutes les étoiles du ciel.

6. Il ordonna aussi que l'on ôtât de la maison du Seigneur l'idole du bois sacrilège, " et qu'on la portât hors de Jérusalem en la vallée de Cédron, où il la brûla et la réduisit en cendres, qu'il fit jeter sur les sépulcres du peuple adorateur de cette vaine idole.

7. Il abattit aussi les petites maisons des efféminés qui étoient dans la maison du Seigneur, " pour les-

Avant l'ère chr. vulg. 623.  
Eccli. xlix. 3.

ψ 4. Hébr. à Asera ou Astarte. Voyez la Dissertation sur les divinités phéniciennes, à la suite du livre de Josué, tom. iv.

Ibid. Où l'on jetoit ordinairement les immondices et les choses impures qu'on ôtoit du temple ou de la ville.

ψ 5. Le mot hébreu est rendu ailleurs par *æditui*, ministres des faux dieux. Os. x. 5. Sophon. 1. 4.

Ibid. On lit dans l'hébreu, ויקטר, et *adolevit*, peut-être pour לקטר, *ad adolendum*, comme le suppose la Vulgate.

Ibid. On ignore la vraie signification du mot hébreu. Quelques-uns l'entendent des planètes : et *planetis*.

ψ 6. Ou, selon l'hébreu : l'idole d'Astarte.

ψ 7. Hébr. autr. Il détruisit les maisons des efféminés qui étoient dans la maison du Seigneur, ces maisons que des femmes faisoient au métier dans la maison du Seigneur en l'honneur d'Astarte.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
625.

quels des femmes travailloient à faire des tentes, ou des voiles destinés au culte infâme de l'idole du bois saerilége.

8. Le roi assembla tous les prêtres des villes de Juda, et profana tous les hauts lieux où les prêtres sacrifioient, depuis Gabaa jusqu'à Bersabée, " et il détruisit les autels qui étoient à côté des portes " de Jérusalem, à l'entrée de la maison de Josué, prince de la ville, qui étoit à main gauche " de la porte de la ville.

9. Depuis ce temps-là, les prêtres des hauts lieux ne montoient point à l'autel du Seigneur dans la ville de Jérusalem, étant indignes de cet honneur; mais ils mangeoient seulement du pain sans levain au milieu de leurs frères; ce qu'on leur permettoit pour leur donner le moyen de subsister.

10. Le roi profana pareillement le lieu de Thopheth, qui est dans la vallée du fils d'Ennom, " afin que personne ne sacrifiât son fils ou sa fille à Moloch, en les faisant passer par le feu, en l'honneur de cette idole."

11. Il ôta aussi les chevaux que les rois de Juda avoient donnés au Soleil, et dont les écuries étoient à l'entrée du temple du Seigneur, "

mo Domini, pro quibus mulieres texebant quasi domunculas luci.

8. Congregavitque omnes sacerdotes de civitatibus Juda: et contaminavit excelsa, ubi sacrificabant sacerdotes de Gabaa usque Bersabee: et destruxit aras portarum in introitu ostii Josue principis civitatis, quod erat ad sinistram portæ civitatis.

9. Verumtamen non ascendebant sacerdotes excelsorum ad altare Domini in Jerusalem: sed tantum comedebant azyma in medio fratrum suorum.

10. Contaminavit quoque Thopheth quod est in convalle filii Ennom: ut nemo consecraret filium suum aut filiam per ignem Moloch.

11. Abstulit quoque equos quos dederant reges Juda, Soli, in introitu templi Domini

† 8. Depuis Gabaa qui étoit la plus septentrionale de ses états, jusqu'à Bersabée qui étoit la plus méridionale.

Ibid. On lit dans l'hébreu, שַׁעֲרֵי־ם, portarum, peut-être pour שַׁעֲרֵי־ם, satyrorum, fausses divinités ainsi nommées dans le texte hébreu du Lévitique, xvii. 7.

Ibid. Hébr. litt. ad sinistram viri in porta civitatis. Le chaldéen suppose viri intrantis per portam civitatis: à la gauche de ceux qui entrent par la porte de la ville.

† 10. Cette vallée occupoit une partie de celle où couloit le torrent de Cédron. On lit dans l'hébreu, בְּנֵי, filiorum, pour בְּנֵי, filii.

Ibid. Voyez la Dissertation sur Moloch, à la tête du Levitique, tom. III.

† 11. On lit dans l'hébreu מִבְּנֵי, vraisemblablement pour מִבְּנֵי, ne ingrederentur: il empêcha qu'ils n'entrassent dans la maison du Seigneur.

juxta exedram Nathan-melech eunuchi, qui erat in Pharurim : currus autem Solis combussit igni.

12. Altaria quoque quæ erant super tecta coenaculi Achaz, quæ fecerant reges Juda, et altaria quæ fecerat manasse in duobus atriis templi Domini, destruxit rex : et curruit inde, et dispersit cinerem eorum in torrentem Cedron.

13. Excelsa quoque quæ erant in Jerusalem ad dexteram partem montis offensionis, quæ ædificaverat Salomon rex Israel Astaroth idolo Sidoniorum, et Chamos offensioni Moab, et Melchom abominationi filiorum Ammon, polluit rex.

14. Et contrivit statues et succidit lucos : replevitque loca eorum ossibus mortuorum.

15. Insuper et altare, quod erat in Bethel, et excelsum quod fecerat Jeroboam filius Nabat, qui peccare fecit Israel, et altare illud, et excelsum destruxit, atque combussit, et comminuit in pulve-

près du logement de Nathan-mélech eunuque, qui étoit à Pharurim *proche du temple*, et il brûla les charriots du Soleil.

12. Le roi détruisit de plus les autels qui étoient sur le dôme de la chambre d'Achaz, que les rois de Juda avoient faits, et les autels que Manassé avoit bâtis aux deux parvis du temple du Seigneur; et il courut de ce même lieu pour en répandre les cendres dans le torrent de Cédron.

13. Le roi souilla aussi *et profana* les hauts lieux qui étoient à main droite de la montagne *des Oliviers*, appelée *la montagne du scandale*, à cause des temples que Salomon, roi d'Israël, y avoit bâtis à Astaroth, idole des Sidoniens, à Chamos, le scandale de Moab, et à Melchom, l'abomination des enfans d'Ammon.

14. Il en brisa les statues, en abattit les bois, et il remplit ces lieux-là d'ossements de morts.

15. Et pour ce qui est de l'autel qui étoit à Béthel, et du haut lieu qu'avoit bâti Jéroboam, fils de Nabat, qui avoit fait pécher Israël, il détruisit, et cet autel, et ce haut lieu; il les brûla et les réduisit en cendres, et consuma aussi par le feu le bois consacré.

Avant l'ère chr. vulg. 623.

3. Reg. xi. 7.

3. Reg. xiii. 32.

‡ 11. D. Galmet croit que *Pharurim* signifie le lieu où l'on plaçoit les gardes du temple.

‡ 12. Autr. sur la terrasse, ou plate-forme.

‡ 13. On lit dans l'hébreu, *הר המשתחית*, *ad montem interitus*, ou *unctionis*. Ce dernier sens donne lieu de présumer que c'étoit la montagne des Oliviers. Voyez au III<sup>e</sup> livre des Rois, xi. 7.

*Ibid.* C'est-à-dire, Moloch. Voyez la *Dissertation sur ce dieu*, à la tête du Lévitique, tom. III.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
623.

16. Josias retournant en ce lieu, vit les sépulcres qui étoient sur la montagne, et il envoya prendre les os qui étoient dans ces sépulcres et les brûla sur l'autel; et il le souilla *et profana*, selon la parole du Seigneur qu'avoit prononcée l'homme de Dieu qui avoit prédit ces choses.

5. Reg. XIII. 2.

17. Il dit ensuite: Quel est ce tombeau " que je vois? Les citoyens de cette ville lui dirent: C'est le sépulcre de l'homme de Dieu qui étoit venu de Juda, et qui avoit prédit ce que vous venez de faire sur l'autel de Béthel.

18. Josias dit: Laissez-le là, et que personne ne touche à ses os. Et ses os demeurèrent au même lieu sans que personne y touchât, avec les os du prophète qui étoit venu demeurer à Béthel dans le royaume de Samarie."

19. Outre tout cela, Josias détruisit tous les temples des hauts lieux qui étoient dans les villes " de Samarie, que les rois d'Israël avoient bâtis pour irriter le Seigneur, " et il les réduisit au même état que tous ceux qui étoient à Béthel.

rem, succenditque etiam lucum.

16. Et conversus Josias, vidit ibi sepulchra quæ erant in monte: misitque, et tulit ossa de sepulchris, et combussit ea super altare, et polluit illud juxta verbum Domini, quod locutus est vir Dei, qui prædixerat verba hæc.

17. Et ait: Quis est titulus ille quem video? Responderuntque ei cives urbis illius: Sepulchrum est hominis Dei, qui venit de Juda, et prædixit verba hæc quæ fecisti super altare Bethel.

18. Et ait: Dimittite eum: nemo commoveat ossa ejus. Et intacta manserunt ossa illius, cum ossibus prophetæ qui venerat de Samaria.

19. Insuper et omnia fana excelsorum, quæ erant in civitatibus Samariæ, quæ fecerant reges Israel ad irritandum Dominum, abstulit Josias: et fecit eis secundum omnia

ψ 17. Le mot hébreu pourroit, ce semble, signifier simplement, une éminence ou un amas de terre qu'on avoit mis sur le tombeau de l'homme de Dieu, selon l'usage de ces temps-là.

ψ 18. On ne voit pas ailleurs que ce prophète fût venu de Samarie, qui de plus ne subsistoit pas encore, au moins telle qu'elle fut dans la suite; mais on voit (3. Reg. XIII. 11.) que ce prophète demouroit à Béthel dans le royaume d'Israël qui eut dans la suite Samarie pour capitale.

ψ 19. Peut-être qu'au lieu de בערי, *in urbis*, il faudroit lire בעיר, *in urbe*. L'adverbe *ibi*, qui se trouve au ψ suivant, paroît supposer qu'il ne s'agit ici que d'une seule ville.

*Ibid.* Le mot *Dominum* manque dans l'hébreu.

opera quæ fecerat in Bethel.

20. Et occidit universos sacerdotes excelsorum, qui erant ibi super altaria, et combussit ossa humana super ea; reversusque est Jerusalem.

20. Il tua même tous les prêtres des hauts lieux qui avoient soin des autels en ces lieux; et il brûla sur ces autels des os d'hommes morts. Après cela il retourna à Jérusalem.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
623.

## II. Paralipomènes, XXXV.

21. Et præcepit omni populo, dicens: Facite Phase Domino Deo vestro, secundum quod scriptum est in libro foederis hujus.

22. Nec enim factum est Phase tale a diebus judicium qui judicaverunt Israel, et omnium dierum regum Israel et regum Juda,

23. Sicut in octavo decimo anno regis Josiæ factum est Phase istud Domino in Jerusalem.

24. Sed et pythones, et ariolos et figuras idolorum, et immunditias, et abominations quæ fuerant in terra Juda et Jerusalem, abstulit Josias: ut statueret verba legis, quæ scripta sunt in libro quem invenit Helcias sacerdos in templo Domini.

25. Similis illi non fuit ante eum rex, qui reverteretur ad Domi-

21. Josias dit ensuite à tout le peuple: Célébrez la Pâque en l'honneur du Seigneur votre Dieu, de la manière qui est écrite dans ce livre de l'alliance; ce que le peuple fit avec une ardeur et une magnificence dont on n'avoit point vu d'exemple;

22. Car depuis le temps des juges qui jugèrent Israël, et depuis tout le temps des rois d'Israël et des rois de Juda,

23. Jamais Pâque ne fut célébrée comme celle qui se fit en l'honneur du Seigneur dans Jérusalem, la dix-huitième année du roi Josias.

24. Josias extermina aussi les pythons, les devins et les figures des idoles, les impuretés et les abominations qui avoient été dans le pays de Juda et de Jérusalem, pour accomplir les paroles de la loi qui étoient écrites dans ce livre qu'Helcias pontife avoit trouvé dans le temple du Seigneur.

25. Il n'y eut point avant Josias de roi qui lui fût semblable, et qui retourna comme lui au Seigneur de

Avant l'ère  
chr. vulg.  
623.

tout son cœur, de toute son âme, et de toute sa force, selon tout ce qui est écrit dans la loi de Moïse; et il n'y en eut point non plus après lui.

26. Cependant l'extrême colère et la fureur du Seigneur qui s'étoit allumée contre Juda, à cause des crimes par lesquels Manassé l'avoit irrité, ne fut point apaisée pour lors, *parce que la piété que le peuple fit paroître sous ce règne, ne fut ni assez sincère, ni assez constante.*

27. C'est pourquoi le Seigneur dit : Je rejetterai encore Juda de devant ma face, comme j'ai rejeté Israël; et j'abandonnerai Jérusalem cette ville que j'ai choisie, et cette maison de laquelle j'ai dit : C'est là que mon nom sera présent, *et que je ferai paroître ma gloire et ma puissance.*

610.

28. Le reste des actions de Josias, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des rois de Juda, *où sa mort est rapportée. Elle arriva de cette manière.*

29. En ce temps-là, Pharaon Nécho, roi d'Égypte, marcha contre le roi des Assyriens nommé *Nabopolassar*, vers le fleuve d'Euphrate; et le roi Josias, *craignant que le roi d'Égypte n'entrât sur ses terres*, alla avec son armée au-devant de lui; et lui ayant livré bataille, il fut tué à Mageddo. "

30. Ses serviteurs le rapportèrent mort de Mageddo à Jérusalem, et l'ensevelirent dans son sépulcre. Et le peuple prit Joachaz fils de Josias, *pour l'élever sur le trône; et comme*

num in omni corde suo, et in tota anima sua, et in universa virtute sua, juxta omnem legem Moysi : neque post eum surrexit similis illi.

26. Verumtamen non est aversus Dominus ab ira furoris sui magni, quo iratus est furor ejus contra Judam : propter irritationes quibus provocaverat eum Manasses.

27. Dixit itaque Dominus : Etiam Judam auferam a facie mea, sicut abstuli Israel : et projiciam civitatem hanc quam elegi, Jérusalem, et domum de qua dixi : Erit nomen meum ibi.

28. Reliqua autem sermonum Josiæ, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro verborum dierum regum Juda ?

29. In diebus ejus ascendit Pharaon Necho rex Ægypti, contra regem Assyriorum, ad flumen Euphraten : et abiit Josias rex in occursum ejus ; et occisus est in Mageddo, cum vidisset eum.

30. Et portaverunt eum servi sui mortuum de Mageddo : et pertulerunt in Jerusalem, et sepelierunt eum in

✧ 29. Ville située dans le partage de Manassé.

sepulchro suo. Tulitque populus terræ Joachaz filium Josiæ : et unxerunt eum, et constituerunt eum regem pro patre suo.

*il n'étoit pas l'aîné, " il fut sacré, et établi roi en la place de son père par cette cérémonie. "*

Avant l'ère chr. vulg. 610.

## II. Paralipomènes, XXXVI. 1-5.

31. Viginti trium annorum erat Joachaz cum regnare cœpisset, et tribus mensibus regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Amital, filia Jeremiæ, de Lobna.

32. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerant patres ejus.

33. Vinxitque eum Pharaon Néchao in Rebla, quæ est in terra Emath, ne regnaret in Jerusalem : et imposuit mulctam terræ, centum talentis argenti, et talento auri.

34. Regemque constituit Pharaon Néchao Eliacim filium Josiæ pro Josia patre ejus :

31. Joachaz appelé aussi *Seltum*, " avoit vingt-trois " ans lors qu'il comença de régner ; et il régna trois mois dans Jérusalem. Sa mère se nommoit Amital, et étoit fille de Jérémie, de Lobna. "

32. Il fit le mal devant le Seigneur, et commit tous les mêmes crimes que ses pères ; *mais il ne les commit pas long-temps ;*

33. Car Pharaon Néchao, irrité de ce qu'on l'avoit élevé sur le trône sans son consentement, le prit, et l'enchaîna à Rebla qui est au pays d'Emath, afin qu'il ne régnât point " à Jérusalem ; il condamna le pays à lui donner cent talens d'argent " et un talent d'or. "

34. Et Pharaon Néchao établit roi Eliacim, fils aîné " de Josias, en la place de Josias son père ; et changea son nom *et l'appela Joakim. "* Et

† 30. Voyez au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, III. 15.

*Ibid.* L'onction royale ne se donnoit que lorsque la royauté étoit ou pouvoit être contestée.

† 31. Il est nommé ainsi au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, III. 15., et dans Jérémie, XXI. 11.

*Ibid.* Peut-être faudroit-il lire, treize ; car ce prince étant le plus jeune ne pouvoit guère avoir que cet âge. D'ailleurs au lieu de *viginti et trium* qu'on lit ici dans l'hébreu, on lit dans le texte parallèle, *trium et viginti*, construction qui suppose qu'on lisoit *trium et decem* ; car dans l'hébreu les petits nombres précèdent dix, et suivent vingt. La différence de עשר, dix, à עשרים, vingt, n'est que du singulier au pluriel, dans l'hébreu.

*Ibid.* Ville de Juda.

† 33. On lit dans l'hébreu, במלך, *in regnando*, pour ממלך, *a regnando*, c'est-à-dire, *ne regnaret*.

*Ibid.* C'est-à-dire, plus de quatre cent quatre-vingt mille livres.

*Ibid.* C'est-à-dire, environ soixante-dix mille livres.

† 34. Voyez au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, III. 15.

*Ibid.* Ce changement de nom marquoit le domaine que le roi d'Egypte prétendoit conserver sur le roi de Juda.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
610.

ayant pris *avec lui* Joachaz, il l'emmena " en Egypte où il mourut.

vertitque nomen ejus Joakim. Porro Joachaz tulit, et duxit in Ægyptum, et mortuus est ibi.

35. Joakim donna à Pharaon de l'argent et de l'or, selon la taxe qu'il avoit faite par tête sur le pays, pour payer la contribution ordonnée par Pharaon; il tira de même de l'argent et de l'or de tout le peuple, exigeant de chacun, à proportion de son bien, pour donner cet argent à Pharaon Néchao.

35. Argentum autem et aurum dedit Joakim Pharaoni, cum indixisset terræ per singulos, ut conferretur juxta præceptum Pharaonis: et unumquemque juxta vires suas exegit, tam argentum quam aurum de populo terræ, ut daret Pharaoni Nechao.

36. Joakim avoit vingt-cinq ans lorsqu'il commença de régner; et il régna onze ans à Jérusalem. Sa mère s'appeloit Zébida, et étoit fille de Phadaïa, de Ruma. "

36. Viginti-quinque annorum erat Joakim cum regnare cœpisset: et undecim annis regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Zebida, filia Phadaia, de Ruma.

37. Il fit le mal devant le Seigneur, et commit tous les mêmes crimes que ses pères.

37. Et fecit malum horam Domino, juxta omnia quæ fecerant patres ejus.

‡ 34. On lit dans l'hébreu, וַיָּבֵי, *Et venit*, pour וַיִּבְיֵ, *Et induxit*, ou même וַיִּבְיֵאֹוּ, *Et induxit eum*, comme on le lit dans le texte parallèle. 2. Par. xxxvi. 4.

‡ 36. Ville de Juda.

## CHAPITRE XXIV.

Joakim est assujetti au roi de Babylone. Il meurt; Joachin lui succède. Nabuchodonosor assiège Jérusalem. Les principaux habitans de cette ville sont transportés à Babylone. Sédécias est mis à la place de Joachin.

### II. Paratipomènes, XXXVI. 6. et suiv.

607.

1. NABUCHODONOSOR, roi de Babylone, fils de Nabopolassar, après avoir vaincu le roi d'Egypte, marcha contre Juda au temps de Joakim; et Joakim lui fut assujetti pen-

1. IN diebus ejus ascendit Nabuchodonosor rex Babylonis, et factus est ei Joakim servus tribus annis: et

rursum rebellavit contra eum.

2. Immisitque ei Dominus latrunculos Chaldæorum, et latrunculos Syriæ, et latrunculos Moab, et latrunculos filiorum Ammon : et immisit eos in Judam, ut disperderent eum, juxta verbum Domini quod locutus fuerat per servos suos prophetas.

3. Factum est autem hoc per verbum Domini contra Judam, ut auferret eum coram se, propter peccata Manasse universa quæ fecit,

4. Et propter sanguinem innocuum quem effudit, et implevit Jerusalem cruore innocentium : et ob hanc rem noluit Dominus propitiari.

5. Reliqua autem sermonum Joakim, et universa quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in libro sermonum dierum regum Juda? Et dormivit Joakim cum patribus suis :

ψ 1. Hébr. litt. *Et reversus est, et rebellavit* ; expression qui pourroit signifier *Et rursum rebellavit*, si une première révolte avoit déjà précédé. Mais comme il n'en paroît point, ces mots peuvent signifier simplement qu'il se retira de la dépendance du roi de Babylone, et se révolta contre lui.

ψ 3. Litt. *Factum est autem hoc*. Ce pronom *hoc* n'est pas exprimé dans l'hébreu. Au lieu de *autem*, on y lit  $\aleph$ , *verumtamen*, peut-être pour  $\aleph$ , *etiam*.

*Ibid.* Le pronom *eum* n'est pas exprimé dans l'hébreu.

*Ibid.* Hébr. litt. *juxta omnia quæ fecerat*, ou, selon d'autres exemplaires, *in omnibus quæ fecerat*, à cause des crimes que Manassé avoit commis dans tout ce qu'il avoit fait *contre la loi du Seigneur*.

ψ 5. Le prophète Jérémie l'avoit prédit ainsi. *Jerem. xxii. 19. et xxxvi. 30.*

dant trois ans ; et après cela, il ne voulut plus lui obéir. "

2. Alors le Seigneur envoya des troupes de voleurs de Chaldée, de Syrie, de Moab et des enfans d'Ammon, et les fit venir contre Juda, pour l'exterminer, selon la parole que le Seigneur avoit dite par les prophètes ses serviteurs.

3. Ceci arriva " en vertu de la parole du Seigneur contre Juda, afin de le " rejeter de devant sa face, à cause de tous les crimes que Manassé avoit commis, " et que son peuple avoit continué de commettre,

4. Et à cause du sang innocent qu'il avoit répandu ; car il remplit Jérusalem du meurtre de plusieurs personnes innocentes ; c'est pourquoi le Seigneur ne voulut point se rendre propice à son peuple.

5. Le reste des actions de Joakim, et tout ce qu'il a fait, est écrit au livre des annales des rois de Juda. Joakim s'endormit avec ses pères ; mais il ne fut point enseveli avec eux, ayant été jeté hors des portes de Jérusalem ; "

Avant l'ère  
chr. vulg.  
607.

Avant-l'ère  
chr. vulg.  
599.

6. Et Joachin son fils, *appelé aussi Jéchonias*, " régna en sa place.

7. Le roi d'Égypte depuis ce temps-là ne sortit plus de son royaume, parce que le roi de Babylone avoit emporté tout ce qui étoit au roi d'Égypte, depuis les frontières de l'Égypte " jusqu'au fleuve de l'Euphrate.

8. Joachin avoit dix-huit ans lorsqu'il commença de régner; et il régna trois mois à Jérusalem. Sa mère s'appeloit Nohesta, et étoit fille d'Elnathan, de Jérusalem.

9. Il fit le mal devant le Seigneur, et commit tous les mêmes crimes que son père.

*Dan. 1. 1.* 10. En ce temps-là, les serviteurs du roi de Babylone vinrent " assiéger Jérusalem, et firent une circonvallation autour de la ville.

11. Et Nabuchodonosor, roi de Babylone, vint aussi avec ses gens pour prendre la ville.

12. Joachin, roi de Juda, sortit de Jérusalem, et vint se rendre au roi de Babylone avec sa mère, ses serviteurs, ses princes et ses eunuques; et le roi de Babylone le reçut bien en apparence, la huitième année de son règne;

‡ 6. Il est nommé ainsi au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, III. 16., dans Jérémie, XXI. 24., et dans saint Matthieu, I. 11.

‡ 7. A la lettre: depuis le ruisseau de l'Égypte; c'est-à-dire, depuis le bras le plus oriental du Nil.

‡ 10. On lit dans l'hébreu, עלה, *ascendit*, pour עלו, *ascenderunt*; les rabbins en conviennent.

6. Et regnavit Joachin filius ejus pro eo.

7. Et ultra non addidit rex Ægypti, ut egrederetur de terra sua: tulerat enim rex Babylonis a rivo Ægypti usque ad fluvium Euphraten, omnia quæ fuerant regis Ægypti.

8. Decem et octo annorum erat Joachin cum regnare cœpisset, et tribus mensibus regnavit in Jerusalem: nomen matris ejus Nohesta, filia Elnathan, de Jerusalem.

9. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat pater ejus.

10. In tempore illo ascenderunt servi Nabuchodonosor, regis Babylonis, in Jerusalem, et circumdata est urbs munitionibus.

11. Venitque Nabuchodonosor rex Babylonis ad civitatem cum servis suis, ut oppugnant eam.

12. Egressusque est Joachin rex Juda ad regem Babylonis, ipse et mater ejus, et servi ejus, et principes ejus, et eunuchi ejus: et suscepit eum rex Babylonis anno octavo regni sui.

13. Et protulit inde omnes thesauros domus Domini, et thesauros domus regiae : et concidit universa vasa aurea quæ fecerat Salomon rex Israel in templo Domini, juxta verbum Domini.

14. Et transtulit omnem Jerusalem, et universos principes, et omnes fortes exercitus, decem millia, in captivitatem, et omnem artificem et clusorem : nihilque relictum est, exceptis pauperibus populi terræ.

15. Transtulit quoque Joachin in Babylonem, et matrem regis, et uxores regis, et eunuchos ejus : et judices terræ duxit in captivitatem de Jerusalem in Babylonem :

16. Et omnes viros robustos, septem millia, et artifices et clusores mille, omnes viros fortes et bellatores : duxitque eos rex Babylonis captivos in Babylonem.

17. Et constituit Matthaniam patrum ejus pro eo : imposuitque nomen ei Sedeciam.

ψ 13. Il en avoit déjà enlevé une partie au temps de sa première expédition sous le règne de Joakim. 2. Par. xxxvi. 7.

ψ 14. A la lettre : tout Jérusalem ; la suite fait voir que cela doit s'entendre des principaux de cette ville.

Ibid. Le mot hébreu est peu connu ; quelques-uns l'entendent des maçons.

ψ 15. On lit dans l'hébreu irrégulièrement ארלי, pour אילי, *optimates*, les principaux.

ψ 16. On lit dans l'hébreu, הכול, *omnes*, peut-être pour וכול, et *omnes*.

13. Mais ensuite il emporta de Jérusalem tous les trésors de la maison du Seigneur, et ceux du palais du roi ; il brisa *ce qui restoit* " de tous les vases d'or que Salomon, roi d'Israël, avoit faits dans le temple du Seigneur, selon ce que le Seigneur avoit prédit.

14. Il transféra les principaux de Jérusalem, " tous les princes, tous les plus vaillans de l'armée au nombre de dix mille captifs ; il emmena aussi tous les artisans et les lapidaires, " et il ne laissa que les plus pauvres d'entre le peuple.

15. Il transféra aussi à Babylone Joachin, la mère du roi, les femmes du roi et ses eunuques ; et il emmena captifs, de Jérusalem à Babylone, les "juges du pays.

16. Le roi de Babylone emmena tous les plus vaillans de Juda au nombre de sept mille, les artisans et les lapidaires au nombre de mille, tous " les hommes de cœur et les gens de guerre ; et il les emmena captifs à Babylone.

17. Il établit *roi*, en la place de Joachin, Matthanias son oncle ; et l'appela Sédécias.

Avant l'ère chr. vulg. 599.

Isai. xxxix. 6.

Esth. ii. 6.  
xi. 4.  
Jerem. xxiv.  
1. et xxxix. 1.  
Ezech. xvii.  
: 2.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
599.

Jérémie, LII. 1-3.

18. Sédécias, *qui étoit le seul qui restât des enfans de Josias*, avoit vingt-un ans " lorsqu'il commença de régner, et il régna onze ans à Jérusalem. Sa mère s'appeloit Amital, " et étoit fille de Jérémie, de Lobna.

19. Il fit le mal devant le Seigneur, et commit tous les mêmes crimes que Joakim ;

20. Car la colère du Seigneur s'augmentoît toujours " contre Jérusalem et contre Juda; *et il permettoit qu'ils l'irritassent de plus en plus*, jusqu'à ce qu'il les rejetât de devant sa face; et Sédécias, *dès la huitième année de son règne*, se retira de l'obéissance qu'il rendoit au roi de Babylone *par un effet de cette colère du Seigneur*.

18. Vigesimum et primum annum ætatis habebat Sedecias, cum regnare cœpisset, et undecim annis regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus erat Amital, filia Jeremiæ, de Lobna.

19. Et fecit malum coram Domino, juxta omnia quæ fecerat Joakim.

20. Irascebatur enim Dominus contra Jerusalem et contra Judam, donec projiceret eos a facie sua : recessitque Sedecias a rege Babylonis.

¶ 18. Peut-être faudroit-il lire, trente-un; car Sédécias étant le troisième fils de Josias, devoit être plus âgé que Joachaz qui étoit le quatrième. Celui-ci onze ans auparavant avoit, comme on l'a vu, vingt-trois, ou au moins treize ans. En ne lui supposant même que treize ans, il en auroit donc eu vingt-quatre lorsque Sédécias monta sur le trône. Celui-ci en avoit donc plus de vingt-un, et peut-être trente-un.

*Ibid.* On lit dans l'hébreu, comme dans la Vulgate et dans les Septante, *Amital*; les rabbins voudroient qu'on lût *Amutal*.

¶ 20. Hébr. litt. *Sed super ira Domini factum est*. Peut-être qu'au lieu de  $\text{על־פי}$ , *super ira*, il faudroit lire ici comme au § 3.,  $\text{על־פי}$ , *juxta os*: Mais les ordres du Seigneur s'exécutèrent contre Jérusalem et contre Juda.

## CHAPITRE XXV.

Dernier siège de Jérusalem par Nabuchodonosor. Sédécias est pris, et emmené à Babylone. Nabuzardan met le feu à la ville, et en transporte les habitans. Godolias est établi gouverneur du pays. Le peuple s'enfuit en Egypte. Joachin est en faveur auprès d'Evilmérodach.

*Jérémie, LII. 4. et suiv.*

1. FACTUM est autem anno nono regni ejus, mense decimo, decima die mensis, venit Nabuchodonosor rex Babylonis, ipse et omnis exercitus ejus in Jerusalem, et circumdederunt eam : et extruxerunt in circuitu ejus munitiones.

2. Et clausa est civitas atque vallata, usque ad undecimum annum regis Sedeciae,

3. Nona die mensis : prævaluitque fames in civitate, nec erat panis populo terræ.

4. Et interrupta est civitas : et omnes viri bellatores nocte fugerunt per viam portæ quæ est inter duplicem murum ad hortum regis : ( porro Chaldæi obsidebant in circuitu civitatem ) : fugit ita-

1. LA neuvième année du règne de Sédécias, le dixième jour du dixième mois, Nabuchodonosor, roi de Babylone, marcha avec toute son armée contre Jérusalem, pour punir Sédécias de sa révolte; il mit le siège devant la ville, et fit des retranchemens tout autour.

2. Et la ville demeura enfermée par la circonvallation qu'il avoit faite, jusqu'à la onzième année du règne du roi Sédécias,

3. Et jusqu'au neuvième jour du quatrième mois; la ville fut extrêmement pressée par la famine, et il ne se trouvoit point de pain pour nourrir le peuple.

4. Et la brèche ayant été faite, tous les gens de guerre s'enfuirent la nuit par le chemin de la porte qui est entre les deux murailles près du jardin du roi, pendant que les Chaldéens étoient occupés au siège autour des murailles. Sédécias s'enfuit donc par le chemin qui mène aux campagnes du désert.

ψ 3. Ce quatrième mois est marqué dans le texte parallèle de Jérémie, LII. 6. où ceci commence une nouvelle phrase, qui remonte encore plus haut selon l'interprète syrien. Celui-ci dit : Dans la onzième année du roi Sédécias, au cinquième mois, au neuvième jour, la ville, etc. On y lit le cinquième pour le quatrième.

ψ 4. Le mot *fugerunt* est omis dans l'hébreu; dans le texte parallèle, Jerem. LII. 7., on lit : *fugerunt, et egressi sunt de civitate.*

*Ibid.* Sédécias n'est pas nommé dans l'hébreu où on lit simplement :

Avant l'ère  
chr. vulg.  
590 .

5. L'armée des Chaldéens poursuivit le roi, et le prit dans la plaine de Jéricho; et tous les gens de guerre qui étoient avec lui furent dissipés, et l'abandonnèrent.

6. Ayant donc pris le roi, ils le conduisirent au roi de Babylone à Réblatha, " lequel lui prononça son arrêt, " et le traita comme un rebelle.

7. Il fit mourir " les fils de Sédécias aux yeux de leur père; il lui creva les yeux, et le chargea de chaînes, et l'emmena " à Babylone.

588. 8. La dix-neuvième année du règne de Nabuchodonosor, roi de Babylone, le septième " jour du cinquième mois, Nabuzardan, serviteur du roi de Babylone et général de son armée, vint à Jérusalem.

Ps. LXXIII. 7 9. Il brûla la maison du Seigneur et le palais du roi; il consuma par le feu tout ce qu'il y avoit de maisons " dans Jérusalem.

que Sedecias per viam quæ ducit ad campes-  
tria solitudinis.

5. Et persecutus est exercitus Chaldæorum regem, comprehenditque eum in planitie Jericho : et omnes bellatores qui erant cum eo, dispersi sunt, et reliquerunt eum.

6. Apprehensum ergo regem duxerunt ad regem Babylonis in Reblatha, qui locutus est cum eo iudicium.

7. Filios autem Sedeciae occidit coram eo, et oculos ejus effodit, vinxitque eum catenis, et adduxit in Babylonem.

8. Mense quinto, septima die mensis, ipse est annus nonus decimus regis Babylonis : venit Nabuzardan princeps exercitus, servus regis Babylonis, in Jerusalem.

9. Et succendit domum Domini, et domum regis : et domos Jerusalem, omnemque

וִילָךְ, et abiit, peut-être pour וִילָכוּ, et abierunt, comme on le lit dans le texte parallèle, Jerem. LII. 7.

‡ 6. En Syrie. Infr. ‡ 21.

Ibid. Hébr. litt. et locuti sunt, וַיְדַבֵּר, cum eo iudicium, מִשְׁפָּט. Dans le texte parallèle, Jerem. LII. 9. : Et locutus est, וַיְדַבֵּר, cum eo iudicia, מִשְׁפָּטִים. Le singulier paroît mieux convenir.

‡ 7. On lit dans l'hébreu, שָׁחֲטוּ, occiderunt, pour שָׁחַט, occidit. Le texte parallèle, Jerem. LII. 10., dit : Et occidit, וַיִּשְׁחַט, rex Babylonis, etc.

Ibid. On lit dans l'hébreu, וַיְבִיאֵהוּ; les rabbins voudroient qu'on le prit au sens du pluriel, et adduxerunt eum; mais on peut également le prendre au singulier; et le texte de Jérémie le met ainsi en disant : Et adduxit eum rex Babylonis. Jerem. LII. 11.

‡ 8. Le texte parallèle dit le dixième. Jerem. LII. 12.

‡ 9. Hébr. de grandes maisons. Mais dans Jérémie on lit, les maisons du peuple. Jerem. XXXIX. 8.

domum combussit igni.

10. Et muros Jerusalem in circuitu destruxit omnis exercitus Chaldæorum, qui erat cum principe militum.

11. Reliquam autem populi partem quæ remanserat in civitate, et perfugas qui transfugerant ad regem Babylonis, et reliquum vulgus transtulit Nabuzardan princeps militiæ.

12. Et de pauperibus terræ reliquit vinitores et agricolas.

13. Columnas autem æreas quæ erant in templo Domini, et bases, et mare æreum, quod erat in domo Domini, confregerunt Chaldæi, et transtulerunt æs omne in Babylonem.

14. Ollas quoque æreas, et trullas, et tridentes, et scyphos, et mortariola, et omnia vasa ærea, in quibus ministrabant, tulerunt.

15. Necnon et thuribula et phialas : quæ aurea, aurea : et quæ argentea, argentea : tulit princeps militiæ :

10. Toute l'armée des Chaldéens, qui étoit avec " ce général, abattit les murailles de Jérusalem.

11 Et Nabuzardan, général de l'armée, transporta à Babylone tout le reste du peuple qui étoit demeuré dans la ville, les transfuges qui étoient allés se rendre au roi de Babylone ; et le reste de la populace.

12. Il laissa seulement les plus pauvres du pays, pour labourer les vignes et pour cultiver les champs. "

13. Les Chaldéens mirent en pièces les colonnes d'airain qui étoient dans le temple du Seigneur, les bases, " et la mer d'airain qui étoit dans la maison du Seigneur ; et ils en transportèrent tout l'airain à Babylone.

14. Ils emportèrent aussi les chaudières d'airain, les coupes, " les fourchettes, les tasses, les mortiers " et tous les vases d'airain qui servoient au temple.

15. Le général de l'armée emporta aussi les encensoirs et les coupes, tout ce qui étoit d'or à part, et tout ce qui étoit d'argent à part,

† 10. La préposition *cum* omise dans l'hébreu se trouve exprimée dans le texte parallèle. *Jerem.* LII. 14.

† 12. On lit dans l'hébreu irrégulièrement, וְלִנְבִיִּים, pour וְלִנְבִיִּים, et *agricolas*, qu'on lit dans le texte parallèle. *Jerem.* LII. 16.

† 13. C'est-à-dire, les socles dont il est parlé au livre III<sup>e</sup>, chap. VII, § 27.

† 14. La plupart traduisent l'hébreu par les pelles à feu.

*Ibid.* Le mot hébreu peut signifier des cuillers pour prendre de l'encens.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
588.

16. Avec les deux colonnes, la mer et les bases " que Salomon avoit faites pour le temple du Seigneur; et le poids de l'airain de tous ces vases étoit infini.

3. Reg. vii.  
15.  
2. Par. iii.  
15.

17. Chacune de ces colonnes étoit de dix-huit coudées de haut; et le chapiteau de dessus qui étoit d'airain, avoit trois coudées de haut sans y comprendre les ornemens; " le chapiteau de la colonne étoit environné d'un rets qui enfermoit des grenades, " et le tout étoit d'airain; la seconde colonne avoit les mêmes ornemens que la première.

18. Le général de l'armée emmena aussi Saraias grand-prêtre, Sophonie qui étoit le premier après lui, les trois portiers;

19. Un eunuque de la ville, qui commandoit les gens de guerre; cinq " de ceux qui étoient toujours auprès de la personne du roi, qu'il trouva dans la ville; Sopher, " l'un des principaux officiers de l'armée, qui avoit soin d'exercer les jeunes soldats qu'on avoit pris d'entre le peuple; et soixante hommes des premiers du peuple, qui se trouvèrent alors dans la ville.

20. Nabuzardan, général de l'ar-

ψ 16. C'est-à-dire, les socles.

ψ 17. Le chapiteau avec ses ornemens étoit de cinq coudées. 3. Reg. vii. 16. Et en effet on lit cinq coudées dans le texte parallèle, Jerem. liii. 22.

Ibid. Autr. qui étoit accompagné de grenades. 3. Reg. vii. 18.

ψ 19. Dans le texte parallèle, on lit septem. Jerem. liii. 25.

Ibid. Hébr. autr. et le secrétaire du chef de l'armée qui avoit soin d'exercer, ou de tenir registre des troupes qu'on avoit prises d'entre le peuple. Voyez, dans ce volume, la *Dissertation sur les officiers de la cour et des armées des rois hébreux.*

16. Id est, columnas duas, mare unum, et bases quas fecerat Salomon in templo Domini: non erat pondus æris omnium vasorum.

17. Decem et octo cubitos altitudinis habebat columna una: et capitellum æreum super se altitudinis trium cubitorum: et retiaculum, et malogranata super capitellum columnæ, omnia ærea: similem et columna secunda habebat ornatum.

18. Tulit quoque princeps militiæ Saraiam sacerdotem primam, et Sophoniam sacerdotem secundum, et tres janitores:

19. Et de civitate eunuchum unum qui erat præfectus super bellatores viros: et quinque viros de his qui steterant coram rege, quos reperit in civitate: et Sopher principem exercitus qui probabat tyrones de populo terræ: et sexaginta viros e vulgo, qui inventi fuerant in civitate.

20. Quos tollens Na-

buzardan princeps militum, duxit ad regem Babylonis in Reblatha.

21. Percussitque eos rex Babylonis, et interfecit eos in Reblatha in terra Emath : et translatus est Juda de terra sua.

22. Populo autem qui relictus erat in terra Juda, quem dimiserat Nabuchodonosor rex Babylonis, præfecit Godoliam filium Ahicam filii Saphan.

23. Quod cum audissent omnes duces militum, ipsi et viri qui erant cum eis, videlicet quod constituisset rex Babylonis Godoliam, venerunt ad Godoliam in Maspha, Ismahel filius Nathaniæ, et Johanan filius Caree, et Saraïa filius Thanéhumeth Netophathites, et Jezonias filius Maachati, ipsi et socii eorum.

24. Juravitque Godolias ipsis et sociis eorum, dicens : Nolite timere servire Chaldæis : manete in terra, et servite regi Babylonis, et bene erit vobis.

25. Factum est autem in mense septimo, venit Ismahel filius Nathaniæ, filii Elisama de semine regio, et decem viri cum eo : per-

mée, prit toutes ces personnes, et les mena " au roi de Babylone à Réblatha.

21. Et le roi de Babylone les fit tous mourir à Réblatha au pays d'Emath ; et Juda fut transféré hors de son pays.

22. Après cela Nabuchodosor, roi de Babylone, donna le commandement du peuple qui étoit demeuré au pays de Juda, à Godolias, fils d'Ahicam, fils de Saphan.

23. Et tous les officiers de guerre, et les gens qui étoient avec eux, " ayant appris que le roi de Babylone avoit établi Godolias *pour commander dans le pays*, Ismahel, fils de Nathania, Johanan, fils de Carée, et Saraïa, fils de Thanéhumeth Nétophathites, et Jezonias, fils de Maachati, vinrent le trouver à Maspha avec tous leurs gens.

24. Et Godolias les rassura par serment, eux et ceux qui les accompagnoient, en leur disant : Ne craignez point de servir les Chaldéens ; demeurez dans le pays ; et servez le roi de Babylone, et vous vivrez en paix.

25. Sept mois après Ismahel, fils de Nathania, fils d'Elisama de la race royale, vint à Maspha, accompagné de dix hommes ; et il attaqua Godolias, et le tua avec les Juifs et les Chaldéens qui étoient avec lui.

ψ 20. On lit dans l'hébreu, ויילך, pour ויוליך ou ויוליך, et *abduxit*.

ψ 23. On lit dans l'hébreu simplement, ודאנשים, et *viri*, vraisemblablement pour ודאנשיהם, et *viri eorum*, comme à la fin du ψ où la Vulgate l'exprime par *et socii eorum*.

Avant l'ère  
chr. vulg.  
588.

26. Et tout le peuple, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, avec les officiers de guerre, appréhendant les Chaldéens, sortirent de Juda, et s'en allèrent en Egypte.

562.

27. La trente-septième année de la captivité de Joachin, roi de Juda, le vingt-septième jour du douzième mois, Evilmérôdach, roi de Babylone, qui étoit dans la première année de son règne, tira de prison Joachin, et le releva de l'état malheureux où il étoit.

28. Il lui parla avec beaucoup de bonté, et mit son trône au-dessus du trône des rois qui étoient auprès de lui à Babylone.

29. Il lui fit quitter les vêtements qu'il avoit eus dans la prison, et le fit manger à sa table tous les jours de sa vie.

30. Il lui assigna même sa subsistance pour toujours; et le roi la lui fit donner chaque jour tant qu'il vécut.

‡ 27. Dans le texte parallèle, *Jerem.* LII. 31., on lit, *vigesima quinta*. *Ibid.* Il étoit fils et successeur de Nabuchodonosor.

*Ibid.* Hébr. litt. *levavit.... caput Joachin.... de domo carceris*. Le texte parallèle dit : *et exire fecit eum de domo carceris*.

\* 29. On lit irrégulièrement dans l'hébreu, *נסת*, pour *נסת*, *Et mutavit*, qu'on trouve dans le texte parallèle. *Jerem.* LII. 35.

*Ibid.* Peut-être tous les jours de la vie d'Evilmérôdach; ce prince ne régna que deux ans.

*eusseruntque Godoliam, qui et mortuus est : sed et Judæos et Chaldæos qui erant cum eo in Maspha.*

26. *Consurgensque omnis populus a parvo usque ad magnum, et principes militum, venerunt in Ægyptum, timentes Chaldæos.*

27. *Factum est vero in anno trigesimo septimo transmigrationis Joachin regis Juda, mense duodecimo, vigesima septima die mensis, sublevavit Evilmerodach rex Babylonis, anno quo regnare cœperat, caput Joachin regis Juda de carcere.*

28. *Et locutus est ei benigne : et posuit thronum ejus super thronum regum qui erant cum eo in Babylone.*

29. *Et mutavit vestes ejus quas habuerat in carcere, et comedebat panem semper in conspectu ejus cunctis diebus vitæ suæ.*

30. *Annonam quoque constituit ei sine intermissione : quæ et dabatur ei a rege per singulos dies omnibus diebus vitæ suæ.*

# DISSERTATION

SUR

## LES TEMPLES DES ANCIENS.\*

NULLE religion ne peut subsister parmi les hommes sans un culte sensible, et sans quelques cérémonies extérieures, dont la pratique soit commune à tous ceux qui sont réunis dans la même religion, vraie ou fausse (1). Ainsi l'on peut dire que les temples et les lieux où l'on se rassemble pour l'exercice de ce culte commun, sont aussi anciens que le monde, et qu'ils font partie de la religion naturelle même, puisqu'ils sont nécessaires pour la pratique du premier et du plus indispensable devoir de l'homme.

La nécessité d'avoir des temples n'est point fondée sur la nature de Dieu, sur ses besoins, ni même précisément sur le commandement qu'il en a fait. Ces lieux, qui dans un sens, sont ceux où la Majesté divine se fait le plus remarquer sur la terre, et où elle donne aux hommes des preuves plus éclatantes de sa présence et de sa bonté, sont dans un autre sens, quelque chose qui diminue et rabaisse sa grandeur et sa gloire infinie, puisqu'il semble qu'on veut borner, renfermer, resserrer dans un espace étroit, celui qui est partout, qui nous voit, qui nous écoute, qui veille à nos besoins dans tous les temps et dans tous les lieux. Les profanes mêmes l'ont judicieusement remarqué. *A quoi, bon bâtir des temples?* dit un philosophe dans saint Clément d'Alexandrie; *car enfin l'on ne peut rien faire de sacré et digne de Dieu, qui ne soit en même temps d'une sainteté et d'un prix proportionné à sa grandeur. Or il n'y a rien de pareil dans tout ce qui n'est*

I.  
Dieu n'a pas besoin de temples; mais ils sont en quelque sorte, nécessaires à l'homme.

(\*) Tout le fond de cette Dissertation est de dom Calmet.

(1) Aug. lib. 19. contra Faustum. In nullum nomen religionis, seu verum, seu falsum, coadunari possunt homines, nisi aliquo signaculorum seu sacramentorum visibili consorzio colligantur.

que l'ouvrage des maçons, et des ouvriers les plus vils (1). Insensés que vous êtes, disoit Héraclite, dites-moi donc qui est ce Dieu que vous renfermez dans des murailles? Ne savez-vous pas que Dieu n'est point matériel; ni l'ouvrage de la main d'un homme; mais que le monde entier est son temple? Platon (2) ne vouloit point de temples particuliers. Il disoit que toute la terre est un temple commun à tous les dieux. S'il permettoit de leur en bâtir, il vouloit qu'on n'y mit ni or, ni argent, ni ivoire, ni fer, ni airain. Les anciens pères de l'Eglise, à qui les païens reprochoient de ne point bâtir d'églises à leur Dieu, ne manquoient pas de leur dire que le vrai temple de la Divinité est tout l'univers; que le lieu où elle se plaît, où elle veut demeurer, est le cœur de l'homme; que c'est lui faire injure, que de lui donner un temple pour demeure: *Nonne prima et maxima contumelia est, habitationibus Deos habere districtos* (3)? Salomon, après avoir bâti au Seigneur le plus somptueux temple qui fût jamais, reconnoît que ce palais si majestueux n'avoit rien de proportionné à la grandeur de celui auquel il le destinoit: *Si le ciel même et les cieuz des vieux ne sont pas capables de vous contenir*, disoit ce sage prince, *combien moins cette maison que j'ai bâtie* (4)! Dieu même, dans Isaïe, nous fait connoître quelle idée nous devons avoir des temples, lorsqu'il dit: *Le ciel est mon trône, et la terre est mon marchepied; où me bâtirez-vous une maison? Et où me donnerez-vous un lieu de repos* (5)? David forma le pieux dessein de bâtir une maison au Seigneur, et Salomon l'exécuta. *Mais le Très-Haut n'habite pas dans des temples faits de la main des hommes*, dit saint Etienne dans les Actes (6).

C'est donc pour se proportionner à nos besoins, et pour se rabaisser à notre foiblesse, que Dieu a voulu qu'on lui consacrat des lieux d'oraison, et des sacrifices, et des temples où il reçût nos vœux et nos prières, et où nous nous assemblions pour lui rendre nos respects et nos hommages (7). Ce n'est, ni pour le mettre à couvert des pluies,

(1) Zeno apud Clem. Stromat. lib. 5. Ἰερὰ δὲ οἰκοδομίαι ἕδαι δέονται ἱεροῦ γὰρ μὴ πολλὰ ἀξίαι καὶ ἄγιοι ἕδαι χριστομήσια, ἕδαι δὲ πολλὰ ἀξίαι καὶ ἄγιοι οἰκοδομίαι ἱεροῦ καὶ βασιλείου. — (2) Lib. XII. de Legibus. — (3) Arnob. lib. contra Gentes. Vide et Minut. in Octav. etc. — (4) 3. Reg. VIII. 27. 2. Par. VI. 18. — (5) Isai, LXVI. 1. Quæ est (Hebr. ubi erit) ista domus quam ædificabitis mihi? et quis est (Hebr. et ubi erit) iste locus requiescentis meæ? — (6) Act. VII. 48. — (7) 2. Mach. V. 19. Non propter locum, gentem, sed propter gentem, locum Deus elegit.

des vents et des tempêtes, ni pour le garantir du froid ou du chaud, que nous lui bâtissons des maisons (1), ni pour le besoin qu'il en ait, que nous lui donnons des ministres et des prêtres; c'est pour nous mettre nous-mêmes en état de lui rendre nos devoirs; c'est pour nous élever vers lui; c'est pour nourrir et entretenir dans nos cœurs les sentimens de respect, d'amour et de reconnoissance que nous lui devons. En un mot, tout l'appareil, tout l'éclat, tout le dehors de la religion, n'est que par rapport à l'intérieur, et ne doit servir qu'à l'édification de ce temple invisible, que chacun de nous doit porter dans son cœur; et à nous affermir en esprit et en vérité, dans le culte intérieur qui est le seul que Dieu demande de nous.

Les premiers hommes, dans l'exercice de leur religion, donnoient moins dans le faste et dans l'extérieur. Leur culte étoit plus simple et plus pur, et leurs sentimens apparemment plus dégagés et plus intérieurs, que ne l'ont été ceux des hommes qui sont venus depuis. Convaincus que le véritable culte est celui qui vient du cœur, ils faisoient consister leur religion dans un petit nombre d'actions extérieures. On n'avoit point encore multiplié les lieux où l'on offroit des sacrifices au Seigneur; et on ne s'étoit pas avisé de lui bâtir des temples (2). Les cérémonies et les dehors de la piété n'en avoient point encore étouffé l'intérieur et l'essentiel; et l'on n'avoit pas vu dans la religion, l'accessoire prendre la place du principal. Il n'y eut que de simples autels avant le déluge, et même encore longtemps depuis. Abel, Noé, Abraham, Isaac, et Jacob, ces vrais et sincères adorateurs, ne bâtirent aucun temple. Un autel simple dans un lieu pur et écarté, sans figures et sans statues, sans ornemens et sans richesses, dans un bois ou sur une hauteur, étoit le lieu où, pénétrés d'une sainte frayeur, ils s'assembloient pour reconnoître le souverain Seigneur par un culte sincère et religieux.

L'autel que Jacob érigea après la vision qu'il eut à Béthel, comme il alloit en Mésopotamie, n'étoit que d'une pierre brute qu'il avoit mise sous sa tête pour dormir. Il l'érigea comme un monument, dit l'Écriture (3), et il

II.  
Simplicité  
du culte dans  
les premiers  
temps. Autels  
érigés au vrai  
Dieu.

(1) *Arnob. lib. 6. contra Gent. Non idcirco attribuimus Diis templa, tanquam humidus ab iis imbres, ventos, pluviasque arceamus, aut soles: sed ut eos possimus coram et cominus intueri, affari de proximo, et cum præsentibus quodammodo venerationum colloquia miscere.* — (2) *Euseb. Præp. lib. 1 c. 9. Οἱ πρῶτοι καὶ σπουδαιότατοι τῶν ἀνθρώπων, ἕδει τὰν εἰκοδομίαν πρῶτον, ἢ δεξιάτων ἐπιδρώμασι.* — (3) *Genes. xxviii. 18.*

versa de l'huile dessus. Au retour de la Mésopotamie, il alla au même endroit pour s'acquitter du vœu qu'il avoit fait d'offrir à Dieu la dîme de tous ses biens. Moïse même ordonne qu'on ne fasse que de pierres brutes les autels qu'on pourra ériger au Seigneur (1).

III.  
Bois sacrés.  
Enclos dé-  
couverts.

Abraham, pour rendre plus respectable l'autel qu'il avoit dressé à Bersabée, planta un bois autour (2). C'étoit comme une espèce de temple où il alloit religieusement avec sa famille offrir à Dieu ses prières et ses sacrifices. Nous ne voyons rien de plus ancien, après les autels, que les bois sacrés. Moïse ne parle jamais bien clairement de temples; mais il parle souvent des bois consacrés aux idoles. Il ordonne aux Israélites de détruire les autels, d'abattre les bois, de démolir les monumens sacrés, ou les statues des Chananéens; mais il ne commande pas de démolir leurs temples, ce qu'il n'auroit sans doute pas manqué de faire, s'ils eussent alors été communs dans ce pays. Et on ne remarque pas que lui-même en ait démoli aucun, dans les conquêtes qu'il fit au delà du Jourdain, quoiqu'on n'ignore pas que tout ce pays étoit plongé dans l'idolâtrie, et que Phégor, Meloch et Chamos y étoient adorés.

Ces fausses divinités n'avoient peut-être point d'autres temples que les bois où on les adoroit, ou des niches et des temples portatifs où l'on portoit leurs statues, ainsi qu'Amos (3) le marque d'une manière assez claire. Quelques-uns doutent même que ces peuples eussent alors des statues. Les anciens qui nous parlent des premières divinités des Arabes, parmi lesquels les Moabites et les Ammonites étoient compris, les dépeignent comme de simples pierres informes, ou taillées, mais non pas avec une forme humaine. Sanchoniaton (4) dit que les plus anciennes divinités phéniciennes furent adorées sous la forme de bâtons ou de hastes, et de colonnes dressées en leur honneur. C'est pour cela, selon Trogus, que l'on met des hastes ou des sceptres dans les mains des dieux, parce qu'au commencement on adora ces bâtons au lieu des figures des dieux : *Nam ab origine rerum, pro diis immortalibus veteres hastas habuere* (5). Josèphe (6) parle de quelques

(1) *Exod. xx. 25. et Deut. xxvii. 5.* — (2) *Genes. xxi. 33.* — (3) *Amos, v. 26. Portastis tabernaculum Moloch vestro, et imaginem idolorum vestrorum, sidus dei vestri, quæ fecistis vobis.* Voyez la Dissertation sur ce texte. (Elle sera placée à la suite de la préface sur ce prophète, tom. xvii. — (4) *Sanchoniat. seu Porphyr. apud Euseb. præpar. lib. 1. cap. ult.* — (5) *Justin. lib. 48.* — (6) *Joseph. lib. 1. contr. Appion.*

colonnes précieuses, consacrées dans l'ancien temple de Tyr. Les Septante ont accoutumé de rendre par *colonnes*, le mot hébreu מצבה, qu'on traduit ordinairement par *statues*, et il semble que le nom de *colonnes* convient mieux à la signification du terme original.

On sait l'antiquité du culte qu'on a rendu aux bois sacrés, aussi-bien qu'aux idoles auxquelles ces lieux étoient consacrés. Gédéon abattit le bois consacré à Baal; les rois d'Israël et de Juda consacrèrent souvent de semblables bois aux faux dieux (1). Et d'autres rois plus pieux les abattirent, et renversèrent les autels qu'ils y avoient bâtis, et les idoles qu'ils y avoient placées (2). C'est dans ces bois que se commettoient ordinairement les abominations que les prophètes reprochent si souvent aux Juifs. Saint Clément d'Alexandrie nous parle des bois qui accompagnoient toujours les temples des Egyptiens. Le temple de Jupiter Ammon étoit au milieu d'un bois; et celui que Virgile nous décrit dans Carthage,

Lucus in urbe fuit media. . . . . (3)

Les géographes nous décrivent quelques bois sacrés de l'Arabie, et en particulier celui des Palmiers, qu'on croit être le bois d'Elim où les Israélites campèrent après le passage de la mer Rouge. Ce bois consacré à une divinité, étoit gardé par un prêtre et une prêtresse (4). Le bois de Daphné au faubourg d'Antioche, est fameux dans l'antiquité; on y voyoit un oracle d'Apollon et de Diane (5). Les Indiens adoroient principalement les arbres; et c'étoit parmi eux un crime digne des plus grands supplices, d'en violer la sainteté (6). Les Grecs avoient une profonde vénération pour le chêne et pour l'oracle de Dodone. Pline parle d'un ancien arbre consacré avant la fondation de Rome, sur la montagne du Vatican (7). Arnobe décrit de vieux arbres ornés de rubans, auxquels il rendoit un culte

(1) *Judic.* vi. 25. (Ici dans les textes qui vont être cités des livres des Rois, dom Calmet prend au sens de *tuons*, comme d'exprime la Vulgate, le même mot hébreu אשרה, ou אשרים, dont il parle ailleurs comme signifiant l'idole même adorée dans ces bois profanes. (Voyez la *Dissertation sur les divinités phéniciennes*, à la suite du livre de Josué, tom. iv.) Ce sont deux sens différens du même mot.) — (2) 3. *Reg.* xiv. 15. et 25. xv. 13. et xvi. 33. et 4. *Reg.* xiii. 6. et xvii. 10. et *passim.* — (3) *Æneid.* lib. 1. — (4) *Strab.* l. 16. — (5) *Id.* lib. xvi. — (6) *Quint. Curt.* lib. v. — (7) *Plin.* lib. xvi. c. 11. *Vetustior urbe in Vaticano illos, in qua titulus creois littoris hetruscois, religione arborem jam tum dignam fuisse significat.*

superstitieux avant sa conversion (1). Il paroît que les anciens Gaulois n'avoient point d'autres temples que leurs bois où l'on voyoit les statues grossières et mal taillées de leurs dieux, placées sur des troncs d'arbres.

..... Simulacraque mœsta deorum  
Arte carent, cœsisque extant informia truncis (2).

Les Germains, tout grossiers qu'ils étoient, ne croyoient pas qu'on pût, sans blesser le respect dû à la grandeur des dieux, les enfermer dans des temples, ni les représenter sous une forme humaine (3). Ils avoient néanmoins des dieux et des idoles; mais c'étoient des troncs informes de bois, ou des pierres brutes : *Statuæ ex stipitibus rudibus et impolito lapide*. Ce sont ces figures de leurs dieux, qu'ils portoient avec eux à la guerre : *Effigies et signa quædam detracta lucis in prælium ferunt*. Ils n'avoient point d'autres temples que leurs forêts; et ils donnoient le nom de *Dieu* à cé silence et à cette horreur sacrée qui règne dans ces sombres lieux. Combien de peuples célèbres et nombreux ont demeuré sans temples, sans autels, et sans statues pendant plusieurs siècles? Les Scythes, les peuples nomades d'Afrique, les Sères n'en avoient point encore lorsque Celse écrivoit contre la religion chrétienne, c'est-à-dire, au second siècle de JÉSUS-CHRIST (4). Les anciens Perses n'avoient, ni temples ni statues, ni autels; ils sacrifioient sur quelque hauteur, au ciel, au soleil, ou à la lune. Ils adoroient aussi le feu et la terre, les vents et l'eau, et se partageoient entre eux toute la chair de la victime, disant que Dieu se contentoit de l'ame et de la vie de l'animal (5). Xerxès et Cambyse, pour venger, disoient-ils, l'honneur de la Divinité qu'on avoit mal à propos renfermée dans des temples, abattirent tous ceux qu'ils trouvèrent; le premier dans la Grèce, et l'autre dans l'Égypte.

Les temples des Perses ont beaucoup de rapport avec les **בתי אלהים** dont il est parlé dans l'Écriture (6), et qui étoient,

(1) *Arnob. lib. 1. pag. 22. Picturatas veterum in arboribus tœnias si quando conspexerant.* — (2) *Lucan.* — (3) *Tacit. de Morib. Germ. Neo cohibere parietibus Deos, neque in ullam humani oris speciem assimulare, ex magnitudine cœlestium arbitrantur.* — (4) *Vide Origen. contra Cels. lib. vii. pag. 373.* — (5) *Herodot. lib. 1. et Strabo, lib. xv.* — (6) *Levit. xxvi. 30. Destruam excelsa vestra, et simulachra confringam. (Hebr. et excelsam Chamanim vestra.) 2. Paral. xiv. 5. Abstulit de cunctis urbibus Juda aras et fana. (Hebr. excelsa et Chamanim.) xxxiv. 4. Destrueruntque coram eo aras Baalim: et simulachra (Hebr. Cha-*

à ce qu'on croit, des enclos découverts où l'on entretenoit du feu en l'honneur du soleil. Strabon (1) en parle en plus d'un endroit, et les appelle *Pyreia*. On voit encore dans l'Orient quelques-uns de ces enclos sans couverture, où l'on remarque quelques vestiges de l'ancienne superstition, et que l'on croit être d'anciens temples consacrés au soleil.

Après les arbres et les bois sacrés, je ne vois rien de plus antique dans la religion païenne, que les niches et les temples portatifs, et les dieux domestiques de chaque famille. Les Téraïphims de Laban (2) étoient vraisemblablement les divinités tutélaires de sa famille. Amos parle de la niche de Moloch que quelques Israélites portoient dans le désert (3); et le livre des Juges (4) fait mention du petit temple que Michas fit pour l'idole qui étoit dans sa maison. Ces sortes de temples étoient communs dans l'Égypte. Diodore de Sicile (5) dit que tous les ans on fait passer le Nil au temple portatif de Jupiter, pour le transporter dans la Libye; et que de là on le rapporte quelque temps après en Égypte. Quinte-Curce (6) raconte que les prêtres de Jupiter Ammon portoient cette divinité dans un navire d'or, d'où pendoient des deux côtés un grand nombre de plats d'argent. La statue d'Isis étoit portée sur les épaules de ses prêtres, sous un dais de soie (7); et la vache sacrée qui la représentoit, étoit de même portée sur les épaules d'un des ministres, qui marchoit d'un pas majestueux. Baruch (8) nous apprend qu'il y avoit à Babylone certaines divinités profanes, qu'on portoit en procession, couvertes d'un voile de pourpre. Eustathe (9) assure qu'on portoit autrefois les temples sur des chariots.

La coutume de porter les dieux sur des chariots, sur des chevaux, ou sur les épaules des hommes, et celle d'avoir des chapelles domestiques, produisirent ce grand nombre de temples, ou plutôt de niches, ou de châsses d'or, d'argent, d'airain, d'ivoire ou de bois, qu'on remarque dans

*manim) quæ superposita fuerant, demoliti sunt. Isai, xvii. 8. Quæ operati sunt digiti ejus, non respiciet lucos et delubra. (Hebr. et Chamanim.) xxvii. 9. Non stabunt luci et delubra. (Hebr. et Chamanim.) Ezech. vi. 4. Demoliar aras vestras, et confringentur simulachra (Hebr. Chamanim) vestra. — (1) Strabo, lib. xv. — (2) Genes. xxxi. 19. Rachel furata est idola (Hebr. Theraphim, תרפִים) patris sui. — (3) Amos. v. 26. Portastis tabernaculum Moloch vestro. Voyez la Dissertation sur ce texte, tom. xvii. — (4) Judic. xvii. 5. — (5) Apud Euseb. Præpar. lib. x. c. 8. — (6) Q. Curt. l. 4. — (7) Apuleius 5. lib. xl. Asini aurei. — (8) Baruc. vi. 5. 12. — (9) Eustat. in Iliad. 1.*

l'antiquité. On lit dans les Actes des Apôtres (1), qu'à Ephèse on faisoit un grand trafic des temples d'argent de la déesse Diane qu'on adoroit dans cette ville. Pline parle de ces petits temples en plus d'un endroit (2). Diodore de Sicile (3) fait mention des niches d'or, consacrées par Osiris à Jupiter, et aux autres dieux. Hérodote raconte de quelle manière on traîne la statue du soleil en cérémonie sur un chariot tiré par des hommes, dans la ville de Páprémis (4). L'ancien temple de Janus n'étoit qu'une petite chapelle de bronze, carrée, avec deux petites portes de même métal, qui se fermoient pendant la paix; le temple n'avoit de hauteur qu'autant qu'il en falloit pour contenir la figure de Janus, haut de cinq pieds. On consacra à Jules César dans le temple de Vénus une niche dorée : *Aurata ædes ad simulacrum templi Veneris genitricis collocata*, dit Suétone (5). Il y avoit à Sparte une chapelle de Jupiter toute d'airain (6). Il y en avoit une pareille à Delphes (7), et le temple de Minerve à Rome étoit de même matière.

V.  
Origine de la  
construction  
des temples.

On ne peut fixer au juste le temps auquel on commença de bâtir des temples et des maisons d'assemblée pour l'exercice de la religion. Leur origine est très-ancienne, et par conséquent très-obscur, parce que divers peuples s'attribuent l'honneur d'en avoir érigé les premiers. Si l'on prend ici le nom de *temple* pour toute sorte de lieu consacré à une divinité (8), pour un enclos fermé de palissades ou de murailles, ou même de liens ou de courroies, soit qu'il soit couvert ou non, les temples, considérés selon cette extension, sont, comme nous l'avons déjà dit, aussi anciens que la religion. Les bois qu'on plantoit autour des autels, les lieux découverts, et fermés de tous côtés, où l'on entretenoit un feu éternel en l'honneur du soleil; les enclos fermés de palissades, comme étoit le temple de Gadès, bâti en l'honneur d'Hercule (9), et celui de Junon, dans l'île de Samos, près de la rivière d'Imbrasus, dont parle Strabon (10); tous ces endroits pouvoient être appelés *temples*, aussi-bien que le tabernacle du Dieu d'Israël, qui n'étoit composé que d'ais joints l'un à l'autre, et couverts de courtines. Saint Clément d'Alexandrie (11) remarque que les anciens prêtres

(1) *Act. xix. 24.* — (2) *Plin. lib. xxxvi. 5.* — (3) *Diodor. l. i. Bibl.* — (4) *Herodot. l. ii. c. 65.* — (5) *Sueton. in Jul. c. 84.* — (6) *Pausan. Lacedæmonic.* — (7) *Idem, lib. x.* — (8) *Servius in Æneid. 4. Templum non solum quod potest claudi, verum etiam quod palis, aut hastis, aut aliqua tali re, et lineis, aut loris, aut simili re septum est.* — (9) *Sil. Italic. lib. iii.* — (10) *Strabo, lib. xiii.* — (11) *Clem. lib. v. Strom.*

égyptiens avoient coutume de bâtir le temple de Minerve tout découvert et sans statues ; et tout cela est compris sous l'idée générale de *temple*. Mais nous recherchons ici principalement l'origine des temples couverts, et bâtis à la manière des palais ou des maisons, soit pour y placer une divinité, soit simplement pour s'y assembler pendant les fêtes et pour les affaires de la religion.

Il semble que les temples pris selon cette idée, doivent leur première origine aux statues et aux idoles. Lorsque les hommes voulurent rendre la Divinité sensible, en la représentant sous des figures fragiles, il fallut la loger et la mettre à l'abri des injures de l'air et des saisons. On voulut voir et entretenir de près ces dieux bornés et matériels. On crut devoir les attacher à un lieu pour les avoir toujours présents, quand on voudroit aller leur rendre ses hommages. Tant que l'on conserva le sentiment d'un Dieu immense, infini, qui voit tout, qui remplit tout, qui est partout, on ne se mit point en peine de lui faire un logement ; on voyoit, on sentoit, on adoroit sa majesté partout.

Lorsque le vrai Dieu, le Dieu d'Israël permit qu'on lui bâtît un temple, il sut prévenir son peuple là-dessus ; il déclara qu'il remplissoit le ciel et la terre, et qu'il n'habitoit point dans les ouvrages de la main des hommes. Ce fut pour fixer l'esprit d'une nation grossière et inconstante, et pour l'empêcher d'imiter l'idolâtrie des nations qui habitoient autour d'elle, qu'il voulut bien qu'on lui construisît un temple. Mais il n'en voulut qu'un, pour marquer son unité. Il ordonna que tout son peuple y vînt lui rendre ses hommages trois fois l'année, pour marquer son domaine absolu et son immensité ; enfin il défendit de lui faire des sacrifices en aucun autre endroit, pour prévenir la pensée de la pluralité des dieux, et pour arrêter le cours de l'idolâtrie. Ce temple étoit comme la cour du roi et du monarque d'Israël, où tous ses sujets venoient s'assembler, pour reconnoître sa majesté, et pour célébrer ses grandeurs.

Avant qu'on eût pensé à bâtir un temple au vrai Dieu, le démon s'en étoit fait construire en grand nombre surtout en Egypte où l'on croit que l'idolâtrie a pris naissance. Il y en a même (1) qui veulent que dès avant le déluge, on en ait bâti aux astres que l'on commença d'adorer sous Enos. Lucien (2) dit que quelques-uns rapportoient l'origine

VI.  
Temples des  
Égyptiens.

(1) *Maimonid. de Idolatr. c. 1. §. 2. Apud Spencer de Legib. rituatib. lib. III. Dissert. 6. c. 1.* — (2) *Lucian. de Dea Syr.*

du fameux temple de la déesse de Syrie à Deucalion, sous lequel arriva le déluge. Comme on sait que Deucalion a souvent été confondu avec Noé, il faudroit rapporter à ce patriarche l'origine des temples. Mais Moïse (1) nous apprend que Noé dressa simplement un autel au Seigneur après le déluge sans dire un mot qui insinue qu'il ait bâti un temple. Diodore de Sicile (2) semble attribuer à Osiris l'honneur des premiers temples bâtis dans l'Égypte. Il dit que ce prince qui fut dans la suite un des premiers dieux du pays, éleva un temple magnifique et somptueux à Jupiter et à Junon, ses père et mère; et qu'il consacra à Jupiter deux niches d'or. Il lui dédia la plus grande sous le nom de *Jupiter Céleste*, et l'autre sous celui de *Jupiter Ammon*. Il donna aussi de semblables châsses d'or aux autres dieux. Arnobe (3) veut que Phoronée ou Mérops soient les premiers auteurs des temples dans l'Égypte. Or Phoronée devoit vivre vers le temps d'Abraham, selon Eusèbe, puisqu'il met Apis son successeur vers le temps d'Isaac. Artapane, Lysimaque, Josèphe et les rabbins soutiennent que les temples étoient communs en Égypte du temps de Moïse. Artapane dit (4) que les Hébreux, pendant leur demeure dans ce pays, furent forcés par les Égyptiens de bâtir les temples d'Athos et d'Héliopolis. Il dit aussi que lorsque les Israélites sortirent de l'Égypte, tous les temples du pays furent renversés; et qu'en mémoire des merveilles que Moïse avoit faites avec son bâton, les Égyptiens en avoient consacré de semblables dans tous les temples. Lysimaque cité dans Josèphe (5), raconte que Moïse et sa troupe abattirent tous les temples et tous les autels qu'ils rencontrèrent. Les auteurs hébreux expliquent ordinairement ces paroles, *Il exerça ses jugemens contre leurs dieux* (6), comme si leurs temples eussent été renversés, lorsque les Israélites sortirent de l'Égypte. Enfin Josèphe (7) fait tenir à Dieu ce discours, en parlant aux Israélites: Je vous ordonne de détruire les bois, les autels et les temples des Chananéens, et de les consumer par le feu, en sorte qu'il n'en reste pas la moindre trace. Il est

(1) *Genes.* VIII. 20. — (2) *Diodor. Sicul. lib. 1.* — (3) *Arnob. advers. Gentes, lib. VI.* — (4) *Artapan. apud Euseb. lib. IX. Præparat. c. 25. et 29. Τέτρας καὶ τὸ ἐν Ἄθω, καὶ τὸ ἐν Ἡλιουπόλει ἱερὰ κατασκευάσαι, τὴν Ἑρμῆος ἱμαζομίον, etc.* — (5) *Lysimach. apud Appion. lib. 1.* — (6) *Exod. XII. 12. In cunctis diis Ægypti faciām judicio. Num. XXIII. 4. Nam et in diis eorum exercebat Dominus ultionem.* (Hebr. *fecerat Dominus judicio.*) — (7) *Joseph. antiq. lib. IV. c. 8. p. 120. Καὶ βώμους, καὶ ἄλση, καὶ πᾶς ἰσίδωρ ἃς ἔχουσιν κατὰ τὴν γῆν παραίτηθαι.*

parlé du temple ou de la maison de Phégor, dans le Deutéronome (1) et dans Josué (2). Ce dernier parle aussi de *Bethsamès* (3), qui prenoit apparemment son nom du temple du soleil, selon l'étymologie de ce nom, qui signifie *maison* ou *temple du soleil*. Sous les juges nous voyons plusieurs temples dans le pays de Chanaan; par exemple, celui de Bérith (4), celui de Dagon (5), et celui qui fut renversé par Samson, dans la ville de Gaze (6).

Mais, malgré ces autorités, il est certain que Moïse ne parle point positivement de temples. Le passage où se trouve *Bethphégor*, ou le temple de Phégor, a été ajouté au Deutéronome, par ceux qui y ont inséré le récit de la mort du législateur. Moïse indique seulement les bois, les autels, les hauteurs, les monumens, et les *Chamanim*, c'est-à-dire, les enclos consacrés au soleil, où l'on entretenoit continuellement du feu (7). Il est assez croyable qu'il n'y avoit point alors dans l'Égypte d'autres temples, que ces niches, ou ces temples portatifs, avec lesquels le tabernacle du Seigneur avoit quelque rapport, quant à sa forme et à son usage. Apparemment que ceux qui ont donné une si grande antiquité à certains temples, ne l'ont fait que par une erreur assez ordinaire, qui donne à une religion, à un état, à une ville, à un temple, toute l'antiquité des choses auxquelles ils succèdent, quoique ce ne soit ni le même état, ni la même ville, ni le même temple. On en voit un exemple dans le temple de la déesse de Syrie. Lucien remarque que les uns en attribuoient la fondation à Deucalion, et d'autres à Sémiramis, ou à *Attès*, ou à Bacchus; mais il reconnoît que celui qu'il a vu, et qui subsistoit de son temps, avoit été bâti par Combabus, depuis assez peu de temps; ce qui n'empêchoit pas qu'il ne passât pour un des plus anciens temples de l'Orient, parce qu'il avoit été construit sur les ruines, ou auprès d'un autre très-ancien, ou peut-être qu'il avoit succédé à un temple portatif de la déesse de Syrie. Mais quoi qu'il en soit, on veut bien accorder aux Égyptiens la gloire d'avoir les premiers bâti des temples aux dieux. Ils s'attribuent cet honneur dans Hérodote (8); et nous n'avons nul intérêt à le leur disputer.

(1) Deut. xxxiv. 6. *Contra Phogor*. (Hebr. *contra Beth-Phégor*, vel *domum Phégor*, בית פֶּעוֹר.) — (2) Josue, xiii. 20. — (3) Josue, xv. 10. בית שמש. — (4) Judio. ix. 46. — (5) 1. Reg. v. 2. — (6) Judio. xvi. 27. — (7) Voyez le Commentaire sur le Lévitique, xvi. 50. — (8) Hérodote, lib. 2. c. 4. Βωμὸς τε, καὶ ἀγάλματ'α, καὶ πύλ'αι θεῶν ἰσχυροτάται σφίσις ἐφ' ἑστέων.

VII.  
Temples des  
Chaldéens,  
des Phéni-  
ciens et des  
Syriens.

Il est pourtant vrai que les Chaldéens, les Phéniciens, et les Syriens avoient des temples qui ne le cédoient point en antiquité à ceux de l'Égypte. Nous venons de parler de celui de la déesse de Syrie, dont les commencemens sont sans contredit très-anciens. Celui d'Astarte dans la Phénicie, n'est peut-être pas d'une moindre antiquité. Hérodote (1) dit que le temple d'Astarte à Ascalon, passoit pour un des plus anciens de ceux qui étoient dédiés à cette déesse. Le temple d'Hercule l'ancien à Tyr, est des plus célèbres parmi ceux de ce pays (2). On peut y joindre celui de Jupiter sur le mont Casius, qui fut, dit-on, bâti par les petits-fils de Castor et Pollux (3). Le faux Sancho-niaton parle aussi du temple portatif du dieu Agrotès (4), que les anciens livres des Phéniciens appellent le plus grand des dieux, et qui étoit représenté sous la forme d'une statue d'or, traînée sur un chariot par plusieurs paires de bœufs. Lucien (5) parle d'un autre temple de Vénus, bâti par Cyniras sur le mont Liban. Le temple de Bélus à Babylone n'est peut-être pas moins ancien que ceux dont on vient de parler; et on peut dire au moins que la plupart de ceux-ci pourroient disputer d'antiquité avec les temples des Egyptiens.

VIII.  
Temples des  
Grecs.

Parmi les Grecs, les temples étoient fort communs, dès le temps de la guerre de Troie. On connoissoit déjà les douze grands dieux, et plusieurs héros divinisés, et leur fausse religion étoit toute formée. Arnobe (6) veut qu'Éacus, fils de Jupiter, soit le premier fondateur des temples de la Grèce. D'autres (7) disent qu'Epiménides, fameux philosophe de Crète, fut le premier qui en bâtit ou qui en dédia; mais ce philosophe est beaucoup plus récent qu'Éacus, et que la guerre de Troie. Pythagore, plus ancien qu'Epiménides, parle souvent des temples (8); et l'on rapporte qu'Abaris, philosophe hyperboréen, avoit coutume de passer la nuit dans ces lieux. On assure (9) que Crète, premier roi de l'île de Candie, éleva à Cybèle, mère des dieux, un temple dans cette île, long-temps avant Epiménides, supposé que ce dernier ait vécu vers la quarante-septième olympiade. On remarque aussi un temple d'Apollon dans l'île de Délos, bâti par Erysichon, fils de

(1) *Herodot. lib. 1. cap. 105.* — (2) *Vide eumd. lib. 2. c. 44.* — (3) *Euseb. Præp. t. 1. c. 10.* — (4) *Sanchoinat. apud Euseb. loco citato.* — (5) *Lucian. de Dea Syr.* — (6) *Arnob. lib. vi. contra Gentes.* — (7) *Laert. lib. vii.* — (8) *Vide Jamblic. vit. Pythagor.* — (9) *Vide Eusebii Chronicon.*

Cécrops, roi d'Athènes. Or Cécrops vivoit près de mille ans avant Epiménides. Voilà ce que nous trouvons sur l'antiquité des temples dans la Grèce. Hérodote (1) reconnoît que les Grecs ont beaucoup emprunté des Egyptiens, surtout en matière de religion. C'est chez eux qu'ils prirent leur oracle de Dodone, le plus ancien de tout le pays, et qu'ils apprirent les noms des douze dieux; et il paroît que c'est à leur imitation qu'ils bâtirent aussi des autels et des temples.

Macrobe (2) rapporte, d'après Xénon, que Janus est le premier qui ait bâti des temples dans l'Italie, et réglé les cérémonies des sacrifices. On assure que les Romains furent assez long-temps sans avoir aucune statue dans leurs temples; ils n'en eurent que sous le règne de Tarquin l'ancien, vers l'an 170 après la fondation de Rome (3). Romulus avoit bâti un temple à Jupiter Férétrius, et Numa avoit formé la religion des Romains; mais leur religion étoit encore simple et modeste; les temples étoient sans idoles, et les sacrifices sans profusion, sans cruauté et sans dissolution.

Comme la plupart des divinités païennes n'étoient que des mortels que la superstition avoit mis au rang des dieux, la majeure partie de leurs temples n'étoient que des espèces de mausolées qu'on avoit bâtis sur leur sépulture; ce qui en montre la nouveauté, et prouve en même temps la vanité du culte qu'on y rendoit à des personnages souvent très-corrompus, et indignes non-seulement des honneurs divins, mais encore de la mémoire des hommes. L'estime et le respect qu'on avoit eu pour leur personne pendant leur vie, passa jusqu'à leurs cendres et à leurs mânes. On ne put se résoudre à voir errantes et sans demeure ces ames que l'on croyoit corporelles, et toujours attachées d'affection aux corps qu'elles avoient animés, et aux lieux qu'elles avoient habités. On crut devoir leur bâtir des maisons où elles pussent se retirer (4), et où l'on pût aller leur offrir des parfums et des sacrifices, pour les réjouir par l'odeur des uns et des autres, qu'on s'imaginoit être fort de leur goût.

IX.  
Temples des  
Romains.

X.  
Tombeaux  
convertis en  
temples.

(1) Hérodote. l. II. c. 40. 50. 51. 52. — (2) Lib. I. Saturnal. cap. 9. ex Xenone, primo Italicarum. Janum in Italia primam Diis templa fecisse, et ritus instituisse sacrorum. — (3) Vide Plutaroh. in Numa: Dionys. Halycarnass. Tertull. Apologet. c. 25. et Aug. l. IV. de Civit. c. 31. — (4) Vide Spencer. de Legib. ritual. l. III. c. 1. Dissert. 6. sect. 5.

Ce qu'on vient d'avancer touchant les tombeaux des grands hommes de l'antiquité, convertis ensuite en temples, et des honneurs qu'on leur rendit sur le lieu de leur sépulture, est soutenu comme un fait incontestable par les anciens pères de l'Eglise, par saint Clément d'Alexandrie (1), Eusèbe (2), Arnobe (3), saint Cyrille d'Alexandrie (4), et par un grand nombre d'auteurs nouveaux; et il est aisé de le prouver par l'induction qu'on tire de la plupart de ces temples qui étoient construits sur le lieu de la sépulture des héros ou des héroïnes des anciens temps. Le temple de Minerve à Larissa, étoit le tombeau d'Acrisus, et celui renfermé dans la citadelle d'Athènes, étoit le tombeau de Cécrops. Erichthonius étoit inhumé dans le temple de Péliade, et Ismarus dans l'enclos d'Eleusine. Deux femmes hyperboréennes, Hyporoché et Laodicé, avoient leur mausolée dans la chapelle de Diane, située dans le temple d'Apollon à Délos. Voilà une partie de ce que nous apprend saint Clément d'Alexandrie. Arnobe soutient avec la même assurance, que plusieurs de ces temples avec leurs plafonds dorés, et leurs faites si magnifiques et si élevés, ne couvrent que des cendres et des os, et ne sont que des sépultures d'hommes morts, comme on peut le montrer, disoit-il aux païens, par les écrits de vos auteurs; d'où il conclut qu'ils commettoient une impiété punissable en adorant des hommes morts, et qu'ils faisoient injure et outrage aux dieux, en bâtissant leurs temples sur les tombeaux des mortels. Eusèbe raisonne à peu près de même; il soutient qu'en remontant à la source de l'idolâtrie, et en prenant la superstition dès son origine, on peut montrer que ceux qui ont introduit la religion païenne dans le monde, étoient des hommes plongés dans toutes sortes de déréglemens, et qui par un principe de crainte, d'intérêt ou d'une reconnoissance mal entendue, ont voulu conserver la mémoire de ceux qui les avoient gouvernés, ou qui avoient rendu quelque service considérable à eux ou à leur patrie; en quoi ils seroient encore excusables, s'ils ne s'étoient pas portés jusqu'à leur donner le nom de dieux, sans faire attention à leur qualité de mortels. Eusèbe ajoute que ceux qui sont venus depuis, ayant eu honte d'une erreur si grossière de leurs ancêtres, pour se délivrer des difficultés qu'on formoit contre une impiété si révoltante, ont inventé cette

(1) *Clem. Alex. in Protreptico, p. 29.* — (2) *Euseb. Præpar. t. II. c. 5.*  
— (3) *Arnob. advers. Gentes, t. VI.* — (4) *Cyriill. contra Julian.*

nouvelle théologie qui tourne tout en figures et en mystères, et veut nous faire croire que sous le nom de leurs dieux, on ne doit pas entendre des hommes qui vivoient autrefois, mais les causes naturelles des grands effets que nous remarquons dans la nature, causés par le soleil, la terre, l'air, les vents, etc. La fameuse tour bâtie par Bélus à Babylone, et qui passoit pour une merveille du monde, n'étoit que le tombeau de Bélus même, comme le remarque Strabon (1). Quant aux temples des Romains, Prudence dit en général que tous les temples qu'il y a dans Rome, sont autant de tombeaux de héros.

Et tot templa deum Romæ, quot in urbe sepulchra  
Heroum numerare licet. . . . . (2)

On peut assurer la même chose des temples de l'Égypte ; il n'y en avoit peut-être aucun où il n'y eût quelques tombeaux des dieux, ou des animaux sacrés. Hérodote et Diodore parlent de ces tombeaux ; mais le premier (3) ne s'explique pas clairement à ce sujet, parce qu'il y croyoit du mystère qu'il n'étoit pas permis de révéler.

De tout ce qui a été dit jusqu'ici, il est aisé de conclure que tous les temples dont nous avons une connoissance certaine, sont postérieurs au temps de Moïse ; mais la chose souffre encore quelque doute pour l'Égypte ; parce qu'on ne sait pas si véritablement Phoronée est le premier qui en ait bâti en ce pays, et que d'ailleurs le temps du règne de ce prince est encore très-peu assuré ; pour tous les autres temples de la Chaldée, de la Syrie, de la Phénicie, de la Grèce, des îles de l'Italie, et des peuples qu'on appeloit barbares, il est certain qu'ils n'ont existé que depuis Moïse. Quand on avoueroit que Deucalion est fondateur du temple de la déesse de Syrie, cela n'iroit pas avant Moïse, en mettant comme nous le faisons le déluge de Deucalion vers le temps de la sortie des Israélites de l'Égypte. Le fameux temple de Bélus à Babylone, dont on verra la description ci-après, subsistoit avant Nabuchodonosor ; mais on ne sait pas au vrai qui l'avoit fait bâtir ; quelques-uns l'attribuent à Sémiramis ; mais on convient qu'il est de beaucoup postérieur à Moïse. Jupiter et les autres dieux ses contemporains ou ses enfans, comme Eacus fondateur des temples de la Grèce, sont environ

XI.  
Nulle con-  
noissance  
certaine d'au-  
cun temple  
antérieur au  
temps de  
Moïse.

(1) *Strabo, lib. xvi. initio.* — (2) *Prudent. lib. 1. contra Symmach.* —  
(3) *Vide Herodot. lib. 11. c. 170.*

cent ans après Moïse. Janus étoit contemporain de Saturne père de Jupiter. Le temple d'Hercule de Tyr ne peut être avant Moïse, puisque la ville même n'a été fondée qu'après sa mort. Quant aux autres temples de la Phénicie et des Philistins, on ne peut en rien dire de bien certain, parce qu'on ne connoît, ni leurs fondateurs, ni en quel temps ils ont été construits. Strabon (1) parle d'un temple fameux dans la Colchide, dédié à la déesse Leucothéa par Phryxus; mais ce héros n'aborda dans ce pays, que quelque temps avant les Argonautes; or les Argonautes n'entreprirent le voyage de la toison d'or, que vers le temps du gouvernement de Gédéon (2). Ovide (3) décrit l'ancien temple de Diane la Taurique, où l'on adoroit une statue, qu'on croyoit être tombée du ciel; Iphigénie y étoit prêtresse, lorsque son frère Oreste avec son ami Pylades y arrivèrent; mais Oreste et Iphigénie sont postérieurs au siège de Troie; et quand on mettroit la fondation de ce temple deux cents ans auparavant, cela n'iroit pas jusqu'à la mort de Moïse. Ainsi nous pouvons assurer que nous ne connoissons aucun temple avant ce législateur.

**XII.**  
Forme et situation des anciens temples. Forme des temples d'Egypte.

Il est bon d'examiner à présent quelle étoit la forme et la situation des anciens temples, pour les comparer à celui que Salomon bâtit au Seigneur dans Jérusalem. Voici l'idée que Strabon (4) nous donne de ceux de l'Egypte. On trouve d'abord une grande place pavée, large d'un demi-arpent, et longue de trois ou quatre fois autant. De là on entre dans un grand vestibule, puis dans un autre, et enfin dans un troisième, après quoi l'on rencontre un vaste parvis, qui est devant le temple. Au fond de ce parvis est un bâtiment d'une grandeur médiocre, qui est le temple proprement dit, il n'y a aucune statue, ou s'il y en a, ce sont des figures de quelques animaux sacrés et adorés par les Egyptiens. « Aussi rien ne paroît plus auguste, ni plus majestueux, que les bois sacrés, les parvis, les portiques, les cours qui accompagnent ces temples; les cérémonies y sont mystérieuses; les ministres y paroissent avec une gravité imposante; mais on voit avec surprise que les dieux

(1) *Strabo*, *lib. xi.* — (2) Cette époque est à peu près la même, soit que l'on suive le système d'Ussérius qui ne fait durer le gouvernement de Gédéon que depuis l'an 1245, avant l'ère chrétienne, jusqu'à l'an 1236, soit que l'on suive le système de Marsham, qui le fait durer depuis l'an 1239 jusqu'à l'an 1199. — (3) *Ovid.* 3. *de Ponto*, *Eleg.* 2. — (4) *Strabo*, *l. xvii.* Voyez aussi Hérodote, *lib. ii.*

» qu'on y adore, sont un chat, un chien, un singe, un  
 » bouc, un crocodile.» Saint Clément d'Alexandrie (1) nous  
 dépeint de même les temples de l'Égypte ; il dit qu'ils sont  
 remarquables par les bois, les parvis, les portiques qui les  
 embellissent. Les parvis et les vestibules sont ornés de colon-  
 nades magnifiques ; les murailles sont revêtues de pierres  
 rares et précieuses ; les dedans du temple sont tout bril-  
 lans d'or et d'argent, et de ce riche métal qu'on appeloit  
*electrum*. Les lieux les plus secrets sont fermés par des  
 tentures de tapisseries toutes tissées d'or. Mais lorsque vous  
 demandez à entrer dans ce lieu sacré, pour y adorer la  
 divinité du lieu, un prêtre lève gravement les voiles, et  
 vous montre un chat, ou un crocodile, ou un serpent ap-  
 privoisé, qui se roule sur un riche tapis de pourpre.

Osymandyas, roi d'Égypte, voulant conserver la mémoire  
 de ses grandes actions, fit construire un temple, ou un mo-  
 nument d'une magnificence extraordinaire ; et voici ce que  
 nous en apprenons de Diodore de Sicile (2) : Le bâtiment  
 avoit dix stades en carré. La première avenue bâtie d'une  
 pierre de diverses couleurs, avoit deux arpens de long, et  
 quarante-cinq coudées de haut. On rencontroit en entrant  
 une cour de quatre arpens en carré, toute environnée de ga-  
 leries couvertes, et soutenues de colonnes d'une seule pierre  
 chacune, hautes de seize coudées, et travaillées en forme  
 d'animaux, selon le goût et la manière antique. De cette  
 cour on entroit dans une autre de même étendue que la  
 première, mais plus enrichie de sculptures, et ornée de  
 colonnes plus riches et plus belles. On y remarquoit des  
 statues colossales, et la description de la guerre d'Osy-  
 mandyas contre les Bactriens. Au fond de cette place étoit  
 un temple où l'on avoit représenté en sculpture, sur du  
 bois une assemblée de juges, ayant au milieu d'eux le pré-  
 sident avec l'image de la vérité pendue à son cou. Au sortir  
 de là on voyoit un grand bâtiment de la même manière que  
 les autres, qui régnoit sur une grande cour ornée de co-  
 lonnes et de galeries ; plus loin étoit la bibliothèque  
 avec cette inscription : *La Médecine de l'ame*. Derrière la  
 bibliothèque il y avoit un temple où l'on comptoit jusqu'à

(1) *Clemens Alex. paedagog. l. III. c. 2.* Αἴλιπος δὲ, ἢ κροκόδειλος, ἢ αἰτόχθων  
 ὄφις, ἢ τὸ τοῦτοις θηρίον, ἀταξίον μὲν τῷ θεῷ, χρηματὸν δὲ, ἢ φωνεῖν, ἢ βοῦν ἢ ἀνταξίον Ὀδύσειος  
 Αἰγυπτίων ἐπὶ στραμίῳ ἀληγῆς καταφαίνεται κλυτόμενον θηρίον. — (2) *Diodor. lib.*  
*2. cap. 1.*

## DISSERTATION

vingt lits de Jupiter et de Junon, et la statue du roi, fondateur de ce magnifique édifice.

Hérodote (1) nous donne plusieurs descriptions des temples de l'Égypte; par exemple de ceux de Latone, de Vulcain, de Minerve, de Diane; mais elles n'ont rien de différent de celles qu'on vient de voir. Je n'en rapporterai plus qu'un qui est le Sérapium d'Alexandrie, lequel subsistoit encore du temps de Théodose-le-Grand qui le fit donner aux Chrétiens. Voici comme en parle Rufin (2): Ce temple étoit élevé sur une vaste plate-forme faite de la main des hommes, et avec des travaux extraordinaires; on montoit, par plus de cent degrés de pierres, sur cette plate-forme soutenue par des arcades et des voûtes souterraines, servant à différens usages secrets du temple. Cet édifice étoit placé au milieu de tout l'espace, et environné de tous côtés par de grands et magnifiques portiques carrés, et par plusieurs rangs de bâtimens où demeuroient les ministres du temple. Rien n'égaloit la beauté et la magnificence de l'extérieur et de l'intérieur de ce lieu; le dehors étoit orné de colonnes des marbres les plus précieux; le dedans entièrement revêtu d'or, d'argent et d'airain, non séparément et par divers espaces, mais partout; en sorte que l'or étoit au-dessous, l'argent par-dessus, et l'airain couvroit l'un et l'autre; ainsi ce qu'il y avoit de plus riche et de plus précieux étoit ce qui paroissoit le moins. C'est dans ce Sérapium qu'étoit la fameuse bibliothèque des Ptolémées. Le temple étoit sombre, comme presque tous ceux de l'antiquité; il ne prenoit du jour que par un petit trou qui étoit du côté de l'orient, de manière que le soleil venant à se lever, envoyoit ses rayons sur la bouche de l'idole placée vis-à-vis au fond de ce temple. On voit par cette description que ce bâtiment étoit d'une architecture grecque, et d'un goût assez différent des anciens édifices des Egyptiens; aussi étoit-ce l'ouvrage des Ptolémées.

Il faut joindre au temple de l'Égypte celui de Jupiter Ammon, à cause du voisinage et de la ressemblance. Il étoit au milieu du bois (3) consacré à ce dieu, et servoit de forteresse aux peuples des environs. Trois grands murs formoient son enceinte; dans la première on voyoit un ancien palais où demeuroient autrefois les rois du pays; dans la seconde étoient les demeures des femmes et des

(1) *Herodot. l. ii. c. 138. 155. 170. 175. 176.* — (2) *Rufin, hist. lib. ii. cap. 22.* — (3) *Vide Q. Curt. l. iv.*

enfants de ces princes, et le temple et l'oracle d'Ammon : enfin dans la dernière cour étoient les logemens des gardes et des soldats du prince.

Les temples de la Syrie et de l'Arabie étoient de même goût que ceux de l'Égypte. Les anciens Arabes n'avoient point de temples, non plus que la plupart des autres peuples. Maxime de Tyr (1) assure avoir vu le dieu que ces peuples adoroient, lequel étoit une pierre carrée. Mais Diodore de Sicile (2) nous donne une autre idée de la majesté des temples des Arabes, et de leurs dieux. Voici la description qu'il fait du temple de Jupiter Triphyle, situé dans l'île Panchée : Cet édifice est au milieu d'une campagne fertile et agréable, toute remplie d'arbres fruitiers et de bois de haute-futaie; le temple est vénérable par son antiquité, et digne d'admiration par ses richesses, sa magnificence et sa belle situation. Son étendue est de deux arpens en carré. Il est bâti de pierres blanches, et soutenu de grandes colonnes toutes travaillées en sculpture. Les statues des dieux qu'on y voit, ne sont pas moins remarquables par leur grandeur, que par la beauté de l'ouvrage. Les prêtres qui servent dans ce temple, ont leur demeure tout autour. Au près du temple il y a un cirque long de quatre stades, et large d'un arpent. Aux deux côtés du cirque on voit de grandes statues de bronze sur des bases carrées. Voilà quel étoit ce temple magnifique.

Les anciens nous parlent souvent du temple d'Ascalon et de celui d'Hercule de Tyr; mais nous n'en trouvons aucune description exacte et fidèle. L'Écriture dit aussi quelque chose du temple de Dagon à Gaze, ville des Philistins (3); mais elle ne nous en donne point la figure; seulement dans l'histoire de Samson on entrevoit qu'il devoit être de la forme de ceux de l'Égypte; qu'il avoit par-devant une grande cour avec des portiques soutenus de colonnes; puisque le peuple qui étoit accouru pour voir Samson, se tenoit non-seulement sous les portiques, mais encore sur les toits qui couvroient le temple et les galeries. Tout l'édifice du temple étoit appuyé sur deux colonnes placées au milieu, et dont la chute entraîna tout l'édifice. Ceux à qui il paroitra surprenant qu'un temple ait pu se soutenir sur deux colonnes, pourront remarquer

XIII.  
Forme des  
temples de  
Syrie et d'A-  
rabie.

(1) *Maxim. Tyr. Dissert.* 38. — (2) *Diodor. l. vi. c. 10.* — (3) *Judic. xvi. 25. et seqq. Ambas columnas (Hebr. addit medias) quibus innitatur domus, etc.*

qu'on a vu le théâtre de Rome, soutenu sur un seul pivot, et l'amphithéâtre sur deux : *Ecce populus Romanus universus*, dit Pline, *duobus navigiis impositus, binis cardinibus sustinetur* (1).

Nous ne devons point oublier ici le temple de la ville de Hiérapolis, dédié à la déesse de Syrie, lequel étoit un des plus célèbres de tout l'Orient (2). Il est situé, dit Lucien, sur une petite éminence, et fermé d'un double mur, au milieu de la ville de Hiérapolis. Les parvis du temple s'étendent du côté du nord, et ont environ cent toises de longueur. Le temple est tourné du côté de l'orient, de même que les temples de l'Ionie. Il est bâti sur un terrain élevé de deux pas, et on y monte par quelques degrés. Le vestibule en est admirable. Les portes sont d'or, et le temple est tout brillant de ce métal. Au fond du temple, il y a une espèce de chambre, où l'on monte un peu. Elle est toujours ouverte, et on ne la ferme jamais. Mais il n'y a que les prêtres qui osent entrer dans ce temple intérieur; encore n'y entrent-ils pas tous indifféremment. On voit dans ce lieu sacré deux statues d'or, l'une de Junon, et l'autre de Jupiter, auxquels ils donnent d'autres noms; celle de Junon est assise sur des lions, et celle de Jupiter sur des taureaux. Entre ces deux idoles, il y en a une troisième qui ne ressemble à aucune divinité particulière, mais qui a quelque chose de toutes. Les Assyriens ne lui donnent que le nom général de la statue, ou de la figure (3). En entrant dans le temple à la gauche, on remarque un trône vide; c'est celui du soleil. Ils disent que cet astre est assez connu, sans qu'il soit besoin de le représenter. Après cela on voit le trône d'Apollon qui est représenté autrement parmi eux, que chez les Grecs. On le dépeint couvert d'habits, et avec de la barbe, au lieu que pour l'ordinaire il est nu et sans barbe. Voilà quel étoit le fameux temple de la déesse de Syrie.

XIV.  
Forme du  
temple de  
Bélus à Baby-  
lone.

Celui de Bélus à Babylone étoit d'un goût assez différent de tous ceux que nous avons décrits jusqu'ici. Hérodote (4) dit qu'il étoit de figure carrée, ayant deux stades, ou deux cent cinquante pas, en tous sens. Au milieu de cet espace s'élevoit une tour dont la base avoit une stade en carré. Cette tour étoit composée de huit tours l'une sur l'autre. Dans la plus haute et la dernière, on voyoit un

(1) *Plin. l. xxxvi. cap. 15.* — (2) *Lucian. de Dea Syr.* — (3) *Συμείον.*  
— (4) *Herodot. l. 1. c. 181. 182.*

temple avec un lit magnifique, et une table d'or, mais aucune statue. Dans la première tour qui étoit au plain-pied du portique, il y avoit une figure d'or de Jupiter assis, haute de douze coudées. On y voyoit aussi une grande table d'or, dont le siège et le marchepied étoient du même métal. Au-devant étoient un autel d'or, et un autre bien plus grand pour y offrir des sacrifices parfaits, ou des victimes de gros animaux. Les Perses qui n'ont ni temples ni statues, s'étant rendus maîtres de Babylone, avoient détruit ce temple, et en avoient enlevé toutes les richesses. Hérodote et Arrian assurent que ce fut Xerxès qui démolit cet excellent ouvrage. Alexandre-le-Grand voulut le rétablir; et l'on assure qu'il y fit travailler; mais la mort l'empêcha de l'achever (1).

Diodore (2) en parle d'une manière assez différente de ce qu'on vient de voir. Il veut que ce soit Sémiramis qui l'ait fait bâtir. Il remarque qu'aucun auteur n'en a marqué la véritable hauteur; mais elle étoit si grande, que les Chaldéens faisoient de dessus son sommet leurs observations astronomiques vers l'orient et l'occident. Au plus haut du temple, on voyoit trois statues d'or; l'une de Jupiter, l'autre de Junon, et la troisième d'Opis. Celles de Jupiter et d'Opis étoient du poids de mille talens babyloniens. On voyoit encore du temps de Diodore la statue de Jupiter, haute de quarante pieds. Celle d'Opis étoit assise sur un trône d'or, ayant deux lions à ses genoux, et auprès d'eux des serpens d'argent d'une grandeur démesurée. La statue de Junon pesoit huit cents talens. Elle tenoit de la main droite la tête d'un serpent, et de la gauche un sceptre de pierre. Il y avoit devant ces trois divinités une table d'or, longue de quarante pieds, et large de douze, du poids de cinq cents talens. Elle étoit commune à ces trois dieux, de même que deux grandes coupes en forme de navires, deux vases propres à brûler des odeurs, et trois tasses, dont l'une qui étoit consacrée à Jupiter, pesoit douze cents talens.

Le temple de Diane d'Ephèse est sans contredit un des plus magnifiques que l'antiquité ait élevés. L'architecture n'en étoit ni égyptienne ni syrienne. Il avoit au dehors deux ailes de chaque côté, c'est-à-dire deux rangs de colonnes tout autour, et huit de profondeur aux faces de devant et

XV.  
Forme du  
temple de  
Diane, à E-  
phèse.

(1) *Arrian. t. III. et t. VII. et Strabo, t. XVI. — (2) Diodor. t. III. c. 10.*

de derrière (1). La longueur du temple étoit de quatre-vingt-cinq pieds sur deux cent vingt de largeur. Cent vingt-sept rois y avoient donné autant de colonnes, dont chacune étoit haute de soixante pieds. Il y en avoit trente-six enrichies d'ouvrages. Ses portes étoient de cyprès, bois qui ne change point et est toujours luisant. Pline dit qu'on le trempa quatre ans dans la colle. Toute la charpente étoit de cèdre, et on montoit jusqu'au haut par un escalier fait d'un cep de vigne; apporté de Chypre. Il seroit impossible de faire une description détaillée des riches et rares ornemens de ce fameux temple. Il fut achevé en deux cent vingt ans, aux frais communs de toute l'Asie.

Les temples des Grecs avoient quelques proportions avec celui qu'on vient de décrire, au moins quant à la forme. Pour l'ordinaire, ils étoient environnés de galeries couvertes ou de colonnades, qui régnoient tout autour. Les uns n'avoient qu'un simple rang de colonnes, et une simple galerie; d'autres en avoient deux rangs.

XVI.  
Situation des  
anciens tem-  
ples.

Quoique la disposition des temples n'ait jamais été parfaitement uniforme parmi les divers peuples, il y avoit pourtant certaines règles qui s'observoient le plus souvent. Nous voyons par ce que les historiens nous disent des temples de l'Égypte, qu'ordinairement l'entrée regardoit l'orient, et que par conséquent le temple ou le sanctuaire, étoit à l'occident. Le portique du temple de Vulcain, bâti par Asychis, roi d'Égypte, regardoit l'orient (2). Celui du temple de Memphis, construit par Psamméticus, étoit dans la même situation, au rapport de Diodore de Sicile (3). Porphyre (4) et quelques autres remarquent que telle étoit la construction de presque tous les anciens temples. L'entrée étoit à l'orient, et ceux qui y prioient regardoient l'occident. Le temple de la déesse de Syrie ressembloit en cela à tous ceux dont nous venons de parler.

Mais cet usage changea insensiblement, selon la remarque d'Hyginus (5), affranchi d'Auguste. On mit l'entrée des temples du côté du couchant, et la figure de la divinité au fond du temple à l'orient; de manière que ceux qui entroient dans le lieu saint et secret, regardoient l'o-

(1) Vitruv. l. III. c. 10. — (2) Herodot. l. II. c. 136. — (3) Diodor. l. I. — (4) Porphyr. de Antro Nympharum. Item Dionysius Thrax, l. III. de Pharis. apud Spencer. de Legib. ritual. l. III. c. 2. Dissert. 6. sect. 4. — (5) Hyginus de agrorum limitib. constituendis, l. I. Antiqui architecti in occidentem templa spectare recte scripserunt: postea placuit omnem religionem eo convertere, ex qua parte cæli terra illuminatur.

rient. De là vient que Vitruve (1) dit que lorsqu'on bâtit des temples, il faut que la statue qui est au fond du temple, soit tournée du côté de l'occident, afin que ceux qui viennent lui offrir des sacrifices, regardent vers l'orient, et vers la statue, et que la statue paroisse se lever et les regarder de l'orient. Cette disposition paroît dans nos anciens temples et dans nos anciennes églises qui presque toutes sont tournées vers l'orient, ayant leur ouverture à l'occident; en sorte que ceux qui regardent l'autel et le sanctuaire, ont le visage tourné vers l'orient. Et l'antiquité de cet usage se voit encore, par l'habitude où étoient les anciens Chrétiens de se tourner vers le levant pour prier; ce qui donna lieu aux païens de les accuser d'adorer le soleil.

Ne voyant rien de plus ancien que cette tradition dans l'Eglise d'Occident, nous sommes portés à croire qu'elle vient de plus loin, et que les gentils convertis au christianisme, conservèrent cette coutume, et la firent passer des temples de leurs idoles, dans leurs Eglises; et ce qui fortifie encore davantage cette opinion, c'est que cet usage est contraire à celui des Juifs, auquel il étoit naturel que les apôtres se conformassent, et fissent conformer les fidèles, s'ils n'eussent trouvé une coutume contraire qu'ils ne crurent pas devoir changer.

Il n'en est pas de même des Eglises d'Orient. Elles se conformèrent à la pratique des Juifs, et suivirent les règles anciennes de l'architecture des temples de l'Egypte et de la Syrie, en mettant la porte du côté de l'orient, et l'autel au fond de l'église du côté de l'occident. C'est ce qui paroît dans l'église de Tyr, dont Eusèbe de Césarée donne la description (2), et dans les autres qu'on voit dans la suite au même pays. Elles sont toutes bâties à peu près sur le même modèle; et il y a apparence que cela venoit d'une tradition plus ancienne. Voici donc quelle étoit cette église de Tyr: Une grande enceinte de murailles renfermoit tout le lieu saint, dont l'entrée étoit un grand portail tourné à l'orient, et si élevé qu'il paroissoit de fort loin. On entroit d'abord dans une grande cour carrée, environnée de quatre galeries, soutenues de colonnes. Au milieu de la

(1) *Vitruv. de Architectura, l. iv. c. 5. Signum quod erit in cella collocatum spectet ad vespertinam cœli regionem, uti qui adierint ad aram, immolantes, aut sacrificia facientes, spectent ad partem cœli orientis, et simulacrum quod erit in œde..... ipsaque simulacra videantur ex oriente contueri supplicantes.* — (2) *Euseb. Hist. Eccles. l. x. c. 4.*

cour et vis-à-vis de l'entrée de l'église, étoient des fontaines qui donnoient de l'eau en abondance, afin qu'on pût se laver avant d'entrer. Le portail de l'église, ouvert aussi du côté de l'orient, avoit trois grandes portes; mais celle du milieu étoit beaucoup plus grande que les deux autres. Ses battans étoient de cuivre, avec des liaisons de fer, ornés de sculptures. Par cette principale porte on entroit dans la nef, et par les deux autres, dans les bas côtés de la basilique. Au fond on voyoit des trônes élevés pour l'évêque et pour les prêtres assis avec lui en demi-cercle autour de l'autel; qui étoit vers le milieu de cet espace. Le sanctuaire étoit séparé du reste de l'église, et fermé au peuple par des balustrades ou des treillis de bois, avec une très-belle sculpture. Voilà quelle étoit la disposition ordinaire des églises des Chrétiens d'Orient.

Mais en cela, comme en toute autre chose, il ne faut pas s'imaginer que les règles aient été tellement fixes et uniformes, qu'on ne s'en éloignât jamais. On s'y conformoit pour l'ordinaire, et lorsqu'il n'y avoit point de raison d'en agir autrement; car Vitruve nous dit (1) que si le terrain n'étoit pas libre et dégagé, on bâtissoit le temple de manière que du lieu où il étoit, on pût voir la plus grande partie des murailles de la ville. Si l'on avoit à bâtir sur un fleuve, le temple regardoit le lit du fleuve, et l'entrée s'en prenoit de ce côté-là. C'est ainsi qu'en Egypte, où l'on construisoit ordinairement les temples sur le Nil, ils étoient placés de telle sorte que l'entrée regardoit toujours du côté de ce fleuve. Ainsi ceux qui étoient sur son bord oriental, regardoient l'occident, et avoient leur fond à l'orient; ceux au contraire qui étoient placés sur son rivage occidental, regardoient l'orient, et avoient leur fond à l'occident. Enfin si l'on bâtissoit le long des rues, on faisoit en sorte que l'entrée du temple fût sur la rue, et que les passans pussent voir au dedans de l'édifice, et le saluer en passant. Voilà ce que dit Vitruve sur cela. Le scoliaste de Pindare donne en général cette règle pour la situation où l'on se mettoit en priant les dieux: En adorant les grands dieux, on se tournoit vers l'orient; et en vénérant les héros, on regardoit l'occident.

(1) *Vitruv. l. iv. c. 5. Sin autem loci natura interpellaverit, tunc convertenda sunt carum aedium constitutiones, uti quam plurima pars manium e templis deorum conspiciatur. Item si secundum flumina aedes sacrae fiant, ita ut in Aegypto circa Nilum, ad fluminis ripas videantur spectare debere.*

La forme et l'architecture des temples étoient encore différentes, suivant la nature et les qualités des dieux qu'on y adoroit. Les temples de Jupiter étoient pour l'ordinaire plus longs que larges; assez souvent ils étoient découverts (1); et on les faisoit fort hauts pour montrer la grandeur et l'élévation de ce dieu par-dessus tous les autres. Les temples dédiés au ciel, au soleil, à la lune, à la foudre, étoient aussi ordinairement découverts, à cause de la lumière qui accompagne toutes ces choses. C'est apparemment pour cette même raison que les Israélites ont quelquefois adoré le soleil, la lune et les astres sur les toits (2). Les temples de Cérès, de Vesta, du soleil, de Bacchus et des autres dieux, lesquels ont du rapport à la terre, qui est ronde, étoient aussi ronds, ou à six, sept ou huit faces. Ceux de Janus étoient ordinairement carrés. Pluton et les dieux infernaux avoient le plus souvent leurs temples dans des lieux profonds ou dans des voûtes souterraines, et leurs autels creusés dans la terre. Les temples des dieux tutélaires des villes étoient dans l'endroit de la ville le plus élevé, comme il paroit dans les temples de Troie, de Minerve à Athènes, du Capitole à Rome. Les dieux qui présidoient aux arts, à la vertu, à la paix, avoient leurs temples dans les endroits de la ville les plus peuplés. Ceux de Mercure, d'Isis et de Sérapis étoient dans le marché. Les divinités dont le pouvoir ne s'étendoit que sur les plaisirs, comme Vénus, ou sur la guerre, comme Mars et Bellone, ou sur les feux et les incendies, comme Vulcain, se plaçoient hors des villes. Les temples de Néptune étoient sur la mer; ceux d'Esculape dans les plus beaux endroits de la ville ou des campagnes (3); ceux de Mercure, dans le marché; ceux d'Apollon et de Bacchus, contigus au théâtre; ceux d'Hercule, auprès du Cirque; ceux de Cérès, à la campagne, à cause de la souveraine pureté que ses temples demandent (4).

Vitruve (5) veut aussi que les temples de Mars, de Mi-

(1) Vitruv. l. 1. c. 2. *Jovi, fulguri, et celo, et soli, et lunæ ædificia sub diis, hypætraque constituentur: horum enim deorum et species et effectus in aperto mundo, atque luenti, presentes videmus.* — (2) Sophon. 1. 5. *Eos qui adorant super tecta militiam cæli.* — (3) Vitruv. l. 1. c. 2. — (4) *Vide eundem lib. 11. c. 7.* — (5) Vitruv. l. 1. c. 2. *Minervæ, Marti, Herculi, ædes dorica fient: his enim diis propter virtutem sine deliciis ædificia constitui decet. Veneri, Floræ, Proserpinæ, fontium Nymphis corinthio genere constitutæ, aptas videbuntur habere proprietates, quod his diis propter teneritatem graciliora et florida, foliisque et volutis ornata opera facta augere videbuntur justum decorem.*

nerve, et d'Hercule, et autres divinités puissantes et guerrières, soient d'ordre dorique, comme le plus massif et le plus simple. On donnoit l'ordre corinthien à Vénus, à Flore, à Proserpine, aux nymphes, et autres semblables déesses, comme le plus riche et le plus délicat. On bâtissoit des temples de Junon, de Diane, de Liber, suivant l'ordre ionique, qui tient le milieu entre le dorique et le corinthien, pour l'ornement et la délicatesse. Il n'y avoit d'ordinaire qu'une porte aux temples; et lorsqu'ils étoient couverts, l'autel étoit à l'air devant cette porte comme nous le voyons dans le temple du Seigneur à Jérusalem.

Les auteurs grecs nous décrivent certains temples, qui n'étoient que de simples colonnades, ou des enclos environnés et soutenus de colonnes tout autour; en sorte que de tous côtés on pouvoit entrer dans le temple. Pausanias parle d'un temple de cette espèce dédié à Junon, et bâti sur le chemin de Phalère à Athènes (1). Il en décrit encore un autre, qui étoit dans la place de la ville d'Elée, sans parois, ou sans cloison (2). On parle d'une église moderne à Athènes, dédiée à Jésus crucifié, qui est sans murailles, et toute soutenue et environnée de colonnes (3). Vitruve décrit aussi quelques temples qui avoient une double entrée par devant et par le fond (4). Tel étoit celui de Jupiter Olympien dans Athènes, et dont on n'avoit, dit cet auteur, aucun exemple dans Rome. Telle est aujourd'hui la belle église des Invalides à Paris.

XVIII.  
Description  
du temple de  
Jérusalem,  
bâti par Salomon.

Si l'on compare à présent la structure des anciens temples des Egyptiens et des Syriens, avec celle du temple de Jérusalem bâti par Salomon, on y remarquera sans doute un grand nombre de traits ressemblans. Nous décrirons ici ce temple en peu de mots, suivant l'idée que nous en donne le texte des livres des Rois et des Paralipomènes, comparé au texte d'Ezéchiel. La description que l'on en trouve dans Josèphe, est assez différente de celle que l'on verra ici, parce que cet historien décrit le temple bâti par Hérode. Or ce temple étoit d'une autre architecture, et plus vaste que celui de Salomon, ou celui qui avoit été bâti au retour de la captivité, quoique celui de Salomon les surpassât l'un et l'autre en richesses. Ces murs prodigieux

*Junoni, Dianæ, Libero patri, cæterisque diis, qui eadem sunt similitudine, si ædes ionicæ construantur, habita erit ratio mediocritatis, etc.*  
— (1) Pausan. in Atticis. — (2) Idem in Elia. — (3) Vide Palæograph. Græcæ, lib. II. c. 4. — (4) Vitruv. l. III. c. 1. ad finem.

qui enveloppoient toute la montagne du temple, depuis le pied jusqu'au sommet, et qui en soutenoient les terres, étoient un ouvrage nouveau et bien postérieur à Salomon (1). Avant la captivité, il n'est point parlé bien expressément du parvis des gentils (2). Ce que les rabbins nous content de la destination particulière des divers appartemens du temple, de la forme des salles, et des autres particularités, et qui ne se trouve, ni dans Ezéchiel, ni dans d'autres endroits de l'Écriture, n'étant fondé que sur leur tradition, pourroit bien n'être pas plus certain que tant d'autres choses qui nous viennent de la même source. Enfin, le plan qui nous a été donné par Villalpand, est trop grand et trop magnifique: Cet auteur rempli des plus excellens modèles de l'architecture ancienne, et prévenu de la pensée que l'on ne pouvoit concevoir cet édifice, ni trop somptueux, ni trop bien entendu, a voulu y faire entrer toute la finesse et la régularité de l'architecture la plus achevée (3).

Le temple dont nous parlons, étoit bâti sur la croupe du mont Moria, que l'on avoit aplanie pour y faire une esplanade de cinq cents coudées en carré (4). On avoit laissé quelque pente au terrain, en sorte qu'on montoit dans les parvis par des degrés. Il y avoit quatre portes; l'une à l'orient, l'autre au septentrion, la troisième au midi, et la quatrième à l'occident. Les portes du parvis du peuple à l'orient, au nord, et au midi, avoient leurs ouvertures vis-à-vis celle du parvis des prêtres, et conduisoient toutes devant le vestibule du lieu saint, et presque vis-à-vis l'autel des holocaustes.

Le temple proprement dit, que l'on considéroit comme le palais ou la maison de Dieu, étoit reculé vers le fond, et à l'occident du parvis des prêtres. Il s'ouvroit à l'orient, et ceux qui venoient prier devant ce lieu saint, avoient le visage tourné à l'occident. Il étoit partagé en trois parties principales: le sanctuaire, le Saint, et le vestibule. Le sanctuaire étoit carré, ayant vingt coudées en tous sens. Le Saint avoit vingt coudées de large, quarante de long, et vingt de haut. Le vestibule étoit oblong, large de dix cou-

(1) *Joseph. de Bello, lib. vi. c. 14. in Græc.* — (2) *Ezech. xlv. 2.* — (3) Voyez la censure que Louis Compiègne de Veil fait du temple de Villalpand dans la préface de la traduction qu'il a faite du Traité du temple par Maimonides. *Fabrici Bibliograph. antiquar. c. 9. p. 285.* — (4) *Ezech. xlii. 16.*

dées , haut de vingt , et long d'autant. Tout cet édifice avoit soixante-dix coudées de long , vingt de large dans œuvre , et trente de haut. A côté on voyoit des appartemens de trois étages l'un sur l'autre , de cinq coudées de haut chacun. Les poutres de ces étages portoient d'un côté sur des retraites de la muraille du temple , et de l'autre entroient dans l'épaisseur du mur de dehors de ces appartemens. Le premier étage n'avoit que cinq coudées de large , et autant de haut. Le second avoit cinq coudées de haut , et six de large , à cause d'une coudée que lui donnoit la retraite du mur du temple. Le troisième avoit la même hauteur , mais étoit large de sept coudées pour la même raison.

Ces appartemens régnoient tout autour du temple de trois côtés , au midi , au couchant , et au septentrion , de manière que tout l'édifice du temple , y compris ces ailes qui y étoient jointes , étoit un gros corps de logis , ayant soixante-dix pieds dans œuvre , d'orient en occident , et ayant de largeur , y compris l'épaisseur des murailles , environ quarante coudées. La hauteur de l'édifice du milieu étoit de trente coudées , et les bas côtés n'en avoient que quinze. Au-dessus de cette hauteur de quinze coudées étoient des fenêtres qui donnoient du jour au Saint et au sanctuaire. Il y avoit des escaliers à vis , pratiqués à l'extrémité de ces étages , et dans lesquels on entroit par les côtés du vestibule ; c'étoit par-là qu'on montoit dans les appartemens ou dans les ailes situées à côté du temple. Ces appartemens étoient à peu près dans ce temple , ce qu'étoient les ailes dans ceux des Grecs ; celles-ci étoient de simples portiques couverts , et soutenus de colonnes de la même hauteur que le temple ; elles étoient quelquefois simples , et quelquefois doubles ou triples. Dans le temple du Seigneur , c'étoient trois rangs de chambres l'une sur l'autre , qui ne s'élevoient toutes ensemble qu'à la moitié de la hauteur du temple. Elles donnoient beaucoup de majesté au temple qui auroit paru trop nu sans ces accompagnemens.

Le Saint étoit un lieu fermé , séparé du reste du temple , où un prêtre entroit deux fois le jour pour y offrir l'encens soir et matin , et pour y allumer ou éteindre les lampes. Le sanctuaire étoit inaccessible , même aux simples prêtres. Le grand-prêtre n'y entroit qu'une fois l'année au jour de l'expiation solennelle du peuple. Le vestibule étoit ouvert par-devant , et orné de deux massives et magnifiques colonnes de bronze , dont on peut voir la description dans l'Écriture.

Deux vastes parvis environnoient le temple. Le parvis intérieur, ou celui des prêtres, étoit moins grand que celui d'Israël, n'ayant de contour que deux cents coudées sur chacun de ses quatre côtés en dehors; mais en dedans, je pense que le côté qui regardoit l'occident étoit sans portiques et sans appartemens. Une simple muraille fort haute le fermoit de ce côté-là (1); et dans les autres côtés, il avoit les mêmes ornemens que le parvis d'Israël. L'un et l'autre étoient de grandes cours bien pavées, environnées de magnifiques portiques, soutenus par des colonnes d'un marbre précieux. Les logemens des prêtres, les magasins où l'on conservoit le vin, l'huile, le froment, le bois, les habits, et tout ce qui servoit dans le temple, se trouvoient dans les bâtimens qui régnoient tout autour de ces portiques, ou de ces parvis. On y rencontroit tout ce qui étoit nécessaire pour la beauté, pour la commodité, pour la propreté, et pour la magnificence de la maison de Dieu. Ses ministres y étoient nourris, logés, vêtus d'une manière proportionnée à la grandeur du Maître qu'ils y servoient.

Notre dessein n'étant pas d'entrer ici dans le détail de toutes ces choses, il nous suffit d'avoir montré la conformité qui se remarque entre les temples des peuples voisins des Juifs, et le temple du Seigneur, qui ne différoit guère de ceux-là, que parce qu'on y adoroit le vrai Dieu, et qu'il étoit plus somptueux qu'aucun de ceux que nous connoissons dans l'antiquité. Pour le reste, on y distingue, comme dans ceux des païens, un lieu saint, inaccessible et inviolable, couvert et caché, reculé au fond d'une ou plusieurs cours environnées de péristyles, et de bâtimens pour le logement et la commodité des prêtres.

(1) *Vide Joseph. de Bello, l. vi. c. 14. pag. 916.*

#### AVERTISSEMENT.

A la suite de cette Dissertation, D. Calmet a placé dans son Commentaire le plan de Jérusalem et du temple. Aux dessins de D. Calmet nous joignons ici ceux du P. Lami. Personne n'ignore avec quelle application le P. Lami avoit étudié cette matière. La beauté de ses dessins répond à l'étendue de ses recherches; et nous avons pensé qu'ils pourroient contribuer à l'ornement de cet ouvrage. On trouvera ici les explications dont ces dessins doivent être accompagnés. L'explication des dessins du P. Lami est traduite du latin de cet auteur. L'explication de ceux de D. Calmet, est de D. Calmet même. (*Note de la précédente édition.*)

---

# EXPLICATION

## DES DESSINS DU P. LAMI,

Qui représentent en six figures le plan, l'élevation et la coupe du temple et de ses dépendances sous différens aspects.

*Figure première qui représente le plan du temple et de ses dépendances.*

Pour mieux entendre toutes les parties de ce plan, il faut remarquer, 1° que les massifs des murs du sanctuaire sont exprimés par des hachures croisées; que ceux des bâtimens contigus, sont distingués par de simples hachures, et qu'on a marqué avec de simples points, les murs des chambres des premier et second étages, ainsi que les rampes et marches des escaliers par lesquels on monte du rez de chaussée au premier étage, du premier au second, et du second à la salle haute. Il faut observer, 2° que les bâtimens qui sont au rez de chaussée du temple sont indiqués par des lettres majuscules; ceux du premier étage, par des lettres romaines; ceux du second étage par des lettres italiques; et qu'enfin ceux qui sont sur les côtés du temple, sont désignés par des chiffres arabes.

A. Le Saint des saints, nommé en hébreu *Debir*, דביר.

B. Le Saint, nommé en hébreu *Hekal*, הֵיכָל.

C. Porte par laquelle on entroit du Saint dans le Saint des saints.

DD. Murs du sanctuaire.

EE. Seize arcs-boutans qui épauloient les murs du sanctuaire de côté et d'autre.

F. Le vestibule du Saint.

GG. Le parvis des prêtres.

H. Degrés par lesquels on montoit au Saint.

IK. Colonnes que Salomon dressa à l'entrée du vestibule du Saint, dont l'une fut nommée en hébreu *Jachin*, יָכִין, l'autre *Booz*, בּוֹז.

LL. Petites portes par lesquelles on entroit du vestibule dans les chambres voisines.

MM. Quatre chambres ou salles, à côté du vestibule.

NN. Douze chambres ou salles du trésor, dans lesquelles on serroit les différens meubles du temple.

- OO. Petites cours ou espaces qui se trouvoient entre le mur du temple et celui des salles du trésor, et qui étoient destinées à recevoir l'eau de la pluie.
- PP. Petites portes par lesquelles on entroit de l'une de ces salles dans une autre.
- QQ. Cours qui étoient devant les salles du trésor , et d'où elles tiroient leurs jours.
- RR. Degrés par lesquels on descendoit de ces salles dans les cours.
- SS. Passages par lesquels les laïcs arrivoient aux degrés qui conduisoient à la salle haute.
- TT. VV. Degrés qui conduisoient à la salle haute et aux chambres qui étoient au-dessus des salles basses.
- aa. Chambres du premier étage au-dessus des salles du trésor.
- bb. Escaliers qui conduisoient au palier *a*.
- a*. Palier qui conduisoit de l'escalier *b* à l'escalier *f*.
- bb*. Chambres du second étage.
- cc*. Petites portes par lesquelles en passant sous l'escalier *hh*, on parvenoit aux petites portes *dd*.
- dd*. Petites portes par lesquelles on entroit dans les chambres du second étage.
- ee*. Petites portes percées dans les arcs-boutans du temple , pour entrer de suite dans les chambres du premier étage.
- ff*. Degrés qui conduisoient au palier *g*.
- g*. Palier qui conduisoit des degrés *f* aux degrés *hh*.
- hh*. Degrés par lesquels on montoit au troisième étage , ou à la troisième galerie par où les Juifs entroient dans la salle haute , c'est-à-dire , dans la partie la plus haute du temple.
- ii. Petites portes par lesquelles on entroit dans la galerie du troisième étage.
1. 1. Cours des cuisines , découvertes et environnées de quatre portiques , au milieu desquelles on allumoit le feu.
  2. 2. Bâtimens qui environnoient ces cours , et dont les murs étoient soutenus par les colonnes formant des portiques.
  3. 3. Colonnes de bois ou de pierre , qui étoient posées à distances égales l'une de l'autre , et qui formoient des portiques , sur lesquelles étoient appuyés les bâtimens qui environnoient ces cours.

4. 4. Petits parvis environnés de huit salles.
5. 5. Passages et dégagemens.
6. 6. Degrés par lesquels on descendoit du parvis des prêtres dans le parvis des Israélites.
7. 7. Parvis des Israélites.
8. 8. Salles.

*Figure II, qui représente la coupe du temple, prise du septentrion au midi, sur la largeur de l'édifice.*

- A. Le Saint, voûté en plein cintre, et ayant ses murs revêtus de lames d'or disposées en mosaïque.
- B. Voile étendu devant la porte du Saint.
- C. Salle haute voûtée pareillement en plein cintre, et séparée du Saint par un double plancher. Ses murs sont revêtus d'or, et son comble est armé de pointes de fer pour en écarter les oiseaux.
- DD. Fenêtres en abat-jour percées dans les murs épais de six coudées.
- EE. Murs du sanctuaire.
- FF. Arcs bouts qui épaulent les murs du temple.
- GG. Salles ou chambres du trésor, étant au rez de chaussée du temple, et larges dans œuvre de quinze coudées.
- HH. Chambres du premier étage, larges de dix coudées, les cinq autres coudées étant occupées par une galerie L.
- II. Chambres du second étage, larges de cinq coudées, les cinq autres coudées étant de même occupées par une galerie M.
- KK. Petit espace destiné à recevoir les eaux des combles.
- LL. Galerie ou terrasse qui environnoit les chambres du premier étage.
- MM. Galerie par où l'on entroit dans les chambres du second étage.
- NN. Galerie par où l'on entroit dans la salle haute.
- OO. Cours qui étoient devant les salles du trésor.
- PP. Degrés par lesquels on descendoit des salles du trésor dans les cours.
- QQ. Passages par lesquels les laïcs arrivoient aux degrés qui conduisoient à la salle haute.
- RR. Les cours des cuisines.
- SS. Portiques.

TT. Colonnes sur lesquelles étoient portés les murs des chambres qui environnoient ces cours.

VV. Chambres qui environnoient ces cours, et qui formoient deux étages.

*Figure III, qui représente la vue ou l'élevation du temple du côté de l'occident.*

A. Façade postérieure du temple.

B. Degrés par lesquels on montoit à la salle haute, et aux chambres qui étoient au-dessus des salles basses.

CC. Murs de face des salles du trésor, et des autres chambres du temple.

1. 1. 2. 2. Escaliers marqués par des points, parce que les murs empêchent de les voir. Ces escaliers conduisoient au palier ou à la galerie du premier étage.

3. 3. Galerie du premier étage. Cette galerie conduisoit aux chambres qui étoient au-dessus des salles du trésor, et aux degrés par lesquels on montoit à la salle haute.

4. 4. Degrés qui conduisoient de la galerie du premier étage au premier palier.

5. Premier palier duquel on montoit au second, et par où on alloit aux galeries du second étage DD.

6. 6. Petites portes par lesquelles on passoit pour aller dans les galeries du second étage, DD.

7. Degrés qui conduisoient du premier palier au second.

8. Second palier.

9. Degrés par lesquels on montoit du second palier aux galeries du troisième étage, FF.

DD. Galeries du second étage.

EE. Deux arcs-boutans qui épauloient le côté occidental du temple.

FF. Galeries du troisième étage, par où l'on entroit dans la salle haute.

GG. Portes par où l'on entroit dans la galerie du troisième étage.

*Figure IV, qui représente la coupe du temple, prise de l'orient à l'occident, sur la longueur de l'édifice.*

A. Intérieur du Saint des saints. Ses murs sont revêtus de lames d'or, et ornés de chérubins et de palmiers en relief du même métal.

- B. Porte par laquelle on entre du Saint dans le Saint des saints.
- C. Mur séparant le Saint d'avec le Saint des saints.
- D. Intérieur du Saint. Ses murs sont revêtus de lames d'or, et ornés de palmiers d'or, en relief.
- E. Vestibule du Saint; il est tout revêtu d'or.
- F. L'une des deux colonnes d'airain qui étoient à l'entrée du vestibule.
- G. Coupe du mur étant au-dessus de la porte du parvis du côté de l'orient. Ce mur, appuyé sur les jambages de la porte du parvis, s'élevoit jusqu'à la galerie de la salle haute, et étoit formé par cinq rangs de pièces de bois très-longues, et cinq rangs de pierres placées alternativement.
- H. Degrés par lesquels on montoit du parvis des prêtres au vestibule du Saint.
- I. Partie des bâtimens qui environnoient le parvis des prêtres.
- K. Partie des portiques qui environnoient le même parvis.
- L. Intérieur de la salle haute.
- M. Galerie qui étoit devant la porte de la salle haute.
- N. Fenêtres en abat-jour par où la lumière entroit dans la salle haute.
- OO. Voûtes de la salle haute et du sanctuaire.
- P. Coupe de la charpente du toit du temple.
- Q. Comble du temple armé de pointes.
- R. Intérieur d'une des salles du trésor du côté de l'occident.
- S. Intérieur d'une des chambres du premier étage.
- T. V. X. Degrés par lesquels on monte au premier palier.
- Y. Paliers par lesquels on passe des degrés T. V. X. aux degrés ZZ.
- ZZ. Degrés par lesquels on monte à la galerie du troisième étage.

*Figure V, qui représente la façade du temple du côté de l'orient.*

- A. Degrés qui conduisent au vestibule du Saint.
- B. C. Les deux colonnes qui furent placées par Salomon à l'entrée du vestibule du Saint.

- D. E. Jambages du vestibule, qui soutiennent le mur élevé sur cette porte.
- F. Portes d'argent, qui fermoient l'entrée du Saint.
- G. Plaque d'or haute de quatre coudées, représentant une vigne chargée de pampres et de grappes.
- H. Mur au-dessus de la porte du vestibule.
- I. Porte de la salle haute.
- K. Coupe des bâtimens qui environnent le parvis des prêtres.
- L. Portique ou lieu dans lequel les laïcs s'arrêtoient, lorsqu'ils venoient offrir leurs victimes.
- M. Lieu où se plaçoient les chantres et tous ceux qui composoient la musique du temple.

*Figure VI, qui représente l'élévation de l'une des parties latérales du temple.*

- A. Vue extérieure de la salle haute du côté du septentrion.
- B. C. D. Salles et chambres depuis le rez de chaussée jusqu'à la galerie du troisième étage.
- E. F. G. Galeries ou terrasses bordées de balustrades de pierre ou de fer.
- HH. Escaliers par où l'on monte aux galeries.
- HI. Coupe des salles et des chambres qui tiennent au sanctuaire.
- KK. Portiques et bâtimens qui environnent le parvis des prêtres.

## EXPLICATION

### DU PLAN DE L'ANCIENNE JÉRUSALEM,

SELON LE DESSIN DE D. CALMET.

LA ville de Jérusalem étoit bâtie sur deux hautes montagnes. *Josèphe, l. 5. de la guerre des Juifs. c. 6. p. 912. et Tacit. hist. l. 5.*

L'une de ces montagnes étoit au midi. C'étoit la place de Jébus ou de l'ancienne Jérusalem, prise par David sur les Jébuséens. *2. Reg. v. 7. etc.*

L'autre montagne étoit au septentrion. C'est le mont de Sion où David bâtit une nouvelle ville qu'il nomma Cité de David. C'est la même où étoit le temple, sur un coteau nommé Moria. Voyez 2. *Reg.* v. 7. 9. et 1. *Par.* xi. 5. 3. *Reg.* viii. 1. 2. *Par.* v. 2. *Psalm.* xlvii. 3. *Isai.* xiv. 13.

Le temple fut bâti sur la colline de Moria, qui faisoit partie du mont de Sion. Ce temple étoit à l'orient du palais du roi, et au nord de l'ancienne Jérusalem. *Psal.* xlvii. 3. *Isai.* xiv. 13.

Mello étoit une vallée qui séparoit autrefois l'ancienne Jérusalem, de la montagne de Sion, et qui fut comblée par David et par Salomon, pour joindre les deux villes. Le palais du roi étoit, au moins en partie, sur le Mello. 3. *Reg.* ix. 15. et xi. 27. *etc.*

Le palais du roi étoit au couchant du temple. Salomon fit aussi bâtir un palais à la fille du roi d'Égypte, joignant le sien; mais on n'en sait pas précisément la situation. 3. *Reg.* ix. 24.

Les jardins du roi ne devoient pas être loin du palais, ni de la fontaine de Siloé. Voyez 4. *Reg.* xxv. 4. et 2. *Ezdr.* iii. 15. Il semble que les tombeaux des rois n'étoient pas loin des jardins du roi, et même qu'ils étoient creusés dans la montagne du temple. Voyez 4. *Reg.* xxi. 18. 26.

La seconde ville fut fermée de murailles par Manassé. 2. *Par.* xxxiii. 14. Il n'en est fait mention que depuis son règne. Voyez 4. *Reg.* xxii. 14. 2. *Par.* xxxiv. 22. *Sophon.* i. 10.

La ville bâtie depuis les Machabées, est désignée dans Josèphe, *lib.* 5. c. 6. pag. 913. de la guerre des Juifs. Il parle encore de quelques autres enceintes de murailles, que nous n'avons pas marquées, parce qu'elles ne regardent pas l'ancienne histoire.

Le torrent de Cédron coule à l'orient de Jérusalem, du septentrion au midi, entre la ville au couchant, et le mont des Oliviers à l'orient. C'est un assez petit ruisseau qui n'a pas même toujours de l'eau en été.

La fontaine de Géhon ou Gihon; étoit au couchant de Jérusalem. 2. *Par.* xxxii. 30. et xxxiii. 14. Comparez 3. *Reg.* i. 9. au § 33. du même chapitre.

La fontaine de Siloé, ou du Foulon; ou de Rogel, ou la piscine supérieure (car tous ces noms ne marquent qu'une même chose), étoit à l'orient de Jérusalem, tirant au midi.

Elle est célèbre dans les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Voyez 2. *Reg.* 4. *Reg.* xviii. 17. *Isai*, xvii. 17. vii. 3. Voyez aussi Josèphe, *lib.* 6. *de Bello*, c. 6. *in latino*, p. 913.

Le mont de Calvaire étoit au couchant de l'ancienne Jérusalem, peu éloigné de ses portes. Le saint sépulcre de notre Sauveur étoit sur la même montagne: *Joan.* xix. 41.

La montagne des Oliviers étoit à l'orient de Jérusalem, et composée de trois coteaux, dont celui du milieu étoit le plus élevé.

La vallée d'Hennom, ou des fils d'Hennom, ou de Thopheth, étoit au midi de la ville. *Josue*, xv. 8. xviii. 16. C'étoit la voirie de Jérusalem; où l'on jetoit les cadavres et les immondices. Voyez 4. *Reg.* xxiii. 10. *Isai*, xxx. 33. et lxvi. 24. *Jerem.* vii. 31. 32. xix. 12. xxxii. 35. C'est là que se faisoient les sacrifices de victimes humaines à Moloch. JÉSUS-CHRIST dans le Nouveau-Testament, fait allusion à cette vallée, en donnant à l'enfer le nom de *Ge-henna*, ou vallée d'Henna.

Nous trouvons plusieurs portes de Jérusalem; mais nous n'en savons pas précisément la situation. Il y a même apparence que leurs noms ont changé, et qu'on en a donné différens à la même porte. Et comme il y avoit plusieurs enceintes de murailles, dont chacune avoit ses portes, il est fort probable que toutes les portes ne donnoient pas hors de la ville.

La porte de la vallée, la porte du fumier et la porte de la fontaine, étoient du même côté, à l'orient de la ville. 2. *Esdr.* iii. 13. 14. 15. xii. 31. De la porte de la vallée à la porte du fumier, il y avoit mille coudées. 2. *Esdr.* iii. 13.

La porte d'Ephraïm, la porte ancienne et la porte du poisson, étoient du même côté, et au couchant de la ville. Voyez 2. *Esdr.* xii. 38.

De la porte d'Ephraïm à la porte de l'angle, il y avoit quatre cents coudées. 4. *Reg.* xiv. 13. et 2. *Par.* xxv. 23.

De la porte du troupeau à la tour d'Hananéel, cent coudées. 2. *Esdr.* iii. 1.

La porte de la fontaine donnoit sur la fontaine de Siloé, et étoit voisine des jardins du roi. 2. *Esdr.* ii. 14. iii. 15. et xii. 35. *Jerem.* lii. 7.

La porte des chevaux étoit à l'orient, et assez près du

temple et du palais. 4. *Reg.* xi. 16. 2. *Esdr.* iii. 28. *Jer.* xxxi. 40.

La porte de Benjamin étoit aussi voisine du temple. Voyez *Jerem.* xx. 2. xxxvii. 12. et xxxviii. 7.

La porte aux poissons se trouve 2. *Par* xxxiii. 14. et 2. *Esdr.* iii. 3. xii. 38. *Sophon.* i. 10.

La porte de l'angle, 4. *Reg.* xiv. 13. *Jerem.* xxxi. 38. *Zach.* xiv. 10.

Nous n'avons pas marqué la porte du Jugement, 2. *Esdr.* iii. 30., ni la porte première, *Zach.* xiv. 10., parce que nous n'avons su où les placer.

Pour le plan en gros et pour la disposition du terrain, nous avons consulté ce que les voyageurs nous ont donné de plus fidèle et de plus exact sur la situation des montagnes, des ruisseaux et des fontaines qui subsistent encore aujourd'hui, et dont la position ne varie point ; c'est sur cela que nous avons formé notre plan. ( Si l'on veut quelque chose de plus récent, on peut consulter la *Dissertation sur l'étendue de l'ancienne Jérusalem et de son temple, et sur les mesures hébraïques de longueur*, par M. d'Anville, géographe du roi, Paris, 1747, in-8°. La principale différence qu'il y a sur ce point entre le plan de D. Calmet, et celui de M. d'Anville, consiste en ce que celui-ci met le mont de Sion au midi, où D. Calmet met Jébus ou l'ancienne Jérusalem. Au nord-ouest il place la hauteur ou montagne que Josèphe nomme *Acra*; et au nord-est le mont de *Moria* où étoit le temple. D'ailleurs il n'entre point dans tous les détails que donne ici D. Calmet. )

---

## EXPLICATION ET PREUVES

### DU PLAN DU TEMPLE DE SALOMON,

SELON LE DESSIN DE D. CALMET.

LA coudée hébraïque étoit de vingt pouces et  $\frac{4}{5}$ , mesure de Paris ; c'est-à-dire, presque vingt pouces et demi.

AAAA. Première enceinte, ou mur de six cents cou-

dées, c'est-à-dire, de mille vingt-cinq pieds de roi en longueur, de ses quatre côtés; *Ezech.* XLV. 2. ; haut de six coudées, ou dix pieds trois pouces, et large d'autant. *Ezech.* XL. 5.

**BBBB.** Parvis des gentils, ou première cour, large de cinquante coudées, ou quatre-vingt-cinq pieds cinq pouces. *Ezech.* XLV. 2.

**CCCC.** Mur extérieur du parvis d'Israël, ou enceinte de cinq cents coudées, en carré, c'est-à-dire, de huit cent cinquante-quatre pieds et deux pouces. Ce mur pouvoit être haut de trente coudées, depuis la première retraite, que nous prenons du niveau de la porte.

**DDDD.** Parvis d'Israël, de cent coudées, ou cent soixante-dix pieds dix pouces de large. *Ezech.* XL. 19.

**EEEE.** Mur extérieur, ou enceinte du parvis des prêtres, de deux cents coudées, ou trois cent quarante-un pieds huit pouces en carré; nous lui donnons trente coudées, ou cinquante-un pieds trois pouces de haut.

**FFF.** Parvis des prêtres, de cent coudées, ou cent soixante-dix pieds dix pouces en carré. *Ezech.* XL. 47. et XLI. 14. 15.

**G.** Sanctuaire, de vingt coudées en carré, ou trente-quatre pieds deux pouces. 3. *Reg.* VI. 20. et *Ezech.* XLI. 4.

**H.** Saint, de quarante coudées de long sur vingt de large, c'est-à-dire, soixante-huit pieds quatre pouces de long, sur trente-quatre pieds deux pouces de large. *Ezech.* XLI. 2.

**I.** Vestibule, de vingt coudées de long, sur dix (ou onze, selon Ezéchiel) de large, c'est-à-dire, trente-quatre pieds deux pouces de long, sur dix-sept ou dix-neuf pieds de large. *Ezech.* XL. 48. 49. La longueur du vestibule est prise du septentrion au midi, au lieu que la longueur du Saint est prise de l'orient à l'occident. Voyez 3. *Reg.* VI. 2. 3. La porte du vestibule étoit de quatorze coudées (1) ou vingt-trois pieds onze pouces de large. *Ezech.* XL. 48.

**K.** Autel des holocaustes de douze coudées, ou vingt pieds et demi en carré, selon *Ezech.* XLIII. 13. et suiv. ou de dix coudées de haut, et de vingt de long et de large; c'est-à-dire dix-sept pieds un pouce de haut, et trente-quatre pieds deux pouces de long et de large, selon 2. *Par.* IV. 1.

**LLL.** Mur de séparation qui environnoit le temple et l'autel des holocaustes. L'Écriture n'en marque pas les dimensions. Il étoit à vingt coudées des édifices du parvis

(1) Cette mesure est exprimée dans les Septante.

des prêtres , et à cinq coudées du temple. *Ezech.* xli. 9. 10. Josèphe lui donne trois coudées de haut. *Antiq. lib.* 8. c. 2. pag. 262.

**MMMMMM.** Portes du parvis d'Israël , et de celui des prêtres , ayant toutes les mêmes dimensions. Voyez *Ezech.* xl. 6. 22. jusqu'au 36. Chacun des vestibules avoit cinquante coudées de long , c'est-à-dire , quatre-vingt-cinq pieds et cinq pouces , autant que la profondeur des ailes ; *Ezech.* xl. 15. et vingt-cinq coudées , ou quarante-deux pieds huit pouces et demi de large dans œuvre ; et soixante coudées de haut , c'est-à-dire , cent deux pieds six pouces. *Ezech.* xl. 13. 14. Aux deux côtés du vestibule il y avoit trois chambres , chacune de six coudées en carré ; *Ezech.* xl. 6. et des séparations entre ces trois chambres , de cinq coudées d'épaisseur. *Ezech.* xl. 7.

**NNNNNNNN.** Galeries autour du parvis d'Israël. Voyez *Ezech.* xl. Nous y mettons trente colonnes sur deux cents coudées de long , par proportion avec le nombre des colonnes données pour cent coudées de long , 3. *Reg.* vii. 2. 3. 4. 5. au parvis du palais de Salomon.

**OOOOOOOO.** Chambres ou appartemens autour du parvis d'Israël ; il y en avoit trente aux deux côtés de la porte , ou quinze de chaque côté. Voyez *Ezech.* xl. 17.

**PPPP.** Cuisines du temple de quarante coudées , ou soixante-huit pieds quatre pouces de long , sur trente coudées , ou cinquante-un pieds trois pouces de large. *Ezech.* xlvi. 21. 22. 23. 24.

**Q.** Porte septentrionale du parvis des prêtres , où l'on préparoit les victimes , et où l'on égorgeoit les animaux pour les sacrifices. *Ezech.* xl. 38. 39.

**RRRR.** Galeries d'autour le parvis des prêtres. *Ezech.* xlii. 3.

**SSSSSS.** Appartemens qui règnent sur le parvis des prêtres. L'aile qui étoit au midi de la porte orientale , étoit pour les prêtres occupés à la garde du temple. *Ezech.* xl. 45. L'aile qui étoit au nord de la même , et le retour vers la porte septentrionale , étoit destinée pour les chantres. *Ezech.* xl. 44. L'aile qui étoit à l'orient de la porte méridionale , étoit pour les prêtres occupés au service de l'autel. *Ezech.* xl. 46. Les ailes qui étoient au couchant de la porte septentrionale et de la porte méridionale , comprennoient les salles où les prêtres mangeoient. *Ezech.* xlii. 13.

**TT.** Cuisines du parvis des prêtres , où l'on cuisait les

viandes sanctifiées, et offertes pour le péché, longues de quarante coudées, ou soixante-huit pieds quatre pouces, et larges de trente coudées, ou cinquante-un pieds trois pouces. *Ezech.* XLVI. 20. 22. (Il ne parle que de celle du nord.)

*VVVV*. Escaliers qui conduisent au parvis du peuple. Il y avoit sept marches à chaque escalier. *Ezech.* XL. 22..... 26.

*XXX*. Escaliers qui conduisent au parvis des prêtres. Ils étoient de huit marches chacun. *Ezech.* XL. 31. 34. 37.

*YY*. Escalier qui conduit au vestibule du temple. Il étoit de huit marches. *Ezech.* XL. 49.

*aaa*. Chambres autour du temple au nombre de trente-trois. Ezéchiel leur donne quatre coudées de large. *Ezech.* XLI. 4. Mais le III<sup>e</sup> liv. des Rois, VI. 5. leur donne cinq coudées au premier étage, six au second, et sept au troisième.

*bb*. Escaliers à vis pour aller dans les chambres qui régnoient autour du temple. 3. *Reg.* VI. 8. et *Ezech.* XLI. 7.

*c*. Degrés de l'autel des holocaustes, tournés du côté de l'orient. *Ezech.* XLIII. 17.

*dddd*. Tables de marbre qui étoient dans le portique de la porté septentrionale du parvis des prêtres, où l'on égorgeoit les victimes, où on les dépouilloit et on les coupoit. Ces tables avoient une coudée et demie de largeur et de longueur, et une coudée de hauteur. *Ezech.* XL. 38. 39. 40. 41. 42.

Les grands murs du temple sont tous épais de six coudées, ou dix pieds trois pouces; c'est-à-dire, le mur qui forme la première enceinte, le mur du parvis d'Israël, le mur du parvis des prêtres, et les murs du temple. Mais le mur extérieur des trente-trois chambres qui étoient autour du Saint et du sanctuaire, n'avoit que cinq coudées de large, et quinze de haut, c'est-à-dire, huit pieds six pouces et demi d'épaisseur, et vingt-cinq pieds sept pouces et demi de haut. Voyez *Ezech.* XLI. 9. 12.

Toutes les portes des deux parvis, tant d'Israël, que des prêtres, ont les mêmes dimensions. Le mur où est l'ouverture, a six coudées, ou dix pieds trois pouces d'épaisseur. La porte a huit coudées, ou treize pieds huit pouces de large, et l'embrasure de la porte est d'une coudée; la porte a treize coudées, ou vingt-deux pieds deux pouces et demi de haut. Voyez *Ezech.* XL. 9. 11.

La porte occidentale du temple n'est pas marquée dans

Ezéchiél, parce que selon le plan qu'il dressoit, le palais des rois ne devoit plus être près du temple, et par conséquent la porte occidentale qui étoit celle par où le roi entroit, ne devoit plus subsister. Mais sa disposition ne fut pas suivie; il y eut depuis le retour de Babylone des portes au temple du côté de l'occident, selon Josèphe; et avant la captivité, la porte occidentale subsistoit certainement, comme il paroît par *Ezech.* XLIII. 7. 8. et 3. *Reg.* x. 12. et 4. *Reg.* XI. 6. XVI. 18. XXIII. 11. et 1. *Par.* IX. 24. et XXVI. 16. 18.

La porte du vestibule du Saint étoit de quatorze coudées de large, ou vingt-trois pieds onze pouces. 3. *Reg.* VI. 3. et *Ezech.* XL. 48.

La porte du Saint, de dix coudées, ou dix-sept pieds un pouce de large. *Ezech.* XLI. 1. 2.

La porte du sanctuaire étoit de six coudées de large, ou de dix pieds trois pouces. Le mur de séparation n'avoit que deux coudées. *Ezech.* XLI. 1. 3.

La porte orientale du parvis des prêtres devoit demeurer fermée toute la semaine, et ne devoit s'ouvrir que le jour du sabbat, suivant Ezéchiél. C'est là que le roi avoit sa tribune. *Ezech.* XLIV. 2, 3. 4. et XLVI. 1. 2. et suiv.

Nous ne donnons aux appartemens qui régnoient autour du parvis d'Israël, que deux étages; mais les appartemens qui étoient autour du parvis des prêtres, en avoient trois. *Ezech.* XLII. 3. 5. 6. Il y avoit aussi une autre différence entre le bâtiment du parvis des prêtres et celui du parvis d'Israël, c'est que les murs du premier étoient bâtis avec du bois entremêlé avec la pierre. 3. *Reg.* VI. 36. *Ædificavit Salomon atrium interius tribus ordinibus lapidum politorum, et uno ordine lignorum cedri.* Ce qui ne se remarque pas dans la structure du parvis extérieur, ou du temple.

Dans l'Ancien-Testament nous ne trouvons pas le nom de *Parvis des gentils*; on ne nous parle que de deux parvis, l'un des prêtres, et l'autre du peuple; l'un nommé extérieur, et l'autre intérieur. Mais il est certain que la première cour, que nous avons nommée *Parvis des gentils*, subsistoit.

L'Écriture ne nous marque en aucun endroit la hauteur des ailes ou appartemens qui régnoient autour des deux parvis. Nous les avons fixés à trente coudées, parce que l'édifice du temple n'en avoit pas davantage, non plus que le palais de Salomon. 3. *Reg.* VII. 2.

Voyez les sept planches sur le temple et la ville de Jérusalem.

---

# DISSERTATION

## SUR L'ÉTENDUE

# DE L'ANCIENNE JÉRUSALEM

## ET DE SON TEMPLE,

ET SUR LES MESURES HÉBRAÏQUES DE LONGUEUR (1).

---

LES villes qui tiennent un rang considérable dans l'histoire, exigent des recherches particulières sur ce qui les regarde dans le détail ; et on ne peut disconvenir que Jérusalem ne soit du nombre de celles qui méritent de faire l'objet de notre curiosité. C'est ce qui a engagé plusieurs savans à traiter ce sujet fort amplement , et dans toutes ses circonstances ; en cherchant à retrouver les différens quartiers de cette ville , ses édifices publics , ses portes , et presque généralement tous les lieux dont on trouve quelque mention dans les livres saints et autres monumens de l'antiquité. Quand même les recherches de ces savans ne parottroient pas suivies partout d'un parfait succès , leur zèle n'en mérite pas moins des éloges et de la reconnoissance.

Ce qu'on se propose principalement dans cet écrit , est de fixer l'étendue de cette ville , sur laquelle on ne trouve encore rien de bien déterminé, et qui semble même en général fort exagéré. L'emploi du local devoit en décider ; et c'est parce qu'on l'a négligé , que ce point est demeuré à discuter. S'il est difficile , et comme impossible de s'éclaircir d'une manière satisfaisante sur un grand nombre d'articles de détail concernant la ville de Jérusalem, ce que nous mettons ici en question peut être excepté , et se trouve susceptible d'une grande évidence.

Pour se mettre à portée de traiter cette matière avec précision , il faut commencer par reconnoître ce qui com-

(1) Cette Dissertation est nouvelle et toute entière de d'Anville. M. de Châteaubriant en atteste l'exactitude dans son Itinéraire.

posoit l'ancienne Jérusalem. Cet examen ne laissera aucune incertitude dans la distinction entre la ville moderne de Jérusalem et l'ancienne. L'enceinte de celle-ci paroitra d'autant mieux déterminée, que la disposition naturelle des lieux en fait juger infailliblement. C'est dans cette vue que nous insérons ici le calque très-fidèle d'un plan actuel de Jérusalem, levé vraisemblablement par les soins de M. Deshayes, et qui a été publié dans la relation du voyage qu'il entreprit au Levant en 1621, en conséquence des commissions dont il étoit chargé par le roi Louis XIII auprès du grand-seigneur. Un des articles de ces commissions étant de maintenir les religieux latins dans la possession des saints lieux de la Palestine, et d'établir un consul à Jérusalem, il n'est pas surprenant qu'un pareil plan se rencontre plutôt dans ce Voyage que dans tout autre. L'enceinte actuelle de la ville, ses rues, la topographie du sol, sont exprimées dans ce plan, et mieux que partout ailleurs, que je sache. Nous n'admettons dans notre calque, pour plus de netteté, ou moins de distraction à l'égard de l'objet principal, que les circonstances qui intéressent particulièrement la matière de cette Dissertation. L'utilité, la nécessité même d'un plan en pareil sujet, sont une juste raison des'étonner qu'on n'ait encore fait aucun usage de celui dont nous empruntons le secours.

#### I. DISCUSSION DES QUARTIERS DE L'ANCIENNE JÉRUSALEM.

JOSÈPHE nous donne une idée générale de Jérusalem, en disant (liv. vi de la Guerre des Juifs, ch. 6.) que cette ville étoit assise sur deux collines, en face l'une de l'autre, et séparées par une vallée; que ce qui étoit appelé la Haute-Ville occupoit la plus étendue ainsi que la plus élevée de ces collines, et celle que l'avantage de sa situation avoit fait choisir par David pour sa forteresse; que l'autre colline, nommée Acra, servoit d'assiette à la Basse-Ville. Or, nous voyons que la montagne de Sion, qui est la première des deux collines, se distingue encore parfaitement sur le plan. Son escarpement plus marqué regarde le midi et l'occident, étant formé par une profonde ravine qui dans l'Écriture est nommée Ge-ben-Hinnom, ou la Vallée-des-Enfans-d'Hinnom. Ce vallon courant du couchant au levant, rencontre à l'extrémité du mont de Sion, la vallée de Kedron qui s'étend du nord au sud. Ces circonstances locales, et dont la

nature même décide, ne prennent aucune part aux changemens que le temps et la fureur des hommes ont pu apporter à la ville de Jérusalem. Et par-là nous sommes assurés des limites de cette ville dans la partie que Sion occupoit. C'est le côté qui s'avance le plus vers le midi; et non-seulement on est fixé de manière à ne pouvoir s'étendre plus loin de ce côté-là, mais encore l'espace que l'emplacement de Jérusalem peut y prendre en largeur, se trouve déterminé d'une part, par la pente ou l'escarpement de Sion qui regarde le couchant, et de l'autre, par son extrémité opposée vers Cédron et l'orient. Celui des murs de Jérusalem que Josèphe appelle le plus ancien, comme étant attribué à David et à Salomon, bordoit la crête du rocher, selon le témoignage de cet historien. A quoi se rapportent aussi ces paroles de Tacite, dans la description qu'il fait de Jérusalem (Hist. liv. v, ch. 11.): *Duos colles, immensum editos, claudebant muri... extrema rupis abrupta.* D'où il suit que le contour de la montagne sert encore à indiquer l'ancienne enceinte, et à la circonscrire.

La seconde colline s'élevoit au nord de Sion, faisant face par son côté oriental au mont Moria, sur lequel le temple étoit assis, et dont cette colline n'étoit séparée que par une cavité, que les Hasmonéens comblèrent en partie, en rasant le sommet d'Acra, comme on l'apprend de Josèphe (au même endroit que ci-dessus). Car, ce sommet ayant vue sur le temple, et en étant très-voisin, selon que Josèphe s'en explique, Antiochus-Epiphanes y avoit construit une forteresse, pour brider la ville et incommoder le temple; laquelle forteresse ayant garnison grecque ou macédonienne, se soutint contre les Juifs jusqu'au temps de Simon, qui la détruisit, et aplanit en même temps la colline. Comme il n'est même question d'Acra que depuis ce temps-là, il y a toute apparence que ce nom n'est autre chose que le mot grec Ἄκρα qui signifie un lieu élevé, et qui se prend quelquefois aussi pour une forteresse, de la même manière que nous y avons souvent employé le terme de Roca, la Roche. D'ailleurs, le terme d'Hakra, avec aspiration, paroît avoir été propre aux Syriens, ou du moins adopté par eux, pour désigner un lieu fortifié. Et dans la paraphrase Chaldaïque (Samuël, liv. 11, ch. 2, v 7.) Hakra-Dsiun est la forteresse de Sion. Josèphe donne une idée de la figure de la colline dans son assiette, par le terme d'ἀμφικυρτος; lequel, selon Suidas, est propre à la lune dans une de ses phases entre

le croissant et la pleine lune , et , selon Martianus-Capella , entre la demi-lune et la pleine. Une circonstance remarquable dans le plan qui nous sert d'original , est un vestige de l'éminence principale d'Acra entre Sion et le temple ; et la circonstance est d'autant moins équivoque , que sur le plan même , en tirant vers l'angle sud-ouest du temple , on a eu l'attention d'écrire lieu-haut.

Le mont Moria , que le temple occupoit , n'étant d'abord qu'une colline irrégulière , il avoit fallu pour étendre les dépendances du temple sur une surface égale , et augmenter l'aire du sommet , en soutenir les côtés , qui formoient un carré , par d'immenses constructions. Le côté oriental bordoit la vallée de Cédron , dite communément de Josaphat , et très-profonde. Le côté du midi , dominant sur un terrain très-enfoncé , étoit revêtu de bas en haut d'une forte maçonnerie , et Josèphe ne donne pas moins de trois cents coudées d'élévation à cette partie du temple ; de sorte même que pour sa communication avec Sion , il avoit été besoin d'un pont , comme le même auteur nous en instruit. Le côté occidental regardoit Acra , dont l'aspect pour le temple est comparé à un théâtre par Josèphe. Du côté du nord , un fossé creusé , *τάφρος δὲ ὀρώρυκτος* , dit notre historien , séparoit le temple d'avec une colline nommée Bezetha qui fut dans la suite jointe à la ville par un agrandissement de son enceinte. Telle est la disposition générale du mont Moria dans l'étendue de Jérusalem.

La fameuse tour Antonia flanquoit l'angle du temple qui regardoit le N. O. Assise sur un rocher , elle avoit d'abord été construite par Hyrcan , premier du nom , et appelée *Βάρεϊς* , terme grec , selon Josèphe , mais que saint Jérôme dit avoir été commun dans la Palestine , et jusqu'à son temps pour désigner des maisons fortes et construites en forme de tours. Celle-ci reçut de grands embellissemens de la part d'Hérode qui lui fit porter le nom d'Antoine son bienfaiteur ; et avant l'accroissement de Bezetha , l'enceinte de la ville ne s'étendoit pas au delà du côté du nord. Il faut même rabaisser un peu vers le sud , à une assez petite distance de la face occidentale du temple , pour exclure de la ville le Golgotha ou Calvaire , qui étant destiné au supplice des criminels , n'étoit point compris dans l'enceinte de la ville. La piété des Chrétiens n'a souffert en aucun temps que ce lieu demeurât inconnu , même avant le règne du grand Constantin ; car , l'auroit-il été à ces juifs convertis au

christianisme, que saint Epiphane dit avoir repris leur demeure dans les débris de Jérusalem, après la destruction de cette ville par Tite, et qui y menèrent une vie édifiante? Constantin, selon le témoignage d'Eusèbe, couvrit le lieu même d'une basilique l'an 326, de laquelle parle très-convenablement à ce témoignage, l'auteur de l'*Itinerarium a Burdigala Hierusalem usque*, lui qui étoit à Jérusalem en 333, suivant le consulat qui sert de date à cet Itinéraire: *Ibidem modo jussu Constantini imperatoris, basilica facta est, id est dominicum, miræ pulchritudinis.* Et bien qu'au commencement du onzième siècle, Almanzor-Hakimbilla, calife de la race des Fatimites d'Egypte, eût fait détruire cette église, pour ne vouloir tolérer la superstition du prétendu feu saint des Grecs la veille de Pâques; cependant l'empereur grec Constantin-Monomaque acquit trente-sept ans après, et en 1048, du petit-fils de Hakim, le droit de réédifier la même église; et il en fit la dépense, comme on l'apprend de Guillaume, archevêque de Tyr (liv. 1, ch. 7.). D'ailleurs, la conquête de Jérusalem par Godefroi de Bouillon en 1099, ne laisse pas un grand écoulement de temps depuis l'accident dont on vient de parler. Or, vous remarquerez que les circonstances précédentes qui concernent l'ancienne Jérusalem n'ont rien d'équivoque, et sont aussi décisives que la disposition du mont de Sion du côté opposé.

Il n'y a aucune ambiguïté à l'égard de la partie orientale de Jérusalem. Il est notoire et évident que la vallée de Gédron servoit de bornes à la ville, sur la même ligne, ou à peu près, que la face du temple tournée vers le même côté, décrivait au bord de cette vallée. On sait également à quoi s'en tenir pour le côté occidental de la ville, quand on considère sur le plan du local, que l'élévation naturelle du terrain, qui borne l'étendue de Sion de ce côté-là comme vers le midi, continue, en se prolongeant vers le nord, jusqu'à la hauteur du temple. Et il n'y a aucun lieu de douter que ce prolongement de pente, qui commande sur un vallon au dehors de la ville, ne soit le côté d'Acra contraire à celui qui regarde le temple. La situation avantageuse que les murs de la ville conservent sur l'escarpement, justifie pleinement cette opinion. Elle est même appuyée du témoignage formel de Brocardus, religieux dominicain, qui étoit en Palestine l'an 1283, comme il nous l'apprend dans la description qu'il a faite de ce pays. C'est à la partie occiden-

tale de l'enceinte de Jérusalem prolongée depuis Sion vers le nord que se rapportent ces paroles tirées de la description spéciale de cette ville : *Vorago seu vallis, quæ procedebat versus aquilonem, faciebatque fossam civitatis juxta longitudinem ejus, usque ad plagam aquilonis : et super eam erat intrinsecus rupes eminent, quam Josephus Acram appellat, quæ sustinebat murum civitatis superpositum, cingentem ab occidente civitatem, usque ad portam Ephraim, ubi curvatur contra orientem.* Cet exposé de la part d'un auteur qui a écrit en vertu des connoissances qu'il avoit prises sur le lieu même, est parfaitement conforme à ce que la représentation du terrain, par le plan qui en est donné, vient de nous dicter : *Rupes imminens voragini, sive fossæ, procedenti versus aquilonem, sustinebat murum civitatis, cingentem eam ab occidente, usque dum curvatur versus orientem.* En voilà suffisamment pour connoître les différens quartiers qui composoient l'ancienne Jérusalem, leur assiette et situation respective.

## II. ENCEINTE DE L'ANCIENNE JÉRUSALEM.

Le détail dans lequel Josèphe est entré des diverses murailles qui enveloppoient Jérusalem, renferme des circonstances qui achèvent de nous instruire sur l'enceinte de cette ville.

Cet historien distingue trois murailles différentes. Celle qu'il nomme la plus ancienne, couvrait non-seulement Sion à l'égard des dehors de la ville, mais elle séparoit encore cette partie d'avec la ville inférieure ou Acra. Et c'est même par cet endroit que Josèphe entame la description de cette muraille. Il dit que la tour nommée Hippicos, appuyant le côté qui regardoit le nord, ἀρχόμενον δὲ κατὰ βορέαν ἀπὸ τοῦ Ἰππικοῦ, *incipiens ad boream ab Hippico* ; elle s'étendoit de là jusqu'au portique occidental du temple, par où nous devons entendre, comme le plan en fait juger, son angle sud-ouest. On voit clairement que cette partie de muraille fait une séparation de la Haute-Ville d'avec la Basse. Elle paroît répondre à l'enceinte méridionale de la ville moderne de Jérusalem ; qui exclut Sion ; en sorte qu'il y a tout lieu de présumer que la tour Hippicos, dont on verra par la suite que la position nous importe, étoit élevée vers l'angle sud-ouest de l'enceinte actuelle de Jérusalem. Si on en croit plusieurs relations, cette enceinte est un ouvrage de Soliman,

qui en 1520 succéda à son père Sélim, auquel les Turcs doivent la conquête de la Syrie et de l'Égypte. Cependant el-Edrisi, qui écrivoit sa géographie pour Roger I<sup>er</sup>, roi de Sicile, mort en 1151, représente Jérusalem dans un état conforme à celui d'aujourd'hui, en disant qu'elle s'étend en longueur d'occident en orient. Il exclut même formellement de son enceinte le mont de Sion; puisqu'aux termes de sa description, pour aller à un temple où les Chrétiens prétendoient dès lors que Jésus-Christ avoit célébré la cène, et qui est situé sur ce mont, il faut sortir de la ville par une porte dite de Sion; *Bab-Seihun*, ce qui s'accorde à l'état actuel de Jérusalem. Benjamin de Tudèle, dont le Voyage est daté de l'an 1173, remarque qu'il n'y avoit alors d'autre édifice entier sur le mont de Sion que cette église. Et ce qui se lit dans le Voyage fait par Willebrand d'Oldenbourg en 1211, à l'égard du mont de Sion: *Nunc includitur muris civitatis, sed tempore Passionis Dominicæ excludebatur*, doit être pris en sens contraire, quand ce ne seroit que par rapport à ce dernier membre, *excludebatur tempore Passionis*. Il est très-vraisemblable, en général, que dans les endroits où les parties de l'ancienne enceinte prennent quelque rapport à l'enceinte moderne, la disposition des lieux, les vestiges même d'anciens fondemens, ayant déterminé le passage de cette enceinte moderne, elle nous indique par conséquent la trace de l'ancienne. Il y a même une circonstance particulière qui autorise cette observation générale, pour la séparation de Sion d'avec Acra. C'est ce coude rentrant à l'égard de Sion, que vous remarquerez sur le plan, en suivant l'enceinte actuelle et méridionale de la ville de Jérusalem, dans la partie plus voisine de l'emplacement du temple ou du mont Moria; car, si l'on y prend garde, ce n'est en effet que de cette manière que le quartier de Sion pouvoit être séparé d'Acra; puisque, comme nous l'avons observé en parlant d'Acra, l'endroit marqué lieu-haut sur le plan, et duquel le coude dont il s'agit paroît dépendre, désigne indubitablement une partie de l'éminence qui portoit le nom d'Acra, et vraisemblablement celle qui dominoit davantage, et qui par conséquent se distinguoit le plus d'avec Sion.

Josephé ayant décrit la partie septentrionale de l'enceinte de Sion, depuis la tour Hippicos jusqu'au temple, la reprend à cette tour, pour la conduire par l'occident, et ensuite nécessairement par le midi, jusque vers la fontaine de

Siloé. Cette fontaine est dans le fond d'une ravine profonde qui coupe la partie inférieure de Sion prolongée jusque sur le bord de la vallée de Cédron, et qui la sépare d'avec une portion de la ville située le long de cette vallée jusqu'au pied du temple. A cette ravine venoit aboutir l'enfoncement ou vallon, qui distinguoit le mont de Sion d'avec la colline d'Acra, et que Josèphe appelle τῶν τυροποιῶν, *caesariorum*, ou des fromagers. Edrisi fait mention de ce vallon, et très-distinctement, disant qu'à la sortie de la porte dont il a fait mention sous le nom de Sion, on descend dans un creux (*in fossam*, selon la version des Maronites) qui se nomme, ajoute-t-il, la vallée d'Enfer, et dans laquelle est la fontaine Seluan (ou Siloan). Cette fontaine n'étoit pas renfermée dans l'enceinte de la ville; saint Jérôme nous le fait connoître par ces paroles (*in Matth. 23. 25.*): *In portarum exitibus, quæ Siloam ducunt.* Le vallon dans l'enfoncement duquel est Siloé, remontant du sud-est au nord-ouest, Josèphe doit nous paroître très-exact lorsqu'il dit que la muraille qui domine sur la fontaine de Siloé, court d'un côté vers le midi, et de l'autre vers l'orient; car c'est ainsi, selon le plan même du local, et presque à la rigueur, que cette muraille suivoit le bord des deux escarpemens qui forment la ravine. L'itinéraire de Jérusalem s'explique convenablement sur la fontaine de Siloé: *Deorsum in valle, juxta murum, est piscina quæ dicitur Siloa.* Remarquons même la mention qui est faite de ce mur dans un écrit de l'âge du grand Constantin. On en peut inférer que le rétablissement de Jérusalem, après la destruction de cette ville par Tite, rétablissement qu'on sait être l'ouvrage d'Adrien, sous le nouveau nom d'*Ælia-Capitolina*, s'étendit à Sion comme au reste de la ville. De sorte que la ruine de Sion telle qu'elle paroît aujourd'hui, ne peut avoir de première cause que dans ce que souffrit cette ville de la part de Chosroës, roi de Perse, qui la prit en 614. Ce seroit donc à tort qu'on prendroit à la lettre ce qu'a dit Abulpharage (*Dinast. 7.*), que l'*Ælia* d'Adrien étoit auprès de la Jérusalem détruite. Cela ne doit signifier autre chose, sinon que l'emplacement de cette ville, conforme à son état présent du temps de cet historien, et depuis l'établissement du mahométisme, ne répond pas exactement à celui d'un âge plus reculé. Il ne faut pas imaginer que l'usage du nom d'*Ælia* employé par Abulpharage, se renferme étroitement dans la durée de la

puissance romaine, puisque les écrivains orientaux emploient quelquefois la dénomination d'Ilia pour désigner Jérusalem.

Mais, pour reprendre la trace du mur à la suite de Siloé, ce mur étoit prolongé au travers d'Ophla, venant aboutir et se terminer à la face orientale du temple, ce qui nous conduit en effet à son angle entre l'orient et le midi. Il est mention d'Oph'l ou Ophel en plusieurs endroits de l'Écriture. Ce terme est même employé métaphoriquement, mais sans qu'on puisse décider par le sens de la phrase du texte original, s'il signifie plutôt présomption ou orgueil, qu'aveuglement. Les commentateurs sont partagés, les uns voulant qu'Ophel désigne un lieu élevé, les autres un lieu profond. La contrariété de cette interprétation n'a au reste rien de plus extraordinaire que ce qu'on observera dans l'usage du mot latin *altus*, qui s'emploie quelquefois pour profondeur comme pour élévation. La version grecque (*Reg.* iv. 5. 24.) a traduit Ophel *σχοτεινήν*, lieu couvert et pour ainsi dire ténébreux; et en effet, si l'on remarque qu'Ophla, dans Josèphe, se rencontre précisément au passage de la muraille dans ce terrain si profond, sur lequel il a été dit en parlant du mont Moria, que dominoit la face méridionale du temple, on ne pourra disconvenir que l'interprétation du nom d'Ophel comme d'un lieu enfoncé, ne soit justifiée par une circonstance de cette nature, et hors de toute équivoque.

L'emplacement que prend Ophel paroitra convenable à ce que dit Josèphe (liv. vi de la Guerre, ch. 7.) parlant des factions ou partis qui tenoient Jérusalem divisée; savoir, que l'un de ces partis occupoit le temple, et Ophla et la vallée de Cédron. Dans les Paralipomènes (2. Par. ii. 33. 14.), le roi Manassé est dit avoir renfermé Ophel dans l'enceinte de la ville; ce qui est d'autant plus remarquable qu'il s'ensuivroit que la cité de David n'avoit point jusque-là excédé les limites naturelles de la montagne de Sion, qui est réellement bornée par la ravine de Siloé. Voici la traduction littérale du texte: *Ædificavit murum exteriorem civitati David, ab occidente Gihon, in torrente, procedendo usque ad portam Piscium, et circuivit Ophel, et munivit eum.* Ces paroles, *murum exteriorem civitati David*, feroient allusion à la conséquence que l'on vient de tirer de l'accroissement d'Ophel, *circuivit. Gihon*, selon les commentateurs, est la même chose que Siloé; et en ce cas *ab occidente* doit s'entendre depuis ce qui est au couchant de

Siloé, c'est-à-dire depuis Sion, dont la position est véritablement occidentale à l'égard de cette fontaine, jusqu'au bord du torrent, *in torrente*, lequel il est naturel de prendre pour celui de Cédron. Je ne vois rien que la disposition du lieu même puisse approuver davantage que cette interprétation, laquelle nous apprend à mettre une distinction entre ce qui étoit proprement cité de David, et ce qui a depuis été compris dans le même quartier de Sion. Nous avons donc suivi la trace de l'enceinte qui renfermoit ce quartier tout entier, et avec ce qui en dépendoit jusqu'au pied du temple.

Le second mur dont parle Josèphe n'intéresse point notre sujet, par la raison qu'il étoit renfermé dans la ville même. Il commençoit à la porte appelée Genath, ou des Jardins, comme ce mot peut s'interpréter; laquelle porte étoit ouverte dans le premier des murs, ou celui qui séparoit Sion d'avec Acra. Et ce second mur s'avancant vers la partie septentrionale de la ville, se replioit sur la tour Antonia, où il venoit aboutir. Donc, ce mur n'étoit qu'une coupure dans l'étendue d'Acra, appuyée d'un côté sur le mur de Sion, de l'autre sur la tour qui couvroit l'angle nord-ouest du temple. La trace de ce mur pourroit répondre à une ligne ponctuée que l'on trouvera tracée sur le plan dans l'espace qu'Acra occupe. Il est naturel de croire qu'il n'existoit que parce qu'il avoit précédé un mur ultérieur, ou tel que celui qui donne plus de grandeur au quartier d'Acra, et dont il nous reste à parler. J'ajoute seulement, que c'est à ce mur moins reculé qu'il convient de s'attacher par préférence, si l'on veut suivre le détail de la réédification de l'enceinte de Jérusalem par Néhémie; étant plus vraisemblable d'attribuer aux princes asmonéens, et au temps même de la plus grande prospérité de leurs affaires, l'ouvrage d'un nouveau mur qui double celui-là, et qui embrasse plus d'espace.

Le troisième mur qui, joint au premier, achevera la circonscription de l'enceinte de Jérusalem, se prend, en suivant Josèphe, à la tour Hippicos. La description de la première muraille nous a déjà servi à connoître le lieu de cette tour. Ce que le même historien dit de la muraille dont il s'agit à présent, confirme cet emplacement. Commencant donc à la tour Hippicos, cette muraille s'étendoit en droite vers le septentrion jusqu'à une autre tour fort considérable, nommée Psephina. Or, nous voyons encore que l'en-

ceinte actuelle de Jérusalem conservant l'avantage d'être élevée sur la pente de la colline qui servoit d'assiette à la Basse-Ville ancienne, s'étend du midi au septentrion depuis l'angle boréal de Sion, où il convient de placer l'Hippicos, jusqu'au château qu'on nomme des Pisans. La tour Psephina, selon que Josèphe en parle ailleurs, ne cédoit à aucune de celles qui entroient dans les fortifications de Jérusalem. Le Castel-Pisano est encore aujourd'hui une espèce de citadelle à l'égard de cette ville. C'est là que logent l'aga, et la garnison qu'il commande. Le Grec Phocas, qui visita les saints lieux de la Palestine l'an 1185, et dont le Voyage a été mis au jour par Allatius, in *Symmictis sive Opusculis*, dit que cette tour, ou plutôt ce château, pour répondre aux termes dont il se sert, *τόργος παμμεγιστάτος*, *turris insigni admodum magnitudine*, étoit appelée par ceux de Jérusalem, la tour de David. Il la place au nord de la ville, et Epiphane l'agiopolite, près de la porte qui regarde le couchant, ce qui est plus exact, eu égard surtout à la ville moderne de Jérusalem. Selon la relation du moine Brocard, que j'ai citée précédemment, la tour de David auroit été comprise dans l'étendue de Sion, et élevée vers l'encoignure que le vallon qui séparoit ce mont d'avec Acra faisoit avec l'escarpement occidental de Sion, situation plus convenable à l'Hippicos qu'à Psephina. Mais cela n'empêche pas que dans cette même relation on ne trouve une mention particulière du lieu qui se rapporte au Castel-Pisano. On le reconnoît distinctement dans ces paroles : *Rupes illa, super quam ex parte occidentis erat exstructus murus civitatis, erat valde eminens, præsertim in angulo, ubi occidentalis muripars connectebatur aquilonari; ubi et turris Neblosa dicta, et propugnaculum valde firmum, cujus ruinæ adhuc visuntur, unde tota Arabia, Jordanis, mare Mortuum, et alia plurima loca, serendo cælo videri possunt.* Cette dernière circonstance, qui fait voir tout l'avantage de la situation du lieu, est bien propre à déterminer notre opinion sur l'emplacement qui peut mieux convenir à l'ancienne tour Psephina comme au Castel-Pisano d'aujourd'hui. Disons plus; ce que Brocard nous rapporte ici est conforme à ce qu'on lit dans Josèphe (liv. vi de la Guerre, ch. 6.) qu'au lever du soleil, la tour Psephina découvroit l'Arabie, la mer, et le pays plus reculé de la Judée. Et quoiqu'il n'y ait point de vraisemblance que le château, de la manière dont il existe, soit encore le même

que celui dont il tient la place , et qu'on eût tort , comme Phocas l'a bien remarqué , de le rapporter à David même ; cependant , il ne s'ensuit pas qu'il fût différent quant au lieu et à l'assiette. Benjamin de Tudèle prétend même que les murailles construites par les Juifs ses ancêtres subsistoient encore de son temps , c'est-à-dire dans le douzième siècle , à la hauteur de dix coudées.

S'il paroît déjà tant de convenance entre Castel-Pisano et la tour Psephina , voici ce qui en décide d'une manière indubitable. Josèphe dit formellement que cette tour flanquoit l'angle de la ville tourné vers le nord et le couchant , et comme on vient de voir que Brocard s'explique sur le lieu que nous y faisons correspondre , *ubi occidentalis muri pars connectebatur aquilonari*. Or , vous remarquerez qu'à la hauteur de la face septentrionale de Castel-Pisano , ou de la porte du couchant qui joint cette face , on ne peut exclure de l'ancienne ville le lieu du Calvaire , sans se replier du côté du levant. Donc , le Castel-Pisano , auquel nous avons été conduits par le cours de la muraille depuis la tour Hippicos , ou par une ligne tendante vers le nord , prend précisément cet angle de l'ancienne enceinte. Il faut ensuite tomber d'accord , que si le lieu de l'Hippicos avoit besoin de confirmation , il la trouveroit dans une détermination aussi précise de Psephina , en conséquence du rapport de situation.

Quant au nom de Castel-Pisano ( car on peut vouloir savoir la raison de cette dénomination ) , j'avoue n'avoir point rencontré dans l'histoire de fait particulier , qui y ait un rapport direct. Il est constant néanmoins , qu'en vertu de la part que les Pisans , très-puissans autrefois , prirent aux guerres saintes , ils eurent des établissemens et concessions à Acre , Tyr , et autres lieux de la Palestine. L'auteur des annales de Pise , Paolo Tronci ( page 35 ) , attribue même à deux de ses compatriotes l'honneur d'avoir escaladé les premiers la muraille de Jérusalem , lors de la prise de cette ville par Godefroy de Bouillon. On peut encore remarquer que le premier prélat latin qui fut installé dans la chaire patriarcale de Jérusalem après cette conquête , fut un évêque de Pise , nommé Daibert. Je pense au reste , qu'il a pu suffire de trouver quelques écussons aux armes de Pise , en quelque endroit du château , pour lui faire donner dans les derniers temps le nom qu'il porte. Du temps que Brocard étoit en Palestine , c'est-à-dire vers la fin du treizième

siècle, nous voyons que ce château se nommoit Neblosa, qui est la forme que le nom de Néapolis prend communément dans le langage des Levantins. Il n'est pas surprenant que ce religieux en parle comme d'un lieu ruiné ou fort délabré, puisqu'il est vrai qu'environ trente-trois ans après la prise de Jérusalem par Saladin, et en l'an de l'Hégire 616, de Jésus-Christ 1219, Isa, neveu de ce prince, et régnant à Damas, fit démolir les fortifications de Jérusalem; et que David, fils de celui-ci, détruisit vingt ans après, une forteresse que les Français avoient rétablie en cette ville.

A la suite de Psephina, Josèphe achève de tracer l'enceinte de Jérusalem dans sa partie septentrionale. Avant que Bezetha fit un agrandissement à la ville, il n'eût été question pour terminer l'enceinte de ce côté-là, que de se rendre à la tour Antonia, près de l'angle nord-ouest du temple. Aussi n'est-il fait aucune mention de cette tour dans ce qui regarde la troisième muraille. Josèphe y indique un angle pour revenir à la ligne de circonférence sur le bord du Cédron; et nous voyons en effet, que l'enceinte moderne, dans laquelle le terrain de Bezetha est conservé, donne cet angle, et même à une assez grande distance de l'angle nord-est du temple, où il convient d'aboutir. L'enceinte actuelle de Jérusalem, par son reculement à l'égard de la face septentrionale du temple, fournit à Bezetha une étendue qui ne le cède guère à celle de la Basse-Ville, ce qui a tout lieu de paroître convenable et bien suffisant. Josèphe nous indique les Grottes-Royales, comme un lieu situé vis-à-vis du passage de l'enceinte, dans cette partie qui regarde le septentrion. Ces grottes se retrouvent dans le voisinage de celle que l'on nomme de Jérémie; et on ne peut serrer de plus près cette grotte qu'en prenant la trace de l'enceinte actuelle, comme il s'ensuit du plan de Jérusalem. Josèphe prétend que le nom de Bezetha revient à la dénomination grecque de *καινή-πόλις*, la Nouvelle-Ville, ce qui lui est contesté par Villalpando et par Lami, qui produisent d'autres interprétations. Agrippa, le premier qui régna sous ce nom, commença sous l'empire de Claude, l'enceinte qui renfermoit ce quartier; et ce qu'il n'avoit osé achever, qui étoit d'élever ce nouveau mur à une hauteur suffisante pour la défense, fut exécuté dans la suite par les Juifs.

C'est ainsi que non-seulement les différens quartiers qui composoient la ville de Jérusalem dans le plus grand espace qu'elle ait occupé, mais encore que les endroits mêmes par

lesquels passoit son enceinte se font reconnoître. Avant que toutes ces circonstances eussent été déduites et réunies sous un point de vue, qu'elles fussent vérifiées par leur application à la disposition même du local, un préjugé d'incertitude sur les moyens de fixer ses idées touchant l'état de l'ancienne Jérusalem, pouvoit induire à croire qu'il étoit difficile de conclure son étendue, d'une comparaison avec l'état actuel et moderne. Bien loin que cette incertitude puisse avoir lieu, on verra, par la suite de cet écrit, que les mesures du circuit de l'ancienne Jérusalem qui s'empruntent de l'antiquité même, ne prennent point d'autre évaluation que celle qui résulte d'une exacte combinaison avec la mesure actuelle et fournie par le local. Il est clair qu'une convenance de cette nature suppose nécessairement qu'on ne se soit point mépris en ce qui regarde l'ancienne Jérusalem.

### III. MESURE ACTUELLE DU PLAN DE JÉRUSALEM.

L'ÉCHELLE du plan de M. Deshayes demandant quelques éclaircissemens, je rendrai un fidèle compte de ce qu'un examen scrupuleux m'y a fait remarquer. On y voit une petite verge, définie cent pas, et nous en donnons la répétition sur le plan ci-joint. A côté de cette verge en est une plus longue, avec le nombre de cent, et dont la moitié est subdivisée en parties de dix en dix. Par la combinaison de longueur entre ces deux verges, il est aisé de reconnoître en gros, que l'une indique des pas communs, l'autre des toises. Mais je ne dissimulerai point qu'il n'y a pourtant pas une exacte proportion entre ces mesures. L'échelle des pas communs m'a paru donner, en suivant le pourtour de la ville, environ cinq mille cents pas, lesquels à deux pieds et demi, selon la définition du pas commun, fournissent douze mille sept cent cinquante pieds, ou deux mille cent vingt-cinq toises. Or, par l'échelle en toises, on n'en compte qu'environ deux mille : savoir, dans la partie septentrionale, et de l'angle nord-est à l'angle nord-ouest, six cent soixante-dix-sept; dans la partie occidentale, jusqu'à l'angle sud-ouest, trois cent cinquante-cinq; dans la partie méridionale, cinq cent quarante-quatre; et de l'angle sud-est, en regagnant le premier par la partie orientale, quatre cent vingt-huit. Total, deux mille quatre. Dans ces mesures, on a cru devoir négliger la saillie des tours et quelques petits redans que fait l'enceinte en divers endroits; mais tous les change-

mens de direction et autres détours marqués, ont été suivis. Et ce qu'on ne fait point ici, par rapport à la mesure prise selon l'échelle des pas, qui est d'entrer dans le détail des quatre principaux aspects, suivant lesquels l'emplacement de Jérusalem se trouve disposé, a paru devoir être déduit préférablement selon l'échelle des toises, par la raison que cette échelle semble beaucoup moins équivoque que l'autre. Nonobstant cette préférence, qui trouvera sa justification dans ce qui doit suivre, il faut, pour tout dire, accuser la verge de cette échelle des toises, d'être subdivisée peu correctement dans l'espace pris pour cinquante toises, ou pour la moitié de cette verge; car cette partie se trouve trop courte eu égard au total de la verge; et j'ai étendu l'examen jusqu'à m'instruire que par cette portion de verge, le circuit de Jérusalem monteroit à deux mille deux cents toises.

Quoiqu'on ne puisse disconvenir que ces variétés ne donnent quelque atteinte à la précision de l'échelle du plan de Jérusalem, il ne conviendrait pas néanmoins de s'en autoriser pour rejeter totalement cette échelle. Je dis que la verge des cent toises me paroît moins équivoque que le reste. La mesure du tour de Jérusalem dans son état moderne, et tel que le plan de M. Deshayes le représente, est donnée par Maundrell, Anglais, dans son Voyage d'Alep à Jérusalem, un des meilleurs morceaux sans contredit qu'on ait en ce genre. Cet habile et très-exact voyageur a compté quatre mille six cent trente de ses pas dans le circuit extérieur des murailles de Jérusalem; et il remarque que la défalcation d'un dixième sur ce nombre donne la mesure de ce circuit à quatre mille cent soixante-sept verges anglaises, c'est-à-dire que dix pas font l'équivalent de neuf verges. En composant une toise anglaise de deux verges, puisque la verge est de trois pieds, cette toise revient à huit cent onze lignes de la mesure du pied français, selon la plus scrupuleuse évaluation, et qui ajoute même quelque chose aux comparaisons précédemment faites entre le pied français et le pied anglais, comme je l'ai remarqué dans le Traité des mesures itinéraires. Conséquemment, les quatre mille cent soixante-sept verges, ou deux mille quatre-vingt-trois et demi toises anglaises, fourniront un million six cent quatre-vingt-neuf mille sept cent dix-huit lignes, qui produisent cent quarante mille huit cent dix pouces, ou onze mille sept cent trente-quatre pieds deux pouces, ou mille

neuf cent cinquante-cinq toises quatre pieds deux pouces. Or, si nous mettons cette mesure à mille neuf cent soixante toises de compte rond, et que nous prenions de la même manière celle du plan de M. Deshayes à deux mille, la moyenne proportionnelle ne sera qu'à vingt toises de distance des points extrêmes, ou à un centième du tout. Et que peut-on désirer de plus convenable sur le sujet dont il est question ? On ne trouveroit peut-être pas de moindres contrariétés entre divers plans de nos places et villes frontières. Il convient de regarder comme une preuve du choix et de la préférence que demande la verge des cent toises, que quoique son écart des autres indications de l'échelle du plan consiste à donner moins de valeur de mesure, toutefois elle pèche plutôt en abondance qu'autrement, par comparaison à la mesure prise sur le terrain par Maundrell.

#### IV. MESURE DE L'ENCEINTE DE L'ANCIENNE JÉRUSALEM.

APRÈS avoir discuté et reconnu la mesure positive de l'espace sur le plan actuel de Jérusalem, voyons les mesures que plusieurs écrivains de l'antiquité nous ont laissées du circuit de l'ancienne Jérusalem. On peut conclure, tant de l'exposition ci-dessus faite de son état ancien, que de la disposition même du terrain, et des circonstances locales qui n'ont pu éprouver de changement, qu'il n'y a point à craindre de méprise sur les anciennes limites de cette ville. Elles se circonscrivent sur le lieu, non-seulement en conséquence des points de fait qui s'y rapportent, mais encore par ce qui convient au lieu même. Ce qui a fait dire à Brocard : *Quum ob locorum munitionem, transferri non possit (Jerusalem) a pristino situ.* De sorte qu'on juge assez positivement de son circuit par le plan du local, pour pouvoir se permettre de tracer sur ce plan une ligne de circonférence ou d'enceinte, qui soit censée représenter la véritable. C'est ce dont on a pu se convaincre, en suivant sur le plan ce qui a été exposé en détail sur l'ancienne Jérusalem. Il doit donc être maintenant question des mesures qu'on vient d'annoncer.

Eusèbe, dans sa Préparation Evangélique, liv. 9. ch. 36. nous apprend, d'après un arpenteur syrien, τοῦ τῆς Συρίας σχοινομέτρου, que la mesure de l'enceinte de Jérusalem est de vingt-sept stades. D'un autre côté, Josèphe (liv. vi de la Guerre des Juifs, ch. 6.) compte trente-trois stades

dans le même pourtour de la ville. Selon le témoignage du même Eusèbe, Timocharès avoit écrit dans une histoire du roi Antiochus-Epiphanes, que Jérusalem avoit quarante stades de circuit. Aristeas, auteur d'une histoire des Septante-Interprètes qui travaillèrent sous Ptolémée-Philadelphé, convient sur cette mesure avec Timocharès. Enfin, pécatée, cité par Josèphe dans son livre 1<sup>er</sup> contre Appion, donnoit à Jérusalem cinquante stades de circonférence. Les nombres de stades ici rapportés roulent de vingt-sept à cinquante. Quelle diversité ! Comment reconnoître de la convenance dans des indications qui varient jusqu'à ce point ? Je ne sache pas que cette convenance ait encore été développée. Elle a jusqu'à présent fort embarrassé les savans ; témoin Réland, un des plus judicieux entre tous ceux qui ont traité ce sujet, et qui, après avoir déféré à la mesure de Josèphe, de trente-trois stades, s'explique ainsi, p. 837 : *Non confirmabo sententiam nostram testimonio τοῦ τῆς Συρίας σχοινομέτρου, qui ambitum Hierosolymæ viginti et septem stadiis definivit apud Eusebium, etc.*

Cette mesure de vingt-sept stades, la première que nous alléguions, semble néanmoins mériter une déférence particulière, puisque c'est l'ouvrage d'un arpenteur, qui a mesuré au cordeau, σχοινομέτρου. Un plus petit nombre de stades que dans les autres mesures indiquées, doit naturellement exiger la plus grande portée du stade, qui est sans difficulté celle du stade le plus connu, et que l'on nomme olympique. Son étendue se définit à quatre-vingt-quatorze toises deux pieds huit pouces, en vertu des six cents pieds grecs dont il est composé, et de l'évaluation du pied grec à mille trois cent soixante parties du pied de Paris divisé en mille quatre cent quarante, ou onze pouces quatre lignes. Les vingt-sept stades reviennent donc à deux mille cinq cent cinquante toises. Or, la trace de l'ancienne enceinte de Jérusalem, dans le plus grand espace qu'elle puisse embrasser, paroitra consumer environ deux mille six cents toises de l'échelle prise sur le plan de M. Deshayes. On s'en éclaircira si l'on veut par soi-même, en prenant le compas. Mais remarquez au surplus que, par la mesure de Maundrell, qui ne donne que mille neuf cent soixante au lieu de deux mille, dans le circuit actuel de Jérusalem, ou un cinquantième de moins, l'enceinte dont il s'agit se réduit à deux mille cinq cent cinquante toises, conformément au produit des vingt-sept stades. Ainsi, ayant divisé, pour la commo-

dité du lecteur, la trace d'enceinte de l'ancienne Jérusalem en parties égales, et au nombre de cinquante - une, chacune de ces parties prend à la lettre l'espace de cinquante toises, selon la mesure de Maundrell; et le pis-aller sera que quarante-neuf en valent cinquante, selon l'échelle du plan.

Mais, dira-t-on, ce nombre de stades étant aussi convenable à la mesure de l'enceinte de Jérusalem, il faut donc n'avoir aucun égard à toute autre indication. Je répondrai que les anciens ont usé de différentes mesures de stade dans des temps différens, et quelquefois même dans un seul et même temps. Ils les ont souvent employées distinctement et sans y faire observer aucune diversité d'étendue. Ils nous ont laissés dans la nécessité de démêler par de l'application et de la critique, les espèces plus convenables aux circonstances des temps et des lieux. On ne peut mieux faire que de calculer les trente-trois stades de la mesure de Joseph, sur le pied d'un stade plus court d'un cinquième que le stade olympique, et dont la connoissance est développée dans le petit traité que j'ai publié sur les mesures itinéraires. Il semble que le raccourcissement de ce stade le rendit même plus propre aux espaces renfermés dans l'enceinte des villes, qu'aux plus grands qui se répandent dans l'étendue d'une région ou contrée. La mesure que Diodore de Sicile et Plin ont donnée de la longueur du grand cirque de Rome, ne convient qu'à ce stade, et non au stade olympique. Ce stade s'évaluant sur le pied de soixante-quinze toises trois pieds quatre pouces, le nombre de trente-trois stades de cette mesure produit deux mille quatre cent quatre-vingt-treize toises deux pieds. Or, que s'en faut-il que ce calcul ne tombe dans celui des vingt-sept stades précédens? cinquante et quelques toises. Une fraction de stade, une toise de plus, si l'on veut, sur l'évaluation du stade, ne laisseroient à la rigueur aucune diversité dans le montant d'un pareil calcul.

On exigera peut-être qu'indépendamment d'une convenance de calcul, il y ait encore des raisons pour croire que l'espèce de mesure soit par elle-même applicable à la circonstance en question. Comme le sujet qu'on s'est proposé de traiter dans cet écrit doit conduire à la discussion des mesures hébraïques, on trouvera ci-après, que le mille des Juifs se compare à sept stades et demi, selon ce que les Juifs eux-mêmes en ont écrit; et que ce mille étant com-

posé de deux mille coudées hébraïques, l'évaluation qui en résulte est de cinq cent soixante-neuf toises deux pieds huit pouces. Conséquemment, le stade employé par les Juifs revient à soixante-seize toises moins quelques pouces, et ne peut être censé différent de celui qu'on a fait servir au calcul ci-dessus. L'évaluation actuelle ayant même quelque chose de plus que celle qui m'étoit donnée précédemment de cette espèce de stade, les trente-trois stades du circuit de Jérusalem passeront deux mille cinq cents toises et ne seront qu'à quarante et quelques toises au-dessous du premier montant de ce circuit. Mais on peut aller plus loin, et vérifier l'emploi que Josèphe personnellement fait de la mesure du stade dont il s'agit, par l'exemple que voici : Au liv. xx de ses Antiquités, ch. 6, il dit que la montagne des Oliviers est éloignée de Jérusalem de cinq stades. Or, en mesurant sur le plan de M. Deshayes, qui s'étend jusqu'au sommet de cette montagne, la trace de deux voies qui en descendent, et cette mesure étant continuée jusqu'à l'angle le plus voisin du temple, on trouve dix-neuf parties de vingt toises, selon que la verge des cent toises, divisée en cinq parties, les fournit; donc, trois cent quatre-vingts toises; par conséquent cinq stades de l'espèce qui a été produite, puisque la division de trois cent quatre-vingts par cinq donne soixante-seize. Il n'est point ambigu que pour prendre la distance dans le sens le plus étendu, on ne peut porter le terme plus loin que le sommet de la montagne. Ce n'est donc point l'effet du hasard, ou un emploi arbitraire, c'est une raison d'usage qui donne lieu à la convenance du calcul des trente-trois stades sur le pied qu'on vient de voir.

Je passe à l'indication de l'enceinte de Jérusalem à quarante stades. L'évaluation qu'on en doit faire demande deux observations préalables : la première, que les auteurs de qui nous la tenons ont écrit sous les princes macédoniens qui succédèrent à Alexandre dans l'Orient; la seconde, que la ville de Jérusalem, dans le temps de ces princes, ne comprenoit point encore le quartier nommé Bezetha, situé au nord du temple et de la tour Antonia; puisque Josèphe nous apprend que ce fut seulement sous l'empire de Claude que ce quartier commença à être renfermé dans les murs de la ville. Il paroîtra singulier que, pour appliquer à l'enceinte de Jérusalem un plus grand nombre de stades que les calculs précédens n'en admettent, il convienne néanmoins de prendre cette ville dans un état plus resserré. En

conséquence du plan qui nous est donné, j'ai reconnu que l'exclusion de Bezetha apportoit une déduction d'environ trois cent soixante-dix toises sur le circuit de l'enceinte; par la raison que la ligne qui exclut Bezetha ne valant qu'environ trois cents toises, celle qui renferme le même quartier en emporte six cent soixante-dix. Si l'enceinte de Jérusalem, y compris Bezetha, se monte à deux mille cinq cent cinquante toises, selon le calcul des vingt-sept stades ordinaires, auquel la mesure de Maundrell se rapporte précisément, ou à deux mill six cents pour le plus, selon l'échelle du plan de M. Deshayes; donc, en excluant Bezetha, cette enceinte se réduit à environ deux mille cent quatre-vingts toises, ou deux mille deux cent vingt-quatre au plus.

À ces observations j'ajouterai qu'il est indubitable qu'un stade particulier n'ait été employé dans la mesure des marches d'Alexandre, stade tellement abrégé par comparaison aux autres stades, qu'à en juger sur l'évaluation de la circonférence du globe donnée par Aristote, précepteur d'Alexandre, il entrera mille cent onze stades dans l'étendue d'un degré de grand cercle. On trouvera quelques recherches sur le stade qui se peut appeler macédonien, dans le Traité des mesures itinéraires. L'évaluation qui résulteroit de la mesure d'Aristote n'y a point été adoptée à la lettre et sans examen; mais en conséquence d'une mesure particulière de pied, qui paroît avoir été propre et spéciale à ce stade, l'étendue du stade s'établit de manière que mille cinquante sont suffisans pour remplir l'espace d'un degré. Ce stade, par une suite de la connoissance de son élément, ayant sa définition avec quelque précision à cinquante-quatre toises deux pieds cinq pouces, les quarante stades fournissent ainsi deux mille cent soixante-seize toises. Or, n'est-ce pas là positivement le résultat de ce qui précède? Et en rétablissant les trois cent soixante-dix toises que l'exclusion de Bezetha fait soustraire, ne retrouve-t-on pas le montant du calcul qui résulte de la première mesure des vingt-sept stades?

Qu'il me soit néanmoins permis de remarquer en passant, que l'on ne sauroit supposer qu'il pût être question en aucune manière de ménager des convenances par rapport à l'enceinte de Jérusalem, dans les définitions qui ont paru propres à chacune des mesures qu'on y voit entrer. Si toutefois ces convenances sont d'autant plus frappantes qu'elles

sont fortuites, n'est-on pas en droit d'en conclure que les définitions mêmes acquièrent par-là l'avantage d'une vérification ?

Il reste une mesure de cinquante stades, attribuée à Hécatée. On n'auroit pas lieu de s'étonner que cet auteur, en faisant monter le nombre des habitans de Jérusalem à plus de deux millions, environ deux millions cent mille, eût donné plus que moins à son étendue, qu'il y eût compris des faubourgs ou habitations extérieures à l'égard de l'enceinte. Mais ce qui pouvoit être vrai du nombre des Juifs qui affluoiént à Jérusalem dans le temps pascal, ne convient point du tout à l'état ordinaire de cette ville. D'ailleurs, si nous calculons ces cinquante stades sur le pied du dernier stade, selon ce qui paroît plus à propos, la supputation n'ira guère qu'à deux mille sept cents toises. Ainsi, l'évaluation ne passera que d'environ cent toises ce qui résulte de l'échelle du plan de M. Deshayes.

En s'attachant à ce qu'il y a de plus positif dans tout ce corps de combinaison, il est évident que la plus grande enceinte de Jérusalem n'alloit qu'à environ deux mille cinq cent cinquante toises. Outre que la mesure actuelle et positive le veut ainsi, le témoignage de l'antiquité y est formel. Par une suite de cette mesure, nous connoissons que le plus grand espace qu'occupoit cette ville, ou sa longueur, n'alloit qu'à environ neuf cent cinquante toises, sa largeur à la moitié. On ne peut comparer son étendue qu'à la sixième partie de Paris, en n'admettant même dans cette étendue aucun des faubourgs qui sont au dehors des portes. Au reste, il ne conviendrait peut-être pas de tirer de cette comparaison une réduction proportionnelle du nombre ordinaire des habitans de Jérusalem. A l'exception de l'espace du temple, qui même avoit ses habitans, la ville de Jérusalem pouvoit être plus également serrée partout que ne l'est une ville comme Paris, qui contient des maisons plus spacieuses et des jardins plus vastes qu'il n'est convenable de les supposer dans l'ancienne Jérusalem, et dont on composeroit l'étendue d'une grande ville.

#### V. OPINIONS PRÉCÉDENTES SUR L'ÉTENDUE DE JÉRUSALEM.

LA mesure de l'enceinte de Jérusalem ayant tiré sa détermination de la comparaison du local même, avec toutes et chacune des anciennes mesures qui sont données, il

n'est pas hors de propos de considérer jusqu'à quel point on s'étoit écarté du vrai sur ce sujet. Villalpando a prétendu que les trente-trois stades marqués par Josèphe se rapportoient à l'étendue seule de Sion, indépendamment du reste de la ville. J'ai combiné qu'il s'ensuivroit d'une pareille hypothèse, que le circuit de Jérusalem consumerait par proportion soixante-quinze stades. Et sans prendre d'autre mesure de stade que celle qui paroît propre aux trente-trois stades en question, la supputation donnera cinq mille sept cents toises. Ce sera pis encore, si on ne fait point la distinction des stades, et qu'on y emploie le stade ordinaire, d'autant que les autres ont été peu connus jusqu'à présent. La mesure de ce stade fera monter le calcul à près de sept mille deux cents toises, ce qui triple presque la vraie mesure. Or, je demande si la disposition du local, et la mesure d'espace qui y est propre peuvent admettre une étendue analogue à de pareils décomptes? Pouvons-nous déborder l'emplacement de Sion? Ne sommes-nous pas arrêtés d'un côté par la vallée de Cédron, de l'autre par le lieu du Calvaire? D'ailleurs, Josèphe ne détruit-il pas cette opinion, comme le docte et judicieux Réland l'a bien remarqué, en disant que le circuit des lignes dont Tite investit Jérusalem entière, étoit de trente-neuf stades? Dans un juste calcul de l'ancienne enceinte de cette cité, on ne se trouve point dans le besoin de recourir au moyen d'oppositions qui s'emploie d'ordinaire, lorsque les mesures données par les anciens démentent une hypothèse, qui est de vouloir qu'il y ait erreur de chiffre dans le texte.

Le P. Lami, dans son grand ouvrage *De sancta Civitate et Templo*, conclut la mesure du circuit de Jérusalem à soixante stades; se fondant sur la supposition que cette enceinte contenoit cent vingt tours, dont chacune, avec sa courtine, fourniroit deux cents coudées ou un demi-stade. Il est vrai que ce nombre de coudées d'une tour à l'autre se tire de Josèphe. Mais, comme le même historien parle de cent soixante-quatre tours, distribuées en trois murailles différentes; que dans l'étendue de ces murailles est comprise une séparation de Sion d'avec Acra, qu'Acra étoit divisée par un mur intérieur; et avoit sa séparation d'avec Bethetha, il est difficile de statuer quelque chose de positif sur un pareil fondement. Et il resteroit toujours beaucoup d'incertitude sur ce point, quand même la mesure actuelle des espaces n'y feroit aucun obstacle. On peut encore ob-

server que le savant auteur que nous citons ne se trouve point d'accord avec lui-même, quand on compare avec son calcul le plan qu'il a donné de Jérusalem; car, il y a toute apparence que les stades qu'il emploie sont les stades ordinaires, puisque dans le Traité des mesures qui sert de préliminaire à son ouvrage, il ne donne point de définition de plus d'une espèce de stade. Sur ce pied, l'enceinte de Jérusalem, dans le calcul du P. Lami, s'évalue cinq mille six cent soixante et quelques toises. Or, selon le plan dont je viens de parler, le circuit de Jérusalem est aux côtés du carré du temple comme quarante-un est à deux; et l'échelle qui manque à ce plan, se supplée par celle que l'auteur a appliquée à son Ichnographie particulière du temple, dont les côtés sont évalués environ mille cent vingt pieds français. Conséquemment le circuit de la ville, dans le plan, ne peut aller qu'à environ vingt trois mille pieds, ou trois mille huit cent trente et quelques toises, qui n'équivalent qu'à quarante-un stades au plus. Si même on a égard à ce que le plan du P. Lami semble conformé à une sorte de perspective, et que la partie du temple s'y trouve dans le reculement, il doit s'ensuivre que ce qui est sur le devant prend moins d'espace: ce qui réduit encore par conséquent le calcul de l'enceinte. Le plan de M. Deshayes étoit donné au P. Lami; la mesure prise sur le lieu par Maundrell avoit été publiée. Seroit-ce que les savans veulent devoir tout à leurs recherches, et ne rien admettre que ce qui entre dans un genre d'érudition qui leur est réservé?

Ce qu'on vient d'observer dans deux célèbres auteurs, qui sont précisément ceux qui ont employé le plus de savoir et de recherches sur ce qui concerne l'ancienne Jérusalem, justifie, ce semble, ce qu'on a avancé dans le préambule de ce mémoire, que l'étendue de cette ville n'avoit point été déterminée jusqu'à présent avec une sorte de précision, et qu'on avoit surtout exagéré beaucoup en ce point.

#### VI. MESURE DE L'ÉTENDUE DU TEMPLE.

MAUNDRELL, qui a donné la longueur et largeur du terrain compris dans l'enceinte de la fameuse mosquée qui occupe l'emplacement du temple, ne paroît pas avoir fait une juste distinction entre ces deux espaces, à en juger par le plan de M. Deshayes. Il donne à la longueur cinq cent soixante-dix de ses pas qui selon l'estimation par lui appliquée à la mesure de l'enceinte, reviendroient à cinq cent

treize verges anglaises dont on déduit deux cent quarante toises. Cependant, on n'en trouve qu'environ deux cent quinze sur le plan. L'erreur pourroit procéder, du moins en partie, de ce que Maundrell auroit jugé l'encoignure de cet emplacement plus voisine de la porte dite de Saint-Etienne. Mais, ce qu'il y a d'essentiel, cette erreur ne tire point du tout à conséquence pour ce qui regarde l'enceinte de la ville; car, dans la mesure de Maundrell, la partie de cette enceinte comprise entre la porte dont on vient de parler et l'angle sud-est de la ville, qui est en même temps celui du terrain de la mosquée, se trouve employée pour six cent vingt des pas de ce voyageur, et selon son estimation ce sont cinq cent cinquante-huit verges anglaises, dont le calcul produit deux cent soixante-deux toises, à quelques pouces près. Or, l'échelle du plan paroît fournir deux cent soixante-cinq toises qui en valent environ deux cent soixante, en se servant à la rigueur de la proportion recon nue entre cette échelle, et la mesure de Maundrell.

Dans des extraits tirés des géographes orientaux par l'abbé Renaudot, et qui sont manuscrits entre mes mains, la longueur du terrain de la mosquée de Jérusalem est marquée de sept cent quatre-vingt-quatorze coudées. C'est de la coudée arabe qu'il est ici question. Pour ne nous point distraire de notre objet actuel par la discussion particulière que cette coudée exigeroit, je m'en tiendrai, quant à présent, à ce qui en feroit le résumé; et ce que j'aurois à exposer en détail, pour y conduire et lui servir de preuve, peut faire la matière d'un article séparé à la suite des mesures hébraïques. Qu'il suffise ici, qu'un moyen non équivoque de connoître la coudée d'usage chez les Arabes, est de la déduire du mille arabe. Il étoit composé de quatre mille coudées; et vu que par la mesure de la terre prise sous le calife Al-Mamoun, le mille ainsi composé s'évalue sur le pied de cinquante-six deux tiers dans l'espace d'un degré, il s'ensuit que ce mille revient à environ mille six toises, à raison de cinquante-sept mille toises par degré, pour ne point entrer dans une délicatesse de distinction sur la mesure des degrés. Donc, mille coudées arabiques sont égales à deux cent cinquante toises, et de plus neuf pieds, qui se peuvent négliger ici. Et en supposant huit cents coudées de compte rond, au lieu de sept cent quatre-vingt-quatorze, il en résulte deux cents toises de bonne mesure. Ainsi, le compte de deux cent quinze toises, qui se tire du plan de

Jérusalem figuré dans toutes ces circonstances, est préférable à une plus forte supputation.

La largeur du terrain de la mosquée est, selon Maundrell, de trois cent soixante-dix pas, dont on déduit cent cinquante-six toises quatre pieds et demi. Or, la mesure du plan revient à environ cent soixante-douze. Et ce qu'on observe ici est, que la mesure de Maundrell perd en largeur la plus grande partie de ce qu'elle avoit de trop sur sa longueur. D'où l'on peut conclure que le défaut de précision en ces mesures, consiste moins dans leur produit en général, que dans leur distribution. Il y a toute apparence que des édifices adhérant à l'enceinte de la mosquée dans l'intérieur de la ville, ont rendu la mesure de cette enceinte plus difficile à bien prendre que celle de la ville. Maundrell avoue même, que c'est d'une supputation faite sur les dehors qu'il a tiré sa mesure. Et le détail dans lequel nous n'avons point évité d'entrer sur cet article, fera voir que notre examen s'étant porté sur toutes les circonstances qui se trouvoient données, il n'y a rien de dissimulé ni d'ajusté dans le compte qu'on en rend.

La mosquée qui remplace le temple est singulièrement respectée dans l'islamisme. Omar ayant pris Jérusalem la quinzième année de l'hégire (de Jésus-Christ, 637), jeta les fondemens de cette mosquée qui reçut de grands embellissemens de la part du calife Abd-el-Melik, fils de Mer-vân. Les mahométans ont porté la vénération pour ce lieu, jusqu'au point de le mettre en parallèle avec leur sanctuaire de la Mecque, le nommant Alacsa, ce qui signifie *extremum sive ulterius*, par opposition à ce sanctuaire; et il y a toute apparence qu'ils se sont fait un objet capital de renfermer dans son enceinte tout l'emplacement du temple judaïque; *totum antiqui sacri fundum*, dit Golius dans ses notes savantes sur l'astronomie de l'Alfergane, p. 156. Phocas, que j'ai déjà cité, et qui écrivoit dans le douzième siècle, est précisément de cette opinion, que tout le terrain qui environne la mosquée est l'ancienne aire du temple; *παλαιὸν τοῦ μεγάλου ναοῦ δάπεδον*. Quoique ce temple eût été détruit, il n'étoit pas possible qu'on ne retrouvât des vestiges, qu'on ne reconnût pour le moins la trace de ces bâties prodigieuses qui avoient été faites pour égaler les côtés du temple et son aire entière, au terrain du temple même, placé sur le sommet du mont Moria. Les quatre côtés qui partageoient le circuit du temple, étoient tournés vers les points

cardinaux du monde ; et on avoit eu en vue que l'ouverture du temple fût exposée au soleil levant, en tournant le *Sancta sanctorum* vers le côté opposé. En cela on s'étoit conformé à la disposition du tabernacle, et ces circonstances ne souffrent point de difficulté. Or, la disposition des quatre faces se remarque encore dans l'enceinte de la mosquée de Jérusalem, dont les côtés sont à treize ou quatorze degrés près, orientés conformément à la boussole placée sur le plan de M. Deshayes. Supposé même que la disposition de cette boussole dépende du nord de l'aimant, et qu'elle doive souffrir une déclinaison occidentale ; que de plus cette position ne soit pas de la plus grande justesse, il peut s'ensuivre encore plus de précision dans l'orientation dont il s'agit. On trouve dans Sandys, voyageur anglais, un petit plan de Jérusalem qui, ne pouvant être mis en parallèle pour le mérite avec celui de M. Deshayes, tire néanmoins beaucoup d'avantage d'une conformité assez générale avec ce plan ; et selon les airs de vent marqués sur le plan Sandys, chaque face du carré du temple répond exactement à ce qui est indiqué N. S. E. W.

Mais il semble qu'il y ait une égalité établie entre les côtés du temple judaïque, ce qui forme un carré plus régulier que le terrain actuel de la mosquée mahométane. On convient généralement que la mesure d'Ezéchiel donne à chacun des côtés cinq cents coudées. Quoique dans l'hébreu on lise des verges pour des coudées, et dans la Vulgate *Calamos* pour *Cubitos*, la méprise saute aux yeux, d'autant que le *Calamus* ne comprenoit pas moins de six coudées ; et d'ailleurs la version grecque, faite apparemment sur un texte plus correct, dit précisément πένχεις πεντακοσίους. Rabbi-Jehuda, auteur de la *Misna*, et qui a ramassé les traditions des Juifs sur le temple, dans un temps peu éloigné de sa destruction (il vivoit sous Antonin-Pie), s'accorde sur le même point, dans le Traité particulier intitulé *Middoth*, ou la *Mesure*. On ne peut donc révoquer en doute que telle étoit en effet l'étendue du temple.

Nous avons une seconde observation à faire, qui est, que cette mesure ne remplira point non-seulement la longueur, mais même la largeur ou plus courte dimension du terrain de la mosquée, quelque disposé que l'on puisse être à ne point épargner sur la longueur de la coudée. Ezéchiel doit nous porter en effet à supposer cette mesure de coudée plutôt forte que foible, disant aux Juifs captifs en Babylone

(40. 5. et 45. 15.) , que dans la construction d'un nouveau temple , dans le rétablissement de l'autel , ils doivent employer la coudée sur une mesure plus forte d'un travers de main , ou d'un palme , que la coudée : *ἐν πῆχει τοῦ πῆχειος καὶ παλαιστῆς* , dit la version grecque , *in cubito cubiti et palmi*. Plusieurs savans ; et entre autres le P. Lami , ont pensé que la coudée hébraïque pouvoit être la même mesure ou à peu près , que le *dérah* ou la coudée égyptienne , dont l'emploi dans la mesure du débordement du Nil a dû maintenir dans tous les temps la longueur sans altération (vu les conséquences) , et la rendre invariable , malgré les changemens de dominations. Greaves , mathématicien anglais , et Cumberland , évêque de Peterborough , trouvent dans l'application du *dérah* à divers espaces renfermés dans la grande pyramide , où cette mesure s'emploie complète et convient sans fraction , une preuve de sa haute antiquité. Il est fort probable au surplus , que les Israélites , qui ne devinrent un peuple par la multiplication d'une seule famille , que pendant leur demeure en Égypte , et qui furent même employés aux ouvrages publics dans ce pays , en durent tirer les mesures dont on se servoit dans ces ouvrages. Auparavant les patriarches de cette nation ne bâtissant point , n'étant même point attachés à des possessions d'héritages , il n'y a pas d'apparence qu'ils eussent en partage , et pour leur usage propre , des mesures particulières , assujetties à des étalons arrêtés et fixés avec grande précision ; puisque les choses de cette espèce n'ont pris naissance qu'avec le besoin qu'on s'en est fait. Moïse , élevé dans les sciences des Egyptiens , a dû naturellement tirer de leur mathématique ce qui pouvoit y avoir du rapport dans les connoissances qu'il avoit acquises. Quoi qu'il en soit , une circonstance hors de toute équivoque dans l'emploi du *dérah* , est qu'on ne peut donner plus d'étendue à ce qui prend le nom de coudée. Greaves ayant pris sur le nilomètre du Caire la mesure du *dérah* , en a fait la comparaison au pied anglais ; et en supposant ce pied divisé en mille parties , le *dérah* prend mille huit cent vingt-quatre des mêmes parties. Par la comparaison du pied anglais au pied français , dans laquelle le pied anglais est d'un sixième de ligne plus fort qu'on ne l'avoit estimé par le passé , le *dérah* équivoit à vingt pouces et demi de bonne mesure du pied français. Partant les cinq cents coudées sur la mesure du *dérah* , font dix mille deux cent cinquante pouces qui

fournissent huit cent cinquante-quatre pieds , ou cent quarante-deux toises deux pieds. Ainsi , on a été bien fondé à dire que la mesure du temple est inférieure à l'espace du terrain de la mosquée , puisque cette mesure n'atteint pas même celle des dimensions de ce terrain qui prend moins d'étendue , ou sa largeur. Que seroit-ce si on refusoit à la coudée hébraïque , considérée étroitement comme coudée , autant de longueur que le dérah en contient ?

Cependant , quand on fait réflexion que le sommet du mont Moria n'a pris l'étendue de son aire que par la force de l'art , on a peine à se persuader qu'on ait ajouté à cet égard aux travaux du peuple juif ; travaux qui , à diverses reprises , ont coûté plusieurs siècles , comme Josèphe l'a remarqué. L'édifice octogone de la mosquée étant contenu dans l'espace d'environ quarante-cinq toises , selon l'échelle du plan , l'espace de cloître intérieur qui renferme cette mosquée n'ayant qu'environ cent toises en carré , on ne présume pas que les mahométans eussent quelque motif pour étendre l'enceinte extérieure au delà des bornes que les Juifs n'avoient prises qu'en surmontant la nature. Ces considérations donnent tout lieu de croire que le terrain que l'on voit dépendant de la mosquée appartenoit en entier au temple ; duquel terrain la superstition mahométane a bien pu ne vouloir rien perdre , sans vouloir s'étendre plus loin. Le P. Lami , dans la distribution des parties du temple , distinguant et séparant l'*Atrium Gentium* d'avec celui des Israélites , en quoi il diffère de Villalpando , a jugé que cet *Atrium* des Gentils étoit extérieur au lieu mesuré par Ezéchiél. Or , il semble que la discussion dans laquelle nous venons d'entrer , favorise cette opinion ; et que cette même opinion fournisse l'emploi convenable du terrain qui se trouve surabondant. Lightfoot , dans ce qu'il a écrit sur le temple , cite un endroit du Talmud ajouté au Middoth , qui dit que le mont Moria surpassoit la mesure des cinq cents coudées ; mais , que ce qui sortoit de cette mesure n'étoit pas réputé saint comme ce qui y étoit renfermé. Cette tradition juive prouveroit deux choses , l'une , que l'aire du mont Moria avoit été accrue au delà même de ce qui se renferme dans la mesure d'Ezéchiél , ainsi qu'en effet nous remarquons que l'espace actuel est plus grand ; l'autre , que l'excédant de cette mesure ne peut mieux s'entendre que du lieu destiné ou permis aux gentils , qu'un motif de vénération pour le Dieu d'Israël conduisoit à son

temple, mais qui n'étoient pas regardés comme de véritables adorateurs. Ces circonstances ont une singulière convenance à ce qui est dit au ch. xi de l'Apocalypse, où saint Jean ayant reçu ordre de mesurer le temple de Dieu, *datus est mihi calamus similis virgæ, et dictum est mihi, metire templum Dei, altare, et adorantes in eo; ajoute, atrium vero quod est foris templum..... ne metiaris illud, quoniam datum est gentibus.* Cet article, *ne metiaris*, nous donne à entendre que dans la mesure du temple, on a pu et dû même se renfermer dans un espace plus étroit, que l'aire entière du temple, et ce qui précède, savoir, *atrium quod est foris*, nous fait néanmoins connoître un supplément d'espace à cette mesure, et nous apprend en même temps sa destination, *quoniam datum est gentibus.* Cet endroit de l'Apocalypse peut avoir un fondement absolu, et de comparaison ( indépendamment de tout sens mystique ou figuré) sur la connoissance que saint Jean avoit conservée du temple même de Jérusalem. Joseph, qui attribue au temple une triple enceinte, désigne indubitablement par-là trois espaces différens. De manière qu'outre l'*atrium sacerdotum*, et l'*atrium Israelitarum*, desquels on ne peut disputer, il faut de nécessité admettre un troisième espace, tel en effet qu'il se manifeste ici.

Le P. Lami, que l'habileté en architecture a beaucoup servi dans sa description du temple, appliquant la mesure des cinq cents coudées à l'enceinte de l'*atrium* des Israélites, et pratiquant un *atrium* extérieur avec une sorte de combinaison dans les proportions des parties du temple, se trouve conduit par-là à attribuer environ deux mille six cent vingt coudées hébraïques au pourtour de son ichnographie du temple. Ce nombre de coudées sur le même pied que ci-dessus, revient à sept cent quarante-six toises. Or, rappelons-nous que la longueur du terrain de la mosquée de Jérusalem, déduite du plan de cette ville, a été donnée d'environ deux cent quinze toises, la largeur d'environ cent soixante-douze. Multipliez chacune de ces sommes par deux, vous aurez au total sept cent soixante-quatorze toises. Sur quoi on peut vouloir rabattre un cinquième, ou quinze à seize toises, pour mettre l'échelle du plan au niveau de ce qui a paru plus convenable dans la mesure totale de l'enceinte de Jérusalem. Et sur ce pied, il n'y aura que treize ou quatorze toises de plus ou de moins dans la supputation du circuit du terrain qui appartient au temple. Il est vrai

que le P. Lami a employé en quatre côtés égaux, la quantité de mesure qui a quelque inégalité de partage dans ce que fournit le local. Mais qui ne voit que la parfaite égalité dans le P. Lami, n'a d'autre fondement qu'une imitation ou répétition de ce qui étoit propre au corps du temple, isolé de l'*atrium* extérieur des Gentils? Et vu qu'aucune circonstance de fait ne sert de preuve à une semblable répétition, plus aisée vraisemblablement à imaginer que propre au terrain, elle ne peut être regardée comme positive.

Après avoir reconnu quelle étoit l'étendue du temple, on ne peut s'empêcher d'être extrêmement surpris que ce qu'on trouve dans Josèphe sur ce sujet, soit peu conforme au vrai. On ne comprend pas que cet historien, qui dans les autres circonstances cherche avec raison à donner une haute idée de cet édifice, ait pu se tenir fort au-dessous de ce qu'il convient d'attribuer à son étendue. Les côtés du carré du temple sont comparés à la longueur d'un stade, en quoi il paroît s'être mépris comme du rayon au diamètre; et dans un autre endroit, le circuit du terrain entier, y compris même la tour Antonia, qui tenoit à l'angle nord-ouest de l'enceinte du temple, est estimé six stades. Il auroit pu écrire δέξα au lieu d'έξ, en usant du stade qui lui paroît propre dans la mesure de l'enceinte de Jérusalem, et dont les dix fournissent sept cent soixante toises, ce qui prend le juste milieu des supputations qu'on vient de voir.

### III. DES MESURES HÉBRAÏQUES DE LONGUEUR.

JE terminerai cet écrit par quelque discussion des mesures hébraïques propres aux espaces. Cette discussion se lie d'autant mieux à ce qui précède, qu'elle fournit des preuves sur plusieurs points. Il ne paroît pas équivoque que la coudée, dite en hébreu (אמה), *Ameh*, en langue chaldaique *Ametha*, appelée par les Grecs Πήχυς, d'où est venu le mot de *Pic*, et autrement Ωλένη, d'où les Latins ont pris le mot d'*Ulna*, ne soit un élément de mesure, qu'il soit très-essentiel de vérifier. La mesure que cette coudée a prise ci-dessus par rapport à l'étendue du temple, paroît assez convenable pour qu'elle en tire déjà grand avantage. Voyons si elle se peut répéter d'ailleurs, ou déduire de quelque autre moyen.

Si l'on s'en rapporte au rabbin Godolias, sur l'opinion de Maïmonidès, la coudée hébraïque se compare à l'aune

de Bologne; et de cette comparaison, le docteur Cumberland, évêque de Peterborough, a conclu la coudée de vingt et un pouces anglais et sept cent trente cinq millièmes de pouce, comme je l'apprends d'Arbuthnot (Traité des poids, monnoies et mesures), ce qui revient à vingt pouces et environ cinq lignes du pied de Paris, et ne diffère par conséquent que d'une ligne en déduction, de l'évaluation propre au dérah ou à la coudée égyptienne.

Mais un moyen de déterminer la mesure de la coudée hébraïque, duquel je ne sache point qu'on ait fait usage, tout décisif qu'il puisse paroître, est celui-ci: Les Juifs conviennent de définir l'*Iter-sabbaticum*, ou l'étendue de chemin qu'ils se permettoient le jour du sabbat, en dérogeant au précepte du 16<sup>e</sup> chap. de l'Exode, § 29: *Nullus egrediatur de loco suo die septimo*; ils conviennent, dis-je, sur le pied de deux mille coudées. L'auteur de la Paraphrase chaldaïque s'en explique positivement, à l'occasion du § 6. du ch. 1<sup>er</sup> du livre de Ruth. OEcumenius confirme cette mesure par le témoignage d'Origène, lorsqu'il dit que le mille étant égal au chemin sabbatique, comprend *δισχιλίων πηχῶν*. Le Traité des mesures judaïques composé par saint Epiphane, qui étant né juif et dans la Palestine, devoit être bien instruit du fait dont il s'agit, nous apprend que l'espace du chemin sabbatique revient à la mesure de six stades. Pour donner à la coudée en question plus que moins d'étendue, on ne peut mieux faire que d'employer ici le stade ordinaire, dont huit remplissent l'espace d'un mille romain, et qui semble même avoir prévalu sur tout autre stade dans les bas-temps. La mesure de ce stade, définie à quatre-vingt-quatorze toises deux pieds huit pouces, étant multipliée par six, fournit cinq cent soixante-six toises quatre pieds. En décomposant ce calcul en pieds, on y trouve trois mille quatre cents pieds, qui renferment quarante mille huit cents pouces. Et en divisant cette somme de pouces en deux mille parties, chacune de ces parties se trouve de vingt pouces et deux cinquièmes de pouce. Or, le produit de ce calcul sembleroit en quelque sorte fait exprès, pour servir de vérification à la mesure déduite ci-dessus. Que s'en faut-il même, que l'évaluation qui vient d'être conclue, ne soit précisément la même que celle que nous avons employée précédemment pour la coudée hébraïque, en la croyant une même mesure avec le dérah ou la coudée égyptienne? La diversité d'une ligne et un cinquième ne

doit-elle pas être censée de petite considération dans une combinaison de cette espèce ? Outre que la diversité ne va pas à un deux-centième sur le contenu, il faudroit, pour que cette diversité pût être regardée à la rigueur comme un défaut de précision dans l'emploi du dérah pour la coudée hébraïque, qu'on fût bien assuré que les six stades faisoient étroitement et sans aucun déficit, le juste équivalent des deux mille coudées. Il ne conviendrait pas aussi de trouver à redire à la compensation que saint Epiphane donne de six stades pour deux mille coudées, sur ce qu'il peut avoir négligé d'y ajouter un trente-quatrième de stade, ou la valeur de seize à dix-sept pieds.

Les Juifs ont en une mesure d'espace, à laquelle outre le terme de *berath*, que quelques commentateurs croient lui être propre, ils ont adapté celui de (מיל), *mil*, au pluriel (מילין), *milin*. Quoiqu'on ne puisse douter que cette dénomination ne soit empruntée des Romains, cela n'empêche pas que chez les Juifs le mille n'ait sa dénomination distincte et particulière, laquelle est donnée sur le pied de deux mille coudées ; ce qui se rapporte précisément à ce que dit OEcumenius que l'on vient de citer. Plusieurs endroits de la Gémare, indiqués par Réland (*Palæstina*, vol. 1<sup>er</sup> page 400), nous apprennent que les Juifs compentent la mesure du mille par sept stades et demi. Le terme dont ils se servent pour exprimer le stade est (ריס), *ris*, au pluriel (ריסין), *risin*. Il peut s'interpréter par le latin, *curriculum*, qui est propre à la carrière du stade, *curriculum stadii*, dans Aulu-Gelle (*Noct. atticar. lib. 1. c. 1.*). La jonction de quatre milin compose chez les Juifs une espèce de lieue, nommée (פרסה), *parseh*. Dans la langue syriaque, *paras* signifie étendre, et *parseh*, étendue. Et il est d'autant plus naturel que ce terme paroisse emprunté de cette langue, qu'elle étoit devenue propre aux Juifs dans les temps qui ont suivi la captivité. On trouvera dans Réland (page 397) un endroit du Talmud, qui donne positivement la définition du mille judaïque à deux mille coudées, et la composition de la parseh de quatre milles. Les deux mille coudées assujetties à la mesure précise du dérah, font cinq cent soixante-neuf toises deux pieds huit pouces. En multipliant cette somme par quatre, la parseh se trouve deux mille deux cent soixantedix-sept toises quatre pieds huit pouces. Cette mesure ne diffère presque en rien de notre lieue française, composée

de deux lieues gauloises, et dont vingt-cinq font presque le juste équivalent d'un degré.

Le docte Réland, partant de la supposition que le mille judaïque n'est point différent du mille romain, et comparant le nombre de deux mille coudées dans l'un, à celui de cinq mille pieds dans l'autre, conclut la coudée à deux pieds et demi. Mais, quoiqu'on ne puisse disconvenir que l'étendue de la domination romaine n'ait rendu le mille romain presque universel, toutefois il est bien certain que la mesure de ce mille ne peut être confondue avec celle qui nous est donnée du mille judaïque. Et outre que l'évaluation de la coudée, qui résulteroit de l'équivoque, est naturellement difficile à admettre, excédant la vraisemblance en qualité de coudée, une simple comparaison de nombres, destituée des rapports essentiels, ne peut se soutenir contre une définition positive, et qui éprouve des vérifications. Il y a un endroit de la Gémare, qui définit le chemin d'une journée ordinaire à dix *parsaut* (פרסאות, pluriel de parseh). Si la parseh équivaloit quatre milles romains, il en résulteroit quarante milles. Mais les anciens ne vont point jusque-là dans cette estimation; ils s'en tiennent communément à vingt-cinq milles ou deux cents stades; et si Hérodote (liv. v) y emploie deux cent cinquante stades, il faut avoir égard à ce que l'usage des stades, à dix au mille, est propre à cet historien en beaucoup d'endroits. Les géographes orientaux conviennent aussi sur ce nombre de vingt-cinq milles pour l'espace d'une journée commune, ce que les Maronites qui ont traduit la géographie d'el-Edrisi dans l'état où nous l'avons, ou plutôt son extrait, ont noté dans la préface de leur traduction. Et quand les Orientaux ont paru varier sur le nombre des milles, en marquant quelquefois trente au lieu de vingt-cinq, c'est à raison de la différence des milles, qu'ils n'ont pas toujours employés à la rigueur sur le pied du mille arabe, dont les vingt-cinq peuvent équivaloir trente ou trente et un d'une espèce plus ordinaire. Par l'évaluation qui est propre à la parseh, les dix faisant la compensation de trente milles romains, il est évident qu'une mesure sensiblement supérieure sort des bornes de ce dont il s'agit. Le P. Lami a objecté à Villalpando, sur une pareille opinion, que la coudée hébraïque égaloit deux pieds et demi romains; que la hauteur de l'autel des parfums étant indiquée de deux coudées, il auroit fallu que la taille du prêtre qui faisoit le service et répandoit l'encens sur

cet autel , eût été gigantesque. Il est constant que les convenances que nous avons rencontrées sur le local , à l'égard du temple , n'auroient point eu lieu avec une mesure de la coudée plus forte d'environ un quart que celle qui est ici donnée. Le pied romain s'évaluant mille trois cent six dixièmes de ligne du pied de Paris , les deux pieds et demi renferment trois cent vingt-six lignes et demie , ou vingt-sept pouces deux lignes et demie. On remarquera même au surplus , que Villalpando attribuoit encore au pied romain quelque excédant sur cette définition.

Je n'ai observé ci-dessus , la convenance fortuite qui se rencontroit entre la parseh et notre lieue française , que pour communiquer à cette parseh l'idée de ce qui nous est propre et familier. Mais , la même convenance entre la parseh et une ancienne mesure orientale , ne doit pas être également regardée comme l'effet du hasard. Cette extrême convenance sera plutôt la vérification d'une seule et même mesure. J'ai fait voir dans le *Traité des mesures itinéraires* , que le stade qui revient à un dixième du mille romain , convenoit précisément à la mesure des marches de Xénophon , et qu'en conséquence de l'évaluation faite par Xénophon lui-même , du nombre des stades en parasanges , il paroissoit constant que trente stades répondoient à une parasange. Cette compensation n'a même rien que de conforme à la définition précise qu'Hérodote , Hézychius , Suidas , ont donnée de la parasange. En multipliant par trente la mesure de soixante-quinze toises trois pieds quatre pouces à laquelle le stade , de dix au mille , est défini , on aura par ce calcul deux mille deux cent soixante-six toises quatre pieds. Or , cette évaluation de la parasange n'est qu'à onze toises de la parseh ; de manière que deux pieds deux pouces de plus sur la définition du stade qui sert à composer la parasange , mettroit le calcul rigidement au pair. Si même on veut donner par préférence , dans la supputation qui résulte de la comparaison que saint Epiphane a faite du mille judaïque ou chemin sabbatique avec six stades ordinaires , savoir cinq cent soixante-six toises quatre pieds , et qu'on multiplie cette valeur par quatre , pour avoir la parseh , on rencontrera précisément les deux mille deux cent soixante-six toises quatre pieds qui sont le produit de nos trente stades. Qui ne conclura de là que la parseh n'est autre chose que la parasange persane , babylonienne , comme on voudra l'appeler ? La parseh ne renferme-t-elle pas en elle-

même la composition des trente stades, puisque le mille judaïque, la quatrième partie de la parseh, est comparé par les Juifs à sept stades et demi? Ajoutons que les noms de parseh et de parasange ont assez d'affinité pour concourir avec l'identité de mesure; et que comme les termes de *paras* et de *parseh* trouvent dans l'ancien langage oriental, en chaldaïque de même qu'en syriaque, une interprétation propre et littérale qui ne peut renfermer de sens plus convenable à l'égard de la chose même, c'est acquérir indubitablement la signification propre du mot de parasange. La parseh n'étant point mentionnée dans les livres saints, il y a tout lieu de croire que les Juifs ne l'auront adoptée que depuis leur captivité dans le pays de Babylone.

Mais remarquez quel enchaînement de convenances! La définition de la parasange a son existence, indépendamment de ce qui constitue la parseh, car cette parasange dépend d'un stade particulier, lequel se produit par des moyens tout-à-fait étrangers à ce qui paroît concerner ou intéresser la parasange même, comme on peut s'en éclaircir par le Traité que j'ai donné des mesures. La parseh, d'un autre côté, sort d'éléments absolument différens, et prend ici son principe de ce que la coudée égyptienne paroît une mesure de la plus haute antiquité, et dont il semble vraisemblable que le peuple hébreu ait adopté l'usage. Sur ces présomptions (car jusque-là il n'y a, ce semble, rien de plus) l'application de cette coudée à la parseh trouve une vérification plus précise qu'on ne pourroit oser l'espérer, dans ce qui se doit conclure de la mesure que saint Epiphane donne de la quatrième partie de la parseh. Toutes ces voies différentes, dont aucune n'a de vue sur l'autre, conduisent néanmoins aux mêmes conséquences, se réunissent dans des points communs. On ne pourroit se procurer plus d'accord par des moyens concertés. Qu'en doit-il résulter? Une garantie mutuelle, si l'on peut employer cette expression, de toutes les parties et circonstances qui entrent dans la combinaison.

La connoissance positive de la coudée hébraïque est un des principaux avantages d'une pareille discussion. Il est bien vrai que le P. Lami, ainsi que quelques autres savans, avoit déjà proposé la mesure du dérah pour cette coudée, mais sans en démontrer positivement la propriété, ou la vérifier par des applications de la nature de celles qui viennent d'être produites. Il semble même que la précision de

cette mesure ait en quelque manière échappé au P. Lami, puisque, nonobstant sa conjecture sur le dérah, il conclut la coudée hébraïque à vingt pouces (liv. 1. ch. 9. sect. 1.) : *Nos, dit-il, cubitum hebræum facimus viginti pollicum.*

La coudée hébraïque étoit composée de six palmes mineurs, et ce palme est appelé en hébreu (פַּחַח), *tophach*. La version des Septante a rendu ce mot par celui de Παλαίση qui est propre au palme dont il s'agit, et que les définitions données par Hezychius et par Julius-Pollux, fixent à quatre doigts. Par conséquent, la coudée contenoit vingt-quatre doigts; et c'est en effet le nombre de divisions que porte la coudée égyptienne ou dérah, sur la colonne de *Mikias* qui est le nilomètre près de Fostat ou du Vieux-Caire. Ab'ulseda est cité par Kircher, pour dire que la coudée légale des Juifs, la même que l'égyptienne, contient vingt-quatre doigts. Dans Diodore de Sicile (liv. 1.), lorsqu'il parle du nilomètre qui existoit à Memphis, et qu'il appelle Νειλοσκοπεῖον, on trouve mention non-seulement des coudées qui en faisoient la division, mais encore des doigts, Δακτύλους, qui étoient de subdivision par rapport à la coudée.

En conséquence de la mesure qui est propre à cette coudée, le *tophach* ou palme revient à trois pouces cinq lignes de notre pied; et j'observe que cette mesure particulière a l'avantage de paroître prise dans la nature; car, étant censée relative à la largeur qu'ont les quatre doigts d'une main fermée, comme Pollux s'en explique, l'étude des proportions entre les parties du corps peut faire voir que cette mesure conviendra à une stature d'environ cinq pieds huit pouces français; et cette hauteur de stature, qui fait le juste équivalent de six pieds grecs, passe plutôt la taille commune des hommes qu'elle ne s'y confond. Mais si le palme, qui fait la sixième partie de la coudée hébraïque, prend cette convenance avec une belle et haute stature, et qu'on ne sauroit passer sensiblement sans donner dans le gigantesque, il s'ensuivra que la mesure de cette coudée ne peut, en tant que coudée, participer à la même convenance. Le P. Lami, en fixant la coudée hébraïque à vingt pouces, en a conclu la hauteur des patriarches à quatre-vingts pouces, ou six pieds huit pouces, ce qui est conforme en proportion à ce principe de Vitruve : *Pes altitudinis corporis sextæ, cubitus quartæ*. Sur cette proportion, la mesure prise du dérah produiroit sept pieds moins

deux pouces. Si une telle hauteur de taille devient admissible, au moyen d'une distinction particulière entre la race des premiers hommes et l'état actuel de la nature, toujours est-il bien constant que la mesure de la coudée en question excède les bornes que les hommes ont reconnues depuis long-temps dans leur stature ordinaire. De manière que, relativement à la hauteur de la taille à laquelle la mesure du palme paroît s'assortir en particulier, ou cinq pieds et environ huit pouces, la coudée proportionnelle n'iroit qu'à environ dix-sept pouces. Or, les rabbins paroissent persuadés que l'on distinguoit la coudée commune de la coudée légale et sacrée dont l'étalon étoit déposé dans le sanctuaire; et cette coudée commune différoit de l'autre par la suppression d'un tophach. Ainsi se réduisant à cinq *tiphuchim* ( pluriel de tophach ) ou à vingt doigts, et perdant la valeur de trois pouces cinq lignes, sa longueur revenoit à dix-sept pouces et une ligne. Quoique le P. Lami ait combattu la tradition judaïque sur cette coudée commune, toutefois la grande analogie de proportion qui s'y rencontre, lui peut servir d'appui. Le témoignage des rabbins trouve même une confirmation positive, dans la comparaison que Josèphe a faite de la coudée d'usage chez les Juifs, avec la coudée attique; car, cette coudée, se déduisant de la proportion qui lui est naturelle avec le pied grec, lequel se compare à mille trois cent soixante parties ou dixièmes de ligne du pied de Paris, revient à deux mille quarante des mêmes parties, ou deux cent quatre lignes, qui font dix-sept pouces. Rappelons-nous au surplus ce qui a été ci-dessus rapporté d'Ézéchiel, en traitant de la mesure du temple, lorsqu'il prescrit aux Juifs de Babylone, d'employer dans la réédification du temple une coudée plus forte d'un travers de main que l'ordinaire. Ce travers de main n'étant autre chose que le palme mineur, ou tophach, n'est-ce pas là cette distinction formelle de plus ou de moins entre deux coudées, dont la plus foible mesure paroît même prévaloir par l'usage? Mais, en tombant d'accord que la coudée inférieure étoit admise durant le second temple, on pourroit par délicatesse, et pour ne porter aucune atteinte au précepte divin qui ne souffre qu'un seul poids, qu'une seule mesure, vouloir rejeter la coudée en question pour les temps qui ont précédé la captivité; en quoi toutefois on ne seroit point autorisé absolument par le silence de l'Écriture, puisque dans le Deutéronome (cap. iii,

Ÿ 11. ), la mesure du lit d'Og, roi de Basan, est donnée en coudées prises de la proportion naturelle de l'homme, *in cubito viri*; ou selon la Vulgate, *ad mensuram cubiti virilis manus*. Bien qu'un nombre infini de mesures qui enchérissent sur leurs principes naturels, par exemple, tout ce que nous appelons pied, sans entrer dans un plus grand détail, autorise suffisamment la dénomination de coudée dans une mesure aussi forte que celle qui paroît propre à la coudée égyptienne et hébraïque, toutefois la considération de ces principes devient souvent essentielle dans la discussion des mesures, et il ne faut point la perdre de vue. C'est à elle que j'ai dû la découverte du pied naturel, dont la mesure et l'emploi ont trouvé leur discussion dans le Traité des mesures itinéraires que j'ai donné.

Nous avons donc dans cet écrit une analyse des mesures hébraïques, qui, bien qu'indépendante de toute application particulière, se concilie néanmoins avec la mesure d'enceinte de Jérusalem et de l'étendue du temple, selon que cette mesure se déduit des diverses indications de l'antiquité conférées avec le local même. Il paroît une telle liaison entre ces différens objets ici réunis, qu'ils semblent dépendre dans les uns des autres, et se prêter sur ce qui les regarde, une mutuelle confirmation.

### DISCUSSION DE LA COUDÉE ARABIQUE.

J'AI pris engagement, au sujet d'un article qui intéresse la mesure du temple, d'entrer en discussion sur la coudée arabe, à la suite des mesures hébraïques.

Cette coudée, *déraah* (עראה), est de trois sortes, l'ancienne, la commune et la noire. La première, qui tire sa dénomination de ce qu'on prétend qu'elle existoit du temps des Perses, est composée de trente-deux doigts; la seconde de vingt-quatre, selon la définition plus ordinaire et naturelle; la troisième tient le milieu, et est estimée vingt-sept doigts. On distingue la première par l'addition de deux palmes aux six palmes, qui sont l'élément de la seconde, et qui lui ont été communs avec la coudée égyptienne et hébraïque. Ces définitions se tirent ainsi de l'extrait d'un arpenteur oriental, dont on est redevable à Golius, dans les notes dont il a illustré les élémens d'astronomie de l'Alfergane (voyez page 74).

De ces trois coudées, celle à la quelle il semble qu'on

doive avoir plus d'égard, surtout par rapport à l'usage et à une plus grande convenance avec ce qui est de l'espèce de coudée en général, est la commune. Et ce qui devient essentiel pour parvenir à en fixer la mesure, je dis que celle qui se déduit de l'analyse de la mesure de la terre, faite par ordre du calife Almamoun, dans les plaines de Sinjar en Mésopotamie, ne peut se rapporter mieux qu'à la coudée qualifiée de commune ou ordinaire. Selon la narration d'Abulfeda sur la mesure d'Almamoun, le degré terrestre sur le méridien fut évalué cinquante-six milles arabiques et deux tiers; et l'Alfergane (ch. 8.) dit que le mille en cette mesure étoit composé de quatre mille coudées. En prenant le degré à cinquante-sept mille toises de compte rond ( par la raison dont nous avons cru devoir le faire en parlant de la mesure du temple ), le mille arabe revient à mille six au plus près. Les mille toises font la coudée de dix-huit pouces; et si l'on veut avoir égard à l'excédant de six toises, il en résultera une ligne et à peu près trois dixièmes de ligne par delà.

Le docte Golius a cru qu'il étoit question de la coudée noire dans la mesure d'Almamoun, sur ce que l'Alfergane s'est servi du terme de coudée royale, pour désigner celle qu'il a pensé être propre à cette mesure. Il faut convenir d'ailleurs, que l'opinion veut que cette coudée doive son établissement à Almamoun, et qu'elle fut ainsi appelée, pour avoir été prise sur le travers de main ou palme naturel d'un esclave éthiopien au service de ce prince, et qui s'étoit trouvé fournir plus d'étendue qu'aucun autre. Mais, outre que l'arpenteur cité par Golius, applique l'usage de la coudée noire à la mesure des étoffes de prix dans Bagdad, la proportion établie entre les différentes coudées arabiques, est d'un grand inconvénient pour l'application de la coudée noire à la mesure de la terre sous Almamoun. Remarquez, 1° que la coudée noire, avec l'avantage de trois doigts sur la coudée commune, n'auroit point toutefois d'excédant trop marqué sur la portée ordinaire, si son évaluation n'alloit qu'à dix-huit pouces; 2° que la coudée commune qui seroit à deux pouces au-dessous, pourroit conséquemment paroître foible, puisque nous voyons que la coudée d'usage chez les Juifs, malgré son infériorité à l'égard de la coudée légale, s'évalue au moins dix-sept pouces; 3° que la coudée ancienne qui est appelée has-hémide, ne monteroit par proportion qu'à vingt et un

pouces et quelques lignes, quoiqu'il y ait des raisons pour la vouloir plus forte; car, selon le Marufide, la hauteur de la basilique de Sainte-Sophie, qui, du pavé au dôme, est de soixante-dix-huit coudées hashémides, s'évalue par Evagrius à cent quatre-vingts pieds grecs; et par une suite de la proportion qui est entre le pied grec et le nôtre, la coudée dont il s'agit montera à vingt-six pouces et près de deux lignes. Ce n'est pas même assez, si l'on s'en rapporte au module de la coudée hashémienne du Marufide, qu'Edvard-Bernard dit être marqué sur un manuscrit de la bibliothèque d'Oxford, et qu'il évalue vingt-huit pouces neuf lignes du pied anglais, ce qui égale à peu de chose près vingt-sept pouces du pied de Paris. Les mesures données par le Marufide de la longueur et largeur de Sainte-Sophie, savoir, cent une coudées d'une part, et quatre-vingt-treize et demie de l'autre, feront la coudée plus forte si on les compare aux dimensions de Grelot, quarante-deux toises et trente-huit. La comparaison n'étant point en parfaite analogie, il résultera de la longueur, près de trente pouces dans la coudée, et de la largeur, vingt-neuf pouces trois lignes de bonne mesure.

Je sens bien que l'on pourroit se croire en droit de prétendre que l'évaluation quelconque de la coudée ancienne ou hashémide ait une influence de proportion sur les autres coudées; et qu'elle fasse monter la commune à vingt pouces trois lignes, en se conformant à l'étalon même de la coudée hashémide, puisque la comparaison apparente entre ces coudées est comme de quatre à trois. Mais un tel raisonnement ne suffisant pas pour supprimer et rendre nulle l'analyse de coudée, résultante de la mesure positive du degré terrestre sous Almamoun, quand même cette mesure ne seroit pas jugée de la plus grande précision; il sera toujours naturel de présumer qu'il n'y a point de proportion entre les différentes coudées arabiques, qui soit plus propre à cadrer avec cette analyse de coudée, que la coudée commune. Et la coudée noire y sera d'autant moins convenable, qu'en conséquence de la mesure hashémide, elle devoit monter à vingt-deux pouces et neuf lignes.

Thévenot, dont l'exactitude et l'habileté au-dessus du commun des voyageurs sont assez connues, ayant remarqué dans une géographie écrite en persan, que le doigt, la quatrième partie du palme, la vingt-quatrième de la coudée, étoit défini à six grains d'orge mis à côté l'un de l'autre,

( définition qui est en effet universelle chez tous les auteurs orientaux ), dit avoir trouvé que la mesure des six grains d'orge multipliée huit fois, revenoit à six pouces de notre pied; d'où il conclut que la coudée composée de cent quarante quatre grains doit valoir un pied et demi ( voyez livre II du second Voyage, ch. 7 ). Or, n'est-ce pas là ce qui résulte, non-seulement de la mesure du degré terrestre par ordre d'Almamoun, mais encore de l'application spéciale que nous faisons de la coudée commune à cette mesure? Je remarque que la coudée noire, par proportion avec la mesure analysée de la commune, sera de vingt pouces et quatre à cinq lignes par delà, ce qui, pour le dire en passant, prend beaucoup de convenance avec la coudée égyptienne et hébraïque. Or, cette coudée noire n'ayant excédé la commune, que parce que le travers de main de l'Ethiopien, ou le palme qu'on prenoit pour étalon, surpassoit la mesure plus ordinaire, et non parce qu'il fut question de déroger à la définition de la coudée sur le pied de six palmes; n'est-ce pas en effet charger très-sensiblement la proportion naturelle, que d'aller à vingt pouces et près de demi, tandis que les six palmes grecs, quoique proportionnés à une stature d'homme de cinq pieds huit pouces, comme il a été remarqué précédemment, ne s'évaluent que dix sept pouces? Si ces convenances et probabilités ne s'étendent point à la comparaison qui est faite de la coudée ancienne ou hashémide avec les autres coudées, disons que cette comparaison n'est vraisemblablement que numéraire à l'égard des palmes et des doigts, sans être proportionnelle quant à la longueur effective. Ne voit-on pas une pareille diversité entre des mesures de pied, bien qu'ils soient également de douze pouces? Et pour trouver un exemple dans notre sujet même, quoique la coudée noire excédât la commune de la valeur de trois doigts des vingt-quatre de cette commune, avoit-on pris plus de six palmes pour la composer?

Cette discussion de la coudée arabe, qui ne regarde qu'un point particulier dans ce qui a fait l'objet de notre Dissertation, m'a néanmoins occupé d'autant plus volontiers, que je n'ai point connu que ce qui en résulte eût été développé jusqu'à présent.

~~~~~

# DISSERTATION

## SUR LE PAYS D'OPHIR.\*

---

I.  
Peu de pays  
sont plus in-  
connus que  
celuid'Ophir.  
Opinions di-  
verses sur sa  
situation.  
Nouveau sys-  
tème sur ce  
point.

IL n'y a guère de pays au monde plus inconnus que celui d'Ophir, et qui aient plus embarrassé les savans. Ce n'est pas que l'Écriture n'en parle souvent, et ne donne assez de marques pour le distinguer; mais l'idée qu'on s'est formée qu'Ophir devoit être une île ou un pays maritime extrêmement abondant en or, en argent et en ivoire; où il y avoit quantité de paons, de singes, de perroquets; où l'on trouvoit toute sorte de pierreries, de bois précieux et de senteur, et où l'on alloit par la mer Rouge, et dans le voyage duquel on employoit trois ans; cette idée, dis-je, a fait perdre de vue Ophir; et lorsqu'on a voulu réunir toutes ces conditions, et les appliquer à quelques-unes des régions maritimes célèbres aujourd'hui par leur commerce, et par l'abondance de toutes ces choses, on a vu naître un nombre presque infini d'opinions diverses qui ont jeté une étrange confusion sur cette matière.

La plupart des anciens ont été chercher Ophir dans les Indes. Josèphe (1) a donné un grand poids à ce sentiment qui a été fort suivi. Il dit qu'Ophir dans les Indes se nommoit le pays de l'Or; on croit (2) qu'il veut parler de la Chersonèse d'or, dont Ptolémée fait mention, et qui est connue aujourd'hui sous le nom de Malaca, presque à l'opposite de l'île de Sumatra. Luc de Holstein (3), après bien des recherches, estime qu'il faut se fixer à l'Inde en général, ou à la ville du Supar dans le royaume de même nom, ou dans l'île des Célèbes. D'autres placent Ophir dans les royaumes de Malabar et de Zeilan. Hippurium est un port de Zeilan, qui a quelque rapport au nom d'Ophir. La fameuse île de Tapobrane dont les anciens ont tant parlé, a été prise pour le pays d'Ophir, et l'on y a trouvé presque

\* Le fond de cette Dissertation est de dom Calmet.

(1) *Joseph. antiq. lib. viii. c. 2.* — (2) *Ribera, Torniel, Adrichom. Marius niger, Gaspar. Vaser.* — (3) *Holsten. in notis ad Ortelium.*

tout ce qui peut lui convenir; mais tant qu'on n'aura pas fixé la situation de cette île, on ne saura rien de certain sur le pays que nous cherchons. Quelques-uns ont mis Ophir à *Ormus*, à l'entrée du golfe Persique; Eupolème l'a placé dans l'île d'*Urphé*, dans la mer Rouge (1); Maffée assure que c'est le Pégu; et l'on dit que les Péguans prétendent venir des Juifs exilés que Salomon envoyoit travailler aux mines de ce pays. Lipénus qui a fait un traité exprès sur Ophir, le place au delà du Gange à Malaca, Java, Sumatra, Siam, Bengala, Pégu, etc.

Il y en a qui sont allés chercher Ophir dans l'Amérique (2), et qui l'ont placé dans l'île Espagnole. Christophe Colomb, qui découvrit le premier cette île, avoit coutume de dire qu'il avoit trouvé l'Ophir de Salomon; il y vit de profondes cavernes qui s'étendoient sous terre à la longueur de plus de seize milles, et prétendoit que c'étoit de là que Salomon avoit tiré son or. Mais Postel et quelques autres assurant que le pays d'Ophir est le Pérou, nous décrivent les routes de la flotte de Salomon comme s'ils l'avoient accompagnée. Rien n'est plus beau que leur système, mais rien n'est plus mal fondé, ni plus aisé à renverser.

Plusieurs autres ont cru que Indes et l'Amérique étant trop éloignées, et l'Arabie trop près d'Asiongaber, d'où partoît la flotte de Salomon, il falloit aller chercher Ophir dans l'Afrique. Quelques-uns (3) l'ont mis dans le royaume de Mélinde ou Sofala, sur la côte orientale de l'Ethiopie en Afrique. On dit que les habitans de cette île tiennent par tradition, et ont même des livres qui portent que Salomon y envoyoit tous les trois ans sa flotte pour en tirer de l'or qui y est très-commun. Jean dos Santos raconte que dans le Monomotapa, il y a une montagne nommée Fura, qui renferme d'excellentes mines d'or; on voit sur cette montagne les ruines d'un vieux château, et on tient par tradition que ce château a été la demeure de la reine de Saba, et que ce pays est celui d'Ophir. *Cornelius a Lapide* a placé le pays d'Ophir à *Angola*, sur la côte occidentale de l'Afrique. Il y en a même, qui sans y regarder de plus près, ont été le mettre à Carthage qui n'a été fondée que plus de 200 ans depuis Salomon. Le paraphraste Jonathan met Ophir en Afrique; mais sans donner aucune

(1) *Eupolem. apud Euseb. Præp. t. ix. c. 50.* — (2) *Arias Montan. Generard. Vatab.* — (3) *Ortel. Thomas Lopes.*

explication ; d'autres ont voulu le placer en Espagne , aussi-bien que Tharsis.

Grotius (1) croit que les vaisseaux de Salomon n'alloient peut-être pas jusqu'aux Indes, mais jusqu'au port de la ville qu'Arrian nomme *Aphar*, Plin *Saphar*, Ptolémée *Sapphera*, Etienne *Saphirina*, située sur les côtes d'Arabie, qui sont baignées par l'Océan ; et que les Indiens apportent là leurs marchandises que les Hébreux et les autres peuples venoient y acheter.

M. Huet dans sa dissertation sur les navigations de Salomon fait tenir à la flotte de ce prince une route nouvelle. Il croit que du temps de Salomon il y avoit un canal qui joignoit la mer Rouge à la Méditerranée, par lequel on faisoit passer les vaisseaux de l'une dans l'autre mer. Au moyen de cette hypothèse il explique le texte des Paralipomènes (2), où il est dit qu'Hiram, roi de Tyr, envoya ses vaisseaux et ses serviteurs à Elath sur la mer Rouge, pour le service de Salomon ; car par quelle autre route auroit-il pu faire passer ses vaisseaux, si ce n'est par le canal dont on a parlé ?

Il ne lui est pas difficile de prouver qu'il y avoit autrefois un canal qui joignoit les deux mers, puisque plusieurs anciens le marquent d'une manière très-positive ; mais la difficulté consiste à bien prouver que ce canal ait subsisté du temps de Salomon. Il cite le témoignage de quelques auteurs arabes qui assurent que dès le temps d'Abraham, il y avoit une communication du Nil à la mer Rouge ; mais peut-être ne voudra-t-on pas en croire ces auteurs arabes qui sont si récents quand il s'agit d'un fait si éloigné de leur temps ; surtout étant contredits par d'autres auteurs qui mettent bien plus tard le commencement de ce canal, et qui disent qu'il ne fut achevé que sous Darius, fils d'Hystaspe, ou même sous les Ptolémées. Strabon (3) rapporte que ce fut *Sésostris* qui fit ouvrir ce canal ; mais Aristote (4) et Plin (5) assurent qu'ayant remarqué que la mer Rouge étoit plus élevée que l'Égypte, il renonça à cette entreprise, de crainte que les eaux de cette mer ne submergeassent le pays, et ne corrompissent l'eau du Nil dont on boit en Égypte. Hérodote (6) et Diodore (7) soutiennent que ce fut Néco, fils de Psammétichus, roi d'Égypte, qui commença cet

(1) Grotius, in 5. Reg. ix. 28. — (2) 2. Paralip. viii. 17. 18. — (3) Strab. l. xvii. — (4) Aristot. Meteorolog. l. 1. c. ult. — (5) Plin. l. vi. c. 29. — (6) Herodot. l. ii. c. 158. — (7) Diodor. l. 1.

ouvrage ; et Hérodote dit qu'il fut achevé sous Darius, fils d'Hystaspe.

Pour *Ophir*, le prélat que nous avons cité, croit que c'étoit la côte orientale de l'Afrique, que les Arabes appellent *Zanguebar* ; et que le nom d'*Ophir* se donnoit plus particulièrement au petit pays de Sophala qui est sur la même côte. Les vaisseaux de Salomon au sortir de la mer Rouge, doubloient le cap de Guadarfuy, et rangeoient la côte d'Afrique. On trouve dans ces pays les choses que la flotte de Salomon rapportoit de ses voyages, et bien des caractères qui conviennent au pays d'Ophir.

Gorope Bécan et Bivarius ont prétendu que la flotte de Salomon partoît, non pas de la mer Rouge, mais de la mer Méditerranée, pour aller à Ophir. La flotte dont il se servoit étoit tyrienne, ainsi que l'Écriture le marque clairement au III<sup>e</sup> livre des Rois, chap. x. § 11. Tharsis étoit sur la Méditerranée ; Asiongaber elle-même y étoit aussi ; mais ce dernier point paroît le plus difficile à soutenir ; voici sur quoi il est fondé. Asiongaber étoit dans l'Idumée, selon l'Écriture (1) ; or l'Idumée, disent-ils, ne touchoit pas à la mer Rouge, mais à la Méditerranée, comme on le voit par Ptolémée. On trouve, ajoutent-ils, sur la mer Méditerranée *Gastion Gaber*, ou *Gabria* dans Strabon, et *Beto-Gabria* dans Ptolémée, qui paroissent être la même qu'Asiongaber. Le nom de  $\eta\iota\sigma\text{-}\sigma\text{-}\sigma$  n'est pas tellement propre à la mer Rouge, qu'il ne convienne aussi aux autres mers ; le mot *Suph* signifie limite ; *la mer de Suph*, c'est-à-dire la mer des limites ; ce nom convient à la mer Méditerranée, comme à la mer Rouge. La navigation à Tharsis et à Ophir est la même selon l'Écriture. (3. livre des Rois, chap. xxii. § 49. comparé à 2. Par. xx. 36.) Or Tharsis étoit dans la Méditerranée ; Ophir y étoit donc aussi. Hornius (2) ne désapprouve pas cette opinion ; mais il seroit aisé de le refuter, surtout pour ce qui regarde la situation d'Asiongaber, et le nom de la *mer de Suph* ; car il est certain que l'Écriture met Asiongaber, sur la mer Rouge, et qu'elle n'entend jamais aucune autre mer que la mer Rouge sous le nom de *mer de Suph*. L'Idumée pouvoit, du temps du géographe égyptien, s'étendre jusque sur la mer Méditerranée ; mais l'Écriture ne lui donne jamais cette étendue.

On sera sans doute surpris que nous placions le pays

(1) 3. Reg. ix. 26. — (2) Lib. ii. c. 8. de origin. Genb. Americ.

d'Ophir loin de la Méditerranée et de l'Océan, et que nous allions le chercher entre le mont Masius et les montagnes Saphires ou le pays des Tapyres, vers la Médie, l'Arménie et l'Assyrie; mais comme notre sentiment est fondé sur l'autorité de Moïse, nous espérons que si l'on se donne la peine d'examiner sans préjugé les preuves de notre système, on le trouvera peut-être aussi vraisemblable qu'aucun de ceux qu'on a proposés jusqu'ici.

## II.

Preuves du système que l'on vient de proposer. Première preuve, tirée du partage de la postérité de Jectan, père d'Ophir.

Il est incontestable que le pays d'Ophir n'est autre que celui qui a été peuplé par Ophir, fils de Jectan, ou par ses descendans. On sait que l'Écriture ne désigne les pays que par le nom de ceux qui les ont habités. Or Ophir étant placé par Moïse (1) avec ses frères *depuis Messa jusqu'à Séphar montagne d'orient*, c'est donc là qu'il faut l'aller chercher, et voir en même temps si c'est un pays où la flotte de Salomon ait pu aller prendre les marchandises mentionnées dans son histoire, s'il faut trois ans pour faire ce voyage, et si l'on peut s'y rendre d'Asiongaber par le golfe d'Arabie.

Si les preuves que nous avons apportées sur le § 29. du chap. x. de la Genèse (2), pour faire voir que la postérité de Jectan habita dans une partie de la Mésopotamie, de l'Arménie, et des pays au delà du Tigre, sont de quelque force; si les monts *Messa* et *Séphar* sont les mêmes que le mont Masius et les monts Saspies ou des Tapyres; il suit que le pays d'Ophir n'étoit pas loin des sources de l'Euphrate et du Tigre, et qu'on doit le chercher aux environs des pays que nous avons marqués. Au reste nous ne sommes pas les premiers qui ayons placé Ophir loin de la mer. Eusèbe et saint Jérôme (3) le mettent dans les Indes entre le fleuve Cophènes et le pays de Sères ou d'Ières; Eustathe d'Antioche (4) le place dans l'Arménie; et voici les preuves dont on peut soutenir cette opinion. L'empereur Justinien partagea l'Arménie en quatre parties, dont l'une se nommoit *Zophara*, et je serois porté à croire que c'étoit la même que le canton nommé *Sophène*, par Strabon, *Sophane*, par Trogus, et *Sophanène*, par Procope. Le changement de la lettre R en N est assez commun dans les noms étrangers; et souvent l'R se perd à la fin des mots; au lieu de Gadir, on a dit Gadiş; au lieu d'Amilcar, Amilcas; au lieu

(1) Genes. x. 29, 30. — (2) Voyez la *Dissertation sur le partage des descendans de Noé*, tom. 1<sup>er</sup>. — (3) *Euseb. et Hieronym. de locis hebr.* — (4) *Eustat. in hexaëmer.*

de Bocchor, Bocchus; de *πλήρης* on a fait *plenus*: de *δῶρον* on a formé *donum*; ainsi de *Sophar*, ou *Sopher*, ou *Sophir* ( car c'est toujours le même mot ), on a pu faire *Sophène*. On sait que les Septante et les Grecs, au lieu d'*Ophir*, ont lu *Sophir* (1); et la lettre S au commencement d'un mot tient assez souvent la place d'une simple aspiration.

Strabon (2) marque sur le Phase les Sarapènes dont la capitale est à l'endroit de ce fleuve, où il commence de n'être plus navigable. Le même Strabon (3) parle en plusieurs endroits d'une très-grande partie de l'Arménie, nommée anciennement *Syspiretis*, qui s'étendoit jusqu'à la Chalachène et l'Adiabène, au delà des montagnes d'Arménie; il parle des mines d'or de ce pays-là, et de ses richesses, dit qu'Alexandre-le-Grand envoya Memnon avec des troupes à ces mines, et que le pays n'est pas moins propre à nourrir des chevaux, que les campagnes Nisées dans la Médie. Nous remarquons encore des vestiges du nom d'Ophir plus avant dans l'isthme vers le nord; nous y trouvons le fleuve Opharus, et les peuples Opharites (4) dans la Sarmatie Asiatique, qui confinoit avec la Colchide et l'Ibérie. On connoît sur le fleuve Cyrus les *Obaréniens*, dont parle Quadratus (5), qui sont peut-être les mêmes que les *Ibères* de Strabon (6), et dont il loue si fort les richesses: *Apud eos torrentes dicuntur aurum de ferre, quod barbari perforatis tabulis et villosis pellibus accipiunt: unde aurati velleris fabula conficta est, et fortasse Iberes eodem nomine vocantur quo Occidentales, ab auro quod apud utrosque reperitur.* Peut-être aussi que les *Obareni* de Quadratus sont les mêmes que les *Suarni* de Pline (7), situés entre les portes Caspiennes, les monts Gordiens et le Pont-Euxin. Ce sont des peuples indomptés, qui n'ont point d'autre occupation, et d'autre trafic, que de tirer l'or de leurs mines: *Suarni indomitæ gentes auri tantum metalla fodiunt.* Les termes d'*Obareni*, de *Suarni*, d'*Ibères*, ont assez de rapport avec *Ophir*, surtout si l'on prononce le *b*, à la manière des Grecs, comme un *γ* consonne, qui approche assez du *β*; ainsi l'on pourra dire *Ophareni*, *Spharni*, *Ipheri*, qui sont les mêmes qu'*Ophir*, selon la diverse manière dont on peut prononcer les lettres qui

(1) Σωφ. ii. — (2) Strab. l. xi. p. 350. — (3) Lib. xi. p. 368. — (4) Plin. l. vi. c. 7. — (5) Quadratus. l. ii. Parthio. apud Steph. — (6) Strab. lib. xi. pag. 350. — (7) Plin. l. vi. c. 11.

composent ce nom. C'est ainsi que l'on a dit *aurum obrisum*, pour *aurum Ophirisum*, de l'excellent or d'Ophir.

Seconde  
preuve, tirée  
de ce que  
dans l'Écri-  
ture l'or d'O-  
phir est le  
même que  
celui de Pher-  
vaïm.

Mais ce qui nous persuade encore que le pays d'Ophir n'étoit pas loin du Phasis, ni du pays des Sépharvaïms, que nous croyons être les Sarapares, les peuples de la Sapavortène ou des monts Saspire c'est que dans l'Écriture, *l'or d'Ophir* est le même que *l'or de Phervaïm*. Au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, chap. xxix. 4. il est dit que David avoit préparé pour le temple du Seigneur une très-grande quantité d'or *d'Ophir*: dans le III<sup>e</sup> livre des Rois, chap. ix. § 28., parallèle au II<sup>e</sup> des Paralipomènes, chapitre VIII. § 18. on rapporte que Salomon avoit aussi fait venir une grande quantité d'or *d'Ophir*; et quand on parle de l'or que Salomon employa dans la construction du temple, il est dit (1) que ce prince employa de l'or, du bon or, de l'or de *Phervaïm*; l'or de *Phervaïm* est donc le même que celui d'Ophir. Or *Phervaïm* et *Sépharvaïm* sont les mêmes, la lettre S n'étant que pour marquer l'aspiration, comme dans *Sophir*, mis au lieu d'*Ophir*; il faut donc placer Ophir dans le même pays que les Sépharvaïms qui habitoient entre la Colchide et la Médie, comme nous l'avons dit sur la Genèse, chap. II. § 11. L'Écriture parle ailleurs de l'or d'*Ophaz* (2), d'*Uphaz* (3) et de *Phaz* (4), qui est, à mon avis, le même que *l'or du Phasis*, appelé *le Phison* par Moïse (5); les richesses de la Colchide et l'or du Phasis sont célèbres dans toute l'antiquité.

L'auteur du livre de Job (6), qui parle quelquefois de l'or d'Ophir, dit que cet or se trouve dans des torrens, et les anciens nous apprennent qu'on le trouve également dans les pays où nous mettons Ophir. Le même auteur dans le chapitre xxviii. 6. 16. 17. 19. comparant la sagesse à tout ce qu'il y a de plus précieux dans le monde, raconte qu'il y a des lieux dont les pierres sont des saphirs, et les sables des poudres d'or; mais que la sagesse est d'un prix bien plus relevé; l'or d'Ophir ne lui est point comparable, ni la précieuse pierre de schohem, ni le saphir; on ne l'achète

(1) 2. Par. III. 7. *Aurum erat probatissimum.* (Hebr. *Aurum erat aurum Phervaim*, אֲרָמִים.) — (2) Jerem. x. 9. *Aurum de Ophaz*, אֲרָפָז.) — (3) Dan. x. 5. *Auro obrizo.* (Hebr. *Auro Uphaz*. — (4) Cantio. v. 11. *Aurum optimum.* (Hebr. *Aurum Phaz*, אֲרָז.) — (5) (Voyez la *Dissert. sur le paradis terrestre*, tom. 1<sup>er</sup>.) — (6) Job. xxii. 24. *Dabit pro terra silicem, et pro silice, torrentes aureos.* (Hebr. *Et ponet super pulverem aurum lectissimum: et in petra torrentium*, (aurum) *Ophir*, אֲרָפִיר.)

point au prix de l'or ni du cristal, et on ne l'échange point contre des vases d'or de Phaz. Le Pittath (ou Topase) du pays de Cusch n'est rien en comparaison de la sagesse, etc. (1). Il est très-croyable que cet auteur, par ce pays dont les sables sont d'or, et les pierres des saphirs, entend les mêmes pays qu'il nomme dans les versets suivans, les pays d'Ophir, de Phaz et de Cusch, fameux par leur or et par leurs pierres précieuses; or nous n'en connoissons point à qui tout cela convienne mieux qu'à Ophir, pris selon notre hypothèse, à la Colchide et aux pays voisins. L'or y étoit anciennement très-commun; on y trouvoit aussi le *schohem*, pierre que nous avons tâché de faire voir être l'émeraude (2). Le saphir est une pierre commune dans la Médie et dans la petite Arménie; et les meilleures, selon Pline (3), sont celles de Médie. Le nom de *saphir* a un rapport visible avec *Saphar*, montagne dont parle Moïse, et qu'il désigne comme terminant du côté de l'orient le partage des fils de Jectan, du nombre desquels étoit Ophir.

Nous ne hasarderons pas de marquer précisément l'endroit où étoit Ophir, et le canton particulier qu'il habitoit; il doit suffire, dans une si haute antiquité, de montrer à peu près le lieu où il pouvoit faire sa demeure.

Mais, dira-t-on, comment aller avec une flotte dans l'Arménie et dans l'isthme qui sépare la mer Caspienne d'avec le Pont-Euxin? Et si l'on vouloit y aller de la Judée par mer, ne seroit-il pas plus aisé et plus court de s'y rendre par le Pont-Euxin? N'étoit-il pas plus facile à Salomon et à Hiram d'équiper leur flotte dans quelques-uns de leurs ports de la Méditerranée, pour se transporter ensuite par le Pont-Euxin dans la Colchide, et de là par le Phasis dans l'isthme dont nous venons de parler, que de l'y conduire par la mer Rouge, par l'Océan et par le golfe Persique? De plus, suffit-il que l'on ait trouvé de l'or et des métaux précieux dans ce pays? Ne faudroit-il pas que l'on y eût trouvé aussi des singes, des paons, des bois odoriférans, des pierres précieuses, des dents d'éléphans, comme l'on en trouvoit dans le pays où alloit la flotte de Salomon (4)? On répond

III.  
Réponses  
aux objec-  
tions.

(1) Job. xxviii. 16. et seqq. Hebr. *Non confretur auro Ophir, nec pretioso Schohem, vel sapphiro. Non atæquabitur ei aurum, vel vitrum: nec commutabuntur pro eo vasa Phaz. ... Non adæquabitur ei Pittath Cusch, etc.* — (2) (Voyez la *Dissertation sur le paradis terrestre*, tom. 1<sup>er</sup>.) — (3) Plin. l. 3<sup>re</sup>. c. 9. — (4) 3 Reg. x. 11. 22. *Classis Hiram qua portabat aurum de Ophir, attulit eam Ophir ligna thyina multa nimis,*

à ces difficultés , 1° qu'alors la navigation de l'Océan Indique et du Pont-Euxin , n'étoit point encore bien fréquentée , ces mers étant presque inconnues ; 2° que la flotte de Salomon n'alloit pas jusqu'au pays d'Ophir , mais seulement jusqu'au lieu où ces peuples s'assembloient pour leur commerce ; 3° que ce n'étoit pas seulement à Ophir que cette flotte chargeoit toutes ces choses dont il est parlé dans l'Écriture , mais sur les côtes d'Afrique et d'Éthiopie qui se trouvoient sur leur chemin ; 4° enfin les anciennes routes que nous décrivent Pline et Strabon , pour le commerce d'Orient , ont beaucoup de rapport à celle que nous faisons tenir à la flotte de Salomon. C'est ce qu'il faut montrer plus exactement.

1° La navigation de l'Océan Indique et du Pont-Euxin étoit peu fréquentée du temps de Salomon.

Quoique la navigation soit très-ancienne parmi les Phéniciens , il ne paroît pas qu'avant le temps de Salomon , ces peuples aient beaucoup commercé au delà de la Méditerranée ; ils avoient sur les vastes côtes de cette mer de quoi contenter leur avidité pour le gain. L'Océan et le Pont-Euxin ne leur offroient rien qui valût mieux que ce qu'ils trouvoient autour d'eux. Bochart qui a cherché des Phéniciens partout , met sur les côtes méridionales du Pont-Euxin les descendans de Gomer et d'Aschénez ; seulement il marque , d'après Eusèbe , un voyage de Phénix dans la Bithynie ; mais ce voyage n'eut pas d'autre suite. Pour les côtes septentrionales de cette mer , les Phéniciens n'y paroissent point. Strabon (1) dit que ce ne fut que quelque temps après la guerre de Troie , qu'ils avancèrent au delà des colonnes d'Hercule , et qu'ils bâtirent quelques villes sur les côtes de la Libye. Quant au Pont-Euxin , on le considéroit à peu près comme l'Océan , selon la remarque de Strabon (2) ; on craignoit de s'y engager , comme on craignoit de passer les colonnes d'Hercule. Il ajoute que , comme on croit toujours les choses qu'on admire , plus grandes qu'elles ne le sont en effet , on donna à cette mer le nom de *Pontus* , la mer par excellence ; et c'est peut-être de là , ajoute-t-il , que ce nom est passé à l'Océan. Strabon dit au même endroit , et encore au livre III° que ce fut seulement au temps d'Homère , que l'on

*et gemmas pretiosas.... Classis regis per mare oum classe Hiram semel per tres annos ibat in Tharsis , deferens inde aurum , et argentum , et dentes elephantorum , et simias , et pavos.* (D. Calmet croit que l'on appelle voyages de Tharsis , les voyages de long cours , et que la flotte dont il est parlé ici , étoit celle qui alloit à Ophir. Voyez ce qui est dit des voyages de Tharsis dans la *Dissertation sur le partage des descendans de Noé* , tom. 1<sup>er</sup>.) — (1) *Strab. lib. 1.* — (2) *Strab. lib. 1. pag. 16.*

commença d'avoir quelque commerce avec les Cymmériens septentrionaux qui habitoient dans la Chersonèse Taurique : Homère étoit à peu près contemporain de Salomon. Il n'ignoroit pas le voyage de Jason et des autres héros qui allèrent pour prendre la toison d'or quelque temps avant la guerre de Troie ; mais l'exemple des Argonautes ne fut point suivi, et ceux qui prirent connoissance des Cymmériens, ne purent engager les autres à entreprendre une aussi longue et aussi pénible navigation sans aucune utilité ; les peuples qui habitoient les côtes septentrionales du Pont-Euxin, n'étant nullement propres à entretenir le commerce avec des gens qui ne cherchoient que des richesses. Les Scythes faisoient profession de les mépriser, et les peuples de l'Asie mineure trouvoient mieux leur compte à conduire leur marchandise par terre, ou par le moyen de leurs fleuves dans l'Ionie, dans la Cilicie, ou dans la Syrie, où le commerce étoit plus grand. Eratosthènes dans Strabon (1) remarque que les anciens Grecs nommèrent le Pont-Euxin *Axenos*, parce qu'on n'y pouvoit trafiquer ; mais que depuis on lui donna le nom de Pont-Euxin, *Euxenos*, par une raison contraire. Que cette étymologie soit vraie ou fausse, ce n'est pas de quoi il est ici question ; il nous suffit de montrer que cette mer a été long-temps peu connue et peu fréquentée. Ce fut Mithridate Eupator et ses officiers (2) qui donnèrent la connoissance du Pont-Euxin jusqu'aux Palus Méotides.

Du temps d'Alexandre-le-Grand, ces pays étoient encore inconnus ; il découvrit les peuples qui sont au nord de la Grèce jusqu'au Danube (3). Sous le règne de Trajan, on ne savoit pas encore si les Palus Méotides étoient joints à l'Océan, comme on le voit par Pline (4). La Colchide (5) et le mont Caucase (6) étoient regardés comme le bout du monde, et la navigation du Phase (7), comme la plus grande entreprise qu'on pût faire par mer. Du temps du Cicéron, c'étoit beaucoup à Rome d'avoir vu l'entrée du Pont-Euxin. Il ne doit donc point paroître surprenant que la flotte de Salomon et d'Hiram n'allât pas dans le pays

(1) *Strab. lib. 1. pag. 38. et lib. vii. pag. 307.* — (2) *Strab. lib. 1. p. 11.* — (3) *Idem, lib. viii. pag. 208. et 209.* — (4) *Plin. lib. ii. c. 62.* — (5) *Apollonius apud Casaub. in Theocrit. Idyll. c. 9.*

..... Αἶα δὲ Κιλχίη  
Πόρτυ καὶ γαίης ἐπεκίλιται ἰσχατίνοι.

— (6) Ἡ Ἄδω, ἡ Ρεσίπαρ, ἡ Κανχασσὶ ἰσχατίσιτα. — (7) Ἐρ Φᾶσι ἴδα ταυτὶς ἰσχατσο δρόμοσ.

d'Ophir par le pont-Euxin, puisqu'alors cette mer n'étoit pas encore bien connue, et que le commerce n'y étoit point ouvert. Voyons maintenant jusqu'où alloit la flotte dont nous avons parlé, et quelle route elle tenoit.

2° La flotte de Salomon n'alloit pas jusqu'au pays d'Ophir.

La flotte que l'on équipoit au port d'Asiongaber dans la mer Rouge, pouvoit, en sortant de ce port, aller raser les côtes de l'Arabie jusqu'au détroit de la Mecque ou Babel-mandel, et de là en suivant les côtes méridionales du même pays, entrer dans le golfe Persique, et remonter l'Euphrate ou le Tigre. Strabon (1) nous parle de la ville d'Opis sur le Tigre, qui étoit un fameux lieu de commerce, où l'on alloit du golfe Persique en remontant le Tigre; les Perses firent ce qu'ils purent pour empêcher cette navigation, en faisant des digues sur la rivière; mais Alexandre les démolit toutes. On pouvoit par ce moyen trafiquer avec tous les peuples de l'Assyrie, de la Mésopotamie, de l'Arménie, et des pays voisins, qui descendoient par l'Euphrate et par le Tigre jusqu'à cet endroit, pour y distribuer leurs marchandises; la flotte pouvoit remonter l'Euphrate beaucoup plus haut qu'on ne l'a pu faire depuis ce temps, parce qu'on n'avoit point encore fait à ce fleuve ces grandes saignées (2) qui l'ont si fort diminué. Strabon (3) dit que les peuples qui étoient vers la source du Tigre descendoient par ce fleuve jusqu'à Babylone; et Hérodote et Diodore de Sicile le disent de même. Ceux qui ont avancé que la rapidité extraordinaire du Tigre empêchoit qu'on ne pût le remonter, sont contredits par Pierre Duval (4), qui y a navigué, et qui assure que le Tigre est moins rapide que l'Euphrate.

Pour ce dernier fleuve, on convient qu'on le remontoit jusqu'à la ville de Siphare, ou jusqu'à Tapsaque. Siphare est marquée dans Ptolémée sur l'Euphrate, avant que ce fleuve soit partagé en divers canaux; c'est la capitale du pays des Sypparéniens dont parle Abidène dans Eusèbe (5). Quelqu'un plus hardi que nous, placera peut-être Ophir en cet endroit; le nom y est semblable: si ce pays en lui-même ne produisoit pas beaucoup d'or, on y en apportoit assez des provinces où ce métal étoit plus commun.

Nous apprenons d'Aristobule dans Strabon (6), que les

(1) *Strab. lib. xvi. Vide Herodot. lib. 1. c. 159.* — (2) *Plin. lib. vi. c. 26.* — (3) *Strab. lib. xvi. p. 504. Herod. lib. 1. c. 194. Diod. lib. xvii.* — (4) *Apud Cellar. Geograph. antiq. lib. iii.* — (5) *Euseb. Præp. lib. ix. c. 41.* On trouve dans le même pays la ville d'*Hippurium* chez Plin, *lib. vi. c. 26.* — (6) *Lib. xvi. p. 520.*

habitans de la ville de Gerres près du golfe Persique, trafiquoient par mer, et alloient jusqu'à Babylone avec leurs radeaux, et delà remontoient l'Euphrate jusqu'à Tapsaque, d'où ils se rendoient par terre où ils jugeoient à propos dans la Mésopotamie, l'Arménie et l'Assyrie.

La flotte de Salomon pouvoit donc aller en suivant la même route jusqu'à Babylone, ou Opis, ou Siphara, ou même jusqu'à Tapsaque; et de là prendre de l'or d'Ophir qu'elle pouvoit échanger contre d'autres choses dont elle étoit chargée, et que la Judée et les pays voisins produisoient.

Les états de Salomon étoient fort étendus; il y avoit peu de pays au monde mieux cultivés que la Judée, et où l'on eût de meilleurs vins, de meilleur froment et de meilleure huile. Ezéchiél (1) dit que la terre de Juda et d'Israël portoit à Tyr d'excellent blé, du baume, de l'huile et de la résine; la Phénicie fournissoit des étoffes de couleur de pourpre; l'Egypte et la Judée, des toiles précieuses; l'Arabie, les monts Liban et de Galaad, des aromates et des drogues. On pouvoit charger de tout cela sur la flotte du roi Salomon pour aller l'échanger chez les peuples de la Mésopotamie, d'Arménie ou d'Assyrie, contre de l'or, de l'argent, et tout ce qu'il pouvoit y avoir de rare dans leur pays. La flotte avoit la commodité en allant, et au retour, de visiter tous les ports et les lieux de commerce qui se trouvoient sur sa route, sur l'un et l'autre bord du golfe Persique, et de la mer Rouge. L'Ethiopie produisoit des singes plus qu'aucun autre pays du monde; et c'est apparemment sur les côtes occidentales de la mer Rouge, que la flotte de Salomon chargeoit de ces animaux. Pour ce qui est des paons, les anciens les nommoient *oiseaux de Médie*, parce qu'il y en avoit une très-grande quantité dans ce pays-là, aussi-bien que dans la Babylonie. Tout cela convient parfaitement à notre hypothèse; et la flotte dont nous parlons, pouvoit aisément acheter de ces oiseaux, ou à Tapsaque, ou à Opis ou à Babylone. Nous ne nous étendons pas ici sur le détail de ce que la flotte de Salomon apportoit à Asiongaber; on peut voir ce que nous avons remarqué dans le Commentaire sur le troisième livre des Rois, chap. x. verset 22. Il nous reste à prouver maintenant par les anciens, que le chemin que nous faisons tenir

3° La flotte de Salomon se chargeoit de marchandises qu'elle trouvoit sur sa route.

(1) *Ezech.* xxvii. 17.

à cette flotte, est conforme à ce qui se pratiquoit alors, et à ce qui s'est pratiqué depuis dans les navigations que l'on entreprenoit par la mer Rouge.

4° Les anciennes routes décrites par Strabon et par Pline, ont beaucoup de rapport avec la route que l'on fait tenir à la flotte de Salomon.

Ce qu'on a dit des Gerréens, qui des bords du golfe Persique alloient avec leurs radeaux jusqu'à Tapsaque en remontant l'Euphrate, est un des exemples les plus forts pour montrer que cette navigation n'étoit point extraordinaire. Pline (1) nous marque quelle étoit la route qu'on suivoit de son temps pour aller de l'Égypte dans la mer Rouge, et de là dans les Indes; on remontoit le Nil d'Alexandrie à Juliopolis, ou plutôt à Héliopolis; et de cet endroit on alloit à Copte, fameux lieu de commerce des Égyptiens et des Ethiopiens; à Copte l'on chargeoit la marchandise sur des chameaux, et on marchoit la nuit à cause des grandes chaleurs pendant douze jours, jusqu'à ce qu'on arrivât à Bérénice sur la mer Rouge. Là on s'embarquoit au milieu de l'été, avant la canicule, ou aussitôt après. En trente jours de navigation, on venoit à *Ocelis*, ou à *Canan*, ou à *Muza*, ports de l'Arabie; mais pour les voyages des Indes, on alloit plutôt à *Ocelis*. De là on alloit à Muziris, premier lieu de commerce des Indes; on mettoit quarante jours à aller d'*Ocelis* à *Muziris*; d'autres alloient à *Bacar*, autre port dans les Indes plus sûr et plus commode. On partoit pour le retour au commencement de *Tybi*, mois des Égyptiens qui revient à celui de décembre. Quelquefois on partoit en janvier, et on revenoit dans la même année qu'on étoit parti.

On peut croire que la flotte de Salomon marchoit moins vite que celles dont parle Pline, parce que la navigation étoit plus imparfaite du temps de ce prince, et que d'ailleurs ses gens avoient à s'arrêter en plusieurs endroits pour faire leurs emplettes et leurs échanges; tout cela retardoit leur voyage, et les obligeoit d'y mettre plus de deux ans, c'est-à-dire, environ vingt-six mois; car quoiqu'ils n'allassent pas jusqu'aux Indes, leur voyage étoit beaucoup plus long, à cause de leurs détours dans le golfe Persique, et parce qu'ils remontoient une partie de l'Euphrate ou du Tigre; ce qui augmentoit la longueur de leur navigation de près du double. Par conséquent, si les vaisseaux partis de Bérénice pour les Indes ne pouvoient faire leur voyage que dans l'espace d'un an, la flotte de Salomon ne pouvoit revenir

(1) *Plin. l. vi. c. 23.*

à Asiongaber que dans la troisième année, c'est-à-dire, vingt-cinq ou trente mois après son départ, après avoir employé, par exemple, trois étés et deux hivers à ce voyage. Comme l'hiver étoit un temps perdu pour la navigation, et qu'on ne pouvoit se rendre en un seul été d'Asiongaber à Babylone, il falloit nécessairement mettre deux hivers et trois étés à ces grands voyages.

On ne manquera pas d'objecter contre notre système, que l'Écriture marque expressément que la flotte de Salomon alloit à Ophir; ce qui ne peut pas se dire rigoureusement selon notre pensée, puisqu'elle n'alloit tout au plus qu'au lieu du commerce ordinaire des peuples d'Ophir, et des autres peuples des environs.

Nous avouons que dans la rigueur la flotte de Salomon n'alloit point au pays d'Ophir, selon le sentiment que nous avons proposé; mais il suffit qu'on puisse entendre l'Écriture dans un sens commun, et moralement parlant du pays d'Ophir; comme on dit qu'on fait le voyage de Hollande, quand on va jusqu'aux frontières de ce pays, et qu'on y achète des Hollandais qui s'y trouvent, des marchandises de leur pays. On dit tous les jours qu'une flotte va charger des marchandises à Alep, quoiqu'elle n'aille qu'au port de cette ville, qui en est éloigné de trois jours de chemin (1). Homère dans le quatrième livre de l'Odyssée, avance que Ménélaüs alla jusqu'en Ethiopie avec sa flotte. Strabon (2) examine cet endroit, et montre que plusieurs ont cru ce voyage impossible, et que d'autres ont pris pour le conduire en Ethiopie des routes si éloignées, qu'elles paroissent entièrement fabuleuses. Pour lui, il trouve un dénouement plus aisé à cette difficulté, en disant que Ménélaüs a pu remonter le Nil jusqu'aux frontières de l'Ethiopie, et jusqu'à Thèbes qui n'en étoit pas loin. Cela n'est pas plus difficile que de dire qu'Ulysse est allé dans le pays des Cyclopes, quoiqu'il n'ait été que dans une caverne sur le bord de ce pays. Il dit de plus, que les Troglodytes passant pour Ethiopiens, on a pu dire que Ménélaüs est allé jusqu'en Ethiopie, parce qu'il s'est avancé par le Nil, jusque vis-à-vis de ces peuples.

On peut appliquer toutes ces raisons à ce que nous avons dit d'Ophir: l'Euphrate et le Tigre avoient leurs sources aux environs de ce pays; ces deux fleuves servoient au com-

IV.  
Réponses à  
quelques au-  
tres objec-  
tions.

(1) Voyez l'Arabie de Gabriel Sionite, chap. 5. — (2) *Strab. lib. 1. p. 29.*

merce de tous les peuples qui habitoient dans l'Assyrie, la Mésopotamie, l'Arménie et la Colchide ; ceux d'Ophir étoient les plus fameux de ces peuples pour leurs richesses, pour leur or et leur argent. Pourquoi ne pourra-t-on pas dire qu'on va à Ophir, lorsqu'on va à Babylone, à Opis ou à Tapsaque, pour trafiquer avec ceux d'Ophir, et lorsqu'on s'avance jusqu'aux frontières de leur pays, de même que Joseph (1) dit à ses frères qu'ils l'ont vendu en Egypte, parce qu'ils l'avoient vendu à des marchands qui le conduisirent dans ce pays, et qui l'y vendirent ?

Mais, dira-t-on, pourquoi aller par mer dans l'Arménie et dans la Mésopotamie, et pourquoi employer trois ans à un voyage qu'il étoit si aisé de faire par terre en un bien moindre espace de temps, et avec infiniment moins de dépense, par le moyen des chameaux, voiture si commode et si usitée en ce pays-là ? Cette objection est sans doute très-raisonnable, mais on doit faire attention que la flotte de Salomon ne faisoit pas ce voyage seulement pour rapporter de l'or d'Ophir, mais encore des bois précieux, des singes, et autres choses qu'elle ne trouvoit que sur la côte de l'Arabie Heureuse, et sur celle d'Ethiopie ; et l'on peut juger que cette manière de voyager passoit pour la plus sûre et la plus aisée, puisqu'elle étoit pratiquée par d'autres peuples, par exemple, par les Géréens, quoiqu'ils eussent la même facilité que les Juifs d'aller par terre, et de mener sur des chameaux leurs marchandises jusqu'à l'Euphrate.

(1) *Genes. XLV. 4.*

---

---

# DISSERTATION

SUR

## LE SALUT DU ROI SALOMON.\*

---

QUAND on réunit tous les caractères que les livres saints donnent à Salomon, on trouve dans sa personne un des plus grands sujets d'étonnement que fournisse l'histoire de tous les siècles; d'un côté, un prince promis de Dieu avant sa naissance; comblé de graces, de lumières, de sagesse, de richesses, de prospérité, de science, plus qu'aucun autre prince que l'on connoisse; favorisé de Dieu, jusqu'à recevoir l'inspiration du Saint-Esprit, et à servir d'organe à ses oracles sacrés; destiné à figurer JÉSUS-CHRIST, dont il a représenté les qualités divines dans sa personne en cent manières différentes: d'autre part, nous voyons en lui un homme livré à la plus honteuse débauche, et aux plaisirs les plus vils; un homme bassement complaisant pour les femmes, jusqu'à bâtir à leur sollicitation des temples aux idoles, et à rendre lui-même un culte impie au bois et à la pierre; et un prince qui avoit été dans sa jeunesse l'admiration des peuples, à cause de sa piété et de sa sagesse, devenu sur la fin de sa vie, le scandale de tout Israël, et la honte de sa race. Voilà le contraste étonnant que l'on remarque dans la vie et dans la personne de Salomon.

Il n'appartient point aux mortels de prononcer sur son bonheur ou sur son malheur éternel; Dieu seul s'est réservé le secret de la prédestination ou de la réprobation des hommes. Nous savons, il est vrai, que ceux qui meurent dans le péché mortel, ne posséderont pas le royaume de Dieu; mais comme le Tout-Puissant peut en un moment changer les cœurs les plus corrompus, et accorder aux plus endurcis la grace de la pénitence; tant que nous n'avons point de

Contraste étonnant dans la personne de Salomon. Objet de cette Dissertation.

\* Le fond de cette Dissertation est de D. Calmet.

preuves qu'un homme soit mort dans l'impénitence finale, nous n'avons aucune raison de juger de sa damnation éternelle. Si donc nous entreprenons de traiter ici la question du salut ou de la damnation de Salomon, nous n'avons d'autre dessein que d'examiner selon les règles que l'Écriture et la théologie nous fournissent, si ce prince a vécu et est mort comme un prédestiné, ou comme un réprouvé.

## ARTICLE PREMIER.

### Preuves du salut de Salomon.

I.  
Témoignages avantageux que l'Écriture rend à Salomon.

LES défenseurs du salut et de la prédestination de Salomon, se fondent premièrement, sur les témoignages avantageux que l'Écriture lui rend. Dieu parlant à David par la bouche du prophète Nathan, lui dit : *Lorsque vos jours seront accomplis, et que vous vous serez endormi avec vos pères, je ferai asseoir votre fils sur votre trône. Il bâtira un temple à mon nom, et j'affermirai le trône de son royaume pour toujours. Je serai son père, et il sera mon fils; s'il tombe dans quelque faute, je le châtierai avec la verge dont je châtie les hommes; mais je ne retirerai pas de lui ma miséricorde, comme je l'ai retirée de Saül, que j'ai rejeté de devant ma face* (1). L'auteur du psaume LXXXVIII (2), et David dans les Paralipomènes (3), répètent en faveur de Salomon, les mêmes promesses qui avoient été faites plusieurs années auparavant, par la bouche du prophète Nathan. Dieu peut-il donner à un homme des assurances plus positives de prédestination et de salut, que de lui promettre qu'il lui tiendra lieu de père, qu'il le considérera comme son fils, qu'il ne retirera jamais de lui sa miséricorde, et que s'il tombe dans quelque faute, il le châtierá, mais sans l'abandonner entièrement?

Dans les Paralipomènes (4), il est dit qu'après le schisme des dix tribus, ceux qui dans toutes les tribus d'Israël s'étoient appliqués de tout leur cœur à chercher le Seigneur, continuèrent de venir à Jérusalem pour immoler leurs victimes en sa présence; mais qu'ils ne marchèrent dans les voies de David et de Salomon, que pendant trois ans. Les

(1) 2. Reg. vii. 12. 15. 14. etc. — (2) Psalm. LXXXVIII. 27. et seqq.  
— (3) 1. Par. xxii. 9. 10. — (4) 2. Par. xi. 16. 17.

voies de David et de Salomon sont donc les bonnes voies, les voies de la piété et de la justice, opposées à celles du désordre et de l'idolâtrie; car Jéroboam dit en lui-même: Le royaume retournera bientôt à la maison de David, si ce peuple va à Jérusalem pour y offrir des sacrifices en la maison du Seigneur (1). Et après y avoir bien pensé, il fit deux veaux d'or, et dit au peuple: N'allez plus à Jérusalem: Israël, voici vos dieux qui vous ont tiré de l'Égypte. Il entraîna ainsi Israël dans l'idolâtrie; et ses successeurs imitèrent son impiété, *ils marchèrent dans les voies de Jéroboam qui avoit fait pécher Israël*. Le parallèle que l'Écriture fait de David et de Salomon avec Jéroboam, de la sainteté des deux premiers avec l'impiété de l'autre, et cela après la mort de Salomon, fait juger que la fin de ce prince avoit été heureuse et accompagnée de circonstances favorables à son salut; les termes dont se sert l'auteur sacré, pour marquer la mort et la sépulture de Salomon en fournissent encore une preuve. Il dit que ce prince s'endormit avec ses pères, et fut enterré dans la cité de David (2), sans ajouter un seul mot contre sa mémoire, comme l'Écriture a coutume de le faire, lorsqu'elle marque la mort de quelque prince déréglé et scandaleux. Elle diroit par exemple, qu'il a fait le mal devant le Seigneur, ou qu'il n'a pas marché dans les voies de David son père; mais elle ne dit rien de pareil. De plus, ne lui auroit-on pas refusé la sépulture dans les tombeaux des rois, comme on a fait à tant d'autres, s'il fût mort dans l'idolâtrie? ce qui fait conclure à Bacchiarius, auteur ecclésiastique du cinquième siècle, que Salomon ayant mérité d'être enseveli avec les gens de bien, on ne doit pas croire que Dieu lui ait refusé le pardon: *Quia inter justos meruit sepeliri, non fuit alienus a venia* (3).

Salomon est tombé dans de grandes fautes: on en convient, mais on prétend aussi qu'il a donné de grandes marques de son repentir et de sa pénitence; le livre de l'Écclésiaste contient, pour ainsi dire, sa confession publique; et on trouve même dans celui des Proverbes, certains traits qui prouvent son retour à Dieu. *Je suis le plus insensé des hommes*, dit-il, *et la sagesse des hommes ne se trouve point en moi; je n'ai point appris la sagesse, et je ne connois point la science des saints* (4). Ces paroles conviennent-elles à Salomon dans le temps de sa prospérité et de sa pre-

II.  
Inductions  
tirées des li-  
vres mêmes  
de Salomon,  
et surtout de  
l'Écclésiaste.

(1) 3. Reg. xii. 26. et seqq. — (2) 5. Reg. xi. 43. — (3) Bacchiarius, Ep. ad Januarium de recipiendis lapsis. — (4) Prov. xxx. 2. 5.

mière piété? Ne sont-elles pas plutôt un humble aveu de sa faiblesse et de sa chute dans le crime, qui l'avoit mis au rang des plus insensés et des plus ignorans? Dans un autre endroit du même livre il dit, suivant la version des Septante: *A la fin j'ai fait pénitence, et je me suis appliqué à étudier les règles des mœurs* (1).

Le livre de l'Ecclésiaste est plein des sentimens d'un homme persuadé de la vanité des choses du monde, pénétré de mépris pour tous ses amusemens, et convaincu qu'il n'y a de bonheur, de plaisir et de paix solide, que dans la crainte et la connoissance de Dieu. *Vanité des vanités, dit l'Ecclésiaste ou Salomon* (2); *vanité des vanités, et tout n'est que vanité. Que revient-il à l'homme de tout le travail qu'il fait sous le soleil.... Moi l'Ecclésiaste, j'ai été roi d'Israël dans Jérusalem, et je me suis proposé d'examiner et de considérer avec sagesse tout ce qui se fait sous le soleil.... et je n'y ai trouvé que vanité et affliction d'esprit. Les ames corrompues ne se corrigent que difficilement, et le nombre des insensés est infini. Je me suis dit dans mon ame* (3): *Je vais me plonger dans les délices.... mais je n'ai trouvé dans cela même que vanité. J'ai regardé le ris comme une folie, et j'ai dit à la joie: Pourquoi vous séduisez-vous si vainement?... Je n'ai rien refusé à mes yeux de tout ce qu'ils ont désiré, et j'ai permis à mon cœur de jouir de toutes sortes de plaisirs; et tournant ensuite les yeux sur tout cela, j'ai reconnu qu'il n'y avoit que vanité et affliction d'esprit.... J'ai dit dans mon cœur: Dieu* (4) *jugera le juste et l'injuste, et alors ce sera le temps de toutes choses.... Bannissez* (5) *la colère de votre cœur; éloignez le mal de votre chair; car la jeunesse et le plaisir ne sont que vanité. Souvenez-vous de votre Créateur* (6) *pendant les jours de votre jeunesse, avant que le temps de l'affliction soit arrivé.... et que la poussière retourne en la terre d'où elle avoit été tirée, et que l'esprit retourne à Dieu qui l'avoit donné.... Écoutons tous ensemble la fin de ce discours: Craignez Dieu, et observez ses commandemens; car cela est tout l'homme; et Dieu fera rendre compte en son jugement, de tout ce que l'on aura fait de plus secret, soit en bien, soit en mal.*

Voilà la doctrine et les sentimens de Salomon dans sa

(1) Prov. xxiv. 32. Ὅτι οὐκ ἔστιν ἐν τῷ μισθῷ τοῦ ἀπείρου τοῦ ἐκείνου τὸ ἐκλεῖψαι τὰ παιδία.

(2) Eccl. i. 2. 12. et seqq. — (3) Eccl. ii. 1. 2. 10. 11. — (4) Eccl. iii. 17. — (5) Eccl. vii. 10. — (6) Eccl. xii. 17. 13. 14.

pénitence, et dans le temps de son retour à Dieu, car les rabbins, saint Jérôme (1), saint Grégoire Thaumaturge et plusieurs interprètes (2) enseignent que l'Ecclésiaste est l'ouvrage de la vieillesse et du repentir de Salomon. Si les livres historiques que nous avons en main, ne parlent pas expressément de la pénitence de ce prince, on ne doit pas beaucoup s'en étonner, puisque nous n'avons proprement que les abrégés des ouvrages et des histoires qui furent composés sous son règne, et que l'Écriture dit expressément (3), que le reste des actions de ce prince, ses premières et ses dernières, sont écrites dans les annales composées alors, et dans les écrits des prophètes Nathan, Ahias et Addo (4). Si nous avons ces écrits, il y a apparence que nous pourrions y trouver une ample justification de la dernière conduite de Salomon, et des preuves de sa pénitence à la fin de sa vie.

Les Juifs ont une si haute idée de Salomon, et ils doutent si peu de son salut, que quelques-uns ont cru que c'étoit le Messie promis par les Écritures : *Que dirai-je du saint roi Salomon*, dit saint Ambroise, *qui, quoique tombé à la fin de sa vie dans de grands égaremens, n'a pas laissé d'être considéré par le commun des Juifs, comme le Messie* (5)? Les rabbins (6) affectent de l'excuser dans les endroits mêmes où l'Écriture lui reproche les plus grands crimes. Le rabbin Samuël, fils de Nachman, dit qu'un autre rabbin nommé Jonathan soutenoit qu'on ne pouvoit sans erreur accuser Salomon de péché; et que quand l'Écriture dit, *qu'il n'avoit pas le cœur droit avec le Seigneur comme David son père*, cela signifie qu'il avoit au-dessus de David, de n'avoir point péché. Et quand il est dit, *que dans sa vieillesse, les femmes firent pencher son cœur à suivre les dieux étrangers*, il faut l'entendre ainsi : Elles le firent pencher, mais il n'y consentit pas. Et quand l'Écriture marque d'une manière si expresse, *qu'il bâtit un temple à Chamos, dieu des Moabites*; il faut dire seulement qu'il eut envie de le bâtir, mais qu'il ne le

III.  
Sentimens  
des Juifs fa-  
vorables au  
salut de Salo-  
mon.

(1) Hieronym. in Eccle. 1. 12. Gregor. Neocæs. in Eccle. 11. Vide et Alcuin. in Ecclesiast. — (2) Cornel. Pineda, Geior. Mercer. alii plures apud Pinedam de rebus Salomonis, t. VIII. cap. 1. — (3) 3. Reg. xi. 41. — (4) 2. Par. ix. 29. — (5) Ambros. Apolog. David. c. 5. n. 15. p. 680. nov. Edit. Quid de Salomone sancto loquar, cujus posteriora cum gravi errore non careant, vulgus tamen Judæorum ipsum existimat venisse pro Christo? Vide et in Apolog. David altera. c. 4. n. 22. p. 715. et in Lucam, t. III. n. 9. — (6) Salmund. cod. pag. 56.

bâtit pas. Enfin le père Lorin (1) assure que les Juifs dans leurs prières font mention de Salomon avec les autres saints patriarches. Ils ont aussi une ancienne tradition (2) qui marque que ce prince, pour réparer le scandale qu'il avoit donné à son peuple par son idolâtrie, en avoit fait une pénitence publique dans Jérusalem.

Josèphe ne dit pas expressément que Salomon ait fait pénitence ; mais il rapporte (3) qu'étant déjà sur l'âge, et son esprit se sentant de l'affoiblissement de son corps, il se laissa aller par complaisance à servir les idoles que ses femmes adoroient ; que Dieu lui envoya un prophète qui le reprit de son infidélité, et lui dit que le Seigneur étoit prêt à en tirer vengeance. *A ces mots, Salomon fut fort affligé, et demeura chargé de confusion, parce qu'il vit qu'il alloit perdre tous les biens qu'il avoit toujours tant aimés.* On peut, si l'on veut, expliquer cela de la pénitence de ce prince ; mais il faut avouer que le passage n'est pas bien clair.

Le père Pinéda (4), qui a traité cette matière avec beaucoup de soin, cite un fragment d'une ancienne écriture arabe, gravée sur des plaques de plomb, de la largeur de la main, trouvée, dit-on, sous la terre dans les montagnes de Grenade, et que les Espagnols tiennent comme venant de saint Jacques et de ses compagnons, apôtres de leur pays. Ces plaques marquent expressément que Salomon touché de repentir, renversa les idoles et les temples qu'il leur avoit bâtis, et pleura son péché avec des larmes très-amères ; qu'il en obtint le pardon, et qu'il mourut fidèle et assuré de son salut. Ajoutera foi qui voudra à toutes ces traditions des Juifs ; il est très-possible que l'esprit de fiction qui les occupe depuis si long-temps, les ait portés à inventer ces choses pour mettre à couvert l'honneur du plus grand et du plus sage de leurs rois ; pour nous, nous n'en concluons autre chose, sinon que telle a été leur ancienne tradition.

(1) Lorin. in *Eccles.* c. 1. p. 9. — (2) Tostat cite cette tradition comme tirée de saint Ambroise ; et Viva la cite comme tirée de saint Jérôme. On ne la lit ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux pères ; mais on la trouve dans les fragmens de Bède sur les *Proverbes de Salomon*, à la fin du septième tome de ses ouvrages. Philippe, abbé de Bonne-Espérance, la cite comme tirée des recueils de Bède, *ex Bedæ foliis*, aussi-bien que l'auteur de la *Glose ordinaire*. Voyez aussi *Talmud Cohet.* 1. 12. —

(3) *Antiq.* t. VIII. c. 2. p. 275. Ταῦτα ἀκούσας Σαλομὼν ἔλασεν, καὶ σφεδρῶς συνεχύθη, πάντων αὐτῷ σχεδὸν ἀγαθῶν ἐφ' ἧς ἐκλυτὸς ἦν, εἰς μεταβολὴν ἱερομένων πικρῶν. — (4) *Pinéda de rebus Salomonis*, t. VIII. c. 1. p. 766.

Plusieurs pères de l'Eglise ne jugent guère moins favorablement du salut de Salomon, que les docteurs juifs. Saint Irénée (1) après avoir dit que Dieu avoit corrigé les anciens patriarches, lorsqu'ils étoient tombés dans quelques fautes, comme il fit reprendre David de son adultère, et Salomon de son idolâtrie (2), ajoute que cette correction leur suffit pour mériter le salut éternel, ainsi qu'il l'avoit appris d'un ancien qui avoit vu les apôtres, et que l'on croit être Papias, ou le pape saint Clément. Il dit de plus, que Jésus-Christ étant descendu aux enfers, y prêcha sa venue et la rémission des péchés à ceux qui l'y attendoient; que tous les justes qui espéroient en lui, qui avoient annoncé son avènement, et servi à l'économie du salut qu'il nous a procuré, crurent en lui, et que JÉSUS-CHRIST leur remit leurs péchés, comme il nous les a remis : *Crediderunt autem in eum omnes qui sperabant in eum, id est, qui adventum ejus prænuntiaverunt, et dispositionibus ejus servierunt, justi et prophetæ, quibus similiter ut nobis remisit peccata.* Or on voit par ce qui précède, qu'il comptoit Salomon au nombre de ceux qui avoient prédit la venue du Sauveur, qui avoient servi à l'économie de notre salut, et qui étant tombés dans quelques fautes, en avoient été repris, et avoient besoin de la grace du Sauveur pour recevoir la rémission de leurs péchés. On doit donc conclure que saint Irénée a cru que Salomon a été sauvé, quoique l'on n'admette pas ce qu'il dit de la prédication de Jésus-Christ dans les enfers, qui est une opinion fondée sur le passage mal entendu de la première épître de saint Pierre, ch. III. 19.

Marcion croyoit, comme saint Irénée (3), que Jésus-Christ étoit descendu aux enfers, et y avoit prêché à ceux qui y étoient détenus; mais il soutenoit qu'il n'avoit sauvé que ceux que l'Écriture nous représente comme des méchans et des réprouvés, qui n'ont pas connu et honoré le vrai Dieu; par exemple, Caïn, Coré, Dathan, Abiron, et Esaü; et qu'au contraire, il avoit laissé dans les peines ceux qui ont reconnu le Dieu des Juifs, et suivi ses lois et ses préceptes, comme Abel, Hénoch, Noé, Abraham, Isaac, Moïse, David, et Salomon. Si c'est une hérésie d'avancer que ceux que l'Écriture représente comme des scélérats, sont sauvés; est-il permis de dire que des saints comme

(1) *Iren. l. IV. c. 45. seu 27. nov. Edit. p. 264.* — (2) *3. Reg. XI. 11. et seq.*  
— (3) *Epiphani. hæres. 42.*

IV.  
Tradition  
des pères qui  
ont jugé fa-  
vorablement  
du salut de  
Salomon.

David et Salomon, soient damnés? Grégentius (1) dans sa dispute avec un Juif, marque expressément, que si Jésus-Christ après sa mort n'étoit descendu aux enfers, et n'avoit tendu sa main de miséricorde à Salomon, ce prince y seroit demeuré éternellement dans la damnation.

Saint Cyrille de Jérusalem dit assez clairement que Salomon a reconnu sa faute : *Vous voyez que ceux qui font pénitence, obtiennent le salut; Salomon même est tombé; mais que dit-il? Depuis cela j'ai fait pénitence* (2). C'est le passage des Proverbes que nous avons déjà cité (3), pour montrer que Salomon étoit revenu à Dieu par une sincère douleur de ses fautes. Saint Hilaire met Salomon entre ceux qui étant tombés, et ayant été repris de leurs fautes, en ont obtenu le pardon : *Quibus increpatis demutationum offensis, ob fidei tamen meritum adfuit venia proclivis* (4). Ailleurs il l'appelle *le saint roi Salomon* (5); et il dit que plusieurs tenoient pour certain qu'il avoit prédit la ruine de la ville de Jérusalem et du temple, dans le temps même qu'il travailloit à les bâtir.

Saint Grégoire Thaumaturge, dans la paraphrase qu'il a faite du livre de l'Ecclésiaste, représente partout Salomon comme confessant ses égaremens, reconnoissant la vanité des choses du monde, et témoignant sa douleur de s'être laissé aller à les aimer et à les rechercher. Voici comme il le fait parler : Je ne me suis refusé aucun plaisir, et j'ai eu tout ce que l'on peut désirer pour la félicité de la vie (6).  
 ✕. 11. *Mais enfin me réveillant comme d'un profond sommeil, j'ai trouvé que tout ce que j'avois dans les mains, n'étoit que des sujets de douleur et de chagrin....*  
 ✕. 12. *C'est pourquoi comparant ensemble les biens que donne la sagesse et les maux que cause la folie, j'ai jugé que celui-là étoit vraiment digne d'admiration, qui s'étoit retiré du penchant du vice et du péché, pour rentrer dans la voie de la vertu et de son devoir.* ✕ 17. *C'est pourquoi j'ai commencé à concevoir de l'horreur de toute ma vie que j'ai passée dans la vanité, et dans la recherche des choses de la terre, etc.*

(1) *Gregentius Dialogo cum Judæo*, pag. 51. Εἰ μὴ ὁ Κύριος ἡμῶν Ἰησοῦς Χριστὸς ὅτι σταυρωθεὶς καὶ θανὼν κατέβη εἰς τὸν Ἅδην, χεῖρα αὐτῷ (Σαλωμῶντι) σωτηρίας δίδωκε, ἂν ἔχει ἕδην. — (2) *Cyrrill. Jerosolym. Catech. II. Illuminat.* Βλέπετε ὅτι τοῖς μετανοοῦσι ἐστὶ σωτηρία καὶ Σαλωμῶν ἐκπέπτωκεν ἀλλὰ τί φησὶ; ὕστερον ἐγὼ μίτηρέωσα. — (3) *Provi. xxiv. 32.* — (4) *Hilar. in Psalm. lxi.* — (5) *Idem in Psalm. cxxvi.* — (6) *Gregor. Thaumatur. in Eccl. Paraphr. o. 11.*

Saint Jean Chrysostôme est encore un de ceux qui croient que le livre de l'Ecclésiaste est un monument de la pénitence de Salomon. Ce prince, dit-il, pendant qu'il étoit engagé dans l'amour des choses du monde, les regardoit avec estime et admiration, et recherchoit avec avidité tous les moyens de se procurer du plaisir; mais lorsqu'il rentra en lui-même, et qu'il commença de lever les yeux, et d'envisager la lumière du fond de l'abîme où il s'étoit précipité, alors il prononça ces paroles si sublimes et si dignes du ciel : *Vanité des vanités, et tout n'est que vanité* (1).

Saint Ambroise donne à Salomon le nom de saint : *Quid de Salomone sancto loquar* (2)? Il compare sa chute à celle de David, et dit que Dieu l'a permise, afin que les Juifs voyant qu'il étoit tombé par fragilité humaine, ne le prissent pas pour le Messie. Il croit que son péché, ainsi que celui de David, étoit figuratif, et prouvoit que les promesses qui semblent n'être faites qu'à Salomon, regardoient véritablement le Messie.

Saint Jérôme ne doute pas de la pénitence de Salomon; il la met en parallèle avec celle de David. « David, l'oint du Seigneur, et Salomon son favori, ont été vaincus comme hommes, afin que nous nous défiions de nos forces, que nous craignons de tomber comme eux, et que nous les imitions dans leur pénitence : » *Ut et ruinæ nobis ad cautionem, et pœnitudinis ad salutem exempla præberent* (3). Dans un autre endroit (4) comparant le temple de Salomon à celui qui fut montré en vision à Ezéchiel, il préfère ce dernier, parce que non-seulement les prêtres et les ministres du premier, mais Salomon même, qui le fit bâtir, offensèrent le Seigneur, quoique Salomon, ajouta-t-il, ait ensuite reconnu sa faute, et ait écrit le livre des Proverbes, où il dit : *Après cela j'ai fait pénitence*. Ce sentiment qui veut que Salomon ait écrit les Proverbes après son péché, n'est pas général; mais il est soutenu par plusieurs rabbins, et par tous ceux qui, comme saint Cyrille

(1) Chrysost. Serm. contra concubinariorum. Item, Homil. de pœnitentia, t. 1. p. 926. — (2) Ambros. Apolog. David. c. 3. n. 13. Vido et Apolog. David altera, c. 4. n. 22. Et in Luc. l. III. n. 9. Salomonem fortasse ideo errasse tam graviter, ne errarent homines, et ad ipsum crederetur manasse promissum, divinarum serie cognovimus lectionum. — (3) Hieronym. Ep. 85. ad Salvinam de servanda viduit. col. 667. — (4) Hieronym. in Ezech. XLIII. lib. 15.

de Jérusalem , expliquent de la pénitence de Salomon , les paroles que saint Jérôme vient de citer.

Nous avons déjà remarqué que celui-ci (1) croit, d'après les Hébreux, que le livre de l'Ecclésiaste est le fruit de la pénitence de Salomon, et il explique encore son opinion d'une manière bien expresse, sur ces paroles du chap. 11. de ce livre : J'ai fait de grandes choses, ou de grands ouvrages : *Magnificavi opera mea*. Sur quoi il fait ainsi parler Salomon : « Je me laissois aller sans mesure et sans scrupule » à tous les plaisirs où ma sensualité m'entraînoit, et je croyois » trouver le dédommagement de mes peines, et le soulagement de mes travaux, dans la débauche et la volupté. » Mais rentré en moi-même, et comme réveillé d'un profond » assoupissement, j'ai regardé dans mes mains, et je n'y ai » trouvé que des œuvres remplies de vanité, de souillure, » et de l'esprit d'erreur; je me suis enfin aperçu qu'il n'y » avoit rien d'heureux dans tout ce que le monde nomme » bonheur, etc. »

Bacchiarius (2), auteur ancien, et contemporain de saint Augustin, dans la lettre qu'il a écrite à Janvier, pour prouver qu'il faut recevoir à pénitence ceux qui sont tombés dans de grandes fautes, avoue que Salomon s'est souillé par plusieurs crimes, en s'engageant dans des mariages avec des femmes étrangères, et en érigeant des autels aux idoles; mais, dit-il, ayant été averti de son péché par la voix d'un prophète, n'obtint-il pas miséricorde? *Sed qui per prophetam culpam erroris agnovit, numquid misericordiæ cælestis extorris est* (3)? Vous m'objecterez, ajoute-t-il, que sa pénitence n'est point marquée dans les livres sacrés, et que l'Écriture ne dit point qu'il ait obtenu le pardon de ses fautes; mais sa pénitence n'étant point écrite dans les monumens publics, n'en est peut-être que plus agréable à Dieu, parce qu'elle s'est faite, non à la vue des hommes, mais en secret, et aux yeux de Dieu seul.

Nous finirons cette tradition des pères par le témoignage de Tichonius qui, quoique arien, a donné, pour l'intelligence de l'Écriture, d'excellentes règles qui ont été approuvées par saint Augustin. Tichonius donc raisonne ainsi : « Que dirons-nous de Salomon? Est-il avec Dieu,

(1) *Hicronym. in Eccl. 1. 12.* — (2) *Bacchiar. tom. 6. Bibliot. PP. fol. 1174.* — (3) *3. Reg. xi. 11. 12. Dixit itaque Dominus Salomoni. Quia non custodisti pactum meum, etc.* Il y a apparence que Dieu lui fit dire ces choses par le prophète Abias. Voyez *3. Reg. xi. 29.* et suiv.

» ou a-t-il été réprouvé après son péché ? Si nous disons  
 » qu'il est avec Dieu, nous assurerons l'impunité aux ido-  
 » lâtres, puisque l'Écriture qui raconte sa chute, ne parle  
 » point de sa pénitence. Et si nous disons qu'il est réprouvé,  
 » nous semblons contredire l'Écriture, qui dit que Dieu ne  
 » voulut pas même lui ôter le royaume temporel, en con-  
 » sidération de David son serviteur. Et de quoi serviroit à  
 » David de voir conserver à son fils le royaume de la terre,  
 » s'il lui voyoit perdre celui du ciel ? Il faut donc conclure  
 » que Salomon est avec Dieu, puisque Dieu ne l'a pas  
 » même dépouillé du royaume temporel, en considération  
 » de David (1). »

A ce grand nombre de pères, nous ajouterons plusieurs écrivains ecclésiastiques, et plusieurs interprètes, qui ont soutenu que Salomon avoit fait pénitence, et étoit sauvé. Parmi les défenseurs de ce sentiment, nous mettons, 1° tous les interprètes qui ont dit que l'Écclésiaste avoit été écrit par Salomon, comme un monument de sa pénitence; et le nombre de ces interprètes est fort grand. 2° Le père Pinéda cite pour cette opinion saint Thomas, livre 3. *du Gouvernement du prince*, chap. 8.; Vincent de Beauvais, dans son *Miroir Historial*, chap. 84.; saint Bonaventure, dans sa *Préface sur l'Écclésiaste*; Hugues le cardinal, Denys le Chartreux, la Glose ordinaire, Pierre le Mangeur, Paul de Burgos, Jean Major, Alvarus Pélagius, l. 2. *De Planctu Ecclesiæ*, chap. 45.; Jacques de Valence, Hertolanus, Martin Delrius, Jean Arboreus, Louis Viralde, George de Venise, Genebrard dans sa *Chronique*, Christophe Santotisius, Lopesius, Chetoniensis, Feuarden, et quelques autres, auxquels on peut ajouter les dissertations de Calef, de Dalecamp, de Christianus, de Chemnitius, de Jean-Henri Heidegger, de Jean Rendtorf, et André Rivet, l. 2. p. 484., et l'ouvrage de Jean-Louis Reimer, intitulé, *Salomon à deux visages, Salomon bifrons*; Geiener et Mercerus sur l'Écclésiaste, et plusieurs autres dont il seroit aisé de faire un long catalogue. Pierre de Natalibus a placé Salomon dans le calendrier au premier jour d'août; d'autres l'ont mis au huitième de février: ils ne doutoient donc pas qu'il ne fût au nombre des saints.

L'objection la plus solide que l'on forme contre le sentiment que nous venons d'appuyer, est que non-seulement Salomon tomba dans l'idolâtrie, et y engagea son peuple

V.  
Interprètes  
et autres écri-  
vains ecclé-  
siastiques  
qui soutien-  
nent que Sa-  
lomon est  
sauvé.

VI.  
Objection  
contre ce sen-  
timent. Ré-  
ponse.

(1) Tichonius, *Regul.* 5. t. 6. *Bibliot. PP. Lugdun.*

par son exemple, et qu'il érigea des statues et des autels aux faux dieux, mais aussi qu'il les laissa subsister pendant toute sa vie, et qu'ils demeurèrent encore long-temps après sa mort; en sorte que Josias, roi de Juda, plus de 350 ans après Salomon, détruisit les autels que ce prince avoit bâtis à la droite, ou au midi de la montagne du Scandale, ou de celle des Oliviers, et qui étoient dédiés à Astarte, déesse des Sidoniens, ou des Phéniciens, à Chamos, dieu de Moab, et à Melchom, dieu des Ammonites; Josias renversa leurs autels, brisa leurs statues, abattit les bois de futaie, et souilla tous ces lieux (1).

On peut répondre à cela, 1° que Salomon fit ce qu'il put pour détruire ces restes et ces monumens d'idolâtrie, mais qu'il ne put y parvenir, à cause de l'attachement de ses femmes et de son peuple à ce culte superstitieux, et de la foiblesse de son royaume, ébranlé par la révolte de Razon, d'Adad, et de Jéroboam. 2° Il détruisit vraisemblablement, et les autels et les temples des faux dieux; mais on les rétablit dans la suite, et on leur donna le nom de leur premier fondateur, comme il arrive souvent dans de pareilles circonstances; les princes successeurs de Salomon n'étant pas fâchés de s'autoriser de son nom dans l'établissement d'un culte étranger, quand ce n'eût été que pour se mettre à couvert du reproche de nouveauté, contre les invectives des prêtres, et les réprimandes des prophètes du Seigneur. 3° Peut-être aussi que Salomon se contenta d'interdire le culte des faux dieux, de fermer leurs temples sans les détruire, et sans renverser leurs autels; et c'est apparemment de la même sorte qu'en usèrent Ezéchias et les autres rois de Juda, qui pratiquèrent la piété, et vécurent dans l'intervalle qui s'écoula entre Salomon et Josias; car autrement comment ces temples et ces autels se seroient-ils conservés si long-temps? Ou bien ils laissèrent ces monumens sans les démolir, à cause peut-être de leur beauté, et de la grandeur et de la délicatesse du travail.

Je préférerois le sentiment qui veut que Salomon les détruisit, mais qu'on les rétablit dans la suite au même endroit, et qu'on leur donna son nom; il est même très-probable qu'ils furent démolis et rétablis plusieurs fois dans la suite de tant d'années qui s'écoulèrent depuis Salomon jus-

(1) 4. Reg. xxiii. 13. *Excelsa quoque quæ erant in Jerusalem (Hebr. a facie Jerusalem) ad dexteram partem montis offensionis, (Hebr. alit. montis Olivarum), quæ ædificaverat Salomon, etc.*

qu'à Josias, puisque l'Écriture rend témoignage à plus d'un roi de Juda, d'avoir détruit les hauts lieux, et aboli l'idolâtrie dans leurs états; ce qu'on ne peut concilier que dans la supposition que nous venons de faire.

## ARTICLE II.

### Raisons de douter du salut de Salomon.

APRÈS avoir vu ce que l'on dit en faveur de Salomon, il est juste d'entendre ce que l'on apporte contre lui. Le péché de Salomon est fortement marqué dans l'Écriture, et gravé, pour ainsi dire, avec un style d'acier, et un burin de diamant. *Le roi Salomon (1) aima plusieurs femmes étrangères, la fille de Pharaon, et des femmes moabites, ammonites, iduméennes, sidoniennes et héthéennes; de ces nations desquelles le Seigneur avoit dit aux enfans d'Israël : Vous ne prendrez point leurs filles pour femmes, et vous ne leur donnerez point vos filles; car ces nations ne manqueroient pas de détourner vos cœurs pour vous faire adorer leurs dieux. Salomon aima ces femmes d'un amour très-violent; et il avoit eu jusqu'à sept cents femmes, qui étoient comme des reines, et trois cents concubines. Les femmes séduisirent donc son cœur; et lorsqu'il devint vieux, elles l'engagèrent à adorer les dieux étrangers; et son cœur ne fut pas parfait avec le Seigneur son Dieu, comme l'avoit été celui de David son père. Il adoroit Astarte, déesse des Sidoniens, et Moloch, idole des Ammonites; et il fit ce qui ne plaisoit point au Seigneur. Il bâtit un temple sur la montagne qui est vis-à-vis Jérusalem, à Chamos, idole des Moabites, et à Moloch, dieu des Ammonites. Il en fit de même pour toutes les femmes étrangères qu'il avoit épousées.*

C'est pourquoi le Seigneur irrité contre lui, le menaça de diviser son royaume, et de le donner à un de ses serviteurs; cependant par considération pour David son père, Dieu ne voulut point le faire pendant la vie de Salomon; mais il lui suscita, sur la fin de son règne des ennemis qui en troublèrent la paix.

(1) 3. Reg. xi. 1. et seqq.

I.  
Témoignages de l'Écriture contraires à Salomon.

Voilà par où l'Écriture termine l'histoire de Salomon. Lorsqu'elle parle des autres princes, qui après être tombés dans le désordre, sont revenus à Dieu par la pénitence, elle ne manque pas d'en avertir, pour effacer le scandale de leur mauvaise vie précédente. Par exemple, après avoir dit que Manassé avoit fait le mal aux yeux du Seigneur, et qu'il avoit imité les abominations des peuples que Dieu avoit exterminés devant Israël, elle ajoute que dans son affliction il eut recours au Seigneur; qu'il le pria, rétablit son culte dans son temple, abattit les idoles et les autels qui leur étoient consacrés, et répara, autant qu'il put, le mal qu'il avoit fait dans Israël. Mais à l'égard de Salomon, elle décrit au long ses désordres et son idolâtrie, et ne dit pas un mot de sa conversion; ce qui étoit si aisé à faire, et n'auroit coûté à l'écrivain sacré, qu'une ligne de plus.

Tout ce qu'on allègue pour répondre à ce silence de l'Écriture ne lève pas la difficulté, parce que tout cela n'est fondé que sur des conjectures incertaines. Peut-être, dit-on, sa pénitence étoit écrite dans les annales de son règne; peut-être a-t-il démoli les autels des faux dieux; peut-être n'a-t-il pu les faire démolir, quoiqu'il l'ait commandé, et qu'il l'ait voulu de tout son cœur; peut-être ces autels et ces temples, qui subsistoient encore du temps de Josias, et que l'Écriture dit être ceux que Salomon avoit bâtis, étoient-ils simplement construits sur la place ou sur les ruines de ceux que ce prince avoit élevés. Mais aussi peut-être qu'il n'est rien de tout cela, et qu'aucun de ces *peut-être* n'a de réalité; et l'on est toujours en droit de conclure que la pénitence de Salomon est au moins douteuse, puisque l'Écriture n'en dit rien; et que certainement les monumens de son idolâtrie subsistoient du temps de Josias, puisque les livres saints le marquent d'une manière si expresse.

II.  
Réponse aux  
inductions,  
que l'on prétend tirer des  
livres mêmes  
de Salomon.

Que le livre des Proverbes ait été écrit depuis la chute de Salomon, c'est déjà une chose fort incertaine, et contredite par le plus grand nombre des interprètes. Mais pour le passage que saint Jérôme et quelques pères grecs ont cité comme favorable au sentiment qui tient pour la pénitence de Solomon, on peut assurer que, suivant le texte hébreu, la Vulgate et les meilleurs interprètes, il ne dit rien du tout qui le favorise. Le voici selon l'hébreu, avec ce qui le précède : *J'ai passé par le champ du paresseux, et par la vigne de l'insensé, et j'ai trouvé que tout y étoit plein d'orties. J'ai regardé cela, et j'y ai fait réflexion; je l'ai*

*vu, et je me suis instruit* (1). Ce texte n'a certainement aucun rapport à la pénitence de Salomon.

Si l'opinion des interprètes et des pères grecs et latins qui attribuent le livre de l'Écclésiaste à Salomon revenu de ses égaremens et touché d'un sincère repentir, étoit générale, et solidement fondée, nous conclurions sans difficulté en sa faveur, n'ayant aucun intérêt à affoiblir les preuves qui la favorisent, et désirant au contraire de leur donner tout le poids nécessaire pour ne laisser aucun doute dans les esprits. Mais il faut avouer que l'on n'a sur cet article aucune certitude. Il est vrai que Salomon y parle comme un homme détrompé de toutes les vanités du monde, et de tous les mauvais raisonnemens des libertins. Mais cela décide-t-il la question? N'en étoit-il pas désabusé dans le temps que la lumière de la sagesse luisoit le plus dans son cœur, et n'a-t-il pas pu, durant cet heureux temps, écrire le livre dont nous parlons? Ne peut-il pas depuis ce temps-là être tombé dans l'égarement et dans l'idolâtrie? Personne ne nie qu'il n'ait été, pendant la plus grande partie de sa vie, le prince le plus sage et le plus éclairé; et qu'ensuite il ne soit tombé dans les plus grands excès d'égaremens et de folie. Il s'agit de savoir si, après sa chute, il s'en est retiré; et c'est ce que de très-habiles gens nient.

Les traditions des rabbins copiées et suivies par quelques auteurs chrétiens, ne sont ni anciennes, ni solides, ni vraisemblables. Ce n'est que depuis la venue de Jésus-Christ, que les Juifs se sont avisés de vouloir faire de Salomon, leur Messie, et d'excuser son idolâtrie. L'auteur de l'Écclésiastique qui s'étoit proposé de louer les plus illustres personnages de sa nation, après avoir dit ce qu'il a pu de plus glorieux à la mémoire de Salomon, conclut ainsi : *Après cela vous vous êtes abandonné à l'amour des femmes; vous avez asservi votre corps; vous avez imprimé une tache à votre gloire; vous avez profané votre race, pour attirer la colère sur vos enfans, et la punition sur votre folie, en sorte qu'il s'est formé un schisme dans le royaume, et qu'il est sorti d'Ephraïm une domination rebelle. Mais Dieu n'oubliera pas sa miséricorde; il ne détruira et n'anéantira pas ses ouvrages; il ne retranchera pas par la racine la postérité de son élu, et il n'exterminera point*

III.  
Réponse aux  
traditions  
des rabbins.

(1) *Prov. xxiv. 30 31. 32. Quod cum vidissem, posui in corde meo, et exemplo didici disciplinam. (Hebr. Et aspexi ego, posui cor meum: vidi, accepi eruditionem.)*

la race de celui qui l'a aimé, (de David son serviteur). Il a laissé quelques restes à Jacob, et à David quelques rejetons de sa race. Salomon a fini sa vie, et s'en est allé avec ses pères (1). Ainsi finit l'éloge de Salomon. Si ce prince eût fait pénitence, comme on le prétend, Jésus, fils de Sirach, auroit-il oublié de le dire dans cet endroit?

IV.  
Témoignages des pères et autres auteurs ecclésiastiques, contraires à Salomon.

Venons aux témoignages des pères qui ont été contraires à Salomon. On peut mettre à leur tête Tertullien qui, bien qu'intéressé à soutenir contre les Marcionites, que ce prince avoit été sauvé, ne parle jamais de sa pénitence ni de son salut, quoiqu'il fasse souvent mention de ses péchés et de sa chute. Il dit dans un endroit (2), qu'il a perdu toute sa gloire, ayant été entraîné dans l'idolâtrie par l'amour des femmes. Ailleurs il avance que Salomon ne fut rejeté de Dieu, qu'après s'être engagé dans des mariages défendus par la loi, et dans l'idolâtrie des Moabites et des Sidoniens : *Rejicitur Salomon, sed jam a mulieribus alienis possessus, et idolis Moabitarum et Sidoniorum mancipatus* (3). Il le met en quelque sorte en parallèle avec Saül qui fut réprouvé de Dieu à cause de sa désobéissance.

Saint Cyprien (4), après avoir montré que ce n'est pas le commencement du bien, mais la fin, qui est couronnée de Dieu, ajoute : Saül et Salomon, et plusieurs autres ont pu conserver la grace de Dieu, tant qu'ils ont marché dans les voies du Seigneur ; mais aussitôt qu'ils ont abandonné sa loi, la grace les a quittés : *Quamdiu in viis Domini ambulaverunt, datam sibi gratiam tenere potuerunt: recedente ab eis disciplina Dominica, recessit et gratia* (5). Dans un autre endroit, il emploie le même raisonnement, et il montre que les confesseurs de Jésus-Christ n'étant, ni plus agréables à Dieu, ni plus grands, ni meilleurs que Salomon, ils ne doivent pas se flatter d'être plus affermis que lui dans la grace ; et que comme ce prince est déchu de son premier état, et a été privé de la grace et de la couronne, dès qu'il a quitté le Seigneur ; ainsi les confesseurs peuvent être dépouillés de ce qui fait toute leur gloire, s'ils cessent d'être fidèles à la grace : *Scriptum est : Tene quod habes, ne alius accipiat coronam tuam : quod utique Dominus non*

(1) *Eccli. XLVII. 15. etc. 21. etc. gr. Inclinasti femora tua, etc. inducere iracundiam ad liberos tuos, et pœnam super stultitia tua, fieri imperium bipartitum, et ex Ephraim imperare regnum inobediens. Deus autem, etc.* — (2) *Contra Marcion. l. v. p. 472. c. 9.* — (3) *Idem contra Marc. l. 2. c. 22. p. 393.* — (4) *Cyprian. Epist. 6. ad Rogation.* — (5) *Idem de unitate Ecclesie.*

*minaretur auf ferri posse coronam justitiæ, nisi quia recedente justitia, recedat necesse est corona.*

Saint Jean Chrysostôme n'a pas toujours parlé d'une manière égale sur le salut de Salomon ; du moins nous trouvons dans les ouvrages qui portent son nom, des sentimens assez différens sur son sujet, soit que ces ouvrages ne lui appartiennent pas, soit que regardant cette matière comme problématique, il ait cru pouvoir la traiter tantôt sous une vue et tantôt sous une autre, selon que son sujet et le besoin de ses auditeurs le demandoient. Nous avons vu ci-devant ce qu'il a dit en faveur de ce prince ; et voici ce qu'il dit contre lui : *Qui a été plus méchant que Manassé ? Et cependant par sa pénitence il a mérité que Dieu le reçût dans ses bonnes grâces. Dieu dit qu'il se repent d'avoir choisi Saül : pourquoi cela ? C'est que ce roi n'a point eu recours à la pénitence. Qui a été plus sage que Salomon ? Mais parce qu'il a négligé de faire pénitence, il a perdu la grace* (1). Dans d'autres endroits, il dit que Salomon est tombé dans l'abîme de la malice, et qu'il a mérité mille morts, ayant perdu la grace, parce qu'il n'a pas eu recours à la pénitence (2). Theodoret (3) compare ce prince à Saül, et aux Juifs qui ont été réprouvés de Dieu. Saint Basile, dans son épître à Chilon, le met en parallèle avec Giézi et Judas le traître.

Saint Augustin est celui des pères qui a le plus raisonné sur le salut de Salomon, et qui, après avoir bien examiné cette matière, a été le moins persuadé de sa prédestination. Ecrivant contre Fauste, il dit que ce prince est encore plus blâmé par le témoignage fidèle et infaillible de l'Écriture, que par les discours insolens et outrageux de Fauste, puisque les livres saints nous apprennent que l'amour des femmes non-seulement le jeta dans l'idolâtrie, mais qu'il l'y submergea : *Inde ad profundum idololatriæ lapsus, atque demersus* (4). Ailleurs il s'exprime ainsi : Que dirai-je de Salomon que l'Écriture-Sainte condamne d'une manière très-forte, sans faire aucune mention, ni de sa pénitence, ni du pardon qu'il ait reçu de Dieu ? Je ne vois pas même ce qu'une chute si fatale peut signifier dans le sens allégorique, si ce n'est l'alliance que Jésus-Christ a faite avec les

(1) *Chrysost. serm. de Pœnitentia.* — (2) *Chrysost. homil. 40. homil. 66. et homil. 88. ad popul. Antioch. in editione latin. tom. 5.* — (3) *Theodoret. in c. xi. Ep. ad Romanos.* — (4) *Aug. l. xxii. contra Faust. c. 81.*

gentils ; et encore faudroit-il , pour soutenir ce sens , que ces femmes idolâtres qu'épousa Salomon , se fussent converties au Seigneur , au lieu qu'elles pervertirent ce prince , et l'engagèrent dans le culte idolâtre des faux dieux. Je croirois donc plutôt , ajoute-t-il , que les deux états de bien ou de mal où il a été pendant sa vie , désignent la vicissitude qui se voit dans l'Eglise où il y a des bons et des méchants. Les bons sont signifiés par son premier état de droiture et de sagesse ; et les méchants par sa chute et son idolâtrie (1). Ce passage se trouve dans les mêmes termes dans saint Isidore de Séville (2) ; et il est cité sous son nom par Raban-Maur (3). Cependant d'autres l'attribuent à Bède ; et le traité où il se trouve , est aussi imprimé parmi ses œuvres , t. 8. p. 275.

Saint Augustin (4) comparant la conduite de David après sa chute , avec celle de Salomon après son idolâtrie , en fait remarquer la différence , en ce que David ne fit , pour ainsi dire , que passer comme un étranger , au lieu que Salomon demeura , séjourna , croupit dans son crime : *In filio Salomone non quasi hospes transitum habuit , sed regnum ista libido possedit*. Il fut comme assujetti et asservi sous la domination de cette impérieuse et honteuse passion. Rien n'est plus éclatant que les commencemens de ce prince , dit-il ailleurs , et rien n'est plus triste que sa chute (5). Le Saint-Esprit s'est servi de ce prince , pour donner aux peuples une infinité d'excellens préceptes et de conseils salutaires ; mais l'Ecriture n'a pas laissé de marquer et son amour déréglé pour les femmes et son idolâtrie , et l'abandonnement de Dieu où il est tombé : *Ipse Salomon mulierum amator fuit , et reprobatus est a Deo* (6) ; afin que l'on comprît que ce qu'il avoit dit de bien , étoit un don de Dieu , et que son péché ne venoit que de lui : *Ut quidquid boni per Salomonem dictum est , Deo tribueretur , peccatum autem hominis homini*. Ce saint docteur ne croyoit donc pas que la qualité de prophète et d'auteur inspiré , fût une raison décisive pour établir la prédestination de Salomon.

Bède-le-Vénéérable et Raban-Maur ont adopté le senti-

(1) *Aug. l. xxii. contra Faust. c. 88.* Comparez le Commentaire sur les livres des Rois sous le nom de saint Eucher , t. 16. Bibl. PP. p. 992. — (2) *Isidor. quæst. in lib. iii. Reg. c. vi.* — (3) *Raban. in lib. 3. Reg. c. 11. p. 116.* — (4) *Aug. l. iii. de Doct. Christ. c. 21.* — (5) *Lib. xvii. de civit. c. 20.* — (6) *Aug. in Psalm. 126.*

ment de saint Augustin en le rapportant, ainsi que nous l'avons déjà dit; et Bède l'appuie encore dans un autre endroit, lorsqu'expliquant le passage du quatrième livre des Rois, où il est dit que *Josias détruisit les autels des faux dieux que Salomon avoit bâtis* (1), il remarque que ce passage fait assez voir que Salomon ne se repentit jamais bien de son péché, puisqu'il ne détruisit point ces monumens de son crime, qui étoient le scandale de tout Israël: *Ubi hoc palam ostenditur, quod utinam non ostenderetur, quia videlicet Salomon de admissio idololatriæ scelere numquam perfecte pœnituit: nam si fructus pœnitentiæ dignos faceret, satageret ante omnia, ut idola quæ ædificaverat, de civitate sacra tollerentur.* On trouve les mêmes paroles dans Raban-Maur, et dans Angelomus, qui sont postérieurs à Bède, et dans le commentaire imprimé sous le nom de saint Eucher, t. 6. Bibl. PP. p. 1012. col. 2.

Origène et saint Grégoire-le-Grand parlent souvent de Salomon et de son péché; mais ils ne disent rien de son retour à Dieu, de sa pénitence et de son salut; ce qui donne lieu de penser qu'ils ne croyoient point qu'il fût du nombre des prédestinés. Saint Grégoire même semble assurer qu'il ne se releva jamais, lorsqu'il dit qu'il fut renversé de fond en comble; que la sagesse abandonna entièrement son cœur, parce qu'il n'avoit éprouvé aucune traverse dans cette vie: *Concessa sapientia funditus cor deseruit, quod nulla vel minima tribulationis disciplina custodivit* (2). Il met ailleurs (3) Salomon avec le mauvais riche, avec Judas, avec ceux de Sodome, et infère sa perte, de ce qu'il ne reçut la sagesse que pendant la nuit et en songe. Je n'examine pas la valeur de son raisonnement, mais les paroles de sa conclusion, laquelle est fondée sur ce que l'histoire nous apprend de l'idolâtrie et des autres péchés de Salomon.

Saint Prosper (4), ou l'auteur du livre *des Prédications et des Promesses*, que l'on cite sous son nom, dit formellement que Salomon étant tombé dans la fornication corporelle et spirituelle, fut abandonné de Dieu et mourut d'une mort malheureuse: *In senio fornicatus mente et corpore, Domino ipsum deserente, male obiit*; laissant à

(1) 4. Reg. xxiii. 15. — (2) Greg. curæ Pastoral. 3. parte, c. 26. in fine. — (3) Lib. II. Moral. in Job. c. 2. — (4) Auth. libri de prædict. et præmissionib. Parte II. c. 27.

toute la postérité un exemple terrible du danger qui accompagne les prospérités de cette vie. Paschase (1), diacre de l'Eglise romaine, dit de même que Salomon a été condamné pour son idolâtrie; et qu'au lieu d'être un témoin fidèle dans le ciel, il est un faux témoin sur la terre.

Philippe, abbé de Bonne-Espérance, de l'ordre de prémontrés, et contemporain de saint Bernard, dans un long traité qu'il a écrit sur la damnation de Salomon, après avoir rapporté tous les passages de l'Écriture et des pères, qu'il avoit pu recueillir sur cette matière, conclut qu'il ne croit pas qu'un lecteur prudent doive résister à l'autorité de saint Augustin, de Paschase, de saint Grégoire, de Bède, de saint Fulgence, de saint Isidore, d'Angelosme, et de Raban; d'autant plus qu'ils ne s'éloignent pas du texte de l'Écriture, et qu'au contraire, ils y sont très-conformes: Car, ajoute-t-il, qui sera assez dépourvu de raison, ou qui aura l'esprit assez mal fait, pour croire que ces grands hommes ont ainsi parlé de Salomon dans un esprit de jalousie contre sa gloire et contre son salut, ou que par ignorance du vrai sens des Écritures, ils sont tombés dans l'erreur en parlant de ce prince?

On cite pour le même sentiment plusieurs autres auteurs: Sozomène (2), l'auteur de la Glose ordinaire (3), Adon dans sa Chronique, Nicolas de Lyre sur les Proverbes (4); Tostat (5) qui, quoiqu'il ne se déclare pas absolument contre le salut de Salomon, ne laisse pas de dire que l'on peut assurer très-certainement que Salomon n'a pas fait pénitence; Jean Capistran (6), Jean Cognatus (7), Martin de Champré (8), André Véga (9), Bellarmin (10), Pérérius (11), Maldonat (12), Gerson (13), et quelques autres, dont la principale raison est que le péché de Salomon est très-certain, et sa pénitence très-incertaine. Son péché est assurément du nombre de ceux qui méritent la damnation éternelle. Il semble donc que l'on doit conclure de ce qui est certain, et abandonner la conclusion incertaine.

Mais suivant les règles du bon raisonnement, la consé-

(1) *Paschas; apud Philip. Bonæ-Spei Abb. Extat. t. 8. Bibl. PP.* — (2) *Sozomen. injt. hist. Eccles.* — (3) *Glos. hist. Isac. u.* — (4) *Lyran, in Prov. xxx. 11.* — (5) *Tostat. in 2. Reg. vii. q. 13.* — (6) *Joan. Capistran. de auctōrit. Papæ.* — (7) *Joan. Cognat. de prosperit. et exitio Salomon. c. 18.* — (8) *Cantaprat. lib. x. hyperbol. Reg. 23.* — (9) *Andr. Vega. t. xii. in trident. c. 2.* — (10) *Bellarmin. t. 1. de verbo Dei; c. 6.* — (11) *Peterius in Rom. viii.* — (12) *Maldonat. in Matth. ii. n. 8.* — (13) *Gerson, 4 part. serm. contra Remant. de Rosa.*

quence ne doit jamais être plus étendue que les propositions d'où on la tire ; et c'est une maxime de logique , que la conclusion suit toujours la partie la plus foible. Que l'on conclue que Salomon a commis des péchés qui donnent la mort à l'ame ; soit ; nous ne nous y opposons pas ; mais si l'on veut en inférer qu'il soit damné , nous contesterons cette conséquence , parce qu'il peut s'être relevé de sa chute par la pénitence. Mais , dira-t-on , l'Écriture n'en dit rien. Il est vrai ; mais elle ne dit pas le contraire. Il faut donc s'en tenir là , et conclure que la pénitence de Salomon étant incertaine , son salut à notre égard est aussi douteux

Les témoignages des pères et des auteurs ecclésiastiques , étant aussi partagés que nous l'avons vu , et nul d'entre eux , n'ayant produit de raison décisive ni pour ni contre le salut de ce prince , on peut , sans manquer au respect qui est dû aux uns et aux autres , prendre un milieu entre ceux qui condamnent et ceux qui sauvent Salomon , en disant que son salut est une question problématique , et par-là très-instructive , et très-propre à nous humilier sous la puissante main de Dieu ; car si un homme aussi privilégié de Dieu , aussi comblé de ses faveurs , a pu tomber dans un abîme de péchés si capables de faire douter de sa prédestination et de son salut , que n'avons-nous pas à craindre nous qui sommes si éloignés de ses lumières , de sa sagesse , de la vertu et de la piété de ses premières années ? *Ainsi que celui qui croit être debout , craigne de tomber* (1).

Au reste , le parti que nous prenons dans cette dispute , est celui qu'ont suivi la plupart des pères ; car plusieurs de ceux mêmes que nous avons nommés , n'osent condamner formellement Salomon ; ils se contentent de déplorer sa chute et l'incertitude de sa pénitence. On peut aussi citer pour notre sentiment , Hugues de saint Victor (2) , l'abbé Rupert (3) , saint Antonin (4) , Pamélius (5) , Feuardent (6) , Barradius (7) ; Denys le Chartreux (8) , Tostat , Jansénius sur les Proverbes , c. xxx. , Pinéda , Lorin , Sanctius , le père Alexandre dominicain , et plusieurs autres.

(1) Cor. x. 12. *Qui se existimat stare , videat ne cadat.* — (2) Hugo de S. Victore , homil. 5. in Eccle. — (3) Rupert , de operib. Trinit. t. III. c. 52. — (4) D. Antonin. 1. parte , tit. 3. c. 2. — (5) Pamél. in Tertull. t. II. contra Marcion. — (6) Feuardent. Diatrib. de salute Salom. — (7) Barrad. concion. t. v. — (8) Dionys. in 2. Reg. vii.

# DISSERTATION

SUR

## LA PRIÈRE QUE NAAMAN FAIT A ELISÉE,

Touchant l'action de se prosterner, en soutenant le bras du roi son maître, dans le temple de Remmon.

Opposition de sentimens entre D. Calmet et le P. de Carrières sur la prière de Naaman. Division de cette Dissertation en deux parties.

LA prière que Naaman fait à Elisée partage les interprètes ; et sur ce point les deux commentateurs dont nous réunissons le travail, c'est-à-dire, D. Calmet et le P. de Carrières, sont opposés dans leurs sentimens. Le P. de Carrières a suivi dans sa paraphrase l'opinion commune que D. Calmet abandonne, et contre laquelle celui-ci forme plusieurs difficultés dans la Dissertation qu'il a donnée sur ce sujet. Le sentiment commun suivi par le P. de Carrières, veut que l'objet de la prière de Naaman soit de demander que Dieu lui pardonne, c'est-à-dire, ne lui impute point à crime l'action par laquelle il se prosternera dans le temple de Remmon en soutenant le bras du roi son maître, et sans adorer l'idole que son prince adore. D. Calmet et quelques autres prétendent que l'objet de la prière de Naaman est de demander que Dieu lui pardonne, c'est-à-dire, lui remette le crime de l'action par laquelle il s'est prosterné dans le temple de Remmon en soutenant le bras du roi son maître, et en adorant l'idole que son prince adoroit. Nous avons examiné les raisons alléguées de part et d'autre ; et quoique l'opinion commune suivie par le P. de Carrières, nous ait paru préférable, nous n'avons pas voulu priver ici le public d'un écrit qui sera toujours au moins un monument respectable de la religion et de la piété de D. Calmet ; seulement nous avons cru qu'il pourroit nous être permis de joindre à cet écrit quelques réflexions, lesquelles se réduiront à exposer les difficultés qui nous empêchent d'embrasser le sentiment

de cet interprète, et les motifs qui nous déterminent pour le sentiment commun adopté par le P. de Carrières. Cette Dissertation sera donc composée de deux parties : la première contiendra la Dissertation de D. Calmet ; et la seconde, la justification du P. de Carrières. Nous avons la satisfaction de voir que le savant père Houbigant a suivi le sentiment dont nous prenons ici la défense, et a combattu expressément celui de dom Calmet, dont nous allons cependant présenter la Dissertation (1).

## PREMIÈRE PARTIE.

Dissertation de D. Calmet.

NAAMAN, général des armées du roi de Syrie, ayant été miraculeusement guéri de la lèpre, en se baignant dans le Jourdain, suivant les ordres d'Elisée, vint trouver ce prophète, lui offrit de grands présents, et le pria de lui donner deux mulets chargés de la terre du pays : *Car désormais, ajouta-t-il, votre serviteur ne sacrifiera, ni victime, ni holocauste aux dieux étrangers, mais seulement au Seigneur. Il n'y a qu'une chose, pour laquelle je vous supplie de prier le Seigneur pour votre serviteur, c'est que quand le roi mon maître entrera dans le temple de Remmon, pour y adorer, et qu'il s'appuiera sur ma main, lorsqu'il adorera dans le temple de Remmon, si j'adore aussi avec lui, que le Seigneur me pardonne cette action. Elisée lui répondit : Allez en paix (2).*

I.  
Texte qui renferme la prière de Naaman. Difficultés que dom Calmet forme sur ce texte.

(1) Lorsque le R. P. Houbigant parle de dom Calmet dans sa note sur ce texte, et dans les autres qui ont précédé depuis le commencement de sa bible, il le nomme toujours ainsi, *Edm. Calmet*, ou même sans abréviation *Edmundus Calmet*. Il est cependant vrai que D. Calmet ne se nommoit point *Edmond*, mais *Augustin*. Il ne seroit peut-être pas aisé d'imaginer l'origine de cette méprise. Ce docte hébraïsant auroit-il confondu le nom de ce savant bénédictin avec celui du fameux *Edmundus Castel*, qu'il cite même par abréviation, *Edm. Castel*? Ce sont les deux seuls personnages auxquels il donne ces trois lettres, *Edm.* ; ce qui achève de prouver qu'elles signifient bien chez lui *Edmundus*, sans qu'on puisse comprendre comment il a pu confondre *Edm.* avec *Aug.* Le nom d'*Augustin Calmet* est sur le frontispice de tous les volumes de la bible donnée par ce savant bénédictin. (*Note de la précédente édition.*) — (2) 4. Reg. v. 17. et seq. *Hoc autem solum est, de quo depreceris Dominum pro servo tuo, quando ingredietur domus meus templum Remmon ut*

La seule lecture de ce texte choque et scandalise d'abord les âmes foibles. Quelle ferveur et quelle foi, dit-on, pour un prosélyte ! Dans le même temps où il déclare qu'il ne veut plus offrir de l'encens qu'au Seigneur, il demande permission d'adorer un dieu étranger ! Et quelle lâcheté dans Elisée de consentir à cette impiété, et de laisser aller en paix Naaman, après une telle proposition ! Si le crime de ceux qui causent du scandale, est si grand, qu'on le met encore au dessus des homicides, que doit-on penser de l'action de Naaman, qui le produit, et de celle d'Elisée, qui l'autorise, et l'approuve ? Si le Fils de Dieu déclare qu'il aura honte de ceux qui auront rougi de son nom, et qu'il reniera ceux qui l'auront nié devant les hommes (1), que doivent attendre et le prophète et le prosélyte ? Quand même on avoueroit que Naaman a simplement adoré à l'extérieur, et qu'il a déguisé ses sentimens, peut-on dire, sans impiété, que l'équivoque et la restriction soient permises, surtout dans une matière de cette conséquence ? Si le crime des crimes est l'idolâtrie, et si l'hypocrisie est en horreur devant Dieu, quelle idée doit-on avoir de Naaman et d'Elisée ? Car enfin, ou Naaman croyoit mal faire en adorant Remmon, ou il croyoit faire une action permise ou indifférente. S'il l'a crue permise et indifférente, pourquoi demander à Elisée qu'il prie Dieu de la lui pardonner ? S'il l'a crue mauvaise et pleine d'idolâtrie, pourquoi demande-t-il de la faire ? Et pourquoi Elisée la lui permet-il ? L'Apôtre veut que les fidèles s'abstiennent non-seulement de tout mal, mais aussi *de tout ce qui en a l'apparence* (2) ; et cette obligation est pour le Juif, comme pour le Chrétien. Cependant, ni Naaman, ni Elisée n'ont égard à cela ; l'un adore, ou fait semblant d'adorer l'idole ; et l'autre l'autorise, ou au moins le dissimule, et ne l'empêche pas. Est-il permis de pencher des deux côtés, et de joindre le culte de Bélial à celui du Seigneur ? Naaman n'auroit-il pas dû souffrir la perte de tous ses biens, de tous ses emplois, et de toutes ses charges, plutôt que de s'exposer de nouveau à paroître en posture de suppliant devant une idole, quand il n'y auroit eu que le danger de scandaliser les foibles, et que dans son cœur

*adoret, et illo innitente super manum meam, si adoravero in templo Remmon, adorante eo in eodem loco, ut ignoscat mihi Dominus servo tuo pro hac re. — (1) Matt. x. 35. et Luc. ix. 26. — (2) 1. Thessal. v. 22. Ab omni specie mala abstinete vos.*

il n'auroit eu que du mépris et de l'aversion pour les superstitions du paganisme ? Quand son prince auroit voulu le forcer à ce culte impie , n'auroit-il pas été glorieux de lui résister , et de donner plutôt sa vie , que de s'abandonner à cette basse et impie complaisance ? Voilà à peu près ce qu'on dit contre la conduite de Naaman et d'Elisée.

Mais la plupart des anciens et des modernes s'efforcent de les justifier l'un et l'autre du crime d'idolâtrie et de déguisement ; et les voies qu'on a prises pour soutenir leur innocence , quoique fort diverses , tendent toutes au même but , celui de les disculper tous deux , ou du moins l'un d'eux , qui est Elisée ; ceux qui veulent justifier le prophète , croient pouvoir abandonner Naaman , comme étant encore peu instruit des devoirs de la vraie religion , et imbu de cette fausse idée , qu'on peut déguiser et cacher ses vrais sentimens en matière de religion , comme dans le commerce du monde. Ils ne reconnoissent pas qu'Elisée ait permis à Naaman ce qu'il demandoit , ni qu'il ait approuvé sa conduite ; il lui dit simplement : *Allez en paix* , comme s'il eût dit : Allez , ne pensez plus à Remmon , ni à son culte ; ne pensez qu'à servir le Seigneur en paix ; je prie Dieu de ne pas permettre que vous retombiez jamais dans votre première idolâtrie.

On doit convenir que la réponse d'Elisée n'est pas expresse , pour lui permettre d'adorer Remmon ; mais il est difficile de l'entendre dans un autre sens ; et il faut certainement torturer le passage , pour lui faire signifier ce qu'on vient de dire. Mais quand Elisée n'auroit pas permis à Naaman d'aller adorer avec le roi son maître , le faux dieu Remmon dans son temple , devoit-il laisser ce prosélyte dans l'erreur où on le suppose ? Devoit-il dissimuler dans une semblable occasion ? Où étoit sa charité ? Où étoit son zèle ? N'imitoit-il pas le déguisement de ce nouveau converti ? Ne s'en rendoit-il pas l'approbateur et le complice , en lui répondant d'une manière obscure et équivoque , et que Naaman prit sans doute pour un aveu et une permission , de même que l'ont prise presque tous ceux qui jusqu'ici ont lu le passage que nous examinons ?

Les rabbins (1) conviennent que toute adoration et tout culte extérieur rendu aux idoles , est absolument défendu aux vrais juifs ; mais comme Naaman n'étoit point Juif , mais simplement prosélyte , ils prétendent qu'il n'étoit point

II.  
Différentes  
manières de  
résoudre  
cette difficulté.

(1) Maimonid. Vide Grot. hio, et Selden de jure N. et G. lib. II. c. 11.

obligé de s'abstenir de ce culte extérieur, ni en public, ni en particulier, si ce n'est dans la terre d'Israël, et au milieu des Israélites. Ainsi Elisée a pu, selon ces docteurs, permettre à Naaman de rendre sans scrupule un culte public au dieu du roi de Syrie. Il leur seroit difficile, sans doute, d'appuyer ce sentiment sur de bonnes preuves tirées de l'Écriture-Sainte : l'idolâtrie et l'hypocrisie y sont trop visiblement condamnées ; et d'ailleurs ce qu'ils veulent approuver, est trop contraire au droit naturel et à la lumière de la raison. Transporter à la créature le culte qui n'est dû qu'au Créateur, de quelque manière qu'on le fasse, est toujours un crime et une injustice ; mais c'est encore un bien plus grand désordre, lorsqu'on le fait contre sa propre conscience, après avoir connu et confessé le vrai Dieu, et avoir promis qu'on n'aura plus de sacrifices ni d'encens que pour lui.

Un célèbre et habile critique (1) prétend que Naaman ne demande point à Elisée de lui obtenir le pardon, s'il est contraint d'adorer Remmon ; mais qu'il prie ce prophète de s'employer auprès de Dieu, pour lui demander pardon d'avoir autrefois adoré cette idole. Le texte hébreu peut fort bien se prendre en ce sens : *Que le Seigneur veuille bien pardonner à votre serviteur dans cette action. Lorsque mon maître venoit dans le temple de Remmon pour y adorer, il étoit appuyé sur ma main, et j'ai adoré dans le temple de Remmon ; que le Seigneur pardonne à votre serviteur cette action par laquelle j'ai adoré dans le temple de Remmon* (2). Ou bien : *Et j'ai adoré dans le temple de Remmon, lorsqu'il adoroit dans le temple de Remmon ; que le Seigneur pardonne à votre serviteur cette action.* Cette dernière leçon est autorisée par la Vulgate et par les Septante (3). Quoi qu'il en soit de

(1) Bochart. *Epist. seu Dissert. in hunc loc. t. 1. oper. ejus, Edit. Lud. Batav. an. 1692. pag. 892.* — (2) לדבר הזה יסלח יהוה לעבדך כבוא אדני בית-רמון להשתחות שמה והוא נשען על-ידי והשתחית בית-רמון בהשתחיתי בית-רמון יסלח נא יהוה לעבדך בדבר הזה : *De hac re ignoscat Dominus servo tuo : in ingrediendo domino meo domum Remmon ad adorandum ibi, et ipse innitens super manum meam, et adoravi in domo Remmon : in adoratione mea in domo Remmon, ignoscat Dominus servo tuo in hac re. Ita et Chald.* — (3) LXX. ἢ τῷ προσκυνῶντι αὐτῷ. *Vulg. adorante eo.* Au lieu de בהשתחיתי, *in adoratione mea,* ils ont lu בהשתחותו, *in adorante ejus,* c'est-à-dire, *Et adoravi in domo Remmon, cum adoraret in domo Remmon : ignoscat Dominus servo tuo in hac re.*

ces deux leçons , il est toujours vrai que l'hébreu peut s'entendre du passé ; ce qui forme un sens bien préférable ; car il semble en effet beaucoup plus naturel de demander pardon d'une action commise , que d'une faute qu'on doit commettre. Le repentir ne regarde que le passé. Demander pardon d'une faute qu'on est résolu de commettre , renferme un obstacle invincible au pardon ; c'est une espèce de contradiction en matière de morale. Mais ici l'incongruité paroît encore plus grande , en ce que Naaman vient de déclarer qu'il renonce à l'idolâtrie , et qu'il ne veut plus adorer que le Seigneur ; et cependant on veut qu'il confesse qu'il est prêt à retomber dans le même crime , et qu'il en demande pardon à Dieu par avance.

La manière la plus ordinaire de justifier ; et Naaman et Elisée , dans cette rencontre , est celle-ci : C'est un principe dont tout le monde convient , qu'il est permis de rendre aux personnes constituées en dignité , et à nos supérieurs , les mêmes respects et les mêmes services dans les temples , qu'on est obligé de leur rendre ailleurs , autant que la bienséance et la religion peuvent le permettre. Ainsi Naaman pouvoit accompagner le roi dans le temple de Remmon , lui prêter son bras pour s'appuyer , s'avancer , s'arrêter , s'incliner avec lui , lorsqu'il prenoit envie à ce prince de faire ces mouvemens ; cette inclination , ce prosternement , ces démarches , cette entrée dans le temple ne se faisoient point pour l'idole , ni en sa considération , c'étoit un service purement civil , que cet officier rendoit à son maître (1).

Tertullien disoit dans une occasion à peu près pareille , en parlant de chrétiens revêtus d'emplois qui les engageoient à se rencontrer dans des cérémonies païennes : Ce n'est point à l'idole , mais à l'homme , que nous rendons ces services : *Licebit adesse in quibusdam , quæ nos homini , non idolo , officiosos habent* (2). Si on m'appeloit au sacerdoce , ou à un sacrifice , ajoute-t-il , je n'irois point , parce que ce sont des actes propres à l'idole ; mais si quelque autre raison m'attache à la personne du sacrificateur , j'y assisterai comme simple spectateur du sacrifice. Autrement comment pourroient faire les esclaves , les affranchis , ou les officiers fidèles , lorsque leurs maîtres ou leurs patrons , ou les présidens sacrifient ? Nous pouvons donc

(1) *Vide Lyr. Sanct. Menoc. Vat. Serar. Cajct. Natal. Alex. t. 2. Hist. Veter. Test. Dissert. 7.* — (2) *Tertull. 1. de idolat. c. 16. et 17.*

III.  
Solution plus  
commune ,  
ou manière  
la plus ordi-  
naire de justi-  
fier Naaman  
et Elisée.

rendre des services aux puissances et aux magistrats, de la même manière que quelques patriarches, et quelques anciens prophètes qui ont été toute leur vie attachés au service des idolâtres; tels furent Daniel à la cour de Babylone, et Joseph à celle d'Égypte.

L'adoration consistant dans un acte de la volonté, qui reconnoît le souverain domaine de Dieu, et qui lui rend ses hommages, on peut assurer que jamais Naaman n'adora Remmon depuis qu'il eut déclaré si précisément à Elisée, qu'il renonçoit à son culte, et qu'il embrassoit celui du Dieu d'Israël. Son adoration, son inclination, n'étoit qu'une action purement extérieure, sans aucun des sentimens intérieurs qui font l'essence du culte de latrie. Le mouvement extérieur du corps en lui-même n'est rien; il n'y a que le cœur qui le rende méritoire ou criminel. Elisée n'étoit pas capable de permettre, ni même de tolérer et de dissimuler un culte impie, et incompatible avec celui du vrai Dieu. Théodoret (1) croit même que Naaman adoroit le vrai Dieu, dans le même temps qu'il paroissoit se prosterner devant Remmon, sentiment qui pourroit avoir un mauvais sens, par rapport aux conséquences qu'on pourroit en tirer, en disant que l'on peut offrir de l'encens aux idoles, et se prosterner en leur présence, en dirigeant son intention à Dieu qui est le seul objet légitime de notre culte. Mais il seroit injuste d'attribuer à ce père une conséquence si dangereuse et si impie.

L'opinion qu'on vient de proposer, et dont les preuves paroissent si plausibles, n'est pourtant pas sans difficulté; car, 1° quel scandale ne donnoit point Naaman à ceux qui lui avoient ouï protester qu'il n'adoreroit jamais d'autre Dieu que le vrai Dieu d'Israël, lorsqu'on le voyoit prosterné avec un roi idolâtre aux pieds de Remmon? 2° Pourquoi veut-on justifier une action que ce général reconnoît lui-même pour mauvaise, et dont il demande pardon? 3° S'il est défendu d'assister à un sacrifice en qualité de ministre, si c'est un crime d'y prêter son conseil, son argent, son ministère, comme le dit Tertullien dans l'endroit qu'on a cité : *Ad sacerdotium et sacrificium vocatus, non ibo: proprium enim idoli officium est; sed neque*

(1) *Theodor. qu. 19. in 4. Reg. 'Αγάκη, μὴ, φῆσι, στυγίσταται τῷ βασιλεῖ τὸν Ἰουδαίων Θεὸν προσκυνεῖν βυλομενῶ, ἀλλὰ εἰσιὼν εἰς τὸν ἁληθινὸν προσκυνῶ Θεόν.*  
Une ancienne version grecque lisoit d'une manière conforme au sens de Théodoret : *Καὶ προσκυνῶ ἕμα αὐτῷ κυρίῳ τῷ Θεῷ.*

*consilio, neque sumptu, aliave opera in ejusmodi fungar* (1); quelle action plus propre, plus essentielle à l'idolâtrie, que l'inclination et l'adoration devant une idole? Cependant Naaman y assiste avec son maître, lui prête sa main, s'incline avec lui, et fait extérieurement tout ce que ce prince fait devant Remmon. Celui qui présente du vin au sacrificateur, celui qui répond dans les cérémonies païennes participe à l'idolâtrie, selon l'auteur que nous avons cité : *Si merum quis sacrificanti tradiderit, si verbo aliquo sacrificio necessario adjuverit, minister habebitur idololatriæ.* Si cela est, que peut-on penser de Naaman ?

En vain on répond que ce général s'étoit assez déclaré sur son attachement au culte du Seigneur; qu'après cela son adoration extérieure ne pouvoit scandaliser personne : tout le monde étoit, dit-on, convaincu qu'il ne reconnoissoit point les idoles, et qu'il n'agissoit que par bienséance, et seulement pour satisfaire au devoir de sa charge, qui l'obligeoit d'accompagner et de servir le roi. Tout le monde étoit convaincu qu'il ne reconnoissoit point les idoles; mais c'est cette persuasion même des peuples, qui devoit le rendre attentif à toutes ses démarches. Son adoration extérieure ne pouvoit, dit-on, scandaliser personne, parce qu'il s'étoit assez déclaré sur son attachement au culte du Seigneur; et c'est précisément parce qu'il s'en étoit déclaré, que cette adoration extérieure pouvoit scandaliser; car s'il n'eût été connu que pour adorateur des idoles, qui est-ce qui auroit pu se scandaliser de voir un idolâtre prosterné devant une idole? Mais de voir prosterné devant elle, un homme connu pour adorateur du vrai Dieu, c'est précisément ce qui étoit capable de scandaliser. Ce n'eût été, dit-on, que par bienséance et pour satisfaire au devoir de sa charge. Mais si les trois jeunes Hébreux dans la cour de Nabuchodonosor, si le saint vieillard Eléazar devant les officiers du roi Antiochus, si saint Paul parmi les païens, eussent voulu suivre de tels principes, on ne les auroit point vus exposés à la persécution; les trois jeunes Hébreux se seroient prosternés en entendant le son des instrumens, non pour adorer la statue, mais pour rendre une obéissance civile aux ordres du roi; Eléazar n'auroit point fait difficulté de goûter d'une chair

(1) *Tertull. ubi sup.*

pure, qu'on auroit dit aux persécuteurs être une chair immolée aux idoles; et saint Paul sans se mettre en peine de l'idole qui n'est rien, ni du scandale des foibles, auroit mangé en toute liberté des viandes immolées, quand même il en auroit été averti auparavant. Cependant saint Paul déclare que si ce qu'il mange scandalise son frère, il ne mangera plutôt jamais de chair, que de scandaliser son frère (1). Eléazar aime mieux descendre dans le tombeau, que de laisser à ses frères un exemple capable de les séduire (2). Les trois jeunes Hébreux préfèrent être jetés dans la fournaise ardente, plutôt que de se prosterner devant la statue du prince (3).

Enfin, si nous justifions le procédé de Naaman et d'Elisée, dans le sens que le veulent ceux dont nous examinons l'opinion, je ne vois point comment nous pourrions condamner ceux qui s'exposent aux occasions prochaines du péché, ceux qui font des actions qui naturellement doivent causer du scandale aux foibles, qui fréquentent de mauvais lieux ou de mauvaises compagnies, qui déguisent leurs sentimens même en matière de religion. Que ces personnes se retranchent tant qu'elles voudront dans leur bonne intention; qu'elles déclarent ne faire aucun mal, et n'avoir aucun envie d'en faire; la sagesse et la charité chrétienne ne se paieront pas de ces raisons. Si votre emploi vous expose à une action mauvaise, ou qui en a tellement l'apparence, qu'elle scandalise naturellement ceux qui vous la voient faire, vous êtes obligé de vous en défaire, pour n'être pas un piège et un sujet de chute à votre frère; et l'obligation du Juif en cela, n'est pas moindre que celle du Chrétien.

V.  
Moyen par lequel D. Calmet prétend éviter les inconvéniens qu'il vient de proposer.

Pour éviter les inconvéniens que nous venons de proposer comme des suites de cette explication, je préférerois la manière de lire de l'hébreu qui marque ou une action déjà faite, dont Naaman demande pardon, ou une habitude de faire une certaine action qu'il déteste, et dont par conséquent il veut s'abstenir à l'avenir. Le texte original ne dit pas que le roi se prosterne, et oblige Naaman de le suivre dans cette posture, parce que ce prince est appuyé sur son épaule; il dit simplement: *Lorsque le roi va dans le temple de Remmon pour s'y prosterner, pour y adorer,*

(1) Cor. VIII. 13. *Si esca scandalizat fratrem meum, non manducabo carnem in aeternum.* — (2) 2. Mach. VII. 21. et seqq. — (3) Dan. III. 12. et seqq.

et qu'il est appuyé sur *ma* main, j'adore dans le temple de Remmon; lors donc que j'adore dans ce temple, que le Seigneur me pardonne cette action. J'avoue que la manière dont les Septante et l'auteur de la Vulgate ont lu, paroît plus naturelle: *J'adore dans le temple de Remmon, lorsque le roi y rend ses adorations* (1); ou j'ai adoré dans ce temple avec le roi.

Mais en adoptant cette leçon, je pencherois plutôt à condamner Naaman, et à dire qu'Elisée a eu pour lui une complaisance et une facilité qu'il auroit dû ne pas avoir; opinion qui ne m'est pas particulière, puisqu'elle a été suivie par quelques habiles auteurs (2). Ou plutôt je croirois que Naaman demande pardon du passé, et reconnoît la faute qu'il a faite d'adorer Remmon avec le roi de Syrie; son maître; ce dernier sens me paroît le plus simple et le plus naturel, et en même temps le plus conforme au texte hébreu et au chaldéen.

Quelqu'un (3) a attaqué ce point de notre Dissertation. On trouve mauvais que nous ayons adopté le sentiment particulier de Bochart, qui est que Naaman demande pardon d'une faute passée; au lieu qu'on veut qu'il demande permission de se trouver avec le roi de Syrie, son maître, dans le temple de Remmon, et de s'y prosterner lorsque ce prince s'appuiera sur son bras. On prétend que notre sentiment est insoutenable. *Naaman, dit-on, n'avoit-il point fait d'autre acte d'idolâtrie, que d'adorer avec le roi dans le temple de Remmon? Pourquoi ne demande-t-il pardon que de celui-là seulement? On n'en rapportera jamais une raison tolérable. D'ailleurs le texte, les versions, marquent toutes le présent ou le futur; aucune n'insinue le passé. Il faut donc s'en tenir au sentiment de tous les interprètes catholiques. Voilà ce qu'on m'objecte; il faut essayer d'y répondre.*

Ce sentiment que l'on croit être particulier à Bochart, a pour lui au moins douze écrivains célèbres par leur érudition, et par leur connoissance de la langue sainte, et du style de l'Écriture. On peut consulter Jean-André Quenstedt dans la Dissertation qu'il a faite sur cet endroit (4).

(1) Saint Jérôme a lu: *בהשתחוותי*, in adorations ejus, au lieu de *בהשתחווית*, in adorations mea. LXX. ἐν τῷ προσκυνεῖν αὐτόν. Cum adoraret. — (2) Vido Cornet. a Lap. hio. Petr. Mart. Greg. de Valent. — (3) Mémoires de Trévoux, mars 1715. — (4) Joan. Andr. Quenstedt. Dissert. singul. in 4. Reg. v. 18. in Thesouro Dissert. Theol. Philologico. Saubert.

Il cite Saubert, Valtherus, Glassius, Dorschæus, Danhaver, Calovius, Dilhérus, et quelques autres auxquels il faut ajouter Vantil et Cène dans son livre intitulé : *Projet de traduction*.

Tous ces écrivains frappés, comme nous, du danger qu'il y a d'approuver la demande que Naaman semble faire à Elisée, et la permission qu'Elisée semble lui donner de se trouver avec un roi idolâtre dans un temple d'idole, et de s'y prosterner devant le faux dieu, ont cru qu'il falloit recourir à l'explication que nous avons donnée à ce passage. Nous pouvons ajouter que nous avons rencontré plus d'une personne d'un excellent esprit, qui n'approuvoit point les explications ordinaires que l'on prétend être celles de tous les interprètes catholiques, et qui ne pouvoit supporter de voir ce passage expliqué de la sorte.

On avance un peu trop légèrement que le sentiment que nous avons abandonné, sans toutefois le condamner, est celui de tous les interprètes catholiques. Grégoire de Valence (1), fameux jésuite, condamne, comme nous, la demande de Naaman, dans la supposition qu'il veuille continuer à fréquenter le temple de Remmon. Le cardinal Hugues de Saint-Cher (2) prouve fort bien que l'action de Naaman étoit un péché; et il n'excuse Elisée qu'il suppose la lui permettre, que par une assez mauvaise raison. Il dit que ce prophète usa de dispense envers Naaman, en faveur de la religion judaïque; qu'il ne lui permit d'accompagner le roi son maître dans le temple de Remmon, qu'après lui avoir fait promettre qu'il renonceroit en temps et lieu au service de ce prince, et dans l'espérance que sa demeure à la cour du roi de Damas, lui donneroit des occasions et des facilités pour y prêcher le vrai Dieu et y soutenir les intérêts de la vraie religion. Je laisse aux juges équitables à décider si ces raisons suffisent pour autoriser Naaman à demeurer dans une cour idolâtre, à fréquenter un temple d'idole, et à y faire à l'extérieur, ce qu'y faisoit un roi adorateur de Remmon. Peut-on soutenir ce senti-

*Vivarienses Paraphrastæ in Bibl. Norimberg. Valther. Centur. miscellan. Theolog. art. 6. Glassius ab Hakspan de hoc loco consultus. Dorschæus Theol. Zach. part. 6. Danhaver. consciential. t. 1. p. 2. Calovius annotat. Antigrot. in 4. Reg. v. 18. Dilther. disput. Academic. t. 1. disput. 16. et 22. Vantil Meduell. p. 456. Cène, projet de traduction, p. 471. — (1) Gregor. de Valent. tract. de fide, et fidei profess. disput. 1. quest. 5. punct. 2. ad 3. apud Cornel. a Lapide in 4. Reg. v. 18. — (2) Hugo Cardinal. in 4. Reg. v. 18.*

ment depuis la condamnation solennelle que l'Eglise a faite du culte chinois ?

On prétend que je ne prouverai jamais par aucune raison tolérable, pourquoi Naaman ne demande pardon que d'avoir adoré avec le roi dans le temple de Remmon, comme si c'étoit le seul acte d'idolâtrie qu'il eût fait. Mais ne peut-on pas demander pardon d'un grand péché, et qui renferme en quelque façon tous les autres, sans faire mention de ceux qui en sont des suites ? Quand un païen, honnête homme d'ailleurs, demande pardon de ses actes d'idolâtrie, les plus marqués et les plus publics, n'est-il pas censé y comprendre tous les autres ? Qu'y a-t-il en cela de contraire à la raison, au bon sens, à l'usage ordinaire ?

On ajoute que dans le texte, les versions marquent toutes le présent ou le futur, et qu'aucune n'insinue le passé. Il faut que l'on n'ait pas pris la peine de consulter le texte ; car certainement il exprime le passé (1). Le chaldéen l'exprime de même. Voici l'hébreu à la lettre : *De hac re ignoscat Dominus servo tuo : in ingrediendo domino meo domum Remmon ad adorandum ibi, et ipse innitens super manum meam, ET ADORAVI in domo Remmon, in adoratione mea (vel ejus) in domo Remmon, ignoscat Dominus servo tuo in hac re.* C'est-à-dire, que le Seigneur pardonne ceci à votre serviteur. Mon maître venant au temple de Remmon pour y adorer, et s'appuyant sur mon bras, j'AI ADORÉ dans le temple de Remmon ; lorsque j'ai adoré dans le temple de Remmon, que le Seigneur pardonne cette action à votre serviteur. Ou : j'AI ADORÉ dans le temple de Remmon, lorsqu'il adoroit dans le temple de Remmon ; que le Seigneur pardonne cette action à votre serviteur. Si l'on s'en rapporte à ce texte, il est visible que Naaman demande pardon pour le mal qu'il a fait avant sa conversion. Il est difficile de ne pas le prendre en ce sens, si l'on fait attention que l'auteur sacré se sert du même mot pour signifier l'adoration de Naaman, et celle du roi. Or le roi de Damas rendoit sans doute le culte de latrie à Remmon ; on a donc sujet de croire que Naaman le lui rendoit aussi. Or comment excuser dans Naaman le culte des idoles, de quelque manière qu'on l'entende ?

(1) לדבר הזה יסלח יהוה לעבדך בבוא אדני בית-רמון להשתחוות שמה והוא נשען על ידי והשתחויתי בית-רמון בהשתחויתי בית-רמון יסלח-נא יהוה לעבדך בדבר הזה :

Si l'on veut qu'il ait rendu ses adorations au vrai Dieu dans le même temple de Remmon où le roi de Damas les rendoit à l'idole, et que l'action de l'un et de l'autre étant la même au dehors, ait été fort différente au dedans, à cause de la diversité des objets, on tombe dans un inconvénient dangereux à la religion, et qui ne peut être approuvé dans le christianisme où le déguisement et la fiction dans la foi, et dans le culte essentiel, passe pour une vraie prévarication : *Qui me erubuerit, et meos sermones, hunc Filius hominis erubescet, cum venerit in majestate sua.* « Si » quelqu'un rougit de moi et de mes paroles, dit Jésus- » Christ, le Fils de l'homme rougira aussi de lui, lorsqu'il » viendra dans sa gloire (1). » Reste donc l'opinion qui veut que Naaman en se prosternant devant l'idole avec le roi, ait simplement rendu à ce prince un service qu'il lui devoit à cause de son emploi, sans aucun rapport à l'idole, pour laquelle il n'avoit que du mépris. J'avoue ma foiblesse, si c'en est une; mais je ne puis être de ce sentiment; j'en crains les conséquences; et je ne puis me persuader qu'un Israélite éclairé et zélé comme étoit Elisée, ait pu approuver une telle action.

(1) *Luce. ix. 26.*

---

## SECONDE PARTIE.

Justification du père de Carrières, ou Réflexions sur la Dissertation de D. Calmet.

I. Les sentimens de religion et de piété que D. Calmet fait paroître dans sa Dissertation, sont plus édifiants, que ses preuves ne paroissent persuasives.

Nous ne pouvons trop applaudir aux sentimens de religion et de piété que D. Calmet fait paroître dans sa Dissertation; mais plus édifiés de ses sentimens, que touchés de ses preuves, nous sommes obligés par l'amour impartial de la vérité de ne pas partager son opinion. D. Calmet craint les conséquences dangereuses que l'on prétendrait tirer du sentiment qu'il abandonne; par le motif de cette crainte, il aime mieux s'exposer à être même accusé de foiblesse, que de suivre ce sentiment. Ainsi l'amour seul de la religion est l'unique principe qui le détermine; rien de plus édifiant. Mais les preuves sur lesquelles il prétend établir son sentiment, sont-elles invincibles? Les difficultés qu'il forme contre le senti-

ment qu'il abandonne sont-elles insurmontables? C'est, je l'avoue, ce que j'ai peine à me persuader. Je rejette et j'improve, comme lui, les conséquences dangereuses que l'on prétendrait tirer du sentiment qu'il abandonne; mais je ne crois pas que la crainte de ces conséquences fausses et téméraires puisse permettre d'abandonner un sentiment qui, non-seulement est, de son aveu même, le plus commun et le plus suivi, mais qui me paroît être aussi plus solide et moins dangereux qu'il ne pense. D'ailleurs ce sentiment est, comme je l'ai dit, celui que le P. de Carrières a suivi; j'essaierai donc de justifier ici l'interprétation de celui-ci; et pour cela, j'exposerai d'abord les difficultés que je trouve dans le sentiment que D. Calmet préfère; ensuite je tâcherai de répondre à celles qu'il forme contre le sentiment commun qu'il abandonne, et que le P. de Carrières a adopté.

D. Calmet prétend que Naaman demande pardon du passé; voilà en deux mots le sentiment qu'il préfère. Il soutient, 1° que l'hébreu peut fort bien se prendre en ce sens, et que même certainement il lit au passé; 2° que ce sens lui paroît être le plus simple et le plus naturel. Voilà à quoi se réduisent ses preuves.

Il est vrai que l'hébreu lit au passé, *adoravi*; mais ce passé est précédé de la conjonction *et*; or cette conjonction, dans la langue sainte, change ordinairement le prétérit en futur, et le futur en prétérit; il y en a plus de quarante exemples dans les dix-sept premiers versets du chapitre même dont il s'agit, c'est-à-dire, depuis le commencement de ce chapitre jusqu'au verset dont il est question, d'où il suit que selon l'usage commun de la langue sainte, l'expression *et adoravi*, peut très-bien, ou même doit signifier ici *et adorabo*, comme l'ont entendu les Septante, et saint Jérôme, auteur de la Vulgate. Je mettrai ici seulement en parallèle six versets du texte traduits littéralement dans la première colonne, et moins littéralement dans la seconde: on y verra le fréquent usage de ces inversions.

TRADUCTION LITTÉRALE,  
où les temps sont exprimés tels  
que l'hébreu les exprime.

9. Et veniet Naaman cum  
equis et curribus, et stabit ad  
ostium domus Elisei.

TRADUCTION MOINS LITTÉRALE,  
où les temps sont exprimés tels  
que le sens du texte l'exige.

9. Et venit Naaman cum  
equis et curribus, et stetit ad  
ostium domus Elisei.

II  
L'hébreu lit  
au passé;  
mais ce passé  
se doit prendre  
au futur.

TRADUCTION LITTÉRALE,  
où les temps sont exprimés tels  
que l'hébreu les exprime.

10. Et mittet ad eum Eliseus nuntium, dicens : Vade, et lavatus es septies in Jordane : et restituetur caro tua tibi, et mundus esto.

11. Et indignabitur Naaman, et abiit, et dicit : Ecce dixi : Ad me egredietur egrediens, et stetit, et invocavit in nomine Domini Dei sui, et tetigit manu sua locum lepræ, et curavit.

12. Nonne boni sunt Abana et Pharphar, fluvii Damasci, præ omnibus aquis Israel ? Nonne lavabor in eis, et mundatus sum ? Et vertit se, et abiit indignans :

13. Et accedent ad eum servi ejus, et loquentur ei, et dicent : Pater, rem grandem propheta dicens tibi, nonne feceris ? quanto magis quia dixit tibi : Lavare et mundare ?

14. Et descendet, et immerget se in Jordane septies juxta sermonem viri Dei : et restituetur caro ejus sicut caro pueri parvuli, et mundabitur.

TRADUCTION MOINS LITTÉRALE,  
où les temps sont exprimés tels  
que le sens du texte l'exige.

10. Et misit ad eum Eliseus nuntium, dicens : Vade, et lavaberis septies in Jordane : et restituetur caro tua tibi, et mundus esto.

11. Et indignatus est Naaman, et abiit, et dixit : Ecce dixi : Ad me egredietur egrediens, et stabit, et invocabit in nomine Domini Dei sui, et tanget manu sua locum lepræ, et curabit.

12. Nonne boni sunt Abana et Pharphar, fluvii Damasci, præ omnibus aquis Israel ? Nonne lavabor in eis, et mundabor ? Et vertit se, et abiit indignans.

13. Et accesserunt ad eum servi ejus, et locuti sunt ei, et dixerunt : Pater, rem grandem propheta dicens tibi, nonne feceris ? quanto magis quia dixit tibi : Lavare et mundare ?

14. Et descendit, et immerisit se in Jordane septies juxta sermonem viri Dei : et restituta est caro ejus sicut caro pueri parvuli, et mandata est.

Il est donc bien dans le génie de l'hébreu, de dire, *Et adoravi*, pour dire, *Et adorabo*, et au contraire, selon le génie de la même langue, il faudroit qu'il y eût dans le texte, *Et adorabo*, si le sens devoit être, *Et adoravi*. D. Calmet ne paroît donc pas être assez autorisé de ce que l'hébreu lit, *Et adoravi*, pour en conclure qu'il doit s'entendre au passé ; puisqu'au contraire, de ce que l'hébreu lit, *Et adoravi*, on est autorisé à en conclure qu'il doit s'entendre au futur. Dans l'hébreu, lorsque Naaman dit : *Et stetit, et invocavit, et tetigit, et curavit*, cela signifie : *Et stabit, et invocabit, et tanget, et curabit*. De même

donc lorsque dans l'hébreu Naaman dit : *Et adoravi*, cela signifie, *Et adorabo*.

D. Calmet objecteroit peut-être que chez les Hébreux la conjonction *et* ne change pas toujours le futur en préterit, ni le préterit en futur; qu'ainsi l'expression est seulement équivoque; que comme elle peut se prendre au futur, elle peut aussi se prendre au passé; et que le sens du passé lui paroît être le plus simple et le plus naturel.

Je pourrois d'abord observer qu'il est assez rare que la conjonction *et* n'opère pas ce changement; et qu'au contraire il est très-commun qu'elle l'opère. Mais je suppose que dans la phrase dont il s'agit, l'expression, *Et adoravi*, puisse être équivoque; et je dis que le sens du passé ne me paroît être, ni le plus simple, ni le plus naturel.

Pour en juger, il faut d'abord ici lever l'équivoque du terme d'*adoration*. Dans notre langue, le mot d'*adoration* porte toujours avec soi l'idée d'un *culte de latric* qui n'est dû qu'à Dieu. Il n'en est pas de même dans la langue sainte; dans cette langue, le terme d'*adoration* ne signifie par lui-même qu'un simple *prosternement*. De là vient que dans cette langue on emploie également ce terme pour signifier l'hommage de respect que l'on rend aux hommes distingués, comme celui que l'on rend à Dieu. Ainsi en vain nous imputerait-on de prétendre que Naaman qui vient de déclarer qu'il renonce à l'idolâtrie, confesse aussitôt qu'il est prêt de retomber dans le même crime, et qu'il en demande pardon à Dieu par avance; à Dieu ne plaise que nous ayons une telle pensée! Nous soutenons que l'*adoration* dont parle ici Naaman, doit s'entendre, non dans le sens d'un *culte de latric*, mais dans le sens d'un simple *prosternement*.

Mais avant de le prouver, il faut encore lever l'équivoque du mot de *pardon*. On peut distinguer deux manières de pardonner; l'une qui consiste à remettre le crime commis; l'autre qui consiste simplement à ne point imputer à crime une action qui par elle-même n'est point criminelle, et ne le pourroit être que par le mauvais principe qui pourroit la produire. Dans le premier sens, il est bien vrai qu'il est beaucoup plus naturel de demander pardon d'une action commise, que d'une faute qu'on doit commettre; parce qu'en effet le repentir ne regarde que le passé, et que demander pardon d'une faute qu'on est résolu de commettre, renferme un obstacle invincible au pardon. Mais

## III.

L'hébreu pris au futur donne le sens le plus simple et le plus naturel.

dans le second sens, le pardon peut également se rapporter au futur comme au passé; on peut également demander à Dieu de ne point imputer à crime une action que l'on a déjà faite ou que l'on doit faire, et qui par elle-même n'est point criminelle, quoiqu'à certains égards elle puisse le paroître à cause des différens principes qui peuvent la produire.

Maintenant donc pour savoir en quel sens doit se prendre la prière de Naaman, il faut examiner si l'action dont il demande pardon, est une action criminelle par elle-même, ou si ne l'étant point par elle-même, elle ne le pourroit être que par le mauvais principe qui la produiroit. Or quelle est l'action dont Naaman demande pardon? Est-ce celle d'adorer l'idole de Remmon, de rendre un culte de latrie à cette idole? Est-ce l'action de se prosterner même simplement dans le temple de ce dieu, soit pour y adorer l'idole, soit pour imiter et contrefaire l'action de ceux qui l'y adorent? Se contente-t-il de dire : *Il y a une chose que je prie le Seigneur de pardonner à votre serviteur : j'ai adoré l'idole de Remmon* (ou même simplement, *je me suis prosterné dans le temple de Remmon*); que le Seigneur pardonne cette action à votre serviteur? Est-ce là la prière de Naaman? Ne dit-il que cela? S'il n'eût rien dit de plus, je me rangerois ici du côté de D. Calmet; et je conviendrois que cela ne pourroit s'entendre que d'une adoration réelle ou simulée, et par conséquent d'une action criminelle par elle-même, qu'Elisée n'auroit pu permettre à Naaman; qu'ainsi le sens le plus simple et le plus naturel du texte hébreu, seroit de l'entendre au passé, et de dire qu'en ce cas Naaman demanderoit pardon d'un crime qu'il auroit commis, et non pas d'un crime qu'il seroit résolu de commettre, parce qu'en effet il seroit absurde de lui faire dire : *Il y a une chose que je prie le Seigneur de pardonner à votre serviteur ; j'adorerai l'idole de Remmon* (ou même simplement, *je me prosternerai dans le temple de Remmon*) ; que le Seigneur pardonne cette action à votre serviteur. Mais aussi ce n'est point là la prière de Naaman.

Que dit-il donc? Supposons d'abord qu'il s'exprime au passé; et voyons si le sens sera bien le plus simple et le plus naturel. Naaman aura donc dit : *Il y a une chose que je prie le Seigneur de pardonner à votre serviteur : LORSQUE MON MAÎTRE ENTROIT DANS LE TEMPLE DE REMMON POUR S'Y PROSTERNER ; ET QUE , LUI S'APPUYANT SUR MA MAIN , JE ME*

SUIS PROSTERNÉ DANS LE TEMPLE DE REMMON, LORSQU'IL S'Y PROSTERNOIT; *que le Seigneur pardonne cette action à votre serviteur.* Quoi, ce nouveau prosélyte qui vient de protester qu'il n'offrira plus d'holocaustes ni de victimes aux dieux étrangers, mais seulement au Seigneur, n'a qu'une seule chose qui inquiète sa conscience, et dont il demande pardon au Seigneur, c'est, non pas d'avoir adoré l'idole, mais d'avoir soutenu le bras de son maître qui l'adoroit ! N'a-t-il donc pas autrefois adoré lui-même cette idole ? Ne lui a-t-il pas même offert des sacrifices ? N'a-t-il pas offert des holocaustes et des victimes aux dieux étrangers, puisque lui-même déclare qu'il ne leur en offrira plus ? Et cependant il faudra dire qu'il oublie aussitôt tout cela, pour ne demander pardon au Seigneur que d'une seule chose, c'est d'avoir soutenu le bras de son maître qui adoroit l'idole dans son temple ? Est-ce là le sens le plus simple et le plus naturel ?

Mais souvenons-nous que dans l'hébreu la conjonction *et* change communément le prétérit en futur ; et voyons si en prenant la phrase au futur, le sens en sera moins simple et moins naturel. Alors Naaman aura dit : *Il y a une chose que je prie le Seigneur de pardonner à votre serviteur : LORSQUE MON MAÎTRE ENTRERA DANS LE TEMPLE DE REMMON POUR S'Y PROSTERNER; ET QUE, LUI S'APPUYANT SUR MA MAIN, JE ME PROSTERNERAI DANS LE TEMPLE DE REMMON, LORSQU'IL S'Y PROSTERNERA; que le Seigneur pardonne cette action à votre serviteur.* Il ne demande pas la permission d'adorer l'idole, ni même simplement et absolument de se prosterner dans le temple; mais il demande que Dieu ne lui impute point à crime l'action de se prosterner dans le temple en soutenant le bras de son maître qui s'y prosterne. Il ne demande pas que Dieu ne lui impute point à crime une adoration réelle de l'idole, ni même une adoration simulée, mais une fonction purement civile, l'action simple de soutenir le bras de son maître, et de se baisser avec lui.

Et je puis rappeler ici ce que dit D. Calmet même en exposant le sentiment général dont je prends la défense : « C'est un principe dont tout le monde convient, qu'il est » permis de rendre aux personnes constituées en dignité, et » à nos supérieurs, les mêmes respects et les mêmes services » dans les temples, qu'on est obligé de leur rendre ailleurs, » autant que la bienséance et la religion peuvent le permettre. Ainsi Naaman pouvoit accompagner le roi dans le

» temple de Remmon , lui prêter son bras pour s'appuyer ,  
 » s'avancer , s'arrêter , s'incliner avec lui , lorsqu'il prenoit  
 » envie à ce prince de faire ces mouvemens ; cette inclina-  
 » tion , ce prosternement , ces démarches , cette entrée dans  
 » le temple , ne se faisoient point pour l'idole ni en sa con-  
 » sidération ; c'étoit un service purement civil que cet offi-  
 » cier rendoit à son maître. » *Licebit adesse in quibusdam ,*  
*quæ nos homini , non idolo , officiosos habent* , comme le  
 dit Tertullien.

IV.  
 Réponses aux  
 difficultés  
 que D. Cal-  
 met forme  
 contre le sens  
 qu'on vient  
 d'établir.

Or le sentiment commun que je soutiens , étant appuyé sur des preuves qui , de l'aveu de D. Calmet , paroissent si plausibles , essayons maintenant de répondre aux difficultés que D. Calmet y oppose. L'action de Naaman ne devoit porter aucun scandale , depuis qu'il se fut déclaré adorateur du vrai Dieu , parce que lors même que depuis ce temps-là on le voyoit prosterné avec un roi païen aux pieds de Remmon , on savoit qu'il n'étoit dans cette posture que parce qu'il soutenoit , selon le devoir de sa charge , le bras de son maître qui se prosternoit devant l'idole. Lorsque ce général demande que Dieu lui pardonne cette action , ce n'est pas qu'il la reconnoisse lui-même mauvaise ; mais au contraire , il demande qu'une action qui ne lui paroissoit point criminelle par elle-même , ne lui fût point imputée à crime. Quoiqu'il soit défendu d'assister à un sacrifice en qualité de ministre ; que ce soit un crime d'y prêter son conseil , son argent , son ministère ; et que l'inclination même et l'adoration devant une fausse divinité puisse être l'action qui constitue essentiellement l'idolâtrie ; cependant Naaman a pu entrer dans le temple avec son maître , lui prêter la main , s'incliner avec lui , et faire à l'extérieur , non pas tout ce que faisoit ce prince , mais l'action simple de se baisser avec lui ; parce que cette action criminelle dans ce prince , qui ne la faisoit que pour adorer l'idole , étoit innocente dans Naaman , qui la faisoit , non pour honorer l'idole qu'il détestoit , mais uniquement pour rendre un service purement civil au prince qu'il servoit ; service qui ne faisoit point essentiellement partie de l'adoration , et qu'il auroit dû lui rendre de même partout ailleurs par le devoir de sa charge. Celui qui présente du vin au sacrificeur , celui qui répond dans les cérémonies païennes , participe à l'idolâtrie , parce que l'une et l'autre action sont partie du culte en ce qu'elles ne se font que pour le culte ; mais l'action simple de soutenir le bras du prince , et de

l'accompagner dans tous ses mouvemens, dans le temple comme partout ailleurs, est une action tout indépendante du culte; et sur cela, je ne suis point surpris d'entendre Elisée répondre à Naaman: Allez en paix. *Licebit adesse in quibusdam, quæ nos homini, non idolo, officiosos habent.*

La persuasion des peuples touchant la foi de Naaman, devoit les rendre attentifs à toutes ses démarches; mais sa conduite n'avoit rien qui dût les scandaliser. L'adoration ou plutôt l'inclination extérieure de Naaman ne devoit scandaliser personne, quoiqu'il se fût déclaré sur son attachement au culte du Seigneur, parce qu'en le voyant prosterné, on voyoit qu'en même temps il soutenoit le bras du prince; et l'on savoit que s'il n'eût été obligé de lui rendre ce service, il ne se seroit pas prosterné. Nul doute qu'on eût pu être scandalisé de voir prosterné devant une idole un homme connu pour adorateur du vrai Dieu; si en même temps on n'eût su qu'il n'étoit dans cette posture que parce qu'il soutenoit le bras du prince; selon le devoir ordinaire de sa charge. Mais Naaman prosterné devant l'idole, en remplissant auprès du prince un ministère purement civil, ne devoit scandaliser personne. *Licebit adesse in quibusdam, quæ nos homini, non idolo, officiosos habent.*

Les principes qui justifient Naaman n'auroient point autorisé les trois jeunes Hébreux à se prosterner devant la statue. Il ne suffit pas de dire qu'ils ne l'auroient fait que pour rendre une obéissance civile aux ordres du roi, l'action simple de se prosterner ne pouvoit être dans ce cas qu'un acte d'idolâtrie au moins simulée; ce n'étoit point un service purement civil rendu à un homme, mais un signe d'adoration. Ces principes n'auroient point autorisé Eléazar à goûter d'une chair pure qu'on auroit dit aux persécuteurs être une chair immolée aux idoles; le crime n'étoit pas de goûter d'une chair pure; l'action en elle-même étoit innocente; mais le crime étoit de le faire dans le cas où il auroit été dit aux persécuteurs que c'étoit une chair immolée aux idoles; et ce crime ne pouvoit être autorisé par la conduite de Naaman qui lui-même n'auroit pu consentir que son inclination fût regardée comme un acte d'adoration, et qui ne pouvoit la faire, que parce qu'elle ne pouvoit être regardée comme telle. Ces mêmes principes n'auroient point autorisé saint Paul à manger en toute liberté des viandes immolées, sans se mettre en peine du scandale des foibles; ils pouvoient

bien l'autoriser à manger des viandes immolées, parce que, comme il le dit, l'idole n'est rien ; mais ils ne l'autorisoient pas à le faire au mépris du scandale des foibles. Enfin ces principes ne justifient point ceux qui s'exposent aux occasions prochaines du péché, ceux qui font des actions qui doivent naturellement causer du scandale aux foibles, qui fréquentent de mauvais lieux ou de mauvaises compagnies, qui déguisent leurs sentimens, surtout en matière de religion. L'action simple de soutenir le bras du prince dans le temple même, et, qui plus est, de s'y baisser avec lui comme on auroit fait partout ailleurs, n'étoit point une action qui dût naturellement et par elle-même causer du scandale aux foibles, et être nécessairement une occasion prochaine d'idolâtrie surtout pour un homme sincèrement converti comme Naaman. Celui-ci se trouvoit, il est vrai, au milieu d'une cour idolâtre, et dans un temple même d'idole ; mais les chrétiens qui vivoient dans les premiers siècles, se sont-ils crus obligés de sortir du milieu des païens ? Et les temples mêmes des idoles leur ont-ils été interdits par la religion dans tous les cas ? *Licebit adesse in quibusdam, quæ nos homini, non idolo, officiosos habent.* Enfin l'action de Naaman n'étoit ni un déguisement, ni une feinte ; ce n'étoit ni une adoration réelle, ni une adoration simulée, mais un service purement civil rendu au prince.

Ainsi après avoir répondu à toutes les difficultés que D. Calmet forme contre le sentiment qu'il reconnoît être le plus général, je ne vois rien qui puisse empêcher d'admettre ce sentiment que le P. de Carrières a suivi. La prière que Naaman fait à Elisée, a donc pour objet de demander au Seigneur qu'il lui pardonne, c'est-à-dire, qu'il ne lui impute point à crime, l'action par laquelle il se prosternera dans le temple de Remmon, en soutenant le bras du prince, selon le devoir de sa charge ; action purement civile, de laquelle on ne peut rien conclure légitimement en faveur de toute autre action qui ne seroit pas aussi indépendante d'un culte profane.

# DISSERTATION

SUR

LE PAYS OÙ LES DIX TRIBUS D'ISRAEL

FURENT TRANSPORTÉES,

ET SUR CELUI OÙ ELLES SONT AUJOURD'HUI. \*

**RIEN** n'est plus commun dans l'histoire, que de voir des peuples entiers changer tellement de mœurs, de langage, de religion, d'intérêts et de pays, que souvent on ne les reconnoît plus, et qu'on est obligé de les chercher au milieu d'eux-mêmes, sans les y retrouver. Les grands empires ont englouti les petits états; et ces conquérans fameux, que la Providence a suscités de temps en temps pour exécuter ses secrets desseins, passant avec rapidité de province en province, entraînoient comme un torrent tout ce qui se rencontroit sur leur route, dispersoient au loin des nations entières, et les contraignoient souvent de quitter leurs demeures et leurs usages, pour suivre la fortune, la religion, la langue du vainqueur, et pour aller habiter des régions qui leur étoient auparavant inconnues. Il y a peu de peuples dans le monde qui n'aient éprouvé, et souvent plus d'une fois, ces fâcheuses révolutions; et les Israélites des dix tribus, dont nous allons essayer de suivre les diverses transmigrations, en sont un exemple célèbre et frappant.

Le royaume des dix tribus, après bien des agitations et des secousses, de nombreuses guerres intestines et étrangères, et menacé depuis long-temps de la part de Dieu d'une prochaine ruine, mit enfin le comble à ses désordres, et fut entièrement détruit; tous les anciens habitans

I.  
Transmigrations de peuples et particulièrement des Israélites

II.  
Double transmigration des Israélites. En quel pays ils furent transportés.

\* Le fond de cette Dissertation est de dom Calmet.

furent emmenés en captivité dans des pays éloignés , et l'on mit en leur place des étrangers venus de delà l'Euphrate. Il est rare que Dieu frappe sans miséricorde , et que le premier coup qu'il porte soit mortel. Il avertit des derniers malheurs, par de moindres disgrâces qu'il envoie. Théglyphalasar, roi d'Assyrie, vint fondre sur le royaume de Phacée, roi d'Israël; et lui ayant enlevé ses meilleures places du côté de la Syrie, s'empara des tribus de Nephthali (1), de Ruben, de Gad, et de la demi-tribu de Manassé, d'au delà le Jourdain, et les emmena captives à *Lahela*, à *Habor*, à *Ara* (et sur le fleuve de *Gozan*) (2).

Salmanasar, son successeur, s'avança contre Samarie, sous le règne d'Osée, et après un siège de trois ans, la prit, emmena au delà de l'Euphrate tout le reste du peuple de ce misérable royaume, et le fit passer en Assyrie, à *Halé*, à *Habor*, sur le fleuve de *Gozan* et dans les villes des *Mèdes* (3). Il faut d'abord les fixer dans ce pays, et en découvrir la vraie situation, avant de les suivre plus loin.

Il est à remarquer que Salmanasar conduisit ces tribus aux mêmes endroits où Théglyphalasar avoit envoyé auparavant celles qu'il avoit prises. On ne lit pas *Ara* dans la seconde transmigratioin; mais on y lit une particularité qui n'est pas dans la première; c'est qu'on les mit dans les villes des *Mèdes*. *Lahela* et *Halé* sont sans contredit les mêmes, et *Gozan* n'étoit pas fort éloigné du *Chabor* ou *Chaboras*.

*Halé* ou *Chale*, *Lahela* ou *Lachela* (4) sont, selon nous, le même que le pays d'*Hévila* ou *Chevilah* dont parle Moïse (5), c'est-à-dire, le pays de Colchide. Hérodote (6) dit que les Colchiens recevoient la circoncision, et il en conclut qu'ils étoient Egyptiens d'origine; mais pourquoi ne pas dire plutôt qu'ils étoient Hébreux de naissance, puisque de tous les peuples du monde, les Hébreux sont les seuls à qui la circoncision soit commandée, et d'obligation stricte et indispensable? Il y a beaucoup d'apparence que les Colchiens circoncis étoient des Israélites des dix tribus; et que les Syriens de la Cappadoce, et de dessus le fleuve *Thermoodon*, peuple également circoncis (7), étoient une branche des Israélites de la Colchide, ou de

(1) 4. Reg. xv. 29. — (2) 1. Par. v. 26. — (3) 4. Reg. xvii. 6. et xviii. 10. 11. — (4) חלה ou לחלה — (5) Genes. ii. 11. *Terram Hevilath*. (Hebr. חבילת, *Hevilath* vel *Chevilath*.) — (6) Herodot. l. ii. c. 104. — (7) Herodot. *ibidem*.

ceux qui habitoient sur le Chaboras qui n'étoit pas loin de la Cappadoce. C'est vraisemblablement aux enfans de ces Israélites de Cappadoce, que saint Pierre adresse sa lettre : *Advenis dispersionis Ponti, Galatiæ, Cappadoeciæ, etc.* (1). On trouve de plus dans la Mésopotamie, la province de *Chalonite*, et dans la Syrie septentrionale, la *Catacine*, qui peuvent tirer leur nom de *Chale* ou *Lachela*.

*Habor* ou *Chabor* (2). C'est le fleuve de Chaboras, fort connu dans l'Écriture et dans les profanes. Il y a aussi des montagnes de même nom vers le couchant de Ninive; le Choboras qui se jette dans l'Euphrate a sa source dans le mont Masius dont apparemment les montagnes *Chaboras* de Ptolémée faisoient partie, et coule dans la province de Gozan, selon le texte du quatrième livre des Rois (3). Ce pays de Gozan ou Gauzan, s'étendoit vers la source du Tigre. Pline l'appelle *Elongozine* (4), comme qui diroit, les *Eloniens de Gozan*. Il dit ailleurs (5), que les *Eloniens* étoient voisins des monts Gordiées. Ptolémée place la Gauzanite dans la Mésopotamie; et Constantin Porphyrogénète dit que *Goetan*, comme il l'appelle, est de la Petite Arménie. Il y a aussi un canton de *Gauzan* dans la Médie, entre les rivières Cyrus et Cambyses. Les rabbins entendent par *Gozan*, le célèbre et fabuleux fleuve Sabbatique qui prend sa source dans les Indes, parmi le fleuve du Gange, ou au-dessus de Chalchas. Il coule avec un grand bruit toute la semaine, mais il s'arrête le samedi, ou du moins ne fait aucun bruit ce jour-là, et est tout environné d'un feu, qui le rend inaccessible. Benjamin de Tudèle met *Gozan* dans la Médie, à quatre journées de Hemdam. Ptolémée y place aussi la ville de *Gauzanie*. Voilà comme on varie sur cet article. Mais tout cela ne s'éloigne pas beaucoup des lieux que nous cherchons.

*Hara* ou *Ara*, est une autre province où les dix tribus furent transportées. Il est remarquable que dans les Paralipomènes, où il est fait mention de la première captivité sous Théglatphalasar, on lit *Ara* (6); et dans le quatrième livre des Rois (7), où il est parlé de la seconde captivité sous

(1) 1. Petr. 1. 1. — (2) חבור — (3) 4. Reg. xviii. 11. *In Habor, fluvius* (Hebr. *fluvio*) *Gozan*. Et 4. Reg. xvii. 6. *In Habor, juxta fluvium Gozan.* (Hebr. *fluvio Gozan.*) — (4) Plin. lib. vi. c. 27. — (5) Plin. lib. vi. c. 26. — (6) 1. Par. v. 26. — (7) 4. Reg. xvii. 6.

Salmanasar, et où les mêmes villes sont nommées, on trouve au lieu d'Ara, les villes des Mèdes. Les Artens sont placés dans la Médie par les géographes. Arie, province de Perse, qui est bornée au nord par la Bactriane et la Margienne, pouvoit être dans l'ancienne Médie, ou du moins obéir aux Mèdes. Le nom hébreu מן signifie une montagne, et les Septante ont lu dans les Rois, les montagnes, au lieu des villes des Mèdes. Amos (1) menace les Israélites d'être menés en captivité au delà des montagnes d'Arménie: *Projiciemini in Armon, dicit Dominus*. Les talmudistes placent leurs frères dans la Médie; Benjamin de Tudèle (2) comptoit cinquante villes de sa nation dans la Médie montagneuse. Esdras (3) envoya inviter quelques Juifs qui demeuroient vers les montagnes Caspiennes, à s'en revenir avec lui en Judée. Ces montagnes étoient entre la Médie et la Parthie, selon Ptolémée. On voit par l'histoire de Tobie (4), qu'il y avoit des Israélites dans l'Assyrie, la Perse et la Susianne; à Ninive, à Ragès de Médie, à Suses, à Ecbatane. Les anciennes limites de la Médie sont assez inconnues; et en cet endroit les villes des Mèdes peuvent marquer les pays que les rois d'Assyrie avoient conquis sur les Mèdes.

Ussérius (5) croit que les Assyriens profitèrent de l'anarchie qui suivit la mort d'Arbaces, et qui continua jusqu'au commencement de Déjoces, pour reprendre sur les Mèdes ce que ceux-ci leur avoient enlevé.

III.  
Que sont devenus les Israélites depuis leur transmigration. Vestiges des dix tribus conservés principalement dans la Médie.

Tobie (6) assure qu'il fut conduit à Ninive, avec toute la tribu de Nephthali, dont il étoit. Ezéchiel a prophétisé sur le fleuve de Chaboras (7). Mardochée et Esther étoient dans la ville de Suses; et il y avoit une très-grande quantité de Juifs dans toutes les provinces de l'empire d'Assuérus (8); et cela après le retour de la captivité, c'est-à-dire, vingt ans après Cyrus; ainsi c'étoient apparemment des Israélites des dix tribus, mêlés avec ceux de Juda et de Benjamin. Du temps de Jésus-Christ, il y avoit des Israélites répandus dans tout l'Orient (9); dans la Perse, dans la Médie, dans le pays d'Elam, dans la Mésopotamie, dans la Cappadoce, le Pont et l'Asie, la Phrygie, la Pamphylie, l'Egypte, la Cyrénaïque, l'île de Crète et l'Arabie; car il se trouva des

(1) *Amos.*, iv. 3. — (2) *Bereschit. Rabb. sect.* 35. — (3) 1. *Esdr.* viii. 16. 17. — (4) *Tob.* i. 12. 16. et iii. 7. v. 8. — (5) *Usser. ad an. M.* 5285. — (6) *Tob.* i. 11. — (7) *Ezech.* i. 1. 5. — (8) *Esth.* iii. 8. — (9) *Act.* ii. 9. 10. 11.

Juifs de toutes ces nations à Jérusalem à la fête de la Pentecôte, qui suivit la résurrection de Jésus-Christ. On ne dira pas que les Israélites des dix tribus ne s'y trouvoient pas, mais qu'il y avoit seulement ceux de Juda et de Benjamin; puisqu'on sait qu'un grand nombre d'Israélites étoient dans la vraie religion, et fréquentoient le temple, rentrés même avant la captivité. Saint Pierre (1) adresse sa première épître canonique à ceux de sa nation, qui étoient dispersés dans le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie et la Bithynie. Saint Jacques écrit aux douze tribus de la dispersion (2). Josèphe, parlant des dix tribus, dit que de son temps elles étoient encore très-considérables dans les provinces d'au delà l'Euphrate (3), et qu'il n'y avoit que les deux tribus de Juda et de Benjamin qui fussent soumises aux Romains, tant dans l'Asie que dans l'Europe. Enfin Philon (4) met des Juifs en grand nombre dans tout l'Orient, dans la Bithynie, dans l'empire des Perses. Saint Jérôme assure (5) que, jusqu'à son temps, les dix tribus étoient captives dans les montagnes et dans les villes des Mèdes, où elles avoient été transportées. Il parle sans doute suivant la tradition des Juifs et des Chrétiens de son temps.

L'auteur du quatrième livre d'Esdras (6), qui étoit chrétien, et qui parle aussi d'après l'opinion des Juifs de son temps, dit que les Israélites qui avoient été emmenés captifs par Salmanasar au delà de l'Euphrate, se voyant au milieu des nations, prirent une résolution digne de leur zèle et de leur piété; pour n'avoir pas de commerce avec des peuples corrompus et idolâtres, ils se déterminèrent à aller chercher de nouvelles terres et à s'établir dans des lieux où personne n'eût encore demeuré, afin de pouvoir y observer en liberté les mêmes lois qu'ils observoient dans leur pays. Ce zèle pour la loi de Dieu, est un peu suspect dans un peuple dont plusieurs adoroient les veaux d'or, et qui n'avoit été chassé de la Palestine qu'à cause de ses iniquités; mais passons cela à cet écrivain. Il ajoute qu'ils traversèrent l'Euphrate à sec, par des canaux fort étroits, le Seigneur ayant fait en leur faveur un grand miracle, en arrêtant l'eau du fleuve jusqu'après leur passage. Ils furent long-temps avant d'arriver au lieu où ils vouloient s'établir; il étoit éloigné d'une année

(1) 1. *Petr.* 1. 1. — (2) *Jacobi*, 1. 1. — (3) *Joseph. Antiq. lib. xi. c. 5.* Αὐτὸ δὲ δέκα φυλαὶ πέραν εἰσὶν Εὐφρατοῦ ἕως δεῦρο μυριάδες ἄπειροι, καὶ ἀριθμῶ γνωσθῆναι μὴ δυνάμεναι. — (4) *Philo. Legat. ad Caium.* — (5) *Hieronym. in Ezech. xxiii. col. 854. nov. edit.* — (6) 4. *Esdr.* xiii. 41. et seqq.

et demie de chemin , et il s'appeloit *Arsaret*. Ils doivent y demeurer jusqu'au dernier temps ; et alors le Très-Haut les rappellera , et fera à leur retour le même prodige qu'il fit lorsqu'ils passèrent l'Euphrate la première fois. Reste à présent à savoir où est le pays d'*Arsaret*.

On connoît une ville d'*Arzarat* (1) sur l'embouchure de l'Araxe dans la mer Caspienne. On trouve aussi dans la petite Arménie, *Arzerie* et *Arzicé*; et dans la Mésopotamie, la province *Arzanène*. Mais tout cela est-il éloigné d'une année et demie de chemin de l'Euphrate ou de la Palestine, ou des provinces où les Israélites avoient d'abord été conduits par l'ordre de Salmanasar? Et ce pays étoit-il inconnu et inhabité avant ce prince? Nous ne voyons pourtant point d'autre pays d'*Arsaret*, que celui-là. Mais les Juifs ne l'entendent pas ainsi. Ils prétendent qu'encore aujourd'hui le pays des dix tribus est inconnu et inaccessible, ou même que les dix tribus sont entièrement perdues et dispersées. Le célèbre Josippon (2) qui se donne pour auteur contemporain du dernier siège de Jérusalem, dit qu'Alexandre-le-Grand accompagné de treize cents hommes, voulut passer *les montagnes ténébreuses* qui séparent ce pays de tous les autres, pour aller dans une terre où sont les enfans de Jonathan et de Béchal, et qu'il en fut empêché par une voix qui lui cria qu'il ne devoit point penser à entrer dans la maison de Dieu. Benjamin de Tudèle fut plus heureux ou plus hardi qu'Alexandre, puisqu'ayant pris sa route du côté du septentrion, après un voyage de vingt-un jours, il arriva enfin au royaume des Réchabites; il lui donne seize journées de chemin de longueur, et raconte quantité de particularités sur les villes de ce prétendu royaume, inconnu à tous les géographes et à tous les voyageurs. Mais ce rabbin et les autres ne sont point persuadés que toutes les tribus soient dans ce lieu si écarté et si inconnu.

En séparant du récit de l'auteur du quatrième livre d'Esdras, les circonstances fausses ou fabuleuses dont il l'a revêtu, il est aisé de reconnoître le fondement de son opinion, et de faire voir que le pays où étoit la ville d'*Arsaret*, étoit fort peuplé d'Israélites; il est certain qu'encore aujourd'hui dans la Médie, il y a cent familles de Juifs, contre quarante de Chrétiens; on en voit beaucoup le long de la mer Caspienne, et jusqu'au pied du mont Caucase; les rois de Min-

(1) *Ptolom. t. v. p. 135.* — (2) *Josippon. t. II. c. 10.*

grelie se disent descendus de David (1). Les anciens rois de Géorgie et ceux d'Imirette avoient la même opinion, et cette opinion n'est peut-être pas sans fondement. Jules Africain, cité par Syncelle, dit qu'Artaxerxès Ochus, après son expédition contre l'Égypte, emmena plusieurs Juifs captifs, qu'il plaça les uns dans l'Hyrcanie sur la mer Caspienne, et les autres dans la Babylonie, ainsi que plusieurs auteurs grecs le racontent. Paul Orose (2) assure la même chose; il ajoute que ces peuples étoient encore de son temps dans les mêmes endroits fort multipliés, et dans l'espérance d'en revenir quelque jour. C'est peut-être de ces Juifs de l'Hyrcanie, que les rois de la Géorgie se croient descendus. Mais on n'en peut rien conclure en faveur des Israélites des dix tribus, parce que ces Juifs de dessus la mer Caspienne étoient du nombre de ceux que Cyrus avoit renvoyés dans la Judée, lesquels s'étant révoltés contre un de ses successeurs, s'attirèrent la disgrâce dont nous venons de parler, et dont Josèphe ne dit rien, mais qui ne laisse pas de paroître fort certaine, puisque Josèphe même, dans le premier livre contre Appion, cite un passage d'Hécatee Abdérite, qui dit que les Perses emmenèrent plusieurs milliers de Juifs dans la Babylonie, ce qu'on ne peut guère entendre que de cette expédition d'Ochus.

Allatius et Grotius (3), sous les noms de *Chabor* et de *Chalah*, entendent l'Hibérie et la Colchide. Fuller (4) croit que les *Gèles* sur l'Araxe, et les *Cadusiens*, sont hébreux d'origine. Leurs noms lui en fournissent une preuve. *Gèles* signifie des étrangers; *Cadusiens*, des saints; *Arseret* peut se prendre comme signifiant *la ville des réfugiés*. Nous avons déjà parlé de la circoncision des Colchiens. Pline (5) marque une petite province vers l'Arménie, appelée *Palestine*, ou *Calestine*, et une ville nommée *Sabbata*, ou *Sabbatique*. Enfin, nous voyons dans Esdras des Juifs établis dans les montagnes Caspiennes (6); et dans Amos (7), nous lisons une prophétie de leur translation au delà des montagnes d'*Armon*, ou d'Arménie. Pérosès, roi de Perse, fit la guerre à une nation voisine et alliée des Mèdes, qui avoit le nom de *Nephtalites* (8), ou *Euthalites* (9). Cette nation

(1) Chardin, Voyage de Perse. — (2) Paul. Oros. l. 31. c. 7. — (3) Grot. in 4. Reg. — (4) Fuller. Miscell. l. II. c. 5. — (5) Plin. lib. VI. c. 27. — (6) 1. Esdr. VIII. 16. 17. — (7) Amos, IV. 3. — (8) Agathias, lib. V. — (9) Procop. de bello Persico, lib. I. c. 3.

avoit un roi, et possédoit ce pays depuis long-temps. Quelques-uns (1) ont cru que c'étoient les restes de la tribu de Nephthali. L'auteur de l'Histoire scholastique (2), et Vincent de Beauvais (3) assurent qu'Alexandre-le-Grand resserra les Israélites des dix tribus dans les montagnes Caspiennes, et leur retrancha une partie de leur pays. Tous les lieux et les peuples dont on vient de parler, sont ou dans la Médie, ou aux environs, aussi-bien qu'*Arseret*; ainsi, ce pays est un de ceux où l'on trouve plus de vestiges des dix tribus, et où la tradition et les caractères de leur translation se soient mieux conservés.

C'est dans le même pays qu'on doit placer le royaume de Cozar, célèbre dans les écrits des rabbins. Ces écrivains, à force de tout outrer, et de donner trop d'ornement à leur récit, nous ont fait un roman et une fable de l'histoire d'un royaume où ils eurent quelque considération. Ils racontent que le roi de Cozar se fit juif au huitième siècle (4), ayant préféré la religion judaïque à celle de JÉSUS-CHRIST, à celle de Mahomet, et à la religion naturelle des philosophes; et cela avec grande connoissance de cause, puisqu'il eut des conférences avec le Juif, le Chrétien, le Mahoméтан, et le philosophe. Ce qu'il y a de plus embarrassant dans cette relation, c'est la situation de ce royaume de Cozar. Les uns le placent dans la Tartarie; d'autres le séparent de la Tartarie par une veine de la mer. La capitale qui est *Togorma*, est située dans les montagnes d'*Arasat*, dit un Juif qui assure avoir demeuré huit jours dans ce royaume. D'autres le tiennent pour un état chimérique et imaginaire, qui n'a jamais subsisté que dans le cerveau des rabbins. Mais il nous paroît que si ce royaume n'est point entièrement fabuleux, il faut le placer sur le bord méridional de la mer Caspienne, dans la Médie; la mer Caspienne porte le nom de *Cusar* chez les Arabes; nous avons fait voir ailleurs (5) que le pays de *Cos* ou *Cusch*, étoit l'*Araxène*; *Cos-hir*, ou *Cosri*, peut marquer les villes de *Chusch*. Le rabbin *Pétachia* qu'on a cité, sépare, comme on l'a vu, le *Cozar* de la Tartarie, par un simple bras de mer. Il met dans ce royaume sept grands fleuves; il le place entre deux mers,

(1) *Schikard. Tarich. pag. 150.* — (2) *Hist. Scholast. in Esther. v.* — (3) *Vincent. Bellovac. Specul. historial. l. x. c. 89.* — (4) Vers l'an 740. Voyez *Basnage, Histoire des Juifs, l. vii. c. art. 5.* — (5) Voyez le *Commentaire sur la Genèse, 11. 13.*, ou la *Dissertation sur le paradis terrestre, tom. 1<sup>er</sup>.*

et fixe sa capitale dans les montagnes d'Arasat. Il y a en cela peu d'exactitude ; mais il n'y a aucun pays auquel cette description convienne mieux qu'à la Médie et à l'Ibérie.

C'est de ces provinces que les Israélites sont passés dans la Tartarie. On remarque dans ce vaste état tant de vestiges des dix tribus , que plusieurs savans (1) n'ont pas fait difficulté d'assurer absolument , que c'étoit là qu'étoient encore à présent les dix tribus ; ils croient que c'est par la Tartarie qu'ils se sont répandus dans la Russie , la Pologne , la Lithuanie , où ils sont en plus grand nombre , qu'en aucun autre endroit de l'Europe. Les Tartares ont conservé diverses pratiques propres aux Juifs ; et ceux qui se répandirent sous la conduite de Cingi en 1200 , et qui établirent l'empire du grand kan , avoient la circoncision , avant de se faire mahométans. La polygamie est permise dans ce pays-là , et si le mari meurt avant que sa femme lui ait donné des enfans , le frère ou le plus proche parent du mort , est obligé à lui susciter lignée. Ils ne mangent jamais de porc , et prennent la circoncision à neuf ans (2). Daviti (3) raconte que le roi de Thabor en Tartarie , vint en France , au temps de François I<sup>er</sup> pour essayer de persuader à ce prince de se faire juif ; qu'il fit la même proposition à Charles V et à d'autres princes de l'Europe ; mais qu'il en fut mal reçu , et ne tira aucun fruit de son voyage.

Manassé ben-Israël (4) , célèbre rabbin du dernier siècle , avoit adopté l'opinion du passage des dix tribus dans la Tartarie ; il croyoit que la province de Thabor située , selon lui , sur les frontières de la Médie , étoit la même que le Chabor , marqué dans les livres des Rois , comme une des provinces où les Israélites furent transportés. Il faisoit passer ses frères de la Tartarie dans la Chine. Ortelius (5) place le royaume d'*Arsaret* dont parle le quatrième livre d'Esdras , dans la Tartarie. Les dix tribus y prirent , dit-il , la place des Scythes qui l'habitoient , et se firent appeler *Gauthei* , parce qu'ils étoient fort jaloux de la gloire de Dieu ; et de là est venu dans ce pays le royaume de *Cathai*.

IV.  
Passage des  
Israélites de  
la Médie dans  
la Tartarie.

(1) Philippe Mornai , *de verit. Relig. Christ.* c. 26. *Genebr. Chronic.* L'auteur des Religions du monde , tome 2. — (2) Voyage d'Europe , à Paris , 1698. — (3) Etats du Turc en Asie , page 124 et 168. — (4) Voyez Basnage , *Hist. des Juifs* , tome 4. chap. 3. liv. vi. — (5) *Ortel. Tartaria* , seu *Tabula* 62.

Ce célèbre géographe trouvoit dans la Tartarie les Nephthalites ou Ephthalites ; et il prétendoit que les Daces ou Danois, Tartares septentrionaux, avoient pris leur nom de la tribu de Dan. Il plaçoit le royaume de *Thabor* au milieu de la Tartarie, parce qu'en hébreu, *Thabor* (1) signifie *nombril*, ou le milieu ; enfin il prétendoit que le nom même des Tartares étoit hébreu ; il vouloit qu'on le prononçât *Totares*, c'est-à-dire, *prêtres*. Postel (2), ayant copié un auteur arménien qui enseignoit que les Israélites étoient passés dans la Tartarie, adopta cette opinion.

Un écrivain moderne (3) qui a examiné cette opinion du passage des Israélites en Tartarie, la réfute solidement ; il fait voir que les Israélites n'ont jamais été en état d'entreprendre la conquête de la Scythie, et d'en chasser les Scythes ou les Tartares. Ces peuples ont toujours été idolâtres, jusqu'à ce qu'ils prirent la religion de Mahomet ; et c'est de là que leur sont venues la circoncision, et quelques autres pratiques communes aux Juifs et aux Mahométans. Les noms d'*Euthalites* ou *Ephthalites*, et de *Danois*, ne prouvent rien pour les tribus de Nephthali et de Dan, à moins qu'on n'ait d'autres preuves qui appuient celles-là. A la vérité je ne voudrois pas nier que quelques Israélites ne fussent passés dans la Tartarie ; la chose étoit très-aisée ; et il seroit bien étrange que de tous les pays du monde, la Tartarie fût le seul où ils n'eussent pas pénétré ; mais vouloir y trouver les dix tribus, ou la plupart d'entre elles, vouloir les y montrer subsistantes, entières et dominantes, c'est s'abuser, et suivre des fantômes.

V.

Passage des  
Israélites de  
la Tartarie  
dans la Chine

De la Tartarie, le passage est aisé dans la Chine ; on prétend que plusieurs familles des dix tribus passèrent la muraille qui sépare ces deux états, et s'établirent dans la Chine. Le père Ricci témoigne qu'il trouva dans ce pays quelques synagogues de Juifs. Ils prennent le nom d'*Israélites*, et ignorent celui de *Judæi* ou Juifs ; ce qui fait juger qu'ils sont descendus des dix tribus, et non pas de Juda. Ils ont un volume de la loi sans points-voyelles, écrit il y a plus de six cents ans. Un Hébreu qui entretint ce père, lui dit qu'à Hamcher, capitale de la province de Chéquiam, il y avoit un grand nombre de synagogues, et de familles

(1) טבור — (2) Postel., *descript. Syria.* — (3) Basnage, *Histoire des Juifs*, tome 4. liv. vi. c. 3. art. 15.

israélites. Ce juif ne pouvoit pas lire l'hébreu dont il avoit négligé l'étude dans sa jeunesse ; mais son frère savoit cette langue , et avoit obtenu le gouvernement de la synagogue. Il connoissoit les histoires de l'Ancien Testament , et surtout celles d'Abraham , de Judith , et d'Esther. Le P. Ricci lui ayant dit qu'une statue de la Vierge étoit Lia épouse de Jacob , le juif se prosterna devant elle. Un autre jésuite, nommé Gozani (1), rapporte la découverte d'une synagogue dans la province d'Honan à la Chine. Il croit les Juifs en ce pays dès avant Jésus-Christ ; ils connoissent Esdras , et Jésus fils de Sirach ( apparemment l'auteur de l'Ecclésiastique ) ; ils suivent dans leurs explications la méthode des talmudistes. Tous ces caractères ne conviennent pas à des Israélites des dix tribus , venus de la Tartarie dans la Chine , mais à des juifs du royaume de Perse , passés dans ce pays-là depuis assez peu de temps.

On a une longue lettre des juifs de Cochin , écrite à la synagogue d'Amsterdam (2), dans laquelle ils assurent qu'ils se sont retirés aux Indes, dans le temps que les Romains firent la conquête de la Terre-Sainte. Ils disent qu'ils ont eu dans la Chine soixante-douze rois qui se sont succédés les uns aux autres , pendant l'espace de mille ans ; qu'enfin la division s'étant élevée par la jalousie de deux frères qui se disputoient la couronne , les princes voisins les subjuguèrent ; qu'ainsi il sont demeurés depuis ce temps assujettis aux rois du pays ; que la fidélité inviolable qu'ils ont toujours conservée pour ces princes , leur a mérité de leur part plusieurs marques d'estime et de confiance ; et que l'an 1640 Samuël , un de leurs frères , mourut gouverneur de Cochin , et laissa sa charge à un homme de même nom et de même religion que lui. Manassé (3), fils d'Israël , qui étoit persuadé qu'il y avoit grand nombre d'Israélites dans la Chine , leur appliquoit un passage d'Isaïe (4), qui porte que les Hébreux retourneront dans leur pays , *de la terre des Siniens*, c'est-à-dire , selon lui , du pays des Chinois ; mais cet auteur ne pouvoit ignorer que *sin* en hébreu signifie de la boue ; et Bochart a montré que la ville de Damiette s'appeloit *Sin* , à cause de sa situation ; d'où lui vient aussi le nom de *Péluse* , dérivé du grec *pelos* (5) qui signifie de la boue.

(1) Journal des Savans , année 1707. Mai , 16. — (2) Basnage , t. 5. l. VII. c. 53. — (3) Manassé ben-Israël , la esperança di Israël. — (4) Is. XLIX. 12. *Et isti de terra australi.* (Hebr. *de terra Sinnim.*) — (5) ἴσιν, *sin*, lutum. Πηλός, lutum.

Toutes les raisons et tous les faits qu'on vient de rapporter, prouvent à la vérité, qu'il y a dans la Chine quelques synagogues de Juifs et d'Israélites ; mais peut-on raisonnablement conclure de là que les dix tribus, ou une partie considérable d'entre elles, s'y soient établies ? Il en faudroit dire autant de la Perse, de l'Allemagne, et des provinces de l'empire turc, où l'on voit des Israélites et des synagogues en beaucoup plus grand nombre, que dans la Chine. Mais voyons si ce qu'on dit de leur passage dans l'Amérique, se trouvera mieux fondé.

VI.  
Passage des  
Israélites  
dans l'Amé-  
rique.

Le rabbin Manassé, dont on a déjà parlé, n'est ni le seul, ni le premier qui ait prétendu qu'une partie de l'Amérique avoit été peuplée par les Israélites. Grotius (1) reconnoît que cela a été l'opinion de plusieurs écrivains, que les Israélites des dix tribus étoient allés de la Médie dans la Tartarie, et de la Tartarie dans l'Amérique. Quelques pratiques qui sembloient venir du judaïsme et qu'on avoit remarquées parmi les Américains, servoient de fondement à cette prétention ; mais Grotius, loin de l'approuver, la réfute, et en fait voir le foible. Montésini (2), dans sa relation adressée à Manassé, raconte qu'il a trouvé beaucoup d'Israélites cachés derrière les montagnes des Cordilières, qui bordent le Chili dans l'Amérique. Il dit que s'étant avancé dans ce pays, il arriva sur le bord d'une rivière ; qu'il donna le signal, et vit paroître des gens qui prononçoient en hébreu ces paroles du Deutéronome : *Ecoutez, Israël, le Seigneur notre Dieu est le seul Seigneur* (3). Ils tenoient Abraham, Isaac et Jacob pour leurs pères, et prétendoient en descendre par Ruben ; ils assuroient qu'ils avoient été conduits dans ce pays par une protection particulière et miraculeuse de Dieu ; que les Indiens les avoient cruellement persécutés ; mais qu'à leur tour, ces persécuteurs étoient tombés entre les mains des Espagnols qui ne les avoient point épargnés ; qu'à l'instigation des mages, on avoit jusqu'à trois fois déclaré la guerre au peuple du Seigneur, et qu'autant de fois leurs ennemis avoient été entièrement défaits ; qu'enfin quelques mages qui étoient échappés du danger, avoient dit que le Dieu d'Israël étoit le seul vrai Dieu, et qu'à la fin des siècles cette nation deviendroit la maîtresse du monde. La

(1) *Grot. de orig. Gent. American.* — (2) Relation de Montésini. Voyez l'*Espérance d'Israël*, de Manassé ben-Israël. — (3) Deut. vi. 4.  
שמע ישראל יהוה אלהינו יהוה אחד

relation de Montésini , qui selon les apparences n'est qu'une fable , trompa Manassé ; et comme dans les choses favorables on aime à se flatter , et souvent à se tromper , il composa là-dessus son *Espérance d'Israël* , dans laquelle il établit , comme un fait , que l'Asie et l'Amérique étoient un continent que Dieu sépara par le détroit d'Anian. Ce fut avant cette séparation que les Juifs y passèrent , et se can-tonnèrent contre les anciens habitans du pays. Cet auteur prétend trouver dans l'Écriture de quoi appuyer son opinion. Isaïe prédit que *les îles espéreront dans le Seigneur* , ou *attendront le Seigneur : Me insulæ expectabunt* (1). Et ailleurs : *Legem ejus insulæ expectabunt* (2). L'Amérique est , selon cet auteur , ce pays , désigné sous le nom d'*Iles* , qui devoit attendre le Seigneur.

Le chevalier Pen , dans sa Lettre sur l'état présent des terres des Anglais dans l'Amérique , croit aussi avoir trouvé des Juifs dans ce pays-là. Il dit que leur visage , surtout celui des enfans , ressemble si fort à celui des Hébreux , qu'en les voyant , on croiroit voir des Juifs. Leurs yeux sont petits et noirs comme ceux des Juifs. Ils comptent par lunes ; ils offrent les prémices des fruits , et ont une espèce de fête des tabernacles ; on dit que leur autel est fait de douze pierres ; leur deuil dure un an ; les coutumes de leurs femmes sont semblables à celles des Juifs ; leur langage est mâle , court , serré , plein d'énergie , en quoi il ressemble à celui des Hébreux ; un mot sert pour trois , et le reste est suppléé par ceux qui écoutent.

On assure (3) que les Mexicains reçoivent la circoncision ; on a vu autrefois des géans dans ce pays. Les Mexicains ont quelque idée d'un déluge ; mais ils en racontent les particularités diversement. Ils disent qu'ils ont été sauvés de la mer , voulant , dit-on , marquer par-là le passage de la mer Rouge. En quelques endroits du Pérou , on tue un agneau blanc , dont on mêle le sang avec de la farine ; on la distribue au peuple , qui fait une marque avec ce sang sur le seuil de sa maison. Quelques-uns croient à la résurrection , conservent un feu perpétuel en l'honneur de leur dieu , célèbrent l'année du jubilé au bout de cinquante ans , et le sabbat tous les sept jours. Les Caraïbes font des cris et des réjouissances au commencement de chaque mois , lorsque

(1) *Isai*, l. 5. — (2) *Isai*, XLII. 4. — (3) *Vide si tubet Acostam , et alios Rer. American. Scriptores. Huet. demonstr. prop. 4. c. 7. art 6. etc.* Basnage , Histoire des Juifs.

la lune commence de reparoître ; ils s'abstiennent de chair de porc ; ceux du Pérou ont certains sacrifices d'agneaux , assez semblables aux sacrifices pacifiques des Hébreux. Les femmes durant leur incommodité ordinaire se séparent des hommes. Ceux de Machoa se baignent pour se purifier, après avoir touché un cadavre. Il y en a qui ont pour loi d'épouser leur belle-sœur, après la mort de leurs frères. Les Péruviens se marient d'une manière qui a assez de rapport à ce que prescrit Moïse envers celui qui ne veut point susciter lignée à son frère (1) ; au Pérou, la femme met le soulier au pied du mari qu'elle épouse ; les femmes nouvellement accouchées sont censées impures. Toutes ces conformités de mœurs, de pratiques, de sentimens, peuvent-elles être accidentelles, et ne prouvent-elles pas que les Israélites ont pénétré dans l'Amérique, ou par la Chine ou par la Tartarie, ou par des flottes venues de l'Espagne et de la France, suivant quelques rabbins qui expliquent dans ce sens, un endroit d'Abdias (2), où ils prétendent trouver dans l'hébreu, que leurs pères exilés en Espagne (*Sépharad*), et en France (*Sarphat*), sont partis de là, pour posséder les régions du midi ; ce qu'ils entendent de l'Amérique ? On peut voir sur cela un livre français intitulé : *Conformité des Coutumes des Indiens Orientaux avec celles des Juifs*, par M. de la C\*\*\*, à Bruxelles 1704, in-12 ; et un livre anglais composé sur le même sujet par Thomas Thorowgood ; et quelques autres auteurs cités par Fabricius, dans sa Bibliographie antiquaire, pag. 16, et suivantes.

Mais ces preuves qui paroissent séduisantes, n'ont rien de solide. Que dans quelques cantons de l'Amérique, on remarque des pratiques pareilles à celles des Hébreux, n'en voit-on pas dans les mêmes endroits d'entièrement opposées ? Pour prouver ce qu'on avance, il faudroit que toute une nation, une province, un canton, fussent distingués des autres par des cérémonies, et par un culte différent de tous les autres, et semblable à celui d'Israël ; mais de dire que parce que dans un endroit on ne mange point de porc, que dans un autre on observe le septième jour, et qu'ailleurs on immole un agneau, etc., les Américains soient israélites d'origine, c'est sans doute pousser

(1) *Dout. xxv. 7. et seqq.* — (2) *Abdias, v. 20.* וּגְלַת הַחַיִּיל הַזֶּה לְבְנֵי יִשְׂרָאֵל. אֲשֶׁר כִּנְעָנִים עַד צָרְפַּת וּגְלַת יְרוּשָׁלַם אֲשֶׁר בְּסַפְרַד רָשׁוּ אֶת עַרְי הַנְּגָב:

trop loin les conséquences; et de quel peuple n'en pourroit-on pas dire autant, s'il étoit permis de conclure ainsi du particulier au général? Trouve-t-on dans ces vastes pays, quelque canton où les noms d'Abraham, d'Isaac, et de Jacob, soient connus; où la circoncision soit pratiquée universellement; où l'écriture et la langue hébraïque se soient conservées, au moins en partie; où l'observation du sabbat se soit maintenue d'une manière générale et uniforme? Car ce sont là les caractères ineffaçables de la nation juive; partout où elle est, on la reconnoît et on la distingue à ces marques. Toujours fière, quoique humiliée, elle vit séparée des autres peuples; elle se cantonne; et ne se mêle point. Voit-on rien de semblable en Amérique, dans ceux chez qui l'on croit apercevoir quelques vestiges d'un judaïsme prétendu et équivoque? Après cela que les Hébreux, aujourd'hui dispersés dans tous les coins du monde, et d'une avidité infinie pour le gain, souvent poursuivis, et souvent forcés de quitter leurs demeures et leurs établissemens, aient été conduits par le hasard ou plutôt par un effet de la Providence, dans l'Amérique, en petit nombre; et qu'ensuite ils s'y soient confondus et mêlés avec d'autres peuples; qu'ils aient oublié leur origine, leur langue et leur loi, et se soient ensuite abandonnés à l'idolâtrie; c'est ce que je ne voudrois, ni nier, ni assurer, tant j'y vois d'incertitude et d'obscurité.

L'Écriture nous apprend d'une manière très-expresse, en plus d'un endroit (1), que les Israélites des dix tribus s'en retournèrent en Égypte, après la destruction du royaume de Samarie; il n'y a aucun lieu où ils aient pu se retirer, ni plus commodément, ni plus sûrement. L'Égypte étoit tout attenante à la Palestine; et Sua, roi d'Égypte, devoit favoriser les Israélites, quand il n'auroit point eu d'autre motif que celui de la reconnaissance; puisque l'attachement qu'Osée, dernier roi d'Israël, avoit eu pour lui, et le dessein qu'il avoit formé de se liguier avec l'Égypte, pour se soustraire à la domination de l'Assyrie (2), avoient été l'occasion de la guerre entreprise contre lui par Salmanasar, et la vraie cause de son dernier malheur. Mais le même prophète qui nous dit qu'une partie d'Israël se sauva en Égypte, nous avertit aussi (3) que le gros de la nation fut transporté au delà de l'Euphrate, et réduit

## VII.

Si l'on peut trouver des restes des dix tribus dans l'Égypte ou dans l'Éthiopie.

(1) *Osée*, VIII. 13, et IX. 3, et XI. 5. — (2) *4. Reg.* XVII. 4. — (3) *Osée*, IX. 3, XI. 5.

en captivité; que la plus grande partie de ceux qui s'étoient réfugiés en Egypte, y étoient morts misérablement (1); enfin que ceux qui y étoient demeurés, en reviendroient un jour, et habiteroient de nouveau dans leurs propres villes: *Le Seigneur rugira comme un lion, et Israël s'envolera de l'Egypte comme un oiseau* (2). Il ne faut donc pas prétendre trouver en Egypte des restes du royaume des dix tribus; on y voit assez de Juifs; et ils y étoient en très-grand nombre sous les rois Ptolémées; mais c'étoit apparemment une nouvelle transmigration, arrivée après la mort d'Alexandre-le-Grand. Hécatée (3) assure qu'après la mort de ce prince, plusieurs milliers de Juifs furent transportés de la Judée dans l'Egypte.

Il faut encore aller déterrer les Israélites dans l'Ethiopie, car il y a long-temps qu'on veut qu'ils s'y soient établis. On les y place dès le temps de Salomon, dans la pensée que la reine de Saba, qui vint voir ce prince à Jérusalem, étoit reine d'Ethiopie. Un rabbin, nommé Eldad, de la tribu de Dan, lequel écrivoit, selon quelques-uns, au neuvième siècle, ou selon d'autres, au treizième (4), soutient que du temps de Jéroboam, la tribu de Dan se retira en Ethiopie, où elle s'unit aux peuples du pays, et fit alliance avec eux. Les tribus de Nephthali, de Gad et d'Aser, l'y suivirent; ce rabbin y joint la tribu de Moïse, qui n'exista jamais, à moins qu'on ne l'explique de celle de Lévi; mais il est constant que cette dernière n'alla jamais dans ce pays-là; l'Écriture-Sainte, et toute l'histoire des Juifs en fournissent des preuves incontestables. Il dit que cette tribu de Moïse étoit idolâtre; et que s'étant convertie, elle se mit à bâtir de superbes palais dans ce pays où elle s'étoit retirée. Les tribus dont on a parlé, avoient dans l'Ethiopie un puissant monarque de leur nation, qui pouvoit mettre sur pied une armée de cent vingt mille chevaux, et de cent mille hommes de pied. Mais de semblables contes ne méritent aucune attention, non plus que ce qu'il dit, que la tribu d'Issachar étoit sous la domination des Perses et des Mèdes; que Zabulon s'étendoit depuis la montagne de Pharan jusqu'à l'Euphrate; que Ruben demeuroit derrière Pharan, et parloit arabe; qu'Ephraïm et la demi-tribu de Manassé s'étoient

(1) *Osee*, ix. 6. — (2) *Osee*, xi. 11. — (3) *Hecataeus apud Joseph. l. 1. contra Appion. pag. 1048. 1049.* Οὐκ ὀλίγοι δὲ μετὰ τὸν Ἀλεξάνδρου θάνατον, εἰς Αἴγυπτον, καὶ Φοινίκην μετέστησαν, διὰ τὴν ἐν Συρίᾳ στάσιν. — (4) Voyez Bartolocci, *Bibl. Rabbinic. tom. 1. pag. 129.*

retirés dans les pays plus méridionaux ; qu'enfin , Siméon et Juda étoient dans le royaume de Chozar , où ils composoient une nation très-nombreuse , et faisoient payer tribut à vingt-cinq royaumes voisins. Comme tout ce récit est sans preuves , sans raisons , et sans fondement , et qu'il n'est , ni dans l'Écriture , ni dans l'histoire , ce seroit abuser de la patience des lecteurs , que de s'étendre à le refuter. Ce qui est certain , c'est qu'aujourd'hui il y a beaucoup de Juifs en Ethiopie ; ils sont même braves et guerriers , et quelques-uns sont tellement puissans , qu'il y en eut un vers le milieu du siècle dernier , qui entreprit de se faire roi d'un petit pays de montagnes , de très-difficile accès ; ainsi que le racontent deux ambassadeurs du roi d'Ethiopie , que M. Bernier vit à la cour du Mogol (1). Mais on n'a aucune preuve que ces Juifs soient des dix tribus. Seulement , on sait qu'ils veulent passer pour descendans de Juda ; mais leur origine est peu connue ; et d'ailleurs , il est certain que jamais les dix tribus ne furent transportées dans l'Ethiopie par Salmanasar.

Benjamin de Tudèle (2) place hardiment Ruben , Gad , et Manassé , à *Cébar* , éloignée de trois journées de *Tilimassa*. Au delà est , dit-il , un désert affreux de dix-huit journées de chemin. Dan , Zabulon , Aser et Nephthali sont sur les bords du fleuve de *Gozan* , et dans les montagnes de *Nisbor*. Il parle aussi des montagnes de *Haphthon* , où s'étoit retirée une partie des Israélites , transférés par Salmanasar. Permis à qui voudra de croire ce voyageur , et d'aller sur les lieux chercher toutes ces tribus ; mais il faut de bons guides , et trouver auparavant sur la carte , et dans les géographies , *Cébar* , les montagnes de *Nisbor* et celles de *Haphthon*.

Olaüs Rudbeck , fils du fameux Olaüs Rudbeck , auteur de l'Atlantique , dans sa *Laponie illustrée* , soutient que ce n'est , ni en Asie , ni en Afrique , et beaucoup moins en Amérique , que l'on doit chercher les restes des dix tribus ; mais dans le fond du nord , dans la Laponie sa patrie ; il appuie ses conjectures sur certaines probabilités générales , et sur la conformité de quelques cérémonies des Juifs , qui se remarquent aussi parmi les Lapons. Mais en vérité si ces raisons suffisent , il n'y a point de pays au monde où l'on ne puisse placer les dix tribus. On peut voir Vitsius , Dis-

## VIII.

En quel endroit sont les restes des dix tribus , selon Benjamin de Tudèle et Olaüs Rudbeck.

(1) Bernier , voyage de Kachemire , tom. 4. pag. 218. — (2) Benjamin , Itiner. p. 77. 81. et 87. Edit. Plantin. 1575.

sertation 2 , où il montre que l'Évangile n'a pas été prêché aux Américains avant que les Européens soient entrés dans ce pays.

IX.  
Conclusion  
de cette Dis-  
sertation.  
Retour des Is-  
raélites dans  
leur pays de-  
puis Cyrus.

Après avoir cherché vainement les Israélites des dix tribus , dans tous les lieux où l'on nous faisoit espérer de les rencontrer , nous n'avons jusqu'ici trouvé que des conjectures , et la plupart assez mal fondées. Voilà , en deux mots , le rapport que nous pouvons faire , après toutes ces courses et ces recherches. Les dix tribus ne subsistent entières et ensemble , en aucun endroit du monde , que nous connoissions ; chacune d'elles en particulier n'a aucun endroit fixe et certain où l'on puisse dire qu'elle subsiste d'une manière à être distinguée des autres. Mais il est aisé de remarquer en différens lieux , en diverses provinces , les débris de cette nation malheureuse qui ne forme plus de peuple , suivant la prédiction d'Isaïe : *Desinet Ephraim esse populus* (1). On les voit sans rois , sans princes , sans sacrifice , sans temple , sans prêtre , sans idoles ; en un mot , ce sont des gens qui ne sont ni juifs ni idolâtres , conformément à la menace d'un autre prophète : *Dies multos sedebunt filii Israel, sine rege et sine principe , et sine sacrificio et sine altari , et sine ephod et sine theraphim* (2). En vain ils se vantent d'une puissance qu'ils n'ont jamais eue hors de leur pays. Les rois et les princes qu'ils veulent bien se donner , sont autant de rois feints et imaginaires. Ils sont aujourd'hui , et depuis leur transmigration , sans chef et sans république ; s'ils se sont soutenus et conservés au milieu des nations et des persécutions , ce ne peut être que par un pur effet de la puissance du Très-Haut qui a sur Israël des desseins de miséricorde , et qui nous fournit dans leurs personnes , des preuves toujours subsistantes et parlantes de la vraie religion , et de la rigueur de sa justice contre ceux qui le méprisent.

Au travers de tout ce dérangement , et de ce mélange des dix tribus avec les autres peuples , on ne laisse pas de les remarquer plus distinctement et en plus grand nombre , dans les lieux où ils furent d'abord transportés par Salmanasar ; dans l'Assyrie , dans la Médie , dans la Mésopotamie , sur l'Euphrate et dans les provinces voisines. La nation a jeté dans ces contrées profondes racines que cent révolutions et vingt-quatre siècles n'ont pu arracher. C'est de là apparemment , qu'ils se sont répandus , mais sans dessein , et comme

(1) *Isai*, VII. 8. — (2) *Osee*, III. 4.

par hasard, partout où nous avons trouvé des vestiges du nom d'*Israël*; et encore ne voudrions-nous pas assurer que tout ce qu'on voit d'Israélites dans ces pays, soient sortis des tribus qui composoient le royaume de Samarie; la plupart sont probablement venus des Juifs. Il est incontestable que les tribus de Juda et de Benjamin ne revinrent pas tout entières sous Zorobabel, Esdras, et Néhémie; il suffit de lire les dénombremens rapportés dans les livres d'Esdras, pour voir qu'ils ne sont pas assez remplis pour renfermer la totalité des personnes de ces deux tribus. Il n'y a qu'à consulter l'histoire d'Esther, pour comprendre quel étoit encore le nombre des Juifs dispersés dans l'empire d'Assuérus qui paroît être le même que Darius, fils d'Hystaspe. Les historiens (1) nous parlent d'une nombreuse transmigration que le roi Artaxerxès Ochus fit des Juifs, après la prise de la Phénicie et de l'Egypte. Il les plaça sur la mer Caspienne, dans l'Hyrcanie, et dans la Babylonie. Josèphe assure (2) que les Juifs de Jérusalem supplièrent Alexandre-le-Grand de permettre le libre exercice de leur religion et de leurs lois, à ceux de leurs frères qui habitoient la Médie et la Babylonie.

La permission que Cyrus donna aux tribus de Juda et de Benjamin, de s'en retourner dans leur pays; la faveur dont toute la nation juive jouit dans l'Orient sous la longue et heureuse domination d'Assuérus, époux d'Esther, et sous le gouvernement du sage Mardochée son premier ministre; enfin les avantages dont les Hébreux jouissoient dans leur propre pays, et les privilèges que les princes leur accordèrent, tout cela fit naître sans doute à un très-grand nombre d'Israélites, le désir de s'en retourner dans la Palestine. Tous les hommes ont un amour naturel de leur pays; et les Hébreux, plus qu'aucun autre peuple, étoient jaloux de la terre promise à leurs ancêtres. La prérogative accordée à Juda et à Benjamin, n'étoit pas tellement limitée à ces deux tribus, que les autres n'en profitassent sous leur nom, ou autrement. Juda trouvoit son compte au retour des autres tribus. Elles augmentoient son domaine et ses forces, puisqu'elles ne revenoient que pour se réunir à lui. Ce retour réduisoit d'autant, et affoiblissoit le parti des Samaritains ennemis de Juda. Les anciens habitans reprenoient les héritages de leurs pères, et en chassoient

(1) *Jub. African. apud Georg. Syncell. Oros. lib. 51. c. 7.* — (2) *Joseph. Antiq. lib. xi. c. ult.*

les Samaritains comme des usurpateurs. D'ailleurs, il étoit de la sagesse du Seigneur, de ménager les circonstances, de manière que les prophéties qui avoient prédit si souvent, et d'une manière si précise, le retour des dix tribus dans leur pays, fussent accomplies. Comment JÉSUS-CHRIST, en venant au monde, auroit-il prêché à tout Israël, si lorsqu'il parut dans la Judée, toute la nation n'y eût pas été rassemblée? N'auroit-il pas fallu que le Sauveur qui déclare n'être envoyé qu'aux brebis qui sont égarées de la maison d'Israël (1), s'en allât dans ces provinces éloignées, pour y annoncer sa venue à ces malheureux peuples qui se seroient trouvés assis dans l'ombre de la mort? Les apôtres n'ont-ils pas agi et parlé, comme persuadés que toute la nation étoit alors dans la Judée? N'ont-ils pas expliqué les prophéties qui parlent d'Ephraïm (2), de Nephthali et de Zabulon (3), comme supposant que ces tribus étoient dans leurs anciens héritages?

On oppose à cela deux choses, la première, que l'Écriture ne parle point du retour actuel et effectif des dix tribus; la seconde, que l'on sait que les dix tribus sont encore dans la dispersion. Mais je réponds, 1° qu'à la vérité on n'a point de texte formel dans l'Écriture, qui marque le retour effectif des dix tribus, et que les rois de Chaldée ou de Perse leur aient accordé aucune permission positive de s'en retourner dans leur pays. Mais on a des textes exprès de plusieurs prophètes (4) qui parlent également de ce retour, et aussi clairement que de celui de Juda. On ne prétend pas que tous les Israélites des dix tribus soient revenus dans la Palestine; mais il faut aussi convenir que tous ceux de Juda et de Benjamin ne revinrent pas sous Zorobabel, sous Esdras, et sous Néhémie. 2° Ce retour a pu se faire insensiblement, et petit à petit, de manière qu'on ne l'aura pas marqué dans les annales de la nation. 3° Il est possible qu'il ait eu lieu principalement sous Alexandre-le-Grand qui, selon Josèphe (5), permit aux Juifs de s'en retourner chez eux. 4° Enfin, on a donné de bonnes preuves, que du temps de Jésus-Christ et des apôtres, il y avoit dans la Judée, des Hébreux de toutes les tribus.

A la seconde raison, je réponds en rétorquant l'argument. On sait certainement qu'il y eut depuis Cyrus et depuis

(1) *Matt.* xv. 24. — (2) *Matt.* II. 18. — (3) *Matt.* IV. 13. 15. — (4) *Vide Ezech.* xxxvii. xxxviii. xxxix. *Osee*, I. 10. et xi. 9. 10. 11. xiv. 2. et seqq. *Amos*, ix. 14. 15. — (5) *Joseph. lib.* I. *contra Appion.*

Darius , un très-grand nombre de Juifs des tribus de Juda et de Benjamin , dans toutes les parties de l'Asie , dans l'Europe et dans l'Égypte; donc ces tribus ne revinrent pas avec Zorobabel, Esdras , et Néhémie. Si cet argument ne prouve rien , ou prouve trop , la raison qu'on a alléguée contre notre sentiment , est sans force , puisqu'il peut être revenu un grand nombre d'Israélites des dix tribus , sans qu'ils soient revenus tous. Je ne m'étendrai pas ici davantage sur cette matière , ayant dessein de la traiter à fond dans une Dissertation exprès (1).

(1) Voyez la *Dissertation sur le retour des dix tribus* ; elle sera placée à la tête du livre d'Ezéchiel , tom. xv.

---

## DISSERTATION

SUR

# LA DÉFAITE DE L'ARMÉE DE SENNACHÉRIB.\*

ÉZÉCHIAS ayant secoué le joug des Assyriens , Sennachérib , roi d'Assyrie , marcha contre la Judée (1). Mais ayant appris qu'Ézéchias avoit fait une alliance offensive et défensive avec le roi d'Égypte et celui de Chus , il crut qu'il falloit commencer par abattre la puissance du second , avant de combattre contre les Juifs ; il fit donc la guerre dans l'Égypte pendant trois ans (2) ; après quoi il revint en Judée où il prit les principales villes du pays. Ézéchias voyant l'Égyptien son allié , abattu , tenta les moyens d'accommo-

I.  
Expédition  
de Sennaché-  
rib contre la  
Judée. Défaite  
de son ar-  
mée.

\* Le fond de cette Dissertation est de dom Calmet.

(1) 4. Reg. xviii. 7. 13. et seqq. 2. Par. xxxiii. 1. et seqq. Is. xxxvi. 1. et seqq.—(2) Beros. apud Joseph. Antiq. lib. x. c. 2. Herodot. lib. ii. c. 141.

dement avec Sennachérib ; il lui demanda la paix , et le pria de se retirer de son pays. Sennachérib le promit moyennant une somme de trois cents talens d'argent (1), et de trente talens d'or (2). Mais après les avoir reçus , au lieu de se retirer , il envoya trois de ses principaux officiers , Rabsacès , Rabsaris , et Tharthan , pour sommer Ezéchias de se rendre , et de se soumettre à son obéissance. Rabsacès parla avec tant d'insolence , et proféra tant de blasphèmes contre Dieu , que le roi Ezéchias consterné , déchira ses habits , se couvrit d'un sac , et monta au temple du Seigneur , pour y faire sa prière ; en même temps il envoya vers le prophète Isaïe , pour lui donner avis de tout ce qui se passoit. Le prophète répondit aux envoyés , que le roi ne devoit point s'effrayer de toutes ces menaces ; que Sennachérib apprendroit bientôt des nouvelles qui lui feroient penser à tout autre chose qu'à attaquer Jérusalem ; qu'il seroit obligé de se sauver dans son pays , et qu'il y périroit par l'épée.

Rabsacès s'en retourna sans réponse vers le roi son maître qui avoit quitté le siège de Lachis , et attaquoit Lebna , ville située dans la partie méridionale de Juda. En même temps Sennachérib ayant appris que Tharaca , roi de Chus (3) , c'est-à-dire , de cette partie de l'Arabie qui s'étend vers la basse Egypte , sur le bord oriental , et sur la pointe de la mer Rouge , marchoit contre lui , au secours d'Ezéchias , il se disposa à aller à sa rencontre ; mais en partant il écrivit à Ezéchias des lettres pleines de menaces contre lui , et de blasphèmes contre le Seigneur. Le roi de Juda porta ces lettres dans le temple , et les ayant ouvertes devant le Seigneur , lui fit sa prière , et implora son secours. Alors Isaïe lui envoya dire qu'il ne craignoit rien , que le Seigneur conserveroit Jérusalem , qu'elle ne seroit point prise , qu'on ne l'assiégeroit pas même , et que bientôt Sennachérib seroit obligé de s'en retourner par le même chemin qu'il étoit venu. En effet , la même nuit l'ange du Seigneur mit à mort cent quatre-vingt-cinq mille hommes de son armée ; ce qui l'obligea de se retirer à Ninive où il fut tué par ses propres fils quelque temps après son retour. Comme l'Écriture , les commentateurs , et même les historiens profanes parlent d'une manière différente de cette défaite miraculeuse de l'armée de Sennachérib , nous avons

(1) Les trois cents talens d'argent font 1,460,156 livres 5 sous. —

(2) Les trente talens d'or font 2,085,954 livres 10 sous. — (3) 4. *Reg.* xix. 9. *et seqq.*

dessein d'examiner ici les circonstances de cet événement, et d'essayer d'en concilier les diversités.

Les Hébreux, selon le témoignage de saint Jérôme (1), croient par une ancienne tradition de leurs pères, que le feu du ciel tomba sur les Assyriens, et les réduisit en poudre, sans endommager leurs habits; en sorte que quand on vint pour dépouiller les morts, on n'eut qu'à secouer les habits, et prendre tout ce qu'ils portoient; ils veulent, et cela a été le sentiment de plusieurs commentateurs, que cette armée fut mise à mort devant Jérusalem, dont elle étoit venue faire le siège, et que Sennachérub fut obligé de se sauver, n'ayant avec lui que dix de ses gens, tout le reste ayant été réduit en cendres.

On appuie ce sentiment sur ce qui est dit dans Isaïe : *Le Seigneur, le Dieu des armées, enverra la maigreur contre ceux de cette armée qui sont gras, et une flamme comme celle du feu, brûlera par-dessous leur gloire et leurs habits magnifiques; et la lumière d'Israël sera comme un feu, et son Saint sera comme une flamme; les épines et les ronces de l'Assyrien seront brûlées et consumées en un jour; la beauté de sa forêt et de son Carmel sera consumée depuis l'ame jusqu'à la chair; et pour lui, il sera saisi de frayeur, et obligé de s'enfuir. Et le reste des arbres de sa forêt seront comptés, tant ils seront en petit nombre, et un enfant en fera le dénombrement* (2).

Mais saint Jérôme dans un autre endroit (3), dit que les Juifs lui avoient appris que l'ange Gabriel avoit été envoyé de Dieu pour exterminer les Assyriens, et que cet ange est désigné dans Isaïe sous le nom de *Hamon* : *A voce angelî fugerunt populi*; l'hébreu porte : *A voce Hamon fugerunt populi*. Ce mot *Hamon*, חַמּוֹן, signifie *strepitus* ou *multitudo*, ou plutôt *strepitus quasi multitudinis tumultuantis*, ce que les Septante et les autres interprètes (4) entendent de la frayeur qui saisit les Assyriens; cette frayeur leur fit prendre la fuite; mais ils furent arrêtés par l'ange exterminateur qui les mit à mort.

D'autres interprètes conjecturent qu'ils se tuèrent l'un l'autre, la division s'étant mise dans l'armée, et chacun s'étant armé contre son voisin, comme il arrive dans les

(1) *Hebræi apud Hieronymum in Isai. x. 16. Vide et Author. serm. ad fratres in cremo. Cardin. in 4. Reg. et alios.* — (2) *Isai, Hugon. x. 16. 17. 18. 19.* — (3) *Vide Hieron. in Isai, xxxiii. 5.* — (4) *Is. xxxiii. 5. et seqq. Septuag. Διὰ φωνῆν τοῦ φόβου. Ag. et Theod. Ἀπὸ φωνῆς ὄχλου.*

terreurs paniques et les troubles nocturnes, lorsque sans se connoître, on croit voir autant d'ennemis qu'on rencontre d'hommes en son chemin. Cette opinion est fondée sur ce qui est dit dans Isaïe (1) : *Votre peuple sera dans la joie en votre présence, comme y sont les victorieux qui ont fait un grand butin, quand ils partagent les dépouilles; car vous avez brisé son joug, et la verge dont il étoit frappé, comme vous vainquîtes autrefois les Madianites* (2) qui se tuèrent l'un l'autre; *car tout le butin pris dans le tumulte, et tous les habits des soldats souillés de sang, seront jetés au feu, pour servir de pâture à la flamme.* Cela suppose que la plupart des habits pris de la dépouille des soldats, se trouvèrent percés de coups, et ensanglantés d'une manière à ne pouvoir jamais être employés à aucun usage.

Ce sentiment est confirmé par un autre endroit d'Isaïe, où il est dit que *l'on ramassera les dépouilles des Assyriens, comme on ramasse les sauterelles dont on remplit des fosses entières* (3). Lorsque le vent les a noyées dans la mer, et que les flots les ramènent au bord, on les brûle; ou bien on les enterre de peur que leur infection ne cause la peste dans le pays. Ainsi on jettera dans le feu, ou l'on enterrera les habits des Assyriens, qui se trouveront couverts de sang, et dont on ne pourra faire aucun usage, à causé de leur impureté.

Tostat et Salien croient que toute cette armée fut mise à mort par quelque blessure intérieure et imperceptible, dans les parties nobles, en sorte qu'à l'extérieur il ne parut aucune plaie sur leurs corps. L'auteur de l'Ecclésiastique favorise ce sentiment; il dit que *l'ange du Seigneur les a froissés* (4), à peu près comme le tonnerre fait mourir subitement ceux sur lesquels il tombe, par la seule compression des parties internes, et par le dérangement du tissu des fibres les plus délicates, et des vaisseaux qui portent le sang et la vie dans les parties animales.

Josèphe (5) semble adopter le sentiment de Bérose sur

(1) *Is. ix. 3. 4. 5.* — (2) *Judic. vii. 22.* — (3) *Isai, cxxiii. 4.* — (4) *Eccl. xlvi. 24. Contrivit illos angelus Domini.* Ἐξέτριψεν αὐτούς ὁ ἄγγελος αὐτοῦ. — (5) *Joseph. lib. i. Antiq. c. 2.* Υποστρέψας δι' ἑνναχήμερος ἀπὸ τῶν Αἰγυπτίων πολέμων ἐπὶ τὰ Ἱεροσόλυμα, καὶ λαβὼν ἐκεῖ τὴν ὑπὸ τῶ στρατηγῶν Ραφάκη δύναμιν, τοῦ Θεοῦ λοιμικὴν, ἐνσκήψαντος αὐτοῦ τῶ στρατῶ νόσον, κατὰ τὴν πρώτην τῆς πολιορκίας νύκτα, διαφθεύρονται μυριάδες ὀκτῶ καὶ δέκα, πεντακισχίλιοι, σὺν ἡγεμοσι, καὶ ἑξαρχαῖς.

la manière dont l'armée de Sennachérîb fut mise à mort ; car, sans s'expliquer sur ce fait, il rapporte les paroles de cet historien étranger qui dit que Sennachérîb étant de retour de la guerre d'Égypte, vint joindre son armée qui alloit commencer le siège de Jérusalem, sous le commandement de Rabsacès son général ; mais que la première nuit du siège, une peste envoyée de Dieu lui ayant fait périr cent-quatre vingt-cinq mille hommes, il fut obligé de se retirer à grandes journées à Ninive, avec le reste de ses troupes.

Hérodote (1) avoit appris des prêtres égyptiens quelque chose de la guerre de Sennachérîb contre l'Égypte, et de sa défaite prodigieuse ; mais on lui avoit déguisé la vérité de ces faits. Voici comme il les raconte. Séthon, roi d'Égypte, et prêtre de Vulcain, ayant été attaqué par Sennachérîb, roi des Arabes et des Assyriens, se vit abandonné de ses propres soldats. Dans cette fâcheuse conjoncture, ne sachant quel parti prendre, il s'adresse à son dieu, et lui demande instamment un prompt secours. Après sa prière, il s'endormit ; Vulcain lui apparut, et lui dit qu'il ne craignît rien, et que s'il marchoit à la rencontre de Sennachérîb, il lui enverroit du secours. Séthon se mit donc en marche avec le peu de gens qui voulurent bien le suivre, et s'avança jusqu'à Péluse. La même nuit une troupe de rats vint fondre dans le camp des Assyriens, et rongea leurs arcs, leurs carquois, et les courroies de leurs boucliers ; en sorte que le lendemain ayant trouvé leurs armes hors d'état de servir, ils furent obligés de prendre la fuite. On voyoit dans le temple de Vulcain, la statue en pierre du roi Séthon, tenant en main un rat, avec cette inscription : *Que ceux qui me regardent, apprennent à être pieux.*

Isaïe (2) et l'auteur du psaume LXXV marquent d'une manière fort précise, que ce furent la tempête, et la foudre qui firent ce terrible ravage dans l'armée assyrienne. *La multitude de vos ennemis sera comme la poussière la plus menue ; et ceux qui vous attaquent, comme la cendre jetée au vent. Tout d'un coup, et lorsqu'on y pensera le moins, le Seigneur les visitera par son tonnerre, par l'ébranlement de la terre, par de grands bruits de tourbillon et de tempête ; et par la flamme d'un*

(1) Hérodote. 4. 11. c. 141. — (2) Isaï, XXI. 5. et seqq.

feu dévorant ; et la multitude de ceux qui combattoient contre Ariel, ou contre la ville sainte, sera comme un songe d'un homme endormi ; car comme celui qui songe, et qui a faim, croit manger, et qu'à son réveil son ame est aussi vide que devant ; et comme un homme qui rêve, et qui a soif, s'imagine qu'il boit, et lorsqu'il s'éveille, il est aussi altéré qu'auparavant ; ainsi sera la multitude de ceux qui ont fait la guerre à la montagne de Sion.

Ce texte est fort clair pour désigner une tempête ; mais voici quelque chose encore de plus formel : *Le Seigneur fera entendre la gloire de sa voix*, c'est-à-dire, les éclats de son tonnerre, *et il fera paroître la terreur de son bras, dans l'excès de sa fureur et dans l'ardeur d'un feu dévorant. Il brisera ses ennemis par des tourbillons, et par une grêle de pierres. L'Assyrien sera dans l'effroi, et accablé sous la verge que le Seigneur fera reposer sur lui. Il sera vaincu dans la guerre qu'il fait au Seigneur, et on entendra sur son malheur le son des instrumens, des tambours et des cithares ; car la vallée de Thopheth, cette vallée vaste et profonde, est préparée par le roi du ciel (ou, par le roi d'Assyrie) ; il y a un feu allumé, et beaucoup de bois pour l'entretenir, et la colère du Seigneur est comme un torrent de soufre qui l'allume (1). Le prophète fait allusion à la coutume qui s'observoit dans la vallée de Thopheth où l'on entretenoit un feu continuel en l'honneur de Moloch, dans lequel on brûloit les victimes humaines qui lui étoient offertes. Ces cruels sacrifices se faisoient au son des tambours et des autres instrumens, pour étouffer le bruit et les cris de ceux qui mouraient dans les flammes. On dit aussi qu'il y avoit toujours un feu allumé dans cette vallée, pour y jeter les animaux morts d'eux-mêmes, qu'on y portoit de la ville. L'armée de Sennachérib ayant été mise à mort au bruit des tonnerres et de la tempête, comme au son des instrumens, fut brûlée dans le lieu de sa défaite, comme on brûloit les charognes que l'on jetoit à la voirie, dans la vallée de Thopheth.*

Le psaume LXXV est un cantique composé dans la même occasion, ou sur le même sujet. L'auteur dit que *le Seigneur a choisi sa demeure dans Sion ; que c'est là qu'il a brisé la force des arcs, les boucliers, les épées et les armes. Vous avez paru avec un éclat merveilleux de*

(1) *Isai, xxx. 30. et seqq.*

*dessus les montagnes éternelles ; et alors tous les insensés ont été dans la consternation et dans le trouble. Ils se sont endormis d'un profond sommeil ; et à leur réveil, ils n'ont rien trouvé dans leurs mains, de toutes les richesses qu'ils possédoient auparavant. Ceux qui montoient les chevaux, se sont endormis lorsque vous les avez frappés, ô Dieu de Jacob ! Que vous êtes terrible ! et qui pourra vous résister ? Votre colère étoit allumée depuis long-temps. Vous avez fait éclater votre jugement et votre vengeance du haut du ciel ; la terre a été ébranlée ; mais elle est rentrée dans le repos, lorsque vous vous êtes levé pour sauver ceux qui sont doux sur la terre.*

Il n'est pas aisé, sans doute, de concilier tous ces sentimens ; mais aussi, rien ne nous oblige à le faire. Qu'il y ait entre les interprètes et les commentateurs, des diversités d'opinions incompatibles, cela n'est nullement extraordinaire. Nous nous contentons de faire voir ici que les différentes peintures que l'Écriture nous fait de ce célèbre événement, sont très-vraisemblables, et ne renferment rien d'incompatible. Qu'une armée de plus de cent quatre-vingt-cinq mille hommes, composée de nations diverses, et étrangères les unes à l'égard des autres, se trouvant dans un pays inconnu, environnée d'ennemis de toutes parts, effrayée par la nouvelle de l'approche d'une armée nombreuse, soit tombée dans une terreur panique envoyée par les bons ou les mauvais anges ; et que pendant une tempête effroyable, au milieu d'une nuit sombre, elle ait mis les armes à la main, et que chacun prenant son compagnon pour un ennemi, l'ait tué sans le connoître ; c'est ce qui n'est, ni incroyable, ni sans exemple. Que la foudre, que les tourbillons, que la grêle, que les abîmes et les rochers, en aient fait périr un grand nombre qui vouloient se sauver durant les ténèbres ; cela est encore très-possible. Que le feu du ciel étant tombé dans quelque endroit du camp, y ait mis le feu, et ait consumé un grand nombre de soldats ; que le tonnerre en tombant ait étouffé plusieurs personnes, ces accidens se voient tous les jours. Enfin, que l'ange exterminateur en ait frappé plusieurs d'une manière imperceptible, et par des blessures intérieures, et leur ait arraché l'ame sans plaie, ni contusion, comme l'a cru saint Jérôme (1) ; c'est de quoi personne ne conteste la possibilité.

(1) Hieronym. in Isai, xxxvii. col. 292. nov. edit. Centum octoginta

Or tous ces divers genres de destruction sont clairement marqués dans les différens endroits de l'Écriture que l'on a cités. Tantôt elle nous dit que les Hébreux s'enrichiront des dépouilles de cette armée mise à mort ; tantôt que leurs habits trempés de sang et percés de coups, ne seront bons qu'à être jetés au feu, et à servir de pâture aux flammes. Tout cela s'explique et se concilie aisément dans l'hypothèse que nous venons de proposer d'une armée détruite, partie par la foudre et le tonnerre, et par l'ange exterminateur, et partie par le feu, par l'épée, et par les précipices.

III.  
Remarques  
sur l'ange ex-  
terminateur  
qui frappa  
l'armée de  
Sennachérib.

Quant à cet ange exterminateur, la chose demande plus d'examen. Quelques interprètes (1) ont cru que c'étoit un bon ange, c'est-à-dire, l'ange Gabriel qui est le défenseur du peuple de Dieu ; ou saint Michel, le chef de la synagogue. D'autres soutiennent que c'étoit un mauvais ange, et apparemment le même qui, selon quelques-uns, tua les premiers nés dans l'Égypte (2). On lui attribue aussi la mort des Israélites murmureurs qui périrent dans le désert (3), et celle des Israélites qui furent frappés (4), pour punir la vaine curiosité de David qui fit mal à propos le dénombrement de son peuple. On le regarde aussi comme auteur de tous les malheurs qui arrivèrent à Job (5). Il paroît par le grec de Job (6), que les anciens Juifs croyoient à un ange de mort préposé à faire sortir les ames de nos corps. Il dit dans un endroit, que *quand il y auroit autour du pécheur mille anges de mort prêts à lui ôter la vie, aucun d'eux ne le frappera, s'il rentre dans lui-même, et qu'il pense à retourner au Seigneur ; s'il découvre à un homme son péché, et qu'il lui confesse sa folie, le Seigneur l'empêchera de tomber dans la mort* (7). Et plus loin les méchans sont menacés des anges exterminateurs qui leur ôteront la vie (8). Le Psalmiste en menace ses persécuteurs : *Et angelus Domini coarctans eos* (9). Il parle aussi de mauvais anges (10) envoyés contre les Egyp-

*quinque millia fortissimorum virorum ab uno angelo una nocte caduntur, et absque vulneribus occisorum mors sava discurret, excludens a corporibus animas Dei voluntate.* — (1) *Tostat. in 4. Reg. xviii.* — (2) *Exod. xii. 29.* — (3) *Judit. viii. 25. et 1. Cor. x. 10.* — (4) *2. Reg. xxiv. 16. 1. Par. xxi. 30.* — (5) *Job. i. 11. 12.* — (6) *Job. xx. 15. et seqq. Εξ οίκίας αὐτοῦ ἐξελεύσει αὐτὸν ἄγγελος. MS. Alex. ἄγγελος θανάτου.* — (7) *Job. xxxiii. 25. Ἐὰν ὡσεὶ χίλιοι ἄγγελοι θανατηφόροι, εἰς αὐτῶν οὐ μὴ τρώσῃ αὐτὸν ἕαν νοήσῃ τὴν καρδίαν ἐπιστραφῆναι πρὸς Κύριον, ἀναγγεῖλη δὲ ἀνθρώπῳ τὴν ἑαυτοῦ μέμψιν, τὴν δὲ ἄνοιαν αὐτοῦ δείξῃ, ἀνθίσταται τοῦ μὴ πεισεῖν εἰς θάνατον.* — (8) *Job. xxxvi. 14. Ἡ δὲ ζωὴ αὐτῶν τείρωσχομένη ὑπὸ ἀγγέλων.* — (9) *Psal. lxxv. 5. 6.* — (10) *Psal. lxxvii. 49.*

tiens au temps de Moïse. Salomon dans ses Proverbes , dit que *le méchant cherche toujours des querelles*, et que *l'ange cruel sera envoyé contre lui* (1). C'est cet ange cruel , cet ange de mort qui fut envoyé contre les premiers maris de Sara , fille de Raguël , et qui les tua lorsqu'ils voulurent s'approcher d'elle (2). C'est l'ange Asmodée qui fut lié et relégué dans le désert par l'ange Raphaël (3). Le nom d'*Asmodée* signifie destructeur ou exterminateur. Voilà quelle étoit l'opinion des anciens Juifs sur ces sortes d'anges meurtriers.

Les Hébreux modernes sont encore dans les mêmes sentimens. Ils enseignent (4) qu'à la mort de chaque homme , Satan , ou l'ange de mort , se trouve au chevet du lit du malade , tenant en main une épée nue , à l'extrémité de laquelle pendent trois gouttes d'une liqueur de fiel. Le malade n'a pas plus tôt aperçu cet ange , que saisi de frayeur , il ouvre la bouche. Alors Satan lui coule dans l'ouverture ses trois gouttes mortelles , dont l'une lui donne la mort ; la seconde le rend pâle et livide , et la troisième le dispose à être bientôt réduit en pouriture. Dès que le malade a expiré , et que ces gouttes fatales ont fait leur effet , le mauvais ange court à l'eau qu'il trouve dans la maison , et y lave son glaive meurtrier. Ces eaux en contractent un poison mortel qui oblige ceux qui sont dans le logis de les répandre toutes dans la rue. C'est ce qui se pratique partout aussitôt qu'il est mort un Juif dans une maison. Des Juifs ajoutent (5) que les chiens voyant l'ange de mort , hurlent , comme effrayés de sa vue ; de là que lorsque les chiens aboient pendant la nuit autour de la maison d'un malade , ils croient que c'est une marque qu'ils ont vu l'ange exterminateur , et un présage de la mort prochaine du malade.

Ils enseignent (6) de plus que l'ange destructeur n'a aucun pouvoir sur la nation des Juifs ; qu'un jour ce mauvais esprit s'étant plaint au Seigneur qu'il étoit inutile dans le monde , Dieu lui dit : Je t'ai créé pour exercer ta puissance sur tout le reste des hommes ; mais épargne la race d'Israël. C'est pour cela qu'ils lui donnent le nom de *Prince du monde*. Il faut pourtant reconnoître que ce privilège n'est que pour ceux d'entre eux qui meurent dans la terre d'Israël , lesquels sont mis à mort par un glaive tranchant

(1) *Prov.* xvii. 11. (2) *Tob.* iii. 8. — (3) *Tob.* viii. 3. — (4) *Buxtorf. Synag. c.* 35. p. 507. — (5) *Vide Henrici Bremel. Dissert. de Angelo exterminatore.* — (6) *Ligfoot. Hor. Hebr. in Joan.* xii. 51.

et bien affilé. Mais ceux qui meurent hors de ce pays, sont tués par la main de *Sammaël*, et par un couteau rompu et mal aiguisé. Outre cela, ils souffrent encore une espèce de seconde mort dans leur tombeau où l'ange reconduit leur ame, pour y être jugée avec leur corps. Ils prétendent que c'est sur cela qu'étoit fondée la crainte que Joseph (1) avoit qu'on ne l'enterrât dans l'Egypte, parce que c'étoit une terre souillée où il auroit été obligé de subir cette seconde peine.

Les Platoniciens (2) avoient quelque idée semblable. Ils croyoient que l'ange qui avoit assisté l'homme pendant sa vie, conduisoit après sa mort son ame au lieu où elle devoit être jugée. Tertullien (3) nomme cet ange, *Evocator animarum*, celui qui évoque les ames, et qui les fait sortir du corps. On dispute si cet ange de mort est un bon ou un mauvais ange. La plupart des pères et des interprètes, et tous les rabbins croient que c'est un des anges de ténèbres, et en effet, cette exécution odieuse leur convient mieux qu'à d'autres; mais la chose n'est pas sans difficulté. On ne doute pas que Dieu ne puisse quelquefois exercer sa puissance et sa vengeance par de bons anges. Moïse dit que le Seigneur passa par les maisons des Egyptiens, et mit à mort les premiers nés (4); et l'auteur du livre de la Sagesse dit que ce fut l'ordre ou la parole du Seigneur descendue du pied de son trône (5), qui fit cette terrible exécution. Il le dépeint comme un guerrier armé de toutes pièces, qui saute au milieu de ce pays destiné au carnage, et qui tient en main un glaive perçant et aiguisé, avec lequel il remplit tout de sang et de meurtres. Il est d'une taille si prodigieuse, qu'il a les pieds sur la terre, et la tête élevée jusqu'aux nues. Telle étoit l'idée des Hébreux sur l'ange exterminateur. Tel fut, selon eux, l'exécuteur de la vengeance du Seigneur, contre l'armée de Sennachérib.

Lors donc que l'Écriture nous dit que l'ange exterminateur détruisit l'armée de Sennachérib, elle ne prétend pas nous désigner un genre de mort en particulier. Elle semble au contraire nous marquer en général toutes les manières dont un homme peut mourir. Soit qu'il meure par la peste, ou par la maladie, ou par l'épée, c'est toujours l'ange de mort qui lui ôte la vie. Que les Assyriens se soient tués l'un l'autre dans l'obscurité de la nuit; ou qu'ils aient été étouffés

(1) *Genes. l. 24.* — (2) *Plato in Phaedona.* — (3) *Tertull. lib. de anima, c. 53.* — (4) *Exod. xii. 12. 23. 29.* (5) *Sap. xviii. 14. et seqq.*

par le tonnerre, ou brûlés par le feu du ciel, ou détruits par la foudre, ou précipités dans les rochers, ou tués par des plaies et des blessures intérieures; c'est l'ange exterminateur qui les mit à mort. De cette manière on concilie tous les passages où l'Écriture nous parle de cette terrible défaite, et on accorde tous les sentimens des commentateurs, qui paroissent si éloignés les uns des autres.

Il n'y a que l'opinion des rabbins qui nous paroît incompatible avec l'Écriture. Que les corps des Assyriens aient été réduits en cendres, sans endommager leurs vêtemens, en sorte que les Hébreux n'aient eu qu'à secouer leurs habits, pour en faire tomber la chair réduite en cendres; c'est ce qui me paroît opposé aux passages que nous avons rapportés. C'est vouloir mal à propos multiplier les miracles sans aucune nécessité. Isaïe marque expressément qu'un grand nombre de dépouilles et d'habits ne serviront qu'à entretenir les flammes, et seront jetés au feu, parce qu'ils seront criblés de coups et souillés de sang. Il désigne clairement une tempête, une terreur panique répandue dans cette armée, et chaque soldat armé contre son compagnon, pour le tuer, sans le connoître, au milieu des ténèbres. Enfin la foudre, le feu du ciel, le tonnerre peuvent tuer le corps, sans endommager l'habit, et même sans faire au corps aucune blessure sensible; mais pour cela ils ne le réduiront pas en cendres, de la manière que l'entendent les docteurs hébreux.

Il y a encore une chose à examiner sur cette matière; c'est le lieu où arriva cette fameuse défaite des troupes de Sennachérib. La plupart des Juifs et des commentateurs chrétiens croient que ce fut au siège de Jérusalem, formé par Rab-sacès, dans la vallée de Josaphat, et dans celle de Thopheth ou de Hinnon, à l'orient et au midi de Jérusalem. Isaïe semble dire que ce fut à Thopheth : *Præparata est ab heri Thopheth, a rege præparata, profunda et dilatata* (1). On applique ces paroles de Joël au même événement : *J'assemblerai toutes les nations, et je les conduirai dans la vallée de Josaphat. C'est là que j'entrerai en jugement avec eux touchant Israël mon peuple, qu'ils ont dispersé parmi les nations..... Que tous les peuples s'élèvent, et qu'ils viennent dans la vallée de Josaphat. C'est là que je m'assiérai pour les juger tous* (2). Mais il

IV.  
En quel lieu  
l'armée de  
Sennachérib  
fut frappée et  
exterminée.

(1) *Isai.*, xxx, 53. — (2) *Joel*, iii, 2, 12.

est plus vraisemblable que ces paroles de Joël se rapportent à un événement postérieur. Enfin on prétend que les Juifs s'étant levés le lendemain du siège, virent tous les Assyriens morts au pied de leurs murailles; en sorte qu'ils n'eurent qu'à sortir et à dépouiller les morts.

Mais nous tenons pour indubitable que Sennachérib et Rabsacès ne formèrent jamais le siège de Jérusalem. Lorsque Rabsacès vint contre cette ville, avec ordre de la sommer de la part de son roi, il étoit accompagné de quelques troupes (1); mais il n'assiégea point la ville. Ces troupes s'en retournèrent dès le lendemain joindre le gros de l'armée, qu'elles avoient laissée devant Lachis. Cependant Sennachérib avoit abandonné le siège de cette place, pour s'attacher à celui de Lebna qui n'en étoit pas loin. Ce fut là qu'il apprit la nouvelle de la marche de Tharaca, roi de Chus, et qu'il prit aussitôt la résolution de marcher contre lui. Mais avant de partir, il envoya des lettres insolentes à Ezéchias, le menaçant de prendre Jérusalem à son retour, et de la traiter en toute rigueur. Ce fut alors qu'Isaïe déclara d'une manière plus précise que Sennachérib n'assiégeroit point Jérusalem, qu'il ne l'enviromneroit point de terrasses, qu'il ne lancerait pas même contre elle une flèche, qu'il n'y entreroit jamais, et qu'il s'en retourneroit par le même chemin qu'il étoit venu. En effet, la même nuit, c'est-à-dire le troisième ou quatrième jour après son départ de devant Lebna, pour marcher contre Tharaca, l'ange du Seigneur lui fit mourir cent quatre-vingt-cinq mille hommes de son armée (2); ce qui l'obligea de s'en retourner précipitamment à Ninive. Ce fut donc sur le chemin de l'Egypte, et non auprès de Jérusalem, qu'arriva cette défaite.

Isaïe le marque assez clairement, lorsqu'il dit de la part du Seigneur : *Mon peuple, qui demeurez à Sion, ne craignez point l'Assyrien. Il vous frappera avec sa verge, et il levera le bâton sur vous dans le chemin qui conduit en Egypte; mais bientôt ma colère s'allumera, et mon indignation éclatera contre leurs crimes. Le Seigneur des armées suscitera contre eux des fléaux, et les frappera comme il frappa Madian au rocher d'Oreb, et*

(1) 4. Reg. xviii. 17. *Misit rex Assyriorum Tharthan et Rabsaris et Rabsacen, cum manu valida, Jerusalem.* — (2) *Vide 4. Reg. xix 8. 9..... 20... 35.*

comme il frappa la mer par la verge de Moïse : ainsi il les frappera dans le chemin de l'Égypte (1).

Enfin on demande s'il est bien certain que cette défaite arriva dans la nuit même qui suivit la prédiction d'Isaïe, et s'il faut absolument rejeter le sentiment de ceux qui prétendent qu'elle n'arriva que deux ou trois ans après cette prédiction. Pour en juger il faut consulter et comparer les trois textes où il est parlé de l'expédition de Sennachérib et de sa défaite. Le texte du iv<sup>e</sup> livre des Rois nous apprend (2) qu'en la quatorzième année du règne d'Ezéchias, Sennachérib vint attaquer toutes les villes fortes de Juda, et les prit; qu'Ezéchias envoya des ambassadeurs vers Sennachérib à Lachis, ville de Juda, pour le prier de se retirer, en consentant de lui payer le tribut qu'il exigeroit; que Sennachérib exigea trois cents talens d'argent, et trente talens d'or; qu'Ezéchias satisfit à sa demande; que Sennachérib, au lieu de se retirer, envoya de Lachis à Jérusalem, Rabsacès et deux autres officiers avec un corps de troupes, pour demander à parler au roi; qu'Ezéchias envoya vers eux trois de ses officiers; qu'alors Rabsacès commença d'insulter à la confiance d'Ezéchias; qu'il demanda si Ezéchias avoit mis son espérance dans le secours du roi d'Égypte; qu'il compara l'Égypte et son roi à un roseau cassé : *An speras in baculo arundineo atque confRACTO Ægypto?.... sic est Pharaon rex Ægypti* (3)? qu'il demanda si les Juifs mettoient leur confiance dans le secours de leur Dieu; qu'il entreprit de leur persuader de ne pas espérer plus de leur Dieu, que de l'Égypte; que les officiers d'Ezéchias le supplièrent de leur parler en syriaque, afin que les Juifs ne pussent l'entendre; que Rabsacès continuant de s'exprimer en langue judaïque, parla encore avec plus d'insolence, et se retira; que les officiers d'Ezéchias rapportèrent à ce prince les paroles de Rabsacès; qu'Ezéchias, consterné des blasphèmes de Rabsacès, envoya vers Isaïe; que celui-ci répondit aux officiers de ce prince, qu'il ne devoit point se laisser abattre par la crainte; que le Seigneur alloit envoyer à Sennachérib un esprit différent de celui dont il étoit alors animé; que ce prince apprendroit une nouvelle qui lui feroit changer de dessein, et qu'enfin il s'en retourneroit dans son pays : *Ecce ego immittam ei spiritum, et audiet nuntium, et*

V.  
La défaite de l'armée de Sennachérib suivit-elle immédiatement la prédiction d'Isaïe?

(1) *Isai*, x. 24. 25. 26. — (2) 4. *Reg.* xviii. et seqq. — (3) *Ibid.* 21.

*revertetur in terram suam* (1). Le texte ajoute que Rab-sacès retournant vers Sennachérib, le trouva qui assiégeoit Lebna, autre ville de Juda; qu'ensuite Sennachérib apprit que Tharaca, roi de Chus ou d'Ethiopie, s'étoit mis en campagne pour venir le combattre; qu'alors Sennachérib quittant Lebna pour marcher contre Tharaca, envoya ses ambassadeurs à Ezéchias avec une lettre par laquelle il lui reprochoit encore avec insolence et avec blasphème, de mettre sa confiance dans le Dieu d'Israël; qu'Ezéchias ayant lu cette lettre alla l'exposer dans le temple devant le Seigneur, auquel il adressa sa prière; qu'alors Isaïe envoya dire à Ezéchias que le Seigneur avoit entendu la prière qu'il lui avoit adressée; qu'offensé par les insultes de Sennachérib, il alloit le traiter comme une bête furieuse à qui l'on met un cercle au nez, et un mors à la bouche, et qu'il le feroit retourner par le même chemin qu'il étoit venu: *Iste est sermo quem locutus est Dominus de eo: .... Insanisti in me: .... Ponam itaque circulum in naribus tuis, et chamum in labiis tuis, et reducam te in viam per quam venisti* (2); que Sennachérib n'entreroit point dans Jérusalem, qu'il ne tireroit pas même une flèche contre ses murailles, mais qu'il retourneroit par le même chemin qu'il étoit venu: *Perviam qua venit, revertetur* (3). Et aussitôt le texte sacré ajoute (4): Et il arriva que dans cette nuit-là, *in nocte illa*, l'ange du Seigneur vint dans le camp des Assyriens, et y tua cent quatre-vingt-cinq mille hommes; et Sennachérib, roi des Assyriens, s'étant levé au point du jour, vit tous ces corps morts, et s'en retourna aussitôt. Ce texte paroît donc donner assez à entendre que la défaite de Sennachérib arriva dans la nuit même qui suivit la prédiction d'Isaïe, et tandis que Sennachérib marchoit contre Tharaca, roi d'Ethiopie: *In nocte illa*.

Il est vrai que dans la langue sainte ces mots, *en ce temps-là, en ce jour-là*, se prennent quelquefois indéfiniment, et sans égard à ce qui précède; et ceux qui prétendent qu'il y eut un intervalle de deux ou trois années entre la prédiction d'Isaïe et la défaite de Sennachérib, soutiennent qu'il faut prendre ici en ce sens l'expression du texte sacré: *En cette nuit-là*, c'est-à-dire, selon eux, non pas en cette nuit qui suivit la prédiction d'Isaïe, mais

(1) 4. Reg. xix. 7. — (2) 4. Reg. xix. v. 21. et 28. — (3) *Ibid.* v. 35. — (4) *Ibid.* v. 35. 36.

en cette nuit où arriva l'accomplissement de cette prédiction. Mais voyons si les deux autres textes nous obligeront à mettre un long intervalle entre la prédiction et son accomplissement.

Le texte du 11<sup>e</sup> livre des Paralipomènes nous dit (1) que sous le règne d'Ezéchias, Sennachérib vint en Judée, et qu'il en assiégea les places les plus fortes; qu'Ezéchias voyant que tout l'effort de la guerre alloit tomber sur Jérusalem, tint conseil avec ses officiers, rassembla ses troupes, fit rétablir les remparts, et exhorta tout le peuple à mettre sa confiance dans le secours du Seigneur; qu'ensuite Sennachérib assiégeant Lachis, envoya quelques officiers à Jérusalem vers Ezéchias, auquel ils adressèrent le discours dont nous avons rapporté le précis; qu'il écrivit aussi une lettre pleine de blasphèmes contre le Seigneur Dieu d'Israël; qu'Ezéchias et Isaïe opposèrent leurs prières à ces blasphèmes; et qu'enfin le Seigneur envoya un ange qui tua tout ce qu'il y avoit d'hommes forts et combattans dans l'armée du roi des Assyriens, et le chef même qui les commandoit, et que Sennachérib s'en retourna avec ignominie en son pays. Ce récit est beaucoup plus abrégé et plus concis que celui du 14<sup>e</sup> livre des Rois; mais si nous n'y trouvons rien qui marque une liaison intime et immédiate entre la prédiction et l'événement, nous n'y trouvons rien non plus qui nous oblige à mettre entre la prédiction et l'événement un long intervalle.

Enfin le texte d'Isaïe est presque tout semblable à celui du 14<sup>e</sup> livre des Rois; nous y voyons (2) qu'en la quatorzième année du règne d'Ezéchias, Sennachérib vint assiéger toutes les villes fortes de Juda, et les prit; qu'étant devant Lachis, il envoya à Jérusalem Rabsacès avec un corps de troupes; que Rabsacès insulta à la confiance d'Ezéchias; qu'il lui reprocha d'espérer dans le secours de l'Égypte; qu'il compara l'Égypte et son roi à un roseau cassé qui perce la main de celui qui s'appuie dessus: *Ecce confidis super baculum arundineum confractum istum, super Ægyptum: .... sic Pharao rex Ægypti* (3); qu'enfin il continua de parler avec beaucoup d'insolence; que les officiers d'Ezéchias rapportèrent à ce prince les paroles de Rabsacès; qu'Ezéchias envoya ses officiers vers Isaïe; que celui-ci répondit que le Seigneur alloit envoyer à Senna-

(1) 2. Par. xxxii. 9. et seqq. — (2) Isai, xxxvi. 1. et seqq. — (3) Isai, xxxvi. ψ 6.

chérub un autre esprit, que ce prince alloit apprendre une nouvelle, et qu'il retourneroit en son pays : *Ecce ego dabo ei spiritum, et audiet nuntium, et revertetur ad terram suam* (1); que Rabsacès étant retourné vers Sennachérub, le trouva devant Lebna; qu'ensuite Sennachérub apprit que Tharaca, roi de Chus ou d'Ethiopie, marchoit contre lui; qu'ayant reçu cette nouvelle, il envoya à Ezéchias une lettre pleine d'orgueil et de blasphèmes; qu'Ezéchias ayant lu cette lettre, alla l'exposer dans le temple devant le Seigneur auquel il adressa sa prière; qu'Isaïe envoya dire à Ezéchias que le Seigneur avoit entendu sa prière; qu'irrité par les blasphèmes de Sennachérub, il alloit lui mettre un cercle aux narines et un mors à la bouche, et le ramener par le même chemin qu'il étoit venu : *Hoc est verbum quod locutus est Dominus super eum; .... Cum fureres adversum me, superbia tua ascendit in aures meas: ponam ergo circulum in naribus tuis, et frenum in labiis tuis, et reducam te in viam per quam venisti* (2); que Sennachérub n'entreroit point dans Jérusalem, qu'il n'y jetteroit pas même une flèche; mais qu'il retourneroit par le même chemin qu'il étoit venu : *In via qua venit, peream revertetur* (3). Et aussitôt le texte sacré ajoute : *Or l'ange du Seigneur sortit contre lui, et frappa cent quatre-vingt-cinq mille hommes dans le camp des Assyriens; et de grand matin quand on fut levé, on trouva le camp plein de ces corps morts; et Sennachérub partit et s'en retourna dans son royaume* (4). Il est vrai que le texte sacré ne dit point ici que cela soit arrivé dans la nuit même qui suivit la prédiction d'Isaïe; mais aussi il ne marque point qu'il y ait eu un long intervalle entre la prédiction et l'accomplissement.

## VI.

Suite de la même question. Explication d'une parole d'Isaïe touchant le signe que le Seigneur promet à Ezéchias en lui annonçant la défaite de Sennachérub.

Sur quoi donc se fondent ceux qui prétendent soutenir ce long intervalle? Sur deux prophéties d'Isaïe : l'une du chap. xx. du livre de ce prophète; l'autre qui fait partie de cette prophétie même qu'Isaïe prononça à l'occasion de la lettre impie de Sennachérub. Au chap. xx. d'Isaïe, il est dit (5) qu'en l'année où Tharthan envoyé par Sargon, roi des Assyriens, vint à Azot ville des Philistins, l'assiégea, et la prit, le Seigneur parla à Isaïe, pour lui annoncer ce qui devoit arriver dans peu à l'Egypte et à l'Ethiopie. Le nom de *Tharthan* est celui de l'un des deux officiers que

(1) *Isai*, xxxvii. 7. — (2) *Ibid.* v. 22. et 29. — (3) *Ibid.* v. 34. — (4) *Ibid.* v. 36. 37. — (5) *Isai*, xx. 1. et seqq.

Sennachérib envoya à Jérusalem avec Rabsacès (1); ce qui donne lieu de croire que *Sargon* dont il est parlé dans cet endroit, est Sennachérib même, et qu'ainsi cette prophétie est du temps où Sennachérib étoit en Judée. Il est donc dit qu'alors le Seigneur ordonna à Isaïe de marcher sans habit et sans souliers, et déclara que c'étoit un signe de ce qui devoit arriver à l'Égypte et à l'Éthiopie trois ans après (ou durant trois ans), lorsque le roi des Assyriens emmeneroit d'Égypte et d'Éthiopie une multitude de captifs qui n'auroient ni habits ni souliers. Or comme on voit que Sennachérib partit de Lebna pour marcher contre Tharaca, roi d'Éthiopie, on en conclut que ce fut alors qu'il pénétra dans l'Éthiopie et dans l'Égypte, et qu'il y fit cette multitude de captifs; et qu'ainsi sa défaite annoncée lorsqu'il marchoit contre Tharaca, roi d'Éthiopie, n'arriva que deux ou trois ans après, lorsqu'il revint de l'Égypte et de l'Éthiopie. De là on prétend tirer l'interprétation d'une parole qu'Isaïe adressa à Ezéchias, en lui annonçant la défaite de Sennachérib; et c'est la seconde prophétie sur laquelle on prétend se fonder pour mettre un intervalle assez long entre la prédiction d'Isaïe et son accomplissement.

Il est remarqué dans le livre d'Isaïe et dans le iv<sup>e</sup> livre des Rois, qu'Isaïe après avoir adressé ces mots à Sennachérib de la part du Seigneur : *Tu m'as attaqué par ton insolence, et le bruit de ton orgueil est monté jusqu'à mes oreilles; je te mettrai donc un cercle au nez, et un mors à la bouche, et je te ferai retourner par le même chemin que tu es venu* (2); il ajouta : « Mais pour vous, ô Ezéchias ! voici le signe qui vous sera donné : Mangez cette année ce que vous pourrez trouver; la seconde année, mangez ce qui naîtra de soi-même; mais pour la troisième année, semez, et recueillez; plantez des vignes, et mangez-en le fruit. » *Tibi autem, Ezechia, hoc erit signum : Comede hoc anno quæ repereris : in secundo autem anno, quæ sponte nascuntur : porro in tertio anno, seminate, et metite : plantate vineas, et comedite fructum earum.* Quelques-uns croient que ces trois années dont parle ici Isaïe, sont celles dont le même prophète parle au chapitre xx. v. 3., et qu'ainsi le sens de cette parole est celui-ci : Mais pour vous, ô Ezéchias ! dit le Seigneur, voici le signe

(1) 4. Reg. xviii. 17. — (2) 4. Reg. xix. 28. 29. Isai, xxxviii. 29. 50.  
6. 32

que vous aurez de la vérité de mes paroles, et de la certitude de la promesse que je vous fais d'obliger Sennachérib à s'en retourner par le même chemin qu'il est venu : Sennachérib s'est mis en marche contre Tharaca, roi d'Ethiopie ; ainsi la Judée va être libre, et vous pourrez manger ce que vous trouverez dans la campagne. Le temps des semailles est passé, et dans l'année suivante vous serez encore obligé de manger ce que la terre produira d'elle-même ; mais vous pourrez le manger en liberté, parce que Sennachérib sera encore occupé dans l'Egypte ; enfin dans la troisième année Sennachérib reviendra ; mais il sera obligé de se retirer promptement, et de retourner dans son royaume ; et alors vous semerez, et vous moissonnerez dans une pleine liberté.

Mais il y a d'abord sur cela une difficulté ; si Sennachérib ne dut revenir que dans la troisième année, les Juifs ont donc pu semer dès la seconde ; cependant Isaïe ne leur promet la liberté de semer que dans la troisième : *In tertio anno seminate*. Quelques-uns semblent avoir voulu éviter cet inconvénient en donnant à cette parole d'Isaïe un autre sens, et l'expliquant ainsi : Vous mangerez dans cette première année ce que vous trouverez, ce qui aura échappé aux ravages de l'ennemi. Dans la seconde année, vous mangerez ce qui naîtra de soi-même, parce que ce sera une année sabbatique où la terre, selon la loi, doit se reposer. Mais après cela, vous n'aurez qu'à semer et à planter hardiment pour la troisième année, comme si vous étiez en pleine paix, parce que Sennachérib sera à peine de retour en Judée, que sa fuite précipitée vous laissera toute liberté de faire la moisson et la vendange. Sur quoi l'on peut encore observer que cette interprétation est vicieuse ; car le prophète ne dit pas : Vous semerez pour la troisième année ; mais, vous semerez dans la troisième année : *In tertio anno seminate*. D'ailleurs, en quelle année placera-t-on la défaite de Sennachérib ? Sera-ce en l'année 710 avant l'ère chrétienne vulgaire, comme on le pense communément ? Mais l'année précédente qui étoit l'année 711, n'étoit point une année sabbatique. La sabbatique la plus proche de la défaite de Sennachérib est celle de l'année 709, c'est-à-dire, de l'année qui suivit celle de la défaite de Sennachérib.

De plus on prétend que Sennachérib n'entra dans l'Egypte qu'après avoir défait Tharaca, roi d'Ethiopie ; mais

on a vu qu'avant même que Tharaca marchât contre Sennachérib, Rabsacès, au nom de Sennachérib, parloit déjà de l'Égypte et de son roi comme d'un roseau brisé sur lequel Ezéchias avoit en vain voulu s'appuyer : *An speras in baculo arundineo atque confracto Ægypto?* Il paroît donc que l'expédition de Sennachérib sur l'Égypte est antérieure à l'entreprise de Tharaca contre Sennachérib ; qu'ainsi les trois années qui regardent l'expédition de Sennachérib sur l'Égypte, sont antérieures à l'entreprise de Tharaca ; qu'elles sont différentes de celles dont Isaïe parle en annonçant la défaite de Sennachérib lorsqu'il marchoit contre Tharaca ; et qu'enfin il n'y a aucun intervalle à mettre entre la prédiction d'Isaïe et son accomplissement.

C'est aussi ce qui se prouve par ce que dit Isaïe de ces trois années dont il parle en annonçant le signe que Dieu vouloit donner à Ezéchias ; car de l'expression même d'Isaïe, il résulte que la seconde de ces trois années devoit être une année dans laquelle on ne pourroit pas semer : circonstance qui caractérise évidemment une année sabbatique. En effet puisque dans cette année on devoit avoir la liberté de manger tout ce que la terre produiroit d'elle-même, le pays devoit donc être délivré de Sennachérib ; et s'il étoit délivré de Sennachérib, pourquoi n'y semoit-on pas, sinon parce que c'étoit une année dans laquelle, selon la loi, il n'étoit pas permis de semer ? Ainsi l'année qui suivit la prédiction d'Isaïe, étoit une année sabbatique ; et nous venons d'observer que la sabbatique la plus proche de la défaite de Sennachérib, est celle-là même qui suivit l'année de la défaite de Sennachérib. La défaite de Sennachérib arriva donc dans l'année même de la prédiction d'Isaïe, ou plutôt la nuit même qui suivit le jour de la prédiction d'Isaïe : *In nocte illa.*

Et alors voici de quelle manière on explique la promesse que le Seigneur fait à Ezéchias par la bouche d'Isaïe : Mais pour vous, ô Ezéchias, voici le signe qui vous sera donné de l'affection que j'ai pour vous et pour mon peuple : *Tibi autem, Ezechia, hoc erit signum.* Vous allez être délivrés de Sennachérib ; et vous aurez la liberté de manger dans le reste de cette année ce que vous trouverez, et ce qui aura échappé au ravage de l'ennemi : *Comede hoc anno quæ repereris* ; dans l'année suivante vous pourrez encore vous nourrir librement de tous les fruits de la terre ; mais vous n'aurez que ce que la terre produira d'elle-même, parce

que ce sera une année sabbatique ; et que cette sabbatique commençant au temps des semailles , vous ne pourrez rien semer dans cette année ; vous n'aurez donc dans cette année que ce qui naîtra de soi-même : *In secundo autem anno quæ sponte nascuntur*. Mais dans la troisième année vous commencerez à jouir de tous les avantages de votre délivrance ; alors vous semerez et vous moissonnerez , vous planterez des vignes et vous en mangerez le fruit : *Porro in tertio anno , seminate et metite : plantate vineas , et comedite fructum earum*. Alors tout ce qui restera de la maison de Juda , jettera des racines en bas , et poussera son fruit en haut. Ceux qui auront échappé à l'épée des Assyriens , peupleront les villes et les campagnes ; et en peu de temps ce peuple affligé et opprimé deviendra comme un grand arbre qui jette de profondes racines en terre , et dont les branches sont chargées de fruits : *Et quodcumque reliquum fuerit de domo Juda , mittet radicem deorsum , et faciet fructum sursum*. Il sortira de Jérusalem quelques restes ; et il y en aura de la montagne de Sion qui échapperont , et qui seront comme la semence d'un peuple nouveau ; c'est ce que fera le zèle du Seigneur , qui est le Dieu des armées ; c'est ce que fera l'amour qu'il a pour son peuple : *Zelus Domini exercituum faciet hoc*. Voici donc ce que le Seigneur dit touchant le roi des Assyriens : Il n'entrera point dans cette ville ; il ne tirera point de flèches contre ses murailles ; mais il retournera par le même chemin qu'il est venu. Je protégerai cette ville , et je la sauverai à cause de moi , et à cause de David mon serviteur : *Protegamque urbem hanc , et salvabo eam propter me et propter David servum meum*. Ainsi parla le Seigneur par la bouche d'Isaïe , lorsque Ezéchias lui eut adressé sa prière , et lui eut présenté la lettre impie que Sennachérib lui avoit envoyée en partant de devant Lebna pour marcher contre Tharaca , roi d'Ethiopie. Et dans cette nuit-là même , *in nocte illa* , dans la nuit qui suivit la prédiction d'Isaïe , l'ange du Seigneur vint dans le camp des Assyriens , et y tua cent quatre-vingt-cinq mille hommes ; et Sennachérib , s'étant levé au point du jour , vit tous ces corps morts , et s'en retourna aussitôt dans son royaume.

---

**CHRONOLOGIE SABBATIQUE,**

Servant à déterminer l'époque de la défaite de Sennachérib, et autres évènements de l'histoire sainte.

| Av. l'ère chr. vulg. |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1444                 | Josué achève le partage des terres; de là commencent à se compter les années sabbatiques et jubilaires.                                                                                                                                                                                                                                            |
| 1457                 | I. Sabbatique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 1395                 | VII. Sabbatique. I. Jubilaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 1003                 | LXIII. Sabbatique. IX. Jubilaire. Elle est célèbre par la dédicace du temple de Salomon, qui fut exprès remise à cette année. 3. <i>Reg.</i> VIII. 1.                                                                                                                                                                                              |
| 968                  | LXVIII. Sabbatique. Elle fut la première depuis le schisme des dix tribus, lequel doit être arrivé vers l'année 975 qui étoit elle-même sabbatique. Nous examinerons ce point dans la <i>Dissertation sur les 390 ans dont il est parlé au chap. 1<sup>er</sup> d'Ezéchiel</i> . Cette Dissertation se trouvera à la tête de ce prophète, tom. xv. |
| 709                  | CV. Sabbatique. XV. Jubilaire. Elle est célèbre par la défaite de Sennachérib, qui doit être de l'année précédente, comme nous venons de le montrer. 4. <i>Reg.</i> XIX. 35. <i>Isai.</i> XXXVII. 36.                                                                                                                                              |
| 590                  | CXXII. Sabbatique. Elle tombe en la première des trois années du dernier siège de Jérusalem par Nabuchodonosor. <i>Jerem.</i> XXXIV. 14. et seqq.                                                                                                                                                                                                  |
| 163                  | CLXXXII. Sabbatique. Elle tombe en l'année du siège de Jérusalem par Antiochus Eupator. 1. <i>Mach.</i> VI. 49. et 53.                                                                                                                                                                                                                             |
| 135                  | CLXXXVII. Sabbatique. Elle tombe en l'année de la mort du pontife Simon Machabée. <i>Jos. Ant.</i> I. XIII. c. 14. On peut se rappeler ce qui a été dit sur cela dans la <i>Dissertation sur la seconde partie du III<sup>e</sup> âge</i> , tom. IV.                                                                                               |
| 37                   | CGI. Sabbatique. Elle tombe en l'année de la prise de Jérusalem par Hérode. <i>Jos. Ant.</i> I. XIV. c. 28.                                                                                                                                                                                                                                        |

---

# DISSERTATION

SUR

## LA RÉTROGRADATION DE L'OMBRE DU SOLEIL

SUR L'HORLOGE D'ACHAZ.\*

---

I.  
Objet de  
cette Dissertation.

LE prodige arrivé sous Ezéchias, et qui fait le sujet de cette Dissertation, n'est pas un simple fait miraculeux dont il suffise d'établir la vérité contre les objections de l'impie et de l'incrédule; c'est une merveille composée en quelque sorte de divers miracles, sur lesquels il faut, s'il est possible, satisfaire la louable curiosité du fidèle, instruire sa foi et sa religion, et contenter les esprits philosophes, en expliquant la manière dont la chose est arrivée. Nous examinerons donc ici le sens du texte; les divers sentimens de ceux qui ont voulu l'expliquer; en quoi consiste précisément le prodige; s'il fut universel, ou s'il se termina à la Terre-Sainte; si le soleil retourna véritablement en arrière, ou si son ombre seule parut rétrograder sur le cadran; si la rétrogradation se fit subitement, ou avec lenteur; enfin nous examinerons l'origine des horloges.

II.  
Textes où se trouve marqué le prodige qui fait le sujet de cette Dissertation. Divers sentimens des interprètes sur le sens de ces textes.

Le roi Ezéchias étant tombé dangereusement malade, Isaïe vint lui annoncer de la part de Dieu qu'il guériroit, et que dans trois jours il seroit en état de monter au temple. « Et quel signe me donnez-vous pour assurance de votre parole? dit Ezéchias. Voulez-vous, répondit Isaïe, que l'ombre du soleil s'avance de dix lignes, ou qu'elle recule d'autant? Le roi dit: Il est aisé que l'ombre s'avance de dix lignes; mais faites qu'elle remonte d'autant. Aussitôt le prophète s'étant mis en prière, on vit l'ombre qui avoit

 \* Le fond de cette Dissertation est de D. Calmet. Elle a été retouchée en plusieurs endroits dans cette quatrième édition.

» déjà passé dix lignes, retourner en arrière d'un pareil  
 » nombre de lignes sur l'horloge d'Achaz. » Voilà ce qui est  
 marqué dans le quatrième livre des Rois (1). Les Paralipomènes (2) ne font qu'indiquer le prodige, sans entrer dans un récit circonstancié. Isaïe (3) le raconte aussi ; mais le quatrième livre des Rois ne parle que de l'ombre qui remonta, au lieu que le prophète exprime très-clairement que le soleil retourna en arrière : *Et reversus est sol decem lineis, per gradus quos descenderat*. La version Vulgate de la prophétie d'Isaïe et du 14<sup>e</sup> livre des Rois marque l'horloge d'Achaz ; mais le texte hébreu et la version des Septante ne parlent que des *degrés d'Achaz* (4). Saint Jérôme avoue qu'il a suivi Symmaque (5) en traduisant par *horloge*, et par *lignes*, ce que le texte appelle des *degrés*, ou des *montées*. Le paraphraste Jonathan le rend par, *une pierre d'heures*, une pierre qui marque les heures (6).

Les interprètes sont assez partagés sur la manière dont étoit composée cette horloge d'Achaz. Saint Jérôme (7) semble croire que c'étoit une montée disposée avec art, sur laquelle l'ombre du soleil marquoit les heures, à mesure qu'il s'avançoit : *Sive ita extructi erant gradus arte mechanica, ut per singulos umbra descendens, horarum spatia terminaret*. Saint Cyrille d'Alexandrie (8) l'a conçu de même, comme un escalier qu'Achaz père d'Ezéchias avoit fait dresser avec tant d'art et de proportion, que par l'ombre des marches, il désignoit les heures, et le cours du soleil. C'est ainsi que l'entendent la plupart des nouveaux interprètes (9). Il y en a même qui croient que le roi Ezéchias pouvoit voir ces degrés, de sa chambre et de son lit, et qu'il fut témoin du retour de l'ombre du soleil en arrière.

D'autres veulent que ç'ait été un véritable cadran, ou une montre solaire, telle que ces premières montres qui furent en usage dans la Grèce et dans l'Italie, et que les anciens nous décrivent comme une colonne dressée au milieu d'un espace libre, sur lequel on marquoit différentes lignes. L'ombre de la colonne tombant successivement sur

(1) 4 Reg. xx. 8. et seqq. — (2) Par. xxxiii. 24. — (3) Isai, xxxviii. 7. 8. — (4) מעלות 70. αναβαθμοί. *Gradus*. — (5) Hieron. in Isai, xxxviii. col. 294. nov. edit. — (6) העשן הבן — (7) Idem, ibidem. — (8) Cyrill. Alex. in Isai., t. iii. t. 4. p. 496. Φασί δέ ότι Ἀχάζ ὁ Ἐζεκίου πατήρ ὡς ἐκ μηχανῆς τινος καὶ τέχνης ἐν τῷ ἰδίῳ οἴκῳ ἀναβαθμοὺς τινὰς γενίσταί παρσκευάσειν, οἷον ὥρολογουῦντας, καὶ τὸν τοῦ ἡλίου δρόμον ἐκμετρεῖν εἰωθότας, τῇ καταδρομῇ τῆς ἐπ' αὐτοῖς γενομένης σκίας. — (9) Vatab. Pagn. Munst. Malv. Sanct.

ces lignes, désignoit les heures du jour. Comme la plus ancienne manière de diviser les heures, n'en comptoit que douze en chaque jour, ces heures étoient nécessairement inégales, à cause de l'inégalité du jour en chaque saison; ainsi les lignes du cadran devoient être en grand nombre, non-seulement pour la subdivision des heures, mais aussi pour marquer leur inégalité, et la différence qui se trouvoit entre elles en chaque saison. De là vient qu'on ne peut fixer le nombre des lignes de l'horloge d'Achaz, ni par conséquent la durée de la rétrogradation. Il y en a qui ne mettent que douze lignes; d'autres en mettent vingt-quatre; d'autres (1) vingt-huit; d'autres beaucoup plus.

Grotius la décrit ainsi d'après le rabbin Elie Chomer. C'étoit un hémisphère concave, au milieu duquel étoit un globe, dont l'ombre tomboit sur diverses lignes gravées dans la concavité; ces lignes étoient, dit-on, au nombre de vingt-huit. C'est l'horloge que les Grecs nomment *σκάφη*, un navire, ou *ἡμισφαῖριον*, un hémisphère. Vitruve (2) dit qu'elle fut inventée par un Chaldéen nommé Bérose. Nous ferons voir ci-après qu'il y a beaucoup d'apparence, que l'horloge d'Achaz avoit été imitée de celles des Chaldéens. Appion semble attribuer à Moïse l'invention d'une horloge à peu près semblable, dont on donnera la description ci-après. Les lignes gravées dans la concavité sphérique de cette montre, sont assez proprement appelées des degrés. Mais de quelque manière qu'aient été faits cette horloge, ce cadran, ou ces degrés, on convient qu'ils servoient à marquer les heures, et que ce fut dans la rétrogradation de l'ombre sur cette machine, qu'Isaïe donna au roi Ezéchias le signe de sa guérison future.

III.  
Deux opinions principales sur la manière d'expliquer le prodige.

La difficulté consiste à savoir comment se fit cette rétrogradation. Je remarque parmi les commentateurs catholiques deux principales manières d'expliquer ce prodige. Les uns soutiennent que le soleil retourna en arrière; les autres croient qu'il n'y eut que l'ombre du cadran, qui rétrograda sans que le soleil interrompît sa course. Il faut examiner ces deux opinions.

Les pères et le plus grand nombre des interprètes (3) suivent le texte de l'Écriture à la lettre, sans se mettre en

(1) *Vide si placet Grot. in hunc locum: et Præadam. parte 1. c. 4. —*  
 (2) *Vitruv. lib. 9. cap. 9. — (3) Vide si placet Sanct. art. 19. Tir. Jun. Pisc. Bertr. Natal. Alex. Dissert. 8. tom. 2. in vet. Test. etc. Procop. Lyran. Hugon. Haimon. Adam. in Isai. Serar. in Josue.*

peine des difficultés ou réelles ou prétendues qu'on leur oppose. Le fait est certain, dit-on; il est miraculeux; pourquoi vouloir l'expliquer d'une manière physique? Celui qui en est l'auteur, et qui nous l'a révélé, n'est-il pas assez sage pour prévenir les inconvéniens qu'on objecte, ou assez puissant pour les surmonter?

L'écrivain, que l'on cite sous le nom de saint Denys l'Aréopagite (1), a cru que le jour auquel ce prodige arriva, fut beaucoup plus long qu'un jour ordinaire; saint Grégoire de Nazianze (2) l'a cru comme lui; ils étoient donc persuadés que le soleil avoit rétrogradé. Saint Jérôme (3) veut que cet astre soit retourné au point de son lever, et que ce retour ait figuré le rétablissement de la santé d'Ezéchias, et en quelque sorte son rajeunissement: *Ut quomodo sol reverteretur ad exordium sui, ita Ezechiae vita ad detextos annos rediret*. Saint Augustin (4), et l'auteur de l'ouvrage intitulé, *Des choses merveilleuses de l'Écriture* (5), sont dans les mêmes principes. Ce dernier croit que le soleil rétrograda de dix heures: *Solis in ortum ab occasu, per decem horas cursum recidivo Deus tramite retorquet*. Cet astre étoit prêt à se coucher, dit-il un peu après, lorsque Dieu lui commanda de retourner à son lever: *Sol in pro-cinctu occasus sui positus, in diei initium reducitur*. Théodoret (6) soutient que toute la terre, tout l'univers s'aperçut de la rétrogradation du soleil, et que c'est ce qui attira à Jérusalem des ambassadeurs du roi de Babylone, pour s'informer de la cause et des circonstances d'une merveille qui les avoit surpris dans leur pays.

Mais, avec tout le respect qui est dû aux opinions de ces grands docteurs de l'Église, des auteurs catholiques (7) ont cru pouvoir observer qu'on ne doit point multiplier les miracles sans nécessité. Est-il nécessaire, ont-ils dit, d'expliquer à la rigueur le texte qui nous parle du retour du soleil en arrière, ce qui confond toute l'économie de l'univers, quand sans donner atteinte à la vérité de l'his-

(1) *Dionys. Arcop. Ep. 7. ad Polycarp.* — (2) *Greg. Nazianz. orat. 19. in laud. patris, et Elias Cretens.* — (3) *Hieron. in Isai, c. 38. col. 294.* — (4) *Aug. lib. XXI. de Civit. c. 8. Retroversum maximum sidus, regnante Ezechia.* — (5) *Auth. de mirabil. sacr. Script. t. II. c. 28.* — (6) *Theodoret. qu. 52. in 4. Reg. Το μέντοι κατὰ τὸν ἥλιον θαῦμα εἰς πᾶσαν τὴν οἰκουμένην διέδραμε· πᾶσι γὰρ ἐγένετο γνωριμῶς ἀναστρέψας ὁ ἥλιος. Vide eundem in Psal. XXI. v. 15.* — (7) *Vide si placet Burgens. Mont. Vat. Tir. Sa, Sanct. ad 4. Reg. XX. 11. art. 11.... 16. 17. Et ex Catholicis Grot. Bochart. Canaan. t. I. c. 14. Voss. de orig. et progr. idolol. t. II. c. 9. et alios.*

toire, et à la certitude du miracle, on peut concilier la philosophie avec l'Écriture ?

Ces auteurs ont pensé que l'ombre seule avoit rétrogradé sans que le soleil eût rien changé dans son mouvement et dans sa course ordinaire. Ils remarquent, 1° que le texte de l'Écriture dit expressément en plus d'un endroit, *que l'ombre du soleil rétrograda*. Si le soleil étoit véritablement retourné en arrière, l'Écriture se seroit-elle servie d'une telle expression ? Il est vrai qu'ailleurs elle dit que le soleil rétrograda; mais alors *le soleil* est mis pour l'ombre qu'il produisit dans le cadran; l'effet se prend souvent pour la cause, et le signe pour la chose signifiée. On dit, par exemple (1), *que le soleil frappa sur la tête de Jonas, et lui causa une violente chaleur*; pour dire que les rayons du soleil lui donnèrent sur la tête. 2° Ils remarquent que le prophète n'ayant promis ce prodige qu'au roi Ezéchias, pour être remarqué seulement sur son cadran, Dieu n'étoit point obligé à produire un miracle qui dérangerât tout l'univers, et qui étonnât toute la terre; sa sagesse ne devoit point faire à plus grands frais, ce qu'elle pouvoit faire avec moins de difficulté. Cet agent tout-puissant ne déploie pas toujours toute la force de son bras; il ne s'écarte que le moins possible des lois qu'il a établies dans la nature; il ne fait point de miracles sans une grande nécessité. 3° Les ambassadeurs du roi de Babylone viennent à Jérusalem demander des nouvelles du miracle arrivé *sur la terre*: *Ut interrogarent de portento quod acciderat super terram* (2): c'est-à-dire dans la Judée, suivant l'acception ordinaire de ce mot, *sur la terre*. Et si la chose étoit arrivée à Babylone, qu'étoit-il besoin de venir jusqu'à Jérusalem pour s'en informer? 4° Si cet événement eût été connu dans tout le monde, seroit-il croyable qu'aucun écrivain étranger n'en eût parlé? 5° Si le soleil après avoir parcouru dix lignes étoit ensuite retourné en arrière, et avoit de nouveau fait sa course ordinaire, ce jour auroit été plus long que celui qu'on vit sous Josué, puisque celui de Josué ne fut que le double d'un autre, c'est-à-dire de vingt-quatre heures, et que celui-ci seroit de trente-deux. Cependant l'Écriture dit que l'on ne vit jamais ni avant, ni après, un aussi long jour, que celui de Josué (3). 6° Enfin

(1) *Jonas*, iv. 8. *Percussit sol super caput Jonæ, et æstuabat.* — (2) 2. *Par.* xxxii. 31. — (3) *Josue*, x. 14. *Non fuit antea, nec postea, tam longa dies.*

on fait valoir les inconvéniens dont on a déjà parlé, le dérangement des corps célestes, leur mouvement irrégulier et violent, etc.

Quant à la manière dont l'ombre a rétrogradé dans le cadran d'Achaz, Dieu a pu placer un nuage épais vis-à-vis du soleil qui fit réfléchir la lumière de cet astre d'un côté opposé à lui-même, et par la réflexion de ses rayons fit tomber l'ombre du cadran contre le soleil, et à l'opposite du lieu où elle marquoit auparavant. La formation subite et momentanée d'un corps qui produit cette réflexion est au-dessus des forces ordinaires de la nature et par conséquent un prodige.

Il est bon d'examiner à présent quelle a été la longueur du jour auquel Ezéchias reçut la promesse de sa guérison. Cette question ne regarde pas ceux qui ne reconnoissent qu'une simple rétrogradation de l'ombre du cadran, puisqu'ils tranchent tout d'un coup la difficulté, en disant que le soleil continua alors sa carrière sans aucune interruption. Mais ceux qui admettent un retour du soleil en arrière, ont eu sur cela divers sentimens; les uns ont cru que ce jour-là avoit été de trente-deux heures. L'auteur connu sous le nom de saint Denys l'Aréopagite (1) semble être le premier, ou au moins le principal auteur de cette opinion qui a été assez suivie depuis son temps. Il dit que ce jour fut de vingt heures entières plus long que les jours ordinaires. Il suppose que le jour ordinaire n'a que douze heures, suivant l'ancienne manière de compter; il prétend de plus, que le soleil avoit déjà paru dix heures sur l'horizon; qu'il en mit dix autres pour retourner au point de son lever, et encore dix pour revenir au lieu d'où il étoit retourné en arrière; en tout trente heures; et deux qui lui restoit pour parvenir à son coucher, ce qui fait trente-deux heures (2).

D'autres prétendent que les lignes ou les degrés dont parle Isaïe, ne pouvoient marquer une heure entière, mais seulement une moitié, ou un quart d'heure; voici leur raison: Le prophète propose à Ezéchias le choix de deux miracles; l'un de faire avancer l'ombre de dix lignes, et l'autre de la faire reculer d'autant. Si Ezéchias eût accepté

## IV.

Quelle a été la longueur du jour où arriva ce prodige. La rétrogradation se fit-elle subitement, ou avec lenteur?

(1) *Dionys. Ep. 7. ad Polycarp.* Ὁ ἥλιος ἐν ἰδίῳ δρόμῳ τὴν πεντάτροπον αὐτοῦ κινήσιν ἐν ὥραις δέκα συνελών, ἀναλυτικῶς αὐθις ἔλην αὐτὴν ἐν ἰαῖς ἑτέραις δέκα, καινὴν ἵνα τρίβων ἕδον ἀναποδίξῃ. — (2) *Ita et S. Maxim. Scholiast. Dionys. et Georg. Pachymor.*

la première condition , le soleil qui avoit déjà parcouru dix lignes , en auroit parcouru encore dix autres , et le jour auroit ainsi duré vingt heures , supposé que les dix lignes marquassent autant d'heures. Or comme dans la Palestine , le jour ne dure jamais vingt heures , il faut dire que les cadrans ne marquoient jamais ce nombre d'heures. Les montres solaires ne marquent au plus que seize heures , et même en ce temps-là elles n'en devoient marquer que douze , si les Hébreux suivoient la manière de compter des autres peuples , comme on le suppose. Il faut donc dire que les lignes dont parle Isaïe , marquoient non-seulement les heures , mais aussi les demies et même les quarts et les demi-quarts ; ce qui étoit nécessaire dans la supposition qu'on suivit en Judée la méthode des douze heures inégales (1).

D'autres croient que ce jour ne fut plus long que les autres , que de cinq , ou au plus de dix heures (2). Ils supposent que chaque degré marquoit une heure , ou une demi-heure ; que le jour n'avoit que douze heures ; que le soleil rétrograda tout d'un coup , et en un moment , de cinq ou dix heures , selon la valeur des lignes ; qu'il recommença cet espace qu'il venoit de parcourir , et qu'il fut autant d'heures à revenir à son point cette seconde fois , que la première.

Cette rétrogradation si prompte et si subite , n'accommoda point nos philosophes. Ce transport d'un corps de la grandeur du soleil , dans un si prodigieux espace , et en si peu de temps , est un effet qui paroît inconcevable , et non-seulement au-dessus des règles ordinaires de la nature , mais encore contre ces mêmes règles. Pourquoi ajouter ce miracle nouveau et incertain , à celui que l'Écriture nous apprend ? Le transport d'un corps d'un lieu dans un autre , ne peut se faire que par un mouvement local et successif. Les corps ne peuvent se pénétrer ; et pour changer de place , il faut de nécessité qu'ils se meuvent , et qu'ils dérangent d'autres corps , qui reprennent le lieu qu'ils ont quitté. De plus , le mouvement local du corps ne peut aller qu'à un certain point de vitesse , à cause de la rencontre des autres corps qui l'arrêtent , et auxquels il communique son mouvement. Or le chemin qu'on veut faire faire au soleil en un moment , demande une rapidité si prodigieuse , et cet astre doit communiquer son mouvement à tant d'autres masses

(1) *Vide si placet Sanct. Tirin. et apud eum Bed. et Euoher. — (2) Andræas Masi. in Josue , c. x. Cajet. Matv. Bertram. alii plerique.*

de matière , qu'il ne peut se faire sans déranger toute l'économie de l'univers , et sans renverser toutes les lois du mouvement des corps.

D'autre part , si vous n'admettez qu'une rétrogradation successive , lente et de plusieurs heures , comment Ezéchias put-il voir l'effet de la prédiction d'Isaïe ? Ce prince avoit le choix de demander que le soleil s'avancât de dix lignes , ou qu'il retournât d'autant ; s'il eût accepté le premier parti , et que le soleil eût parcouru successivement les dix lignes , par son mouvement diurne et ordinaire , où auroit été le miracle ? Il avoit prétendu sans doute que l'ombre monteroit tout d'un coup et dans un moment ; il entendoit de même la rétrogradation ; elle a donc dû se faire dans un moment : il ne choisit ce dernier parti , que parce qu'il le crut plus difficile , persuadé que c'étoit entrer plus parfaitement dans les vues de Dieu , que de lui donner occasion de signaler son pouvoir d'une manière plus éclatante. *Facile est umbram crescere decem lineis* , disoit-il , *nec hoc volo ut fiat : sed ut revertatur retrorsum decem gradibus* (1).

La difficulté est grande de part et d'autre. Il paroît contre les lois ordinaires de la nature , qu'un corps soit transporté d'un lieu dans un autre , sans passer dans le milieu qui est entre le commencement et le terme de son transport , ou qu'il parcoure cet espace en un instant ; surtout si le corps est très-vaste , et l'espace très-long , comme il l'est dans le cas dont il s'agit. Il paroît encore qu'Ezéchias entendoit que le changement qu'on lui proposoit dans l'horloge d'Achaz , se feroit dans un instant , et que la chose arriva comme il l'espéroit. Ceux qui ne font consister tout le changement que dans l'ombre du cadran , sans faire retourner le soleil en arrière , se tirent tout d'un coup de ces embarras : pour les autres je ne vois pas quelle solution ils peuvent apporter à cette difficulté ; elle est égale , soit qu'ils fassent rétrograder le soleil lentement , et dans l'espace de plusieurs heures , ou tout d'un coup , et dans un moment ; mais après tout , ni l'un ni l'autre n'est nécessaire pour sauver la vérité du miracle. Il nous suffit que l'ombre soit retournée en arrière sur l'horloge d'Achaz , d'une manière miraculeuse , après la prédiction , et en vertu des prières

(1) 4. Reg. xx. 10.

d'Isaïe ; l'Écriture ne nous oblige pas d'en dire davantage (1).

Ussérius (2) croit que non-seulement le soleil rétrograda, mais aussi tous les autres astres et toute la machine céleste avec lui. Mais il soutient que cette rétrogradation ne dérangerait point les observations des astronomes, parce que l'accroissement de ce jour se reprit sur la nuit, la Providence l'ayant ainsi miraculeusement disposé ; de manière qu'encore aujourd'hui les éclipses de lune marquées dans Ptolémée, et qui précèdent le règne d'Ezéchias, se rencontrent précisément au même point, suivant le calcul de nos astronomes, qu'elles avoient été marquées long-temps auparavant par les Chaldéens. Ainsi la nuit et le jour pris ensemble, ne furent pas plus longs qu'à l'ordinaire, quoique le soleil eût paru plus long-temps sur l'horizon. Mais cette opinion ne peut se soutenir, puisque lorsque Isaïe parla à Ezéchias, la nuit étoit passée, et par conséquent la diminution n'a pu tomber sur elle ; s'il l'entend de la nuit qui suivit le prodige, il nous donne un nouveau miracle, dont l'Écriture ne dit pas un mot, et qui ne paroît nullement nécessaire, puisqu'il y a d'autres moyens d'expliquer les apparences de ce prodige.

Les rabbins toujours féconds en expédients, trouvent une autre solution à cette difficulté qu'on tire du dérangement des observations astronomiques. Ils veulent qu'à la mort d'Achaz, père d'Ezéchias, le jour ait été raccourci de dix heures, pour empêcher qu'on ne rendit à ce roi impie les derniers devoirs ; mais sous Ezéchias le jour ayant été augmenté d'un pareil nombre d'heures, l'égalité et l'uniformité nécessaires pour les calculs astronomiques, se trouvèrent heureusement rétablies.

Pour ne rien omettre de ce qu'on propose contre l'opinion qui veut la rétrogradation réelle du soleil, il faut examiner si les anciens n'ont point parlé de ce grand événement ; car enfin il seroit assez extraordinaire que la postérité n'eût pas conservé la mémoire d'un prodige si inouï, si public, si universel ; et que ces Babyloniens qui étoient venus à Jérusalem pour en savoir exactement la cause et les circonstances, ne l'eussent pas inséré dans leurs observations astronomiques, aussi-bien que les éclipses. On avoit

V.

Les anciens n'ont-ils rien dit de ce grand événement ?

(1) Réponses critiques, tom. II., pag. 205-208. — (2) *Usser. ad ann. mundi* 5291.

ces observations sous Alexandre (1) ; on les a vues encore depuis (2) : elles remontoient plus haut que le temps d'Ezéchias ; elles commençoient au moins à l'ère de Nabonnassar, vers l'an 747 avant l'ère chrét. vulg. Est-il croyable que les Grecs et les Romains, si curieux de toute l'histoire ancienne, n'aient pas remarqué ce fait si notable dans l'histoire des Chaldéens, ou que l'y ayant trouvé, ils nous en aient dérobé la connoissance ?

On peut répondre à cela plusieurs choses : 1° La plupart des anciens monumens sont perdus, et en particulier ceux des Chaldéens, des Phéniciens et des Egyptiens, desquels nous pourrions probablement attendre plus de lumière sur le fait en question. 2° Les anciens n'ont pas tout remarqué, et une infinité d'actions mémorables sont restées dans l'oubli et dans les ténèbres. 3° La Providence semble avoir prévu ce silence des anciens, en faisant écrire ce prodige dans trois endroits des livres saints ; savoir, dans les Rois, dans Isaïe, et dans les Paralipomènes ; de plus l'auteur de l'Ecclésiastique, qui vivoit long-temps après la captivité, l'a marqué (3) très-clairement. 4° Hérodote (4) le plus ancien historien qu'ait eu la Grèce, semble en avoir eu quelque connoissance, lorsqu'il dit avoir appris des Egyptiens, que dans l'espace de onze mille trois cent quarante ans, le soleil s'est levé quatre fois d'une manière extraordinaire ; il s'est levé deux fois où il devoit naturellement se coucher, et s'est couché deux fois où il devoit se lever. Mais si l'on y prend garde, cet auteur multiplie les objets ; il auroit pu dire simplement que le soleil est retourné deux fois en arrière du couchant à l'orient ; et ces deux prodiges ne pourroient-ils pas désigner ceux qui arrivèrent sous Josué et sous Ezéchias ? Solin (5) parle de la même chose, mais d'une manière plus outrée et moins croyable qu'Hérodote ; il dit que la tradition des anciens Egyptiens étoit qu'autrefois l'orient étoit où est aujourd'hui l'occident : *Ferunt a primis gentis suæ avis traditum, ubi nunc occasus est, quondam ibi ortum solis fuisse.* 5° Enfin l'auteur cité ci-devant sous le nom de saint Denys

(1) *Aristotel. apud Simplicio: lib. III. de cælo.* — (2) *Vide Diodor. lib. II. Bibl. et Cicer. lib. II. de Divinatione.* — (3) *Eccl. XLVI II. 26.* — (4) *Herodot. lib. II. c. 142.* Ἐν τοίνυν τούτῳ τῷ χρόνῳ τετράκις ἔλεγον ἐξ ἡθίων τὸν ἥλιον ἀνατεῖλαι ἐνθά τε νῦν καταδύεσθαι, ἐντεῦθεν δὲς ἐπαντεῖλαι καὶ ἐνθεν νῦν ἀνατεῖλαι, ἐνλαῦθα δὲς καταβῆναι. *Voy. tom. 2, pag. 119 et 483 de la traduction de Larcher, 2° édit. et Goguet, Origine des lois, etc. tom. 3, pag. 297, etc.*

l'Aréopagite (1), soutient que la mémoire du prodige dont nous parlons, s'est conservée parmi les Perses dans le culte de *Mitra*, ou du soleil, surnommé *le triple*, parce que sous Ezéchias le jour fut près de trois fois plus long que l'ordinaire, ayant été de trente-deux heures. Suivant cet écrivain, les Perses pour célébrer ce miracle, donnèrent le surnom de Triple à leur dieu, et l'adorèrent sous ce glorieux titre (2). Mais nos plus habiles critiques (3) ne conviennent ni de cette dénomination donnée au *Triple Mitra*, ni de la cause qu'on prétend la lui avoir fait donner. Et quand ce dieu auroit eu le nom de *Triple* parmi les Perses, combien d'autres raisons peuvent le lui avoir fait porter? Ses trois qualités, la chaleur, la lumière, la distinction des temps, ou si l'on veut, sa sagesse, sa puissance, sa bonté, etc.

VI.  
Origine des  
horloges, et  
de la cou-  
tume de  
compter par  
heures.

Avant de quitter cette matière, il faut examiner en peu de mots l'origine des horloges, et de la coutume de compter par heures, et essayer de justifier l'auteur de la Vulgate, qui a traduit ici *l'horloge d'Achaz*, et qui a mis *des lignes* au lieu de degrés; car il y a d'habiles écrivains (4) qui ont prétendu que ni les montres, ni les horloges, ni les heures du jour n'ont été connues des Hébreux avant la captivité; ce qui tend à renverser tout ce qu'on a dit jusqu'ici des heures désignées dans l'horloge ou le cadran d'Achaz.

On avoue que les Hébreux n'ont eu qu'assez tard des mots propres pour désigner une horloge; et que celui qui marque une heure, ne se trouve pas dans les livres qui nous restent écrits en hébreu avant la captivité de Babylone. Mais cela n'empêche point qu'ils n'aient connu les horloges, et n'en aient marqué les heures par ces lignes ou ces degrés qu'on lit dans l'histoire du prodige arrivé sous Ezéchias. Tobie qui écrivoit à Ninive du temps de Manassé, roi de Juda, et dont saint Jérôme avoit l'ouvrage écrit en chaldéen, parle distinctement des heures: *Prostrati per horas tres* (5). Le sentiment unanime des anciens et des nouveaux interprètes, est que les lignes de la montre d'Achaz marquoient les heures; et ce sentiment n'a rien que de très-bien fondé dans l'histoire.

(1) *Dionys. Ep. 7. ad Polycarp.* Τούτο ταῖς Περσῶν ἰσραηλικαῖς ἐμφέρεται φή-  
μαις, καὶ εἰσὶ τὶ Μάγοι τὰ μνημόσυνα τοῦ τριπλασίου Μίτρου σημαίνουσι. — (2) *Ita*  
*Pachymer. et Maxim. et Corderius, Interpret. Dionys.* — (3) *Vide Voss.*  
*l. II. de idolot. c. 9.* — (4) *Usser ad ann. mundi 3291.* et *Jacquelot,*  
*Dissert. 1. sur l'existence de Dieu, c. 16. p. 190. 191.* — (5) *Tob. XII. 22.*

Je ne parle point de ce que dit Appion, que Moïse étoit d'*Héliopolis en Egypte*, et qu'étant fort instruit des coutumes de cette ville, il ordonna qu'on prieroit à l'air dans tous les enclos qui se trouvoient dans la ville, se tournant toujours à l'orient, parce que telle étoit la situation de la ville, et qu'au lieu d'obélisques, il dressa des colonnes, sous lesquelles étoit gravé un navire ou hémisphère; et au-dessus de la colonne la figure d'un homme qui tournoit toujours avec le soleil (1). Il veut dire apparemment que l'ombre de la figure placée au-dessus du pilier, tournoit avec le soleil, et que tombant sur l'hémisphère sphérique et concave qui étoit au-dessous, elle y marquoit les diverses heures du jour; car à quoi auroit servi sur cette colonne, une figure qui auroit tourné vers le soleil? Mais il n'est pas nécessaire de réfuter cet ennemi des Juifs; tout le monde convient que Moïse n'établit rien de pareil. Les Juifs se tournoient du côté du couchant pour prier; et du temps du législateur, et même long-temps après, ils n'ont eu, ni heures réglées, ni horloges, comme on peut le prouver par les livres et par les lois du législateur.

Les Egyptiens toujours attentifs à relever la gloire de leur nation, et à soutenir la réputation d'antiquité et de science qu'ils s'étoient acquise, ont prétendu que depuis très-long-temps, l'usage des horloges étoit connu dans leur pays. Il y avoit, dit-on, à Achanta sur le Nil, un grand vase que l'on remplissoit d'eau tous les jours, et qui par l'écoulement réglé et uniforme de cette eau, marquoit les diverses heures du jour (2). C'est sur ce modèle qu'on fit chez les Grecs et chez les Romains, les clepsydes, ou horloges à eau, qui devinrent si communes. On veut que le mot *hora* vienne du dieu *Horus* qui est le même que le soleil. Enfin Cicéron (3) nous parle du Cynocéphale qui urine douze fois par jour à distances égales, et qui donna lieu à Trismégiste de partager le jour en douze heures. On fait vivre ce Trismégiste peu après Moïse (4). Voilà ce qu'on

(1) *Apud Joseph. l. ii. contra Appion.* Φήσι γὰρ ἐν τῇ τρίτῃ τῶν αἰγυπτιακῶν τάδε· Μωσῆς, ὡς ἤκουσα παρὰ τῶν πρεσβυτέρων τῶν Αἰγυπτίων, ἦν Ἡλιοπολίτης ὃς πατρίοις ἔθισι κατηγνημένος, αἰθρίους προσευχὰς ἀνῆγεν, εἰς οἷους εἶχεν ἢ πόδες περιβάλους· πρὸς ἀφῆλιώτην δὲ πᾶσαν ἀπέστρεψεν... ἀντὶ δὲ ὀβελῶν ἔστησε χίονας ἐφ' οἷς ἦν ἐκτύπωμα σχάφη, σχία δὲ ἀνδρὸς ἐπ' αὐτὴν διακειμένη, ὡς δὴ ἐν αἰθέρῳ τοῦτον ἀεὶ τὸν δρόμον ἡλίῳ συμπεριπολεῖ.—(2) *Vide, si placet Diodor. l. i. p. 64. et Strabon.* — (3) *Tull. apud Victorin. a Macrob. oit. lib. 1. o. 21.* — (4) *Marsham, secul. x. Can. Egypt. p. 241. Edit. Lips. 1676.*

trouve de plus ancien touchant les horloges et les heures ; mais ce n'est peut-être pas ce qu'il y a de plus certain.

Homère ne parle pas distinctement d'horloge ; seulement on lit dans son Odyssée deux vers qui semblent désigner un cadran. *Il y a*, dit-il, *une île nommée Syrie, au-dessus d'Ortygie où l'on voit les conversions ou les révolutions du soleil* (1). Cette île est Scyros, une des Cyclades. Un ancien scoliaste dit que dans cette île il y avoit une caverne qui marquoit quand le soleil commençoit à s'approcher, ou à s'éloigner de nous. Quelques savans soutiennent que ce poète parle en cet endroit d'un cadran solaire ; et Diogène de Laërce, dans la vie du philosophe Phérécyde (2), dit qu'on voyoit encore de son temps à Scyros, la montre solaire de ce philosophe. Il y en a qui croient que la montre de Phérécyde est la même que celle dont parle Homère ; mais comme Phérécydes ne vivoit qu'environ 300 ans après Homère, il faudroit dire que ce philosophe a seulement perfectionné la montre que l'on faisoit voir à Scyros du temps d'Homère. Celle-ci étoit une montre qui marquoit les solstices, et celle de Phérécyde marquoit les heures. Celui-ci étoit de Scyros même ; et Hésychius de Milet dans le livre qu'il a fait de ceux qui se sont rendus illustres par leur érudition, dit de lui, *qu'il n'eut point de maître ; et qu'il se rendit habile en étudiant quelques livres secrets des Phéniciens, qu'il avoit recouverts*. Ce qui semble insinuer que l'usage des montres solaires vient des Phéniciens. Achaz vivoit quelque temps avant Phérécyde ; nous mettons ce philosophe vers l'an 624 avant l'ère chr. vulg. et Achaz commença de régner vers 743.

Hérodote (3) assure que c'est des Babyloniens, que les Grecs ont pris les cadrans solaires et l'aiguille ; et les Grecs avouent que ce fut Anaximandre qui le premier distingua les heures, et porta aux Grecs des cadrans solaires (4). Pline (5) se méprend, lorsqu'il dit que ce fut Anaximènes. Ussérius met la mort d'Anaximandre en l'an 547 avant Jésus-Christ, pendant la captivité de Babylone, et sous le règne de

(1) *Homer. Odys. O. ψ 402.*

Νῆσός τις Συρίη κικλήσεται, (εἶπον ἀκούεις)  
'Ορτυγίης καθύπερθεν, ὅθι τροπαὶ ἡλίου.

— (2) *Diogen. in Pherecide.* Σώζεται δὲ καὶ ἡλιοτρόπον ἐν Συρία τῇ νήσῳ. —  
(3) *Herodot. lib. 2. o. 109.* Πόλον καὶ γνώμονα, καὶ τὰ δώδεκα μέρη τῆς ἡμέρας  
παρὰ Βαβυλωνίων ἔμαθον Ἕλληνας. — (4) *Laërt. l. 11.* Εὐρεῖ δὲ καὶ γνώμονα  
πρῶτος, καὶ ἔστησε ἐπὶ τῶν σκιοθήρων ἐν Λακεδαίμονι. *Vide et Suid. tom. 1.*  
*p. 241. et Euseb. Præpar. l. x.* — (5) *Plin. l. 11. p. 176.*

Cyrus, c'est-à-dire, lorsqu'il commençoit à régner en Perse. Ce philosophe avoit voyagé en Chaldée; et il pouvoit en avoir apporté le cadran et l'aiguille qui y étoient en usage.

Ce fut, selon toutes les apparences, de la même source qu'Achaz prit l'horloge qui fait le sujet de cette Dissertation. L'Écriture (1) nous apprend qu'il eut des relations fréquentes avec Théglaathphalasar, roi d'Assyrie; il appela ce prince à son secours contre les rois de Syrie et de Samarie; il voulut imiter sa religion, et fit construire à Jérusalem un autel pareil à celui qu'il avoit vu à Damas, dans un voyage qu'il y fit pour visiter ce prince. L'invention des montres solaires étoit une nouveauté utile et curieuse, et Achaz se servit vraisemblablement de cette occasion pour en faire construire une dans son palais à Jérusalem. On ne sauroit marquer au juste quelle étoit la forme de cette horloge; mais l'expression de l'Écriture qui se sert toujours du mot de *Maaloth*, lequel signifie des montées, fait juger qu'elle étoit assez différente des montres solaires des Grecs et des Romains, et qu'apparemment c'étoit une montre concave sphérique, de la même forme que celle que les Grecs appelèrent *σκάφη*.

L'invention des horloges se perfectionna de plus en plus, et on commença d'en faire pour la nuit. Athénée (2) dit que Platon en avoit fait une qui servoit pour la nuit comme pour le jour. C'étoient vraisemblablement des horloges à eau ou à sable. Un poëte grec (3) dépeint un philosophe gueux et avare, qui regardoit de temps en temps avec inquiétude une bouteille d'huile qu'il portoit, comme si c'eût été une horloge. Scipion Nasica (4) dédia une horloge à eau, à couvert, l'an de Rome 595, époque jusqu'à laquelle le peuple romain avoit vécu dans l'incertitude des heures de la nuit, et des jours où le soleil ne paroissoit point. Vitruve (5) parle des montres solaires et à eau, avec assez d'étendue.

Avant l'usage des montres, on mesuroit le temps avec les pieds; chacun le mesuroit sur l'ombre de son corps; et cet usage continua long-temps à la campagne, comme on voit dans Palladius qui vivoit au second siècle, et qui met à la fin de chacun de ses douze livres, *de Re rustica*, l'ombre du soleil mesurée au pied, à toutes les heures du jour

(1) 4. Reg. xvi. 7. et seq. — (2) Athen. lib. 4. — (3) Batto apud Casaub. in Athen. lib. iv. c. 17. — (4) Plin. lib. vii. c. 60. — (5) Vitruv. lib. ix. c. 9.

dans chaque mois. On voit la même chose dans un *Traité des horloges* parmi les œuvres de Bède le Vénérable. La différence des corps, grands ou petits, n'en faisoit aucune dans les heures; parce que la longueur des pieds est ordinairement proportionnée à la hauteur du corps. On comptoit jusqu'à vingt pieds d'ombre, et on marquoit les rendez-vous, et les heures du repas, à *tel pied*, comme nous, à *telle heure*. Un homme étant invité à manger à *douze pieds*, se leva la nuit, et prenant le brillant de la lune pour la lumière du soleil, trouva à son ombre que l'heure marquée se passoit, et courut avant le jour dans la maison où il étoit prié (1).

(1) *Menander*,

..... Ὅς κλήθεις πότε  
 Εἰς ἐστίασιν δωδεκάποδος, ἔρθριος  
 Πρὸς τὴν σελήνην εἴτρεχε τὴν σκίαν ἰδὼν  
 εἰς ὑστερίζων, καὶ παρῆν ἀμ' ἡμέρα.

---

## DISSERTATION

SUR

# L'ORDRE ET LA SUCCESSION

## DES GRANDS-PRÊTRES DES JUIFS.\*

---

I.  
 Les prêtres  
 tenoient un  
 rang consi-  
 dérable dans  
 la république  
 des Hébreux.

LES prêtres ont toujours tenu un rang si considérable dans la république des Hébreux, et ils ont eu à la fois une si grande part aux affaires religieuses et politiques qu'on, ne peut avoir qu'une connoissance fort imparfaite de l'état, de la religion et du gouvernement de ce peuple, sans savoir à fond ce qui regarde les privilèges, les offices, et l'ordre de ses prêtres.

Chez les Hébreux les prêtres n'étoient exclus d'aucun emploi; les charges de judicature, les fonctions militaires,

\* Le fond de cette Dissertation est de D. Calmet.

les dignités séculières, n'étoient point incompatibles avec le sacerdoce. On voyoit des prêtres dans l'armée, en qualité de commandans, d'écrivains, de soldats. Sonner de la trompette, étoit même un emploi réservé aux prêtres seuls (1). Sous David le prêtre Joïada paroît à la tête d'une troupe de guerriers de la tribu de Lévi (2). Sadoc, autre prêtre, y paroît aussi avec toute la maison de son père (3). Le prêtre Banaïas, fils de Joïada, commandoit un des corps de vingt-quatre mille hommes, qui servoient par mois auprès de la personne du prince (4); et après la mort de Joab, ce fut à lui que Salomon donna le commandement de toutes ses troupes (5). Les Machabées, qui se sont distingués d'une manière si glorieuse dans les armées, et dont Dieu s'est servi pour rétablir son culte et sa religion dans Israël, étoient de la race d'Aaron (6), de même qu'une grande partie de leurs troupes. L'historien Josèphe, qui s'est rendu si célèbre par ses belles actions et par ses écrits, étoit aussi du nombre des prêtres. Presque tous les tribunaux d'Israël étoient occupés par des prêtres qui rendoient la justice suivant l'ordre établi par Moïse (7). Mais la première, la plus noble et la principale de leurs fonctions étoit le ministère sacré de l'autel, et ensuite l'instruction des peuples et l'étude de la loi.

Le sacerdoce, chez les Juifs, étoit attaché à la tribu de Lévi, et à la seule famille d'Aaron. Ce n'étoit, ni le choix du peuple, ni l'autorité des princes, ni l'ambition ou l'intrigue, ni même le mérite des particuliers, qui élevoit à cette dignité; c'étoit la naissance. De là le soin scrupuleux de ceux de cette famille, à conserver leurs registres généalogiques, et à rejeter de leur corps, ceux qui auroient voulu s'y introduire à la faveur de l'obscurité d'une origine inconnue et éloignée. Nous avons déjà rapporté, au moins en partie (8), ce que dit Josèphe sur ce sujet (9), qu'ils ont un soin singulier de ne se mésallier jamais, et de ne point prendre de femmes dans les autres tribus; que cela s'observe non-seulement dans la Judée, mais aussi partout où il y a des Juifs, à Babylone, en Egypte et ailleurs; qu'ils envoient à Jérusalem, rechercher la généalogie de celle

## II.

Le sacerdoce chez les Juifs étoit attaché à la tribu de Lévi, et à la seule famille d'Aaron.

(1) Num. x. 8. — (2) 1. Par. xii. 27. — (3) Ibid. xii. v. 28. 2. — (4) Ibid. xxvii. 5. — (5) 3. Reg. ii. 35. — (6) 1. Mach. ii. 57. — (7) Voyez la *Dissertation sur la police des Hébreux*; elle est placée à la tête du livre des Nombres, tom. iii. — (8) Voyez la préface précédente. — (9) *Joseph. contr. App. lib. i. p. 1056.*

qu'ils veulent épouser, et le nom de ses aïeux; qu'on s'en informe auprès de tous ceux qui sont capables d'en rendre témoignage; que s'il arrive quelque révolution dans le pays, par suite de guerres, comme cela eut lieu sous Antiochus Epiphané, sous le grand Pompée, sous Quintilius Varus, et surtout sous Vespasien et Tite, les prêtres qui restent, dressent de nouveaux catalogues sur les anciens, et tiennent des registres des femmes qui ont échappé aux malheurs de l'état; parce qu'ils n'épousent jamais de femmes captives, et qu'ils ont en horreur les mariages avec les étrangères: *Et de là vient que depuis deux mille ans, on trouve parmi nous, dit cet auteur, une succession suivie et non interrompue de souverains pontifes qui sont dénommés de père en fils* (1).

Lévi, fils de Jacob, eut trois fils: *Gerson, Caath et Mérari* (2), qui furent chefs de trois grandes familles, toutes destinées au service du Seigneur, mais non pas dans le même degré d'honneur et de dignité. *Caath*, second fils de Lévi, eut quatre fils: *Amram, Isaar, Hebron et Oziel*. C'est ainsi qu'ils sont nommés dans l'Exode (3); au livre des Nombres, Isaar est nommé dans la Vulgate *Jessaar* (4). On retrouve ces quatre frères dans le 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes; et ils y sont nommés d'abord comme dans l'Exode (5); mais ensuite on rapporte deux généalogies de la branche de Coré qui étoit fils d'Isaar, comme on le voit dans l'Exode même (6), et dans l'une il est bien dit que Coré fut fils d'*Isaar*, qui fut fils de *Caath*, qui fut fils de Lévi (7); mais dans l'autre on lit que Coré fut fils d'*Aminabad*, qui fut fils de *Caath*, qui fut fils de Lévi (8). Il paroît donc qu'*Isaar* étoit aussi nommé *Aminabad*; et il est important de remarquer ici cet ancien usage de donner à une même personne deux noms différens; c'est ce qui nous servira à lever beaucoup de difficultés dans la suite de cette Dissertation. Ajoutons qu'*Amram*, fils aîné de *Caath*, eut trois enfans (9): *Aaron, Moïse*, et *Marie* leur sœur.

*Aaron* qui étoit de la famille de *Caath*, fut choisi de Dieu pour exercer, lui et sa postérité, le sacerdoce dans Israël. Les autres branches de la même famille, ainsi que celles

(1) *Joseph. contr. App. l. 1. p. 1056. Οἱ γὰρ ἀρχιερεῖς οἱ παρ' ἡμῶν ἀπὸ διαχιλίων ἔτων ὀνομαστοὶ παῖδες ἐκ πατρὸς εἰσὶν ἐν ταῖς ἀναγραφαῖς.* — (2) *Genes. xlvi. 11. Exod. vi. 16. Num. iii. 17. xxvi. 57. 1. Par. vi. 1. 16. xxiii. 6.* — (3) *Exod. vi. 18.* — (4) *Num. iii. 19.* — (5) *1. Par. vi. 2. 18. xxiii. 12.* — (6) *Exod. vi. 21.* — (7) *1. Par. vi. 37. 38.* — (8) *1. Par. vi. 22.* — (9) *Exod. vi. 20. Num. xxvi. 59. 1. Par. vi. 3. et xxiii. 13.*

de *Gerson* et de *Mérari*, furent destinées à d'autres emplois moins relevés et moins importans. Les descendans d'Aaron furent les seuls prêtres du Seigneur occupés immédiatement à son service, et s'approchant de son autel, pour lui offrir l'encens, les sacrifices et les offrandes. Les autres descendans de Caath, et ceux de Gerson et de Mérari, furent simplement lévites, subordonnés aux prêtres, et servant sous leurs mains et sous leurs ordres. Les fonctions, le nom et le rang des uns et des autres sont exactement distingués dans toute l'Écriture. Comme nous réservons pour le supplément que nous joindrons à cette Dissertation, ce que nous avons à dire touchant les tiges lévites, nous ne parlerons ici que des deux branches sacerdotales, sorties de la tige d'Aaron; et nous insisterons principalement sur les grands-prêtres que Dieu a tirés de ces deux branches, et qui font l'objet principal de cette Dissertation.

Le grand-prêtre étoit chef de tout le clergé, et possédoit la première dignité de la religion juive. Sa charge lui donnoit le privilège d'entrer dans le sanctuaire; honneur réservé à lui seul; mais il n'y entroit qu'un seul jour de l'année, qui étoit celui de l'expiation solennelle (1). Il étoit le président de la justice (2), et l'arbitre de toutes les grandes affaires concernant la religion. Sa naissance devoit être pure (3); et il étoit exclus de la dignité de grand-prêtre; en cas de certains défauts du corps, exprimés dans la loi (4). Le deuil pour les morts lui étoit interdit (5). Dieu avoit attaché à sa personne, par une prérogative particulière, l'oracle de la vérité (6); et il annonçoit l'avenir lorsqu'il étoit revêtu des ornemens de sa dignité. Ses habits dans le temple, étoient d'une magnificence digne de l'élevation de son rang, et de la majesté de son ministère; et ses revenus étoient proportionnés à sa haute qualité. Les lévites levoient la dîme sur tous les revenus d'Israël; ils payoient la dîme de cette dîme aux prêtres, et le souverain sacrificateur en avoit toujours la principale partie.

Tous ces avantages et toutes ces prérogatives lui donnoient dans la république un pouvoir qui n'étoit pas beaucoup au-dessous de celui même du souverain. On a vu plus d'une fois la puissance sacrée et la puissance civile réunies dans la même personne. Phinéès et Héli furent en

III.  
Dignité,  
fonctions et  
prérogatives  
des prérogatives  
des grands-prêtres  
chez les  
Juifs.

(1) *Levit.* xvi. 2. et seqq. — (2) *Deut.* xvii. 8. et seqq. — (3) *Levit.* xxi. 13. et seqq. — (4) *Levit.* xxi. 17. et seqq. — (5) *Levit.* xxi. 10. et seqq. — (6) *Exod.* xxviii. 30. et 1. *Reg.* xxiii. 9. et xxx. 7.

même temps chefs de la nation, et souverains pontifes du Seigneur. Pendant le règne de Joas, Joïada avoit un très-grand pouvoir dans la nation. Le grand-prêtre Eliacim étoit à la tête des affaires sous le roi Manassé. Depuis le retour de la captivité, c'est-à-dire, depuis Josué, fils de Josédech, jusqu'à la persécution d'Antiochus Epiphane, les grands-prêtres eurent beaucoup d'autorité dans l'état; et après la mort de ce prince, le pontificat étant entré dans la famille des Asmonéens, fut presque toujours uni au gouvernement et à la souveraine autorité. Ce fut Hérode-le-Grand qui, par un trait de sa politique, ôta la sacrificature à cette famille, et rendit cette dignité élective et arbitraire au choix des princes.

## IV.

Comment on peut connoître la succession des pontifes juifs. Plan et distribution de la succession des pontifes juifs.

Trois monumens servent à nous faire connoître la succession des grands-prêtres des Juifs : 1° les divines Ecritures où il est fait mention de la plupart de ces grands-prêtres depuis Aaron jusqu'à Jaddus qui vivoit au temps d'Alexandre, roi de Macédoine; 2° les ouvrages de l'historien Josèphe qui conduit la succession des souverains pontifes juifs depuis Aaron jusqu'à Phannias qui fut le dernier; 3° la Chronique des Juifs intitulée *Seder olam zuta*, qui sert à éclaircir la succession des pontifes juifs depuis Aaron jusqu'à Jésus, fils de Josédech, pontife au temps où Cyrus rendit la liberté aux Juifs captifs en Chaldée.

En comparant ces trois monumens, on trouve une suite d'environ quatre-vingt-trois (1) pontifes juifs depuis Aaron, frère de Moïse, jusqu'à Phannias, élu grand-prêtre par les zélateurs durant le dernier siège de Jérusalem par Tite; ce qui renferme l'espace d'environ 1560 ans (2), qui peuvent être divisés en neuf intervalles.

Le 1<sup>er</sup> intervalle contiendra six pontifes depuis *Aaron* jusqu'à *Héli*, dans l'espace d'environ 320 ans.

Le 2<sup>o</sup> intervalle contiendra quatre pontifes depuis *Héli* jusqu'à *Sadoc*, dans l'espace d'environ 160 ans.

Le 3<sup>o</sup> intervalle contiendra huit pontifes depuis *Sadoc*

(1) D. Calmet ne compte que 78 pontifes depuis Aaron, parce que dans ce nombre il ne comprend pas, 1° *Aaron*; 2° *Joachaz* sous *Asa* et sous *Josaphat*; 3° *Jojarib* sous *Josaphat* et sous *Joram*; 4° *Josaphat* sous *Joram* et sous *Ochozias*; 5° *Sédécias* sous *Amasias*; 6° *Aristobule*, frère d'*Hircan*; 7° *Antigone*, fils d'*Aristobule*; 8° *Joseph*, fils d'*Ellem*. Ainsi sur 83 il en compte 8 de moins; reste 75, auxquels il ajoute : 1° *Achias*, qu'il distingue d'*Achimélech*; 2° *Sadoc* II, qu'il distingue d'*Eliacim* sous *Manassé*; 3° *Onias* IV, qui bâtit en Egypte le temple d'*Onion*. — (2) D. Calmet ne compte que 1521 ans, parce qu'il ne compte pas le pontificat d'*Aaron*.

jusqu'à *Zacharie, fils de Joïada*, dans l'espace d'environ 220 ans (1).

Le 4° intervalle contiendra sept pontifes depuis *Zacharie, fils de Joïada*, jusqu'à *Helcias* pontife sous Josias, dans l'espace d'environ 200 ans.

Le 5° intervalle contiendra quatre pontifes depuis *Helcias* jusqu'à *Jésus, fils de Josedech*, dans l'espace d'environ 100 ans.

Le 6° intervalle contiendra six pontifes depuis *Jésus, fils de Josedech*, jusqu'à *Jaddus*, dans l'espace d'environ 220 ans.

Le 7° intervalle contiendra onze pontifes depuis *Jaddus* jusqu'à *Judas Machabée*, dans l'espace d'environ 160 ans.

Le 8° intervalle contiendra dix pontifes depuis *Judas Machabée* jusqu'au jeune *Aristobule*, ce qui comprend toute la suite des pontifes asmonéens, dans l'espace d'environ 130 ans.

Enfin le 9° intervalle contiendra vingt-sept pontifes depuis le jeune *Aristobule* jusqu'à *Phannias*, dans l'espace d'environ 100 ans.

Moïse exerça la souveraine sacrificature dans le désert, en consacrant *Aaron* et ses fils (2); mais le sacerdoce de Moïse finit en sa personne, et ne passa point à ses descendants. *Aaron*, choisi de Dieu, et consacré par les mains de Moïse, au pied du mont *Sinaï*, exerça les fonctions du sacerdoce pendant les quarante années du voyage des Israélites dans le désert. Il mourut sur le mont *Hor* au premier jour du cinquième mois de la quarantième année depuis la sortie d'Israël hors de l'Égypte, étant âgé de cent vingt-trois ans (3). Il avoit eu quatre fils : *Nadab, Abiu, Eléazar, et Ithamar* (4). Depuis qu'il eut été choisi et consacré pour exercer le sacerdoce au milieu de son peuple, lui et sa famille avec lui, et sa postérité après lui, ses quatre fils partagèrent avec lui les fonctions de son ministère. Mais *Nadab* et *Abiu* ayant offert devant le Seigneur un feu étranger, furent frappés de mort (5), et ne laissèrent après eux aucune postérité, de sorte qu'il n'y eut dans la suite que deux

V.  
Succession  
des grands-  
prêtres de-  
puis Aaron  
jusqu'à Héli.  
1. Aaron.

(1) Dans le second et le troisième intervalle il y a environ 50 ans comptés deux fois, parce qu'*Abiathar*, qui termine le second, et *Sadoc*, qui commence le troisième, exercèrent la sacrificature en même temps. —

(2) *Levit.* VIII. 2. et seqq. — (3) *Num.* XXXIII. 38. 39. — (4) *Exod.* VI. 23. *Num.* III. 2. XXVI. 60. 1. *Par.* VI. 3. XXIV. 1. — (5) *Levit.* X. 1. 2.

branches sacerdotales; la branche d'*Eléazar*, et la branche d'*Ithamar* (1).

2. Eléazar.

A la mort d'Aaron, *Eléazar*, qui étoit l'aîné des deux fils qui lui restoit, lui succéda, selon l'ordre que Dieu même en avoit donné à Moïse (2); et le sacerdoce demeura dans la famille d'*Eléazar*, jusqu'au temps d'*Héli* qui étoit de la famille d'*Ithamar* (3). *Eléazar* mourut vers le même temps que *Josué* (4).

3. Phinéès.

Il avoit engendré *Phinéès* qui ayant signalé son zèle pour le Seigneur, reçut la promesse d'un sacerdoce éternel (5); Dieu lui ayant promis à lui et à sa race la souveraine sacrificature (6). On trouve *Phinéès* exerçant la souveraine sacrificature au temps de la guerre des onze tribus contre Benjamin (7); c'est à-dire, dans l'intervalle qui s'écoula entre le gouvernement de *Josué*, et celui des juges.

On ne peut pas marquer exactement le nombre des années du pontificat des premiers grands-prêtres. Ce n'est qu'au hasard que quelques-uns donnent vingt-trois ou vingt-cinq ans de pontificat à *Phinéès*. La Chronique des Juifs ne reconnoît qu'*Eléazar* et *Phinéès* entre Aaron et *Héli*; et pour remplir ce long espace, les rabbins sont obligés de donner plusieurs siècles de vie à *Phinéès*. Il y en a même qui soutiennent qu'il étoit moins un homme, qu'un ange incarné; qu'il a paru et disparu plusieurs fois dans le monde, et qu'il doit même encore reparoitre. Quelques-uns se sont aussi imaginé que le grand-prêtre *Phinéès* et le grand-prêtre *Héli* n'étoient que la même personne; mais sans nous arrêter davantage à toutes ces rêveries rabbiniques, voyons ce que nous apprendrons de *Josèphe* et des écrivains sacrés.

4. Abisué,  
5. Bocci.  
6. Ozi.

*Phinéès* engendra *Abisué*, *Abisué* engendra *Bocci*, *Bocci* engendra *Ozi*. Ces trois descendans de *Phinéès* se trouvent nommés dans les Paralipomènes (8) et dans *Esdras* (9). L'historien *Josèphe* en parle, et les reconnoît pour grands-prêtres (10). *Abisué* se trouve nommé *Abiézer* dans le texte de cet historien. Selon le témoignage du même auteur, ce fut après *Ozi*, que la souveraine sacrificature passa dans la famille d'*Ithamar* en la personne d'*Héli* qui la posséda lui

(1) Num. iii. 4. et 1. Par. xxiv. 2. — (2) Num. xx. 25. et seqq. — (3) Ita Joseph. Antiq. l. v. c. 12. et post eum Interpr. passim. — (4) Jos: xxiv. ult. — (5) 1. Mach. ii. 54. — (6) Num. xxv. 13. — (7) Judic. xx. 28. — (8) 1. Par. vi. 4. 5. 50. 51. — (9) 1. Esdr. vii. 4. 5. — (10) Joseph. Antiq. l. v. c. 12.

et ses descendans après lui, jusqu'à Abiathar, qui en partagea les fonctions avec Sadoc en la personne de qui elle rentra dans la tige de Phinéès, fils d'Éléazar.

Ce même auteur nous donne ailleurs (1) la suite des descendans de Phinéès, qui demeurèrent privés de la souveraine sacrificature, tandis qu'elle fut possédée par Héli et par ses descendans. Il nomme d'abord *Boccias*, fils du pontife *Joseph*; ce pontife *Joseph* est apparemment le même qu'*Ozi*; et *Boccias* sera celui que l'Écriture appelle *Zaraias* ou *Zarahias* (2).

*Boccias* ou *Zaraias* engendra, selon Josèphe, *Joatham*, père de *Maraïoth*; il n'est point parlé de ce *Joatham* dans les généalogies qui se trouvent dans les Paralipomènes et dans Esdras; c'est peut-être une omission. On y trouve *Maraïoth* (3), que nous nommerons *Maraïoth* 1<sup>er</sup>, pour le distinguer d'un autre *Maraïoth* qui se trouvera dans la suite.

*Maraïoth* 1<sup>er</sup> engendra *Amarias* (4) que nous nommerons aussi *Amarias* 1<sup>er</sup>. Il ne faut pas confondre cet *Amarias* nommé dans les Paralipomènes, avec *Azarias* nommé dans la généalogie d'Esdras (5). Il est vrai que cet *Azarias* est nommé comme fils de *Maraïoth*; mais c'est qu'il y a en cet endroit dans la généalogie d'Esdras une interruption, ou si l'on veut, une omission de quelques générations; car, comme on le verra dans la suite, cet *Azarias* nommé dans la généalogie d'Esdras, n'est qu'un descendant de *Maraïoth* 1<sup>er</sup>, c'est celui qui paroîtra dans la suite sous le nom d'*Azarias* II.

*Amarias* 1<sup>er</sup>, fils de *Maraïoth* 1<sup>er</sup>, paroît être celui qui est nommé *Arophai* fils de *Maraïoth*, dans l'historien Josèphe, et qui fut père d'*Achitob* et aïeul de *Sadoc* (6), en qui la sacrificature rentra dans la famille d'Éléazar.

Il faut ici remarquer qu'Esdras, célèbre chez les Juifs au temps d'Artaxerxès Longue-main, étoit de la famille d'Éléazar, et descendoit de *Saraias*, pontife sous le règne de Sédécias; en sorte que ce que nous disons ici touchant la succession des pontifes juifs, peut également servir non-seulement pour l'éclaircissement des deux généalogies sacerdotales qui se trouvent au chap. vi du 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes (7), mais encore pour l'éclaircissement de la généa-

(1) *Jos. Antiq. t. VIII. c. 1.*—(2) 1. *Par. vi. 6. 51. 1. Esdr. vii. 4.*—  
(3) 1. *Par. vi. 7. 52. 1. Esdr. vii. 3.*—(4) 1. *Par. vi. 7. 52.*—(5) 1. *Esdr. vii. 3.*—(6) 1. *Par. vi. 7. 52.*—(7) 1. *Par. vi. 4.-15. et 50.-55.*

logie d'Esdras rapportée au chap. VII du livre qui porte son nom (1). Mais reprenons la succession des pontifes juifs depuis Héli.

VI.  
Succession  
des grands-  
prêtres de-  
puis Héli jus-  
qu'à Sadoc,  
pontife sous  
le règne de  
Saül et sous  
celui de Sa-  
lomon.  
7. Héli.

Héli fut prêtre et juge d'Israël, pendant quarante ans (2), selon le texte hébreu du 1<sup>er</sup> livre des Rois, et selon la version latine Vulgate; la version grecque, selon l'édition romaine, ne lui donne que vingt ans. Mais comme nous ne trouvons que six pontifes pour remplir un intervalle de plus de trois siècles depuis Aaron jusqu'à Héli, il y a lieu de croire qu'Héli peut bien avoir eu quarante ans de pontificat, et que cette leçon est préférable à celle qui ne lui en donne que vingt (3). Sur la fin de sa vie *Ophni* et *Phinéès* ses fils, se chargèrent des principales fonctions du sacerdoce; mais Dieu irrité de leurs indignes profanations, permit que l'arche fût prise (4), qu'eux-mêmes fussent tués, et qu'Héli leur père, étant tombé de son siège en apprenant ces tristes nouvelles, mourût de sa chute. On n'est pas d'accord sur la personne de son successeur.

8. Achitob.

Plusieurs anciens (5) ont voulu que Samuël eût été grand-prêtre, et eût succédé en cette dignité à Héli; mais ce saint prophète, juge d'Israël, n'étoit pas même de la race d'Aaron; il n'étoit que simple lévite (6), de la race de Coré, petit-fils de Gaath (7). D'autres (8) croient qu'*Achitob*, fils de Phinéès, et petit-fils d'Héli (9), succéda à Héli son aïeul.

9. Achias, ou  
Achimélech,  
ou Abiathar.

*Achitob* engendra *Achias* (10), que d'autres croient être le successeur immédiat d'Héli. *Achias* est connu pour grand-prêtre au commencement du règne de Saül (11); mais rien n'empêche que son père *Achitob* n'ait exercé la souveraine sacrificature avant lui. *Achias* paroît être le même qu'*Achimélech* auprès de qui David se réfugia, et qui fut mis à mort par l'ordre de Saül; car cet *Achimélech* étoit aussi fils d'*Achitob*, et grand-prêtre (2).

*Achimélech* avoit engendré *Abiathar* qui se sauva des

(1) *Esdr.* vii. 1.-5. — (2) 1. *Reg.* iv. 18. — (3) Voyez ce que nous avons dit sur cela dans la préface sur le livre des Juges. — (4) 1. *Reg.* iv. 10. et seqq. — (5) *August. Ambros. Chrysost. Gregor. Magn. Sulpit. Sever. Bern. et alii.* — (6) On doute même encore, et non sans raison, qu'il fût de la tribu de Lévi. (7) 1. *Reg.* 1. 1. et 1. *Par.* vi. 27. et 28. — (8) *Ni ceph. Georg. Monachus, et alii.* — (9) 1. *Reg.* xiv. 5. — (10) *Ibid. et Joseph. Antiq.* t. vi. c. 7. — (11) 1. *Reg.* xiv. 3. — (12) 1. *Reg.* xxi. 1. et seqq. xxi. 9. et seqq. D. Calmet dans sa Dissertation distingue *Achias* et *Achimélech*; il prétend que celui-ci étoit un second fils d'*Achitob*, et qu'il succéda à *Achias*. Mais dans son Commentaire sur 1. *Reg.* xiv. 3. et xxi. 1. il reconnoît qu'*Achias* est le même qu'*Achimélech*.

main de Saül, et vint se réfugier auprès de David (1). Il est quelquefois nommé *Achimélech* ou *Ahimélech*; et l'on donne aussi quelquefois le nom d'*Abiathar* à son père; soit qu'ils aient eu l'un et l'autre les mêmes noms, ou que ces deux noms aient été confondus par les copistes. Dans l'Évangile de saint Marc (2), le pontife auprès de qui David se réfugia, est nommé *Abiathar*; et selon l'auteur du 1<sup>er</sup> livre des Rois (3), ce pontife est *Achimélech*. Au 11<sup>e</sup> livre des Rois et au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, il est dit (4) que *Sadoc*, fils d'*Achitob*, et de la branche d'Éléazar, et *Achimélech*, fils d'*Abiathar*, de la branche d'Ithamar, étoient souverains pontifes sous le règne de David; mais il est constant que cet Achimélech, fils d'Abiathar, n'est autre que celui qui est appelé ailleurs (5) *Abiathar*, fils d'*Achimélech*. Et en effet, au premier livre des Paralipomènes on trouve que les deux pontifes, sous le règne de David, étoient *Sadoc et Abiathar* (6). Ce pontife Abiathar, fils d'Achimélech, se trouve nommé *Ahimélech* au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes (7) dans la Vulgate; l'auteur de celle-ci lisoit peut-être ainsi dans l'hébreu; mais aujourd'hui on lit dans l'hébreu, *Achimélech*; et cet Achimélech n'est autre qu'Abiathar.

10. Abiathar ou Achimélech, ou Abimélech.

Saül ayant fait mourir avec Achimélech père d'Abiathar, tous les autres prêtres qui se trouvèrent à Nobé (8) où étoit alors le tabernacle, transféra la dignité de grand-prêtre, en la faisant repasser de la famille d'Ithamar dans celle d'Éléazar, et il la donna à *Sadoc*, soit en haine d'Achimélech, qui étoit de la famille d'Ithamar, soit qu'il ne se trouvât plus personne de cette famille dans le pays de son obéissance, qui pût exercer la sacrificature.

11. Sadoc.

Saül mourut, et David lui succéda. Ce prince ayant des obligations particulières à Abiathar et à Sadoc, qui étoient tous deux pontifes, mais de familles différentes, fit une chose dont jusqu'alors on n'avoit point d'exemple dans Israël. Comme il avoit réuni dans sa personne les deux partis de Juda et d'Israël, en devenant roi de toute la nation des Hébreux, il voulut aussi conserver le sacerdoce dans les deux familles d'Éléazar et d'Ithamar, en laissant cette dignité à *Abiathar* et à *Sadoc* (9). Ces deux pontifes

(1) 1. Reg. xxii. 20. — (2) Marc. ii. 26. — (3) 1. Reg. xxi. 1. 2. — (4) 2. Reg. viii. 17. et 1. Par. xviii. 16. — (5) 1. Reg. xxii. 20. — (6) 1. Par. xv. 11. — (7) 1. Par. xxiv. 5. 6. 31. — (8) 1. Reg. xxii. 16. et seqq. — (9) 2. Reg. viii. 17. 1. Par. xviii. 16. Joseph. Antiq. lib. vii. c. 6.

exercèrent leurs fonctions dans le même temps ; Sadoc sur l'autel de Gabaon (1), et Abiathar à Jérusalem dans le tabernacle dressé par David.

Mais sur la fin du règne de David, Abiathar, s'étant attaché à Adonias, et l'ayant sacré roi (2) au préjudice de Salomon, à qui Dieu avoit destiné le trône, fut disgracié, et Sadoc seul reconnu grand-prêtre sous le règne de Salomon (3). Ainsi furent accomplies deux prophéties : la première, qui avoit prédit à Héli, que sa famille seroit dépouillée de l'honneur de la souveraine sacrificature (4) ; la seconde, qui avoit promis à Phinéès la perpétuité du sacerdoce dans sa famille, en récompense de son zèle et de sa fidélité (5).

## VII.

Succession  
des grands-  
prêtres de-  
puis Sadoc  
jusqu'à Za-  
charie fils de  
Joïada, pon-  
tife sous le  
règne de Joas  
12. Achimaas

*Sadoc* (6), que nous nommerons *Sadoc* 1<sup>er</sup> ; pour le distinguer d'un autre du même nom, engendra *Achimaas* (7) dont il est parlé dans le 11<sup>e</sup> livre des Rois (8). Ici finit l'une des deux généalogies qui se trouvent dans les Paralipomènes. *Achimaas* succéda à *Sadoc*, selon l'historien *Josèphe* (9) ; et il exerça la sacrificature sous le règne de *Roboam*, selon la *Chronique des Juifs*.

*Achimaas* engendra *Azarias* (10), que nous nommerons *Azarias* 1<sup>er</sup>. *Azarias* succéda à *Achimaas*, selon *Josèphe* (11) ; et il exerça la sacrificature sous *Abia*, selon la *Chronique*. *Abia* ne régna que trois ans, et il eut pour successeur *Asa* sous qui *Azarias* continua d'exercer la sacrificature.

13. Azarias.

Il paroît qu'il y a ici quelque interruption dans la généalogie qui se trouve au chap. vi du 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes. Selon cette généalogie, *Azarias* engendra *Johanān* qui paroît être le même que *Joïada*, célèbre sous le règne d'*Ochozias* et de *Joas* (12). Mais entre *Asa*, contemporain du pontife *Azarias*, et *Ochozias*, contemporain du pontife *Joïada* ou *Johanān*, il y a trois générations dans la race royale ; *Asa* engendra *Josaphat*, *Josaphat* engendra *Joram*, et *Joram* engendra *Ochozias* : Il semble donc qu'il devroit y avoir de même dans la race sacerdotale trois générations entre *Azarias* et *Joïada* ou *Johanān*. Et en effet la *Chro-*

(1) 1. Par. xvi. 39. — (2) 3. Reg. 1. 7. 19. — (3) 3. Reg. 11. 26. 27. — (4) 1. Reg. 11. 25. — (5) Num. xxv. 12. 13. — (6) Nous avons entièrement refondu tout ce que D. Calmet dit de la succession des grands-prêtres depuis Sadoc jusqu'à Jésus, fils de Josédéch. C'est le point le plus difficile, et nous y avons donné une attention particulière. (Note de la précédente édition.) — (7) 1. Par. vi. 8. 53. — (8) 2. Reg. xv. 27. 36. xviii. 19. — (9) Jos. Antiq. l. x. c. 11. — (10) 1. Par. vi. 9. — (11) Jos. Antiq. l. x. c. 11. — (12) D. Calmet reconnoît que *Johanān* paroît être le même que *Joïada* ; mais il le suppose fils immédiat d'*Azarias*.

nique des Juifs place ici trois pontifes entre Azarias et Joïada. De ces trois pontifes, on n'en trouve que deux dans l'historien Josèphe (1); le nom du troisième peut avoir été omis par quelque copiste.

Selon la Chronique, Azarias eut pour successeur *Joachaz* qui dut exercer sous Asa et sous Josaphat; la Chronique le place sous ce dernier. C'est celui qui ne se trouve point nommé dans l'historien Josèphe.

Joachaz eut pour successeur *Joïarib* qui dut exercer sous Josaphat et sous Joram; la Chronique le place sous Joram. Ce Joïarib de la Chronique paroît être le même que Joram, nommé dans Josèphe (2). Il est peut-être le même qu'*Amarias* dont l'Écriture parle sous le règne de Josaphat (3).

Selon la Chronique, Joïarib eut pour successeur *Josaphat* qui dut exercer sous Joram et sous Ochozias; la Chronique le place sous ce dernier. Ce Josaphat paroît être le même que *Isus*, nommé dans Josèphe (4).

Josaphat eut pour successeur *Joïada* qui exerça sous Ochozias et sous Joas (5); la Chronique le place sous Joas. Le pontife Joïada paroît être le même que *Johanán*, nommé dans les Paralipomènes (6); on voit de même dans la suite un *Joïada*, fils d'Eliasib (7), qui paroît être le même que *Johanán*, fils du même Eliasib (8); ces deux noms se prenoient peut-être l'un pour l'autre. Ce pontife Joïada ou Johanán, célèbre sous Ochozias et sous Joas, paroît être celui qui est nommé *Axioram* dans l'historien Josèphe (9).

Car cet Axioram eut pour successeur, selon cet historien, *Phidéas*, qui est sensiblement le même que *Phadéa* successeur de Joïada, selon la Chronique qui le place sous le règne de Joas. Ce Phadéa, successeur de Joïada, paroît être le même que *Zacharie*, fils de Joïada, que Joas fit tuer dans le parvis du temple (10). Ce Zacharie, fils de Joïada, est nommé dans la version grecque *Azarias*, fils de Joïada (11); et cet Azarias ou Zacharias, fils et successeur de Joïada ou Johanán, paroît être le même que

14. Joachaz.

15. Joïarib,  
ou Joram, ou  
Amarias.

16. Josaphat,  
ou Isus.

17. Joïada,  
ou Johanán,  
ou Axioram.

18. Zacharie,  
ou Azarias,  
ou Phadéa,  
ou Phidéas.

(1) *Jos. Antiq. t. x. c. 11.* — (2) *Jos. Antiq. t. x. c. 11.* D. Calmet le pense de même. — (3) *2. Par. xix. 11.* D. Calmet croit que cet *Amarias* pourroit être le même qu'*Azarias*. — (4) *Ibid.* D. Calmet croit que *Isus* est le même que *Joachaz*; il suppose qu'il y a transposition dans l'historien. — (5) *4. Reg. xi. 4. seqq. 2. Par. xxii. 11. et seqq.* — (6) *1. Par. vi. 9.* — (7) *Neh. xii. 10.* — (8) *Esd. x. 6.* — (9) *Jos. Antiq. t. x. c. 11.* D. Calmet croit qu'*Axioram* est le même que *Josaphat*. — (10) *2. Par. xxiv. 20. 21.* — (11) *Ibid.* Τὸν Ἀζαρίαν τὸν τοῦ Ἰωδαῦ.

*Azarias, fils de Johanan*, nommé au chap. vi du 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes (1), et que nous appellerons *Azarias II*. C'est aussi celui qui est nommé dans la généalogie d'Esdras (2); car cet Azarias fut père d'Amarias, comme nous le voyons également dans les Paralipomènes et dans Esdras (3), et en même temps il étoit fils de Johanan, comme le remarquent les Paralipomènes (4), et descendant de Maraïoth 1<sup>er</sup>, comme on le voit dans les mêmes Paralipomènes et dans Esdras (5). Ici donc se reprend la généalogie qui se trouve interrompue dans le livre d'Esdras.

Cet Azarias, fils de Johanan, se trouve caractérisé dans les Paralipomènes, par un trait qui embarrasse les interprètes (6); il est dit que *ce fut lui qui fit les fonctions de grand-prêtre dans le temple que Salomon avoit fait bâtir à Jérusalem*. Il y en a qui prétendent que ces paroles marquent qu'Azarias a vécu sous Salomon, ce qui est absolument insoutenable. D'autres veulent qu'il ait vécu jusque sous Ozias, roi de Juda, et que ce soit lui qui s'opposa courageusement à ce prince, en l'empêchant d'offrir l'encens dans le temple (7); mais alors il faudroit dire que cet Azarias, fils de Johanan, est différent d'Azarias ou Zacharias, fils de Joïada; et en supposant que Johanan soit le même que Joïada, pontife sous Joas, il faudroit prolonger beaucoup la vie d'Azarias pour le conduire jusqu'au temps d'Ozias environ soixante ans après Joas. D'autres croient que sans prolonger ainsi la vie de cet Azarias, et en reconnoissant qu'il est le même que Zacharie, fils de Joïada, on pourroit dire (8) que l'Écriture a voulu faire l'éloge de Zacharie, nommé autrement Azarias, en disant qu'il fit les fonctions de grand-prêtre dans le temple bâti par Salomon; mais cet avantage lui fut commun avec tous ceux qui avoient vécu avant lui depuis la fondation du temple. Disons donc que ce qui se trouve appliqué ici à Azarias, fils de Johanan, paroîtroit beaucoup mieux convenir à Sadoc qui vivoit au temps de Salomon, et qui exerça le premier les fonctions du ministère dans le temple bâti par ce prince. Peut-être n'est-ce qu'une méprise de copiste qui, transposant ces mots, les aura placés après le nom d'*Azarias*, au lieu de les mettre après le nom de *Sadoc*.

(1) 1. *Par.* vi. 10. D. Calmet le pense de même. — (2) *Esdr.* viii. 3. — (3) 1. *Par.* vi. 11. 1. *Esdr.* vii. 3. — (4) 1. *Par.* vi. 10. — (5) 1. *Par.* vi. 7. 10. 2. *Esdr.* vii. 3. — (6) 1. *Par.* vi. 10. — (7) 1. *Par.* xxvi. 17. 18. D. Calmet ajoute que cette opinion est la plus suivie, et paroît la plus juste. — (8) C'est le sentiment que D. Calmet propose dans sa *Dissertation*.

Nous avons dit qu'Azarias II fut père d'Amarias ; mais si nous comparons les généalogies tirées des Paralipomènes et d'Esdras , avec les listes sacerdotales de Josèphe et de la Chronique , nous verrons qu'Amarias ne fut que le petit-fils d'Azarias. En effet cet Azarias ou Zacharias , fils et successeur de Joïada , paroît être le même que Phadéa , successeur de Joïada , selon la Chronique. Or , selon la Chronique , ce Phadéa eut pour successeur *Sédécias* qui exerça sous Amarias , selon cette même Chronique , et qui paroît être le même que *Sudéas* , successeur de Phidéas , selon Josèphe (1).

Sédécias eut pour successeur *Joël* qui exerça sous Ozias , selon la Chronique , et qui paroît être le même que *Jule* , successeur de Sudéas , selon Josèphe (2). Ce pontife Jule ou Joël sous le règne d'Ozias , paroît être le même que le pontife *Azarias* , qui s'opposa à l'entreprise téméraire de ce prince (3) ; et ce pontife Azarias paroît être le même qu'Amarias , nommé dans les Paralipomènes et dans Esdras (4) , et que nous appellerons Amarias II.

Joël ou Azarias , qui exerçoit sous Ozias , eut pour successeur *Jothan* qui exerça sous Joathan , selon la Chronique , et qui paroît être le même que *Jotham* , successeur de Jule , selon Josèphe (5). Ce Jotham ou Jothan , successeur de Joël ou Azarias , paroît être le même qu'*Achitob* , fils d'Amarias , selon les généalogies qui se trouvent dans le livre d'Esdras , et au chap. vi du 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes (6). Cet *Achitob* , que nous nommerons *Achitob II* , paroît être celui qui est nommé dans une autre portion de la généalogie , qui se trouve au chap. ix du même livre des Paralipomènes (7) , et qui est répétée dans le livre de Néhémias (8) ; car dans la suite généalogique tirée d'Esdras et du chap. vi du 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes , les descendants d'Achitob II furent *Sadoc* , *Sellum* et *Helcias* (9) , qui paroissent être les mêmes que *Sadoc* , *Mosollam* et *Helcias* (10) , nommés dans cette portion de généalogie , qui se trouve dans Néhémias , et au chap. ix du 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes.

(1) *Jos. Antiq. l. x. c. 11.* D. Calmet croit que *Sudéas* est *Jotada* ; il suppose qu'il y a transposition dans le texte de Josèphe , et que le nom de *Sédécias* y manque. — (2) *Ibid.* D. Calmet le reconnoît. — (3) 2. *Par.* xxvi. 17. — (4) 1. *Par.* vi. 11. *Esdr.* vii. 3. D. Calmet le pense de même. — (5) *Jos. Ant. l. x. c. 11.* — (6) 1. *Par.* vi. 11. *Esdr.* vii. 2. — (7) 1. *Par.* ix. 11. — (8) *Nehom.* xi. 11. — (9) 1. *Par.* vi. 12. 13. *Esdr.* vii. 1. 2. — (10) 1. *Par.* ix. 11. *Nch.* xi. 11.

## VIII.

Succession des grands-prêtres depuis Zacharie , fils de Joïada , jusqu'à Helcias pontife sous le règne de Josias.

19. Sédécias ou Sudéas.

20. Azarias , ou Amarias , ou Joël , ou Jule.

21. Achitob , ou Jothan , ou Jotham.

22. Maraïoth,  
ou Meraïoth,  
ou Urias.

Il est vrai que dans cette portion, il y a entre *Achitob* et *Sadoc* un *Maraïoth* ou *Meraïoth* (1), qui ne se trouve point dans la suite généalogique tirée d'Esdras et du chap. vi des Paralipomènes. Mais on voit aussi sous le règne d'Achaz, un pontife *Urias* (2), qui ne se trouve point dans cette suite généalogique, et qui pourroit bien être ce *Maraïoth*. Ces deux noms en caractères hébreux, ont quelque ressemblance (3). Ce *Maraïoth* pourroit avoir été omis dans la suite généalogique. Dans cette supposition, *Achitob* II aura engendré *Maraïoth*, que nous nommerons aussi *Maraïoth* II, et ce *Maraïoth* II sera le même que le pontife *Urias* nommé non-seulement dans l'Écriture-Sainte, mais encore dans Josèphe qui le met comme successeur de *Jotham* (4), et dans la Chronique, qui le nomme successeur de *Jothan*, et qui le place sous Achaz.

25. Néria, ou  
Nérias, ou  
Helcias.

*Urias* ou *Maraïoth* II eut pour successeur, selon Josèphe, *Néria* (5), nommé *Néria* dans la Chronique qui le place sous Ezéchias. Ce *Nérias* pourroit être le même que *Helcias*, père de cet *Eliacim* qui étoit grand maître de la maison du roi sous le règne de ce prince (6), et qui paroît être l'objet de la prophétie du chap. xxii d'Isaïe, prise dans le sens immédiat et littéral (7). Quelques-uns croient que cet *Eliacim*, fils d'*Helcias*, est celui qui étoit pontife sous le règne de Manassé; et ils en concluent que *Helcias* son père exerçoit la sacrificature sous Ezéchias (8).

Plusieurs croient aussi que le prêtre *Azarias* dont il est parlé sous le règne d'Ezéchias (9), exerçoit alors la sacrificature. Il est appelé *Sacerdos primus de stirpe Sadoc*, selon l'expression de la Vulgate; plusieurs croient que cela signifie, *le grand-prêtre qui étoit de la race de Sadoc*; et quelques-uns de ceux qui reconnoissent *Helcias* pour pontife sous Ezéchias, croient (10) qu'il est le même que cet *Azarias*. Mais cette même expression pourroit aussi signifier, *le prêtre qui étoit le chef de la famille de Sadoc*; et il paroît que c'est le sens de l'hébreu, que l'on peut traduire, *Sacerdos qui præerat domui Sadoc*; c'est-à-dire, qu'il y a lieu de croire que cet *Azarias* étoit seulement chef d'une des vingt-quatre familles sacerdotales (11) dont la distribution fut faite par

(1) 1. Par. ix. 11. Nehem. xi. 11. — (2) 4. Reg. xvi. 10. et seqq. — (3) מַרְאִיּוֹת, *Maraïoth*; אֲוִרְיָה, *Urias*. — (4) Jos. Antiq. t. x. c. 11. — (5) Ibid. — (6) 4. Reg. xviii. 18. 26. 37. Isai, xxxvi. 3. 11. 22. xxxvii. 2. — (7) Isai, xxii. 20. et seqq. — (8) C'est le sentiment de D. Calmet. — (9) 2. Par. xxxi. 10. — (10) C'est le sentiment de D. Calmet. — (11) 1. Par. xxiv. 1. et seqq.

David. Il est vrai qu'on n'y trouve point la famille de Sadoc; mais ce nom peut avoir été altéré, comme beaucoup d'autres, en passant par les mains des copistes. L'expression dont il s'agit convient beaucoup mieux pour désigner un chef de famille, que pour désigner un grand-prêtre.

Il est vrai que plus loin (1), la Vulgate lui donne le nom de pontife de la maison de Dieu, *Ex imperio.... Azariae pontificis domus Dei*. Mais en cet endroit la version grecque et le texte hébreu le nomment simplement chef de la maison de Dieu, *ducis domus Dei*, c'est-à-dire, intendant du temple; dignité différente de la souveraine sacrificature, comme nous aurons lieu de le remarquer en parlant de Jédaïa, ou Idaïa, qui possédoit la même dignité sous le pontificat de Josué, fils de Josédéch.

Néria ou Nérias, que nous croyons être le même que Helcias, eut pour successeur, selon la Chronique, *Hosaïah*, qui exerça sous Manassé, selon la même Chronique: Cet *Hosaïah*, successeur de Néria, paroît être le même qu'*Odéas*, successeur de Nérias, selon Josèphe (2). Cet *Odéas*, successeur de Nérias, et prédécesseur de Saldom ou Sellum, selon Josèphe, paroît être le même que *Sadoc*, père de Sellum ou Mosollam, selon les textes d'Esdras, de Néhémias, et des chap. vi et ix des Paralipomènes (3). Ce *Sadoc*, que nous nommerons *Sadoc II*, sera donc aussi le même que le pontife *Eliacim* ou *Joacim*, célèbre dans l'histoire de Judith (4), communément placée sous le règne de Manassé (5); et cet *Eliacim*, pontife sous Manassé, pourra être le même que cet *Eliacim*, fils d'*Helcias*, qui étoit grand maître de la maison du roi sous Ezéchias, et qui paroît être celui dont il est dit dans Isaïe (6), qu'il deviendra comme le père des habitans de Jérusalem, et de la maison de Juda; qu'il portera sur son épaule la clef de la maison de David; qu'il ouvrira sans qu'on puisse fermer, et qu'il fermera sans qu'on puisse ouvrir; qu'il sera assis sur un trône de gloire au milieu de la maison de son père, et que toute la gloire de la maison de son père reposera sur lui. Ces promesses magnifiques n'ont eu leur entier accomplissement que dans la personne de Jésus-Christ, selon l'application qu'il s'en fait à lui-même dans l'Apocalypse (7). Mais plusieurs pré-

24. *Hosaïah*, ou *Odéas*, ou *Sadoc*, ou *Eliacim*, ou *Joacim*.

(1) 2. *Par.* xxxi. 15. — (2) *Jos. Ant.* 4. x. c. 11. D. Calmet le reconnoît. — (3) *Par.* vi. 12. 9. 11. *Esdr.* vii. 2. *Neh.* xi. 11. 1. — (4) *Judith.* iv. 5. xv. 9. — (5) Voyez la préface qui sera à la tête du livre de Judith, et la Dissertation qui y sera jointe, tom. viii. — (6) *Isaï.* xxii. 20. et seqq. — (7) *Apoc.* iii. 7.

tendent avec beaucoup de vraisemblance qu'elles ont eu un premier accomplissement, quoique imparfait, dans la personne du pontife Eliacim qui paroit avoir eu la régence du royaume au temps de Judith sous le règne de Mañassé.

25. Sellum, ou Mosollam, ou Salom, ou Saldum.

Sadoc II que nous croyons être le même que cet Eliacim, engendra *Sellum*, selon les textes d'Esdras et du chap. vi des Paralipomènes (1). Ce Sellum paroit être celui qui exerça la sacrificature sous Amon, selon la Chronique, et qui est appelé *Saldum* dans Josèphe (2). Ce Sellum ou Saldum est, selon toute apparence, le même que *Mosollam*, nommé comme fils de Sadoc dans les textes de Néhémias, et du chap. ix des Paralipomènes (3); et ce Mosollam ou Sellum paroit être le même que *Salom* dont il est parlé dans le livre de Baruch (4).

26. Helcias.

Car Salom engendra *Helcias* qui est aussi nommé comme fils de Sellum ou Mosollam (5). Cet Helcias est sans doute celui que Josèphe nomme comme successeur de Saldum ou Sellum (6), et que la Chronique place du temps de Josias, sous lequel ce pontife est célèbre dans l'Écriture même. Ce fut lui que Josias chargea de faire travailler aux réparations du temple, et qui trouva dans le temple un exemplaire de la loi, qu'il fit présenter à ce même Josias.

#### IX.

Succession des grands-prêtres depuis Helcias jusqu'à Jésus fils de Josédech, pontife au temps de Cyrus.

27. Azarias ou Saraïas ou Joachim.

*Helcias* engendra *Azarias*, que nous appellerons *Azarias* III, et qui est nommé dans Esdras et au chap. vi des Paralipomènes (7). La Chronique le place sous Joachim et sous Sédécias. Il paroit être le même que *Joachim*, fils d'*Helcias*, dont il est parlé dans le livre de Baruch, et qui exerçoit la sacrificature en la cinquième année du règne de Sédécias (8). Il se trouve omis dans l'historien Josèphe. Il paroit être aussi le même qu'*Azarias*, fils d'*Helcias*, nommé au chap. ix des Paralipomènes (9); et cet *Azarias*, fils d'*Helcias*, nommé au chap. ix des Paralipomènes, paroit être le même que *Saraïas*, fils d'*Helcias*, nommé dans Néhémias (10). Il est vrai que dans le texte du chapitre ix des Paralipomènes on lit : *D'entre les prêtres, revenus de la captivité, il y eut Jédaïa, Joïarib, Jachin, et Azarias,*

(1) 1. Par. vi. 12. Esdr. vii. 2. — (2) Jos. Antiq. l. x. c. 11. — (3) 1. Par. ix. 11. Neh. xi. 11. — (4) Baruch. 1. 7. — (5) 1. Par. vi. 13. ix. 11. Esdr. vii. 1. Neh. xi. 11. Baruch. 1. 7. — (6) Jos. Ant. l. x. c. 11. — (7) 1. Par. vi. 13. Esdr. vii. 1. — (8) Baruch. 1. 7. D. Calmet a cru que ce *Joachim* étoit le même que le pontife *Joachim* connu dans l'histoire de Judith, et qu'il croit aussi être le même qu'*Eliacim*, fils d'*Helcias*, connu sous *Ezéchias*; mais l'intervalle est de plus de cent ans. — (9) 1. Par. ix. 11. — (10) Neh. xi. 11.

*filis d'Helcias, etc., prince de la maison de Dieu* (1); ce qui donneroit lieu de croire qu'Azarias auroit été contemporain de Jédaïa, de Joïarib et de Jachin, et prince de la maison du Seigneur après la captivité, et par conséquent différent d'Azarias, pontife avant la captivité. Mais dans le texte de Néhémie on lit : *D'entre les prêtres, revenus de la captivité, il y eut Idaïa, fils de Joïarib, Jachin, Saraïa, fils d'Helcias, etc., prince de la maison de Dieu* (2); où l'on voit que ce n'est plus Jédaïa et Joïarib, mais Idaïa, ou Jédaïa, *fils de Joïarib*; et il y auroit lieu de soupçonner qu'au lieu de *Jédaïa, Joïarib, Jachin, et Azarias, fils d'Helcias, etc.*, il faudroit lire *Jédaïa, fils de Joïarib, fils de Jachin, fils d'Azarias, fils d'Helcias, etc., prince de la maison de Dieu*; c'est-à-dire, que ce prince de la maison de Dieu après la captivité seroit Jédaïa; et que ce Jédaïa seroit arrière-petit-fils d'Azarias qui avoit été pontife avant la captivité. En effet, Jédaïa devoit être contemporain de Josué, fils de Josédech, pontife au retour de la captivité; et comme nous le verrons bientôt, Josué, fils de Josédech, étoit aussi arrière-petit-fils du pontife Azarias. Ainsi ce pontife Azarias aura eu deux fils, dont l'un sera *Saraïas*, père de *Josédech*, et aïeul de *Josué*, pontife; et l'autre sera *Jachin*, père de *Joïarib*, et aïeul de *Jédaïa*, prince de la maison de Dieu. ♦

Azarias, que nous avons appelé *Azarias III*, engendra donc *Saraïas* (3), pontife à la fin du règne de Sédécias, lorsque Jérusalem fut prise, et détruite par Nabuchodonosor. *Saraïas* fut pris par Nabuzardan (4), chef de l'armée de Nabuchodonosor, et il fut conduit devant Nabuchodonosor qui le fit tuer. Ce pontife est omis dans la Chronique des Juifs; il est nommé *Saréas* dans Josèphe (5). Il laissa un fils nommé *Josédech* (6), qui fut père de *Jésus* ou *Josué*, pontife au temps de Cyrus (7), lorsque ce prince rendit la liberté aux Juifs captifs en Chaldée.

*Esdras* est aussi nommé *fils de Saraïas* (8); mais la langue hébraïque ne distingue point entre *fils* et *petit-fils*, ou *descendant*. *Esdras* ne vint en Judée qu'au temps d'Arta-

28. Saraïas  
ou Saréas.

29. Josédech

(1) 1. Par. ix. 10. 11. *De sacerdotibus autem Jedaia, Joiarib, et Jachin, Azarias quoque, filius Helciae, etc., pontifex* (Hebr. princeps) *domus Dei*. — (2) Neh. xi. 10. 11. *De sacerdotibus Idaia, filius Joiarib, Jachin, Saraia filius Helciae, etc., princeps domus Dei*. — (3) 1. Par. vi. 14. *Esdr. vii. 1.* — (4) 4. Reg. xxv. 18. et seqq. — (5) J. Ant. t. x. c. 11. — (6) 1. Par. vi. 14. 15. — (7) *Esdr. iii. 2.* — (8) *Esdr. vii. 1.*

xerxès-Longue-main, sous le pontificat d'Eliasib, fils de Joasim et petit-fils de Josué, fils de Josédech; il y a donc lieu de croire qu'il ne pouvoit guère être que contemporain du pontife Joacim, père d'Eliasib, et arrière-petit-fils du pontife Saraïas; et qu'ainsi il ne pouvoit guère être lui-même qu'arrière-petit-fils du pontife Saraïas (1).

X.

Succession  
des grands-  
prêtres de-  
puis Jésus,  
fils de José-  
dech, jusqu'à  
Jaddus.

30. Jésus ou  
Josué.

31. Joacim.

32. Eliasib  
ou Joasib.

33. Joïada ou  
Johanān.

34. Jonathan  
ou Jean.

35. Jeddoa  
ou Jaddus.

Josédech, fils du grand-prêtre Saraïas, ne revint point de Babylone (2); il y étoit mort apparemment avant la fin des soixante-dix années de la captivité, après lesquelles la liberté fut rendue aux Juifs par Cyrus. Mais *Jésus* ou *Josué* son fils, profitant de la liberté que Cyrus avoit rendue à sa nation, retourna en Judée, et y exerça la souveraine sacrificature pendant plusieurs années. Son nom se trouve en plusieurs endroits dans les livres d'Esdras et de Néhémias (3). On le voit aussi dans les prophéties d'Aggée et de Zacharie (4).

Ses successeurs furent *Joacim*, *Eliasib*, *Joïada*, *Jonathan*, et *Jeddoa*, qui sont nommés dans Néhémias (5); où l'on voit que *Josué* engendra *Joacim*, père d'*Eliasib*, de qui naquit *Joïada*, père de *Jonathan*, qui engendra *Jeddoa*, connu sous le nom de *Jaddus*. *Eliasib* est quelquefois nommé *Joasib* et *Casib*. Il eut un fils nommé *Johanān* (6), peut-être le même que *Joïada* qui lui succéda. *Jonathan*, successeur de *Joïada*, est appelé *Jean* par Josèphe (7), Eusèbe (8) et saint Jérôme (9).

Josèphe raconte que le grand-prêtre *Jean* avoit un frère nommé *Jésus*, auquel Vagose, gouverneur de Judée, de la part d'Artaxerxès Mnémon, avoit promis la souveraine sacrificature. *Jésus*, fier de ces promesses, injuria son frère dans le temple, et l'obligea par ses outrages de le tuer dans ce saint lieu. *Jean* ou *Jonathan* eut pour successeur *Jeddoa* ou *Jaddus*, célèbre dans l'histoire des Juifs, par l'honneur qu'il eut de recevoir Alexandre-le-Grand à Jérusalem (10). Nous lisons cette histoire fort circonstanciée dans Josèphe. de qui nous serons obligés de prendre dans la suite presque tout ce que nous dirons des grands-prêtres des Juifs; l'Écriture ne nous en ayant point donné la suite au delà de

(1) Voyez la préface sur le livre d'Esdras, tom. VIII. — (2) Nous reprenons ici la Dissertation de dom Calmet. — (3) *Esdr.* III. 2. et *alibi*. *Nehem.* XII. 10. et *alibi*. — (4) *Agg.* I. 1. et *seqq.* *Zach.* III. 1. et *seqq.* — (5) *Nehem.* XII. 10. 11. — (6) *Esdr.* X. 6. — (7) *Jos. Antiq.* t. XI. c. 7. — (8) *Euseb. Chronic. et Demonstr.* t. XVIII. — (9) *Hieron. in Dan.* IX. — (10) *Joseph. Antiq.* t. XI. c. 8.

Jeddoa. Les livres des Machabées nous fournissent encore quelques lumières sur les pontifes de ce temps-là ; mais c'est fort peu de chose. Les rabbins soutiennent que ce que Josèphe raconte de Jaddus, sur la réception d'Alexandre-le-Grand dans Jérusalem, arriva sous le grand-prêtre Simon-le-Juste, auquel ils donnent quelquefois le nom de *Jaddus* ou *Iddo*. Mais nous ne feignons point de préférer l'autorité de Josèphe ; il a sur eux l'avantage de l'antiquité ; il avoit des monumens qu'ils n'ont plus, et il est plus judicieux et meilleur historien que tous les rabbins ensemble.

Jaddus avoit un frère nommé *Manassé* qui, ayant épousé une étrangère, fille de Sanaballat, gouverneur de Samarie, fut obligé de se retirer à Samarie auprès de son beau-père (1). Jaddus étant mort, *Onias* son fils, que nous nommerons *Onias* 1<sup>er</sup>, lui succéda (2). *Onias* eut deux fils, *Simon* et *Eléazar*. *Simon* succéda à son père *Onias* ; et il fut surnommé *le Juste*. Il laissa en mourant *Onias* II qui n'étoit encore qu'un enfant. Son bas âge ne lui permettant pas d'exercer les fonctions du sacerdoce, on en chargea *Eléazar* son oncle paternel, en attendant que le pupille fût plus âgé (3). C'est au temps de ce pontife, que l'on rapporte ordinairement la version des Septante interprètes, sous le règne de Ptolémée Philadelphe, roi d'Egypte. Hécatee, cité dans Josèphe (4), dit qu'un grand-prêtre des Juifs nommé *Ezéchias* vint en Egypte, âgé de soixante-six ans, pour voir Ptolémée, fils de Lagus (père de Ptolémée Philadelphe), qui étoit devenu maître de la Syrie après la victoire qu'il avoit remportée sur Démétrius Poliorcètes, près de Gaza en Palestine. Nous ne connoissons aucun grand-prêtre des Juifs, du nom d'*Ezéchias*, depuis Josué, fils de Josédéch, jusqu'à *Eléazar*, fils d'*Onias*. Ainsi il faut que cet *Ezéchias* ait eu encore un autre nom, sous lequel il soit connu dans l'histoire des Juifs ; ou qu'Hécatee lui donne le nom de grand-prêtre, parce qu'il étoit un des premiers prêtres de Jérusalem.

Quoi qu'il en soit, *Eléazar*, après avoir possédé la souveraine sacrificature pendant plus de trente ans, mourut, et eut pour successeur, non pas *Onias* II son neveu, à qui cette dignité étoit due, mais *Manassé* son oncle. Il est ainsi

## XI.

Succession des grands-prêtres depuis Jaddus jusqu'à Judas Machabée.

56. *Onias* I.  
57. *Simon* le Juste.  
58. *Eléazar*.

59. *Manassé*.

(1) *Jos. Ant. l. xi. c. 7. et 8. Neh. xlii. 28.* — (2) *Jos. Ant. l. xi. cap. ult. ad finem.* — (3) *Jos. Ant. l. xii. c. 2.* — (4) *Jos. cont. App. l. 1. p. 1048. 'Εζέχίας ὁ ἀρχιερεὺς τῶν Ἰουδαίων.*

nommé par l'historien Josèphe (1); et quelques-uns croient que c'est le même que Manassé, frère de Jaddus, et grand-oncle d'Eléazar (2); mais il faudroit qu'il eût vécu près de cent vingt ans; car Manassé, frère de Jaddus, étoit gendre de Sanaballat dès le temps auquel Alexandre vint à Jérusalem; c'est-à-dire, dès l'an 332 avant l'ère chrétienne vulgaire; et le pontife Manassé, successeur d'Eléazar, ne mourut que vers l'an 233. Il y a donc lieu de croire que ce pontife Manassé n'étoit point Manassé, frère de Jaddus et grand-oncle d'Eléazar, mais un second Manassé, fils de Jaddus, et oncle d'Eléazar.

40. Onias II. *Onias* II succéda enfin à Manassé; c'étoit un homme d'un petit esprit, peu sensible à l'honneur, et d'une extrême avarice. Josèphe en parle avec assez de mépris (3); il relève surtout sa mesquinerie qui faillit de perdre la Judée. Quelques-uns veulent que ce soit à lui que les Lacédémoniens écrivirent la lettre rapportée dans Josèphe (4); mais cet historien croit avec bien plus de raison, que cette lettre fut adressée à Onias III qui étoit petit-fils de celui-ci, et dont l'écriture fait l'éloge en plus d'un endroit (5).

41. Simon II. *Simon* II succéda à Onias II. Il en est parlé au III<sup>e</sup> livre des Machabées (6), où l'on voit que ce fut lui qui résista au roi d'Egypte Ptolémée Philopator qui vouloit entrer dans le sanctuaire. Il paroît que ce pontife est le même que ce Simon, fils d'Onias, dont il est fait un si grand éloge dans le livre de l'Ecclésiastique (7). Il eut pour fils et successeur *Onias* III dont on vient de parler, et dont le mérite et la sagesse firent l'admiration même de ses ennemis (8). L'histoire de sa succession est fort embarrassée. Josèphe et l'auteur du II<sup>e</sup> livre des Machabées la racontent diversement.

2. Onias III.

L'historien juif assure (9) qu'après la mort d'Onias III, *Jason* son frère se mit en possession de la souveraine sacrificature, à l'exclusion d'Onias IV, fils d'Onias III, et légitime héritier du sacerdoce. Jason obtint du roi Antiochus Epiphane, la confirmation de cette dignité, pour une

(1) *Jos. Antiq. t. xii. c. 5. ad finem.* Την ἀρχιεπισκοπὴν ὁ θεῖος αὐτοῦ Μανασσῆς ἐλάβε. — (2) D. Calmet le suppose ainsi dans sa Dissertation; mais à la fin de cette Dissertation, il a lui-même placé un arbre généalogique où il distingue un second Manassé, fils de Jaddus, et oncle d'Eléazar. — (3) *Jos. Ant. t. xii. c. 4.* — (4) *Jos. Ant. t. xii. c. 5.* — (5) 2. *Mach. iii. 1. iv. 57. et xv. 12.* — (6) 5. *Mach. ii. 1.* — (7) *Eccli. i. 7. et seqq.* D. Calmet dans son Commentaire sur cet endroit, reconnoît que cet éloge se rapporte à Simon II. — (8) 2. *Mach. iv. 37.* — (9) *Jos. Ant. t. xii. c. 6.*

grande somme d'argent qu'il lui offrit. Mais ensuite Antiochus ayant conçu du mécontentement contre Jason, le déposséda, et établit grand-prêtre en sa place *Onias* son frère, qui acheta plus cher la souveraine sacrificature, et prit le nom de *Ménélaüs*. Ainsi les trois frères, *Onias III*, *Jason* et *Ménélaüs*, possédèrent l'un après l'autre cette dignité, pendant qu'*Onias IV*, qui en étoit le légitime héritier, en fut privé, et fut obligé de se retirer en Egypte où il bâtit le fameux temple d'*Onion*.

L'auteur du 11<sup>e</sup> livre des Machabées rapporte la chose autrement. Il assure (1) que *Jason*, ennuyé de voir la dignité du sacerdoce si long-temps entre les mains de son frère *Onias III*, prit la résolution de l'en dépouiller, et entreprit de se la faire donner par *Antiochus Epiphanè*. Il en offrit une grande somme d'argent, et l'obtint. Ensuite ayant envoyé à Antioche, *Ménélaüs*, frère de *Simon*, préfet du temple, ce *Ménélaüs* sut si bien faire sa cour, qu'ayant présenté une plus grande somme d'argent pour acheter le pontificat, *Epiphane* le lui conféra, et en dépouilla *Jason*. Selon le témoignage de l'auteur du 11<sup>e</sup> livre des Machabées, ce *Simon*, préfet du temple, et frère de *Ménélaüs*, étoit de la tribu de Benjamin (2). On pourroit concilier le témoignage de cet auteur avec celui de l'historien *Josèphe*, en disant que *Ménélaüs* pouvoit être frère du pontife *Jason*, et beau-frère de *Simon*, préfet du temple. Mais au fond le témoignage de *Josèphe* est peu considérable en cette matière, parce qu'il ne s'accorde pas tout-à-fait avec lui-même dans l'histoire d'*Onias III* (3).

*Ménélaüs* ne se mettant pas beaucoup en peine de payer la somme qu'il avoit promise, fut appelé à Antioche, pour y rendre compte de sa conduite; il laissa à Jérusalem *Lysimaque* son frère, en qualité de vice-gérent en sa place. *Lysimaque* abusa de son autorité, en tirant du trésor du temple divers vases précieux qu'il envoyoit à *Ménélaüs* qui en donna une partie à *Andronique*, et vendit les autres.

*Onias III*, qui avoit été dépouillé du sacerdoce quelques années auparavant, se trouvant alors à Antioche, s'éleva fortement contre cette conduite sacrilège; et en même temps, pour sa sûreté, il se tenoit dans l'asile de *Daphné*, près de la ville d'Antioche. Mais *Ménélaüs* ayant gagné An-

45. Jason.

44. Ménélaüs

45. Lysimaque.

(1) 2. Mach. iv. 7. et seqq. — (2) 2. Mach. iii. 4. cum iv. 25. —

(3) C'est la remarque de D. Calmet dans son Commentaire sur le 11<sup>e</sup> livre des Mach. iv. 23.

dronique , Onias fut tiré frauduleusement de l'asyle , et massacré par l'ordre d'Andronique. Antiochus Epiphane , qui étoit alors absent d'Antioche , et qui connoissoit le mérite d'Onias , ne put retenir ses larmes , lorsqu'à son retour on lui raconta la mort de ce vénérable vieillard ; et il fit punir sévèrement Andronique. Cependant le peuple ayant appris les sacrilèges commis par Lysimaque , s'éleva contre lui ; Lysimaque voulut user de violence , et fut tué près du trésor du temple. Alors on commença d'accuser Ménélaüs auprès d'Antiochus ; et il n'échappa que par la protection de Ptolémée , fils de Dorymène.

Ménélaüs jouit du pontificat tout le reste du règne d'Epiphane et pendant les premières années de son successeur Eupator ; mais il n'en fit pas long-temps les fonctions , parce que sous Epiphane le temple fut profané , et demeura trois ans sans sacrifices ; et qu'ensuite Judas l'ayant purifié , Ménélaüs n'osa se trouver dans ce saint lieu , parmi les prêtres qui le regardoient comme un intrus et un sacrilège.

46. Alcime. Antiochus Eupator , en la seconde année de son règne , ayant conclu la paix avec les Juifs , Lysias le sollicita de faire mourir Ménélaüs , qu'il disoit être la véritable cause de tous les troubles de la Judée. Ménélaüs fut précipité dans une tour pleine de cendres ; et le roi donna la souveraine sacrificature à *Alcime* (nommé aussi Jacim) qui étoit de race sacerdotale , mais non d'une famille du premier rang , ni dont les ancêtres eussent possédé cette dignité (1).

Alcime ne cessa de solliciter Démétrius , successeur d'Eupator , pour obtenir de lui du secours , afin de se mettre en possession de sa dignité. Il fut envoyé en Judée avec Bacchide , puis avec Nicanor , toujours soutenu de beaucoup de troupes ; mais Judas dissipa par sa valeur tous leurs efforts , et les défit dans plus d'une rencontre. Enfin Judas ayant été tué dans le funeste combat qui lui fut livré par Bacchide , Alcime commença alors d'exercer les fonctions de sa dignité ; mais comme il entreprit d'abattre le mur du parvis intérieur , bâti par les prophètes , Dieu le frappa d'une paralysie dont il mourut après trois ou quatre ans de pontificat (2). Voilà ce que nous apprenons des livres des Machabées , infiniment plus croyables que ceux de Josèphe.

(1) *Jos. Ant. l. xx. c. 8.* Τὸν παῖδα τῆς διαδοχῆς ἐπελάσαντες καθιστᾶσιν Ἀλκιμον ἀρχιερεῖα , γένοῦς μὲν τοῦ Ἀαρῶνος , οὐκ ὄντα δὲ τῆς οἰκίας ταύτης. *Vide et 1. Mach. vii. 14.* — (2) Josèphe , liv. xx. chap. 8. , lui donne trois ans ; et au liv. xii. chap. 17. il lui en donne quatre.

Quelques anciens (1), et plusieurs nouveaux interprètes ont avancé que Mathathias, père des Machabées, avoit été grand-prêtre; mais cette opinion est abandonnée par les plus savans (2); l'Écriture et Josèphe ne disent rien qui la favorise. On voit seulement que les prêtres asmonéens étoient de la race de Phinéès. Mathathias disoit à ses fils : *Notre père Phinéès, transporté d'un saint zèle, a reçu la promesse d'un sacerdoce éternel* (3).

Josèphe dit (4) qu'après la mort d'Alcime, le peuple déféra la souveraine sacrificature à Judas Machabée, et qu'il posséda cette dignité pendant trois ans (5); mais c'est une erreur visible puisque Judas étoit mort avant Alcime, comme il paroît par le 1<sup>er</sup> livre des Machabées (6). Si Judas posséda cette dignité, comme nous n'en doutons pas (7), ce ne peut être que depuis Ménélaus. Et en effet l'Écriture insinue que Judas étoit alors reconnu pour grand-prêtre, puisque Alcime se plaint à Démétrius, que Nicanor avoit reçu Judas en cette qualité (8).

Josèphe, dans un autre endroit, prétend (9) qu'après la mort d'Alcime, il se passa sept années avant qu'on choïst un nouveau pontife. L'Écriture nous apprend seulement (10) qu'en l'année 160 du règne des Séleucides, c'est-à-dire, sept ans après la mort d'Alcime, *Jonathas* se revêtit des ornemens sacrés du grand-prêtre en la fête des tabernacles, ayant été établi alors en cette qualité par Alexandre Balès, roi de Syrie. Il réunit en sa personne la double qualité de grand-prêtre et de prince de sa nation, et gouverna comme tel pendant neuf ans (11). Il eut pour successeur son frère *Simon*, qui gouverna huit ans, et environ trois mois (12). *Jean*, nommé *Hircan*, son fils, lui succéda; il fut prince et grand-prêtre des Juifs pendant vingt-neuf ans (13).

XII. Succession des grands-prêtres depuis Judas Machabée jusqu'au jeune Aristobule; ce qui comprend toute la suite des pontifes asmonéens.

47. Judas Machabée.

48. Jonathas.

49. Simon.

50. Jean Hircan.

(1) *Euseb. fragment. Georg. Syncell. Gomar. Babyl. ad tit. Megill. cap. 1.* — (2) *Vide, si placet, Joseph. Scalig. lib. v. de Emend. temp. lib. x. c. 52. Selden. de success. Pontif.* — (3) 1. *Mach. 11. 54.* — (4) *Jos. Ant. l. xii. c. 17.* Τελειώθησαν δὲ τοῦτου (Ἀλκίμου) τὴν ἀρχιεροσύνην ὁ λαὸς τῷ Ἰουδᾷ δίδουσι. — (5) *Ibid. c. 19.* Τὴν ἀρχιεροσύνην ἔτος τρίτον καίλασχων, ἀπέθανεν. — (6) 1. *Mach. ix. 1. 18. 54. 56.* — (7) C'est l'expression même de D. Calmet. — (8) 2. *Mach. xiv. 26.* Τὸν δὲ ἐπίβουλον τῆς βασιλείας Ἰουδαὶν διαδόχον ἀναδείχεν ἰανθῶ. — (9) *Jos. Antiq. l. xx. c. 8.* Οὐδὲ Ἀλκιμος ἔτη τρία τὴν ἀρχιεροσύνην κατασχὼν ἐτελεύτησε. Διεδέξατο δὲ οὐδεὶς αὐτὸν· ἀλλὰ διετέλευσεν ἡ πόλις ἰνιαυτοῦς ἐπὶ τὰ χωρὶς ἀρχιερίως οὖσα. Πάλιν δὲ οἱ τῶν Ἀσμωναίου παίδων ἔχγονοι.... Ἰωνᾶθην ἀρχιερέα καθιστάσι, ὃς ἤρξεν ἰνιαυτοῦς ἐπὶ τὰ. — (10) 1. *Mach. x. 21.* — (11) *Usser. ad ann. mundi. 3861.* — (12) *Idem ad ann. mundi 3869.* — (13) *Idem ad ann. mundi 3898.* Il montre que Josèphe lui donne tantôt 33 et tantôt 31 ans; et qu'Eusèbe et saint Jérôme n'ont lu que 29 ans.

51. Aristobu-  
le.

Jean Hircan laissa cinq fils en mourant ; l'aîné, nommé *Aristobule*, succéda à son père dans la souveraine sacrificature, et dans la principauté temporelle. Il prit le diadème et le titre de roi, et ne régna qu'un an. Il fit mettre en prison trois de ses frères et sa mère, et partagea toute son autorité avec Antigone (1), le seul de ses frères pour lequel il eût de l'affection ; mais il le fit ensuite assassiner, trompé, pas les calomnies de ses ennemis. Etant mort lui-même peu de temps après, *Alexandre Jannée* son frère lui succéda. Il fit mourir l'un de ses frères, qui avoit voulu lui dresser des embûches, et combla de biens le dernier nommé Absalom qui, moins ambitieux, se contenta d'une vie privée (2).

52. Alexan-  
dre Jannée.

Alexandre Jannée gouverna vingt-sept ans, et laissa à Salomé ou Alexandra son épouse, la régence du royaume, et le pouvoir de donner la souveraine sacrificature, auquel elle voudroit des deux fils qu'il lui laissoit. Elle en revêtit

53. Hircan.

*Hircan* (3), homme d'un naturel indolent et paresseux. Celui-ci exerça la charge de grand-prêtre pendant neuf ans, sans se mêler du gouvernement, dont Alexandra s'étoit emparée. Après la mort de sa mère, Hircan prit le titre de roi, et voulut régner (4) ; mais *Aristobule* son frère, homme d'un caractère d'esprit tout différent du sien, le débouta environ trois ans (5) après. Cette division des deux frères causa de grands maux à leur pays. Elle donna occasion aux Romains d'y entrer (6). *Aristobule* fut pris par Pompée, et conduit à Rome, et Hircan rétabli dans la royauté, mais avec défense de porter le diadème ; en même temps il fut confirmé dans la charge de souverain sacrificateur, que son frère *Aristobule* avoit possédée pendant plus de trois ans.

54. Aristobu-  
le.

*Euseb. Demonstr. l. viii. c. 2. Hieron. ad Dan. ix.* Il ajoute que le pontife Simon, père d'Hircan, étant mort vers le mois de février l'an 135 av. l'ère chrét. vulg. et Alexandra, femme d'Alexandre Jannée, étant morte vers le mois de novembre de l'an 70, cela donne un intervalle de 65 ans et environ 9 mois ; et que si de cet intervalle on retranche 37 ans que Josephé donne au gouvernement d'*Aristobule*, d'Alexandre Jannée, et d'Alexandra son épouse, il ne restera que 28 ans et environ 9 mois pour le règne d'Hircan. — (1) *Jos. Ant. l. xiiii. c. 19. de Bello, l. 1. c. 3.* — (2) *Jos. Ant. l. xiiii. c. 20. et l. xx. c. 8.* — (3) *Jos. Ant. l. xiiii. c. 24. et l. xx. c. 28. et de Bello, lib. 1. c. 4.* — (4) *Jos. Ant. l. xiv. c. 1. de Bello, l. 1. c. 4.* — (5) D. Calmet ne lui donne que trois mois ; et on ne trouve aussi que trois mois dans Josephé. *Ant. l. xv. c. 9.* ; mais Ussérius *ad annum mundi 3938*, montre qu'il faut lire trois ans. — (6) *Tacit. hist. l. v. c. 9. Flor. hist. l. iii. c. 5. Diod. l. xxxvii. Jos. Ant. l. xx. c. 8. de Bello, l. 1. c. 4.*

*Antigone*, fils d'Aristobule, fit la guerre à son oncle Hircan, avec le secours des Parthes qui lui prêtèrent des troupes. Hircan fut pris, et on lui coupa les oreilles, pour le rendre par-là incapable d'exercer les fonctions de grand-prêtre (1). Antigone se rendit maître de la Judée; mais trois ans et quelques mois après, il fut décapité à Antioche par l'ordre de Marc-Antoine (2). Hircan ayant été conduit à Babylone, y fut fort bien traité par Phraortes, roi des Parthes. Les Juifs qui demeuroient dans ce pays-là en grand nombre, lui rendirent leurs respects et leurs services comme à leur roi et à leur pontife (3). Il revint ensuite à Jérusalem, et y fut reçu avec honneur par Hérode, fils d'Antipater; mais il ne rentra ni dans la royauté, ni dans l'exercice du sacerdoce; et quelque temps après (4), Hérode le fit mourir, après l'avoir convaincu d'avoir eu des liaisons avec ses ennemis, et voulu se retirer auprès du roi d'Arabie, avec sa famille et ceux de son parti (5). Il avoit été pontife trente-six ans (6); mais il n'avoit pas toujours exercé sa charge; il y eut de grands intervalles d'absence.

Hircan avoit une fille nommée *Alexandra* qui épousa Alexandre, fils d'Aristobule, et frère d'Antigone. Alexandre eut d'Alexandra un fils nommé *Aristobule*, et une fille appelée *Mariamne*. Mariamne devint femme du Grand Hérode (7). Celui-ci craignant la trop grande autorité attachée à la souveraine sacrificature, et voulant abaisser cette dignité, en l'ôtant de la famille des Asmonéens, la rendit élective à son choix, d'héréditaire qu'elle avoit été jusqu'alors. Lors donc qu'Antigone eut été mis à mort, Hircan étant incapable d'exercer la sacrificature, Hérode la donna à un nommé *Hananel* (8) qu'il fit venir de Babylone. Cet homme étoit à la vérité de la race des grands-prêtres, mais d'une famille obscure qui descendoit des Juifs transférés au delà de l'Euphrate. Hérode frustra ainsi Aristobule son beau-frère, frère de Mariamne son épouse, auquel cette dignité étoit due par le droit de sa naissance. Mais enfin, pressé par les prières d'Alexandra

55. Antigone

56. Aristobule-le-jeune.

(1) *Jos. Ant. l. xiv. c. 24. 25. et de Bello, l. 1. c. 11. in Græco.* — (2) *Jos. Ant. l. xiv. c. ult. xv. 1. xx. 8. de Bello, l. 1. c. 13.* — (3) *Jos. Ant. l. xv. c. 2. 3.* — (4) Av. l'ère chrét. vulg. 30. — (5) *Jos. Ant. l. xv. c. 9.* — (6) D. Calmet n'en compte que 32; mais 9 ans sous le règne d'Alexandra, 3 ans entre le règne d'Alexandra et celui d'Aristobule, et 24 ans depuis Aristobule jusqu'à Antigone, font 56 ans. — (7) *Jos. Ant. l. xiv. c. 25. et 27.* — (8) *Jos. Ant. l. xv. c. 2.*

sa belle-mère, et par les instances de Mariamne, il rendit la sacrificature à Aristobule (1). Ce jeune prince n'en jouit pas long-temps (2). Il étoit et trop aimé du peuple, et trop bien fait pour ne pas donner de la jalousie à Hérode. Celui-ci le fit noyer à Jéricho, lorsqu'il se divertissoit à nager. Ainsi finit la suite des pontifes asmonéens.

XIII.  
Succession  
des grands-  
prêtres de-  
puis le jeune  
Aristobule  
jusqu'à la  
destruction  
de Jérusalem  
et du temple  
par les Ro-  
mains.

Strabon dit expressément (3) qu'Auguste donna la dignité de grand-prêtre à Hérode; et que ce prince étant revêtu de cette dignité en étendit les droits et les privilèges plus loin que n'avoit fait aucun de ses prédécesseurs. Saint Justin le martyr (4), dans son dialogue contre Tryphon, dit que l'erreur des Hérodiens étoit de considérer Hérode comme souverain sacrificateur (5); mais la vérité est qu'Hérode ne fut jamais grand-prêtre; seulement il en garda les ornemens dans la tour Antonia (6), et se mit en possession de déposer et d'établir les souverains pontifes à sa volonté.

Depuis ce temps, on ne vit plus dans la sacrificature que des pontifes créés contre les lois, pour un temps seulement, et déposés au gré des princes et des gouverneurs de la province, sans aucun égard à la succession des familles, ni au mérite des personnes. On ne se mettoit en peine que de savoir s'ils étoient de la race d'Aaron. Nous passerons légèrement sur tous ces grands-prêtres, parce que leur pontificat a été court, leur autorité fort bornée, et leur histoire peu remarquable.

57. Hananel.  
58. Jésus, fils  
de Phabi.  
59. Simon,  
fils de Boë-  
thus.

Hérode ayant fait périr le jeune Aristobule, rendit la sacrificature à *Hananel*. (7) Celui-ci céda bientôt la place à *Jésus, fils de Phabi* (8), homme peu considérable, auquel fut substitué *Simon, fils de Boëthus*, d'Alexandrie (9), qu'Hérode éleva à cette dignité, pour pouvoir avec plus de bienséance épouser sa fille nommée Mariamne. Simon étant soupçonné par Hérode d'avoir trempé dans la conspiration de Phéroras et d'Antipater contre lui, fut dépouillé du sacerdoce, et *Matthias, fils de Théophile*, fut mis en sa place (10). Dans l'une des années de son pontificat, la nuit qui précéda le jour de l'expiation solennelle,

60. Matthias,  
fils de Théo-  
phile.

(1) *Jos. Ant. t. xv. c. 2. 3.* — (2) Il n'étoit âgé que de dix-huit ans, et n'avoit pas eu le pontificat plus d'un an. — (3) *Strab. t. xvi. p. 765.* — (4) *Justin. Dialog. cum Tryphone, p. 272.* — (5) Voyez la *Dissertation sur les sectes des Juifs*, tom. xix. — (6) *Jos. Ant. t. xv. c. 14. p. 544.* — (7) *Jos. Ant. t. xv. c. 3.* — (8) *Jos. Ant. t. xv. c. 12. Gr.* — (9) *Joseph. ibid.* — (10) *Jos. Ant. t. xvii. c. 6.*

dans laquelle le grand-prêtre étoit obligé d'entrer dans le sanctuaire, il arriva à Matthias en dormant une souillure qui le mit hors d'état de faire ses fonctions. On créa sacrificateur, pour cette seule circonstance, *Joseph, fils d'Ellem*, qui n'en exerça les fonctions que ce jour-là (1). Ce fut sous le pontificat de Matthias que naquit JÉSUS-CHRIST. Matthias se joignit à ceux qui voulurent arracher l'aigle d'or qu'Hérode avoit fait mettre sur une des portes du temple; ce qui lui attira la disgrâce de ce prince qui le déposséda de la sacrificature (2). *Joazar* fut substitué à Matthias. Il étoit frère de *Mariamne*, fille de *Simon*, épouse d'Hérode (3).

61. Joseph, fils d'Ellem.

62. Joazar, fils de Simon.

*Eléazar*, autre fils de *Simon*, fut mis en la place de *Joazar*, par *Archélaüs*, fils et successeur d'Hérode, roi de Judée (4). Ce prince prit pour prétexte de déposer *Joazar*, qu'il étoit entré dans le parti des séditeux qui s'étoient élevés contre lui au commencement de son règne. *Eléazar* ne jouit que peu de temps de sa dignité. *Archélaüs* lui donna pour successeur *Jésus, fils de Siah* (5). Quelque temps après, *Joazar*, qui avoit été pontife après Matthias, s'étant déclaré pour les Romains, fut de nouveau élevé à la souveraine sacrificature: Mais *Cyrénus* étant venu en Judée, l'obligea à quitter une seconde fois le sacerdoce, et mit en sa place *Ananus* (6). C'est celui qui est nommé *Anne* dans l'Évangile (7). Il jouit du pontificat assez long-temps, en comparaison de la plupart de ses prédécesseurs et de ses successeurs; car il occupa cette dignité pendant onze ans; et après sa déposition même, il en conserva le titre, et eut encore beaucoup de part aux affaires, comme on le voit par l'Évangile (8), qui le nomme pontife avec *Caïphe*, lorsque saint Jean-Baptiste entra dans le ministère, quoique alors *Anne* ne fût pas grand-prêtre en acte et en juridiction. *Josèphe* remarque (9) qu'*Ananus* a été regardé comme un des plus heureux hommes de sa nation, ayant eu cinq fils grands-prêtres, après avoir lui-même possédé cette dignité pendant plusieurs années; ce qui n'étoit encore arrivé à aucun autre pontife: Funeste prérogative! Quel en fut le fruit? Un déicide qui fut commis sous l'autorité de son gendre, et auquel il participa lui-même (10).

63. Eléazar, frère de Joazar.

64. Jésus, fils de Siah.

65. Ananus ou Anne.

(1) *Jos. Ant. t. xvii. c. 8.* — (2) *Jos. ibid.* — (3) *Jos. ibid.* — (4) *Jos. Ant. t. xvii. c. 15. aut. 19. lat.* — (5) *Jos. ibidem.* — (6) *Joseph. Ant. t. xviii. c. 1. 5.* — (7) *Luo. iii. 2. Joan. xviii. 13. 24.* — (8) *Luo. iii. 2.* Voyez *Basnage, Hist. des Juifs, livre 1. chap. 5. art. 4. et 5.* — (9) *Jos. Ant. t. xx. c. 8. gr.* — (10) *Joan. xviii. 13. 24.*

66. Ismaël,  
fils de Phabi.  
67. Eléazar,  
fils d'Ananus  
68. Simon,  
fils de Camith

69. Joseph,  
surnommé  
Caïphe.

70. Jonathas,  
fils d'Ananus  
71. Théophile,  
fils d'Ananus.

72. Simon  
Cantharas.

73. Matthias,  
fils d'Ananus  
74. Alionéus,  
fils de Cithéus.

75. Joseph,  
fils de Canéi.  
76. Ananie,  
fils de Zébédée.

77. Ismaël,  
fils de Phabée.

Mais auparavant *Ismaël, fils de Phabi*, fut mis en la place d'Ananus (1); et à peine avoit-il possédé quelque temps cette dignité, qu'*Eléazar, fils du pontife Ananus*, lui fut substitué. *Simon, fils de Camith*, succéda ensuite à Eléazar. Valerius Gratus, gouverneur de Judée, fit tous ces changemens. Il n'y avoit pas plus d'un an que Simon exerçoit cette charge lorsque ce même Gratus lui donna pour successeur *Joseph Caïphe* (2), gendre du pontife Ananus. Il est assez connu dans l'Évangile; ce fut sous son pontificat que JÉSUS-CHRIST souffrit la mort. On croit qu'il exerça la sacrificature huit ou neuf ans. Il fut déposé par Vitellius, proconsul de Syrie, et *Jonathas, fils du pontife Ananus*, lui fut substitué (3). Celui-ci fut ensuite obligé de céder sa place à *Théophile* son frère (4), à qui Vitellius accorda le pontificat, en passant par Jérusalem pour aller faire la guerre en Arabie.

*Simon Cantharas*, fils du pontife Simon, fils de Boëthus, dont on a parlé, fut établi pontife sous l'empire de Claude, par Hérode Agrippa (5), roi de Judée. Il eut pour successeur *Matthias, fils du pontife Ananus*. Hérode Agrippa avoit eu alors dessein de rétablir Jonathas, fils d'Ananus, dont on a fait mention; mais Jonathas l'ayant remercié, et ayant proposé Matthias son frère, comme plus digne de cet honneur, Matthias fut nommé souverain sacrificateur par Agrippa (6). *Alionéus* ou *Elioneus*, fils de Cithéus, fut subrogé à Matthias (7). Hérode, roi de Chalcide, frère d'Agrippa, obtint en ce temps-là de l'empereur Claude, le pouvoir de nommer les grands-prêtres; privilège qui passa de lui à ses successeurs. Il en fit usage pour la première fois en déposant Alionéus, et mettant en sa place, *Joseph, fils de Camus*, ou de *Canéi* ou de *Camycle* (8). *Ananie, fils de Zébédée*, fut substitué à Joseph par ce même prince (9).

*Ismaël, fils de Phabée*, se mit en possession du pontificat qu'on avoit ôté à Ananie. Les pontifes déposés s'unirent à lui, et prétendirent être les maîtres des décimes et des oblations qui étoient destinées à la nourriture des simples prêtres. Ceux-ci, appuyés des principaux du peuple, se soulevèrent contre leurs chefs; et on vit entre eux dans

(1) *Jos. Ant. l. xviii. c. 3.* — (2) *Jos. ibid.* — (3) *Joseph. ibid. c. 6. gr.* — (4) *Jos. ibid. c. 7.* — (5) *Jos. Ant. l. xix. c. 5.* — (6) *Jos. ibid. c. 6.* — (7) *Jos. ibid. c. ult.* — (8) *Jos. Ant. l. xx. c. 1.* — (9) *Jos. ibid. c. 5.*

Jérusalem, et jusque dans le temple, une espèce de guerre. Des menaces et des injures, on en vint quelquefois aux coups. Ismaël fit un voyage à Rome contre Agrippa II, qui prétendoit faire abattre une muraille du temple, laquelle fermoit la vue de son palais. Le pontife obtint ce qu'il demandoit, par le crédit de Poppée qui favorisoit les Juifs; mais il fut arrêté à Rome, et Agrippa se vengea en lui ôtant la souveraine sacrificature qu'il donna à *Joseph, fils de Simon* (1); ce pontife, surnommé *Cabei* ou *Gaddis*, ne garda pas long-temps cette charge, et eut pour successeur *Ananus, fils du pontife Ananus* (2), de la secte des sadducéens, homme cruel et inhumain. Il crut gagner l'affection du peuple, par le meurtre de saint Jacques, connu dans l'Eglise sous le nom de *Jacques frère du Seigneur*; mais cette action lui attira la haine publique; et il fut déposé après trois mois de pontificat.

78. Joseph,  
fils de Simon

79. Ananus,  
fils d'Ananus

Agrippa mit en sa place *Jésus, fils de Damnæus* (3); mais ayant voulu, quelques mois après, lui substituer *Jésus, fils de Gamaliel*, les deux concurrens, appuyés chacun de leur parti, prirent les armes, et se disputèrent le pontificat l'épée à la main. Pour arrêter cette sanglante dispute, on déposa les deux prétendans, et on mit à leur place *Matthias, fils de Théophile* (4), sous le pontificat duquel éclata la dernière guerre des Juifs (5).

80. Jésus,  
fils de Dam-  
næus.

81. Jésus,  
fils de Gama-  
liel.

82. Matthias,  
fils de Théo-  
phile.

Enfin les zélés ou séditieux qui occupoient le temple, ayant eu l'insolence de s'attribuer le droit d'établir les grands-prêtres, élurent au sort un nommé *Phannias* ou *Phannas, fils de Samuël* (6). Ce fut sous ce prétendu pontife que la ville fut prise, et le temple brûlé et renversé. Josèphe remarque que le prétexte dont ils se servoient, pour colorer une conduite si irrégulière, étoit qu'autrefois le sacerdoce avoit été donné par le sort (7). Il est vrai qu'autrefois on avoit réglé par le sort l'ordre et la disposition des familles sacerdotales qui devoient servir au temple chacune en leur rang (8); mais il n'en étoit pas de même à l'égard de la souveraine sacrificature. Josèphe semble dire aussi (9) qu'ils établirent plusieurs pontifes

83. Phannias,  
fils de Sa-  
muël.

(1) *Jos. Ant. t. xx. c. 7.* — (2) *Jos. ibid. c. 8.* — (3) *Jos. Ibid. et Euseb. hist. eccl. t. II. c. 22.* — (4) *Jos. de Bello, t. VI. c. 15.* — (5) *Jos. Antiq. t. XX. c. 8.* — (6) *Jos. de Bello, t. IV. c. 5. et Ant. t. XX. c. 8.* — (7) *Jos. de Bello, t. IV. c. 5.* Ἐπειδὴ καὶ πάλα κληρωτὴν ἴφασαν εἶναι τὴν ἀρχιεροσύνην. — (8) *1. Par. xxiv. 5.* — (9) *Jos. de Bello, t. IV. c. 5.* Ἄκυρα γοῦν τὰ γένη ποιήσαντες ἐξ ὧν, κατὰ διαδοχὰς, οἱ Ἀρχιερεῖς ἀπεδεικνύντο, καθίστασαν ἀγενεῖς καὶ ἀσήμευς.

semblables à Phannias, ignorans, grossiers, d'une race obscure, et indignes du sacerdoce; mais il n'en nomme point d'autres que celui-là, et nous n'en connoissons aucun de leur création, excepté Phannias.

Ainsi finit le sacerdoce figuratif des Juifs, lequel, malgré ses révolutions et ses dérangemens, n'étoit jamais sorti de la race d'Aaron. Sa décadence commença principalement sous Hérode-le-Grand, à l'installation de Hananel, et sa chute arriva sous l'empire de Vespasien. Il fut comme enseveli sous les ruines du temple de Jérusalem, et fit place au sacerdoce de JÉSUS-CHRIST qui est le prêtre éternel, selon l'ordre de Melchisédech.

### AVERTISSEMENT.

Deux tables chronologiques et trois tables généalogiques vont achever d'éclaircir les difficultés du sujet que nous venons de traiter.

De ces cinq tables la première représentera l'ordre et la succession des grands-prêtres juifs, depuis Aaron jusqu'à Jésus, fils de Josédech. On ignore la durée du pontificat de la plupart de ces pontifes; et depuis la mort d'Aaron, la plupart des époques ne sont déterminées que par évaluations.

La seconde table représentera l'ordre et la succession des grands-prêtres juifs depuis Jésus, fils de Josédech, jusqu'à Phannias, qui fut le dernier. Depuis la mort du pontife Jaddus, les époques commencent à être plus connues, et déterminées plus sûrement.

La troisième table représentera les descendans d'Helcias, pontife sous le règne de Josias. Cette table servira pour faire connoître le rapport qui se trouve entre le pontife Jésus, fils de Josédech, le docteur Esdras, et Jédaïa, prince du temple, au retour de la captivité.

La quatrième table représentera les descendans du pontife Jésus, fils de Josédech. Elle servira pour l'éclaircissement de ce qui regarde la succession des pontifes depuis Jaddus jusqu'aux Machabées.

La cinquième table représentera la généalogie des pontifes asmonéens qui réunirent en leur personne l'autorité royale et sacerdotale. Elle servira à éclaircir ce qui regarde la succession de ces pontifes, et les rapports qui se trouvent entre eux.

IFS,  
Non la Chronique des Juifs,

| TEMPS<br>vers lequel<br>ils ont vécu<br>avant<br>l'ère chrét. vulg. | DE JOSÉPHE.                                 | PONTIFES<br>NOMMÉS DANS LA CHRONIQUE DES JUIFS.  |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| 1491*                                                               | 1. Aaron. <i>Exo</i>                        | 1. Aaron.                                        |
| 1450*                                                               | 2. Eléazar. <i>Ex</i>                       | 2. Eléazar.                                      |
| 1400                                                                | 3. Phinéès. <i>Ju</i>                       | 3. Phinéès.                                      |
| 1340                                                                | 4. Abisué. 1. <i>J</i>                      | .....                                            |
| 1280                                                                | 5. Bocci. 1. <i>Pe</i>                      | .....                                            |
| 1225                                                                | 6. Ozi. 1. <i>Par</i>                       | .....                                            |
| 1170*                                                               | 7. Héli. 1. <i>Re</i> VIII. 1.              | 7. Héli.                                         |
| 1150*                                                               | 8. Achitob. 1.                              | 8. Achitob.                                      |
| 1095                                                                | 9. Achias, 1. <i>J</i>                      | .....                                            |
| 1060*                                                               | 10. Abiathar,<br>11. XVIII. 11              | 10. Abiathar, sous David.                        |
| 1060*                                                               | 11. Sadoc. 2. <i>R</i> XI. 11.              | 11. Sadoc, sous Salomon.                         |
| 1000                                                                | 12. Achimaas. <i>X</i>                      | 12. Achima, sous Roboam.                         |
| 970                                                                 | 13. Azarias. 1.                             | 13. Azarias, sous Abia.                          |
| 940                                                                 | .....                                       | 14. Joachaz, sous Josaphat.                      |
| 920                                                                 | 15. Amarias. 2.                             | 15. Joïarib, sous Joram.                         |
| 900                                                                 | .....                                       | 16. Josaphat, sous Ochozias.                     |
| 890                                                                 | 17. Joïada, <i>ou</i>                       | 17. Joïada, sous Joas.                           |
| 850                                                                 | 18. Zacharias,                              | 18. Phadéa, sous Joas.                           |
| 840                                                                 | .....                                       | 19. Sédécias, sous Amasias.                      |
| 810                                                                 | 20. Azarias, <i>ou</i>                      | 20. Joël, sous Ozias.                            |
| 780                                                                 | 21. Achitob. 1.                             | 21. Jothan, sous Joathan.                        |
| 750                                                                 | 22. Maraïoth, <i>e</i>                      | 22. Urias, sous Achaz.                           |
| 720                                                                 | 23. Helcias. 4.                             | 23. Néria, sous Ezéchias.                        |
| 680                                                                 | 24. Sadoc, <i>ou</i> 1<br>11. <i>Judith</i> | 24. Hosaïah, sous Manassé.                       |
| 650                                                                 | 25. Sellum, <i>ou</i><br>XI. 11. <i>Bas</i> | 25. Sellum, sous Amon.                           |
| 635                                                                 | 26. Helcias. 4.<br>11.                      | 26. Helcias, sous Josias.                        |
| 610                                                                 | 27. Azarias, <i>ou</i><br>11. <i>Baruch</i> | 27. Azarias, sous Joachim et sous Sédécias.      |
| 594                                                                 | 28. Saraïas. 4.                             | .....                                            |
| 588*                                                                | 29. Josédech. 1                             | 29. Josédech, après la prise de Jérusalem.       |
| 550                                                                 | 30. Jésus, <i>ou</i> <i>J</i>               | 30. Jésus, fils de Josédech, après la captivité. |

Les étoiles servent à distinguer les années dont la détermination est plus assurée.



# LISTE

## DES GRANDS-PRÊTRES DES JUIFS,

DEPUIS JÉSUS, FILS DE JOSÉDECH, JUSQU'À PHANNIAS.

Temps vers  
lequel ils ont  
vécu.  
Avant l'ère  
chr. vulg.

|     |                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 510 | 31. Joacim, fils et successeur de Jésus, fils de Josédech. <i>Neh.</i> xii. 10. <i>Jos. Ant.</i> xi. 5.                                                                                                                            |
| 465 | 32. Eliasib ou Joasib, fils de Joacim. <i>Neh.</i> xii. 10. <i>Jos. Ant.</i> xi. 5.                                                                                                                                                |
| 420 | 33. Joïada ou Johanan, ou Juda, fils d'Eliasib. <i>Esd.</i> x. 6. <i>Neh.</i> xii. 11. <i>Jos. Ant.</i> xi. 7.                                                                                                                     |
| 380 | 34. Jonathan ou Jean, fils de Joïada. <i>Neh.</i> xii. 11. <i>Jos. Ant.</i> xi. 7.                                                                                                                                                 |
| 343 | 35. Jeddoa ou Jaddus, fils de Jonathan. <i>Neh.</i> xii. 11. <i>Jos. Ant.</i> xi. 7.                                                                                                                                               |
| 322 | 36. Onias I, fils de Jaddus. <i>Jos. Ant.</i> xi. 8.                                                                                                                                                                               |
| 301 | 37. Simon I, surnommé le Juste, fils d'Onias I. <i>Jos. Ant.</i> xii. 2.                                                                                                                                                           |
| 292 | 38. Eléazar, frère de Simon I. <i>Jos. Ant.</i> xii. 2.                                                                                                                                                                            |
| 259 | 39. Manassé, oncle d'Eléazar. <i>Jos. Ant.</i> xii. 3.                                                                                                                                                                             |
| 233 | 40. Onias II, fils de Simon I. <i>Jos. Ant.</i> xii. 3.                                                                                                                                                                            |
| 219 | 41. Simon II, fils d'Onias II. <i>Jos. Ant.</i> xii. 4.                                                                                                                                                                            |
| 199 | 42. Onias III, fils de Simon II. <i>Jos. Ant.</i> xii. 4.                                                                                                                                                                          |
| 175 | 43. Jésus ou Jason usurpe le sacerdoce sur son frère Onias. 2. <i>Mach.</i> iv. 7. et seqq. <i>Jos. Ant.</i> xii. 6.                                                                                                               |
| 172 | 44. Ménélaüs supplante Jason. 2. <i>Mach.</i> iv. 24. et <i>Jos. Ant.</i> xii. 6.                                                                                                                                                  |
| 170 | 45. Lysimaque vice-gérent pour Ménélaüs. 2. <i>Mach.</i> iv. 29. et seqq.                                                                                                                                                          |
| 162 | 46. Alcime nommé à la place de Ménélaüs par Antiochus Eupator. <i>Jos. Ant.</i> xii. 17. xx. 8.                                                                                                                                    |
| 162 | 47. Judas Machabée entre dans l'exercice de la souveraine sacrificature après la mort de Ménélaüs. <i>Jos. Ant.</i> xii. 17. 19.                                                                                                   |
| 152 | 48. Jonathas succède à Judas son frère. 1. <i>Mach.</i> x. 21. <i>Jos. Ant.</i> xiii. 5.                                                                                                                                           |
| 143 | 49. Simon succède à Jonathas son frère. 1. <i>Mach.</i> xiii. 1. et seqq. <i>Jos. Ant.</i> xiii. 11.                                                                                                                               |
| 135 | 50. Jean Hircan I succède à Simon son père. <i>Jos. Ant.</i> xiii. 15.                                                                                                                                                             |
| 106 | 51. Aristobule I succède à Jean Hircan son père, et prend le titre de roi. <i>Jos. Ant.</i> xiii. 19.                                                                                                                              |
| 105 | 52. Alexandre Jannée succède à Aristobule son frère. <i>Jos. Ant.</i> xiii. 20.                                                                                                                                                    |
| 78  | 53. Hircan II succède à Alexandre Jannée son père. <i>Jos. Ant.</i> xiii. 24.                                                                                                                                                      |
| 66  | 54. Aristobule II oblige Hircan son frère à lui céder la couronne et la sacrificature, et est ensuite forcé de lui rendre l'une et l'autre. <i>Jos. Ant.</i> xiv. 1.                                                               |
| 40  | 55. Antigone, fils d'Aristobule, enlève à Hircan le pontificat et la royauté. <i>Jos. Ant.</i> xiv. 24.                                                                                                                            |
| 35  | 56. Aristobule III, neveu d'Antigone, possède la sacrificature après la mort de son oncle. Il fut le dernier pontife de la race des Asmonéens; et après lui, la sacrificature cessa d'être héréditaire. <i>Jos. Ant.</i> xv. 2. 3. |
| 34  | 57. Hananel à qui Hérode avait donné la sacrificature après la mort d'Antigone, et à qui il l'avait ensuite ôtée pour la donner à Aristobule, y fut rétabli par ce prince après la mort d'Aristobule. <i>Jos. Ant.</i> xv. 2 et 3. |

Avant l'ère  
chr. vulg.

30  
23  
5  
3

58. Jésus, fils de Phabi. *Jos. Ant. xv. 12.*  
 59. Simon, fils de Boëthus. *Jos. Ant. xv. 12.*  
 60. Matthias, fils de Théophile. *Jos. Ant. xvii. 6.*  
 61. Joseph, fils d'Ellem, qui n'exerça qu'un jour sous le pontificat de Matthias. *Jos. Ant. xvii. 6.*

Depuis l'ère  
chr. vulg.

1  
3  
5  
9  
23  
24  
25  
26  
34  
37  
41  
42  
43  
45  
47  
58  
62  
62  
62  
63  
65  
67

Ce fut sous le pontificat de Matthias que naquit Jésus-Christ.

62. Joazar, fils de Simon. *Jos. Ant. xvii. 6.*  
 63. Eléazar, frère de Joazar. *Jos. Ant. xvii. 15.*  
 64. Jésus, fils de Siah. *Jos. Ant. xvii. 15.*  
 65. Ananus ou Anne, fils de Seth. *Jos. Ant. xviii. 1. 3.*  
 66. Ismaël, fils de Phabi. *Jos. Ant. xviii. 3.*  
 67. Eléazar, fils d'Ananus. *Jos. ibid.*  
 68. Simon, fils de Camith. *Jos. ibid.*  
 69. Joseph, surnommé Caïphe. *Jos. ibid.*  
 70. Jonathas, fils d'Ananus. *Jos. ibid. c. 6.*  
 71. Théophile, fils d'Ananus. *Jos. ibid. c. 7.*  
 72. Simon Cantharas. *Jos. Ant. xix. c. 5.*  
 73. Matthias, fils d'Ananus. *Jos. ibid. c. 6.*  
 74. Alionéus, fils de Cithéus. *Jos. ibid. c. ult.*  
 75. Joseph, fils de Canéi. *Jos. Ant. xx. c. 1.*  
 76. Ananie, fils de Zébédée. *Jos. ibid. c. 3.*  
 77. Ismaël, fils de Phabée. *Jos. ibid.*  
 78. Joseph, fils de Simon. *Jos. ibid. c. 7.*  
 79. Ananus, fils d'Ananus. *Jos. ibid. c. 8.*  
 80. Jésus, fils de Damnæus. *Jos. ibid.*  
 81. Jésus, fils de Gamaliel. *Jos. ibid.*  
 82. Matthias, fils de Théophile. *Jos. ibid.*  
 83. Phannias, fils de Samuël. *Jos. ibid.*

## DESCENDANS D'HELCIAS,

PONTIFE SOUS LE RÈGNE DE JOSIAS.

## HELCIAS,

pontife sous Josias.

1. *Par.* vi. 13. ix. 11. *Esd.* vii. 1. *Nehem.* xi. 11.  
*Jos. Ant.* x. 11. *Chron. Jud.*

|

Azarias ou Sarafas,  
pontife sous Joachim.1. *Par.* vi. 3. ix. 11. *Nehem.* xi. 11. *Chron. Jud.*Sarafas,  
pontife sous Sédécias.1. *Par.* vi. 14. *Esd.* vii. 1. *Jos. Ant.* x. 11.Josédech,  
pontife pend. la capt.  
1. *Par.* vi. 14.  
*Jos. Ant.* x. 11. *Chr. Jud.*Josué ou Jésus,  
pontife  
au retour de la captiv.  
*Nehem.* xii. 10.  
*Agg.* i. 1. *Zach.* iii. 1.  
*Jos. Ant.* xi. 4.Esdras,  
prêtre, et docteur  
de la Loi.  
*Esd.* vii. 1.

Jachin.

1. *Par.* ix. 10. *Nehem.* xi. 10.

Joïarib ou Joarib.

1. *Par.* ix. 10. *Nehem.* xi. 10.Jédaïa ou Idaïa,  
prince du temple.  
1. *Par.* ix. 10. *Nehem.* xi. 10.

## DESCENDANS DE JÉSUS,

FILS DE JOSÉDECH, PONTIFE AU RETOUR DE LA CAPTIVITÉ.

JÉSUS, ou JOSUÉ, pontife.

*Nehem.* xii. 10. *Agg.* i. 1. *Zach.* iii. 1. *Jos. Ant.* xi. 4.

Joacim, pontife.

*Nehem.* xii. 10. *Jos. Ant.* xi. 5.

Eliasib, pontife.

*Nehem.* xii. 10. *Jos. Ant.* xi. 5.

Joïada ou Johanan; pontife.

*Esd.* x. 6. *Nehem.* xii. 11. *Jos. Ant.* xi. 7.

Jonathan, pontife.

*Nehem.* xii. 11. *Jos. Ant.* xi. 7.

Jeddoa ou Jaddus,  
succède à Jonathan.  
*Nehem.* xii. 11. *Jos. Ant.*  
xi. 7.

Manassé I.  
épouse la fille de Sanballat,  
gouverneur de Sarbarie.  
*Jos. Ant.* xii. 7. 8.

Onias I  
succède à Jaddus.  
*Jos. Ant.* xii. 8.

Manassé II  
succède à Eléazar son neveu.  
*Jos. Ant.* xii. 3.

Simon I  
succède à Onias I.  
*Jos. Ant.* xii. 2.

Eléazar  
succède à Simon I.  
*Jos. Ant.* xii. 2.

Onias II  
succède à Manassé II.  
*Jos. Ant.* xi. 3.

Simon II  
succède à Onias II.  
*Jos. Ant.* xii. 4.

Onias III  
succède à Simon II.  
*Jos. Ant.* xii. 4.

Jésus ou Jason,  
usurpe le sacerdoce  
sur son frère Onias.  
*2. Mach.* iv. 7. et seq.  
*Jos. Ant.* xii. 6.\*

Onias ou Ménélaüs,  
supplante Jason.  
*2. Mach.* iv. 23. et seq.  
*Jos. Ant.* xii. 6.\*

Lysimaque,  
vice-gérant pour  
Ménélaüs son frère.  
*2. Mach.* iv. 29. et seq.

Onias IV  
se retire en Egypte.  
*Jos. Ant.* xii. 15. xiii.  
6. xx. 8.

\* Il n'y a que Josèphe  
qui dise que Ménélaüs  
étoit frère de Jason.

## DESCENDANS DE MATHATHIAS,

PÈRE DES PONTIFES ASMONÉENS.

MATHATHIAS,  
descendant du pontife Phinées, eut cinq fils.  
1. *Mach.* II. 2. 54.

|                                         |                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                |                                            |                                                                                                                        |
|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Jean.<br/>1. <i>Mach.</i> II. 2.</p> | <p>Simon<br/>succède à Jona-<br/>thas.<br/>1. <i>Mach.</i> XIII. 1.<br/><i>et seq. Jos. Ant.</i><br/>XIII. 11.</p> | <p>Judas<br/>entre dans l'exer-<br/>cice de la sacri-<br/>ficature après la<br/>mort de Méné-<br/>laüs. 1. <i>Mach.</i> XIV.<br/>26. <i>gr. Jos. Ant.</i><br/>XII. 17. 19.</p> | <p>Eléazar.<br/>1. <i>Mach.</i> II. 5.</p> | <p>Jonathas<br/>succède à Judas<br/>son frère.<br/>1. <i>Mach.</i> II. 5.<br/>X. 21. <i>Jos. Ant.</i><br/>XIII. 5.</p> |
|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Jean Hircan I  
succède à Simon.  
1. *Mach.* XIII. 54. XVI.  
24. *Jos. Ant.* XIII. 15.

Aristobule I  
succède à Jean Hircan.  
*Jos. Ant.* XIII. 19.

Alexandre Jannée  
succède à Aristobule I.  
*Jos. Ant.* XIII. 20.

Hircan II  
succède à Alexandre Jannée.  
*Jos. Ant.* XIII. 24.

Aristobule II  
oblige Hircan à lui céder la  
couronne et la sacrificature, et  
est ensuite forcé de lui rendre  
l'une et l'autre. *Jos. Antiq.*  
XIV. 1.

Alexandra,  
*Jos. Ant.* XIV. 26.

} Epouse de {

Alexandre II.  
*Jos. Ant.* XIV. 25.

Antigone  
enlève à Hircan II  
le pontificat et le  
trône.

*Jos. Ant.* XIV. 24.

De ce mariage naquirent

Mariamne,  
épouse d'Hérode-le-Grand.  
*Jos. Ant.* XIV. 25. XV. 2.

Aristobule III,  
qui posséda la sacrificature après la  
mort d'Antigone. Il fut le dernier  
pontife de la race des Asmonéens.  
*Jos. Antiq.* XV. 2. 3.

---

# DISSERTATION

SUR

## LES TROIS TIGES LÉVITIQUES,

Dont les généalogies se trouvent au chapitre VI du  
1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes ,

Pour servir de supplément à la Dissertation sur l'ordre et la succession  
des grands-prêtres des Juifs. \*

---

Sujet et divi-  
sion de cette  
Dissertation.

DANS la Dissertation précédente , nous avons examiné ce qui regarde les deux branches sacerdotales sorties de la tige d'Aaron, petit-fils de Caath et arrière-petit-fils de Lévi; et nous avons essayé d'exposer en abrégé la succession des grands-prêtres juifs depuis Aaron , qui fut le premier , jusqu'à Phannias qui fut le dernier ; il nous reste maintenant à examiner ce qui regarde les trois tiges léviti-ques sorties de Lévi , bisaïeul d'Aaron , et particulièrement ce qui en est dit dans le chap. VI du 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes où se trouvent deux généalogies de chacune de ces trois tiges léviti-ques , c'est-à-dire , des tiges de Gerson (1) , de Caath (2) et de Mérari (3) , enfans de Lévi. Plusieurs questions se présentent à examiner pour l'éclaircissement de cette partie du texte sacré. Les deux généalogies des descendans de Mérari représentent-elles deux branches différentes? Les deux généalogies des descendans de Gerson ne représentent-elles qu'une seule et même branche? Dans la première généalogie de Caath , il est aisé de reconnoître deux branches différentes sorties de la tige de Caath ; la seconde paroît ne présenter qu'une seule branche ; mais cette branche se trouve com-

\* Ce supplément est tout entier de l'éditeur. (*Note de la précédente édition.*)

(1) 1. *Par.* VI. 20. 21. et 39.-43. — (2) 1. *Par.* VI. 22.-28. et 33.-38. — (3) 1. *Par.* VI. 29. 30. et 44.-47.

posée de plus de générations qu'elle ne devroit, ce semble, en contenir. Cette multiplicité de générations, d'où procède-t-elle? Ces difficultés et quelques autres qui peuvent se rencontrer ailleurs, nous ont déterminés à ajouter ici ce supplément où nous examinerons ce qui concerne, 1° *la tige lévitique de Gerson*, 2° *la tige lévitique de Caath*, 3° *la tige lévitique de Mérari*. Et ce que nous dirons sur la tige lévitique de Caath servira à éclaircir la généalogie du prophète Samuël, rapportée au commencement du 1<sup>er</sup> livre des Rois (1); ce prophète étoit lui-même de cette famille.

Pour répandre plus de jour sur toutes les questions de généalogies qui vont être examinées dans cette Dissertation, nous y joindrons à la fin une table généalogique qui en renfermera le précis, et dans laquelle on pourra voir d'un coup d'œil la suite des générations qui composent ces généalogies, avec les citations des textes justificatifs.

#### ARTICLE I<sup>er</sup>. *Tige lévitique de Gerson.*

*Gerson*, fils aîné de Lévi, eut deux fils : *Lobni* et *Séméi*; c'est ce que nous apprenons dans l'Exode, dans le livre des Nombres et dans les Paralipomènes (2). La Vulgate au livre des Nombres lit *Lebni*, au lieu de *Lobni*, et ce *Lobni* ou *Lebni* paroît être le même qui est appelé ailleurs *Léédan*, fils de Gerson, et frère de Séméi (3).

On trouve dans les Paralipomènes deux généalogies des descendans de Gerson; l'une (4), qui est conduite jusqu'à la huitième génération depuis Lévi, c'est-à-dire, jusqu'au temps du pontife Héli; l'autre (5), qui est conduite jusqu'à la quatorzième génération, c'est-à-dire, jusqu'à Asaph, l'un des trois chefs de la musique du temple sous le règne de David. Il n'est pas aisé de distinguer si ces deux généalogies représentent deux branches différentes sorties de la même tige, ou si c'est une seule et même branche.

Dans la seconde de ces deux généalogies (6), *Asaph* est nommé fils de *Barachias*; *Barachias* est nommé arrière-petit-fils de *Basaïa*; *Basaïa* est nommé arrière-petit-fils de *Zara*; *Zara* est nommé arrière-petit-fils de *Zamma*; et *Zamma* est nommé fils de *Séméi*, fils de *Jeth*, fils de *Gerson*. Mais quel est ce *Jeth*, père de Séméi

I.  
De la tige de Gerson sortent deux branches; celle de Lobni et celle de Séméi.

II.  
Deux généalogies des descendans de Gerson.

III.  
Ces deux généalogies représentent-elles deux branches différentes?

(1) 1. Reg. 1. 1. — (2) Exod. vi. 17. Num. iii. 18. 1. Par. vi. 17. — (5) 1. Par. xxiii. 7. — (4) 1. Par. vi. 20. 21. — (5) 1. Par. vi. 39. 43. — (6) 1. Par. vi. 39. 43.

et fils de Gerson? L'Écriture ne parle que de deux fils de Gerson, le premier, nommé *Lobni* ou *Lebni* ou *Léédan*; et le second, *Séméi*. L'Écriture nous donne aussi les noms de ceux qui naquirent de ces deux fils de Gerson (1). *Lobni* ou *Léédan*, fils aîné de Gerson, eut trois fils: *Jahiel*, *Zethan* (ou, selon l'hébreu, *Zetham*), et *Joël*. *Séméi*, second fils de Gerson, eut quatre fils, *Léheth* (ou selon l'hébreu, *Jahath* ou *Jeth*), *Ziza*, *Jaiüs*, et *Baria*. C'est ce que nous trouvons au chap. xxiii du 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes. Celui que la Vulgate nomme en cet endroit *Léheth* est donc nommé dans l'hébreu *Jahath* ou *Jeth*; car c'est précisément le même nom que la Vulgate exprime par *Jeth* dans la généalogie d'Asaph. Et ce *Jeth* ou *Jahath*, au chap. xxiii se trouve être fils de *Séméi*; il y a donc sujet de soupçonner qu'au chap. vi dans la généalogie d'Asaph, au lieu de *Zamma*, fils de *Séméi*, fils de *Jeth*, fils de *Gerson*, on a dû lire originairement *Zamma*, fils de *Jeth*, fils de *Séméi*, fils de *Gerson*. D'où il suivra qu'Asaph, Barachias, Basaïa, Zara, Zamma, seront descendans de *Séméi*, fils de Gerson; et ainsi cette généalogie paroitra représenter une branche différente de celle que représente l'autre généalogie qui paroît être prise de *Lobni*, frère de *Séméi*, et fils aîné de Gerson, selon ce que porte le texte de cette généalogie: *Gerson* (ou peut-être, *filius Gerson*), *Lobni filius ejus*, *Jahath filius ejus*, etc. (2).

IV.  
Ces deux généalogies paroissent représenter une seule et même branche, qui est celle de *Séméi*.

Mais cependant dans l'une et dans l'autre se trouvent un *Zara* (3), arrière-petit-fils de *Zamma*; un *Zamma* (4), fils de *Jeth* ou *Jahath*; et enfin un *Jeth* ou *Jahath* (5), petit-fils de Gerson. Les mêmes noms se trouveroient-ils précisément au même degré dans deux branches différentes? De plus dans l'énumération des enfans de *Lobni* ou *Léédan* et de *Séméi*, on trouve bien un *Jahath* (6) qui est celui que la Vulgate nomme *Léheth*; mais ce *Jahath* est fils de *Séméi*, et on ne trouve aucun nom semblable dans les enfans de son frère *Lobni* ou *Léédan*. Il paroît donc que *Jahath* et ses descendans appartiennent à la branche de *Séméi*. *Lobni* étoit l'aîné de *Séméi*; ne seroit-il point arrivé que dans la première de ces deux généalogies, quelque copiste auroit mis le nom de l'aîné au lieu du nom du plus jeune, *Lobni* au lieu de *Séméi*?

(1) 1. Par. xxiii. 8. 10. — (2) 1. Par. vi. 20. 21. — (3) 1. Par. vi. 21. 41. — (4) 1. Par. vi. 20. 42. — (5) 1. Par. vi. 20. 43. — (6) 1. Par. xxiii. 10.

Dans cette supposition, comparons les deux généalogies, et nous trouverons que *Jeth* (1), fils de *Séméi* et petit-fils de *Gerson*, sera le même que *Jahath* (2) nommé aussi comme petit-fils de *Gerson*; en hébreu, *Jeth* ou *Jahath* (3), ce sont précisément les mêmes lettres. *Zamma* (4), fils de *Jahath*, et arrière-petit-fils de *Gerson*, sera le même que *Zamma* (5), fils de *Jeth*, et arrière-petit-fils de *Gerson*. *Ethan* (6), fils de *Zamma*, sera le même que *Joah* (7), fils de *Zamma*. *Addo* (8), fils de *Joah* et petit-fils de *Zamma*, sera le même que *Adaïa* (9), fils d'*Ethan* et petit-fils de *Zamma*. *Zora* (10), fils d'*Adaïa*, et arrière-petit-fils de *Zamma*, sera le même que *Zara* (11), fils d'*Addo*, et arrière-petit-fils de *Zamma*. Enfin *Jethraï* (12), fils de *Zara*, pourra être le même qu'*Athanai* (13), fils de *Zara*. Ce *Jethraï* qui étoit le huitième depuis *Lévi*, devoit être contemporain du pontife *Ozi*, auquel succéda le pontife *Héli* (14). Et ici finit la première des deux généalogies.

La seconde se continue ainsi : *Athanai* engendra *Melchias* qui eut pour fils *Basaïa*, père de *Michaël*, de qui naquit *Samaa* qui engendra *Barachias*, père d'*Asaph*; et celui-ci fut le chef des chantres de la famille de *Gerson* sous le règne de *David*. Passons aux descendans de *Caath*.

## ARTICLE II. Tige lévitique de *Caath*.

*Caath*, second fils de *Lévi*, eut, comme on l'a vu (15), quatre fils : *Amram*, *Isaar*, *Hébron*, et *Oziel* (16); et nous avons fait remarquer qu'*Isaar* fut aussi nommé *Aminadab* de lui naquirent; *Coré*, *Nepheg*, et *Zechri*; c'est ce que nous apprenons dans l'*Exode* (17). *Coré* est celui qui s'étant révolté contre *Moïse*, fut englouti tout vivant dans la terre qui s'entr'ouvrit sous ses pieds (18); et fit périr avec lui *Dathan* et *Abiron* qui avoient été les complices de sa révolte. Il eut trois fils, *Asir*, *Elcana* et *Abiasaph*; c'est encore ce que nous apprenons dans l'*Exode* (19); et il paroît que ces trois fils de *Coré*, sont ceux qui sont nommés

V.  
Comparaison des deux généalogies dont la première se termine au temps du pontife *Héli*.

VI.  
Suite de la seconde généalogie qui va jusqu'à *Asaph* qui vivoit sous le règne de *David*.

I.  
*Coré*, petit-fils de *Caath* eut trois fils: *Asir*, *Elcana* et *Abiasaph*.

(1) 1. Par. vi. 43. — (2) 1. Par. vi. 20. — (3) יתת, *Jeth* ou *Jahath*. — (4) 1. Par. vi. 20. — (5) 1. Par. vi. 42. — (6) 1. Par. vi. 42. — (7) 1. Par. vi. 21. — (8) 1. Par. vi. 21. — (9) 1. Par. vi. 41. — (10) 1. Par. vi. 41. — (11) 1. Par. vi. 21. — (12) 1. Par. vi. 21. — (13) 1. Par. vi. 41. — (14) Voyez la Dissertation précédente. — (15) Voyez la Dissertation précédente. — (16) *Exod.* vi. 18. *Num.* iii. 19. — (17) *Exod.* vi. 21. — (18) *Num.* xvi. 1. et seqq. et xxvi. 10. — (19) *Exod.* vi. 24. La Vulgate lit *Asor*; mais l'hébreu lit *Asir*.

dans la première généalogie du chapitre vi des Paralipomènes, où nous lisons : *Filii Caath : Aminadab filius ejus, Core filius ejus, Asir filius ejus, Elcana filius ejus, Abiasaph filius ejus* (1). Cette construction donneroit lieu de croire qu'*Abiasaph* étoit fils d'*Elcana*, et *Elcana* fils d'*Asir*, de même qu'*Asir* étoit fils de *Coré*, *Coré* fils d'*Aminadab*, et *Aminadab* fils de *Caath*. Mais dans la suite *Abiasaph* est nommé lui-même comme fils immédiat de *Coré* (2); et le texte de l'Exode montre assez qu'*Asir*, *Elcana* et *Abiasaph* étoient trois frères, tous trois fils de *Coré*.

II.  
L'expression de l'hébreu qui signifie *filius* se confond aisément avec celle qui signifie *filius ejus*. Exemple.

Il faut remarquer que l'expression de l'hébreu traduite par *filius ejus*, est sujette à équivoque et à méprise dans les généalogies. On en voit un exemple dans la suite de la généalogie même dont il s'agit ici. On y lit dans la Vulgate : *Filii Elcana, Amasai, et Achimoth, et Elcana : Filii Elcana, Sophai filius ejus, Nahath filius ejus, etc.* (3). Cette leçon est toute naturelle; et bientôt nous ferons voir que c'est la vraie leçon. Mais l'hébreu ne lit pas ainsi. On y trouve : *Et filii Elcana, Amasai et Achimoth : Elcana filius ejus, Elcana-Sophai filius ejus, Nahath filius ejus, etc.* Selon cette leçon, *Elcana*, père d'*Amasai*, n'eut que deux fils, *Amasai* et *Achimoth*. Mais alors quel sera le père de cet autre *Elcana* dont *Sophai* fut fils, et *Nahath* le petit-fils? C'est ce que l'hébreu ne nous apprend pas; et c'est ce qui se trouve marqué dans la Vulgate où nous voyons que cet *Elcana*, fut un troisième fils d'*Elcana*, père d'*Amasai* et d'*Achimoth*. *Filii Elcana : Amasai, et Achimoth, et Elcana : Filii Elcana, Sophai filius ejus, Nahath filius ejus, etc.* Ainsi, 1° l'hébreu a perdu la conjonction *et*. 2° On a lu dans l'hébreu, *Filius ejus*, au lieu de *Filii* (4). 3° L'hébreu a réuni deux noms en un, *Elcana-Sophai*. C'est ainsi que deux ou trois légères différences de leçons suffisent pour embrouiller une généalogie.

III.  
Restitution d'un texte de la première des deux généalogies des descendants de *Caath*.

Il y a lieu de soupçonner quelque chose de semblable dans ce qui regarde les trois fils de *Coré*, *Asir*, *Elcana* et *Abiasaph*. On lit donc : *Filii Caath : Aminadab filius ejus, Core filius ejus, Asir filius ejus, Elcana filius ejus, Abiasaph filius ejus, Asir filius ejus, Thahath filius*

(1) 1. Par. vi. 22. 25. — (2) 1. Par. vi. 57. — (3) 1. Par. vi. 25. 26. — (4) ׀׀׀, *filius ejus* au lieu de ׀׀׀, *filius*.

*ejus*, etc. (1). *Filii Elcana, Amasai, et Achimoth, et Elcana : Filii Elcana, Sophai filius ejus*, etc. Et il y a lieu de soupçonner qu'on a lu originairement : *Filii Caath, Aminadab filius ejus, Core filius ejus, Asir et Elcana et Abiasaph filii ejus. Filii Asir, Thahath filius ejus*, etc. *Filii Elcana, Amasai, et Achimoth, et Elcana : Filii Elcana, Sophai filius ejus*, etc. C'est-à-dire, qu'après avoir nommé les trois fils de Coré, on nomme les descendans d'*Asir* son fils aîné; ensuite on nomme les fils d'*Elcana*, second fils de Coré, entre lesquels se trouve un second *Elcana* dont on nomme ensuite les descendans.

Voici donc deux branches sorties de la tige de *Caath* par Coré son petit-fils; la première est la branche d'*Asir*; la seconde est la branche d'*Elcana*. *Asir*, fils aîné de Coré, engendra *Thahath* (2), père d'*Uriel* de qui naquit *Osiás*, qui engendra Saül; celui-ci fut le huitième depuis Lévi, et par conséquent contemporain du pontife Ozi auquel succéda le pontife Héli. Voilà la première partie de la première des deux généalogies des descendans de *Caath*.

La seconde partie nous apprend qu'*Elcana*, qui fut le second fils de Coré, et que nous nommerons *Elcana* I, eut trois fils (3) : *Amasai, Achimoth, et Elcana* que nous nommerons *Elcana* II. La postérité d'*Elcana* II va être conduite jusqu'aux enfans du prophète Samuël (4); et comme la généalogie de ce prophète se trouve aussi rapportée au commencement du 1<sup>er</sup> livre des Rois (5), cela va nous donner ici une concordance. *Elcana* II engendra donc *Sophai* (6) nommé *Suph* au 1<sup>er</sup> livre des Rois (7), et qui fut bisaïeul de Jéroram aïeul de Samuël. *Suph* ou *Sophai* engendra *Nahath* (8), aïeul de Jéroram qui fut aïeul de Samuël; et ce *Nahath* doit être le même que *Thohu*, nommé au 1<sup>er</sup> livre des Rois (9), et qui fut aussi aïeul de Jéroram, et petit-fils d'*Elcana* II. *Nahath* ou *Thohu* engendra *Eliab* (10) qui doit être le même qu'*Eliu* nommé au 1<sup>er</sup> livre des Rois (11), puisque l'un et l'autre est nommé comme père de Jéroram, et bisaïeul de Samuël. *Eliab* ou *Eliu* engendra *Jéroram* (12) qui fut père d'un autre *Elcana* que nous nommerons *Elcana* III (13). Celui-ci en-

IV.  
Distinction de deux branches dans la première généalogie. Branche d'*Asir* conduite jusqu'au temps du pontife Héli.

V.  
Branche d'*Elcana* conduite jusqu'au prophète Samuël.

(1) 1. Par. vi. 22.-26. — (2) 1. Par. vi. 37. — (3) 1. Par. vi. 25. 26. — (4) 1. Par. vi. 26.-28. — (5) 1. Reg. 1. 1. — (6) 1. Par. vi. 26. — (7) 1. Reg. 1. 1. — (8) 1. Par. vi. 26. — (9) 1. Reg. 1. 1. — (10) 1. Par. vi. 27. — (11) 1. Reg. 1. 1. — (12) 1. Par. vi. 27 et 1. Reg. 1. 1. — (13) *Ibid.*

gendra *Samuël* (1) qui eut deux fils dont l'aîné s'appeloit *Joël*, et le second *Abia*.

VI.  
Restitution  
d'un texte de  
cette secon-  
de partie de  
la première  
des deux gé-  
néalogies.

Car c'est ainsi qu'on lit au 1<sup>er</sup> livre des Rois : *Fuitque nomen filii ejus primogeniti Joel, et nomen secundi Abia* (2). Au lieu de quoi on lit au chapitre vi des Paralipomènes : *Filii Samuel, primogenitus Vasseni, et Abia* (3). Mais en hébreu *Vasseni* signifie *et secundus*; de sorte qu'il y a lieu de croire qu'on lisoit originairement : *Filii Samuel, Joel primogenitus, et secundus Abia*. Ainsi c'est un mot qui a été omis en cet endroit. Mais il paroît qu'il y a encore en ce même endroit une autre omission; car après avoir conduit la postérité d'*Elcana* jusqu'à *Elcana* III, on nomme les enfans de *Samuël* sans avoir dit que *Samuël* étoit fils de ce dernier *Elcana*. Il semble donc que dans l'origine on auroit pu lire : *Filii Elcana : Sophai filius ejus, etc. Elcana filius ejus, Samuel filius ejus. Filii Samuel, Joel primogenitus, et secundus Abia* (4). Et ici se termine la première des deux généalogies.

VII.  
Les deux  
branches  
confondues  
dans la se-  
conde des  
deux généa-  
logies.

Mais voici dans la seconde une autre difficulté. Cette seconde généalogie est celle d'*Héman* qui étoit l'un des trois chefs de la musique du temple au temps de *David*; or cette généalogie n'est pas proportionnée à celle d'*Asaph*, ni à celle d'*Idithun*, qui étoient les deux autres chefs de la musique du temple avec *Héman*. De ces trois généalogies contenues au chap. vi des Paralipomènes, celle d'*Héman* se trouve avoir jusqu'à vingt-une générations depuis *Lévi* (5), tandis que celle d'*Asaph* (6) n'en renferme que quatorze, et celle d'*Idithun* ou *Ethan* (7), treize. A quoi l'on peut ajouter que celle du pontife *Sadoc*, contemporain de ces trois lévites, n'en renferme aussi que quatorze. Mais *Héman* étoit petit-fils du prophète *Samuël* (8); la généalogie d'*Héman* doit donc être la même que celle de ce prophète; et il est aisé de voir que ce qui a multiplié les générations dans la généalogie d'*Héman*, c'est que les deux branches d'*Asir* et d'*Elcana*, fils de *Coré*, y ont été confondues; en sorte que si démêlant ces deux branches, on ne prend que celle d'*Elcana* de qui descendoit *Héman*, la généalogie d'*Héman* ne sera plus composée que de treize générations, et par-là se trouvera proportionnée aux autres. Examinons

(1) 1. Reg. 1. 19. 20. — (2) 1. Reg. VIII. 2. — (3) 1. Par. VI. 28. — (4) 1. Par. VI. 26.-28. — (5) 1. Par. VI. 55. 58. — (6) 1. Par. VI. 39.-43. — (7) 1. Par. VI. 44.-47. — (8) 1. Par. VI. 55.

donc cette généalogie, et essayons de démêler ces générations.

*Héman* est nommé *fils de Johel, fils de Samuël, fils d'Elcana, fils de Jéroham*, descendant de *Coré*, petit-fils de *Caath* (1). Il est sensible que ce *Samuël*, aïeul d'*Héman*, est le prophète connu sous ce nom, et qui étoit père de *Joël* ou *Johel* (car en hébreu c'est précisément le même nom), et en même temps fils d'*Elcana* III et petit-fils de *Jéroham* (2).

*Jéroham*, aïeul de *Samuël* et trisaïeul d'*Héman*, est nommé *fils d'Eliel, fils de Thohu* (3). Cet *Eliel*, fils de *Thohu*, et père de *Jéroham*, aïeul de *Samuël*, est évidemment le même qu'*Eliab* ou *Eliu*, fils de *Thohu* ou *Nahath*, et père de *Jéroham* aïeul de *Samuël* (4).

*Thohu*, aïeul de *Jéroham* et trisaïeul de *Samuël*, est nommé *fils de Suph, fils d'Elcana* (5); et dès lors ce *Thohu* est le même que *Thohu* ou *Nahath*, aïeul de *Jéroham* et trisaïeul de *Samuël*, et en même temps fils de *Suph* ou *Sophaï*, et petit-fils de cet *Elcana* que nous avons nommé *Elcana* II (6).

Cet *Elcana*, qui étoit en même temps et père de *Suph* ou *Sophaï*, et aïeul de *Thohu* ou *Nahath*, et trisaïeul de *Jéroham*, est nommé *fils de Mahath, fils d'Amasaï, fils d'Elcana* (7); c'est-à-dire, que selon cette dernière suite de générations, il se trouveroit qu'*Elcana* II qui étoit trisaïeul de *Jéroham*, auroit été petit-fils d'*Amasaï*, et arrière-petit-fils d'*Elcana* I. Mais on a vu que cet *Elcana* II qui étoit trisaïeul de *Jéroham* étoit frère d'*Amasaï*, et fils d'*Elcana* I (8). Comment est-il donc arrivé qu'il ait été pris pour un petit-fils de son frère, et arrière-petit-fils de son père, sinon de ce que les trois frères *Elcana* I, *Amasaï* et *Achimoth* ont été pris comme formant trois générations?

Car quel est ce *Mahath* nommé entre *Elcana* II et *Amasaï* (9), sinon le même qu'*Achimoth* nommé de même entre *Elcana* II et *Amasaï* (10)? Il est même remarquable que dans la version grecque, selon le manuscrit alexandrin, au lieu de *Mahath* on lit *Amioth* (11) qui approche encore davantage d'*Achimoth*. *Elcana* II, père de *Suph* ou *So-*

VIII.  
Comparai-  
son des deux  
généalogies.  
Branche  
d'Elcana.

IX.  
Restitution  
d'un texte de  
la seconde  
généalogie.

(1) 1. Par. vi. 33. et seqq. — (2) 1. Par. vi. 27. 28. — (3) 1. Par. vi. 34. — (4) 1. Par. vi. 27. et 1. Reg. 1. 1. — (5) 1. Par. vi. 34. 35. — (6) 1. Par. vi. 26. et 1. Reg. 1. 1. — (7) 1. Par. vi. 35. 36. — (8) 1. Par. vi. 25. 26. — (9) 1. Par. vi. 35. — (10) 1. Par. vi. 25. 26. — (11) LXX. MS. Alex. Α'μιώ. Il y a lieu de croire que de l'hébreu אַחִימוֹת, *Achimoth* ou *Ahimoth*, sera venu מַחִיָּת, *Amihoth*; et de là מַחִיָּת, *Mahath*.

phaï, a donc été pris pour fils de *Mahath* ou *Achimoth* qui étoit son frère; *Achimoth* ou *Mahath* a été pris pour fils d'*Amasai*, qui étoit aussi son frère; et de cette manière *Elcana* II, père de *Suph*, s'est trouvé pris comme petit-fils d'*Amasai* qui étoit son frère, et comme arrière-petit-fils d'*Elcana* I qui étoit son père. Il y a donc lieu de soupçonner qu'en place de ces mots : *Heman filius Johel*, etc. *fili Suph*, *fili Elcana*, *fili Mahath*, *fili Amasai*, *fili Elcana*, (1) on a pu lire originairement : *Heman filius Johel*, etc. *fili Suph*, *fili Elcana fratris Achimoth*, *fratris Amasai*, *fili Elcana*; ou simplement *fili Suph*, *fili Elcana*, *fili Elcana*.

X.  
Suite de la  
comparaison  
des deux gé-  
néalogies.  
Branched'Asir.

Mais cet *Elcana* I, père d'*Elcana* II, et aïeul de *Suph*, bisaïeul de *Jéroham*, étoit, comme on l'a vu, le second fils de *Coré* (2); et cependant ici entre lui et *Coré* se trouvent six générations (3); d'où sont-elles venues? Il est aisé de le voir, si l'on fait attention que dans ces six générations se trouvent *Thahath*, fils d'*Asir*, et *Asir* son père; c'est-à-dire, que ces deux branches d'*Elcana* et d'*Asir* ont été confondues et mises à la suite l'une de l'autre.

En effet quel est ce *Johel* (4) nommé comme père d'*Elcana* I, et en même temps arrière-petit-fils de *Thahath*, fils d'*Asir*, sinon le même que *Saül* (5) nommé avant *Elcana* I, et en même temps arrière-petit-fils de *Thahath* fils d'*Asir*; mais qui, bien loin d'être père d'*Elcana* I, n'étoit qu'arrière-petit-fils de *Thahath* qui étoit neveu d'*Elcana* I?

Quel est cet *Azarias* (6) nommé comme père de *Johel*, et aïeul d'*Elcana* I, et en même temps comme petit-fils de *Thahath* et arrière-petit-fils d'*Asir*, sinon le même qu'*Ozias* (7) qui étoit en même temps et père de ce *Saül* nommé avant *Elcana* I, et petit-fils de *Thahath*, et arrière-petit-fils d'*Asir*, mais qui loin d'être aïeul d'*Elcana* I, n'étoit que son arrière-petit-neveu?

Quel est ce *Sophonias* (8) nommé père d'*Azarias*, aïeul de *Johel*, et bisaïeul d'*Elcana* I, et en même temps comme fils de *Thahath*, et petit-fils d'*Asir*, sinon le même que *Uriel* (9) père d'*Ozias*, et aïeul de ce *Saül* nommé avant *Elcana* I, et en même temps fils de *Thahath* et petit-fils d'*Asir*; mais qui loin d'être bisaïeul d'*Elcana* I, n'étoit que son petit-neveu?

(1) 1. Par. vi. 53.-36. — (2) Exod. vi. 24. et 1. Par. vi. 22. 23. Voyez ce qui en est dit plus haut, n. 1. 2. 3. — (3) 1. Par. vi. 56. 57. — (4) 1. Par. vi. 36. — (5) 1. Par. vi. 24. — (6) 1. Par. vi. 56. — (7) 1. Par. vi. 24. — (8) 1. Par. vi. 56. — (9) 1. Par. vi. 24.

Quel est ce *Thahath* (1) nommé comme père de *Sophonias*, aïeul d'*Azarias*, bisaïeul de *Johel*, et trisaïeul d'*Elcana* 1, et en même temps fils d'*Asir*, sinon le même que *Thahath* (2) père d'*Uriel*, aïeul d'*Ozias*, et bisaïeul de ce *Saül*, nommé avant *Elcana* 1, et en même temps fils d'*Asir*; mais qui loin d'être trisaïeul d'*Elcana* 1, n'étoit que son neveu?

Enfin quel est cet *Asir* (3) nommé comme père de *Thahath*, aïeul de *Sophonias*, bisaïeul d'*Azarias*, trisaïeul de *Johel*, et quadrisaïeul d'*Elcana* 1, sinon le même qu'*Asir* (4), père de *Thahath*, aïeul d'*Uriel*, bisaïeul d'*Ozias*, et trisaïeul de ce *Saül* nommé avant *Elcana* 1; mais qui loin d'être quadrisaïeul d'*Elcana* 1, étoit son propre frère, fils de *Coré* comme lui?

Mais si *Asir*, père de *Thahath*, est fils de *Coré*, et frère d'*Elcana* 1 et d'*Abiasaph*, pourquoi est-il nommé ici comme fils d'*Abiasaph* et petit-fils de *Coré* (5)? Cela ne vient-il point de ce que, comme nous l'avons vu, *Asir*, père de *Thahath*, a été pris pour fils d'*Abiasaph*, quoiqu'il ne fût que son frère; de même qu'*Abiasaph* lui-même a été pris pour fils d'*Elcana* 1 et petit-fils d'*Asir*, quoiqu'il fût propre frère d'*Asir* et d'*Elcana* 1? Car il se trouve que dans la première généalogie on lit : *Filii Caath, Aminadab filius ejus, Core filius ejus, Asir filius ejus, Elcana filius ejus, Abiasaph filius ejus, Asir filius ejus, Thahath filius ejus*, etc. (6). Mais comme nous l'avons montré, il y a lieu de penser que dans l'origine on a lu : *Filii Caath, Aminadab filius ejus, Core filius ejus, Asir, et Elcana, et Abiasaph filii ejus. Filii Asir, Thahath filius ejus*, etc., parce qu'en effet, selon le texte de l'Exode, *Asir, Elcana et Abiasaph*, étoient trois frères, tous trois fils de *Coré* (7), d'entre lesquels il en est deux dont le livre des Paralipomènes nomme les descendans; savoir, d'abord les descendans d'*Asir* : *Filii Asir, Thahath filius ejus*, etc., et ensuite les enfans d'*Elcana* : *Filii Elcana, Amasai, et Achimoth et Elcana*; et enfin les descendans de ce second *Elcana*, fils du premier *Elcana* : *Filii Elcana, Sophai filius ejus*, etc. Il paroît donc qu'*Asir*, père de *Thahath*, étoit frère d'*Abiasaph*, et fils de *Coré*. Il y a donc lieu de penser qu'au lieu de ces mots, *filii Asir*,

XI.  
Nom qui paroît ajouté entre *Asir* et *Coré* son père, dans cette partie de la seconde généalogie.

(1) 1. Par. vi. 37. — (2) 1. Par. vi. 24. — (3) 1. Par. vi. 37. — (4) 1. Par. vi. 23. — (5) 1. Par. vi. 37. — (6) 1. Par. vi. 22. et seqq. — (7) Exod. xi. 24.

*fili Abiasaph, filii Core*, il faudroit lire simplement, *fili Asir, filii Core*.

XII.  
Restitution  
du texte en-  
tier de la se-  
conde généa-  
logie.

Mais s'il est vraisemblable qu'*Asir*, père de *Thahath*, étoit frère d'*Abiasaph*, et non son fils, il est encore plus vraisemblable qu'*Elcana* 1, quadrisaïeul de *Jéroham* qui étoit aïeul de *Samuël* et quadrisaïeul d'*Héman*, étoit frère d'*Asir* et fils de *Coré* comme lui. La branche d'*Asir* sera donc entièrement étrangère à la généalogie d'*Héman* qui étoit de la branche d'*Elcana*; elle ne sera donc qu'une interpolation dans le texte qui contient la généalogie d'*Héman*; et en faisant abstraction des générations qui appartiennent à cette branche d'*Asir*, la généalogie d'*Héman* se trouvera réduite à ces treize générations : *Heman cantor filius Johel, filii Samuel, filii Elcana, filii Jeroham, filii Eliel, filii Thohu, filii Suph, filii Elcana, filii Core, filii Isaar, filii Caath, filii Levi* (1). Alors la généalogie d'*Héman* se trouvera proportionnée à celle d'*Asaph*, qui n'a que quatorze générations, et à la généalogie d'*Idithun*, qui n'en a que treize, comme on va le voir dans l'article suivant.

### ARTICLE III. Tige lévitique de *Mérari*.

I.  
Mérari eut  
deux fils,  
*Moholi* et  
*Musi*. Deux  
généalogies  
des descen-  
dans de Mé-  
rari.

*Mérari*, troisième fils *Lévi*, eut deux fils, *Moholi* et *Musi*; c'est ce que nous apprenons dans l'*Exode*, dans le livre des *Nombres*, et dans les *Paralipomènes* (2). Le livre des *Paralipomènes* qui nous a donné deux généalogies des descendants de *Gerson*, et de ceux de *Caath*, nous donne aussi deux généalogies des descendants de *Mérari*; l'une conduite jusqu'au temps du pontife *Héli* (3), l'autre jusqu'à *Ethan* ou *Idithun*, l'un des trois chefs de la musique du temple sous le règne de *David* (4).

II.  
Ces deux gé-  
néalogies re-  
présentent-  
elles deux  
branches dif-  
férentes ?

Il en est de ces deux généalogies comme des deux des descendants de *Gerson*; il est difficile de distinguer si elles représentent deux branches différentes, ou une seule et même branche. Elles paroissent d'abord représenter deux branches différentes, dont l'une sortiroit de *Moholi* (5), l'autre de *Musi* (6). Mais *Musi* eut un fils nommé *Moholi* (7); en sorte que ces deux branches sortent également d'un *Moholi*. La seconde est bien marquée sortir de *Moholi*, fils de

(1) 1. Par. vi. 33. et seqq. — (2) Exod. vi. 19. Num. iii. 20. 1. Par. vi. 19. xxiii. 21. xxiv. 26. — (3) 1. Par. vi. 29. 30. — (4) 1. Par. vi. 44. 47. — (5) 1. Par. vi. 29. — (6) 1. Par. vi. 47. — (7) 1. Par. vi. 47. xxiii. 23. xxiv. 30.

*Musi* (1); il n'est question que de savoir si le *Moholi* de qui sort la première, est le fils de Mérari ou le fils de Musi. Le texte tel qu'il est, le présente comme fils de Mérari : *Filii autem Merari, Moholi, Lobni filius ejus, Semei filius ejus*, etc. (2) Il semble qu'il faudroit lire : *Moholi filius ejus, Lobni filius ejus, Semei filius ejus*, etc. Quoi qu'il en soit, *Moholi* est annoncé ici comme fils immédiat de Mérari ; mais en même temps on lui donne pour fils *Lobni*, et pour petit fils *Séméi*. L'Écriture nomme ailleurs les fils de *Moholi* et de *Musi* ; et elle nous apprend que *Moholi*, fils de *Mérari*, n'eut que deux fils, *Éléazar* qui n'eut point de fils, et *Cis* qui fut le seul dont les descendans continuèrent la postérité de son père ; cela est répété deux fois (3). Quel sera donc ce *Lobni* fils de *Moholi* ? Serait-ce le même que *Boni* qui se trouve dans la seconde généalogie (4) ? Mais *Lobni* est nommé comme fils de *Moholi*, au lieu que *Boni* est nommé comme petit-fils de *Moholi*. Supposera-t-on que *Lobni* et *Séméi* nommés dans l'une, pourroient être les mêmes que *Somer* et *Boni* nommés dans l'autre (5), et que ces deux noms auroient pu être transposés dans l'une des deux ? Mais dans ces deux généalogies, il n'y a que ces quatre noms qui puissent avoir quelque ressemblance ; les autres sont trop différens ; en sorte qu'à chaque génération il faudroit de nouvelles suppositions, et la plupart sans nulle vraisemblance. Il paroît donc plus simple de dire que *Lobni* pourroit être le même que *Cis* nommé de même comme fils de *Moholi*, et petit-fils de *Mérari*. Par cette seule supposition nous évitons toutes les autres.

Les deux généalogies des descendans de Mérari peuvent donc être considérées comme représentant deux branches différentes. La première paroît représenter la branche de *Moholi*, fils aîné de Mérari (6). *Moholi* engendra *Lobni*, nommé aussi *Cis* ; *Lobni* ou *Cise* engendra *Séméi* de qui naquit *Oza*, père de *Sammaa* qui engendra *Haggia* de qui naquit *Asaïa*. Celui-ci fut le huitième depuis Lévi, et par conséquent contemporain du pontife Ozi auquel succéda le pontife Héli. Ici finit la première généalogie.

*Musi*, second fils de Mérari, engendra *Moholi* (7), père de *Somer* de qui naquit *Boni* qui engendra *Amasaï* de qui naquit *Helcias*, père d'*Amasias* qui engendra *Hasabias*,

(1) 1. Par. vi. 47. — (2) 1. Par. vi. 29. — (3) 1. Par. xxiii. 21. 22. et xxiv. 28. 29. — (4) 1. Par. vi. 46. — (5) 1. Par. vi. 46. — (6) 1. Par. vi. 29. 47. — (7) 1. Par. vi. 44.-47.

III.  
Elles paroissent représenter deux branches différentes. Première branche qui est celle de *Moholi*.

IV.  
Seconde branche qui est celle de *Musi*.

père de *Malach* de qui naquit *Abdi* qui engendra *Cusi*, nommé ailleurs *Casaiä* (1), de qui naquit *Ethan* qui est aussi nommé *Idithun* (2), l'un des trois chefs de la musique du temple au temps de David. Et c'est la seconde et dernière généalogie.

V.  
Eclaircis-  
sement sur le  
texte du 1<sup>er</sup>  
livre des Pa-  
ralipomènes,  
chap. vi. v. 31.  
32. et 33.

Mais avant de finir, il faut ici lever une équivoque qui se rencontre au même chap. vi du 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, v. 31. 32. et 33., où la Vulgate s'exprime ainsi : *Isti sunt quos constituit David super cantores domus Domini ex quo collocata est arca, etc..... Hi vero sunt qui assistebant cum filiis suis, etc.*; ce que plusieurs traduisent ainsi : *Ce sont ceux-là ou Ce sont là ceux à qui David donna l'intendance sur les chantres de la maison du Seigneur, depuis que l'arche eut été placée dans Jérusalem, etc. Or voici les noms de ceux qui servoient avec leurs enfans, etc.* comme si *Isti sunt* se rapportoit à ceux dont on a donné les généalogies dans les versets qui précèdent, et qu'il fût en opposition avec *hi vero* qui se rapporte à ceux dont on donne les généalogies dans les versets suivans.

Mais en traduisant ainsi, on n'a pas fait attention à ce que les généalogies rapportées dans les versets qui précèdent, ne descendent pas jusqu'au temps où l'arche fut placée dans Jérusalem; puisque, excepté celle qui descend jusqu'aux enfans de Samuël, les autres ne descendent que jusqu'au temps du pontife Héli. Ces mots *Isti sunt* ne se rapportent donc pas à ceux dont on a donné les généalogies dans les versets qui précèdent; mais *Isti sunt* et *Hi vero* se rapportent également à ceux dont on donne les généalogies dans les versets qui suivent, c'est-à-dire, aux trois lévites Asaph, Héman, et Ethan ou Idithun, chefs des chantres sous le règne de David. Et en effet, l'hébreu n'oppose point *Isti sunt* à *Hi vero*; mais l'hébreu répète simplement aux deux endroits, *Et hi sunt*, c'est-à-dire, qu'on trouve dans l'hébreu : *Et hi sunt quos constituit David, etc..... Et hi sunt qui assistebant, etc.* Il falloit donc traduire : *Voici ceux à qui David donna l'intendance sur les chantres de la maison du Seigneur, depuis que l'arche eut été placée dans Jérusalem, etc. Voici donc les noms de ceux qui servoient avec leurs enfans. D'entre les enfans de Caath, Héman faisoit l'office de chantre, et il étoit fils de Joël, fils de Samuël, etc.*

(1) 1. Par. xv. 17. — (2) 1. Par. xxv. 1. 3. 6.

do  
c  
rde

TAB  
Pour ser

|                                                                                                                      |                                                                                                                 |                                                                                         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. GERSON, ou GERSON.<br><i>Gen. XLVI. 11. Exod. VI. 16. Num. III. 17. XXVI. 57. 1. Par. VI. 1. 16. et XXIII. 6.</i> |                                                                                                                 | 1. MERARI.<br><i>Exod. VI. 16. Num. III. 17. XXVI. 57. 1. Par. VI. 1. 16. XXIII. 6.</i> |
| 2. Lobni, ou Léédan.   Seméi.<br><i>Exod. VI. 17. Num. III. 18. 1. Par. VI. 17. XXIII. 7.</i>                        | 2. Amram.<br><i>Exod. VI. 18. Num. III. 19. 1. Par. VI. 2. 18. XXIII. 7.</i>                                    | 2. Musi.<br><i>Exod. VI. 19. Num. III. 20. 1. Par. VI. 19. XXIII. 21. XXIV. 26.</i>     |
| 3. Jeth, ou Jahath, ou Léheth.<br><i>1. Par. VI. 20. 43. XXIII. 10.</i>                                              | 3. Aaron.   3. Moïse.<br><i>Exod. VI. 20. Num. III. 29. XXIII. 10. 1. Par. VI. 3. XXIII. 10. 43. XXIII. 10.</i> | 3. Moholi.<br><i>1. Par. VI. 47. XXIII. 23. XXIV. 50.</i>                               |
| 4. Zamma.<br><i>1. Par. VI. 20. 42.</i>                                                                              | 4. Nadab.   4. A.<br><i>Exod. VI. 25. Num. III. 29. XXIII. 10. 43. XXIII. 10.</i>                               | 4. Somer.<br><i>1. Par. VI. 46.</i>                                                     |
| 5. Joah, ou Ethan.<br><i>1. Par. VI. 21. 42.</i>                                                                     | 5. Phinéès.<br><i>1. Par. VI. 4. 50. Esdr. VI. 29.</i>                                                          | 5. Boni.<br><i>1. Par. VI. 46.</i>                                                      |
| 6. Addo, ou Adaïa.<br><i>1. Par. VI. 21. 41.</i>                                                                     | 6. Abisué, ou Abi.<br><i>1. Par. VI. 4. 50. Esdr. Ant. v. 12. VI. 30.</i>                                       | 6. Amasaï.<br><i>1. Par. VI. 46.</i>                                                    |
| 7. Zara.<br><i>1. Par. VI. 21. 41.</i>                                                                               | 7. Bocci.<br><i>1. Par. VI. 5. 51. Esdr. Jos. Ant. v. 12. VI. 30.</i>                                           | 7. Helcias.<br><i>1. Par. VI. 45.</i>                                                   |
| 8. Jethraï, ou Athanaï.<br><i>1. Par. VI. 21. 41.</i>                                                                | 8. Ozi, ou Josep.<br><i>1. Par. VI. 5. 51. Esdr. Jos. Ant. v. 12. VI. 30.</i>                                   | 8. Amasias.<br><i>1. Par. VI. 45.</i>                                                   |
| 9. Melchias.<br><i>1. Par. VI. 40.</i>                                                                               | 9. Zarahias, ou Zaraïas.<br><i>1. Par. VI. 6. 51. Esdr. Ant. VIII. 1.</i>                                       | 9. Hasabias.<br><i>1. Par. VI. 45.</i>                                                  |
| 10. Basaïa.<br><i>1. Par. VI. 40.</i>                                                                                | 10. Joatham.<br><i>Jos. Ant. VIII.</i>                                                                          | 10. Maloch.<br><i>1. Par. VI. 44.</i>                                                   |
| 11. Michaël.<br><i>1. Par. VI. 40.</i>                                                                               | 11. Maraïoth. I, ou Me.<br><i>1. Par. VI. 6. 52. Esdr. Jos. Ant. VIII.</i>                                      | 11. Abdi.<br><i>1. Par. VI. 44.</i>                                                     |
| 12. Samaa.<br><i>1. Par. VI. 39.</i>                                                                                 | 12. Amarias I, ou Ar.<br><i>1. Par. VI. 7. 52. Jos. I.</i>                                                      | 12. Cusi, ou Casia.<br><i>1. Par. VI. 44. XV. 17.</i>                                   |
| 13. Barachias.<br><i>1. Par. VI. 39.</i>                                                                             | 13. Achitob. I.<br><i>1. Par. VI. 7. 52. Jos. I.</i>                                                            | 13. Ethan, ou Idithun.<br><i>1. Par. VI. 44. XV. 17. XXV. 1. 3. 6.</i>                  |
| 14. Asaph.<br><i>1. Par. VI. 39.</i>                                                                                 | 14. Sadoc I.<br><i>1. Par. VI. 8. 53. Jos. X. 11.</i>                                                           |                                                                                         |

La table généalogique que nous joignons ici, achevera d'éclaircir les questions de généalogie que nous avons examinées dans ces deux Dissertations. On y trouvera :

1° La branche sacerdotale d'Eléazar, conduite jusqu'au pontife Sadoc qui vivoit au temps de David ;

2° La branche sacerdotale d'Ithamar, conduite seulement depuis le pontife Héli jusqu'au pontife Abiathar, contemporain de Sadoc ;

3° Deux branches lévitiqes, l'une sortie de la tige de Caath par Asir, fils de Coré ; l'autre sortie de la tige de Mérari par Moholi son fils, et conduites toutes deux seulement jusqu'au pontificat d'Héli ;

4° Trois autres branches lévitiqes sorties, la première de la tige de Gerson par Séméi son fils ; la seconde tige de Caath par Elcana, fils de Coré ; la troisième, de la tige de Mérari par Musi son fils, et conduites toutes trois jusqu'au temps des pontifes Sadoc et Abiathar, c'est-à-dire, jusqu'aux trois chantres Asaph, Héman et Idithan, qui étoient les chefs de la musique du temple au temps de ces deux pontifes, sous le règne de David ;

5° La généalogie du prophète Samuel, renfermée dans celle du chantre Héman qui étoit petit-fils de ce prophète.

VI.  
Conclusion  
ou Remar-  
ques sur la  
table ci-con-  
tre.

## DISSERTATION

SUR

LES OFFICIERS DE LA COUR ET DES ARMÉES

DES ROIS HÉBREUX. \*

Les usages et les manières des Orientaux sont si éloignés des nôtres, et l'histoire des Juifs en particulier est si concise et si peu circonstanciée sous la plupart de leurs rois,

I.  
Utilité de  
connoître c  
qui regarde

\* Le fond de cette Dissertation est de dom Calmet.

les officiers  
de la cour et  
des armées  
des rois hé-  
breux.

II.  
Fils du roi.

que c'est sans doute rendre un service important au public, de travailler à découvrir les fonctions, les titres, et les privilèges des officiers de la cour et des armées de ces princes.

Les fils du roi étoient assez souvent les premiers ministres de leur père. L'Écriture (1) nous dit que *les premiers à la main de David*, étoient ses fils; et ailleurs (2) qu'ils étoient *prêtres*, c'est-à-dire, les premiers officiers de sa cour (3), les premiers ministres de ses commandemens. Le roi Ochozias avoit quarante-deux princes, fils de ses frères, et princes de Juda, qui étoient près de sa personne, et le servoient (4). L'héritier présomptif avoit beaucoup d'avantages par-dessus ses frères. Salomon fut mis sur le trône avant la mort de son père; et l'on a cru apercevoir, par la durée des règnes des rois d'Israël et de Juda, que quelques-uns furent ainsi associés au trône par leurs pères. C'étoit un usage passé en loi chez les Perses (5), que les rois qui alloient à la guerre hors du royaume, étoient obligés de désigner leur successeur avant leur départ. On peut juger du train de ceux qui devoient succéder aux états de leurs pères, par ce que l'Écriture dit d'Absalom et d'Adonias; ils avoient des gardes et des chariots; et *des coureurs* qui marchoient devant eux (6).

III.  
Précepteurs  
et nourriciers  
des enfans  
du roi.

Les précepteurs des enfans du roi étoient des personnes d'une maturité et d'une sagesse reconnue; David choisit pour cet important emploi (7), *Jonathan son oncle paternel, conseiller, homme sage et savant, avec Jehiel, fils de Hachamoni*.

L'Écriture nous parle aussi des nourriciers des princes, enfans des rois, à l'occasion des fils d'Achab, qu'on élevoit à Samarie chez les principaux de la ville (8). Le roi Roboam faisoit de même élever ses fils dans les meilleures villes de Juda et de Benjamin (9); il leur y assigna des revenus proportionnés à leur qualité, et les y maria. C'étoit peut-être pour ôter la jalousie qui pouvoit naitre entre des enfans nés de différentes mères.

La première dignité du palais étoit celle d'intendant ou

(1) 1. Par. xviii. 17. *Primi ad manum Regis*. — (2) 2. reg. viii. 18. *Filii David sacerdotes erant*. — (3) 70. Ἀὐλάρχαι. — (4) 2. Par. xxii. 8. 4. Reg. x. 13. 14. — (5) Herodot. lib. 1. c. et lib 7. c. — (6) 2. Reg. xv. 1. *Et quinquaginta viros qui præcederent eum*. (Hebr. *qui currerent ante eum*.) Vide et 3. Reg. 1. 5. — (7) 1. Par. xxvii. 32. *Et Jahiel filius Hachamoni*. (Hebr. *Et Jehiel filius Chaomoni*.) — (8) 4. Reg. x. 1. — (9) 2. Par. xi. 23. Hebr. *Et erudit, et dispersit ex omnibus filiis suis in omnibus terris Juda et Benjamin, et in omnibus civitatibus munitis*.

maître de la maison du roi. Cette dignité avoit du rapport avec celle de *præpositus magni palatii* de la cour de Constantinople, et de *major-domus* des anciens rois de France. L'Écriture (1) appelle Zabadias, fils d'Ismaël, intendant de toutes les affaires du roi dans Juda : *Super ea opera erit, quæ ad regis officium pertinent*. Mais il paroît qu'il faut distinguer le grand maître de la maison, des officiers qui étoient chargés des affaires du dehors, et dont nous parlerons ci-après. Les marques extérieures de la dignité dont il s'agit ici, semblent avoir été une clef qu'ils portoient sur l'épaule, une ceinture magnifique, un habit de même, le nom de *père de la maison de Juda*, et une place distinguée dans les assemblées (2). Sobna revêtu de cette dignité, est aussi appelé *Sochen*, nom qui signifie trésorier (3).

L'office de chancelier étoit sans contredit un des premiers emplois de la cour; mais nous ne pouvons exactement en marquer les fonctions. Sous David, Josaphat, fils d'Ahilud, étoit revêtu de cette dignité (4), et la conserva sous Salomon (5). Joahé la possédoit sous Ezéchias (6), Joha, fils de Joachaz, sous Josias (7). Il semble qu'une de leurs principales fonctions étoit de rédiger et de conserver les mémoires d'état, et l'histoire de tout ce qui arrivoit chaque jour aux rois des Juifs. C'est peut-être de la main de ces chanceliers que sont venus ces journaux, *Verba dierum*, dont il est parlé si souvent dans l'histoire sacrée. L'Écriture les appelle *mazechir* (8), comme qui diroit *mémorialiste*, ou qui conserve les mémoires et les monumens de l'état.

Il faut avouer que ce qu'on dit de ces officiers que l'on compare aux chanceliers de nos rois, n'est pas tout-à-fait exact. Nous remarquons dans l'antiquité une sorte d'officiers, dont la fonction est bien mieux exprimée par le nom de *mazechir*, c'est-à-dire, *celui qui rappeloit dans la mémoire*, que par celui de chancelier. Les anciens héros avoient leurs avertisseurs, ou peut-être leurs gouverneurs, leurs conseillers, qui ne les quittoient point. Ulysse avoit pour avertisseur *Myiscus*, de l'île de Céphalonie (9). Noë-

IV.  
Intendant ou  
maître de la  
maison du  
roi.

V.  
Chancelier  
ou officier ap-  
pelé *maze-  
chir*.

(1) 2. Par. xix. 11. — (2) *Isai*, xxii. 21. 22. — (3) *Isai*, xxii. 15. *Ingrederere ad eum qui habitat in tabernaculo* (Hebr. *ad Sochon*, סוּחֹן, vel *thesaurarium istum*), *ad Sobnam præpositum templi*. (Hebr. *Præpositum domus*.) — (4) 2. Reg. viii. 16. — (5) 3. Reg. iv. 3. — (6) 4. Reg. xviii. 18. — (7) 2. Par. xxxiv. 8. — (8) מַזְעִיִר, *Mazechir*. — (9) *Ptolem. Hephæstion*. l. 1.

mon avoit auprès d'Achille le même emploi. Patrocle avoit Ecédore; et Hector, Darès; Protésilaüs se servoit de Dardanus; et Antilochus, de Chalcon son écuyer. Ces avertisseurs étoient peut-être les mêmes que ce que les rois de Perse appeloient les yeux et les oreilles du roi (1), qui écoutoient et observoient tout, pour en rendre compte au monarque. Il semble par le chap. v du troisième livre des Machabées, que Ptolémée Philopator en avoit un semblable, qui le faisoit souvenir tous les matins de ce qu'il avoit à faire. La manière dont Diodore de Sicile parle du régime des rois d'Egypte, nous représente ces princes comme toujours environnés d'officiers sages et prudents, qui ne leur laissoient faire aucune action contraire aux lois. La première chose qu'ils faisoient tous les matins, étoit de lire et de recevoir les lettres et les placets qui leur venoient de toutes parts (2). Les *mazekirs* des rois de Juda étoient apparemment la même chose que ces oreilles des rois de Perse, ces avertisseurs des anciens héros, et ces conseillers des rois d'Egypte.

VI.  
Secrétaires  
du roi.

Les secrétaires du roi (3) sont ordinairement joints aux chanceliers dans l'écriture. On connoît trois sortes de scribes ou de secrétaires (4). Les uns étoient de simples greffiers, qui écrivoient les contrats et autres actes publics dans les affaires des particuliers. Les seconds étoient des écrivains, qui copioient et expliquoient les livres sacrés; c'étoient les savans et les docteurs d'entre les Hébreux. Les troisièmes étoient les scribes ou secrétaires du roi, dont il est parlé ici. Ils rédigeoient les ordonnances, les édits, les lettres patentes du roi; ils tenoient les registres de ses troupes, de ses villes, de ses revenus, de sa dépense; ils servoient dans les armées et dans le cabinet (5); on peut juger de là de l'étendue de leur pouvoir et de leur autorité. Ils avoient leur appartement à la cour; et il semble que c'étoit chez le secrétaire du roi, que s'assembloient ordinairement les principaux officiers de la justice et de la police (6). Il est parlé

Ὀδυσσοῦ ἐπιθεῖν δίδωσι ὁ πατήρ μνήμονα Μυσοχόν... ἔπειτα καὶ Ἀχιλλεῖ μνήμων τοῦνομα Νηήμων, etc. — (1) *Vide Xenophon. lib. 8. Cyropæd. Arist. Orat. Panegyri. Cyziæ.* Ὁ μὲν γὰρ τῶν Περσῶν βασιλεὺς ἰδοκεῖ τι διάφορον κειτῆσθαι τὸν καλούμενον βασιλέως ὀφθαλμὸν, καὶ βασιλέως ὄτα. *Dio Chrysost. orat. 3. de regno, etc.* — (2) *Diodor. Sicul. l. 1. cap. 44. scu 63.* — (3) **סֵפֶרֶס** — (4) Voyez le Commentaire sur le livre des Juges. v. 14. — (5) *Vide, si placet, notas Constant. l'Emper. in cap. x. Bertram. de repub. Hebr. — (6) Jerem. xxxvi. 12. In domum regis ad gazaphylacium. (Hebr. ad cellam scribes.)*

dans le quatrième livre des Rois (1), du secrétaire du chef de l'armée, qui exerce les soldats à la guerre, ou plutôt qui les fait marcher à la guerre, ou qui tient registre des troupes du pays. Isaïe (2) parle de leur fonction de tenir registre des tours et des forteresses du royaume. *Où est le secrétaire, où est celui qui pèse l'argent, les revenus? Où est celui qui compte les tours?* L'auteur du premier livre des Machabées (3) en parle d'une manière encore plus claire. Judas ordonna aux secrétaires de l'armée de demeurer le long du torrent, et de ne laisser au delà de l'eau aucun soldat sans le faire passer. Ces officiers composoient un corps distingué, et considérable dans l'état; leur pouvoir devint fort grand dans les temps qui suivirent la captivité; sous Judas Machabée, on les voit venir en corps pour traiter au nom de tout le peuple, avec Alcime et Bacchides (4).

On remarque les mêmes officiers à la cour des rois de Perse. Xerxès ayant fait le dénombrement de ses troupes, eut la curiosité d'en faire la revue, et de les visiter rangées par nations. Il se fit conduire sur son chariot parmi cette multitude innombrable de peuples, et il demandoit à chaque troupe séparément de quel pays et de quelle nation elle étoit; les secrétaires qui étoient auprès de sa personne, rédigeoient par écrit ce que chacun avoit répondu au roi (5). Le livre d'Esther nous parle aussi des écrivains d'Assuérus, qui écrivoient ses ordonnances et ses édits (6).

La qualité d'ami ou de favori du roi n'a jamais été un nom de dignité particulière, et n'est jamais passée en titre d'office, quoiqu'on en ait toujours vu dans les cours. Quelque hauteur, quelque empire que les rois d'Orient exercent envers leurs sujets, et bien qu'ils les regardent plutôt comme des esclaves que comme des égaux, ils n'ont pu se priver entièrement du plaisir de l'amitié; et s'ils n'ont pas voulu descendre jusqu'à s'égaliser à leurs sujets, ils ont élevé quelques-uns de ceux-ci aux plus grands honneurs, ils les ont comblés de leurs faveurs, et honorés de leur amitié et de leur familiarité. Nous connoissons dans l'Écriture (7) Ocho-

VII.  
Ami ou favori  
du roi.

(1) 4. Reg. xxv. 19. *Sopher principem exercitus qui probabat tyrones de populo terræ* (Hebr. *Scribam principis exercitus qui ad militiam exercebat, vel qui in exercitum conscribebat, populum terræ*). — (2) Isaï, xxxiii. 18. *Ubi est litteratus? ubi legis verba ponderans? ubi doctor parvulorum?* (Hebr. *Ubi est scriba? ubi ponderator? ubi numerans turres?*) — (3) 1. Mach. v. 42. — (4) 1. Mach. vii. 12. — (5) Herodot. lib. vii. c. 100. *Διξιλάωνων ἐπ' ἄρματος παρ' Ἴθνους ἐν ἑκαστον ἰκονθάειτο, καὶ ἀπέγραψεν οἱ γροσμάτισται.* — (6) Esth. iii. 12. et viii. 9. — (7) Genes. xxvi. 26.

zath ami d'Abimélech , roi de Gérare , Chusai ami de David (1) , et Zabud , fils de Nathan , qui étoit *prêtre* ou prince , et ami de Salomon (2). Le traducteur du troisième livre d'Esdras nomme *amis du roi* les sept conseillers qui étoient ordinairement en sa présence (3). Aman avoit été élevé par Assuérus aux plus grands honneurs , et on lui donnoit même la qualité de *père du roi* (4).

VIII.  
Second, ou  
vicaire du  
roi.

Il est parlé dans l'Écriture du *second du roi* , ou du vicaire du roi. Tel étoit Elcana sous Achaz , roi de Juda (5) , Joseph sous Pharaon , roi d'Égypte (6) , Aman sous Assuérus , roi de Perse (7) , Jonathas parlant à David , lui disoit : *Je sais que vous régnerez sur Israël , et je serai votre second* (8). Mardochée jouit de la même dignité dans la cour d'Assuérus , après la disgrâce d'Aman (9). Il seroit difficile de déterminer quelles étoient les prérogatives de cette première dignité ; mais on ne peut douter qu'elles n'aient été très-grandes. Le second du roi s'asseyoit immédiatement au-dessous du prince (10) ; il exerçoit sur tout le royaume , et sur tous les officiers du roi une autorité peu différente de celle du roi même. Comme les rois d'Orient se montroient peu en public , et que presque toutes les affaires se traitoient par un intermédiaire , il est fort croyable que le second du roi étoit à cet égard , à peu près ce qu'est parmi nous le premier ministre du royaume , et qu'il ne se faisoit rien de considérable , soit au dedans , soit au dehors du royaume , à quoi ils n'eussent beaucoup de part. Nous voyons dans la personne d'Holoferne , qui étoit le second du royaume de Nabuchodonosor , roi de Ninive (11) , quel étoit le crédit et le pouvoir de ces sortes de ministres ; ils étoient regardés comme des rois , et en avoient tout l'éclat extérieur. Xerxès (12) offrit à son frère Ariamenès le second rang dans son royaume , si on lui déséroit la royauté à lui-même.

IX.  
Prêtres ou  
prophètes du  
roi.

Il y avoit aussi à la cour des rois de Juda et d'Israël , des prêtres et des prophètes , à qui par une distinction particulière on donnoit le nom de prêtres et de prophètes du roi , soit qu'ils demeurassent ordinairement à la cour , et auprès

(1) 2. Reg. xv. 37. xvi. 16. — (2) 3. Reg. iv. 5. — (3) 3. Esdr. viii. 12 et 1. Esdr. vii. 14. — (4) Esth. xvi. 11. — (5) 2. Par. xxviii. 7. מִשְׁנֵה הַמֶּלֶךְ , 70. Τὸν διάδοχον τοῦ βασιλείως. — (6) Genes. xli. 40. — (7) Esther. xiii. 3. 6. xv. 2. — (8) 1. Reg. xxiii. 17. — (9) Esther. viii. 1. 2. ix. 4. x. 3. — (10) 3. Esdr. iii. 7. Joseph. antiq. xi. o. 4. — (11) Judith. ii. 4. in Græco. Δούλορον ὄντα μίλ' αὐτόν. — (12) Plutar. Περὶ φιλαδέλφειας.

de la personne du prince, soit qu'ils fussent principalement occupés, les uns à offrir les sacrifices, et à faire les prières suivant la dévotion particulière du monarque, et les autres à consulter le Seigneur sur les choses dont le roi vouloit être éclairci. Gad étoit *le voyant de David* (1) : ce prince avoit aussi des musiciens, qui sont nommés *prophètes de David* (2), ou parce qu'ils servoient dans le tabernacle qu'il avoit dressé au Seigneur dans Jérusalem, ou parce qu'ils chantoient les psaumes qu'il avoit composés. *Ira, Jaïrite, étoit prêtre de David* (3) ; mais on ne convient pas que le nom de prêtre en cet endroit, signifie un prêtre destiné par son office au service de l'autel ; il y en a qui croient qu'Ira étoit le conseiller, le maître, l'ami et le confident de David, à peu près comme Alcuin étoit le maître de Charlemagne. Ira n'étoit pas de la race d'Aaron, mais de celle de Jaïr, fils de Manassé. L'Écriture donne aussi le nom de *prêtre* à Banaïas, fils de Joïada (4), et à Zabud, fils de Nathan (5), *ami* ou favori de Salomon, et aux fils de David (6), quoique les uns et les autres n'aient jamais officié dans le temple.

Le nom de conseiller dit tout ce que nous pourrions ajouter pour l'explication de cette dignité. Achitophel est célèbre sous le règne de David (7), autant par son éminente sagesse, que par la corruption de son cœur. Roboam au lieu de suivre les avis des anciens conseillers de Salomon son père, préféra les conseils des jeunes gens qui avoient été élevés avec lui (8) ; ce qui lui fit perdre l'empire des dix tribus. Ochozias, roi de Juda, marcha dans toutes les voies d'Achab, père de sa mère, parce qu'il prit pour conseil la maison de ce prince (9). Le nombre des conseillers étoit fixé à sept chez les rois de Perse, comme on le voit dans Esdras (10) et dans Esther (11). On les appeloit *les yeux du roi*, et il n'étoit plus permis au prince de révoquer les arrêts prononcés après la délibération et par le conseil de ces sept officiers (12).

Comme l'agriculture et l'économie étoient en honneur parmi les Hébreux, les rois avoient des intendans de leurs champs (13), de leurs arbres, de leurs vignes, de leurs plant

X.  
Conseillers  
du roi.

XI.  
Intendans  
du roi.

(1) 2. *Reg.* xxiv. 11. 1. *Par.* xxi. 9. — (2) 1. *Par.* xxv. 2. — (3) 2. *Reg.* xx. 26. Voyez notre Commentaire sur cet endroit. — (4) 1. *Par.* xxvii. 5. — (5) 3. *Reg.* iv. 5. — (6) 2. *Reg.* viii. 18. — (7) 2. *Reg.* xv. 12. — (8) 3. *Reg.* xii. 6. 10. — (9) 2. *Par.* xxii. 4. — (10) 1. *Esd.* vii. 14. — (11) *Esth.* i. 14. — (12) *Esth.* i. 19. et *Dan.* vi. 8. 15. — (13) *Vide* 1. *Par.* xxvii. 26. et seqq.

d'oliviers, de leurs troupeaux d'ânes, de chameaux, de bœufs, de chèvres et de brebis. D'autres avoient l'inspection sur les ouvriers qui travailloient pour le roi, soit que ce fussent des gens employés à des corvées au profit du monarque, ou des esclaves qui travaillaient pour lui; il y avoit outre cela des intendants *des trésors* (1), ou *des richesses du roi* (2), c'est-à-dire, des celliers et des caves pleines de vin et d'huile, et des greniers de froment du revenu du roi. Les Hébreux appellent *trésors*, toutes sortes d'amas de choses utiles et précieuses; et sous le nom de *richesses*, on entend non-seulement l'or et l'argent, mais principalement les fruits de la terre, le vin, l'huile, et le bétail. Salomon ne regardoit pas ce détail comme indigne de son attention. On trouve dans ses livres plusieurs belles maximes d'économie; et il nous parle de son application à cela dans l'Ecclésiaste (3). C'étoit là le goût des anciens. Nous voyons dans Homère (4) Démocoön, fils du roi Priam, à qui son père avoit donné l'intendance de ses beaux haras dans le pays d'Abyde. Les sept fils d'Éction, roi des Ciliciens, gardoient les troupeaux de leur père (5).

XII.  
Intendants  
des tributs.

Les anciens rois de Perse, avant Darius, fils d'Hystaspe, s'étoient contentés de recevoir de leurs peuples des fruits, et autres choses en espèce, suivant la nature et la situation du lieu de leur demeure. Mais Darius, fils d'Hystaspe, exigea les tributs et les impositions en argent (6). David, Salomon, et les rois suivans, recevoient des tributs en or, en argent, en bétail, en fruits, selon les facultés et la commodité des peuples. Il y avoit des intendants des tributs (7), qui étoient chargés d'en faire le recouvrement. Aduram eut cet emploi sous David (8); sous Salomon, on trouve Adoniram (9), peut-être le même qu'Aduram nommé sous le règne de David, et sous le règne de Roboam (10). Salomon avoit aussi confié cette charge à Jéroboam, pour les tributs des tribus d'Éphraïm et de Manassé (11). Mais nous ne savons si en cet endroit le nom de *tribut* se doit prendre en rigueur; peut-être faudroit-il l'expliquer plutôt des charges et des servitudes personnelles que les sujets étoient obligés de rendre à leurs princes. Quoi qu'il en soit; Jéroboam profita des mauvaises dispositions et du mécon-

(1) 1. Par. xvii. 25. על אוצרות המלך — (2) Ibid. י 31. שרי הרכוש — (3) Eccles. ii. 4. 5. 7. — (4) Homer. Iliad. Δ. — (5) Homer. Iliad. στ. — (6) Herodot. lib. iii. c. 89. — (7) על המס — (8) 2. Reg. xx. 24. — (9) 3. Reg. iv. 6. — (10) 3. Reg. xii. 18. — (11) 3. Reg. xi. 28.

tentement des Israélites contre Salomon ; ce peuple s'étant plaint du joug accablant dont il les avoit chargés, et Roboam leur ayant répondu d'une manière indiscrete et altière, Jéroboam fut élu roi des dix tribus ; et Roboam ayant envoyé vers les séditieux Aduram, intendant des tributs, peut-être le même qu'Adoniram, le peuple le lapida (1) sans vouloir l'écouter. Parmi les Hébreux, on appelloit les tributs du nom de *présens* ; les peuples assujettis et tributaires faisoient des présens à leur souverain. Aujourd'hui parmi les Perses, il y a des officiers à la cour des grands, qui tiennent registres des présens qu'on fait à leurs matres (2).

Les officiers de la bouche du roi sont assez bien marqués sous Salomon ; mais il ne paroît pas que les rois ses successeurs aient été en état d'imiter sa somptuosité et sa magnificence. Ce prince avoit douze intendans qui fournissoient à sa maison tous les vivres et toutes les provisions nécessaires (3). Ils servoient chacun un mois, et avoient leur département dans les divers cantons d'Israël, afin que le peuple ne fût point foulé, et que la table du roi fût mieux servie, en partageant ainsi les temps et les lieux d'où l'on tiroit les provisions de bouche. On consommoit chaque jour à la table de ce prince, *trente cores de fleur de farine, et soixante cores de farine* (4). Le core est une mesure qui contient environ trois cents pintes. Pour la viande, on tuoit dix bœufs gras, ou engraisés exprès, vingt bœufs tirés du troupeau, cent beliers, et en outre il y avoit la venaison des bœufs sauvages, des chevreuils, des cerfs et de la volaille. Tout cela fait assez voir quel pouvoit être le nombre de ceux qui composoient la cour de ce prince. La reine de Saba étant venue exprès à Jérusalem, pour voir de ses yeux ce que la renommée publicoit de la sagesse de Salomon, ne vit rien avec plus d'admiration que le nombre, la propreté et l'ordre de ses officiers, de ses échansons, de ceux qui le servoient à table (5), et la profusion et la délicatesse des viandes qui lui étoient servies. Ce prince nous apprend lui-même qu'il avoit des bandes de musiciens et de musiciennes, et qu'il n'avoit rien épargné pour avoir une vaisselle propre et précieuse, et des vases à boire magnifiques : *Scyphos et urceos in mi-*

XIII.  
Officiers de  
la bouche du  
roi,

(1) 3. Reg. xii. 18. — (2) Chardin, Voyage en Perse, p. 275. 276. — (3) 3. Reg. iv. 7. et seqq. — (4) Ibid. v. 22. et 23. — (5) 3. Reg. x. 5.

*nisterio ad vina fundenda* (1) Tout cela étoit d'or : *Omnia vasa convivii regis erant aurea* (2). On servoit vraisemblablement sur la table des rois de Juda et d'Israël, tout ce qui devoit être donné à manger à ce grand nombre d'officiers, qui avoient tous bouche en cour; car leur nombre étoit extrêmement grand. Si l'on en croit les écrivains les plus exacts (3), on comptoit quarante-huit mille six cents hommes, ou même cinquante mille à la cour de Salomon. Jézabel, outre les officiers de sa maison, nourrissoit de sa table (4) quatre cents faux prophètes d'Astarte. L'histoire nous apprend que les rois de Perse donnoient ordinairement à manger par jour à quinze mille hommes dans leur cour (5), et qu'ils faisoient servir sur leurs tables généralement tout ce qui devoit être distribué à leurs officiers pour leur nourriture (6).

Samuël (7) prédisant aux Israélites le droit du roi qui devoit régner sur eux, leur dit que ce prince prendra leurs filles pour lui servir de parfumeuses, de cuisinières et de pâtissières; qu'il prendra leurs serviteurs et leurs servantes, et leurs jeunes hommes pour cultiver ses terres, et pour ses ouvrages de la campagne; en un mot que tout le peuple deviendrait esclave du roi. C'étoit en effet la condition des peuples d'Orient à l'égard de leurs princes. Les rois d'Orient traitoient leurs sujets comme des serviteurs, faisoient sur eux des exactions onéreuses, excessives et violentes; tiroient la dîme de leurs biens, exigeoient des corvées. Il y avoit des officiers établis pour faire toutes ces choses au nom du roi.

XIV.  
Eunuques du  
roi.

Les derniers officiers de la cour étoient *des eunuques*. Sous ce nom l'Écriture entend pour l'ordinaire un esclave qui sert à la cour des princes ou des reines. Il ne signifie pas toujours un eunuque réel; on sait que les Hébreux n'en avoient point de leur nation; mais rien n'empêchoit qu'ils n'en eussent des autres peuples. Ces sortes d'officiers étoient à peu près comme les valets de chambre et les valets de pied. Comme ils approchoient librement de la personne des rois; leur pouvoir étoit considérable, et souvent ils parvenoient à de grands emplois. Isaïe (8) menace, de

(1) *Eccl. ii. 8.* — (2) *2. Par. ix. 20.* — (3) *Villalpand. et Calvisius.* — (4) *3. Reg. xviii. 19. Prophetasque lucorum (Hebr. Asera, vel Astarte) quadringenios, etc.* — (5) *Herodot. l. vii. c. 17. Athen. l. x. c. 10.* — (6) *Athen. l. vi. c. 14.* — (7) *1. Reg. viii. 11. et seqq.* — (8) *4. Reg. xx. 18. Is. xxxix. 7.*

la part de Dieu, le roi Ezéchias, de livrer sa postérité au roi de Babylone, et de réduire ses descendans à servir d'eunuques à la cour de Babylone. C'étoit un emploi bien humiliant pour des princes; on vit l'exécution de cette prophétie dans la personne de Daniel, d'Ananias, de Misaël et d'Azarias (1). Il y a dans le quatrième livre des Rois un eunuque du roi Sédécias, qui avoit le commandement des troupes (2). Il est parlé au même endroit des serviteurs *qui voyoient la face du roi* (3); c'étoient apparemment des eunuques qui servoient dans la chambre du roi. Et dans l'alliance que fit ce même prince avec le Seigneur la neuvième année de son règne, au milieu de l'année sabbatique, les eunuques passèrent entre les moitiés de la victime, qu'on avoit immolée dans cette occasion, et ils y passèrent après les princes de Juda et avant les prêtres: *Principes Juda et principes Jerusalem, eunuchi, et sacerdotes, et omnis populus terræ, qui transierunt inter divisiones vituli* (4). Cela montre quelle étoit leur autorité, et quel rang ils tenoient à la cour. Le livre d'Esther décrit de la même sorte les officiers qui étoient près de la personne du roi Assuérus, pour exécuter ses commandemens (5). Enfin on donne le nom d'eunuques aux portiers des princes, que nous distinguons des gardes qui étoient en armes aux portes du palais.

Les eunuques portiers (6), ou *les gardes du seuil de la porte*, suivant la lettre de l'hébreu, étoient principalement aux portes des appartemens, et de la chambre du roi. Dans le livre de Judith (7), il est parlé des gardes qui étoient à la porte de la tente d'Holoferne; et dans le livre d'Esther (8), il est fait mention de deux eunuques qui présidoient à la première entrée du palais d'Assuérus. Hérodote (9) racontant la manière dont les sept conjurés entrèrent dans le palais, pour mettre à mort le mage usurpateur du royaume de Perse, distingue clairement les gardes postés aux premières portes avec leurs armes, des portiers ou des eunuques qui gardoient les appartemens, et que cet auteur appelle *les eunuques qui portent les réponses*, et qui annoncent au roi ceux qui se présentent. Xénophon (10)

XV.  
Gardes de la  
porte du roi.

(1) *Dan.* i. 6. — (2) *4. Reg.* xxv. 19. — (3) *4. Reg.* xxv. 9. *Quinque viros de his qui steterunt coram rege.* (Hebr. *qui viderant faciem regis.*) — (4) *Jerem.* xxxiv. 19. — (5) *Esth.* i. 10. — (6) שמרי הסף. — (7) *Judith.* x. 18. xii. 6. xv. 11. — (8) *Esther.* ii. 21. xii. 1. — (9) *Herodot.* i. ii. 6. 72. 78. — (10) *Xenophon.* *Cyropæd.* i. vii. p. 296.

remarque que le grand Cyrus choisit des eunuques pour ses gardes par plusieurs raisons, d'abord parce que n'ayant ni femmes, ni enfans, ni souvent de parens connus, ils s'attachent avec plus d'affection à leurs mattres, qui seuls peuvent faire leur fortune, les protéger, et les rendre heureux; ensuite parce que la bassesse de leur condition leur donne moins de fierté et d'ambition. Enfin Cyrus soutenoit que ces hommes pouvoient être aussi généreux que les autres, ce qu'il prétendoit prouver par l'exemple des autres animaux, qui n'en sont pas moins vigoureux pour être coupés.

XVI.  
Gardes du  
corps du roi.  
Troupes qui  
l'accompa-  
gnoient.  
Coureurs.

Quant aux gardes du corps qui veilloient en armes près de la personne du roi, et aux portes du palais, leurs fonctions étoient plus nobles et plus importantes; et ils paroissent beaucoup plus dans l'Écriture. Achis, roi de Geth, disoit à David : *Je veux vous établir garde de ma personne tous les jours de ma vie* (1). C'étoit un emploi qu'on ne confioit qu'à des personnes d'une valeur et d'une fidélité reconnues. Abner, général des troupes de Saül, étoit aussi son garde du corps (2). Il y en a qui croient que Banaïas avoit la même dignité sous David (3). La Vulgate porte qu'il le mit à son oreille pour ses secrets; mais on peut traduire, selon l'hébreu, qu'il le mit à son obéissance, il le mit près de sa personne, pour l'exécution de ses ordres. Banaïas étoit capitaine des Céréthiens et des Phéléthiens, qui étoient des troupes étrangères dont étoit composée la garde ordinaire du prince (4). Outre cette garde, il y avoit chaque mois de l'année, vingt-quatre mille hommes commandés pour se trouver près de la personne du roi (5), et pour marcher, s'il étoit nécessaire, où il jugeoit à propos; chacune de ces troupes étoit commandée par un capitaine de marque et de valeur, du nombre des héros qui s'étoient signalés dans diverses actions. Nous ne les remarquons que sous David et sous Salomon. Les rois leurs successeurs se trouvant resserrés dans des bornes plus étroites, réduisirent vraisemblablement ce nombre de vingt-quatre mille hommes par mois, à quelque chose de moins. Le roi Josaphat entretenoit un grand nombre de troupes à Jérusalem, et à sa main, comme parle le texte (6); mais au lieu de douze chefs, nous ne lui

(1) 1. Reg. xxviii. 2. — (2) 1. Reg. xxvi. 15. — (3) 2. Reg. xxiii. 25. *Fecitque cum sibi David auricularium a secreto.* (Hebr. *Hè posuit cum David ad obedientiam suam.*) — (4) 2. Reg. xi. 23. — (5) 1. Par. xxvii. 1. et seqq. — (6) 2. Par. xvii. 13. et seqq.

en comptons que cinq. L'Écriture (1) nous parle des coureurs qui faisoient garde devant la porte du palais, au temps de Roboam, et qui l'accompagnoient lorsqu'il alloit au temple, et portoient devant lui les trois cents boucliers d'airain qu'il avoit substitués aux trois cents boucliers d'or que Salomon avoit fait faire, et que Sésac avoit enlevés. Enfin l'Épouse parle de *soixante forts*, qui gardoient le lit de Salomon, ayant chacun leur épée sur la cuisse (2). Xénophon (3) nous décrit la garde des Perses, que le grand Cyrus avoit choisie pour le dehors de son palais, d'une manière qui peut donner quelque idée de ce qui s'observoit chez les rois des Juifs. Outre les portiers eunuques et les gardes, qu'on peut appeler intérieurs, dont on a déjà parlé, il y avoit toujours dix mille Perses armés de lances ou de dards, qui faisoient garde nuit et jour autour de son palais, et qui marchaient à ses côtés, lorsqu'il paroissoit en public. Il leur distribua des habits les plus propres et les plus magnifiques qu'il lui fut possible d'inventer (4); et lorsqu'il devoit sortir du palais, on voyoit les gardes, tant à pied qu'à cheval, rangés aux deux côtés du chemin, les cavaliers pied à terre, et les mains hors de leurs manches, comme c'est la coutume du pays; outre cela, une espèce de sergens qui portoient des fouets, et en frapportoient ceux qui s'approchoient trop, ou qui troubloient la marche; et lorsque le chariot du roi avançoit, les quatre mille gardes rangés, deux mille de chaque côté, l'accompagnoient en armes. On voyoit derrière le chariot trois cents autres gardes avec des bâtons; après eux deux mille lanciers, puis quatre bandes, composées chacune de dix mille cavaliers perses, outre les autres bandes de troupes et de cavaliers des autres nations.

Josèphe (5) dit que Salomon alloit tous les matins à une maison de plaisance, ornée de fontaines, et de bois de futaie, qui étoit près de Jérusalem; il se faisoit accompagner par une troupe de vingt mille cavaliers, montés sur des chevaux d'une beauté et d'un prix extraordinaires. Ceux qui les montoient, en relevoient encore de beaucoup la

(1) 3. Reg. xiv. 26. et seqq. *In manum ducum scutariorum, et eorum qui* (Hebr. *In manum ducum cursorum qui*) *excubabant ante ostium domus regis.... Portabant ea qui præeundi habebant officium* (Hebr. *cursores*), *et postea reportabant ad armamentarium scutariorum.* (Hebr. *ad excubitorium cursorum.*) — (2) Cant. iii. 7. 8. — (3) Xénophon. *Cyropæd. lib. vii. p. 197.* — (4) *Vide eundem lib. viii. p. 213. 214. 215.* — (5) *Joseph. Antiq. t. viii. c. 2.*

beauté, par leur jeunesse, leur bonne mine, et leur taille avantageuse. Ils étoient tous vêtus d'habits de la pourpre de Tyr la plus belle, et portoient de grands cheveux qu'ils chargeoient tous les matins de poudre ou de limaille d'or; en sorte que les rayons du soleil venant à donner sur leur tête, les faisoient briller d'une manière très-éclatante. Ces gardes étoient tous armés, et portoient des dards à la main, prêts à les lancer.

Les gardes qui accompagnoient le prince sont souvent appelés *coureurs*; il est à présumer que ce nom leur fut donné à cause de leur agilité, et de leur emploi, qui les obligeoit à courir pour porter les ordres du roi, et pour rapporter les réponses, comme cela se pratique encore chez quelques princes d'Allemagne, qui ont des heiduques ou des coureurs à cet effet. Samuël prédit aux Israélites (1), que le roi qu'ils demandent prendra leurs jeunes gens pour en faire ses coureurs. On donne ce nom aux gardes de Saül (2), et aux soldats qu'Absalom (3) et Adonias (4) avoient pris pour les accompagner, comme devant succéder au royaume de David. Ceux qui faisoient garde devant le palais sous le règne de Roboam, sont aussi appelés coureurs (5). Enfin on donne à la salle des gardes, le nom de *chambre des coureurs* (6). Sous Ezéchias, ils vont de villes en villes, porter les ordres et les invitations du roi, de se trouver à la fête de Pâque, au temple du Seigneur (7).

XVII.  
Prince de la  
milice.

Il est temps de parler des officiers des armées des Hébreux. Après le roi, étoit le *prince de la milice* (8), que nous pouvons appeler le généralissime. Tels furent Abner sous Saül (9), Joab sous David (10), Banaïas sous Salomon (11). Les Hébreux donnoient le même nom aux généraux des autres peuples; on lit dans l'Écriture les noms de Sisara, général des troupes de Jabin (12), de Sobac sous Adarézer, roi des Syriens (13), de Naaman à Damas (14), de Nabuzardan sous le grand Nabuchodonosor (15), d'Holoferne sous un autre Nabuchodonosor (16). Leur autorité

(1) 1. Reg. viii. 11. *Et ponet in curribus suis, facietque sibi equites et præcursores quadrigarum suarum.* (Hebr. *Et ponet in curribus suis et in equitibus suis, et current ante currus suos.*) — (2) 1. Reg. xxi. 17. *Emissariis* (Hebr. *cursoribus.*) — (3) 2. Reg. xv. 1. *Qui præcederent eum.* (Hebr. *qui currerent ante eum.*) — (4) 3. Reg. i. 5. — (5) 3. Reg. xiv. 27. *ut supra citatur.* — (6) *Ibid.* § 28. *Ad armentarium scutarioium.* (Hebr. *ad excubitorium cursorum.*) — (7) 2. Par. xxx. 6. 10. — (8) שר על הצבא. — (9) 1. Reg. xvii. 55. — (10) 2. Reg. viii. 16. 1. Par. xi. 6. — (11) 3. Reg. iv. 4. — (12) *Judic.* iv. 2. 1. Reg. xii. 9. — (13) 2. Reg. x. 16. — (14) 4. Reg. v. 1. — (15) 4. Reg. xxv. 11. — (16) *Judith.* ii. 4.

s'étendoit sur toutes les troupes du roi, qui marchaient en campagne, mais non sur celles qui étoient destinées à la garde du prince; c'est ce qui paroît distinctement sous les règnes de David et de Salomon. Il y avoit des généraux des douze troupes, de vingt-quatre mille hommes chacune, qui servoient par mois à la cour; il y en avoit aussi pour les Céréthiens et les Phéléthiens, tous différens de Joab, et de Banaïas (1), sous David et sous Salomon.

Les princes des tribus se trouvent aussi dans les armées, à la tête des troupes de leurs cantons. On les nomme quelquefois *princes des pères* ou des familles, ou *princes d'Israël* (2). Il y a beaucoup d'apparence que c'étoient eux qui commandoient immédiatement à toute la tribu, et qui créoient leurs officiers subalternes, comme ayant une connoissance plus parfaite du mérite et de la valeur de chacun. Il eût été difficile que cela se fit autrement, parce que les soldats ne servoient point assidûment, et ne pouvoient être connus des généraux, que par le canal des chefs des tribus. C'est apparemment de ces chefs de l'armée et des tribus, que l'Écriture fait mention (3), lorsqu'elle dit que David, avec les *magistrats de l'armée*, comme parle saint Jérôme, régla l'ordre des ministres qui devoient servir au temple. Ces chefs des tribus étoient capitaines dans la guerre, juges et magistrats en temps de paix, et conseillers du prince dans les choses sacrées, comme dans les civiles.

Au-dessous du général, on reconnoît les chefs de mille, ou les tribuns, les capitaines de cent hommes, les chefs de cinquante hommes, les *schalischim* (4), ou les tiers, et enfin les décurions. L'armée étoit distinguée par tribus; car alors tous ceux qui pouvoient porter les armes, et qui étoient choisis pour aller à la guerre, y marchaient; les tribus étoient divisées en divers corps de mille hommes, suivant les familles, et les villes de leurs demeures, autant qu'il se pouvoit faire; et ces corps de mille hommes étoient commandés par un officier de la tribu, de la ville, ou de la famille; à ces officiers étoient subordonnés les capitaines dont on a parlé; les compagnies n'excédoient pas d'ordinaire le nombre de cinquante hommes; comme il paroît par ce qui arriva à ces capitaines de cinquante hommes, qui furent envoyés à diverses fois à Elie (5), pour l'obliger à venir trouver le roi

XVIII.  
Princes des  
tribus.

XIX.  
Chefs de  
mille hom-  
mes, de cent,  
de cinquante  
et de dix.

(1) 1. Par. xxvii. 2. et seqq. — (2) 1. Par. xxvii. 16. et xxviii. 1. —

(3) Par. xxv. 1. *Magistratus ex exercitus.* (4) מַשְׁלִיכִים. — (5) 4. Reg. i. 9. et seqq.

Ochozias. On voit tous ces officiers désignés dans Moïse (1); on les conserva tant que la nation se gouverna par elle-même; et ils paroissent encore sous les Machabées (2).

Chez les Perses il y avoit outre les généraux de l'armée, des chefs de dix mille, des chefs de mille ou chiliarques, des centeniers, et des décurions. C'étoit le chef de dix mille hommes qui créoit ses chiliarques, ses centeniers et ses décurions, dit Hérodote (3).

XX.  
Officiers  
nommés  
*schalischim*.

Moïse parle des *schalischim* ou tierciers qui étoient à la tête de l'armée de Pharaon (4); c'étoient apparemment les chefs des troupes de l'Égypte, et les premiers officiers des états de ce prince. La même dignité paroît aussi chez les Hébreux et chez les Chaldéens. Il en est fait mention dans l'histoire de David et de Salomon (5), et dans Ezéchiel (6), lorsqu'il parle des Chaldéens; et dans Daniel (7) sous Balthasar, roi de Babylone, et sous Darius le Mède. C'étoient probablement les trois premiers officiers de la couronne, qui avoient sous eux plusieurs officiers subalternes, nommés du même nom de *schalischim*, mais qui n'approchoient pas de la dignité des trois premiers. Les *schalischim* ou les trois premiers officiers de David, étoient Jesbaam, Eléazar, et Semma (8), qui commandoient à un grand nombre d'autres officiers inférieurs, nommés aussi *schalischim*. L'Écriture en marque trente-sept dans le chapitre xxiii du 11<sup>e</sup> livre des Rois; et elle y en ajoute seize dans le chap. xi du 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes. Dans les empires des Chaldéens et des Perses, ces trois grands officiers étoient établis sur les satrapes ou gouverneurs des provinces. Plusieurs de nos interprètes, d'après saint Jérôme (9), entendent par *schalischim*, les seconds en dignité et en autorité après le roi; ou plutôt les trois premières dignités du royaume, qui sont celles de général de cavalerie, de général d'infanterie, et d'intendant des finances: c'est ce qu'il entend par le nom de *tristatæ*, dont se servent les Septante: *Principes equitum, peditumque erant, et tributorum*.

(1) *Exod.* xviii. 25. *Deut.* i. 15. — (2) 1. *Mach.* iii. 55. — (3) *Hérodote. lib.* vii. c. 81. — (4) *Exod.* xiv. 7. *Et duces totius exercitus.* (Hebr. *Et schalischim super omnia hæc.*) — (5) 2. *Reg.* xxiii. 8. *et seqq.* et 3. *Reg.* ix. 22. *Et duces* (Hebr. *et schalischim.*) — (6) *Ezech.* xxiii. 15. *Formam ducum.* (Hebr. *Schalischim*) *omnium.* — (7) *Dan.* v. 7. 29. vi. 2. — (8) 2. *Reg.* xxiii. 8. *et seqq.* 1. *Par.* xi. 11. 12. — (9) *Hieron. in cap.* xxiii. *Ezech. col.* 857. *nov. edit. Tristatas, quos nos principes principum interpretati sumus. Ibid. Tristato, nomen est apud Græcos secundi gradus post regiam dignitatem.*

On a déjà parlé des *écrivains des armées* (1); ils tenoient les registres des troupes et des officiers du roi; je pense qu'ils étoient préposés pour juger dans chaque tribu, et dans chaque ville d'Israël, qui étoient ceux qui devoient marcher à la guerre, et ceux qui devoient en être exempts; car alors la milice n'étoit pas volontaire; le prince commandoit ou à tout son peuple de le suivre à la guerre, ou seulement à une partie; et c'étoient toujours les scribes ou écrivains qui avoient l'intendance de ces levées de troupes. L'emploi de ces officiers étoit important (2). Ils portoient pour l'ordinaire un sceptre ou un bâton, pour marque de leur dignité (3). Nous les remarquons aussi à la cour des anciens rois de Perse.

XXI.  
Ecrivains des  
armées.

Lorsque le roi alloit à l'armée en personne dans les premiers temps, il alloit à pied, comme le moindre soldat; mais il avoit auprès de lui un ou plusieurs écuyers qui portoient ses armes. Lorsque David commença de paroître à la cour de Saül, ce prince l'ayant pris en amitié, le fit son écuyer (4). Abimélech, fils de Gédéon, avoit aussi un écuyer (5), de même que Jonathas (6), et Joab (7); et chez les Philistins, Goliath (8). L'Écriture parle dans un endroit de dix écuyers de Joab (9). Mais depuis que les rois commencèrent d'aller à la guerre montés sur des chariots, on ne remarque plus cette sorte d'officiers; seulement ils avoient un char vide qui les suivoit (10), afin qu'ils pussent le prendre, en cas qu'il arrivât quelque chose à celui qu'ils montoient.

XXII.  
Ecuyers.

Les *sotérim* (11) étoient des officiers dont on voit le nom et l'emploi dès le temps où les Hébreux étoient dans l'Égypte (12). Moïse les conserva dans le désert, et leur emploi leur donnoit l'inspection et l'autorité sur les bandes qui leur étoient confiées (13). Ils remplissoient quelquefois les charges de la judicature, et souvent ils exerçoient l'office de hérauts ou de crieurs, ou même de sergens et d'huissiers; il y en avoit

XXIII.  
Officiers  
nommés *sotérim*.

(1) Ci-devant, sous l'article VI où il est parlé des secrétaires du roi. — (2) Voyez le Commentaire de dom Calmet sur *Judic.* v. 14. — (3) *Judic.* v. 14. *De Zabulon qui exercitum ducerent ad bellandum.* (Hebr. *De Zabulon trahentes in virga sopher, vel scribæ.*) — (4) 1. *Reg.* xvi. 21. — (5) *Judic.* ix. 54. — (6) 1. *Reg.* xiv. 6. — (7) 2. *Reg.* xxiii. 37. 1. *Par.* xi. 39. — (8) 1. *Reg.* xvii. 7. — (9) 2. *Reg.* xviii. 15. — (10) 2. *Par.* xxxv. 24. — (11) שטרם. — (12) *Exod.* v. 6. *Præfectis operum et exactoribus populi,* (Hebr. *Exactoribus populi, et soteribus ejus.*) — (13) *Deut.* i. 15. *Tulique viros..... et constitui eos principes, etc. qui docerent vos singula.* (Hebr. *et soterim tribubus vestris.*) Voyez le Commentaire sur cet endroit.

dans le temple (1), et à la cour des rois (2). L'emploi de ces derniers étoit subordonné à celui des chiliarques et des capitaines de cent hommes, ainsi qu'il paroît par la disposition des officiers et des troupes qui servoient tour à tour, au nombre de vingt-quatre mille par mois auprès de Salomon; on les joint ordinairement aux scribes ou *sopherim*. Il est remarqué que l'armée d'Ozias, roi de Juda (3), étoit sous la main de Jéhiel scribe, de Mahasia soter (c'est le nom de l'officier dont il s'agit ici), et de Hananias, l'un des généraux du roi; ce qui semble marquer que ces *sotérim* avoient quelquefois beaucoup de crédit, et que leur office n'étoit pas toujours limité dans les mêmes bornes. Salomon dans ses Proverbes (4), insinue que c'étoient des officiers de police d'une grande autorité: *La fourmi, dit-il, n'a ni chef, ni soter, ni dominateur; et elle ne laisse pas d'amasser pendant l'été de quoi se nourrir.*

Il y a apparence que ces gardes de Cyrus, que Xénophon nous représente armés de fouets, de bâtons ou de hallebardes (5), étoient proprement des *sotérim*s. Nos voyageurs (6) nous parlent aussi des *schaters*, ou *chaters*, sorte d'officiers dans la Perse. Enfin les hérauts des princes qui étoient devant Troïe, sont précisément ce que l'Écriture appelle *sotérim*, des officiers de qualité qui accompagnoient les princes, et qui exécutoient leurs ordres dans les assemblées et dans la guerre. On leur faisoit honneur comme aux ministres des dieux et des hommes (7); leur personne étoit sacrée et inviolable. C'étoient eux qui assembloient les troupes pour la bataille, et qui leur portoient les ordres du prince ou du général (8). Ils servoient dans les sacrifices solennels; ils faisoient approcher les victimes, mêloient le vin pour les libations, et donnoient à laver aux rois (9).

(1) 1. Paral. XIII. 4. *Præpositorum* (Hebr. *Soterim*) *autem et judicum, sex millia.* XXVI. 29. *Ad docendum et judicandum eos.* (Hebr. *in soterim et in judices.*) — (2) 1. Par. XVII. 1. *Et præfecti.* (Hebr. *Et soterim.*) — (3) 2. Paral. XVI. 11. *Mahasiaque doctoris.* (Hebr. *Soter.*) — (4) Prov. VI. 7. *Neo præceptorem.* (Hebr. *Soter.*) — (5) Xénophon. lib. VII. *Cyropæd.* pag. 314. *Μαστιγόφοροι δὲ καύσασαν, οἱ ἑκαὶ εἴτις ἑνοχλοῖη.* Et pag. 315. *il les nomme δορυφόροι, et σκηπτούχοι.* — (6) Tavernier tom. 1. Voyage de Perse, chap. 5. pag. 356. et lib. IV. — (7) Voyez *Iliad.* A. — (8) *Iliad.* B. — (9) *Iliad.* Γ.

# DISSERTATION

SUR

## LA MILICE DES HÉBREUX.\*

LA nation juive, toute obscure et toute méprisée qu'elle est aujourd'hui, fut autrefois une des plus belliqueuses et des plus vaillantes nations du monde. Il y a peu de peuples qui aient acquis plus de gloire par les armes, soit que l'on considère le grand nombre de guerres que les Hébreux ont entreprises ou soutenues, soit que l'on envisage leurs forces ou celles de leurs ennemis, la valeur des uns ou celle des autres. On a vu dans Israël des prodiges de valeur et de force, et des exemples d'intrépidité et de courage, de conduite et de sagesse, autant, ou plus mémorables que chez aucun autre peuple. Les histoires qui nous apprennent leurs beaux faits d'armes, ont cet avantage par-dessus toutes celles des conquérans et des nations les plus célèbres, c'est qu'elles sont d'une certitude irréfragable, et que la flatterie, l'erreur et l'ignorance, n'y ont répandu ni fausseté, ni ténèbres, ni exagération. Ce ne sont point ici des romans, ou des héros fabuleux. Ce ne sont point de ces conquérans en titre d'office, ni de ces ravageurs de villes et de provinces, qui sans aucune raison légitime, vont porter la guerre et la désolation dans les états de leurs voisins. Ce sont pour la plupart, de sages et de vaillans généraux suscités de Dieu, et poussés de son Esprit, pour exercer les vengeances du Seigneur, ou pour punir le crime, ou pour protéger l'innocence. Nous comptons parmi ces héros, des Josué, des Caleb, des Gédéon, des Jephthé, des Samson, des David, des Machabées, et tant d'autres noms illustres dont le souvenir ne périra jamais.

On se figure les Juifs comme une poignée de gens, reculés dans un coin de l'Asie, resserrés dans un petit pays,

I.  
La nation juive fut autrefois une des plus belliqueuses. Forces et valeur des anciens Hébreux. Dignité du sujet qui fait l'objet de cette Dissertation.

\* Le fond de cette Dissertation est de dom Calmet.

l'opprobre et le mépris des autres peuples. Rien n'est plus faux que cette idée. Les Hébreux mettoient en campagne des armées beaucoup plus nombreuses que n'ont jamais été celles des Grecs et des Romains. Ils alloient de pair avec les plus grands potentats de l'Asie, et avec les peuples les plus puissans et les plus nombreux; et souvent ils ont remporté sur eux d'éclatantes victoires. Abia, roi de Juda, attaqua Jéroboam, roi d'Israël, avec une armée de quatre cent mille hommes, son ennemi en ayant jusqu'à huit cent mille; et de ces huit cent mille, il en demeura d'une seule bataille cinq cent mille de tués sur la place (1). Phacée, fils de Romélie, roi d'Israël (2), tua en un seul jour cent vingt mille hommes des troupes de Juda. Zara, roi d'Ethiopie, ou plutôt d'Arabie, marcha contre Asa, roi de Juda. Zara avoit une armée d'un million d'hommes, et de trois cents chariots, et celle d'Asa, quoiqu'elle ne fût que de cinq cent quatre-vingt mille hommes (3), ne laissa pas de battre les troupes éthiopiennes, et de les défaire entièrement. Les seules troupes de la garde du roi sous le règne de David, étoient composées de douze bandes de vingt-quatre mille hommes, qui servoient-chacune pendant un mois, et formoient ensemble deux cent quatre-vingt-huit mille hommes (4). Josaphat avoit onze cent soixante mille hommes de guerre, sans compter les garnisons de ses places (5). Où est aujourd'hui le monarque qui entretienne des armées aussi nombreuses et aussi fortes? C'est avec ces forces, que la nation chananéenne fut toute assujettie ou détruite; que les Syriens, les Philistins, les Iduméens, les Arabes, les Amalécites, les Madianites, les Moabites, ont été tour à tour battus, asservis, terrassés. Ce sont ces armées qui ont résisté si long-temps à toutes les forces des Egyptiens, des Assyriens, des Chaldéens, des Syriens, des Romains; ce sont elles qui ont souvent remporté sur eux de glorieuses victoires, et qui n'ont enfin succombé, qu'à cause de leurs crimes et de leur infidélité.

La valeur des Hébreux ne pouvoit être inconnue aux Perses, aux Grecs et aux Romains. Artaxerxès, roi de Perse (6), reconnoît dans Esdras, que la nation des Juifs est très-belliqueuse, et ne peut souffrir de domination étrangère, et qu'elle a eu autrefois des princes très-vaillans et

(1) 2. Par. XIII. 3. 17. — (2) 2. Par. XXVIII. 6. — (3) 2. Par. XIV. 8..... 13. — (4) Voyez 1. Par. XXVII. 1. et seqq. — (5) 2. Par. XVII. 14..... 19. — (6) 1. Esdr. IV. 19. 20. —

très-forts. Josèphe (1) prétend que dans la fameuse armée de Xerxès contre les Grecs, les Hébreux, sous le nom de *Solymes*, se faisoient distinguer parmi ce grand nombre d'autres peuples qui s'y trouvoient. Il est incontestable (2) qu'Alexandre-le-Grand faisoit cas de la valeur et de la fidélité des soldats hébreux. Il en avoit dans ses armées; il leur accorda des privilèges, et leur donna souvent des marques de sa confiance. Démétrius Soter en demandoit jusqu'à trente mille, s'il s'en fût trouvé autant qui eussent voulu prendre parti dans ses troupes (3). Les rois d'Egypte, successeurs d'Alexandre, continuèrent d'avoir pour les Hébreux la même estime que le fondateur de leur monarchie avoit eue pour eux. Ils ont plusieurs fois confié à leur sagesse, la conduite de leurs armées, le commandement de leurs troupes (4), la garde de leurs personnes et de leurs plus importantes places. Les troupes d'Antiochus Epiphane et de Démétrius, rois de Syrie, éprouvèrent plus d'une fois la valeur héroïque des Machabées.

Diodore de Sicile (5) parle avantageusement de la valeur et de la constance des Juifs. Il dit que Moïse s'appliqua à la guerre avec beaucoup de prudence, et obligea les jeunes gens de sa nation à en faire les exercices, et à en supporter les fatigues; qu'il entreprit plusieurs guerres contre les nations voisines, et laissa aux Juifs un fort beau pays. Tacite reconnoît leur valeur, et le mépris qu'ils faisoient de la mort, fondé sur la persuasion où ils étoient que les âmes de ceux qui mouroient à la guerre étoient immortelles : *Animas præliis peremptorum æternas putant : hinc generandi amor, et moriendi contemptus* (6).

Le sujet que nous allons traiter n'est donc pas un objet vil, et peu digne d'attention. Il mérite d'autant plus d'être examiné, que l'auteur de la plupart de ces guerres, est Dieu même (7). La loi de Moïse en règle les principales circonstances, et les principaux devoirs. Les généraux qui les ont conduites sont pour la plupart de très-saints et de

(1) *Joseph. lib. 1. contra Appion.* — (2) *Antiquit. lib. xi. cap. ult. et contra Appion. lib. 1. et 2.* — (3) *1. Mach. x. 36.* — (4) Josèphe, liv. 11. contre Appion, parle d'Onias et de Dosithéc, établis généraux des troupes d'Egypte par Philométor; et le quatrième livre des Machabées, chap. v, parle d'Helcias et d'Hananias, qui furent revêtus de la même dignité par Cléopâtre, mère de Ptôlémée Lathyre. — (5) *Diodor. Sicul. Eclog. vi. Phot. ex lib. 40.* — (6) *Tacit. Hist. lib. vi.* — (7) *2. Par. xiii. 12. In exercitu nostro duos Deus est, et sacerdotes ejus, qui clangunt tubis, disoit Abia, roi de Juda.*

très-vertueux personnages , de manière que nous pourrions intituler cet écrit : *Traité des guerres du Seigneur*, et que rien ne seroit plus propre à donner une juste idée de la bonne manière de faire la guerre , si les princes y avoient toujours suivi les règles saintes qui leur étoient prescrites.

II.  
Succès admirables des guerres que les Hébreux entreprirent par les ordres du Seigneur. Leur infidélité seule fut cause des malheurs qu'ils éprouvèrent.

Tant que les Israélites furent fidèlement attachés à la loi du Seigneur , on les vit toujours heureux , victorieux et triomphans. Les guerres qu'ils firent par l'ordre de Dieu , furent toujours accompagnées de prodiges en leur faveur , et suivies de succès miraculeux. La main du Seigneur parut étendue dans toutes les occasions , et la force de son bras déployée contre leurs ennemis. Les élémens combattent contre Pharaon et contre son armée , au passage de la mer Rouge. Amalec est vaincu par une main invisible qui semble régler son secours sur les mouvemens des bras de Moïse qui prioit sur la montagne , tandis que Josué combattoit. Toute l'Arabie et l'Idumée voient Israël pendant quarante ans , voyager dans leurs déserts , sans oser l'attaquer. Edom et Moab effrayés à la seule vue de l'armée du Seigneur , demeurent comme interdits , et dans le respect en sa présence. Og et Séhon , rois des Amorrhéens , la terreur des peuples des environs , ne font presque aucune résistance devant Moïse. Qu'est-ce que toute la vie de Josué , depuis la mort de Moïse , sinon un enchaînement de victoires ? On voit la même supériorité de forces , et le même bonheur dans les guerres d'Othoniel , de Caleb , de Gédéon , de Barac , de Jephthé , de Samson , et dans celles que Saül , David et les autres rois entreprirent par l'ordre de Dieu.

Mais depuis que les rois voulurent être les mattres de leur propre conduite , qu'ils abandonnèrent le Seigneur pour suivre le penchant de leur ambition , les mouvemens de leur volonté , et leurs propres lumières dans la déclaration et dans la conduite de leurs guerres , le Seigneur laissa l'homme à lui-même , et l'abandonna dans l'exécution des projets qui ne venoient que de l'esprit de l'homme. Les rois fiers , insolens et infidèles dans la prospérité et dans la paix , lâches , étourdis et malheureux dans la guerre , devinrent enfin le mépris et le jouet de leurs ennemis.

III.  
Deux sortes de guerres parmi les Hébreux.

On distingue deux sortes de guerres parmi les Hébreux ; les unes étoient d'obligation , et commandées de Dieu ; les autres , libres et volontaires de la part du roi ou du peuple.

Les premières étoient principalement contre les Chananéens, et contre les Amalécites, nations dévouées à l'anathème. Ordre de les exterminer; défense de les recevoir à composition, et de leur faire quartier. Les autres guerres contre les ennemis d'Israël étoient à la discrétion de ceux qui gouvernoient. On pouvoit pour des causes justes et légitimes, attaquer l'ennemi, secourir ses alliés, repousser l'injure, punir le crime ou l'insulte. En un mot, ce qui est pour les autres peuples une juste cause de faire ou de soutenir la guerre, l'étoit aussi pour les Hébreux.

Le droit et la coutume des nations policées ne veut pas qu'on fasse la guerre sans l'avoir déclarée, et sans avoir auparavant demandé la réparation du tort dont nous nous plaignons. Moïse ordonne qu'on propose premièrement des conditions de paix à ceux qu'on attaque : *Lorsque vous irez assiéger une ville, vous lui offrirez d'abord la paix. Si elle la reçoit, et qu'elle vous ouvre ses portes, tout le peuple qui s'y trouvera, aura la vie sauve; mais il vous demeurera tributaire. Si elle ne veut pas faire alliance avec vous, et qu'elle entreprenne de vous faire la guerre, vous l'assiégerez; et lorsque le Seigneur vous l'aura livrée entre les mains, vous mettrez à mort tous les mâles qui y seront, réservant seulement les femmes, les enfans, les animaux, et tout le reste qui sera dans la ville. Vous en partagerez le butin à vos soldats, et vous vous nourrirez des dépouilles de vos ennemis que le Seigneur vous aura livrés. Voilà ce que vous ferez à l'égard des villes qui seront éloignées de vous, et qui ne sont pas du nombre de celles que vous devez posséder comme votre héritage; car pour celles-ci, vous n'y laisserez personne en vie, et vous passerez tout au fil de l'épée (1).*

Ces ordonnances ne regardoient donc pas les guerres contre les Chananéens. Dans ces guerres, Israël n'étoit que l'exécuteur de l'anathème prononcé contre eux de la part de Dieu. Ce n'étoit point proprement une affaire de peuple à peuple, où les lois de l'humanité et de l'égalité dussent avoir lieu; c'étoit la guerre de la vengeance du Seigneur, contre une nation dont les crimes étoient montés à leur comble. Les Israélites n'y avoient point d'autre part que l'obéissance. Les Chananéens avoient eu tout le temps de détourner leurs malheurs. Ils ne pouvoient ignorer la

IV.  
Conduite  
différente  
que les Hé-  
breux de-  
voient tenir  
dans ces  
deux sortes  
de guerres.

(1) *Deut. xx. 10. et seqq.*

résolution prise depuis si long-temps de les exterminer, s'ils ne prévenoient leur dernier malheur par la pénitence. Ainsi il n'y avoit aucune injustice, ni de la part de Dieu qui vouloit les exterminer, ni de la part des Israélites qui n'étoient que les exécuteurs de ses ordres.

V.  
Manière de  
déclarer la  
guerre.

Il n'y avoit rien d'uniforme dans la déclaration de la guerre. Jephthé, ayant été établi chef des Israélites d'au delà le Jourdain, fit dire aux Ammonites, qui attaquoient Israël : *Qu'y a-t-il entre vous et moi, pour venir ainsi contre moi ravager mon pays* (1) ? Et sur ce que les Ammonites se plaignoient que les Hébreux avoient usurpé leur pays, Jephthé, après avoir justifié son peuple de ce reproche, conclut en disant : *Que le Seigneur soit juge aujourd'hui entre Israël et les enfans d'Ammon*. Après quoi il les attaqua et les défit. Les Philistins étant entrés sur les terres de Juda, pour se venger du tort que Samson leur avoit fait en brûlant leurs moissons, ceux de cette tribu vinrent leur demander : *Pourquoi êtes-vous venus contre nous* (2) ? Ils répondirent qu'ils venoient pour prendre Samson. Et Samson leur ayant été amené, ce fut lui seul qui les défit. Après le crime détestable commis par ceux de Gabaon contre la femme du lévite, tout Israël assemblé pour venger cet attentat, envoya dans la tribu de Benjamin demander qu'on lui livrât les coupables ; pour les mettre à mort, et pour ôter le mal du milieu d'Israël (3). Ce ne fut qu'après le refus des Benjaminites, que la guerre fut résolue.

Nous voyons encore une espèce de défi, ou de déclaration de guerre entre l'armée de David, commandée par Joab, et celle d'Isboseth, commandée par Abner : *Surgant pueri, et ludant coram nobis*, dit Abner à Joab (4). *Surgant*, répondit Joab. Aussitôt le combat commença par douze soldats de chaque armée. Amasias, roi de Juda, fier de quelque avantage qu'il avoit remporté sur les Iduméens, envoya défier Joas, roi d'Israël, en lui faisant dire : *Venez, et voyons-nous* (5). Le roi d'Israël répondit : *Le chardon du Liban envoya un jour vers le cèdre qui est au Liban, demander sa fille en mariage pour son fils ; mais les bêtes du Liban passèrent sur le chardon, et l'écrasèrent. Vous avez battu les Iduméens, et votre cœur s'en est élevé ; contentez-vous de la gloire que vous avez ac-*

(1) *Judio. xi. 12. et seqq.* — (2) *Judio. xv. 10. et seqq.* — (3) *Judio. xx. 12.* — (4) *2. Reg. 11. 14.* — (5) *4. Reg. xiv. 8. 9. 10.*

quise, et demeurez chez vous. Amasias ne se rendit pas; les deux rois se virent à Bethsamès; mais celui de Juda fut battu. Bénadad, roi de Syrie, s'y prit d'une manière plus insolente, pour déclarer la guerre à Achab (1). Il vint se placer avec son armée devant Samarie, et envoya dire au roi d'Israël : *Votre or et votre argent, vos femmes et vos enfans sont à moi.* Achab qui se sentoit le plus foible, répondit : *Selon votre parole, mon seigneur et mon roi, je suis à vous, et tout ce qui m'appartient.* Alors Bénadad, plus fier qu'auparavant, lui envoya dire : *Vous me donnerez votre or et votre argent, vos femmes et vos enfans, et demain à cette même heure, j'enverrai vers vous mes serviteurs; ils chercheront dans votre maison, et dans celles de vos serviteurs, et ils y prendront ce qui leur plaira.* Ces demandes parurent exorbitantes à Achab et à tout son conseil; et il fut résolu de se défendre, et de soutenir le siège, que Bénadad fut obligé de quitter, après y avoir éprouvé de grandes pertes. Néchao, roi d'Egypte, allant à Carchémise, voulut passer sur les terres de Juda. Josias s'opposa à son passage avec une armée (2). Alors Néchao lui envoya dire : *Qu'y a-t-il entre vous et moi, roi de Juda? Je ne viens point contre vous; mais je combats contre une autre maison, contre laquelle le Seigneur m'envoie promptement. Ne vous opposez point à Dieu qui est avec moi, de peur qu'il ne vous fasse mourir.* Josias persista, mais il fut blessé dans la bataille, et mourut de sa blessure.

Lorsque la guerre étoit résolue, celui qui avoit le gouvernement de la nation, commandoit à tout le peuple de prendre les armes, si l'affaire le requéroit; ou choisissoit seulement un nombre de troupes pour l'expédition, si elle ne demandoit pas que toute l'armée d'Israël se mit en campagne. Josué, à la tête d'un corps de troupes choisies, combat contre Amalec, par l'ordre de Moïse (3). Toute l'armée du Seigneur attaque Séhon, roi des Amorrhéens, et Og, roi de Basan (4); mais on choisit seulement douze mille hommes pour marcher contre les Madianites (5). Tout Israël se rendit devant Jéricho (6); mais on n'envoya d'abord contre Haï que trois mille hommes (7); puis on y fit marcher

VI.  
Troupes des  
Hébreux.

(1) 3. Reg. xx. 1. et seqq. — (2) 2. Par. xxxv. 20. et seqq. — (3) Exod. xvii. 9. — (4) Num. xxi. 21. et seqq. — (5) Num. xxxi. 4.-5. — (6) Josue, vi. 7. — (7) Josue, vii. 3. 4.

toute la multitude (1). Josué en usa de même, lorsqu'il alla au secours des Gabaonites contre les cinq rois chananéens (2); et ensuite dans la guerre contre Jabin, et contre les autres rois de la partie septentrionale du pays de Chanaan (3). Sous les juges, on remarque peu d'expéditions où tout Israël se soit trouvé. Dans la première guerre que les Israélites entreprirent contre Adonibésech, il n'y eut que les tribus de Juda et de Siméon (4). Aod délivra Israël de la servitude des Moabites, avec le secours de la tribu d'Ephraïm (5). Dans l'armée de Barac et de Débora, on ne vit ni les tribus de Ruben et de Gad, ni celles de Dan et d'Aser. Il semble qu'il n'y avoit qu'Issachar, Zabulon et Nephthali (6). On sait que Gédéon, de trente-deux mille hommes qui l'avoient d'abord suivi, des tribus de Manassé, d'Aser, de Zabulon et de Nephthali, ne réserva que trois cents hommes avec lesquels il défit Madian (7). Jephthé n'avoit dans son armée que des Israélites des tribus d'au delà du Jourdain (8). La seule guerre de ce temps-là, où tout Israël se soit trouvé, est celle qui fut entreprise contre la tribu de Benjamin. A la fin de cette expédition la multitude ayant fait attention que ceux de Jabès, dans le pays de Galaad, ne s'y étoient point trouvés, envoya contre eux dix mille hommes qui saccagèrent la ville, mirent à mort les hommes, les femmes et les enfans mâles, et ne réservèrent que les filles qui furent données pour femmes à ceux qui étoient restés de la tribu de Benjamin (9).

Sous les rois, tout le peuple étant réuni sous un même chef, on vit les armées plus nombreuses, les expéditions plus importantes et plus glorieuses, la discipline militaire plus uniforme et mieux observée. Saül au commencement de son règne, ayant appris, comme il revenoit de la charrue, que le roi des Ammonites assiégeoit la ville de Jabès, coupa en pièces les bœufs de sa charrue, et les envoya par tout le pays, disant : *C'est ainsi qu'on traitera les bœufs de celui qui ne viendra point au secours de Jabès* (10). Le même prince ayant reçu ordre du Seigneur d'exterminer les Amalécites (11), *assembla tout son peuple, (toute son armée), en fit la revue, et le mena contre l'en-*

(1) VIII. 1. *Tolle tecum omnem multitudinem pugnatorum.* — (2) Josue, x. 7. — (3) Josue, xi. 7. — (4) Judic. 1. 3. 4. — (5) Judic. iii. 27. — (6) Judic. v. 15. 16. 17. 18. — (7) Judic. vi. 55. et vii. 5. 6. — (8) Judic. xi. 29. xii. 1. — (9) Judic. xxi. 8. et seqq. — (10) 1. Reg. xi. 7. — (11) 1. Reg. xv. 4.

nemi. Les rois qui lui succédèrent, mirent sur pied ces armées prodigieuses dont nous avons parlé.

Le premier et principal chef des armées d'Israël étoit le Seigneur; de là vient qu'il se qualifie si souvent, *le Dieu des armées*, et que Moïse appelle en tant d'endroits les Israélites, *l'armée du Seigneur*. C'étoit une nation entière qui marchoit à la guerre, sous la conduite de son Dieu. Son arche, le symbole de sa présence, s'y voyoit quelquefois, et on y remarquoit les trompettes de sa maison, entre les mains de ses prêtres et de ses ministres. Celui qui commandoit les troupes d'Israël, n'étoit que le lieutenant de ce premier chef; et quiconque avoit le gouvernement du peuple, soit en qualité de prince, de juge ou de roi, avoit aussi le commandement de l'armée. Le soldat quittoit sa maison, et y laissoit ses femmes et ses enfans comme autant de gages de sa fidélité et de son zèle; toujours aguerré, et toujours prêt à marcher, et nécessairement bon soldat, puisqu'il combattoit pour sa patrie, pour sa religion, pour ce qu'il avoit dans le monde de plus précieux et de plus cher. On le tiroit du village, et de la vie laborieuse de la campagne; et par conséquent il étoit plus intrépide, et plus capable de soutenir les fatigues de la guerre. *Nescio quomodo minus mortem timet, qui minus deliciarum novit in vita*, disoit un Romain (1). On formoit ainsi sans peine des armées très-nombreuses, pleines de courage, de zèle et d'intrépidité. Josèphe (2) remarque que Jean Hircan, fils de Simon Machabée, est le premier qui ait entretenu à ses dépens des soldats étrangers.

On ne voyoit point anciennement dans Israël de soldats de profession, de troupes soudoyées et entretenues aux frais de la nation; ils étoient tous en même temps soldats et bourgeois ou gens de campagne appliqués à leur travail. Ce ne fut que sous David qu'on vit quelques troupes réglées, et entretenues aux dépens du prince (3). On lit dans un endroit que le roi de Juda acheta du roi d'Israël cent mille hommes, pour cent talens d'argent (4); mais cet argent étoit pour le prince et non pas pour les soldats. D'après la règle, ceux qui étoient commandés pour la milice, faisoient la guerre à leurs dépens; chacun pensoit à se munir d'armes pour combattre, et de provisions pour se nourrir;

VII.  
Le général de leurs armées étoit le Seigneur.

VIII.  
Soldats hébreux.

(1) *Vaget. lib. 1. cap. 4.* — (2) *Joseph. Antiq. lib. XIII. cap. 16.* Πρωτος Ἰουδαίων ξινοτροφιῶν ἤρξατο. — (3) *Voyez 2. Reg. XXIII. et 1. Par. XI. et XXVII.* — (4) *2. Par. XXV. 6. et seqq.*

et n'avoit point d'autre récompense à attendre, que les dépouilles qu'on pourroit prendre sur l'ennemi. Cette discipline ne s'observa pas seulement sous Moïse, sous Josué et sous les juges; on la vit encore sous les rois; et depuis la captivité, sous les Machabées, jusqu'au gouvernement de Simon qui fut prince et grand-prêtre de sa nation, et eut des troupes soudoyées et entretenues (1). Les historiens nous apprennent qu'autrefois chez les Romains et chez les Grecs, et vraisemblablement chez tous les peuples d'Orient, on suivoit les mêmes règles. Nous ne remarquons rien de fixe pour l'âge qu'on demandoit à chaque soldat. Chez les Romains on les prenoit dès l'âge de dix-sept ans.

IX.  
Provisions et  
armes.

Isaï, père de David, avoit trois de ses fils dans l'armée de Saül; David, qui étoit le cadet, étoit demeuré pour garder les brebis de son père. Isaï l'envoya à l'armée porter des provisions à ses trois frères (2); il lui donna dix pains, et une mesure de grains rôtis, qui étoit une nourriture fort commune en ce temps-là, et ajouta dix fromages pour le commandant. David ayant été obligé de sortir précipitamment de Jérusalem, de peur de tomber entre les mains d'Absalom, Siba, serviteur de Miphiboseth, vint lui présenter des provisions pour son voyage (3); deux cents pains, une outre de vin, cent paquets de raisins secs, et autant de masses de quelques autres fruits. Les amis du même prince vinrent lui apporter au delà du Jourdain tout ce qu'ils crurent de plus nécessaire pour lui dans la fuite (4), des lits, des tapis, de la vaisselle de terre, du froment, de l'orge, de la farine, du grain rôti, des fèves, des lentilles, des pois rôtis, du miel, du beurre, des brebis et des veaux gras. On voit par ces exemples, quelles étoient les provisions de bouche, dont on se nourrissoit alors à la guerre.

Pour les armes, chacun en cherchoit pour soi; les princes ne commencèrent d'avoir des arsenaux que depuis David; sous les juges, et au commencement du règne de Saül, les armes étoient fort rares dans Israël. Il est remarqué que Samgar tua six cents Philistins, avec le soc de sa charrue (5). Débora, dans son Cantique, dit qu'il n'y avoit ni lance, ni bouclier, dans quarante mille soldats d'Israël (6). Nous ne

(1) 1. Mach. xiv. 52. — (2) 1. Reg. xvii. 13. et seqq. — (3) 2. Reg. xvi. 1. *Ducentis panibus, et centum alligaturis uvæ passæ, et centum massis palatharum.* (Hebr. ad litt. *centum tsimmukim, vel uvæ passæ, et centum kets, vel æstivi fructus.*) et *utro vini.* — (4) 2. Reg. xvii. 28 et 29. — (5) Judic. iii. 31. — (6) Judic. v 8.

isons point que Samson se soit jamais servi d'armes ordinaires. Il combattoit avec ce qui lui tomboit sous la main, une mâchoire d'âne, une massue, etc. Dans la guerre de Saül contre les Philistins, il ne se trouva dans toute l'armée d'Israël, que ce prince, et Jonathas son fils qui fussent armés d'épée et de lance. Les Philistins, qui opprimoient les Hébreux, empêchoient que dans tout le pays il n'y eût des ouvriers qui pussent leur fabriquer des armes; on étoit obligé d'aller chez les Philistins pour y faire raccommoder jusqu'aux instrumens du labourage (1).

Mais bientôt après, Saül se donna un train et un équipage de roi. Il eut des gardes (2), et des officiers généraux de ses armées. Abner étoit général de ses troupes, et il fut conservé dans cette charge sous Isboseth, fils de Saül (3). David eut pour général Joab (4); et Salomon, Banaïas (5). David entretenoit toujours deux cent quatre-vingt-huit mille hommes de troupes réglées, sans compter les Céréthiens et les Phéléthiens qui étoient des troupes étrangères du pays des Philistins. Il avoit chaque mois vingt-quatre mille hommes pour sa garde (6). Salomon conserva toutes ces troupes, et eut outre cela un très-grand nombre de chevaux et de chariots. L'Écriture marque quatre mille jumens pour ses chariots (7) qui étoient au nombre de qua-

X.  
Troupes réglées. Chevaux et chariots.

(1) 1. Reg. XIII. 19. et seqq. — (2) 1. Reg. XXII. 7. — (3) 1. Reg. XXVI. 5. et 2. Reg. II. 8. — (4) 2. Reg. VIII. 16. — (5) 3. Reg. II. 35. — (6) 1. Par. XXVII. 1. — (7) Au III<sup>e</sup> livre des Rois, IV. 26. L'hébreu et la Vulgate lisent ainsi : « Salomon avoit quarante mille écuries pour les chevaux de ses chariots, et douze mille chevaux de monture pour sa cavalerie » : *Hæbat Salomon quadraginta millia præsepia equorum curritium* (Hebr. *ad currum suum*), et *duodecim millia equestrium*. (Hebr. *equitum*.) Mais 1<sup>o</sup> au lieu de אַרְוֹת, *præsepia*, les Septante ont lu אֲשׁוֹת, *feminæ*; 2<sup>o</sup> au lieu de לְמַרְכָּבוֹ, *ad currum suum*, ils ont lu לְמַרְכָּבוֹת, *ad currus*. Τεσσαράκοντα χιλιάδες τοκάδες ἵππων εἰς ἄρματα. *Quadraginta millia feminæ equorum ad currus*. « Quarante mille jumens pour ses chariots. » Au II<sup>e</sup> livre des Paralipomènes, IX. 25, la Vulgate porte : *Habuit quoque Salomon quadraginta millia equorum in stabulis, et curruum, equitumque duodecim millia*; ce qui se traduit communément ainsi : « Salomon eut aussi quarante mille chevaux dans ses écuries, douze mille chariots et douze mille hommes de cheval. » Mais 1<sup>o</sup> l'hébreu lit : *Habuit quoque Salomon quatuor millia præsepia equorum et curruum, et duodecim millia equitum*; « Salomon eut aussi quatre mille écuries pour les chevaux de ses chariots, et douze mille hommes de cheval, ou douze mille chevaux de monture pour sa cavalerie. » 2<sup>o</sup> Les Septante ont lu de même אַרְבַּעַת אַלְפִים, *quatuor millia*, au lieu de אַרְבַּעִים אֵלֶּף, *quadraginta millia*. 3<sup>o</sup> Au lieu de אַרְוֹת, *præsepia*, les Septante ont encore lu ici אֲשׁוֹת, *feminæ*. 4<sup>o</sup> Au lieu de וּמַרְכָּבוֹת, et

torze cents (1), et douze mille chevaux de monture pour sa cavalerie (2). Ce prince pacifique est le seul des rois hébreux, qui ait entretenu de la cavalerie et des chariots de guerre. David son père et les rois ses successeurs n'ont point eu cette ambition; leurs armées étoient toutes d'infanterie. Si l'on remarque quelques chevaux et quelques chariots sous les règnes suivans, ils ont été en fort petit nombre, et nullement capables de former une armée. David avoit si peu l'envie de se servir de chevaux et de chariots à la guerre, qu'il coupa les jarrets aux chevaux qu'il avoit pris sur les Syriens, et fit brûler leurs chariots (3). Rab-sacès, un des officiers de Sennachérib, disoit aux Juifs: *Je vous donnerai deux mille chevaux; voyez si vous trouverez des hommes capables de les monter* (4).

XI.  
Les rois faisoient la guerre en personne.

Les rois alloient à la guerre en personne; et dans les premiers temps, ils combattoient à pied, comme les derniers des soldats. On ne lit nulle part que Saül et David se soient servis de chevaux et de chariots de guerre. Il fallut que toute la nation s'opposât à ce que David continuât à se trouver au combat, pour arrêter l'ardeur de ce prince que son courage avoit exposé au plus grand danger (5). Mais dans les derniers temps, les rois de Juda et d'Israël paroissoient dans les combats, montés sur des chariots de guerre, et avec leurs ornemens royaux. On faisoit suivre pour l'ordinaire un chariot vide derrière celui que montoit le roi (6), ou par ostentation, ou pour prévenir ce qui pouvoit arriver au chariot du prince. Achab et Josaphat étant allés attaquer le roi de Syrie, celui-ci donna ordre aux chefs de ses chariots, de ne tirer que sur Achab, roi d'Israël. Achab, pour éluder la prédiction du prophète Michée qui lui avoit prédit qu'il mourroit dans cette guerre, s'étoit déguisé, et étoit entré dans la mêlée sans aucune marque de distinction. Josaphat au contraire parut sur son chariot, avec les ornemens royaux; ce qui attira sur lui tout l'effort des ennemis; mais ayant commencé de crier, ils le reconnurent, et le laissèrent aller. Cependant une flèche tirée au hasard, perça Achab dans la poitrine. Alors il dit à son co-

*curruum*, ils ont encore lu ici למרכבות, *ad ourrus* Τέσσαρες χιλιάδες θήλειαι ἵπποι (M. Alex. ἵππων) εἰς ἄρμαλα: *Quatuor millia feminae equorum ad currus.* «Quatre mille jumens pour ses chariots.» Cette leçon paroît être la plus simple et la plus naturelle. — (1) 3. Reg. x. 26. et 2. Par. 1. 14. — (2) 3. Reg. xv. 26. et x. 26. et 2. Par. 1. 14. et ix. 25. — (3) 2. Reg. viii. 4. — (4) 4. Reg. xviii. 23. — (5) 2. Reg. xxi. 17. — (6) 2. Par. xxxv. 24.

cher : *Tournez la bride, et tirez-moi du combat, parce que je suis dangereusement blessé* (1). Josias ayant voulu s'opposer au roi d'Égypte, qui marchoit contre le roi des Assyriens, fut blessé mortellement dans le combat, et ses gens le transportèrent *du chariot qu'il montoit, sur un autre qui le suivoit à la manière des rois* (2). Absalom combattit sur une mule, dans la fatale journée où il demeura pendu à un arbre par les cheveux (3). L'Amalécite qui se vançoit d'avoir tué Saül, lui avoit ôté le bandeau royal et le bracelet, qu'il vint présenter à David (4). Saül par conséquent avoit porté ces ornemens dans la bataille de Gelboé.

Nous ne nous étendrons point ici sur les officiers généraux et subalternes des armées d'Israël ; il en est traité avec plus d'étendue dans la Dissertation sur les officiers des rois de Juda. Nous remarquerons seulement qu'il y avoit un *général des armées*, tel qu'étoient Abner sous Saül, Joab sous David, Banaïas sous Salomon. Il y avoit ensuite des chiliarques ou *princes de mille*, que l'auteur de la Vulgate exprime ordinairement par le nom de *tribuns*. Après eux étoient les *princes de cent*, ou centurions ; les *chamischim*, ou capitaines de cinquante hommes, et les *décursions*. Il y avoit de plus d'autres officiers nommés *schalischim*, dont on ne sait pas distinctement l'emploi. On y trouve aussi des commissaires ou des scribes et des *sotérims* ou hérauts. Voilà quels étoient les officiers des troupes d'Israël.

La plupart des guerres dont nous parle l'Écriture, ont été de très-courte durée. Il eût été impossible que des armées aussi nombreuses, et qui n'avoient de provisions que ce que chaque soldat en apportoit de chez soi, ou ce qu'il en prenoit dans la campagne et sur l'ennemi, pussent subsister long-temps. Tout le pays seroit demeuré inculte et désert, s'il eût fallu que tout le peuple qui composoit l'armée, demeurât plusieurs mois en campagne. La guerre que Moïse fit contre Amalec, fut terminée en un jour (5). Une bataille livrée à Séhon, et une autre à Og, mirent les Israélites en possession des états de ces deux rois (6). Comme les princes menaient au combat, selon la coutume d'alors, tout ce qu'ils avoient de troupes, après une bataille perdue, il ne leur restoit plus de ressource. Les expé-

XII.  
Officiers des  
armées des  
Israélites.

XIII.  
Courte durée  
des guerres  
des Hébreux.

(1) 3. Reg. xxii. 34. — (2) 2. Par. xxxv. 23. 24. — (3) 2. Reg. xviii. 9. — (4) 2. Reg. i. 10. — (5) Exod. xvii. 8. et seqq. — (6) Num. xxi. 21. et seqq.

ditions de Josué se sont faites en peu de jours. Le pays n'étoit pas grand, l'ennemi étoit près, il ne cherchoit qu'à combattre, il ne falloit que livrer la bataille qui pour l'ordinaire étoit fort opiniâtre et fort sanglante, et bientôt terminée. Souvent la perte étoit entière de la part du vaincu. Les Moabites furent chassés de la Palestine par Aod, et les Madianites par Gédéon, en un jour. La fameuse guerre des onze tribus contre Benjamin, fut résolue, entreprise, et finie en peu de semaines. Celle où Goliath insulta à l'armée d'Israël, est une des plus longues qui se firent dans les limites de la Palestine. Il y avoit quarante jours que les deux armées des Philistins et des Hébreux étoient campées vis-à-vis l'une de l'autre, lorsque David arriva au camp, et combattit Goliath. La guerre d'Absalom contre David, et celles que les rois d'Israël et de Juda eurent ensemble, ou contre les Philistins, ne durèrent que peu de jours. Mais lorsqu'il falloit faire quelques sièges, ou passer dans des pays plus éloignés, les guerres étoient plus longues et plus difficiles, surtout à cause de la difficulté de porter des provisions. Après l'expédition, le peuple, sans autre congé, se retiroit dans sa maison, et retournoit à son travail.

XIV.  
Comment ils  
rangeoient  
leurs troupes  
en bataille.

On ignore la manière dont les anciens Hébreux rangeoient leurs troupes en bataille. L'Ecriture emploie souvent cette expression : *Ranger en bataille, disposer les bataillons* (1). On lit dans les Paralipomènes (2), qu'il vint à David, dans le temps de sa fuite sous Saül, un nombre de braves *rangeurs de bataille*, ou, selon l'expression de l'original, qui rangeoient les troupes comme des troupeaux. Dans une autre occasion (3), il est dit que les Syriens étant venus contre Israël avec des troupes innombrables, les Israélites vinrent se camper contre eux, *comme deux petits troupeaux de chèvres*. Jérémie se sert de la même expression (4), lorsqu'en parlant des Assyriens, il dit qu'il viendra contre Sion *des pasteurs avec leurs troupeaux. Ils dresseront leurs tentes aux environs, et chacun d'eux y fera paître le troupeau qu'il aura sous sa main*. Homère se sert aussi de

(1) ערך מלחמה, Genes. xiv. 8. Judic. xx. 22. 1. Reg. iv. 2. et xvii. 21.  
— (2) 1. Par. xii. 38. *Expediti ad pugnandum*. (Hebr. עדרי מערכה, *ordinantes, vel gregantes aciém.*) — (3) 3. Reg. xi. 27. — (4) Jerem. vi. 5.

la même comparaison, en parlant de la manière dont les chefs rangeoient leurs troupes en bataille (1).

Ce qui est certain, c'est que les anciens Orientaux faisoient la guerre avec assez peu d'ordre. Tout consistoit plutôt dans l'impétuosité, l'ardeur, le courage, l'intrépidité des soldats, que dans une discipline exacte et méthodique, et à n'agir que par les ordres et les mouvemens du général. On a vu parmi eux des effets étonnans de force et de valeur, mais souvent conduits d'une manière peu conforme aux bonnes règles de la guerre.

On faisoit grand cas de l'adresse à tirer de l'arc, à lancer des pierres avec la fronde, et de la vitesse à la course. David rend grâces à Dieu de lui avoir donné des bras aussi forts qu'un arc d'airain, et des pieds qui égalent les cerfs à la course (2). Il y avoit dans la tribu de Benjamin un grand nombre de très-vaillans hommes qui se servoient également de la main droite et de la gauche (3). Les braves qui vinrent joindre David, dans le temps qu'il étoit persécuté par Saül (4), étoient des hommes très-robustes, bons guerriers, armés de boucliers et de lances, dont le visage étoit comme la face d'un lion, et qui étoient si vites à la course, qu'ils auroient pu atteindre les chevreuils des montagnes. Azaël, frère de Joab, étoit un des plus forts coureurs que l'on connût. Il est comparé dans l'Écriture aux chevreuils des montagnes (5). Homère donne presque continuellement à Achille l'épithète de *prompt à la course*. C'étoit ce qui le distinguoit le plus. Idoménée disoit (6) qu'Ajax ne le cédoit point à Achille en valeur, mais seulement en vitesse et en légèreté. Les héros qui se distinguèrent si souvent dans les guerres sous le règne de David, étoient tous remarquables par quelque action de valeur extraordinaire et héroïque; les uns, pour avoir tué des lions, sans autres armes que leurs bâtons; d'autres, pour avoir passé ouvertement, trois hommes seuls, au milieu d'une armée de Philistins; un autre, pour avoir tué en une fois trois cents hommes de sa main; un autre, pour en avoir tué huit cents; un troisième, pour avoir ar-

XV.  
L'arc, la  
fronde, la  
course en  
estime par-  
mi les Hé-  
breux.

(1) *Iliad.* B.

Τοὺς δ' ὡς τ' αἰπολία πλατῆ ἀγῶν αἰπόλοι ἄνδρες,  
Ρεῖα διακρινέωσιν ἐπεὶ κε νομῶ μέγέωσιν.

(2) *Psalms.* xvii. 34. 35. — (3) *Judic.* xi. 16. 1. *Par.* xii. 2. — (4) 2. *Reg.* ii. 18. — (5) 1. *Par.* xii. 8. — (6) *Homer. Iliad.* N

Οὐδ' ἂν Ἀχιλλεὶ ῥηξήνορι χωρήσειεν  
Ἐν γ' ἀλίσιαδῆι, ποσὶ δὲ οὐπὼς ἐστὶν ἔριζεν.

rété lui seul une armée de Philistins. Les Machabées ne parurent pas avec moins d'honneur et d'éclat dans cette noble carrière. Il ne faut que lire l'histoire d'un Judas, d'un Eléazar, d'un Jonathas, d'un Simon, pour se faire une juste idée de la véritable valeur jointe à la piété et à la religion.

XVI.  
Publication  
qui se faisoit  
à la tête de  
l'armée  
avant le com-  
bat.

Avant la bataille, le prêtre qui accompagnoit les troupes, se présentoit à la tête de l'armée, et disoit au peuple : « Ecoutez, Israël, vous devez aujourd'hui combattre contre vos ennemis; que votre cœur n'apprehende point; ne craignez point, ne reculez point devant eux, et n'en ayez aucune peur; car le Seigneur votre Dieu est au milieu de vous; et il combattra pour vous contre vos ennemis, pour vous délivrer du péril (1). » Ensuite on publioit à la tête de chaque bataillon : « Qui est celui qui a bâti une maison neuve, et qui n'en a pas encore fait la dédicace? Qu'il s'en retourne dans sa maison, de peur qu'il ne meure dans le combat, et qu'un autre ne la dédie. Qui est celui qui a planté une vigne, et ne l'a pas encore rendue commune, en sorte qu'on puisse manger de son fruit? Qu'il s'en retourne, de peur qu'il ne meure dans le combat, et qu'un autre ne fasse ce qu'il doit faire. Qui est celui qui a été fiancé à une jeune fille, et qui ne l'a pas encore épousée? Qu'il s'en retourne, de peur qu'il ne meure dans le combat, et qu'un autre ne l'épouse. » Après cela, on disoit encore : « Qui est celui qui est timide, et dont le cœur est sans force? Qu'il s'en aille, de peur qu'il n'inspire aux autres la timidité et la foiblesse de son propre cœur. » On voit la pratique de tout cela dans les Machabées (2). Les rabbins enseignent qu'après que l'armée étoit rangée en bataille, les généraux plaçoient derrière les rangs, leurs plus vaillans officiers subalternes, avec des faux et des haches, pour tailler en pièces les premiers qui voudroient prendre la fuite. Mais cette dernière circonstance est toute sur le compte des rabbins; l'Écriture n'en dit pas un mot. Il paroît par quelques endroits, qu'on attendoit le signal du combat assis (3). Cela étoit commun chez plusieurs peuples.

XVII.  
Trompettes  
entre les  
mains des  
prêtres.

Le signal de la bataille se donnoit par le son des trompettes; et c'étoient les prêtres qui sonnoient de cet instrument : *Les prêtres, enfans d'Aaron, sonneront de la trompette, dit Moïse; et ce sera une loi perpétuelle*

(1) Deut. xx. 2. et seqq. — (2) 1. Mach. iii. 56. — (3) 1. Reg. xvii. 48. et 2. Reg. ii. 14.

dans toutes vos races. Lorsque vous irez à la guerre contre vos ennemis, vous sonnerez de la trompette, et le Seigneur se souviendra de vous, pour vous délivrer des mains de vos ennemis (1). Parmi les autres peuples, comme parmi les Hébreux, surtout parmi les Egyptiens, la trompette étoit un instrument sacré. L'usage en étoit réservé aux personnes libres; et souvent les plus distingués en sonnoient eux-mêmes (2). Dans la guerre contre les Madianites (3), on envoya Phinéès, fils du grand-prêtre Eléazar, avec les instrumens sacrés, c'est-à-dire, les trompettes du Seigneur, pour en sonner dans l'armée. Le son de la trompette étoit comme un gage de la protection du ciel, et un signe de la présence du Seigneur. Balaam envisageant le camp d'Israël s'écrioit : *Il n'y a point d'idole dans Jacob, ni de simulacre dans Israël; le Seigneur son Dieu est avec lui; et on entend au milieu de lui le son de la trompette de son roi* (4). Abia, roi de Juda, disoit aux troupes de Jéroboam, roi d'Israël : *Nous avons avec nous et à notre tête, Dieu, et ses prêtres avec les trompettes sacrées pour en sonner contre vous. Enfants d'Israël, ne combattez point contre le Seigneur Dieu de vos pères* (5). Les troupes d'Abia, qui étoient bien moins nombreuses que celles de Jéroboam, se voyant enveloppées de tous côtés, commencèrent à crier, et les prêtres à sonner de la trompette. En même temps Dieu répandit la terreur dans l'armée de Jéroboam, et il en fut tué ce jour-là cinq cent mille. Josaphat, roi de Juda, marchant contre les Moabites, les Iduméens et les Ammonites, plaça à la tête de son armée, les lévites, avec les instrumens de musique du temple, comme s'il eût marché au triomphe, parce que le Seigneur lui avoit promis la victoire par le prophète Jahaziel (6). Enfin du temps des Machabées, Jean et Judas, fils du grand-prêtre Simon, mirent en fuite l'armée de Cendébée, par le seul son des trompettes sacrées (7).

On ne doit pas confondre les trompettes dont on vient de

(1) Numer. x. 8. 9. — (2) Vide Lips. lib. 4. de Milit. Rom. cap. x. — (3) Num. xxxi. 6. *Vasa quoque sancta, et tubas ad clangendum tradidit ei.* (Hebr. alit. *Et vasa sanctitatis, id est tubas clangoris, in manu ejus.*) — (4) Num. xxiiii. 21. *Non est idolum in Jacob, nec videtur simulacrum in Israel: Dominus Deus ejus cum eo est, et clangor victoriae regis in illo.* (Hebr. *et clangor regis in illo.*) — (5) 2. Par. xiiii. 12. *Ergo in exercitu nostro dux Deus est et sacerdotes ejus qui clangunt tubis, et resonant contra vos* (Hebr. *Et ecce nobiscum in capite Deus, et sacerdotes ejus, et tubæ clangoris ad clangendum contra vos*): *Filii Israel, etc.* — (6) 2. Par. xx. 14. 21. — (7) 1. Mach. xvi. 8.

XVIII.  
Cors dont les  
généraux  
sonnoient.

parler, et dont les prêtres seuls avoient droit de sonner, avec les cors dont les généraux se servoient, pour assembler leurs troupes, et pour donner le signal de la retraite. Aod ayant mis à mort Eglon, roi de Moab, sonna du cor dans les montagnes d'Ephraïm, et ayant rassemblé du monde, vint fondre sur les Moabites (1). Gédéon se servit du même moyen, pour assembler des troupes contre les Madianites (2). Saül sonna du cor, et donna le signal de la guerre contre les Philistins, après que Jonathas eut défait la garnison qu'ils avoient à Gabaa (3). Joab sonna la retraite, et arrêta par le son du cor l'impétuosité de ses troupes, qui poursuivoient celles d'Abner (4). Il finit de même la bataille contre Absalom (5). Séba, fils de Bochri, excita le peuple à le suivre, en sonnant du cor (6). Par ce moyen on pouvoit assembler en peu de temps de nombreuses troupes, le son se communiquant aisément, et passant de lieu en lieu en peu d'heures, dans un pays fort serré, fort peuplé, où les villages étoient très-près les uns des autres, et le peuple naturellement léger, et ami de la nouveauté. On se servit aussi du cor dans deux occasions singulières. Lorsque les Israélites furent arrivés devant Jéricho, Dieu ordonna que les Israélites fissent le tour de la ville pendant sept jours, et qu'au septième les prêtres sonnassent des sept cors dont on se servoit pour annoncer le jubilé; et ce fut au son de ces instrumens que les murailles de cette ville furent renversées (7). Lorsque Gédéon marcha avec trois cents hommes contre les Madianites, il leur donna à tous des cors, et il en tenoit un lui-même (8); et ce fut au son de ces instrumens, qu'il mit en déroute l'armée des Madianites.

XIX.  
Signal et senti-  
nelle au  
haut des  
tours, et sur  
les monta-  
gues.

On remarque aussi que dans la Palestine, il y avoit ordinairement des sentinelles placées sur les tours et sur les hauteurs, qui sonnoient du cor, ou élevoient un signal au haut d'un mât, lorsqu'ils apercevoient l'ennemi, ou qu'il falloit avertir les peuples de courir aux armes. *Le cor son-*

(1) *Judic. III. 27. Statim insonuit buccina in monte Ephraim, descenderuntque cum eo filii Israel.* — (2) *Judic. VI. 34.* — (3) *1. Reg. XIII. 5.* — (4) *2. Reg. II. 28.* — (5) *2. Reg. XVIII. 16.* — (6) *2. Reg. XX. 1.* — (7) *Josue, VI. 4. et seqq. Sacordotes tollant septem buccinas, quarum usus est in jubilæo... Cumque insonuerit vox tubæ (Hebr. cornu jobel, id est, buccinæ jubilæi) longior atque concisior, etc.* Voyez dans la Dissertation sur les instrumens de musique, la distinction que l'on doit mettre entre *buccina* et *tuba*. *Buccina* étoit le cor, *tuba* étoit la trompette. Cette Dissertation sera placée dans le tom. IX. — (8) *Judic. VII. 16. et seqq. Dedit tubas (Hebr. buccinas) in manibus eorum.... et dixit.... Quando personuerit tuba (Hebr. buccina) in manu mea, etc.*

nera-t-il dans la ville, sans que le peuple en soit dans l'épouvante? dit Amos (1). Si j'envoie la guerre dans un pays, dit le Seigneur par la bouche d'Ezéchiel (2), et que le peuple établisse une sentinelle, et que cette sentinelle ayant aperçu l'ennemi, ait averti le peuple par le son du cor; après cela, quiconque aura entendu le son du cor, et ne se sera pas mis sur ses gardes, s'il est pris de l'ennemi, il ne doit s'en prendre qu'à lui-même. Et Jérémie (3), Sonnez du cor à Thécué, et élevez le signal à Béthacarem, parce que le mal a paru du côté du septentrion. Ce signal s'élevoit de dessus les montagnes, et il y avoit de grands bois plantés exprès, au haut desquels on élevoit du feu, ou quelque drapeau qu'on pouvoit apercevoir de loin. Vous tous, qui demeurez dans ce pays, dit Isaïe (4), lorsque le signal sera élevé sur les montagnes, vous le verrez, et lorsque le cor sonnera, vous l'entendrez. Absalom affectant la royauté, avoit fait avertir dans tout le pays, qu'ausitôt qu'on entendroit le son du cor tout le monde eût à crier: *Vive Absalom* (5)! Salomon (6) et Jéhu (7) furent reconnus au son du cor. Lorsque Holoferne s'avança avec son armée, pour assiéger Béthulie, on plaça des troupes sur les montagnes et sur les défilés, et on alluma des feux sur les tours des villes (8).

Il est temps de parler des armes des Hébreux, tant offensives que défensives. Les chariots de fer, ou armés de faux, étoient une des machines les plus meurtrières que l'antiquité ait employées dans la guerre. L'Écriture distingue deux sortes de chariots de guerre. Les uns étoient simplement pour la monture des princes ou des généraux; les autres étoient des chariots armés de fer, que l'on pousoit contre l'infanterie, et qui causoient de furieux ravages. Les plus anciens chariots de guerre dont nous ayons connoissance, sont ceux que Pharaon mena contre les Israélites, après leur sortie d'Égypte, et qui furent submergés dans la mer Rouge. Il y en avoit au nombre de six cents (9). Mais Moïse ne nous apprend pas s'ils étoient armés, ou si c'étoient de simples chariots de monture. Les Chananéens que Josué combattit

XX.  
Chariots de  
guerre.

(1) Amos, III. 6. *Si clanget tuba (Hebr. buccina) in civitate, etc.* — (2) Ezech. XXXIII. 2. *et seqq.* — (3) Jerem. VI. 1. — (4) Isai, XVIII. 3. *Cum elevatum fuerit signum in montibus, videbitis: et clangorem tubæ: (Hebr. et cum sonuerit buccina) audietis. Vide, si lubet, et Isai, V. 26. XI. 12. XIII. 3. XXX. 17. XXXIII. 23. XLIX. 22. Jerem. IV. 7. etc.* — (5) 2. Reg. XV. 10. — (6) 3. Reg. 1. 34. — (7) 4. Reg. IX. 13. — (8) Judith, VII. 5. *Ἀνακαύσαντες πυρὰς ἐπὶ τοὺς πύργους αὐτῶν.* — (9) Exod. XIV. 7.

aux eaux de Mérom, avoient une cavalerie nombreuse, et une grande quantité de chariots (1). Ceux de la tribu de Juda ne purent se rendre maîtres des villes de la plaine, parce que, dit l'Écriture, *les Chananéens, habitans de ces villes, avoient des chariots armés, ou des chariots de fer* (2). Sisara, général des troupes de Jabin, roi d'Asor, menoit dans son armée jusqu'à neuf cents de ces chariots (3). Dans l'armée que les Philistins mirent en campagne sous le règne de Saül, il y en avoit trois mille (4). Les rois de Syrie, contre qui David et ses successeurs eurent souvent à combattre, faisoient consister leur plus grande force dans leurs chariots. David ayant pris sur le roi Adarézér mille chariots (5), coupa les jarrets aux chevaux qui les tiroient, en brûla neuf cents, et ne s'en réserva que cent. Une autre fois il prit sept mille chariots (6). Bénadad, roi de Syrie, ayant été mis en fuite par les Israélites, ses gens lui dirent : *Les Dieux d'Israël sont des Dieux de montagnes; c'est pourquoi ils nous ont vaincus. Mais levez une seconde armée; menez avec vous autant d'hommes, de chevaux et de chariots que vous en avez perdu, et livrez la bataille dans la plaine, et vous verrez que nous les vaincrons* (7).

(1) *Josue*, xi. 4. *Equi et currus immensæ multitudinis.* (Hebr. *multi valde.*) — (2) *Judic.* i. 19. *Quia falcatis curribus abundabant.* (Hebr. *Quia currus ferreos ha'ebant.*) — (3) *Judic.* iv. 3. *Nongentos enim habebat falcatos currus.* (Hebr. *ferreos currus.*) — (4) 1. *Reg.* xiii. 5. L'hébreu, les Septante et la Vulgate lisent trente mille; mais le syriaque et l'arabe ne lisent que trois mille : שלש אלפים, *tria millia*, au lieu de שלשים אלף, *triginta millia*. Plusieurs préfèrent cette leçon comme plus naturelle. — (5) Au 11<sup>e</sup> livre des Rois, viii. 4., l'hébreu et la Vulgate lisent seulement mille sept cents chevaux ou cavaliers. Mais au lieu de אלף ושבע מאות פרשים, *mille septingentis equitibus*, les Septante ont lu : אלף רכב ושבעת אלפים פרשים, *mille curruum et septem millibus equitum* : mille chariots, et sept mille chevaux ou cavaliers. Et c'est ainsi que portent l'hébreu, les Septante et la Vulgate, au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, xviii. 4. *Mille quadrigas, et septem millia equitum.* — (6) Au 11<sup>e</sup> livre des Rois, x. 18., l'hébreu, les Septante et la Vulgate lisent sept cents chariots et quarante mille chevaux ou cavaliers : שבע מאות רכב ארבעים אלף פרשים, *Septingentos currus et quadraginta millia equitum*. Mais au 1<sup>er</sup> livre des Paralipomènes, xix. 18., l'hébreu, les Septante et la Vulgate lisent sept mille chariots et quarante mille hommes de pied : שבעת אלפים רכב ארבעים אלף איש רגלי, *Septem millia curruum, et quadraginta millia peditum*. On peut soupçonner qu'originellement on aura lu ארבעים אלף איש רגלי, *Septem millia curruum, quatuordecim millia equitum, et quadraginta millia peditum* : Sept mille chariots, quatorze mille chevaux ou cavaliers, et quarante mille hommes de pied. — (7) 3. *Reg.* ix. 24. 25.

Bénadad suivit leur conseil ; il revint avec une nouvelle armée ; la bataille se donna dans la plaine ; et Dieu fit voir qu'il est le Dieu des victoires, et que sa force ne dépend ni des chevaux ni des chariots, ni des temps, ni des lieux ; cent mille hommes de pied des Syriens tombèrent en un seul jour sous l'épée des Israélites, et vingt-sept mille furent écrasés sous une muraille. Il ne paroît pas que les rois hébreux aient jamais employé dans la guerre ces chariots dont nous parlons. Salomon est le seul qui ait eu un nombre considérable de chariots ; mais ce prince n'étoit point guerrier, et l'Écriture ne lui attribue aucun exploit militaire.

L'origine des chariots de guerre n'est pas bien fixée. Diodore de Sicile (1) assure, sur la foi de Ctésias, que Sémiramis conduisit contre les Bactriens près de seize cents chariots armés de faux. Xénophon (2) semble dire que les Mèdes, les Syriens et les Arabes s'étoient contentés d'avoir des chariots de bataille, conduits par quatre chevaux, montés par un seul combattant ; mais que Cyrus changea cette ancienne coutume, en ajoutant des faux aux roues des chariots. Tous les héros de la guerre de Troie dans Homère paroissent sur des chariots ; mais il n'y avoit ni faux, ni autre chose, qui les rendit redoutables. Le chariot, attelé de deux ou de quatre chevaux, étoit monté par un héros, et les chevaux étoient conduits par un guerrier propre à attaquer, à résister et à combattre. Darius, roi de Perse, employa de ces machines contre Alexandre (3). Mithridate en avoit dans ses armées. Antiochus-le-Grand s'en servit contre les Romains (4), et les Gaulois, contre Jules César (5). Les anciens peuples de la Grande-Bretagne (6) avoient aussi des chariots de guerre ; mais je ne sais pas s'ils étoient armés de faux. Alexandre Sévère (7) attaqua Artaxerxès, roi de Perse, qui avoit sept cents éléphants, et dix-huit cents chariots armés de faux. Tous ces exemples nous font voir l'origine et les progrès de ces terribles machines, dont on négligea ensuite l'usage, comme trop embarrassantes, et sujettes à des inconvéniens fâcheux ; puisque souvent elles servoient contre ceux mêmes qui les avoient préparées.

XXI.  
Origine des  
chariots de  
guerre.

(1) *Diodor. lib. II. Biblioth. Ἄρματα δριπανηφόρα μυχρὸν ἀπολείποντα τῶν μυρίων ἑξακοσίων.* — (2) *Xenophon. lib. VI. Cyropæd.* — (3) *Quint. Curt. lib. IV. et Diodor. lib. XVII.* — (4) *Veget. lib. III. cap. 24.* — (5) *Frontin. Stratag. lib. II.* — (6) *Tacit. Vit. Agric. Quædam nationes et curru præstantur. Honestior auriga: clientes propugnans.* — (7) *Lamprid. in Alex.*

XXII.  
Description  
des chariots  
de guerre.

La forme de ces chariots a assez varié, et l'on en trouve un assez grand nombre de descriptions différentes. Diodore nous les dépeint de cette sorte : « Le joug de chacun des » deux chevaux qui tiroient le chariot, étoit armé de deux » pointes, longues de trois coudées, qui s'avançoient en » devant contre le visage des ennemis. A l'essieu, étoient » attachées deux autres broches, tournées du même côté que » les premières; mais plus longues, et armées de faux à leurs » extrémités (1). » Ceux dont parle Quinte-Curce (2), avoient quelque chose de plus que ceux qu'on vient de décrire. L'extrémité du timon étoit armée de piques, avec des pointes de fer. Le joug avoit des deux côtés trois espèces d'épées qui en sortoient en dehors. On avoit placé entre les rais des roues, plusieurs dards qui donnoient en dehors; et les jantes des mêmes roues étoient garnies de faux, qui mettoient en pièces tout ce qu'elles rencontroient. Xénophon (3) remarque que ces sortes de machines étoient montées sur de fortes roues, et capables de résister à toute la violence du mouvement qu'elles devoient souffrir. L'essieu étoit plus long qu'à l'ordinaire, afin que le chariot fût moins sujet à verser. Le siège du cocher étoit une espèce de petite tour de bois, mais bien solide, et élevée à hauteur d'appui. Le cocher étoit armé de toutes pièces, et tout son corps couvert de fer, excepté les yeux.

Comme les chariots de guerre étoient à quatre roues, plus forts et plus larges que les chariots ordinaires, on pouvoit les charger de plusieurs hommes armés de flèches et de dards, qui combattoient de là avec avantage. Il y avoit d'autres chariots qui n'étoient montés de personne. Seulement sur chacun des deux chevaux caparaçonnés, étoit un cavalier armé de toutes pièces, et en état de bien combattre (4). D'autres fois il n'y avoit qu'un cheval et un cavalier. Ces chariots ne consistoient qu'en deux roues et un essieu, chargés d'épées et de faux, qui s'élevoient en haut, et s'avançoient en dehors. Les faux attachées à l'essieu, tournoient par le moyen d'un ressort, et détruisoient tout ce qui se rencontroit dans la sphère de leur mouvement. Quelquefois il y avoit des fouets qui étant remués par certains ressorts attachés à la roue, épargnoient au cavalier le soin de frapper les chevaux.

(1) *Diodor. lib. xvii.* — (2) *Quint. Curt. lib. iv.* — (3) *Xenophon. lib. vi. Cyropæd. et lib. i. Ἀναβάσις.* — (4) *Vide Libell. de Rep. Bellic. post. Notit. Imperii.*

On peut juger par ces descriptions, du fracas que causeroient ces machines dans les batailles, avant qu'on se fût prémuni contre leur violence et leur rapidité. Lucrèce en fait une élégante description; et pour appuyer son opinion de la divisibilité des âmes, il relève le mouvement des membres encore palpitans, qui conservent quelque reste de vie, quoique séparés du corps par le tranchant des faux de ces chariots; ce retranchement s'étant fait avec tant de promptitude, que l'âme répandue dans ces diverses parties, n'a pu, selon lui, s'en séparer assez promptement :

Falciferos memorant currus abscindere membra  
 Sæpe ita subito permixta cæde calentes,  
 Ut tremere in terra videatur, ab artibus id quod.  
 Decidit abscissum, cum mens tamen, atque hominum vis  
 Mobilitate mali, non quit sentire dolorem.  
 Et caput abscissum, calido, viventeque trunco,  
 Servat humi vultum vitalem, oculosque patentes,  
 Donec reliquias animarum reddidit omnes (1).

Les Hébreux employoient dans la guerre les mêmes armes que leurs voisins. Ils étoient armés d'épées, de dards, de lances, de javelots, d'arcs, de flèches, de frondes. Ils portoient le casque, la cuirasse, le bouclier, les cuissards. L'armure la plus complète dont l'Écriture nous parle, est celle de Goliath. Comme elle étoit tout extraordinaire, par son poids et par sa grandeur, on a pris soin de nous la décrire, et de nous en conserver les particularités. En général, on doit remarquer que pour l'ordinaire, les armes étoient d'airain; il est bon d'en donner ici quelques preuves contre ceux qui veulent que le nom d'*airain*, dans les descriptions des armes, se prenne, ou pour le métal en général, ou pour le fer et l'acier. On avoue (2) que le nom de *cuivre* est quelquefois mis pour le fer; mais c'est seulement depuis que le fer et l'acier sont devenus plus communs, et qu'on a commencé de faire avec ces métaux ce qu'auparavant on ne faisoit qu'avec l'airain.

Hésiode, dans la distribution qu'il a faite des premiers âges du monde, dit que l'âge d'or fut le premier, puis l'âge d'argent, ensuite l'âge d'airain; et enfin l'âge de fer. En parlant de l'âge d'airain, il assure que non-seulement les armes, et les instrumens du labourage, mais aussi les

XXIII.  
Armes dont  
il est parlé  
dans l'Écri-  
ture-Sainte.

XXIV.  
Airain em-  
ployé à faire  
les armes.

(1) *Lucret. de Reb. Nat. lib. III.* — (2) *Voss. Lexic. Etym. verbo, Æs.*  
*Æs pro ferro capit accipi, postquam ferrea arma in usu esse capere. At*  
*pro ære sumebantur, cum ærea solum obtinerent.*

maisons, étoient d'airain, parce qu'on n'avoit point encore l'usage du fer (1). Proclus, un des commentateurs de ce poëte (2), remarque qu'au commencement, on avoit pour durcir le cuivre, une certaine trempe qui le rendoit aussi pur et aussi solide que le fer; mais cette trempe ayant été perdue, on en vint enfin au fer, pour la guerre et pour le labourage. En effet, on conserve encore quelques armes anciennes de cuivre, qui sont d'une trempe aussi dure que l'acier (3); et même des clous d'airain, d'une dureté égale à celle du fer. On a trouvé aussi des ciseaux de bronze propres à couper des lames de cuivre (4). On a des clefs, des plats, des patères, des coupes, des réchauds, des couteaux, des haches, des fers de piques, et cent autres choses de cette nature, qui sont d'un bronze très-solide. Dans les ouvrages d'architecture, régulièrement on n'usoit point de fer, mais seulement de cuivre, parce qu'il ne se consume pas si aisément par la rouille, que le fer. Les arcs, dont la trempe doit être si bonne, et qui ne se font aujourd'hui que d'acier, se faisoient autrefois d'airain.

Lucrece (5) croit que l'or et l'argent sont les premiers métaux qu'on ait trouvés, et qu'on ait employés pour les armes, et pour les autres instrumens; qu'ensuite l'airain fut mis en usage; et enfin le fer:

Posterior ferri vis est, ærisque reperta,  
Et prior æris erat, quam ferri cognitus usus.

Insensiblement le fer fut préféré, et l'on ne parla plus d'une faux d'airain que dans un sens moqueur:

Inde minutatim processit ferreus ensis,  
Versaque in opprobrium species est falcis ahenæ.

Les sorcières se servoient d'une faucille d'airain, pour cueillir leurs herbes au clair de la lune.

Falcibus et messæ ad lunam quærantur ahenis  
Pubentes herbæ. . . . . (6)

(1) *Hesiod. Opera et dies.*

Τοῖς δ' ἦν χάλια μὲν τεύχεα, χάλκιοι δέ τε οἴκοι,  
Χαλκῶ δ' εἰργάζοντο, μέλαν δ' οὐκ ἴσχε σιδήρον.

— (2) Τῶ χαλκῶ ἐχρῶντο ὡς τῶ σιδήρῳ πρὸς γεωργίαν, διὰ τίνος βαφῆς τὸν χαλκὸν στερεοποιούντες ὄντα φύσει μαλακὸν ἐκλιπούσης δὲ τῆς βαφῆς ἐπὶ τὴν τοῦ σιδήρου, καὶ ἐν τοῖς πολέμοις, χρῆσιν ἔλθειν. — (3) *Vide D. Bernard de Montfaucon, Diar. Italic. cap. 5.* — (4) *Flamin. Vacca apud Ouid. cap. 12.* — (5) *Lucret. lib. v.* — (6) *Virgil. Æneid. iv.*

Et Servius remarque qu'anciennement dans les choses de religion, on se servoit plutôt d'airain, que d'autre matière, et qu'on avoit conservé à Rome la coutume de ne couper les cheveux au prêtre de Jupiter, qu'avec des ciseaux de cuivre. Il fait cette remarque sur ces paroles de Virgile, qui décrit le temple que Didon faisoit bâtir à Carthage :

*Ærea cui gradibus surgebant limina, nexæque  
Ære trabes, foribus cardo stridebat abenis (1).*

Le seuil, les gonds, les pivots, et les lames qui couvroient les portes étoient d'airain. Ce qui nous reste d'instrumens des sacrifices de l'antiquité, est de cuivre; et il est à remarquer que Moïse n'emploie que l'airain, l'or ou l'argent, dans les vases du tabernacle, et que Salomon n'emploie pas d'autre matière pour ceux du temple.

Homère en cent endroits, parle des armes, et des instrumens du labourage, qui étoient d'airain. Il décrit, par exemple, un chariot (2) dont l'essieu étoit de fer, les jantes et leurs garnitures d'airain. Il parle ensuite des soldats, dont les uns portoient des armes de cuivre, et les autres, de fer (3). Hérodote (4) assure que chez les Massagètes, non-seulement les cognées, mais aussi les piques, les carquois, les haches, étoient de ce métal. Xénophon (5) parle souvent de ces mêmes sortes d'armes. Il dit que les Perses portoient des cuirasses et des casques d'airain. Alcée (6) parle des épées et des chaussures de la même matière. Philippe, roi de Macédoine, vouloit, disoit-il, aller par dévotion placer une statue d'Hercule sur le bord du Danube (7). Les Scythes lui firent dire qu'il pouvoit la leur envoyer, et qu'ils la dédieroient eux-mêmes; que s'il vouloit la mettre malgré eux, ils la fondroient pour en armer leurs flèches. Enfin Virgile marque souvent l'airain, comme la matière des armes :

*Æratæque micant peltæ, micat æreus ensis (8).*

(1) *Virgil. Æneid. 1.* — (2) *Homer. Iliad. E.*

Ἦθη δ' ἀμφ' ὀχίεσφι θοῶς βάλει κάμπυλα κυκλά;  
Κάλκεια, ὀκτάκνημα, σιδηρέω ἄξονι ἀμφίς,  
Ἵτων ἦτοι χρυσεῖ ἵτυς ἄφθιτος, αὐτὰρ ὑπερθὲν  
Κάλκι ἐπίσσωτρα.

— (3) Ἄλλοι μὲν χάλκω, ἄλλοι δ' αἰδῶνι σιδήρῳ.

— (4) *Herodot. lib. 1. c. 25.* — (5) *Xenophon, lib. vii. Cyropæd. Vide eumdem. Anabasis. lib. iv.* — (6) *Apud. Athen.* — (7) *Justin. lib. ix.* —

(8) *Æneid. vii.*

Et ailleurs :

. . . Fluit æs rivis, aurique metallum,  
Vulnificusque chalybs vasta fornace liquescit (1).

L'Écriture n'est pas moins expresse, ni moins claire que ces auteurs. Elle parle de boucliers, de casques, d'arcs (2), de chaînes (3), de roues et d'essieux (4); de barres de porte (5), de chaussures même d'airain (6). Si elle avoit voulu marquer le fer ou l'acier dans tous ces endroits, pourquoi employer le mot d'*airain*, puisqu'elle a des termes propres pour signifier le fer? Si l'on ne rencontroit ces termes que dans des pièces de poésie, on pourroit croire que par une figure de discours, et par une licence poétique, les écrivains ont mis un métal pour un autre, et le bronze pour du métal en général; si toutefois il peut y avoir de semblables licences dans les divines Écritures. Mais que dans les livres historiques même, dans une narration simple et sans figure, les auteurs sacrés aient usé de ces libertés, c'est ce qui n'entrera dans l'esprit de personne. Il faut donc prendre à la lettre les expressions de l'Écriture, qui nous décrivent les armes d'airain.

XXV.  
L'épée.

Venons à présent à chaque espèce d'arme en particulier. L'épée est la plus remarquable. Les Hébreux la portoient sur la cuisse : *Accingere gladio tuo super femur tuum* (7). Le lit de Salomon étoit gardé par soixante des plus vaillans d'Israël, ayant tous leur épée sur la cuisse (8). Et Moïse en parlant aux lévites, après l'adoration du veau d'or, dit : *Que chacun mette son épée sur sa cuisse, qu'il aille et revienne d'une porte à l'autre au travers du camp, et qu'il tue tout ce qu'il rencontrera* (9). Nous conjecturons que pour l'ordinaire, ils la portoient du côté gauche, puisqu'il est remarqué d'Aod, qu'étant ambidextre, il prit sous ses habits un poignard *au côté droit* (10), pour le tirer ensuite de la main gauche. Outre l'épée, les anciens Grecs portoient aussi à la ceinture un couteau ou une dague dans une gaine ou un étui (11). Homère dépeint Agamemnon tirant un couteau qui étoit toujours pendu auprès de son épée (12). Il est à

(1) *Æneid.* viii. — (2) *3. Reg.* vii. 30. — (3) *1. Reg.* xvii. 5. 6. 3. *Reg.* xiv. 27. *Job.* xi. 24. *Psal.* xvii. 35. — (4) *Daniel.* iv. 12. — (5) *3. Reg.* iv. 13. — (6) *Deut.* xxxiii. 25. *1. Reg.* xvii. 6. — (7) *Psal.* xlv. 4. — (8) *Cant.* iii. 8. — (9) *Exod.* xxxii. 27. — (10) *Judic.* iii. 16. *Accinctus est subter sagum in dextro femore.* — (11) *Casaub. in Athen.* lib. iv. cap. 13. — (12) *Homer. Iliad.* Γ.

Ἄτρείδης δ' ἱρυσσάμενος χεῖρесси μάχαιραν,  
Ἢ οἱ πὰρ ξίφιος μέγα κούρην αἰεὶ ἄορτο.

présumer que les Hébreux avoient le même usage ; le terme *תער* qui se prend pour le fourreau de l'épée, signifie aussi un rasoir ou un couteau ; en sorte que ce que l'on traduit, *Tirer l'épée du fourreau*, ou *Mettre l'épée dans le fourreau* (1), pourroit aussi signifier *Tirer l'épée d'auprès du couteau*, ou *Mettre l'épée auprès du couteau*. Ce qui ne paroît venir que de ce qu'on mettoit l'épée auprès du couteau, et peut-être dans le même fourreau, comme le pratiquoient les anciens Gaulois (2) qui avoient leur couteau ou leur dague dans le même fourreau que l'épée, mais dans un étui différent. Les soldats arabes portent encore aujourd'hui un sabre au côté, et une dague, ou cangiar, ou baïonnette à la ceinture (3). Les soldats romains et les Perses en portoient de même (4).

La ceinture militaire d'où pendoit l'épée, et sur laquelle on mettoit le coutelas, ne descendoit point de dessus l'épaule, comme celle des anciens Grecs, mais étoit simplement sur les reins (5). Néhémie ordonna à tous ceux qui travailloient aux murailles de Jérusalem, d'avoir l'épée au côté, ou à la lettre, aux reins : *Gladio accinctus renes* (6). Le baudrier étoit ordinairement précieux, et on en donnoit quelquefois pour récompense aux soldats qui avoient fait quelque action d'éclat : Jonathas fit présent de son baudrier à David (7) ; Joab dit à celui qui avoit vu Absalom pendu à un arbre : *Si tu l'avois percé, je t'aurois donné dix sicles d'argent et un baudrier* (8). Job relevant la grandeur et la puissance de Dieu, dit qu'il ôte le baudrier aux rois, et qu'il leur donne une ceinture de corde (9).

La lance, la pique, le dard ou le javelot, étoient aussi des armes ordinaires aux Hébreux. La lance étoit un bois armé de fer ou d'airain, d'une grosseur et d'un poids proportionnés aux forces de celui qui s'en servoit. Celle de Goliath étoit armée de fer, et du poids de six cents sicles (10). Celle d'un autre géant, nommé Jesbibénob, étoit armée d'airain, et ne pesoit que trois cents sicles (11). Saül

XXVI.  
Baudrier ou  
ceinturon.

XXVII.  
Lance, javelot,  
dard,  
pique.

(1) 1. Reg. xvii. 51. *Tulit gladium ejus, et eduxit eum de vagina sua.* (Hebr. aliter. *a cultro suo.*) — (2) Posidon. *apud Casaubon. loco citato.* — (3) Roger, *Terre-Sainte*, liv. II. c. 2. p. 259., et les autres voyageurs. — (4) Voyez *Lips. de milit. Rom. lib. III. Dialog. 3. et Analect. cap. 5.* — (5) *Isai*, xi. 5. *Ezech.* xxiii. 15. — (6) 2. *Esdr.* iv. 18. — (7) 1. *Reg.* xviii. 4. — (8) 2. *Reg.* xviii. 17. — (9) *Job*, xii. 18. — (10) 1. *Reg.* xvii. 7. — (11) 2. *Reg.* xxi. 16. *Cujus ferrum hastæ trecentas uncias appendebat.* (Hebr. *Et pondus hastæ ejus, trecenti (subauditur, sicles) pondere aris.*)

portoit ordinairement une lance, ou une haste, ou un sceptre, de même que les héros de l'antiquité, et il essaya plus d'une fois, dans le transport de sa manie, d'en percer David (1). On lançoit le dard et la lance contre l'ennemi, et souvent on en prenoit plus d'une dans ses mains. Joab en prit trois, pour percer Absalom pendu par les cheveux (2). Le *kidon* que Josué éleva en haut comme un signal dans la journée de Hai, et que la Vulgate et plusieurs bons interprètes ont pris pour un bouclier, les Septante et Aquila l'ont pris pour cette sorte de dard tout de fer que l'on appeloit *gorsus* (3). Le chaldéen l'entend d'une lance. L'auteur de l'Écclésiastique rappelant cette action de Josué, exprime ce mot par celui de *rhomphæa* (4) qui se prend aussi pour un dard. Il est dit de Goliath, qu'il portoit un *kidon* d'airain entre ses deux épaules (5); et plus loin on voit que ce *kidon* est distingué de sa lance et de son épée (6). Job parlant du Béhémoth, dit qu'il se rit de celui qui agit et lance contre lui le *kidon* (7); et ici la Vulgate même l'exprime par *hasta* qui signifie une pique. Jérémie parlant des troupes de Nabuchodonosor qui devoient venir contre Jérusalem, et des troupes de Cyrus qui devoient venir contre Babylone, dit qu'elles prendront l'arc et le *kidon* (8); ce qui convient mieux au dard qu'au bouclier, puisque ordinairement les archers ne portent pas de bouclier.

Anciennement on usoit de dards enveloppés de poix et d'autres matières combustibles, et on les lançoit enflammés. Stace en parle dans ce passage :

Spiculaque, et multa crinitum missile flamma (9).

Et Virgile :

Jamque faces et saxa volant : furor arma ministrat (10).

Saint Paul faisoit allusion à ces traits, lorsqu'il nous avertit

(1) 1. Reg. xviii. 10. 11. et xix. 10. — (2) 2. Reg. xviii. 14. — (3) Jos. viii. 18. *Leva otypeum* (Hebr. *kidon*) qui in manna tua est. 70. Ἐστρενον τὴν χεῖρά σου ἐν τῷ γαστρῷ τῷ ἐν τῇ χεῖρι σου. — (4) Eccli. xlv. 3. *Quam gloriam adeptus est in tollendo manus suas, et jactando contra civitates rhomphæas.* (gr. *Et extendendo rhomphæam contra civitates.*) Καὶ τῷ ἐκλήθει (Ms. Alex. Καὶ ἐν τῷ ἐκτείνειν) ῥομφαίαν ἐπὶ πόλεις. — (5) 1. Reg. xvii. 6. *Otypeus aureus tegebat truncos ejus.* (Hebr. *Kidon aureus inter humeros ejus.*) — (6) *Ibid.* 45. *Tu venis ad me cum gladio, et hasta et otypeo.* (Hebr. et *יד וקנה*). — (7) Job. xli. 20. *Deridebit vibrantem hastam.* (Hebr. *kidon*). — (8) Jerom. vi. 23. *Sagittam (Hebr. Arcum) et scutum (Hebr. et kidon) arripient.* li. 42. *Arcum et scutum.* (Hebr. et *kidon*) apprehendent. — (9) Stat. lib. v. *Vide Lips. Poliores. t. iv. Dialog. iv.* — (10) Virgil. *Æneid.* 1.

de prendre le bouclier de la foi pour éteindre les traits enflammés du malin esprit (1). On a vu l'usage de ces traits encore assez récemment dans les sièges de villes (2). L'Écriture nous fait croire qu'ils n'étoient point inconnus aux Hébreux. *Dieu a établi sa demeure dans Sion*, dit le prophète ; *c'est là qu'il a brisé les étincelles de l'arc, les boucliers, les épées et la guerre même* (3). Et ailleurs parlant des discours trompeurs de la langue, il les compare aux *flèches perçantes d'un homme fort, accompagnées de charbons ardents* (4). Souvent les prophètes appellent les éclairs, *les flèches du Seigneur* (5), comme par allusion à ces traits enflammés.

L'arc, les flèches, le carquois, se trouvent à chaque pas dans les livres saints. Les Hébreux n'avoient point d'armes plus ordinaires, ni plus communes. Elles sont si connues, qu'elles ne nous fournissent aucune remarque considérable, et particulière aux Israélites. L'arc pour l'ordinaire, étoit d'airain (6). Ils appeloient un arc faussé et qui manque, *un arc menteur* (7), ou trompeur. Ils disent *fouler aux pieds son arc*, pour le *bander*; parce qu'on monte sur le bout de l'arc pour le plier. Ils s'exerçoient hors des villes, à tirer de l'arc contre certains buts dressés exprès (8). Aujourd'hui dans l'Orient, c'est encore un exercice ordinaire. Il y a une espèce de mur de terre, qu'on a soin de tenir un peu molle, afin que la flèche puisse y entrer et s'y ficher. Les Hébreux étoient d'habiles archers, et la flèche étoit une de leurs principales armes. David loue Jonathas de son adresse à tirer de l'arc; il dit que *sa flèche ou son arc ne s'est jamais retiré en arrière*, n'a jamais manqué de toucher (9).

La fronde étoit en estime et en usage parmi les Hébreux, autant ou plus qu'en aucun endroit du monde. Nous trouvons dans leurs histoires des actions d'adresse en ce genre plus surprenantes que tout ce qu'on lit dans les profanes. On sait la gloire que David s'acquît, n'ayant encore jamais vu la guerre, ni manié les armes, lorsqu'il terrassa d'un coup de fronde, le géant Goliath qui étoit la terreur de tout

XXVIII.  
Arc, flèches,  
carquois.

XXIX.  
Fronde.

(1) *Ephes. vi. 16.* — (2) Du Cange, Notes sur l'Histoire de saint Louis, par Joinville. — (3) *Ps. lxxv. 4. Ibi confregit potentias arcuum* (Hebr. *scintillas arcus*), *scutum, gladium, et bellum.* — (4) *Ps. cxix. 4. Sagittæ potentis acutæ, cum carbonibus desolatoriis.* — (5) *Vide Psal. xvii. 15. et Habac. iii. 5.* — (6) *Job. xx. 24. Psal. xvii. 35.* — (7) *Jerem. ix. 5.* — (8) *1 Reg. xx. 20. et Jerem. Thren. iii. 12.* — (9) *2 Reg. i. 22. Sagitta* (Hebr. *Arcus*) *Jonathæ numquam rediit* (Hebr. *avertit se*) *retrosum.*

Israël. L'Écriture parle de l'adresse des Benjaminites à tirer de la fronde; elle dit (1) qu'ils étoient si sûrs de leurs coups qu'ils auroient même touché un cheveu, sans que leur pierre s'en éloignât; elle ajoute qu'ils étoient ambidextres, et qu'ils se servoient de la main gauche, comme de la droite. L'Écriture remarque ailleurs (2), qu'il vint à David pendant qu'il étoit à Sicéleg, des frondeurs habiles, qui jetoient des pierres des deux mains avec la fronde. On se servoit de la fronde, dans les batailles, pour combattre de loin; et dans les sièges, pour écarter les assiégés de dessus les murs (3). Les rois faisoient des amas de frondes dans leurs arsenaux, de même que des autres sortes d'armes (4).

XXX.  
Cordes pour  
attirer et ter-  
rasser l'enne-  
mi.

Il n'est pas bien certain si parmi les Hébreux on avoit une sorte d'arme offensive qui se remarque chez les anciens. Hérodote (5) dit que les peuples appelés *Sagarces*, n'ont point d'armes de fer, ni d'airain, mais des cordes disposées en lacets, ou en nœuds coulans, qu'ils jettent au cou des hommes ou des chevaux, et les attirent à eux, et les tuent. D'autres se servoient de filets, qu'ils jetoient à leur ennemis, et les terrassoient après les avoir mis hors d'état de se défendre, en les enveloppant. Les Perses, les Grecs et les Alains avoient cette manière de combattre. Et Pittacus, l'un des sept sages de la Grèce, avoit ainsi surpris et vaincu son ennemi (6). L'Écriture nous fournit quelques expressions qui insinuent le même usage parmi les Hébreux. Ezéchiel (7) en parlant de Sédécias dit : *J'ai étendu mon rets sur lui; et il sera pris dans mon filet*. Ce prophète se sert assez souvent de la même expression. L'Écriture parle souvent des pièges que l'on tend aux hommes, des lacets que l'on cache pour les attraper, des cordages et des filets où on les prend, des fosses que l'on creuse pour les y faire tomber. Tout cela insinue qu'alors on faisoit la guerre aux hommes, à peu près comme aux bêtes, et qu'on alloit à la chasse des uns comme des autres. *Les cordes des pêcheurs m'ont enveloppé*, dit le Psalmiste (8). Et dans un autre endroit : *Les cordes de l'enfer m'ont enveloppé; les pièges de la mort sont tombés sur moi* (9). Enfin : *Le pécheur est*

(1) *Judic. xx. 16.* Voyez le Commentaire sur cet endroit. — (2) 1. *Par. xii. 2.* — (3) 4. *Reg. iii. 25.* — (4) 2. *Par. xxvi. 14.* — (5) *Herodot. lib. vii. cap. 85.* — (6) *Laert. lib. 1. Vide Notas in eum loco.* — (7) *Ezech. xii. 13. xvii. 20. xix. 8. et xxxii. 3.* — (8) *Psal. cxviii. 61.* — (9) *Psal. xvii. 6. Dolores (Hebr. funes) inferni circumdederunt me: præoccupaverunt me laquei mortis.*

tombé dans la fosse qu'il a creusée (1). Ils ont creusé une fosse devant moi, et ils y sont tombés eux-mêmes (2). Et Isaïe dit : La frayeur, la fosse, le piège, vont fondre sur vous. Celui qui évitera la frayeur, tombera dans la fosse; et celui qui évitera la fosse, tombera dans le piège (3). Jérémie (4) reproche aux Juifs qu'il s'est trouvé parmi eux des impies qui ont dressé des pièges aux hommes, comme on en dresse aux oiseaux, et qui ont tendu des filets, pour y prendre des hommes. Il y a cent expressions de cette nature; et quelques savans prennent en ce sens ce qui est dit de Nemrod (5), qu'il étoit un puissant chasseur devant le Seigneur; c'étoit un tyran, et un chasseur d'hommes. Thésée, au rapport de Plutarque, tua un de ces chasseurs qui prenoient les hommes aux lacets, en pliant des branches d'arbres sur les chemins, et en y cachant des pièges.

Le bouclier est une des principales armes défensives. Les Hébreux ont jusqu'à trois termes divers pour le désigner; et il est incontestable que ces termes ne signifient pas tous absolument la même chose, il y avoit entre les divers boucliers quelque différence, ou dans la matière ou dans la forme.

XXXI.  
Boucliers.

Ceux que Salomon fit faire et couvrir de lames d'or, et qu'il consacra dans le temple, sont nommés *tsinnah*, différens d'autres boucliers qu'il fit aussi faire et couvrir d'or, lesquels sont appelés *magen*, qui est le nom le plus ordinaire du bouclier (6). Le Psalmiste semble dire que *tsinnah* enveloppoit ou couronnoit ceux qui le portoient : *Ut scuto bonæ voluntatis tuæ coronasti nos* (7); à peu près comme ces vastes boucliers qu'Homère compare à une tour, auxquels il donne ordinairement cette épithète : *Qui couvrent l'homme de toutes parts*; et ceux dont Virgile dit :

. . . . . Clypeique sub orbe teguntur (8).

Amos (9) parlant aux Israélites, leur dit de la part de Dieu, qu'ils sont comme des victimes engraisées pour les sacrifices : *On vous coupera par quartiers, on vous emportera sur des boucliers*, et on vous fera cuire dans des chau-

(1) *Psalm.* VII. 16. — (2) *Ps.* LVI. 7. — (3) *Isai.* XXIV. 17. 18. — (4) *Jerem.* V. 26. — (5) *Genes.* X. 9. — (6) *3. Reg.* X. 16. 17. *Ducenta scuta.* (Hebr. *תנ"ח*.) *Trecentas peltas* (Hebr. *תנ"ח*.) — (7) *Psalm.* V. 13. Hebr. *Ut tsinnah beneplacito coronabis eum.* — (8) *Virgil. Æneid.* II. — (9) *Amos.*, IV. 2. *Et levabunt vos in contis.* (Hebr. *in תנ"ח*.)

dières. Virgile fait rapporter le corps de Pallas sur le bouclier de ce héros, porté par plusieurs hommes :

. . . . . At socii multo gemitu lacrymisque,  
Impositum scuto referunt Pallanta frequentes (1).

Tite-Live (2) raconte qu'on donna à la seconde classe des soldats romains ce grand bouclier, parce qu'ils n'avoient point de cuirasses; afin que cela leur servit de bouclier et de cuirasse qui leur manquoit : *Ut scutum, et clypei et lorica loco esset, et totum corpus protegeret.*

Le Psalmiste distingue *tsinnah*, d'une autre sorte de boucliers qu'il nomme *sochérah* (3), apparemment à cause de sa forme. *Sacharah* en chaldéen signifie la lune; et Virgile donne l'épithète de lunaires aux targes des Amazones :

Ducit Amazonidum lunatis agmina peltis (4).

La matière des boucliers étoit le bois ou l'osier, le cuir, et le métal qui les couvroit, ou qui les bordoit simplement. Isaïe (5), s'adressant aux peuples qui devoient ruiner Babylone, leur dit : *Levez-vous, graissez vos boucliers*; ce qui ne convient qu'à des boucliers couverts de cuir. Ezéchiel dit qu'après la défaite de Gog on brûlera les armes, les boucliers, *magen* et *tsinnah*, les arcs et les flèches, etc. (6). Salomon fit faire des boucliers couverts de lames d'or (7); et Roboam son fils en fit d'autres couverts de cuivre (8). Nahum parle du bouclier des braves de l'armée des Chaldéens, *qui étoit peint de rouge* (9), ou couvert de sang, ou enfin, qui brilloit et paroissoit en feu, comme celui dont parle Virgile :

. . . . . Vastos umbo vomit aureus ignes (10).

On tenoit le bouclier de la main gauche pendant le combat; mais en marche, on le portoit sur l'épaule. Les Arabes encore aujourd'hui ont leurs boucliers sur l'épaule, sus-

(1) *Virg. Æneid. x.* — (2) *Livius, lib. 1.* — (3) *Psal. xci. 5. Scuto circumdabit te veritas ejus.* (Hebr. *וְצִנְנָה וְסַחֲרָה*, *veritas ejus.*) — (4) *Æneid. 1.* — (5) *Isai, xxi. 5. Arripite clypeum.* (Hebr. *וּנְגִיטוּ מִגְן*, *Ungite clypeum.*) — (6) *Ezech xxxix. 9. Et comburent arma, clypeum et hastas* (Hebr. *וּמַגֵּן וְצִנְנָה*), *arcum et sagittas, etc.* — (7) *3. Reg. x. 16. 17.* — (8) *3. Reg. xiv. 27.* — (9) *Nahum. ii. 3. Clypeus fortium ejus ignitus.* (Hebr. *וְרֹבֵד*, *rubricatus.*) — (10) *Virg. Æneid. x.*

pendus par une courroie (1). Cette coutume est très-ancienne, comme on le voit dans plusieurs endroits d'Homère. Hérodote ajoute qu'autrefois ceux qui se servoient de boucliers, les pontoient attachés à des courroies, pendus à leur cou, et rejetés sur l'épaule gauche (2). Ce furent, dit-il, les Cariens qui mirent des attaches aux boucliers, pour les porter au bras. Homère nous dépeint le bouclier de Patrocle porté sur l'épaule (3). Les soldats romains qu'on appeloit *Triarii*, demeuroient sous leurs enseignes, ayant le bouclier sur l'épaule : *Triarii sub vexillis considerebant, sinistro crure porrecto, scuta innixa humeris, etc.* (4). Les anciens peuples de Lusitanie, ou Portugal, les portoient aussi sur l'épaule, mais pendans par-devant.

Le casque des soldats hébreux, de même que celui de la plupart des autres peuples, étoit d'airain. Ceux de Goliath (5) et de Saül étoient de ce métal (6). Les soldats d'Antiochus Eupator dans les Machabées, en avoient de pareils (7). Et Polybe parle des casques, comme si généralement ils eussent été de cuivre. On pourroit rapporter ici bien des choses sur la forme et la matière des anciens casques ; mais nous ne voulons point nous écarter de notre sujet.

La cuirasse nous fournira une plus ample matière, parce que l'Écriture en parle en plus d'un endroit. Il y en avoit de différentes espèces. Les unes étoient de lin, ou de laine battue en manière de feutre ; les autres étoient de métal, c'est-à-dire, de fer, ou d'airain ; et ces dernières étoient encore différentes entre elles, en ce que les unes étoient composées de diverses écailles, ou lames, posées et ajustées les unes sur les autres, à peu près comme les écailles de poisson ; les autres étoient proprement ce que nous appelons *chemises de mailles* ; enfin les autres étoient d'une ou de deux pièces d'airain ou d'acier, qui enveloppoient le dos et la poitrine. L'Écriture nous parle de toutes ces espèces de cuirasses. Goliath avoit une cuirasse d'é-

XXXII.  
Casque.

XXXIII.  
Cuirasse de  
métal.

(1) Le P. Roger, Voyage de la Terre-Sainte, pag. 259. — (2) *Herodot.* lib. 1. cap. 171. Ὅχανα ἀσπίσι αὐτοὶ ἴσι οἱ ποιησάμενοι πρῶτοι. Τέως δὲ ἀνεῦ ἔχάνων ἐφόρον τὰς ἀσπίδας πάντες, οἵπερ ἐώθεισαν ἀσπίσι χρεῖσθαι, τελαμῶσι σκυθηνοῖσι οἶν τίζοντες περὶ τοῖσι ἀνχέσι τε, καὶ τοῖσι ὀριστεροῖσι ἀμοῖσι περιχέμενοι. — (3) *Homer. Iliad.* II.

..... Ἀὐτὰρ ἀπ' ὤμων  
Ἄσπις σὺν τελαμῶνι χάμαι πέσει τερμίλοισσα.

— (4) *Livius, lib.* VII. — (5) 1. *Reg.* XVII. 5. — (6) 1. *Reg.* XVII. 38. — (7) 1. *Mach.* VI. 35.

*cailles* (1), selon l'expression de l'original, c'est-à-dire, composée de plusieurs lames d'airain et de fer, qui passoient en travers l'une sur l'autre, et formoient ainsi une espèce de tissu de fer et d'airain (2), qui avoit quelque ressemblance avec les écailles de poisson. D'autres veulent que cette cuirasse ait été comme nos cottes de mailles, qui sont tissues d'une infinité de petits anneaux entrelacés l'un dans l'autre. C'est ce que l'auteur des Machabées appelle *lorica concatenata* (3) Les Latins les appeloient *lorica squamea* ou *squamata*, qui est le mot que l'auteur de la Vulgate a employé, en décrivant celle de Goliath. Virgile parle de ces sortes de cuirasses en ces termes :

Nec duplici squama lorica fidelis et auro (4).

Et Silius :

Lorica induitur, tortos huic nexilis hamos  
Ferro squama rudi, permistoque asperat auro (5).

Mais il n'y a, ce me semble, aucune nécessité de quitter la signification propre et littérale des termes de l'original, qui signifient une *cuirasse d'écailles*. Il est incontestable que les anciens en avoient de cette forme. Hérodote (6) dit expressément que les Perses portoient des cuirasses de fer, ornées de plaques de fer, semblables aux écailles de poisson. Et ailleurs (7), il remarque que Masistius, général de l'armée des Perses, avoit une cuirasse d'or, travaillée en forme d'écailles de poisson.

XXXIV.  
Cuirasse de  
lin.

Il est parlé dans l'Écriture d'une autre espèce de cuirasse qui n'étoit point de métal, mais de lin ou de laine. On croit que celle dont Saül étoit revêtu à la bataille de Gelboé (8), étoit de cette sorte. L'Amalécite qui raconte la mort de ce prince à David, lui dit qu'il l'avoit vu appuyé contre son épée, et essayant de se percer, mais qu'il ne pouvoit pénétrer sa cuirasse de lin. Le terme

(1) Reg. xvii. 5. כריון קרקשים — (2) Vide, si placet, Heliod. lib. ix. Æthiopic. et Arabic. Marc. lib. xv. Laminarum circuli tenues apti corporis flexibus, ambiabant per omnia membra deducti, ut quocumque artus necessitas commovisset, vestitus congrueret junctura coherentior apta. — (3) 1. Mach. vi. 35. — (4) Virg. Æneid. ix. — (5) Sil. Ital. lib. v. — (6) Herod. l. vii. c. 61. Χιτώνας χειρῶν τους πόικίλους... λιπίδος σιδηρῆς ὄψιν ἰχθυοειδούς. — (7) Idem. l. ix. c. 22. Θώρακα χρύσειον λιπιδώτων. — (8) 2. Reg. 1. 9. Tenent me angustia. (Hebr. תְּנֵנִי הַצָּרָה, Tenet me chlamys stricte intexta.)

de l'original n'est pas tout-à-fait connu, mais plusieurs bons interprètes le prennent dans le sens que nous venons de marquer; et il paroît incontestable qu'il marque un tissu, ou une toile, dans l'Exode (1) et dans les Psaumes (2). Les Egyptiens, les Perses, les Grecs et les Romains ont porté de ces sortes de cuirasses. Xénophon semble dire qu'elle étoit particulière aux Perses (3). Ajax et Adraste, dans Homère, sont surnommés à la cuirasse de lin (4). Pline reconnoît qu'à la guerre de Troie, il y avoit des héros qui combattoient couverts de lin (5). Othon, empereur romain, en avoit une. Iphicrate, général des Athéniens, fit quitter à ses gens les cuirasses de fer, et leur en fit prendre de lin (6); ce qui donna à ses troupes beaucoup de facilité pour l'action et pour le mouvement; parce que ces cuirasses avoient toute la solidité du cuivre et du fer, sans en avoir la pesanteur et l'embaras. On en faisoit avec le lin et avec la laine. Nicétas nous décrit la manière dont celles de lin se faisoient (7). On le laissoit tremper long-temps dans le vinaigre, avec force sel. Quand le lin étoit macéré et détrempé, les ouvriers le fouloient, et le dispoient, comme nos chapeliers font le feutre et les chapeaux. La cuirasse étoit huit ou dix fois épaisse comme l'ordinaire. Elle résistoit au fer, et se prêtoit et laissoit le mouvement du corps parfaitement libre. Celles de laine se faisoient à peu près de même (8).

Le nom de *cuissards*, ou plutôt de *brodequins d'airain* ne paroît dans l'Écriture que dans la description de l'armure de Goliath. Les anciens Grecs dans Homère (9), portoient des chaussures de bronze qui leur couvroient le pied et la jambe (10). Les termes de l'original hébreu, qui

XXXV.  
Cuissards  
ou brode-  
quins.

(1) Exod. xxviii. 4. *Tunicam et lineam strictam.* (Hebr. כתנת תשבץ, *Tunicam stricte intextam.*) Voyez le commentaire de D. Calmet sur cet endroit. — (2) Psal. xlv. 14. *In fimbriis aureis circumamicta.* (Hebr. ממשבצות זהב לבושה. *E strictis textis auri vestis ejus.*) — (3) Xenophon. lib. vi. *Cyropæd.* Ἐπιὶ δὲ ἕμιλλε τὸν λινοῦν θώρακα, ὃς ἐπιχώριος ἦν αὐτοῖς ἐνδύεσθαι. — (4) Iliad. B. Λινοθώρακα. — (5) Plin. lib. xix. cap. 1. *Bello Trojano thoracibus lineis paucos tamen pugnasse, testis est Homerus.* — (6) Cornel. Nepos in Iphicrate. *Idem genus loricarum mutavit, et pro ferreis atque æneis, lineas dedit. Quo facto expeditiores milites reddidit, nam pondere detracto, ut æque corpus tegerent, et leves essent curavit.* — (7) Nicet. in vita Isao. *Angeli lib. 1. Vide, si placet, Not. Casaub. in Sueton. pag. 292.* — (8) Voyez Juste Lipse, *de Milit. Rom. lib. iii. Dialog.* — (9) Iliad. H.

Χαλκοχημίδες Ἀχαιοί.

— (10) Voyez ce qui est dit de ces chaussures dans le Commentaire sur le Deutéronome, xxxiii. 25.

dépeignent la chaussure de Goliath (1), semblent marquer qu'elle ne couvroit que le devant de la jambe. Le mot du texte signifie *le front*, le devant. Dans la colonne d'Antonin à Rome, on voit quelques soldats en relief, qui n'ont qu'une bande de métal assez large, sur le devant d'une de leurs jambes. Végèce dit que les soldats romains des premières lignes portoient une espèce de botte de fer à la jambe droite (2). C'est apparemment ce qu'on appeloit autrefois *grève*.

XXXVI.  
Arsenaux.

Après avoir décrit les diverses sortes d'armes qui étoient à l'usage du peuple de Dieu, il est bon de parler des arsenaux où on les conservoit. Il est visible par tout ce qui a été dit jusqu'ici, que dans les commencemens de la république des Hébreux, ils n'avoient aucun magasin commun, pour y réserver des armes. Chacun s'en procuroit comme il pouvoit; et au commencement du règne de Saül, on a vu qu'à peine ce prince et Jonathas son fils, étoient munis des armes nécessaires. Ce ne fut donc que sous David et Salomon, qu'on vit des arsenaux bien fournis. David avoit fait de grands amas d'armes, et les avoit consacrés au Seigneur dans son tabernacle. Le grand-prêtre Joïada les tira du trésor du temple, pour armer le peuple, au jour de l'élévation du jeune roi Joas (3). C'étoit aussi la coutume de suspendre aux tours, des armes et des boucliers. L'épouse du Cantique (4) parle de la tour de David d'où pendoient mille boucliers. Ezéchiel (5) remarque que les Perses, les Lydiens, et les Libyens, troupes auxiliaires des Tyriens, suspendoient leurs boucliers et leurs casques aux murailles de Tyr, pour l'ornement de la ville. Salomon avoit imposé pour tribut aux peuples assujettis, de lui fournir outre autres choses, des armes (6). Il avoit dans le palais nommé *le bois du Liban*, une salle où il y avoit des armes toujours prêtes, et en particulier, deux cents boucliers nommés *tsinnah*, et trois cents autres nommés *magen*, de tout couvert d'or (7). Roboam perdit ces armes si magnifiques dans la guerre que lui fit Sésac, roi d'Egypte; mais en la place de

(1) 1. Reg. xvii. 6. *Oere as arcas in pedibus.* (Hebr. *עַל מַחְסֵי רַגְלָיו* *frontale caroum super pedibus ejus.*) — (2) *Vegct. lib. II. cap. 20.* — (3) 2. Par. xxiii. 9. — (4) *Cantic. iv. 4.* — (5) *Ezech. xxvii. 10.* *Persæ, et Lydiis, et Libyis, viri bellatores tui, clypeum et galeam suspenderunt in te pro ornatu tuo.* — (6) 5. Reg. x. 25. — (7) 5. Reg. x. 16. 17. *Ducenta scuta* (Hebr. *tsinnah*), *trecentas peltas* (Hebr. *magen*.) 2. Par. ix. 25. *Ducentas hastas.* (Hebr. *tsinnah*.) *trecenta scuta.* (Hebr. *magen*.)

lames d'or, il en mit d'autres de cuivre (1). Il fit outre cela des arsenaux et de bons magasins dans toutes les villes de Juda, qu'il avoit fait fortifier (2). Ozias est un des rois de Juda qui se sont le plus acquis de réputation par les magasins d'armes qu'il fit (3). Il ne se contenta pas d'y amasser des armes ordinaires pour les soldats, des boucliers, des lances, des casques, des cuirasses, des arcs, des frondes; il y mit diverses machines propres à former et à soutenir des sièges. Le roi Ezéchias amassa de grands trésors, dans lesquels il mit particulièrement des boucliers (4). Nous parlerons ci-après des machines dont on se servoit dans les sièges. Sous les Machabées, Jonathas et Simon avoient amassé des armes, avec lesquelles ils se mirent en état de résister à toutes les forces de la Syrie (5).

On remarque une espèce de cri de guerre, dans ce que Gédéon dit à ses troupes : *Lorsque vous m'entendrez sonner du cor, sonnez-en de même, et criez : Au Seigneur, et à Gédéon* (6); ou : *L'épée du Seigneur et de Gédéon*. Tout le monde sait ce qu'on dit de la devise des Machabées. Ils avoient, dit-on, pris cette sentence de l'Exode, *Qui est semblable à vous dans les dieux, Seigneur* (7)? et avoient mis dans leurs étendards les premières lettres hébraïques de cette sentence, qui forment le nom de *Machabai*, lequel leur fut donné toujours depuis, mais cela est assez incertain. Nous lisons que Judas Machabée, dans le combat qu'il livra à Nicanor, avoit donné à ses troupes pour signal ou mot du guet : *Le secours de Dieu : Dato signo adjutorii Dei* (8); et dans le combat contre Lysias : *La victoire de Dieu* (9).

Les auteurs hébreux nous décrivent d'une façon fort circonstanciée et fort étendue, les enseignes de leurs ancêtres, sous Moïse (10); mais ce détail même, et les particu-

XXXVII.  
Cri de guerre et mot du guet.

XXXVIII.  
Enseignes militaires.

(1) 3. Reg. xiv. 26. 27. *Souta* (Hebr. שׁוּטָא) *aurea*. 2. Par. xii. 9. *Clypeos* (Hebr. מגינין) *aureos*. — (2) 2. Par. xi. 12. — (3) 2. Par. xxvi. 14. — (4) 2. Par. xxxii. 27. *Et armorum universi generis*. (Hebr. Et maginnim, vel clypeorum.) — (5) 1. Mach. x. 21. et xv. 7. *Et omnia arma quæ fabricata sunt*. (gr. quæ fabricata.) — (6) Judic. vii. 18. *Quando personuerit tuba* (Hebr. buccina) *in manu mea, vos quoque per castrorum circuitum clangite et conclamate : Domino et Gedeoni*. לִיְהוָה וְלִגְדֵעוֹן. (aut forsitan, *Gladius Domini et Gedeonis*, ut infra.) 20. *Clamaveruntque : Gladius Domini et Gedeonis*, חָרֵב לַיהוָה, מִכְבֵּאֵי וְלִגְדֵעוֹן. — (7) Exod. xv. 11. *מִי כָמֹכָה בְּאֵלֹהִים יְהוָה* unde מִכְבֵּאֵי. — (8) 2. Mach. viii. 23. — (9) 2. Mach. xiii. 16. — (10) Voyez ce qui en est dit dans le Commentaire sur les Nombres, 11. 2.

larités qu'ils en rapportent, sont ce qui nous les rend plus suspects. Chaque tribu avoit son enseigne, et chaque corps, composé de trois tribus, en avoit encore une générale, et commune aux trois tribus. Juda, Issachar et Zabulon portoient sur leur drapeau un lionceau, avec ces mots : *Que le Seigneur se lève, et que vos ennemis s'enfuient devant vous.* Ruben, Siméon et Gad avoient dans leur étendard la figure d'un cerf, avec cette inscription : *Ecoutez, Israël; le Seigneur votre Dieu est le seul Dieu.* Ephraïm, Manassé et Benjamin portoient un enfant en broderie, avec ces paroles : *La nuée du Seigneur étoit sur eux pendant le jour.* Enfin Dan, Aser et Nephthali portoient un aigle, avec ces mots : *Revenez, Seigneur, et demeurez avec votre gloire au milieu des troupes d'Israël.*

Mais nous trouvons quelque chose de bien plus assuré dans le texte de l'Écriture. Moïse, après la défaite d'Amalec, érigea un autel; et y mit cette inscription : *Le Seigneur est mon étendard* (1). L'époux du Cantique compare son épouse à une armée avec ses étendards (2); et l'épouse compare son époux à celui qui porte l'étendard dans une nombreuse armée (3). Isaïe annonçant l'expédition de Salmanasar sur le royaume d'Israël, dit que le Seigneur élèvera son étendard pour faire venir un peuple éloigné (4). Ailleurs il dit que le rejeton de Jessé, qui est le Messie, sera exposé comme un étendard devant tous les peuples (5); et annonçant la délivrance de la captivité, il ajoute que le Seigneur élèvera l'étendard au milieu des nations pour rappeler ceux d'Israël qui étoient fugitifs, et pour rassembler ceux de Juda qui étoient dispersés (6). On ne sait pas distinctement si l'étendard étoit un bouclier, une pique, un casque, ou une cuirasse au haut d'une lance; on ignore ce que c'étoit. Les drapeaux n'étoient point encore en usage. Nous n'en connoissons pas au juste l'origine. Josué marchant contre Haï, élève ou un bouclier ou un dard pour donner le signal à ses gens (7). Agamemnon voulant rallier ses troupes, prend en main un voile de pourpre, et l'élève en haut, pour se faire remarquer (8).

(1) *Exod.* xvii. 15. *Dominus exaltatio mea.* (Hebr. *Dominus signum, seu vexillum meum.*) — (2) *Cant.* vi. 3. 9. *Terribilis ut castrorum acies ordinata.* (Hebr. *ut vexillata copiæ.*) — (3) *Cantic.* v. 10. *Electus ex millibus.* (Hebr. *Vexillatus præ myriade, seu vexillum gerens inter myriadem.*) — (4) *Isai,* v. 26. — (5) *Isai,* xi. 10. — (6) *Ibid.,* † 12. — (7) *Jos.* viii. 18. *Lova clypeum* (Hebr. *hidon*) *qui in manu tua est, contra urbem Hai.* — (8) *Iliad.* Θ.

Depuis Moïse, jusqu'au temps de Salomon et de la construction du temple, il fut assez ordinaire de porter l'arche d'alliance dans l'armée d'Israël. Elle demeura toujours au milieu du camp dans le désert. Lorsque les Hébreux voulurent, contre le commandement du Seigneur, s'avancer vers la terre de Chanaan, il est remarqué que l'arche du Seigneur et Moïse ne quittèrent pas le camp (1). Josué mena ordinairement avec lui ce gage précieux de la protection du Seigneur. Les Israélites ayant été mis en fuite par les Philistins, du temps du grand-prêtre Héli (2), les anciens du peuple firent venir l'arche du Seigneur. Sa venue remplit d'allégresse le camp d'Israël, et jeta les Philistins dans la consternation. Mais Dieu permit que l'arche fût prise, et Israël, mis en déroute, en punition des crimes des prêtres et du peuple. L'arche du Seigneur étoit apparemment à Galgal, lorsque Saül y offrit des holocaustes (3), puisque ce prince, peu de temps après, dit à Achias de consulter le Seigneur devant son arche (4). David avoit eu soin qu'on la portât au siège de Rabbath où étoit l'armée d'Israël, puisque Urie disoit : *L'arche de Dieu, Israël et Juda, sont sous des tentes ; et moi j'irois dans ma maison* (5) ! Enfin David étant contraint de se sauver devant Absalom, le prêtre Sadoc lui apporta l'arche du Seigneur ; mais David la fit reporter à Jérusalem (6). Les païens portoient dans leurs armées leurs divinités, et ce qu'ils avoient de plus sacré, comme les Hébreux y portoient l'arche qu'ils regardoient comme le trône du Seigneur. Les Philistins portoient aussi leurs dieux dans leur camp (7) ; et les Israélites des dix tribus leurs veaux d'or (8).

Le camp d'Israël dans le désert, étoit disposé de manière que le Seigneur, ou son tabernacle et son arche, étoient au milieu de toutes les tribus. Il y avoit trois tribus à l'orient, trois au couchant, et autant au septentrion et au midi (9). La tribu de Lévi étoit répandue autour du tabernacle. Le même ordre s'observa apparemment toujours dans toutes les occasions où l'on porta l'arche du Seigneur à l'armée. Homère (10) met au milieu du camp des Grecs les autels et les statues des dieux, le lieu où l'on rendoit la justice, et le marché où l'on vendoit les vivres. Depuis que

XXXIX.  
L'arche  
dans les ar-  
mées.

XL.  
Disposition  
du camp.

(1) Num. xiv. 44. — (2) 1. Reg. iv. 4. 5. — (3) 1. Reg. xiii. 9. — (4) 1. Reg. xiv. 18. 19. — (5) 2. Reg. xi. 11. — (6) 2. Reg. xv. 24. et seqq. — (7) 1. Par. xiv. 12. — (8) 2. Par. xiii. 8. — (9) Num. ii. 2. et seqq. — (10) Homer. Iliad. xi.

l'arche eut une demeure plus fixe dans la terre de Chanaan, nous ne voyons pas distinctement quelle étoit la disposition du camp ; mais il y a toute apparence que la tente du roi et du général étoit au milieu, et occupoit la même place que le tabernacle du Seigneur. David étant entré dans le camp de Saül pendant la nuit, trouva ce prince endormi, et tout son peuple autour de lui (1). Cet exemple fait voir qu'on n'y faisoit pas une garde fort exacte, puisqu'il pénétra jusqu'au centre de l'armée, et qu'il se retira sans être aperçu de personne.

XLI.  
Tentes.

Les tentes étoient ordinairement de peaux, parmi les Hébreux, comme parmi les autres nations. David ayant conçu le dessein de bâtir un temple à l'Eternel, disoit au prophète Nathan : *Ne voyez-vous pas que je suis logé dans une maison de cédre, pendant que l'arche du Seigneur demeure sous des peaux* (2) ? En effet le tabernacle, ou la tente de l'alliance, dressée dans le désert par Moïse, étoit couverte de peaux par dehors. Le Psalmiste compare les cieux à une tente magnifique : *Extendens cælum sicut pellem* (3) ; et Isaïe dit que le Seigneur étend les cieux comme une toile très-fine (4) ; car on faisoit quelquefois les tentes de toile, ou de drap de poil de chameau, ou de poil de chèvre, d'une couleur sombre ; d'où vient que l'Épouse disoit *qu'elle étoit noire comme les tentes des Cédaréniens, comme les peaux de Salomon* (5). Ces Cédaréniens étoient des Arabes qui ne logeoient que sous des tentes, de même que les Madianites dont parle Habacuc : *Les tentes de Cusch sont renversées, et les peaux de Madian sont abattues* (6). Isaïe parlant aux Israélites, dit : *Dilataz l'espace de votre tente, étendez les peaux de votre pavillon, allongez vos cordages, affermissiez vos piquets* (7).

XLII.  
Loi du Seigneur observée dans le tumulte de la guerre.

Les Hébreux ne se dispensoient pas de l'observance de leurs lois, parmi le tumulte de la guerre. Le sabbat y étoit observé ponctuellement ; et l'on a vu plus d'une fois toute l'armée d'Israël s'arrêter au milieu d'une marche, et manquer des entreprises importantes, pour ne pas s'éloigner de la pratique de ces lois. Souvent l'ennemi informé qu'ils n'osoient ni travailler, ni marcher, ni attaquer le jour du sabbat, prenoit ce temps pour les prévenir, pour réparer

(1) 1. Reg. xxvi. 5. et seqq. — (2) 2. Reg. vii. 2. et 1. Par. xvii. 1. — (3) Psal. ciii. 2. — (4) Isaï, xl. 22. *Extendit velut nihilum* (Hebr. *velut tenuis cortina*) *cælos*. — (5) Cant. i. 4. — (6) Habac. iii. 7. — (7) Isaï, liv. 2.

ses brèches , pour perfectionner ses travaux , et quelquefois même pour les attaquer , et pour monter à l'assaut. Ptolémée , fils de Lagus , roi d'Égypte , se rendit maître de Jérusalem sans résistance , parce qu'il l'attaqua un jour de sabbat (1). Les Machabées furent quelque temps sans oser résister à leurs ennemis ce jour-là ; plusieurs périrent dans les cavernes , sans vouloir même en fermer l'entrée (2). Il fut ensuite résolu de se défendre , mais non pas d'attaquer l'ennemi ; et les Juifs , jusqu'aux derniers temps , observèrent religieusement cette ordonnance. Ils prenoient les armes , pour conserver leur vie , lorsqu'ils étoient attaqués ; mais ils n'agissoient point , et n'empêchoient point l'ennemi de travailler contre eux ce jour-là. C'est ce que l'on vit au siège de Jérusalem par Pompée. Ce général employoit le jour du sabbat à pousser ses ouvrages , à avancer ses machines et ses terrasses , bien sûr de n'être point troublé dans ses travaux par les assiégés (3).

Il n'y avoit pas jusqu'aux lois si gênantes des purifications pour les souillures ordinaires , qui ne fussent religieusement observées dans le camp. Moïse ordonne que ceux qui se trouvent souillés par un accident imprévu et fortuit , arrivé pendant le sommeil , s'absentent du camp , et n'y rentrent qu'après s'être plongés , eux et leurs habits , dans l'eau (4). Les femmes en étoient entièrement bannies. Ceux qui s'étoient trouvés dans quelque rencontre , et qui avoient répandu le sang de l'ennemi , étoient souillés , comme ceux qui avoient touché un mort ou un cadavre. Ils ne rentroient dans le camp qu'après sept jours , et après les purifications ordonnées pour ceux qui ont assisté à des funérailles (5). On en vit la pratique , après la défaite des Madianites. Lorsque toute l'armée s'étoit trouvée à l'action , il n'y avoit point de souillure , ni de précaution à prendre les uns à l'égard des autres , pour cette impureté. Moïse ordonne de plus que chaque soldat ait toujours sur lui , lorsqu'il va hors du camp au lieu marqué pour soulager la nature , un piquet , pour creuser la terre , et pour la remplir après avoir satisfait à ses nécessités (6).

La manière ancienne d'assiéger les places étoit fort diffé-

(1) *Joseph. Antiq. lib. xii. cap. 1. et Agatharoid. apud eundem, ibid. et lib. 1. contra Appian.* — (2) *1. Mach. 11. 32. et seqq. et Joseph. Antiq. lib. xii. cap. 8.* — (3) *Joseph. Antiq. lib. xv. cap. 8. et de Bello, lib. 1. cap. v.* — (4) *Deut. xxiii. 10. 11.* — (5) *Num. xxxi. 19.* — (6) *Deut. xxiii. 12. 13.*

XLIII.  
Sièges des  
villes.

rente de celle d'aujourd'hui, de même que la manière de les fortifier. Les meilleures places étoient sur des hauteurs, et environnées de plusieurs enceintes de murailles solides, épaisses, et capables de résister aux coups de belier qu'on employoit pour les ébranler et pour les abattre; et d'une hauteur qui les mit, s'il étoit possible, au-dessus des tours roulantes et ambulatoires, et des terrasses qu'on dressoit contre elles. Ces murailles étoient bâties obliquement, et faisoient diverses sinuosités, afin qu'elles ne prêtassent pas le côté dans une si grande étendue, et que les coups de belier ne portassent pas si aisément, et ne fissent pas de si larges brèches. Tacite remarque expressément, que les murs de Jérusalem étoient de cette sorte : *Claudebant muri, per artem obliqui, aut introrsus sinuati, ne latera oppugnantium ad ictus patescerent* (1). Et Végèce assure que telle étoit la maxime des anciens en général : *Ambitum muri directum veteres duci noluerunt, ne ad ictus arietum esset dispositus : sed sinuosis anfractibus, jactis fundamentis, clausere urbes* (2). Vitruve parmi les règles qu'il donne pour bien fortifier une place, dit (3) qu'on doit faire avancer les tours au dehors du mur, afin que l'on puisse de là chasser l'ennemi à droite et à gauche. Et à l'égard des murs, il veut qu'on les conduise de telle manière qu'on ne puisse en approcher aisément, mais qu'ils aillent aboutir dans des endroits escarpés et inaccessibles. Les portes ne doivent point avoir leur entrée, ni leur chemin direct et découvert; mais elles doivent être en quelque sorte cachées et à couvert. Les villes ne seront point de forme carrée, ni à plusieurs angles, de peur qu'elles ne soient trop ouvertes aux coups de belier; mais on les fermera par divers détours, afin que l'ennemi soit aperçu par plusieurs endroits (4). Voilà les règles que cet habile architecte donne pour la fortification des villes; et on peut assurer que les Hébreux, sans avoir étudié ces règles, les ont suivies avec assez d'exactitude. La plupart de leurs rois ont fait fortifier un grand nombre de villes. Salomon (5), Roboam (6), Asa (7), Jo-

(1) Tacit. lib. v. Hist. — (2) Vegetius, lib. iv. cap. 2. — (3) Vitruv. lib. i. cap. 5. *Turres sunt projiciendæ in exteriorem partem, ut cum ad murum hostis impetu velit appropinquare, a turribus dextra et sinistra, apertis telis vulneretur.* — (4) Idem, ibidem. *Curandum maxime videtur, ut non sit facilis aditus ad oppugnandum turrim, sed ita circumdandum ad loca præcipitia : et excogitandum uti portarum itinera non sint directa sed oxia. Collocanda autem oppida sunt non quadrata, nec procurrentibus angulis, sed circuitionibus, uti hostis ex pluribus locis conspiciatur.* — (5) 2. Par. viii. 4. et seqq. — (6) 2. Par. xi. 5. et seqq. — (7) 2. Par. xiv. 7.

saphat (1), Ozias (2), Ezéchias (3), sont renommés pour cela dans l'Écriture. Ils y avoient des armes, et y entretenoient des garnisons; et dans les derniers temps, ils y mirent des machines, comme nous le verrons ci-après. On voit dans les fortifications de la seule ville de Jérusalem, presque tout ce qu'on a remarqué ci-devant des fortifications des anciens. Mais il faut bien distinguer les temps; car tout ce qu'on vient de dire, n'a pas toujours été en usage; et dans les anciens temps, la manière d'assiéger étoit encore fort différente de celle qui vint depuis.

Dès le temps de Moïse, elle étoit à peu près la même que celle usitée plusieurs siècles après, si ce n'est qu'il n'y avoit point encore de machines, comme on en vit depuis : *Lorsque vous mettrez le siège devant une ville, et que vous l'aurez environnée de fortifications, pour la détruire, vous ne couperez point les arbres fruitiers, et vous ne ravagerez point la campagne des environs, en coupant les arbres; car ce n'est que du bois, et non pas des hommes capables de vous faire la guerre. Si ce sont des arbres sauvages, et qui ne produisent point de fruit, vous pouvez les couper pour en faire des fortifications* (4). En ce temps-là, les assiégeans entouroient la ville de fossés, de terrasses, et quelquefois de palissades, et même de murailles et de tours, pour empêcher que rien ne pût y entrer, ni en sortir. Souvent la ville réduite à l'extrémité par la famine, étoit obligée de se rendre, sans attendre qu'on la forçât, en abattant ses murailles par la sape, ou qu'on la prit d'assaut par l'escalade, ou enfin qu'on s'en rendit maître par différentes autres voies que la nécessité et l'industrie faisoient inventer. Les rabbins enseignent que leurs ancêtres ne faisoient jamais de fossés, ni de murs, qui enveloppassent de toutes parts la ville assiégée; ils laissoient toujours un certain espace libre et ouvert, pour ceux qui vouloient se sauver. Mais la pratique de cette belle règle ne paroît en aucun endroit de l'Écriture. Au siège de Troie, il n'y eut point de ces lignes de circonvallation; l'entrée de la ville fut toujours libre.

L'usage des machines, et leur origine sont des choses fort inconnues. Dans tous les sièges dont nous parle l'histoire sacrée, depuis Josué, jusqu'au règne d'Ozias, roi de Juda, il n'en paroît aucun vestige. On ne remarque que

XLIV.  
Lignes de circonvallation, ou fossés autour des villes qu'on assiégeoit.

XLV.  
On ne voit aucun vestige de machines de guerre jusqu'au règne d'Ozias

(1) 2. Par. xvii. 12. — (2) 2. Par. xxvi. 6. — (3) 2. Par. xxxii. 29. — (4) Deut. xx. 19. 20. *Instrue machinas.* (Hebr. *Ædifica obsidionem.*)

l'ancienne pratique d'envelopper les villes par des fossés et des terrasses ; on y voit l'escalade et la sape. Josué prit Haï par stratagème (1), ayant posté près de la ville des troupes en embuscade, qui y entrèrent, après que les habitans en furent sortis en foule, pour poursuivre les Hébreux qui feignoient de prendre la fuite. On en usa de même envers la ville de Gabaa (2), et peut-être envers celles d'Amalec (3). Les anciens faisoient cas de cette manière de faire la guerre ; et on choisissoit ce qu'il y avoit de plus vaillant dans l'armée pour ces sortes d'embuscades (4). David prit Jérusalem par assaut. Il promit à celui qui monteroit le premier sur les murailles, de lui donner le commandement de ses armées. Joab eut cet avantage (5). Ce général assiégea dans les formes Rabbath (6), capitale des Ammonites, et Abéla (7), ville de la tribu de Nephthali. Dans le récit de ces différens sièges, on parle de fossés, de lignes de circonvallation, de sape ; mais on ne dit pas un mot de machines de guerre. Homère, le plus ancien écrivain grec, qui nous parle de sièges, décrit un retranchement, composé d'une muraille, avec des tours d'espace en espace, et d'un fossé palissadé ; mais il ne fait point mention de lignes de circonvallation, ni de machines, quoiqu'il ait eu si souvent occasion d'en parler dans la description du fameux siège de Troie. Sardanapale, célèbre roi d'Assyrie, se soutint pendant sept ans dans Ninive, parce que les machines propres à prendre les villes, n'étoient point encore inventées alors, dit Diodore de Sicile (8). On ne voyoit ni balistes propres à jeter des pierres, ni tortues pour saper les murs, ni beliers pour les abattre. Salmanasar, quelque temps après, fut trois ans au siège de Samarie (9). On dit que Psammétichus fut vingt ans à celui d'Azot (10). Tout le monde sait la durée de celui de Troie. Cette longueur venoit sans doute principalement de la manière dont on assiégeoit, et du défaut de machines.

XLVI.  
Ozias inven-  
teur de quel-  
ques machi-  
nes de guer-  
re.

Ozias, roi de Juda, qui régna depuis l'an 810 avant l'ère chrét. vulg. jusqu'en 758, et vivoit par conséquent vers le temps de Sardanapale qui mourut en 747 après vingt ans

(1) *Josue*, viii. 4. et seqq. — (2) *Judio*. xx. 29 et seqq. — (3) 1 *Reg.* xv. 5. — (4) *Homer. Iliad.* i. et xiii. — (5) 2. *Reg.* v. 8. et 1. *Par.* xi. 6. — (6) 2. *Reg.* xi. et xii. — (7) 2. *Reg.* xx. 15. — (8) *Diodor. lib.* ii. pag. 86. *Bibl.* Πετροβόλοι γὰρ, ἢ χελώναι Κοστρίδες, ἢ κριοὶ πρὸς ἀνατροπὴν μεμηχανημένοι, ὑπὸ τειχῶν κατ' ἐκείνους τοὺς καιροὺς ἐξεύρηθη. — (9) 4. *Reg.* xvii. 5. — (10) *Aristeas*, de 70. *Interpp.*

de règne (1); Ozias, dis-je, avoit amassé dans ses arsenaux (2), des boucliers, des lances, des casques, des cuirasses, des arcs et des frondes pour lancer des pierres. Il fit de plus dans Jérusalem des machines d'une invention particulière, pour être sur les tours et sur les coins des murs, pour lancer des dards et de grosses pierres; et son nom devint célèbre dans les pays éloignés, parce qu'il se rendit admirable par ces manières de se fortifier. Toutes ces expressions n'insinuent-elles pas que ce prince fut inventeur de toutes ces machines, et qu'avant lui, on n'avoit rien vu de pareil?

Mais cent soixante-dix ans après, l'usage des machines est bien exprimé dans l'Écriture, et employé par les rois de Chaldée. Nabuchodonosor assiégea Jérusalem en 590, et la ville de Tyr cinq ans après, en 595; et dans ces deux sièges il se servit de beliers et de balistes. Voici comme Ezéchiel représente le siège futur de Jérusalem aux Israélites: Prenez une brique, lui dit le Seigneur, et tracez dessus la ville de Jérusalem. Vous en formerez comme le siège; vous élevez des tours contre elle, vous ferez des terrasses, et vous dresserez un camp; et vous mettrez autour d'elle des beliers (3). Il parle encore de beliers dans un autre endroit (4) où il décrit Nabuchodonosor délibérant et remuant des baguettes divinatoires, pour voir s'il doit assiéger Jérusalem, et placer ses beliers pour enfoncer les portes de cette place. Le terme hébreu (5) dont il se sert, de même que ceux dont se servent les Grecs, les Latins et les Français, signifie un vrai *belier*; et il est clair qu'en cet endroit, on ne peut l'entendre à la lettre. Le mot hébreu est *car*, d'où vient *carcamuses*, qui signifioit autrefois un belier en français: *Carcamusas*, *arietes vulgo resonatos*, dit Abbo dans l'histoire du siège de Paris.

XLVII.  
Usage des machines de guerre au temps du siège de Jérusalem par Nabuchodonosor.

(1) D. Calmet suppose ici avec Ussérius que la révolte d'Arbace et de Belsis contre Sardanapale arriva vers l'an 747, qui est l'époque du commencement de l'ère de Nabonassar qu'Ussérius suppose être le même que Bélesis. — (2) 2. Par. xxvi. 15. *Et fecit in Jerusalem diversi generis machinas* (Hebr. *excogitatas cogitatione artificis*), *quas in turribus collocavit et in angulis murorum* (Hebr. *ut essent super turres et super angulos*), *ut mitterent sagittas et saxa grandia: egressumque est nomen ejus procul, eo quod auxiliaretur ei Dominus, et corroborasset illum.* (Hebr. *eo quod mirifice egerit ut adjuvaretur usque dum invalesceret.*) — (3) Ezech. iv. 1. 2. *Et ordinabis adversus eam obsidionem, et edificabis munitiones* (Hebr. *al. turres ligneas*), *et comportabis aggerem, et dabis contra eam castra, et pones arietes in gyro.* — (4) Ezech. xxi. 22. — (5) ארי, *Kpιδς*. *Aries*, *Belier*.

XLVIII.  
Machine de  
guerre dont  
il est parlé  
dans Ezé-  
chiel, à l'oc-  
casion du  
siège de Tyr  
par Nabucho-  
donosor.

Le même Ezéchiël parlant du siège de Tyr, que devoit former Nabuchodonosor, s'exprime encore d'une manière fort digne d'attention : *Le roi de Babylone dressera contre vous des tours, il amassera des terrasses autour de vous, il levera le bouclier contre vous, il placera ses machines contre vos murs, et il détruira vos tours par ses armes* (1). Il y a toute apparence que cette expression : *Il levera le bouclier contre vous*, signifie faire la tortue, c'est-à-dire, faire avancer des soldats pressés l'un contre l'autre, et couverts de leurs boucliers, comme d'un toit impénétrable, jusqu'au pied des murailles pour les saper, ou jusqu'aux portes, pour y mettre le feu, ou pour les briser. Ces boucliers ainsi réunis, et serrés comme des tuiles, ou comme des écailles de poisson, sur la tête des soldats, étoient aussi solides que le pavé; et quelquefois d'autres soldats se sont tenus dessus, et y ont combattu. On assure même qu'en quelques occasions, des chevaux et des chariots y ont passé en courant, sans enfoncer (2).

Quant aux machines appelées ici en hébreu, *mechi-kobalo*, la plupart des interprètes croient que ce sont des *balistes*, ou *catapultes*, dont on se servoit pour lancer des flèches, ou des dards, ou pour jeter de grosses pierres. Ce mot pourroit aussi s'entendre du *belier*, qui étoit une grosse et grande poutre, armée d'une tête de métal à l'un de ses bouts, et balancée sur des cordes (3). Des soldats la pousoient avec violence contre le mur, et ébranloient ainsi la plus solide maçonnerie. Quelques-uns étoient portés sur les bras de ceux qui les faisoient agir contre les murs. D'autres couloient sur des rouleaux. On en a vu de la longueur de quatre-vingts, de cent, et de cent vingt pieds. Appien en décrit un qui fut employé au siège de Carthage, et qui étoit si gros, qu'il falloit six mille hommes pour le pousser. Plin (4) dit que ce fut Epeus qui inventa le *belier* au siège de Troie; mais Vitruve (5), Tertullien (6) et d'autres en font l'honneur aux Carthaginois. L'Écriture ne nous dit pas qui l'inventa; mais elle nous en marque incontestable-

(1) *Ezech. xxvi. 8. 9. Circumdabit te munitionibus (Hebr. aliter, Dabit adversum te turres ligneas), et comportabit aggerem in gyro, et elevabit contra te clypeum, et vineas et arietes temperabit in muros suos.*

(Hebr. *mechi-kobalo* מַחֵי קוֹבָלוֹ, *dabit in muros tuos*), et *turres tuas destruet in armatura sua.* (Hebr. alit. *in cultris suis dirutoriis.*) —

(2) *Vide, si placet, Lips. Polio: cet. Dialog. 5. et Livium, lib. xlvi. —*

(3) *Vide Joseph, de Bello, lib. iii. cap. 9. — (4) Plin. lib. vii. cap. 56. —*

(5) *Vitruv. lib. x. cap. 19. — (6) Tertull. de Pallio.*

ment l'usage au siège de Jérusalem, et peut-être à celui de Tyr, par le roi Nabuchodonosor. Enfin ces machines peuvent se prendre pour des crochets, ou mains de fer, que l'on jetoit sur le haut des murs avec des cordes et par le moyen desquelles on arrachoit les créneaux, on démolissoit les murailles, et on accrochoit les soldats qui les défendoient. L'antiquité avoit de ces machines, nommées *corbeaux*, ou *mains de fer*, dont on se servoit dans les sièges, de la manière que nous venons de décrire (1). Il y a un passage dans le livre des Rois, qui semble faire allusion à ces machines. Achitophel donne un conseil à Absalom, qui est d'aller fondre sur son père David, sans lui laisser le temps de se reconnoître, et ensuite de l'assiéger dans la première place où il se retirera : *Alors, dit-il, tout Israël amassera des cordes contre cette ville, et ils en entraîneront jusqu'à la dernière pierre dans le torrent* (2). Homère (3) nous décrit les Troyens attaquant les retranchemens des Grecs, arrachant les créneaux des murs, et sapant les tours.

Les vainqueurs exerçoient souvent sur les villes prises d'assaut les dernières cruautés. La vengeance de Dieu autorisoit et commandoit la même sévérité envers les Chananéens. Elle défendoit de se laisser toucher de clémence et de miséricorde envers eux : *Quant à ces villes dont Dieu doit vous donner la possession, vous n'y épargnerez aucun des habitans; vous les passerez tous au fil de l'épée* (4). Josué exécuta cet arrêt à la rigueur envers Jéricho (5). Il la détruisit de fond en comble, en fit mourir tous les habitans, et prononça des malédictions contre ceux qui la rebâtiroient. Abimélech porta sa vengeance contre la ville de Sichem, jusqu'à la saccager, la renverser, et semer du sel sur ses ruines (6). Les Israélites ont souvent suivi leur ressentiment et leur passion dans la vengeance qu'ils ont tirée de leurs propres frères, en faisant la guerre dans la Palestine. Mais rien n'est plus contraire à leurs lois, ni aux ordres du Seigneur. La même loi qui leur comman-

XLIX.  
Exemples de  
sévérité ex-  
cessive exer-  
cée contre  
l'ennemi.

(1) *Diodor. lib. 17.* Τοῖς δὲ κόραξι, καὶ ταῖς σιδηραῖς χέρσιν ἀνήρπαζον τοὺς ταῖς θωρακίαις ἐπιεσῶτας. — (2) *2. Reg. xvii. 13.* *Ciroumdabit* (Hebr. *Tollet*) *omnis Israel civitati illi funes, eto.* — (3) *Homer. Iliad. M.*

Κρόσσας μὲν πύργων ἔρπον, καὶ ἐρεῖπον ἐπάλλεις,  
Στήλας τε προβλήτας ἰμοχλιον, eto.

— (4) *Deut. xi. 16. 17.* — (5) *Josue, vi. 21. et seqq.* — (6) *Judic. ix. 45.*

doit la sévérité envers les Chananéens, leur ordonnoit la clémence envers les autres peuples (1).

Si quelquefois Dieu a ordonné, ou permis et autorisé, des actions cruelles, il l'a fait par des vues de justice qui lui sont connues; par exemple lorsque David fit périr la moitié des Moabites qu'il avoit vaincus (2), et lorsqu'il fit écraser les Ammonites sous des traîneaux dont on se servoit anciennement pour triturer le grain (3). L'Écriture n'approuve en aucun endroit cette conduite; mais comme elle ne la condamne pas aussi, nous sommes obligés de dire qu'apparemment Dieu l'avoit ainsi permis ou ordonné à David par ses prophètes. Josaphat, roi de Juda, et Joram, roi d'Israël, firent une guerre cruelle aux Moabites (4) qui s'étoient révoltés contre Juda. On prit et on saccagea toutes les villes fortes, on ravagea les campagnes, on coupa les arbres fruitiers, on boucha les fontaines, et on roula des pierres dans tout ce qu'il y avoit de meilleures terres. On tailla en pièces leur armée; le roi se sauva avec ce qui lui restoit de monde dans sa capitale; et comme on étoit sur le point de la forcer, ce malheureux prince prit son propre fils et l'immola à la vue des ennemis qui l'assiégeoient; ce qui frappa si vivement les Hébreux, qu'ils quittèrent cette entreprise. Cette guerre paroît cruelle et inhumaine, mais l'Écriture nous apprend que le Seigneur l'avoit ainsi commandé par son prophète. Gédéon écrasa sous des épines les principaux habitans de la ville de Socoth, qui lui avoient refusé des vivres (5); et Amasias, roi de Juda, fit sauter à bas d'un rocher dix mille Iduméens qu'il avoit pris (6). Rien ne nous oblige de justifier ces actions, puisque l'Écriture ne les a point louées, mais elle ne les a point non plus condamnées; le silence de l'Écriture doit donc mettre un frein à la précipitation de nos jugemens. Gédéon fut suscité de Dieu pour être le libérateur d'Israël, comment pourrions-nous condamner en lui une action dont nous ignorons le principe, et sur laquelle l'Esprit-Saint ne prononce dans l'Écriture aucun jugement?

L.  
Exemples  
d'humanité  
et de clémence dans  
la guerre.

Les exemples d'humanité sont plus rares; mais on en voit pourtant assez dans les guerres des Israélites. L'Écriture leur reproche souvent leur fausse clémence envers les Chananéens qu'ils avoient ordre d'exterminer, et qu'ils conser-

(1) *Deut.* xx. 10. et seqq. — (2) 2. *Reg.* viii. 2. — (3) 2. *Reg.* xii. 31. —  
(4) 4. *Reg.* iii. 19..... 27. — (5) *Judic.* viii. 16. — (6) 2. *Par.* xxv. 12.

vèrent contre l'ordre de Dieu, dans leur pays. Achab, roi d'Israël, ayant remporté une victoire toute miraculeuse sur Bénadad, roi de Syrie, eut la foiblesse de se laisser aller aux prières de ce prince, de lui donner la vie, et de faire un traité avec lui (1). Dieu l'en reprit sévèrement par son prophète, et lui fit dire : *Puisque vous avez laissé aller un homme digne de mort, votre vie répondra pour la sienne, et la vie de votre peuple pour celle de son peuple.* Quelques troupes de Syriens ayant été envoyées pour prendre Elisée, le prophète pria le Seigneur de répandre l'obscurité dans leurs yeux, et il les mena ainsi jusque dans Samarie, sans qu'ils le reconnussent (2). Alors le roi d'Israël demanda à Elisée : Mon père, les ferai-je mourir ? Gardez-vous-en bien, dit le prophète ; car vous ne les avez point pris avec votre épée ni avec votre arc ; mais donnez-leur à manger et à boire, et renvoyez-les à leur maître. Les Israélites des dix tribus ayant remporté de très-grands avantages sur Achaz, roi de Juda, et ayant pris jusqu'à deux cent mille personnes, tant femmes qu'enfans, de leur pays (3), comme ils menaient toute cette multitude à Samarie, pour la réduire en esclavage, un prophète nommé Oded, vint au-devant d'eux, les menaça de la colère de Dieu, et les obligea de renvoyer tous leurs captifs et de relâcher leur butin. On leur donna des habits et des chaussures ; on leur présenta à boire et à manger ; on mit sur des montures ceux et celles qui ne pouvoient marcher, et on les reconduisit jusque dans les états de Juda.

Dans la distribution du butin pris sur l'ennemi, le général avoit toujours une portion particulière et remarquable. On mettoit à part pour le Seigneur quelque riche présent que l'on consacroit dans son temple. On partageoit ensuite également aux soldats tout ce qui se trouvoit de reste, tant à ceux qui avoient assisté au combat, qu'à ceux qui étoient demeurés pour garder le camp et le bagage. Judas Machabée en hérita encore sur cela ; il envoya aux infirmes, aux veuves, et aux orphelins, leur part des dépouilles prises sur Nicanor (4). Pour récompenser Judith de sa valeur et de sa sagesse (5), tout le peuple lui offrit ce qui avoit appartenu en particulier à Holoferne ; sa tente, ses habits, son or, son argent.

LI.  
Partage du  
butin.

(1) 3. Reg. xx. 27. et seqq. — (2) 4. Reg. vi. 18. et seqq. — (3) 2. Par. xxviii. 8. 9. et seqq. — (4) 2. Mach. viii. 28. — (5) Judit. xv. 14.

LII.  
Récompenses militaires

Les récompenses militaires étoient différentes, suivant la qualité de l'action, et les autres circonstances. Saül avoit promis à celui qui vaincroit Goliath (1), de lui donner de grandes richesses, de lui faire épouser sa fille, d'exempter la maison de son père de tout tribut dans Israël. David remporta la victoire sur ce géant; mais Saül jaloux de sa gloire, exécuta mal ses promesses; il l'obligea avant de lui donner sa fille Michol; de lui apporter cent prépuces d'autant de Philistins qu'il auroit tués. David ayant occupé le trône, promit la charge de général de ses troupes, à celui qui monteroit le premier sur les murs de Jérusalem, et qui en chasseroit les Jébuséens (2); Joab mérita cet honneur. Dans la guerre d'Absalom contre David, un soldat vint dire à Joab, qu'Absalom étoit demeuré suspendu à un arbre: *Si vous l'avez vu, dit Joab, pourquoi ne l'avez-vous pas percé? je vous aurois donné dix sicles d'argent et un baudrier* (3). Jephthé fut établi juge et chef des Israélites d'au delà le Jourdain, pour les avoir délivrés de l'oppression des Ammonites (4). On peut mettre au rang des récompenses militaires, les chants de victoire que la fille de Jephthé, les compagnes de celle-ci, et les femmes venoient chanter au-devant de lui (5), lesquelles chantoient et dansoient au son des tambours; et les chants que des troupes de femmes d'Israël vinrent chanter en disant: *Saül en a tué mille et David dix mille* (6).

LIII.  
Trophées.

L'Écriture ne marque point que les Hébreux aient eu la coutume de dresser des trophées et des monumens de leurs victoires. On n'en trouve qu'un seul exemple qui est celui de Saül, accusé de s'être fait faire un arc de triomphe sur le Carmel (7); mais le texte hébreu dit simplement qu'il s'y érigea une main, peut-être une colonne ou un autre monument. Moïse avoit agi d'une manière bien plus religieuse, en élevant un autel au Seigneur, après sa victoire contre Amalec, avec cette inscription: *Le Seigneur est mon étendard* (8). C'est dans les mêmes sentimens, que David consacra au tabernacle du Seigneur le glaive de Goliath, et le reste de ses armes (9); et qu'il mit dans la suite tant de riches dépouilles, et tant d'armes magnifiques, dans les

(1) 1. Reg. xvii. 25. — (2) 2. Reg. v. 8. et 1. Par. xi. 6. — (3) 2. Reg. xviii. 11. — (4) Judic. xi. 8. 9. 10. — (5) Judic. xi. 34. — (6) 1. Reg. xviii. 6. 7. — (7) 1. Reg. xv. 12. *Cum venisset Saul in Carmelum, et erexisset sibi fornicem triumphalem.* (Hebr. et erexisset sibi manum.) — (8) Exod. xvii. 15. *Dominus exaltatio mea.* (Hebr. *Dominus signum meum.*) — (9) 1. Reg. xvii. 54. et xxi. 9.

trésors du Seigneur (1), comme avoient fait avant lui Samuël et Saül (2), et comme firent dans la suite la plupart de ses plus religieux successeurs. Ils rendoient ainsi hommage de leurs succès au Dieu des armées, et reconnoissoient que c'étoit à lui qu'ils devoient et leur force et leur victoire.

(1) 2. Par. xxiii. 9. — (2) Par. xxvi. 26 et seqq.

## DISSERTATION

SUR

### LES RICHESSES DE DAVID.\*

CEUX qui se représentent les rois de Judée comme de petits princes qui régnoient sur un peuple obscur et pauvre, et dont toutes les richesses ne consistoient que dans les fruits de leurs terres, ou dans le profit de leur bétail; comme des souverains dont la magnificence, sans délicatesse et sans

I.  
Puissance  
des rois de  
Judée, con-  
nue par les  
richesses im-  
menses de  
David.

\* Nous pensons qu'on nous saura gré de trouver ici une note extraite des *Lettres de quelques Juifs*, par l'abbé Guinée, sur les calculs des richesses de David, beaucoup trop exagérés par D. Calmet. « C'étoit du temps de David, comme encore aujourd'hui, l'usage des rois d'Asie, d'amasser des trésors pour les temps de besoin ou pour l'exécution des projets qu'ils avoient conçus. Ils ignoroient le nouveau principe des gouvernemens modernes de l'Europe, qu'il vaut mieux que les princes n'aient jamais rien dans leurs coffres, et laissent circuler tout l'argent comptant dans leurs états. Il n'est donc pas étonnant qu'occupé depuis long-temps du projet de construire un temple superbe au Seigneur, David, pendant plusieurs années d'un règne glorieux, après les victoires remportées sur tant de peuples, dont il avoit enlevé de riches dépouilles, ait pu amasser et laisser à son fils des sommes considérables. L'homme raisonnable, frappé de la facilité avec laquelle les copistes altèrent les nombres et de l'incertitude et des contradictions qui règnent dans les évaluations de ces anciennes monnoies, conclura seulement que la somme laissée par ce prince à son fils étoit très-considérable en elle-même et pour le temps, quoiqu'on ne puisse aujourd'hui la déterminer sûrement. On ne peut guère d'ailleurs se refuser à admettre chez les Hébreux de grands et de petits talens, des talens de poids et des talens de compte, comme chez plusieurs autres peuples. Les Grecs eurent leurs grands et leurs petits talens; les Romains leurs grands et leurs petits sesterces; les Anglais, les Français, les Romains même leur livre de poids et leur livre de compte. »

éclat, ne se faisoit remarquer que rarement, et lorsqu'ils se mettoient à la tête de tout leur peuple pour faire la guerre; enfin comme des rois, dont les états resserrés dans des bornes très-étroites, ne pouvoient fournir, ni à la dépense, ni à l'exécution des vastes projets qu'un grand monarque peut former et exécuter; ceux qui se sont formés ces idées, trouveront ici de quoi se détromper. Les richesses immenses que David amassa, pour être employées à l'édifice du temple, sont peut-être ce que les histoires anciennes et modernes ont de plus étonnant; et nos plus habiles interprètes de l'Écriture, ceux qui ont le plus approfondi la matière des poids, des mesures et des monnoies des anciens, ne peuvent assez marquer là-dessus leur étonnement (1). La chose a paru même si invraisemblable à plusieurs d'entre eux, qu'ils ont inventé des moyens ingénieux, pour diminuer la quantité de ces richesses, afin de la rendre plus croyable.

Les uns ont prétendu qu'il y avoit de l'exagération dans les expressions de l'Écriture. Mais comment y en auroit-il, puisqu'au contraire David exténue son offrande, et ne parle de ces trésors, que comme d'une petite épargne qu'il avoit faite dans sa pauvreté? *Ecce ego in paupertate mea præparavi impensas* (2). Lorsqu'on exagère, et qu'on use d'hyperboles, marque-t-on un certain nombre, ou un certain poids fixe, précis et déterminé, comme on fait dans le dénombrement des richesses de David? D'autres ont cru qu'il s'étoit glissé quelque faute dans les nombres des talens laissés par ce prince. Mais quelle preuve en rapporte-t-on? Où sont les textes, les versions, les exemplaires où il paroisse de la diversité qui puisse faire soupçonner l'original d'altération? Est-il permis de recourir sans une nécessité évidente à de pareilles solutions? Où en sera réduite l'intégrité du texte sacré, si lorsqu'une chose nous paroitra extraordinaire, il ne tient qu'à dire: Il y a erreur dans les nombres ou faute dans le texte? Enfin la plupart diminuent la valeur du talent, et prétendent que ceux que David laissa à Salomon, étoient beaucoup moindres que les grands talens. C'est ce que nous examinerons dans la suite.

L'Écriture (3) nous apprend que David laissa à son fils Salomon, pour fournir à la dépense de la construction du

11.  
Idée que  
l'Écriture  
nous donne  
des richesses  
que David  
laissa à Salo-  
mon pour la  
construction  
du temple.

(1) *Vide, si placet, Budæum, lib. 4. de Asse. Fidem res illa flabitura non videtur hominum quidem sensu, etiamsi auctoritati sacrosanctæ id creditur.* — (2) 1. Par. xxii. 14. — (3) 1. Par. xxii. 14.

temple, la somme de *cent mille talens d'or, et un million de talens d'argent*. Outre cela, il lui donna de son épargne *trois mille talens d'or, et sept mille talens d'argent* (1). Les princes de la cour de David donnèrent pour le même dessein *cinq mille talens d'or, et dix mille dragmes d'or, et dix mille talens d'argent* (2).

Le talent d'argent valoit précisément trois mille sicles, comme cela se prouve démonstrativement par l'Exode (3), où il est dit que les Israélites, au nombre de six cent trois mille cinq cent cinquante, ayant offert chacun un demi-sicle par tête, il en résulta la somme de cent talens d'argent, et de mille sept cent soixante-quinze sicles. Or le sicle vaut trente-deux sous cinq deniers de notre monnoie. Le talent d'argent vaut donc quatre mille huit cent soixante-sept livres trois sous neuf deniers de notre monnoie. Le talent d'or vaut soixante-neuf mille cinq cent trente-une livres cinq sous de notre monnoie. Ainsi les *cent mille talens d'or* que David laissa à Salomon, montoient à six mille neuf cent cinquante-trois millions cent vingt-cinq mille livres en or; sans compter les *trois mille talens d'or* de son épargne, qui font encore deux cent huit millions cinq cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante livres de notre monnoie. Il laissa aussi *un million de talens d'argent*, qui valent quatre mille huit cent soixante-sept millions cent quatre-vingt-sept mille cinq cents livres de notre monnoie. Et outre cela, il donna de son épargne *sept mille talens d'argent*, qui font trente-quatre millions soixante-dix mille trois cent douze livres dix sous de notre monnoie. Voilà ce qui fait notre difficulté. On demande si David a pu amasser tant d'or et d'argent, et s'il en falloit autant pour le bâtiment dont il avoit conçu le dessein.

Il est certain que David avoit préparé tout ce qui étoit nécessaire à la grande entreprise qu'il avoit méditée. Il s'en exprime en plus d'un endroit (4). Il en avoit même fait dresser des plans et des modèles, qu'il mit entre les mains

## III.

La grandeur seule de l'entreprise pourroit suffire pour justifier l'immensité des richesses qui y étoient destinées.

(1) 1. Par. xxix. 4. — (2) 1. Par. xxix. 7. *Et solidos* (Hebr. אֲדָרְכָּיִם) *decem millia*. La plupart croient que ce mot *adarconim* est emprunté des Grecs, et que c'est le même que *dragma*. Voyez la *Dissertation sur la monnoie*, tom. 1<sup>er</sup>. — (3) Exod. xxxviii. 25. Hebr. *Argentum autem recensitorum congregationis centum talenta, et mille septingenti et septuaginta quinque sici, pondere sanctuarii, divisim per capita dimidium sici, pondere sanctuarii, omnibus transeuntibus inter recensitos a filio viginti annorum et supra, sexcentis tribus millibus et quingentis quinquaginta*. — (4) 1. Par. xxii. 5. xxviii. 14.

de Salomon. Comme il étoit rempli d'une très-haute idée de la majesté de celui auquel il souhaitoit bâtir un temple, on ne peut douter que les préparatifs qu'il fit pour l'exécution de ce pieux dessein, ne fussent proportionnés à cette haute idée, et à sa grande vénération pour le Dieu vivant. C'est dans la considération de ce souverain Seigneur, qu'il disoit qu'il avoit préparé ces choses *dans sa pauvreté*, comme pour marquer que tout ce qu'il pourroit faire, n'approcheroit jamais de ce qui est dû à celui pour lequel il travailloit.

Il est certain encore que Salomon soutint parfaitement, et exécuta avec magnificence, tout ce que David avoit ordonné. Il surpassa même dans l'exécution la grandeur et la noblesse des dessins qui lui avoient été laissés. L'antiquité n'a rien de plus riche, ni de plus majestueux que le temple de Salomon. Les métaux les plus précieux, les bois et les marbres les plus rares, y furent mis en œuvre avec profusion. Il n'épargna rien pour avoir d'excellens ouvriers, et pour relever encore le prix de la matière, par la beauté de la forme, et par le travail des plus habiles maîtres.

IV.  
Raisons principales dont quelques savans se servent pour montrer que les richesses que David laissa à Salomon, n'étoient pas si grandes qu'on le pense.

Mais avec tout cela, nos savans ne peuvent concevoir que David ait pu acquérir tant de richesses, ni Salomon en employer une quantité si prodigieuse. Elle surpasse, dit l'un d'eux, toute l'opulence et tous les trésors des plus puissans monarques dont nous parle l'histoire. Elle auroit pu suffire à la construction de quelques centaines de temples très-magnifiques (1). David n'avoit rien reçu de ses ancêtres, et ses états n'étoient point d'une si vaste étendue. Cependant on lui donne des amas d'or et d'argent beaucoup plus grands que n'en ont jamais possédés les plus avides monarques des Perses, des Grecs et des Romains. Et en vérité, dit Bréréwood (2), l'ouvrage qu'on vouloit faire, ne demandoit pas une dépense si incroyable. Quand même on auroit fait d'argent massif toutes les murailles et les pavés du temple; quand on auroit fait d'or toute la toiture de l'édifice, et que toutes les moulures des murailles du dedans, et les vases dont on s'y servoit, eussent été de ce précieux métal, il y en auroit eu beaucoup de reste, même après le paiement de tous les ouvriers. J'ai considéré, continue-t-il, avec toute l'exactitude dont j'ai été capable, les

(1) *Joan. Cleric. hoc immanem summam quæ omnium totius Asia regum divitias multum superat, suffecissetque in aliquot centena splendidissima templa ædificanda.* — (2) *Brerewood, de Ponderibus, c. 7.*

dimensions du temple, et j'en ai fait la comparaison avec la masse d'or et d'argent, qu'il auroit fallu pour exécuter dans ces métaux tout l'ouvrage; et après mes calculs et mon examen, j'ai trouvé que ce que David en a laissé, étoit beaucoup plus que suffisant pour cela. Ainsi il semble qu'on doit dire que le nom de *talent* signifie en cet endroit autre chose qu'il ne signifie ordinairement, ou que ce talent étoit différent de celui qu'on voit dans Moïse et dans les autres endroits de l'Écriture. Voilà comme s'exprime Bréréwood dans son ouvrage de la comparaison des anciennes monnoies avec les nouvelles.

Mariana est encore plus prononcé que cet auteur. Il soutient qu'il y a de la folie, à vouloir que les talens dont il est parlé ici, soient les mêmes que ceux de Moïse: *Furor, profecto furor, Davidis talenta Mosaïcis æquare* (1). Il réduit les sommes marquées ici, à mille deux cent soixante-quinze millions en or, et peut-être autant en argent; ce qui fait en tout la somme de deux mille cinq cent cinquante millions.

Josèphe (2) voyoit bien la difficulté qu'on auroit à croire cet amas prodigieux de métal. Il se contente de dire que David laissa beaucoup d'or et cent mille talens d'argent. Eupolème (3) réduit en sicles les talens qui furent employés au bâtiment du temple; en sorte qu'au lieu de cent mille talens d'or et d'un million de talens d'argent, il ne faudroit compter qu'un pareil nombre de sicles d'or et d'argent. Et il n'en auroit pas fallu davantage, selon quelques interprètes, pour le bâtiment du temple.

D'autres ont voulu porter le poids du sanctuaire, dont il est parlé dans Moïse, au double du poids commun, dont ils prétendent qu'il s'agit ici. Ils ont enseigné que le talent d'or n'étoit point de même poids que le talent d'argent, de même que le sicle d'or n'a que moitié du sicle d'argent. Jacques Cappelle a distingué le talent *statmique*, qui est celui de Moïse, d'avec le talent qu'il nomme *numismatique*, plus léger, et d'un moindre prix. Stanislas Grserpfius (4) dans son traité de la diversité du sicle et du talent des Hébreux, ne se contente pas de deux espèces de talens, c'est-à-dire, du *talent commun* et du *numismatique*, qui, selon lui,

(1) Mariana, *Tract. de Ponderib.* — (2) Joseph. *Antiq. l. vii. c. 11.* Χρυσόν τε πολὺν παρσκευασάμεν, καὶ ἀργύριον ἑκατὸν μιλιάδων ταλάντων. — (3) Eupolem. *apud Euseb. præpar. lib. ix. cap. 34.* — (4) Grserpfius *de Diversit. sict.*

est la sixième partie du premier, et la douzième de celui du sanctuaire; il en admet de plusieurs autres sortes, comme le public, le particulier, le royal. Il ajoute que la dixième, la douzième, la centième et la millièmè partie du talent, ont eu le même nom de *talent*. Ainsi il ouvre un champ sans bornes aux conjectures de ceux qui voudront accommoder la valeur du talent à leur fantaisie.

Tout le monde convient que le nom de *talent* n'a jamais marqué une valeur uniforme chez les divers peuples où il a été en usage. Le talent égyptien étoit, dit-on, de quatre-vingts livres de poids (1); le romain, de soixante-dix; le sicilien, de six dragmes; le thuscien, de cent vingt livres; le syrien, de quinze livres sept onces et quatre dragmes; celui d'Égine, de dix dragmes; l'alexandrin, de trente-une livres trois onces; le talent d'Athènes valoit 60 mines ou 600 dragmes. Du Cange remarque que le nom de *talent* se met quelquefois pour cent livres, d'autres fois pour cinquante, et même pour un marc valant vingt sous. Homère (2) dit qu'aux obsèques de Patrocle, Achille proposa pour premier prix une femme et un trépied; pour second prix, une jument pleine d'un mulet; pour troisième, une chaudière toute neuve; et pour quatrième, deux talens d'or. Ces deux talens étoient donc de moindre valeur que les autres prix qu'il proposoit à gagner. Au même endroit, il donne pour prix de la course, 1° une grande coupe d'argent de la capacité de six mesures, et du plus bel ouvrage du monde; 2° un bœuf gras; 3° un demi-talent d'or, qui valoit moins par conséquent que le bœuf. Virgile (3) distingue deux sortes de talens, le grand et le petit. Le mot hébreu (4) *kikkar* signifie une masse ou un tourteau d'or ou d'argent. On lit dans les livres des Rois (5) que David mit sur sa tête la couronne du roi ou du dieu des Moabites, laquelle pesoit un talent. Or quelle apparence que ce prince ait porté sur sa tête le poids de 125 livres romaines? Il semble donc qu'on peut conclure avec Budée (6), que le talent hébreu n'étoit point uniforme, non plus que ceux de quelques autres peuples. Voilà les principales raisons dont on se sert, pour mon-

(1) Vide Plin. lib. xxxiii. cap. 3. et Budæum de Ass. — (2) Iliad. 7.  
— (3) Æneid. v.

*Argentum magnum dat ferre talentum.*

— (4) Talentum, כִּכָּר. — (5) 2. Reg. xii. 30. et 1. Par. xx. 2. — (6) Budæus, lib. iv. de Ass. fol. cx. Edit. Ascensian. *Talenti significationem non unam fuisse apud Hebræos puto, quomodo et apud alias gentes nonnullas. Vide, si placet, et Brerewood, de Ponderib, c. 6.*

trer que les richesses que David laissa à Salomon, n'étoient pas si grandes qu'on se l'imagine.

Mais toutes ces raisons n'ont point empêché la plupart de nos commentateurs de prendre à la lettre et sans limitation, ce qui est rapporté dans le texte sacré. Il est vrai que peut-être plusieurs n'y ont pas fait une attention fort sérieuse, et n'ont pas examiné la difficulté avec la même exactitude, que ceux qui ont travaillé exprès sur les poids et sur les monnoies; mais il y en a toujours un bon nombre qui se sont déterminés avec connoissance, et qui n'ont pas cru que la chose dût être mise au nombre des miracles, ni qu'elle demandât que l'entendement humain fit violence à ses lumières, pour obéir à la foi. Villalpand (1), qu'on n'accusera pas d'avoir cru sans calculer et sans examiner, non seulement admet les sommes marquées dans l'Écriture; mais il prétend même que Salomon en employa de bien plus grandes au bâtiment du temple. Il veut que ce prince ait mis cent huit mille talens d'or (2), et un million de talens d'argent (3) simplement aux ouvrages du temple, sans y comprendre ce qu'il en coûta pour le paiement des ouvriers, pour leur nourriture, et pour les autres dépenses de dehors; en sorte que si l'on eût réduit en masse tout l'or dont on vient de parler, et qu'on en eût formé un carré cubique, il auroit produit un corps massif qu'on auroit eu de la peine à loger dans une chambre de dix coudées en carré, et haute de cinq; et si l'on eût réduit tout l'argent dans la même forme, sa masse auroit rempli aisément tout le sanctuaire qui avoit vingt coudées en tous sens. Cet auteur ajoute que Salomon employoit à la structure du temple quatre cent un mille neuf cents ouvriers, tant Israélites que Tyriens, Sidoniens et Egyptiens. Après l'ouvrage achevé, et leurs salaires bien payés, il fit présent à chacun d'eux, de dix sicles d'or (4). Outre cela il donnoit aux ouvriers tyriens par an six cent deux mille huit cent cinquantes *cores* (5) de froment, autant d'orge et de mesures de vin (6), et autant de *sates* d'huile (7). Il payoit de même à proportion les autres

V.  
La plupart des commentateurs ne trouvent point incroyables ces immenses richesses. Villalpand prétend même que Salomon dut en employer de bien plus grandes.

(1) Villalpand. tom. III. part. 2. lib. de Pondrib. et Mensur. c. 33. —

(2) Qui font selon lui, 1,817,654,024 écus d'or, monnoie romaine. —

(3) Qui en font 1,464,480,000. — (4) Αποπέμψαι τὸν Σολομῶνα καὶ τοὺς Αἰγυπτίους, καὶ τοὺς Φοινίκας ἑκάστους εἰς τὴν ἑαυτῶν ἑκάστῳ, χρύσου σίκλους δέοντα δεκά, τὸ δὲ τάλαντον εἶναι σίκλον. Les dix sicles d'or font environ 116 livres. — (5) Le core contenoit 298 pintes chopine demi-setier et quelque peu plus. — (6) La mesure ou le bath, contenoit vingt-neuf pintes chopine demi-setier et un peu plus. — (7) Le sate comprenoit neuf pintes chopine demi-setier un poisson quatre pouces et un peu plus.

ouvriers sidoniens et égyptiens, ou en argent, ou en espèces. Il fournissoit aussi au roi de Tyr pour la nourriture de sa maison, vingt mille mesures de froment, et autant d'huile (1). On peut voir Villalpand qui entre sur cela dans un bien plus grand détail; pour nous, craignant de nous écarter de notre sujet, nous nous bornerons à avertir que l'Écriture ne dit rien des ouvriers égyptiens, ni des dix sicles d'or donnés de surplus à tous les ouvriers. Ces particularités sont tirées d'Eupolème (2).

VI.  
Le talent  
des Hébreux  
n'étoit point  
une si petite  
somme; et il  
n'y en avoit  
point de plu-  
sieurs sortes.

Tout ce qu'on a dit de la diversité des talens parmi les nations différentes, ne prouve rien pour le talent hébreu; il n'y a aucune preuve dans l'Écriture, et dans l'histoire, que les Hébreux en aient connu de plus d'une sorte, surtout avant la captivité de Babylone; et par le témoignage de Moïse, il est démontré (3) que le talent pesoit trois mille sicles. L'exemple qu'on a cité de David, qui portoit une couronne du poids d'un talent, s'explique, en disant que cette couronne étoit soutenue en l'air et suspendue au-dessus du trône de ce prince, ou qu'elle valoit un talent, à cause des pierres précieuses dont elle pouvoit être ornée. Tous les autres passages où il est parlé de talens, nous font voir que c'étoit une somme très-considérable. Amasias, roi de Juda, achète du roi d'Israël une armée de cent mille hommes, pour la somme de cent talens d'argent. (4). Si le talent valoit moins que trois mille sicles, combien auroit-il donné pour chaque soldat? Les Ammonites (5) donnent mille talens d'argent pour trente-deux mille chariots, ou peut-être pour trente-deux mille hommes de pied rassemblés de la Mésopotamie, et du pays de Maacha, de Rohob et de Soba. Amri, roi d'Israël (6), achète la montagne sur laquelle on bâtit la ville de Samarie, pour la somme de deux talens d'argent. Sennachérib ayant obligé Ezéchias de lui payer trois cents talens d'argent et trente talens d'or (7), ce pieux prince fut obligé, pour lui faire cette somme, d'épuiser tous ses trésors, et tous ceux de la maison du Seigneur, et même d'arracher les lames d'or qui couvroient les portes du temple. Giézi vint demander un talent d'argent à Naaman, comme de la part d'Elisée (8); Naaman lui en donna deux liés dans deux sacs, et envoya avec lui deux de ses

(1) 3. Reg. v. 11. et 2. Par. II. 10. — (2) Eupolem apud Euseb. de Præp. lib. IX. (3) Exod. XXXVIII. 25. ut citatur supra. — (4) 2. Par. XIV. 6. — (5) 2. Reg. X. 6. Par. XIX. 6. 7. — (6) 3. Reg. XVI. 24. — (7) 4. Reg. XVIII. 14. et seqq. — (8) 4. Reg. V. 22. 23.

gens pour les porter. Si le poids et la somme n'eussent pas été au delà de ce qu'un homme en peut porter, Giézi qui avoit tant d'intérêt d'empêcher que la chose ne vint à la connoissance d'Elisée, s'en seroit sans doute chargé lui-même. Lorsque Néchao, roi d'Egypte, se fut rendu maître de la Judée, il imposa au pays un tribut de cent talens d'argent et d'un talent d'or (1). Pour amasser cette somme, Joakim fut obligé d'établir une imposition extraordinaire sur tout son peuple, afin que chacun y contribuât selon ses facultés. L'Écriture feroit-elle cette remarque, et le roi seroit-il obligé à surcharger ses peuples, pour une somme comme celle-là, si le talent valoit beaucoup moins que ne le dit Moïse? Manahem, roi d'Israël, donnoit par an à Phul, roi d'Assyrie, la somme de mille talens d'argent (2); mais pour satisfaire à ce tribut, il étoit contraint d'imposer cinquante sicles d'argent par tête à ceux des Israélites qui étoient aisés, et les autres étoient taxés selon leurs moyens. Le talent des Hébreux n'étoit donc pas une aussi petite somme, que se l'imaginent les auteurs que nous combattons; il n'y en avoit pas non plus de plusieurs sortes, puisque nous n'y voyons jamais aucune différence, et qu'ils sont toujours d'un fort haut prix.

Mais, dit-on, le grand nombre de talens laissés par David à Salomon, fait une somme exorbitante, et de beaucoup plus grande qu'il ne falloit pour le bâtiment du temple. Il est vrai que la somme est extraordinaire; mais la dépense étoit proportionnée. Quand tout l'or et l'argent n'auroit été employé, comme le veut Villalpand, qu'à faire les ornemens du dedans du temple, et les vases sacrés, il s'en faudroit beaucoup que David en eût laissé autant qu'il en falloit. Mais accordons à Bréréwood que cette quantité d'or et d'argent auroit suffi pour un temple massif de même grandeur que celui de Salomon; ne falloit-il pas prendre sur cette quantité de métal, les salaires d'un nombre infini d'ouvriers qui y travaillèrent pendant sept ans entiers? Combien de frais en voitures, en bois, en pierres, en marbre, en pierrieres, en mille autres choses que l'on ne peut pas prévoir avant d'avoir commencé de bâtir? On peut sans exagération, évaluer toute cette dépense à la moitié de la somme entière; et alors notre auteur sera débarrassé d'une grande partie de cette immense quantité de métal, qui l'inquiète, et qui lui paroît si incroyable.

(1) 4. Reg. xxiii. 33. 35. — (2) 4. Reg. xv. 19.

## VII.

Si la somme que David laissa, est extraordinaire, et la dépense que Salomon fit, proportionnée.

VIII.  
Comment  
David a pu  
amasser tant  
de richesses.

On dit encore qu'il est impossible que David, qui n'avoit rien reçu de ses ancêtres, et dont les états n'étoient pas fort étendus, ait pu amasser autant d'or que nous le prétendons. Mais on doit remarquer que le règne de David a été long; que ce prince a fait de grandes conquêtes, et qu'il a considérablement étendu les limites de son pays. Il avoit pour tributaires des peuples fort riches; il étoit très-économe, et se faisoit d'immenses revenus de ses troupeaux, de ses champs, de ses vignes, de ses plants d'oliviers, etc. David régna quarante ans depuis la mort de Saül; et dès le temps de ce prince, il étoit à la tête d'une troupe de gens braves, avec lesquels il avoit déjà fait de grosses prises dans ses courses sur le pays ennemi (1). Il régna ensuite sept ans à Hébron sur la tribu de Juda, et enfin trente-trois ans sur tout Israël. Pendant tout ce temps il ne cessa d'amasser, notamment depuis qu'ayant conçu le dessein de bâtir un temple au Seigneur, il lui fut dit de la part de Dieu, que cet honneur étoit réservé à son fils qui devoit être son successeur. Il porta la guerre dans la Syrie, dans le pays des Philistins, des Ammonites, des Moabites, des Iduméens; et partout il remporta des victoires glorieuses: il revint toujours chargé des dépouilles des rois qu'il avoit vaincus et dépouillés de leurs richesses et de leurs trésors; car telle étoit alors la loi de la guerre: le vainqueur devenoit maître des trésors du roi vaincu, et de tout ce qui étoit dans le pays ennemi, et même des hommes. Il les assujettissoit à une espèce d'esclavage, et ne leur conservoit la vie, que sous des conditions onéreuses, et avec obligation de lui payer de très-gros tributs. Les pays dont il fit la conquête, et qui lui demeurèrent tributaires pendant tout son règne, étoient des provinces opulentes, et dans la plupart desquelles il y avoit des mines de métaux. Toute l'Arabie payoit tribut à David. Or qui ne sait ce qu'on dit de ses richesses, surtout de l'Arabie-Heureuse (2)? Dans l'Idumée nous connoissons les mines de *Philon* (3), célèbres même chez les profanes, jusque dans les temps qui ont suivi Jésus-Christ. J'en dis autant des mines de Phénicie désignées par Moïse (4), et encore connues du temps de nos martyrs qui

(1) 1. *Reg.* xxvii. 8. 9. — (2) *Plin.* l. vi. c. 28. *In universum gentes ditissimas, ut apud quas maxime opes Romanorum Parthorumque subsidant.*  
— (3) Voyez le Commentaire sur *Num.* xxxiii. 42. — (4) *Deut.* xxxiii. 25.

les ont sanctifiées par leurs travaux (1). Enfin l'Écriture nous dit expressément que David tira de la Syrie une quantité infinie de métaux, lorsqu'il la prit sur le roi Adarézér (2). Il subjugua aussi des peuples d'au delà l'Euphrate (3), qui s'étoient unis aux Syriens et aux Ammonites.

Si l'on joint à tout cela, c'est-à-dire, aux tributs qu'il levoit sur les peuples conquis, et aux dépouilles des rois vaincus, ce qu'il tiroit de son domaine et de ses peuples, et ses économies particulières qui en ce temps-là passaient non-seulement pour permises et pour légitimes, mais qui étoient même glorieuses et honorables aux princes comme aux autres, on cessera peut-être de regarder comme une chose impossible, qu'il ait pu acquérir des richesses si prodigieuses. Si l'on compare les tributs dont l'Écriture nous a conservé le détail, avec ce que David pouvoit exiger des nations assujetties à son empire, on remarquera aisément qu'il pouvoit par ce seul moyen acquérir de très-grands trésors: Manahem, roi d'Israël, donnoit à Phul, roi d'Assyrie, mille talens d'argent (4). Les Arabes, c'est-à-dire, les peuples qui habitoient cette partie de l'Arabie située au midi de la mer Morte, payoient à Josaphat sept mille sept cents moutons, et autant de boucs (5); les Ammonites étoient obligés de donner à Joathan, roi de Juda, cent talens d'argent, et dix mille mesures de froment, et autant d'orge (6). Le roi d'Assyrie imposa à Ezéchias trois cents talens d'argent, et trente talens d'or de tribut (7). Le roi de Moab payoit au roi d'Israël cent mille agneaux, et autant de beliers avec leurs toisons (8). Cependant qu'est-ce que les états des Ammonites, des Moabites, d'Israël et de Juda pris séparément, comparés à la vaste étendue du royaume de David? car ce prince possédoit tout le pays promis à Abraham (9), depuis l'Euphrate jusqu'à la Méditerranée et jusqu'au Nil; et les ennemis mêmes des Juifs avouoient plusieurs siècles après (10), que David et Salomon avoient été de très-puissans princes qui avoient possédé tout ce qui est en-de-çà de l'Euphrate; ce qui comprenoit plusieurs royaumes et plusieurs provinces. Nous voyons

(1) *Euseb. Hist. Ecclesiast.* — (2) 2. *Reg.* viii. 7. 8. — (3) 2. *Reg.* x. 16. 19. — (4) 4. *Reg.* xv. 19. — (5) 2. *Par.* xvii. 11. — (6) 2. *Par.* xxvii. 5. — (7) 4. *Reg.* xviii. 14. — (8) 4. *Reg.* iii. 4. — (9) *Genes.* xv. 18. — (10) 1. *Esd.* iv. 20. *Nam et reges fortissimi fuerunt in Jerusalem, qui et dominati sunt omni regioni quæ trans fluvium est; tributum quoque et vectigal, et redditus accipiebant.*

même par le second livre des Rois (1), que les peuples de Mésopotamie lui étoient tributaires; ce qui est aussi reconnu par les rabbins (2).

L'Écriture (3) nous a conservé les noms des officiers de David, qui avoient l'intendance de ce qui regardoit le détail de ses domaines particuliers. Il est aisé de juger par ce dénombrement, des grands revenus que ce prince en tiroit. Il avoit des officiers préposés sur les manœuvres qui travailloient à cultiver la terre; d'autres avoient l'intendance sur les troupeaux de bœufs; d'autres sur les troupeaux de chèvres et de brebis; et d'autres sur ceux de chameaux et d'ânes. Il y en avoit aussi dont l'office regardoit les vignes, les oliviers, et les figuiers. Ils avoient soin que tout cela fût bien cultivé, les fruits exactement recueillis, et le vin et l'huile bien conservés, et mis à profit. Les ouvrages de la campagne se faisoient ordinairement par corvées; car c'étoit un des droits du roi, dont parle le prophète Samuël (4). Outre ces services manuels, le prince tiroit la dîme des grains et des fruits de ses sujets (5). Eupolème nous assure que David fit aussi équiper des flottes, et qu'il les envoya à *Urphé* dans la mer Rouge, pour en tirer de l'or (6). Enfin ce prince ne s'engagea jamais à de grandes dépenses; il fut frugal et modeste; et l'on sait que la frugalité est un très-grand revenu: *Magnum vectigal parcimonia*.

IX.  
On peut juger des richesses de David par celles de Salomon.

Pour se former une idée encore plus distincte du revenu de David, on peut examiner quel étoit celui de Salomon, dont l'Écriture nous apprend quelques particularités. Salomon n'étoit ni plus puissant, ni plus économe que David; il n'avoit fait aucune nouvelle conquête; ses états n'étoient pas plus étendus que ceux de son père; il envoyoit tous les trois ans une flotte à Ophir, d'où on lui rapportoit quatre cent cinquante talens d'or, des bois, des oiseaux et des animaux précieux (7). Mais cet or, ces bois et ces animaux ne se donnoient pas pour rien; Salomon les achetoit à prix d'argent, ou par l'échange de ses denrées; ce qui revenoit au même. Si nous admettons le récit d'Eupo-

(1) 2. Reg. x. 16. 19. — (2) *Rabb. in Siphre, fol. 38. Maimonid. Hilcoth. Jerumoth. o. 1. halao. 3.* — (3) 1. Par. xxvii. 25. et seqq. — (4) 1. Reg. viii. 12. — (5) *Ibid.* 15. — (6) *Eupolem. apud Euseb. Præpar. év. 9. c. 30. Τὸν Δαυὶδ πλοῖα ναυπήγασθαι ἐν Ἀχάνοις πόλει τῆς Ἀραβίας, καὶ πικρῆς μεταλλεύσεως εἰς τὴν Ὀυρφήν, νῆσον κειμένην ἐν τῇ ἐρυθρῇ θαλάσσῃ, μέταλλα χρυστικὰ ἐχούσαν.* — (7) 3. Reg. x. 11. 12. 21. 22.

lème, David ne faisoit pas autrement, puisqu'il avoit aussi ses flottes qui alloient à Ophir, et qui lui en rapportoient de l'or, et un profit solide, sans s'amuser à ce qui n'étoit que de pure curiosité. Si l'on rejette ce que dit cet auteur, et qu'on lui oppose le silence de l'Écriture, on avouera, au moins que David mettoit à profit tout son revenu, et que sans sortir de son pays, il tiroit de très-grosses sommes de ce que Salomon envoyoit dans des terres étrangères. Si l'on eût vendu cette quantité de froment, de vin et d'huile, que Salomon donnoit aux Tyriens et aux autres ouvriers du temple, quelle somme cela n'auroit-il pas produit? David avoit sur la mer Méditerranée, le commerce des Phéniciens, des Egyptiens, des Syriens, des Philistins, et celui de ses vastes états, lequel étoit immense, sûr et commode; tout cela lui fournissoit le moyen de bien vendre ses chameaux, ses ânes, ses bœufs, ses brebis, ses vins, ses blés, ses huiles, ses fruits, tant ceux qui provenoient de son crû, que ce qu'il tiroit du tribut de ses peuples.

L'Écriture nous assure que du temps de Salomon, on ne faisoit plus aucun cas de l'argent, tant il y en avoit : *Argentum in diebus illis pro nihilo reputabatur* (1); et que ce métal étoit aussi commun à Jérusalem que les pierres : *Fecitque ut tanta esset abundantia argenti in Jerusalem, quanta et lapidum* (2). Que ces expressions soient exagérées et hyperboliques, tant qu'on voudra, il faut au moins avouer qu'il y avoit dans la réalité un juste fondement de parler ainsi, et que par conséquent sous ce prince, l'or et l'argent étoient extraordinairement communs dans le pays. Alors cela même prouve que David en avoit laissé une quantité prodigieuse à Salomon; car comment avec les dépenses que celui-ci faisoit en bâtimens, en troupes, en chariots, en domestiques, en meubles, en jardins, en chevaux, pour sa table, pour ses femmes qu'il avoit en si grand nombre, qu'il entretenoit en reines (3), et pour lesquelles il avoit de si grandes complaisances; comment avec tout cela, lui qui n'avoit point de ressources que David n'eût eues, pouvoit-il avoir de si immenses trésors, s'ils ne lui avoient été laissés par son père? Et malgré toutes ces richesses, il paroît par l'Écriture que Hiram, roi de Tyr, avoit prêté cent vingt talens d'or (4) à Salomon pendant qu'il étoit au plus fort des tra-

(1) 2. Par. ix. 20. — (2) 3. Reg. x. 27. — (3) Cantio. vi. 7. 8. *Sexaginta sunt reginæ, octoginta concubinæ.* — (4) 3. Reg. ix. 14.

vaux de ses bâtimens; et ne savons-nous pas qu'après sa mort, ses peuples se plainquirent qu'il les avoit écrasés d'impôts (1) ?

Examinons encore de plus près quels étoient les revenus ordinaires de Salomon. L'Écriture dit qu'il avoit chaque année *six cent soixante-six talens d'or, sans y comprendre les fermes ou les péages, les droits qu'on prenoit sur les marchands, et sur les passagers qui trafiquoient dans le pays; et enfin indépendamment des tributs qu'on donnoit tous les rois d'Arabie, et les gouverneurs des provinces* (2). Les six cent soixante-six talens d'or font de notre monnoie environ quarante-six millions trois cent sept mille huit cent douze livres. Villalpand (3) croit que cette somme n'étoit que le tribut des peuples assujettis. Il veut qu'outre cela les douze tribus aient donné par an mille quatre-cent quarante talens d'or; la flotte d'Ophir, tous les trois ans, quatre cent cinquante, ou quatre cent vingt; à quoi il faut ajouter les péages, ou les droits d'entrée et de sortie de tout le royaume d'Israël, et des autres royaumes, les mines d'argent et de cuivre, les droits qu'on prenoit sur les marchandises, le revenu de l'Arabie; et des gouverneurs des provinces, tout cela ensemble excédoit de beaucoup le produit qu'on vient de marquer. Ainsi on peut assurer que David, dans l'espace de quarante ans de règne, a pu aisément amasser cent mille talens d'or, et un million de talens d'argent, puisqu'il avoit tous les mêmes moyens que Salomon pour en amasser, et qu'il en dépensoit infiniment moins. On peut ajouter, pour confirmer ce qu'on vient de dire, un passage d'Eupolème (4) qui assure que Salomon employa aux deux colonnes de bronze, et dans le temple, la somme de quatre millions six cent mille talens d'or; et pour les clous et les autres ouvrages, mille deux cent trente-deux talens d'argent; ce qui surpasse de beaucoup ce que dit l'Écriture du nombre de talens d'or laissés par David. Mais Villalpand (5) concilie le tout, en disant

(1) 3. Reg. xi. 4. — (2) 3. Reg. x. 14. 15. *Erant autem pondus auri quod afferebatur Salomoni per annos singulos, sexcentorum sexaginta sex talentorum auri excepto eo quod afferebant viri qui super vectigalia erant, et negotiatores, universique scruta vendentes, et omnes reges Arabia, ducesque terræ. Vido et 2. Par. ix. 13. 14.* — (3) Villalpand, de Templo, (4) Eupolem. apud. Euseb. Præpar. lib. ix. c. 54. *Τὸ δὲ σύμπαν χρυσὸν τὸ εἰς τοὺς δύο στήλους καὶ τὸν ναὸν κατασκευθῆναι, εἶναι τάλαντα μυριάδων ἑξ, εἰς δὲ τοὺς ἡλοὺς καὶ τὴν ἄλλην κατασκευὴν, ἀργυρίου τάλαντα χίλια διακόσια τριακόντα δύο.* — (5) Villalpand. tom. 3 de Ponderib. disput. 4. lib. ii. c. 33.

qu'Eupolème, de même que tous les autres Grecs, connoissant les talens d'argent, mais non les talens d'or dont il n'est jamais fait mention dans leurs histoires, a voulu parler ici du talent d'argent attique, et réduire en valeur d'or, tout ce qui avoit été employé à la construction du temple. Le talent attique valoit le double du talent hébraïque; et il falloit douze talens d'argent pour un talent d'or. Ainsi le million de talens d'argent hébraïques, réduit en talens attiques, vaut deux millions de talens; et les cent mille talens d'or, multipliés par douze, pour revenir à la valeur de l'argent, et ensuite doublés, pour faire des talens attiques, font deux millions quatre cent mille talens, ce qui revient assez au calcul d'Eupolème dont on peut voir l'ouvrage, si l'on est curieux de ces sortes de calculs.

Pour achever cette Dissertation, il ne reste qu'à produire des exemples de semblables amas d'or et d'argent, et même de quelque chose de plus; car pourquoi David n'auroit-il pu faire ce que d'autres ont fait, quoiqu'ils n'eussent point de moyens ni plus efficaces, ni plus aisés que ce roi d'Israël? Ctésias (1) raconte que Sardanapale, roi d'Assyrie, étant assiégé dans sa capitale, éleva dans la cour de son palais un grand bûcher où il mit tout ce qu'il avoit de richesses, afin d'en dérober la jouissance à ses ennemis, et pour mourir lui-même au milieu de ce qu'il avoit de plus précieux. Il mit dans ce bûcher cent cinquante lits d'or, et autant de tables de même métal, dix millions de talens d'or, dix fois autant d'argent, des habits précieux de pourpre et de toutes sortes. Outre cela, il avoit donné trois mille talens à ses fils, en les envoyant hors de Ninive, au commencement du siège. On exagérera tant qu'on voudra l'étendue des états de Sardanapale, et de l'empire d'Assyrie; mais on soutient que David n'avoit guère moins de pays, et que ce qu'il en avoit, étoit mieux cultivé et plus peuplé. Josèphe (2) convient que jamais aucun prince, ni parmi les Hébreux, ni parmi les étrangers, ne laissa d'aussi grands trésors que David. Il raconte (3) qu'on mit dans son tombeau après sa mort de grandes richesses qu'on en tira dans la suite (4).

X.  
Exemples  
de sembla-  
ble abondan-  
ce d'or et  
d'argent.

(1) *Ctesia fragment*. Περιθηκε μὲν χρυσοῦ μυριάδας χιλίας, ἀργυρίου δὲ μυρίας μυριάδας τάλαντων, καὶ ἱμάτια, καὶ πορφύρας καὶ στολὰς παντοδαπὰς. — (2) *Joseph. Antiq. lib. vii. c. 12*. Κατίλιπε δὲ πλοῦτον ὅσον οὐκ ἄλλος Βασιλεὺς, οὐδ' Ἑβραίων, οὔτε ἄλλων ἰθνηῶν. — (3) *Idem, ibid. et lib. xvi. Antiq. cap. 11. et lib. 1 de Bello cap. 2*. — (4) Voyez le Commentaire sur 3. Reg. 11. 10.

Les richesses qu'on a trouvées au Nouveau-Monde, rendent très-croyable tout ce que l'Écriture nous dit de celles de David. Au Pérou (1), les murailles du temple étoient couvertes de plaques d'or où l'on avoit enchâssé des turquoises et des émeraudes. La statue du soleil éblouissoit les yeux de ces peuples par sa matière. Il y avoit, près de ces temples, des fontaines dont les tuyaux et les bassins étoient d'or. Le jardin du temple de Cusco étoit tout d'or et d'argent, de même que les jardins des maisons royales du pays. On y voyoit de l'un et de l'autre métal, une infinité de plantes, d'arbres, de fleurs, de reptiles, d'oiseaux, d'animaux de toute espèce. On voyoit des champs semés de grains d'or où étoit la figure de quelques légumes; des bûchers de lingots d'or et d'argent, mis en ordre les uns sur les autres, de grandes statues d'hommes, de femmes, et d'enfans; des greniers même où les grains étoient d'or pur. Les vaisseaux du temple étoient tous de cette matière, aussi-bien que les instrumens que l'on faisoit servir à l'agriculture. Tous les temples du Pérou étoient bâtis comme celui de Cusco; et il s'en falloit peu que les maisons des Incas ne fussent aussi riches que les temples. Les pierres en étoient cimentées avec de l'or, de l'argent, et du plomb, fondus ensemble. Atabalipa, roi du Pérou, offrit à Pizarre, général des Espagnols, de lui donner pour sa rançon autant de vases d'or et d'argent qu'il en falloit pour remplir la salle où il étoit, ou, selon d'autres, toute la cour carrée du palais de *Caxamalca*, jusqu'à la hauteur qu'on pourroit marquer de la main. Ces offres furent acceptées par Pizarre, et exécutées par Atabalipa. Le général espagnol, non content de ces richesses, pillâ encore la ville de Cusco d'où l'on tira incomparablement plus d'or et d'argent, qu'on n'en avoit eu de la rançon du roi. Mandeslo témoigne que le palais du grand mogul a près de quatre lieues de tour; et que de son temps, le trésor du roi étoit de quinze cent millions d'écus. Il a deux cent cinquante millions d'écus de revenu, selon Herbert. L'empereur de la Chine a, dit-on, cent cinquante millions d'or de rente. Le père Gruber assure qu'à la mort de ce prince, on brûle avec lui tous ses trésors, et qu'à celle d'un des derniers rois, on jeta au feu jusqu'à quarante mille millions. Si toutes ces histoires sont véritables, pourquoi David, en quarante ans de règne n'aura-t-il pu amasser

(1) Voyez Chevrcau, Histoire du Monde, tom. 4. l. VIII. c. 3. p. 238.

cent mille talens d'or, et un million de talens d'argent, dans de si vastes états, dans un pays si riche et si peuplé, après tant de victoires et de riches dépouilles, avec tant de tributs et d'économie ?

Nous ne rapportons point ici ce que l'antiquité a vanté des richesses des Midas et des Crésus. Il se peut faire que la fable ait grossi les choses, et exagéré leurs trésors. Mais Pline assure (1) que Cyrus, après avoir vaincu l'Asie, en rapporta trente-quatre mille livres de poids en or, sans compter les vases d'or, l'or façonné, les feuilles d'or, un platane, et une vigne de même métal. Cette victoire lui valut cinq cent mille talens en argent, et la coupe de Sémiramis, qui pesoit quinze talens. Le même auteur parle des plafonds ou des voûtes d'or, des poutres d'argent, des colonnes et des pilastres de même matière, de Salaucès, roi de Colchide.

On peut juger des richesses des rois de Perse, par ce qu'en rapporte Athénée (2). Il dit qu'ils avoient dans leur palais une vigne et un platane d'or d'un prix inestimable; et qu'on mettoit toujours dans une chambre qui étoit au chevet de leur lit, et qu'on appelloit pour cela *le chevet du roi*, une somme de cinq mille talens d'or, et dans une autre chambre, qui étoit au pied de leur lit, trois mille talens d'argent. Ces mêmes princes donnoient tous les jours (3) à souper dans leur palais, à quinze mille personnes. On dépensoit à cela quatre cents talens par jour; ce qui fait par an la somme de trois cent trente-sept millions sept cent quatre-vingt-un mille neuf cent cinquante livres, et par jour, neuf cent vingt-cinq mille quatre cent trente livres. Le roi Artaxerxès (4) faisant des vœux pour la santé d'Atossa, son épouse, disoit, s'adressant à Junon, et faisant serment à la manière de son pays, en touchant la terre, qu'il lui feroit offrir tant de présens par ses amis et par ses satrapes, que tout l'espace qui étoit entre son temple et le palais, seroit rempli d'or, d'argent, d'étoffes de pourpre

(1) *Plin. lib. xxxv. c. 3. Cyrus devicta Asia pondo (auri) xxxiv millia invenerat, præter vasa aurea aurumque factum, et in eo folia, ac platanum, vitemque. Qua victoria argenti quingenta millia talentorum apportavit, et craterem Semiramidis, cujus pondus xv talenta colligebat.* — (2) *Athen. lib. xii.* — (3) *Idem. lib. iv. c. 10. et Herodot. lib. vii. c. 117. 118. 119.* — (4) *Plut. in Artaxerxe. Ταῖς χερσὶ τῆς γῆς ἀψάμενος, δῶρά τι τῇ Θεῷ τοσάντα πέμψαι τοὺς σατράπας καὶ φίλους, αὐτοῦ κλειύσαντος, ὥστε τὰ μεταξὺ τοῦ ἱεροῦ καὶ τῶν βασιλείων ἑκατάδικα στάδια, χρυσοῦ καὶ ἀργύρου καὶ πορφύρας καὶ ἵππων ἐμπλησθῆναι.*

et de chevaux. Cet espace étoit d'onze stades , c'est-à-dire, de treize cent soixante-quinze pas.

Si l'on veut se former une idée encore plus grande, il faut considérer ce que rapportent les auteurs qui ont parlé des conquêtes d'Alexandre-le-Grand. Ce prince tira de Damas deux mille six cents talens d'argent monnoyé , et le poids de cinq cents talens d'argent en billons , et sept mille chevaux ou mulets chargés (1). Arrien (2) dit qu'Alexandre étant arrivé à Suses , y trouva quinze cents talens d'argent monnoyé. Quinte-Curce y ajoute une pareille quantité de talens d'argent en billons. Mais Diodore de Sicile y met plus de quarante mille talens d'argent non monnoyé , et neuf mille talens d'or en dariques. Plutarque dit quarante mille talens en argent , et la valeur de cinq mille talens de pourpre.

On trouva à Persépolis cent vingt mille talens , selon Diodore de Sicile et Quinte-Curce (3). Strabon (4) dit qu'on trouva dans la Perse et à Suses quarante mille talens , ou , selon d'autres , cinquante mille. Il y en a même qui soutiennent que l'argent qui fut porté à Ecbatane , montoit à cent quatre-vingt mille talens , sans compter ce qui étoit à Babylone , et les huit mille talens qui furent pillés par ceux qui tuèrent Darius.

Après la bataille d'Arbelle , on présenta à Alexandre trois mille talens d'argent , selon Arrien , ou quatre mille , selon Quinte-Curce , qu'on avoit trouvés dans le camp de Darius. Diodore de Sicile (5) assure qu'il y avoit dans les trésors d'Ecbatane cent vingt mille talens d'or , lorsque Alexandre fit son entrée dans cette ville. Il y avoit aussi des richesses immenses à Babylone , puisque de l'argent qui y fut trouvé , ce prince distribua à chaque cavalier de son armée , cinq mines (6) , aux cavaliers des troupes étrangères , cinq , et à l'infanterie deux mines par tête. Il fut , dit-on , trente ou trente-quatre jours à examiner les richesses que Darius avoit laissées à Babylone. On recueillit six mille talens d'argent à Pasargades. Darius avoit encore sept ou huit mille talens , qui furent pillés par ceux qui le mirent à mort. Cela n'empêcha pas qu'Alexandre ne trouvât encore , après le combat , treize mille talens qu'il distribua à ses troupes. Le

(1) *Quint. Curt. l. III.* — (2) *Arrian. lib. III.* — (3) *Diodor. et Quint. Curt. lib. v. cap. 13.* — (4) *Strab. lib. XVI.* — (5) *Diodor. lib. XVII.* — (6) La mine étoit de la valeur de 97 livres 6 sous 10 den.  $\frac{1}{2}$  de notre monnoie.

gouverneur d'Égypte présenta à ce prince huit cents talens d'argent, et tous les meubles de Darius. Toutes ces sommes font plus de cent quatre-vingt cinq mille talens d'argent, sans compter ce qui fut trouvé à Babylone, et distribué à l'armée, et cent vingt-neuf mille talens d'or.

Polybe (1) décrivant le palais d'Ecbatane, n'a point d'expressions assez magnifiques pour en marquer toute la beauté et toutes les richesses. Il étoit tout couvert et lambrissé de cédre ou de cyprès. Les poutres, les plafonds, les lambris, les colonnes des portiques et des péristyles, étoient toutes couvertes de lames d'or ou d'argent. Toutes les tuiles étoient du même métal. La plupart de ces lames avoient été arrachées du temps d'Alexandre; mais il en restoit encore beaucoup sous les règnes des rois ses successeurs; et Antiochus Epiphane y trouva encore dans le temple de la déesse Année ou Anaïs, des colonnes couvertes d'or et des tuiles d'argent, quelques carreaux d'or, et un plus grand nombre d'argent dont on fit de la monnoie pour quatre mille talens.

Les talens dont parlent ces auteurs, étoient des talens attiques, qui valent 2400 livres, monnoie de France. Tous ces exemples, joints à la considération de l'étendue des états de David, et des autres moyens qu'il avoit pour amasser de l'or et de l'argent, doivent, ce semble, faire cesser la surprise où l'on est des richesses immenses de ce prince, et mettre le récit des livres saints à couvert de tout soupçon d'altération ou d'exagération.

(1) *Polyb. hist. lib. 10.*

## ÉVALUATION ET CALCUL

Des sommes qui furent données par David et par les princes de sa cour pour la construction du temple.\*

---

|                                   |                          |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Le talent d'or étant estimé . . . | 69,731 liv. 5 sous       |
| Le talent d'argent. . . . .       | 4,867 liv. 3 sous 9 den. |
| La dragme d'or. . . . .           | 11 liv. 11 sous 9 den.   |

on aura le produit suivant.

I. Sommes que David avoit amassées pour la construction du temple.

|                                               |                    |
|-----------------------------------------------|--------------------|
| Cent mille talens d'or, qui vaudront. . . . . | 6,973,125,000 liv. |
|-----------------------------------------------|--------------------|

|                                        |                    |
|----------------------------------------|--------------------|
| Un million de talens d'argent. . . . . | 4,867,187,500 liv. |
|----------------------------------------|--------------------|

II. Sommes que David y ajouta de son épargne.

|                                               |                  |
|-----------------------------------------------|------------------|
| Trois mille talens dor, qui vaudront. . . . . | 209,193,750 liv. |
|-----------------------------------------------|------------------|

|                                 |                 |
|---------------------------------|-----------------|
| Sept mille talens d'argent. . . | 34,070,312 liv. |
|---------------------------------|-----------------|

III. Sommes données par les princes de la cour de David.

|                                               |                  |
|-----------------------------------------------|------------------|
| Cinq mille talens d'or, qui vaudront. . . . . | 348,656,250 liv. |
|-----------------------------------------------|------------------|

|                                  |                 |
|----------------------------------|-----------------|
| Dix mille talens d'argent. . . . | 48,671,875 liv. |
|----------------------------------|-----------------|

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| Dix mille dragmes d'or. . . . | 115,875 liv. |
|-------------------------------|--------------|

---

|                |                     |
|----------------|---------------------|
| Total. . . . . | 12,481,020,562 liv. |
|----------------|---------------------|

C'est-à-dire, que le produit de ces sommes sera d'environ douze milliards quatre cent quatre-vingt-un millions vingt mille cinq cent soixante-deux livres de notre ancienne monnoie, entre lesquelles plus de douze milliards sont le produit des sommes données par David seul.

\* Voyez la note de la page 635.

## REMARQUE PARTICULIÈRE

SUR LA PRIÈRE DE NAAMAN, page 111.

---

Si nous n'étions pas amplement dédommagés de quelques longueurs qui se trouvent dans la Dissertation sur la prière de Naaman, par l'étonnante variété des connoissances, et l'immensité de l'érudition de nos pieux et savans auteurs, et par l'ensemble même de la Dissertation, nous ne verrions encore aujourd'hui qu'avec une sorte de regret qu'ils aient pris tant de peines à traiter une question qui n'en étoit plus une long-temps avant eux. La prière de Naaman, sa clarté qui ne laisse prise à aucune équivoque; la dignité du prophète Elisée, la simplicité de sa réponse : *Allez en paix*, doivent, au premier abord, rassurer les esprits les plus timides, arrêter les scrupules et ramener à l'explication naturelle de la Vulgate ceux qui seroient tentés de s'en écarter. Laisant donc de côté l'opinion de dom Calmet et sa longue réfutation qui pouvoit se réduire à cette seule réponse, que Naaman n'avoit nul besoin de demander pardon de son idolâtrie passée au vrai Dieu qui le lui avoit déjà accordé en récompensant sa foi par le miracle de sa guérison, nous nous bornerons à considérer la prière de notre prosélyte dans son sens naturel, c'est-à-dire, en tant qu'elle porte sur la continuation des fonctions de sa charge auprès de son maître jusque dans le temple des idoles. Outre l'explication de Rondet qui, dans sa partie essentielle, nous a paru ne commencer qu'au quatrième paragraphe, page 111, il se présente deux autres solutions dont la première quoique de simple induction, n'est nullement à négliger, et la seconde termine la difficulté, comme étant tirée d'un trait des plus authentiques de l'histoire de l'Eglise, et arrivé dans la première ferveur de la religion.

*Première solution.* Nos auteurs ont eu parfaitement raison d'avancer que tout le monde est d'accord sur ce principe, qu'il est permis de rendre dans les temples, aux maîtres du monde, les mêmes services que dans l'intérieur de leurs palais, pourvu que la religion n'en souffre pas, même en apparence, et qu'elle demeure indépendante de celle du prince. Le fameux traité de Westphalie a bien des parties organiques que le Saint-Siège ne tolère qu'à regret, et pour éviter de plus grand mal; mais enfin il les tolère. Or, il en est un de ces articles dont un long usage a affaibli la première impression. Des magistrats protestans sous la domination de princes catholiques, et des magistrats catholiques sous celle de princes protestans assistent à des *Te Deum* dans les églises et dans les temples en commun avec le souverain et ses autorités. Nous convenons qu'il y a entre le culte du vrai Dieu et celui du Démon sous la figure des idoles, un principe d'opposition qui ne se trouve pas entre nous et nos frères protestans; mais nous prions le lecteur de considérer que nous servons le Dieu d'Israël, un Dieu jaloux de ses propres dons, c'est-à-dire, des sentimens de notre cœur et des facultés de notre esprit, et qui nous annonce ne pas vouloir souffrir de partage. Jésus-Christ nous a donné la mesure de ce zèle du Seigneur, en rappelant toute notre religion à l'adoration exclusive de Dieu son père, et à l'unité de cette Eglise dont il a défendu qu'on abandonnât la doctrine, qui est la sienne, aux vaines spéculations des hommes. Il est donc vrai que ce que nous tolérons, avec des maximes si pures, dans l'Eglise chrétienne, pouvoit l'être aussi dans l'Eglise judaïque, surtout lorsque cette tolérance sortoit comme un oracle de la bouche d'un prophète extraordinairement favorisé des inspirations de l'Eternel. Telle est notre première solution, et voici la seconde :

*Deuxième solution.* Elle repose sur un fait qui en insinue bien d'autres du même genre, et que le ravage des siècles a sans doute empêchés de par-

venir jusqu'à nous. Valentinien, qui, avant de parvenir au trône impérial, avoit été capitaine des gardes de Julien, a prouvé, par sa conduite véritablement religieuse et soutenue jusqu'à la fin, qu'il se seroit plutôt démis de sa charge, que de s'exposer au simple soupçon d'idolâtrie, en continuant, après l'apostasie de son maître, de veiller sur le dépôt sacré que lui confioient la religion et l'honneur. Julien, ayant fait remettre les aigles romaines sur ses drapeaux, et obligé officiers et soldats d'abjurer le christianisme, n'osa, dit l'histoire, s'attaquer à trois de ses premiers capitaines, dont il connoissoit le mérite militaire, la fidélité à sa personne, et l'attachement inviolable à la religion de Jésus-Christ. Valentinien, l'un des trois (les deux autres étoient Jovien et Valence), précédant un jour son maître dans un temple des idoles, reçut quelques gouttes de l'eau lustrale dont le ministre aspergeoit l'empereur et toute sa cour. Il secoue aussitôt sa robe, applique un soufflet au ministre qui se le tint pour dit, et ne fut nullement vengé par Julien. Les temples des idoles n'ont donc point été interdits dans tous les temps aux Chrétiens? C'est le sentiment de Rondet qui, parce qu'il s'appuyoit sur l'histoire, ne devoit pas être étranger à celle de Valentinien. Pourquoi, l'abordant de si près, n'y est-il pas entré? Résumons toutefois, et comparons: Naaman servoit un roi ayant pour lui les préjugés de son éducation; Valentinien servoit un empereur ayant contre lui les préjugés de la sienne. Choisissez: Si vous admettez en principe que maîtres et serviteurs ne sont point obligés de se séparer pour cause de diversité en religion, Naaman et Valentinien sont égaux en droits; s'il faut avoir recours à l'indulgence, elle est plus en faveur de Naaman que de Valentinien; mais non; l'Eglise ne transige point avec les principes, quel que soit d'ailleurs l'esprit de bonté pour les hommes qui lui a été transmis par son divin auteur; et dans la personne de Valentinien elle a justifié, sans appel, Naaman et le prophète Elisée.

D\*\*\*\*

## AUTRE REMARQUE.

SUR LA RÉTROGRADATION DE L'OMBRE DU SOLEIL DANS L'HORLOGE D'ACHAZ, page 111.

Le prodige de la rétrogradation de l'ombre du soleil à la prière d'Isaïe, et celui de la station du même astre au commandement de Josué ont tant de ressemblance dans les difficultés qu'ils présentent, que nous ne sommes point surpris de voir nos auteurs essayer de résoudre ces dernières, ainsi que les premières, par des hypothèses qui nous laissent dans une très-grande incertitude, non sur le fond de la chose, mais sur sa forme. Le miracle est constant, et dès lors je crois que tout prodige de la puissance d'un Dieu qui ne peut me tromper, ne contredit en rien l'œuvre de sa sagesse, même jusque dans ses plus petites dispositions. Cependant l'homme n'ayant point été doué d'un esprit pour n'en rien faire, et de talens pour les enfouir, a reçu par-là même le droit de disputer sur les ouvrages extérieurs de l'Éternel: *Mundum tradidit disputationi eorum.* Eccli. iii. 12. De ce dernier principe nous concluons rigoureusement que dans l'explication des phénomènes ordinaires ou extraordinaires de la nature, nous ne devons rien ou peu de chose à l'autorité des interprètes; c'est tout le contraire quand il s'agit des dogmes ou de la morale de notre sainte religion. Nos auteurs nous disent bien que le sentiment des pères et des interprètes est que le soleil, près de se coucher, retourna vers son lever, tel est le prodige; mais la manière dont il s'opéra, la durée de sa rétrogradation et son influence sur le système du monde, voilà tout

juste le point où ces mêmes interprètes se séparent, comme il devoit nécessairement arriver, dès que l'on sortoit du prodige qui est de foi, pour entrer dans des explications qui n'en sont pas. Il faut donc en revenir au fond de la difficulté que nous allons essayer de résoudre dans le même esprit, que celle de la station du soleil sous Josué. Voyez cette *Dissertation*, tome iv, pag. 474—477.

Avant de disputer sur la manière dont se fit la rétrogradation de l'ombre du soleil, à la prière du prophète, on auroit dû commencer par déterminer quelques points que nous regardons comme bases nécessaires de la discussion, tels que la mesure des lignes de l'horloge, l'horloge elle-même et la célérité plus ou moins grande de la rétrogradation. On ne l'a pas fait par une raison toute simple, c'est que l'Écriture n'en dit rien. Aussi les uns ont-ils affirmé que les lignes de l'horloge marquoient des heures, d'autres des demi-heures, d'autres enfin des quarts d'heure; et pourquoi point des minutes? Ceux-ci ont dit que l'horloge étoit un cadran, ceux-là une colonne, d'autres une montée, toutes conjectures fort incertaines, comme on voit, et communiquant leur peu de solidité aux sentimens qu'elles appuient. Reprenons donc purement et simplement l'Écriture; profitons sans bruit du coin du voile qu'elle nous lève pour saisir la vérité par le côté qu'elle nous présente. Ezéchias préfère la rétrogradation de l'ombre du soleil à son accélération, comme une marque plus sensible pour la faiblesse de l'homme de la toute-puissance de Dieu. Il demandoit donc la rétrogradation dans le sens de l'accélération, c'est-à-dire prompte et fortement prononcée; en admettant cette conséquence reconnue de nos auteurs même, nous y gagnons l'explication du silence des nations, et de la demande du roi d'Égypte sur le prodige, non qu'il l'eût vu dans son pays, mais qu'on lui avoit dit être arrivé dans la terre d'Israël: *Super terram*; nous justifions l'Écriture elle-même qui nous assure qu'avant et après Josué il n'y eut jamais de jour aussi long que celui qui eut lieu au commandement de cet illustre chef du peuple choisi. Cette marche n'a point été suivie; seroit-ce parce qu'elle est simple? Mais c'est précisément cette simplicité qui nous rapproche de celle des lois fondamentales de la création, toutes puisées dans la volonté de celui qui, en nous révélant que de rien il a fait le monde, et qu'il a employé six jours à une œuvre qu'il pouvoit produire dans un instant indivisible, fléchit notre orgueilleuse raison, et la force à reconnoître cette conséquence, que de peu il a pu faire beaucoup, et qu'il est le maître d'allonger ou de raccourcir la durée du cours des astres, comme il fait de la destinée des nations. Heureux compromis où notre raison regagne d'un côté ce qu'elle sacrifie de l'autre, en remontant par de nobles efforts vers la source toute céleste d'où elle descend.

Cette méthode de raisonnement, devant laquelle disparaissent les difficultés et les explications, les objections et les réponses dont on a embarrassé l'histoire du prodige, cette méthode, disons-nous, n'est pas à nous; autrement nous n'oserions pas en être le premier panégyriste; elle est celle de Newton qui, en généralisant la cause des mouvemens de la sphère, est parvenu à les expliquer par deux forces, l'une d'attraction, l'autre de répulsion, dont il ne donne, en dernière analyse, d'autre cause à ceux qui la lui demandent, que la pure volonté de Dieu. Ces deux forces supposées, tout se déroule avec facilité sous nos yeux encore plus étonnés, s'il est possible, de tant de merveilleuses conséquences, que de leur principe générateur. C'est donc à la suite de ce grand homme, qu'ouvrant la porte à tous les systèmes, et ne nous embarrassant d'aucun, nous posons cette hypothèse déjà insinuée par l'Écriture, que la rétrogradation se fit dans le sens présumé de l'accélération, c'est-à-dire promptement, et la restitution de même, par la force infinie de ce bras tout-puissant qui a lancé des millions de globes dans une immensité que l'œil ne mesure pas, dont nous n'avons qu'une idée négative, et que l'imagination ne peut atteindre.

D\*\*\*\*

# TABEE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS CE VOLUME.

*Nota.* Toutes les pièces nouvelles jointes à cette quatrième édition auront le signe suivant ☞ , et les titres dans nos tables seront en italique.

|                                                                                                                                                              |        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <b>P</b> RÉFACE sur les deux derniers livres des Rois. . . . .                                                                                               | page 1 |
| <b>R</b> OIS, livre troisième. . . . .                                                                                                                       | 23     |
| <b>R</b> OIS, livre quatrième. . . . .                                                                                                                       | 177    |
| Dissertation sur les temples des anciens. . . . .                                                                                                            | 320    |
| Explication des dessins du père Lami, représentant le temple de Jérusalem. . . . .                                                                           | 350    |
| ☞ <i>Dissertation sur l'étendue de l'ancienne Jérusalem et de son temple, et sur les mesures hébraïques de longueur.</i> . . . .                             | 363    |
| Dissertation sur le pays d'Ophir. . . . .                                                                                                                    | 404    |
| Dissertation sur le salut de Salomon. . . . .                                                                                                                | 419    |
| Dissertation sur la prière que Naaman fait à Élisée. . . . .                                                                                                 | 440    |
| Dissertation sur le pays où les dix tribus d'Israël furent transportées, et sur celui où elles sont aujourd'hui. . . . .                                     | 461    |
| Dissertation sur la défaite de l'armée de Sennachérib. . . . .                                                                                               | 481    |
| Dissertation sur la rétrogradation de l'ombre du soleil sur l'horloge d'Achaz. ( <i>Cette Dissertation a été retouchée en quelques endroits.</i> ) . . . . . | 502    |
| Dissertation sur l'ordre et la succession des grands-prêtres des Juifs. . . . .                                                                              | 516    |
| Dissertation sur les trois tiges lévitiennes. . . . .                                                                                                        | 552    |
| Dissertation sur les officiers de la cour et des armées des rois hébreux. . . . .                                                                            | 565    |
| Dissertation sur la milice des Hébreux. . . . .                                                                                                              | 585    |
| Dissertation sur les richesses de David. . . . .                                                                                                             | 635    |
| Deux remarques particulières. . . . .                                                                                                                        | 655    |

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.







